JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Abbatucci, garde des sceaux, ministre de la Justice, président.

Assistants..
- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. Quatremère, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Naudet, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Giraud, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs....
- M. Biot, de l'Institut, Académie française, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Cousin, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Flourens, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Villemain, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Patin, de l'Institut, Académie française.
- M. Magnin, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Hase, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Vitet, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Littré, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1857.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVII.

LIBRARY
MAR 4 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1857.

1. *Mémoire sur des observations planétaires, consignées dans quatre tablettes égyptiennes en écriture démotique, par M. Henri Brugsch.* Berlin, 1856.
2. *Results derived, etc. Résultats conclus de l'examen d'un certain nombre de lieux des cinq planètes principales, consignés sur quatre tablettes antiques trouvées en Égypte, et détermination de l'époque à laquelle ces tablettes se rapportent, par Williams Ellis, l'un des assistants attachés à l'Observatoire royal de Greenwich; communiqués à la Société astronomique de Londres le 13 juin 1856, et insérés au tome XXV de ses Mémoires.*
3. *Note sur les noms égyptiens des cinq planètes principales, par M. le vicomte E. de Rougé, membre de l'Institut.* Paris, 1856.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dans l'article précédent, j'ai fait connaître la nature du document égyptien découvert et traduit par M. Brugsch. J'ai rendu compte de l'analyse astronomique à laquelle M. Ellis l'a soumis, analyse qui a pleinement confirmé les idées que M. Brugsch avait émises, tant sur sa contexture, que sur l'époque où il a été composé. Ces études faites à des points de vue divers, s'accordent à mettre hors de doute

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 705.

que ce document nous offre une éphéméride égyptienne des cinq planètes principales rapportées aux douze divisions écliptiques du zodiaque grec, pour trente années alexandrines consécutives, tant de Trajan que d'Hadrien. C'est là une base certaine sur laquelle les considérations archéologiques peuvent désormais s'appuyer en toute assurance.

Celles que M. Brugsch y applique ont deux objets distincts. Premièrement, l'étude des dénominations que l'auteur égyptien attribue aux dodécatémories écliptiques du zodiaque grec, en les transportant dans son texte démotique; et l'examen comparatif, des analogies ou des différences qu'elles présentent, avec celles que les Grecs ont attribuées à ces divisions. En second lieu, la dissection philologique des noms démotiques qu'il donne aux cinq planètes, et leur restitution en caractères hiéroglyphiques, fournissant le moyen de les reconnaître sur les monuments pharaoniques où on les aurait inscrits.

La traduction que M. Brugsch donne des noms égyptiens attribués aux dodécatemories grecques est incontestable. Les caractères démotiques qui les expriment représentent les objets mêmes que l'on a voulu désigner. Mais, dans cette transmutation, pour ne pas attribuer inconsidérément à l'ancienne Égypte, des abstractions qui lui furent étrangères, *non sua poma*, il faut entendre, et appliquer selon leur véritable sens un certain nombre de conventions astronomiques devenues aujourd'hui d'un si fréquent usage qu'elles ont passé dans notre langage usuel, et dont cependant peu de personnes se font une idée précise; je ne dis pas seulement dans le monde, mais parmi les archéologues, les érudits, même les géomètres. Il est donc indispensable que j'en rappelle ici la signification exacte, et que je montre comment le progrès de la science les a fait successivement établir, afin qu'on ne les suppose pas déjà existantes et pratiquement employées, quand elles ne pouvaient pas encore naître.

Dans tous les climats où la sérénité du ciel a donné aux populations la pensée, et ensuite l'habitude, de régler leurs travaux sur les levers et les couchers des astres, comme cela est arrivé en Chaldée, en Égypte, en Grèce, un des premiers besoins a dû être d'attribuer des noms particuliers aux étoiles ou aux groupes d'étoiles, qui servaient spécialement pour ces usages. Une invention plus raffinée, qui semble par cela même avoir dû être plus tardive, ce fut d'attacher, par convention, à chacun de ces groupes des images figurées d'animaux, d'objets naturels, de personnages mythologiques, qui en rappelassent l'idée par une sorte d'opération mnémonique. C'est en quoi consiste *l'uranographie* purement descriptive. Toutefois, aucun document de l'antiquité ne nous montre

cette seconde phase séparée de la première. Dès que l'étoile Sirius, dont l'apparition matutinale annonçait le débordement du Nil, nous est signalée sur les monuments publics des Égyptiens vingt siècles au moins avant l'ère chrétienne, nous la trouvons associée à une de leurs divinités principales, la déesse Isis. Chez les Grecs, dix siècles plus tard, un petit nombre de constellations, guides des navigateurs et des travaux agricoles, les Pléiades, les Hyades, Orion, le Bouvier, l'Ourse, sont mentionnées dans Homère et dans Hésiode; mais déjà elles portent des noms dérivés de leur mythologie. C'est ce que répète Virgile dans le premier livre des *Géorgiques* quand il décrit les commencements des sociétés humaines :

> Navita tum stellis numeros et nomina fecit,
> Pleiadas, Hyadas, claramque Lycaonis Arcton.

Six siècles après Homère, l'uranographie grecque s'étend à toutes les étoiles visibles. On les a classées par groupes distincts, auxquels on a donné des dénominations, la plupart mythologiques. Mais les contours de ces astérismes conventionnels, ne sont encore que vaguement définis. Alors des mathématiciens, Eudoxe, Autolycus, Euclide, entreprennent de leur assigner des limites géométriques. Considérant la voûte céleste comme une vaste sphère dont toutes les parties tournent ensemble autour d'un axe invisible, ils conçoivent idéalement sa surface traversée par des systèmes de cercles abstraits, qui, s'entrecroisant sous des directions rectangulaires, la partagent en carreaux où l'on placera les constellations dans leurs positions relatives, lesquelles se trouveront ainsi limitées et définies par la graduation des arcs qui les comprennent. Mais, pour diriger avec sûreté les fils de ces réseaux mathématiques, et les fixer invariablement sur la voûte étoilée, il aurait fallu avoir des instruments propres à mesurer les arcs célestes sur le ciel même, et connaître la trigonométrie sphérique par laquelle on calcule leurs rapports de position, ainsi que de grandeur. Or rien de tout cela n'était alors inventé, et ne le fut que deux siècles plus tard, par Hipparque. Aussi, à cette origine, la science astronomique est-elle presque entièrement spéculative. Nous avons deux ouvrages d'Autolycus, l'un *sur la sphère en mouvement;* l'autre *sur les levers et les couchers des étoiles.* Ils ne contiennent que des énoncés de théorèmes géométriques tels qu'on pourrait les découvrir en construisant une sphère solide traversée par un axe matériel, sur laquelle on aurait tracé des cercles qui figureraient l'équateur céleste et ses parallèles, puis, la faisant tourner sur son axe comme le ciel, au centre d'un plateau circulaire qui repré-

senterait le plan de l'horizon. Ces sphères artificielles, semblables à nos globes célestes d'aujourd'hui, furent très-anciennement en usage pour suppléer au calcul trigonométrique; et il est fort à croire qu'Autolycus n'a pas trouvé autrement ses théorèmes, sauf à les démontrer après. Euclide nous fournit un second exemple, plus frappant encore. Il nous reste de lui un ouvrage intitulé, *les Phénomènes*, qui résume toutes les notions d'uranographie mathématique qu'on avait de son temps. Il contient la définition géométrique de tous les cercles abstraits que l'on avait imaginés pour subdiviser le ciel. Ce sont les mêmes que nous employons encore aujourd'hui, sous des dénominations équivalentes. Celui qui est mené par le centre de la sphère, perpendiculairement à l'axe de rotation diurne, et que nous nommons l'équateur, est appelé l'*équinoxial*, parce que lorsque le soleil y arrive la durée du jour visible est égale à la durée de la nuit; et généralement les étoiles qui s'y trouvent comprises, restent aussi longtemps au-dessus qu'au-dessous de l'horizon. Mais cet énoncé ne le définit que par un caractère conventionnel et mathématique, sans assigner la direction actuelle de sa trace sur la voûte étoilée. Euclide définit de même les cercles qui lui sont parallèles, dont les dimensions décroissent en approchant des pôles. Parmi eux il distingue les *tropiques*, qui limitent les écarts alternatifs du soleil vers le sud ou vers le nord, sans les définir autrement que par cette condition géométrique, ni spécifier les étoiles qui marquent leur trace. Il construit également, par un acte de sa pensée, les plans des méridiens et le plan de l'horizon. Ces conceptions de son esprit lui suffisent, comme à Autolycus, pour établir abstractivement les lois qui règlent les levers, les couchers des astres, et tous les phénomènes de la sphère en mouvement. Dans tout cela l'observation n'a aucune part. Poursuivant la construction de son ciel idéal, il y place un grand cercle, qui représentera celui que le soleil paraît décrire annuellement dans le ciel réel. Il le nomme ὁ λοξος, *l'oblique*, comme étant oblique à l'équinoxial, sous un certain angle dont il ne donne pas la valeur, qui devait être alors d'environ 24°. C'est le même que nous appelons l'écliptique, dénomination qu'il n'a pas encore dans Ptolémée. On le divise, comme tous les autres, en trois cent soixante parties égales appelées degrés, et spécialement pour celui-là *degrés de longitude*, lesquels se comptent continuement, de l'occident vers l'orient dans le sens du mouvement de transport du soleil, à partir d'une origine convenue, mais qui ne l'était pas encore au temps d'Euclide. Toutefois, pour ne pas avoir à énoncer ou à écrire, de trop grands nombres de degrés, à partir de cette origine, quelle qu'elle pût

être, un usage antérieur, auquel il se conforme, a fait prendre, je devrais plutôt dire imaginer sur le contour de ce cercle, douze points de repos équidistants, à partir desquels on recommence autant de fois l'énumération. Les intervalles qui les séparent et qui comprennent chacun 30°, sont appelés, d'après leur nombre, *dodécatemories*, c'est-à-dire douzièmes. Ils sont habituellement désignés par des noms d'animaux ou de personnages, les mêmes que l'on avait déjà donnés aux constellations, ou portions de constellations, qui s'y trouvaient comprises. L'alternative est nécessaire à signaler. Car, à l'époque ancienne dont nous parlons, et longtemps après encore, le Scorpion remplissait deux dodécatémories; l'occidentale étant occupée par la tête et le corps de l'animal, l'orientale par les serres. Plus tard on remplaça celles-ci par le symbole de la Balance, emprunté vraisemblablement aux Chaldéens. L'extension démesurée du Scorpion était déjà remarquée par Virgile au livre Ier des *Géorgiques*, quand présageant à Auguste un rang parmi les dieux, il lui dit :

> .....Ipse tibi jam brachia contrahit ardens
> Scorpius, et cœli justa plus parte relinquit.

Ce qui n'empêche pas qu'après avoir offert ainsi la place des serres à Auguste, il ne mette la Balance à l'équinoxe d'automne quelques vers plus loin. La substitution de ce nouveau symbole n'était pas encore acceptée comme définitive au temps de Ptolémée, puisque, dans son catalogue d'étoiles il emploie les serres, et dans sa table d'ascensions la Balance. Depuis qu'on l'eut adopté, les noms affectés aux douze dodécatémories consécutives sont rassemblés dans ces deux vers techniques :

> (Sunt) Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
> Libra (que), Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Dans toutes ces constructions géométriques des Grecs, les distances angulaires des astres à l'oblique, se mesurent, ou sont censées être mesurées, sur de grands cercles qui lui sont perpendiculaires, et que nous appelons comme eux, *cercles de latitude*. Mais bien avant Euclide, même avant Eudoxe, ils avaient remarqué, ou appris, que les cinq planètes ne s'écartent jamais de l'oblique, vers le nord ou vers le sud, au delà d'environ 8°. En conséquence ils imaginèrent une zone ou ceinture céleste, s'étendant des deux côtés de l'oblique à cette distance, et comprenant toutes les planètes. Ils l'appelèrent *le zodiaque*, du nom des animaux ζώδια, par lesquels les douze grandes divisions de l'oblique étaient désignées.

Tout cela n'est encore que de l'uranographie, régularisée abstractivement. L'astronomie d'observation se montrait-elle à un état plus avancé dans les deux ouvrages antérieurs d'Eudoxe, intitulés les *Phénomènes* et le *Miroir*, qui l'ont rendu si célèbre? Ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Mais nous en connaissons le contenu par le poëme d'Aratus qui en offre la paraphrase versifiée, et par le commentaire critique, très-détaillé, qu'Hipparque a fait de ces deux traités d'Eudoxe, ainsi que du poëme qui les reproduit. Or, après avoir lu le poëme et cet écrit d'Hipparque, toute personne ayant le sentiment et la pratique de l'art d'observer, verra clairement qu'Eudoxe avait seulement rassemblé, dans un exposé méthodique, toute l'uranographie grecque de son temps, comme il pouvait le faire à l'aide d'un globe sur lequel on aurait placé les constellations et les étoiles principales dans leurs positions relatives, en se guidant sur des alignements pris à vue dans le ciel. Rien de tout cela ne ressemble à l'astronomie véritable, mathématique à la fois et spéculative, qui observe le ciel avec des instruments divisés, y recueille des mesures précises, et les combine par des calculs rigoureux.

Nous ne voyons naître cette science en Grèce qu'avec Hipparque. Le premier il en voit le but et les exigences. Il invente les instruments, les procédés, les méthodes qui doivent lui servir. Nous ne faisons encore aujourd'hui que suivre ses traces, fécondées par le temps et par le perfectionnement des arts.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur ses découvertes. Mais j'ai besoin de rappeler quelques conventions réglementaires qu'il a établies, et qui sont devenues des lois définitives pour ses successeurs.

L'*équinoxial* et *l'oblique* étant de grands cercles de la sphère céleste se coupent mutuellement en deux points diamétralement opposés, que l'on appelle *équinoxiaux*, parce que, aux deux époques de l'année où le soleil les traverse, les jours sont égaux aux nuits sur toute la terre. Il arrive à l'une de ces intersections quand il remonte du sud vers le nord, c'est l'instant de l'équinoxe *vernal;* à l'autre quand il redescend du nord vers le sud, c'est l'instant de l'équinoxe *automnal*. Hipparque prend la première pour origine des dodécatémories, désignées par leurs noms convenus d'animaux; et, comme ce point abstrait des cercles célestes ne serait pas physiquement perceptible, il fixe sa place précise en le rattachant par des mesures angulaires aux étoiles de *l'oblique* qui en sont les plus proches; puis il énumère à partir de là les longitudes dans le sens du mouvement propre du soleil, en prenant les dodécatemories comme des intervalles abstraits de 30°, sans aucun égard à l'étendue réelle des constellations par lesquelles on les dénomme.

Ainsi, lorsque lui, ou Ptolémée, nous disent que le soleil est, par exemple, au 5e degré du Taureau, comme le Taureau n'a avant lui dans la liste qu'une seule division de 30°, le Bélier, cela signifie que le soleil est à 35° de distance du point équinoxial de printemps, ou, plus brièvement qu'il y a 35° de longitude. S'ils le mettent au 7e degré de la Vierge, comme les divisions qui précèdent la Vierge, sont au nombre de cinq, comprenant en somme 150°, cela signifie que la longitude actuelle du soleil est 157°. On a depuis abrégé ces énoncés en créant douze symboles sténographiques ♈, ♉, ♊, ♋, ♌, ♍, ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓, auxquels on a transporté les noms des dodécatémories correspondantes, et qui servent à en désigner les commencements. On ne les trouve inscrits dans *le texte* d'aucun manuscrit de Ptolémée, pas plus dans *la syntaxe* que dans *les tables manuelles;* les noms des ζώδια, y étant toujours complétement exprimés. D'après une note que M. Alfred Maury m'a remise, et que j'insère au bas de cette page ces symboles ont été très-probablement imaginés par les astrologues, pour simplifier la composition de leurs thèmes généthliaques; et notre savant confrère M. Hase m'a semblé partager ce sentiment[1].

Ces symboles sont fréquemment appelés les *signes écliptiques.* Aujourd'hui, dans les calculs astronomiques, on les remplace avec avantage par la lettre s annexée en exposant à leur rang ordinal. Ainsi, dans les deux exemples que j'ai cités plus haut, nous écririons simple-

[1] Les signes abréviatifs en usage pour représenter les *dodécatémories* se rencontrent dans les manuscrits astrologiques grecs; on les trouve notamment dans ceux du *Tetrabiblos* attribué à Ptolémée, et de l'*Introduction aux Apotélesmatiques* du même, par Porphyre. Ces manuscrits ne remontant guère au delà du VIIIe au IXe siècle, on n'est pas en droit d'affirmer que les signes dodécatémoriques remontent à une époque plus ancienne. Joseph Scaliger dit les avoir également rencontrés chez les auteurs arabes (*Not. in Manil.*). Il paraît probable que l'invention de ces signes a été amenée par la nécessité d'écrire rapidement les noms des dodécatémories quand ils entraient fréquemment dans le discours. Et cela était précisément le cas pour les compositions astrologiques. Il est donc fort à croire que les astrologues sont les inventeurs de ces signes. Dans les manuscrits astrologiques, l'on voit en effet ces signes figurer surtout dans les tableaux généthliaques et les horoscopes. Or ce fut du IIe au VIe siècle de notre ère que les astrologues se répandirent dans tout l'empire sous le nom de *Chaldéens,* et les compositions chimériques qu'ils nous ont laissées ne datent pas d'une époque plus reculée. L'invention des signes dodécatémoriques pourrait donc fort bien remonter à cette date. (*Note de M. A. Maury.*)

Le texte grec de Ptolémée, publié par Halma, est pris sur un manuscrit du VIIe siècle, écrit en lettres onciales qui appartient à la Bibliothèque impériale. C'est le plus ancien qu'il ait pu découvrir.

ment : 1ᵉ 5°; 5ᵉ 7°. Mais ce dernier genre d'abréviation est tout à fait moderne.

A l'époque où ces diverses conventions furent établies, chaque dodécatémorie de *l'oblique* contenait effectivement le groupe stellaire dont la dénomination lui était appliquée. Mais Hipparque fit une découverte qui présageait que cet accord ne serait pas durable. Un siècle et demi environ avant lui, Timocharis avait pris quelques mesures d'arcs célestes. Il avait trouvé ainsi que la belle étoile appelée l'épi de la Vierge, qui est située presque exactement sur le cercle oblique, était plus occidentale que le point équinoxial d'automne, d'une quantité qu'il évaluait à 8°. En comparant ses propres déterminations à celle-là, n'en possédant pas sans doute de plus anciennes auxquelles il pût avoir confiance, Hipparque constata que cette distance n'était plus actuellement que de 6°. D'après cela, puisque l'étoile était fixe dans le ciel, il fallait que le point équinoxial eût marché vers l'occident pour se rapprocher d'elle, entraînant à sa suite toutes les dodécatémories mathématiques. Hipparque appliqua la même épreuve à d'autres étoiles situées en d'autres points de l'oblique. Elles s'accordèrent pour attester l'existence du mouvement de conversion général des dodécatémories, s'opérant de l'orient vers l'occident autour de l'axe de ce grand cercle; de sorte que les longitudes des astres, même fixes, étant mesurées de l'occident vers l'orient, à partir du point équinoxial du printemps, qui recule devant eux en sens contraire, elles doivent progressivement s'accroître. Hipparque énonça seulement cette augmentation progressive à titre de fait, ne trouvant pas dans les observations antérieures des données assez anciennes, et qui lui parussent assez sûres pour en assigner la grandeur. Ptolémée confirma, je devrais plutôt dire s'appropria, la découverte d'Hipparque. Il estima que la rétrogradation était de 1° en 100 ans et il lui attribua cette valeur dans ses calculs. Maintenant que nous la connaissons mieux, nous savons qu'elle est en réalité plus rapide, et que, de son temps, elle s'élevait à un degré en moins de 72 années. Par une conséquence nécessaire de ce phénomène, lorsque le soleil, parti du point équinoxial de printemps, parcourt sa route annuelle, il rejoint ce point avant d'avoir décrit le contour entier de l'oblique; et ainsi l'époque de son retour suivant, à cet équinoxe, en est avancée. C'est pourquoi ce mouvement de rétrogradation du point équinoxial d'où les longitudes se comptent, est appelé la *précession des équinoxes;* l'époque annuelle de ces phénomènes précédant toujours celle où ils auraient lieu, si ce point n'avait pas rétrogradé dans l'intervalle du départ au retour.

Depuis Hipparque et Ptolémée jusqu'à nos jours, l'amplitude totale de cette rétrogradation surpasse 30°. Ainsi, entre ces deux époques, les dodécatémories mathématiques, ayant toujours leur origine au point équinoxial mobile, ont marché avec lui vers l'occident de cette quantité, tandis que les étoiles sont restées fixes. Par une conséquence nécessaire, les constellations de Ptolémée ne sont plus maintenant comprises dans les dodécatémories respectives où elles se trouvaient alors, et qui en avaient pris leurs noms, que nous employons encore pour les désigner dans le même rang d'ordre qu'autrefois. Mais, tout en conservant cette homonymie, nous en séparons l'idée de coexistence. Les dodécatémories ne sont plus pour nous que des intervalles circulaires abstraits, comprenant chacun 30° du cercle oblique décrit par le soleil, et nous les appelons collectivement les *signes mobiles* pour les distinguer des constellations de même nom qu'elles ne contiennent plus. Par l'effet de la rétrogradation progressive que ces signes ont subie, les étoiles qui composent la constellation du Bélier grec sont maintenant dans le signe du Taureau; celles du Taureau dans le signe des Gémeaux; et toutes les suivantes, en restant comme elles, fixes dans le ciel, se sont avancées du même pas dans les signes mobiles, de sorte que les étoiles des Poissons grecs, ont passé dans le signe du Bélier. On n'a pas jugé à propos de rectifier cette discordance entre les noms des constellations grecques et ceux des dodécatémories où elles se trouvent actuellement, parce que l'accord, si on l'eût rétabli, n'aurait pas subsisté; et il n'en résulte aucune confusion pour les astronomes qui attachent aux unes et aux autres leur signification propre. Mais le double emploi des mêmes dénominations a été l'occasion de fâcheuses équivoques, et de graves méprises, pour beaucoup de personnes qui n'avaient pas une juste intelligence de ces conventions astronomiques; et ce malheur n'est pas seulement arrivé à des érudits, mais à de profonds mathématiciens. Les erreurs auxquelles Fourrier s'est laissé entraîner, dans son fameux Mémoire sur les anciens levers héliaques de Sirius, proviennent en très-grande partie de ce que, dans les raisonnements sur lesquels il se fonde, les constellations fixes, et les dodécatémories mobiles de dénomination pareille, sont à chaque instant mentionnées et employées comme ayant la même signification[1].

Les faits que je viens de rassembler montrent avec évidence, que l'uranographie, même figurée, et appliquée aux usages pratiques, est

[1] *Recherches sur les sciences et le gouvernement de l'Égypte*, page 14 et 15. Voyez la discussion que j'ai faite de ce mémoire dans l'ouvrage intitulé : *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*, Paris 1823, page 234 et suivantes.

entièrement distincte de l'astronomie mathématique. La première ne demande que des yeux attentifs à observer le ciel et à suivre les mouvements apparents des astres qu'on y voit attachés. La seconde exige en outre l'esprit d'abstraction et de calcul, qui peut ne se développer que beaucoup plus tard. Nous n'apercevons jusqu'ici aucune apparence de cette dernière phase dans les monuments qui nous restent des anciens Égyptiens, quoique le ciel fût pour eux l'objet d'une étude constante, liée à la religion, aux règlements sociaux, et à cette universelle faiblesse de l'humanité, le besoin de prévoir l'avenir. Le degré de délicatesse et de perfection où ils avaient poussé ces pratiques purement contemplatives, est à peine incroyable. Nous devons à Champollion un de leurs calendriers, à la fois uranographique et astrologique, qu'il a trouvé peint au plafond du tombeau de Rhamsès VI. M. de Rougé l'a traduit tout entier, avec une fidélité scrupuleuse, ce qui a permis d'en interpréter astronomiquement toute la contexture. On y a consigné les instants des levers d'un grand nombre d'étoiles, ou de groupes stellaires, qui se succédaient de quinze nuits en quinze nuits sur l'horizon de Thèbes, depuis le commencement de l'obscurité, jusqu'au retour de l'aurore, dans tout le cours d'une année vague de 365 jours. Ces groupes sont désignés par des noms d'animaux ou de personnages divins, chacun accompagné d'une légende indiquant la partie du corps humain qui est spécialement influencée par son apparition. L'un d'eux, Sirius ou Sothis, nous étant connu par son nom, et son symbole sacré, nous avons pu identifier exactement tous les autres sur le ciel d'après l'ordre relatif de leur succession, joint aux dates qui marquaient les jours de leur premier lever matutinal; et en les reportant à ces dates, dans l'année vague reconduite en arrière, le calcul a prouvé que ce document remonte à 1240 ans avant notre ère. On a donc là un tableau uranographique bien antérieur à ceux des Grecs, dans lequel les constellations célestes sont également personnifiées, mais par des emblèmes différents, ou autrement distribués. Par exemple, on y trouve aussi un lion, mais affecté à de tout autres étoiles que le lion grec. En outre, l'uranographie n'y est pas, comme chez les Grecs, appliquée spéculativement à toute l'étendue du ciel visible. Elle y est pratiquement restreinte à une série d'astérismes, peu distants de l'équateur et de l'écliptique, dont les levers se trouvaient par cela même plus favorables pour fixer dans chaque nuit, 13 instants, comprenant 12 intervalles temporaires, non pas égaux cela eût exigé trop de science, mais physiquement définis. L'artifice de la confection, le choix des astérismes, de l'époque même où ce tableau pouvait être construit tel qu'il l'a été, attestent une

connaissance du ciel, et une habileté d'observation inimaginables. Mais il n'a exigé aucun principe abstrait, aucune théorie. C'est le chef-d'œuvre de l'astronomie des yeux; rien de plus. Il ne prouve nullement que les Égyptiens eussent alors une uranographie générale; ni que les symboles figuratifs employés dans ce tableau aient conservé plus tard leur application. Nous n'avons cette certitude que pour un seul, celui qui sous le nom de *Sahou*, s'identifie à l'Orion grec, dont l'apparition matutinale précédait et annonçait celle de Sirius. Il lui est constamment associé, avec la même forme et la même attitude, dans ce rôle de procurseur, sur les monuments des Ptolémées et des empereurs, comme sur ceux des Pharaons. L'utilité persistante de son application l'a conservé.

L'exposé qui précède fera maintenant comprendre l'intérêt particulier qu'a pour nous l'éphéméride planétaire écrite dans le langage vulgaire de l'Égypte, qui vient d'être découverte par M. Brugsch. Si, comme tout porte jusqu'ici à le croire, l'astronomie proprement égyptienne n'a été en réalité qu'un ensemble de notions pratiquement recueillies, par une longue application à étudier le ciel pour constater les diversités d'aspect et de mouvements qui s'y opèrent, sans s'être élevée jusqu'aux spéculations abstraites, qui enchaînent les observations par des théories mathématiques, et font découvrir leurs rapports, l'astrologue gréco-romain du temps de Trajan, qui a composé cette éphéméride, n'aura pas trouvé, dans la langue figurée de l'Égypte, les symboles représentatifs des abstractions et des fictions grecques. Il aura été contraint d'y suppléer, au moins en partie, par l'emploi des caractères usuels dont la signification ordinaire pouvait offrir un sens équivalent ou analogue. Au contraire, quand il lui aura fallu retracer des notions de fait déjà existantes, la langue usuelle lui fournira les caractères qui les expriment; et alors, la nature du sujet nous apprenant quelle idée il a voulu rendre, la traduction de ces caractères dans leurs équivalents hiéroglyphiques nous la fera reconnaître sur les anciens monuments si on l'y a figurée. Voilà l'utilité considérable que peut avoir aujourd'hui pour nous, l'étude des monuments égyptiens d'une date relativement moderne, qui nous offrent, pour ainsi dire, des représentations *bilingues* d'idées. Il est bien à regretter qu'une prédilection exclusive pour l'antiquité pharaonique les ait fait si longtemps dédaigner. Mais les préjugés du savoir ne sont pas moins durs à détruire que les préjugés populaires.

Faisant ici l'application de ces principes, je rapporte d'abord d'après M. Brugsch, un tableau comparatif présentant : 1° la série des dodé-

catémories grecques, avec leurs noms propres; 2° les caractères démotiques par lesquels l'astrologue égyptien les a exprimés; 3° l'interprétation de ces mêmes caractères, qui n'est incertaine, ou seulement probable, que pour un seul sur les douze.

RANG ORDINAL.	DÉNOMINATIONS GRECQUES.	NOMS DÉMOTIQUES.	INTERPRÉTATION des NOMS DÉMOTIQUES.
1	Bélier.		La peau.
2	Taureau.		Le taureau.
3	Gémeaux.		Les deux pousses d'une plante.
4	Cancer.		Le scarabée.
5	Lion.		Le couteau.
6	Vierge.		La vierge.
7	Balance.		
8	Scorpion.		Le serpent.
9	Sagittaire.		La flèche.
10	Capricorne.		La vie.
11	Verseau.		L'eau.
12	Poissons.		Le poisson.

Voici maintenant le résumé des considérations que fournit cette partie du document.

Les symboles 2, 3, 6, 9, 11 ne demandent aucune explication. Ils représentent les noms grecs des objets qui leur correspondent, soit identiquement, soit par une assimilation évidente. Ils désignent à leur rang d'ordre, le Taureau, les Gémeaux, la Vierge, le Sagittaire, le Verseau, les Poissons.

Le symbole 1, qui est substitué au Bélier grec, désigne généralement une *peau de quadrupède*. Le Bélier, proprement dit figure sur beaucoup de monuments égyptiens, à titre d'emblème religieux. Sa subs-

titution peut avoir eu pour motif très-naturel d'éviter cette équivoque.

Le Scarabée, le Couteau, le Serpent, nos 4, 5, 8, remplacent le Cancer, le Lion, et le Scorpion grecs. Ces trois derniers animaux figurent sur des monuments pharaoniques, où ils sont associés à des indications d'étoiles que nous ne savons pas, jusqu'à présent, identifier. Cela peut avoir déterminé ici leur exclusion comme symbole de dodécatémories, ce qui aurait dénaturé la signification astrologique ou religieuse qu'on leur avait donnée sur ces anciens monuments. Le Lion, en particulier, figure comme constellation, dans le calendrier de Rhamsès VI, avec une application uranographique, tout autre que le Lion grec. Si cette application lui était encore traditionnellement conservée, il n'était pas possible de lui en attribuer une autre.

Le symbole ⌓ n° 7, substitué à la Balance grecque est fréquemment employé dans les inscriptions hiéroglyphiques. Sa signification générale n'est pas bien connue. Ici, représentant un disque arrondi, reposant sur un plateau horizontal, il peut n'être qu'un emblème matériel de l'état d'équilibre. Et, d'après la nature des idées auxquelles on le trouve habituellement associé, il ne serait pas sans vraisemblance que ce fût généralement là son sens propre, quand il est employé comme caractère significatif.

Le symbole ☥ n° 10 qui remplace le Capricorne grec, a été considéré par M. Brugsch, comme identique à celui que l'on trouve fréquemment reproduit sur les monuments de l'Égypte comme de l'Assyrie, et que les archéologues ont appelé la *croix ansée*. Il paraît avoir eu un caractère religieux très-vénéré, mais on ne sait pas avec certitude quel objet il représente. Chez les Égyptiens, il désigne hiéroglyphiquement, au sens propre, *la vie*, et s'applique comme attribut spécial aux êtres vivants divins ou divinisés. M. de Rougé m'a appris, que l'exactitude de cette interprétation est constatée, non-seulement par l'étymologie cophte, mais aussi par le texte grec de l'inscription de Rosette, où le même symbole est traduit par l'épithète *vivant éternellement*, donnée à Ptolémée Épiphane. Or cet animal fabuleux, le capricorne, ayant été affecté par les Grecs à la dodécatémorie qui succède immédiatement au solstice d'hiver, l'astrologue égyptien qui ne lui trouvait pas d'équivalent réel, a pu très-convenablement lui substituer le signe de *la vie*, pour marquer l'époque de l'année où le soleil semble renaître; ce qui était d'ailleurs en harmonie parfaite avec les idées égyptiennes sur le nom et la renaissance du soleil au solstice d'hiver[1].

[1] M. de Rougé m'a fait remarquer que, dans les textes démotiques, la croix ansée,

Dans toutes ces assimilations rien n'autorise ni même ne suggère le soupçon, que les douze divisions abstraites du cercle écliptique aient été pratiquement employées, encore moins imaginées par les anciens astronomes égyptiens, comme on l'a souvent prétendu. Il y a là bien plutôt les caractères d'une importation étrangère que l'on tâche de faire accepter.

Les noms démotiques des cinq planètes ont une application bien plus importante, leur traduction en caractères hiéroglyphiques pouvant les faire retrouver avec certitude sur les anciens monuments où on les aurait inscrits. Cette restitution a été effectuée en grande partie, avec un plein succès par M. Brugsch; et M. de Rougé a repris après lui ce même travail, en y faisant concourir la traduction complète de toutes les légendes qui accompagnent les planètes sur les monuments égyptiens de toutes les époques. D'accord avec le savant de Berlin, pour l'identification des trois planètes Saturne, Mercure et Vénus, il rétablit avec des formes un peu différentes les noms de Jupiter et de Mars. Comme sa dissertation a l'avantage d'être postérieure, et qu'elle s'appuie sur une étude plus générale des anciens monuments, je rapporterai ici ses conclusions, qui, à ce double titre, semblent réunir plus d'autorité en leur faveur.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DÉMOTIQUES.	NOMS GRECS.	NOMS HIÉROGLYPHIQUES.
1	Har-pe-scheta.....	Jupiter.....	Har-ape-scheta, *Horus, guide de la sphère* (?).
2	Har-ka.....	Saturne.....	Har-ka-her, *Horus, générateur supérieur.*
3	Har-tesch.....	Mars.....	Har-m-achou, *Horus des deux horizons* (?). Har-tescher, *Horus le Rouge.*
4	Sevek.....	Mercure.....	Sevekou.
5	P-nouter-ti.....	Vénus.....	Vennou-besiri. *L'oiseau Vennou d'Osiris.* P-nouter-tiaou, *Le dieu du matin.*

comme signe de la vie divine, est ordinairement exprimée par un caractère abréviatif, différent du symbole hiéroglyphique. Mais, dans l'application astronomique

Ce tableau suggère quelques réflexions.

On voit que les cinq planètes sont partagées en deux groupes. Les trois que nous appelons *supérieures* et qui font le tour entier du ciel, sont qualifiées en commun par le nom de la grande divinité *Horus*, associé à des attributs qui les distinguent. Mars est spécialement appelé *Horus le Rouge* à cause de sa couleur, ce qui rend l'identification indubitable. Les deux que nous appelons inférieures, Mercure et Vénus, qui ne s'écartent jamais indéfiniment du soleil, n'ont pas de nom commun. Toutes les cinq sont désignées collectivement par l'épithète de *dieux voyageurs*. Mars l'est particulièrement comme *marchant tour à tour en avant et en arrière*. Cette indication paraît se rapporter, à la marche apparente dans le ciel stellaire, tour à tour directe, rétrograde, puis de nouveau directe, que présentent les trois planètes supérieures, Saturne Jupiter et Mars, lorsque la terre est amenée, chaque année, dans la portion de son orbite qui se trouve comprise entre chacune d'elles et le soleil. Ce phénomène astronomique est à peine sensible aux yeux pour Saturne. Il l'est un peu davantage pour Jupiter, beaucoup plus pour Mars, qui se trouve bien plus près de la terre que les deux autres, aux époques où s'opère cette interposition. Il est donc tout naturel que des observateurs attentifs, l'aient remarqué et signalé pour lui, à titre de fait.

Connaissant ainsi les noms hiéroglyphiques par lesquels les Égyptiens désignaient les cinq planètes, on pourra constater désormais leur présence sur les monuments où ils les ont figurées. Cela fournira un indicateur précieux, pour interpréter les représentations où on les verra intervenir, et pour pénétrer le secret des idées astrologiques, astronomiques ou religieuses qui peuvent y être cachées. Voilà, sans doute une des applications les plus importantes, que nous devrons à la découverte de M. Brugsch.

Les éloges nombreux et sincères que M. de Rougé a donnés à son travail, même dans les occasions rares où il s'écarte en quelques points de son sentiment, me dispensent de lui en adresser d'autres qui, de ma part, seraient sans autorité. Mais il me reste à remplir un autre devoir. Indépendamment de ces curieuses recherches sur les tablettes planétaires dont je viens d'entretenir nos lecteurs, l'ouvrage de M. Brugsch en

que l'auteur des tablettes en voulait faire, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il eût écrit le symbole même, cursivement reproduit. Or c'est bien en effet ainsi qu'il a remplacé le capricorne grec dans ses listes de dodécatémories; et l'identification abrégée qu'il en fait avec le signe hiéroglyphique de la croix ansée, ne semble pas douteuse, indépendamment de la justesse de l'application.

contient d'une nature différente, objet d'une dissertation spéciale, qui tendraient à infirmer la relation que Champollion a découverte entre l'ancienne notation figurée des mois égyptiens, et les phases de l'état physique ainsi qu'agricole de l'Égypte, dans le cours d'une année solaire. Des objections du même genre, fondées sur des arguments analogues, ont été aussi élevées à diverses reprises par d'autres érudits non moins distingués. Or, comme toutes me paraissent provenir de ce que ces savants ont pris, au sens absolu, la notation égyptienne qui est astronomiquement révolutive, je crois utile de revenir sur ce sujet dans un article spécial qui suivra prochainement celui-ci.

J. B. BIOT.

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

TROISIÈME ARTICLE[1].

II.

On se souvient qu'en 1582 Henri III avait confirmé et renouvelé les priviléges de la maîtrise[2]. Jamais la protection et la condescendance

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1856, page 641, et, pour le deuxième, celui de décembre, page 735. — [2] Les lettres patentes sont du 22 septembre 1582. Elles ont été enregistrées au parlement le 27 juillet suivant.

n'avaient encore été portées si loin. Défenses, injonctions, menaces, pénalités, rien n'était épargné pour assurer aux maîtres l'exploitation du monopole le plus exclusif et le plus absolu. Mais, en 1588, après le départ du roi, tout fut mis en question. La ligue triomphait; les lois n'ayant plus d'empire, l'autorité de la maîtrise ne fut pas ménagée plus que les autres pouvoirs; l'anarchie pénétra dans les corps de métier comme au cœur même de l'État. Tant que Paris fut sous la main des Seize, ouvrit boutique qui voulut; le premier venu se fit maître, sans être même apprenti; il suffisait qu'il fût ligueur. Puis, lorsque la royauté fut rentrée dans son Louvre, Henri IV eut toujours trop d'affaires pour se mêler de celles de la maîtrise; il prit grand souci des arts, eut soin de ne pas trop s'entourer d'étrangers, fit beaucoup travailler les maîtres parisiens, mais ne s'embarrassa pas de restaurer leurs priviléges.

Aussi, quand il mourut, le règlement de 1582 était-il presque oublié, ou tout au moins mal observé. De flagrantes usurpations se commettaient chaque jour, et la justice incertaine était molle à les réprimer. Les jurés cependant ne perdirent pas courage et firent procès sur procès. Dès la fin de 1610, six mois après la mort du roi, on voit les assignations pleuvoir. Dans toutes ces procédures, la maîtrise, sans essuyer de gros échecs, ne remporte que des demi-victoires, de ces succès qui perdent une cause. Ainsi un nommé Yvoire, peintre verrier brevetaire, s'avise de vendre des vitraux peints; poursuivi et saisi à la requête des jurés, la chambre civile le condamne : il lui est interdit de se qualifier peintre, et de vendre ses œuvres à l'avenir, mais on ne valide pas la saisie[1]. Une autre fois, c'est un marbrier chez qui ont été surprises des pièces de marbre sculptées; sentence est rendue contre lui; l'honneur du principe est sauf, mais les marbres lui sont restitués, on ne confisque que le mortier destiné à les assujettir[2].

Ce furent sans doute des faits de cette sorte qui émurent la maîtrise et lui inspirèrent le dessein de raviver ses statuts, en sollicitant du roi de nouvelles lettres patentes. Les jurés rédigèrent eux-mêmes les additions qu'ils croyaient propres à raffermir les juges et à fixer la jurisprudence. Une série de trente-quatre articles fut présentée au roi en son conseil[3], et, le 16 janvier 1619, le roi, avant de se prononcer, ren-

[1] Sentence du 13 novembre 1609. Autre sentence contre le même Yvoire concluant comme la première, 22 février 1611. — [2] Sentence rendue contre Sain, marbrier, le 23 janvier 1625, confirmative des sentences des 10 novembre 1610, 16 août 1611, et 14 janvier 1612. — [3] *Articles que les maistres et gardes jurez de l'art de peinture et sculpture de la ville et banlieue de Paris entendent adjouter avec les*

voya les demandes de la maîtrise à son prévôt et au procureur du Châtelet, pour qu'ils eussent à lui donner *leur avis par écrit sur la commodité ou l'incommodité d'icelles*. La réponse se fit longtemps attendre, environ deux années, ce qui n'étonne pas quand on lit ces articles.

Ils innovaient sur trois points :

D'abord ils réservaient exclusivement aux maîtres le droit, non-seulement de faire des tableaux, mais d'en vendre. A cette fin, il était interdit à toute personne de quelque condition qu'elle fût, de faire venir aucun tableau de Flandres ou d'ailleurs[1]; le temps de la foire Saint-Germain et des autres foires de faubourgs était seul excepté, mais avec des précautions infinies, tendant à soumettre les marchands forains à la visite et aux droits de la jurande, à les contraindre d'emporter leurs tableaux non vendus aussitôt les foires terminées, ou de les laisser dans des boîtes à deux clefs, et sous le sceau de la maîtrise[2]; défense était faite encore, soit aux sergents-priseurs chargés des ventes à la criée après décès ou autres, soit aux fripiers et revendeurs, merciers et parfumeurs, lingers et miroitiers, tabletiers et plombiers, de vendre en ville ou dans leurs maisons, sous quelque prétexte que ce fût, un objet peint ou sculpté, sans l'autorisation d'un maître[3].

La seconde innovation concernait les brevetaires; défense leur était faite de travailler en chambre ou autrement, même chez les maîtres, à moins d'avoir justifié par certificat suffisant que le brevet était réel et non pas honoraire, c'est-à-dire qu'ils touchaient véritablement les gages de l'office qu'ils s'attribuaient, et qu'ils étaient en conséquence inscrits à la cour des aides sur le rôle des officiers commensaux, ou du roi, ou de la reine, ou de monsieur, ou de mesdames ou des princes du sang. Ces justifications faites, ils n'en devaient pas moins souffrir et payer les visites des gardes, comme les maîtres eux-mêmes, mais sans ouvrir boutique, attendu qu'étant assujettis par le fait de leur charge à suivre en tous lieux le roi ou les princes dont ils dépendaient, ils ne pouvaient avoir résidence fixe à Paris[4].

Enfin les derniers articles déterminaient à nouveau le temps de l'apprentissage et du compagnonnage, multipliaient les moyens d'action et d'autorité déjà réservés aux maîtres pour maintenir à leur service leurs

ordonnances et statuts de leur dit art, sous le bon plaisir du roi. On pourra lire ces articles *in extenso* dans le volume in-4° imprimé, en 1698, aux frais de la maîtrise, et intitulé : *Statuts, ordonnances et règlements de la communauté des maîtres de l'art de peinture et sculpture, gravure et enluminure de cette ville et fauxbourgs de Paris, etc., etc.* Paris, Louis Colin, 1698. — [1] Article Ier. — [2] Article II. — [3] Articles III, IV, V, XII, XIII. — [4] Articles VI et VII.

élèves et leurs serviteurs, puis rappelaient, en les fortifiant, toutes les prescriptions, défenses et prohibitions des anciens statuts.

Après deux ans de réflexion, ou peu s'en faut, le 2 octobre 1620, les deux magistrats chargés de donner leur avis déclarèrent que les nouveaux articles leur semblaient bons et raisonnables, qu'ils pouvaient être autorisés, et que, s'il plaisait à Sa Majesté d'ordonner qu'ils fussent ajoutés aux anciens statuts, le public n'en recevrait ni incommodité ni dommage.

Le roi et son conseil hésitèrent néanmoins. Ils étaient assaillis de réclamations et de plaintes. Les prétentions de la maîtrise n'étaient plus un secret et soulevaient contre elle, d'abord ses ennemis naturels, les artistes de contrebande, puis tous les marchands, tous les corps de métier que menaçaient les nouveaux articles. Parmi les boutiquiers, ceux qui faisaient à proprement parler le commerce de tableaux et de statues étaient en petit nombre, mais tous vendaient une foule d'objets où la peinture et la sculpture entraient comme accessoires. Ils jetaient feu et flamme et se disaient ruinés, si le roi consentait aux articles : aussi ce fut pour les maîtres un rude assaut que d'emporter la signature royale; elle leur fut accordée en avril 1622 : il y avait plus de trois ans qu'ils avaient déposé leur requête.

Mais, après la signature du roi tout n'était pas fini; il fallait faire passer les lettres au parlement. Or c'est là que la lutte allait recommencer aussi vive que jamais; elle dura dix-sept ans, c'est tout dire. La sentence définitive qui vérifia, entérina et homologua ces fameux articles, est de 1639.

La maîtrise, après son succès, ne goûta pas un long repos. Elle respira pendant trois ou quatre ans. Ses adversaires, encore meurtris, usaient sans doute de prudence, du moins, pendant ce temps, il n'est plus guère question d'actions judiciaires sérieuses et répétées. Mais ce n'est qu'une trève. Un nouveau règne, une régence, un certain goût de nouveautés et de cabales qui se répandaient dans Paris, les approches de la Fronde, en un mot, ne promettaient pas des jours sereins à la maîtrise. Soit que le danger lui apparût et qu'elle pensât s'en garantir à grands renforts d'audace, soit que la tête lui eût tourné depuis son dernier triomphe, on la vit tout à coup, vers 1646, reprendre l'offensive et afficher des prétentions bien autrement hautaines qu'en 1619. Cette fois encore c'était aux brevetaires qu'elle s'attaquait, mais à tous sans exception ; elle ne distinguait plus ; brevets réels, brevets de complaisance, elle voulait tout détruire, ne respectant pas plus les titres sérieux, émanés de volontés augustes, que les fraudes et les fictions. Au

roi seul et à la reine elle reconnaissait le droit d'avoir dans leurs maisons des peintres et des sculpteurs, et encore elle en limitait le nombre. Le roi devait en avoir quatre ou six tout au plus, la reine pas davantage; pour les princes, ils devaient s'en passer. Les priviléges, ainsi réduits quant au nombre, devaient encore subir un autre genre de restrictions : défense était faite aux peintres et sculpteurs du roi et de la reine de travailler pour les particuliers, même pour les églises, pour qui que ce fût enfin autre que Leurs Majestés, sous peine de confiscation de leurs œuvres, de 500 livres d'amende et au besoin de punitions exemplaires. La maîtrise ajoutait que tous ses membres étaient prêts à travailler dans les maisons du roi et de la reine, *toutes et quantes fois il plairait à Leurs Majestés de le leur commander.*

A voir cette irrévérence, on sent que la Fronde n'est pas loin. Ce n'était plus, cette fois, comme en 1619, devant le roi et son conseil, sous forme d'humble requête, que les jurés produisaient ce beau plan; c'était devant des magistrats à qui l'occasion de faire niche à la cour ne pouvait pas déplaire, devant la chambre des requêtes du parlement de Paris. L'affaire s'était d'abord engagée au Châtelet. Deux peintres à brevet, les sieurs Levêque et Bellot, saisis par les jurés, avaient, pour leur défense, excipé de leur privilége. Le Châtelet le trouvant en règle, reconnaissant la réalité du brevet et s'inclinant devant le droit royal, avait, sans difficulté, infirmé la saisie. C'est en appel de cette sentence que les jurés présentaient à la cour, le 7 février 1646, la requête dont nous venons de donner la substance.

Ces conclusions outrecuidantes firent scandale, comme on doit penser; mais, chose qui sembla plus étonnante encore que la requête, elle fut admise au parlement. Après une procédure des plus chargées, après de longs détours de chicane, un arrêt intervint en août 1647, arrêt de règlement qui assignait tous ceux qui, à titre quelconque, prenaient qualité de peintre ou de sculpteur du roi ou de la reine, les sommait de venir en cour déduire leurs raisons et moyens, pour être ordonné ce qu'il appartiendrait, etc., etc. C'était un avant faire droit, mais qui tranchait d'avance la question.

En possession de cet arrêt, les jurés n'eurent rien de si pressé que de le signifier à tous les brevetaires, même à ceux qui, étant logés au Louvre ou dans d'autres maisons royales, pouvaient passer pour domestiques et commensaux du roi. Ils ne firent qu'une exception, il y eut un privilégié chez qui leur huissier ne vint pas. C'était un peintre de vingt-huit ans, récemment revenu de Rome et travaillant alors au Louvre par ordre de la reine; ce peintre était Charles Lebrun. D'où vient que les

jurés lui faisaient cette grâce? Cherchaient-ils à le ménager? Redoutaient-ils, comme on le supposa, sa naissante faveur et son crédit déjà puissant? Ou bien n'était-ce, comme ils le prétendirent, qu'un échange et un retour de politesse à propos d'un présent que ce jeune homme leur avait fait?

Il était vrai qu'avant d'aller à Rome, Lebrun leur avait donné pour la chapelle de leur confrérie, sise en l'église du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, un tableau de sa main. Il ne faut pas s'en étonner. Lebrun était fils de maître; la maîtrise avait été pour lui presque une autre famille; et, comme à peine enfant il faisait déjà preuve de merveilleuses facultés, comme on l'avait vu dessiner, peindre, composer, avant qu'il eût treize ans, aux applaudissements de la cour, du chancelier, et même du cardinal, on comprend quelle joie c'eût été pour la communauté si ce prodige eût bien voulu n'en pas sortir. On l'entoura de prévenances, on l'accabla d'adulations; ce fut en vain. Le jeune homme avait son parti pris; il fallait à son ambition un théâtre un peu moins modeste que la boutique de son père. Le sentiment de sa force, ses relations, ses amitiés, ses compagnons d'étude, l'atelier de Vouet, où par deux fois il fit un long séjour, tout l'avait enrôlé dans les rangs des indépendants; mais, circonspect et modéré, ne brûlant jamais ses vaisseaux, voulant peut-être aussi ne pas blesser son père, il avait entouré ses refus d'égards et de déférence. De là ce tableau offert de bonne grâce, mais sans engagement d'entrer dans la maîtrise, et, au contraire, comme un moyen poli de se dispenser d'en faire partie.

Si les jurés s'étaient flattés qu'en lui épargnant l'ennui de leurs assignations ils se ménageaient son appui ou sa neutralité, leur espoir fut bientôt déçu. L'appât était trop grossier pour qu'il s'y laissât prendre, l'exception trop publique pour n'être pas offensante. Ils le forçaient en quelque sorte à leur faire plus rudement la guerre que s'ils l'avaient traité tout simplement comme les autres.

Ce n'était pas là leur seul mécompte. En croyant faire un coup de force, ils n'avaient réussi qu'à rallier leurs ennemis. Jusqu'alors entre les brevetaires et les indépendants la guerre était ardente; en un instant la paix fut faite. Résister en commun, faire tête à la tyrannie, tel fut le mot de ralliement. On se vit, on s'entendit, des pourparlers s'établirent. Pas un des artistes *assignés* n'eut seulement l'idée de comparaître au parlement; nul ne songea, pour sa défense, à suivre les voies légales: il leur fallait d'autres moyens; n'espérant rien de la justice, ils convoitaient un coup d'État. Mais à qui s'adresser? tous les yeux se tournaient vers Lebrun. Seul, malgré sa jeunesse, il était, dans son art, assez con-

sidérable pour porter la parole et se poser en chef des deux camps coalisés : il avait ses entrées chez le chancelier et même chez la régente, mais ce n'était pas assez; à lui seul il ne suffisait pas, il fallait, pour conduire l'affaire, un autre patron qu'un artiste, un véritable homme de cour; c'était à un tel personnage qu'était réservé l'honneur de devenir l'âme du complot.

M. Martin de Charmois, conseiller d'État, autrefois secrétaire de M. le maréchal de Schomberg pendant son ambassade à Rome, avait rapporté d'Italie un amour passionné des beaux-arts; on dit même que pour son plaisir il s'exerçait à sculpter et à peindre. Lebrun le prit pour confident, l'anima, l'échauffa contre les entreprises des jurés; lui rappela les exercices qu'ils avaient ensemble admirés pendant leur séjour à Rome dans l'ancienne académie de Saint-Luc; vanta les grands services que cette école, selon lui, avait rendus à la peinture italienne, et insista sur la nécessité de transplanter en France quelque institution de ce genre. Une grande école ouverte à la jeunesse, remplaçant les petits ateliers que tenait en particulier chaque maître, une association de professeurs conduisant et surveillant l'école, les disciples et les maîtres étroitement unis et presque assis sur les mêmes bancs, l'académie de Saint-Luc, en un mot, à quelques variantes près, tel était le plan de Lebrun. Il le mit sur le papier, le soumit à M. de Charmois, et lui demanda d'appeler comme en consultation les deux frères Testelin, ses intimes amis, deux autres peintres, Juste d'Egmont et Michel Corneille, et un sculpteur déjà célèbre, Jacques Sarrazin.

M. de Charmois les fit venir, les écouta, se pénétra de leurs idées, et finit par se convaincre qu'il en était lui-même à peu près l'inventeur. Devenu le patron du nouveau plan d'académie, il ne se contenta pas de composer une savante requête où tous les griefs de ses clients, tous les méfaits de la maîtrise étaient longuement énumérés, il eut soin de communiquer son travail en grande confidence aux principaux membres du conseil, leur demandant avis, s'assurant de leur approbation; puis, quand ses batteries furent ainsi dressées, il obtint d'être admis à déposer lui-même sa requête au pied du trône. Lecture en fut donnée devant la reine dans le conseil de régence tenu au Palais-Royal, le 20 janvier 1648.

Ceux qui connaissent cette pièce, conservée aux archives de l'École des beaux-arts, doivent tenir en singulière estime la patience de la reine et de ses conseillers. On perdrait aujourd'hui la plus juste des causes, rien qu'à lire à ses juges un semblable morceau. Nos pères étaient moins difficiles ou plus intelligents que nous. Ils supportaient

et comprenaient cette façon d'exposer les affaires, presque inintelligible aujourd'hui, ces phrases redondantes, qui n'ont ni commencement ni fin, où les idées se mêlent et se confondent au lieu de s'enchaîner, obscur et ambitieux langage dont la mode heureusement commençait alors à vieillir, mais ne devait tomber presque complétement qu'au bout de quelques années, après l'apparition de la première *Provinciale*. Ce qui prouve à quel point M. de Charmois fut goûté de ses auditeurs, ce ne sont pas seulement les éloges de Testelin, qui nous donne sa requête pour une pièce sans pareille, c'est la façon triomphante dont le conseil l'accueillit. Tout d'une voix on reconnut qu'il y avait justice et nécessité à autoriser l'établissement proposé : l'arrêt fut dressé sur l'heure et dans la séance même, sans la moindre contradiction, la minute en fut signée. La reine voulait aller plus loin; l'audace des jurés l'avait exaspérée; la prétention de limiter le nombre de ses peintres lui semblait impertinente et factieuse; elle en demandait vengeance, et proposait que, par le même arrêt, sans plus ample informé, la maîtrise fût déclarée éteinte et abolie.

Les conclusions de M. de Charmois n'allaient pas jusqu'à cet excès de passion féminine, mais tendaient presque au même but. Elles demandaient qu'il plût au roi de faire aux membres de la maîtrise très-expresse défense de prendre, à l'avenir, tant qu'ils tiendraient boutique et continueraient de faire partie de la communauté, la qualité de peintres ou de sculpteurs, attendu qu'ils n'étaient que doreurs et marbriers; qu'en conséquence il leur fût interdit d'entreprendre « aucun « tableau de figures et histoires, ni pourtraits ou peisages, figures de « ronde bosse ou bas-reliefs, pour les eglises ou autres bastimens pu- « blics ni particuliers, mais seulement de dorer, peindre ou faire de « relief, des moresques, grotesques, arabesques, feuillages et autres or- « nemens, à peine de deux mille livres d'amende et de confiscation des « dits tableaux ou sculptures[1]. »

N'était-ce pas demander la suppression de la maîtrise, ou tout au moins son expulsion du domaine de l'art? Le conseil n'alla pas si loin. Il ne fit droit qu'au paragraphe des conclusions qui venait après celui-ci, et qui tendait à faire seulement défense aux peintres et sculpteurs de la maîtrise « de donner aucun trouble ni empeschement aux « peintres et sculpteurs de l'académie, soit par visites, saisies et confis- « cations de leurs ouvrages, soit en les voulant obliger à se faire « passer maîtres, soit autrement et en quelque manière que ce fust, à

[1] Extrait de la requête conservée aux archives de l'École des beaux-arts.

« peine de 2,000 livres d'amende. » Cela dit, pour faire preuve de l'impartialité du conseil, le même arrêt, sous les mêmes peines, fit défense aux peintres et sculpteurs de l'académie de donner aucun trouble ni empêchement aux peintres et sculpteurs de la maîtrise.

Malgré ces restrictions, la concession était complète : le succès dépassait toutes les espérances. Il fut encore assaisonné, comme dit Testelin, des bonnes grâces de M. de la Vrillière, le secrétaire d'État, lequel fit faire, en toute diligence, les expéditions de l'arrêt, et, en les remettant lui-même aux délégués de la nouvelle compagnie, leur adressa les paroles les plus flatteuses et les plus encourageantes.

Pendant ce temps, les maîtres étaient dans l'ignorance du coup qui les avait frappés. Ils savaient bien qu'on s'agitait contre eux, mais, sûrs du parlement, leur confiance était entière. Ils ne supposaient pas leurs adversaires en position de prendre une telle revanche. L'arrêt du 20 janvier ne vint à leur connaissance que par la signification qui leur en fut faite. Rien ne peut donner l'idée de l'étonnement, du trouble, de la perplexité où les jeta cette nouvelle. Pendant plus de deux mois, on put croire qu'ils se résignaient, tant ils semblaient engourdis; mais ils n'étaient pas gens à se laisser longtemps abattre. Les libertés civiles avaient encore, à cette époque, tant de vie et de si fortes bases, que tout n'était pas dit quand le pouvoir avait parlé. Ses volontés, avant d'être obéies, avaient certains contrôles à subir; et quiconque, se sentant lésé, avait assez de cœur pour essayer de se défendre, était sûr de trouver des armes d'un usage licite et des patrons tout prêts à soutenir sa cause. La maîtrise allait donc résister, mais en prenant son heure et en cachant son jeu.

Les nouveaux vainqueurs, au contraire, tout à la joie de leur triomphe, ne songeaient qu'à prendre possession du privilége qu'ils avaient conquis. S'assemblant presque tous les jours chez M. de Charmois, ils eurent bientôt dressé un projet de statuts, le soumirent à la sanction royale, et obtinrent, vers le milieu de février, les lettres patentes confirmatives. Ces lettres furent publiées dès le 9 mars suivant. Si prompte qu'eût été cette promulgation, on ne l'avait pas attendue : l'impatience était trop grande au sein de la compagnie, l'attente du public trop vivement éveillée : dès le 1er février, dix jours après l'arrêt de création, les fondateurs de l'académie en firent l'inauguration solennelle. Dans cette même journée, ils procédèrent à l'élection des douze anciens qui, aux termes des statuts, devaient, chacun pendant un mois, administrer la compagnie et diriger l'école; les douze élus, pour prévenir toutes difficultés touchant la préséance, tirèrent immédiatement

les rangs au sort, et Lebrun, dont le nom, par un hasard en quelque sorte clairvoyant, était sorti le premier de l'urne, fit, le soir même, l'ouverture des exercices publics devant un concours extraordinaire de personnes de qualité, d'artistes et de curieux de toute condition, qui, par des motifs divers, s'intéressaient à cette nouveauté.

Tout marchait à souhait; les associés rivalisaient de zèle; rien ne leur coûtait, dans ces premiers moments, pour soutenir l'œuvre commune ; chacun à qui mieux mieux donnait son temps et même son argent. M. de Charmois surtout cherchait à justifier l'immense honneur qu'on lui avait fait; les statuts l'avaient proclamé chef perpétuel de la compagnie, titre un peu fastueux et hors de proportion avec l'importance et la valeur de l'homme, mais décerné tout d'une voix, comme prix de ses peines, dans la première effusion de la reconnaissance. Il s'était engagé à loger ses confrères, et en effet ce fut lui qui les installa dans une maison voisine de l'église Saint-Eustache, appartenant à un de ses amis. Le logement était spacieux, pas assez pour la foule qui se pressait aux séances. Au bout de quelque temps, dès les premiers jours de mars, il fallut déserter cette retraite provisoire et prendre à loyer un grand appartement dans l'hôtel de Clisson, rue des Deux-Boules, quartier préférable encore et plus à la portée de la plupart des jeunes gens qui cultivaient les arts.

La nouveauté que cherchait cette foule, l'attrait qui la faisait courir, c'était, pour emprunter le langage du temps, l'enseignement d'*après le naturel*, c'est-à-dire d'après le modèle vivant. Les exercices de ce genre étaient, on le comprend, à peu près inconnus, non-seulement chez les maîtres, mais chez tous leurs rivaux. Un atelier particulier ne peut guère entretenir constamment un modèle; pour en faire la dépense et couvrir tous les frais accessoires, il faut la bourse ou de l'État ou d'une riche association. La maîtrise était riche, tout au moins fort à son aise, mais l'idée de faire un tel usage de ses ressources ne lui était pas encore venue. Son argent passait en festins, en banquets, en réunions joyeuses. Elle avait un esprit à la fois trop mercantile et trop jaloux pour appliquer à l'enseignement les revenus de la communauté : c'eût été s'exposer à faire éclore des talents, c'est-à-dire des germes de concurrence. La seule école publique et libéralement établie qui eût encore existé en France était l'école de Fontainebleau; mais elle déclinait depuis la mort de Henri IV, et, même dans son beau temps, elle avait été moins une école préparatoire qu'un atelier d'exécution où l'on cherchait des résultats bien plutôt que des méthodes, et où les jeunes gens se formaient moins à étudier la nature qu'à aider et à imiter leurs

maîtres. C'était donc la première fois, à vrai dire, qu'on offrait chez nous à la jeunesse l'occasion de dessiner le nu d'après nature, non plus comme on avait fait jusque-là, par rencontres fortuites et passagères, à la dérobée, pour ainsi dire, mais d'une façon commode et permanente, au moyen d'un homme à gages, mis en posture par un habile professeur. Le public attendait merveille de cette innovation. Comme on savait qu'à Rome, à Bologne, à Florence, les écoles académiques entretenaient toutes des modèles, on se plaisait à en conclure que là était le secret de la peinture italienne, la cause de sa supériorité.

C'était se faire grande illusion; avant d'attribuer cette vertu aux écoles publiques et aux facilités qu'elles procurent, il fallait s'informer si leur établissement avait précédé ou suivi l'âge d'or des arts en Italie; si les artistes des grands siècles, ceux dont le nom ne périra pas, n'étaient pas sortis presque tous des plus modestes ateliers, et même de la boutique d'un orfèvre ou d'un ciseleur? Là ils avaient appris sans doute à dessiner le nu, car rien, dans l'éducation d'un artiste, ne supplée à ce salutaire exercice, mais ils n'en avaient pas fait une étude conventionnelle et machinale, ils s'étaient donné quelque peine pour trouver des modèles variés et de bonne volonté, appropriés, autant que possible, aux sujets qu'ils avaient à traiter, aux idées qu'ils voulaient rendre; et, tout en s'exerçant à comprendre et à interpréter les formes du corps humain, ils s'étaient toujours souvenus qu'ils dessinaient un homme, c'est-à-dire une créature intelligente et passionnée, et non pas un être banal et mécanique, un type de profession, ne sentant rien, n'exprimant rien, vivant à peine, sorte de végétal contourné et mis en attitude comme les charmilles d'un jardinier. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question; mais, s'il est une vérité facile à démontrer, c'est qu'en France, comme en Italie, comme dans tous les pays qui se piquent aujourd'hui de répandre et de favoriser la culture des arts du dessin, l'étude du modèle, telle qu'on la pratique depuis plus de deux siècles, a certainement rendu plus de mauvais services que de bons. La plupart des défauts du style académique en dérivent directement. Ces poses combinées, ces attitudes convenues, une fois entrées dans la mémoire des jeunes gens, s'y fixent et s'y gravent en traits souvent ineffaçables; tel peintre qui, pendant sa vie, croit avoir mis au monde des milliers de personnages divers, n'a fait, la plupart du temps, qu'habiller de costumes plus ou moins variés ce mannequin de chair humaine devant lequel on lui enseigna jadis à dessiner le nu, et dont sa main, par habitude, reproduit les gestes hébétés et les insignifiants contours. On était loin, en 1648, de prévoir ce danger; on ne voyait que les bons

côtés du nouveau mode d'enseignement : de là cette cohue qui se précipitait à l'étude du modèle vivant.

Deux autres causes ne contribuaient pas moins au succès de l'académie naissante : les noms de ses fondateurs, le caractère de ses statuts.

Nous ne saurions transcrire ici les treize articles de ce règlement primitif, mais, en deux mots, nous en dirons l'esprit. C'était moins un programme qu'une profession de foi. Très-incomplets et à peine ébauchés en ce qui touchait à l'enseignement, les statuts de 1648 avaient surtout pour but de proclamer le caractère moral et désintéressé de la nouvelle association, de lui faire prendre un engagement public de décence, de politesse et de sobriété. Point de festins, point de banquets, ni pour la réception des nouveaux membres, ni sous aucun autre prétexte. L'amour de l'art, l'étude, l'obéissance et la cordialité, voilà ce que promettaient solennellement les statuts. C'était du premier coup se distinguer des maîtres, et planter le drapeau de la compagnie fort au-dessus de leurs enseignes. On fit plus : dans une séance générale, on décida, comme complément aux statuts, que tout membre du corps académique, sous peine d'en être exclu, s'abstiendrait de tenir boutique pour y étaler ses ouvrages, de les exposer aux fenêtres de sa demeure, d'y apposer aucune inscription pour en indiquer la vente, et de faire enfin quoi que ce fût qui permît de confondre deux choses aussi distinctes qu'une profession mercenaire et l'état d'académicien.

Cette façon de se poser fut goûtée du public : les jeunes gens surtout en parurent épris, et le choix des douze fondateurs acheva de les séduire. Ce choix était heureux, l'élection avait rencontré juste. Sans parler de Lebrun, que d'avance tout le monde avait élu, la liste des onze autres noms était irréprochable. C'était, parmi les statuaires, Simon Guillain et Van Obstal, le Flamand, tous deux en grand renom, connus par des œuvres sans nombre semées dans les églises de Paris; puis fort au-dessus d'eux, l'habile auxiliaire de Lemercier au Louvre, l'auteur des cariatides du nouveau pavillon, Jacques Sarrazin, qui conservait, malgré ses soixante ans, la fougueuse verdeur de sa jeunesse. Parmi les peintres, c'était Lahire et Sébastien Bourdon, talents faciles et séduisants; le vieux Perrier, moins connu de nos jours, et quatre autres encore moins connus, mais qui avaient alors leurs clients et leurs admirateurs, Beaubrun, Juste d'Egmont, Corneille le père et Charles Errard, puis enfin cet Eustache Le Sueur, qui n'était que leur égal alors, et à qui la postérité réservait un tout autre rang.

Ces douze hommes ne prenaient pas un rôle au-dessus de leurs forces; ils s'attribuaient sans trop de présomption l'autorité de chefs d'école. Seulement on pouvait trouver le cercle un peu trop restreint. Ils élargirent leurs rangs : Philippe de Champaigne, Van Mol, Louis Boulogne, les deux Testelin et neuf autres furent appelés à prendre place comme académiciens, immédiatement après les douze fondateurs; cette élection complémentaire une fois faite, peut-on dire que personne n'eût été oublié? Quelques noms regrettables restaient encore en dehors de la liste; il n'était question, par exemple, ni des Anguier[1], ni de Mignard, ni de Dufresnoy, ni même de leur maître à tous, le vieux Vouet, que tous les biographes, y compris Félibien, s'obstinent à faire mourir le 5 juin 1641, et qui vivait encore en 1649, comme bientôt nous en aurons d'incontestables preuves[2]. D'où venaient ces exclusions? Était-ce à la compagnie, était-ce aux exclus eux-mêmes, à leur dédain ou à leurs exigences, qu'il fallait en imputer la faute? Tout à l'heure nous verrons ce qu'on doit en penser, mais le public, évidemment dans le secret, ne fut pas très-ému de ces oublis qui nous étonnent. Il ne mêla ni blâme ni regret au concours de louanges qui s'élevait de toutes parts, dans ces premiers moments, en l'honneur de l'académie.

Déjà les exercices avaient duré plus de six semaines dans un ordre parfait, sans incident fâcheux, lorsque, le 19 mars, on apprit dans la matinée que les huissiers de la maîtrise s'étaient présentés au logis de plusieurs académiciens, et qu'en vertu d'une ordonnance du lieutenant civil et d'un pouvoir du procureur du roi au Châtelet, ils les avaient assignés et avaient saisi leurs tableaux. On ne pouvait braver avec plus de fracas et plus d'impertinence l'arrêt du 20 janvier et les lettres patentes qu'avait signées le roi dix jours auparavant.

Les chefs de la compagnie firent aussitôt connaître à leur principal protecteur, au chancelier Séguier, ce qui venait de se passer. Le chancelier prit l'affaire au sérieux, ne perdit pas une minute, et, le jour même, 19 mars 1648, fit rendre un arrêt du conseil qui cassait l'ordonnance du lieutenant civil, annulait les saisies et les assignations, faisait défense aux gens du Châtelet et à tous autres juges de troubler les académiciens, et ordonnait que les procès nés ou à naître concernant soit l'académie,

[1] Michel Anguier était encore en Italie en 1648, mais François était revenu depuis quelques années. — [2] M. Villot, dans la notice des tableaux du musée du Louvre, ne commet pas l'erreur des biographes; il indique comme date de la mort de Vouet le 30 juin 1649, mais sans dire sur quelle autorité il s'appuie. Si la date est exacte, et rien n'empêche qu'elle ne le soit, Vouet serait mort bien peu de temps après l'événement auquel on le verra plus bas prendre part.

soit quelqu'un de ses membres, seraient évoqués au roi et à son conseil sans qu'aucune autre juridiction en pût prendre connaissance[1].

Les jurés cette fois se tinrent pour battus. Le chancelier, piqué au jeu, ne les eût pas ménagés, s'ils avaient continué la guerre. Pour lui, c'était un parti pris de maintenir l'académie, un peu par amour des beaux-arts, beaucoup pour complaire à Lebrun. Non content de l'arrêt que le conseil venait de rendre, il fit donner au lieutenant civil un avertissement sévère, lui fit dire qu'il portait à cette compagnie un sérieux intérêt, que c'était son ouvrage, et son ouvrage de prédilection, qu'il eût à ne pas recommencer; puis, faisant appeler Lebrun et ses amis, il leur dit de prendre garde à de nouveaux orages; que, lui vivant, ils en seraient garantis, mais qu'il était plus sûr de travailler incontinent et sans relâche à se faire une situation tranquille et indépendante en poursuivant au parlement la vérification de leurs lettres patentes; qu'il se chargeait de tout à condition qu'ils prendraient quelques peines et feraient les démarches qu'il leur allait tracer.

Là-dessus ils se confondirent en remercîments, et lui promirent de suivre ses avis. A quelques jours de là une députation, conduite par M. de Charmois, se rendit en effet chez le procureur général, pour

[1] *Extrait des registres du conseil d'État.* 19 mars 1648. — « Sur la requeste pré-« sentée au roy, estant en son conseil, par l'académie royale de peinture et sculpture, « qu'au préjudice de l'arrest du conseil du 20 janvier dernier, des statuts et lettres « patentes dudit mois, portant confirmation d'iceux, par lesquels Sa Majesté a « séparé ceux de l'académie du corps de mestier, néanmoins, le procureur du roy au « Chastelet de Paris, auroit, en vertu de l'ordonnance du lieutenant civil, fait don-« ner assignation à plusieurs peintres de ladite académie à comparoir pour res-« pondre aux conclusions du procureur du roy, au rapport qui sera fait du commis-« saire Bannelier, en outre, en vertu de ladite ordonnance, auroit saisi les tableaux « qui auroient esté trouvez chez lesdits académistes, ce qui est une contravention « manifeste audit arrest du conseil et lettres patentes, et trouble l'établissement « fait de ladite académie par Sa Majesté pour accroistre le nombre des excellents « hommes de cette profession et les faire jouir des priviléges, franchises et libertez « qui sont annexez aux arts libéraux, requérant lesdits suppliants qu'il plaise à « Sa Majesté leur vouloir sur ce pourvoir; veu l'arrest dudit conseil du 20 janvier, « les statuts et règlements faits par lesdits suppliants, et lettres patentes portant « auctorisation d'iceux du présent mois de février, le *roy estant en son conseil*, la « reine régente sa mère présente, a cassé et annulé lesdites ordonnances et saisies « faites sur lesdits suppliants, et fait très expresses inhibitions et deffenses audit « lieutenant civil, et à tous autres juges, de les troubler ny inquiéter en aucune « façon et manière que ce soit, évoquant Sa Majesté à elle, et à son conseil, la « connoissance de tous les procez et différends mus et à mouvoir, concernant les « fonctions, ouvrages et exercices desdits suppliants, en interdisant à ces fins la « connoissance à tous juges quelconques. Fait à..., etc. »

obtenir qu'il voulût bien conclure à l'enregistrement pur et simple des lettres en question, mais là ils acquirent la preuve qu'ils avaient été prévenus; que les jurés, depuis plusieurs semaines, avaient formé opposition à l'enregistrement, et que l'affaire, en conséquence, ne pouvait plus se terminer que par une procédure en règle et un arrêt contradictoire.

Cette révélation les arrêta tout court. Sans méconnaître à quel point le chancelier avait raison, ils suspendirent leurs démarches, et tout projet d'enregistrement parut indéfiniment ajourné. Ils reculaient devant un procès, ou plutôt l'argent manquait pour entamer la procédure. L'académie s'était fondée avec l'espoir que la régente ou le cardinal se chargerait de ses dépenses. Les statuts s'en expliquent en termes assez clairs[1]. Mais on était en 1648, c'est-à-dire au plus fort de ces embarras financiers qui allaient allumer la guerre entre la cour et le parlement. Mazarin ne pouvait ni donner ni promettre. Pour attendre des temps meilleurs et pourvoir aux plus urgents besoins, on avait usé d'expédients. Les lettres de réception, les diplômes, avaient été taxés à deux pistoles, et, comme le nombre en était grand, on en avait tiré une somme assez ronde. Mais ce n'était qu'un produit passager, et quant aux cotisations mensuelles, celle qu'on exigeait des élèves était nécessairement modique, et celle que les professeurs s'imposaient, quoique plus productive, avait le grand défaut de n'être pas obligatoire. Tout cela constituait d'assez pauvres finances. Aussi, peu de temps après l'ouverture des exercices, la caisse était-elle à sec. Sans M. de Charmois, la compagnie sombrait au port. Son chef, heureusement, avait un intérêt d'honneur à lui venir en aide. Sous forme de prêts ou d'avances ce fut lui, dans les premiers temps, qui la soutint de ses deniers.

Mais il ne tarda pas à en prendre à son aise avec des gens qu'il hébergeait ainsi. Non content de présider l'Académie, d'en diriger presque à son gré les délibérations, il s'était attribué la rédaction et la garde des procès-verbaux. Les statuts ne lui donnaient pas ce droit; ils l'avaient réservé à chaque ancien, à tour de rôle, pendant son mois d'exercice. Mais, parmi les anciens, plusieurs, il faut le dire, n'étant pas très-lettrés, s'étaient fait suppléer par M. de Charmois; celui-ci, une fois la plume en main, ne l'avait plus quittée; et, peu à peu, pour plus de commodité, il avait fait porter les registres chez lui. Jusque-là le mal

[1] Article IV : . . . lorsqu'il plaira à Sa Majesté en faire les frais, à l'instar de celle (*de l'académie*) du grand-duc de Florence.

Article X : . . . . en attendant qu'il plaise au Roi de lui en donner un (un bâtiment pour tenir ses séances).

n'était pas grand. Ce qui devint autrement grave, c'est qu'au lieu de procès-verbaux l'assemblée n'eut bientôt que des comptes rendus de fantaisie. Les délibérations n'étaient enregistrées que par extraits plus ou moins infidèles. Le secrétaire grand seigneur inscrivait ce qui était de son goût, rejetait ou changeait tout le reste, et souvent même il donnait comme émanés de la compagnie des actes qu'il fabriquait de sa propre autorité.

De telles façons n'étaient pas tolérables. On les supporta cependant; on garda quelque temps le silence pour éviter l'éclat d'une rupture, mais, à la fin, la patience échappa. On fit dire à M. de Charmois, avec de grands détours de politesse, que l'académie était confuse de l'avoir laissé jusque-là se livrer à un service si fort au-dessous d'un homme de sa condition; qu'il était temps de l'en soulager; qu'on allait en charger désormais un officier subordonné, un simple secrétaire, auquel la tenue des registres serait exclusivement confiée. M. de Charmois comprit ce qu'on lui voulait dire; assez homme d'esprit pour répondre sur le même ton, il remercia chaudement ses confrères, et leur rendit les registres de la meilleure grâce du monde, mais, à dater de ce jour, il n'assista que rarement aux séances de la compagnie, et sa bourse s'ouvrit plus rarement encore.

La gêne devint extrême. On vécut au jour la journée. La rétribution des élèves fut portée de cinq sous à dix sous par semaine; les professeurs et tous les autres membres doublèrent aussi leurs offrandes; tout cela fut insuffisant : presque à chaque séance il fallait aviser aux moyens de combler quelque vide, et c'étaient les présents qui devaient boursiller. L'assiduité dès lors devenant onéreuse, les rangs ne tardèrent pas à s'éclaircir. Le professeur en exercice se trouva souvent presque seul à faire, le soir sa leçon, tandis qu'auparavant ses confrères étaient toujours là l'assistant, se mêlant aux élèves et prenant part aux corrections. Cette jeunesse, ainsi abandonnée, se mit à murmurer : on lui faisait payer plus cher de moins bonnes leçons. La désertion des chefs était un contagieux exemple; elle amena celle des soldats. Les élèves partirent à leur tour. « Nous eûmes le déplaisir, dit l'auteur de notre manuscrit, de les « voir se retirer par troupes entières. » De là une diminution notable dans le produit de la rétribution, et, de semaine en semaine, un surcroît proportionné de besoins et d'embarras.

On était au printemps de 1649; il n'y avait pas plus d'un an que l'académie était au monde, pas plus d'un an de ses premiers succès; quel changement! Il est vrai qu'autour d'elle tout n'était guère moins changé. La régente et sa cour avaient quitté la capitale; le chancelier était

sans force et sans crédit; M. de Charmois boudait toujours. A qui la compagnie pouvait-elle s'adresser? Quel secours pouvait-elle attendre?

Cette détresse prématurée n'avait pas échappé, comme on pense, à des yeux ennemis. Tout en gardant, depuis le 19 mars, un silence prudent, la maîtrise était aux aguets. Elle voyait l'abandon, l'affaissement de sa rivale, et le moment lui semblait venu de reprendre l'offensive. Son plan n'était pas malhabile, ainsi qu'on va le voir.

Il s'agissait de faire avec plus de succès ce que l'Académie s'était proposé de faire. Élever une école, entretenir des modèles, appeler à soi la jeunesse, tel était le plan des jurés. Ils changeaient de méthode, voulaient plaire au public, et lui offraient les nouveautés dont il était friand. Dans un temps régulier cette sorte de plagiat et de contrefaçon n'eût pas été possible; le pouvoir ne l'eût pas tolérée; avec l'omnipotence du parlement et l'appui des frondeurs, on pouvait tout oser. Il ne fallait que deux choses pour fonder une seconde académie, de l'argent et des noms connus. De l'argent, la maîtrise en avait; des noms, il suffisait d'en emprunter. Ces hommes de talent dont tout à l'heure nous regrettions l'absence étaient tout justement ce qu'il fallait. Les jurés n'avaient pas manqué de leur faire une cour assidue, et peu à peu se les étaient acquis. Mignard leur avait amené Dufresnoy, Dufresnoy les Anguier, et tous ils avaient appelé comme chef et comme protecteur, leur ancien maître, Simon Vouet, exclu et irrité comme eux[1].

S'il faut en croire l'auteur de notre manuscrit, si bien versé dans toutes ces intrigues, ce serait Vouet lui-même qui serait venu chercher les jurés et les aurait poussés à ouvrir une école nouvelle en face de l'académie chancelante, s'engageant à la rendre prospère par le seul éclat de son nom[2]. Qu'il ait été l'instigateur ou le confident des jurés,

[1] Ce dernier épisode de la vie de Vouet n'est connu, comme nous l'avons dit plus haut, que depuis la publication toute récente d'une partie des papiers conservés aux archives de l'école des beaux-arts. C'est dans la vie de Louis Testelin, par Guillet de Saint-Georges, insérée au tome Ier (page 216) des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'académie royale de peinture et de sculpture*, que se trouve (pages 221-222) le récit de ces faits, avec une abondance de circonstances et de détails qui rend le doute impossible. Ajoutons que l'existence de Vouet, en 1649, et le rôle qu'il joua dans cette première apparition de l'académie de Saint-Luc, se trouvent également attestés pages 75 et suivantes du manuscrit publié par M. de Montaiglon, et attribué par lui à Henri Testelin. Seulement, dans ce récit, le nom de Vouet n'étant pas prononcé, et celui de Mignard se trouvant incidemment cité, tous ceux qui, jusqu'ici (Piganiol, par exemple), avaient eu connaissance du manuscrit, avaient attribué à Mignard les faits qui se rapportent à Vouet. La notice de Guillet de Saint-Georges remet les choses à leur place, et devient à la fois le commentaire et la confirmation du récit de Testelin. — [2] Voici comment s'exprime l'auteur

peu importe, mais de quelque côté que vînt l'idée, elle fut adoptée avec transport. La maîtrise fit publier par tout Paris que, dans sa maison dite

du manuscrit, page 76 : « ...Il (un personnage considérable dans la peinture) conçut « le dessein d'élever, sur les débris de notre école académique, une semblable école « chez les maîtres, et il ne douta pas un moment que son nom seul suffirait pour don- « ner à cet établissement un éclat et un succès capables d'opérer la destruction totale « du nôtre... Dépouiller l'académie de sa gloire et en revêtir la communauté, c'était « la moindre de ses promesses. Les jurés et leurs satellites en furent charmés et adoptè- « rent le projet avec transport. Ils se pourvurent de deux modèles et des autres choses « nécessaires. Peu de temps après ils firent, avec grand apparat, l'ouverture de leur « école, qu'ils qualifièrent d'académie de Saint-Luc. Pour signaler leur reconnaissance « envers le grand homme qui avait bien voulu tant mériter d'eux en cette occasion, « ils le proclamèrent prince de cette académie. Comme tel, il présida à cette cérémo- « nie, et y soutint son nouveau rang avec un air de dignité qui parut fort ridicule à « ce qu'il y avait là de gens assez sensés pour l'évaluer à sa valeur. Il est fâcheux « pour la mémoire de M. Mignard, que son nom se soit conservé avec celle de cet « événement, dans les registres de la communauté. »

Ce sont ces dernières lignes qui ont donné lieu à la méprise signalée dans la note ci-dessus. Il eût été pourtant facile, avec un peu de réflexion, de reconnaître que Mignard n'était pas ce *personnage considérable dans la peinture* dont il est ici question, non-seulement parce qu'à cette époque il n'était ni par son âge ni par sa renommée en position d'être ainsi qualifié, mais parce que l'auteur du récit indique évidemment que ce n'est pas de lui qu'il s'agit. Il plaint Mignard non pas d'avoir joué le rôle principal dans cette affaire, mais de s'y être compromis, d'y avoir mêlé son nom. Faute d'avoir fait cette remarque, Piganiol, qui, dans sa description de Paris, a inséré une histoire de l'académie de peinture évidemment empruntée au manuscrit de Testelin, ainsi que le démontre M. de Montaiglon, Piganiol ne met pas en doute que ce ne soit Mignard qui ait présidé la séance d'ouverture de l'académie de Saint-Luc en 1649, et il entre à ce propos dans d'assez longs développements (T. 1er, p. 270, édit. in-12, 1742). Ce qui est encore plus étrange que l'erreur de Piganiol, c'est qu'elle est reproduite dans la table analytique des matières imprimée par M. de Montaiglon à la fin de son second volume, table qui, dans le manuscrit, se trouve en marge de chaque page, *en manchettes,* selon le terme consacré. Cette table attribue à Mignard (p. 159) les actes qui, dans la pensée de l'auteur du manuscrit, appartiennent à Vouet. D'où il suit que la table n'a certainement pas été faite par l'auteur du manuscrit lui-même, et a dû être composée soit par M. Hulst, soit par un simple copiste, qui, comme Piganiol, s'est laissé prendre à l'apparence et n'a pas lu avec attention. Nous signalons ce fait au sagace éditeur; il est de nature, ce nous semble, à modifier l'opinion qu'il a émise sur l'origine de cette table (p. XVIII et XIX de sa préface). Lors même que la notice de Guillet de Saint-Georges ne mettrait pas en évidence la méprise indiquée par nous, il suffirait, pour s'en apercevoir, de la manière dont s'exprime l'auteur du manuscrit en parlant de ce *personnage considérable dans la peinture* qui a présidé l'académie de Saint-Luc. Il reconnaît que l'académie *ne l'a pas traité avec une impartialité bien pure et bien parfaite; qu'on était dans la compagnie assez peu prévenu en sa faveur,* bien qu'il eût du *mérite dans l'exercice de son art, et même en un assez haut degré, mais il en présumait trop,* ajoute-t-il, *pour vouloir se contenter à moins que d'une supériorité absolu-*

des Coquilles, rue de la Tixeranderie, elle ouvrait une académie sous le nom d'académie de Saint-Luc. C'est ainsi qu'on appelait à Rome la plus ancienne et la plus illustre académie de peinture. S'emparer de ce nom, c'était se donner bon air, un air d'affiliation et comme de parenté avec l'association romaine. On poussa l'imitation plus loin; au lieu d'un président on eut un prince, et ce prince fut Simon Vouet. Pour répondre à ce titre pompeux, il fallut tailler à la grande et renchérir en tout sur ce qu'avait fait l'académie royale. Celle-ci n'avait que douze anciens, l'académie de Saint-Luc s'en donna vingt-quatre; il n'y avait qu'un modèle rue des Deux-Boules, rue de la Tixeranderie on s'en procura deux; les jeunes gens payaient une rétribution pour dessiner à l'académie royale, on leur promit qu'à l'académie de Saint-Luc ils dessineraient *gratis*.

Ce mot *gratis* eut un effet magique. La foule vint à flots, pendant que l'autre école restait de plus en plus déserte. La maîtrise avait fait si grandement les choses, que la séance d'ouverture eut l'éclat d'une cérémonie; Vouet présidait en qualité de prince. Il eut le tort, dit-on, de *soutenir son nouveau rang avec un air de dignité* un peu trop majestueuse; et, comme professeur, il ne plut pas à la jeunesse. Il était vieux et toujours plein des mêmes prétentions qu'au temps de ses luttes avec Poussin. Pendant sept ou huit jours il posa le modèle et donna la leçon, puis il se dégoûta, devint moins assidu, et finit par laisser aux maîtres ses confrères le soin d'achever sa tâche et de soutenir sa gageure.

Les étudiants prirent assez mal ce subit abandon. Tomber des mains de Vouet aux mains de simples maîtres, la chute leur semblait brusque. Ils se plaignirent et menacèrent de déserter. Pour les calmer et pour les retenir rien ne fut négligé : on fit de nouvelles largesses, on institua des prix, on promit une épée d'honneur, à poignée d'argent ciselé, qui fut exposée avec pompe dans les salons de l'école. Tout cela n'eut pas grand succès. Peu à peu les bancs se dégarnirent, et jamais

ment exclusive et reconnue telle. Cette vanité en lui nous rendait injustes à son égard, en le rabaissant beaucoup au-dessous de ce que la vraie connaissance et la saine raison pouvaient nous le permettre. Tout cela pouvait sans doute s'appliquer à Mignard tel qu'il devint quinze ou vingt ans plus tard, après le grand succès de quelques-uns de ses portraits, mais non pas au Mignard de 1649. Ajoutons que Testelin avait été élève de Vouet, et qu'on trouve dans les paroles que nous venons de citer quelque chose de l'embarras d'un disciple devant son maître. Malgré son constant désir d'approuver ce que fait l'académie, on sent qu'en cette circonstance il la blâme au fond de sa pensée, ne se dissimulant pas qu'elle a commis une faute, et que, malgré les défauts et les travers d'un homme de cette importance, mieux eût valu l'avoir mis dans la compagnie que le laisser en dehors.

on ne revit la vogue des premiers jours. Ni Dufresnoy ni Mignard ne firent de grands efforts pour réparer les échecs de leur maître et soutenir leurs alliés. Plus tard nous les verrons tenter à nouveau pour leur compte un essai tout semblable, mais cette fois ils s'effacèrent et ne cherchèrent pas à sortir du rôle secondaire que prudemment ils s'étaient assigné.

Pendant ce temps, l'académie royale, tombée à un état de décadence qui ne différait guère d'une ruine totale, commençait à renaître et reprenait figure. Elle avait eu dans sa disgrâce une chance vraiment heureuse. Un homme actif, intelligent, aussi courageux qu'habile, Louis Testelin, le frère aîné de cet autre Testelin, auteur présumé de notre manuscrit, s'était trouvé en position de se dévouer pour elle et de la soutenir pour ainsi dire à lui seul. C'est lui qu'on avait élu secrétaire, pour échapper aux envahissements de M. de Charmois; il s'acquittait de cette charge si parfaitement bien, que, lorsqu'un peu plus tard, en 1650, François Perrier vint à mourir, laissant parmi les douze anciens une place vacante, ce fut encore sur Louis Testelin que se portèrent tous les suffrages. Il était à peine nommé que son tour arriva d'entrer en exercice. Les circonstances étaient graves. On parlait de fermer l'école, tant il restait peu d'élèves, tant on était à court d'argent. Testelin avait quelque aisance; il prit bravement le fardeau. Entretien du modèle, loyer, chauffage et luminaire, il se chargea de tout, ne voulant pas que l'académie mourût entre ses mains. Au bout du mois, celui de ses confrères qui aurait dû lui succéder ne donnant pas signe de vie, il continua un mois de plus, puis encore deux autres mois et toujours à ses frais. Sa libéralité n'était pas son plus grand mérite : il avait la constance de faire tous les soirs sa leçon avec autant de soin, d'application et de patience, que si la salle eût été pleine, façon d'agir qui ne tarda pas à être comparée avec le laisser-aller et l'incurie des maîtres. Depuis le départ de Vouet, ceux-ci négligeaient à tel point leur école qu'ils laissaient les élèves poser eux-mêmes le modèle et ne corrigeaient plus leurs dessins. Ce contraste eut bientôt pour effet de ramener à la rue des Deux-Boules le courant qui s'était si violemment porté vers la rue de la Tixeranderie. Chaque jour les transfuges vinrent se rapatrier; si bien qu'avant la fin de 1650, après un an d'éclipse tout au plus, l'académie royale recouvrait son éclat et se rétablissait à sa place première dans l'estime du monde et des artistes.

Il semblerait qu'un retour de fortune si prompt et si bien établi devait dissiper toute crainte, et qu'après cette épreuve nos académiciens auraient pu tranquillement reprendre leurs travaux sans se préoccuper

ni des jurés, ni de leurs cabales, ni même de leurs procès. C'était l'avis de Lebrun, de Sarrazin et de quelques autres, mais la plupart de leurs confrères étaient loin de penser ainsi. Un reste de terreur semblait les dominer; ils croyaient que l'académie n'aurait jamais un instant de repos tant qu'un traité de paix ne serait pas conclu, tant que les deux écoles et les deux compagnies resteraient séparées. D'où venaient ces appréhensions et comment ces timides avis prenaient-ils plus d'empire à mesure que la supériorité de l'académie royale devenait plus manifeste et plus incontestée? Le mot de cette énigme est, selon nous, tout politique. La Fronde triomphait; l'année 1651 venait de commencer; Chateauneuf était garde des sceaux, Mazarin allait être banni. Les jurés et presque tous les maîtres, par jalousie ou par rancune contre la cour, s'étaient donnés à la Fronde. Si leur crédit au parlement était déjà grand avant les troubles, que serait-ce donc à l'avenir? De là ces craintes qu'ils inspiraient, de là ce grand désir de se fondre avec eux.

D'un autre côté, chez les maîtres, il y avait quelques esprits sensés qui n'étaient pas d'avis de perpétuer la guerre. Frappés de leur dernier échec et comprenant à quel pauvre rôle les condamnait l'isolement, ils parlaient, eux aussi, de pourparlers et de jonction. De part et d'autre on fit quelques avances, on se vit, on parlementa, et dans les deux compagnies le projet d'un accommodement obtint la pluralité des suffrages.

Mais, avant d'en venir à un accord définitif, que de temps ne fallut-il pas! Nous allongerions notre récit hors de toute mesure, si nous donnions seulement le sommaire de tous les incidents qui traversèrent pendant six mois cette négociation. Vingt fois tout fut rompu. Ce n'était pas de l'académie royale que venaient les obstacles. Ceux de ses membres qui s'opposaient à l'alliance, la trouvant humiliante et oppressive, étaient en faible minorité; le gros de la compagnie, les timides et les irrésolus, voulaient de la jonction à tout prix. C'était de l'autre côté, c'était des rangs de la maîtrise que partaient les chicanes et les manques de foi. L'alliance y comptait peu d'amis; seuls en état d'en profiter, les hommes de talent osaient seuls la défendre, tandis que le grand nombre, les ignorants et les brouillons, préféraient guerroyer, la guerre étant le seul moyen de conserver leur importance. Ils n'avaient d'abord consenti à entamer les pourparlers que par une sorte de surprise, aussi se gardaient-ils de rien laisser conclure. Chaque fois qu'on croyait aboutir, un vote absurde et malveillant venait tout renverser; on renouait les conférences, et aussitôt ils les interrompaient. Enfin, pour couper court à ces incertitudes, ils prirent un procédé que Testelin, non sans

raison, qualifie de sauvage. Un beau matin, sans en avoir rien dit, ils firent porter par leurs jurés une requête au parlement, tendant à mettre à néant et l'arrêt du conseil et les lettres patentes qui avaient créé l'académie, à faire droit aux conclusions posées par la maîtrise en 1646, et à limiter en conséquence le nombre des sculpteurs et des peintres privilégiés. L'académie ne connut la requête que par l'huissier qui lui fit sommation d'y répondre dans le délai prescrit.

L'indignation fut grande. Lebrun et ses amis crurent un moment que leurs confrères allaient prendre un parti courageux; la colère leur rendait la fierté; mais, quand il fallut plaider, cette fièvre tomba. Les pacificateurs revinrent à la charge et on négocia de nouveau, cette fois avec plus de succès.

Les chefs de la maîtrise avaient, après bien des peines, pris un peu plus d'empire sur leurs turbulents confrères. Ils leur avaient fait comprendre que l'union des deux corps ayant pour conséquence de mettre en commun leurs priviléges respectifs, et l'académie possédant des priviléges autrement étendus que ceux de la maîtrise, c'était aux maîtres que l'alliance était surtout avantageuse; en même temps, ils mettaient en avant un moyen non encore usé, ils proposaient un arbitrage, et prononçaient le nom d'un magistrat considérable et impartial, M. Hervé, conseiller au parlement. Ce nom fut accueilli par les deux parties contendantes avec un tel empressement, que M. Hervé se vit comme contraint d'accepter ce difficile mandat. Par acte passé le 13 juillet devant deux notaires au Châtelet, l'académie et la communauté se soumirent à son arbitrage; et, en vertu de ce compromis, le procès fut abandonné.

Le 4 août suivant, M. Hervé terminait son travail, dressait le contrat de jonction et convoquait chez lui, en présence de deux autres notaires, les délégués élus par les deux compagnies pour traiter en leur nom. Peu s'en fallut qu'à ce moment suprême tout fût encore mis en question. Les délégués de la maîtrise élevèrent tout à coup des prétentions textuellement contraires à la sentence arbitrale. Ce n'était pas d'un heureux augure pour l'exécution du traité. Les soupçons s'éveillaient, on s'échauffait de part et d'autres, lorsque, à force d'adresse et grâce aux concessions que firent encore, à sa prière, les représentants de l'académie, M. Hervé dissipa l'orage. La transaction mise en état, il la fit signer devant lui par tous les assistants, y compris les notaires, puis, dans la journée même, elle fut ratifiée sur minute par les jurés en exercice au nom de leur communauté, et dès le lendemain, au nom de l'académie, par un grand nombre de ses membres, notamment par neuf anciens sur douze.

Les trois anciens qui ne ratifièrent pas étaient Lebrun, Lahire et Sarrazin. Lebrun n'avait cessé de protester par ses paroles, et protestait encore par son abstention contre la mésalliance qu'avaient acceptée ses confrères; il s'en montrait inconsolable. L'académie, telle qu'il l'avait rêvée, n'existait plus pour lui. Cette séparation de l'art et du métier, cet ennoblissement des hommes d'art, si longtemps poursuivi de ses vœux et conquis après tant d'efforts, le contrat de jonction n'en laissait plus vestige. En s'unissant à la maîtrise, l'Académie, selon lui, ne relevait pas ses alliés, elle s'abaissait à eux; il la tenait si bien pour morte, qu'à partir de ce jour il se mit à l'écart et resta comme étranger aux travaux de la compagnie.

Voyons si ses pronostics devaient se vérifier, et ce qu'allait devenir le corps académique sous le nouveau régime où il était entré.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan, ouvrage couronné par l'Institut. Première partie, *Histoire générale des langues sémitiques.* Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-499 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

De l'invention de l'alphabet.

M. E. Renan, avons-nous dit, n'hésite point à faire honneur de l'invention de l'alphabet à la race sémitique; et il croit avec raison n'être en cela que l'écho de l'opinion universelle, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes. Nous ne prétendons pas renverser cette théorie, et lui en substituer une plus exacte. Mais nous voulons présenter quelques réflexions qui, sans être contraires à ce système, montreront que, jusqu'à présent, on a circonscrit cette question si curieuse dans des bornes

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1856, page 619.

trop étroites. Nous n'apportons point un système nouveau; mais nous croirions avoir fait quelque chose d'assez utile en prouvant qu'il faut désormais étendre le cercle des recherches, et que la tradition, toute évidente et incontestable qu'elle paraît, peut n'être pas infaillible.

Sur quels motifs s'appuie M. E. Renan, et se sont appuyés comme lui tous les juges compétents qui se sont prononcés sur ce problème obscur? Parmi ces motifs très-nombreux, il y en a trois principaux auxquels nous nous arrêtons plus particulièrement.

D'abord l'antiquité tout entière n'a qu'une voix pour rapporter cette découverte admirable à la Phénicie, de qui le reste du monde l'a reçue plus tard, et successivement. En second lieu, l'alphabet sémitique ou phénicien correspond parfaitement à l'échelle des articulations sémitiques, et il a été taillé sur le moule même des idiomes qu'il doit peindre aux yeux. Enfin les noms des lettres, qui sont presque tous sémitiques, suffisent à fournir de l'origine de l'alphabet une démonstration irrécusable[1]. A ces premières considérations, M. E. Renan en ajoute d'autres; et, comme certainement ce ne sont pas les Israélites qui ont inventé cet alphabet, et qu'ils le tenaient, quinze ou vingt siècles avant l'ère chrétienne, des Phéniciens leurs voisins et leurs prédécesseurs dans la Syrie, M. Renan se demande si les Phéniciens eux-mêmes sont bien les inventeurs, et s'ils ne sont pas plutôt de simples intermédiaires. A ses yeux, les Phéniciens, avec l'esprit commercial qui les distingue et les sépare des autres races sémitiques, ne sont guère que les courtiers d'une civilisation qu'ils n'ont point faite, mais qu'ils ont transmise à d'autres. Le siége de cette civilisation antérieure serait Babylone; et c'est à cette ville qu'en dernière analyse le jeune et savant philologue rapporte la découverte de l'alphabet de vingt-deux lettres, comme c'est à elle qu'on rapporte en général le système cunéiforme[2].

Nous ne nions pas la force de ces arguments, qu'adopte pleinement M. E. Renan, comme les ont adoptés avant lui MM. Gesenius, Ewald, Lengerke et bien d'autres. Nous ne voulons pas rechercher, avec MM. Lenormant, Hug, Seyffarth et Olshaussen, si l'alphabet sémitique, par une transformation qui, pour nous, équivaut à une création véritable, est venu du système hiéroglyphique. Nous ne rechercherons pas davantage si l'alphabet sémitique a été inspiré tout à la fois et par les hiéroglyphes et par les cunéiformes, et si ce sont les Hyksos qui ont fait le changement initial. Ce sont là des problèmes qui méritent sans doute les labeurs qu'on y

[1] M. E. Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, p. 104 et suiv. — [2] Id. *ibid.* p. 105.

consacre; et les découvertes imprévues faites à Ninive doivent éveiller bien des espérances légitimes. Mais, pour aborder et résoudre ces difficiles questions, il faudrait des instruments dont nous ne disposons point; et il nous suffira, pour le but que nous poursuivons, de les avoir indiquées aussi brièvement que nous venons de le faire.

Ceci posé, nous nous demandons quelle est la valeur de l'alphabet sémitique en lui-même; et, pour que les considérations que nous allons développer soient aussi claires que possible, au lieu de nous adresser à l'alphabet phénicien ou hébreu, nous nous adressons directement au nôtre, qui n'en diffère pas sensiblement, non plus que l'alphabet grec ou latin, sous le point de vue spécial que nous voulons mettre en lumière. L'alphabet hébraïque ou phénicien n'est pas tout à fait celui que Palamède, à en croire des témoignages plus ou moins authentiques, compléta pour l'usage de la Grèce, vers le temps de la guerre de Troie, et que Cadmus lui avait apporté de Phénicie cinq ou six siècles auparavant. L'alphabet grec n'est pas non plus tout à fait le nôtre. Mais, en dépit de quelques différences, tous ces alphabets n'en sont au fond qu'un seul, et les caractères généraux qui les distinguent sont identiques pour tous.

Nous étudions l'ordre dans lequel les lettres de l'alphabet sémitique sont présentées; et il n'est pas besoin d'une étude bien profonde pour se convaincre que cet ordre est purement arbitraire. En d'autres termes, il est clair que ce n'est point une conception systématique qui a présidé à cette classification. Le hasard a seul déterminé la place que chaque lettre occupe; et il ne paraît pas qu'il y ait une seule raison plausible pour qu'elle n'en occupe point une tout autre. Il n'est pas très-difficile d'en juger, et la plus simple analyse suffit pour s'en rendre compte.

La première lettre de cet alphabet est A; et nous accordons, sans aucune hésitation, que c'est le son le plus naturel et le plus aisé que puisse émettre la voix humaine. A est resté la première lettre de tous les alphabets; et cette priorité lui est si instinctivement dévolue, que les révolutions les plus complètes du langage ne la lui ont jamais ravie. C'est comme une sorte de domination irrésistible.

A cette première lettre en succède une autre d'une tout autre espèce. B n'est plus articulé par le même procédé que A; et cette seconde articulation est aussi compliquée que l'autre l'était peu. Non-seulement il ne s'agit plus d'une simple et directe émission de la voix; mais il faut, en outre, une inflexion de l'organe fort éloignée de celle qui précède. En un mot, on passe d'une voyelle à une consonne; et cette consonne est d'un ordre très-particulier. En analysant le mouvement organique

qui la produit, on voit qu'elle a besoin essentiellement, pour être formée, du secours des lèvres. B est donc, dans l'ordre alphabétique, une consonne venant aussitôt après une voyelle; et c'est une consonne labiale.

Après B, c'est encore une consonne qui se présente; et, en cela du moins, l'arbitraire semble ne plus continuer. Mais cette consonne C n'est plus du même ordre que celle à laquelle elle succède. En lui laissant exclusivement le son qu'elle a dans notre langue, quand elle est suivie de O ou de U, cette consonne, formée par une partie différente de l'organe vocal, est ce qu'on appelle une gutturale, parce qu'elle semble en effet sortir du fond du gosier. Ainsi, à la voyelle A succède une consonne B labiale; et à la consonne B labiale, succède une autre consonne, qui est gutturale.

D, qui suit C, est bien encore une consonne comme lui et comme B. Mais c'est une dentale, c'est-à-dire une modulation aussi distincte de la modulation du C que le C lui-même l'était de celle du B.

Après D, c'est une voyelle E qui paraît; et, de même qu'on avait d'abord quitté la voyelle A pour moduler trois consonnes de suite d'ordres divers, de même on quitte maintenant les consonnes pour revenir, sans motif, à ce qu'il semble, à une voyelle. Mais on ne reste pas plus fidèle aux voyelles qu'on n'était resté fidèle aux consonnes; et l'on abandonne la voyelle E pour prendre la consonne F, qui n'a aucune analogie avec les consonnes antérieures D et C, mais qui a une certaine affinité secrète et lointaine avec le B. G revient ensuite en quelque façon à la gutturale C; mais H ne continue plus ce rapport, peut-être fortuit; et cette dernière lettre n'a plus la moindre relation avec aucune de celles qui forment le début de l'alphabet.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cet examen, que tout le monde pourrait compléter aussi bien que nous; et, s'il est une conséquence incontestable qui en sorte, c'est que l'alphabet sémitique, ou, si l'on veut, notre alphabet, est dans le plus complet désordre. Nulle succession régulière; confusion étrange des voyelles et des consonnes, bien que les premières puissent se prononcer toutes seules, et que sans elles les secondes ne puissent être prononcées; confusion non moins étrange des consonnes entre elles, demandées tour à tour, et sans raison apparente, aux parties les plus diverses de l'organe vocal. En un mot, c'est un chaos.

Si maintenant nous jetons les yeux sur un autre monde, qui, comme le monde sémitique, a des prétentions à une grande antiquité, le monde brahmanique, tout change; et l'alphabet indien est aussi régulier que l'alphabet phénicien l'est peu, comme on vient de le voir.

L'ordre le plus parfait et le moins arbitraire remplace une inextricable confusion; et l'analyse dont la succession organique des lettres paraît susceptible a été poussée aussi loin à peu près qu'elle peut l'être, soit par la grammaire, soit même par la physiologie la plus expérimentée.

D'abord, les Indiens ont distingué nettement les voyelles des consonnes; c'est déjà un point essentiel. Mais, de plus, ils ont distingué non moins nettement les diphthongues des voyelles, comme ils ont distingué les différents ordres de consonnes. La classification est profondément savante et étudiée. Pas le moindre arbitraire; et, loin de là, c'est un arrangement, qui, sans être factice, est essentiellement systématique et symétrique, comme la nature elle-même.

Nous examinons d'abord la succession des voyelles dans l'ordre où les donnent le plus habituellement les grammairiens de l'Inde. A est aussi la première lettre de l'alphabet dévanagari. Mais, à la différence de l'alphabet sémitique, l'alphabet indien distingue la brève de la longue. C'est une distinction que nous avons virtuellement dans notre alphabet modifié, comme l'avaient les Grecs et les Latins nos ancêtres. Mais, dans la succession alphabétique, nous avons négligé cette différence, dont les Indiens ont cru devoir tenir compte. Ainsi d'abord, A bref et A long. La seconde voyelle indienne est I; et il y a I bref et I long. A l'I succède OU, dont nous avons fait, en français, une sorte de diphthongue, mais qui est demeuré voyelle en latin et dans les langues latines restées plus fidèles que nous à leur origine, aussi bien que dans les langues germaniques, qui ne peuvent accepter notre U. Après OU bref et OU long, vient une voyelle dont nous avons grand'peine à comprendre l'existence et le son, et qui est spéciale à l'alphabet indien, c'est RI bref et RI long. Enfin, une dernière voyelle encore plus difficile à comprendre pour nous, qui non plus n'a guère de rôle en sanscrit que dans les paradigmes grammaticaux, c'est LṚI bref et LṚI long.

Voilà pour les voyelles, au nombre de dix, brèves et longues.

Les diphthongues sont au nombre de quatre, résultant de la combinaison des voyelles. Ce sont E, formée de l'A et de l'I combinés; EI, qui est en quelque sorte la longue de E; O, formée de la combinaison de A et de OU; et enfin AOU, qui est aussi la longue de O.

Nous ne critiquons pas ce système, qui pourrait donner lieu à bien des remarques. Nous ne faisons que l'exposer, afin de tirer ensuite de ces détails quelques conséquences assez importantes pour notre sujet.

Après les quatorze voyelles et diphthongues se présentent les consonnes. Elles sont rangées sous cinq ordres, composés chacun de cinq lettres analogues. Le premier ordre est celui des gutturales; le second,

celui des palatales; le troisième, celui des cérébrales, espèce de lettres qui n'appartiennent guère qu'à l'alphabet sanscrit, et qui ont une prononciation qu'il faudrait entendre dans le pays pour savoir précisément ce qu'elle est; le quatrième ordre est celui des dentales; enfin le cinquième ordre et le dernier est celui des labiales. Dans chacun de ces cinq ordres, l'alphabet sanscrit distingue la forte de la douce, et l'aspirée de la simple; et il ajoute pour chacun une nasale correspondante. Ainsi, par exemple, la première consonne gutturale forte est *ka*, suivie de l'aspirée *kha;* la seconde gutturale est la douce *ga* suivie de son aspirée *gha*. La nasale des gutturales est *nga*. Dans l'ordre des palatales, *tcha* est la forte, dont l'aspirée est *tchha;* la douce *dja*, dont l'aspirée est *djha* et la nasale *ña*. Dans l'ordre des cérébrales *ṭa* est suivi de *ṭha* aspirée; *ḍa* est la douce, dont *ḍha* est l'aspirée, et *ṇa*, la nasale. Les dentales sont *ta, tha; da, dha,* qui ont pour nasale *na*. Enfin, les labiales sont *pa, pha; ba, bha;* et *ma* pour nasale.

On voit donc que l'alphabet sanscrit, outre qu'il sépare les consonnes des voyelles, suit aussi de très-près, dans l'arrangement des consonnes, l'évolution même de l'organe vocal tout entier, en partant des lettres où le gosier joue le principal rôle, pour arriver, avec les labiales, à l'autre extrémité.

Mais ce n'est pas tout. A la suite des consonnes, l'alphabet sanscrit reconnaît quatre semi-voyelles, qui sont *ya, ra, la, va*, correspondant aux quatre voyelles *i, ṛi, ḷri*, et *ou*. Puis, après les semi-voyelles, viennent trois sifflantes *ça, sha, sa;* et enfin l'aspiration *ha*, à laquelle on peut ajouter avec l'exactitude un peu minutieuse des grammairiens, le *visargah*, espèce d'aspiration qui se place à la fin des mots, et l'*anousvaram* espèce de nasale qui les termine également.

Tel est l'ensemble de l'alphabet sanscrit. Nous n'hésitons pas à dire qu'il est de beaucoup le plus complet et le plus parfait que les hommes aient inventé. Il n'y a plus aujourd'hui de découvertes à faire en ce genre sur la surface du globe; et l'on peut affirmer que, chez aucun peuple de la terre, l'analyse alphabétique n'a été poussée aussi avant et n'a été aussi exacte. Voilà l'alphabet dans son cadre achevé et dans son ordre véritable.

Nous ne voulons pas entrer ici dans des considérations qui nous écarteraient de notre sujet. Mais nous ne voulons point non plus passer outre sans faire quelques remarques indispensables. Cette profonde étude de l'organe vocal n'a pas seulement amené une merveilleuse classification. Mais, de plus, elle a produit, dans les rapports réciproques des lettres entre elles, une foule de conséquences plus délicates les

unes que les autres. C'est grâce à cette analyse incomparable qu'on a pu fixer les règles les plus précises pour l'accouplement des lettres de différents ordres; et le *Sandhi* dans l'intérieur des mots est une des parties les plus curieuses et les plus savantes de la grammaire sanscrite. Il n'y a qu'elle, à notre connaissance, qui ait su discerner et déterminer ces finesses de la prononciation et de l'euphonie. La langue grecque, dérivée tout entière du sanscrit, a conservé quelque chose de ces admirables combinaisons; et l'on sait la place qu'y tiennent les fortes et les douces, les simples et les aspirées. Mais, comme les Grecs n'avaient fait qu'hériter de ce trésor, sans avoir jamais su tout ce qu'il valait, ni d'où il leur était venu, ils le mutilèrent sans aucun ménagement. Malgré toute la délicatesse de leur propre génie, ils ne conservèrent de ce précieux édifice que de grossiers fragments, témoignage d'un plus vaste ensemble que le temps avait détruit, et dont le souvenir même était effacé. Il est à peine besoin de dire que, si le Sandhi indien a presque tout à fait disparu dans la langue grecque, il est encore moins sensible dans la langue latine et dans les langues issues du latin, bien qu'il ne soit pas absolument impossible d'en retrouver encore aujourd'hui quelques traces jusque dans nos idiomes décolorés et informes.

Si la classification de l'alphabet dévanagari n'était que le fruit du labeur de grammairiens récents, nous avouons que nous y attacherions beaucoup moins d'importance. En elle-même, elle garderait toute sa valeur; et elle n'en resterait pas moins unique dans l'histoire de la grammaire. Mais, dans l'histoire des peuples et du genre humain, elle n'occuperait point une grande place; et l'alphabet dévanagari, tout parfait qu'il pourrait être (samskrita), n'aurait point à entrer en concurrence avec ce vénérable alphabet sémitique qui remonte jusqu'au berceau de l'humanité, du moins à ce qu'on suppose. Il est certain qu'à première vue, en face de cet ordre symétrique et presque compassé, on est tenté de croire que c'est le tardif résultat d'études peu anciennes, précisément parce qu'elles sont très-profondes. Pourtant, il n'en est rien; et, selon toute apparence, l'alphabet dévanagari, disposé comme nous venons de le dire, peut prétendre à une antiquité qui ne le cède pas à l'antiquité sémitique. Nous disons selon toute apparence, parce que, dans les études indiennes, la chronologie n'est point encore assez fixée et assez connue pour qu'on puisse aller sans danger au delà de ces affirmations restreintes.

Voici pourtant quelques faits qui pourront donner beaucoup à réfléchir sur ce grave sujet. Toutes les lettres sanscrites, aussi nombreuses que nous les voyons dans l'alphabet dévanagari, avec leurs rapports de

simples et d'aspirées, de douces et de fortes, et avec toutes les inflexions du Sandhi, soit dans l'intérieur des mots, soit dans la succession des mots qui se suivent et s'enchaînent, se trouvent déjà sans exception dans les Védas. Le rude idiome des livres sacrés n'a pas encore certainement toutes les qualités un peu raffinées du sanscrit classique, telles qu'on les trouve dans les Lois de Manou, le Mahabhârata et le Râmayâna. Mais cet idiome, tout rude qu'il est, a tous les éléments essentiels de celui qui doit lui succéder et le remplacer en le perfectionnant. Il serait bien difficile de savoir, dans l'état actuel de nos connaissances, si, à l'époque où les Védas furent composés, le peuple intelligent qui chantait ces hymnes saints avait découvert l'écriture alphabétique; mais il est certain que la langue qu'il parle a dès lors toutes les fines articulations que les grammairiens étudieront et classeront un peu plus tard. Ceci est un point capital; car, si la langue n'avait point eu, dès son origine la plus reculée, ces éléments constitutifs, l'analyse des grammairiens, quelque pénétrante qu'elle eût été, n'aurait pu les en faire sortir. Or la date minimum à laquelle on peut rapporter les Védas est bien celle que leur assignaient William Jones et Colebrooke, c'est-à-dire quinze siècles avant l'ère chrétienne. C'est un point que nous avons discuté ailleurs[1], et qu'admettent en général tous les indianistes. Probablement les Védas sont encore beaucoup plus anciens; mais, sans aucun doute, ils ne peuvent avoir été composés postérieurement à cette date.

Nous avons rappelé aussi que, de très-bonne heure, et vers le IXe siècle avant notre ère, le texte du Livre sacré ayant été fixé par une dernière récension, le travail de l'exégèse avait commencé, et que des monuments de ces travaux antiques étaient parvenus jusqu'à nous[2]. Ces monuments sont ce qu'on appelle les Prâtiçâkhyasoûtrâni, c'est-à-dire les axiomes des diverses écoles de grammairiens appliqués à l'étude des Védas. M. Roth, qui a fait sur les Védas un ouvrage célèbre, à la fois court et substantiel, a le premier parlé de ces ouvrages grammaticaux[3], auxquels Colebrooke avait fait une allusion. Depuis M. Roth, M. Ad. Régnier, notre confrère à l'Institut, a publié et commenté un de ces ouvrages, le Prâtiçâkhya de Çaounaka sur le Rig Véda[4], dont M. Max. Müller, l'habile éditeur du Rig Véda, donne également une édition.

M. Roth place les Prâtiçakhyasoûtrâni dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne, parce qu'ils sont cités déjà dans Yâska, l'auteur du Ni-

[1] Voir le *Journal des Savants*, février 1854, p. 91. — [2] *Ibid.* p. 103. — [3] M. Roth, *Zur litteratur und geschichte des Veda*, p. 14 et 53; préface au *Nighantou*, p. 42. — [4] *Journal asiatique*, février 1856 et avril de cette même année.

roukta, au ve siècle avant cette ère, et dans Pânini, qui n'est guère postérieur que d'un siècle à Yâska. M. Ad. Régnier, sans se prononcer aussi positivement que M. Roth, se range cependant à cette opinion d'une manière générale, et il ne partage pas les doutes qu'a élevés M. Albrecht Weber[1]. Pour notre part, nous sommes de l'avis de MM. Roth et Régnier; et nous ne reviendrons pas sur les arguments que nous avons développés dans une autre occasion[2]. Mais, loin de trouver aucune exagération dans ces dates, toutes reculées qu'elles sont, nous serions plutôt porté à les reculer encore, en trouvant dans les ouvrages de Yâska et de Çaounaka la preuve irrécusable de travaux fort antérieurs, qu'ils n'ont fait que résumer.

Or, dans le Prâtiçâkhya de Çaounaka, le seul que nous connaissions jusqu'à présent, l'alphabet sanscrit est déjà rangé dans l'ordre où nous venons de le décrire. Il n'y a que quelques modifications peu importantes dans la succession des voyelles et des sifflantes; le ṛi est placé immédiatement après l'A, et le ha avant le ça. Il n'y a, d'ailleurs, aucun changement pour la classification des consonnes (sparças), divisées dans leurs cinq ordres, avec les fortes et les douces, les simples et les aspirées, et les nasales. Puis viennent les quatre antahsthâs ou semi-voyelles, suivies, comme dans l'alphabet ordinaire, des sifflantes ou souffles (oûshmas), que Çaounaka porte à huit, en y comprenant le visargah, l'anousvaram et deux autres signes particuliers qui sont très-rarement en usage, même chez les grammairiens.

Nous n'insistons pas sur ces détails, tout intéressants qu'ils pourraient être. Mais ce que nous avons dit suffit pour démontrer que, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, l'Inde est en possession de ce merveilleux alphabet. Elle en connaît même déjà toute la valeur, que de profondes études lui ont révélée. Dès lors, des discussions très-subtiles sont engagées entre les diverses écoles; et les théories les plus minutieuses, si ce n'est toujours les plus justes, sont développées par les docteurs autorisés, qui se combattent et qui font loi.

M. E. Renan a remarqué[3] avec raison que les races sémitiques n'étaient pas bien douées pour certains travaux de l'esprit, et particulièrement pour les travaux de grammaire. Ainsi la grammaire hébraïque n'a point été formulée théoriquement par les Hébreux eux-mêmes; elle ne l'a été qu'au xe siècle de notre ère, sous l'influence arabe. Quant aux Arabes, ils ont été moins lents ou plus heureux. Un siècle à peine après la mort du prophète, ils ont assez réfléchi déjà sur le texte

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1854, p. 103. — [2] *Ibid.* p. 104. — [3] M. E. Renan, *Histoire générale*, etc., p. 161.

du livre saint et sur l'idiome qu'ils emploient, pour être en état de fixer d'une manière irrévocable les règles grammaticales qui le régissent. M. Renan ajoute[1] que les races indo-européennes ont, au contraire, de très-bonne heure et dès leur apparition, une merveilleuse aptitude aux labeurs grammaticaux. Chez elles, la réflexion, beaucoup plus développée, amène bien vite ce retour de l'intelligence nationale sur l'idiome dont elle se sert pour rendre ses conceptions. La race brahmanique, source commune de toutes les autres races de la même famille, en ce qui concerne le langage, est de beaucoup la mieux douée sous ce rapport; et les Grecs, si supérieurs à tant d'égards, sont restés à une distance énorme de leurs ancêtres, qu'ils n'ont jamais connus, tout en ayant reçu d'eux les éléments essentiels de leur idiome.

Nous pensons absolument comme M. E. Renan, et nous ne contestons rien à ces appréciations comparatives, qui sont à nos yeux d'une frappante justesse. Mais nous allons plus loin que lui; et cette aptitude évidente de la race indienne nous fait penser qu'elle peut revendiquer une part assez légitime dans cette grande découverte de l'alphabet. Il faut bien voir quel est, au moment où nous sommes, l'état vrai de la question. Pour nous le voici. Il n'y a pas de monument historique qui prouve directement que l'invention de l'alphabet appartienne en propre et exclusivement aux Sémites; et c'est un privilége que leur attribuent un peu trop complaisamment peut-être les philologues qui se sont plus spécialement occupés de ces belles études. Nous comprenons, d'ailleurs, fort bien cette partialité enthousiaste qui se fonde sur une vénérable tradition; mais, sans dire précisément que nous la désapprouvons, nous désirons, du moins, nous garder de l'imiter. Aussi, nous hâtons-nous de reconnaître que, dans l'état actuel des études indiennes, il n'est pas moins difficile d'attester des monuments irrécusables; et ce serait se laisser emporter beaucoup trop loin que d'affirmer dès à présent que ce sont les Indiens qui ont l'honneur de la découverte. Non; les témoignages, tels que nous les connaissons jusqu'à ce jour, n'autorisent point une revendication aussi formelle. Mais il faut dire dès aujourd'hui que cette prétention n'est point insoutenable, et que quiconque veut maintenant démêler, dans l'obscurité des origines, la vraie gloire de cette invention, doit nécessairement examiner les titres des Indiens à côté de ceux des Sémites.

Voici quelques arguments à l'appui de cette opinion, qui, nous le croyons, sera bientôt celle de tous les philologues.

[1] M. E. Renan, *Histoire générale*, etc. p. 350 et suiv.

A défaut de l'histoire, qui se tait sur ces premiers temps, et qui n'a parlé que très-tard, quand déjà les souvenirs étaient très-incertains, il y a les langues qu'on peut toujours consulter, et qui sont plus que des monuments historiques. Pour savoir ce qu'a été la langue sanscrite et par suite son alphabet dans ces époques reculées, je m'adresse à la langue grecque, sa fille, et à la langue zende, qui est tout au moins sa sœur; et, quand je vois dans ces deux langues, et surtout dans la dernière, morte déjà au temps de Darius, l'imitation complète ou les traces certaines de l'alphabet sanscrit, avec le jeu délicat et régulier du Sandhi, que les Indiens seuls ont connu, je crois pouvoir affirmer que le grec, pour ne parler que de lui, est beaucoup plus récent que le sanscrit, qu'il copie et qu'il reproduit en partie. On peut croire que Cadmus, peu importe le nom, est allé chercher l'alphabet grec en Phénicie. Mais il faut douter de l'autre partie de la tradition, que je rappelais tout à l'heure; et le complément heureux qu'on attribue à Palamède doit paraître plus que suspect, quand on connaît l'alphabet indien. Les quatre lettres qu'on attribue à l'ingénieux rival d'Ulysse sont si indispensables au système entier de la langue grecque, qu'on doit penser qu'elles ne lui ont jamais manqué, ou plutôt qu'elles sortaient tout naturellement de sa constitution même. Palamède tout au plus aura modifié les quatre caractères; mais il est très-invraisemblable qu'il les ait imaginés. Quant à l'alphabet zend, il est tellement rapproché de l'alphabet indien, qu'on peut le confondre avec lui, à peu près comme nous confondons le nôtre avec l'alphabet sémitique[1].

Les rapports intimes du grec et du zend au sanscrit sont donc deux faits de la plus haute importance, et il faut en tenir le plus grand compte dans l'histoire de l'invention de l'alphabet.

En second lieu, comme cet obscur sujet est encore du domaine des conjectures, je ne vois pas qu'il répugne à la raison que le système le plus parfait de l'alphabet soit aussi le plus ancien. L'alphabet sémitique n'est pas précisément plus simple, quoique moitié plus court; il est, à vrai dire, moins complet. Pour ma part, je comprends mieux les Sémites recevant de troisième ou quatrième main l'alphabet indien, et l'adaptant à leur usage, en le réduisant de moitié et en le mutilant, que je ne comprends les Indiens recevant cet alphabet informe et confus et le portant à la perfection que nous savons. Sans doute, il a fallu bien

[1] M. E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, t. Ier, toute la partie consacrée à l'alphabet zend, et notamment p. cxxx et suivantes. — Voir aussi l'ouvrage de M. Lepsius, *Uber die Anordnung und Verwandschaft des Semitischen, Indischen, Alt-Persischen and Alt-Ægyptischen alphabets*, p. 47.

des siècles pour atteindre cette perfection inouïe, mais elle est atteinte dès longtemps quand Alexandre, trois cents ans avant notre ère, pénètre dans l'Inde, ramenant sans le savoir les Grecs à leur berceau, et près de leurs maîtres, qu'ils ont si fort dépassés. Les Indiens, autant qu'on en peut juger à la distance où nous sommes, n'ont travaillé que sur leur propre langue; et c'est par une élaboration indépendante et spontanée qu'ils sont arrivés à l'alphabet qui leur est propre. Ils auraient eu l'alphabet sémitique qu'ils n'auraient pu en rien faire pour représenter leur langue, qui était aussi abondante que la langue des Sémites l'était peu. Les gens qui ont poussé si loin l'analyse de l'alphabet et l'étude de la valeur relative des lettres, peuvent bien avoir été capables d'inventer de toutes pièces, et sans aucun emprunt du dehors, le système d'écriture alphabétique dont ils se servaient. Ce système, s'il es très-régulier, est aussi très-compliqué; et ce n'est pas un motif pour croire qu'il soit moins ancien.

En troisième lieu, l'alphabet indien s'écrit de gauche à droite comme la plupart des langues indo-européennes, et non comme les langues sémitiques de droite à gauche. Les Grecs, les Latins, les Germains, et nous, nous avons adopté la méthode indienne, qui semble plus naturelle; et, en recevant toutefois l'alphabet des Sémites, nous avons écrit autrement qu'eux. Mais, si cette méthode est la plus naturelle des deux, il est bien supposable qu'elle est aussi la plus vieille, et qu'elle est un titre de priorité qui ne laisse pas que d'avoir quelque poids.

A ces considérations assez graves déjà, on pourrait en ajouter plus d'une encore; mais je ne veux pas y insister. Tout ce que je prétends en conclure, c'est que, dans la question de l'origine de l'alphabet, il faut désormais comprendre le monde indien et l'interroger sur ce problème, qui se rattache à tant d'autres. Il était digne de M. E. Renan, qui pénètre déjà dans les études sanscrites[1], et qui en a tiré plus d'un rapprochement instructif et ingénieux, de fixer ses regards sur ce côté de la question; et tout ce que j'ai voulu faire ici c'est d'éveiller des doutes dans cet esprit si étendu, si vif et si juste. A mes yeux, et après les révélations que nous a faites le monde indien ouvert à nos investigations, depuis un demi-siècle environ, la question de l'origine de l'alphabet s'est beaucoup modifiée; et je pense que des bords de l'Euphrate, il faut maintenant pousser jusqu'aux bords de l'Indus et du Gange. Peut-être devra-t-on revenir, après cette excursion, dans les plaines de la

[1] M. E. Renan, *Histoire générale*, etc., p. 351, 434, 437.

Mésopotamie. Mais cette excursion est nécessaire, quelque longue et quelque pénible qu'elle soit. L'antiquité ne savait pas un mot de l'Inde, et je ne la blâme pas de son admiration pour les Sémites, Phéniciens et autres, qu'elle devait regarder comme des inventeurs, et admirer pour le prodige de leur invention. Elle ne savait pas qu'à côté d'eux, bien avant eux peut-être, il y avait eu dans l'Orient une autre race plus intelligente, si ce n'est plus grande que la leur. Nous qui le savons à cette heure, et qui chaque jour l'apprenons de mieux en mieux, nous ne pouvons rester dans les limites où l'antiquité devait se tenir. Nous n'aboutirons peut-être pas à un autre résultat; mais nos explorations doivent être plus larges, et l'histoire mieux connue de l'humanité nous ouvre des perspectives que nos prédécesseurs ne pouvaient avoir. Les Grecs, à la suite du héros macédonien, ne se doutaient guère que les gymnosophistes, qui leur semblaient si bizarres, étaient cependant les pères de leur civilisation et de leur langue. Quant à nous, il ne nous est plus permis de l'ignorer.

La philologie a donc de nouveaux devoirs en même temps qu'elle a de plus vastes et plus riches domaines. Les questions que l'on croyait résolues, il y a un ou deux siècles, ne doivent plus nous paraître aussi simples qu'on les faisait, ni les solutions, aussi définitives qu'on avait droit de le supposer. Une de ces solutions, qui pouvait paraître le mieux établie, c'est celle qui attribue l'invention de l'alphabet à la race sémitique. Il faut maintenant que la philologie comparée reprenne cette solution et l'agite de nouveau, non point du tout avec le parti pris de la contredire, mais avec le désir réfléchi de l'examiner à une autre lumière, à celle qui nous vient des monuments indiens ignorés encore profondément au siècle dernier.

Ce n'est pas une critique que j'adresse à l'ouvrage de M. E. Renan, où brillent d'ailleurs tant de qualités éclatantes, non pas seulement d'érudition et de style, mais encore de philosophie et d'histoire. M. E. Renan, emporté par son sujet même et par ses études favorites, s'est laissé aller au torrent de la tradition, et il n'a pas songé à la révoquer en doute un seul instant. Il faut ajouter que, dans ce livre si bien composé, ce n'est pas même une lacune ni un défaut. La question de l'alphabet n'y tient que la place qu'elle y doit tenir, et il eût été regrettable que l'auteur lui en accordât davantage. Seulement, il eût été à désirer qu'il fût un peu moins affirmatif sur ce point, qui semblait en effet vidé pour jamais. Une simple réserve aurait suffi en quelques mots; et, si l'ouvrage, tout grave qu'il est, devait avoir d'autres éditions, comme il le mérite, je demanderais à M. E. Renan, sans rien ôter au génie sémitique, de

ne point lui attribuer si pleinement une gloire qui est peut-être partagée.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

NEUVIÈME ARTICLE[1].

M. Jonckbloët, qui, bien que Hollandais, s'occupe avec intérêt et

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars 1856, page 151; pour le sixième, celui d'avril, page 224; pour le septième, celui de juillet, page 413, et, pour le huitième, celui d'août, page 458.

succès de notre vieille littérature, vient de publier cinq chansons de geste qui ont pour titre : *1° li Coronemens Looys; 2° li Charrois de Nymes; 3° la Prise d'Orenge; 4° li Covenans Vivien; 5° la Bataille d'Aleschans.* Ces poëmes se rapportent à un seul et même héros, le comte ou le marquis Guillaume, le plus souvent Guillaume au court nez, et quelquefois Guillaume Fierebrace, c'est-à-dire *ferrea brachia.* C'est toujours un service de publier de ces anciens textes, et ce l'est surtout quand ils appartiennent, comme ceux-ci, à une date reculée et à un cycle légendaire issu de l'histoire véritable.

Dans le *Coronemens Looys* il s'agit de Louis le Débonnaire. Charlemagne est vieux; le poids du sceptre le lasse; il veut le transmettre à son fils, qui n'est encore qu'un jeune homme. On est à Aix; la cour plénière se réunit : les comtes sont présents; les évêques et les archevêques assistent à la cérémonie; et l'*apostoles de Rome* (c'est ainsi qu'alors on nommait le pape) a chanté la messe. La couronne est sur l'autel. L'empereur, exprimant l'intention de se démettre de son pouvoir en faveur de son fils, lui expose d'abord les devoirs du souverain : se préserver de tous vices, ne faire trahison à aucun, ne pas enlever son fief à l'orphelin, ne pas dépouiller la veuve, et aller combattre et confondre la gent païenne par delà la Gironde. A ces conditions, dit le vieil empereur, je te remets la couronne; sinon, je te défends, au nom de Jésus, d'y toucher. L'enfant, à ces paroles, *ne mut le pied* et n'osa porter la main sur le brillant joyau. L'empereur, courroucé et attristé, veut qu'on lui coupe les cheveux, et qu'on le fasse moine à Aix au moutier, où il tirera les cordes et sera marguillier. Hernaut d'Orléans saisit l'occasion et se propose pour être roi dans l'intervalle, promettant de rendre le trône quand l'enfant deviendra capable de s'y asseoir. Il allait être accepté, si le comte Guillaume n'était soudainement entré; il renverse à ses pieds Hernaut le félon, saisit la couronne et la met sur la tête de Louis. L'empereur le remercie en lui disant :

Vostre lignaiges a le mien essaucié.

Mais Guillaume ne peut rester pour soutenir son ouvrage; un vœu de pèlerinage l'appelle à Rome; toutefois il jure sur les saints du moutier d'être toujours prêt à défendre les droits du jeune empereur. A Rome, on n'a pas moins besoin de sa vaillance; une armée de Sarrasins a débarqué sous le roi Galafre, qui poursuit les chrétiens, et qui, ne pouvant, comme il le dit, guerroyer Dieu là-haut, se venge ici-bas sur les hommes serviteurs de Dieu. Dans cette armée est un géant d'une force incomparable; aussi le roi Galafre n'hésite pas à remettre

la décision de la guerre à un combat singulier entre son géant et le comte Guillaume. Le géant est tué, et Guillaume y perd le *sommeron* de son nez, d'où lui vient le surnom qui lui est resté, se faisant une gloire d'une mutilation qui, alors, étant souvent infligée comme supplice, passait pour déshonorante, même quand elle était fortuite. Pendant ce temps, les traîtres se sont révoltés contre Louis; ils font roi de France le fils de Richard de Rouen, tandis que le fils de Charlemagne est réduit à se cacher dans le couvent de Saint-Martin, à Tours. Guillaume, fidèle à son serment, vient défendre son seigneur; il tue le fils du duc de Normandie; attaqué dans un guet-apens par le duc lui-même, il le remet prisonnier entre les mains du roi; rappelé en Italie par une invasion de Gui l'Allemand, il triomphe de ce nouvel ennemi et fait couronner Louis empereur à Rome. Une fois, au milieu de toutes ces rébellions, Guillaume s'écrie :

Hé povres rois, lasches et assotez,
Ge te cuidai maintenir et tenser
Envers toz ceus de la crestienté;
Mès toz li mons si t'a cueilli en hé (*haine*).

C'est là un écho assez fidèle des impressions qu'avait laissées Louis le Débonnaire et surtout tel ou tel des carlovingiens, ses successeurs.

Li Charrois de Nymes continue l'histoire de Guillaume. Le vaillant comte revenait de la chasse avec son arc, ses faucons et sa meute de chiens, et entrait dans Paris par le Petit-Pont, quand il rencontre son neveu Bertrand, qui lui annonce que le roi Louis a fait distribution de fiefs sans songer à celui qui fut si longtemps son champion. Guillaume, courroucé, entre dans la salle qu'il fait trembler sous ses pas, et réclame sa part. Attendez, dit le roi, il mourra quelqu'un de mes pairs, et je vous donnerai sa terre. Guillaume répond que, n'ayant pas de quoi fournir la provende à son cheval, il ne peut être renvoyé à un terme aussi incertain que la mort d'autrui :

Dex ! com grant val li estuet avaler,
Et à grant mont li estuet à monter,
Qui d'autrui mort atent la richeté !

La querelle s'envenime; et Guillaume, *parlant par grand outrage*, reproche à Louis tous les services qu'il lui a rendus, les combats qu'il a livrés, les nuits où il a veillé, les jours où il a jeûné. Inquiet de cette colère, Louis cherche à calmer son terrible vassal, et il lui offre différents fiefs. Guillaume rejette toutes ces offres avec insulte; et de fait,

que lui offre-t-on? La terre du preux comte Foulque, d'Auberi le Bourguignon, du marquis Beranger, qui sont morts à la guerre et qui ont laissé des veuves et des orphelins. Il fait honte de pareilles largesses au roi, qui lui propose alors le quart de toute France, la quarte cité, la quarte abbaye, et ainsi de suite. Mais Guillaume dit qu'accepter un tel don ce serait faire tort à son seigneur, et il s'en va menaçant et roulant des projets de vengeance. Il y a une scène très-semblable dans *Raoul de Cambrai;* Raoul réclame l'*honneur* du Cambrésis; mais le roi en a disposé en faveur d'un autre; de là des réclamations violentes, des insultes au suzerain et des guerres cruelles. Pour Guillaume, les choses ne vont pas jusque-là; son neveu Bertrand le rappelle aux sentiments de vassalité :

Vo droit seignor ne devez menacier,
Ainz le devez lever et essaucier,
Contre toz homes secorre et aïdier.

En conséquence, Guillaume demande à son *droit seigneur* un don qui puisse être accordé sans faire tort à personne, un don sur les Sarrasins de France et d'Espagne. C'est ainsi qu'il entreprend la conquête de Nîmes. Il part donc suivi de la fleur des chevaliers de France, et rencontre en chemin un vilain qui menait quatre bœufs, une charrette, et, dessus, un tonneau de sel. Comme le vilain venait de Nîmes, on l'interroge, et aussitôt un chevalier conçoit le projet d'une ruse de guerre, à savoir prendre mille tonneaux semblables à celui du vilain, y cacher les chevaliers, et les conduire sur des charrettes jusque dans la ville. Une fois dedans, à un signal donné, les chevaliers sortiront des tonneaux et combattront les Sarrasins. Aussitôt on se met à l'œuvre; on fait travailler les vilains *par poesté; par poesté* aussi on s'empare de leurs bœufs; et, comme dit le trouvère,

Qui dont veïst les durs vilains errer,
Et doleoires et coigniées porter,
Tonneaus lier et toz renouveler,
Chars et charretes cheviller et barrer,
Dedens les tonnes les chevaliers entrer,
De grant barnage li peüst remembrer.

Guillaume prend l'accoutrement d'un marchand; son neveu Bertrand et quelques autres remplissent le rôle de serviteurs et conduisent les charrettes. On arrive à Nîmes, on y entre; les deux princes Sarrasins qui y règnent sont d'abord joyeux à l'arrivée de ce riche convoi; mais

l'un d'eux, voyant le marchand, à qui manque le bout du nez, s'effraye, et lui demande s'il ne serait pas ce Guillaume au court nez tant redouté des Sarrasins. Guillaume, à ces paroles inquiétantes, se met à rire, et explique que, s'il a perdu le nez, c'est que, jeune, il fit le métier de voleur; que, pris, on lui infligea cette mutilation; et que maintenant il est marchand honnête. Mais bientôt une rixe s'élève; on lui tue deux de ses bœufs pour les manger; un des rois sarrasins lui arrache une poignée de barbe. A cet outrage, ne se contenant plus, il monte sur un perron, et il défie les Sarrasins à haute voix :

Felon païen, toz vos confonde Dex!
Tant m'avez hui escharni et gabé,
Et marcheant et vilain apelé.
Ge ne sui mie marcheans, par verté!
Que par l'apostre qu'on quiert en Noiron pré,
Ancui sauroiz quel avoir j'ai mené.

Aussitôt, d'un coup, il tue un des rois, et, mettant un cor à sa bouche,

Trois fois le sonne et en grelle et en gros.

A ce signal, les chevaliers défoncent les tonneaux; la mêlée s'engage et la ville est conquise.

Ainsi établi dans sa conquête, Guillaume commence à s'y ennuyer; il a tout en abondance, bons destriers, heaumes dorés, épées tranchantes, et pain et vin et chair salée et blé; mais il regrette *douce France*, ce qui se dit dans tous ces poëmes, il en regrette les *harpeurs*, les jongleurs et les damoiselles. Il en veut aux Sarrasins qui le laissent tranquille :

Et Dex confonde Sarrazins et Esclers,
Qui tant nos lessent dormir et reposer,
Quant par efforz n'ont passée la mer,
Si que chascuns s'i peüst esprover!
Que trop m'ennuist ici à sejorner.

Dans cette disposition d'esprit, il voit arriver un *chétif* qui s'est échappé des prisons d'Orange. Orange est entre les mains des Sarrasins; Gillebert, qui est de grande vaillance, y fut captif trois ans, et Guillaume l'interroge avidement. Trois merveilles sont particulièrement vantées : la ville d'Orange, il n'est telle forteresse jusqu'au fleuve du Jourdain; la tour Gloriete, qui est de marbre; et dame Orable, qui est la femme d'un roi d'Afrique :

Bel a le cors, s'est gresle et eschevie,
Blanche a la char comme est la flors d'espine,
Vairs eulx et clers, qui tot adès li rient.

A ce récit Guillaume jure qu'il aura Orange, Gloriete et la dame dont l'amour le saisit. En vain on lui représente les dangers qu'il court et la puissance des Sarrasins; la résolution est prise et rien ne peut l'en détourner; mais il n'y conduira ni cheval, ni palefroi, ni blanc haubert, ni écu, ni lance; il ira inconnu et déguisé. Gillebert viendra avec lui, non sans crainte et sans regret, car, à la proposition de Guillaume,

Lors vousist estre à Chartres ou à Blois,
Ou à Paris en la terre le roi.

Mais il ne peut refuser. Puis Guielin ne veut pas abandonner son oncle dans une entreprise aussi hasardeuse; et tous trois se font teindre, à l'aide d'une composition noire, de façon que

Très bien resemblent deable et aversier.

Ils se présentent aux portes d'Orange comme des messagers du roi d'Afrique, qui viennent apporter des nouvelles à son fils le roi de la ville, mais qui en route ont été pris par Guillaume et retenus à Nîmes. Tout va bien d'abord; seulement, de temps en temps, le roi Aragon s'écrie qu'il voudrait bien tenir ici, dans son palais, le terrible Guillaume pour le livrer à tourment. A chaque menace de ce genre le comte se recommande intérieurement à la protection céleste. Les voilà dans Gloriete, auprès de la reine Orable; mais un Sarrasin échappé de Nîmes arrive, et, assurant au roi Aragon qu'il a Guillaume en sa puissance, il lui en donne la preuve en frappant le chevalier au front avec une cote ornée d'or; la composition noire s'efface, et la couleur naturelle de la peau apparaît. Les trois guerriers ne se laissent pas abattre; avec leurs bourdons ils renversent les païens les plus braves, les chassent de Gloriete, et se préparent à y soutenir un siége. Toutefois Guillaume gémit, craignant de ne plus revoir ni la France, ni ses parents; et Guielin lui dit que maintenant de pareils discours ne sont plus de saison, à moins, dit-il à son oncle en le raillant, que vous ne soyez disposé à faire la cour à la reine :

Vez là Orable la dame d'Aufriquant,
Il n'a si bele en cest siecle vivant.
Alez seoir delez li sor cel banc,

Endeus vos bras li lanciez par les flans,
Ni de besier ne soiez mie lenz.

Ces railleries excitent Guillaume, qui s'adresse à la reine pour lui demander des armes. Celle-ci, touchée de pitié, leur en donne. S'ils étaient redoutables avec des bourdons, ils le sont bien plus quand, couverts de heaumes, de cuirasses et de boucliers, ils s'élancent l'épée à la main; si bien que le roi Aragon désespère de les forcer. Mais il est un conduit souterrain par où l'on peut les assaillir; attaqués à l'improviste par derrière, ils sont pris. Ici la reine Orable intervient en leur faveur; elle les réclame comme ses prisonniers, mais c'est pour les sauver. Elle recevra le baptême et épousera Guillaume. Gillebert est dépêché vers Bertrand, à Nîmes, pour amener du secours; le secours arrive, et Guillaume, demeurant maître d'Orange, se marie avec la reine Orable, qui, devenue chrétienne, prend le nom de Guibor.

Vivien est un neveu de Guillaume, et son *covenant* est un vœu par lequel il s'engage, le jour il fut *adoubé*, à ne jamais fuir devant Sarrasin une fois qu'il aura son haubert endossé et son heaume fixé sur la tête. Guillaume lui représente la témérité d'une pareille promesse; il n'est pas d'homme si brave qui ne doive reculer quand les circonstances le commandent :

Niés, dit Guillaumes, moult petit durerez,
Se covenant à Deu tenir volez.
Jà n'est il home, tant soit ne preuz ne bers,
N'estuet foïr, quant il est enpressez.
Beaus niés, cist veuz ne fait mie à garder;
Vos estes juenes, lessiez tiex foletez.

Mais Vivien n'écoute pas les conseils de son oncle; il renouvelle son vœu, et jure de ne jamais reculer, en son vivant, *plein pied de terre* pour Turc ni pour Persan. Il part donc et va désoler l'Espagne sarrasine; longtemps il a un heureux destin; il répand le ravage et la terreur partout, si bien que le roi Desramé (c'est la transformation d'Abdérame) se résout à en prendre vengeance. Ce prince rassemble une formidable armée, la met sur une flotte non moins formidable et cingle vers Aleschans (*Elysii campi*), cette célèbre localité, près d'Arles, où Vivien était alors avec ses *fervestus*. Ici se renouvelle une scène qui est déjà dans la chanson de Roland : quand les païens, arrivant, couvrent de leur multitude la plaine et la montagne, Olivier conseille à Roland de sonner du cor pour appeler Charlemagne à son secours; mais Roland croit que ce serait déshonneur à son lignage et que *male chanson seroit de lui chantée* s'il témoignait quelque crainte; de même, à ses chevaliers

qui lui demandent d'envoyer un message à son oncle, Vivien répond que, s'il le faisait, il serait *mecreant et failli;* il leur offre de le laisser seul, si le péril leur paraît trop grand; mais, à leur tour, ils refusent de l'abandonner. A la bonne heure, dit Vivien; si nous avions faibli,

Tenu nos fust toz jorz mès à vilté,
A noz parenz fust toz jorz reprové.
Se nos morons en cest champ henneré (*honoré*),
S'aurons vers Deu conquise s'amisté.
Quant li homs muert en son premier aé,
Et en sa force et en sa poesté,
Adont est il et plaint et regreté.

Cette héroïque folie a la fin qu'elle devait avoir. Cependant Vivien trouve moyen, avec quelques chevaliers qui lui restent, de se loger dans un donjon en ruine qui est sur le champ de bataille, et il y soutient un siége. A ce point, il ne se croit plus obligé de ne pas informer son oncle de sa détresse. Un chevalier traverse, à grand péril, l'armée sarrasine, et bientôt après Guillaume arrive avec une armée de secours. Une bataille sanglante est livrée, et, dans cette bataille, Vivien, blessé mortellement, le ventre ouvert, les yeux crevés, se faisant pour une dernière fois affermir sur son cheval et mettre l'épée à la main, pousse son cheval au plus épais des ennemis, où il trouve la mort.

La *bataille d'Aleschans* est cette même histoire continuée, développée, et surchargée d'un nouvel épisode et d'un nouveau héros. Quand elle commence, Vivien n'est pas encore mort, mais il est près de sa fin. Malgré d'incroyables prouesses de lui et de son oncle, les chrétiens ont le dessous; les neveux de Guillaume, Bertrand, Guielin, Guichard, sont pris; Vivien, se sentant mortellement blessé, se retire sur le bord d'un étang pour se recommander à Dieu avant de mourir; et Guillaume, réduit à quelques chevaliers, cherche à se frayer un passage à travers la multitude innombrable de ses ennemis. Dans ce dernier effort, il perd ce qui lui restait de compagnons. Il n'a plus de ressource que dans la vigueur de son cheval Baucent; mais Baucent est, comme son maître, blessé et épuisé de fatigue. En cette extrémité pressante, le comte s'adresse à son fidèle destrier :

Cheval, dit-il, moult par estes navrez.
N'est pas merveille, se vos estes lassez;
Quar tote jor moult bien servi m'avez.

Puis il lui promet du repos, du fourrage, de l'orge, de belles couvertures, s'il le ramène à Orange. Le cheval, qu'il a laissé souffler, l'entend,

reprend vigueur et courage, et s'apprête à seconder son maître. Dans sa fuite périlleuse, Guillaume arrive au lieu où gît Vivien expirant. La scène est touchante et bien racontée. Quand il le voit mort, il ne peut se résoudre à laisser le corps au pouvoir des Sarrasins; il l'emporte sur son cheval; pieux devoir que la poursuite acharnée de ses ennemis ne lui permet pas d'accomplir. Il a encore de sanglantes rencontres et finit par échapper en revêtant les armes d'un Sarrasin qu'il a tué. Haletant, blessé, serré de près, il arrive aux portes d'Orange; mais, sous son armure sarrasine, Guibor elle-même ne veut pas le reconnaître, surtout quand elle voit emmener captifs des chevaliers chrétiens sous les yeux du comte. A ce reproche et à ce spectacle, il rappelle sa prouesse, délivre les prisonniers, et, désormais reconnu, rentre dans sa ville. Sur le conseil de Guibor, Guillaume se décide à partir pour demander secours à ses parents et à Louis. Orange sera défendu par les chevaliers qu'a sauvés Guillaume et par les femmes. Donc, il s'en va, chevauchant en grande hâte; mais il est seul, harassé d'une longue route, et pauvrement vêtu; aussi, quand il descend au perron dans le palais de Louis, à Laon, personne ne vient à sa rencontre, personne ne se présente pour donner à manger à son cheval, personne ne lui offre la bienvenue. Cependant on parle au roi de ce chevalier à la haute taille, à l'aspect redoutable; il reconnaît bien vite Guillaume; mais il ne veut pas le recevoir, et fait fermer les portes. On raille le chevalier délaissé, on l'insulte :

Ancui sara Guillaumes au cort nés
Com poures homs est de riches gabés.

Le roi lui-même se laisse aller à cette vilaine envie d'humilier le chevalier, qui jadis l'a tant servi :

Looys prist un baston de pomier,
A la fenestre s'est alez apoier,
Et voit Guillaume plorer et lermoier.
Il l'apela et comence à huchier :
« Sire Guillaume, alez vos hebergier,
« Vostre cheval fetes bien aesier,
« Puis revenez à la court por mengier.
« Trop pourement venez or cortoier.
« Dont n'avez vos serjant ne escuier,
« Qui vous servist à vostre deschaucier? »

Ainsi insulté, Guillaume trouve asile chez un bourgeois de la ville, qui lui donne, à lui et à son cheval, le vivre et le couvert; mais le comte roule des projets de vengeance. Le lendemain, il y a cour plénière :

le roi, la reine, les hautes dames, vêtues de drap de soie, les comtes, les princes, les ducs, et, parmi eux, Aymeri de Narbonne, le père de Guillaume, ses frères et sa mère, Hermengart. Bientôt l'orage va éclater :

> Car dans Guillaumes au cort nés li marchis
> Se siet tos seus corrociez et marris,
> Irez et fiers et moult mautalentis.

En effet, Guillaume, qui était seul dans un coin de la salle, se lève et apostrophe d'une voix terrible l'empereur, qui refuse de l'accueillir, l'impératrice, qui excite son mari contre son frère.

> Jhesus de gloire, li rois de paradis,
> Sauve celi (*celle*) de cui je suis nasquis,
> Et mon chier pere, mes freres, mes amis,
> Et il confonde ce mauvais roi failli.

Sa colère tombe sur l'impératrice, qui s'enfuit épouvantée; le roi est interdit; les *François* (ce sont les gens de l'Ile-de-France, les chevaliers du roi); les *François* (le trouvère leur donne constamment un assez vilain rôle; ils sont insolents d'abord, puis couards quand éclate le danger); les *François* gardent le silence et ne viennent pas au secours de leur seigneur. C'est la fille de Looys, la nièce de Guillaume, la belle Aalis, qui, le terrible guerrier ne voulant rien lui refuser, rétablit la paix. Looys donne une armée; le père et les frères de Guillaume lui envoient leurs chevaliers; mais toute cette puissance auxiliaire est peu de chose à côté d'un secours que le hasard fournit. Le roi Looys a, dans ses cuisines, un jeune marmiton, sorte de géant d'une force inouïe, fils du roi Desramé, enlevé de bonne heure à ses parents et jeté dans cette humble condition. Le rôle de ce terrible marmiton donne dès lors une allure héroï-comique au reste du poëme. Renouart *au tinel* (ainsi surnommé, parce qu'il a pour arme une énorme poutre qu'il manie comme une baguette) tue dans la bataille les plus formidables champions sarrasins, délivre Bertrand et les autres qui sont captifs, et rend à Guillaume Orange, qui n'a plus d'ennemis.

M. Jonckbloet n'a pas fait entrer dans le plan de sa publication un poëme intitulé *li Moniages Guillaume*, c'est-à-dire, l'entrée de Guillaume au couvent. J'en parle ici, parce que cette chanson appartient à la légende générale du héros. Guillaume, rassasié de gloire et d'exploits, se retire en une maison religieuse. Mais, là aussi, pour peindre le guerrier devenu moine et astreint aux observances de la vie monastique, le

trouvère se laisse aller aux inspirations d'une imagination qui n'a rien de sérieux, ni d'héroïque. Le formidable baron a conservé toute la vigueur du corps et toute la violence du caractère; il dévore les provisions qui suffiraient au réfectoire entier; il trouble et couvre de sa voix tonnante les chants des moines; et, pour peu qu'on le contrarie, sa colère éclate en actes que sa force prodigieuse rend très-dangereux pour les pauvres reclus. C'est une composition véritablement héroïcomique; il y en a plus d'une de ce genre dans la littérature du XIIe et du XIIIe siècle.

Maintenant, à côté de l'histoire légendaire, qu'est l'histoire réelle? Ces récits des trouvères sont-ils une œuvre de pure imagination? ou bien le personnage qu'ils mettent en action est-il un personnage véritable, signalé aux souvenirs de la légende et aux chants de la poésie par des exploits mémorables? C'est, sans aucun doute, la seconde alternative qui doit être admise. Il y eut, vers la fin du VIIIe siècle, un Guillaume, que Charlemagne envoya en Aquitaine pour remplacer le duc de Toulouse, Orson, dont l'empereur avait à se plaindre. Des documents du temps lui donnent le titre de premier porte-enseigne, *primus signifer*, et, dans nos chansons de geste, on dit de lui :

> Et bien doit France avoir en abandon,
> Seneschaus est, s'en a le gonfanon.

En 793, pendant que Charlemagne guerroyait sur les bords du Danube et que Louis était en Italie avec les meilleures troupes du Midi, les Sarrasins envahirent l'Aquitaine; ils se dirigèrent sur Narbonne, où ils mirent le feu aux faubourgs, puis ils se tournèrent du côté de Carcassonne. Guillaume fit un appel aux comtes et aux seigneurs du pays et vint livrer une sanglante bataille aux Sarrasins, sur les bords de la rivière d'Orbieux. Les chrétiens furent vaincus, malgré la grande valeur de Guillaume, qui, au rapport du chroniqueur, *pugnavit fortiter in die illa*, et ne quitta le champ de bataille que quand il eut été abandonné de tous. Il avait fait bâtir un monastère à Gellone, dans la partie la plus sauvage des environs de Lodève. Touché par la piété, dans les dernières années de sa vie, il se retira en 806 dans l'abbaye construite par lui, et y mourut en grand renom de sainteté, dans l'année 812.

Un peu moins de deux siècles plus tard, un autre Guillaume (Guillaume Ier, comte de Provence) délivra cette province des ravages des Sarrasins. Ceux-ci avaient bâti, non loin du golfe de Saint-Tropez, un château fort d'où ils dominaient la contrée environnante. Un combat sanglant fut livré aux environs de Draguignan. Les Sarrazins battus se

réfugièrent dans leur château; mais, pressés de toutes parts, ils le quittèrent pendant la nuit, et, dans leur fuite, furent presque tous tués ou pris. Guillaume, qui avait ainsi combattu les infidèles, eut, avec l'ancien leude de Charlemagne, une ressemblance de plus. Étant tombé dangereusement malade, il fit prier Maieul, abbé de Cluny, de venir le consoler. Le pieux abbé se rendit à sa prière, l'exhorta à la mort et le revêtit de l'habit monastique, qu'il avait demandé avec beaucoup d'empressement. Guillaume, étant mort peu après, fut inhumé dans un prieuré de l'ordre de Cluny, qu'il avait fondé. La relation, écrite par les moines de Gellone, de la vie religieuse de Guillaume, identifie manifestement le chevalier chanté par les trouvères avec le leude de Charlemagne; mais ce sont sans doute les souvenirs de l'autre Guillaume et de la délivrance de la Provence, qui firent du preux des chansons de geste le conquérant de Nîmes et d'Orange.

Le premier de ces deux grands personnages fournit le fond de nos chansons de geste. Son nom, son rôle dans le midi de la France, sa lutte acharnée contre les Sarrasins, et la pieuse fin de sa vie, établissent ce point. Le fait est que nos chansons sont fort anciennes, sinon dans la forme où nous les avons, du moins en des formes primitives qui ont été remaniées, et ne sont pas parvenues jusqu'à nous. M. Jonckbloet a mis cela hors de doute. Orderic Vital, qui inséra dans son ouvrage la relation des moines de Gellone, parle d'une chanson qui racontait les hauts faits de Guillaume, et qui était très-répandue : *Vulgo canitur a joculatoribus de illo cantilena.* Orderic écrivait ceci avant 1135. Un autre témoignage s'y accorde; cette même relation des moines de Gellone, qu'on a cru être du xe siècle, et que M. Jonckbloet pense ne pas pouvoir être antérieure à l'an 1076, rappelle les poésies qui célèbrent sa gloire guerrière et la faveur dont elles jouissent : *Qui chori juvenum, qui conventus populorum, præcipue militum ac nobiliam virorum, quæ vigiliæ sanctorum, dulce non resonant et modulatis vocibus decantant, qualis et quantus fuerit!* On a là une excellente description de nos chansons de geste; c'étaient des vers, *voces modulatæ;* les jongleurs les chantaient parmi les réunions des jeunes gens, dans les assemblées populaires, mais surtout dans les assemblées des chevaliers et des barons, et aux veilles des saints. Si cette pièce des moines de Gellone a été rédigée après 1076, elle l'a été avant 1135; il est donc certain que des chansons de geste relatives à Guillaume existaient antérieurement aux premières années du XIIe siècle. Et, quand on voit le même Orderic Vital rapporter que Gerold, clerc d'Avranches, qui servait dans la chapelle d'un des barons de Guillaume le Conquérant, prenait pour

texte édifiant le saint athlète Guillaume, qui, après une longue carrière chevaleresque, se retira du monde et devint, sous la règle claustrale, un chevalier de Dieu, on ne peut guère douter que ce Gerold s'appuyait à la fois sur la légende pieuse qui racontait les vertus monacales, et sur la légende poétique qui racontait les exploits fabuleux. J'ai insisté sur ces détails, parce qu'une erreur accréditée donne une date trop récente à la poésie du nord de la France.

L'examen intrinsèque concorde. Beaucoup de vieux poëmes du cycle carlovingien sont, non pas en rimes exactes, mais en simples assonances. Or l'on sait que le système des assonances fut abandonné comme insuffisant pour l'oreille, dans le courant du XIIe siècle, et qu'alors, la culture poétique s'étant raffinée, la rime exacte fut exigée. Par conséquent le système de l'assonance remonte à une époque antérieure et atteint le commencement du XIIe siècle et le XIe.

Ces considérations tendent à consolider l'histoire littéraire du nord de la France, telle que l'établit la critique contemporaine. Il y eut, dans le cours du XIe siècle, une création poétique qui sortit des légendes populaires répandues sur Charlemagne, sur ses exploits contre les Sarrasins, sur ses vaillants barons, et aussi, par un mélange inévitable, sur la période de décadence impériale et de prépondérance féodale. Les poëmes de ce cycle sont caractérisés par le système de l'assonance, par la rudesse des mœurs, par le choc violent des seigneurs entre eux et avec la royauté, par l'absence de la galanterie. Dans le siècle suivant, tout se perfectionne; la galanterie chevaleresque s'introduit; le cycle de la table ronde captive les esprits; on remanie les vieilles chansons de geste, et le système de la rime exacte remplace celui de l'assonance. Ce siècle abonde en poésie; il est élégant, raffiné, et un des points culminants dans l'histoire de la France du moyen âge. L'âge suivant voit le développement se continuer avec ampleur, et rien, du moins aux yeux de celui qui ne considérerait que la situation littéraire, rien ne pourrait faire prévoir une décadence, quand, le XIVe siècle arrivant, cette décadence survient de la manière la plus marquée; l'ancienne poésie s'oublie, la langue s'altère, aucune œuvre originale ne surgit, et dès lors il faut attendre d'autres conditions et d'autres influences pour qu'une nouvelle floraison vienne embellir l'arbre resté debout, mais dépouillé par cet hiver. Je n'ai besoin que d'indiquer d'un mot les circonstances sociales, pour qu'on remarque aussitôt le rapport qu'elles ont avec les phases littéraires. C'est à la sortie de l'âge signalé par la chute du pouvoir royal et des carlovingiens, par l'établissement des barons et des fiefs, et, incidemment, par les ravages des Nor-

mands, c'est, dis-je, à la sortie de cet âge que, la société ayant désormais la forme qu'elle cherchait, une expression littéraire se manifeste, encore rude, se sentant de l'époque qu'on laisse à peine derrière soi, mais vigoureuse et féconde. C'est quand le régime féodal, arrivé à son plein, donne essor à ce qu'il avait d'idéal, c'est-à-dire aux mœurs chevaleresques, que le champ se cultive plus diligemment et produit une plus abondante et plus belle moisson. Enfin, c'est quand tout ce monde du moyen âge choit en trouble et en confusion, quand les rois s'élèvent, quand les seigneurs s'abaissent, quand les communes se fondent, quand le pouvoir spirituel, cette pierre angulaire, est frappé violemment par le pouvoir temporel, c'est alors que toutes les choses littéraires qui dépendaient de cet ensemble tombent avec ce qui les soutenait. Il est bien entendu que je ne parle ici que de la France. Les phases ou époques littéraires seraient autrement distribuées pour les nations voisines.

Les honneurs de la traduction, accordés à tant d'œuvres de ces temps-là, n'ont pas manqué non plus à la geste de Guillaume. Vers le commencement du XIIIe siècle, un poëte célèbre de l'Allemagne, Wolfram von Eschenbach, en fit une imitation, qui nous a été conservée. L'imitateur n'entendait peut-être pas très-bien le français. J'emprunte à M. Jonckbloet quelques exemples, qu'il cite comme des erreurs, et que je vais discuter. Guillaume, regrettant son neveu Vivien, dit :

> Quant je *à termes* vos oi armes doné,
> Por vostre amor i furent adoubé
> Cent chevalier et d'armes conreé.

M. Jonckbloët entend que *à termes* veut dire *au temps voulu.* Mais Wolfram a mis :

> Hay Termes mîn palas
> Wie der von dir gehêret was!

Hé Termes mon palais, comme il avait été honoré par toi. Il a pris *termes* pour un nom propre. Est-ce une erreur? Je ne le crois pas. M. Jonckbloët n'en est pas très-sûr lui-même; car il indique une variante qui montre que *termes* désignait une localité. Au lieu de ces vers (*Bat. d'Aleschans*, v. 4371) :

> A la fenestre est Guillaume acoutez,
> Lez lui Guibore, de qui fu moult amez;
> Par devers destre s'est li cuens regardez,

un manuscrit dit :

Par defors Termes s'est li cuens regardez.

Ici *Termes* signifie le palais de Guillaume. Dans la même chanson, v. 326, il est parlé d'un Gautier de Termes. *Termes* était donc un nom propre, sans doute dit ainsi à cause de bains, *thermæ;* et Wolfram ne s'est pas mépris.

Il n'en est pas de même dans l'exemple suivant. Le trouvère dit d'une épée :

Rois Plantamor la dona Salatré;
Et Salatrez, *li rois d'antiquité,*
Cil la dona l'amiré Aceré.

Li rois d'antiquité ne signifie pas autre chose que le roi des anciens temps. Mais Wolfram en fait un nom propre, à tort cette fois-ci :

Der gabz *dem künege Antikotê.*

La plus étrange méprise serait celle qui, dans ces vers où il s'agit de la mort de Vivien :

L'ame s'en vet, n'i pot plus demorer;
En paradis la fist Dex osteler,
Avec ses angles et metre et aloer,

lui aurait fait croire que aloer (*placer, allocare*) était le bois d'aloès :

..... Sîn jungez lebn
Erstarp; sîn bîhte ergienc doch ê.
Reht als *lign alôê*
Al die boum mit fiwer wærn enzunt,
Selch wart der smac an der stunt,
Dâ sich lîp und sêle schiet.

« Sa jeune vie s'éteignit; mais sa confession avait été faite auparavant; « justement comme si du bois d'aloès avait été brûlé, fut l'odeur au « moment où le corps et l'âme se séparèrent. » Cependant il se pourrait que M. Jonckbloët fût trop sévère, et que le traducteur, par son bois d'*aloès* (suspect, j'en conviens, à côté d'*aloer*) eût voulu exprimer, librement à sa manière, ces deux vers qui sont un peu auparavant et où il est dit de Vivien :

.... qui gisoit toz sanglans,
Plus soe flere que basme ne pimenz.

Quoi qu'il en soit, le poëme allemand est une imitation de la geste romane. Wolfram lui-même nous apprend que la chanson des *Enfances Guillaume*, que M. Jonckbloet n'a pas comprise dans sa publication, était répandue en Allemagne. Le succès européen de la poésie française au moyen âge est un fait historique désormais hors de toute contestation, et qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut comprendre le mouvement social et littéraire de cette époque.

A la vie fictive des deux Guillaume, le leude de Charlemagne et le comte de Provence, la geste a joint bon nombre de traits qui sont des échos défigurés de l'histoire. M. Jonckbloet a recherché ces traces avec diligence et érudition. Ainsi, quand, dans *li Coronemens Looys*, la couronne menace de ne pas se poser sur le front du fils de Charlemagne, il montre qu'il y a là souvenir des intrigues qui assaillirent Louis le Débonnaire à son avénement, et surtout des dangereuses protections qui soutinrent Louis d'Outremer. L'expédition de Guillaume en Italie et sa bataille contre les Allemands sont rattachées aux exploits de Gui, duc de Spolète, qui, à la tête d'une armée d'Italiens et de Français, remporta des victoires sur les troupes allemandes. Les Sarrasins ravagèrent plus d'une fois l'Italie, jusqu'aux portes de Rome; ce sont ces invasions qui suscitèrent la légende racontant comment la ville et le pape furent sauvés par les mains de Guillaume. La geste imagina que les païens vinrent assiéger Paris, et c'est là que l'Arioste a pris l'idée du terrible assaut donné par Rodomont à la capitale de Charlemagne; en ceci elle s'écarte singulièrement de l'histoire, à moins qu'on ne veuille y voir une transformation de ce redoutable siége de Paris par les Normands, où le chroniqueur Abbon, témoin oculaire, nous apprend qu'il y avait, parmi les défenseurs de la ville, un guerrier qui se distingua par une valeur extraordinaire et qui, justement, portait une main de fer. Toutefois, il est manifeste que ce n'est pas avec les chansons de geste que l'on peut retrouver l'histoire véritable; loin de là, l'histoire véritable a besoin d'être minutieusement étudiée et connue pour que l'on détermine, dans les chansons de geste, les faits réels tissés dans cette toile sans fin que prend, quitte et reprend l'imagination légendaire et poétique. Rien, sauf le génie d'Homère, ne ressemble plus à nos chansons de geste que le cycle homérique; et celui-ci, qui est moins connu, peut trouver dans celui-là, qui est plus connu, des explications plausibles et des conjectures qui l'éclairent.

Pourtant il est un côté par où nos chansons de geste, comme aussi les poésies d'Homère pour l'âge héroïque, sont véritablement historiques, je veux dire la peinture animée et saisissante de la haute époque

féodale. Quiconque a lu seulement les historiens de ces temps, n'a qu'une idée morte des barons et de leur empereur; couchés dans ces chroniques comme dans un froid tombeau, l'évocation la plus puissante n'est pas capable de les remettre dans la vie avec leurs intérêts et leurs passions. Mais celui qui prend en main *Raoul de Cambrai*, la geste de Guillaume, celle de Garin et quelques autres, celui-là voit se dresser devant lui ces têtes féodales, avec leurs heaumes aigus et leurs targes fleuries; un désir hautain d'indépendance les emporte, et pourtant une soumission au suzerain les arrête; ils le reconnaissent, mais ils le bravent; on dirait à chaque instant que le lien qui se relâche tant va se rompre, mais il ne se rompt pas; le tumulte retentit dans la salle voûtée où siége l'empereur; on se dispute devant lui les fiefs; on ne tient compte de ses décisions, et l'on guerroie entre soi avec des haines implacables et héréditaires. Les jongleurs sont là, à côté des barons, qui redoutent par-dessus tout que *male chanson ne soit chantée*, s'ils se montrent faibles dans les combats. Les femmes demeurent dans l'ombre; ce n'est ni pour gagner leur sourire, ni pour porter leurs couleurs que s'agitent ces turbulents *fervestus;* les mères, les épouses ont quelquefois de l'autorité; les maîtresses n'en ont point. Telle est la physionomie du xe siècle, donnée par les trouvères du xie avec énergie et sans doute avec vérité.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 10 janvier, M. Eug. Delacroix a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), en remplacement de M. Paul De la Roche, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Aube. Tome VII, deuxième série. Troyes, imprimerie de Bouquot, 1856, in-8° de 301 pages. — Outre le compte rendu des travaux de la société, on trouve dans ce volume un mémoire sur cette question : Châlons a-t-il été réellement la capitale de la Champagne? par M. Amédée Guyot; une notice sur la navigation de la Seine et de la Barse, par M. Théophile Boutrot, et des remarques sur les poésies attribuées à Salomon Raschi, par M. Clément Muller.

Études biographiques pour servir à l'histoire de la science, par Paul-Antoine Cap. *Première série. Chimistes, — Naturalistes.* Paris, Victor Masson, 1857, in-12 de VI-408 pages. — Les quinze notices qui remplissent ce volume ont pour objets la vie et les travaux de Paracelse, Bernard Palissy, Pierre Belon, Van Helmont, Moïse Charas, Robert Boyle, Nic. Lémery, Rouelle aîné, Van Mons, Labarraque, Bernard Courtois, Al. Dupasquier, Benj. Delessert et Bonafous. L'auteur nous paraît avoir atteint le but qu'il s'est proposé de mélanger les détails de la vie de chaque personnage avec l'exposé clair et succinct de ses travaux, de ses découvertes, de ses doctrines, de montrer l'état de la science avant et après lui, l'influence de ses écrits ou de ses paroles sur la marche des connaissances, et d'y réunir avec habileté le récit des événements généraux et contemporains.

TABLE.

Pages.

1. Mémoire sur des observations planétaires, etc.; 2. Results derived, etc.; 3. Note sur les noms égyptiens des cinq planètes principales, etc. (2e et dernier article de M. Biot.) 5

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc.; Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc. (3e article de M. Vitet.) 20

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, etc. (2e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 42

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (9e article de M. Littré.). 55

Nouvelles littéraires 71

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1857.

Sancti patris nostri Gregorii, vulgo Nazianzeni, Constantinopolitani archiepiscopi operum tomus secundus, etc. Edente et accurante D. A. B. Caillau. — (Poésie lyrique et liturgie chrétienne.)

L'attention critique des savants et l'imagination du public éclairé sont, de nos jours, souvent ramenées sur les premiers siècles du christianisme, et, par là même, sur cette parole chrétienne, si puissante à côté du martyre, « eloquentia pollens et martyrio, » disait saint Jérôme. Les Pères de l'Église, s'ils ne sont autant lus qu'au XVIIe siècle, sont, du moins, autant réimprimés, et dans des formats plus accessibles. On les cite, on les célèbre. L'enseignement supérieur du collége de France en fait un solide et brillant sujet d'études; et naguère même, une opinion trop zélée voulait les substituer à l'antiquité classique, et ne plus apprendre que dans leurs écrits ces admirables idiomes grec et latin, dont ils ont illustré et parfois transformé la décadence.

A part une telle exagération, bien contraire, du reste, aux exemples des Pères, si fort nourris eux-mêmes du génie des lettres profanes, il est certain que, dans le goût de notre siècle, je dirai presque, dans l'âge de notre langue, et enfin dans l'état des esprits, dans la curiosité des âmes, bien des choses nous disposent et nous inclinent à la littérature religieuse des derniers siècles de l'empire romain.

Dans les deux langues qu'elle parlait, cette littérature avait plusieurs des caractères qu'ont affectés, depuis un demi-siècle, les littératures principales de l'Europe chrétienne : elle était hardie, chargée d'images,

subtile, familière, s'élançant vers le plus mystique idéal, ou s'arrêtant, se complaisant aux affres les plus hideuses du vice et de la mort.

Ces conditions d'un art nouveau, très-marquées dans la controverse et la prédication des *Pères* se retrouvent, sous une forme purement poétique, dans les écrits d'un des plus célèbres d'entre eux. A ce titre, rien de plus digne d'étude et de plus curieux que le second volume des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, publié par un savant continuateur des travaux de la Congrégation de Saint-Maur, M. Caillau, prêtre de la société de la Miséricorde, sous l'invocation de Marie.

Grégoire de Nazianze, surnommé le théologien de l'Orient, est aussi le poëte du christianisme oriental : et on ne saurait étudier la forme et le sujet de ses chants, sans être frappé de l'affinité naturelle qui, à des époques éloignées entre elles, sous des conditions sociales fort diverses, a si souvent réuni dans la même personne, pour la même croyance et pour les mêmes admirateurs, le prêtre, le philosophe et le chantre lyrique.

D'une part, nous apparaissent ces philosophes de la première antiquité, ces physiciens spiritualistes de la Grèce ancienne, qu'Aristote nomme expressément théologiens, et qui, tels qu'Orphée, et, bien plus tard, Épiménide, Empédocle, célébraient en vers leurs dogmes sur la formation du monde, leurs ravissements d'amour au spectacle de la nature, et les recommandations morales qu'ils adressaient à l'homme. D'autre part, à l'autre extrémité du glorieux champ qu'ont parcouru les lettres, dans une durée de deux mille ans, des bords de l'Asie Mineure et de l'Europe orientale à l'Italie deux fois couronnée par les arts, s'élève cette grande physionomie religieuse et poétique du Dante, sur le tombeau duquel l'admiration des contemporains avait écrit, pour suprême éloge :

Theologus Dantes, nullius dogmatis expers.

C'est dans le vaste intervalle des premiers jours de la prédication chrétienne à l'avénement de l'Homère chrétien que se place la grande effusion lyrique de la foi nouvelle, depuis ces hymnes vulgaires, anonymes, que désigne Pline le Jeune[1] comme chantés dans les cénacles chrétiens de Bithynie, jusqu'aux cantiques savants de quelques lettrés de l'Église grecque, et depuis ces mètres ou ces *proses*, dont le jeune Augustin écoutait avec transport la musique dans l'église de Milan, jus-

[1] « Carmen Christo, quasi Deo, dicere secum invicem. » (Plinii Jun. lib. VII in Epist. IX.

qu'à ces hymnes latins encore, mais à demi barbares, soudainement inspirés, dans quelque église de Gaule ou d'Italie, au milieu de la croissance des idiomes nouveaux, et la veille peut-être du baptême de Dante. Nous connaissons toute cette liturgie poétique et musicale de l'Occident, depuis le *Te Deum* jusqu'au célèbre *Pange, lingua, gloriosi corporis mysterium.*

Nul doute que, dans la Grèce indigène, ou transplantée, de Corinthe à Alexandrie, d'Antioche aux sept villes aperçues par l'apôtre, l'esprit même de la langue grecque, excité par le zèle religieux, n'ait singulièrement multiplié les chants à l'honneur du culte chrétien, de ses dogmes, de ses fêtes, de ses martyrs. A part même ce qui prit place dans les prières communes et le service divin de l'autel, c'était presque toute la littérature du temps, le lien des confréries secrètes ou publiques, l'encouragement des fidèles, le triomphe dans les délivrances, l'œuvre d'émulation poétique, dans la lutte contre les écoles païennes, après l'épuisement de la persécution sanglante.

Pour les chrétiens, cette destination nouvelle de la poésie et du chant donnait un intérêt de plus à l'antique tradition du génie grec : et, lorsque Julien [1], dans sa haine de sophiste, comme de fanatique contre les chrétiens, imagina de leur interdire l'enseignement des lettres et l'étude publique des monuments de l'antique poésie, cette jalouse prohibition ne fit, pour ainsi dire, que refouler plus vite, dans les canaux de la foi nouvelle, les flots harmonieux de l'idiome hellénique.

L'impulsion dura bien au delà du passage de Julien : ce fut alors qu'un rhéteur célèbre de Béryte et de Laodicée, devenu prêtre de l'Évangile, après la mort d'une femme qui lui laissait un fils né, comme lui, pour l'enthousiasme et les arts, employa son ardeur, sa facilité de génie, à dépouiller, pour ainsi dire, l'ancienne imagination grecque, au profit d'une autre croyance, se servant de chacune de ces belles formes de l'art païen, comme d'un vase précieux, qu'il dérobait, pour y verser le vin nouveau de la *foi.*

Ainsi, dit-on, il entreprit de composer, à force de studieuses réminiscences, un Homère chrétien, un Pindare chrétien, et même un Ménandre chrétien, par une pieuse imitation des grâces de langage, et de la tendresse naturelle au style de l'amant de Glycère. Le temps n'a pas conservé ces œuvres d'industrie littéraire; et, pour nous, il importe peu; car l'intention même était un démenti à la vérité de l'art. Si,

[1] « Inter quæ erat illud inclemens (jus) quod docere vetuit magistros rhetoricos et « grammaticos christianos, nî transissent ad numinum cultum. » Amm. Marc. lib. XXV.

par un minutieux travail, appliqué à des productions du génie auxquelles contribue la matière, une œuvre du pinceau est parfois, de nos jours, détachée de la toile usée, ou du bois vermoulu qui en avait reçu l'empreinte, et si elle est adroitement déposée, par écailles légères, sur un fond nouveau qui la conserve, pareil procédé ne va pas aux œuvres divines de la parole humaine. On ne peut ainsi les transposer; car, en elles, rien n'est corps; elles sont un idéal qui sort de l'âme et parle aux âmes; elles ne sauraient servir à exprimer un autre enthousiasme que celui qui les a fait naître. Vouloir, par un calque minutieux et servile, prendre les images et les couleurs de Pindare, ou de Sophocle, pour en couvrir la simplicité évangélique, c'était un faux travail, un sacrilége du goût, autant que de la foi.

Mais, nous le croyons, un travail plus vrai de ce même sophiste grec et de son fils, des deux Apollinaire et de leurs disciples, c'était de vulgariser dans la langue grecque le génie hébraïque, d'où sort, en partie, le christianisme même; c'était d'enrichir la Grèce, en lui apportant un nouveau reflet des couleurs et des feux de l'Orient. Traduire les chants du *Psalmiste*, les traduire, non plus en prose grecque, comme avaient fait les premiers interprètes alexandrins, mais les jeter à flots pressés dans un des rhythmes helléniques : et, loin de reproduire avec un laborieux archaïsme les anciennes images de la langue grecque, la forcer elle-même à recevoir, en se troublant quelque peu, ce torrent de hardiesses étrangères, c'était là, ce semble, une tentative plus naturelle et plus vraie, une meilleure variante pour la lyre, un rajeunissement meilleur pour cette imagination érudite, qui se recopiait sans cesse elle-même, depuis les Callimaque et les Apollonius de Rhodes.

Aussi cette version des psaumes hébreux en hexamètres grecs, plus originale que les créations factices d'Alexandrie, a-t-elle survécu à travers les temps et la barbarie. On la lisait autrefois dans l'Orient chrétien; et on peut la lire aujourd'hui, et sentir, sous cette mesure trop uniforme, l'originalité affaiblie, mais présente encore, d'un modèle inimitable. Si, en effet, ce rhythme pompeux, que l'ancienne poésie grecque a rarement fait servir à l'inspiration lyrique, est loin de pouvoir, aussi bien que l'impétueuse diversité du dithyrambe, suivre tous les mouvements de la muse hébraïque, et s'élancer ou se briser comme elle, il nous semble cependant que cette *paraphrase* était toute frémissante d'une poésie qui doit tenir beaucoup du texte hébreu. La prose seule de saint Jérôme, cette prose latine d'un Dalmate naturalisé en Orient, cette prose savante encore, mais qui est comme forcée et emportée par la violence du souffle qu'elle voudrait contenir, nous étonne davan-

tage et nous fait croire, par moment, que nous entendons la voix du *Psalmiste* interdite à notre ignorance.

Toutes ces magnifiques images, ces secousses de la pensée, ces élans de tendresse ou de douleur, ces dialogues de Dieu avec l'âme, et de l'âme avec elle-même, toutes ces surprises, toutes ces épouvantes du drame lyrique de David ne se retrouvent pas sans doute dans les *hexamètres* d'Apollinaire; et cependant là même, ces belles hymnes, dont les premiers versets latins sont, pour ainsi dire, le titre vulgaire connu de ceux mêmes qui ne le comprennent pas : *Quare fremuerunt gentes?* — *Cervus ut ad fontem.* — *Super flumina Babylonis, sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion.* — *Lauda, Jerusalem, Dominum,* ces refrains religieux de l'univers chrétien conservent un éclat, une force de beauté, dont semble parfois s'étonner la langue grecque, et qui lui vient comme une grâce nouvelle, étrange et un peu sauvage.

Ce fut sous l'influence qui multipliait ces échos de la lyre hébraïque que le savant pontife de Constantinople, Grégoire de Nazianze, entreprit de célébrer dans des hymnes du même rhythme lent et grave, d'abord les dogmes du christianisme, puis les craintes, les espérances, les joies et comme les passions de l'âme chrétienne.

Certes, ce beau génie d'une époque de décadence, cet orateur qui, s'il est permis de mêler deux termes contraires, nous semble un Isocrate passionné, se laisse entraîner parfois, dans ses discours mêmes, à des mouvements d'une vivacité presque lyrique : témoin ses adieux à sa tribune patriarcale de Constantinople, à son peuple, à son auditoire, au sanctuaire qu'il a défendu, aux fidèles qu'il a charmés, à la terre, au ciel, à la Trinité même. Mais, lorsqu'à l'éclat de la faveur publique, ou même de la disgrâce célèbre encore et bruyante eut succédé, pour Grégoire de Nazianze, l'obscurité de la retraite, non plus l'humilité volontaire, au milieu d'un palais, mais la solitude de la cellule et du désert, ce fut sous d'autres formes plus graves que, dans sa tristesse, parut toute son âme de poëte.

Avec cet attrait de curiosité, qui nous fait suivre et rassembler les rayons épars, à longues distances, dans les vastes cieux de l'imagination, il nous serait aisé d'apercevoir un rapport d'émotions entre quelques-uns de ces élans de foi et d'amour et les prières de plus d'un pieux sectaire moderne. Si je voulais, par exemple, comparer quelque chose aux chants rêveurs du mélancolique *Cowper*, dans sa vie de mystique et de pénitent, à ses hymnes de l'*Oleney*, je relirais les poésies du solitaire retiré au village d'Arianze, et j'y trouverais, non pas la magnificence, mais la douce gravité du génie lyrique. J'y croirais en-

tendre, non l'hymne triomphal d'un martyr, mais la voix solennelle du prêtre consécrateur.

Tel est, par exemple, ce chant où, dans l'hexamètre *de l'hymne à Jupiter* du philosophe Cléanthe, Grégoire énonce la vérité sublime et touchante, et, comme disait un Père de l'Église, la tendresse intérieure renfermée dans le théisme chrétien. Mais il ne faut pas oublier qu'ici l'effusion même de la croyance était une arme de défense, et une réponse à la doctrine d'Arius.

« Chantons d'abord le Fils[1], dans notre saint respect pour le sang « expiateur de nos fautes. Il est besoin que même le mortel vienne au « secours des cieux, devant la langue insensée qui fait outrage à la divi- « nité, en nous dégradant aussi nous-mêmes. Rien n'existait, avant le Père « souverain. Il renferme tout en soi. Rien de plus grand que le Père. Du « grand Dieu le Père est né le Verbe, le Fils éternel, image archétype, « essence égale à son auteur; car la grandeur du Fils est la gloire du « Père; et il a brillé d'une gloire telle que la conçoit le Père seul, ou « celui qui resplendit égal au Père. Il n'est en effet rien qui approche de « la divinité.

« Seulement, une vérité simple, visible à tous les mortels, comme à « moi, c'est que rien de ma naissance ne peut convenir à la naissance « divine; car moi, je ne suis pas un générateur impassible, étant moi- « même formé de parties; et Dieu, lui, n'est pas passible, étant incomposé « et incorporel. Là, où les natures sont séparées de si loin, est-ce merveille « que les naissances soient autres? Si le temps est plus ancien que moi, « il n'est pas plus ancien que le Verbe, dont le Père est hors du temps.

« Alors que le Père existait, sans avoir eu commencement de lui- « même, et sans rien avant lui, alors existait aussi le Fils du Père, ayant « le Père pour origine éternelle, comme le soleil a la lumière. »

Ne diriez-vous pas, à ce langage, qu'une nouvelle poésie, méditative et profonde, semblable au regard mélancolique du solitaire penché sur l'abîme, s'élevait des obscurités mêmes de la foi chrétienne? Nous entendons encore retentir dans notre mémoire quelques vers harmonieux d'Horace sur la primauté de Jupiter par-dessus tous les dieux :

> Quid prius dicam solitis parentis
> Laudibus? etc.
> Unde nihil majus generatur ipso,
> Nec viget quidquam simile aut secundum.

L'expression en est grave et noble, et rachète un moment les doutes

[1] S. *Greg. Nazianz. oper.* t. II, p. 208.

du poëte épicurien et les puériles crédulités de la foule. Mais, s'il y a là quelque chose pour la raison philosophique, pour la conception spéculative de l'essence divine, il n'y a rien pour le cœur, rien de cette touchante méditation et de ce parallèle extraordinaire qui fait quelque peu comprendre la divinité, par l'infini même des différences, que sa miséricorde a comblées pour l'homme, en s'assimilant, par une naissance humaine, à l'être faible et déchu qu'elle voulait sauver.

Il suffit, non pas même à la foi, mais à la raison éclairée par l'histoire, de songer à l'oppression d'alors, à la dureté de la conquête romaine, à la servitude publique, à l'esclavage domestique, aux Césars, aux prétoriens, aux publicains, aux jeux du cirque et au sang des martyrs, pour sentir, à travers les siècles, la fascination sublime de cet enchaînement divin de l'homme au Dieu suprême; et cela, dans ce monde grec et romain, où la froide mythologie de Callimaque avait divinisé de leur vivant de lâches et incestueux despotes, où, plus tard, Domitien se nommait dieu dans ses propres édits, où l'insensé Héliogabale prétendait épouser la divinité de la lune; et où les derniers raffinements de l'hiérophante Proclus n'arrivaient qu'à réunir, par un mélange bizarre, l'adoration superstitieuse des vieilles fables païennes et le culte abstrait de la pensée.

Malheureusement, le poëte chrétien tombe lui-même, au milieu de sa foi si sincère, dans les subtilités de la controverse. Il ne se borne pas à célébrer le Christ coéternel et cohumain, pour ainsi dire, comme il le conçoit, dans sa reconnaissance et dans son amour. Il répond aux objections des adversaires; il s'inquiète, il s'indigne de cette syllabe dissidente qui change la définition du Fils de Dieu, et exprime la ressemblance, au lieu de l'identité [1]. Il veut ne rien laisser de cette erreur; il la saisit corps à corps; et là même, sous cette forme singulière, nous apparaît la puissante logique du culte nouveau.

« Que si, s'écrie le poëte [2], parce qu'il a revêtu l'humanité, pour venir « en aide à tes souffrances, tu mets une borne à sa divinité, sa miséri- « corde fut-elle donc un péché? Pour moi, il en est plus admirable; car il « n'a rien perdu de sa divine essence, et il m'a sauvé en se penchant, mé- « decin tutélaire, sur des plaies infectes. Il était homme, mais Dieu; fils « de David, mais créateur d'Adam; ayant pris une chair mortelle, mais « lui-même incorporel; né d'une mère, mais d'une vierge; enfermé ici-

[1] Tu fis, dans une guerre et si triste et si longue,
Périr tant de chrétiens, martyrs d'une diphthongue.
(Boileau.)

[2] *S. Greg. Nazianz. oper.* t. II, p. 212.

« bas, mais infini. La crèche le reçut, mais une étoile guida vers lui les « mages, et ils lui apportèrent des dons et s'agenouillèrent devant lui, etc. « Il fut la victime, mais il fut le grand-prêtre; il fut le sacrificateur, « mais il fut aussi le Dieu; il offrit son sang à Dieu, mais pour l'expiation « de tout l'univers; il fut élevé sur la croix, mais il y cloua le péché. »

Nous ne discutons pas ici ces contrastes donnés par la foi même, ce chaos de grandeur et de misère; mais comment ne pas voir avec surprise le magnifique idiome de Pindare et de Sophocle se pliant à ces nouveautés étranges pour lui, et les parant encore de sa grâce poétique? Ainsi, dans des hymnes sans exemple, rêveur et dogmatique, plein d'imagination et de foi, le christianisme était chanté par le solitaire, comme il était fixé par les conciles et consacré sur les autels.

Après le Père et le Fils, Grégoire de Nazianze célèbre l'Esprit-Saint, et en même temps leur triple unité, avec l'enthousiasme d'un poëte et la précision d'un docteur.

« La raison éclairée[1], dit-il, remonte à l'Être qui n'a pas eu de commen- « cement; mais elle ne scinde pas la divinité. Elle veut que tu aies un seul « maître, et non plusieurs à adorer. De l'Unité sort la Triade, et de la « Triade, l'Unité; non pas de la même manière que la source, le ruis- « seau, le fleuve, ne sont qu'une seule onde chassée en trois jets diffé- « rents sur la terre; non pas comme la flamme du bûcher s'en détache « et revient s'y réunir; non pas comme la parole s'élance de l'esprit et « pourtant y demeure; non pas comme, des eaux frappées par les traits du « soleil, jaillit une splendeur réfléchie sur les murailles, çà et là mobile, « qui fuit au moment d'approcher, et s'approche à l'instant où elle va fuir.

« La nature de Dieu n'est pas changeante, ne se dissipe pas, pour « se rassembler ensuite; la consistance immuable est l'attribut de « Dieu, etc. La Triade que j'adore n'a qu'une même force, une même « pensée, une même gloire, une même puissance. Par là, son unité ne « s'écoule jamais, possédant une incomparable grandeur dans l'harmonie « de sa divine essence. Voilà ce qu'à mes yeux la Trinité même a dévoilé « de splendeurs, derrière les ailes célestes et le voile divin du temple, sous « lesquels est cachée la souveraine nature de Dieu. S'il y a quelque chose « de plus visible pour les chœurs des anges, c'est la Trinité qui le sait. »

A ces profondeurs théologiques, à cette obscurité du dogme, embellie par la poésie, Grégoire de Nazianze réunit quelque chose de la gravité du philosophe antique parlant de l'univers. Seulement, assuré dans sa foi, il est à l'aise pour juger des systèmes divers où se sont égarés

[1] *S. Greg. Nazianz. oper.* t. II, p. 216.

les plus sages, en voulant expliquer l'œuvre d'un Dieu qu'ils ne connaissaient pas. La matière et la forme, la substance et la couleur, ou bien les deux principes ennemis, la lumière et les ténèbres, la création et le chaos, toutes ces thèses ingénieuses de la Grèce ou ces traditions de l'Orient, disparaissent, pour lui, devant le Dieu de la Genèse et de l'Évangile; et c'est alors que, rejetant la doctrine de Platon, dans un langage parfois inspiré de la même éloquence, il dit[1] :

« Avant que tout cet univers se tînt debout et fût orné de sensibles « images, le Très-Haut, régnant dans la durée des siècles déserts, fut « touché, à l'aspect de sa propre splendeur et de l'éclat multiple de sa di- « vinité, telle qu'elle apparaît à lui-même et à ses adorateurs. Il était ému « aussi, en regardant les divins exemplaires que la pensée génératrice du « monde plaçait sous sa vue, types d'un monde à venir, mais déjà présent « pour Dieu; car, devant Dieu, toutes choses sont présentes. Pour moi, « le temps montre les choses, ou derrière, ou devant moi; mais, pour « Dieu, toute chose n'est qu'une, et se renferme dans le sein de sa divinité.

« Oyez donc ce qui apparaît à mon esprit. La pensée divine était « grosse de l'univers; elle s'ouvrit; il en sortit l'heureux enfantement « que dévoila le grand Verbe de Dieu. Sa volonté créa la nature intelli- « gente, la substance céleste, la substance terrestre, rayons de la lumière « primitive : l'une éclatante, majestueuse, ministre du souverain roi; « l'autre qui a sa gloire ici-bas. Il répandit, comme à flots, sa divinité, « afin de commander à plus de choses dans les cieux et d'être, pour un « plus grand nombre, la lumière béatifiante; car la nature même de mon « Dieu, c'est de donner la béatitude. »

Ici, la pensée s'arrête, devant l'extase commencée du poëte, qui voit les cieux ouverts. Mais, bientôt lui-même reprend l'accent austère d'un philosophe, pour retracer les lois de la Providence, et cette action de Dieu sur ses créatures, plus étonnante par la bonté que la création même ne l'est par la puissance. Il revient même souvent à ce sujet, dans des rhythmes et par des arguments divers. Mais, il faut choisir dans cette moisson du génie grec rajeuni par l'Orient et la foi. En reconnaissant, presque sous la même forme, ce qu'avait entrevu l'antique philosophie, il faut chercher de préférence ce qui paraît plus neuf et vient du fond de la foi nouvelle et des croyances qu'elle substituait au polythéisme, et quelquefois même de l'espèce d'imitation qu'elle en faisait, par cette foule de natures angéliques, célestes, dont elle peuplait le monde naissant, de peur qu'il ne se crût dans le vide

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 222.

et comme abandonné, sous l'unique regard de l'éternel Dieu. C'est ce soin pieux de l'imagination humaine, cette invocation de vertus intermédiaires entre le ciel et la terre, qui se retrouve, dans bien des poésies de Grégoire semées d'une mythologie, pour ainsi dire, idéale.

Comment, dans nos recherches sur les plus hautes contemplations de la fantaisie poétique, nous abstenir de ces exemples si peu connus, oubliés dans l'histoire de l'Église, mais qui charmaient les contemporains, sans inquiéter leur orthodoxie?

« Tel que, dans l'air pluvieux[1] et appesanti, un rayon de soleil, heur-« tant les nuages, en cercles réfléchis, forme une iris aux mille couleurs, « et qu'à l'entour de l'éther brillent des cercles divers, qui bientôt se dis-« sipent; ainsi, se succèdent les natures spirituelles, la plus haute lumière « éclairant, de degré en degré, les intelligences inférieures. La source « de ces lumières est la lumière, qu'on ne peut nommer, ni saisir, celle « qui échappe à la vitesse même de l'intelligence qui veut s'approcher « d'elle, celle qui court en avant de tous les esprits, afin que, dans nos « désirs du moins, nous tendions vers ces hauteurs toujours nouvelles.

« Puis, viennent des lumières de second ordre, issues de la Trinité « souveraine, anges éclatants de splendeur, dénués de corps, qui, mar-« chant près du trône suprême, intelligences rapides, feux et souffles « divins volant à travers l'espace des cieux, servent avec ardeur la grande « volonté, simples et subtils, lumineux et ne venant pas de la chair « (car la chair, une fois formée, dépérit), n'aspirant pas à la chair non plus, « mais restant ce qu'ils sont : les uns sont de garde auprès du grand « Dieu; les autres gouvernent de leurs influences le monde entier, ayant « reçu du grand monarque chacun sa province différente, inspectant « les hommes, les cités et toutes les nations, et spectateurs favorables « des offrandes de l'homme.

« Ô mon esprit, que vas-tu faire ? La raison tremble de s'avancer « jusqu'aux beautés célestes. Un nuage s'est jeté devant moi, etc., etc. »

Cette pieuse défiance du poëte, cette crainte de toucher par la parole aux substances célestes amenait le récit de l'antique chute des anges; et je ne crois pas que, dans quelques traits rapides de ce mystique souvenir, le poëte de Nazianze soit resté trop au-dessous de l'inspiration moderne, n'était qu'il n'a rien conçu d'égal à l'ange Abdiel de Milton, ou à l'Abbadona de Klopstock, ces belles inventions, où le poëte plus libre était aidé, pour ainsi dire, par la perspective plus lointaine du dogme.

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 234.

Mais, si, dans ce qui touche aux vérités de la religion, l'imagination de saint Grégoire est sévèrement contenue par sa foi, il n'en trouve pas moins, dans la philosophie même qui s'attache au christianisme, un essor nouveau pour la poésie, une sorte d'élévation métaphysique et rêveuse, bien rare dans l'antiquité, et qui tient lieu parfois de l'enthousiasme poétique, non moins rare parmi nous. Là, en effet, où le ciel est moins beau, la nature moins riche, la vie moins extérieure et moins libre, la cité moins retentissante de fêtes et de triomphes, l'homme moins jeune, moins ardent, moins passionné de patrie et de gloire, la voix la plus expressive, n'ayant pas toujours à s'animer des grands spectacles du dehors, devra sortir des méditations les plus intérieures de l'âme, et l'élévation lyrique naître surtout de la contemplation abstraite et de la solitude.

A ce titre et dans cet ordre de sentiments, ce que le poëte thébain devait peu rencontrer, à travers l'éclat des fêtes, ce que le voluptueux Horace cherchait encore moins, sera dans la poésie le feu sacré de l'évêque des premiers temps. Il méditera sur l'âme. A côté du dogme qu'il définit avec scrupule et crainte, il osera davantage dans cette métaphysique qu'il a reçue de Platon et que la religion permet, en la sanctifiant. Il la confondra presque dans la même croyance, l'embrassera du même amour; et une veine inconnue d'émotion et de poésie naîtra de ce culte de l'âme, qui n'est pas l'orgueil idéal du stoïcien s'égalant à Dieu, mais qui se compose de foi, d'amour et d'espérance. Voici ce langage nouveau : « L'âme est un souffle de Dieu; elle a, quoique céleste, « supporté le mélange de l'élément terrestre, lumière enfouie dans un « antre obscur, mais divine et immortelle. »

Puis, à ces belles paroles, succède avec une verve amère la dédaigneuse esquisse de tous les systèmes, de toutes les compositions d'âmes humaines, qu'avaient hasardés diverses sectes de philosophie, le feu, l'air, l'eau, la monade indissoluble, la force vitale, la migration successive. Opposant à tout cela l'œuvre de Dieu, dans la Genèse, Grégoire de Nazianze décrit l'homme spirituel en beaux vers.

Restait, pour le poëte philosophe comme pour le théologien, la conjecture, le raisonnement à faire sur la destination de cet être mixte, sa liberté, sa responsabilité, tous ces problèmes où, vers la fin du même siècle, s'enfonçaient avec une pénétration si hardie la subtilité d'Augustin, la témérité de Pélage. Là encore, Grégoire de Nazianze prend à nos yeux quelque chose de la majesté lyrique; il est prophète sur l'avenir de l'humanité, prophète attendri des maux qu'il voit, et consolé par la rédemption qu'il espère. Le libre arbitre de l'homme, occasion

de sa chute, est aussi son droit à la béatitude; et ainsi, pour le poëte, la démonstration se mêle à la foi, et la fierté philosophique à l'espérance chrétienne. Tel est le caractère d'une partie surtout de ce poëme, non pas dithyrambique par la forme, mais tout animé de pieuse confiance, et tout rempli de la vision de gloire :

« Après, dit le poëte, que le Fils éternel eut fait l'homme, qui lui « est cher, pour y trouver sa gloire, et afin que, quittant la terre au « terme de ses jours, l'homme revînt divinisé vers Dieu, il ne le laissa « pas tout à fait libre, et, d'autre part, il ne l'enchaîna point. Mais, ayant « établi pour lui la loi de nature, et gravé la règle du bien dans son « cœur, il le plaça parmi les jardins en fleur du Paradis, dans l'équi- « libre de ses penchants; et il attendit de quel côté l'homme inclinerait. »

Vient alors le récit nécessaire de la chute de l'homme, selon la Genèse, la corruption et le rachat du monde, tout ce que racontaient les chaires et les écoles chrétiennes. Mais, dans les vers du poëte, la leçon est redoublée par cette étude intérieure de l'homme, qui semble ajouter aux enseignements de la foi l'aveu naïf de l'âme sur elle-même.

« Dieu, dit-il, n'a pas fait en moi un Dieu; il m'a créé incertain, « chancelant, et m'a donné plusieurs appuis, surtout la grâce du « baptême; car, de même que les fils des Hébreux, dont le seuil avait « été teint de sang échappèrent à la mort, dans cette nuit, où périrent « les premiers-nés de l'Égypte; ainsi le baptême est sur nous le sceau « de Dieu écartant les misères, signe de salut pour les enfants, signe à « la fois et guérison pour les hommes, présent merveilleux du Christ « illuminateur, etc., etc. Relevé d'un abîme de tristesse, ayant secoué « le poids qui courbait ma tête, je remonte vers la vie, comme le « voyageur qui a repris haleine presse le mouvement de ses genoux « rajeunis. A tous l'air est commun, à tous la terre; pour tous est « étendu l'espace des cieux et roule le cercle des saisons; à tous les « hommes est ouvert le bain sauveur de l'humanité. »

Parmi bien d'autres effusions poétiques de Grégoire de Nazianze, toutes pleines de l'esprit, souvent des expressions littérales de l'Écriture sainte, se rencontrent aussi de véritables hymnes, offrandes de l'évêque à son Église, ou pieuses exclamations de sa solitude. Telle est cette courte invocation à Dieu :

« Ô toi, supérieur à tout[1]! car de quel autre nom est-il permis de te « saluer? Comment la parole te louera-t-elle, toi qui es ineffable? « Comment l'esprit te verra-t-il? car tu ne saurais être saisi par aucune

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 286.

« intelligence. Tu es seul inexprimable, toi qui as créé tout ce que la « parole exprime; tu es seul impossible à connaître, toi qui as créé tout « ce que perçoit l'intelligence. Toutes choses, parlantes ou muettes, te « célèbrent; toutes choses, intelligentes ou non, te rendent gloire.

« Toutes les misères, toutes les douleurs s'adressent à toi; tous te « supplient. Tout ce qui songe que tu existes élève, dans le silence même, « un hymne vers toi. Seul tu es immuable; tout vers toi se précipite; « tu es la fin de tout, tu es unique. Tu es toutes choses, et tu n'es au- « cune de ces choses. Tu n'es pas l'unité; tu n'es pas le tout. Toi qui « as tous les noms, de quel nom t'appeler, être ineffable? Mais ces « voûtes au-dessus des nuages, quel esprit olympien pourrait les pénétrer? « Sois-nous propice, ô toi supérieur à tout; car de quel autre nom est- « il permis de te saluer? »

Il y a dans la gravité laborieuse de ces vers, dans ces distinctions subtiles peut-être, mais qui sont comme des degrés d'une réflexion plus profonde, il y a dans ce travail de méditation un accent vrai de pieux enthousiasme, une ardeur et une souffrance de foi qui persuade. Cet effort désespéré, cet élancement de l'âme et du langage, pour pénétrer les cieux, à la poursuite du Dieu qu'on adore, fait penser à la phrase tombée de la rêverie mélancolique de Pascal : « Le silence éternel de « ces espaces infinis m'effraye; » mais là, je crains d'avoir surpris, dans la contemplation même, le trouble involontaire du doute; ici je sens la certitude et la consolation de la foi, sous l'obscurité et l'impuissance des paroles.

Cet hymne, toutefois, en lents hexamètres, peut n'avoir été que la prière propre, l'action de grâces solitaire de l'ancien évêque, au lever du jour, dans son petit village d'Arianze. Mais un autre hymne, au même Dieu, a dû, par la rapidité du mètre et la simplicité des images, se mêler, dans le culte public, aux chants populaires de l'Église.

« Donne-nous [1] de te célébrer, immortel roi ; donne-nous de te « chanter, roi et seigneur, par qui viennent les hymnes, par qui l'ado- « ration, par qui les chœurs des anges, par qui l'infinie durée des « siècles, par qui resplendit le soleil, et s'accomplit le décours de la « lune et reluit la grande beauté des astres, par qui l'homme ennobli « a reçu le privilége de connaître le divin, en étant lui-même un être « raisonnable.

« Tu as créé toutes choses, donnant à chacune sa place et les gou- « vernant toutes par ta providence.

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 286.

« Tu as produit au dehors le Verbe; et la création a existé.

« Le Verbe est Dieu; il est ton fils, car il est de la même nature; il est, « en honneur, égal au Père, car il a ordonné toutes choses pour régner « sur elles. Mais, embrassant aussi toutes choses, l'Esprit-Saint, qui est « Dieu, les maintient par sa sagesse. Je te nomme la Trinité vivante, « seul et unique monarque, essence inaltérable, nature sans déclin et « sans commencement, substance inexplicable, inaccessible pensée de « la sagesse suprême, inébranlable vertu des cieux, invisible lumière « qui vois tout et à qui nulle profondeur n'est cachée, de la terre jusqu'à « l'abîme.

« Ô Père! sois-moi propice; donne-moi d'observer toujours ce grand « culte; écarte loin de moi les fautes, en épurant ma conscience de « toute mauvaise pensée, afin que je rende gloire à Dieu, levant vers « lui des mains innocentes, que je bénisse le Christ, et, qu'agenouillé, « je le supplie de me recevoir pour serviteur, quand il viendra comme roi.

« Ô Père! sois-moi propice, pour me faire trouver miséricorde et « grâce. A toi la gloire et la reconnaissance à travers le temps infini. »

Là aussi, sans doute, la précision du dogme, la mystérieuse hauteur des termes sacrés, dominent à travers l'éclat des images. C'était la loi de cet âge du christianisme, l'esprit de la religion même, accueilli par l'ingénieux enthousiasme de ces Hellènes d'Asie. Ils aimaient, dans la ferveur de leurs cantiques, à ne point séparer de l'hommage au Très-Haut la sévère justesse de langage qu'avait prescrite le concile de Nicée, et que rendaient plus précieuse et plus inviolable la haine des dissidents et les persécutions tour à tour infligées ou souffertes.

Si conforme à la lettre du dogme, la parole du poëte n'en était que plus puissante sur ces foules chrétiennes, qui peuplaient la Grèce orientale, les îles, les rivages de l'Asie Mineure; et, de la riche Constantinople au rivage d'Arianze, parmi les artisans laborieux des villes que l'ami de saint Grégoire de Nazianze nous montre si intelligents de la parole sainte et si curieux des merveilles de la nature, parmi ces bourgades alors florissantes, partout semées sur des plaines fécondes, dans les pieuses *panégyries*, les assemblées, les processions fréquentes que le christianisme ramenait pour ces hommes, de tout temps amis des jeux et des solennités, n'entendez-vous pas, sous ce beau ciel des deux continents qui se rapprochent, parmi les chœurs chantants de cette race encore heureuse alors, retentir dans le passé cette poésie sainte et pure? Écoutez-la comme l'hymne d'un siècle qui va finir; écoutez-la avant que ces beaux climats, mal défendus par le despotisme inerte de l'empire, mais préservés longtemps des Scythes et des Goths, ne tombent

sous l'invasion musulmane, n'y tombent pour des siècles, n'y restent enfoncés jusqu'à nos jours de civilisation matérielle et de politique commerciale.

D'autres cantiques, encore de la même bouche sainte, ont dû servir au culte de ces mêmes fidèles d'Orient; et, sous une forme plus élégante, ils nous donnent déjà l'idée de ces poésies incorrectes ou de ces proses rimées que nous retrouverons dans l'Église latine. Telle est cette hymne du soir analogue à quelques-unes du bréviaire romain, à celle entre autres que Racine a traduite, sans peut-être en soupçonner la source première; car le XVIIe siècle, si classique, ne demandait aux Pères de l'Église que le dogme et la morale, et cherchait ailleurs la poésie.

« Nous te bénissons [1], ô mon Christ, Verbe de Dieu, splendeur de « l'éternelle lumière et dispensateur de l'Esprit-Saint, par la réunion « de la triple lumière en une seule gloire, ô toi qui as dissipé les « ténèbres et fait la lumière, afin de bâtir le monde en plein jour, etc., « toi qui as illuminé l'esprit de l'homme par la raison et la sagesse, pla- « çant même ici-bas une image de la splendeur céleste, pour que, du « milieu de ses propres rayons, elle voie la lumière et qu'elle devienne « toute lumière elle-même.

« Tu as éclairé de flambeaux divers la voûte des cieux; tu as réglé « la succession paisible de la nuit et du jour, leur imposant un contrat « de fraternelle amitié; par l'une, tu as donné répit au labeur de cette « chair misérable; par l'autre, tu nous réveilles pour les travaux et les « œuvres qui te plaisent; de sorte que, fuyant les ténèbres, nous hâtions « nos pas vers ce jour qu'aucune nuit ne finira.

« Et toi, cependant, jette sur mes paupières un léger sommeil, afin « que ma langue qui te célèbre ne soit pas trop longtemps morte pour « ta louange, et que ta créature, dont la voix doit répondre aux chœurs « des anges, ne reste pas muette; que, pour toi, ma couche même ré- « serve de pieuses pensées, que la nuit n'accuse pas quelque impureté « du jour; qu'elle ne soit pas troublée de vains songes! Mais que l'âme « dégagée du corps y converse avec toi, ô mon Dieu, Père, Fils, Esprit- « Saint, à qui soient dans les siècles l'honneur, la gloire et la puissance. »

Entré dans cette voie d'une préoccupation constante de Dieu, d'une présence assidue devant lui, le poëte, l'orateur des conciles et des cours n'était plus, ne voulait plus être qu'un fidèle qui prie : toutes ses pensées, se rapportant à Dieu, étaient autant d'aspirations suppliantes

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 290.

vers lui; tous les actes de la vie ordinaire, toutes les épreuves, tous les périls, autant d'occasions de culte et d'actions de grâces.

C'est ainsi que, dans les nombreuses poésies de Grégoire de Nazianze, on peut noter trois formes principales diversement lyriques, la méditation ascétique du philosophe, l'hymne orthodoxe et populaire de l'évêque, la prière du simple chrétien, toujours en présence de Dieu. Cela seul peut-être nous fait bien comprendre la vie fervente de ces temps et les prodiges d'imagination et d'austérité, de grandeur et d'humbles sacrifices, qui sortaient de cette extase presque incessamment renouvelée, dont l'exemple, donné par quelques âmes supérieures, se reproduisait dans une foule obscure, non sans y susciter de grandes choses aussi. Pour Grégoire de Nazianze et dès lors pour ses disciples, la lecture même de l'Écriture sainte était comme une initiation, que devait précéder la prière. Lui-même l'avait tracée à son usage et à celui des autres :

« Entends[1], disait-il, avant d'ouvrir l'Évangile, entends, Père du « Christ, qui vois tout, mon humble prière; accorde à ton serviteur la « grâce de la parole céleste. Il peut porter ses pas jusqu'aux sentiers « divins, celui-là qui reconnaît un Dieu né de soi-même dans le monde « des vivants, un Christ sauveur des mortels, qui eut un jour pitié des « maux de l'espèce humaine, et se fit mortel, étant Dieu, jusqu'à ce qu'il « eût délivré par son sang tous ceux qui gémissaient dans l'enfer.

« Viens maintenant, chrétien; et, dans ce livre saint et pur, nourris « ton âme de paroles inspirées; car là, tu entendras les ministres de la « vérité annonçant la vie future, avec la voix même de Dieu. »

Ailleurs, s'agit-il pour Grégoire de Nazianze, pour le prêtre missionnaire, l'évêque persécuté, de quelque effort à tenter, d'un voyage à faire, l'invocation à Dieu sera plus ardente encore; elle rappellera toutes les traditions miraculeuses où s'animait contre la tyrannie des princes et contre la corruption des hommes cet âge héroïque du christianisme.

« Ô Christ[2], disait Grégoire, au moment de partir pour Constantinople « ou pour l'exil, toi qui es tous les biens pour les humains que tu as « sauvés, toi qui es partout la voie droite, qui as guidé l'armée, ou par « la nuée obscure ou par le feu, qui as tracé la route à tes amis entre « les flots ouverts, et as enseveli Pharaon sous les ondes, toi qui as en- « voyé du ciel un pain nouveau, et du rocher as fait jaillir la source « vive dans le désert, toi qui as brisé la force des ennemis furieux, alors

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 294. — [2] *Ibid.*

« que Moïse, étendant les bras, offrit la figure de la croix, cette arme « puissante, tu as enfin montré toi-même aux hommes la route du « ciel. A l'ancienne voie tu as joint une voie nouvelle, lorsque, Dieu « et homme tout ensemble, étant venu sur la terre, tu t'es élevé de nou- « veau dans les cieux, pour en revenir un jour plus visible à ceux qui « t'appellent.

« Toi-même, tu as marché sur la mer; et le flot s'est abaissé sous tes « pieds, tout gonflé qu'il était par les vents. Mais, ô bienheureux « immortel, sois-moi compagnon de route, quand je t'invoque aujour- « d'hui. Accorde-moi voyage prospère et bon ange pour guide et pour « défenseur, afin qu'à l'abri des périls de la nuit et du jour, donnant « à mes fatigues un terme favorable, parti sain et sauf de la maison, « il m'y ramène de même, près de mes proches, de mes amis, sem- « blables à moi, et que, nuit et jour, libre et tranquille, je te prie en « paix, dans une vie sans mélange de mal, tendant vers toi sans cesse « les ailes de mon âme, ô lumière de la vie, jusqu'à ce que j'aie achevé la « route suprême et commune, et que j'arrive à la demeure, terme des « souffrances pour les vrais adorateurs. Pour toi je vis, pour toi je parle; « pour toi je m'arrête, ô Christ roi, pour toi je pars, parce que ta main « me protége. Conduis-moi, même aujourd'hui, au terme de ma route. »

On le comprend, au reste. Quelque belle que soit par moment cette poésie, les tons doivent en être peu [illegible] La tristesse religieuse, qui en est l'âme, en fait aussi l'uniformit[illegible] ais l'art n'était pas l'objet du poëte : il épanchait ses craintes, se[illegible] douleurs, ses méditations chrétiennes de chaque jour, et s'inquiétait peu des fréquentes répétitions, qui n'étaient que l'écho de sa foi.

Par là même, ce n'est pas dans les pièces d'un mouvement dramatique et varié, nous l'avons dit ailleurs, que son inspiration est la plus heureuse; c'est plutôt dans une sorte de plainte rêveuse, dont l'accent s'élève peu, ne change pas, et où l'âme s'interroge elle-même tour à tour curieuse et résignée.

Sous cette forme, Grégoire de Nazianze a été poëte original : et, dans le volumineux recueil de ses vers, il y a quelques méditations élégiaques d'un charme impérissable; et cependant ce génie contemplatif, qui ne trouvait toute sa grandeur que dans le repos, sous la main de Dieu, dans la tristesse solitaire, avait été, bien des années, en butte au choc des passions humaines, entre les grands et le peuple, admiré, applaudi, calomnié, battu de toutes les agitations des conciles, ce forum du monde chrétien. Le contre-coup de tant de luttes, et comme le long souvenir de ces vives douleurs se retrouvera donc aussi dans ses *Poésies*,

langage familier de son âme, non moins naturel pour lui que la prédication ou la prière.

Ce reste des blessures du siècle le suivra, le tourmentera dans la retraite, soit cette retraite passagère et troublée, qu'il se faisait parfois au milieu des splendeurs de sa métropole, soit cette solitude profonde et sans retour, où il ensevelit ses dernières années.

Comme les poëtes lyriques de l'antiquité profane, l'évêque persécuté, ou même le solitaire, aura donc par moment des vers accusateurs contre ses envieux, de touchants appels à ses anciens amis, et parfois même des cris de colère et d'anathème, des *ïambes* de pieuse indignation.

Choisissons de préférence les regrets qu'il adressait à son Église d'Anastasie, non dans le mécompte d'une ambition déchue, mais dans la longue douleur d'une affection trompée.

« Je te désire[1], s'écrie-t-il, peuple bien-aimé, je te désire; je ne le « nierai pas, toi la génération de mes paroles, peuple de ma chère Anas- « tasie, qui ressuscitas, sous un enseignement nouveau, la foi jadis éteinte « par des instructions meurtrières; toi, du milieu de qui ma parole « jaillissait, comme une étincelle illuminant toutes les Églises, quel est « aujourd'hui le possesseur de ta beauté et de mon trône? Comment « suis-je isolé, sans enfants, lorsque mes enfants sont en vie? O Dieu « de paix, gloire à toi, quand même il m'arriverait pis encore! Peut-être, « punis-tu ma franchise téméraire. Mais quelle voix maintenant te pro- « clamera sans crainte, ô Trinité? »

Et, dans d'autres vers animés de l'amertume et des menaces du prophète : « Les chemins de Sion pleurent, dit-il[2], regrettant le peuple ado- « rateur de la loi sainte, dans les jours de solennité : je pleure aussi du « regret qu'on ne voie plus ce peuple accourant à mes discours, comme « faisait autrefois Constantinople, et tout ce qu'elle avait reçu d'habitants « étrangers, que la Trinité sainte éclairait de sa lumière : et maintenant, « comme le lion rugissant, je gémis de loin. D'autres peut-être obsèdent « mes enfants, me les dérobent par d'insidieuses paroles. Ô si la force « me venait, comme jadis, Trinité sainte, et que mon rugissement re- « tentît pour toi, les bêtes féroces s'enfuiraient de nouveau! »

Et ailleurs, s'adressant encore à ceux qu'il a quittés, dont il se plaint, mais qu'il ne veut pas maudire, dans leur ingratitude, avec la colère païenne d'un Archiloque ou d'un Hipponax[3].

« Ô vous, s'écrie-t-il, prêtres, qui offrez à Dieu des hosties non san- « glantes, adorateurs de la grande unité dans la Triade, ô loi sainte, ô

[1] *S. Gregor. Nazianz. oper.* t. II, p. 668. — [2] *Ibid.* p. 670. — [3] *Ibid.* p. 670.

« monarque orné de piété, fondation illustre du grand Constantin, se-
« conde Rome, aussi supérieure aux autres villes que le ciel étoilé l'em-
« porte sur la terre, je vous prends à témoin de tout ce que l'envie
« m'a fait, de quelle manière elle m'a séparé de mes religieux enfants,
« après mes longues luttes, après la lumière que j'avais apportée par les
« enseignements célestes, après les eaux limpides que j'avais fait jaillir
« du rocher! Quelle justice, grand Dieu, de m'infliger des maux et des
« craintes, parce qu'une ville a reçu de moi le sceau de la piété chré-
« tienne! Quelle justice qu'un autre charme sa pensée du spectacle de
« mes souffrances, montant lui-même au trône pontifical, qu'il oc-
« cupe sans droit, et où j'avais été promu par Dieu et les vrais serviteurs
« de Dieu! Voilà le mal! voilà ce que les fidèles de Dieu, se faisant, l'un
« à l'autre, une guerre lamentable, ont inventé contre moi, parce que
« je ne voulais pas être l'athlète d'un parti, ni mettre quelque chose avant
« le Christ!

« Ma faute, c'est de n'avoir pas fait la même faute que d'autres, et
« de n'avoir pas voulu attacher ma barque aux flancs d'un grand navire.
« Ainsi, j'ai encouru la haine des hommes légers, qui ont livré sans scru-
« pule la chaire pontificale aux amis de la fortune et du temps. Mais
« que l'abîme de l'oubli couvre tout cela! Une fois éloigné, je goûterai
« la vie tranquille, laissant là tout ensemble et la cour, et les villes et
« les prêtres, comme je le souhaitais jadis. Ainsi, avec joie, j'échappe à
« l'envie; et, sorti d'une grande tempête, j'ai jeté le câble dans le port,
« où désormais, élevant mon cœur par de pures pensées, j'offrirai à
« Dieu mon silence, comme autrefois ma parole. C'est Grégoire qui
« parle, celui qu'avait nourri la terre de Cappadoce et qui s'est fortifié
« de toute science pour le Christ. »

Dans ce regret, dans cet adieu, dans cette joie prétendue, dans cet espoir d'oubli, vous sentez, n'est-ce pas, les dernières passions d'une âme chrétienne, mais humaine? On peut le croire, cette offrande du silence, cette résignation à l'obscurité, cet abandon si absolu de la gloire, mais aussi de l'apostolat, n'était pas sans pénible effort, sans désaveu secret pour le brillant orateur si touché des grâces de la parole et si puissant par elles. A quelques égards, et dans la différence des temps et des mœurs, son éloignement de Constantinople était la disgrâce de Fénelon, au XVIIe siècle : c'était bien plus encore; car il était banni de son Église, comme de la cour; il était non pas exilé dans son diocèse, mais relégué, comme inutile, dans un obscur village. La piété même, le regret du bien à faire, de la foi à défendre, venait au secours des faiblesses de l'orgueil humain et s'y mêlait pour les couvrir, s'il en

restait encore dans cette âme enthousiaste et candide. De là, les accents de vraie poésie élégiaque, admirés dans Grégoire de Nazianze, mais qui ne devaient pas nous faire oublier son génie lyrique.

VILLEMAIN.

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Avant d'examiner comment se comportèrent dans l'État les protestants français, il ne sera pas sans intérêt de rechercher ce qu'ils pensèrent en matière de gouvernement. Leur croyance, qui les poussait à l'indépendance religieuse, les disposait-elle à l'indépendance politique? Étaient-ils enclins par leurs maximes, comme ils y furent précipités à la longue par leur situation, à se soulever pour se rendre libres, et eurent-ils jamais la pensée de changer la forme de l'État? Calvin, qui fonda leur croyance, inspira aussi leur conduite : il fut pour eux le guide de la foi et le régulateur de la politique. Aussi est-il curieux de connaître, à cet égard, ses théories, afin de bien comprendre ses conseils.

De très-bonne heure, on accusa les partisans de la réforme en France de nourrir des pensées d'anarchie et d'avoir des projets de soulèvement. On les représenta à François Ier non-seulement comme des hérétiques qui altéraient la vérité religieuse, mais encore comme des républicains prêts à devenir des rebelles et à bouleverser l'ordre monarchique. C'était le moyen de les rendre redoutables au roi en même temps qu'ils étaient odieux au catholique. De la terre d'exil, où il s'était mis en sûreté après la grande persécution de 1534, Calvin s'attacha à les justifier. Il le fit éloquemment dans le livre de l'*Institution chrétienne*. S'adressant à François Ier lui-même, il dit, en parlant d'eux : « Leur doctrine est notée de sédition et de maléfice... Vous mesme, « Sire, vous pouvez estre témoin par combien fausses calomnies elle

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 717.

« est tous les jours diffamée envers vous : c'est à savoir qu'elle ne tend « à autre fin sinon que tous regnes et polices soyent ruynées, paix soit « troublée, les lois abolies, les seigneuries et possessions dissipées, bref « que toutes choses soyent renversées en confusion [1]. »

Après avoir fait le plus lamentable tableau des cruelles épreuves auxquelles étaient soumis de pieux et pacifiques chrétiens, qui les supportaient patiemment dans les prisons, sous le fouet, dans le bannissement, au milieu des supplices, Calvin repousse avec force les intentions subversives qu'on leur prêtait. Il met François Ier en garde contre ceux qui les lui représentent comme « ne cherchant dans ce nouvel « Évangile (ainsi l'appellent-ils) autre chose qu'occasion de séditions et « toute impunité du mal faire [2], » et il ajoute : « Nous sommes injuste- « ment accusez de telles entreprises, desquelles nous ne donnasmes ja- « mais le moindre souspçon au monde. Et il est bien vraysemblable que « nous, desquels jamais n'a esté ouye une parole séditieuse, et desquels « la vie a toujours esté cogneue simple et paisible quand nous vivions « sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes. Qui plus est, « maintenant estant chassez de nos maisons, nous ne laissons point de « prier pour vostre prospérité et celle de vostre règne. Il est bien à « croire que nous pourchassions un congé de tout mal faire sans estre « reprins. Et graces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Évan- « gile que nostre vie ne pouisse estre à ces détracteurs exemple de chas- « teté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie et toutes « autres vertus. Certes, la vérité tesmoigne évidemment pour nous que « nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et « par nostre mort, nous desirons son nom estre sanctifié... Or, s'il y en « a aucuns qui, sous couleur de l'Évangile, esmeuvent tumulte (ce « qu'on n'a point vu jusques icy en vostre royaume), ou qui veuillent « couvrir leur licence charnelle du nom de la liberté qui nous est don- « née par la grace de Dieu..., il y a loix et punitions ordonnées pour « les corriger asprement selon leurs delits [3]. »

Ce qu'il présente au roi comme justification dans sa célèbre préface, ce qu'il recommande plus tard dans sa correspondance aux Églises réformées comme conduite, il l'avait exposé comme théorie fondamentale dans le chapitre de l'*Institution chrétienne* sur le gouvernement civil, et il l'avait inséré comme obligation étroite dans les confessions de foi. Décrivant la forme et discutant les mérites des diverses espèces de gouvernements dans le xxe chapitre du livre XIVe et dernier de l'*Insti-*

[1] Préface de l'*Institution de la religion chrétienne*. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

tution, il se demande quel est le meilleur de tous. Né sous un roi et vivant au milieu d'une république, il répond en observateur et en politique : « Le principal gist en circonstances[1]. » Il a cependant ses préférences, ainsi qu'on peut le voir par le jugement qu'il en porte : « On « compte, dit-il, trois espèces de régime civil : c'est assavoir monar- « chie, qui est la domination d'un seul, soit qu'on le nomme roy ou duc « ou autrement; aristocratie, qui est une domination gouvernée par les « principaux et gens d'apparence; et démocratie, qui est une domina- « tion populaire, en la quelle chacun du peuple a puissance. Il est bien « vray qu'un roy ou autre, à qui appartient la domination, aisément « décline à estre tyran. Mais il est autant facile, quand les gens d'appa- « rence ont la supériorité, qu'ils conspirent à eslever une domination « inique; et encore il est beaucoup plus facile, où le populaire a au- « thorité, qu'il esmeuve sédition. Vray est que si on fait comparaison « des trois espèces de gouvernemens que j'ai récitées, que la préemi- « nence de ceux qui gouverneront, tenans le peuple en liberté, sera « plus à priser; non point de soy, mais pourcequ'il n'advient pas sou- « vent, et est quasi miracle que les roys se modèrent si bien que leur « volonté ne se fourvoye jamais d'équité et droiture. D'autre part, c'est « chose fort rare qu'ils soyent munis de telle prudence et vivacité d'es- « prit, que chacun voye ce qui est bon et utile. Pourquoy le vice, au « défaut des hommes, est cause que l'espèce de supériorité la plus pas- « sable et la plus seure est que plusieurs gouvernent, aidans les « uns aux autres, et s'advertissans de leur office; et, si quelcun s'esleve « trop haut, que les autres lui soyent comme censeurs et maîtres. Car « cela a tousjours esté approuvé par expérience; et Dieu aussi l'a con- « firmé par son authorité[2]. »

Mais quelle que soit la forme du gouvernement, Calvin veut tout à la fois qu'on s'y soumette et qu'on la respecte. Les magistrats sont les conservateurs de la tranquillité et de l'honnêteté sociale[3]; ils doivent veiller au salut commun et ne chercher « dans les tailles et les imposts « que les subsides de la nécessité publique[4], » s'ils en grevaient le peuple sans cause ce serait tyrannie et pillage[5]. De leur côté, les sujets doivent avoir leurs supérieurs en grande et haute estime et ne pas se borner à considérer leur pouvoir comme « un malheur nécessaire « au genre humain[6]. » Saint Paul a dit de leur obéir, saint Pierre de les honorer[7]. La puissance des princes vient de Dieu. C'est donc se con-

[1] *Institution*, etc., livre IV, chapitre XX, fol. 1015. — [2] *Ibid.* fol. 1015 et 1016. — [3] *Ibid.* fol. 1018. — [4] *Ibid.* fol. 1021. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* fol. 1027. — [7] *Ibid.*

former à la volonté de Dieu que de se réduire à l'autorité des princes. En théologien de la politique et en logicien de la grâce, il fait de Dieu l'irrésistible auteur des événements généraux comme le suprême dispensateur des destinées particulières. Dieu préside à l'ordonnance du monde et règle la vie de l'homme. Les rois sont ses délégués [1], et les tyrans eux-mêmes servent d'exécuteurs à ses desseins. De là s'ensuit envers les uns aussi bien qu'envers les autres, le devoir et de soumission et de révérence. « Nous devons, dit-il, porter à un meschant tyran tel « honneur duquel Nostre Seigneur l'aura daigné ordonner [2]. » Cette théorie, qui rend l'oppression divine et consacre la servitude humaine, ne préserve cependant pas de la révolte, laquelle est naturellement justifiée, si elle réussit. En effet, tout ce qui arrive venant de Dieu, le succès est la marque de sa volonté dans l'insurrection victorieuse comme dans la tyrannie triomphante. Ceux qui exercent l'oppression et ceux qui en délivrent, les tyrans établis et les insurgés heureux, sont, d'après ce système, les instruments incontestables de Dieu. Calvin le sent, et, pour éviter cette conséquence de sa théorie trop fatalement religieuse, il s'efforce d'établir qu'en aucun cas il n'est permis de désobéir à l'autorité et de se soulever contre l'oppression. — « Car, dit-il, « combien que la correction de domination désordonnée soit vengeance « de Dieu, toutefois, il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle nous soit per- « mise et donnée en main, auxquels il n'est donné autre mandement que « d'obéir et de souffrir [3]. »

Il cherche cependant des modérateurs réguliers de la puissance publique, et autant il désapprouve les soulèvements tumultueux, autant il désire et conseille les résistances légales. « Je parle tousjours, ajoute-t-il, « des personnes privées : car, s'il y avoit, en ce temps-ci, magistrats cons- « tituez pour la défense du peuple, pour réfrener la trop grande cupidité « et licence des rois (comme anciennement les Lacédémoniens avoyent « ceux qu'ils appelloyent Éphores ; et les Romains, leurs défenseurs popu- « laires ; et les Athéniens, leurs Demarches (Démarques) ; et comme sont « possibles aujourd'hui en chaque royaume les trois estats, quand ils sont « assemblez) ; à ceux qui seroyent constituez en tel estat, tellement je ne « défendroye de s'opposer et de résister à l'intempérance ou cruauté « des rois, selon le devoir de leur office, que mesmes s'ils dissimuloyent, « voyans que les rois vexassent desordonnément le povre populaire, « j'estimeroye devoir estre accusée de parjure telle dissimulation, par

[1] « Ils doivent garder ceste obéyssance pour la crainte de Dieu, comme s'ils ser- « voyent à Dieu mesme, d'autant que c'est de luy qu'est la puissance de leur prince. » *Institution*, etc., fol. 1027. — [2] *Ibid.* fol. 1030. — [3] *Ibid.* fol. 1033.

« laquelle malicieusement ils trahiroyent la liberté du peuple, de la quelle « ils se devroyent cognoistre estre ordonnez tuteurs par le vouloir de « Dieu[1]. »

Outre cette opposition publique, il établissait une exception à l'obéissance privée. Il soutenait que l'obéissance envers les supérieurs cessait lorsqu'elle était contraire à « l'obéissance de celui sous la volonté « duquel il est raisonnable que tous les édits des rois se contiennent et « que tous leurs commandements cèdent à son ordonnance, et que toute « leur hautesse soit humiliée et abaissée sous sa majesté[2]. » S'appuyant sur les livres saints pour exiger la résistance tout comme il s'en était autorisé pour prescrire la soumission, il ajoute : « En ordonnant des hom- « mes mortels pour dominer, Dieu ne leur a pas résigné son droit[3]..... « Si les rois viennent à commander quelque chose contre lui, il nous « doit estre en nulle estime[4]..... Cest édit a esté prononcé par le céleste « héraut saint Pierre *qu'il faut plustost obéir à Dieu qu'aux hommes*[5]. »

Cette double obligation de l'obéissance civile et de la désobéissance religieuse fut consignée dans la confession de foi des Églises protestantes dressée, en 1559, par les disciples de Calvin, conformément à ses doctrines et presque avec l'emploi de ses paroles[6]. Comment et jusqu'à quel point la règle qui présida à la formation et au développement de la secte, fut-elle plus tard enfreinte par le parti? Sous quel motif les calvinistes de France, avec des doctrines si favorables à l'autorité, sortirent-ils de la soumission et s'engagèrent-ils dans de longues guerres? C'est ce que nous verrons bientôt. En attendant, Calvin ne cessait pas de leur écrire et de les guider. Il désapprouvait en eux toute pensée de résistance, condamnait tout recours à la force, et comptait uniquement sur la prédication persuasive de la parole évangélique et sur l'intrépide confession de sa doctrine au milieu des supplices.

Aussi, après avoir conseillé la prudence aux siens, afin de pourvoir à leur sûreté, et les avoir excités à répandre la réforme dans l'ombre et sans péril, recommandait-il à ceux d'entre eux qui étaient découverts de l'avouer avec hardiesse et de souffrir pour elle avec constance. Il les encourageait au martyre, qui lui paraissait un puissant moyen de propagation. « Rendez, leur disait-il, pur témoignage à la vérité, car, « quelque risée qu'ils en facent, ce sera comme une foudre à leur con- « fusion..... Ils ne laisseront pas pour cela de vous tenir convaincu d'hé- « résie, mais autant en a-t-il esté fait à tous les apostres et prophètes et

[1] *Institution*, etc., fol. 1033. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 1034. — [4] *Ibid.* fol. 1033. — [5] *Actes des apôtres*, § XXIX, et *Institution*, fol. 1034. — [6] Voir les articles 39 et 40 de cette confession de foi.

« à tous les martyrs. Le greffier n'escrira sinon ce qui luy viendra à « plaisir; mais vostre confession ne laissera pas d'estre enregistrée de- « vant Dieu et ses anges, et il la fera profiter aux siens selon qu'il est à « désirer [1]. »

Sous François Ier, quatre-vingt-cinq victimes des opinions nouvelles avaient courageusement confessé leur foi dans les tourments et sur les bûchers. Parmi elles se trouvaient d'humbles artisans et de savants docteurs, de simples étudiants ainsi que des prêtres et des moines, des maîtres d'école et des colporteurs de livres, des avocats et des marchands, des convertis de France et des missionnaires de Genève [2]. Il en périt quatre-vingt-huit pendant les douze années du règne d'Henri II [3]. Les supplices pas plus que les édits n'avaient arrêté les progrès de la réforme protestante.

L'Église de Paris était devenue surtout très-considérable, elle s'était constituée en septembre 1555, dans la maison que possédait au Pré-aux-Clercs un gentilhomme du Maine, nommé La Ferrière [4]. Depuis lors, le nombre toujours croissant de ses membres avait augmenté le péril de ses assemblées. Bien qu'ils ne se rendissent pas tous dans les lieux désignés pour la célébration de leur culte, selon le rit de Genève; qu'ils y arrivassent les uns après les autres et de nuit, ils ne pouvaient pas, malgré leurs précautions, échapper toujours aux recherches des magistrats et à la surveillance fanatique du peuple. Une de leurs réunions nocturnes, dans une vaste maison de la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, en face du collége Du Plessis, fut surprise le 4 septembre 1557. Trois à quatre cents personnes y assistaient, et, parmi elles, des gens d'épée et des femmes de la noblesse. Après avoir prié avec ferveur, chanté les psaumes à petit bruit et reçu pieusement la cène qui leur avait été distribuée par le ministre venu de Genève, l'assemblée allait se disperser vers minuit, en gardant à la sortie les mêmes précautions et le même silence qu'à l'entrée, lorsqu'un cri tumultueux parti de la rue glaça d'effroi tous les assistants et leur apprit qu'ils étaient découverts et perdus. Des prêtres attachés au collége Du Plessis s'étaient aperçus, depuis quelque temps, de la venue mystérieuse de beaucoup de gens inconnus dans le quartier. Ce soir-là, ils avaient tout préparé pour les envelopper

[1] *Correspondance de Calvin*, t. I, p. 318. Lettre du 19 janvier 1551, à Richard Lefèvre. — [2] J'ai fait ce relevé horrible d'après l'*Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile*, etc., de Jean Crespin, continuée par Simon Goulart. In-fol, Genève, édit. de 1597, f. 86 à 181. — [3] Voir le même ouvrage de la p. 185 à la p. 439. — [4] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, etc., t. I, liv. II, p. 99.

et les saisir. Ils avaient fait prévenir le guet de la ville et ameuté les habitants du quartier. Le peuple en armes avait allumé des feux pour éclairer la rue et tenait assiégée la maison où ces infortunés, longtemps incertains sur ce qu'ils devaient faire, demeuraient enfermés. Les plus intrépides se décidèrent enfin à sortir en troupe, l'épée à la main et à s'ouvrir un passage à travers la populace, disposée à les massacrer s'ils ne se défendaient pas, mais incapable de leur résister s'ils fondaient sur elle. Ils se sauvèrent ainsi valeureusement et ne laissèrent sur le pavé qu'un d'entre eux qui y tomba blessé et qu'on assomma.

Mais les bourgeois désarmés et les femmes timides étaient restés dans la maison, attendant le triste et inévitable sort qui leur était réservé. Le procureur du roi et les sergents du Châtelet, qui survinrent bientôt, les conduisirent dans les prisons, sans pouvoir les protéger contre les outrages de la foule qui les accabla d'injures, les souilla de boue et les meurtrit de coups [1]. Les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des femmes d'une noble naissance et de la plus délicate jeunesse, furent jetés dans des cachots petits, profonds, infects et obscurs, d'où l'on tira les voleurs et les meurtriers pour les y mettre, et, dans ces basses-fosses, comme l'écrivait à Calvin le ministre François de Morel, « on ne pou- « vait ni rester debout, ni s'asseoir, ni se coucher, tant on y était serré « à l'étroit[2]. »

Peu de temps après, le 27 septembre, on tira de ces noirs cachots le maître d'école Nicolas Clinet et l'avocat Taurin Gravelle, l'un et l'autre anciens de l'Église de Paris, ainsi qu'une belle et courageuse jeune femme, Philippe de Lunz, veuve du seigneur de Graveron, à peine âgée de vingt-trois ans, pour les conduire au bûcher, sur la place Maubert. Avant de les placer sur le tombereau et de quitter le palais de justice, on leur coupa la langue pour leur interdire sans doute de prier tout haut. Ils ne sourcillèrent pas en souffrant cette cruelle mutilation, et l'intrépide Philippe de Lunz dit même, en présentant sa langue au bourreau : « Puisque je ne plains pas mon corps, plaindrais-je ma langue? « Non, non. » Tous les trois, les regards tournés vers le ciel, conservèrent une sérénité merveilleuse durant le lugubre trajet et subirent le sup-

[1] Ce récit est fait, avec quelques variantes dans ses détails, par Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, etc., t. I, liv. II, p. 116 à 120, et par J. Crespin, *Histoire des martyrs*, etc., f. 424 à 430. L'un et l'autre, établis à Genève, étaient immédiatement instruits de tout ce qui se passait en France. — [2] « Illic nec stare, nec sedere, nec cubare licet, adeo in angustum contrahitur. » Lettre de François de Morel à Calvin, extraite des manuscrits de Genève, par M. J Bonnet, et citée en note, p. 125 du t. II des *Lettres de Calvin*.

plice du feu avec un héroïque courage. « La demoiselle, dit Théodore « de Bèze, sembloit encore surmonter les autres, car elle n'estoit aucu- « nement changée de visage : mais, assise dessus le tombereau, monstroit « une face vermeille et d'une excellente beauté. Estans arrivés à la place « Maubert, lieu de leur mort, avec ceste constance ils furent ars et « bruslés : Clinet et Gravelle vifs; la damoiselle estranglée, après avoir « esté flambloyée aux pieds et au visage. Ce triomphe fut admirable[1]. »

Quelques jours après, quatre des prisonniers de la rue Saint-Jacques furent encore publiquement brûlés comme hérétiques. Il en restait dans les cachots un grand nombre d'autres dont Calvin se hâta de soulager la détresse, d'encourager la constance, et dont il entreprit même de sauver la vie. Il fit des collectes pour eux dans les Églises helvétiques : « Voilà, écrivit-il à celles-ci, tout le royaume en feu. L'extré- « mité où se trouvent les pauvres frères ne souffre nul délay. Il est « question..., s'il y a goutte d'humanité en nostre endroict, de les « secourir à tel besoing. Pour ce que j'espère qu'ils ne fauldront à « essayer, ne faillez aussi de mander ce qu'aurez faict en Suisse. Car « encore qu'on ne trouvast promptement argent par delà, si feray-je tels « efforts, quand je me devrois engaiger teste et pieds, qu'il se trou- « vera prest icy [2]. »

Il adressa tout aussitôt une lettre des plus compatissantes et des plus prudentes à l'Église de Paris, pour la tirer de son trouble et la préserver de quelque résolution tumultueuse. « Tres chers seigneurs « et frères, disait-il, il n'est jà besoing de vous déclarer plus au long « combien les nouvelles de vostre affliction nous ont esté tristes et « dures, comme aussy est bien raison, que l'union que nous avons « ensemble nous induise à cela... Si nous avions moyen de vous « monstrer par effect quel désir et soing nous avons de vous alléger, « vous le sentiriez plus à plain. Mais, oultre les prières, nous ne pouvons « pas beaucoup; tant y a que le reste n'a pas esté mis en obly [3]. »

Après avoir exhorté les fidèles de cette Église agitée à une inébranlable soumission, Calvin s'attachait à exalter le courage des prisonniers du Châtelet. Parmi les femmes de noble origine qui avaient été prises dans la rue Saint-Jacques étaient : la dame de Rentigny, fille du seigneur de Rambouillet et femme du chevalier de Rentigny, enseigne du duc de Guise, les dames d'Ouartis, de Champagne, de Longemeau. Craignant qu'elles ne cédassent aux prières de leurs familles,

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, etc., t. I, p. 129. — [2] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 150-151. — [3] *Ibid.* p. 139 et 140.

qui les pressaient de revenir à l'ancienne religion pour sauver leur vie, ou qu'elles n'eussent pas, en face des tortures et du feu, la même fermeté d'âme et de foi que la magnanime Philippe de Lunz, Calvin n'oublia rien pour les soutenir dans cette redoutable épreuve : « Si les hommes sont « fragiles et aisément troublez, leur disait-il, la fragilité de vostre sexe « est encores plus grande, voire selon le cours de nature. Mais Dieu « qui besongne ès vaisseaux fragiles, sçait bien montrer sa vertu en l'in- « firmité des siens... puisqu'il lui a pleu de vous appeler à soy, aussi « bien que les hommes (car il n'a esgard ne à masles ne à femelles), « il est besoin que vous faciez vostre debvoir pour lui donner gloire, « selon la mesure de grace qu'il vous a départie, aussy bien que les « plus grans personnages qu'il a douez de haulte science et vertu. Puis- « que Jesus-Christ est mort pour vous et par luy espérez salut, aïans « estés baptisées en son nom, il ne fault point estre lasches à lui rendre « l'honneur qui luy appartient... Il est nécessaire que tous, d'un com- « mun accord, tant hommes que femmes, soutiennent sa querelle... « Celui qui nous met en bataille nous garnit et munit quant et quant « d'armes nécessaires et nous donne adresse pour en user... Il a « espandu de son esprit en toute chair et faict prophétiser fils et filles, « comme il avoit prédit par son prophète Joël, qui est bien signe « qu'il communique semblablement ses autres graces nécessaires, et « qu'il ne destitue ne fils, ne filles, ne hommes, ne femmes, des dons « propres à maintenir sa gloire.

« Considérez quelle a esté la vertu et constance des femmes à la « mort de Nostre Seigneur Jesus-Christ, et que, lorsque les apostres « l'avoient délaissé, elles ont persisté avec lui en merveilleuse constance, « et qu'une femme a esté sa messagère pour annoncer aux apostres sa « résurrection, laquelle ils ne pouvoyent croire ne comprendre. S'il les « a lors tant honorées et douées de telle vertu, estimez-vous qu'il ait « moins de pouvoir maintenant et qu'il ait changé de volonté [1] ? » Leur citant avec un pieux enthousiasme tout ce qu'avaient montré d'héroïque dévouement les femmes chrétiennes qui, dans les temps de persécution, avaient confessé leur foi et mérité avec l'admiration du monde converti, la céleste récompense du martyre, il ajoutait : « Proposez-vous ces exemples si excellens, tant anciens que nouveaux, « pour vous reposer en celuy qui a fait si grands ouvrages par des vais- « seaux fragiles,... afin de vous laisser conduire à luy, estant bien « asseurées qu'il est puissant pour vous conserver la vie, s'il s'en veut

[1] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 145 à 148.

« encore servir, ou bien s'il en veut faire échange pour vous en donner « une meilleure, vous estes bien heureuses d'employer ceste vie caduque « pour sa gloire de si hault prix et pour vivre éternellement avec luy [1]. »

Et, en même temps qu'il les disposait éloquemment à mourir, Calvin travaillait habilement à les délivrer. Il provoquait, en faveur des prisonniers du Châtelet, l'intervention des puissants cantons de Berne et de Zurich, du duc Christophe de Wurtemberg, et de l'électeur palatin Othon Henri, auprès desquels il avait envoyé Guillaume Farel, Jean de Budée et Théodore de Bèze. Il faisait de leur état la plus lamentable peinture et il exposait le péril dans lequel ils pouvaient entraîner tous leurs frères, s'ils faiblissaient un instant : « Les pauvres gens, disait-« il au duc de Wurtemberg, trempent et languissent en des fonds de « fosses, n'attendans que l'heure de la mort. Mesmes, il est bon et expé-« dient que vous sachiez, Monseigneur, la façon de procéder qu'on tient « envers tous ceux qu'on brusle. C'est qu'après les avoir condamnez, « devant que les mener au feu, on les mect à la torture pour leur faire « révéler tous ceux qu'ils congnoissent, tellement que nul ne meurt que « tous ne soient en danger [2]. »

Consolateur éloquent des siens, il fut leur protecteur efficace. Son influence auprès des cantons suisses et des princes allemands décida ceux-ci à intercéder pour les prisonniers menacés de mort, et l'intérêt qu'Henri II, alors en guerre avec Philippe II, avait à ménager les États protestants le rendit accessible à leurs sollicitations. Calvin ne chercha pas seulement à les sauver, il s'attacha à les justifier. Les protestants, dont la croyance était mystérieuse, la vie cachée, le culte nocturne, étaient représentés comme des impies licencieux et de dangereux rebelles. En butte aux anciennes accusations si longtemps dirigées contre les premiers chrétiens, ils passaient pour se livrer, dans leurs assemblées de nuit, aux plus grossiers plaisirs et aux plus obscènes désordres. « La « commune opinion estoit, dit Théodore de Bèze, qu'on s'assembloit « pour faire un beau banquet, et puis paillarder pesle et mesle les chan-« delles estaintes [3]. » Cette accusation n'était pas uniquement dans la bouche du peuple, elle était dans les livres des docteurs de Sorbonne. « L'un d'entre eux » ajoute Théodore de Bèze, « amasse toutes les choses « énormes qu'on peut imaginer et les charger sur ceux de la religion, ne « disant pas seulement que, dans ces assemblées, on paillarde, les chan-« delles esteintes, mais qu'ils maintiennent qu'il n'y a point de Dieu ;

[1] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 185. — [2] *Ibid.* p. 148, 149. — [3] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, liv. II, p. 120.

« niant la divinité et humanité du Christ, l'immortalité de l'ame, la résur-
« rection de la chair : brief tous les articles de la vraye religion [1]. »

Ce fut pour justifier les protestants calomniés dans leur croyance et dans leur conduite, et montrer leur intégrité comme hommes, leur foi comme chrétiens, leur soumission comme sujets, que Calvin rédigea et fit présenter en leur nom à Henri II l'admirable lettre qui se trouve insérée au recueil de M. Jules Bonnet et dont plusieurs passages sont devenus les articles textuels de la confession de foi dressée par le premier synode des Églises réformées tenu à Paris en mai 1559. Dans cette lettre [2], aussi noble qu'adroite, Calvin n'altère rien, mais ne dit pas tout. Afin d'adoucir le monarque catholique envers ses sujets protestants, il insiste dans les termes les plus beaux et les plus forts sur ce qu'il y a de commun dans leurs croyances respectives, et n'indique qu'avec une habileté détournée ce qu'il y a en elles de dissemblable. Il y parle magnifiquement de Dieu, de la Trinité, de la chute, de la rédemption, du salut. S'il y déclare que le sacrifice divin pour le rachat des hommes ne s'est accompli qu'une fois sur le calvaire, il ne condamne point d'une manière expresse le renouvellement du sacrifice dans la messe, qu'il se garde bien d'appeler une idolâtrie, comme il le pensait et le professait. S'il se borne à mentionner les sacrements du baptême et de la cène, il ne conteste pas les cinq autres, il les omet. Dans l'explication de la cène même, il évite ce qui peut choquer la croyance du roi, tout en n'étant pas infidèle à la sienne. Il y fait recevoir en réalité le corps et le sang de Jésus-Christ par les protestants dans le pain et dans le vin, comme ils étaient reçus par les catholiques dans l'hostie consacrée. Il ajoute, en effet : « Or, combien que Jesus-Christ soit au ciel jusques à ce qu'il « vienne pour juger le monde, toutes fois nous croyons, par la vertu « secrète et incompréhensible de son esprit, qu'il nous nourrit et vivifie « de la substance de son corps et de son sang. Nous tenons bien que « cela se faict spirituellement, non pas pour mectre au lieu de l'effect et « vérité, imagination ni pensée, mais d'aultant que ce mystère surmonte « en sa haultesse la mesure de nostre sens et tout ordre de nature [3]. » Enfin, l'organisation républicaine des Églises y était corrigée par leur entière obéissance, et la liberté du chrétien y était couverte par la soumission du sujet : « Nous croyons, disait-il, que Dieu veult que tout le « monde soit gouverné par loix et pollice, afin qu'il y ait quelques brides « pour réprimer les appétis désordonnés du monde et ainsy qu'il a estably

[1] Th. de Bèze; *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, liv. II, p. 124. — [2] *Au roi de France; Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 151 à 158. — [3] *Ibid.* p. 156, 157.

« les royaulmes et principaultés, et tout ce qui appartient à l'estat de « justice, et en veult être recongnu autheur, afin qu'à cause de luy non- « seulement on endure que les supérieurs dominent, mais aussy qu'on « les honore et prise en toute révérence, les tenans pour ses lieutenans « et officiers, lesquels il a commis pour exercer une charge légitime et « saincte. Nous tenons donc qu'il faut obéir à leurs loix et statuts, paier « tributs, imposts et aultres debvoirs, et porter le joug de subjection d'une « bonne voulunté et franche, moiennant que l'empire souverain de Dieu « demeure en son entier[1]. »

Henri II s'adoucit cette fois; les supplices cessèrent. Plusieurs des prisonniers furent relâchés, après avoir fait, pour la plupart, devant l'official de l'évêque, des professions de foi ambiguës; les plus jeunes furent enfermés dans des monastères où ils étaient mal gardés et d'où ils s'évadèrent. Le protestantisme continua le cours de ses progrès. Les livres de Calvin et les missionnaires envoyés par lui de Genève répandirent de plus en plus parmi les classes éclairées la croyance évangélique, qui s'étendit dans le peuple, et gagna même la grande noblesse. La puissante famille des Châtillon, qui devait s'y convertir tout entière, l'embrassa la première. Les trois frères, neveux du connétable Anne de Montmorency, et tous d'un esprit grand ou distingué, d'un cœur haut, d'un caractère hardi ou opiniâtre, de la plus entreprenante valeur et de l'habileté la plus profonde, avaient beaucoup d'importance dans l'État et dans l'Église, par leurs charges comme par leur mérite. Gaspard de Coligny était amiral de France, Odet de Châtillon était cardinal, archevêque de Toulouse, comte-évêque de Beauvais, François d'Andelot, colonel général de l'infanterie française. Ce fut d'Andelot qui donna l'exemple à ses frères. Calvin fut l'auteur de sa conversion. D'Andelot servait vaillamment depuis la bataille de Cérisoles, où il avait été armé chevalier, lorsqu'il fut fait prisonnier devant Parme en 1551, et enfermé dans le château de Milan jusqu'à la trève de Vaucelles en 1556. C'est durant cette longue captivité qu'il s'était procuré et qu'il avait lu les ouvrages de Calvin. Singulièrement frappé de l'interprétation simple et austère que Calvin donnait au christianisme et convaincu par sa forte controverse, il adopta sa doctrine avec non moins de piété que de réflexion. En sortant de captivité, il reçut d'Henri II, avec lequel il avait été élevé et qui l'avait pour agréable et cher, la charge de colonel général de l'infanterie. Il rendit les plus éclatants services dans la guerre qui suivit de près. A travers des difficultés presque insur-

[1] *Au roi de France, Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 157, 158.

montables, il parvint à s'introduire dans Saint-Quentin, qu'assiégeait toute l'armée de Philippe II, et à porter le secours d'une troupe choisie à son frère l'amiral de Coligny, qui était enfermé dans cette place et devait la défendre avec sa vaillante opiniâtreté sans pouvoir la sauver. Lorsque, dix-sept jours après la bataille livrée et perdue non loin de ses murs par le connétable Anne de Montmorency, les Espagnols victorieux l'assaillirent par ses nombreuses brèches et y entrèrent de vive force, les deux intrépides frères furent pris en combattant dans les parties les plus exposées de la place tout ouverte. Coligny, conduit aux Pays-Bas, fut enfermé dans le château de l'Écluse, puis dans celui de Gand, tandis que d'Andelot, s'échappant des mains des Espagnols, concourut, sous l'habile commandement du duc François de Guise, à la prise de Calais, et, par sa valeureuse conduite, s'acquit encore plus les bonnes grâces d'Henri II.

Mais toute cette faveur tomba devant la dénonciation d'hérésie. D'Andelot avait cessé d'aller à la messe. Il avait fait plus; non content de renoncer aux cérémonies du culte catholique, il se hasarda à pratiquer le culte réformé. Calvin, dont les ouvrages l'avaient converti, l'y excitait par ses lettres, en même temps qu'il écrivait à l'amiral prisonnier, auquel d'Andelot envoyait des livres de piété et de controverse dans le château de Gand. Au printemps de 1558, d'Andelot se rendant en Bretagne, où il possédait de vastes terres par son mariage avec Claude de Rieux, qui lui avait apporté en dot, avec les riches comtés de Laval et de Montfort, les seigneuries de Vitré, d'Ancenis, de Rochefort, de la Roche-Bernard, de Pont-Château, de Loheac, il s'y fit accompagner par le ministre Gaspard Carmel, venu de Suisse au mois de mars 1557, pour desservir l'Église secrète de Paris. Sur toute sa route, il osa faire prêcher ce ministre protestant, auquel il en adjoignit bientôt un autre, nommé Loiseleur ou Viviers[1]. Les deux pasteurs firent entendre la nouvelle doctrine à Nantes, au Croisic, à la Bretesche et dans tous les lieux que traversait d'Andelot, en présence d'un peuple nombreux qu'attirait la curiosité, et de la noblesse du pays qui venait visiter le puissant neveu du connétable devenu l'un des plus opulents seigneurs de la Bretagne. C'est ainsi que furent gagnés beaucoup de partisans à la religion réformée et que se fondèrent plusieurs Églises dans cette partie de la France[2].

Dénoncé par le cardinal de Lorraine comme un hérétique avoué et

[1] *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, par dom Morice et dom Charles Taillandier, t. II, liv. XVIII, f° 267, d'après Crevain, *Histoire manuscrite du calvinisme en Bretagne*. — [2] *Ibid.* f. 267 et 268.

comme un infracteur audacieux des édits, d'Andelot fut mandé par Henri II, qui voulut l'interroger lui-même. Il lui exprima sa surprise de son changement de croyance, et s'en plaignit avec affection, lui rappelant qu'élevé à ses côtés, il n'avait cessé de recevoir des marques de son attachement; il lui dit qu'il avait été très-étonné et très-affligé de savoir qu'il eût une autre religion que la sienne, qu'il eût fait prêcher cette religion, qu'il eût assisté aux réunions du Pré-aux-Clercs, qu'il eût cessé d'aller à la messe pendant le siége de Calais, et qu'il eût envoyé des livres de Genève à l'amiral son frère.

D'Andelot répondit au roi avec une sincérité hardie et dangereuse. Il assura qu'il n'était jamais allé au Pré-aux-Clercs, bien qu'il ne s'y chantât que des psaumes de David et des prières pour la prospérité du roi et le salut du royaume. Il convint d'avoir transmis des livres de consolation à l'amiral, son frère, et il ne désavoua point d'avoir fait prêcher une doctrine qu'il appela bonne, sainte, tirée du Vieux et du Nouveau Testament, approuvée des saints conciles et de la primitive Église, et il ajouta : « L'obligation que j'ai à Votre Majesté pour les bien-« faits et les honneurs dont elle m'a comblé, m'a tellement asservi, que « je n'ai épargné ni corps ni biens pour son service. Je ne serai jamais « las de continuer tant que j'aurai la vie au corps. Mais, après le devoir « fait à son service, Votre Majesté ne trouvera pas étrange, s'il lui plaît, « que je m'étudie à chercher mon salut et à y employer le reste de mon « temps. » Il avoua qu'il n'était pas allé depuis longtemps à la messe, déclara qu'il n'y irait jamais plus, et il finit en disant : « Je vous sup-« plie, Sire, de laisser ma conscience sauve et vous servir du corps et « des biens qui sont du tout vôtres. » Henri II irrité, le prenant alors par le collier de Saint-Michel qu'il portait au cou : « Je ne vous avais pas « donné cet ordre, lui dit-il, pour en user ainsi; car vous aviez juré et « promis d'aller à la messe et de suivre ma religion. » — « Je ne savais « pas alors, répliqua d'Andelot, ce que c'était que d'être chrétien, sans « cela je ne l'eusse point accepté à cette condition. » Le roi, hors de lui le fit arrêter par les archers de la garde et conduire au château de Melun.

Dès que Calvin apprit son arrestation, il le félicita du courage qu'il avait montré et le mit en garde contre les assauts qu'on ne manquerait pas de livrer à sa constance. « Monseigneur, nous avons bien tous à « louer Dieu, lui disait-il, pour l'entrée qu'il vous a donnée, laquelle « il fera servir plus que ne pouvons estimer et de faict il vous fault tenir « ce poinct résolu, que Dieu vous a produit comme par la main pour « estre témoing de sa vérité en lieu où elle avoit esté forclose jusques

« icy. Mais qu'il vous souvienne qu'en vous donnant telle magnanimité « pour la première poincte, il vous a tant plus obligé à soy de persister « constamment, en sorte qu'il y auroit moins d'excuse de reculler que « de ne vous estre advancé. Je conçoy bien en mon esprit une partie « des alarmes que vous avez expérimentées, et encores n'est-ce pas la « fin. Mais, quand ils seroient cent fois plus aspres et rudes, si est-ce « que le maistre auquel vous servez mérite bien que vous y résistiez « jusques au bout, ne défaillant pour rien qui soit. Vous avez par cy- « devant souvent exposé vostre vie en hasard pour vostre prince terrien « et vous seriez encores prest de faire le semblable au besoing, d'autant « que vous y estes tenu. Ce n'est pas raison que le souverain roi du ciel « et de la terre auquel le Père a donné tout empire, soit moins prisé, « et qu'il vous face mal d'acquérir des ennemys pour maintenir sa « gloire [1]. » Il lui rappelait avec force tout ce que sa persévérance avait d'important pour les autres comme pour lui, et s'attachait à l'élever au-dessus des affections du sang et des considérations de la terre. « Re- « mettez-vous, lui disait-il, entre les mains de celuy auquel vostre vie « est pretieuse, et qui a les issues de mort en sa main, attendant ce « qu'il luy plaira disposer, comme il le monstrera en temps oportun, « à vostre salut. Et pour ce que la persévérance est un don singulier « d'en hault, ne cessez d'invoquer ce bon Père à ce qu'il vous fortifie, « de quoy aussy nous ne fauldrons le prier avec vous, comme c'est bien « raison que tous les enfants de Dieu ayent soing de vous [1]. »

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés

[1] *Lettres de Calvin*, t. II, p. 195.

d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

III.

Le contrat de jonction débarrassait l'académie d'une rivalité peu dangereuse mais importune : il supprimait de fait l'académie de Saint-Luc. Paris n'allait plus avoir qu'une seule école publique de dessin, l'école de la rue des Deux-Boules, soutenue désormais, et par le corps académique, et par le corps de la maîtrise. Sans renoncer, ni l'une ni l'autre, à leur existence propre, les deux compagnies entendaient s'associer et se fondre pour tout ce qui concernait l'entretien de l'école, la tenue des séances et l'administration des intérêts communs. Une alliance ainsi fondée pouvait-elle s'affermir ? On s'efforçait de l'espérer.

Les premiers jours furent calmes et sereins, on fit de part et d'autre assaut de politesse. L'académie surtout poussa la courtoisie jusqu'à son extrême limite ; elle reçut au nombre de ses douze anciens quatre maîtres : les sieurs Vignon, Poërson, Buyster et Lubin Baugin[2]. Les maîtres, de leur côté, admirent sans objection que les réunions communes se tiendraient à l'académie. Tout se passa dans la séance d'ouverture avec de grands dehors de bienveillance et de cordialité, mais la discorde était au fond des cœurs.

M. Hervé, dans son travail de pacification, avait été habile, plus habile que prévoyant. Il avait évité les obstacles, tourné les difficultés, ajourné les causes de froissement. Faire signer le contrat coûte que coûte, voilà ce qu'il avait cherché, convaincu qu'une fois ce fossé franchi, on ne reviendrait pas en arrière. Deux points surtout avaient été laissés par lui volontairement dans l'ombre, deux points très-délicats, les préséances et le maniement des deniers sociaux.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1856, page 641 ; pour le deuxième, celui de décembre, page 735 ; et, pour le troisième, celui de janvier 1857, page 20. — [2] Buyster remplaçait Lebrun, *démissionnaire*, Vignon prenait la place d'Errard, Poërson, celle de Van Obstal, Baugin, celle de Lahire. Lahire, Errard et Van Obstal étaient éliminés par le sort. Aux termes de l'article 5 du contrat de jonction, « les anciens sortant de charge avaient le même honneur, suffrage « et voix délibérative qu'auparavant d'en sortir. »

L'académie, évidemment, ne pouvait céder le pas à la maîtrise; et cependant les maîtres soutenaient que leur droit était incontestable, que, dans toute association de ce genre, le premier rang appartenait à l'antériorité d'établissement; or leur établissement remontait à plus de quatre siècles, tandis que l'académie n'était née que depuis quatre ans. Comment sortir de là? On hésitait, on s'observait, on semblait se donner le mot pour éluder le débat. On entrait dans la salle des séances pêle-mêle et sans ordre, on s'asseyait sans rang marqué. Mais ces atermoiements ne servaient qu'à enfler les prétentions des maîtres en leur laissant apercevoir combien l'académie avait peur d'eux.

Elle essaya pourtant de faire meilleure contenance sur l'autre point en litige, elle soutint ses trésoriers contre les cabaleurs. Au fond, ceux-ci n'avaient pas tort : ils demandaient, chose assez naturelle, que les deux gardiens de la bourse commune ne fussent pas pris tous deux dans la même compagnie, mais ils le demandaient en de tels termes et pour de telles raisons, qu'on ne pouvait céder. Les trésoriers offrirent leurs démissions; l'académie les refusa, soutenue cette fois, par ceux d'entre les maîtres qui se piquaient de quelque savoir-vivre. On comprend quelle aigreur cet incident laissa dans les esprits.

M. Hervé, qui tenait à son œuvre, s'affligeait de ces divisions : il crut en découvrir la cause. La sanction judiciaire, l'enregistrement du parlement manquait au contrat de jonction; l'alliance était précaire : c'était là, selon lui, ce qui faisait sa faiblesse. Une fois définitive et irrévocable, il faudrait bien la prendre au sérieux. Partant de cette idée, il fit en toute hâte les dispositions nécessaires pour que la forme complétât le fond. Il ne communiqua son dessein ni aux maîtres, ni aux membres de l'académie; les pouvoirs qu'il s'était attribués lors de la signature du contrat lui permettaient d'agir quand et comment il l'entendrait. Ses fonctions, son crédit, ses amitiés de robe, tout le mettait en position d'enlever, sans discussion, sans bruit et sans délai, la vérification et l'enregistrement de toutes ces paperasses. Ce fut fait comme il l'entendait, et, le 7 juin 1652, il obtint un arrêt de la cour. Bien vite, il en fit passer la nouvelle aux deux compagnies réunies, croyant leur envoyer un gage de concorde; mais pas du tout, c'était à un divorce qu'il avait travaillé.

Cet enregistrement si prompt et presque clandestin exaspéra les maîtres. Ils se crurent joués et accusèrent M. Hervé de complot et de guet-apens. Être ainsi liés par un acte sans appel, c'était pour eux un gros ennui, mais ce qui les irritait bien plus, c'était que l'académie tirât son épingle du jeu et obtînt par ricochet la sanction judiciaire qui lui avait manqué jusque-là. Telle était, en effet, la portée de l'arrêt qu'avait

rendu la cour. Il ne se bornait pas à ratifier purement et simplement le contrat de jonction, il sanctionnait les titres respectifs des deux parties, par conséquent, il acceptait et déclarait enregistrés les arrêts, statuts et lettres patentes de 1648, tous les actes, en un mot, qui avaient créé l'académie. Cette homologation qui, depuis quatre années, passait pour impossible, on l'avait obtenue en un clin d'œil et sans contradiction. L'académie existait, non plus seulement de fait mais de droit; l'aveu du parlement s'ajoutait au bon plaisir royal, elle était légalement reconnue; et la maîtrise, du même coup, perdait son arme favorite, ce procès dont l'éternelle menace terrifiait ses adversaires. On comprend qu'elle eût quelque dépit et qu'elle le laissât voir. Les malintentionnés attisèrent la querelle, et bientôt elle fut si vive, qu'une scission devint inévitable. L'exemple en fut donné par les jurés. Dociles aux injonctions de leurs plus turbulents confrères, ils se retirèrent brusquement des assemblées communes et retournèrent à leur ancien local, suivis de presque tout leur monde. De ce moment, ils tinrent, comme par le passé, des réunions séparées, recommencèrent à recevoir des maîtres et disposèrent des deniers provenant de ces réceptions, comme s'ils n'eussent été liés par aucun engagement, comme si jamais entre eux et les académiciens il n'y eût eu ni bourse, ni comptabilité communes.

Ce qu'ils s'étaient promis de cette séparation ne tarda pas à s'accomplir. L'académie, réduite à ses propres ressources, retomba dans la gêne et bientôt dans la solitude. Elle était déjà fort amoindrie, même avant le départ des maîtres. Ces continuelles agitations, ces intrigues, ce bruit, avaient effarouché la plupart de ses membres. Ceux qui, comme Lebrun, s'étaient retirés d'avance, n'avaient garde de revenir; ceux qui, dans l'origine, comme Errard et Sébastien Bourdon, avaient souhaité et servi la jonction, s'éloignaient dégoûtés et honteux de leur œuvre. Bourdon s'était expatrié, il habitait la Suède. D'autres, sans quitter Paris, restaient comme étrangers aux devoirs académiques. Ce relâchement des professeurs amena, pour la seconde fois, la désertion des écoliers. Elle fut si complète, et les ressources les plus indispensables manquèrent si absolument, que le modèle, faute d'être payé, finit par déserter aussi. Alors on ferma les portes, et, pendant deux mois entiers, il y eut interruption des exercices publics.

Les jurés triomphaient; ils croyaient avoir tué l'académie, et, de fait, elle était bien malade. Mais un nouveau sauveur, un autre Testelin l'allait rendre à la vie. Cette fois ce fut Claude Vignon qui, par l'avance d'une assez forte somme, remit l'établissement à flot. Dès que l'argent parut, l'école se rouvrit et tout changea de face. Les étudiants

revinrent plus nombreux que jamais, les professeurs reprirent leurs fonctions, et le modèle, ses attitudes. La désertion des maîtres avait cet avantage d'être un signal de ralliement pour les académiciens dispersés. Elle leur rendait l'ardeur des premiers jours et leur ancienne unanimité.

Les auteurs principaux de cette résurrection, Vignon et ses trois confrères, élevés naguère comme lui des rangs de la maîtrise aux honneurs du professorat académique, avaient, dans cette circonstance, un rôle difficile et des devoirs compliqués. Comme nouveaux venus, ils s'étaient fait un point d'honneur de ne pas laisser l'académie périr, comme anciens maîtres, ils avaient à cœur de faire revivre la jonction. Médiateurs naturels entre les deux partis, ils travaillèrent avec passion à opérer un rapprochement. Ils s'étaient conciliés l'estime et la reconnaissance de leurs nouveaux confrères; ils conservaient un grand crédit dans leur ancienne communauté; des deux côtés on leur prêta l'oreille. Des conférences s'établirent; les bons esprits de la maîtrise parlèrent de malentendus, de vivacités regrettables; leurs pacifiques adversaires, d'oubli et de conciliation. Un accord fut dressé; on en pesa si bien les termes, qu'il devait assurer une paix éternelle. Au fond, l'académie en faisait tous les frais. Elle cédait à peu près sur tout : elle cédait sur la préséance[1], elle cédait même sur le local, question qui sommeillait jusque-là. Les jurés, depuis leur retraite, s'étaient avisés que l'hôtel de la rue des Deux-Boules ne pouvait plus suffire, qu'il était trop étroit : ils voulaient prendre à loyer un vaste appartement dans une maison célèbre alors, la maison Sainte-Catherine. Le mérite de ce nouveau logis était surtout d'être nouveau : là, du moins, on n'aurait plus l'air d'aller à l'académie, d'être reçu chez elle; on serait sur un terrain neutre, comme il convient à des associés.

Ce fut dans cette maison Sainte-Catherine que, vers le mois d'octobre 1653, après plus d'une année de complète séparation, les deux corps recommencèrent à siéger réunis. Pour plus d'exactitude, il ne faudrait pas dire les deux corps : la maîtrise était seule au complet,

[1] La maîtrise ne demandait pas la présidence, elle voulait seulement que ses représentants au bureau eussent la place d'honneur : c'est ce qui lui fut accordé. Voici les termes du compromis :

« Le chef de l'académie présidera aux assemblées et y occupera la première « place. A sa droite siégeront les quatre jurés en charge de la communauté. L'an- « cien de l'académie qui se trouvera en son mois d'exercice siégera seul à sa gauche. « Les autres membres des deux compagnies prendront ensuite séance indistincte- « ment et sans affecter aucun rang. En l'absence du président, son siége restera « vide, et les affaires seront proposées et les avis recueillis par le secrétaire. »

l'ancienne académie ne figurait que par lambeaux. Une paix si chèrement achetée n'avait pu plaire ni à Lebrun ni à ses amis, ni même à d'autres moins fiers et moins jaloux de l'honneur académique. Beaucoup de places restèrent vides; ce qui n'empêcha pas que, grâce aux efforts combinés et des académiciens fidèles à la jonction, et de tout ce que la maîtrise possédait d'habiles praticiens, l'enseignement ne prît, vers cette époque, un éclat inaccoutumé. Les derniers mois de l'année 1653 furent signalés par des progrès notables chez la plupart des étudiants; mais, dès l'année suivante, de nouvelles luttes intestines avaient tout compromis et ramené dans l'école la langueur et le découragement.

Nous ne saurions raconter en détail ces incessantes querelles, le récit en serait monotone. C'était toujours du bas étage de la maîtrise que partaient les hostilités. Ces hommes sans talent, froissés dans leur orgueil, cherchaient à se dédommager; ils cabalaient pour se rendre importants, et suppléaient au nombre par l'audace. La partie saine de leur communauté, jointe à l'académie, était de force à les tenir en bride, mais ils avaient pour eux une opiniâtre ténacité. Battus sans cesse, ils ne se lassaient jamais; un incident n'était pas clos qu'ils en soulevaient un autre. En continuant ainsi, ils devaient, dans un temps donné, avoir raison de leurs adversaires et rester maîtres du terrain.

En vain le secrétaire proposa-t-il un ingénieux moyen d'échapper à leur domination. Ce moyen consistait à entremêler les séances académiques d'entretiens sérieux, de conférences réglées sur la théorie des beaux-arts, sur les principes fondamentaux de la peinture et de la sculpture. Incapables d'y rien comprendre, nos brouillons, disait-il, y périront d'ennui; peu à peu ils se relâcheront de leur assiduité et peut-être finiront-ils par déserter tout de bon. Voilà ce qu'il espérait; voici ce qui advint. Les conférences furent établies, elles eurent un plein succès, un succès tel, qu'il fallut leur consacrer des séances entières. On les fixa d'une manière régulière au dernier samedi de chaque mois. Or ceux qu'on voulait exclure se gardèrent bien de venir ces jours-là, mais ils n'en furent que plus exacts et plus ardents aux séances ordinaires. Bientôt ils y régnèrent seuls : leurs confrères ou cessèrent d'y paraître ou renoncèrent à les contrarier. Ce fut un pouvoir despotique : eux seuls firent tous les choix, réglèrent les services, disposèrent de l'argent sans autre loi que leur caprice. « Cela alla si loin, dit notre manuscrit, « que tel, qui n'aspirait qu'à la simple maîtrise, était, dès que cette co- « hue se l'était mis en tête, élevé tout à coup au rang d'académicien. » Ainsi fut faite, à sa grande surprise et au scandale du public, l'élection de Lemoine. Peintre de fleurs des plus médiocres et plutôt mu-

sicien que peintre, il devint membre de l'académie, à la pluralité des voix, le 1er août 1654.

Ce n'est là qu'un exemple, entre bien d'autres, des désordres et des dérèglements que se permettaient ces boute-feux. La pauvre académie avait fait un triste mariage; elle payait cher son amour du repos, et les prophéties de Lebrun n'étaient que trop justifiées.

Aussi les anciens partisans, les promoteurs de la jonction, ne cessaient de la maudire et n'aspiraient qu'à la briser. Mais comment faire? Se présenter en justice, argumenter des infractions du contrat, comme font certains époux, pour obtenir une séparation judiciaire, ce n'était pas un médiocre embarras. L'académie, moins que jamais, était en mesure de plaider. Elle n'avait qu'une chance de salut, l'intervention du pouvoir. Il fallait que l'autorité, qui l'avait mise au monde, prît encore une fois la peine de lui donner la vie en lui rendant la liberté. On avait fait, dans le royaume, bien du chemin depuis trois ans. Le patient cardinal, chansonné mais obéi, reprenait le terrain perdu, rétablissait les traditions d'ordre et de hiérarchie, et préparait à son jeune maître une France soumise et bientôt trop docile. Mieux qu'en 1648, on pouvait donc, en 1654, faire prévaloir la volonté royale et mettre à la raison quelques gens de métier. Ce n'en fut pas moins toute une affaire que d'affranchir l'académie de cette union mal assortie. Il y fallut presque autant de secret, d'efforts et de diplomatie, que s'il se fût agi du sort même de l'État. De même qu'en 1648, sans un homme en crédit, sans M. de Charmois, on n'eût rien obtenu, de même rien n'eût été rompu en 1654 sans M. Ratabon, l'intendant de la maison et des bâtiments du roi. Il portait à Errard un intérêt tout paternel, et, comme Errard avait à cœur, plus que personne, de réparer sa propre faute en détruisant la jonction, il ne négligea rien pour inspirer à M. Ratabon un grand désir de restaurer l'académie et de se mettre à sa tête [1], ambition que justifiaient les attributions de sa charge. Errard fit part de son projet à Lebrun, qui n'avait pas cessé de se tenir à l'écart; il s'en ouvrit à Testelin le secrétaire, ainsi qu'à deux ou trois autres confrères sûrs et discrets; puis, tous ensemble, en grand mystère et à l'insu de l'académie, ils travaillèrent à son affranchissement.

Le plan était de faire un nouveau règlement, qui, sans parler ni de jonction, ni de maîtrise, sans déclarer le contrat rompu, remettrait en

[1] M. de Charmois, tombé gravement malade, avait cessé de fait ses fonctions. Dégoûté par les premières séances de la jonction, il fit, par-devant notaires, acte de démission.

vigueur, purement et simplement, les articles des statuts primitifs que l'alliance avait abolis. Ainsi le droit de vote, le droit d'élire de nouveaux membres, conjointement exercé, depuis 1651, par tous ceux de l'une et de l'autre compagnie qui avaient passé par les charges, devait, dans le nouveau règlement, n'appartenir, comme autrefois, qu'aux seuls dignitaires et officiers de l'académie en exercice et hors d'exercice. Par là se trouvaient exclus, non-seulement les simples académiciens et les simples maîtres, ceux qui n'avaient ni dignités ni fonctions, mais les jurés et tout l'état-major de la maîtrise. En les traitant ainsi, on se flattait qu'il n'accepteraient pas le rôle auquel on les faisait descendre, et qu'ils délivreraient l'académie de leur présence.

C'était donc une rénovation des statuts primitifs qu'on se proposait avant tout, puis, par la même occasion, on remettait à neuf certains détails de l'ancienne constitution. On changeait quelques dénominations, on créait quelques fonctions nouvelles. Le chef de la compagnie devait s'appeler *directeur*, les *anciens* prenaient le titre de *professeurs*, titre qu'ils ont gardé depuis, et, ce qui avait plus d'importance, au lieu de faire administrer l'école et l'académie par chacun des douze anciens à tour de rôle et mois par mois, on établissait, au-dessous du directeur et au-dessus de tous les autres membres, quatre *recteurs*, élus parmi les douze anciens. Ces recteurs, chacun pendant un quartier, devaient gérer toutes les affaires et au besoin présider l'assemblée.

Ces changements une fois convenus et arrêtés, M. Ratabon les rédigea en articles, sans oublier de les libeller comme étant faits de l'exprès commandement du roi, formule qui reprenait son ancienne vertu. L'intitulé du projet était celui-ci : *Articles que le roi veut être augmentés et ajoutés aux premiers statuts et règlements de l'Académie royale de peinture et sculpture, ci-devant établie par Sa Majesté en sa bonne ville de Paris.* A ces articles devait être annexé, sous forme de brevet du roi, un acte portant que Sa Majesté, jusqu'à ce que la nécessité de ses affaires lui permît de faire bâtir un lieu commode pour tenir l'académie, lui destinait la galerie du collége de l'Université ; qu'à l'académie seule appartiendrait dorénavant la faculté de faire des exercices publics de peinture et de sculpture, et notamment le droit de poser modèle, et que, de plus, pour l'aider à entretenir des professeurs de perspective et de géométrie, d'architecture et d'anatomie, il lui était accordé, sur le fonds des officiers commensaux, une pension de mille livres. Le brevet concédait encore à trente membres de la compagnie, savoir au directeur, aux quatre recteurs, aux douze professeurs, au secrétaire, au trésorier et aux

onze premiers académiciens, les mêmes priviléges, honneurs et prérogatives qu'aux quarante de l'Académie française.

M. Ratabon s'était chargé de faire signer par le roi en conseil et les articles et le brevet, mais, pour plus de sûreté, Lebrun fut invité à solliciter, comme en 1648, les bons offices du chancelier Séguier. Celui-ci approuva tout, sauf un oubli. Il faut trouver moyen, dit-il, que le cardinal soit personnellement intéressé à votre affaire. Mettez son nom dans vos statuts, priez-le d'accepter le titre de protecteur de votre compagnie. Puis, comme l'objection lui fut faite que, si l'académie devait choisir un protecteur, ce ne pouvait être que lui-même. Je le serai toujours, ajouta-t-il, mais en second. Son conseil fut aussitôt suivi. Mazarin se prêta de grand cœur aux instances qui lui furent faites, et accepta, avec le protectorat, deux beaux tableaux de fleurs et de fruits qu'on se permit de lui offrir comme un échantillon des talents de la compagnie.

Tout cela se passait, dans le plus grand secret, en décembre 1654. Les articles additionnels furent signés le 24, le brevet le 28, et, en janvier 1655, le roi rendit, sans les faire expédier, les lettres patentes confirmatives et du brevet et des articles. « Nous permettons, était-il « dit vers la fin de ces lettres, que l'académie fasse choix de telles « personnes de la plus haute qualité et condition du royaume que bon « lui semblera, pour sa protection et vice-protection, et avons très- « agréable que notre très-cher et très-amé cousin le cardinal Mazarin, « qui a une connaissance et un amour singulier de toutes les belles et « grandes choses, ait été prié de vouloir prendre ladite protection. » Ajoutons que ces lettres patentes, sollicitées et rendues dans le seul intérêt de l'académie, n'en faisaient pas moins à la maîtrise une gracieuse concession. Elles déclaraient, au nom de la couronne, que désormais, pour les arts de peinture et sculpture, il ne serait plus créé de lettres de maîtrise, pas plus à l'occasion du mariage des rois et de la naissance de leurs enfants, que pour leur avénement à la couronne. L'abandon de ce droit régalien ne profitait évidemment qu'à la maîtrise. Aussi l'intitulé des lettres patentes portait-il qu'elles étaient *accordées* aux maîtres peintres-sculpteurs en même temps qu'à l'académie. C'était en vue du parlement qu'on prenait ce détour et qu'on reconnaissait l'existence de la jonction dans l'acte même qu'on destinait à la détruire. Lebrun et ses amis n'auraient voulu pour rien au monde négliger cette fois les formalités judiciaires; ils avaient trop appris ce qu'on gagnait à s'en passer. Pour eux, rien n'était fait sans l'enregistrement. Or, messieurs du grand banc, si disposés qu'ils fussent à devenir dociles, avaient be-

soin, pour vérifier ces lettres, qu'on leur donnât prétexte de n'en pas voir le véritable but et de paraître croire que ni l'intérêt de la maîtrise, ni le contrat de jonction ne couraient de sérieux dangers.

Tout se termina, au parlement comme au conseil, comme chez le cardinal, avec une admirable facilité et un secret plus merveilleux encore. Rien ne fait sentir le changement qui s'opérait alors dans les esprits, et l'ère nouvelle où entrait la France, comme cette procédure mise en regard de celles qui la précèdent. Les mandataires de l'académie s'étaient donné du mouvement et avaient pris des précautions dix fois plus qu'il n'était nécessaire. Ils n'avaient plus affaire qu'à des juges sans passion et à des adversaires sans espoir. Subitement dégénérés et infidèles à toutes leurs traditions, les jurés se tenaient dans un repos crédule. L'esprit querelleur et processif s'était retiré d'eux. Ils ne firent pas la moindre opposition, ou, ce qui revient au même, ils se mirent en campagne lorsqu'il n'était plus temps. Tout fut vérifié, homologué, enregistré le 23 juin 1655, après quatre ou cinq mois d'instance, tout au plus.

Si bien gardé qu'eût été le secret, les membres de l'académie avaient, à diverses reprises, reçu quelques confidences de leurs représentants, et les maîtres eux-mêmes étaient mieux informés que leur inaction ne l'eût fait croire. Il n'en fallait pas moins procéder à la promulgation, à la déclaration publique de la nouvelle constitution. M. Ratabon eut l'idée de faire, à cette occasion, un grand coup de théâtre, d'éblouir les jurés, et de leur démontrer, à force d'apparat, que c'était bien à la royauté qu'ils avaient personnellement affaire.

Il fit, pour le 3 juillet, une convocation générale de la jonction: tous les membres des deux compagnies furent invités à se trouver dans la salle commune pour communication d'importance. Le 2 au soir, les tapissiers de la couronne s'introduisirent dans la salle et passèrent la nuit à la décorer secrètement. Les murs furent recouverts de tapisseries de haute lisse; on dressa dans le fond un riche et vaste bureau, on y plaça trois grands fauteuils garnis de leurs carreaux et revêtus de velours cramoisi à franges et crépines d'or. Les jurés et les maîtres, en entrant dans la salle, restèrent comme étourdis de cette magnificence. Bientôt ils virent s'avancer trois carrosses, d'où sortirent M. l'intendant des bâtiments suivi des officiers et des principaux membres de l'académie dans leurs plus beaux habits. M. Ratabon fut introduit et accompagné jusqu'au bureau avec un cérémonial de cour, puis, ayant pris séance dans le dernier des trois fauteuils, les deux autres demeurant réservés au protecteur et au vice-protecteur, il fit faire silence, et dit, en quelques mots, qu'il venait, de l'exprès commandement du roi,

au milieu des deux compagnies, pour leur donner connaissance des intentions de Sa Majesté. Lisez, monsieur, ajouta-t-il, en se tournant vers le secrétaire, et en lui remettant la clef d'une cassette en maroquin bleu, rehaussée de fermoirs en vermeil et semée de fleurs de lis d'or. Le secrétaire tira de la cassette trois parchemins à grands cachets de cire, les déploya, et, se tenant debout et découvert, tous les membres de l'assemblée nu-tête et debout comme lui, il donna lecture à haute voix, d'abord du brevet, puis des lettres patentes, puis enfin des statuts.

Jusqu'aux statuts tout alla bien : la pension de mille livres, le logement gratuit, le privilége exclusif de tenir école et de poser modèle, les faveurs et les exemptions attribuées aux trente premiers académiciens, tout cela n'avait excité chez les maîtres qu'un sourd mécontentement, dont l'expression était comme étouffée par les bruyants éclats de joie et de reconnaissance que laissaient échapper, après chaque paragraphe, les membres de l'académie; mais, quand vint l'article des statuts qui n'accordait le droit de vote qu'aux officiers et dignitaires de l'académie, les jurés et la plupart des maîtres firent explosion de murmures. La lecture achevée, ils s'écrièrent avec humeur et comme hors d'eux-mêmes, que, puisqu'on les réduisait à ne rien faire, puisqu'on les dépossédait du droit qui leur appartenait, ils n'avaient plus qu'à se retirer. Là-dessus on les entoura, on essaya de les calmer; ceux mêmes qui souhaitaient leur retraite firent semblant de s'y opposer; ils ne voulurent entendre à rien et s'en allèrent tumultueusement, laissant dans l'assemblée une telle rumeur, une telle agitation, que M. Ratabon fut contraint de lever la séance.

A quelques jours de là on s'assembla de nouveau. Les seuls membres de l'académie se rendirent à la convocation, et procédèrent paisiblement à l'élection de leurs officiers selon les termes des nouveaux statuts. Les quatre recteurs furent Lebrun, Sarrazin, Errard et Sébastien Bourdon, revenu récemment de Suède. On conféra de plus à Lebrun les fonctions de chancelier. Au commencement de la séance, quelques esprits accommodants avaient remis sur le tapis la retraite de la maîtrise, et voulaient qu'on revînt à la charge pour ramener les déserteurs, mais la compagnie resta froide à ces pacifiques ouvertures; la maîtrise, de son côté, ne fit aucun effort pour entrer en négociation. On s'était séparé et repris si souvent, qu'un nouveau replâtrage devenait impossible. Pendant quelques séances, les mieux intentionnés d'entre les maîtres vinrent encore par habitude assister aux leçons de l'académie, mais en simples spectateurs et sans tirer à conséquence, comme ils le déclaraient eux-

mêmes. Le divorce était complet, et bientôt les jurés, soit calcul, soit simplement mauvaise humeur, se chargèrent de le rendre plut éclatant et plus irrévocable encore. Ils firent, un beau matin, enlever brusquement, de la salle où naguère s'assemblait la jonction, tous les meubles et ustensiles à l'usage de l'école, les plâtres moulés sur l'antique qui presque tous appartenaient en particulier à l'académie, et jusqu'à des cloisons établies à frais communs. Il y avait là matière à les poursuivre en justice, mais sur un terrain glissant et difficile. C'était peut-être un piége. Le recteur en quartier, Sébastien Bourdon, se garda d'y tomber; il eut le bon esprit de répondre à cette agression avec une mesure parfaite. Il fit constater par commissaire la violence et la spoliation, en fit dresser procès-verbal et n'alla pas plus loin.

Cette provocation fut la dernière que se permit la maîtrise. Convaincue que la place ennemie serait dorénavant sur ses gardes et protégée de trop haut lieu pour se prêter à l'escalade, elle allait, pendant un certain temps, renoncer à troubler son repos, abdiquer toute prétention sur le domaine de l'art, et tourner contre elle-même, c'est-à-dire contre ceux de ses membres qui lui donnaient ombrage, son humeur querelleuse, non sans batailler aussi avec les professions subalternes qui avoisinaient ses frontières, avec les fondeurs, les doreurs, les batteurs d'or, les selliers ou les éventaillistes. Tout cela nous est étranger. Nous allons donc, pendant quelques années, perdre de vue la maîtrise; l'académie sera seule en scène. Nous la suivrons dans ses développements, moins agités, mais encore laborieux. Elle n'est pas arrivée, tant s'en faut, à son parfait établissement. Ce n'est qu'en 1664 qu'elle atteindra le but. L'histoire de sa création se divise en trois phases. Nous avons vu les deux premières; reste à jeter sur la troisième un rapide et dernier coup d'œil.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Phoenizier (les Phéniciens), von Dr Movers. T. I, 1841; t. II, 1re partie, 1849, 2e partie; 1850, t. III, 1re partie, 1856.

J'ai, à plusieurs reprises, consigné dans ce recueil des observations assez étendues sur l'ouvrage important qui fait le sujet de cet article;

je veux dire l'*Histoire des Phéniciens*, composée par M. Movers. D'autres occupations m'avaient fait suspendre momentanément la continuation de ce travail, qui, par son objet, devait offrir un intérêt réel pour l'antiquaire comme pour le philologue. Mais une circonstance particulière m'y a ramené d'une manière toute naturelle : le savant auteur vient de mettre au jour la première partie du troisième tome. Cette portion de l'ouvrage, qui forme un volume de 336 pages, est entièrement consacrée à recueillir tout ce qui concerne le commerce et la navigation des Phéniciens. Je n'ai pas besoin d'insister d'avance sur la richesse et le prix des matériaux qu'a mis en œuvre le docte historien. Je reviendrai sur ce sujet, lorsque j'examinerai ce nouveau fruit des patientes recherches de M. Movers, mais, en attendant, je dois revenir sur mes pas, et déposer ici quelques remarques sur le volume précédent.

Le second tome de l'ouvrage se divise en deux parties. Dans la première, le savant historien s'est attaché à recueillir tout ce qui a rapport à la géographie, au gouvernement, aux institutions des différentes villes qui composaient la contrée de Chanaan, à laquelle les Grecs avaient appliqué le nom de *Phénicie*. Dans la seconde partie, l'auteur a réuni tous les détails qui lui ont été offerts par les écrivains de l'antiquité, sur les nombreuses colonies que l'activité infatigable des Chananéens, et surtout des habitants de Tyr, avait semées sur les rivages de la mer Méditerranée. Ce travail, comme il est facile de le présumer, doit exciter chez les amateurs de la science et de l'érudition une vive curiosité, et leur offrir des résultats d'une haute importance. M. Movers n'a négligé ni soin ni recherches pour réunir tout ce qui pouvait jeter du jour sur un sujet si intéressant. Dans cette partie, comme dans le reste de son ouvrage, l'auteur a déployé une vaste et solide érudition, dont les résultats ont été, par lui, mis en œuvre à l'aide d'une critique extrêmement judicieuse. Tout en lui payant le juste tribut d'estime que mérite un labeur aussi consciencieux, on peut, sur quelques points, contester plusieurs des assertions de l'écrivain, hasarder quelques observations critiques. C'est ce que je me propose de faire. M. Movers, dans une série de chapitres, traite successivement des différentes contrées où l'esprit de colonisation avait conduit les Phéniciens. Il indique, dans chaque pays, les villes qui devaient leur naissance à ces intrépides navigateurs. Il rapporte tout ce que l'on peut savoir sur l'existence et l'histoire de ces différentes places, et discute avec sagacité les questions qui se rattachent à ce sujet intéressant. Ses recherches, comme on voit, embrassent presque toutes les côtes de la Méditerranée, et pénètrent jusque dans l'océan Atlantique. Mais, en admirant ces patientes inves-

tigations, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse, lorsque l'on réfléchit que tant de villes fondées ou rétablies par les Phéniciens, qui devaient avoir été le théâtre de tant d'événements plus ou moins intéressants, plus ou moins tragiques, ne nous sont souvent connues que par quelques lignes jetées au hasard dans les écrits des historiens de l'antiquité; et que, réduits à nous contenter de ces détails insignifiants, nous sommes à peu près sûrs de n'en savoir jamais davantage.

Je pourrais, comme je l'ai dit, examiner et faire connaître cette partie de l'ouvrage de M. Movers. Je me propose de revenir sur cet important sujet. Comme je dois, pour le présent, me renfermer dans les limites d'un article, je vais choisir pour sujet de cette discussion ce qui concerne la fondation de la principale colonie des Phéniciens, de cette ville de Carthage qui, après avoir dû son origine aux hardis navigateurs de la Phénicie, finit par éclipser la métropole qui lui avait donné l'existence, s'éleva au plus haut point de grandeur et de puissance, répandit dans tout l'univers connu son gigantesque commerce, balança durant longtemps la fortune des Romains, et succomba enfin sous les coups de ces républicains indomptables. On doit vivement regretter que nous possédions, sur l'histoire de Carthage, si peu de matériaux, tandis que cette histoire, exposée avec tous les détails que réclamait un sujet si grand, si noble, n'aurait pu manquer d'offrir à la curiosité des lecteurs des détails aussi variés qu'instructifs. Il est même bien fâcheux que les renseignements qui nous sont parvenus sur le caractère et l'histoire des Carthaginois émanent, pour la plupart, des Romains, c'est-à-dire d'ennemis acharnés, qui, probablement, ne se sont pas fait scrupule d'altérer, sciemment ou par ignorance, quantité de faits, dont le récit, sans doute, nous paraîtrait bien différent, s'il nous avait été transmis par des plumes amies ou tout au moins impartiales. Si nous possédions les ouvrages en langue punique, qui étaient conservés dans la bibliothèque du roi numide Hiempsal; si nous pouvions consulter les mémoires rédigés en grec et publiés par des Carthaginois; si un heureux hasard reproduisait sous nos yeux cette longue inscription tracée par Annibal et déposée par lui dans le temple de Junon-Lacinia; si nous avions à notre disposition quelques-unes des relations guerrières adressées par les généraux carthaginois au sénat de leur patrie, et quelques relations des expéditions maritimes et commerciales rédigées par ces intrépides navigateurs, qui, non contents d'explorer tous les rivages de la Méditerranée, avaient porté leurs investigations sur la côte occidentale de l'Afrique, et jusqu'aux rives de la

Grande-Bretagne; combien nous connaîtrions de faits curieux, ensevelis pour nous dans une obscurité dont tous les efforts de la critique et de la science ne sauraient percer la profondeur; combien d'événements que nous croyons connaître se montreraient à nous sous une face tout opposée à celle qu'elle a jusqu'aujourd'hui présentée à nos recherches! Mais tous ces regrets sont absolument superflus; et nous ne pouvons mieux faire que de rassembler et de coordonner ces renseignements imparfaits, inexacts, ces débris informes d'un édifice qui aurait, sans doute, droit à notre admiration, s'il lui avait été donné de s'offrir à nous avec ses proportions magnifiques et imposantes.

M. Movers, ayant à discuter ce qui concerne la fondation de Carthage, a émis, sur cet événement, une hypothèse qui ne s'accorde pas avec l'opinion de la plupart des historiens. Il suppose que l'origine de cette ville remontait à une haute antiquité; qu'elle avait dû son existence primitive aux Sidoniens, et que la colonie amenée sur ce rivage par les navigateurs de Tyr n'avait fait que rétablir et fortifier une cité déjà importante, et qui comptait plusieurs siècles d'existence. Comme ce sentiment peut paraître un peu paradoxal, je vais exposer les raisons sur lesquelles s'appuie le savant historien, et je dirai pourquoi je me vois contraint de ne pouvoir souscrire, sur cette matière, aux assertions développées par lui avec une habileté et un talent si remarquables.

Suivant l'opinion de M. Movers, les deux noms Élissa et Didon, malgré le sentiment vulgaire, n'appartiennent pas à une même personne. La dernière de ces deux dénominations, qui désigne, dit-il, « une femme errante, » n'est qu'un terme symbolique, par lequel on a voulu exprimer la personnification d'Astarté, et indiquer les voyages lointains qui, d'après la mythologie phénicienne, avaient été exécutés par cette déesse. Or, Astarté étant, comme on sait, la divinité principale adorée par les habitants de Sidon, les voyages nombreux que la mythologie phénicienne attribuait à cette déesse doivent être entendus dans un sens allégorique et désigner les courses aventureuses exécutées, à des époques reculées, par les navigateurs qui étaient placés sous sa protection spéciale, je veux dire par les Sidoniens. L'auteur, pour appuyer cette hypothèse un peu hardie, et voulant trouver des allusions aux voyages d'Astarté, cite le passage de l'Énéide où Didon, s'adressant à Énée, lui dit :

> Me quoque per multos similis fortuna labores
> Jactatam hac demum voluit consistere terra.

Il fait observer, en outre, que, d'après le témoignage de Virgile,

Didon, après sa mort, était censée avoir conservé, dans les enfers, le souvenir de sa vie errante, puisque le poëte dit :

Errabat sylva in magna.

Mais, je le demande, et j'en appelle à tout lecteur impartial, ces passages de Virgile prouvent-ils ce qu'on veut leur faire dire? Je ne discute pas ici la question qui sera examinée plus bas, et qui consiste à savoir si les deux noms Élissa et Didon s'appliquent à une même personne. Mais, en admettant que Didon fut contemporaine d'Énée et reçut ce prince à sa cour, Virgile, qui possédait à un si haut point le sentiment des convenances, qui savait si bien prêter à chacun des personnages mis par lui en scène, le langage qui convenait à son caractère, à sa position, pouvait-il faire parler Didon d'une manière plus noble, plus assortie à la situation de ces deux illustres personnages qu'un hasard si inattendu avait momentanément réunis? Pour consoler le héros troyen, elle lui représente qu'elle a été malheureuse comme lui, et qu'elle a, par sa propre expérience, appris à plaindre le malheur :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Elle ajoute que l'infortune dont elle avait été la victime était du même genre que celle qui avait jeté Énée sur la côte d'Afrique, puisque, forcée par une catastrophe épouvantable de fuir son pays natal, où elle tenait le rang le plus élevé, jetée sur la mer, où elle avait erré au gré des vents et des flots et avait enfin trouvé un asile sur une terre étrangère, elle pouvait, avec toute raison, dire à son hôte que leur fortune à tous deux offrait une analogie frappante. Quant au passage

Errabat sylva in magna,

on conçoit très-bien que cette princesse, qui venait de trancher sa vie par un suicide, dont le cœur était encore tout plein de l'amour malheureux qui avait causé sa mort, devait, dans les enfers, chercher la solitude, pour aller nourrir les chagrins profonds dont son cœur avait été abreuvé.

Quant aux médailles de Sidon et de Tyr, que M. Movers invoque, à l'appui de son hypothèse, il me semble qu'elles ne prouvent rien en faveur de cette opinion. Sur les pièces frappées dans la première de ces deux villes, on voit en effet la figure d'une femme, coiffée de tours, et assise sur un vaisseau, avec l'inscription Σιδώνος θεᾶς. Que cette femme représente Astarté comme déesse de Sidon, comme protectrice de la navigation, c'est ce qui me paraît plus que probable; mais je ne vois

pas quel rapport peut avoir cette représentation avec la fuite de Didon. Une médaille frappée à Sidon, sous le règne d'Élagabal, présente une femme demi-nue, placée debout sur un vaisseau, ayant la main droite étendue, comme pour indiquer le chemin à suivre. Quelques numismates, dont l'opinion semble approuvée par Eckhel, croient voir ici une allusion à la fuite de Didon. Mais, si je ne me trompe, il est plus naturel de reconnaître ici Astarté, déesse de la mer, qui, de sa main étendue, montre aux navigateurs le chemin de cet élément, ou, plutôt, qui étend la main pour indiquer l'empire qu'elle exerce sur la mer. Une médaille frappée à Tyr offre, on le sait, une femme debout, tenant en main un sceptre, et auprès de laquelle on lit ΔΕΙΔΩΝ. Que cette figure représente en effet Didon, et fasse allusion à la fondation de Carthage, c'est ce dont je tomberai volontiers d'accord; mais il faut observer que cette monnaie a été frappée à Tyr sous les empereurs romains, et, par conséquent, à une époque où les idées reçues chez les peuples latins avaient pénétré, avec la domination romaine, dans les villes de la Phénicie.

L'épithète *sidonia*, ajoutée par Virgile au nom de Didon, ne prouve rien, je crois, pour la défense de l'opinion émise par M. Movers. Comme Sidon avait été, durant plusieurs siècles, la métropole de la Phénicie; comme elle avait donné naissance à la plupart des villes de cette contrée, et, en particulier, à celle de Tyr, il est peu étonnant que, surtout chez un poëte, l'adjectif *sidonia* ait été employé avec le sens de *phénicienne*. Du reste, quand on lit, dans le poëme de Virgile, le récit des faits qui concernent Didon, on reste facilement convaincu que c'est à Tyr, et non pas à Sidon, qu'il faut chercher le théâtre où se passèrent ces événements mémorables. Virgile, parfaitement d'accord, sur ce point, avec les autres écrivains de l'antiquité, atteste que Pygmalion, frère de Didon, était roi de Tyr.

Sed regna Tyri germanus habebat
Pygmalio[1].

Il déclare que Carthage fut habitée par une colonie de Tyriens : « Tyrii « tenuere coloni[2]. » Il désigne cette ville par le nom de « Tyriæ arces[3]. » Vénus dit à son fils[4] :

Virginibus Tyriis mos est gestare pharetram.

plus loin :

[1] *Æneid.* I, 347. — [2] V. 12. — [3] V. 20. — [4] V. 336.

Punica regna vides[1], Tyrios et Agenoris urbem,

et,

Imperium Dido Tyria regit urbe profecta[2].

Ailleurs, en parlant des Carthaginois[3] :

Instant ardentes Tyrii.

Didon, répondant au discours du troyen Ilionée, lui dit :

Nec tam aversus equos Tyria sol jungit ab urbe[4].

et plus loin[5] :

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

Si, dans le discours que Didon tient à Énée, elle lui raconte que Teucer était venu à Sidon, implorer le secours de Bélus, père de cette princesse, afin d'en obtenir des secours, pour recouvrer ses États héréditaires; si Virgile, comme on l'a vu, donne à Didon l'épithète de *Sidonia*[6], ces faits prouvent seulement que, dans la pensée du poëte, à l'époque qui précéda la fuite de Didon, les deux villes Sidon et Tyr étaient réunies sous une même domination.

Vénus, parlant des Carthaginois, les nomme « les Tyriens perfides[7], » « Tyrii bilingues. » Plus loin, les Tyriens se rassemblent, pour prendre leur part du festin que Didon préparait en l'honneur d'Énée.

M. Movers, voulant justifier l'opinion qu'il a émise, et suivant laquelle le nom de Didon n'aurait été qu'une épithète appliquée à la déesse Astarté, rapproche deux passages, l'un de Virgile, l'autre de Silius Italicus : le premier de ces poëtes raconte que Didon faisait construire, dans le milieu de la ville de Carthage, un temple en l'honneur de Junon; le second assure que, dans cette même place, s'élevait un temple consacré à Didon. Il en conclut que les deux noms désignaient la même divinité, je veux dire Astarté. Mais ce raisonnement ne me paraît pas tout à fait convaincant. Que les Carthaginois aient élevé, au centre de leur ville, un temple en l'honneur de leur principale divinité, la chose est tout à fait naturelle; mais rien n'empêche de croire qu'ils aient bâti, à côté de cet édifice, un temple moins somptueux, consacré à leur fondatrice, qu'ils révéraient, sans doute, comme une divinité de second ordre.

[1] V. 338. — [2] V. 340. — [3] V. 423. — [4] V. 568. — [5] V. 574. — [6] V. 61. — [7] V. 661.

Quant à l'étymologie du nom de Didon, dans lequel M. Movers croit trouver un mot qui, dans la langue phénicienne, signifiait *errante*, cette étymologie me paraît tout à fait incertaine.

Le savant auteur, voulant justifier l'origine sidonienne qu'il attribue à la ville de Carthage, emploie un argument archéologique dont je dois ici discuter la valeur. Il existe une médaille célèbre, frappée dans la ville de Sidon, et qui offre une légende, composée de quatre lignes de caractères phéniciens; ces caractères ont été lus et interprétés de plusieurs manières différentes par les savants qui ont consacré leurs veilles à ce genre d'étude, sans que, jusqu'à présent, on ait pu tomber d'accord sur la valeur des lettres, et sur le sens qu'elles présentent.

M. Movers lit ainsi l'inscription :

לצדנם

אם כמב (ou ككب)

אפא כת

צר

Et il traduit : « à Sidon, mère de Kambe (ou Kakkabe), d'Hippos, de « Ket (Citium) et de Tyr. » Pour justifier cette lecture et cette interprétation, M. Movers cite un passage d'Étienne de Byzance, copié par Eustathe et par l'impératrice Eudocie, où on lit que la ville de Carthage portait, entre autres noms, celui de Kakkabé, Κάκκαβη, et que ce nom, dans la langue phénicienne, désignait « une tête de cheval. » Mais, malgré l'autorité de l'écrivain grec, cette étymologie me paraît fort incertaine, ou, plutôt, complétement fausse. Car on chercherait vainement dans la langue hébraïque, qui, comme on sait, était identique avec celle des Phéniciens, un mot où l'on puisse trouver une orthographe et une signification analogues à celle qui est indiquée ici. Il est probable que cette prétendue dénomination et l'étymologie qui s'y rattache auront été imaginées par quelque chroniqueur, pour appuyer la tradition rapportée par Virgile, ainsi que par d'autres écrivains, entre autres par Justin, et suivant laquelle les Phéniciens, en creusant les fondements de Carthage, avaient mis à découvert une tête de cheval.

Effodere loco signum, quod regia Juno
Monstrarat, caput acris equi; sic nam fore bello
Egregiam et facilem victu per secula gentem.

Quant au reste de la lecture et de l'interprétation de la médaille de Sidon, je ne saurais y souscrire. Et je me persuaderais difficilement que, sous le règne d'Antiochus IV, époque où a été frappée cette monnaie, lorsque la ville de Sidon était tombée dans un état d'affaiblissement presque complet, elle eût osé rappeler, avec un orgueil intempestif, des titres qu'elle aurait pu faire valoir, dans des temps plus heureux, mais dont le souvenir contrastait trop avec sa situation humble et précaire. Éclipsée, depuis tant de siècles, par la ville de Tyr, cette puissante cité qui lui devait l'existence, mais qui l'avait complétement écrasée sous le poids de sa gigantesque puissance, elle eût craint, je crois, de rappeler des souvenirs qui auraient blessé au vif l'orgueilleuse susceptibilité de sa rivale. Je crois devoir lire ainsi la légende de la médaille :

לצדנם

אם חשב

אף אחת צר

et traduire « à Sidon, mère de Haschib, et aussi sœur de Tyr. »

Si je ne me trompe, la ville dont le nom est écrit *Haschib*, חשב, répondrait à celle dont le nom, dans le texte de la Bible, est écrit *Akzib*, אַכְזִיב, en grec Ἐκδίππα, et qui était située sur la côte de la Phénicie au nord de Ptolémaïs. Enfin, je ne crois pas que les Tyriens, qui avaient à leur disposition une foule d'emplacements sur les rivages de l'Afrique, eussent été choisir, par un misérable esprit de rivalité, le terrain sur lequel les Sidoniens avaient formé un établissement.

Je ne connais aucun passage authentique, d'où l'on puisse conclure, avec une sorte de certitude, que des colons partis de Sidon aient été les premiers fondateurs de Carthage. Je dois maintenant examiner le témoignage des écrivains qui se sont crus en droit de faire remonter à une très-haute antiquité l'existence de cette ville fameuse. Si l'on ajoute foi au chroniqueur sicilien Philistus, copié par le Syncelle, Carthage avait été fondée trente et un ans avant la prise de Troye. Au rapport d'Appien, c'était cinquante années avant la destruction de cette ville que Carthage avait commencé d'exister. L'une de ces assertions paraît avoir été reçue sans objection par les Romains. Et cette circonstance, adoptée par Virgile, a pu, en quelque manière, autoriser ce grand poëte à insérer dans sa narration l'épisode admirable des amours de Didon et d'Énée. Car, dans toute autre hypothèse, Virgile aurait commis un grave ana-

chronisme, en réunissant deux personnages, qui avaient vécu à une grande distance chronologique l'un de l'autre. Je dis, toutefois, que le poëte, en toute manière, aurait pu difficilement supposer l'amour de Didon pour Énée. Car, en admettant même l'une des hypothèses indiquées, ces amours auraient toujours un caractère assez peu vraisemblable. D'après l'assertion d'Appien, au moment où Énée parut à la cour de Didon, la fondation de Carthage aurait déjà daté de cinquante-sept ans. Par conséquent Didon n'aurait plus eu aucune prétention d'éprouver ni d'inspirer de l'amour. Dans le récit de Philistus, cette princesse, quand elle reçut Énée à sa cour, aurait, depuis trente-huit ans, régné à Carthage. On ne peut pas supposer qu'au moment où elle prit la fuite, pour aller former un établissement sur la côte d'Afrique, elle fût âgée de moins de vingt ans. En admettant ce calcul, qui est probablement au-dessous de la vérité, Didon, au moment de l'arrivée du héros troyen, aurait eu au moins cinquante-huit ans. Or, un pareil âge, dans tous les pays, et surtout dans l'Orient, où la jeunesse passe si vite, eût rendu la princesse peu susceptible de ressentir et de faire partager une grande passion. Mais, en accordant à un grand poëte la liberté de modifier, suivant le besoin de sa cause, les circonstances des événements qu'il raconte, doit-on admettre comme un fait historique l'assertion que nous avons rapportée? D'un autre côté, Justin atteste que Carthage fut fondée soixante-douze ans avant Rome. Ce qui rendrait encore plus invraisemblable le récit des amours de Didon et d'Énée.

On peut, je crois, admettre avec vraisemblance que la tradition relative à la haute antiquité de Carthage avait été inventée et propagée par les Carthaginois. Ces hommes fiers, déchus du point le plus élevé de la grandeur et de la puissance; ayant succombé sous les armes de la république romaine, avec laquelle ils avaient si longtemps soutenu une lutte opiniâtre, mêlée de succès et de revers; ayant vu leur empire complétement détruit, et leur capitale saccagée avec une barbarie dont l'histoire offre peu d'exemples, cherchaient à se consoler un peu de ces affreux revers, en se donnant, au moins, la prérogative de l'antiquité, et supposant que leur apparition sur le théâtre de la politique avait précédé de beaucoup celle de leurs implacables ennemis. On sait combien les peuples de l'antiquité attachaient de prix à s'attribuer une existence dont la date se perdait dans la nuit des temps historiques.

D'ailleurs, le nom seul de Carthage semble déposer contre cette haute antiquité dont ses citoyens faisaient gloire. Ce nom était celui de *Keret-Hadaschah*, קֶרֶת חֲדָשָׁה, qui, en phénicien, signifiait « Ville nouvelle, » et que les Latins ont quelquefois transcrit sous la forme *Carthada*.

Cette dénomination avait, sans doute, été appliquée à cette ville, pour la distinguer des établissements que les Phéniciens avaient formés, à des époques antérieures, sur les rivages de l'Afrique, et, en particulier, de la ville d'Utique, dont le nom, qui offre tant d'analogie avec l'adjectif latin *antiquus*, signifiait également *ancienne*. Or le nom de *ville nouvelle*, qui remontait évidemment à l'origine même de Carthage, démontrait, je crois, d'une manière évidente, que sa fondation était récente, en comparaison des diverses cités au milieu desquelles elle s'élevait. Et l'on peut faire observer, à cette occasion, que Virgile a commis une sorte de petit pléonasme, lorsqu'il a dit :

. . . . . surgentesque novæ Carthaginis arces.

D'ailleurs, les Tyriens, qui se vantaient, avec toute raison, d'avoir donné l'existence à Carthage, et pour qui la fondation de cette puissante colonie formait un magnifique titre de gloire, étaient intéressés à laisser croire au monde que cet établissement remontait aux temps les plus reculés, puisque ce fait aurait attesté, chez eux-mêmes, l'existence antique d'une civilisation bien avancée. S'ils n'ont pas affiché cette prétention ambitieuse, c'est que l'évidence leur faisait une loi de proclamer une vérité historique, qu'il eût été impossible de déguiser; en outre, la ville de Tyr, quoique son existence remontât aux premiers temps de la civilisation, puisqu'il en est fait mention dans le livre de Josué, paraît être restée, durant plusieurs siècles, dans un état de faiblesse qui ne lui permettait pas de jouer sur la scène du monde un rôle brillant. Car Homère fait mention de la ville Sidon, et ne parle pas de Tyr. Depuis, cette dernière ville par l'effet de circonstances qui nous sont inconnues, prit un essor inaccoutumé, et devint le centre de la civilisation, la reine des mers. Mais, dans les temps qui précédèrent cette situation imposante, elle n'aurait peut-être pas été en état d'envoyer hors de son sein le nombre d'hommes nécessaire pour former ailleurs des colonies capables de devenir, à leur tour, de puissantes métropoles.

En l'absence d'autres monuments historiques, d'une authenticité incontestable, nous ne pouvons, je crois, mieux faire que de nous en tenir au témoignage des historiens de Tyr, tels que Ménandre, qui avaient consulté les archives mêmes de cette ville, et dont le récit a été reproduit par Josèphe; suivant ce récit, la fondation de Carthage fut postérieure de 155 ans au règne de Hiram, contemporain de Salomon, et de 143 ans à la construction du temple de Jérusalem. L'événement, de la fondation de Carthage, auquel le calcul d'Eusèbe assigne différentes dates, est fixé, d'ordinaire, à environ 865 ans avant notre ère.

Ici, il se présente une question qui réclame une solution assez précise. Plusieurs écrivains de l'antiquité attribuent la fondation de Carthage à une princesse nommée Didon, sœur de Pygmalion, roi de Tyr. Et le génie de Virgile n'a pas peu contribué à consacrer cette tradition et à lui donner toutes les couleurs de la vérité. D'autres attestent que la sœur de Pygmalion se nommait Élissa et non pas Didon. D'autres supposent que les deux noms désignent une même personne. Que doit-on croire au milieu de cette variété d'opinions ? Faut-il supposer que deux femmes, dont l'une portait le nom d'Élissa et une autre celui de Didon ont successivement concouru à la fondation ou à la réédification de Carthage. Le fait, à coup sûr, n'aurait en soi rien d'impossible. Toutefois, je n'oserais l'admettre; et il me paraît plus probable qu'une même personne a été désignée chez les divers peuples de l'antiquité par deux noms différents. Le nom véritable de la princesse fondatrice de Carthage est, sans contredit, celui d'*Élissa*. Cette dénomination offre, dans la langue des Phéniciens, une signification claire et évidente. M. Movers y reconnaît les deux mots hébreux : אֵל עֻזָּה (« le dieu de la force »). Mais il me paraît plus naturel d'admettre qu'il était composé des deux termes : אֵל יֵשַׁע (El-iescha), c'est-à-dire « le dieu du « salut. » Par quelle circonstance le nom de *Didon*, qui a si peu de ressemblance avec celui d'Élissa, aura-t-il été appliqué à cette princesse ? Peut-on supposer que cette dénomination appartenait au langage libyque, et qu'elle avait été donnée à la reine de Carthage par quelqu'un des princes africains dont les États confinaient aux siens ? ou bien, ce nom avait-il été inventé par les Grecs ? On peut voir, en examinant les inscriptions bilingues de Malte et d'Athènes, comment les Grecs exprimaient les noms propres phéniciens qu'ils avaient mission de reproduire. L'histoire se tait sur cet objet. Et il est impossible de résoudre la difficulté d'une manière satisfaisante[1].

Parmi les écrivains de l'antiquité, celui qui nous fournit le plus de détails sur la fuite d'Élissa et la fondation de Carthage est, sans contredit, Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée. Je transcrirai le récit

[1] Dans l'extrait de Ménandre, transcrit par Josèphe, un roi de Tyr, fils de Hiram, est nommé Βαλέαζαρος. Ce nom répond à *Baal-azar*, בַּעַל עֻזָּר, « le protégé de Baal. » Plus loin, un autre prince est appelé Βαδέζωρος. Une autre leçon porte Βαλέζωρος. Si la première est la véritable, il faudrait reconnaître ici les mots בד אסר (עבד), « le serviteur d'Asar. » Dans le second cas, on pourrait expliquer ce nom par בַּעַל עֻזָּר, « Baal-azar. » Quant au nom de Pygmalion, on pourrait y voir les mots פְּעֻם עֶלְיוֹן (Peüm-Elion), c'est-à-dire « celui qui est poussé, agité par le Très-Haut. »

de cet historien, parce qu'il m'offrira l'occasion de consigner ici quelques observations, qui pourront ne pas être entièrement inutiles.

Au rapport du chroniqueur latin, « Mutgo, roi de Tyr, étant mort, laissa un fils, nommé Pygmalion, qui était encore en bas âge, et une fille, appelée Élissa, mariée à son oncle Acerbas, qui remplissait les fonctions de prêtre d'Hercule, la première dignité de l'État après celle du roi. Acerbas possédait de grandes richesses, qu'il cachait avec soin. Redoutant le roi, il avait renfermé ses trésors, non dans des maisons, mais dans le sein de la terre. Comme la renommée vantait ces richesses inconnues, Pygmalion, poussé par la cupidité, foulant aux pieds les droits de la justice humaine et les liens du sang, égorgea son oncle, qui était, en même temps, son beau-frère. En punition de ce crime, Élissa témoigna longtemps à son frère une profonde aversion. Enfin, dissimulant sa haine et laissant quelquefois lire sur son visage des sentiments plus doux, elle prit secrètement la résolution de fuir, après avoir associé à ses desseins quelques-uns des grands de l'État, chez qui elle croyait avoir remarqué une égale haine pour le roi, un égal désir d'émigration. Alors, elle s'attacha à tromper son frère. Elle lui annonça que, désirant oublier ses ressentiments, elle voulait se retirer auprès de lui, dans la crainte qu'un plus long séjour dans la maison de son mari ne renouvelât chez elle de graves sujets de douleur et ne présentât sans cesse à son esprit des images funestes. Pygmalion accueillit avec plaisir les propositions de sa sœur, s'imaginant qu'elle lui apporterait avec elle les trésors d'Acerbas. A l'entrée du soir, Élissa fit embarquer sur des vaisseaux, avec toutes ses richesses, les émissaires que le roi lui avait envoyés pour l'accompagner dans son changement de demeure; lorsqu'elle fut en pleine mer, elle les força de précipiter dans les flots des paquets de sable soigneusement enveloppés et qui contenaient, dit-elle, son or. Puis, les yeux en pleurs, elle invoqua, d'une voix lugubre, Acerbas, le priant de recevoir avec bienveillance les trésors qu'il avait laissés et d'accueillir, comme un sacrifice d'expiation, ces biens qui avaient été la cause de sa mort. Alors, s'adressant aux émissaires de Pygmalion, elle leur dit : « J'avais jadis désiré la mort; mais, aujourd'hui, « vous êtes menacés des plus affreux supplices puisque vous avez dérobé « à l'avarice du tyran les trésors d'Acerbas, pour la possession desquels « ce prince a osé commettre un parricide. » Tous, frappés de terreur, consentirent à accompagner sa fuite. Des groupes de sénateurs, qui attendaient cette nuit, se joignirent à la princesse. Après avoir répété les cérémonies du culte d'Hercule, dont Acerbas avait été le prêtre, tous partirent pour l'exil.

« Le premier lieu où ils prirent terre fut l'île de Chypre. Là, le prêtre de Jupiter, sur un avis des dieux, consentit à se joindre aux voyageurs avec sa femme et ses enfants, sous la condition que sa postérité conserverait à perpétuité les honneurs du sacerdoce. Ce qui fut accepté comme un augure favorable. Suivant l'usage reçu dans le pays, les jeunes filles venaient, à des jours fixes, avant leur mariage, se prostituer sur le bord de la mer, afin de gagner l'argent de leur dot et d'offrir des libations en l'honneur de Vénus : quatre-vingts de ces filles furent enlevées, par ordre d'Élissa, afin de donner des femmes aux jeunes gens qui l'accompagnaient et un commencement de population à la ville qu'elle se proposait de fonder. Pygmalion, ayant appris le départ de sa sœur, se préparait à la poursuivre. Les prières de sa mère et les menaces des dieux ne purent qu'avec peine lui faire abandonner cette résolution.

« Élissa, étant entrée dans un golfe de l'Afrique, sollicita l'amitié des habitants du lieu, qui étaient ravis de voir arriver ces étrangers et de pouvoir entretenir avec eux des relations commerciales. Ayant acheté, pour loger ses compagnons de voyage, le terrain que pourrait couvrir un cuir de bœuf, elle découpa cette peau en lanières minces, de manière à occuper une étendue beaucoup plus grande que celle dont elle avait fait la demande. Le lieu reçut de là le nom de *Byrsa*. Les habitants du voisinage arrivèrent en foule, apportant leurs denrées, dans l'espérance d'un commerce lucratif. Chacun s'établissant dans cet endroit, il se forma ainsi une espèce de ville. Les habitants d'Utique députèrent vers leurs compatriotes, pour leur offrir des présents et les engager à bâtir une ville dans l'endroit qu'ils avaient choisi. De leur côté, les Africains témoignèrent un vif désir de retenir auprès d'eux ces étrangers. Ainsi, d'un consentement unanime, Carthage fut fondée sous la condition qu'un tribut serait payé pour l'achat du sol de cette place..... La réputation de la ville se répandant au loin, des peuples entiers y accouraient, en sorte que la place et la population prirent, en peu de temps, un accroissement extraordinaire. »

Je dois consigner ici quelques observations que réclame un sujet si intéressant. Le mari d'Élissa est nommé, par Justin, *Acerbas*. Virgile l'appelle *Sichæus*, et Servius, *Sicharbas*. Si la leçon adoptée par Justin est la véritable, ce nom représenterait les deux mots phéniciens *Ezer-Baal*, עֶזֶר בַּעַל « le secours de Baal. » Car on sait que, dans plusieurs noms propres appartenant au langage des Phéniciens, les Grecs ont rendu par *Bas*, le mot *Baal*. Ainsi, ils ont dit Ἀννίβας, au lieu de *Hannibal*. Si l'on adopte la leçon donnée par Servius, le nom *Sicharbas*

serait composé des deux mots hébreux : שֵׁכַר בַּעַל *Sekar-Baal*, qui signifient : « la récompense de Baal. »

Dans un article précédent, où j'ai discuté ce qui concernait la topographie de l'ancienne ville de Tyr, j'ai fait voir qu'Élissa, comme veuve du prêtre d'Hercule, ou plutôt de Melkart, habitait dans l'île de Tyr, où existait un temple fameux, bâti en l'honneur de ce dieu, tandis que Pygmalion avait sa demeure royale sur le continent. Voilà pourquoi la princesse devait nécessairement s'embarquer pour se rendre auprès de son frère.

M. Movers, qui a commenté le récit de Justin, a émis, sur ce sujet, une opinion nouvelle, qui dénote beaucoup de sagacité. Si l'on en croit ce savant, la fuite d'Élissa ne fut pas provoquée uniquement par les circonstances auxquelles on l'attribue ordinairement. Suivant lui, il existait, dans la ville de Tyr, une lutte incessante entre le parti du peuple, qui avait pour chef Pygmalion, et celui de l'aristocratie, qui avait à sa tête la princesse Élissa.

La faction populaire ayant triomphé et porté au trône Pygmalion, la noblesse vaincue, humiliée, se résolut à quitter une ville où elle ne pouvait plus espérer de reprendre l'ascendant auquel elle croyait avoir des droits incontestables et à voguer vers des terres étrangères, où elle se promettait de retrouver l'importance politique qui s'attache à des noms illustres. Ce fut cette noblesse qui engagea la princesse à se mettre à sa tête et à partager son exil. Cette hypothèse est, sans doute, fort ingénieuse; mais, si je ne me trompe, elle n'est pas suffisamment justifiée par l'ensemble des paroles du texte. Lorsque le peuple avait porté au trône Pygmalion, c'est que ce peuple préférait le gouvernement d'un roi à celui d'une reine. La fuite d'Élissa est suffisamment motivée, sans avoir besoin de recourir à des conjectures que le récit de l'historien n'amène pas naturellement. La princesse, depuis le meurtre odieux de son mari, vivait, à l'égard de son frère, dans un état de haine et de défiance qui ne pouvait pas se prolonger indéfiniment. Possédant d'immenses richesses, qui avaient été la cause de l'assassinat d'Acerbas, elle sentait bien que, malgré les précautions dont elle s'entourait, malgré le zèle de ses partisans, il lui serait impossible de se dérober toujours aux embûches ou à la violence d'un tyran sanguinaire, qui ne reculerait pas, sans doute, devant un second meurtre pour s'emparer de ces trésors, que son avarice effrénée convoitait avec tant d'ardeur. Placée dans une position aussi fausse, aussi hérissée de périls, elle ne vit de ressource pour elle que dans un exil honorable. Que des sénateurs, que des personnages haut placés dans la nation, se soient associés aux projets de

la princesse, la chose se conçoit tout naturellement. Outre l'intérêt que commandaient sa naissance, sa position, son caractère, ces nobles personnages avaient, pour fuir leur pays, des motifs bien graves : la haine que leur inspiraient les crimes d'un tyran sanguinaire et la crainte légitime que faisait naître chez eux la cruauté d'un prince dont l'oppression devait principalement peser de tout son poids sur les hommes qui tenaient dans l'État un rang distingué. C'est ce que Virgile a exprimé dans ces vers :

> Conveniunt quibus aut odium crudele tyranni,
> Aut metus acer erat.

Peut-être Élissa, avant de s'engager dans une navigation lointaine, avait-elle été avertie, par les rapports d'émissaires fidèles, qu'elle était attendue sur les rivages de l'Afrique et qu'elle y trouverait, avec certitude, un accueil digne de sa naissance et de son mérite. Et, en effet, ainsi que Justin nous l'apprend, lorsqu'elle débarqua sur la côte africaine, son arrivée produisit, parmi les colons tyriens établis sur cette terre, un enthousiasme extraordinaire, qui se manifesta par un dévouement sans bornes aux intérêts de la princesse. Et, en effet, ce n'était plus ici une de ces entreprises maritimes tentées par des colons obscurs, qui, n'ayant dans leur pays aucune ressource pécuniaire, aucun moyen d'existence, se résignaient sans peine aux périls d'une navigation lointaine, qui leur offrait des chances d'un avenir plus heureux. C'était la fille et la sœur des rois de Tyr, qui, accompagnée d'une troupe d'élite, venait sur cette terre fonder un nouvel empire, dont la gloire pouvait un jour égaler ou même surpasser celle de la métropole.

Je ne m'arrêterai point à réfuter ici l'étymologie du nom de *Byrsa*. Cette étymologie, quoique consacrée par les vers de Virgile, n'en est pas moins complétement inadmissible. Le prétendu mot *Byrsa*, comme on peut penser, doit avoir son origine, non pas dans la langue grecque, mais dans l'idiome des Phéniciens. M. Movers, à l'exemple de Bochart, croit y reconnaître le terme hébreu *Botsrah*, בָּצְרָה, qui signifie « une « place forte. » Mais cette explication s'éloigne trop de la forme du mot primitif; et je préfère, à l'exemple du savant philologue hollandais Walckenaër, y voir le mot hébreu *Birah*, בִּירָה, qui désigne « une citadelle[1]. »

La citadelle de Carthage fut, sans doute, à toutes les époques, la partie la plus importante de cette grande cité. Mais peut-on dire,

[1] *Dissertatio de Byrsa Carthaginis.*

avec quelques écrivains, qu'elle en formait la portion la plus ancienne? Je ne le crois pas, parce que la chose, ce me semble, n'est pas dans la nature. Chez les anciens comme chez les modernes, lorsqu'un peuple navigateur et commerçant venait s'établir sur une terre étrangère, il ne songeait pas d'abord à élever une citadelle, parce que cette entreprise aurait excité chez les peuples voisins une défiance bien naturelle; il achetait pacifiquement un terrain de peu d'étendue, y élevait des magasins pour recevoir ses marchandises, se contentant d'entourer ce terrain d'une faible enceinte, afin de le mettre à l'abri des attaques des voleurs et des animaux sauvages. C'est seulement lorsqu'une possession plus ou moins longue lui avait révélé sa force, et l'avait mis en état de braver ses voisins, qu'il songeait à bâtir une citadelle et à transformer son comptoir en une place de guerre. Sans doute, lors de la fondation de Carthage, les colons tyriens suivirent une marche analogue, et s'occupèrent, avant tout, de bâtir des magasins et des maisons particulières; car, malgré la réception amicale qu'ils avaient trouvée sur ces rivages, non-seulement de la part de leurs anciens compatriotes, mais encore de la part des habitants primitifs de l'Afrique, il ne se dissimulaient pas qu'ils avaient autour d'eux une population fière, belliqueuse, indomptable, que Virgile a bien caractérisée par ce vers :

Sed regnum Libyæ, genus intractabile bello.

Ils se seraient donc gardés d'irriter par une démonstration d'une hardiesse intempestive, la susceptibilité de ce peuple ombrageux, qui aurait pu, en un instant, anéantir le résultat de leurs efforts.

La ville de Carthage étant destinée à devenir une place éminemment commerçante, devait renfermer dans son enceinte un ou plusieurs ports. Un de ces bassins est désigné, chez les anciens, par le nom de *Cothon.* Si je ne me trompe, ce mot nous représente le terme hébreu *katon*, קָטוֹן, qui signifie *petit.* Probablement ce port, exclusivement destiné à recevoir les galères et les autres bâtiments d'une grandeur médiocre, avait été ainsi nommé, pour le distinguer du port principal, où devaient mouiller les grands vaisseaux de guerre.

Virgile, décrivant les merveilles de la ville naissante de Carthage, s'exprime en ces termes :

Miratur molem Æneas, magalia quondam.

Servius, commentant ce passage, dit : « Le poëte aurait dû écrire, non pas *magalia,* mais *magaria,* car le mot *magar,* dans la langue punique, désigne « une maison de campagne. » Si je ne me trompe, il faut recon-

naître ici le terme hébreu *mearah*, מערה, qui signifie « une caverne. » En effet, le sol sur lequel reposait Carthage était percé de profondes excavations, que l'industrie des habitants transforma, par la suite, en magnifiques citernes, destinées à conserver les eaux nécessaires pour les besoins de cette ville immense. Une partie de ces citernes existe encore de nos jours. On peut croire que, parmi les Tyriens débarqués sur une côte étrangère, quelques-uns, peut-être en grand nombre, allèrent chercher, dans ces cavités du sol, un asile frais et salutaire, en attendant qu'ils pussent se procurer des demeures plus commodes et plus dispendieuses.

Je ne m'étendrai point ici sur ce qui concerne la topographie de Carthage : les détails dans lesquels je devrais entrer excéderaient de beaucoup les limites d'un article, et ce sujet a été traité avant moi par des antiquaires estimables, entre autres par mon savant confrère, M. Dureau-Delamalle.

Les Tyriens fondateurs de Carthage, malgré l'enthousiasme que leur arrivée avait fait naître, même parmi la population libyenne, ne tardèrent pas à voir fondre sur leur ville des orages qui semblaient devoir lui annoncer une ruine imminente. Iarbas, roi d'une nation africaine, s'éprit d'amour pour Élissa et la demanda en mariage. Il est probable que, dans cette circonstance, la passion eut moins de part à cette démarche qu'un but politique. Le prince libyen, voyant la prospérité toujours croissante de la nouvelle cité, l'ardeur et l'aptitude que les habitants montraient pour le commerce et la navigation, désirait adjoindre à ses États cette place déjà importante, qui, par sa position, aurait offert à lui et à ses sujets une source abondante de richesses. Élissa fut consternée d'une pareille demande. Ce n'était peut-être pas le souvenir de son premier mari qui lui donnait pour de secondes noces une répugnance invincible; mais cette princesse, élevée à Tyr sur les marches du trône, accoutumée aux délices d'une cour somptueuse, nourrie au milieu de tout ce que la civilisation de cette époque pouvait amener dans une cité qui, comme celle de Tyr, était l'entrepôt du commerce du monde, se trouvait peu flattée d'unir son sort à celui d'un prince à demi sauvage, qui, probablement, n'avait d'autre mérite que celui de la guerre. Elle aurait bien voulu, sans doute, répondre par un refus absolu, mais, comme son royal amant pouvait venir renouveler sa demande à la tête d'une puissante armée, voulant échapper à un hymen odieux, elle préféra se donner la mort. Iarbas, vainqueur sans avoir combattu, entra dans la ville de Carthage et la démantela, du moins en partie. Il est probable que les Tyriens, qui devaient prendre un vif

intérêt au sort d'une place qu'avait fondée la fleur de leur population, envoyèrent à Carthage de puissants renforts, qui mirent les habitants en état de rétablir leur capitale et d'en relever les remparts. C'est peut-être à cette circonstance qu'est due la variété des dates que nous donnent les chronologistes anciens sur la fondation de Carthage, puisque plusieurs de ces écrivains auront pris pour la véritable fondation ce qui n'était, dans la réalité, que le rétablissement d'une place en partie ruinée.

On est vraiment étonné, quand on parcourt l'histoire de ces temps reculés, de voir comment une ville, dont les commencements avaient été assez faibles, put, dans l'espace de quelques siècles, s'élever au plus haut point de la grandeur et de la richesse; comment, entourée de populations farouches et indomptables, elle sut, par des alliances, et surtout par des présents, adoucir ces hommes féroces, leur imposer sa langue, sa civilisation, en tirer de nombreuses légions de braves soldats, qui allaient au loin recruter ses armées; embarquer à la fois 30,000 Liby-Phéniciens pour aller établir des colonies sur la côte occidentale de l'Afrique, soumettre à son commerce le monde entier, et accumuler dans ses murs des trésors incalculables. Il fallait qu'il existât, chez les colons tyriens établis à Carthage, une activité dévorante et une rare capacité, qui ne se retrouvaient pas au même degré chez les autres colons des places fondées sur les rivages africains de la Méditerranée, car ces villes n'ont jamais brillé dans l'histoire que d'une façon tout à fait secondaire, et avaient, dès le principe, reconnu la supériorité de Carthage. Et cependant, tout en cédant à cet ascendant irrésistible, elles protestaient quelquefois contre le joug pesant que leur imposait cette orgueilleuse rivale, car, au moment où des ennemis descendaient sur le territoire de Carthage, ces villes se soumettaient au vainqueur sans grande résistance, et se montraient peu jalouses de partager le sort qui semblait menacer leur voisine.

Mais Carthage, même à l'apogée de sa puissance, portait en elle-même un principe actif de destruction. Les citoyens de cette ville étaient plus livrés aux spéculations du commerce qu'aux calculs de l'art militaire. Hors de ses murs elle voyait des populations guerrières, mais qui n'avaient avec elle aucune analogie sous les rapports de l'origine, des mœurs, du langage. Ces Libyens, ces Numides, ces Gétules, qui remplissaient les armées de cette république, étaient retenus sous ses drapeaux par l'appât d'une forte paye, par l'espérance du butin; mais ces hommes ne pouvaient prendre aux destinées de Carthage cet intérêt vif que l'on prend au sort de sa patrie. A l'issue de la première

guerre punique, on avait vu ces bandes de mercenaires, aguerries par les combats livrés aux Romains, se révolter contre Carthage, la faire trembler, et l'amener à deux doigts de sa perte. Il avait fallu, pour se délivrer de ces dangereux auxiliaires, tout le courage et l'habileté d'Amilcar. Aussi, lorsque les Romains, sous la conduite du premier Scipion et ensuite sous celle de Scipion-Émilien, vinrent descendre sur les rivages de l'Afrique, tous les peuples de cette contrée, qui avaient fait la force des armées carthaginoises, se laissèrent entraîner sans peine, les uns par l'intérêt, les autres par la crainte, et acceptèrent la loi du vainqueur. Carthage, privée de ses nombreux alliés, réduite à ses propres forces, ne fut plus en état de disputer à Rome l'empire du monde, et ne tarda pas à tomber sous les coups de sa puissante rivale.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Biot, de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été reçu membre de l'Académie française dans la séance du 5 février, en remplacement de M. de Lacretelle, décédé. M. Guizot a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le baron Desnoyers, membre de l'Académie des beaux-arts, section de gravure, est mort à Paris, le 17 février.

TABLE.

Pages.

Sancti patris nostri Gregorii, etc. (Article de M. Villemain.) 73
Lettres de Jean Calvin, etc. (2e article de M. Mignet.) 92
Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc.; Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc. (4e article de M. Vitet.) 106
Die Phoenizier, etc. (Article de M. Quatremère.) 117
Nouvelles littéraires 136

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1857.

Die Ssabier und der ssabismus (*les Sabéens et le sabisme*), *von Dr D. Chwolsohn*. Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Il a existé dans l'Orient, depuis un assez grand nombre de siècles, une religion dont les adhérents ont été désignés par le nom de *Sabéens*, الصابى, au pluriel الصابئون, الصابية, ou الصابة. Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et on l'a regardée comme désignant les adorateurs des planètes. De là, on a formé le nom de *sabisme*, ou *sabaïsme*, pour indiquer ce genre de culte. Sans doute, cette religion remonte à une haute antiquité. Lorsque le genre humain, en s'éloignant de son berceau, eut, par degrés, méconnu le Dieu suprême, le créateur de l'univers, il chercha, dans la nature, des objets auxquels il pût adresser son hommage. Élevant naturellement ses regards vers le ciel, il ne dut pas manquer d'être frappé d'admiration, à la vue du soleil et des autres grands corps lumineux, qui peuplent l'espace, et dont un ciel pur et diaphane lui permettait d'observer la masse imposante et l'éclat merveilleux. Au lieu de voir, comme les premiers hommes, dans ces corps célestes, les instruments que faisait mouvoir la toute-puissance divine, il ferma ses yeux à la vérité, il en vint au point de regarder ces grands flambeaux lumineux comme les auteurs réels de l'influence qu'ils exercent sur les choses de la terre. Entraînés par les conséquences de cette erreur, les hommes s'accoutumèrent à regarder les astres comme des dieux, et rendirent ainsi à des créatures le culte qui n'était

dû qu'au seul monarque de l'univers. Certes, en blâmant cette aberration de l'esprit humain, cette substitution de la créature au créateur, on est forcé de convenir que ce culte, quoique coupable, présentait, au moins, quelque chose qui le rendait moins inexcusable, et n'offrait point à l'imagination ces dogmes odieux, ces superstitions honteuses, qui déshonoraient d'autres religions. A coup sûr, voir dans les corps célestes des dieux dignes de l'adoration des hommes, était une anomalie moins repoussante que d'avoir, à l'exemple des Grecs, attribué aux divinités de l'Olympe les passions les plus brutales, ou, comme les Romains, placé dans le ciel les monstres dont on voulait délivrer la terre. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet. Et je me hâte de revenir à ce qui doit former la matière de cet article.

Le nom de Sabéens a été inconnu à tous les écrivains de l'antiquité, et même aux auteurs ecclésiastiques. On le trouve, pour la première fois, dans le Coran. On y lit[1]: « Les Juifs, les Chrétiens et les Sabéens, « الصابئين, ceux qui croient en Dieu et au dernier jour, ceux qui prati- « quent la vertu, obtiendront de Dieu leur récompense; aucune crainte « ne les atteindra, et ils ne seront pas livrés à la tristesse. » Ailleurs[2] on trouve les mêmes détails. Plus loin[3] on lit ces mots : « Quant à « ceux qui croient, ceux qui sont attachés au judaïsme, les Chrétiens « et les Sabéens, les mages et les polythéistes, Dieu, au jour de la « résurrection, établira entre eux une différence. » Les commentateurs du livre fondamental de la religion musulmane se sont appliqués à rechercher l'origine et la signification de ce mot, dont ils ont voulu trouver la source dans la langue des Arabes. Mais leurs efforts n'ont abouti qu'à produire des étymologies tout à fait dénuées de vraisemblance.

D'un autre côté, il existait, aux premiers siècles de l'islamisme, dans la Mésopotamie, et surtout, dans la ville de Harran, la Karra des Latins, un assez grand nombre de sectaires qui avaient conservé, à ce qu'il paraît, les restes de l'antique religion des Chaldéens, en y joignant quelques dogmes, quelques pratiques superstitieuses, qu'ils avaient empruntées à l'idolâtrie des Grecs. Ces hommes avaient trouvé moyen de se soustraire aux rigueurs du fanatisme intolérant des Arabes musulmans, et de conserver en paix la foi et les rites qu'ils tenaient de leurs ancêtres.

Cet état de choses se prolongea sans trouble jusqu'à l'année 217 de l'hégire (de J. C. 832). A cette époque, le calife Mamoun, dans

[1] Surat. II, v. 59. — [2] Surat. V, v. 73. — [3] Surat. XXII, v. 17.

une expédition qu'il avait entreprise contre les Grecs de Constantinople, étant passé par la ville de Harran, fut surpris et fort scandalisé de rencontrer, au centre de l'empire musulman, à une faible distance de la capitale, des hommes livrés opiniâtrément à l'idolâtrie la plus caractérisée. Après s'être assuré de leur croyance, il ne leur laissa d'autre alternative que d'adopter les dogmes des Musulmans, ou de s'affilier à une des religions protégées par l'islamisme, je veux dire le judaïsme ou le christianisme. La crainte obligea plusieurs d'entre eux de choisir un des deux partis qui leur avaient été offerts; mais Mamoun ayant trouvé la mort dans cette expédition, ces sectaires, pour la plupart, retournèrent à leur ancien culte. Toutefois, comme ils craignaient d'être inquiétés par les successeurs du calife, ils eurent recours à un expédient qui leur réussit complétement. Par le conseil d'un Musulman, ils prétendirent que leurs ancêtres avaient été désignés dans le Coran sous la dénomination de Sabéens, et que, se trouvant placés, dans le livre sacré des Musulmans, sur le même pied que les Juifs et les Chrétiens, ils avaient, comme eux, le droit, moyennant le payement de la capitation, d'être protégés et tolérés par les adhérents de l'islamisme. Grâce à ce subterfuge, ces descendants des Chaldéens purent, durant plusieurs siècles, pratiquer, à la vue des Arabes, les cérémonies d'un culte idolâtre, sans éprouver aucune vexation réelle. M. Chwolsohn a recueilli des témoignages qui établissent ce fait d'une manière incontestable; et, moi-même, je les avais également produits dans un *Mémoire sur les Sabéens*, mais qui est resté manuscrit.

Il est évident que le nom de Sabéens ne remonte nullement à une époque bien ancienne, qu'il a, pour la première fois, été employé dans le Coran; et que les restes des Chaldéens, pour se soustraire à la tyrannie intolérante des Musulmans, imaginèrent de s'appliquer à eux-mêmes cette dénomination, à laquelle ils n'avaient jamais songé, et qui leur assura, de la part des Arabes, le privilége de la tolérance et de la sécurité.

Comme ces faits si curieux étaient restés inconnus à la plupart des savants et des orientalistes de l'Europe, il est peu étonnant qu'ils aient imaginé diverses hypothèses pour trouver l'origine de cette dénomination. On a émis sur cette matière plusieurs opinions, dont aucune, à vrai dire, ne pouvait soutenir l'examen de la critique. M. Chwolsohn a fait, avec une patience et une érudition admirables, un relevé exact des opinions contradictoires qui ont été proposées par les savants. La plus ancienne et la plus accréditée était celle qui faisait dériver le mot *Sabéen* du terme hébreu *tsaba*, צָבָא. Ce mot signifie « une armée. » Quand il

est joint au mot הַשָּׁמַיִם, il indique « l'armée du ciel, » c'est-à-dire « les « astres. » On a donc supposé que le nom de Sabéens dérivait du mot *tsaba* et avait désigné « ceux qui adoraient l'armée des cieux, » c'est-à-dire « les « astres. » M. Chwolsohn a démontré complétement, et je l'avais moi-même prouvé dans le mémoire manuscrit cité plus haut, que cette étymologie ne saurait soutenir un examen tant soit peu sérieux. Et, en effet, la forme même du mot ne s'accorde pas avec l'origine qu'on lui attribue. Car il faudrait lire *sabaï* et non pas *sabi*. Et, ce qui est plus décisif, l'adjectif *sabaï* ou *tsabaï* aurait signifié simplement un homme attaché à l'armée, » et non pas « un homme voué au culte des astres, » puisque le mot *tsaba* isolé n'indique jamais « un astre, » à moins qu'il n'ait après lui l'addition du terme הַשָּׁמַיִם.

M. Chwolsohn, après avoir victorieusement repoussé les hypothèses émises par ses prédécesseurs, a cherché à établir une opinion nouvelle qui soit de nature à satisfaire complétement les amateurs de la science et de l'érudition. Voulant remplir consciencieusement la tâche importante qu'il avait volontairement acceptée, il s'est attaché à recueillir et à coordonner, avec un soin et une érudition admirablement méritoires, tout ce qui pouvait jeter quelque jour sur ce sujet intéressant. Dans cette vue, il n'a épargné aucune recherche, aucun voyage. Toutes les bibliothèques de l'Europe ont été mises par lui à contribution, et lui ont fourni de nombreux et précieux matériaux. Grâce à un travail infatigable, il a pu recueillir, sur une matière en apparence d'une étendue bornée, une monographie aussi étendue qu'instructive, qui n'occupe pas moins de deux gros volumes in-8° de huit à neuf cents pages chacun. Et partout une critique judicieuse préside à la disposition des produits de la plus vaste et de la plus solide érudition.

L'ouvrage se divise naturellement en deux sections. Dans le premier volume, le savant auteur s'applique à coordonner, à discuter les nombreux objets qui font la matière de son livre. Le second tome contient les passages originaux cités dans ses recherches, et qui sont accompagnés de traductions exactes et d'un commentaire plein d'érudition. Ce plan qu'a suivi l'auteur a peut-être, il faut le dire, quelques inconvénients. Il a entraîné des répétitions, des longueurs qui auraient pu être un peu abrégées. Mais on n'est pas tenté de se plaindre quand on pense à la richesse et à l'importance des renseignements consignés dans ce vaste recueil. Je pourrais également faire observer que, parmi les nombreux passages arabes, persans, recueillis avec tant de soin et de conscience par M. Chwolsohn, il en est plusieurs qui n'offrent aucun détail nouveau, et dont les auteurs se sont bornés à copier, sans goût, sans critique.

les assertions de leurs devanciers. Le savant et modeste auteur avoue facilement cet inconvénient; mais il fait observer que cependant ces passages, en apparence insignifiants, peuvent toujours fournir la matière de quelque observation utile.

M. Chwolsohn, dans sa préface, nous donne des détails sur la composition de son ouvrage, et explique comment plusieurs portions du livre ont été, durant le cours de l'impression, changées, modifiées et considérablement augmentées. Dès son enfance, il avait lu les renseignements que donne Maïmonide sur les doctrines des Sabéens. Curieux de compléter ces détails, il se rendit à Vienne, en 1847, pour copier, d'après les deux manuscrits que renferme la bibliothèque de cette ville, un chapitre d'une haute importance consacré aux Sabéens, et qui fait partie de l'ouvrage intitulé *Fihrist-el-oloum*, فهرست العلوم, c'est-à-dire « le Catalogue des sciences. » Non content de transcrire ce morceau curieux et de l'accompagner d'un commentaire, il y réunit une foule de matériaux, soit connus, soit inédits. En 1851, l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, sur le rapport de MM. Dorn et Kunik, résolut de publier le livre à ses frais. L'impression fut commencée. Mais bientôt M. Chwolsohn, soit par lui-même, soit par les soins d'amis éclairés, obtint de nouveaux matériaux, en grande partie inconnus, et se trouva en état de refondre quelques parties de son travail, et de confirmer ou modifier les idées qu'il avait dû se former sur plusieurs points.

Le premier volume se divise en deux livres. Le premier, qui est de beaucoup le plus étendu, comprend treize grands chapitres. Le savant auteur y discute des objets d'une haute importance. Il expose d'abord les idées que les savants de l'Europe se sont formées relativement aux Sabéens, et les erreurs dans lesquelles ils sont tombés à ce sujet. Il s'attache à prouver que les Sabéens dont il est fait mention dans le Coran étaient identiques avec les Mendaïtes, vulgairement appelés Sabéens ou Chrétiens de saint Jean. Il fait voir comment les idolâtres établis dans la ville de Harran adoptèrent le nom de Sabéens. Il indique le caractère des dogmes que professaient les habitants de Harran. Il examine, en suivant un ordre chronologique, l'idée que les écrivains musulmans s'étaient formée des Sabéens, et le développement que cette idée prit sous la plume de ces auteurs, qui finirent par comprendre sous cette dénomination tous les idolâtres antiques. Il traite des païens qui ont existé dans les contrées soumises à l'islamisme. Le dixième chapitre, qui est à coup sûr un des plus étendus et des plus importants de l'ouvrage, contient une sorte d'histoire de la ville de *Harran*, cette ville antique qui fut le lieu de la résidence d'Abraham; qui, sous le nom de Κάῤῥαι, Karra, fut célèbre

chez les écrivains grecs et latins; qui vit périr, non loin de ses murs, Crassus et son armée; qui plus tard, lors de la naissance du christianisme, refusa opiniâtrément d'adopter cette religion, et demeura un des derniers remparts du polythéisme. Cette histoire de la ville et de ses habitants est continuée jusqu'à l'an 832 de Jésus-Christ, époque où les Harraniens adoptèrent le nom de Sabéens. Dans le chapitre suivant, l'auteur expose l'état intérieur des Sabéens, tant à Harran que dans d'autres villes. Ensuite, il donne des détails biographiques et littéraires sur ceux des habitants de Harran qui se distinguèrent par leurs talents dans les sciences et par d'autres genres de mérite, et sur les rapports qui existèrent entre les Sabéens et les Musulmans. Le second livre est consacré à retracer tout ce qu'on peut savoir sur les doctrines religieuses et philosophiques des Sabéens. Le second volume, ainsi que je l'ai dit, comprend les textes orientaux qui ont servi de base aux recherches de l'auteur.

Un ouvrage aussi considérable, qui renferme une si grande variété de choses, aussi riche en faits de toute espèce, en idées nouvelles, exposées avec une vaste érudition et une critique judicieuse, mérite un examen sérieux, et l'on me pardonnera aisément si je lui consacre plusieurs articles. Pour le moment, je dois me borner à discuter une question fondamentale, question d'une haute importance que l'auteur a traitée avec un rare talent. Je veux dire ce qui concerne le nom et l'origine des Sabéens.

Dans le chapitre v^e du premier livre, M. Chwolsohn s'attache à prouver que les Sabéens nommés dans le Coran doivent être regardés comme identiques avec ces sectaires qui existent aujourd'hui dans les environs de Bassora, dans l'ancienne Susiane, qui se désignent eux-mêmes par le nom de Mendaïtes, que l'on a faussement appelés Chrétiens de saint Jean, et que leurs voisins connaissent sous la dénomination de Sabéens. J'avais autrefois partagé cette opinion, que j'avais exprimée dans le mémoire manuscrit dont j'ai eu occasion de parler. Mais des réflexions plus sérieuses m'ont fait abandonner cette hypothèse. Comme le sujet, en soi, présente une importance réelle, on ne me blâmera pas, je crois, de m'étendre un peu sur cet objet, et de soumettre à une discussion assez approfondie les motifs qu'a mis en avant M. Chwolsohn, et ceux qui m'empêchent de souscrire au sentiment du docte philologue.

1° L'auteur, à l'appui de son assertion, cite, en première ligne, un passage très-curieux, extrait du *Fihrist-el-oloum*, et dans lequel l'écrivain arabe donne des détails intéressants sur des sectaires établis, de temps immémorial, dans les marais de la Babylonie, et qu'il désigne par le

nom de *Moughtasilah*, المغتسلة, c'est-à-dire « ceux qui se lavent fréquem-« ment. » Il fait observer que ces fréquentes ablutions et le soin de laver tous les objets dont on fait usage forment un caractère distinctif des Mendaïtes ou Sabéens; que le verbe *tseba*, ܨܒܰܐ en langue syriaque, signifie « laver; » que le participe passif est *tsebi*, ܨܒܺܝܐ, ou *tsebio*, ܨܒܺܝܳܐ; que, dans le dialecte des Mendaïtes, le *éé* ou *aïn* ne se fait pas sentir dans la prononciation, et se confond perpétuellement avec l'*olaf*, puisqu'un seul signe est employé pour représenter ces deux caractères; que, dans la langue des Mendaïtes, ces sectaires ont pu se désigner eux-mêmes par le nom de ܨܒܺܝܐ ou ܨܒܺܝܳܐ.

2° Il fait voir que, suivant le témoignage de plusieurs historiens arabes, les Mendaïtes étaient regardés comme constituant les véritables Sabéens, les Sabéens de l'Irak.

3° Un passage des *Philosophumena* attribués à Origène, qui a été reproduit par plusieurs Pères de l'Église, atteste, suivant M. Chwolsohn, que les Moughtasilah de l'auteur du *Fihrist* sont identiques avec des hérétiques chrétiens appelés, du nom de leur fondateur, *Elkhasaïtes*, et dont la secte prit naissance à l'époque du règne de l'empereur Trajan. Comme cet argument présente, suivant le docte auteur, une importance inattaquable, je vais exposer fidèlement les preuves qu'il a réunies pour appuyer cette hypothèse ingénieuse.

On lit chez l'auteur des *Philosophumena* : « Un homme rusé et plein « d'une folle audace, nommé Alcibiade, et qui habitait Apamée de « Syrie, se rendit à Rome, apportant un livre, que, suivant lui, un « homme juste, appelé Elkhasaï, avait reçu de Sera, de la Parthie, et « avait remis à un autre nommé Sobiaï, comme lui ayant été révélé par « un ange. » L'apparition de cet homme dut avoir lieu au commencement du règne de Trajan, ou plutôt à la fin de celui de Nerva. Car il est censé avoir prédit un événement qui se réalisa la troisième année de Trajan. Suivant l'écrivain ecclésiastique, cet ange mâle présentait une taille gigantesque, et était accompagné d'un ange du sexe féminin. Les sectateurs de cette opinion étaient adonnés à l'astrologie, à la magie, aux mathématiques, et se donnaient eux-mêmes pour prédire l'avenir. Au rapport de Théodoret, l'hérésie des Elkhasaïtes, ou Elkéséens, formait un composé d'opinions empruntées aux différentes sectes. Mais ils s'accordaient avec les Chrétiens en ce qu'ils ne reconnaissaient qu'un seul principe de toutes choses. Ils admettaient deux Christs, l'un supérieur.

l'autre inférieur. Ils pratiquaient les enchantements, l'invocation des démons et de nombreuses ablutions. Saint Épiphane donne de nombreux détails sur les Elkhasaïtes, ou Elkéséens, qui étaient répandus dans les contrées situées au delà du Jourdain et de la Mer Morte. Il les représente comme des sectaires qui avaient fondu ensemble les dogmes empruntés au christianisme avec ceux de la religion juive, et surtout avec les pratiques des Esséens ou Esséniens.

M. Chwolsohn cite un passage curieux d'un écrivain arabe fort habile, Mohammed-ben-Ishak-en-Nedim, où cet auteur désigne par le nom de *Moughtasilah*, المغتسلة (ceux qui se lavent), des sectaires répandus en grand nombre dans les marais qui règnent dans la Babylonie, au-dessus du confluent de l'Euphrate et du Tigre. L'historien s'exprime en ces termes :

المغتسلة هولاء القوم كثيرون بنواحى البطائح وهم صابة البطائح يقولون بالاغتسال ويغسلون جميع ما ياكلونه ورئيسهم يعرف بالحسيح وهو الذى شرع الملّة ويزعم ان الكونين ذكر وانثى وان البقول من شعر الذكر وان الاكشوث من شعر الانثى وان الاشجار عروقه ولهم اقاويل شنيعة تجرى مجرى الخرافة وكان تلميذه يقال له شمعون وكانوا يوافقون المانويّة فى الاصلين ويعترف ملّتهم بعد وقتهم من يعظّم النجوم الى وقتنا هذا

حكاية اخرى فى امر صابة البطائح

هولاء القوم على مذهب نبط القديم يعظّمون النجوم ولهم امثلة واصنام وهم عامّة الصابة المعروفين بالحرنانيين وقد قيل انهم غيرهم جملة وتفصيلا

« Les *Moughtasil* (ceux qui se lavent) sont des hommes qui habitent « en grand nombre dans les environs des *Batâïh* (les marais). Ce sont « les Sabéens de cette contrée. Ils prescrivent la nécessité des ablutions, « et lavent tous les aliments qu'ils mangent. Leur chef portait le nom « de *Elhasih;* c'est lui qui leur enseigna leurs dogmes. Il prétendait « qu'il existait originairement deux natures, le mâle et la femelle; que « les herbes potagères sont nées des cheveux du mâle; le gui des cheveux « de la femelle; et que les arbres en forment les veines. Ils professent « des opinions étranges qui ressemblent tout à fait aux fables. Leur chef « eut un disciple nommé Simon. Ils s'accordent avec les Manichéens, « parce qu'ils admettent comme eux deux principes. Depuis leur origine

« jusqu'à nos jours, leurs dogmes sont professés par ceux qui révèrent « les astres. »

« Autres narrations concernant les Sabéens des *Batâïh* : »

« Ces hommes suivent les principes des anciens Nabatéens. Ils ré- « vèrent les astres et ont des images et des idoles. Ils forment la masse « des Sabéens que l'on désigne par le nom de Harnânis. Mais, comme « nous l'avons dit, ils en diffèrent complétement, soit en général, soit « en particulier. »

En comparant ma traduction avec celle de M. Chwolsohn, on y remarquera quelques différences, attendu que j'ai suivi principalement le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Je dois aussi avertir que, dans le passage extrait des *Philosophumena* attribués à Origène, je crois devoir substituer le mot Συρῶν à celui de Σηρῶν, et traduire : « Elkhasaï avait reçu ce livre des Syriens de la Parthie, » c'est-à-dire « qui « étaient soumis à la domination des Parthes. » Et, en effet, il n'existait point dans la Parthie une ville nommée *Sera*. Et la Sérique, c'est-à-dire la Chine, était trop éloignée, et les relations avec ce pays étaient trop peu fréquentes, trop difficiles, pour qu'on pût supposer en avoir reçu un livre religieux. D'un autre côté, comme, en grec, l'η et l'υ présentent le même son, l'une de ces voyelles a pu facilement être substituée à l'autre par la négligence d'un copiste.

Alcibiade, qui se rendit à Rome vers la fin du règne de Nerva, était, sans doute, ainsi que son nom l'indique, un Grec, qui, comme l'atteste l'auteur des *Philosophumena*, habitait la ville d'Apamée de Syrie. Il est, à vrai dire, bien difficile de croire que cet homme ait apporté, dans la capitale de l'empire romain, un livre contenant les dogmes qui servaient de base à la religion de sectaires établis dans les marais de la Babylonie méridionale, ainsi qu'au delà du Tigre, et qui devait être écrit dans ce dialecte chaldaïque corrompu, dont l'usage existe encore aujourd'hui chez les Mendaïtes. Si le fait était attesté par un écrivain, soit ecclésiastique, soit profane, il faudrait bien l'admettre, tout en disant :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Mais les auteurs que nous connaissons ne disent rien qui puisse conduire à une pareille supposition. Au lieu qu'il est facile de se persuader qu'un Grec, natif de Syrie, possédait, soit le texte, soit la traduction d'un ouvrage rédigé dans la langue des indigènes de la contrée où il avait vu le jour, et où il faisait sa demeure habituelle. Si Théodoret, et, surtout, saint Épiphane, nous donnent des détails circonstanciés sur les

dogmes et les pratiques des Elkhasaïtes, on est naturellement porté à croire que les partisans de ces dogmes étaient répandus sur les confins des lieux qu'habitaient ces écrivains ecclésiastiques, et ne se trouvaient point perdus au milieu des déserts éloignés, où n'avait jamais pénétré la domination des Romains. Et, en effet, saint Épiphane atteste expressément que les Elkhasaïtes occupaient, en grand nombre, l'Iturée, le pays à l'orient de la Mer Morte, et la contrée des Nabatéens. Et l'on peut difficilement admettre que, de là, ils aient franchi l'immense et aride désert qui les séparait de l'Euphrate, pour aller s'établir dans les marais qui s'étendent au delà de ce fleuve et du Tigre. M. Chwolsohn, à l'exemple de M. Renan, a cru pouvoir retrouver cet Elkhasaï, fondateur de la secte des Elkhasaïtes, dans un personnage nommé Elhasih, qui, suivant l'auteur du *Kitab-el-Fihrist*, fut le chef des Moughtasil, c'est-à-dire des Mendaïtes. Mais cette identité me paraît appuyée sur une base peu solide. En effet, dans les diverses copies du livre que je viens de citer, le nom du législateur de ces sectaires est écrit d'une manière si différente, qu'il est à peu près impossible d'en fixer la véritable orthographe, et qu'on ne saurait, en suivant les lois d'une critique rigoureuse, établir une comparaison entre ce personnage et celui que les écrivains ecclésiastiques nomment Elkhasaï. En outre, ce dernier nom, comme semble l'attester saint Épiphane, semble plutôt appartenir à un Juif. Car, il s'explique tout naturellement par la réunion des deux mots *El-Kasah*, אֵל כָּסָה, c'est-à-dire : « Celui que « Dieu a couvert (de sa protection). »

Le rapport que l'on a cru trouver entre les pratiques usitées chez les Elkhasaïtes et celles qui subsistent encore aujourd'hui parmi les Mendaïtes ne me paraît pas constituer une identité bien réelle. Les ablutions plus ou moins fréquentes existent chez toutes les sectes religieuses répandues dans l'Orient, et elles doivent, en partie, leur origine à la chaleur du climat. Quant au penchant pour l'astrologie, ainsi que pour les sciences qui s'y rattachent, et à la prétention d'annoncer l'avenir par l'inspection des corps célestes, cette superstition n'est nullement particulière aux Mendaïtes. Dès les temps les plus reculés, les nations répandues sur la surface de l'Asie se sont livrées avec passion à l'étude et à la pratique de cette science frivole; et, de nos jours encore, on sait combien elle est en honneur chez les peuples les plus éclairés de cette partie du globe. Les Chaldéens, surtout, étaient célèbres pour l'application qu'ils donnaient à l'étude des corps célestes et pour les pronostics qu'ils tiraient de leurs connaissances en ce genre. Et, bien longtemps après la destruction de leur empire, les Chaldéens se répandirent dans tout le monde connu, affichèrent la prétention de prédire l'avenir et

de tirer l'horoscope des enfants au moment de leur naissance. Aussi, le mot *Chaldéen*, chez les Syriens, les Grecs, les Romains, désignait un astrologue. Il est donc peu étonnant que les Mendaïtes, qui habitent encore les contrées occupées autrefois par les Chaldéens, aient conservé le goût et la pratique de ces opinions superstitieuses.

Un caractère distinctif doit empêcher de confondre les Elkhasaïtes, ou Elkéséens, avec les Mendaïtes. Les premiers, ainsi que l'atteste l'auteur des *Philosophumena*, reconnaissaient un seul principe de toutes choses; tandis que, suivant le témoignage de l'auteur du *Fihrist el-oloum*, les Moughtasil, comme les Manichéens, admettaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais.

Il est, je crois, impossible de placer, sous une date aussi récente que la fin du règne de Nerva ou le commencement du règne de Trajan, l'origine des dogmes religieux qui existent chez les Mendaïtes. Certes ils remontent à une époque beaucoup plus ancienne. On peut considérer ce peuple comme le reste des Chaldéens de l'antiquité, dont il a conservé, du moins en partie, les dogmes religieux, les pratiques superstitieuses.

Comme les Juifs, durant et après la captivité, s'étaient établis en grand nombre dans la Babylonie, qui était devenue pour eux comme une seconde patrie, il est probable que, surtout après un laps de temps assez long pour avoir amorti les haines nationales, il s'était établi, entre les enfants d'Israël et les anciens habitants du pays, des relations, soit d'intérêt, soit d'amitié; que les Chaldéens avaient, dans ce commerce, appris à connaître les livres des Juifs, les noms des patriarches. C'est, on peut le croire, de cette époque que date, chez les Chaldéens, la mention d'Adam, de Seth, de Noé, d'Abraham, dont les noms reviennent si souvent dans l'ouvrage intitulé l'*Agriculture des Nabatéens*, الفلاحة النبطية. C'est vraisemblablement par suite de cette modification introduite dans les opinions religieuses des Chaldéens par le contact avec les Juifs, que l'on doit expliquer des idées d'origine juive qui se sont mêlées aux dogmes idolâtres des Mendaïtes, telles que le nom d'Adam, donné à l'auteur de leur principal livre, la mention du Jourdain, et d'autres pratiques qui semblent originaires de la Palestine.

Qu'un écrivain arabe, ayant remarqué, chez les Mendaïtes, ce penchant à se baigner continuellement et à tremper dans l'eau tous les aliments dont ils se nourrissent, et ne connaissant pas leur nom véritable, leur ait appliqué une dénomination qui exprimait ce trait caractéristique, je veux dire celle de *Moughtasilah*, المغتسلة, c'est-à-dire : « ceux « qui se lavent, » la chose, à coup sûr, n'a rien d'étonnant. Mais s'ensuit-il de là que ce nom fût identique avec celui de Sabéens, الصابئون,

et présentât la traduction du nom que ces sectaires se donnaient à eux-mêmes? C'est ce que je ne crois pas devoir admettre. A coup sûr, si les Mendaïtes s'étaient désignés eux-mêmes par le nom de Sabéens, comme, dans leur langage, il n'existe pas de différence entre le son de l'*olaf* (alif) et celui du *ée* (aïn), qu'une même forme de lettre exprime ces deux caractères, on serait en droit de supposer que les Arabes, en reproduisant ce nom, l'auraient présenté sous la forme صابئون. Mais les Mendaïtes ne connaissent pas cette dénomination. D'un autre côté, si les Syriens avaient transmis aux Arabes le nom de Sabéens, ils l'auraient transmis sous la forme *Tsebiin*, ܨܒܝܝܢ, et, dans ce cas, le *ée* des Syriens aurait été exprimé par le *aïn* des Arabes. Or cette lettre essentielle manque dans la reproduction arabe. En outre, le nom de Sabéens, appliqué aux Mendaïtes, n'a jamais été connu des Syriens, et on le chercherait vainement chez leurs écrivains. Quand on lit chez quelques auteurs arabes que les Mendaïtes sont les Sabéens de l'Irak, cette assertion ne prouve pas que ce peuple ait réellement porté le nom de Sabéens, mais elle fait entendre que, comme les idolâtres de la ville de Harran, qui avaient conservé les dogmes des anciens Assyriens, s'étaient donné à eux-mêmes le nom de Sabéens, les Mendaïtes qui habitaient les marais de la Babylonie, et suivaient constamment les doctrines des Chaldéens, devaient être regardés comme les Sabéens de l'Irak, c'est-à-dire de la Chaldée.

Enfin, Mahomet, ainsi que ne l'ignorent pas les personnes qui ont tant soit peu étudié l'histoire de l'Orient, ne savait ni lire ni écrire; son érudition était extrêmement bornée, extrêmement incomplète et inexacte. Il ne connaissait guère que ce qui existait dans la péninsule de l'Arabie, et, tout au plus, ce qui concernait cette petite portion de la Syrie où l'avaient conduit les intérêts de son commerce. S'il fait mention fréquemment des polythéistes, des Juifs, des Chrétiens, c'est que les religions professées par ces différents peuples comptaient, dans l'Arabie, à l'époque où florissait le législateur des Musulmans, de très-nombreux sectateurs. S'il parle des mages, c'est que, comme on sait, peu de temps avant la naissance de Mahomet, les Perses avaient conquis le Yémen, d'où ils avaient chassé les Abyssins et y avaient porté le culte du feu. Du reste, Mahomet ne paraît pas avoir connu les autres religions qui se disputaient l'empire de l'Orient. Ils ne dit pas un mot des Manichéens, des Nestoriens, des Jacobites, des nombreuses sectes de Gnostiques répandues tant dans l'Asie que dans l'Égypte. Il est donc peu croyable qu'il ait connu l'existence de ces Mendaïtes, con-

finés, alors comme aujourd'hui, dans les marais de la Babylonie méridionale, et séparés de l'Arabie par un immense désert, que les caravanes ne se hasardent guère à traverser. Il est, en outre, peu vraisemblable qu'il ait été parfaitement informé de la religion que professaient ces peuples, qu'il ait pu en faire une mention particulière, et les placer, dans son code de lois religieuses, sur la même ligne que les Juifs et les Chrétiens, comme ayant également des droits à la protection des Musulmans.

Il est donc, ce me semble, bien démontré que le nom des Sabéens ne remonte nullement à une haute antiquité; que, dans l'état de nos connaissances, l'origine de cette dénomination se trouve indiquée, pour la première fois, dans le texte du Coran. Il paraît que, même à l'époque où fut rédigé cet ouvrage, les compagnons de Mahomet n'avaient point, sur ces peuples, des renseignements tant soit peu certains. Si l'on parcourt ces recueils de traditions qui se sont transmises de bouche en bouche, et qui, suivant le témoignage des Arabes, émanent directement de Mahomet, ou de ses premiers adhérents, on n'y trouve point la mention des Sabéens, et on ne rencontre sur eux aucun détail tant soit peu instructif. Les commentateurs qui, plusieurs siècles après la rédaction du Coran, ont voulu expliquer les difficultés nombreuses que présente ce livre, ne pouvaient manquer d'exposer leur opinion sur ce qui concernait les Sabéens. N'ayant rien de certain à mettre sous les yeux de leurs lecteurs, ils se jetèrent dans le champ des conjectures, et proposèrent des hypothèses qui n'étaient point de nature à subir l'examen d'une critique judicieuse. Ils prétendirent que le mot pluriel صابئون tirait son origine d'une racine arabe, et qu'il désignait « des « hommes qui avaient abandonné la vraie religion pour suivre des « dogmes étrangers. » Cette étymologie est, à coup sûr, fort incertaine; et, quand elle le serait moins, elle n'expliquerait pas comment Mahomet aurait choisi des apostats pour les ranger parmi les peuples qui ont un code religieux, les placer au même niveau que les Juifs et les Chrétiens, et les recommander à la protection des Musulmans, tandis qu'il montrait pour les idolâtres une haine profonde, un sentiment de vengeance implacable.

J'ai raconté plus haut, d'après les témoignages authentiques rassemblés par M. Chwolsohn, comment le nom des Sabéens, qui était presque inconnu chez les Musulmans, devint tout à coup célèbre et acquit une importance que personne n'aurait pu soupçonner. Sur les traces de ce savant, j'ai rapporté que, l'an 217 de l'hégire, le calife Mamoun, pas-

sant par la ville de Harran, fut surpris et profondément irrité de voir, au centre de l'empire musulman, une peuplade nombreuse qui se livrait ouvertement aux pratiques de l'idolâtrie et rendait aux astres un culte religieux; que, par le conseil d'un Musulman peu scrupuleux qu'ils avaient gagné à prix d'argent, ils soutinrent que c'était eux dont le Coran avait fait mention sous le nom de Sabéens; que, d'après l'autorité infaillible de ce livre, ils se trouvaient assimilés aux Juifs et aux Chrétiens; qu'ainsi, en payant la capitation, ils avaient droit à la protection et à la tolérance des Musulmans. Probablement des affaires plus importantes et les guerres dans lesquelles se trouva engagé l'empire des Arabes ne permirent pas d'examiner, avec l'œil de la critique, si le fondement de cette hypothèse était parfaitement solide. Les idolâtres de Harran, ayant adopté le nom de Sabéens, purent facilement braver le fanatisme religieux des Musulmans, et se maintinrent ainsi, durant plusieurs siècles, pratiquant sans crainte le culte qu'ils rendaient aux corps célestes, et se livrant à de nombreuses pratiques superstitieuses, qui, dans d'autres circonstances, auraient attiré sur eux le courroux et la persécution acharnée des partisans de Mahomet. Comme les idolâtres de Harran se vouaient avec ardeur à l'étude des sciences, plusieurs d'entre eux acquirent, en ce genre, une grande célébrité, et remplirent même, à la cour des califes de Bagdad, des emplois importants.

Dans l'opinion de M. Chwolsohn, la religion que professaient les habitants de Harran était identique avec celle qui avait eu cours chez les peuples de la Syrie avant l'introduction du christianisme. Mais, si je ne me trompe, les Harraniens, ou, comme écrivent les Arabes, les Harnaniens, avaient conservé le culte le plus ancien après celui du vrai Dieu, le culte des astres, tel qu'il avait régné de temps immémorial chez les Babyloniens surtout et chez les Assyriens. Une circonstance semble venir à l'appui de cette opinion. Lorsque l'empereur Julien se préparait à porter la guerre chez les Perses, il partit d'Antioche, traversa l'Euphrate et se rendit à Karra (Harran) pour offrir des sacrifices au dieu Lunus. A coup sûr, si Julien n'avait voulu qu'attirer sur son entreprise la bénédiction des dieux qu'il adorait, il n'avait nul besoin de faire tant de chemin; car il aurait facilement trouvé dans la Syrie des localités où s'était maintenu le culte des idoles. Probablement ce prince, qui, dans un moment où le temps était précieux pour lui, se livrait volontairement aux fatigues d'un assez long voyage, avait pour but d'aller chercher une religion plus parfaite, moins souillée de superstitions et qui représentait mieux les dogmes primitifs qu'avait professés l'ancien monde.

Toutefois, en supposant que les idolâtres de Harran avaient conservé les opinions religieuses des Babyloniens et des Assyriens, je ne prétends pas qu'ils les aient maintenues sans mélange. Ces hommes, passionnés pour la philosophie et les sciences, avaient lu avec ardeur les livres grecs, qui étaient répandus et goûtés dans une bonne partie de l'Orient. Cette étude, en leur révélant de nouvelles idées inconnues à leurs ancêtres, avait nécessairement influé sur leurs croyances et leur avait appris à modifier successivement ou à compléter le cercle de leurs dogmes. C'est ce qu'attestent expressément les auteurs arabes, qui, en petit nombre, nous ont transmis des détails intéressants sur les idolâtres de Harran. C'est ainsi qu'on peut expliquer cet amalgame assez singulier d'opinions grecques et d'opinions chaldaïques; tandis que, chez les Babyloniens, et surtout chez les habitants de la partie méridionale du pays, qui, par suite de leur position reculée, n'avaient eu avec les Grecs que peu de communications, c'était, comme on l'a vu, la religion juive qui avait modifié les antiques croyances de la population.

Les habitants de Harran, comme on l'a vu, s'étaient donné à eux-mêmes le nom de Sabéens, et avaient été reconnus, par la totalité des Musulmans, comme représentant ces Sabéens qui se trouvaient désignés dans le Coran et placés par ce livre sur la même ligne que les Juifs et les Chrétiens. Or, ces prétendus Sabéens étant, par le fait, de véritables idolâtres, qui pratiquaient librement, à la vue de tous leurs voisins, les cérémonies d'un culte que les disciples de Mahomet devaient avoir en horreur, on s'accoutuma à donner au mot صابئ une signification beaucoup plus étendue, et on désigna par ce terme « un païen, » à quelque nation qu'il appartînt. C'est là, comme l'a bien vu M. Chwolsohn, ce qui nous explique comment les écrivains musulmans ont trouvé des Sabéens dans l'Inde, dans l'Égypte, dans la Grèce et à Rome. Ces pèlerinages que, suivant l'assertion de Makrizi et d'autres écrivains arabes, les Sabéens de l'antiquité venaient faire en Égypte, devant les pyramides, n'ont probablement, aucune réalité. Peut-être cette tradition avait-elle pris sa source dans les récits authentiques qui nous montrent Solon, Platon, Eudoxe et autres philosophes de la Grèce, entreprenant des voyages en Égypte, pour y étudier la véritable sagesse. Chez un estimable écrivain arabe, l'auteur du *Fihrist-el-oloum*[1], je trouve un passage où il est fait mention des controverses que Socrate avait soutenues contre les Harraniens. Il faut, certainement, entendre par ce mot les idolâtres d'Athènes, dont le philosophe contredisait, sur beaucoup de points, les opinions.

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale, t. II, fol. 101 r°.

Après avoir relaté succinctement ce qui concerne le nom des Sabéens, et exposé l'abus que, dans l'Orient comme dans l'Occident, l'on a fait de cette dénomination, je dois, à mon tour, exposer mon sentiment sur l'origine d'un nom qui, propagé partout, a partout été appliqué d'une manière tout à fait fausse. La tâche ici devient difficile, car, sur un pareil sujet, les preuves positives manquent complétement, et il faut se borner à proposer des conjectures plus ou moins plausibles. Nous avons vu précédemment que le mot صابى n'appartenait nullement à la langue arabe, et que les théologiens musulmans, ainsi que les grammairiens, en avaient vainement cherché l'origine dans cet idiome. On a vu qu'à l'époque où vécut Mahomet aucune nation connue dans l'Orient ne portait ce nom; qu'il n'existait aucune religion dont les partisans fussent connus sous cette dénomination. Si les Sabéens avaient formé une secte à part, établie dans l'Arabie, les membres de cette communauté auraient eu avec le législateur des Musulmans des relations soit amicales, soit hostiles. Mais ils ne sont jamais nommés, dans les volumineuses histoires qui nous ont retracé la vie et les actions de Mahomet, comme ayant eu avec le législateur des Musulmans quelques relations amicales ou hostiles. Dans un passage du *Sirat-arrasoul* (la Vie du prophète), d'Ibn-Ishak, on lit que, dans une assemblée où se trouvait Mahomet, une voix qui fut reconnue comme celle du diable, déclara que le prétendu prophète était un Sabéen. Cette anecdote, à coup sûr fort apocryphe, fut, sans doute, imaginée par les Koraïsch, pour se venger de ce que Mahomet, dans son Coran, les avait flétris comme infidèles, et leur avait préféré les Chrétiens, les Juifs et les Sabéens. Si ces derniers s'étaient convertis à l'islamisme, ce changement aurait été proclamé comme un triomphe pour la religion nouvelle. Et ce qui prouve que la chose n'eut pas lieu, c'est que partout, dans le Coran, ils sont placés à côté des Juifs et des Chrétiens. D'un autre côté, comme le prophète des Arabes avait garanti aux Sabéens la tolérance religieuse, ils se seraient maintenus à l'abri de cette protection, et n'auraient pas disparu complétement de la scène du monde. C'est donc hors de l'Arabie, mais non loin de cette contrée, que nous devons chercher les Sabéens.

Si Mahomet avait été un homme d'une érudition profonde, et s'il avait écrit dans une contrée moins reculée que l'Arabie, on pourrait supposer, sans trop d'invraisemblance peut-être, que le mot arabe *sâbi*, qui fait au pluriel sâbioun, صابئون, représentait le terme latin *sapiens*, et offrait une traduction du mot γνωστικός, par lequel on désignait

chacun de ces nombreux sectaires, qui, nés dans le sein de la religion chrétienne, en avaient, de toutes manières, perverti et défiguré les dogmes. Mais il est impossible d'admettre qu'un mot latin ait pénétré jusqu'à la Mecque; et Mahomet, durant ses expéditions commerciales, n'avait, sans doute, entendu parler, outre l'arabe, que le syriaque et le grec. Il faut donc recourir à une autre conjecture.

Lorsque, peu de temps après la mort de Mahomet, les fragments épars du Coran furent rassemblés et réunis en un corps d'ouvrage, l'alphabet en usage chez les Arabes n'offrait pas de points diacritiques. Par conséquent, dans certains cas, une même figure pouvait représenter plusieurs lettres d'une prononciation tout à fait différente. Quand le système d'écriture eut été perfectionné par l'invention de ces points si essentiels, les grammairiens s'attachèrent, en fixant la valeur de chaque lettre, à déterminer d'une manière précise la signification du mot qui se composait de ces éléments. Guidés par l'analogie du langage, ils purent, en général, et sans trop de peine, réussir dans ce travail. Mais, lorsqu'il s'agissait de fixer l'orthographe des mots étrangers à la langue arabe, il dut surgir quelques difficultés, que la critique ne pouvait complétement résoudre. Pour nous borner au sujet que nous sommes ici appelé à traiter, le mot *sabi*, écrit sans points diacritiques, pouvait se lire également *sabi* صابى, ou *sati* صاتى, ou *sani* صانى, ou *saïi* صائى. Il fallait choisir entre ces diverses leçons. Les grammairiens adoptèrent la première : et, d'après leur décision, le mot *sabi* fut inséré dans tous les exemplaires du Coran, et passa pour appartenir au texte primitif dicté par Mahomet. Du reste, les critiques, comme la masse du peuple, ignoraient complétement quelle classe d'individus avait été désignée par cette dénomination. Et cette incertitude se prolongea jusqu'au moment où des sectaires hardis s'attribuèrent ce nom, et persuadèrent à tout le monde qu'ils étaient ces Sabéens dont Mahomet avait parlé en plusieurs passages de son livre. Mais la leçon صابئون ne reposait que sur une conjecture, et n'offrait rien de bien authentique. On aurait pu, avec autant de raison, écrire *sânioun*, صانئون, ou *sâïioun*, صائيون.

Il existait, depuis plusieurs siècles, dans la contrée qui s'étend à l'orient de la Mer Morte, des Juifs appelés *Esséens* ou *Esséniens*, dont Philon et Josèphe ont vanté les vertus. Retirés dans le désert, aspirant à la plus haute perfection, ils fuyaient le mariage, se contentaient de la nourriture la plus frugale, et partageaient leur temps entre le travail des mains, la méditation et la prière. C'est d'eux que Pline a dit :

« gens æterna in qua nemo nascitur. » Après la mort de Jésus-Christ, des sectaires moitié Juifs, moitié Chrétiens, les Ébionites, allèrent se réunir aux Esséens. Plus tard, vers le règne de Trajan, les Elkhasaïtes vinrent s'établir parmi eux, et leur apportèrent les dogmes nouveaux dont nous avons plus haut donné une idée sommaire. Toutes ces opinions s'étant mêlées avec les pratiques superstitieuses en usage chez les peuples païens établis dans le voisinage des Esséens, il se forma ainsi une secte, qui n'était proprement ni juive, ni chrétienne, ni idolâtre. Les adhérents de cette religion se répandirent hors des limites de leur contrée et firent un grand nombre de prosélytes dans les pays qui s'étendent au delà du Jourdain et de la Mer Morte, ainsi que sur le territoire des Nabatéens. Ils avaient des livres religieux, dans lesquels se trouvaient exposés les objets de leur croyance. Mahomet ne pouvait manquer de connaître les Esséens ou Esséniens, d'abord parce qu'ils étaient établis sur les confins de l'Arabie, et ensuite parce que, dans les voyages qu'il avait faits en Syrie, pour ses opérations commerciales, il avait dû passer sur le terrain occupé par ces sectaires, et avait, sans doute, formé avec eux des relations plus ou moins intimes. Il serait donc peu surprenant que Mahomet, voulant désigner les nations qui avaient droit à la protection des Musulmans, et avec lesquelles ils pouvaient, sans crime, s'allier par des mariages, eût réuni les Esséens aux Juifs et aux Chrétiens. Si l'on adopte cette hypothèse, il s'agirait seulement de substituer, dans le texte du Coran, à la lecon الصائيون celle de الصابئون ou الصانيين. Ce changement paraîtra bien léger aux personnes qui connaissent la nature de l'alphabet arabe, et qui savent combien, surtout dans ces temps reculés, l'absence des points diacritiques devait ouvrir la porte à l'adoption de leçons fautives.

Enfin, on pourrait toujours admettre que le nom de ces sectaires, qui est écrit tantôt *Esséens*, tantôt *Esséniens* ou *Osséniens*, avait, en passant dans la bouche des Arabes, subi une légère altération, et pris la forme *Es-sabioun*, الصابئون.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées, d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Vers l'époque même où Calvin fortifiait de ses lettres d'Andelot, enfermé au château de Melun par ordre d'Henri II, il attirait définitivement à la croyance réformée l'amiral son frère, captif des Espagnols dans les Pays-Bas, après la prise de Saint-Quentin. Gaspard de Coligny y inclinait depuis longtemps. La gravité hardie et ferme de son esprit, la pieuse austérité de son âme, l'avaient rapproché d'une doctrine qui semblait à la fois plus pure et plus forte, qui ramenait librement à l'Évangile, soumettait pleinement à Dieu, ranimait la foi religieuse sans interdire la raison humaine, faisait de rigides chrétiens et d'enthousiastes martyrs. Déjà, en 1555, il avait montré une compatissante faveur à ceux qu'on persécutait en France à cause d'elle, et dont il avait secondé l'établissement en Amérique. Ayant sous ses ordres l'une des plus vastes provinces du royaume comme gouverneur de Picardie, disposant des côtes de la Normandie, de la Bretagne et de la Guyenne comme amiral de France, il avait obtenu d'Henri II, pour Nicolas Durand de Villegagnon, de l'argent et deux vaisseaux de l'État, sur lesquels une petite colonie protestante avait été transportée au Brésil. Il avait demandé lui-même deux pasteurs à l'Église de Genève, qui lui avait envoyé les ministres Pierre Richer et Guillaume Chartier, partis en 1556 de Honfleur avec trois navires chargés de nouveaux réfugiés, et faisant voile vers l'île à laquelle Villegagnon avait donné le nom de Coligny, non loin de l'embouchure du Rio-Janeiro.

Les secrètes dispositions de l'amiral de Châtillon étaient donc connues de Calvin, qui tira parti de sa captivité et de ses lectures pour les changer en résolutions avouées. « Je n'userai point, lui écrivit-il, de « longues exhortations pour vous confermer en patience, pour ce que « j'estime et même j'ay entendu que nostre bon Dieu vous y a telle- « ment fortifié par la vertu de son esprit, que j'ay plustot occasion de « lui en rendre louange que de vous inciter davantage..... Seulement je « vous prieray de passer plus oultre, c'est que Dieu, en vous envoyant

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 717, et, pour le deuxième, celui de février 1857, page 92.

« ceste affliction, vous a voulu retirer à l'escart, pour estre mieux escouté « de luy. Car vous sçavez assez, Monseigneur, combien il est difficile, « parmy les honneurs, richesses et forces du monde, de luy prester l'o- « reille, pour ce qu'on est par trop distrait çà et là, et comme esvanouy, « sinon qu'il use de tels moiens pour recueillir ceulx qui sont à soy..... « parquoy, je vous prie, d'aultant que Dieu vous a donné cette oppor- « tunité, de profiter en son escolle, comme s'il vouloit parler à vous pri- « vément en l'oreille, d'estre attentif à gouter mieulx que jamais que « vault sa doctrine et combien elle nous doibt estre précieuse et amyable, « et vacquer diligemment à lire sa saincte parole, pour en recevoir ins- « truction, et pour prendre une racine vive de foy..... Il est besoing de « vous exercer en lecture, comme je croy que vous le faictes et que vous « estes délibéré de poursuyvre[1]. » Coligny acheva en effet, dans le recueillement de la captivité, par la méditation assidue de l'Écriture sainte, et sous l'influence des ouvrages de Calvin, que lui avait transmis d'Andelot, de se convertir au protestantisme génevois, dont il devait, selon l'expression de Théodore de Bèze, devenir bientôt en France un *instrument d'élite*[2].

Calvin s'était réjoui de conquêtes qui semblaient plus importantes encore en étant plus hautes. Les deux premiers princes du sang, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et Louis de Bourbon, prince de Condé, avaient successivement embrassé les doctrines nouvelles. Devenu roi de Navarre à la mort d'Henri d'Albret, dont il avait épousé la fille, Antoine de Bourbon, gagné à la réforme par un ancien moine, nommé David, avait tiré de Genève les deux ministres François Leguay, dit Boisnormand, et de La Pierre, qu'il avait fait prêcher publiquement dans la chapelle du château de Nérac. Moins résolu en France qu'en Béarn, dans le pays où il était simple sujet que dans celui dont il était souverain, le roi de Navarre n'avait cependant pas agi sans hardiesse à Paris même. Venu du fond du Béarn, au commencement de 1558, pour complimenter Henri II sur la prise de Calais, il assista à des assemblées secrètes. Il se rendit ensuite publiquement avec le prince de Condé son frère, et avec une suite de seigneurs et de gentilshommes, à la promenade du *Pré-aux-Clercs*, dans le faubourg Saint-Germain, qu'on appela bientôt une *petite Genève*, et où l'on chantait les psaumes traduits en vers par Clément Marot et Théodore de Bèze, et mis en musique par Goudimel. Il osa même un jour entreprendre sur l'au-

[1] *Lettres de Jean Calvin*, etc., t. II, p. 230 à 233. — [2] *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. I, p. 140.

torité royale. Le ministre de La Roche-Chandieu, surpris dans une assemblée secrète, avait été enfermé au Châtelet, d'où il ne serait sorti que pour être conduit au bûcher. Le roi de Navarre alla le réclamer le lendemain, comme étant de sa maison, et le sauva[1]. Comptant alors sur sa fermeté et espérant beaucoup de son influence, Calvin, avec lequel il entretenait un commerce de lettres, l'exhortait à faire une profession ouverte de la foi réformée, en face même d'Henri II et au milieu de sa cour. Il lui avait déjà écrit le 14 décembre 1557 : « Dieu vous a illuminé en la cognoissance de l'Évangile de Nostre « Seigneur Jesus,..... et il n'a pas voulu, Sire, que la foy que vous « avez receue demeurast enclose en vous et comme ensevelie, mais « plustost que vous soyez une lampe ardente pour éclairer et grands « et petits[2]. » Il devint plus pressant en juin 1558, lorsque la persécution sévit de nouveau contre les Églises réformées. « Il est certain, « lui disait-il, que Dieu veut esprouver quelle affection vous avez envers « luy. Et quand jusques icy, il vous eust esté licite de vous taire, vous « voyez qu'à présent l'excuse cesse, quand Dieu vous tire comme par « la main, requerant que vous lui serviez de tesmoing. Je sçay bien de « quelle importance pourra estre la confession que vous ferez, pour « vous fascher en vostre personne, dignité royale, estat, honneurs et « biens. Mais quoy qu'il en soit, il vous fault regarder, Sire, à quoy « vous estes tenu et redevable à celuy duquel vous tenez tout ce que « vous avez, et espérez encores beaucoup mieux, à savoir l'héritage « céleste. Le hault degré où vous estes ne vous exempte pas, comme « vous sçavez, de la loy et reigle qui est commun à tous fidèles, de « maintenir la doctrine de Nostre Seigneur Jésus, en laquelle gist toute « nostre félicité et salut. Mesmes selon que vous estes eslevé par dessus « les aultres, Sire, d'autant plus vous fault-il esforcer de montrer le « chemin à ung si grand peuple qui a les yeux jetez sur vous[3]. »

Il lui citait l'exemple de d'Andelot et il ajoutait : « Vous, Sire, qui « marchez devant en honneur et en qualité, vous devez estre l'enseigne « de Dieu... Je me tiens asseuré que vous trouverez conseil de plu- « sieurs de dissimuler et vous tenir coy soubs umbre que vous ne pro- « fitez rien en vous déclairant. Mais, si les commandemens de Dieu « comme il est dict au pseaume, sont vos conseillers, escoutez plus « tost, Sire, et retenez ce qu'ils vous monstrent en cest endroict, c'est « de prester tesmoignage à la parole de Dieu devant les roys, encores

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, t. I, liv. II, p. 140, 141. — [2] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 165, 166. — [3] *Ibid.* p. 199 et 200.

« qu'ils n'en veuillent point ouyr parler [1]. » Il lui promet l'aide du Tout-Puissant, s'il s'appuie sur sa vertu, se cache sous sa protection, lui offre en sacrifice ce qu'il en a reçu d'autorité et l'emploie à son service. « Quand donc vous y procéderez aussi franchement, continue-« t-il, ne doutez pas, Sire, qu'il ne prenne sa cause en main, soit en « fleschissant le cœur du roy en son obéyssance, soit en le modérant, « en sorte que la confession que vous ferez servira de bouclier pour « garantir un nombre infiny de pauvres fidelles qui s'attendent à vous, « et qui s'esbayront si vous ne respondez à leur espérance [2]. »

Cette lettre était fort éloquente. Elle n'était peut-être pas non plus dénuée d'habileté politique. Calvin se persuadait que la déclaration d'Antoine de Bourbon ne serait pas sans effet sur Henri II, et que le roi de France, n'osant pas comprendre le roi de Navarre dans ses persécutions, s'en relâcherait envers tout le monde. Calvin l'affirmait en quelque sorte au roi de Navarre en lui disant : « Celuy dont vous sou-« tenez la querelle donnera bonne issue à vostre magnanimité, comme « il est certain que les ennemys de Dieu prennent tant plus d'audace et « s'endurcissent en leur fierté, quand ils pensent vous avoir affoibli en « vous donnant quelque frayeur [3]. »

Mais une pareille résolution était fort au-dessus du courage d'Antoine de Bourbon, qui n'avait rien d'entreprenant, et de sa foi qui n'était pas assez ferme. Brave à la guerre, il était irrésolu partout ailleurs. Avec un esprit vacillant et une âme faible, il avait de l'ambition sans hardiesse, de la piété sans constance, et il manquait complétement de caractère. Personne ne se laissait plus facilement intimider dans ses idées et séduire à ses intérêts.

D'Andelot lui-même n'avait pas montré jusqu'au bout la fermeté qu'on attendait de lui. Dans les élans d'une piété intrépide autant qu'enthousiaste, il avait d'abord semblé prêt à sacrifier pour sa croyance au delà des honneurs dont il avait été dépouillé et de la liberté qu'il avait perdue. Il avait écrit avec une exaltation singulière à l'Église de Paris : « Christ « sera magnifié en mon corps, soit par vie, soit par mort, car Christ « m'est vie et mourir m'est guain [4]. » En même temps il avait adressé à Henri II une lettre où, aux assurances de son dévouement il mêlait les ardeurs de sa foi. « Sire, lui disait-il, si j'ai fait quelque chose qui vous « déplaise, je vous supplie en toute humilité me pardonner et croire que

[1] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 200, 201. — [2] *Ibid.* p. 201. — [3] *Ibid.* p. 202. — [4] Lettre du 1er juillet 1558, extraite des manuscrits de la bibliothèque de Genève, et citée par M. Jules Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, etc., t. II, p. 203, en note.

« les cas de l'obéissance que je doibs à Dieu et de la conscience exceptez, « vous ne me commanderez jamais chose en quoy je n'expose mon bien, « mon corps et ma vie. Et ce que je vous demande, Sire, n'est point, graces « à Dieu, par crainte de la mort et moins encore pour désir que j'aye de « recouvrer ma liberté, car je n'ay rien si cher que je n'abandonne fort « volontiers pour le salut de mon ame et la gloire de mon Dieu; mais « toutefois la perplexité où je suis de vous vouloir satisfaire et rendre le « service que je vous doibs, et de ne le pouvoir faire en cela avec seureté « de ma conscience, me travaille et serre le cœur tellement, que, pour m'en « délivrer, j'ay esté contraint de vous faire ceste très humble requête[1]. »

Il ne s'était laissé ébranler ni par les tendres supplications de Claude de Rieux, sa femme, qui était grosse au moment de sa captivité, ni par les prudents conseils du cardinal de Châtillon, son frère, qui le pressait de fléchir le roi, ne fût-ce que par une soumission apparente. Il l'avait annoncé lui-même à Calvin, qui, dans sa joie, écrivait au réfugié napolitain Galeazzo Caraccioli, marquis de Vico : « Or, Monseigneur, à grand peine pourriez-vous croire comment Dieu a besongné puissamment en luy. On l'a sollicité de toutes parts pour le séduire, sa femme en monstrant son ventre pour l'esmouvoir à compassion du fruict qu'elle portoit, son frère le cardinal et aussi messagers subornés. On requerroit seulement qu'il confessast devant le roy la faulte d'avoir parlé inconsidérément et en trop grande audace. Vous serez émerveillé, oyant icy plus au long en quelle vertu il a résisté à tous assaults, ce que nous savons non point par rapport d'aultruy, mais de ses propres lettres [2]. »

Au moment même où Calvin s'applaudissait d'une constance qui promettait d'être inébranlable, d'Andelot venait de céder. Il avait consenti à conférer avec le docteur de Sorbonne Ruslé, confesseur d'Henri II, et à entendre une messe dite en sa présence, sans toutefois prononcer d'abjuration. Cette défaillance d'un homme aussi considérable et aussi résolu, qui semblait retourner à l'ancienne croyance après avoir fièrement confessé la nouvelle foi, jeta les protestants de Paris dans la tristesse et l'abattement. « Celui par qui nous triomphions, » écrivit le ministre Racham à Calvin, « est tombé, afin que Dieu nous humiliât de « toutes les manières[3]. »

D'Andelot ne manqua point d'avouer à Calvin sa faiblesse, dont il exprima beaucoup de repentir, tout en essayant de l'atténuer. Il avait

[1] Lettre de juillet 1558, tirée de la collection de M. Tronchin et citée par M. Jules Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, etc., t. II, p. 203, en note. — [2] *Ibid.* t. II, p. 213, 214. — [3] « Me miserum! an is de quo triumphabamus concidet, ut pluribus « modis nos humiliet Deus? » Citée par M. J. Bonnet, *ibid.* t. II, p. 220, en note.

fléchi, mais il n'avait pas changé. Calvin ne lui épargna point ses âpres réprimandes : « Je sçay bien lui dit-il, quant à l'acte que vous avez faict, « que les excuses que vous amenez ont couleurs pour amoindrir la faulte « en partie. Mais quand vous aurez tout bien considéré de plus près, le « tout ne vous peult guères alléger devant Dieu. Car vous savez combien « de povres ames débiles ont esté troublées d'un tel scandale et combien « de gens pourront prendre pied à vostre exemple. Et quand ce mal ne « seroit pas d'avoir ruyné ce que vous aviez édiffié, ce n'est pas une offense « petite ni légère d'avoir préféré les hommes à Dieu, et, pour gratiffier « une créature mortelle, avoir oublié celui qui nous a formez, qui nous « maintient et qui nous a rachetez par la mort de son fils unique... Bref « Dieu a été frauldé en ce que vous avez par trop defféré aux hommes « soit de faveurs, soit de crainte ou de révérence... Il vous semble, puis- « qu'on a bien apperceu que vous aviez fleschi par force, que la faulte « n'estoit pas si grande, mais je vous prie de penser à tant de martyrs, « qui, durant les figures de la loy, ont mieulx aimé mourir que manger « seulement de la chair de pourceau, voire à cause de la conséquence, « pour ce que c'estoit une espèce de témoignage qu'ils se prophanoient « avec les païens en quictant le Dieu d'Israël. Vous n'ignorez pas à quoy « ont prétendu ceulx qui ont arraché de vous d'estre présent à leurs « idolatries. C'est de vous faire quicter la confession en laquelle ils se « sentoient blessés, et abolir la louange de la vertu et confiance que Dieu « vous avoit donnée, mesmes la convertir au rebours, comme si c'eust « esté une bouffée de vent..... Ce a doncques esté une cheute bien « mauvaise, de laquelle il vous doibt souvenir en amertume de cueur[1]. »

Dans un pareil moment le roi de Navarre était d'autant moins disposé à affronter l'animadversion d'Henri II, que ce prince, profondément alarmé des progrès du protestantisme, paraissait résolu à les arrêter par les moyens les plus rigoureux.

Jusque-là les mesures qu'il avait prises, les sévérités qu'il avait déployées pour s'opposer à l'avancement de la secte n'avaient servi de rien. Inutilement avait-il multiplié les édits, accru le nombre des tribunaux, ajouté l'inquisition ecclésiastique à la juridiction royale, aggravé les châtiments; il n'avait pu triompher d'une hérésie qui lui était aussi odieuse qu'elle lui semblait irrésistible. Déjà, dans l'édit de Châteaubriant, il déplorait l'impuissance des efforts du roi son père et des siens à la détruire ou tout au moins à l'arrêter. Il accusait même une partie de ceux qui devaient la poursuivre de l'avoir admise, bien que, depuis

[1] *Lettres de Jean Calvin*, etc., t. II, p. 220, 221, 222.

1543, on ne fût reçu dans les fonctions judiciaires qu'après avoir adhéré avec serment à une profession de foi en vingt-cinq articles, dressée par la faculté de théologie de Paris, et érigée en loi de l'État. « Nous avons « entendu, disait-il, qu'il y a plusieurs de nos principaux officiers, ayant « la charge et exercice de nostre justice, suspects de nouvelles doctrines, « et ne faisant leur devoir à la punition et correction de ceux qui en « sont accusés. » Il les soumettait à la surveillance de ses procureurs généraux auprès des parlements, qui devaient s'informer de leurs opinions et lui dénoncer leurs négligences. Il disait avec alarme : « De « jour en jour et d'heure en heure, on a veu et voit continuer et croistre « lesdites erreurs, de sorte qu'elles se sont réduites en une commune « maladie de peste, si contagieuse, qu'elle a infecté et contaminé, en « beaucoup de bonnes villes et autres lieux et endroits de nostre « royaume, la plupart des habitants, hommes et femmes de toutes qua- « litez, et jusques aux petits enfants, qui ont esté et sont nourris et ap- « pastez de ce venin à nostre très-grand regret et déplaisir. »

Dans cet édit et dans celui de Compiègne, porté six ans plus tard[1], Henri II prenait les précautions les plus minutieuses pour faire cesser tout rapport avec Genève, et n'oubliait rien de ce qui pouvait réprimer les novateurs en les épouvantant et en les châtiant. Il maintenait contre eux la double juridiction de l'Église et de l'État, afin que, s'ils en éludaient une, ils n'échappassent point à l'autre. Il ne conservait pas seulement ces juridictions, il les fortifiait. Outre le jugement de l'hérésie devant leurs tribunaux, les évêques obtenaient envers les hérétiques le droit de prise de corps, réservé jusqu'alors aux officiers de la justice royale. D'un autre côté, l'examen des faits relatifs à l'hérésie, surtout lorsqu'ils se produisaient dans des assemblées ou par des tumultes, était dévolu aux cours de parlement et aux siéges présidiaux, qui, appelant les évêques ou leurs vicaires dans leur sein, devaient juger sans appel et punir avec une rapide inflexibilité.

Afin d'empêcher le mal de s'étendre, il était interdit de tirer des livres de Genève et de les colporter en France. Les libraires ne pouvaient plus vendre, ni les imprimeurs publier, que des livres autorisés par la faculté de théologie. Tous les ouvrages ou tous les commentaires, faits depuis quarante ans, en latin, en grec, en hébreu, en français et dans les autres langues, sur l'Écriture sainte et la religion, étaient défendus, à moins qu'ils n'eussent reçu l'approbation de la Sorbonne. Les libraires, soumis à des visites fréquentes, ne pouvaient ouvrir les balles de livres qui leur étaient adressées qu'en présence de deux *bons personnages*, commis par

[1] L'édit de Châteaubriant était du 27 juin 1551, celui de Compiègne fut du 24 juillet 1557.

les facultés de théologie ou bien d'un délégué de l'évêque et du juge présidial. Il n'était permis à aucun étranger de passage dans le royaume d'avoir des entretiens et d'engager des controverses sur les matières religieuses, et la dénonciation de l'hérésie était exigée sous peine de châtiment. Assister à des conventicules, c'était ajouter le trouble public à l'erreur religieuse et se rendre coupable de sédition en même temps que d'hérésie. Communiquer avec Genève, y aller, en venir, en rapporter des livres, y envoyer de l'argent aux réfugiés, en recevoir des lettres, c'était enfreindre les édits, et faisait encourir la peine de mort. Malgré toutes ces défenses et toutes ces rigueurs, le royaume était de plus en plus traversé par des prédicants génevois, inondé d'ouvrages calvinistes, couvert d'assemblées évangéliques. Henri II l'avouait en catholique irrité et en monarque effrayé : « Le nombre des sectateurs des hérésies, disait-il, « est si grand..... qu'ils manifestent leurs folles et téméraires opinions « tant par conventicules secrets, que par plusieurs actes scandaleux et « assemblées publiques en armes; induisans et séduisans le pauvre peuple « à leurs opinions, et le retirant et le destournant du lien de l'obéissance « de l'Église et de la justice temporelle, tendant d'hérésie en sédition et « en crime de lèze-majesté divine et humaine. »

Ses craintes et son courroux s'accrurent encore lorsque la croyance nouvelle eut pénétré parmi les princes de son sang et rencontré l'indulgence de ses cours de justice, où elle trouvait des partisans. Le parlement de Paris lui-même, qui avait si longtemps défendu la religion orthodoxe par ses arrêts comme la Sorbonne la défendait par ses doctrines, commençait à fléchir. En 1555, lorsque Henri II avait prescrit l'établissement de l'inquisition en France, le parlement lui avait, non-seulement adressé des remontrances contre un édit qui altérait le droit public du royaume, affaiblissait le pouvoir du souverain, menaçait la sécurité des sujets, mais il avait osé réclamer en faveur des dissidents religieux un autre traitement que celui des tortures et des bûchers : « Puisque, avait-il dit à Henri II, les supplices de ces malheureux qu'on « punit tous les jours pour la religion ont servi bien plus jusqu'ici à « frapper le crime qu'à corriger les erreurs, il paraîtrait juste de re- « prendre les traces de la primitive Église, qui n'a pas fait usage du fer « et du feu pour fonder et étendre la religion, mais de la pure doctrine « et des bons exemples des pasteurs. Nous croyons donc que Votre Ma- « jesté, qui seule en a le pouvoir, doit conserver la foi par les mêmes « voies qu'on a anciennement suivies pour l'établir[1]. »

[1] Quibus et hoc addendum duximus : quandoquidem miserorum, qui quotidie ob

Ce qu'il avait conseillé au roi en 1555, le parlement de Paris le mettait en pratique en 1558. N'ayant pas pu faire abandonner les édits, il en éludait la rigoureuse application. La chambre criminelle de la Tournelle, composée de conseillers les plus jeunes, et à la tête de laquelle se trouvait le président Séguier, qui avait été, auprès d'Henri II, l'organe généreux des remontrances de sa compagnie, jugeait avec plus de douceur que la grand'chambre, dirigée par le premier président Gilles le Maître, les présidents Minard et Saint-André, demeurés les adversaires violents des nouveautés religieuses et les inexorables exécuteurs des volontés royales. Tandis que la grand'chambre continuait à prononcer des sentences de mort contre tous les accusés d'hérésie, la Tournelle se contentait de les bannir, et se hasardait même à les absoudre. Cet adoucissement dans les peines parut un acheminement à l'impunité, et fit craindre que la réforme calviniste ne devînt bientôt dominante, si l'indulgence des juges conduisait à l'inobservation des lois. Afin de rétablir la conformité dans la jurisprudence des chambres, le procureur général Bourdin provoqua, dans la mercuriale du printemps de 1559, la délibération de tout le parlement assemblé sur la conduite à tenir envers les dissidents religieux. Il demanda que les chambres se missent d'accord dans leurs sentences et punissent de mort les hérétiques obstinés, en exécution des ordonnances que personne n'avait le pouvoir indirect d'annuler.

La discussion fut longue et révéla dans le parlement non-seulement des dispositions à l'indulgence, mais des désirs de réforme. Le premier mercredi, quatre ou cinq conseillers des plus anciens furent d'avis d'appliquer les édits du roi dans toute leur rigueur. Le second mercredi, Arnaud Du Ferrier, docte jurisconsulte et magistrat austère, qui avait été le maître de Cujas, et qui présidait alors les enquêtes, dit, avec l'autorité que lui donnaient sa science et son intégrité, qu'il fallait, avant tout, conformément aux prescriptions des conciles de Constance et de Bâle, assembler un nouveau concile général qui réformât les abus introduits dans l'Église, seul moyen de la délivrer des hérésies. Son opinion fut appuyée par les membres les plus respectés du parle-

« religionem plectuntur, suppliciis id tantum effectum est, ut crimen potius detesta-
« bile esset, quam errores ipsi corrigerentur; æquum videri ut potius veteris Ecclesiæ
« vestigiis insistatur, quæ non ferro et flammis in religione constituenda ac propa-
« ganda, sed puriore doctrina et honestæ vitæ antistitum exemplis, rem confecit. Igitur
« id tibi toto animo incumbendum censemus, ut, quod in tua unius potestate positum
« est, quibus rationibus olim religio constituta est, iisdem nunc conservetur ac re-
« tineatur. » (Thuanus, lib. XVI, § XI.)

ment. Paul de Foix, parent de la reine de Navarre, et dont l'habileté n'était pas au-dessous de la naissance, Nicolas Duval, Eustache de la Porte, et d'autres magistrats non moins éclairés qu'humains, conclurent, en attendant, à la modération des peines et à la suspension des jugements sévères. Mais celui de tous qui alla le plus loin fut le conseiller Antoine Fumée. Il appartenait à une famille qui, depuis plusieurs générations, était au service de la couronne. Son aïeul avait été chancelier de Louis XI, son père était maître des requêtes sous Louis XII, et lui unissait une grande honnêteté à une doctrine héréditaire. S'élevant, avec les pensées et presque dans le langage d'un réformé, contre les abus religieux, il en vint, pour ainsi dire, à justifier l'interprétation calviniste de la cène, qui ne voyait pas dans ce sacrement fondamental le sacrifice renouvelé de l'immolation de Jésus-Christ pour le salut des hommes, mais une sainte communication de son corps et de son sang par la foi et en esprit. Il demanda que le roi fût supplié de faire assembler un concile général dans lequel les erreurs seraient découvertes, les hérésies condamnées, et qu'on cessât jusqu'alors de poursuivre ceux qui professaient des croyances irrépréhensibles sur des points encore douteux.

Cette opinion, qui provoquait une tolérance temporaire, irrita au plus haut point les soutiens zélés de la puissance royale et les défenseurs vigilants de l'Église romaine. Après l'avoir vivement combattue, le premier président Gilles le Maître, les présidents Minard et de Saint-André et le procureur général Bourdin se rendirent auprès d'Henri II, pour lui faire entendre que son autorité était aussi exposée qu'était compromise la foi catholique. Ils dirent que le parlement devenait hérétique, et que, si le roi ne l'arrêtait point dans ce mépris de ses ordonnances et dans cet abandon de sa religion, c'en était fait de l'État comme de l'Église. D'accord avec le cardinal de Lorraine qui exposait à Henri II l'imminence de ce double danger[1], ils ajoutèrent que, s'il

[1] Les princes lorrains de la branche des Guises, établie en France, se montraient les soutiens ardents de la vieille religion, et se préparaient déjà à être les chefs du parti catholique. Le cardinal de Lorraine, qui avait été le dénonciateur de d'Andelot et avait provoqué son emprisonnement; qui avait conseillé, sollicité et obtenu l'établissement de l'inquisition en France, et que le pape Paul IV avait nommé l'un des trois grands inquisiteurs dans le royaume, par sa bulle du 26 avril 1557; qui s'était concerté avec l'évêque d'Arras Granvelle, pour que les rois, leurs maîtres, après avoir conclu la paix, unissent leurs efforts afin d'accabler en commun le protestantisme; dont le frère aîné, le duc de Guise, était alors le plus habile comme le plus heureux capitaine de la France, avait défendu Metz, pris Calais et Thionville, résisté victorieusement aux Espagnols, et dont le frère cadet, le duc d'Aumale, avait

n'apportait pas un prompt remède aux maux croissants de l'hérésie, une guerre intérieure redoutable succéderait bientôt à la guerre étrangère; qu'il faudrait recourir à l'emploi des armes pour suppléer à l'insuffisance des lois et déployer peut-être inutilement toutes les forces de la puissance royale contre les sectaires qu'encourageaient les sentences affaiblies de la justice. Ils l'excitèrent à punir, comme y était intéressée sa couronne autant que sa foi, non plus quelques partisans obscurs d'une croyance réprouvée et anarchique, mais les magistrats mêmes qui s'en rendaient les soutiens secrets en la laissant pratiquer avec impunité ou en prononçant contre elle, au lieu des peines capitales prescrites par les édits, de faibles et inefficaces châtiments. Ils conseillèrent au roi de se présenter inopinément au milieu des chambres assemblées, lorsque le parlement continuerait, le mercredi suivant, cette dangereuse délibération, et d'y mettre un terme en manifestant sa volonté et sa sévérité.

Henri II n'eut aucune peine à suivre cet avis. Il y était disposé d'avance. Il voulait faire servir à la ruine de l'hérésie la paix de Cateau-Cambrésis, qu'il venait de conclure avec Philippe II. Il se proposait d'extirper, jusque dans ses racines, la secte qui, pendant la guerre, s'était singulièrement étendue en France, et que repoussait son orthodoxie autant que s'en alarmait son autorité.

Le 10 juin, Henri II se rendit, dans tout l'appareil de la puissance royale, au couvent des grands augustins où le parlement tenait ses séances, pendant que se faisaient au palais de justice les préparatifs pour les fêtes qui devaient suivre les deux mariages de sa fille Élisabeth avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel. Il était accompagné des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, de Sens, des princes de Montpensier et de la Roche-sur-Yon,

épousé la fille de la duchesse de Valentinois, maîtresse toute-puissante d'Henri II, et s'enrichissait avec elle des dépouilles des condamnés religieux; le cardinal de Lorraine fut le principal instigateur des violentes mesures contre le parlement. Le maréchal de Vieilleville, qui se vante, dans ses mémoires, d'en avoir voulu détourner Henri II, fait dire à ce prince par le cardinal de Lorraine : « qu'il y en a plu« sieurs en ce corps de justice qui sentent mal la foy, faisants évader et mettre en « liberté tous les accusés du crime d'hérésie. . . . qu'il falloit solempniser le mariage « du roi d'Espagne avec madame vostre fille de la mort d'une demi-douzaine de « conseillers pour le moins, qu'il fault brusler en place publique, comme hérétiques « luthériens qu'ils sont et qui gastent ce très sacré corps de parlement; que si vous « n'y pourvoyez par ce moyen, et bientost, toute la cour en général en sera infectée « et contaminée jusques aux huissiers, procureurs et clercs du palais. » *Mémoires de Vieilleville*, dans la collection Petitot, vol. XXVII, liv. VII, ch. XXIV, p. 401-402.

du duc François de Guise, du connétable Anne de Montmorency, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Les cent archers de sa garde l'escortaient. Entré dans la salle des délibérations, il alla s'asseoir sous le dais royal, et, du haut de son trône, il forma le parlement en lit de justice. En quelques paroles brèves et impérieuses, il déclara qu'il désirait assurer le repos de l'État et le maintien de la religion; qu'après avoir affermi la paix au dehors par un double mariage, il n'entendait point qu'elle fût troublée au dedans par des désordres religieux. Il engagea les membres de sa cour de parlement à prendre sérieusement la défense de l'Église, et il ajouta que, sachant qu'ils délibéraient à ce sujet, il était venu au milieu d'eux pour les y exhorter, il les invita ensuite à continuer leur délibération devant lui.

Sa présence et la crainte d'encourir son animadversion n'empêchèrent pas plusieurs conseillers de s'exprimer librement comme l'avaient déjà fait nombre d'entre eux dans les séances précédentes. Claude Viole soutint une opinion conforme à celle qu'avaient émise auparavant le docte Arnaud du Ferrier, le sage Paul de Foix, le modéré Eustache de la Porte. Louis Du Faur parla d'une manière bien plus vive, et il sembla avoir le roi lui-même en vue dans une citation de la Bible qui blessa extrêmement Henri II. Il convint que les troubles venaient de ce qu'on n'était pas d'accord sur la religion. Mais il dit qu'il fallait considérer à qui en remontait la faute, de peur qu'on ne s'exposât à la réponse que le prophète Élie fit au roi Achab : *C'est vous qui troublez Israël.* Anne Du Bourg ne fut pas moins hardi, et, dans un langage compatissant pour les persécutés, sévère pour les persécuteurs, il s'éleva contre les supplices qu'on infligeait à des gens pieux dont la vie était innocente, qui n'avaient commis aucun crime, tandis que les blasphèmes, les parjures, les débauches, les adultères, les infractions les plus coupables aux lois chrétiennes et humaines, restaient impunis. Il dit que, loin de mériter qu'on les poursuivît pour crime de lèse-majesté, ils priaient pour le roi; qu'ils n'excitaient ni à la révolte des villes, ni au soulèvement des provinces, et qu'on les accusait de sédition uniquement parce qu'avec la lumière de l'Évangile ils avaient découvert les turpitudes de la cour de Rome dont ils demandaient la salutaire réformation.

Henri II n'entendit point sans en être courroucé la justification de l'hérésie et sa propre censure. Après avoir encore écouté Christophe Du Harlay et Pierre Séguier, qui défendirent la conduite du parlement, Christophe de Thou, qui déclara dignes du blâme les gens du roi pour avoir attaqué ses arrêts et mis en doute son autorité, René

Baillet, qui inclina à la révision des édits, le président Minard, qui conclut à leur stricte exécution; enfin, le premier président Gilles le Maître, qui invita le roi à traiter les sectaires nouveaux comme avaient été traités, sous Philippe-Auguste, les Albigeois brûlés jusqu'au nombre de six cents en un seul jour, et, sous François Ier, les Vaudois tués dans les maisons où on les avait surpris, et étouffés dans les cavernes où ils s'étaient réfugiés, Henri II fit approcher de son trône le garde des sceaux Bertrandi, et délibéra avec les seigneurs dont il était entouré. S'adressant ensuite au parlement, d'un ton sévère, il dit : qu'on ne l'avait pas trompé en l'informant que plusieurs d'entre eux méprisaient son autorité et celle du pape; qu'ils étaient, il est vrai, en petit nombre, mais que leurs fautes déshonoraient la cour, et la perdraient. Il annonça en même temps que les arrêts trop indulgents de la Tournelle seraient révisés, et il ordonna au connétable Anne de Montmorency d'arrêter Du Faur et Du Bourg, dont l'un avait parlé d'Achab et dont l'autre s'était élevé contre les adultères. Le capitaine des archers de la garde, Montgomery, qui devait bientôt frapper à mort le roi son maître, et, quelques années plus tard, être décapité lui-même comme huguenot et comme rebelle, alla saisir les deux conseillers sur leur siége pour les conduire à la Bastille. Henri II, après avoir recommandé aux autres membres du parlement de se maintenir avec fidélité dans leur devoir, quitta l'assemblée stupéfaite de cette violation de ses libertés. Il s'était fait lire les registres sur lesquels étaient inscrites les opinions émises dans les séances précédentes en faveur d'une réforme, ou de l'indulgence et il avait ordonné au garde des sceaux Bertrandi de les emporter. De retour dans son palais, il prescrivit d'arrêter aussi Antoine Fumée, Paul de Foix, Eustache de la Porte, Arnaud Du Ferrier, Nicolas Duval et Claude Viole. Ces trois derniers, ayant eu soin de se cacher, échappèrent aux recherches; mais les trois autres, saisis chez eux, furent conduits, à travers Paris étonné, dans la prison de la Bastille, où, enfermés séparément, ils restèrent, comme Du Faur et Du Bourg, sans papier, sans livres, sans encre et sans communication avec personne [1]. Henri II ne les laissa pas sous la juridiction du parlement tout entier, ainsi que le voulaient l'usage et leur droit. Il nomma une commission composée de l'évêque de Paris, de l'inquisiteur Démocharès (De Mouchy), d'un maître des requêtes, du président de Saint-André et de deux conseillers, pour les

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 213 à 216. — *Commentaires de l'estat de la religion et de la république*, etc., par le président Laplace, édit. de 1575; fol. 17 à 20. — *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, etc., par Th. de Bèze, t. I, p. 190 à 194. — Thuanus lib. XXII.

entendre et pour les juger, bien certain de leur condamnation, s'ils ne se rétractaient pas. Il dit, dans son fanatisme et dans son ressentiment : « qu'il verrait brûler Anne Du Bourg, de ses propres yeux [1]. »

Ce coup frappé sur le parlement, depuis lors terrifié, devint le signal d'un redoublement dans la persécution. « Quand elle eut commencé par « ce bout-là, dit Théodore de Bèze, ce ne fut pas pour un petit[2]. » Il ajoute : « Le roy, sur cela, parti de Paris, vint à Escouen, maison du con- « nétable, duquel lieu il envoya lettres patentes aux juges des provinces « commandant que tous ces luthériens fussent détruits, disant que par « cy-devant il avoit esté empesché en ses guerres, et sentoit bien que le « nombre d'iceux luthériens s'estoit grandement accru en ces troubles, « mais que maintenant la paix lui estant donnée avec Philippe roi d'Es- « pagne, il estoit bien délibéré d'employer tout le temps à les exter- « terminer. Pourtant que de leur costé ils n'y fussent lasches... Car, « s'ils faisoient autrement et les épargnoient, comme il avoit entendu « qu'aucuns avoient fait auparavant, ce seroit à eux qu'on s'en prendroit « et seroient en exemple aux autres. Ces lettres estoient bien pour es- « mouvoir de grands troubles, si Dieu n'y eust pourveu [3]. »

Dans ces périlleuses conjonctures, Calvin ne manqua point d'écrire à tous les fidèles de France pour les soutenir. « Très chers et honorés « frères, leur disait-il, d'autant que vous estes tous affligez en général, « et que l'orage est tellement desbordé qu'il n'y a lieu qui n'en soit « troublé... Nous n'avons pu mieux faire que de vous escrire en com- « mun pour vous exhorter au nom de Dieu de ne point défaillir, ou, en « vous retirant du combat, quitter le fruict de la victoire qui vous est « promis et asseuré... Nous savons bien quels effrois vous avez à en- « durer, n'estans pas insensibles mais sentans beaucoup de répugnances « et de contredits en vostre chair. » Avec une émotion éloquente, il les encouragea à rester fermes jusqu'au martyre, à consacrer, s'il le fallait, à la cause de Dieu, leur sang, dont il ne serait pas répandu *une goutte qui ne fructifiât pour augmenter le nombre des fidèles.* Il s'appliqua surtout à retenir sous la bannière de l'Évangile leur armée déjà si nombreuse, mais si rudement assaillie, et à en empêcher la dispersion : « Selon ce que « chacun est en degré éminent, qu'il pense que tant plus est-il obligé « de marcher devant et de ne se point feindre au besoin. Que les nobles « et riches et gens d'estat, ne s'estiment point estre privilegiez; mais qu'au

[1] « Sa Majesté jura en grande colère qu'elle le (Anne du Bourg) verroit brusler « tout vif de ses propres yeulx, auparavant six jours. » *Mémoires de Vieilleville*, coll. Petitot, vol. XXVII, liv. VII, chap. XXV, p. 405. — [2] *Hist. eccles.*, t. I, p. 194. — [3] *Ibid.*

« contraire, ils cognoissent que Dieu les a esleus pour estre plus haute-« ment glorifié en eux. Quand vous marcherez en telle simplicité, invo-« quant Dieu à ce qu'il vous regarde en pitié, il est certain que vous « sentirez plus d'allégement qu'en cuidant eschapper par subterfuges. « Nous n'entendons pas vous faire exposer à vostre escient ou sans dis-« crétion à la gueule des loups; seulement gardez de vous soustraire du « troupeau de Nostre Seigneur pour fuir la croix et craignez la dissipation « de l'Église plus que toutes les morts du monde[1]. »

Calvin écrivit en même temps aux fidèles de Paris, qui étaient encore plus exposés que les autres : « Il n'est jà besoing de protester que si vous « estes en perplexité et angoisse pour les dangers qui vous sont prochains, « nous en sentons aussi nostre part, car nous pensons bien que vous avez « ceste estime de nous que nous ne sommes pas si cruels de mettre en oubli « ceux avec lesquels nous sommes conjoints d'un lien fraternel par la « foy, et qui mesmes bataillent pour la querelle de nostre salut, mais « le mal nous presse tant plus, d'aultant que nous sommes destituez de « tous moyens de vous pouvoir alléger, et ne nous reste aultre chose « sinon de gémir par compassion. Croyez que nous avons essayé tous « moyens humains qu'il nous a esté possible, pour veoir si nous « pourrions appaiser la rage des ennemis, ou du tout ou en partie, et « encores n'y espargnerions-nous rien aujourd'huy, s'il y avoit espoir de « profiter. Mais celuy qu'on supplioit (Henri II) a si fièrement rejetté « la requeste des princes par plusieurs fois réitérée, qu'il semble que « Dieu nous veuille apprendre de nous arrester du tout à luy, tant pour « le prier qu'il nous garantisse que pour nous desdier à son obéissance « à vivre et à mourir. De nostre costé nous ne sçavons pas si nous « sommes loing des coups; tant il y a que nous sommes menacés par « dessus tout le reste[2]. »

Le danger était en effet très-grand du côté de Genève. Le pape Paul IV prêchait en ce moment une croisade contre cette ville, qui était le siége de l'hérésie. « C'est dans son nid, disait-il, qu'il faut « étouffer la couleuvre[3]. » Henri II et Philippe II, réconciliés par un traité et unis par des mariages, avaient un intérêt égal à fermer l'asile où se réfugiaient leurs sujets expatriés pour cause de religion. Ces deux princes, aux efforts combinés desquels rien n'était alors capable de résister, semblaient devoir s'entendre d'autant plus aisément pour

[1] *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 274 à 281. — [2] *Ibid.* p. 282, 283. — [3] Lettre de Paul IV à la cour de Savoie; *archives de Turin;* citée par M. Vulliemin dans l'*Histoire de la Confédération suisse au XVIe et XVIIe siècle*, etc., t. II, p. 21; in-8°, Paris et Lausanne, 1841.

faire triompher cet intérêt qui leur était commun, que la ville de Genève pouvait être remise entre les mains fort catholiques du duc de Savoie, proche parent de Philippe II, dont il avait naguère commandé glorieusement les armées, beau-frère d'Henri II, dont il épousait la sœur Marguerite de France, et qui lui avait restitué ses États par le traité de Cateau-Cambrésis. L'ambitieux Philibert-Emmanuel avait des prétentions héréditaires sur Genève. Son père Charles III en avait été dépossédé, et lui espérait y rentrer les armes à la main avec l'appui des deux rois. Henri II fit à Philippe II la proposition directe de s'emparer de la métropole protestante. Ardent adversaire de l'hérésie, ce dernier monarque, qui la voyait se propager dans les Pays-Bas, et se montrer même au delà des Pyrénées, où l'on avait découvert sur plusieurs points de mystérieuses et redoutables affiliations protestantes, voulait travailler à son entière extirpation. A l'emploi très-prochain des auto-da-fé en Espagne, il désirait ajouter, s'il en était besoin, l'emploi des armes en France. Le principal de ses ambassadeurs auprès d'Henri II pour l'exécution de la paix et l'accomplissement des mariages, le duc d'Albe, confident des desseins de son maître, offrit au roi de France de mettre les forces espagnoles à sa disposition pour rétablir l'unité catholique dans ses États. Henri II s'en ouvrit avec le prince d'Orange, qui était l'un des envoyés du roi d'Espagne et devait rester quelque temps à Paris comme otage de la paix; il lui dit « qu'il « traitait avec le duc d'Albe des moyens d'exterminer tous les suspects « de religion en France, dans les Pays-Bas, et par toute la chrétienté[1]. »

En effet, le 24 juin, cinq jours avant que Calvin adressât sa prévoyante lettre aux fidèles de Paris, Henri II envoya le connétable Anne de Montmorency auprès du duc d'Albe, pour conclure cette négociation religieuse, que je peux faire connaître par la dépêche même de l'ambassadeur de Philippe II. Le connétable exprima, de la part d'Henri II, au duc d'Albe toute la reconnaissance que lui inspirait l'offre du roi d'Espagne, dont il sentait d'autant plus le prix, qu'il apercevait mieux chaque jour toute l'étendue du mal déjà fait dans son royaume. Le connétable dit au duc qu'il l'avertirait lorsque son maître aurait besoin de l'assistance armée du sien, puis il ajouta : « Genève est la sentine de toute cette corruption; c'est là

[1] Le prince d'Orange, qui raconte cette confidence dans son *Apologie*, ajoute avec véhémence : « Je confesse que je fus tellement esmeu de pitié et de compassion, « que dès lors j'entrepris à bon escient de faire chasser cette vermine d'Espaignols « hors de ce pays. » *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, par Théodore Juste, vol. I, p. 141-142. De Thou raconte aussi cet entretien dans le liv. XXII de son histoire.

« que se réfugient les condamnés de France et d'Espagne; c'est de là qu'on « porte le désordre dans les deux royaumes. Il faut que les deux rois « s'entendent pour détruire cette Genève, laquelle une fois détruite, « il ne restera plus d'asile à leurs sujets respectifs, qui ne pourront fuir « nulle part, sans être rendus aussitôt qu'ils seront réclamés[1]. » Il ajouta que le roi de France ordonnerait pour cela que tout ce qu'il avait de forces fût mis à la disposition du roi d'Espagne. Le duc d'Albe écouta cette proposition, mais n'y adhéra point. Un excès de prudence le retint. Il eut peur, non d'une attaque contre Genève, mais d'une rupture avec les cantons suisses, que Philippe II avait intérêt à ménager, pour la tranquille possession de la Franche-Comté et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas, à travers les Alpes. Il répondit donc au connétable que le roi, son maître, était prêt à rendre au roi de France, dès qu'il le voudrait, l'office qu'il avait eu l'ordre de lui offrir et, selon son expression, lui prêterait diligemment ses épaules pour qu'il pût passer plus avant. « Quant à ce qui concerne Genève, écrivit-il à Phi- « lippe II, je ne suivis pas le connétable dans le chemin qu'il prenait, « parce qu'il ne me parut pas convenir au service de Votre Majesté, de « leur donner le moyen de dire, en aucun temps, que Votre Majesté « avait voulu faire une entreprise contre les Suisses. Je me bornai donc « à lui répondre : qu'il avait bien raison touchant Genève; qu'il serait « grandement du service de Dieu, de celui de Votre Majesté et du roi « son maître, de chercher à empêcher que vos sujets et les siens y trou- « vassent un refuge, et qu'il serait bien d'examiner, puisqu'on s'en occu- « pait à ce point, quelle voie on pourrait prendre pour arriver à ce qu'ils « n'y fussent pas reçus[2]. »

[1] « Despues el condestable me vino à hablar y me dixo que el rey le havia man- « dado que me dixesse, que yo le havia offrescido de parte de V^a M^ad toda la assis- « tencia que quisiesse para la reformacion y castigo de lo di la religion en su « reyno en el qual el veia cada dia mas el daño que havia, que estimava en tanto lo « que de parte de V^a M^ad se le havia dicho, que no queria dexar de dar las gracias dello « muchas vezes, y que el me advertiria quando fuesse menester hazer algun officio « de parte de V^a M^ad en esto, para que yo le hiziesse como tenia la orden de V^a M^ad, « que Geneva era la sentina de toda esta maldad y donde se acogian los vassallos de « V^d M^ad y los suyos que eran dañados, y que de alli embiavan a hazer daño en los « reynos de entrambos, que seria bien que entre V^a M^ad y el se tomasse termino de « quitar esta Geneva de por medio, que quitado esto en ninguna parte se podrian « huir, donde pidiendolos entrambos osassen dexar de darselos, y que el rey le « havia mandado me offreciesse todo quanto el tiene y todas sus fuerças para qual- « quier cosa V^a M^ad las quisiesse emplear... » — Dépêche du duc d'Albe à Philippe II, écrite le 26 juin 1559. Papiers de Simancas sér. B. Leg. n° 62-140. — [2] « Yo le respondi a lo del officio por parte de V^a M^ad que yo havia dicho ya al

On peut dire que les progrès du protestantisme sur le continent et dans la Grande-Bretagne furent indirectement l'œuvre de Philippe II, dont la politique se trouva en désaccord avec la croyance.

Ainsi, par ménagement pour la Suisse, il laissa Genève subsister dans son indépendance et poursuivre son prosélytisme. Le parti huguenot, qui avait ses racines dans cette ville où Philippe II n'osait pas tenter de le détruire, s'agrandit de plus en plus en France. Il y devint bientôt capable de faire la guerre, de la soutenir près de quarante ans, et de conquérir la liberté religieuse. Les doctrines calvinistes gagnèrent aussi les Pays-Bas où elles s'étendirent. Avant peu, sept des provinces que le monarque espagnol tenait en héritage de la maison de Bourgogne, se détachèrent de sa domination pour former une république protestante.

Vers la même époque, une rivalité jalouse de Philippe II eut, dans la Grande-Bretagne, des effets analogues à ceux que produisit, au centre du continent, sa prudence excessive. Ce prince craignit que l'Écosse et l'Angleterre n'appartinssent à Marie Stuart, alors dauphine et bientôt reine de France, qui possédait l'une et revendiquait l'autre. Afin d'empêcher l'union de tant de couronnes sur la tête d'un roi que sa position et sa puissance rendaient, malgré les traités et les mariages, l'antagoniste naturel et redoutable de l'Espagne, Philippe II soutint les droits de l'hérétique Élisabeth contre les prétentions de l'orthodoxe Marie Stuart. En se déclarant ainsi, au moment le plus décisif de l'histoire religieuse de l'Angleterre et de l'Écosse, il contribua à l'affermissement de la réforme dans le premier de ces pays et à ses succès dans le second. Il fut le fauteur incontestable, bien qu'involontaire, du protestantisme anglican et du presbytérianisme écossais, qui prévalurent et se constituèrent alors. Les intérêts territoriaux contredirent chez lui les desseins religieux, et la politique du prince paralysa la foi du catholique.

En éludant, au nom de Philippe II, contre Genève, une agression

« rey su amo lo que tenia en comission de V^a M^ad para dezirle, y que siempre que « quisiesse que se hiziesse estava presto para hazerlo, alabandole el cuydado y dili- « gencia que en esto ponia y poniendole las espuelas que pude para que passasse « adelante. En lo de Geneva no quise acudirle al camino que el mostrava, porque no « me parecio convenir al servicio de V^a M^ad dalles prenda con que ellos podiessen « dezir en ningun tiempo que V^a M^ad quisiesse hazer empresa contra Esguiçaros, « sino dixele que tenia muy gran razon en lo de Geneva y que tenia que seria de « gran servicio de Dios, de V^a M^ad, y del rey su amo buscar forma como alli no « receptassen los vassallos de V^a M^ad y los suyos, y que pues el tenia tanta platica « de aquello, seria bien mirase que camino se podria tomar con ellos para reme- « diar que alli no fuessen receptados. » Dépêche du duc d'Albe à Philippe II, etc.

qui aurait été suivie de la ruine de cette ville, le duc d'Albe changea le cours des événements en Europe, comme fut changée, en France, la situation du parti protestant, par le coup de lance qui, quinze jours après, frappa Henri II à mort dans le tournoi de la rue Saint-Antoine, en face du palais des Tournelles.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan, ouvrage couronné par l'Institut. Première partie, *Histoire générale des langues sémitiques.* Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-499 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La comparaison que nous venons de faire entre l'alphabet sanscrit et l'alphabet sémitique nous amène naturellement à une autre comparaison plus large entre les langues sémitiques et les langues indo-européennes. Cette étude, si curieuse, remplit le dernier livre de l'ouvrage de M. E. Renan, et elle mérite toute l'attention que l'auteur y a consacrée. Il n'est pas aujourd'hui de question plus neuve pour la philologie comparée ; il n'en est guère de plus importante pour l'histoire de l'esprit humain et de la civilisation.

Lorsqu'au commencement de ce siècle, la culture du sanscrit se répandit en Europe, et fit dans les études philologiques la révolution que l'on connaît, une des recherches qui se présenta la première fut celle des rapports de cette langue, mère savante de toutes les nôtres, avec la langue primitive qu'on supposait la source commune de toutes celles que parle l'humanité. C'était alors un axiome indubitable que toutes les langues sont des dialectes d'une seule langue. Jamais on ne s'était donné la peine de vérifier sur les faits cette opinion, qui revê-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1856, page 619, et, pour le deuxième, celui de janvier 1857, page 42.

tait bien à tort une sorte de caractère sacré. On n'avait point essayé de confronter régulièrement les idiomes dont on disposait alors : le grec, le latin, l'allemand, sans parler de leurs dérivés, avec le type que l'on croyait trouver dans la langue des Livres saints. Ce simple rapprochement, si on l'eût fait avec quelque soin, aurait prouvé combien l'opinion reçue était fausse. On eût peut-être regardé de plus près le texte de la Bible, et l'on aurait vu qu'elle n'autorisait point le préjugé vulgaire, élevé jusqu'à la hauteur d'un dogme par des interprétations peu intelligentes. Mais, quand le sanscrit fut connu, et qu'on y eut retrouvé sans peine les racines et les formes essentielles de presque toutes les langues de l'Occident, on en vint assez vite à se demander quels étaient les rapports du sanscrit avec les idiomes sémitiques, qui passaient, et avec raison, pour les plus anciens que l'on connût jusqu'alors. La solution de ce problème philologique n'est point encore aujourd'hui tout à fait complète; mais ce qu'on en sait permet déjà quelques affirmations très-graves, sur lesquelles on n'aura point à revenir, parce qu'elles reposent sur des faits absolument incontestables.

Ainsi, il est désormais avéré que les langues indo-européennes n'ont pas la moindre ressemblance avec les langues sémitiques ; et les deux familles sont profondément distinctes, parce qu'il est de tout point impossible de faire dériver l'une de l'autre par des procédés scientifiques, ainsi que le remarque M. E. Renan. Il suffit, pour se convaincre de cette différence radicale, de l'examen le plus superficiel. Ni les mots, ni la grammaire surtout, ne se ressemblent. C'est là un fait qu'on ne peut nier, et qui devient d'autant plus clair qu'on l'examine davantage. M. E. Renan passe en revue les travaux de Klaproth, de Bopp, de Norberg, de Gesenius, de M. Lepsius, et même ceux de MM. Julius Fürst, Delitzsch, etc., etc. Il signale les diversités de méthode que chacun de ces savants a portées dans ces recherches; et il conclut, pour les plus circonspects comme pour les plus téméraires, que leurs efforts ont été vains à découvrir, entre le sanscrit et l'hébreu, des analogies qui n'existent point, ou qui sont tellement générales, comme celles qui viennent de l'onomatopée, qu'il n'y a point à en tenir compte. Les langues indo-européennes et les langues sémitiques sont donc entièrement séparées; les Sémites et les Ariens n'ont jamais eu le même langage, ce qui n'empêche pas que les deux races aient pu avoir primitivement entre elles des contacts et des rapports nombreux et durables. Mais ces contacts n'ont jamais pu aller, dans l'opinion de M. Renan, jusqu'à parler d'abord en commun une langue rudimentaire, analogue par exemple au chinois, et dont chacune des deux races, désunies avant le dévelop-

pement complet des radicaux et l'apparition de la grammaire, aurait tiré plus tard ses catégories grammaticales, sans autre rapport qu'une certaine similitude de génie.

M. E. Renan ne veut pas même admettre cette hypothèse; et les raisons qu'il en donne, toutes fondées sur la différence des deux grammaires indo-européenne et sémitique, nous ont paru décisives. La grammaire, comme il le dit fort bien, est la forme essentielle d'une langue et ce qui en constitue l'individualité. Là où les grammaires sont différentes, les langues sont différentes. Mais M. E. Renan ne va pas jusqu'à nier certaines analogies de mots entre les langues sémitiques et les langues indo-européennes. Loin de là : il signale spécialement quelques-unes de ces analogies; il adopte même les rapprochements proposés par d'autres philologues. Mais ces homonymies, toutes réelles qu'elles sont, ne prouvent point ce qu'on veut leur faire prouver, une identité d'idiome.

Cependant, si la dissemblance fondamentale des langues indo-européennes et des langues sémitiques est un fait désormais acquis à la science, ce n'est pas à dire que les deux races sont distinctes au même degré que leur langage; cela ne veut pas dire qu'entre les Ariens et les Sémites, il y ait un abîme infranchissable, et que la philologie, éclairée par la philosophie, ne puisse pas retrouver entre les deux familles, toutes distinctes qu'elles sont, des rapports plus essentiels encore que ceux du lexique et de la grammaire. C'est ce que M. E. Renan a fait voir avec une sagacité supérieure, et dans une parfaite mesure. Si l'on compare les Ariens et les Sémites entre eux exclusivement, il n'y a que des divergences; mais, si on les réunit pour les comparer à d'autres races, par exemple aux Chinois, cette opposition frappante révèle aussitôt, entre les langues ariennes et les langues sémitiques, des analogies profondes, qu'on n'avait point d'abord soupçonnées et que le contraste fait ressortir plus vivement. Il est bien vrai que les mots et la grammaire diffèrent entre les Sémites et les Ariens; mais le rapport interne et secret de la pensée au langage est le même, et c'est une psychologie identique qui a conduit les deux races des phénomènes les plus cachés de la conscience à l'expression parlée de ces phénomènes. Au contraire, dans le chinois, la psychologie semble absolument différente, et la manière de faire passer l'idée à l'état de langage intelligible est tout autre. Le chinois, langue monosyllabique et sans la moindre flexion, n'a aucune de ces combinaisons variées et de ces nuances délicates qui forment la trame des langues sémitiques aussi bien que celle des langues indo-européennes. Le procédé est essentiellement dissem-

blable; et, à considérer cette différence radicale, on a pu dire sans exagération que la Chine était comme une humanité nouvelle, que c'était une autre humanité.

Au contraire, entre les Sémites et les Ariens le fond est identique, si la forme ne se ressemble pas; les mots ne sont pas les mêmes, les grammaires s'éloignent encore plus que les mots; mais la conscience qui a présidé à la formation des mots et à l'organisme de la grammaire est pareille; et l'on sent de part et d'autre les fils d'une seule famille : *Qualis decet esse sororum.* Ce qui l'a bien montré, c'est l'échange facile et, en quelque sorte, providentiel, que les deux races, mises plus tard en contact, ont pu faire des idées que chacune d'elles apportait au monde et à la civilisation. Les Sémites ont pu donner aux Ariens cette grande notion de l'unité de Dieu, base de la vraie religion; les Ariens ont pu donner aux Sémites la philosophie et la science, sans lesquelles l'esprit humain ne peut ni se développer ni grandir. Il est résulté de l'union intellectuelle des deux races les merveilleux progrès que, depuis plus de quatre mille ans, l'humanité n'a cessé de faire dans cette vaste portion du monde qu'ont occupée et fécondée les nations sémitiques et indo-européennes. Elles ont pu se mêler et s'entendre pour la grandeur morale et la puissance de la civilisation. Dans le monde chinois et dans l'extrême Orient, il ne s'est rien vu de semblable; et le progrès, s'il y en a eu dans ce monde étrange, n'a point été ce que nous le voyons dans cette race privilégiée, à laquelle nous appartenons nous-mêmes.

Voilà un premier lien qui rattache intimement les Ariens et les Sémites. Mais ce lien, s'il est le plus puissant, n'est pas unique. Les traditions les plus reculées des deux races les ramènent au même berceau; et elles se rencontrent au point de départ, bien que depuis lors elles n'aient pas suivi le même chemin. C'est un fait désormais aussi certain que les différences des langues. Les Ariens et les Sémites ont, à l'origine, habité les mêmes lieux à peu près, sur les confins de la Perse et de l'Inde, dans ces immenses contrées que les anciens appelaient l'Imaüs, et que nous appelons l'Hindou-Kouch et le Bélourtag. Bien plus, les Ariens et les Sémites, outre cette communauté de lieux, semblent avoir eu des croyances communes sur quelques points très-importants, la création de l'humanité, par exemple, et le déluge, sans compter quelques mythes reçus par les uns et par les autres dans des temps antéhistoriques.

Mais ces origines sont encore très-obscures, et M. E. Renan a eu la sagesse de n'y point trop insister, parce qu'il n'est point possible encore,

même à la philologie la plus sagace, d'y porter une lumière suffisante. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut rien dire de positif, ou même de probable, sur ces contacts originaires des deux races auxquelles nous devons tout ce que nous sommes. Nous approuvons donc M. E. Renan de sa réserve prudente. Mais, tout en le louant, nous croyons qu'il a commis ici une omission, qui n'ôte rien sans doute à la solidité de son système, mais qui le rend toutefois un peu moins complet qu'il ne pouvait l'être. Nous voulons parler à la fois et de la langue zende et des inscriptions cunéiformes. Nous sommes loin de savoir, sur ces deux problèmes, tout ce qu'il sera donné d'en savoir dans un avenir qui n'est peut-être pas très-éloigné. Le génie de Burnouf a ressuscité le zend; mais la mort l'a prévenu lui-même dans l'accomplissement d'une œuvre qu'il a légué à d'autres le soin d'achever; et les travaux postérieurs aux siens, tout estimables qu'ils sont, laissent encore beaucoup à désirer. On en peut dire autant, à plus forte raison, du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Ce déchiffrement en est à peine au début; et, si l'on a pu interpréter assez bien celles de Persépolis, on est encore dans une ignorance à peu près entière de celles de Ninive et de Babylone. On ne sait même point, à l'heure qu'il est, dans quelle langue elles sont écrites. Mais, quelles que soient les ténèbres, et en attendant que la lumière se fasse avec plus ou moins d'efforts, les monuments zends et les monuments cunéiformes doivent tenir désormais une grande place dans les recherches qui nous occupent ici, et auxquelles se rattachent les questions les plus graves de l'histoire de la civilisation. Nous ne disons pas certainement que la langue zende mieux connue, ni que les inscriptions cunéiformes déchiffrées, pourront nous apprendre ce que furent, au commencement des temps, les relations des Ariens et des Sémites. Mais entre eux, et dans les régions d'où ils sont sortis les uns et les autres, voici des documents de la plus haute importance qui nous révèlent des langues et des races intermédiaires dont le témoignage doit nous être immensément précieux. Qui savait, avant la découverte de Burnouf, que le zend, langue déjà morte au temps de Darius, fils d'Hystaspe, fût un idiome arien? Qui savait que la langue de Zoroastre fût la sœur de la langue des brahmanes? Que de faits philologiques du plus haut intérêt ne doit pas nous fournir encore cette étude si admirablement commencée, et qui reste toujours si féconde, bien qu'elle soit à peu près inexplorée? Quant aux inscriptions cunéiformes, que de secrets, nombreuses et étendues comme elles le sont, ne gardent-elles point à l'histoire et à la philologie? Tout inintelligibles qu'elles peuvent être pour notre siècle, elles ne le resteront pas cer-

tainement pour nos successeurs; et c'est une lumière dont on peut déjà voir poindre l'aurore.

Nous eussions donc souhaité que M. Renan n'eût pas oublié des documents de cet ordre qui promettent tant à notre science et à notre légitime curiosité. Il n'y a rien, si l'on veut, à en tirer pour le moment; et ces mines, toutes riches qu'elles sont, demeurent stériles pour nous; mais il fallait indiquer, du moins, les justes espérances qu'elles font naître, et qu'elles ne manqueront pas de remplir un jour. C'est l'anneau qui unit, par les lieux d'abord, et peut-être aussi par des rapports plus profonds, les Ariens et les Sémites; et, si jamais on peut savoir ce qu'ils furent, les uns et les autres, à leur début, c'est en interrogeant le témoignage de ceux qui leur ont succédé dans les pays qu'ils ont quittés, après les avoir habités ensemble.

C'est là une observation critique que nous recommandons à M. E. Renan. Il a posé le problème dans les termes les plus précis et les plus vrais. Mais il n'a pas énuméré tous les éléments de la solution; et, bien qu'il n'eût point à les étudier en détail, il ne fallait pas, du moins, omettre de les signaler, tout en ajournant l'interprétation, qui nous manque encore, mais qui ne peut nous manquer toujours. C'est la Mésopotamie qui doit nous apprendre ce qu'il y a de commun entre les Sémites et les Ariens.

Il est une seconde observation que nous voulons adresser à M. E. Renan. A notre avis, il se défie trop de ce qu'il appelle la philosophie *a priori;* il n'est pas bon de borner, comme il le voudrait, la théorie des langues à leur histoire. Il est dans la philologie une foule de questions qui ne sont ni historiques ni grammaticales; et il se trouve que ces questions sont précisément les plus hautes et les plus sérieuses. Sans la philosophie, nous doutons que M. E. Renan eût pu faire son excellent ouvrage; et le philologue court grand risque de rester insuffisant quand il n'est point philosophe, au moins dans une certaine mesure. L'organisme des langues est trop merveilleux, et il tient de trop près à l'esprit et à la conscience, pour qu'il soit prudent de l'étudier seulement dans les faits extérieurs qui le constituent, sans remonter jusqu'à la cause psychologique qui l'a créé et qui le maintient. Le phénomène de la parole ne s'explique pas bien sans la connaissance du phénomène beaucoup plus délicat encore de la pensée, que la parole exprime; et c'est en descendant jusqu'à ces profondeurs toutes philosophiques que M. E. Renan a pu porter tant de lumières dans ses savantes investigations.

Que si M. E. Renan entend par philosophie *a priori* ces hypothèses

hardies, ou plutôt chimériques, quand elles ne sont pas sacriléges, que se sont permises certaines écoles philosophiques d'au delà du Rhin, nous sommes d'accord avec lui; et la réprobation sévère dont il frappe ces systèmes dangereux et faux est parfaitement juste. Mais il ne faudrait pas que cette réprobation, toute méritée qu'elle est, remontât de quelques philosophes à la philosophie elle-même. Pour bien faire comprendre notre pensée, nous emprunterons un exemple à M. E. Renan lui-même. Après un tableau largement et sûrement tracé des races qui couvrent le globe, et après les avoir distribuées en trois classes principales : les races inférieures; les premières races civilisées, dont la Chine et l'Égypte sont les types les plus élevés; les grandes races nobles, Ariens et Sémites, venues de l'Imaüs, M. Renan se pose cette question, qui termine son livre : « A quoi tient-il qu'il ne se soit formé une race « aussi supérieure à la race indo-européenne, que celle-ci est supérieure « aux Sémites et aux Chinois? on ne saurait le dire. Une telle race juge- « rait évidemment notre civilisation aussi incomplète et aussi défec- « tueuse, que nous trouvons la civilisation chinoise incomplète et dé- « fectueuse. L'histoire seule, en conclut M. Renan, a donc le droit d'a- « border ces difficiles problèmes; la philosophie *a priori* est incompétente « pour cela; et, si la philologie a quelque valeur, c'est parce qu'elle « fournit à l'histoire ses renseignements les plus authentiques et les « plus sûrs. »

A notre avis, c'est le contraire qu'il faudrait dire. Pour les questions de l'ordre de celles que se pose M. E. Renan, la philologie est profondément impuissante. Elle montre admirablement que les langues des races inférieures sont inférieures comme ces races; elle range systématiquement les idiomes avec les peuples, dans l'ordre de leur valeur et de leur perfection relative. Mais, arrivée de degré en degré jusqu'à l'idiome le plus achevé, elle est arrivée jusqu'au terme qui lui est propre, et, si elle franchit cette limite, elle usurpe un domaine qui n'est pas le sien. Cependant, après les questions philologiques, n'est-il point des questions plus hautes qui éclairent et complètent la philologie elle-même? Sans nous arrêter à la question que nous venons d'indiquer et qui n'est pas nécessaire, nous pouvons citer la question de l'origine du langage. Celle-là, comment la résoudre? par la philologie livrée à elle seule ou par la philosophie? Évidemment, c'est là une recherche toute philosophique. La philologie, qui se borne à l'histoire, ne peut aller au delà des faits que l'histoire lui fournit. Elle les constate, elle les discute et elle en tire les conséquences que ces faits portent avec eux. Mais l'histoire commence bien tard; et la tradition même, qui commence

avant elle, la devance de bien peu. Croit-on cependant que cette grande question de l'origine du langage soit résolue, parce qu'on aura remonté aussi haut que les monuments le permettent? Ou bien dira-t-on que c'est là une de ces questions oiseuses qu'il est sage de ne pas agiter, et qu'on ferait mieux de laisser dans les ténèbres qui la couvrent?

Ce n'est pas, du moins, M. Renan qui ferait une telle réponse, et opposerait une fin de non-recevoir si peu convenable à la juste curiosité de l'esprit humain. M. E. Renan, sans avoir eu à traiter spécialement de cette question, s'y est cependant vingt fois arrêté; et ce qu'il en a dit prouve suffisamment que, sur ce grand sujet, sa pensée est parfaitement fixée. Il croit, et nous croyons tout à fait comme lui, que les langues, grâce aux facultés dont la bonté de Dieu a doué la race humaine, se sont produites spontanément et d'un seul jet, avec tous les éléments nécessaires, soit à leur développement, soit à leur durée, ici, avec les organismes multiples d'une grammaire plus ou moins savante, là, sans grammaire ni flexion. Sans doute, ce fait nous est attesté par l'histoire, puisque jamais on n'a trouvé de peuplade, quelque barbare et quelque dégradée qu'elle fût, à qui le langage ait manqué. Mais ce fait nous est attesté bien plus encore par la raison, cette philosophie *a priori*, qui ne peut pas plus comprendre l'homme sans la faculté du langage, que sans aucune de ses autres facultés. C'est là aussi ce qui fait que la raison, quand elle veut remonter jusqu'à l'origine même et à la création de l'humanité, doit nécessairement donner, de ce problème, une solution analogue, dans ses traits généraux, à celle qu'en donne la Genèse. L'homme, pour durer et se perpétuer, a dû naître avec son développement entier; et les évolutions inévitables de faiblesse et de croissance, que parcourt actuellement l'individu enfermé dans les conditions de la famille, n'ont pas été imposées à ces êtres primitifs, source de la famille et du genre humain. Si, à l'origine, l'espèce humaine, sous ses diverses formes, n'eût été composée que d'enfants, il est trop clair qu'elle n'aurait pu vivre et se perpétuer. La question du langage n'est qu'une partie de cette question plus générale et plus ardue. L'homme a parlé au premier jour de la création, comme il a vu, comme il a entendu, comme il a marché, comme il a agi.

Nous savons qu'il y a des esprits timorés qui, dans leurs scrupules soi-disant scientifiques, proscrivent de plein droit de telles recherches, et veulent les bannir de la philosophie. Mais l'intelligence humaine ne se croit pas tenue à une circonspection qui n'est peut-être au fond que de l'indifférence; elle aborde hardiment les problèmes qui la sollicitent; et elle les résout, soit par des croyances religieuses, qui attestent tout

au moins cette sollicitude, soit par des systèmes, qui tâchent de pénétrer au delà des faits positifs par la puissance de l'induction et de l'hypothèse. Qu'il y ait des écueils à éviter dans les investigations de ce genre, personne ne le nie; mais aujourd'hui les lois véritables de la méthode sont assez connues et assez précises pour que des esprits bien faits aient peu à craindre de s'égarer. Parce que ces questions ont causé bien des naufrages, ce n'est pas un motif pour les déserter; et, d'ailleurs, on aurait beau faire, l'esprit humain ne les déserte pas; ces questions s'imposeraient toujours à lui, avec l'autorité de ce besoin supérieur de savoir, non pas seulement ce qu'on est, mais ce qu'on a été et ce qu'on a pu être.

Nous ne pensons donc pas qu'il faille exiler la philosophie *a priori* de la philologie, à moins qu'on ne veuille mutiler la philologie elle-même et la réduire à ses moindres parties. Nous pensons seulement, et nous présumons que c'est là aussi la véritable opinion de M. E. Renan, qu'il faut être très-prudent et très-réservé dans l'emploi de l'hypothèse, et que, partout où l'observation est possible, c'est à l'observation qu'il faut s'en tenir. Mais il faut nous accorder aussi que l'observation n'est pas toujours possible et suffisante, et qu'on a le devoir, là où elle manque, d'aller au delà et de passer outre, sans trop se mettre en peine de réclamations plus spécieuses que fondées.

Mais nous préférons quitter le terrain de la critique et revenir à l'éloge pour ce qui nous reste à dire de l'ouvrage de M. E. Renan. Nous en avons déjà signalé les principaux mérites; mais il en est un sur lequel nous tenons à insister en terminant : c'est l'idée même de ce travail, si habilement exposée et développée par l'auteur. Nous savons bien que la première pensée d'une histoire des langues sémitiques comparées entre elles appartient à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a donné ce sujet de prix. Mais le jeune lauréat n'en est pas moins louable d'avoir si heureusement répondu à l'appel du corps illustre qui l'a couronné, dix ans avant de se l'associer par l'élection. Chacune des langues sémitiques avait été cultivée à part dès longtemps. Chacune d'elles avait été l'objet des plus profonds et des plus admirables travaux. Mais on n'avait point étudié avec un zèle égal les rapports communs qu'elles présentent entre elles, et les liens généraux qui les unissent. C'était une sorte de lacune dans les études sémitiques; et, sans exagérer la valeur du livre de M. E. Renan, on peut dire qu'il contribuera, lorsqu'il aura été complété par la seconde partie qui lui manque encore, à combler ce *desideratum* de la science. La famille sémitique, représentée surtout par l'hébreu, par l'araméen et par l'arabe,

est parfaitement circonscrite; et, précisément parce qu'elle est philologiquement isolée de toute autre, elle se prête admirablement à une étude qui s'étend à toutes ses branches, les rapproche pour les mieux comprendre et en montre les affinités et les divergences. C'était là tout ce que l'Académie des inscriptions et belles-lettres demandait; et elle a jugé que le travail de M. E. Renan, dont le public ne connaît encore que la moitié, avait satisfait au programme.

M. E. Renan a cru devoir aller au delà; et non-seulement il a jugé les Sémites en eux-mêmes; mais il a voulu les juger en les replaçant dans le cadre général de l'histoire et de la philologie comparée. Pour nous personnellement, c'était là ce qui nous touchait le plus dans son travail; et nous le félicitons d'avoir abordé ces questions plus vastes et non moins intéressantes. Nous lui avons adressé quelques objections, qui ne font que prouver davantage l'estime que nous faisons de son livre et de son talent. La comparaison qu'il a établie entre les Sémites et les Ariens n'était en quelque sorte qu'un accessoire dans le plan qu'avait indiqué l'Académie des inscriptions, et qu'a dû suivre M. E. Renan. Ce pourrait être l'objet d'un travail spécial plus étendu et plus complet, que nous signalons à l'attention de notre jeune confrère. Ainsi que nous l'avons dit, M. E. Renan a déjà fait d'heureuses excursions dans le champ des études sanscrites. Nous croyons qu'il sera conduit à y pénétrer de plus en plus, à mesure même qu'il étendra ses recherches de philologie comparée. Toutes les langues qui sont les plus dignes d'occuper la science découlent d'une source arienne ou d'une source sémitique. M. E. Renan a déjà exploré la moitié de ce beau domaine; il doit explorer l'autre pour que ses investigations, ingénieuses autant qu'exactes, soient aussi complètes qu'elles peuvent l'être. Nous n'ignorons pas que c'est embrasser beaucoup que d'embrasser à la fois le monde sémitique et le monde indien. Il n'est pas encore de philologue, même parmi les plus justement illustres, qui ait pu joindre les deux sciences, et les pousser l'une et l'autre jusqu'à leur limite. Aujourd'hui, quoique la chose soit plus facile, grâce à de récents progrès dans les méthodes, il faut une bien rare aptitude pour se montrer égal à ces deux tâches, dont une seule suffit pour absorber les forces entières du plus studieux des savants. Mais M. Renan est jeune; et c'est une palme qu'il peut cueillir. Nous souhaitons, pour lui comme pour la science, que cette palme lui soit réservée; il n'en serait pas de plus féconde ni de plus glorieuse.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851, deux volumes in-8° de XIX, 428 et 496 pages.

Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρᾳ, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπανάστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον..... ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταυιλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrection grecque, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier.* « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, XXXV, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, VIII et 404 pages in-8°.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Indépendamment des genres de mérite que peut réunir une langue,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1856, page 24; pour le

soit par son harmonie, son énergie, sa clarté, soit par ses formes et ses constructions grammaticales, sa principale célébrité sera toujours due à la circonstance inappréciable d'avoir été employée par des hommes de talent. Ceux-ci, en faisant leur renommée, font celle de l'idiome qui leur a servi à communiquer des sentiments et des pensées; ils honorent leur pays; mais leur gloire comme leur mérite sont encore plus grands lorsqu'il s'agit de créer, pour ainsi dire, la langue dans laquelle ils écrivent. Il faut alors chercher à découvrir et à formuler les lois déjà renfermées dans le mécanisme de l'idiome tel qu'ils le trouvent, s'efforcer, par une sorte de reconstruction méditée et savante, d'épurer, d'enrichir et de fixer cet idiome peut-être harmonieux et flexible, mais indécis et flottant; il faut enfin légitimer ces heureuses innovations par des ouvrages remarquables, ou, si l'on peut, par des chefs-d'œuvre littéraires.

Parmi les écrivains qui, de nos jours, ont entrepris un travail semblable sur la langue grecque moderne, qui, s'élevant à une diction correcte, souvent ornée, cherchent à enrichir la langue par une foule d'expressions, de formes et de figures empruntées avec discernement au grec ancien, MM. Zampélios et Tricoupis occupent une place distinguée. Le premier, nous l'avons vu dans deux articles précédents[1], a imprimé à ses Prolégomènes l'éclat d'une vive et brillante imagination; l'Histoire de la guerre de l'indépendance, par M. Tricoupis, se fait remarquer à son tour par un style simple, clair et coulant. Le livre dont nous allons donner l'analyse prouve que la langue, dans son état actuel, habilement rapprochée du grec ancien, mais sans s'y confondre, se prête déjà avec facilité à la composition de grands ouvrages historiques; et les extraits que nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs feront voir que, comme dans les productions des anciens auteurs attiques, la prose moderne, même quand elle offre une grande simplicité d'expressions, peut se revêtir néanmoins de formes tantôt énergiques, tantôt élégantes et nobles.

Mais quelle est cette prose? Quelles sont les règles que M. Tricoupis a cru devoir suivre en écrivant? Nos lecteurs les connaîtront bientôt par les extraits que nous venons de leur annoncer; et, d'ailleurs, l'auteur lui-même, dès les premières pages de son avant-propos[2], a pris soin d'exposer sa manière d'envisager une question importante et, depuis la fin du siècle dernier, vivement débattue. Personne n'ignore que le grec vul-

deuxième, celui d'avril, page 203; pour le troisième, celui d'octobre, page 611, et, pour le quatrième, celui de novembre, page 676. — [1] Troisième article, cahier d'octobre, et quatrième, cahier de novembre. — [2] P. 1-14, et dans les notes (σημειώσεις) du premier volume, p. 355-358.

gaire est le produit de la décomposition spontanée et, pour ainsi dire, instinctive, qu'a subie la langue ancienne, abandonnée, pendant le moyen âge, aux caprices d'une multitude illettrée. Mais, selon notre auteur, ces altérations ne sont ni assez nombreuses, ni assez radicales, pour qu'on ne puisse pas espérer d'élever le même idiome, tel qu'on le parle aujourd'hui, au moins à la hauteur du langage dont se servent les lettrés dans leurs livres. La langue grecque moderne, dit M. Tricoupis, « n'est pas fille du grec ancien, comme l'italienne est fille du latin; c'est « la langue ancienne elle-même, dont la longueur du temps a légèrement « altéré la beauté incomparable[1]. » Faire disparaître ces taches doit être aujourd'hui le désir et le but de tous les écrivains, obligés néanmoins de respecter certaines formes grammaticales consacrées par un long usage. Aussi notre auteur ne se contente-t-il pas d'enrichir son style d'une foule de mots expressifs ou harmonieux, heureusement empruntés aux grands écrivains de l'antiquité; il essaye même de rendre à la langue actuelle quelques-unes des flexions et des tournures qu'on pouvait croire perdues sans retour. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, une des pertes les plus regrettables que l'idiome moderne ait faite est celle du datif. Lorsque les langues se décomposent, il se manifeste une tendance à remplacer ce cas, en beaucoup de circonstances, par le génitif. Comme, pour arriver à la locution moderne *Dieu leur donna,* on a dû passer par la phrase barbare *Deus illorum donavit,* de même le peuple grec dit aujourd'hui *ἔδωκα τοῦ Πέτρου*, tandis que les lettrés écrivent *ἔδωκα τὸν Πέτρον*, ou bien, à l'imitation des langues romanes, ils emploient la forme analytique et indiquent le rapport par une préposition, *ἔδωκα εἰς τὸν Πέτρον*[2]. M. Tricoupis, au contraire, dans sa prose correcte et périodique, revient hardiment à la construction ancienne; il dirait *ἔδωκα τῷ Πέτρῳ*, et nous désirons vivement que son exemple soit suivi, non-seulement par ceux qui composent des livres, mais aussi dans la conversation. Il est impossible de dire si l'idiome parlé pourra jamais s'élever à cette hauteur; mais, si l'on réussit à réintroduire dans le langage usuel la désinence dont il s'agit, ce progrès vers le grec ancien sera infiniment plus marqué et plus décisif que celui qu'on pourrait obtenir par l'emploi d'une multitude de mots empruntés aux auteurs classiques les plus renommés par la pureté de leur style; car ce n'est pas le vocabulaire, c'est la grammaire d'un peuple qui constitue la partie essentielle et le véritable génie de sa langue.

[1] *Ἡ γλῶσσα αὕτη δὲν εἶναι θυγάτηρ τῆς παλαιᾶς ἑλληνικῆς ὡς ἡ ἰταλική τῆς λατινικῆς· εἶναι ἡ ἰδία παλαιά, τῆς ὁποίας τὸ ἀπαράμιλλον κάλλος παρήλλαξεν ὀλίγον ὁ πολὺς χρόνος.* P. 10. — [2] P. 355.

Le sujet vaste et difficile traité par M. Tricoupis a occupé déjà plusieurs écrivains distingués dont nous ne nommerons ici que MM. Blaquières[1], Alexandre Soutzos[2] et Pouqueville, consul général de France auprès d'Ali, pacha de Janina[3]; un plus grand nombre encore, choisissant un champ plus restreint, a raconté en détail, dans des publications particulières, les nombreux incidents, les faits frappants ou bizarres et les tristes épisodes dont cette guerre, embrassant successivement les provinces danubiennes, la Grèce, l'Archipel et même l'Asie Mineure, a été si féconde. Mais aucun des historiens que nous venons de citer n'étend sa narration jusqu'à la fin de la lutte terminée, en 1833, par l'avénement de S. M. le roi Othon; et, d'ailleurs, pour connaître à fond ces événements et leurs causes, pour recueillir des documents importants et authentiques, pour guider ses lecteurs au milieu du labyrinthe des partis politiques, des prétentions des chefs, d'une multitude de siéges et de combats, de victoires et de défaites, peu de personnes, à notre avis, se sont trouvées dans une position aussi favorable que M. Tricoupis. Fils d'un primat de Mésolonghi, il avait à peine terminé ses études à Londres et à Paris[4], lorsqu'il devint secrétaire général d'État (*γενικὸς γραμματεὺς τῆς ἐπικρατείας*) lors de la présidence du comte Capodistrias; et, depuis, exerçant des fonctions importantes, il y a toujours fait preuve d'une grande aptitude aux affaires, unie à une perspicacité peu commune et à une rare modération. Il n'est guère dans la destinée des hommes qui ont joué un rôle politique, qui ont pris part aux événements de leur époque et sur qui ont, dans leur pays, reposé les intérêts de la société, de satisfaire toutes les exigences, et de recueillir de la bouche de tous, de vrais et sincères éloges. Dans les temps de troubles et d'orages, lorsque les partis sont en présence et les ambitions éveillées, quand on est envieux des talents, jaloux des succès des autres, les esprits divisés ne s'accordent pas plus sur les principes que sur les actions, sur les événements que sur les hommes; car chaque parti a sa règle, sa mesure

[1] *Histoire de la révolution actuelle de la Grèce, son origine, ses progrès, et détails sur la religion, les mœurs et le caractère national des Grecs,* par Edward Blaquières; traduit de l'anglais par le Dr Blaquières. Paris et Leipzig, Bossange frères, libraires, 1825, un vol. in-8°. — [2] *Histoire de la révolution grecque,* par M. Alexandre Soutzos, témoin oculaire d'une grande partie des faits qu'il expose. Paris, chez Firmin Didot, 1829, un vol. in-8°. L'ouvrage s'arrête à la nomination du comte Capodistrias à la présidence. — [3] *Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant le précis des événements depuis 1740 jusqu'en 1824.* Paris, chez Firmin Didot père et fils, 1824, quatre vol. in-8°. — [4] Ce fut à Paris, en 1820, que M. Tricoupis publia un poëme guerrier (*ποίημα κλεφτικὸν*) intitulé Ὁ Δῆμος.

et sa justice, opposées à celles des partis contraires. Il nous semble cependant que M. Tricoupis a triomphé de cette difficulté, je dirai presque de cette sorte d'impossibilité, d'obtenir pendant une longue suite d'années, au fort des tempêtes politiques, l'unanimité des suffrages de ses concitoyens et la confiance du prince appelé à un trône nouvellement élevé. En effet, sous le règne de S. M. le roi Othon, qui sut promptement apprécier cet esprit lucide, sagace et essentiellement pratique, l'ancien secrétaire général de Capodistrias fut successivement ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique, vice-président du sénat, président du conseil des ministres; et aujourd'hui encore il occupe le poste éminent d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la Grèce à la cour de Londres.

C'est dans cette position, après avoir, avec une infatigable patience, rassemblé et mis en ordre de nombreux matériaux, que M. Tricoupis a entrepris d'écrire l'histoire de la lutte par laquelle les Hellènes ont su reconquérir leur indépendance. Trois volumes de cet important ouvrage ont paru jusqu'à présent; divisés en cinquante-neuf chapitres, ils comprennent les événements qui se sont passés dans l'espace d'environ six années, depuis les premiers symptômes de l'insurrection jusqu'en 1826. Ce sont des faits importants, presque uniques dans l'histoire, mais au sujet desquels nos lecteurs trouveront ici plutôt une notice succincte qu'un jugement porté avec connaissance de cause. On rencontre souvent tant de difficultés, lors même qu'on parle des matières dont on s'est fait un objet spécial d'études, de recherches et de réflexions, qu'on doit éviter de se prononcer sur les choses qu'on ne connaît qu'imparfaitement, et de juger des faits quelquefois racontés fort différemment par différents écrivains. Absolument étranger à la politique, l'auteur de cet article n'a été témoin d'aucun des nombreux événements qui ont marqué la guerre dont il s'agit; et, pendant son séjour en Grèce, il n'a connu que fort peu des personnages dont on retrace ici les exploits. Ce qu'il a pu recueillir d'après les récits de témoins oculaires l'a confirmé dans l'opinion que M. Tricoupis n'a point manqué à cette impartialité dont tout le monde se vante, que tous les lecteurs recherchent, et dont presque tous les historiens s'écartent plus ou moins, lors même qu'ils ont l'intention la plus sincère de s'y astreindre. Néanmoins, malgré notre confiance dans l'esprit de modération de M. Tricoupis, toujours désireux de démêler et de faire connaître la vérité, il nous a paru plus convenable d'insister principalement, dans notre article, sur le mérite linguistique de l'ouvrage que nous analysons; pour tout le reste, le rédacteur n'a d'autre titre à revendiquer que celui d'abréviateur très-suc-

cinct et d'interprète fort incomplet de la narration instructive et des sentiments patriotiques de l'auteur.

Le premier volume, renfermant dix-neuf chapitres, s'ouvre par l'exposition des causes qui déterminèrent l'insurrection. « Il est digne de « remarque, dit M. Tricoupis, que la Grèce seule, asservie par les « Turcs, n'éprouva point ce qu'éprouvèrent les autres nations euro- « péennes tombées sous une domination étrangère. Chez ces nations, « le même culte, le même langage, confondirent bientôt conquérants et « conquis, et, par la suite des temps, ils devinrent un seul peuple compris « sous la même dénomination [1]. » Mais une pareille fusion ne put jamais s'effectuer en Grèce. Tandis que celle-ci renaissait insensiblement et se dirigeait vers des destinées nouvelles, les Turcs, restés stationnaires, « sans goût pour le commerce et l'industrie, ignorants, présomptueux, « étaient et demeuraient pleins de dédain pour tous les progrès de l'Eu- « rope [2]. » Les Grecs, au contraire, régénérés par les sciences et les arts, se comptaient et se mesuraient avec les oppresseurs. Maîtres du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, « plus éclairés que les domina- « teurs, à cause de leurs relations avec l'Europe et de leur penchant pour « l'instruction, souples et habiles à cause de leur position politique [3], » ils se vengeaient rarement en détail, se plaignaient peu, oubliaient encore moins, et voyaient avec une joie secrète l'affaiblissement d'un empire qui, selon eux, fondé par la violence, ne puisait sa force que dans l'injustice et la terreur.

On sait que l'insurrection de la Grèce fut préparée par une société secrète appelée *hétérie* (*ἑταιρεία τῶν Φιλικῶν*), sur l'origine de laquelle M. Tricoupis donne des détails peu connus. Fondée à Odessa, vers la fin de l'année 1814, par un négociant d'Arta, nommé Skouphas, « homme « d'un caractère honorable, expérimenté en affaires, mais n'ayant « qu'une instruction médiocre et peu d'autorité [4], » cette association, que l'on disait encouragée et protégée secrètement par le gouvernement russe, eut bientôt de nombreuses ramifications dans le Péloponnèse

[1] *Σημειώσεως ἄξιον εἶναι, ὅτι μόνη ἡ Ἑλλὰς, πεσοῦσα ὑπὸ τοὺς Τούρκους, δὲν ὑπέσθη ὅ τι ὑπέσθησαν τ' ἄλλα τὰ πεσόντα ὑπὸ ξένην ἀρχὴν Εὐρωπαϊκὰ ἔθνη, ὅπου δορυκτήτορες καὶ δορύκτητοι συνεμίγησαν ὑπὸ τὴν αὐτὴν θρησκείαν καὶ τὴν αὐτὴν γλῶσσαν, καὶ ἀποκατέσθησαν, προϊόντος τοῦ καιροῦ, ἓν καὶ τὸ αὐτὸ ἔθνος ὑπὸ μίαν καὶ τὴν αὐτὴν κλῆσιν.* P. 15. — [2] *Ἀφιλέμποροι, ἀβιομήχανοι, ἀμαθεῖς, οἰηματίαι καὶ καταφρονηταὶ πάσης Εὐρωπαϊκῆς βελτιώσεως καὶ ἦσαν καὶ ἔμειναν.* P. 16. — [3] *Σοφώτεροι οἱ κρατούμενοι Ἕλληνες τῶν κρατούντων Τούρκων, ἐξ αἰτίας τῆς σχέσεώς των πρὸς τοὺς Εὐρωπαίους καὶ τῆς πρὸς τὰ γράμματα κλίσεώς των, εὔκαμπτοι καὶ ὕπουλοι ἐξ αἰτίας τῆς πολιτικῆς θέσεώς των.* P. 17. — [4] *Ἄνθρωπος τιμίου χαρακτῆρος, πολύπειρος, ἀλλ' ὀλίγης παιδείας καὶ μικρᾶς σημασίας.* P. 21.

« où la main de fer du despotisme pesait moins sur la race conquise, et « dans les îles de l'Archipel, où ni les autorités ni les habitants n'étaient « Turcs[1]. » Sans se déclarer encore ouvertement, et gardant les dehors d'une soumission entière envers la Porte, une assemblée, composée de primats et d'ecclésiastiques, se réunit, au commencement de l'année 1820, à Tripolitza, capitale de la Morée, et chargea un de ses membres, Emmanuel Xanthos, d'une mission secrète auprès du comte Capodistrias, alors secrétaire d'État à Saint-Pétersbourg. Mais Xanthos n'y trouva point un accueil bienveillant. Vivement repoussé comme participant à une entreprise téméraire et prématurée qui pourrait compromettre l'existence même de la nation grecque, n'ayant pu remplir auprès du ministre russe l'objet de sa mission, il fut forcé de porter ses vues sur une autre personne[2].

Il s'adressa donc à Alexandre Hypsilantis. « Issu d'une famille illustre, « fils d'un hospodar destitué par la Porte, réfugié lui-même en Russie[3], » où il était parvenu au grade d'officier général, ce prince avait toujours montré beaucoup d'enthousiasme pour le grand mouvement national qui se préparait; aussi accepta-t-il formellement et par écrit, le 20 juin 1820, la direction de la société des hétéristes. Après avoir sollicité et obtenu du gouvernement impérial un congé, « sous le prétexte de se « rendre aux eaux[4], » il voulut d'abord s'embarquer à Trieste, et, paraissant tout à coup dans le Magne, appeler aux armes les populations chrétiennes de la Morée. Mais des personnes vivant dans son intimité le firent renoncer à ce projet. On disait que les deux provinces danubiennes « pouvaient être regardées comme une seconde Grèce; que « leurs habitants, professant la même croyance que les Hellènes, étaient « désireux de concourir au succès d'une lutte entreprise pour la foi or- « thodoxe; que l'hospodar de la Moldavie, Michel Soutzos, recevrait le « prince avec empressement; que la Valachie, ayant perdu son hospo- « dar, Alexandre Soutzos, mort vers le milieu de janvier, était tombée « dans toute la faiblesse des interrègnes, ou plutôt dans l'anarchie; enfin

[1] Ἀλλ' ἡ Πελοπόννησος ὅπου δὲν ἐπίεζε τόσον τὸ ὑπήκοον ἡ σιδηρᾶ χεὶρ τοῦ δεσποτισμοῦ, καὶ αἱ Νῆσοι ὅπου οὔτε ἀρχαὶ οὔτε κάτοικοι Τοῦρκοι ἦσαν, ἐγέμισαν Φιλικῶν. P. 26. — [2] Ἀλλ' ὁ ἀπόστολος οὗτος ὄχι μόνον δὲν ηὕρεν εὐμενῆ ὑποδοχὴν παρὰ τῷ Καποδιστρίᾳ, ἀλλὰ καὶ κακῶς ἀπεπέμφθη ὡς συνεργῶν εἰς τὴν κατάστροφὴν του ἔθνους του. Μὴ δυνηθεὶς δὲ νὰ κατορθώσῃ παρ' αὐτῷ ὅσα παρηγγέλθη, ἠναγκάσθη να στρέψῃ πρὸς ἄλλον τὰ βλέμματά του. P. 33. — [3] Βλαστὸς λαμπρᾶς οἰκογενείας καὶ υἱὸς ἡγεμόνος καταδιωχθέντος ὑπὸ τῆς Πύλης, καὶ πρόσφυγος εἰς τὴν Ρωσσίαν. *Ibid.* — [4] Ἤτησε παρὰ τῆς Ρωσσικῆς κυβερνήσεως ἄδειαν ἀπουσίας, ἐπὶ χρήσει δῆθεν λουτρῶν. P. 37.

« qu'il se trouvait dans les principautés un grand nombre d'hétéristes « prêts à prendre part au combat[1]. » Ces considérations prévalurent sur toutes les autres, et l'envahissement de la Moldavie fut résolu.

On connaît la funeste issue de cette entreprise. Hypsilantis, revêtu de son uniforme de général russe et accompagné d'un petit nombre de partisans, passa la frontière le 22 février 1821, vers cinq heures du soir (p. 51). Il eut d'abord des succès. A la première nouvelle de sa marche, une foule de jeunes Grecs accoururent, par troupes armées, des provinces limitrophes de la Russie; bientôt il put grossir sa petite armée des milices albanaises de l'hospodar Soutzos, qui, conduites par leurs capitaines (*ὁπλαρχηγοὶ*) vinrent se ranger sous son étendard, où l'on voyait d'un côté le signe révéré de la croix avec les mots prophétiques du labarum *Ἐν τούτῳ νίκα*, et de l'autre un phénix et la devise : « Je renais de ma cendre » (*Ἐκ τῆς κόνεώς μου ἀναγεννῶμαι*); enfin il occupa, sans trouver de la résistance, les capitales des deux principautés, Jassy et Bukarest.

Mais, dit notre auteur, Hypsilantis « méconnut le caractère des in- « surrections, qui grandissent quand elles attaquent, tandis qu'elles per- « dent du terrain et échouent quand elles se tiennent sur la défensive[2]. » En effet, celui qui se disait à la fois chef et agent de l'hétérie, lui qui ne regardait les provinces danubiennes que comme un avant-poste d'où il devait pénétrer en Grèce après avoir traversé rapidement la Bulgarie, au lieu de marcher en avant, perdit un temps précieux à Bukarest. Irrésolu, désavoué par le gouvernement russe, excommunié par le patriarche de Constantinople, se laissant dominer par des personnes indignes de l'approcher, menacé enfin d'être enveloppé par des forces imposantes qui avaient passé le Danube, il se retira vers les monts Carpathes avec une armée qui composait encore un effectif de 2,500 cavaliers et 4,500 fantassins, mais qui n'avait jamais offert que l'image de l'indiscipline et de l'anarchie. Les troupes ottomanes la détruisirent ou la dispersèrent le 7 juin, au combat sanglant de Dragaschani (*Δραγασάνι*), où

[1] *Ἔλεγαν ὅτι αἱ δύο αὗται ἡγεμονίαι ἐθεωροῦντο ὡς ἄλλη Ἑλλάς... ὅτι ὁ λαός των, πρεσβεύων τὸ αὐτὸ δόγμα τῶν Ἑλλήνων, ἦτο πρόθυμος νὰ συναγωνισθῇ τὸν ὑπὲρ πίστεως ἀγῶνα· ὅτι ὁ ἡγεμὼν τῆς Μολδαυίας, Μιχαὴλ Σοῦτσος, τὸν ἐδέχετο προθύμως· ὅτι ἡ ἡγεμονία τῆς Βλαχίας, χηρεύουσα διὰ τὸν περὶ τὰ μέσα τοῦ ἰανουαρίου θάνατον τοῦ ἡγεμόνος της, Ἀλεξάνδρου Σούτσου, ἐτέλει κατ' ἐκείνην τὴν ἐποχὴν ὑπὸ ἀδύνατον μεσηγεμονίαν ἢ μᾶλλον εἰπεῖν ἀναρχίαν· ὅτι εὑρίσκετο ἐντὸς τῶν ἡγεμονιῶν μέγας ἀριθμὸς Φιλικῶν ἑτοίμων νὰ συναγωνισθῶσι.* P. 38. —

[2] *Παρεγνώρισε δὲ καὶ τὴν φύσιν τῶν ἐπαναστάσεων, αἱ ὁποῖαι... κρατύνονται διὰ τῆς ἐπιθέσεως, καὶ φθείρονται καὶ ὀπισθοδρομοῦν διὰ τῆς ἀμύνης.* P. 168.

un corps d'élite, appelé le bataillon sacré (*ἱερὸς λόχος*), et composé de douze cents hétéristes d'origine grecque, périt presque en entier. Ces jeunes gens, enthousiastes de leur patrie, « étaient vêtus de noir; ils « avaient sur le devant de leur coiffure l'image d'une tête de mort sur- « montant deux os posés en sautoir, avec les mots au-dessous : Être libres « ou mourir; ils portaient la cocarde tricolore[1]. » Quant à Alexandre Hypsilantis, il parvint, non sans difficulté, à se réfugier en Transylvanie, où il fut arrêté. Conduit à la forteresse de Mongatz, il resta prisonnier jusqu'en 1827 et mourut à Vienne l'année suivante, à l'âge de trente-huit ans (p. 160).

Son entreprise échoua, mais elle avait eu un retentissement immense en Morée et dans les îles de la mer Égée; car, dit M. Tricoupis, « quand « des matières faciles à enflammer sont amoncelées, il suffit qu'une « étincelle y tombe pour les embraser[2]; » et, lorsque tout est en désordre, quand tous les droits sont confondus, quand le juste et l'injuste n'ont point de limites tracées, les rébellions n'ont point le caractère que ces mêmes actes prendraient dans des pays régulièrement administrés. La ville de Patras s'insurgea le 21 mars; le 23, les Maniotes, conduits par leur chef, Pierre Mavromichalis, s'emparèrent de Calamata (p. 85); le 28, le jour même où Alexandre Hypsilantis parut devant Bukarest, Hydra, la plus commerçante et la plus riche des îles de l'Archipel, se déclara également et arma en guerre quatre-vingt-douze bâtiments, auxquels se joignirent quarante-quatre fournis par Spetzia et quarante de Psara. La Phocide, la Béotie, l'Attique, ne tardèrent pas à suivre l'exemple des îles (p. 200-236), de sorte qu'au mois de juillet 1821, depuis le cap Ténare jusqu'aux Thermopyles, et dans les villes ouvertes, habitées auparavant en tout ou en partie par des mahométans, l'étendard de la croix flottait sur les mosquées, au-dessus du croissant. Mais plusieurs localités fortifiées, devenues l'asile des populations musulmanes, le château de Patras, l'Acrocorinthe, l'acropole d'Athènes, les villes de Nauplie, de Monembasie, de Coron, de Modon, et quelques autres places d'un accès difficile, opposaient encore aux insurgés une résistance opiniâtre; et plus d'une fois leurs garnisons, par des sorties heureuses, firent éprouver de grandes pertes à la multitude indisciplinée, mal armée et à peine vêtue, qui les bloquait.

[1] *Ἐλέγοντο δὲ οἱ ἱερολοχῖται οὗτοι καὶ μαυροφορῖται, διότι ἐφόρουν μαῦρα· ἔφεραν δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ πίλου των κατὰ μέτωπον ὁμοίωμα κρανίου ἐπὶ δύο κοκκάλων ἐν χιασλῷ σχήματι κειμένων· ὑποκάτω δὲ αὐτῶν ἦτον ἐπιγραφὴ « Ἐλευθερία ἢ θάνατος. »* Ἐφόρουν δὲ καὶ ἐθνόσημον τρίχρουν. P. 58. — [2] *Ὅταν ὕλη εὔφλεκτος συσσωρευθῇ, σπινθὴρ ἀρκεῖ νὰ πέσῃ καὶ νὰ τὴν ἀνάψῃ.* P. 76.

On comprend qu'il nous est impossible de suivre M. Tricoupis dans les détails pleins d'intérêt qu'il donne sur les nombreux combats livrés entre les Turcs et les Hellènes, sur les victoires navales de ces derniers, sur les progrès de l'insurrection en Acarnanie et jusqu'en Épire. Nous passerons également sous silence les faits peu connus qui précédèrent et suivirent la fin tragique du patriarche de Constantinople Germanos, mis à mort, au mois d'avril 1821, avec une foule de prélats et de notables grecs; et nous ne pouvons qu'indiquer le chapitre XVI (p. 285-296), où l'on trouve la relation circonstanciée des cruautés et des violences commises par les Turcs, faisant peser une sorte de réaction aussi passionnée qu'impolitique sur les populations chrétiennes de Smyrne, en Chypre et dans l'île de Cos. Mais nous nous arrêterons quelques moments à l'un des épisodes les plus dramatiques de cette guerre si féconde en incidents mémorables et imprévus : c'est au chapitre XVIII (p. 320-343), où l'auteur rend compte, avec beaucoup d'impartialité, de la résistance courageuse d'une poignée de Musulmans qui, habitant un bourg ouvert, surent défendre leurs foyers pendant plus de trois mois contre l'insurrection de tout le Péloponnèse.

Entre les profondes vallées de l'Alphée et de l'Érymanthe, à quelques lieues nord-est d'Olympie, s'élève un vaste plateau presque dépourvu d'arbres, mais riche en pâturages et renommé par la salubrité de son air. C'est le mont Pholoé, où la mythologique antiquité plaçait la demeure des Centaures[1], où plus tard les habitants de l'Élide nourrissaient un grand nombre de coursiers rapides[2], et où se retira, l'an 396 de notre ère, une armée de Goths vaincue par Stilichon[3]. Ce fut sur ce même plateau que, dans un village appelé Lala, s'était établie, au siècle dernier, une colonie d'Albanais mahométans. « Ils étaient peu « nombreux et pauvres dans l'origine, et leurs demeures étaient ché- « tives[4]. Courageux et accoutumés dès l'enfance au métier des armes, « ils vécurent pendant quelque temps du produit de leurs brigandages « ou d'une solde qu'ils recevaient des autorités ottomanes. Mais de pa- « reils mercenaires, d'abord bien disposés pour celui qui les paye, s'ils

[1] Apollodore, II, v, 4.

[2] Vertice sic Pholoes volucrum nutritor equorum,
Cui fœtura gregem pecoroso vere novavit,
Lætatur.
Stace, *Theb.* X, 228.

[3] Εἰς Φολόην συμβυγεῖν τοὺς βαρβάρους ἠνάγκασε. Zosime, *Hist.* V, VII.— [4] Ὀλίγοι καὶ πτωχοὶ ἦσαν οἱ πρῶτοι κάτοικοι Ἀλβανοὶ τοῦ Λάλα, καὶ πενιχραὶ αἱ κατοικίαι των. P. 321.

« se sentent forts et leur supérieur faible, ne tardent pas à se rendre « familiers avec lui; puis ils deviennent ses égaux, et enfin ses maîtres. « Aussi les Laliotes, jadis mésestimés et sans asile, eux dont la fortune « s'améliorait de jour en jour, à cause de leur bravoure et de la vie vo- « luptueuse et relâchée des chefs turcs, s'élevèrent-ils au point de con- « tracter des alliances avec la famille même du sultan, et de s'approprier « les riches domaines que celle-ci possédait en Morée[1]. » « Ils s'étaient « construit dans leur bourg des habitations somptueuses et fortes, en- « tourées de vastes enceintes, de sorte que les maisons de Lala, au « nombre d'environ huit cents, occupaient un terrain considérable « planté d'arbres fruitiers[2]. »

Bien armés, bien montés, téméraires comme les Centaures du Pholoé, cruels et redoutés comme eux[3], les Albanais de Lala, dès le commencement de l'insurrection, se répandirent dans les campagnes de l'Élide, commirent partout d'horribles dégâts, et furent souvent vainqueurs dans leurs rencontres avec les Grecs, qui manquaient absolument de cavalerie. Ceux-ci ne prirent le dessus qu'après l'arrivée de renforts nombreux venus des îles ioniennes, d'où « les Zantiotes accou- « rurent les premiers à la voix de la religion et de la patrie[4]; » commandés par le comte Métaxas, ces nouveaux auxiliaires amenèrent même quelques pièces d'artillerie de campagne. Alors les Laliotes se décidèrent à parlementer. M. Tricoupis (et nous l'en félicitons) n'a point cédé à la passion si générale et si séduisante dans les historiens anciens, à la passion de remplir son ouvrage de harangues qui n'ont jamais été prononcées; il remplace ces discours, fruits d'une imagination quelquefois trop féconde, par un grand nombre de documents authentiques, tels que proclamations, lettres, instructions, pièces officielles de toute espèce, que, dans sa position élevée, lui seul pouvait se procurer, et qui

[1] *Οἱ δὲ ἐν αὐτῇ τῇ ἐπαρχίᾳ κατοικήσαντες... ἀνδρεῖοι καὶ ἐμπειροπόλεμοι Λαλιῶται ἕξων κατ' ἀρχὰς ἢ ὡς λῃσταὶ ἢ ὡς ὑπομίσθιοι τῶν Ὀθωμανῶν. Ἀλλ' ὁ ἰσχυρὸς ὑπομίσθιος δὲν ἀργεῖ νὰ γενῇ πρῶτον εὔνους, μετ' ὀλίγον φίλος, ἔπειτα ἰσότιμος, καὶ τελευταῖον ἀνώτερος τοῦ ἀνισχύρου μισθοδότου του. Διὰ τοῦτο οἱ ποταποὶ καὶ ἀνέστιοι Ἀλβανοὶ τοῦ Λάλα, τῶν ὁποίων ἡ τύχη ἡμέρᾳ τῇ ἡμέρᾳ ἐβελτιοῦτο, ἐξ αἰτίας τῆς ἀνδρείας αὐτῶν καὶ τῆς ἡδυπαθείας καὶ τῆς ἐκθηλύνσεως τῶν ἄλλων, κατήντησαν νὰ συμπενθερεύσωσι καὶ μετ' αὐτῆς τῆς Σουλτανικῆς γενεᾶς τῶν Ὀθωμανῶν, καὶ νὰ οἰκειοποιηθῶσι καὶ τὰ πλούσια κτήματά της.* P. 321. — [2] *Ἀνήγειραν λαμπρὰς καὶ δυνατὰς οἰκοδομὰς ἐντὸς τῆς κωμοπόλεώς των, ἐν μέσῳ ἐκτεταμένων περιοχῶν· ὥστε αἱ ὀκτακόσιαι περίπου οἰκίαι τοῦ Λάλα περιέκλειαν πολλὴν γῆν, καὶ τὴν γῆν ταύτην ἐσκέπαζαν καρποφόρα δένδρα. Ibid.* — [3] *Οἱ φόβον καὶ τρόμον παντοῦ καὶ πάντοτε ἐνσπείροντες Λαλιῶται.* P. 330. — [4] *Οἱ Ζακύνθιοι ἔτρεξαν πρῶτοι τῶν λοιπῶν Ἑπτανησίων εἰς τὴν φωνὴν τῆς πίστεως καὶ τῆς πατρίδος.* P. 327.

seront lues avec intérêt par les personnes désireuses d'arriver à une connaissance exacte des faits. C'est ainsi que l'auteur nous a conservé, au chapitre XVIII, la correspondance fort singulière qui s'établit entre les chefs des Hellènes et les Albanais de Lala. Ces derniers, quoique zélés mahométans, ne parlaient qu'une espèce de grec altéré; quelques-uns même, à ce qu'il paraît, essayaient de l'écrire; et nous croyons bien faire en mettant sous les yeux de nos lecteurs un de ces curieux documents linguistiques, dont le langage, naïvement barbare, forme un contraste piquant avec la diction correcte de M. Tricoupis. Ces mêmes lignes pourront aussi donner une idée du *romaïque*, mêlé de mots turcs, arabes et persans, tels que le parlent les Musulmans illettrés habitant l'Épire, la Thessalie, les îles de Candie et de Chypre, et qui ont également, depuis des siècles, oublié la langue de leurs ancêtres.

Pour faciliter l'intelligence de la pièce qu'on va lire, nous devons dire d'abord que cette lettre, souple et insidieuse malgré son apparente simplicité, est adressée aux chefs des Ioniens (*τῶν Ἐπτανησίων*) accourus au secours des insurgés du Péloponnèse, desquels les Laliotes cherchaient habilement à les détacher. Nous ajouterons que ces derniers, grâce à leur supériorité en cavalerie, étaient encore maîtres, alors, des plaines qui s'étendent du mont Pholoé jusqu'à la mer; voilà pourquoi, en invitant les capitaines ioniens à une entrevue, ils leur promettent, s'ils veulent se séparer des Moréotes, de les escorter et de les reconduire jusqu'au cap Ichthys (*τὸ Κατάκωλον*), non loin de l'embouchure de l'Alphée, ou jusqu'à Cyllène (*ἡ Γλαρέντσα*), l'ancien port des Éléens, mentionné déjà par Thucydide[1]. Comme au temps de Strabon, ce sont encore aujourd'hui des localités où s'embarquent les habitants du littoral nord-ouest du Péloponnèse, quand ils veulent se rendre aux Sept-Iles.

Voici la lettre des Laliotes, écrite le 5 juin 1821 :

« A nos amis les capitaines de Céphalonie et de Zante. Comme nous vous l'avons « écrit hier par votre parlementaire Panagiotis, nous vous envoyons aujourd'hui « notre kiahya-bey, homme qui jouit de toute notre confiance; il vous dira de vive « voix ce que nous n'avons pas le temps d'écrire plus au long. Il est vrai, comme « vous le dites, que nous avons été amis et bons voisins; mais c'est précisément pour « cela que nous n'aurions jamais cru que, ajoutant foi aux mensonges des Moréotes.... « vous viendriez nous inquiéter jusque dans nos demeures. Au reste, ce qui est fait « est fait. Ce que vous nous dites, ce sont de vaines paroles que nous ne pensons pas « que vous croyiez vous-mêmes. C'est pourquoi nous vous proposons de venir à Lala, où « nous vous recevrons comme de vrais amis, et nous vous accompagnerons jusqu'à « Catacolon ou jusqu'à Glarentsa, afin que vous vous retiriez dans vos demeures, et

[1] *Κυλλήνην τὸ Ἠλείων ἐπίνειον*. Thucydide. I, XXX.

« que nous restions toujours en parfaite intelligence. Autrement, si vous n'écoutez « pas nos conseils affectueux, que le malheur retombe sur votre tête[1] ! »

Il semble résulter de cette correspondance que ni l'un ni l'autre parti n'étaient de bonne foi; aussi les négociations, à peine entamées, furent-elles bientôt rompues. Le comte Métaxas fit dire aux assiégés : *Αὔριον ἔχομεν πόλεμον* (p. 334), et les hostilités continuèrent jusqu'à la nuit du 29 juin, où les Laliotes, réduits aux abois, abandonnèrent leur bourg, y mirent le feu, et parvinrent à s'ouvrir un passage à travers une multitude exaspérée par des siècles d'injures, demandant une patrie, des autels et des lois, mais qui, bonne pour un coup de main, ne pouvait jamais demeurer réunie pendant longtemps sous le même drapeau.

Le chapitre XIX (p. 344-354) termine le premier volume. L'auteur y raconte de quelle manière s'organisa, vers la fin du mois de mai 1821, une espèce de gouvernement central prenant le titre de sénat du Péloponnèse (*Πελοποννησιακὴ γερουσία*), et s'efforçant de donner à l'insurrection une forme régulière. Malheureusement, cette junte, présidée par le chef des Maïnotes, Mavromichalis, se trouva bientôt en désaccord avec le prince Démétrius Hypsilantis, qui, ayant reçu des pleins pouvoirs de son frère Alexandre, arriva à Hydra le 7 juin, le jour même où la défaite de Dragaschani fit évanouir les espérances des hétéristes dans les principautés danubiennes. Une lutte s'engagea aussitôt entre lui et l'assemblée délibérante; mais nous ne pouvons qu'indiquer ici les révélations curieuses qu'on trouve dans le même chapitre, concernant l'origine et les progrès d'une dissension qui prépara bien des maux à la patrie commune, et qui, sans le dévouement et l'énergie de quelques chefs influents, aurait pu dégénérer en une guerre civile dont il était difficile de calculer les conséquences.

[1] *Πρὸς τοὺς φίλους μας καπεταναίους Κεφαλονίτας καὶ Ζακυνθίους. Καθὼς χθὲς σᾶς ἐγράψαμεν μὲ τὸν ἐδικόν σας Παναγιώτην, ἰδοὺ ἐξαποστέλλομεν τὸν ἐδικόν μας Μπέϊκον κεχαγιᾶν, ἄνθρωπον ὅστις χαίρει ὅλην τὴν ἐμπιστοσύνην μας, διὰ νὰ σᾶς ὁμιλήσῃ ὅσα δὲν ἔχομεν τὸν καιρὸν νὰ γράψωμεν πλατύτερα. Εἶναι ἀλήθεια, καθὼς λέγετε, ὅτι ἐσταθήκαμεν φίλοι καὶ καλοὶ γείτονες· ἀλλ' ἴσια ἴσια διὰ τοῦτο δὲν ἐλπίζαμεν ποτὲ ὅτι πιστεύοντες τὰ ψεύματα τῶν Μωραϊτῶν.... νὰ ἔλθετε νὰ μᾶς φορτωθῆτε μέσα εἰς τὰ σπήτιά μας. Ὅτι ἔγεινεν ἔγεινεν. Ὅσα μᾶς λέγετε εἶναι χάλτια, τὰ ὁποῖα δὲν στοχαζόμεθα πῶς καὶ ἐσεῖς πιστεύετε. Διὰ τοῦτο λοιπὸν σᾶς λέγομεν νὰ ἔλθετε εἰς τοῦ Λάλα, ὅπου θέλει σᾶς δεχθοῦμεν ὡς καλοὺς φίλους, καὶ θέλει σᾶς συνοδεύσομεν ἕως τὸ Κατάκωλον ἢ τὴν Γλαρέντσαν, διὰ νὰ πᾶτε στὰ σπήτιά σας καὶ νὰ μένωμεν πάντα φίλοι. Ἀλλέως, καὶ δὲν ἀκούσετε αὐταῖς ταῖς φιλικαῖς συμβουλαῖς μας, τὸ κρίμα ἂς ἦναι στὸν λαιμόν σας. Λάλα, 5 ἰουνίου 1821.* Page 332. Au lieu d'employer le mot *λαιμὸς*, qui ne se trouve ni dans Xénophon ni dans Platon, un auteur attique aurait peut-être écrit *Ταῦθ' ὑμῖν τρέψειαν εἰς κεφαλὴν οἱ θεοί.*

Dans un prochain et dernier article, nous aurons à rendre compte du second et du troisième volume de M. Tricoupis. Il y fait connaître en détail par combien d'épreuves, depuis l'année 1821 jusqu'en 1826, la Grèce devait passer encore avant de conquérir une glorieuse indépendance et de remonter au rang des nations.

HASE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 26 mars, une séance publique, dans laquelle M. le comte de Falloux a été reçu, en remplacement de M. le comte Molé. M. Briffaut, directeur, a répondu au récipiendaire.

M. Émile Augier a été élu membre de l'Académie française, le mardi 31 mars, en remplacement de M. le comte de Salvandy, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 16 mars 1857, M. Delafosse a été élu membre de l'Académie des sciences (section de minéralogie et de géologie), en remplacement de M. Élie de Beaumont, nommé secrétaire perpétuel.

M. Dufrénoy, membre de l'Académie des sciences (même section), est mort à Paris, le 20 mars 1857.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 2 février, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.

Au début de la séance, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés ont eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Grand prix de mathématiques.* — L'Académie avait mis au concours, et prorogé jusqu'en 1856, la question suivante :

« Trouver, pour un exposant entier quelconque n, les solutions en nombre « entiers et inégaux de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas, quand « n est > 2. »

Parmi les pièces adressées à ce concours, aucun travail n'ayant paru digne du prix, l'Académie l'a accordé à M. Kummer, pour ses belles *Recherches sur les nombres complexes composés de racines de l'unité et de nombres entiers.*

Prix d'astronomie, fondé par Lalande. — Cinq nouvelles petites planètes ont été découvertes dans le cours de l'année 1856. Les deux premières, *Léda* et *Lætitia*, ont été découvertes à Paris, le 12 janvier et le 8 février 1856, par M. Chacornac, astronome attaché à l'observatoire impérial. Les deux suivantes, *Harmonia* et *Daphné*, ont aussi été découvertes à Paris, l'une le 31 mars, l'autre le 22 mai 1856, par M. Hermann Goldschmidt, peintre d'histoire. Le lendemain, 23 mai 1856, M. Pogson découvrait à Oxford (Angleterre) la planète *Isis*, la quarante-deuxième des planètes télescopiques observées entre Mars et Jupiter.

L'Académie a partagé le prix d'astronomie fondé par Lalande entre MM. Chacornac, Goldschmith et Pogson.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — L'examen des pièces adressées à ce concours pour l'exercice de 1856 n'a rien révélé qui ait paru digne du prix à décerner.

Prix de statistique. — L'Académie accorde, pour l'année 1856, le prix de statistique fondé par M. de Montyon, à M. Armand Husson, chef de division à la préfecture de la Seine, pour les renseignements précieux contenus dans son ouvrage intitulé les *Consommations de Paris.*

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, est décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique. En conséquence, le président a remis les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde*, et le *Traité des probabilités*, à M. Martin (Louis-André-Émile), sorti le premier de l'École polytechnique, le 19 septembre 1856, et entré le premier à l'École impériale des mines.

Sciences physiques. — *Grand prix des sciences physiques, proposé en 1847 pour 1849, remis au concours pour 1853 et de nouveau pour 1856.* — « Établir, par une « étude du développement de l'embryon dans deux espèces, prises, l'une dans l'em- « branchement des vertébrés, et l'autre soit dans l'embranchement des mollusques, « soit dans celui des articulés, des bases pour l'embryologie comparée. »

L'Académie a accordé le prix à M. Lereboullet, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Strasbourg.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1850 pour 1853, et remis à 1856. — « 1° Étudier les lois de la distribution des corps organisés fossiles dans les différents « terrains sédimentaires, suivant leur ordre de superposition; 2° discuter la question « de leur apparition ou de leur disparition successive ou simultanée; 3° rechercher « la nature des rapports qui existent entre l'état actuel du règne organique et ses « états antérieurs. »

Ce prix a été décerné à M. H.-G. Bronn, professeur d'histoire naturelle à Heidelberg (grand-duché de Bade).

Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon. — Ce prix a été accordé à M. Waller, pour ses observations et ses expériences sur les ganglions des nerfs rachidiens. L'Académie a décerné, en outre, un prix supplémentaire de 1,500 francs à M. Davaine, pour la partie physiologique de son *Étude sur l'anguillule du blé niellé* (*anguillula tritici*), et une mention honorable, avec une récompense de 1,000 francs, à M. Fabre, d'Avignon, pour ses recherches relatives à l'action du venin des cerceris sur le système nerveux ganglionnaire des insectes.

Prix relatifs aux arts insalubres. — L'Académie a décerné un prix de 2,500 francs

à M. Schroetter, *pour la découverte de l'état isomérique du phosphore rouge*, et un encouragement de 2,000 francs à M. Chaumont, auteur d'une machine propre à séparer les *jarres* ou gros poils des peaux de lapin, des poils courts et fins qui sont exclusivement employés à la fabrication des feutres pour chapeau.

Prix de médecine et de chirurgie. — L'Académie a décerné : un prix de 2,000 francs à M. Simpson qui, après les belles expériences de M. Flourens, a introduit l'anesthésie par le chloroforme dans la pratique chirurgicale et dans celle des accouchements; un prix de 2,000 francs à M. Malgaigne, pour son grand ouvrage sur les fractures et les luxations, ouvrage dans lequel l'auteur fait ressortir une foule de faits nouveaux, en ce qui concerne presque toutes les questions qui y sont traitées, eu égard en particulier aux fractures de l'astragale par écrasement, aux luxations incomplètes du genou, du fémur, de l'humérus, du coude, aux fractures des côtes, etc.; un prix de 2,000 francs à M. Jules Guérin, pour avoir généralisé la méthode sous-cutanée, indépendamment de son application à la ténotomie déjà récompensée; une récompense de 1,200 francs à M. Stilling, pour ses recherches anatomiques et microscopiques sur le pont de Varole, la moelle allongée et la moelle épinière; une récompense de 1,000 francs à M. Eugène Renault, pour ses nombreuses expériences sur plusieurs *maladies contagieuses*, sur la *rapidité* plus ou moins grande avec laquelle sont absorbées les matières virulentes de la morve, de la clavelée, de la rage, du sang de rate et du charbon, introduites sous l'épiderme; sur la transmission de la morve par l'injection dans les veines d'un sang provenant de chevaux atteints de morve aiguë; sur la transmission de la rage des herbivores, et sur un grand nombre d'autres points de l'histoire de ces maladies; une récompense de 1,000 francs à M. Filhol pour : 1° avoir démontré dans son ouvrage sur les eaux minérales des Pyrénées, que certaines eaux de cette contrée de la France doivent leur propriété sulfureuse au monosulfure de sodium; 2° avoir distingué deux catégories d'eaux sulfureuses dans lesquelles existe la silice et avoir constaté que les eaux les plus renommées des Pyrénées qui sourdent dans la partie orientale de la chaîne sont plus alcalines que les autres; 3° avoir découvert la présence de l'acide borique dans plusieurs eaux des Pyrénées et dans celles de Vichy; 4° enfin pour avoir perfectionné la méthode sulfhydrométrique de Dupasquier, en substituant à la solution alcoolique d'iode la solution aqueuse d'iodure de potassium; une récompense de 1,000 francs à M. Galtier, pour avoir, dans son *Traité de Toxicologie médicale, chimique et légale*, constaté un des premiers les modifications que l'iode éprouve dans le lait, le sang, l'urine; avoir indiqué les moyens de faire manifester la présence de l'acide sulfurique dans les matières organiques, lorsque cet acide a été absorbé; et enfin avoir soumis à l'observation microscopique les diverses poudres des végétaux toxiques et leur avoir assigné des caractères importants; une récompense de 1,000 francs à M. Middeldorpf, pour la galvanocaustie appliquée à certaines opérations chirurgicales; une récompense de 1,000 francs à M. Brown Séquard, pour avoir montré que des lésions variées de la moelle épinière peuvent être suivies, au bout de quelques semaines, chez les mammifères, d'une affection convulsive épileptiforme, se produisant soit spontanément, soit par l'excitation des ramifications du nerf trijumeau correspondant au côté lésé de la moelle épinière; une récompense de 1,000 francs à M. Robin, pour la découverte et la description d'un tissu accidentel ayant une structure d'apparence glanduleuse et se développant chez l'homme, dans des parties du corps dépourvues de glandes; une récompense de 1,000 francs à M. Boinet, pour ses recherches et ses expériences sur la valeur des injections iodées dans le traitement des kystes de l'ovaire; une récompense de 1,000 francs à M. Guillon,

pour son procédé de dilatation du rétrécissement de l'urètre à l'aide de bougies olivaires en baleine ou en gomme élastique; un encouragement de 800 francs à M. Faure, pour ses recherches expérimentales sur l'asphyxie et particulièrement sur l'anesthésie qui en est la conséquence; un encouragement de 800 francs à M. Colombe, pour avoir démontré la possibilité de changer avantageusement, dans certains cas, la position vicieuse du fœtus pendant l'accouchement; un encouragement de 700 francs à M. Hiffelsheim, pour ses recherches et ses expériences sur les mouvements du cœur chez les animaux; un encouragement de 700 francs à M. Philippaux, de Lyon, pour avoir mieux étudié, et à des points de vue nouveaux, l'action variée des différents caustiques appliqués aux opérations de la chirurgie; un encouragement de 600 francs à M. Legendre, pour avoir donné les préparations et les figures d'un grand nombre de coupes faites sur des cadavres congelés, dans le but de montrer les rapports exacts des tissus et des organes; un encouragement de 600 francs à chacun de MM. Goubaux et Follin, pour avoir constaté que, chez plusieurs mammifères et chez l'homme, dans les cas de cryptorchidie double, le liquide prolifique est infécond; un encouragement de 500 francs à M. Godart, pour avoir observé chez l'homme un certain nombre de faits semblables; un encouragement de 500 fr. à M. Collin, pour s'être livré à des recherches expérimentales nombreuses et variées sur les animaux, dans le but d'éclairer certaine question de physiologie; un encouragement de 500 francs à M. Figuier, pour avoir constaté, après M. Schmidt, de Dorpat, dans le sang de l'homme vivant, à l'état de santé, la présence du sucre dans des conditions semblables à celles qui avaient été déterminées par M. Cl. Bernard chez les animaux; un encouragement de 500 francs à M. Duplay, pour ses recherches sur la persistance des zoospermes chez les vieillards; un encouragement de 500 francs à M. Gosselin, pour ses recherches et ses expériences sur l'absorption par la cornée transparente de diverses dissolutions salines mises en contact avec le globe de l'œil et leur mixtion avec l'humeur aqueuse; un encouragement de 500 fr. à M. Verneuil, pour avoir décrit avec une grande exactitude les différents kystes de la région sus-hyodienne; un encouragement de 500 francs à M. Delpech, pour avoir fait connaître les accidents que développe, chez les ouvriers travaillant en caoutchouc, l'inhalation du sulfure de carbone en vapeurs.

Prix Cuvier. — L'Académie a décerné pour la troisième fois le *prix Cuvier*. La première fois (1851), il l'a été à M. Agassiz pour ses grands travaux sur les *poissons fossiles;* il l'a été, la seconde (1854), à M. Muller, pour ses belles et profondes recherches sur la structure et le développement des *échinodermes*. L'Académie l'accorde, cette année, à M. Richard Owen, qui, depuis plus de vingt ans, et par les travaux les plus continus, comme de l'ordre le plus élevé, a tant agrandi le champ de l'anatomie comparée et de la paléontologie.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences mathématiques. — *Grand prix de mathématiques proposé pour 1858.* — Legendre, dans sa *Théorie des nombres* (tome II, p. 76 de l'édition de 1830), énonce et croit même démontrer la proposition suivante, qui, si elle était bien établie, serait à la fois très-remarquable et très-importante : « Soit donnée une progression « arithmétique quelconque A—C, 2A—C, 3A—C, etc., dans laquelle A et C sont « premiers entre eux; soit donnée aussi une suite θ, λ, μ,..., ψ, ω, composée de k « nombres premiers impairs, pris à volonté et disposés dans un ordre quelconque; « si l'on appelle en général $\pi^{(z)}$ le $z^{\text{ième}}$ terme de la suite naturelle des nombres pre-

« miers 3, 5, 7, 11, etc., je dis que sur $\pi^{(k-1)}$ termes consécutifs de la progression « proposée, il y en aura au moins un qui ne sera divisible par aucun des nombres « premiers θ, λ, μ,..., ψ, ω. » Mais la démonstration de Legendre est évidemment insuffisante, et, jusqu'ici, l'on ignore si ce beau théorème a lieu réellement. Pour appeler sur ce point l'attention des géomètres, l'Académie propose comme sujet du grand prix de mathématiques à décerner en 1858 la question suivante : « Établir ri- « goureusement la proposition de Legendre ci-dessus énoncée, dans le cas où elle « serait exacte, ou, dans le cas contraire, montrer comment on doit la remplacer. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires destinés à ce concours devront être remis au secrétariat de l'Institut, le 1er novembre 1858.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1856 et remis à 1859. — L'Académie avait proposé, comme sujet de prix, pour 1856, *le perfectionnement de la théorie mathématique des marées.* Aucun des mémoires reçus n'ayant paru mériter le prix, l'Académie, vu l'importance de la question, la met de nouveau au concours pour 1859, et dans les mêmes termes, qui laissent aux auteurs toute la latitude possible : « Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie mathématique des marées. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er avril 1859.

Grand prix de mathématiques, déjà remis au concours pour 1853 et prorogé jusqu'en 1857. — « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps so- « lide élastique et homogène, dont toutes les dimensions sont finies; par exemple, « d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou « tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. » — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront parvenir le 1er avril 1857.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1855 et remis au concours pour 1857. — « Trouver l'intégrale de l'équation connue du mouvement de la chaleur, pour le « cas d'un ellipsoïde homogène, dont la surface a un pouvoir rayonnant constant, « et qui, après avoir été primitivement échauffé d'une manière quelconque, se re- « froidit dans un milieu d'une température donnée. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er octobre 1857.

Prix extraordinaire de six mille francs sur l'application de la vapeur à la marine militaire, proposé pour 1857. — Le premier prix de 6,000 francs, fondé pour exciter au progrès de la vapeur appliquée à la marine militaire, ayant été signalé par le succès obtenu dans la construction des vaisseaux de ligne à grande vitesse et mus au moyen de l'hélice, l'Académie des sciences a témoigné le désir que le Gouvernement fondât un nouveau prix d'égale valeur, pour récompenser un grand pas qui serait fait dans la même carrière.

Sa Majesté, toujours empressée de favoriser les sciences et leurs applications aux arts, s'est fait un généreux plaisir de satisfaire à ce vœu, et de mettre le crédit demandé à la disposition de l'Académie.

La navigation par la vapeur ne comptera que l'année prochaine un demi-siècle d'existence. Il a fallu qu'une partie notable de ce temps s'écoulât avant que les bateaux à vapeur quittassent les rivières et les fleuves pour s'essayer sur la mer; il a fallu d'autres années avant que le commerce osât construire des navires à vapeur qui traversassent l'Atlantique.

A son tour est venue la marine militaire, plus difficile en ses conditions et plus

circonspecte en ses précautions, parce qu'elle a des dangers plus divers et plus redoutables à courir.

Arrivée plus tard, mais demandant aux sciences des secours plus profonds et plus méthodiques, elle a fait des progrès plus rapides, fondés sur des expériences rigoureuses, et nous les avons couronnés.

Il faut se garder de croire qu'il ne reste plus rien à découvrir et rien à perfectionner.

La dépense de combustible, à bord des bâtiments de guerre, n'offre, jusqu'à ce jour, que des économies insignifiantes; une révolution est à produire sous ce point de vue. Cette révolution serait surtout favorable à la France, où le combustible est plus dispendieux que chez nos émules les plus éminents.

A la vue des locomotives de terre, si puissantes et si peu pesantes, on est frappé du poids énorme des mécanismes à vapeur à bord de nos vaisseaux; là nous attendons encore et nous appelons un grand changement.

La combinaison des forces du vent et de la vapeur présente des avantages qu'en beaucoup de cas ne peut pas offrir l'emploi séparé de ces forces. Il doit résulter de cette combinaison, appliquée à l'art militaire, des innovations aussi variées que puissantes et d'une haute importance.

D'autres parties, que nous n'avons pas la prétention d'énumérer, sont susceptibles des perfectionnements les plus remarquables, surtout en ce qui concerne l'architecture navale.

Une guerre glorieuse vient de produire des faits nouveaux; elle a révélé des besoins de navigation et de combat que l'on soupçonnait à peine : c'est aux loisirs de la paix à résoudre les problèmes posés par les exigences de la guerre. Nous préparons ainsi les succès d'une guerre future, si la civilisation et l'humanité n'en reculent pas de plus en plus le terme.

Au commencement de la lutte actuelle, les vaisseaux les mieux munis des plus fortes bouches à feu ne luttaient qu'avec inégalité contre des forts de granit à triple étage de feux incendiaires. Une idée fournie par le chef de l'État a fait construire des *batteries flottantes* à feu rasant, bardées, pontées en fer; les forteresses de terre se sont trouvées inférieures à ces nouveaux navires à vapeur. On a cessé de regarder comme imprenables des places hérissées de canons, derrière lesquelles s'abritaient des marines entières. Cette persuasion, toute nouvelle, compte peut-être parmi les motifs auxquels on a dû la cessation des combats.

L'Académie désire surtout récompenser des inventions, des perfectionnements constatés, éprouvés par l'expérience. Elle laisse aux concurrents une latitude illimitée; elle ira chercher un grand progrès en quelque lieu qu'il se montre, s'il porte avec lui sa démonstration au moins pratique, et, s'il se peut, théorique.

Les mémoires et les plans qui feront connaître les travaux des concurrents devront être adressés au secrétariat de l'Institut, le 1er novembre 1857, afin que le prix soit décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1858.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — M. de Montyon a offert une rente sur l'État, pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou

en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences. Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 450 francs. Le terme de ce concours est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles sera couronné dans la prochaine séance publique de 1857. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 477 francs. — Le terme du concours est fixé au 1er janvier de chaque année.

Prix Bordin, proposé pour 1858. — L'Académie propose comme sujet du prix Bordin, qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1858, la question suivante : « A divers « points de l'échelle thermométrique et pour des différences de température ramenées « à 1 degré, déterminer la direction et comparer les intensités relatives des courants « électriques produits par les différentes substances thermo-électriques. » Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er mai 1858.

Prix Trémont. — M. le baron de Trémont, par son testament en date du 5 mai 1847, a légué à l'Académie des sciences une somme annuelle de 1,100 francs, pour aider dans ses travaux tout savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire « pour atteindre un but utile et glorieux pour la France. » L'Académie annonce que, dans sa séance publique de 1857, elle accordera la somme provenant du legs Trémont à titre d'encouragement, à tout « savant, ingénieur, ar- « tiste ou mécanicien, » qui, se trouvant dans les conditions indiquées, aura présenté, dans le courant de l'année, une découverte ou un perfectionnement paraissant répondre le mieux aux intentions du fondateur.

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, sera décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

SCIENCES PHYSIQUES.—*Grand prix des sciences physiques, proposé en 1856 pour 1857.*— « Étudier le mode de formation et de structure des spores et des autres organes qui « concourent à la reproduction des champignons, leur rôle physiologique, la ger- « mination des spores, et, particulièrement pour les champignons parasites, leur « mode de pénétration et de développement dans les autres corps organisés vi- « vants. »

Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1857.

Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon. — M. de Montyon ayant offert une somme à l'Académie des sciences, avec l'intention que le revenu en fût affecté à un prix de physiologie expérimentale à décerner chaque année, l'Académie annonce qu'elle adjugera une médaille d'or de la valeur de 805 francs, à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale.

Le prix sera décerné dans la prochaine séance publique.

Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut le 1er avril de chaque année.

Divers prix du legs Montyon. — Conformément au testament de M. de Montyon, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes

qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

Les ouvrages ou mémoires produits par les auteurs doivent être envoyés le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. — L'Académie annonce qu'elle décernera, dans la séance publique de 1860, un prix (*sous le nom de prix Cuvier*) à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1857 jusqu'au 31 décembre 1859, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles, proposé en 1854 pour 1856 et remis à 1859. — « Étudier le mode de fécondation des œufs et la structure des organes de la génération « dans les principaux groupes naturels de la classe des polypes ou de celle des aca- « lèphes. » Les zoologistes n'ont constaté, jusqu'ici, qu'un petit nombre de faits isolés relatifs à la reproduction sexuelle chez les animaux inférieurs, et l'Académie désirerait appeler l'attention des observateurs sur cette partie importante de l'histoire anatomique et physiologique des zoophytes. Elle laisse aux concurrents le choix des espèces à étudier, mais elle voudrait que ce choix fût fait de manière à donner des résultats applicables à l'ensemble de l'une ou de l'autre des grandes classes indiquées ci-dessus, ou à l'une des familles les plus importantes dont elles se composent, savoir : celle des acalèphes hydrostatiques, des médusaires, des zoanthaires ou des polypes hydraires. La partie anatomique des travaux adressés à l'Académie pour ce concours devra être accompagnée de figures dessinées avec précision.

Aucun mémoire n'a été adressé à l'Académie; mais la commission, convaincue du grand intérêt qu'il y a à résoudre ces problèmes, remet la question au concours pour l'année 1859.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1er avril 1859.

Prix Bordin, proposé en 1856 pour 1857. — L'Académie propose pour le sujet du prix Bordin, à décerner en 1857, la question du métamorphisme des roches. « Les au- « teurs devront faire l'historique des essais tentés, depuis la fin du siècle dernier, pour « expliquer par un dépôt sédimentaire, suivi d'une altération plus ou moins grande, « l'état dans lequel se présentent à l'observation un grand nombre de roches. Ils de- « vront résumer les théories physiques et chimiques proposées pour l'explication des « faits de ce genre, et faire connaître celles qu'ils adoptent. L'Académie leur « saura gré surtout des expériences qu'ils auront exécutées pour vérifier et pour « étendre la théorie des phénomènes métamorphiques. »

Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1er octobre 1857.

Prix quinquennal fondé par M. de Morogues. — M. de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans*, alternativement, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France*, et par l'Académie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.*

L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1863, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur.

Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1863.

Legs Bréant. — Par son testament en date du 28 août 1849, feu M. Bréant a légué à l'Académie des sciences une somme de 100,000 francs pour la fondation d'un prix à décerner « à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asia- « tique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. »

Prévoyant que ce prix de 100,000 francs ne sera pas décerné de suite, le fondateur a voulu, jusqu'à ce que ce prix fût gagné, que l'intérêt du capital fût donné à la personne qui aura fait avancer la science sur la question du choléra ou de toute autre maladie épidémique, ou enfin que ce prix pût être gagné par celui qui indiquera le moyen de guérir radicalement les dartres ou ce qui les occasionne.

Les concurrents devront satisfaire aux conditions suivantes :

1° Pour remporter le prix de 100,000 francs, il faudra : « Trouver une médica- « tion qui guérisse le choléra asiatique dans l'immense majorité des cas ; »

Ou « indiquer d'une manière incontestable les causes du choléra asiatique, de « façon qu'en amenant la suppression de ces causes on fasse cesser l'épidémie ; »

Ou enfin, « découvrir une prophylaxie certaine, et aussi évidente que l'est, par « exemple, celle de la vaccine pour la variole. »

2° Pour obtenir le prix annuel de 4,000 francs, il faudra, par des procédés rigoureux, avoir démontré dans l'atmosphère l'existence de matières pouvant jouer un rôle dans la production ou la propagation des maladies épidémiques.

« Dans le cas où les conditions précédentes n'auraient pas été remplies, le prix « annuel de 4,000 francs pourra, aux termes du testament, être accordé à celui qui « aura trouvé le moyen de guérir radicalement les dartres, ou qui aura éclairé leur « étiologie. »

Après l'annonce de ces divers prix, M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel, a lu l'éloge historique de M. Coriolis. La séance s'est terminée par la lecture d'un rapport de M. Ad. Brongniart, sur le grand prix des sciences physiques, relatif aux changements des êtres organisés aux diverses époques géologiques.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires sur les contrées occidentales, traduit du sanscrit en chinois, en l'an 648, par Hiouen-thsang, et du chinois en français, par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, tome premier, contenant les livres I à VIII et une carte de l'Asie centrale ; Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1857, in-8°, LXXVIII-493 pages. — Ce premier volume des Mémoires de Hiouen-thsang sur les contrées occidentales contient huit livres de l'ouvrage sur douze, et il s'arrête à la moitié de la description du Magadha. Soixante-quinze autres royaumes y sont décrits avant celui-là, d'après les matériaux sanscrits qu'a recueillis fidèlement le pèlerin chinois. Les détails les plus précieux abondent dans ces documents indigènes et officiels sur la géographie et les divisions politiques, sur le climat, les mœurs et les religions, etc., de l'Inde, au milieu du VIIe siècle de notre ère. Les renseignements y sont très-variés, bien qu'ils concernent plus spécialement l'état du bouddhisme. On a pu voir déjà par la biographie de Hiouen-thsang, dont nous avons rendu compte

dans une suite d'articles en 1855 et en 1856, quel intérêt s'attache à ces Mémoires. Nous comptons en montrer la haute valeur en nous en occupant bientôt. Mais nous n'avons pas voulu tarder davantage à faire connaître au monde savant la publication de ce nouveau volume, impatiemment attendu par tous ceux qui ont lu l'Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang. Après une assez longue préface, M. Stanislas Julien a donné plusieurs pièces de bibliographie chinoise sur les Mémoires du pèlerin bouddhiste pour prouver de quelle estime ils ont joui auprès des lettrés chinois de toutes les époques. On lira avec curiosité ces pièces d'un style singulier, excessivement difficile à rendre. Cette première partie des Mémoires d'Hiouen-thsang a été publiée avec l'aide généreuse de la Cour des directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, à qui M. Stanislas Julien a dédié son ouvrage. Ce volume est le second de la collection des voyages des pèlerins bouddhistes, dont la biographie de Hiouen-thsang forme le premier. C'est une belle entreprise, que M. Stanislas Julien poursuit avec la science et l'application qu'on lui connaît. Nous ne doutons pas que l'illustre sinologue n'arrive prochainement à la fin de sa tâche si ardue et si méritante; la portion qu'il nous en donne aujourd'hui nous assure que le reste ne tardera pas longtemps encore.

Les livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire, évêque de Tours, revus et collationnés sur de nouveaux manuscrits, et traduits, pour la Société de l'Histoire de France, par H.-L. Bordier. Tome Ier, Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Renouard, 1857, in-8° de XL-416 pages. — La Société de l'Histoire de France, qui a donné, il y a vingt ans, une excellente édition de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, de saint Grégoire de Tours, texte et traduction française, complète aujourd'hui cette publication en faisant paraître les autres ouvrages moins importants, mais utiles encore, du plus ancien de nos historiens. Cette nouvelle série des œuvres de Grégoire de Tours formera au moins quatre volumes. Le tome premier, qui vient d'être publié, comprend : 1° une notice relative aux travaux de D. Ruinart sur les écrits de l'évêque de Tours, avec la traduction de divers passages de la préface de ce savant bénédictin; 2° le texte latin et la traduction française de deux livres intitulés : *De gloria martyrum; De miraculis sancti Juliani.* Des notes assez nombreuses sont placées à la fin du volume. Le nouvel éditeur se réserve de donner ultérieurement les explications nécessaires sur les sources manuscrites ou imprimées de ses textes, sur sa traduction et sur les questions spéciales qui auraient besoin d'éclaircissements.

Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier, par Aug. Bernard. Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de E. Tross, 1857, in-8° de XV-260 pages, avec planches. — *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglotte de Paris.* Origines et vicissitudes des premiers caractères orientaux introduits en France, avec un spécimen de ces caractères, par le même. Paris, imprimerie de Ch. de Mourgues, librairie de Dumoulin, 1857, in-8° de 54 pages. — Ces deux publications viennent ajouter de nouveaux renseignements à ceux que M. Aug. Bernard avait donnés dans d'autres ouvrages sur l'histoire technique et bibliographique de l'imprimerie française. Ses recherches sur Geofroy Tory font apprécier à un point de vue tout à fait neuf un artiste remarquable et à peu près oublié du XVIe siècle, qui fut à la fois peintre, graveur, premier imprimeur royal et réformateur de l'orthographe et de la typographie française sous François Ier. Le point capital de ce travail est de faire connaître Tory non-seulement comme l'un des plus habiles graveurs que nous ayons eus, mais comme le rénovateur de la gravure en France. Dans son opuscule sur

Antoine Vitré, l'auteur s'attache à disculper cet imprimeur du reproche que lui avaient fait la Caille et Chevillier d'avoir détruit les caractères orientaux qui avaient servi à l'impression de la Bible polyglotte, et il démontre que les poinçons et les matrices de ces caractères existent encore à l'Imprimerie impériale. M. Bernard annonce qu'il fera paraître prochainement deux autres ouvrages : *Antoine Vérard et les impressions gothiques; Catalogue des éditions du Louvre*, publications destinées à compléter ses travaux sur l'histoire de l'imprimerie française.

Histoire du règne de Henri IV, par M. A. Poirson, ancien proviseur des lycées Saint-Louis et Charlemagne, conseiller honoraire de l'Université. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de L. Colas, 1856, 2 vol. en trois tomes in-8° de XLVI-544, 447 et 561 pages.— Ce livre, fruit d'un travail de quinze années, est certainement l'œuvre historique la plus développée et la plus complète qui ait été faite jusqu'ici sur le règne de Henri IV. L'auteur ne s'est pas borné à présenter l'ensemble exact des travaux de ce prince dans la guerre et dans la paix; il s'est attaché, en outre, à retracer l'état de la société et le tableau de l'esprit humain en France, dans les sciences, la littérature et les beaux-arts, depuis 1589 jusqu'en 1610. L'ouvrage se divise en trois périodes principales : celle où Henri IV combat la Ligue et Philippe II; celle où il réforme l'État et la société, et celle où il revient à la guerre étrangère, entreprise sur un vaste plan pour conjurer les dangers dont la France est menacée par la maison d'Autriche. Après une préface dont le but est d'exposer le plan et le développement de cette histoire, le premier volume s'ouvre par une introduction dans laquelle M. Poirson examine les questions de droit public soulevées par l'avénement de Henri IV, et apprécie la conduite politique et la moralité de la Ligue. Viennent ensuite les cinq premiers livres de l'ouvrage, qui embrassent le récit des événements politiques depuis la mort de Henri III jusqu'au mariage de Henri IV avec Marie de Médicis et à la fin de la guerre de Savoie (1589-1601). Le sixième livre, qui occupe la fin du premier volume et la plus grande partie du second, a pour titre : « Événements politiques pendant la période de 1601 à 1610; gouvernement et administration de Henri IV; ministère de Sully; état de la société, des sciences, de la littérature sous ce règne. » Cette dernière partie de l'ouvrage est la plus étendue et peut-être la plus importante par la variété des recherches et la nouveauté des aperçus. L'auteur nous montre la vigilance et la protection du roi s'étendant sur les divers arts de la paix dont il s'occupe en même temps; sur l'agriculture et l'industrie, sur le commerce intérieur, sur les voies de communication par terre et par eau, sur le commerce extérieur et sur les colonies. On remarquera aussi dans ce sixième livre un chapitre intéressant, où se trouvent exposés avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les idées et les projets qui occupaient Henri IV au moment de sa mort, et qui forment ce que les historiens du temps nomment son *grand dessein*. L'histoire du développement donné sous ce règne aux travaux publics, le tableau des mœurs, l'appréciation des œuvres de la science, de la littérature et des arts, sont traités avec un grand soin dans les derniers chapitres de cet estimable et consciencieux ouvrage. Des pièces justificatives, en assez grand nombre, sont placées à la fin de chaque volume.

Poëmes et poésies, par Leconte de Lisle, auteur des *Poëmes antiques*. Seconde édition. Paris, imprimerie de Bailly et Divry, librairie de Taride, 1857, in-12 de 308 pages. — M. Leconte de Lisle a traité, dans ce recueil de poésies, des sujets très-divers. Il a puisé tour à tour ses inspirations dans les mystères du christianisme, dans les traditions indiennes et dans celles de la religion des anciens Scandinaves. Quelques pièces, intitulées *Odes anacréontiques*, sont empreintes d'un sen-

timent très-vrai de l'antiquité. Cette nouvelle édition est augmentée d'un poëme assez étendu sur la Passion, où l'on trouve, comme dans tout le reste du volume, beaucoup de vers heureux. Malgré quelques hardiesses de forme et de pensées, nous croyons que ce livre sera bien accueilli par les amis de la poésie française.

ANGLETERRE.

Nous croyons devoir porter à la connaissance du public savant l'annonce suivante :

Une somme de 300 livres sterling (7,500 francs), offerte par un ancien fonctionnaire du service civil du Bengale, a été déposée, par la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne, à la banque de Londres et de Westminster, pour être donnée en prix au meilleur exposé, écrit soit en allemand, soit en français, du système Védânta, considéré comme philosophie et comme religion.

Les mémoires devront comprendre :

1° Une histoire de l'origine et des premiers développements des doctrines du Védânta, tels qu'on les trouve dans le Véda, les Brahmanas, les Oupanishads et autres documents antérieurs aux Brahma-Soûtras ;

2° Une dissertation sur la Sârîraka-Mîmânsâ ou Brahma-Soûtras, leur époque, leur auteur, leur formation, leur usage, et leurs rapports polémiques ou autres avec les Soûtras des cinq autres Darsanas, dont on exposera les principes les plus généraux, en eux-mêmes et dans leurs rapports avec les croyances du Véda ;

3° Une traduction en allemand ou en français de la Sârîraka-Mîmânsâ, dont on donnera également le texte sanscrit, avec des notes explicatives, tirées particulièrement du commentaire de Sankara ;

4° Une discussion sur les points de doctrine où les auteurs védantiques modernes, considérés comme orthodoxes, diffèrent des Brahma-Soûtras et de Sankara.

MM. Christian Lassen, de Bonn, Windischmann, de Munich, et Max Müller, d'Oxford, sont désignés pour juges du concours.

5° Les compétiteurs devront remettre leurs mémoires, lisiblement écrits et portant une devise accompagnée d'une lettre cachetée faisant connaître le nom de l'auteur, et revêtue de la même devise, avant le 1er avril 1860, et en faire le dépôt au siége de la Société royale asiatique, New-Burlington-Street, à Londres, ou aux secrétariats de la Deutsche Morgenlandische Gesellschaft, à Leipsick, ou à Hall.

Les examinateurs auront un pouvoir discrétionnaire pour admettre tout mémoire remis peu de temps après le 1er avril 1860, si cela leur paraît juste. Tout traité qui ne serait pas lisiblement écrit pourra être exclu du concours.

Les examinateurs auront la faculté de ne point distribuer le prix, s'ils sont d'avis qu'aucun des candidats n'a traité convenablement au moins la plus grande partie des sujets énumérés ci-dessus.

Un ou plusieurs ouvrages pourront être remis à leurs auteurs pour être corrigés ou améliorés sur certains articles désignés avant l'attribution définitive du prix ; et cela, suivant la décision des examinateurs.

Le montant du prix sera remis par la Société royale asiatique, à Londres, sur le rapport des examinateurs, au candidat désigné, qui devra ultérieurement prendre les arrangements qui lui conviendront pour la publication de son ouvrage.

Cette annonce de prix est contresignée par M. Edwin Norris, secrétaire de la Société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Londres, 13 janvier 1857.

Rig-Véda Sanhita, the sacred hymns of the Brahmans together with the commentary of Sayanacharya, edited by Max. Müller, M. A. Christ Church, Oxford, volume III, published under the patronage of the honourable East India Company, Londres, 1856, in-4°, LVII-984 pages. — La Sanhita du Rig-Véda, hymnes sacrés des Brahmanes, avec le commentaire de Sâyanâtchârya, publiés par M. Max. Müller, professeur à l'Université d'Oxford, etc.

M. Max. Müller continue son admirable tâche, et ce troisième volume a dépassé la moitié du Rig-Véda tout entier. Il contient jusqu'au septième mandala, deuxième anouvaka, deuxième soukta, correspondant au cinquième ashtaka, seconde lecture, vingt-neuvième varga. Dans une préface de XIV pages, M. Max. Müller revient sur l'importance de la publication qu'il a entreprise, et sur l'utilité indispensable du commentaire de Sâyana pour bien comprendre le sens du Véda. Il rappelle, sur ce point, l'opinion de M. Eugène Burnouf et celle d'un de ses élèves les plus distingués, M. Adolphe Regnier, dont M. Max. Müller cite l'*Étude de l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite*. M. Max. Müller donne ensuite quelques détails sur les manuscrits qu'il a consultés et sur les copies que lui a transmises de l'Inde M. le docteur Stevenson. Nous ne saurions trop féliciter M. Max. Müller de tous les soins qu'il apporte à cette édition du plus grand monument de la littérature sanscrite. Il a raison de ne pas se hâter de donner une simple reproduction des manuscrits et de vouloir offrir au public savant un texte critique, épuré par la comparaison et le choix des variantes. Voilà dix ans, comme le dit M. Max. Müller, qu'il a commencé ce magnifique travail; et peut-être lui faudra-t-il encore autant de temps pour l'achever. Mais, quand on accomplit de telles œuvres, il n'y a jamais à regretter les efforts qu'on y consacre; la compagnie des Indes et le bureau de contrôle ne pouvaient mieux placer leur protection, aussi éclairée que généreuse. Au point où en est arrivé M. Max. Müller, il n'y a pas à se décourager et nous espérons bien, dans quelques années, voir la fin de cette grande entreprise, la plus utile qu'on pût tenter dans l'intérêt des études sanscrites.

TABLE.

Pages.

Die Ssabier und der ssabismus, etc. (1er article de M. Quatremère.)..... 137

Lettres de Jean Calvin, etc. (3e article de M. Mignet.)..... 155

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, etc. (3e et dernier article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)..... 173

Chants du peuple en Grèce, etc. (5e article de M. Hase.)..... 183

Nouvelles littéraires..... 196

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1857.

Clef inédite du Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry.

PREMIER ARTICLE.

C'était la coutume du XVIIe siècle de mettre en roman les grandes aventures contemporaines et les personnages célèbres qu'on n'eût pas osé exposer à découvert sous leurs véritables noms. Au début du siècle, d'Urfé a raconté, dans l'*Astrée*, ses propres amours avec la belle Diane de Châteaumorand; car nous ne voyons aucune bonne raison de révoquer en doute le récit du véridique Patru[1]. Un peu plus tard, les *Amours du grand Alcandre*, par mademoiselle de Guise, depuis la princesse de Conti, sont les amours mêmes d'Henri IV. En 1624, *Le romant satirique*, ou, si l'on veut, *Le romant des Indes*[2], retrace des événements et des personnages français; l'auteur, Jean de Lannel, ne le dissimule guère. Dans un *avis au lecteur*, intitulé, *Le secret du romant satirique*, il s'exprime ainsi : « Si on dit que je ne sais pas l'antiquité, puisque j'ap« pelle préteurs ceux qui, en Galatie, sont juges de l'honneur des gen« tilshommes et généraux des armées, je maintiens que préteur, en lan« gage galatien, veut dire maréchal de France en langage français. Si on « dit qu'il n'y a point d'empire de Galatie, et qu'on ne connaît ni Ga« lates ni Galatiens, j'annonce que c'est un pays nouvellement décou-

[1] Œuvres de Patru, t. II, p. 497 : *Éclaircissements sur l'histoire de l'Astrée.* — [2] La seconde édition de 1625 porte ce titre.

« vert, etc. » Aussi la *Bibliothèque historique de la France* n'hésite-t-elle pas à affirmer que ce roman est une satire des règnes de Henri IV et de Louis XIII[1]. En 1647, *Florigénie ou l'Illustre victorieuse* est incontestablement l'histoire des amours et du mariage du chevalier de Chabot et de Marguerite de Rohan, la fille du grand duc Henri. A peu près vers le même temps, les prétendues amours de madame de Longue ville et de Coligny, et le duel malheureux de celui-ci avec le duc de Guise, avaient amusé la cour et les salons, sous le voile transparent d'une nouvelle que nous avons retrouvée et mise au jour, *Agésilan et Isménie*[2]. Il n'est donc pas surprenant que mademoiselle de Scudéry ait eu la pensée de peindre, dans *Artamène ou le Grand Cyrus*, les aventures héroïques et galantes de la haute société de son temps. Il y a, sans doute, dans le *Grand Cyrus*, bien des fictions, qui sont l'ouvrage de la libre et féconde imagination de l'auteur; mais il s'y rencontre plus d'un événement emprunté à l'histoire, et les principaux acteurs de ce long drame étaient des personnages contemporains. C'est là ce qui a fait le succès immense de ce roman; succès qu'il nous est presque impossible de comprendre, parce que nous n'en avons plus le secret. A peine aujourd'hui quelques rares amateurs de la belle littérature osent-ils s'engager dans la lecture du *Cyrus*, tandis qu'au XVIIe siècle, lorsqu'il parut, tout le grand monde le dévora, et il en fallut faire bien vite plusieurs éditions. Comment, en effet, les grands seigneurs, les grandes dames et les beaux esprits à la mode ne se seraient-ils pas complu à y reconnaître leurs images, à la fois fidèles et ornées[3]? Cependant, au bout de quelque temps, le besoin d'une clef se fit sentir; on en composa une, qui malheureusement semblait perdue, ou que, du moins, nous avions longtemps cherchée en vain; nous nous félicitons de l'avoir enfin découverte, à peu près de la même manière que nous avions déjà fait celle de la *Princesse Aurélie*.

Cette dernière clef a été trouvée imprimée en tête d'un précieux exemplaire des *Divertissements de la princesse Aurélie*[4] provenant de la

[1] Voyez aussi les *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. VI, p. 44-49. — [2] *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. III. — [3] Tallemant, t. V, *Historiette de mademoiselle de Scudéry*, p. 275 : « Vous ne pourriez croire combien les dames sont aises d'être « dans ses romans, ou, pour mieux dire, qu'on y voye leurs portraits; car il n'y faut « chercher que le caractère des personnes : leurs actions n'y sont point. » Et lui-même nous donne le vrai nom de plusieurs des personnages du *Cyrus*. — [4] Voyez *Madame de Sablé*, premier chapitre. — Bibliothèque impériale : *Les nouvelles françoises ou les divertissemens de la princesse Aurélie*, 1656, 2 vol. in-12, aux armes de Sully, avec les W couronnés. Avant le titre, une page imprimée, mais évidemment

bibliothèque des Sully, et conservé à la Bibliothèque impériale. De même nous avons rencontré la *Clef du Cyrus*, à la bibliothèque de l'Arsenal, à la fin du dernier volume d'un exemplaire de ce roman, et imprimée comme l'autre, avec cette différence qu'elle l'est fort incorrectement, et sur de mauvais papier; tout annonce qu'elle sort d'une presse particulière, et qu'elle a été exécutée par une main novice.

Voici le titre : « *Clef de l'Artamène ou le Grand Cyrus, à Paris,* MDCLVII. » Comme cette date de 1657 n'est pas celle du *Grand Cyrus*, qui parut de 1649 à 1654, il est vraisemblable qu'on a voulu marquer la date de la composition de la clef. L'orthographe est du temps, et plusieurs indices, que nous signalerons plus tard, semblent autoriser cette conjecture.

Cette clef ne peut être de mademoiselle de Scudéry; elle est trop incomplète; elle omet des rapprochements importants et certains, que nous établirons nous-même. Mais elle doit venir de quelque habitué des fameux *Samedis*[1]; car les personnes de cette société y sont toujours mentionnées avec de particuliers éloges. L'auteur n'a suivi aucun ordre. Les noms sont mis les uns après les autres, au hasard, et dans une confusion désagréable.

Quelque imparfaite que soit cette pièce, elle n'en est pas moins très-précieuse. Grâce à elle, on pénètre, on s'oriente dans le *Grand Cyrus*, et ce roman prend, à nos yeux, un aspect inattendu. L'Arménie devient la France; la grande ville d'Artaxate, Paris; le jardin où se passent de si agréables entretiens, le jardin des Tuileries; la princesse Mandane est madame de Longueville, et Cyrus est Condé, ce qui donne un bien grand intérêt à toutes les actions du héros persan, représentant du héros français. Ainsi la bataille de Thybarra est la bataille de Lens, et le siége de Cumes le siége de Dunkerque. La mort du prince Artibie, tué à l'attaque d'un château, aux environs d'Artaxate, et que Cyrus pleure si tendrement, est la mort du vaillant duc de Châtillon, le mari d'Isabelle de Montmorency, tué au combat de Charenton, et que Condé

ajoutée, et assez grande pour qu'il ait fallu la replier : « La clef des nouvelles « françoises :

« Aurélie — Mademoiselle.
« Aplanice — Madame de Valençay.
« Frontenie — Madame de Frontenac.
« Gelonide — Madame la comtesse de Fiesque.
« Silerite — Madame la marquise de Mauny.
« Uralie — Madame de Choisy.
« Le château des Six-Tours — Sainct-Fargeau. »

[1] Sur les samedis de mademoiselle de Scudéry, voyez *Madame de Sablé*, chap. II.

aida à porter de ses propres mains. L'histoire de Palmis et de Cléandre est une partie de celle de la princesse Marie, qui devint reine de Pologne, et du grand écuyer Cinq-Mars; Féraulas est Chabot, depuis le duc de Rohan-Chabot, l'ami fidèle de Condé. Tigrane est l'intrépide La Moussaye, l'un de ses aides de camp; Artabane est le marquis de Fors, le frère de la belle et noble mademoiselle de Vigean[1]; la princesse de Salamis est la marquise de Sablé, et Polydémon le maréchal Henri de Montmorency. Dans Cléonice nous avons la marquise de Rambouillet, et la description du palais de Cléonice nous fait parfaitement connaître l'illustre hôtel. Philonide est la fameuse Julie, la marquise de Montausier. Mademoiselle de Scudéry ne s'est pas fait scrupule de se mettre avec ses amis à la suite de ces hauts personnages; car Sapho, Callicrate, Théodamas, le mage de Sidon, ne sont autres que mademoiselle de Scudéry, Voiture, Conrart et Godeau, évêque de Grasse. Les aventures et tout ce qui fait la trame du roman n'a presque jamais de vérité historique; mais, ce qui piquait au dernier point la curiosité des contemporains, et mérite encore d'exciter la nôtre, les portraits, quoique un peu flattés, sont fort ressemblants, et les descriptions de lieux et de batailles peuvent encore être consultées avec fruit. Voilà ce que nous nous proposons de vérifier et d'établir sur un certain nombre de passages du *Grand Cyrus*, et nous terminerons par la transcription de la pièce qui nous a servi de guide dans ces recherches.

Artamène ou le Grand Cyrus se compose de dix parties ou volumes, qui furent publiés successivement en quatre années, depuis le commencement de 1649 jusqu'à la fin de 1653. L'ouvrage est sous le nom de « M. de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde; » mais le véritable auteur est Madeleine de Scudéry. On la reconnaît partout à la parfaite politesse, à l'abondance souvent prolixe, et à l'agrément un peu fade du style. Son frère n'y est que pour les accessoires, les préfaces et les dédicaces, où paraît assez le ton suffisant et avantageux qui lui est particulier.

Le premier et le second volume ont été, comme dit le privilége, « achevés d'imprimer le 7 janvier 1649. » Ils avaient donc été conçus et écrits dans l'année 1648, c'est-à-dire au moment le plus brillant de la carrière de Condé et de sa sœur; quand l'une, à son retour d'Allemagne, était l'idole de la cour et de la ville, l'arbitre de l'élégance et la reine du goût avant de l'être de la Fronde; quand l'autre, dans les plaines de Lens, sauvait la France une seconde fois, comme, cinq ans

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, fin du chap. II.

auparavant, il l'avait fait à Rocroy, forçait l'Autriche à signer le traité de Westphalie et couvrait de sa gloire la royauté menacée[1]. Le *Cyrus* est dédié à madame de Longueville. Le premier volume est orné de son portrait gravé par Regnesson, beau-frère de Nanteuil, dont le burin délicat et doux la représente avec le charme particulier que tous les contemporains, hommes et femmes, s'accordent à lui attribuer. Au-dessous on lit ces vers, trop pompeux et trop médiocres pour ne pas être de George Scudéry :

« Moins d'éclat avait dans les yeux
« Celle pour qui les Grecs firent dix ans de guerre ;
« Et vous n'avez, hommes et dieux,
« Ni rien de plus beau dans les cieux,
« Ni rien de si beau sur la terre. »

La dédicace s'adresse en quelque sorte à toute la maison de Condé. Scudéry y célèbre la princesse douairière de Condé, qui vivait encore, Marguerite-Charlotte de Montmorency; M. le Prince, qu'il appelle « le « preneur de villes et le gagneur de batailles; » le prince de Conti « pour « qui Rome même n'a que des honneurs trop bas, » invitation évidente au jeune prince à quitter la carrière ecclésiastique et à ne se pas contenter du cardinalat, qui lui était destiné. Il n'oublie pas le duc de Longueville, dont il laisse achever l'éloge au « fameux auteur de la Pucelle, » qui travaille à lui élever « un monument éternel. » Pour madame de Longueville, ce n'est plus un éloge, c'est un hymne. Scudéry ne sait de quelles couleurs peindre sa beauté, son esprit, sa raison, la grandeur de son âme « qui est au-dessus des foudres et des orages et qui « demeure ferme et tranquille lorsque tout est en trouble et en agi- « tation, etc. »

Dans le roman, sous le nom de Mandane, madame de Longueville occupe la première place. « Mandane, dit la clef, est madame la du- « chesse de Longueville; où il se voit que l'idée de la beauté du corps « et de l'esprit de l'héroïne est prise de cette princesse. » Cela est si vrai que le nom de Mandane était resté à la belle duchesse parmi ses amis, et qu'on la désigne souvent ainsi dans bien des lettres de ce temps qui ont passé sous nos yeux. On s'en peut convaincre aisément, en comparant le passage de la dédicace de Scudéry sur madame de Longueville, ou plutôt la description fort détaillée que madame de Motteville fait de sa personne, à son retour de Munster et dans le début de

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. IV.

la Fronde[1], en 1648, à l'âge de vingt-neuf ans, avec le portrait suivant du *Grand Cyrus*, tome Ier, liv. II, page 329 : « La princesse Mandane « étoit la plus belle personne qui sera jamais... Le voile de gaze d'argent « qu'elle avoit sur la tête n'empêchoit pas que l'on ne vît mille anneaux « d'or que faisoient ses beaux cheveux, qui étoient du plus beau blond, « ayant tout ce qu'il faut pour donner de l'éclat, sans ôter rien de la « vivacité, qui est une des parties nécessaires à la beauté parfaite. Cette « princesse étoit d'une taille très-noble, très-avantageuse et très-élégante, « et elle marchoit avec une majesté si modeste qu'elle entraînoit après « elle les cœurs de tous ceux qui la voyoient. Sa gorge étoit blanche, « pleine et bien taillée. Elle avoit les yeux bleus, mais si doux, si bril- « lants et si remplis de pudeur et de charme, qu'il étoit impossible de « les voir sans respect et sans admiration. Elle avoit la bouche si incar- « nate, les dents si blanches, si égales et si bien rangées, le teint si « éclatant, si lustré, si uni et si vermeil, que la fraîcheur et la beauté « des plus rares fleurs du printemps ne sauroient donner qu'une idée « imparfaite de ce que je vis et de ce que cette princesse possédoit. Elle « avoit les plus belles mains et les plus beaux bras qu'il étoit possible de « voir... De toutes ces beautés et de tous ces charmes, il résultoit un « agrément en toutes les actions de cette illustre princesse, si merveilleux « et si peu commun, que, soit qu'elle marchât ou qu'elle s'arrêtât, qu'elle « parlât ou qu'elle se tût, qu'elle sourît ou qu'elle rêvât, elle étoit tou- « jours charmante et toujours admirable. »

Il y a encore, répandus dans cette première partie du Cyrus et dans la seconde publiée en même temps, bien d'autres traits sur la beauté, l'esprit, la conversation de Mandane, qui ne se peuvent rapporter qu'à madame de Longueville. Lisez les discours, les lettres, les nombreux monologues de Mandane; vous y verrez partout ce mélange de hauteur

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville, Introduction* et chap. IV; et Mémoires de Mme de Motteville, édition d'Amsterdam, 1750, t. Ier, p. 44 : « Elle possédoit au « souverain degré ce que la langue espagnole exprime par les mots de *donayre, brio* « *y bizarria* (bon air, air galant). Elle avoit la taille admirable et l'air de sa personne « avoit un agrément dont le pouvoir s'étendoit même sur notre sexe. Il étoit impos- « sible de la voir sans l'aimer et sans désirer de lui plaire. Sa beauté néanmoins « consistoit plus dans les contours de son visage, que dans la perfection de ses traits. « Ses yeux n'étoient pas grands, mais beaux, doux et brillants, et le bleu en étoit « admirable; il étoit pareil à celui des turquoises. Les poëtes ne pouvoient jamais « comparer qu'aux lis et aux roses le blanc et l'incarnat qu'on voyoit sur son visage, « et ses cheveux blonds et argentés, et qui accompagnoient tant de choses merveil- « leuses, faisoient qu'elle ressembloit beaucoup plus à un ange, tel que la foiblesse « de notre nature nous les fait imaginer, que non pas à une femme, etc. »

et de délicatesse raffinée qu'on retrouve dans tout ce qui nous reste de la sœur de Condé.

Mandane est sans cesse occupée de sacrifices et de cérémonies religieuses; quelquefois elle se retire parmi les vierges voilées qui demeurent au temple de Diane. N'est-ce point une allusion manifeste à la piété si connue de madame de Longueville, à ses fréquentes retraites chez les Carmélites? Mandane, au milieu des plus grands succès des armes de son père Cyaxare, parle toujours contre la guerre et l'effusion du sang humain, par exemple, Ire partie, livre II, page 450, comme au congrès de Münster madame de Longueville, avec son mari et d'Avaux, était déclarée pour la paix, en opposition à la politique de Mazarin[1]. Mandane est donnée, dans l'habitude ordinaire de la vie, pour la personne de l'humeur la plus tranquille et la plus douce (*ibid.* page 522), ainsi que tous les témoignages nous peignent madame de Longueville, avec une langueur charmante et poussant même la douceur jusqu'à l'air de l'indifférence, quand la passion n'agitait pas son cœur. Enfin le trait particulier de l'esprit et de la beauté de Mandane est précisément cette union merveilleuse de la modestie et de la grandeur qui imprimait à la fois du respect et de l'inclination à tous ceux qui approchaient de madame de Longueville : « Quelque douceur qu'eût Mandane (*ibid.* « page 598), elle conservoit quelque chose de si majestueux, de si « modeste et de si grand sur le visage, que mon maître (c'est un servi- « teur de Cyrus qui parle) m'a dit souvent que, lorsqu'il étoit auprès « d'elle, il n'osoit quasi penser à sa passion, bien loin de l'en entretenir, « et que, s'il eût pu s'en séparer, il l'eût presque souhaité, tant il est « vrai qu'elle se faisoit autant craindre comme elle se faisoit aimer. »

Il faut convenir qu'il n'était pas désagréable de voir un tel portrait de soi courir le monde; aussi madame de Longueville qui, par-dessus toutes ses grandes qualités, avait l'ambition de plaire et ne laissait pas d'être un peu coquette et glorieuse, dut-elle être bien touchée lorsque, dans les premiers jours de 1649, parurent les deux beaux volumes qui ajoutaient encore à l'éclat dont elle était environnée. Mais combien ne fut-elle pas touchée davantage de voir ces gracieuses flatteries survivre à la prospérité qui les avait pu inspirer! En effet, la troisième partie du *Cyrus* fut publiée à la fin de 1649, au milieu des fatales brouilleries qui se mirent entre Mazarin et les Condé; la quatrième, en mars 1650, au moment où Condé venait d'être arrêté avec son frère et son beau-frère, et quand madame de Longueville, ayant en vain tenté de

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. IV.

soulever la Normandie, était forcée de se sauver en Hollande à travers les plus extrêmes dangers; et la cinquième, au mois d'octobre de cette même année 1650, après la fin de la guerre de Guyenne, quand la cause des princes semblait désespérée, et que madame de Longueville à Stenay, avec Turenne et Bouteville, le futur maréchal de Luxembourg, balançait seule la fortune de Mazarin, deux mois avant la bataille de Rethel, où Turenne fut battu et Bouteville fait prisonnier. Cependant les trois nouveaux volumes lui étaient encore dédiés; les mêmes éloges lui étaient prodigués ainsi qu'à son frère; et le cinquième volume avait en tête une fort bonne gravure de Boulanger portant le chiffre de madame de Longueville, et représentant une Muse avec ce vers :

Pour ce nom seulement doivent chanter les Muses.

La sixième et la septième partie virent le jour dans l'année 1651, où madame de Longueville revint à Paris triomphante, et le quitta bientôt, après une nouvelle et définitive rupture avec la cour, pour suivre Condé à Bordeaux et y recommencer la guerre civile. C'est là qu'en 1652 elle reçut, par l'intermédiaire de Chapelain, la huitième partie du *Cyrus*, qui lui était toujours dédiée, et portait toujours l'A couronné, Anne de Bourbon, soutenu par un aigle et un Jupiter armé, avec cette légende : *Qui ne l'honore pas est digne de la foudre.* La neuvième partie est de 1653, pendant que madame de Longueville, restée à Bordeaux avec son frère le prince de Conti, était réduite aux dernières extrémités. La gravure qui est en tête de ce neuvième volume représente un esquif battu par la tempête, et la Fortune sur sa roue avec ces deux vers :

Ce nom étant célèbre et sa gloire éclatante,
Contre lui vainement je serais inconstante.

A la fin de l'année 1653, Bordeaux avait reconnu l'autorité royale, le prince de Conti était en pleine négociation avec Mazarin, et madame de Longueville avait dû se retirer dans une terre de son mari, à Montreuil-Bellay, attendant ses ordres et ceux de la cour, tandis que Condé quittait Paris et la France et allait ajouter à sa gloire de nouveaux exploits inutiles et coupables. C'est au plus fort de ces désastres que Scudéry et sa sœur publièrent la dixième et dernière partie du *Grand Cyrus*, dédiée encore à madame de Longueville, mais cette fois avec un redoublement et une sorte de recherche de fidélité. Le charmant portrait qui ornait le premier volume reparut dans le dernier, accompagné d'une dédicace nouvelle qui soutenait et couvrait de sa constance les vivacités de l'ancienne dédicace de 1649, et dont le mauvais style fanfaron ne doit pas

ternir à nos yeux la délicatesse et la générosité. « Madame, *Cyrus* veut « finir par où il a commencé, et vous rendre ses derniers devoirs comme « il vous a rendu ses premiers hommages. Votre Altesse sait que, dans la « plus grande chaleur de la guerre, et durant la plus aigre animosité « des partis, l'on a toujours vu vos chiffres, vos armes, votre nom, vos « livrées et des inscriptions à votre gloire sur ses drapeaux; qu'il n'a point « craint la rupture entre les couronnes, et qu'il vous a été trouver en « des lieux où il ne lui étoit pas possible d'aller sans être obligé de faire « voir de quelle couleur étoit son écharpe, et sans qu'on lui demandât « *qui vive!* Si bien, Madame, qu'après avoir passé à travers des armées « royales pour s'acquitter de ce qu'il vous devoit, il n'a garde d'être moins « exact en un temps où les choses ont aucunement changé de face, et « où l'on ne peut plus l'arrêter sans violer le droit des gens aussi bien « que l'amnistie. Il s'en va donc vous donner de nouveaux témoignages « de la haute estime qu'il a pour votre mérite, et, au lieu de porter ses « trophées à Persépolis ou à Ecbatane, il va les porter à Montreuil-Bellay, « afin qu'ils y soient tout à la fois des marques de sa servitude et de ses « victoires. Comme je l'ai engagé dans vos intérêts, je n'ai garde de con- « damner ce que je ferois moi-même; et, si vous honorer et être libre « étoient des choses incompatibles, ce seroit de la bataille que je vous « dirois que je suis et que je veux toujours être, Madame, de V. A. le « très-humble, très-obéissant et très-passionné serviteur, De Scudéry. »

Ainsi, grâce à une fidélité courageuse[1], sous le nom de Mandane et

[1] La noble conduite de Scudéry et de sa sœur est d'autant plus remarquable, que l'un et l'autre étaient sans fortune, et que, pour soutenir sa famille, la seule ressource de George Scudéry était la sinécure de gouverneur de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, que d'un trait de plume lui pouvait ôter Mazarin. Tant que dura la guerre civile, les partisans des princes furent recherchés avec soin et punis avec rigueur. A la fin de 1653, Mazarin, victorieux, couronna ses exploits par une amnistie générale; mais cet acte politique était une protection bien insuffisante à des gens de lettres qui ne pouvaient guère se passer des faveurs du gouvernement. Rappelons ici, à l'honneur de Scudéry, que ce n'est pas le seul exemple qu'il ait donné d'une fidélité vraiment chevaleresque. Ami de Théophile, quand celui-ci fut arrêté, Scudéry le défendit, et, après sa mort, composa la pièce intitulée, *Le Tombeau de Théophile;* on la peut voir en tête de l'édition de Théophile de 1662. Citons encore le trait suivant, *Chevræana,* Paris, 1697, p. 82 : « La reine Christine m'a dit « une fois (c'est Chevreau qui parle) qu'elle réservait pour la dédicace que Scudéry « lui ferait de son Alaric une chaîne d'or de 1,000 pistoles; mais, comme M. le comte « de La Gardie, dont il est parlé fort avantageusement dans ce poëme, essuya la « disgrâce de la reine, qui souhaitait que le nom du comte fût ôté de cet ouvrage, « et que je l'en informai... il me répondit... que, quand la chaîne serait aussi « grosse et aussi pesante que celle dont il est fait mention dans l'histoire des Incas,

sous son propre nom, madame de Longueville, absente ou présente, dans la prospérité ou dans l'infortune, anime toujours et remplit le *Cyrus*. Comme elle en est l'héroïne, son frère en est le héros.

D'abord ce nom de *grand*, que mademoiselle de Scudéry donne à Cyrus (*Artamène ou le Grand Cyrus*), n'est-il pas là pour rappeler celui que de bonne heure l'admiration des contemporains décerna spontanément à Condé comme à Corneille? Assurément l'histoire du véritable Cyrus ne contredit point ce titre, mais elle ne l'imposait point; il est tout à fait l'ouvrage de mademoiselle de Scudéry et ressemble fort à une allusion.

Autre conjecture, qui ne paraît pas sans fondement : Cyrus commence à se distinguer sous le nom d'Artamène, comme Condé s'illustra, plusieurs années, sous le nom de duc d'Enghien, avant que la mort de son père lui permît de s'appeler M. le Prince. Aussi, est-ce le duc d'Enghien, tout autant que le prince de Condé, que célèbre le roman de Cyrus. On peut même dire que c'est particulièrement le duc d'Enghien que mademoiselle de Scudéry s'est proposé de peindre. Celui-ci, en effet, offrait bien davantage le modèle de l'héroïsme chevaleresque tel qu'on se le figurait à l'hôtel de Rambouillet, tel que l'exprimaient et l'inspiraient les vers de Corneille. L'âge, la vie des camps et surtout celle de l'exil, gâtèrent un peu les mœurs de Condé; mais il est certain qu'à son début il y avait en lui quelque chose du héros de roman. Il fut toujours d'une modestie admirable, comme Cyrus, ne parlant jamais de ce qu'il avait fait, supportant impatiemment tout éloge, et se plaisant à partager sa gloire avec ses compagnons d'armes pour lesquels il demandait sans cesse, avec un zèle souvent impérieux, que mademoiselle de Scudéry exprime en l'adoucissant. Il garda aussi jusqu'à la fin cette magnanimité naturelle qui éclate dans les moindres actions de Cyrus. Mais, outre cela, Condé, à vingt-deux ans, au sortir des mains de sa sœur et de l'hôtel de Rambouillet, avait le ton et les manières de la parfaite galanterie alors à la mode. Nous avons ailleurs raconté, sur les témoignages les plus authentiques, ses chastes et nobles amours avec mademoiselle du Vigean[1]. Un peu plus tard, il éprouva encore un sen-

« il ne détruirait jamais l'autel où il avait sacrifié. Cette fierté héroïque déplut à la « reine, qui changea d'avis; et le comte de La Gardie, obligé de reconnaître la géné- « rosité de M. de Scudéry, ne lui en fit pas même un remercîment. » Madame de Longueville se conduisit bien différemment. Elle ne se contenta point de remercier Scudéry et sa sœur dans les termes les plus vifs (Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de Conrart, in-4°, tomes X et XI), elle leur envoya, de l'exil, son portrait avec un cercle de diamants, et elle ne cessa de leur rendre toutes sortes de services. —

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. II.

timent presque semblable pour la belle mademoiselle de Toussy, qui devint la maréchale de Lamothe-Houdancourt[1]. Depuis, comme fatigué d'aimer sans succès des beautés vertueuses, il se jeta dans des succès faciles et compromit sa renommée. Dans le *Cyrus*, la passion d'Artamène pour Mandane rappelle de la façon la plus vive celle du duc d'Enghien pour Marthe du Vigean. Artamène est partout représenté partageant son cœur entre l'amour et la gloire. Il prend la défense de l'amour qu'on avait traité de faiblesse; il fait profession de penser (tome Ier, liv. II, p. 692), « que cette faiblesse est glorieuse et qu'il faut avoir « l'âme grande pour en être capable. » Nous avons vu qu'un de ses serviteurs dit de lui que son amour pour Mandane était si respectueux, qu'auprès d'elle le guerrier intrépide devenait le plus timide des hommes. Est-ce à Mandane ou à mademoiselle du Vigean que sont adressées ces paroles (*ibid.* p. 714) : « Qu'avez-vous fait pour Arta- « mène que n'ait point approuvé l'innocence ? Vous m'avez fui opiniâ- « trément; vous vous êtes combattue vous-même; vous m'avez caché « une partie de votre bienveillance, et vous ne m'en avez presque « jamais donné d'autres preuves que celles que j'ai pu tirer par de faibles « conjectures. Il a fallu que j'aie pénétré dans votre cœur par des voies « détournées. Vous m'avez dérobé jusqu'à vos regards, vous avez « ménagé jusqu'à vos moindres paroles, etc. » Quelque passionné qu'il soit pour la guerre, dès qu'il faut quitter Mandane pour aller à l'armée, Artamène se trouble et frémit, comme faisait le duc d'Enghien lorsqu'il quittait mademoiselle du Vigean. « Quand il partait pour l'armée, nous « dit Mademoiselle, le désir de la gloire ne l'empêchait pas de sentir la « douleur de la séparation, et il ne pouvait lui dire adieu qu'il ne ré- « pandît des larmes, et, lorsqu'il partit pour ce dernier voyage d'Alle- « magne, (où il remporta la victoire de Nordlingen), il s'évanouit en la « quittant[2]. »

On s'est accoutumé à se représenter Condé d'après le portrait célèbre de Nanteuil; et c'est bien là, en effet, une assez fidèle image du grand Condé. On y reconnaît encore ses yeux pleins de feu, et ce nez fortement aquilin qui donnait à sa figure l'aspect de l'aigle, comme toute sa personne exprimait la force et l'agilité du lion. Mais le portrait de Nanteuil est de l'année 1662, lorsque Condé avait quarante et un ans, et qu'il revenait de l'exil, triste, fatigué, mécontent de lui-même et des autres, et n'ayant pas encore reparu à la tête des armées. Ce n'est pas

[1] Voyez d'elle le charmant portrait gravé par Poilly. — [2] *La Jeunesse de madame de Longueville*, ch. II.

là du tout le héros de Lens, de Nordlingen, de Fribourg et de Rocroy. Pour connaître Condé de vingt-deux à trente ans, pour voir le duc d'Enghien, il faut le chercher dans Grégoire Huret et dans Michel Lasne. Considérez cette gravure d'Huret[1], où le jeune duc est représenté, en 1643, après la prise de Thionville qu'on aperçoit dans le fond, d'une main tenant la foudre, de l'autre soutenant les fleurs de lis, et foulant à ses pieds un lion terrassé, tandis que la Renommée le couronne, et de sa trompette chante *le prince illustre*. La force est empreinte dans tous les traits de ce jeune visage. Sa taille est moyenne, mais très-bien prise, et sur ses épaules flotte en désordre l'abondante chevelure à laquelle on reconnaît aisément le frère de madame de Longueville. Prenez le grand cartouche de Michel Lasne, avec la tête de lion dans le haut et dans le bas l'écusson des Condé : ce noble portrait, avec cette mine martiale, ces grands yeux et ces longs cheveux pendants, est si naturel, si peu flatté, qu'il doit être de la plus parfaite ressemblance, comme d'ailleurs tous les portraits de ce grand artiste. Mademoiselle, en 1658, peint ainsi Condé, tel qu'elle l'avait vu avant son exil et au milieu de la Fronde : « Sa taille n'est ni grande ni petite, mais des mieux faites et des « plus agréables, fort mince, fort maigre; les jambes belles et bien faites; « la plus belle tête du monde; ses cheveux ne sont pas tout à fait noirs, « mais il en a une grande quantité et bien frisés. Sa mine est haute et « relevée, ses yeux fiers et vifs, un grand nez, la bouche et les dents pas « belles, mais, à tout prendre, il n'est pas laid, et cet air relevé qu'il a sied « bien mieux à un homme que la délicatesse des traits. » Remarquez que Mademoiselle avertit elle-même qu'elle dira la vérité[2], que Condé n'est plus très-jeune et que déjà il se négligeait. Voici maintenant le portrait qu'en donne mademoiselle de Scudéry à la fin de l'année 1649 : il est peut-être un peu flatté, mais tout aussi vrai que celui de Mademoiselle, et il rappelle admirablement Huret et Michel Lasne. Tome III, liv. II, p. 598 : « Cyrus avait ce jour-là dans les yeux je ne sais quelle noble « fierté qui semblait être d'un heureux présage[3]; et, à dire vrai, il eût été

[1] Petit in-folio. N'est pas indiqué dans le père Lelong. — [2] « J'aime mieux en « moins dire et me retrancher sur la vérité. » — [3] Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé en 1687, a dit aussi : « ce jeune prince du sang, qui portait la victoire « dans ses yeux. » Assurément Bossuet n'a pas imité mademoiselle de Scudéry, mais il s'en est souvenu, sans s'en rendre compte, comme dans la merveilleuse peinture de la bataille de Rocroy, il s'est souvenu du récit de la Moussaye et y a pris un de ses traits les plus admirés. « Près de Rocroy, dit la Moussaye, le terrain s'élevant « peu à peu fournit un champ spacieux et capable de contenir de grandes armées. . . « Les deux armées étaient enfermées dans cette enceinte de bois comme si elles « avaient eu à combattre en champ clos. » Bossuet : « Les deux généraux et les deux

« difficile de s'imaginer, en le voyant, qu'il eût pu être vaincu, tant sa phy-« sionomie était grande et heureuse. Ce prince était d'une taille très-avan-« tageuse et très-bien faite; il avait la tête très-belle; et tout l'art que les « Mèdes apportent à leurs cheveux n'approchait point de ce que la na-« ture toute seule faisait aux siens, qui, étant du plus beau brun du « monde, faisaient mille boucles agréablement négligées qui lui pen-« daient jusque sur les épaules. Son teint était vif; ses yeux noirs pleins « d'esprit, de douceur et de majesté; il avait la bouche agréable et sou-« riante, le nez un peu aquilin, le tour du visage admirable, et l'action « si noble et la mine si haute, que l'on peut dire assurément qu'il n'y eut « jamais d'homme mieux fait au monde que l'était Cyrus. »

Tel était Condé : nous allons maintenant le suivre, sous le nom d'Artamène ou de Cyrus, dans ses deux ou trois principaux faits d'armes avant la Fronde, et nous verrons que le roman reproduit toujours fidèlement l'histoire, et que, sur un point même très-important, on se peut servir de l'un pour éclairer l'autre.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsh. Berlin, 1856.

PREMIER ARTICLE.

Dans les derniers cahiers de ce journal, j'ai fait connaître à nos lecteurs l'ingénieux travail publié par M. Brugsh sur une éphéméride égyptienne des cinq planètes principales, écrite en caractères démotiques, et qui s'applique au temps de Trajan. J'ai fait remarquer la sagacité avec laquelle le savant égyptologue a reconnu le sujet, la con-

« armées semblent avoir voulu s'enfermer dans des bois et dans des marais pour « décider leur querelle comme deux braves en champ clos. » Voyez *La Jeunesse de madame de Longueville*, troisième édition, *Appendice, Bataille de Rocroy*, p. 523. N'est-il pas aussi permis de conjecturer qu'en comparant, avec tant d'éclat, Condé à Cyrus, Bossuet cédait, à son insu, à l'empire de la tradition populaire et universelle qui, après le succès immense du roman de mademoiselle de Scudéry, ne séparait plus les noms des deux héros.

texture générale, même l'époque exacte de ce curieux document; et j'ai reporté sur lui les justes éloges, que son habileté philologique si heureusement mise en œuvre, lui a mérités de la part des personnes compétentes pour l'apprécier. J'ai aujourd'hui à remplir une tâche moins agréable, qui m'est imposée par ces éloges mêmes. Dans la dissertation intitulée, *Nouvelles recherches sur la division de l'ancienne année égyptienne*, que M. Brugsh a placée en tête de son ouvrage, il s'attaque au mémorable travail de Champollion sur le même sujet; travail qui, par l'effet d'un abus de confiance indigne, tardivement dévoilé, n'a été connu pendant bien des années que par l'analyse astronomique que j'en avais faite, de concert avec lui. Nous possédons aujourd'hui le texte original[1]. Des épreuves numériques d'une extrême rigueur, qui étaient inexécutables quand il fut composé, des rapprochements critiques dont les éléments étaient alors inconnus, se sont depuis accordés pour en justifier et en assurer l'application. M. Brugsh a sans doute ignoré tout cet ensemble de vérifications, ou ne l'a pas compris, car il n'en tient aucun compte. Mais il a découvert qu'il faut changer une lettre, une seule, dans le mot copte que Champollion a considéré comme l'équivalent phonétique d'un des symboles figurés qu'il avait à traduire; et, sans autre examen, sans se demander si la variante présumée n'offrirait pas une modification de sens seulement plus juste ou plus précise, il part de là pour rejeter en bloc toutes les considérations sur lesquelles Champollion a établi la signification physique de la notation figurée des mois égyptiens; à quoi il substitue un système de son invention uniquement fondé sur des conjectures philologiques; dans lequel, désunissant, pour son besoin, les groupes de mois consécutifs que la notation figurée rassemble sous un symbole commun, indice manifeste d'une application physique commune, il recompose arbitrairement de leurs débris des groupes nouveaux, dont les éléments, affectés de symboles disjoints, n'offrent plus aucun rapport suivi avec la succession des phénomènes annuels propre au climat de l'Égypte, qui la supposent même implicitement tout autre qu'elle n'est, et qu'elle ne peut être, tandis que la notation, prise dans son état de continuité naturel, présente de cette succession une image naïve, dont l'exactitude n'a pas échappé à Champollion. Avant de porter un jugement si précipité, si décisif, dans une question de critique où la philologie n'intervient pas seule, mais associée à l'archéologie, à l'astronomie, et à la géographie physique, M. Brugsh qui est étranger à ces deux derniers genres

[1] Il est publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XV, p. 73.

de connaissances, aurait pu, fort convenablement, s'appliquer le précepte d'Horace :

> Sumite materiam vestris qui scribitis æquam
> Viribus, et versate diu quid ferre recusent,
> Quid valeant humeri.

Toutefois, si ce que je dois à la mémoire de Champollion, et à la défense de mon propre travail effectué en participation avec lui, m'oblige à combattre les opinions que M. Brugsh a émises, je ne ferai pas de cette réfutation l'objet principal du présent article. Je la rejetterai au contraire sur le dernier plan, pour suivre une marche qui me semble devoir être plus fructueuse. Je rappellerai, en premier lieu, la notation figurée de l'année vague égyptienne, telle que Champollion l'a complétement recomposée, en réunissant les caractères de ses diverses parties inscrits sur les monuments de toutes les époques, résultat que personne ne conteste. J'exposerai ensuite la signification phénoménale qu'il lui attribue, et je la justifierai aussi clairement, aussi précisément qu'on peut le faire aujourd'hui, avec l'ensemble de données que nous possédons; après quoi je développerai les conséquences nécessaires de son emploi continué pendant une longue suite de siècles, comme l'attestent l'histoire et les mouuments. Ces prémisses étant établies, je discuterai contradictoirement le système proposé par M. Brugsh, et je n'aurai pas de peine à en faire voir l'inanité. J'espère fermement que cette double épreuve dissipera les doutes que les égyptologues étrangers au calcul astronomique auraient pu conserver, ou concevoir, sur cette découverte fondamentale de Champollion; et que, connaissant mieux la certitude des éléments sur lesquels elle repose, ils s'attacheront, dans l'intérêt de leurs études, à en profiter non à l'attaquer.

Un mot d'abord sur les circonstances qui l'ont fait naître. C'était en 1830, alors que Champollion récemment revenu d'Égypte, usait le reste de ses forces pour travailler sans relâche à mettre en œuvre l'immense collection de matériaux qu'il avait rapportés. Lié d'amitié avec moi, il me montra un jour la restitution qu'il avait faite de la notation figurée des douze mois vagues égyptiens, et il m'expliqua les rapports singuliers qu'elle présentait avec la succession annuelle des phénomènes naturels et des travaux agricoles qui est propre au climat de l'Égypte, qui s'y reproduit avec une invariable constance depuis tant de siècles, et dont lui-même avait été témoin. Je vis à l'instant que ce mode régulier de succession étant déterminé par le débordement périodique du Nil, qui est un phénomène fixe dans l'année solaire, son expression, appliquée

aux mois du calendrier vague, qui marchent d'une autre vitesse, devait nécessairement se trouver, en général, discordante avec les réalités physiques, et ne coïncider avec elles qu'à certaines époques périodiquement distantes, dont la détermination devait être facile, d'après la correspondance bien connue des dates vagues égyptiennes, avec les dates juliennes et solaires. Ces époques de coïncidence, pour lesquelles seules, la notation figurée avait une application actuelle, devenaient ainsi extrêmement importantes à connaître, par leur liaison nécessaire avec les conditions de son premier établissement. Je fis part de ces idées à Champollion[1]; et, d'après mes vives instances, il se décida à terminer le travail archéologique qu'il avait commencé sur les signes égyptiens des mois et des jours, travail dans lequel il puisait et me fournissait à mesure, ou me laissait chercher moi-même parmi ses notes manuscrites, tous les documents d'antiquité dont j'avais besoin; prenant la peine d'examiner, de diriger, l'application que j'en faisais à mes recherches. Son travail et le mien, ainsi effectués simultanément, furent présentés ensemble à l'Académie des inscriptions et à l'Académie des sciences, où j'en exposai le but commun dans les termes suivants, auxquels je ne trouve rien aujourd'hui à changer[2].

« Un des caractères qui distinguent le plus éminemment l'Institut de « France, c'est le rapprochement qu'il établit entre les diverses sources « des connaissances humaines. Isolées, elles s'ignorent et prennent sou- « vent des directions contraires; réunies, elles confondent leurs efforts « pour arriver ensemble à la vérité : j'ai eu quelquefois l'occasion d'ap- « précier, pour moi-même, les avantages de cette assistance mutuelle, « mais jamais plus vivement qu'aujourd'hui. En m'initiant aux secrets « du monde antique qu'il est si heureusement parvenu à pénétrer, « M. Champollion m'a offert un des sujets de réflexion et d'étude qui « m'ont le plus intéressé en ma vie. En effet, nous n'avons jusqu'à pré- « sent rien connu des premiers essais, par lesquels l'astronomie et la « chronologie ont dû commencer. Les anciennes observations chinoises « que les missionnaires nous ont communiquées, sont des résultats com- « posés, qui annoncent une science déjà éloignée de ses premiers pas. « Les éclipses chaldéennes que Ptolémée nous a transmises dans l'Alma- « geste, sont aussi des résultats qui supposent la mesure du temps et un « système régulier d'observations astronomiques. La notation figurée de

[1] Ceci est attesté par Champollion lui-même dans son mémoire. *Académie des inscriptions*, t. XV, p. 119. — [2] Recherches sur l'année vague des Égyptiens. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XIII; lu le 4 avril 1831. P. 551, ou 7 des exemplaires à part; la différence constante des paginations étant 544.

« l'année égyptienne que M. Champollion vient de découvrir est un « monument physique à la fois et chronologique, qui peut remonter « aux premiers âges du monde, et dont la parfaite fidélité a traversé les « siècles, sans cesser de représenter, même aujourd'hui, la nature. La « persévérance que les Égyptiens mirent à le conserver, et à le trans- « mettre sans altération aux générations successives, nous permet de « remonter par lui jusqu'à ces anciens âges, et d'y assister, pour ainsi « dire, au développement des premières notions de nombres et de « temps. Car ces notions se trouvent si intimement, quoique si simple- « ment écrites dans la notation, qu'elles s'y lisent, sans le secours « d'aucune hypothèse. »

Après cette annonce Champollion exposa lui-même son travail de restitution archéologique, aujourd'hui textuellement imprimé dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome XV, page 73 et suiv.

L'élément fondamental sur lequel il repose, c'est la notation figurée de l'année vague usitée en Égypte, que je mets ici sous les yeux du lecteur.

Noms des mois égyptiens et leurs caractères.

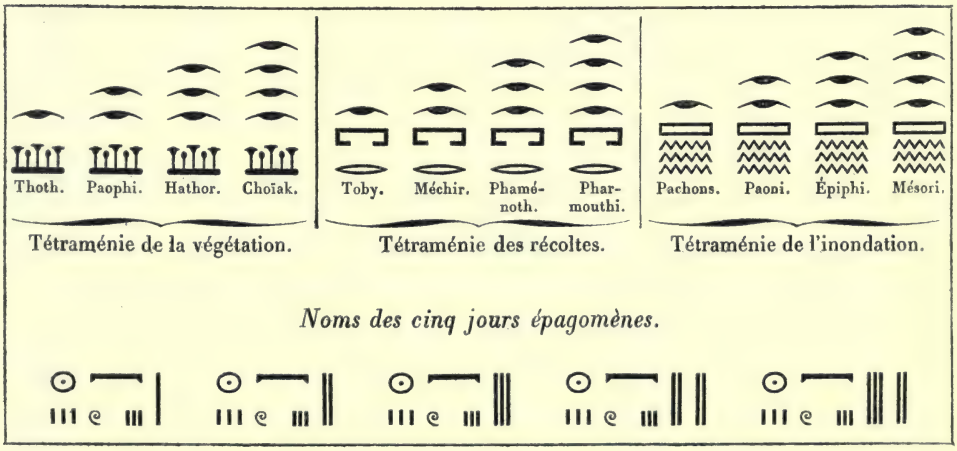

Elle comprend 12 mois, chacun de 30 jours, suivis de 5 épagomènes; en somme 365 jours. Dans l'application, il faut concevoir la série de ces mois et de ces jours additionnels, répétée consécutivement, avec leurs symboles propres, pendant toute la durée du temps que l'on veut embrasser.

On trouve l'année vague écrite exclusivement sous cette forme, et avec ces mêmes caractères, sur les monuments publics de l'Égypte, depuis les plus anciens temps, jusqu'à la 724e de l'ère de Nabonassar, la 24e de notre ère chrétienne; ou de la période julienne 4689. Alors Auguste arrêta son mouvement, et la rendit, non pas absolument, mais à peu près fixe dans l'année solaire, en lui appliquant l'intercalation quadriennale, introduite par Jules-César dans le calendrier romain. C'est dans sa mobilité ancienne que nous devons ici la considérer.

Les cinq épagomènes y figurent en dehors des douze mois. Ils sont désignés collectivement par un caractère commun que Champollion traduit *jours célestes;* et ils sont individuellement distingués par des signes numériques, marquant leur rang ordinal, de 1 à 5. D'après ce que m'a appris M. de Rougé, la signification exacte et reconnue aujourd'hui du groupe figuré qui les désigne, est *jours supplémentaires;* ce qui offre une expression physiquement plus précise de leur emploi. La série des douze mois est partagée en trois groupes de quatre, que j'appellerai par abréviation des tétraménies. A chacune est affecté un caractère d'ensemble qui lui est spécial; et les quatre mois qui la composent sont individuellement désignés par le symbole ⌒ représentant le croissant lunaire, auquel est annexé le signe numérique marquant le rang ordinal du mois dans la tétraménie. Ce symbole ne peut être ainsi employé qu'à titre d'emblème figuratif, pour rappeler l'idée du mois; puisqu'il est impossible que la lune se trouve rigoureusement et constamment nouvelle, au commencement de chacun des douze. Toutefois, je signalerai plus tard, dans la série des temps, une époque remarquable, unique, où cette répartition exceptionnelle des phases lunaires entre les douze mois égyptiens, se trouve réalisée avec une justesse d'approximation si précise, qu'elle semble n'avoir pu résulter que d'une réforme analogue à la grégorienne, opérée conventionnellement dans le calendrier vague à cette époque même, pour y mettre la notation figurée des mois, dans une exacte concordance, avec les phénomènes naturels qu'elle signale, avec les phases solaires qui les ramènent; et y faire en même temps concourir les nouvelles lunes proche du commencement des mois, les pleines lunes à leurs milieux, dans l'ordre de répartition le plus juste, le plus symétriquement balancé que l'on puisse idéalement concevoir.

Séparant donc de la notation le croissant lunaire, dont la répétition dans chaque tétraménie, marque le rang ordinal des mois qui la composent, il reste à interpréter les signes spéciaux qui sont attachés à chacune de ces tétraménies. Une telle interprétation, pour être assurée,

doit, autant que possible, faire concourir à un même sens les divers genres d'application que l'écriture hiéroglyphique attribue facultativement à un même caractère, lequel peut y être employé comme figuratif, ou comme phonétique, ou à la fois sous ces deux acceptions; représentant, dans la première, un objet naturel; dans la seconde, un mot de la langue antique, dont l'analogue, ou tout au moins le radical primitif, doit se retrouver dans la langue copte, sauf les cas particuliers où l'idée qu'il exprimait était de nature à ne pas s'y propager. Champollion a procédé ainsi. Mais, depuis sa mort prématurée, l'étude de la grammaire égyptienne a été rendue plus méthodique et plus sûre. C'est pourquoi j'ai demandé à M. de Rougé, l'un de ses habiles continuateurs, qu'il voulût bien relire avec moi, pour mon instruction, la partie du mémoire de Champollion qui concerne les signes des tétraménies, et j'ai pu m'assurer, par lui, que si, pour une des trois, la lecture grammaticale de Champollion doit être philologiquement modifiée, le sens physique qu'il attribue à ces signes est certain. Je me prévaudrai donc de cette autorité pour l'admettre ici, comme je l'avais fait dans l'origine; et, afin de lever tous les doutes qui pourraient y être contraires, je placerai à la suite de ces articles, une dissertation spéciale, que M. de Rougé a bien voulu accorder à mes instantes prières, dans laquelle ce point de critique est irrécusablement établi. Sous cette égide, j'entre dans la discussion physique, sans témérité comme sans crainte.

Le caractère hiéroglyphique attaché à celle des tétraménies qui commence la liste des mois, représente des tiges et des boutons de lotus ou d'autres plantes herbacées, alternés entre eux à divers états de grandeur, et sortant parallèlement d'une base horizontale qui leur est commune. Champollion a vu dans cette image, le renouvellement de la végétation sur les terres que les eaux du Nil viennent d'abandonner; ce qui lui a fait appeler les quatre mois qu'elle spécifie, *la tétraménie de la végétation*. Ce symbole, interprété phonétiquement, lui a paru représenter la lettre *sh*, qui, lorsqu'elle est écrite seule dans les textes, répond au mot *sha*, qui signifie *commencement;* et M. de Rougé reconnaît que cette lecture est indubitable. Je montrerai plus loin par quel motif de convenance, on a pu choisir spécialement de jeunes pousses de lotus pour composer le symbole figuratif de cette tétraménie.

Le caractère hiéroglyphique attaché à la troisième tétraménie représente un bassin ou réservoir *d'eau*, qui, pris symboliquement, désigne *l'eau* en général; et au-dessous on y voit fréquemment annexées trois lignes ondulées qui sont également le signe *figuratif de l'eau*. Ce double indice a paru à Champollion désigner avec autant de justesse

que d'évidence, les quatre mois pendant lesquels le Nil croît, déborde, et couvre l'Égypte de ses eaux génératrices. En conséquence, il a nommé cette troisième division de l'ancienne année égyptienne, la *tétraménie de l'inondation.*

M. Brugsch a reconnu que les deux symboles dont l'application simultanée caractérise cette tétraménie, sont employés individuellement comme phonétiques, dans plusieurs documents même pharaoniques. En réunissant leurs valeurs propres ainsi déterminées, leur ensemble lui donne le mot composé *sche-mou*, lequel s'assimile à un mot de la langue copte ϣⲙⲱⲟⲩ, qui se traduit sans contestation par *æstas*, l'été; d'où il conclut que Champollion s'est trompé, quand il interprète ce symbole complexe, comme désignant la tétraménie de l'*inondation.* En accordant que la lecture de M. Brugsch est admissible et ingénieuse, au point de vue philologique, M. de Rougé remarque fort justement qu'elle s'accorde dans son application physique avec l'interprétation de Champollion au lieu de la contredire, puisque la crue et le débordement du Nil s'opèrent précisément, et se sont opérés dans tous les siècles, à partir du solstice d'été, ce dont je rappellerai dans un moment les preuves incontestables. Mais je vais plus loin, et je dis qu'aucun artifice philologique ne peut faire que l'*été* des Coptes soit le synonyme réel et absolu d'une tétraménie de l'ancien calendrier égyptien. En effet, les Coptes devenus chrétiens ont adopté le calendrier de l'église chrétienne primitive, qui était le julien. Seulement, ils l'ont pris tel qu'il avait été adapté à l'Égypte par la réforme alexandrine qui supprima l'usage du calendrier vague dans les actes publics. On y conserva aux douze mois égyptiens leurs anciens noms auxquels l'intercalation quadriennale ôtait, ou était supposée ôter leur mobilité; et ils restèrent ainsi pour toujours attachés aux phases solaires auxquelles chacun d'eux se trouvait alors répondre. Depuis cette époque, l'année réformée eut, comme la julienne, ses quatre saisons, printemps, été, automne et hiver, comprenant chacune trois mois de trente jours, lesquelles par leur amplitude propre, et par la fixation de leurs origines aux deux équinoxes et aux deux solstices, n'avaient plus aucun rapport avec les anciennes tétraménies. Conformément aux usages de l'Église chrétienne, ce mode de partage de l'année en quatre saisons de trois mois fut seul admis dans la liturgie des Coptes, où il se conserve encore aujourd'hui; et comme la langue copte ne nous est connue que par des traductions de l'Écriture sainte, des Évangiles, ou par des légendes de saints égyptiens, composées bien postérieurement à l'adoption du christianisme, on ne saurait y trouver les synonymes des tétraménies anciennes, qui

n'y avaient plus d'application ni d'emploi. Aussi ne les y a-t-on pas découverts. Car les quatre mots modernes qui y désignent autant de *quarts* de l'année, physiquement distincts, ne peuvent pas raisonnablement être présentés comme les équivalents ou les synonymes individuels de trois symboles anciens, qui désignaient des *tiers* d'année, pareillement distincts entre eux. De même que la poésie,

> *La philologie* a ses licences, mais
> Celle-là passe un peu les bornes que j'y mets.

Le caractère hiéroglyphique , attaché à la deuxième tétraménie égyptienne, est plus difficile à expliquer, parce qu'il ne présente pas, du moins pour nous, l'image figurée d'un objet naturel. Champollion en a cherché la signification générale, d'après le sens qu'il présente évidemment dans plusieurs inscriptions pharaoniques, où il entre comme un élément nécessaire de l'idée générale qu'elles expriment. Il l'y trouve ainsi employé dans l'acception d'*aliments*, de *nourriture*, spécialement de *grains de blé mûrs*, ce qui lui a fait appliquer à cette portion de l'année qu'il désigne la dénomination de *tétraménie des récoltes*. Sans nier que Champollion puisse avoir rencontré le sens exact, M. de Rougé estime que le caractère considéré se prête mieux à rappeler l'idée générale de *production*, qui s'accorde à la signification que Champollion lui attribue, en lui donnant une acception moins particulière. On verra tout à l'heure que la signification des deux tétraménies extrêmes étant admise, celle-ci, qui leur est intermédiaire, ne peut pas être désignée autrement.

Champollion avait aussi cherché à interpréter le même caractère comme phonétique, et il avait cru y retrouver les éléments représentatifs d'un mot copte qui signifie *nourriture*. Cette lecture avait déjà été signalée comme douteuse par M. Birch. En la discutant de nouveau, M. Brugsch prouve qu'elle est fautive, parce que Champollion s'est trompé sur la valeur phonétique du caractère . En rétablissant le mot antique dans son intégrité, et lui adjoignant les divers déterminatifs qu'on y trouve occasionnellement annexés, M. Brugsch applique au symbole complexe une série de raisonnements, et d'assimilations philologiques, dont l'exposé, ainsi que l'appréciation, se trouveront mieux placés dans la dissertation de M. de Rougé que dans cet article; et de tout cela il arrive finalement à conclure, par le copte, que le nom de cette tétraménie antique doit se traduire *hiems*, hiver; impliquant nécessairement l'emploi physique de l'hiver de trois mois chrétien et copte, comme représentatif d'une tétraménie qui en comprenait quatre.

Cette interprétation philologique, combinée avec celle de la troisième tétraménie par l'*été* chrétien, conduit M. Brugsch à une reconstruction de l'année vague antique, qui ne s'adapte ni à sa notation figurée, ni à ses applications phénoménales; et il la substitue intrépidement à l'interprétation de Champollion qui satisfait si complétement à toutes ces particularités; de quoi il faut peut-être l'excuser sur ce que, d'après le résumé qu'il en fait, il paraît ne l'avoir pas comprise. Mais cela se verra d'un coup d'œil, quand j'analyserai son mémoire. Ici je continue à suivre Champollion.

Dès qu'il eut découvert la notation figurée des douze mois égyptiens, et leur répartition en trois tétraménies désignées par des caractères spéciaux dont il avait habilement reconnu la signification physique, les souvenirs qu'il avait rapportés de son voyage, lui firent aussitôt conclure, en toute assurance : « que cette notation présentait, dans son « ensemble et ses subdivisions, un tableau complet de l'année agricole « des Égyptiens; c'est-à-dire la succession régulière des phénomènes « naturels, et des travaux de l'homme, dans les fertiles campagnes de « l'Égypte[1]. »

Pressé par le temps, il ne s'est pas attaché à exposer les preuves matérielles de cette concordance; soit qu'il la jugeât avec raison suffisamment évidente pour toutes les personnes qui connaissent l'Égypte, soit qu'il se reposât sur moi du soin de rassembler les détails physiques qui en montrent la parfaite justesse. C'est ce que je fis dans mon mémoire composé sous ses yeux. Mais il ne sera pas inutile que je rende ici cette démonstration plus claire encore et plus précise. Car j'ai fréquemment éprouvé depuis, que les érudits, en général, accordent beaucoup moins de foi aux phénomènes mêmes, qu'aux passages de textes anciens dans lesquels ils les trouvent plus ou moins vaguement attestés.

Aujourd'hui, comme dans les temps les plus reculés, la série annuelle de travaux agricoles en Égypte se partage en trois périodes distinctes, correspondantes aux trois tétraménies antiques de Champollion; ce qui est nécessité par l'invariabilité de marche que lui assigne le débordement du Nil. Selon le témoignage unanime des voyageurs qui ont visité l'Égypte, depuis Hérodote jusqu'à la commission française, le Nil commence à croître *au-dessous de la dernière cataracte*, à partir du solstice d'été, au 21-22 juin de notre calendrier fixe. Il se gonfle, se déborde, et, dans l'*espace de cent jours*, conséquemment trois mois égyptiens et dix jours après le solstice d'été, il atteint son maximum. Alors il demeure

[1] *Mémoire de Champollion*, Académie des inscriptions, t. XV, p. 167.

pendant quelques jours stationnaire, puis il décroît et s'abaisse par les mêmes degrés. Dès qu'il se retire, au commencement d'octobre dans la haute Égypte, quinze jours plus tard dans le Delta, on sème le blé sans aucune préparation sur les terres encore boueuses que les eaux ont abandonnées. La germination s'opère aussitôt, la jeune plante sort de terre; de sorte que 120 ou 125 jours après le solstice, il est exact de dire que la tétraménie des eaux est finie et que la saison de la végétation commence. Celle-ci comprend une autre tétraménie. Car en mars commencent les récoltes, comprenant une dernière tétraménie terminée au solstice d'été suivant, où l'année rurale se trouve accomplie. L'industrie commerciale des temps modernes a su ajouter de nouveaux produits à cette simple agriculture des premiers âges du monde. Mais le cercle des opérations annuelles est resté le même. Il se divise encore en trois périodes de quatre mois chacune, qui se succèdent à partir du commencement de la crue du Nil. Toutes ces dates, et la phrase finale qui les résume, sont extraites d'un mémoire spécial *sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte*, composé par Girard, l'un des ingénieurs de l'expédition française[1]. Lorsqu'il l'écrivit dans l'année 1800, il ne se doutait guère que la description qu'il y donne de l'année rurale actuelle en Égypte, était déjà toute gravée depuis quarante siècles sur les monuments des Pharaons, où Champollion nous la ferait lire en 1830.

J'ai besoin d'insister sur la certitude de l'époque annuelle, et de la durée que j'attribue ici à la crue du Nil. Car ces deux phénomènes, constants dans l'année solaire, nous fournissent un point de raccordement fixe pour y placer la tétraménie des eaux. Le nombre de cent jours que j'ai adopté pour la durée de la crue est celui d'Hérodote[2], c'est le même que lui assignent aussi *en moyenne* les mesures précises des ingénieurs français[3]. Je dis, en moyenne, parce que l'influence des vents

[1] *Description de l'Égypte :* État moderne, tome II, page 491 et suivantes. A la page 500, Girard rapporte les noms populaires qu'il dit être aujourd'hui affectés aux trois divisions de l'année rurale. Mais la forme sous laquelle il les écrit n'a présenté à M. de Rougé aucun sens saisissable dans l'idiome arabe ni dans le copte. On ne peut donc pas se fier à l'interprétation que Girard en donne. Quoi qu'il en soit, la parité de nombre et d'époque rend ces divisions physiquement concordantes avec les tétraménies antiques, ce qui est le point essentiel à constater. — [2] Hérodote, Euterpe, XIX. — [3] *Description de l'Égypte :* État moderne, t. II *bis*, page 694. D'après les mesures prises au mequias de Roudah, près du Caire, dans les années 1799 et 1800, l'intervalle de temps observé depuis le solstice d'été jusqu'à l'époque du maximum de la crue a été : en 1799, quatre-vingt-treize jours; en 1800, cent quatre jours.

locaux peut occasionnellement la diminuer ou la prolonger d'un petit nombre de jours. Je rapporterai tout à l'heure des témoignages intermédiaires de cette évaluation. Hérodote fixe également l'origine de la crue au solstice d'été, d'après des renseignements qu'il dit avoir soigneusement recueillis, et l'on sait combien il est un narrateur fidèle[1]. Le scoliaste d'Aratus, et Ptolémée ou son pseudonyme qui a accru le τετράβιβλος, indiquent la même date initiale, ce que je mentionne seulement à titre d'opinions généralement répandues[2]. Mais cette même date se conclut aussi, *pour la haute Égypte*, des observations faites au Caire par les ingénieurs français, en tenant compte du temps que l'afflux des eaux supérieures a dû employer, pour se propager jusqu'au *mequias*, ou nilomètre de l'île Roudah, située en face de cette ville. La hauteur totale de la crue est bien loin d'offrir des caractères pareils de constance, et ses variations extrêmes sont également funestes. Son insuffisance pour couvrir les terres cultivables amène la famine. Son excès, en retardant le retrait des eaux, engendre la peste; et les conséquences de ses états intermédiaires pour les récoltes futures, sont tellement certaines, que sa quotité officiellement mesurée avant l'ouverture des canaux d'irrigation, vers l'équinoxe d'automne, sert de régulateur pour fixer les impôts de l'année suivante. Heureusement, comme on vient de le voir, son époque initiale et sa durée, qui se maintiennent constantes, sont les seules données qui nous soient nécessaires pour identifier la notation des tétraménies antiques avec le ciel.

Ces données ainsi établies m'avaient semblé offrir une base de raccordement physiquement certaine, dont l'application aux tétraménies de Champollion ne pouvait être ni contestée ni éludée. Il en a été différemment. M. Brugsch et d'autres philologues non moins habiles, n'en ont tenu aucun compte. D'autres n'ont pas senti qu'on ne pouvait pas à volonté les resserrer ou les élargir. D'autres n'ont pas compris les conséquences de leur insertion dans un calendrier vague, dont la marche courante discorde avec celle de l'année solaire; et ils ont attribué occasionnellement à la notation figurée des mois, une signification physique absolue qu'elle n'a point. En voyant de telles marques d'indifférence ou de malentendus, provenant de personnes d'un mérite philologique éminent, on serait presque tenté de croire que ces deux faits physiques, la durée de la crue du Nil fixée en moyenne à cent jours, et l'invariabilité des époques solaires qui la limitent, leur ont semblé mettre à la

[1] Hérodote, Euterpe, XIX. — [2] Voyez la discussion de ces textes dans le mémoire sur l'*Année vague des Égyptiens*. Académie des sciences, t. III, p. 591.

liberté de l'interprétation grammaticale des entraves gênantes, qu'il était légitime, et en quelque façon honorable à la linguistique de secouer, afin de ne rien devoir qu'à elle-même. Mais j'aime mieux supposer, qu'apparemment, je ne les avais pas établis sur des preuves assez certaines, ou assez palpables pour que l'on comprît qu'ils doivent être la base indispensable de toute interprétation des tétraménies antiques. C'est pourquoi je saisirai cette occasion de les confirmer, en montrant qu'ils sont entrés, comme éléments avoués, dans une longue série d'actes publiés d'une authenticité incontestable, qui remontent aux premiers temps du Christianisme, et dont l'origine est probablement beaucoup plus ancienne. Je commencerai par là mon prochain article, craignant que celui-ci ne paraisse déjà trop étendu.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

IV.

A peine délivrée de ses incommodes associés, l'Académie sentit qu'elle n'avait pas sécurité complète. Il manquait quelque chose à son affran-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1856, page 641; pour le deuxième, celui de décembre, page 735; pour le troisième, celui de janvier 1857, page 20, et pour le quatrième, celui de février, page 106.

chissement; elle n'était libre que de fait : le contrat de jonction conservait son autorité. A la seule condition d'adhérer aux nouveaux statuts, d'accepter les modifications que la couronne y avait introduites et qu'avait sanctionnées le parlement, les maîtres étaient en droit de venir, quand bon leur semblerait, s'établir comme chez eux en pleine Académie. Ils n'auraient pas voté, mais, en dehors des scrutins, ils pouvaient exercer encore une influence malfaisante. La prudence ordonnait donc de conjurer ce danger. Ce fut le premier soin de Lebrun et de ses principaux confrères. Les faveurs que l'Académie venait d'obtenir n'étaient, dans leur pensée, qu'un acheminement à quelque chose de plus sérieux, à une restauration complète et définitive. Faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la jonction, mettre la compagnie hors de pair en fondant tout à la fois et son indépendance et sa suprématie, tel devait être le but de leurs constants efforts pendant les huit années qui nous restent à parcourir, de la fin de 1655 au commencement de 1664.

D'abord, en attendant mieux, ils se mirent en devoir de prendre possession des grâces qui leur étaient faites, et avant tout du logement que leur concédait le roi dans le collége de l'université. Par malheur, ce collége dépendait non du roi, mais du grand aumônier, et la galerie promise à l'Académie était occupée déjà, du consentement de la grande-aumônerie, par la communauté des libraires. Pour faire vider les lieux, il fallait un procès : on l'entama. L'instance fut sommairement instruite, les avocats allaient plaider, lorsque M. Ratabon, circonvenu par les libraires, donna le conseil aux académiciens d'abandonner leur prétention. Il promettait, pour les dédommager, de leur faire obtenir un logement au Louvre. L'échange fut accepté; la compagnie se désista. Mais le Louvre était plein; de tous les ateliers concédés dans les galeries nouvelles, pas un n'était vacant. Que faire? quand pourrait s'accomplir la promesse de M. Ratabon? On aurait attendu longtemps, si un membre de l'Académie, Jacques Sarrazin, n'eût offert de céder le logement qu'il occupait au Louvre, sans autre condition que le remboursement des sommes qu'il y avait dépensées en réparations et en accommodements. Sa proposition fut accueillie avec reconnaissance; seulement son mémoire parut un peu enflé : il montait à deux mille livres. La compagnie, toujours mal en espèces, en fut réduite à implorer son vice-protecteur. Le chancelier Séguier ne lui fit pas défaut : il envoya, de ses deniers, les deux mille livres à Sarrazin.

Voilà donc, après bien des peines, nos académiciens en possession d'une des faveurs qu'ils convoitaient le plus : ils sont logés chez le roi.

Le local n'est pas vaste, il est un peu obscur, mal ajusté, on y sera fort à la gêne; mais quelle compensation à ces inconvénients! c'est un asile impénétrable aux maîtres : plus de troubles, plus de tracasseries; pas même l'appréhension d'une jonction nouvelle : avec ce défaut d'espace, les jonctions n'étaient plus matériellement possibles. Aussi l'Académie fit-elle tous ses efforts pour s'établir tant bien que mal dans le logement de Sarrazin. Elle y passa neuf à dix mois, jusqu'au décès de Pierre Dubourg, grand fabricant de tapisseries, que le feu roi avait autorisé à installer sa manufacture vis-à-vis des galeries du Louvre, dans une dépendance du palais. C'était un grand vaisseau bien éclairé. L'Académie sollicita la survivance de Dubourg, l'obtint, et, au moyen de deux ou trois cloisons, se procura dans ce local toutes les salles dont elle avait besoin. C'est là qu'elle tint séance pendant quatre ans et quelques mois, jusqu'en 1661[1].

Ces quatre années ne sont remplies que d'incidents sans importance. Il faut en excepter pourtant une étrange aventure qui, dans les écrits du temps, tient plus de place et fit éclore, à elle seule, plus de prose et plus de vers que l'histoire tout entière de l'Académie elle-même. Nous voulons parler de la querelle d'Abraham Bosse, le graveur. Bon géomètre, dessinateur habile, expert à manier la pointe et à traiter l'eau-forte, sans rival comme professeur de perspective, Bosse n'avait qu'un défaut : il était fou d'orgueil. L'Académie, pour rendre hommage à ses talents et en reconnaissance de l'enseignement gratuit qu'il donnait aux élèves, l'avait élu membre honoraire, avec droit de séance et voix délibérative. C'était du temps que M. de Charmois gouvernait la compagnie et délivrait en son propre nom les brevets aux nouveaux élus. Cédant aux instances de Bosse, il avait libellé le sien d'une façon particulière, l'avait assaisonné de louanges et de remercîments, si bien que notre graveur tenait à ce parchemin comme à sa vie; il y voyait son titre de noblesse, le fondement de son honneur et de sa fortune. Aussi, lorsqu'en 1655, pour obéir aux prescriptions des nouveaux statuts, tous les brevets durent être renouvelés et délivrés non plus au nom d'un simple particulier, mais au nom de l'Académie, ce qui semblait à tout le monde infiniment préférable, Bosse ne voulut à aucun prix se soumettre à la loi commune. On eut beau le prier, l'inviter, le sommer de toutes les manières, il refusa obstinément de rendre son vieux brevet. On crut d'abord qu'il voulait rire, qu'il ne cherchait qu'une occasion

[1] En septembre 1661, l'Académie fut transférée au Palais-Royal, et y demeura trente et un ans, jusqu'en 1692. Le 3 février de cette année, elle quitta le Palais-Royal pour passer au vieux Louvre, et y resta cent ans.

de se singulariser, on prit patience en badinant; mais, comme au bout de trois années il résistait toujours, comme il tenait sur ses confrères d'impertinents propos, glorifiant sa révolte et chantant sa victoire, comme il inondait le public de libelles imprimés, où l'insolence coulait à flots et sur l'Académie et sur M. Ratabon, celui-ci, hors des gonds, résolut d'en finir avec ce turbulent. La première fois qu'il le vit à son banc, il le somma tout haut, devant la compagnie, de rentrer dans l'obéissance. Bosse le laissa dire sans se déconcerter, et persista dans son refus d'un ton si assuré que M. Ratabon en perdit contenance. Il eut le tort de s'emporter et de dire des paroles hautaines et inconsidérées[1]. Ces paroles blessèrent l'Académie, et, dans l'émoi qui s'ensuivit, on oublia pour cette fois de châtier le réfractaire.

A quelque temps de là, une cause à peu près semblable lui valut un nouveau sursis. Le châtiment qu'il fallait prononcer semblait sévère à bien des gens. C'était la déchéance, ni plus, ni moins : les statuts le voulaient ainsi. On reculait devant un ostracisme; on atténuait la faute en l'imputant à la folie. Lebrun blâmait cette faiblesse. Un jour qu'il présidait, en l'absence de M. Ratabon, il fit adroitement sentir à ses confrères les dangereuses conséquences d'une rébellion si longtemps impunie; l'assemblée l'approuva et semblait décidée à rendre la sentence, lorsque Bourdon prit fantaisie non pas de défendre Bosse, mais d'attaquer Lebrun. Il se plaignit avec humeur de sa façon de présider. Lebrun riposta vertement. Des mots aigres et mordants volèrent de part et d'autre, et, sans la compagnie qui se précipita entre les deux recteurs, une querelle en forme éclatait. On comprend qu'après ce tumulte il ne fut plus question de Bosse : il semblait qu'un pouvoir invisible s'amusât à le protéger.

Mais la chance tourna; après un mois de pourparlers, Lebrun et Bourdon s'embrassèrent; la paix fut faite et Bosse en paya les frais. On arrêta d'un commun accord que l'Académie serait convoquée en assemblée générale pour procéder au jugement de ce brouillon séditieux. Il fut abandonné de tous, et condamné tout d'une voix. On le déclara déchu de la qualité d'académicien, privé de tous les honneurs, prérogatives, priviléges et droits attachés à cette qualité, privé même de son brevet : ce parchemin d'où venait tout le mal fut proclamé nul et non avenu. Ainsi se termina la lutte étrange et acharnée qui faisait depuis si longtemps le tourment de l'Académie et la joie de ses adversaires.

[1] « J'aimerais mieux, dit-il en s'adressant à Bosse, envoyer toute l'Académie « au Pré-aux-Clercs, que de souffrir qu'elle vous dispensât plus longtemps de cette « soumission »

Le vaincu n'accepta sa défaite qu'après de nouveaux combats, après avoir usé de toutes les ressources de son intrépide chicane. Il fallut un arrêt du conseil pour en avoir raison. Un quart de siècle après, en 1685, une autre Académie était réduite aussi à expulser un de ses membres. On sait quelle émotion souleva Furetière avant d'être rayé du nombre des quarante. Son aventure est plus connue que celle du graveur tourangeau, parce que le monde littéraire a plus d'échos que le monde des arts; mais la révolte d'Abraham Bosse fut dans son temps tout aussi mémorable et passionna tout autant le public que celle du lexicographe abbé. Elle fut tout à la fois plus futile et plus violente. Furetière plaida mieux sa cause : Bosse avait fait plus de bruit.

C'était en 1661, le 7 mai, que s'était prononcé le tribunal académique; deux mois auparavant, le 9 mars, Paris avait appris un autre événement tout autrement considérable, non-seulement en France, mais dans l'Académie : le cardinal était mort! Son successeur, comme premier ministre, était déjà trouvé, c'était le roi lui-même; comme protecteur de l'Académie de peinture, qui le remplacerait? On l'ignorait encore. Sans prendre grand souci de son protectorat, sans s'occuper directement des affaires de l'Académie, Mazarin, par M. Ratabon, la soutenait et l'eût maintenue, aussi longtemps qu'aurait duré sa vie, dans une sorte de *statu quo*, sans la faire ni déchoir ni grandir. Tel était le genre d'influence qu'exerçait M. Ratabon. Il lui manquait bien des choses pour le poste où il était placé. Il n'avait ni grand amour des arts, ni grande sympathie pour ceux qu'il présidait. C'était un chef de rencontre, un homme de bureau, qu'aucun lien d'ancienne estime ou d'affection n'attachait aux artistes, qui les comprenait mal, et ne pouvait s'accoutumer à traiter avec eux autrement qu'avec des commis. Ils s'en vengeaient à leur manière et lui donnaient parfois d'assez vertes leçons. Un jour, entre autres, à peine installé au fauteuil, et croyant qu'il allait mener ce petit monde à la baguette, il s'était proposé de faire élire académicien d'emblée un jeune homme qui lui était recommandé, disait-il, par les personnes de la plus haute qualité du royaume. A l'appui de la candidature, il avait fait porter sur le bureau un morceau de peinture de la façon du candidat. S'apercevant qu'on jugeait cette toile au poids de son mérite, lequel semblait des plus légers, il pensa faire pencher la balance en y jetant quelques paroles. On l'écouta, sans lui répondre, dans le plus respectueux silence; puis, quand vint le scrutin, il ne se trouva dans la boîte qu'une seule fève blanche, celle que lui-même y avait mise. Cet échec le rendit circonspect, mais le disposa mal à l'égard de la compagnie, et jamais il ne fit bon ménage

avec elle. Errard était seul excepté; il l'aimait, le prisait au-dessus de sa valeur, et ne voyait que par ses yeux. Chaque fois qu'il ne présidait pas, et dans les derniers temps surtout, ses absences devenaient fréquentes, c'était Errard qu'il chargeait, non pas de le remplacer au fauteuil, mais de régler en son nom les affaires courantes et de faire de sa part certaines communications. Errard exerça d'abord avec modération cette sorte de vicariat, puis insensiblement il se mit à s'ingérer de tout, primant, tranchant, en toute occasion, comme s'il eût été le véritable directeur, le maître de l'Académie. L'usurpation ne devint visible à tous les yeux que lorsqu'il n'était plus temps. On pouvait l'empêcher de naître, rien n'était plus difficile que de la faire cesser. Il fallait la combattre à force ouverte, c'est-à-dire s'attaquer au cardinal lui-même, en la personne de M. Ratabon, périlleuse entreprise dont personne n'était tenté.

Lebrun seul n'avait pas attendu si tard pour démêler cette manœuvre. Sa clairvoyance naturelle s'était trouvée dès l'abord éveillée par le peu de goût qu'il avait pour Errard et par les froissements d'amour-propre qui lui venaient de M. Ratabon. C'était surtout dans les travaux du Louvre qu'il en avait reçu de graves sujets de plaintes. La reine mère l'avait chargé de décorer le pavillon de la petite galerie qui touchait à l'appartement du roi [1]. C'était un travail d'ensemble et d'un grand intérêt pour Lebrun. Avec cette abondance d'idées décoratives qui lui était propre et qui chaque jour semblait grandir en lui, il n'entendait pas se borner à quelques tableaux d'histoire appliqués aux murailles : il voulait combiner d'un même jet le principal et l'accessoire, encadrer à sa mode ses propres compositions et disposer, de fond en comble, dans un style homogène, la décoration tout entière. Ses études étaient faites, ses cartons presque achevés lorsque M. le surintendant, croyant ou feignant de croire qu'il n'était question pour Lebrun que de tableaux seulement, et voulant introduire son protégé dans cette affaire, fit préparer, par Errard, un projet de décoration, le soumit aussitôt à la reine, le lui fit approuver et signer de confiance, puis, de peur de contre-ordre, chargea les stucateurs, les doreurs et les ornemanistes de le mettre à exécution, sauf à faire la part au peintre de Sa Majesté en laissant à sa disposition quatre ou cinq places vides. Ces places ne furent jamais remplies. Lebrun n'était pas homme à accepter un tel partage. Mutiler son projet, en rompre l'harmonie, ajuster ses idées

[1] Pavillon qui a disparu lorsque les constructions de Levau ont été remaniées par Perrault.

dans les idées d'un autre, mieux valait en faire le sacrifice; il se contint le mieux qu'il put, cacha son déplaisir, inventa des prétextes pour ne pas faire les tableaux, et garda sa rancune pour quelque autre occasion. Ce fut vers cette époque qu'Errard, toujours poussé par son Mécène, commença dans l'Académie le manége dont nous avons parlé. Lebrun l'eut bientôt dépisté et signalé à ses confrères; mais quand il vit leur indolence, quand il vit qu'ils le laissaient faire, que chaque jour sous leurs yeux il gagnait du terrain, s'arrogeait par délégation le suprême pouvoir et se faisait maître de tout, la patience lui échappa. Sans tenter une lutte inutile, il prit un parti commode, sa ressource ordinaire en de telles circonstances, il se retira sous sa tente. Les sceaux de la compagnie étaient entre ses mains, il les fit transporter chez M. Ratabon, donna sa démission des fonctions de chancelier et ne mit plus les pieds ni aux assemblées ni aux exercices.

On ne le vit reparaître qu'assez longtemps après, à l'occasion des affaires de Bosse. Son amour de la règle, sa passion pour la discipline expliquaient ce retour, mais en réalité c'était la mort du cardinal qui le faisait sortir de la retraite. Il voulait assister à la crise et surveiller de près ses adversaires. Si M. Ratabon conservait son crédit, c'en était fait des rêves de Lebrun; Errard se perpétuait au pouvoir, et sous sa main l'Académie restait obscure et subalterne. Pour la régénérer, il fallait un complet changement d'idées et de personnes.

Le remplacement du cardinal n'était pas la principale affaire. Son titre de protecteur, tout le monde en tombait d'accord, allait de droit au chancelier Séguier, lui qui, sept ans auparavant et de si bonne grâce, s'en était dépouillé dans l'intérêt de l'Académie. Mais qui serait vice-protecteur? C'était là le point délicat.

Le gros de la compagnie supposait à Lebrun des intentions qu'il n'avait pas. On croyait qu'il s'était mis en tête la nomination de Fouquet, le surintendant des finances. Les longs séjours qu'il avait faits à Vaux depuis quelques années, les immenses travaux qu'il y avait conduits, les fréquentes visites qu'il y faisait encore pour surveiller les apprêts de cette fatale fête du 5 septembre 1661, tout cela joint à la familiarité dont le fastueux surintendant affectait d'honorer l'artiste, c'en était bien assez pour donner consistance aux bruits qu'on faisait courir; mais Lebrun avait l'esprit trop fin pour croire à la durée de cette orgueilleuse fortune. Il cherchait pour l'Académie un plus sûr patronage. Son instinct le lui fit découvrir. Il comprit les paroles du cardinal mourant et tira, comme lui, l'horoscope de Colbert. C'est à ce nouveau venu qu'il pensa tout d'abord, en grand secret, sans autre con-

fident que son fidèle Testelin, et après quelques mots dits au seul chancelier, car il fallait savoir si ce coadjuteur lui serait agréable. Le chancelier donna son plein assentiment. Il voyait chaque jour combien le jeune roi prenait goût à Colbert; le choix était donc excellent. Il promit à Lebrun d'en faire son affaire, et d'en parler à ses confrères, comme d'une idée venant de lui, afin de couper court aux délibérations.

L'occasion s'en présenta bientôt. Une députation de l'Académie, conduite par M. Ratabon, fit demander audience au chancelier. Elle venait jusqu'à Fontainebleau, où résidait la cour, dans le dessein de complimenter son nouveau protecteur et en même temps de le sonder sur la question du vice-protectorat. Le chancelier, distrait sans doute et oubliant le rôle qu'il devait jouer d'accord avec Lebrun, répondit qu'il connaissait le vœu de la compagnie et ne pouvait que l'approuver. « Vous souhaitez M. Colbert, leur dit-il; c'est une heureuse idée, j'y « souscris de grand cœur. » Là-dessus profond silence, étonnement général, saisissement de M. Ratabon. Il veut répondre, la voix lui manque; pâle, déconcerté, il se retire sans savoir ce qu'il fait, pendant que les autres membres de la députation, remis de leur surprise, se confondent en excuses et remercient M. le chancelier de la façon toute bienveillante dont il vient de leur signifier son choix. Ils ont, lui disent-ils, les pleins pouvoirs de l'Académie; ils veulent en user sur l'heure, et demandent à être conduits auprès de M. Colbert pour lui faire l'offre officielle du vice-protectorat.

Arrivés dans l'antichambre, ils y trouvent M. Ratabon, qui exhalait sa colère. Peut-être au fond de l'âme avait-il espéré qu'on penserait à lui : il n'en laissait rien voir, mais se plaignait amèrement du rôle ridicule qu'on lui avait fait jouer. Telle était sa fureur qu'il ne voulut jamais, quelque prière qu'on lui en fît, conduire chez M. Colbert les membres de la députation. Il fallut que Lebrun se chargeât de les introduire.

Colbert était préparé; il tint le meilleur langage. Au lieu d'un compliment banal, il fit de solides promesses, déclarant que cette dignité qui lui était offerte ne serait pas pour lui un titre honorifique, mais une charge active et réelle, et comme une obligation de travailler sans relâche à l'accroissement et à l'affermissement des priviléges académiques.

L'engagement était sincère et devait être fidèlement tenu. L'Académie ne savait pas quelle rencontre elle avait faite et quelle fortune était la sienne. C'était bien mieux qu'un protecteur, c'était un fondateur nouveau. Tout ce que Lebrun avait souhaité pour elle de relief et de crédit,

d'importance et d'autorité, Colbert allait le lui donner. Mais n'anticipons pas; nous n'en sommes encore qu'aux promesses du nouveau vice-protecteur, et, si puissant qu'il soit déjà, il lui faudra deux ans pour les remplir.

Lebrun et Testelin avaient espéré mieux. Ils se flattaient que dans ce voyage de Fontainebleau, outre l'acceptation de Colbert, ils obtiendraient, du même coup, la signature du nouveau règlement, la *grande restauration*, qu'ils méditaient depuis six ans. Dans cet espoir, ils avaient mis au net et apporté avec eux leurs rédactions dès longtemps minutées. Mais les affaires ne se font pas si vite. L'humeur de M. Ratabon, bien qu'un peu radoucie, fut un obstacle à tout. Se passer de lui, agir encore à son insu, ce n'était guère possible; le mettre du complot, ce l'était encore moins. On revint les mains vides, et Lebrun, reprenant son exil volontaire, devint plus rare que jamais, et comme invisible à ses confrères.

Ses amis cependant ne cessaient de parler de lui, rappelaient ses anciens services, ceux qu'il venait de rendre, la figure considérable qu'il avait faite à Fontainebleau. — Sans lui que pouvait-on? que devenait la compagnie dès qu'il s'en éloignait? Seul il avait l'oreille des puissances du jour. Il fallait qu'il fût directeur ou que l'Académie ne fût rien. — Ces discours, rapportés à M. Ratabon, le blessaient d'autant plus qu'il sentait sa faveur de jour en jour plus chancelante. Il n'en lutta pas moins sans vouloir se démettre, et garda jusqu'au bout ses fonctions, mais il les paya cher. Amertumes, déboires, mortifications, rien ne lui fut épargné. Les sceaux de l'Académie étaient entre ses mains depuis la démission de Lebrun, on les lui redemanda pour aller les offrir à cet ancien chancelier, comme on porte à un conquérant les clefs d'une ville soumise. Lebrun se laissa toucher, répondit en bon prince et fit la grâce à ses confrères de revenir au milieu d'eux. Il reprit ses fonctions sans que le malheureux directeur, qui avait fait pour l'exclure des efforts désespérés, osât se soustraire au chagrin de le recevoir et presque de le complimenter.

Une fois réintégré, Lebrun prit dans la compagnie un ascendant dominateur. Tous ces artistes avaient besoin de lui : celui-ci voulait faire un buste, un bas-relief, une statue; celui-là des portraits, des tableaux : à qui les demander? Colbert et le chancelier ne cachaient à personne que ces sortes d'affaires ne se traitaient qu'avec Lebrun; qu'il était le canal nécessaire pour arriver à eux et par eux remonter jusqu'au roi. En même temps, à qui mieux mieux, ils accablaient de leur froideur et ruinaient dans l'esprit des artistes l'opiniâtre surintendant. Fallait-il an-

noncer une grâce, une faveur, Lebrun seul en était instruit et avait soin d'en laisser par mégarde échapper la nouvelle devant la compagnie, de manière à faire bien sentir que le directeur l'ignorait. L'Académie, son directeur en tête, venait-elle porter ses respects chez l'un de ses protecteurs, si Lebrun n'était pas présent, et rarement dans ce cas il manquait de se faire attendre, la porte était fermée et le suisse inflexible; mais à peine Lebrun venait-il à paraître, la consigne tombait, l'audience était accordée. Tout cela, disait-on, n'était l'effet que de hasards et de malentendus; M. Ratabon, qui n'en voulait rien croire, s'irritait, s'emportait, tout en s'obstinant à rester. Ces continuels tourments dégénérèrent en maladie. Il tomba dans un état d'abattement et de langueur qui ne laissait aucune chance de guérison. Sa vie se prolongea pourtant pendant sept ou huit ans, jusqu'en 1670; mais dès le début du mal, vers la fin de 1663, le roi, le tenant pour mort, disposait de sa charge et la donnait à Colbert.

Par là se trouvait aplani le principal obstacle aux projets de Lebrun. Colbert, en héritant de M. Ratabon, acquérait un pouvoir que personne n'avait eu jusque-là : cette surintendance des bâtiments de la couronne, réunie à ses autres fonctions, le rendait l'arbitre souverain, le bienfaiteur suprême des arts et des artistes français; Lebrun, de son côté, nommé par les soins de Colbert premier peintre du roi, n'avait plus qu'à vouloir pour devenir, sans concurrent et sans conteste, directeur de l'Académie de peinture. Il ne se montra pas pressé et n'accepta d'abord que les fonctions sans le titre. Par bienséance et par calcul il aima mieux ne pas permettre que sa nomination fût régularisée. Il n'entendait devenir chef que de l'Académie établie sur les nouveaux statuts, et investie des nouveaux droits qu'il demandait pour elle.

Que demandait-il donc? Ce n'était pas seulement de nouvelles largesses, un surcroît de munificence et d'encouragements, quatre mille livres de pension au lieu de mille, les priviléges de l'Académie française accordés non plus à trente, mais à quarante académiciens, un meilleur logement, une école mieux tenue, des modèles plus nombreux, un enseignement plus complet; tous ces perfectionnements avaient leur prix sans doute, et devaient prendre place dans les nouveaux statuts, mais Lebrun n'en avait pas fait la condition vitale, le principe régénérateur du corps académique; ce qu'il voulait, ce qu'il demandait comme une terre promise qui, selon lui, devait enfanter des merveilles, c'était un monopole exclusif, absolu, une suprématie souveraine et universelle sur le domaine de l'art. Pour lui, tout se bornait à ces deux points : interdiction d'enseigner ailleurs qu'à l'Académie; interdiction de prati-

quer sans être de l'Académie. La première de ces prohibitions était acquise, ou peu s'en faut, par les statuts de 1655; la seconde était à conquérir, et Lebrun la tenait pour la plus nécessaire.

Ce n'était pas la maîtrise qui, cette fois, lui faisait obstacle : elle gardait le silence au fond de ses boutiques, acceptant sa défaite et comme résignée à ne jamais marcher de pair avec l'Académie; mais en dehors de la maîtrise, il restait un groupe d'insoumis. Les brevetaires, peintres et sculpteurs du roi et de la reine, ne s'étaient pas rangés tous sous la bannière académique. Soit par orgueil, soit par humilité, les uns ne daignant pas, les autres n'osant pas s'exposer aux épreuves de l'admission, ils avaient, en grand nombre, refusé de franchir le seuil de cet asile, que tous, en 1648, ils travaillaient à faire ouvrir. Mais sans être enrôlés, ils n'en avaient pas moins profité de la victoire. Presque tous ils étaient logés dans quelque château royal et s'en faisaient comme un abri où tranquillement ils pratiquaient leur art, loin des attaques de la maîtrise et du contrôle de l'Académie. C'était cette indépendance que Lebrun ne pouvait souffrir. Il l'eût trouvée moins dangereuse si ces brevetaires eussent tous été sans talent; mais Mignard, Dufrénoy, les Anguier et quelques autres leur donnaient un relief et un éclat qui l'importunaient. C'était un tiers parti, un germe d'anarchie, le commencement d'un État dans l'État. Esprit organisateur, n'aimant que l'unité, ne croyant qu'à la discipline, il s'alarmait du moindre trouble qui pouvait contrarier ses plans. Comment promettre au roi la moisson de chefs-d'œuvre qui devait illustrer son règne, si chacun semait à sa guise? N'était-ce pas l'Académie qui devait tout diriger, tout cultiver et tout ensemencer? Mieux valait la détruire que tolérer ces dissidences. Le roi devait dire à ses sculpteurs et à ses peintres : Entrez à l'Académie, portez-lui le secours de vos lumières et de vos talents; aidez-la à me servir, sinon je supprime vos brevets et vous livre sans défense aux vindictes de la maîtrise.

Tel était le système que Lebrun proposait à Colbert. D'une institution destinée seulement à protéger les droits de quelques-uns sans attenter aux droits des autres, il voulait qu'on lui fît un établissement dominateur, un instrument de monopole. Colbert ne s'y refusait pas; mais, avant d'en venir à la force, il voulut essayer de la persuasion. Lebrun ne demandait pas mieux, et n'employa d'abord que des armes courtoises. Son premier soin fut de supprimer au sein même de l'Académie tout germe de discorde. Errard avait eu des torts, il se garda de les lui faire expier. Dès le temps où M. Ratabon commençait à devenir malade, on remarqua que Lebrun changeait à l'égard d'Errard de langage

et de conduite. Sans faire grand cas de ses talents d'artiste, il le savait très-entendu dans les affaires de la compagnie et fort en crédit auprès du plus grand nombre. C'était quelqu'un qu'il fallait s'attacher. Errard, de son côté, ne demandait pas mieux que de rentrer en grâce auprès des successeurs de son patron chancelant. Lebrun eut le bon esprit de lui épargner les premiers pas. Il lui fit proposer une entrevue secrète chez un des fameux traiteurs de Paris, et là, en tiers avec Testelin, l'accord fut bientôt conclu, la paix signée, et les deux adversaires devinrent deux amis. Depuis ce temps il n'y eut pas une affaire d'importance sans qu'Errard fît partie des réunions intimes appelées à en délibérer. Il prit dans ces conciliabules une part active au travail des nouveaux statuts, et ne cessa d'être pour Lebrun le confident le plus fidèle et le plus dévoué. Cette conquête en entraîna d'autres : toutes les petites rivalités, tous les mauvais vouloirs intérieurs tombèrent avec l'hostilité d'Errard. La soumission fut complète : Lebrun dans l'Académie devenait maître souverain.

Restait à régner au dehors; rien ne lui coûta pour vaincre les résistances. Il s'en alla de sa personne chez tous les brevetaires et fit aux chefs les plus amicales avances, les instruisant en grand secret des nouvelles faveurs que le roi dans sa munificence préparait à l'Académie. N'était-ce pas le moment d'en venir prendre aussi leur part? Trouveraient-ils jamais semblable occasion de rendre service aux arts et de plaire à Sa Majesté? Voulaient-ils qu'un des leurs, en témoignage de leur rare mérite, fût dès l'abord admis aux premières dignités, il offrait d'en fournir le moyen en se démettant de sa place de recteur pour ne se réserver que celle de chancelier.

Ces obligeantes ouvertures ne pouvaient être repoussées. On les reçut avec reconnaissance, on prit l'engagement de se joindre à l'Académie, mais quand vint le moment de tenir parole, de s'astreindre à la vie commune, de perdre l'indépendance, on ne put s'y résoudre. Mignard et Dufrénoy prirent sur eux la rupture. Ils passèrent chez Lebrun et laissèrent à sa porte un billet laconique signé de leurs deux noms pour l'informer qu'ils renonçaient à faire partie de son Académie[1]. Ce mot

[1] Voici ce billet que Lebrun déposa aux archives de l'Académie, et que Testelin nous donne comme un monument de *la bizarre et sauvage* façon d'agir de ces deux hommes importants :

« Monsieur,

« Nous nous sommes informés de votre Académie exactement. On nous a dit que « nous ne pourrions pas en être sans y tenir et exercer quelques charges, ce que nous

votre Académie disait le fond de leur pensée. Ils ne voulaient pas entrer où dominait Lebrun.

Celui-ci ne fit pas attention à l'offense personnelle et ne prit fait et cause que pour l'Académie. Il porta la lettre à Colbert, et sur-le-champ il en obtint le coup d'autorité qu'il poursuivait depuis deux ans. La requête était préparée; elle fut dès le jour même soumise au conseil du roi, et l'arrêt fut rendu conforme aux conclusions. Il ordonnait : que ceux qui jusque-là s'étaient qualifiés peintres et sculpteurs du roi seraient tenus, s'ils voulaient conserver leur titre, de s'unir et incorporer à l'Académie royale, nul désormais ne pouvant prendre la qualité de peintre et sculpteur du roi sans faire partie de ladite Académie; que toutes lettres et brevets donnés précédemment sans cette condition demeuraient révoqués et supprimés, et que les maîtres jurés pouvaient en conséquence, nonobstant lesdites lettres et brevets, exercer telles poursuites que bon leur semblerait, sans aucune exception.

L'arrêt, à peine rendu, fut signifié aux brevetaires et les jeta dans la dernière perplexité. Leur situation flottante entre l'Académie et la maîtrise devenait impossible, il fallait faire un choix : se soumettre et subir le joug académique, ou bien prendre boutique et renoncer aux brevets. La plupart se soumirent. Dans les trois mois qui suivirent l'arrêt, en mars, avril et mai 1663, trente à quarante brevetaires se firent successivement recevoir académiciens. Ce n'étaient pas les plus considérables; l'Académie ne gagnait pas grand'chose à ce genre de recrues, elle y perdait plutôt. Il lui fallait, pour les admettre, fermer les yeux et renoncer aux sérieuses épreuves; mais elle se flattait qu'entraînés par l'exemple les chefs de file, ceux qui lui pouvaient donner un nouveau lustre, se rendraient à leur tour. Il n'en fut rien; après de grandes hésitations, ce petit groupe d'hommes de talent passa, Mignard en tête, dans le camp de la maîtrise et y fut accueilli, comme on pense, à bras ouverts.

Il y avait quatorze ans que Simon Vouet avait fait même campagne, on sait avec quel succès : Mignard comptait sur un meilleur sort. Comme son maître, il fut élu chef de la communauté et prince de l'Académie de Saint-Luc, de cette ombre d'Académie qui n'existait plus que de nom, mais que bientôt, disait-il, il allait ressusciter. Tout lui semblait facile : ses portraits lui avaient fait à la cour et parmi les lettrés une puissante

« ne pouvons pas faire, n'ayant ni le temps ni la commodité de nous en acquitter, « pour être éloignés et occupés comme nous le serons au Val-de-Grâce. Nous étions « venus vous remercier de l'honneur que vous avez fait à vos très-humbles serviteurs. « Ce 12 février 1663. Signé *Mignard, Dufrénoy*.

clientèle; la reine mère le protégeait et l'avait mis en vogue; tous ceux qu'il admettait à visiter, au Val-de Grâce, sa coupole encore inachevée, le proclamaient le premier peintre du siècle; comment donc s'étonner qu'il ne doutât de rien?

Ce n'était pourtant pas une petite affaire que de ressusciter l'Académie de Saint-Luc, c'est-à-dire de faire attribuer à la maîtrise le droit d'enseigner la jeunesse, d'ouvrir une école publique et de poser le modèle. Ce droit, les statuts de 1655 l'avaient exclusivement réservé à l'Académie royale; pouvait-elle s'en laisser dépouiller, surtout après qu'un arrêt du conseil de date toute récente l'en avait, pour ainsi dire, investie de nouveau?

Il n'y avait pas six mois, en effet, qu'une tentative du genre de celle que méditait Mignard avait été commise et réprimée. Elle avait eu pour principal instigateur Abraham Bosse, le graveur. Avec une ardeur égale à sa rancune, Bosse avait débauché un certain nombre d'étudiants à ses anciens confrères et les avait poussés à s'ériger en académie indépendante. Aussitôt un local avait été loué dans l'enclos de Saint-Denis-de-la-Châtre, et là nos jeunes gens s'étaient constitués, avaient ouvert des exercices publics, tenu des assemblées, pris des délibérations, singé sur toutes choses l'Académie royale. Le chancelier Séguier, averti par Lebrun, chargea un exempt de ses gardes de se transporter sur les lieux et de dissiper *l'attroupement*. L'exempt surprit les délinquants au milieu de leurs exercices : son seul aspect les mit en fuite; puis il ferma la porte, y apposa son cadenas et menaça les gens du voisinage des plus lourdes amendes s'ils le laissaient briser. L'affaire semblait éteinte, lorsque Bosse, qui n'était pas homme à lâcher sitôt prise, monta la tête aux étudiants et les lança chez le chancelier. Ils lui portèrent en corps leurs humbles doléances. Paris est si grand, dirent-ils dans une sorte de requête que Bosse leur avait rédigée, il faut perdre tant de temps, s'exposer à tant de fatigues et même de dangers pour aller, surtout en hiver, du cœur de la ville jusqu'à l'Académie royale, que la nécessité d'une seconde école ne peut être mise en doute. Ils ajoutaient que la rétribution mensuelle exigée par l'Académie était bien élevée pour de pauvres étudiants; qu'on ne pouvait leur faire un crime de chercher un enseignement moins coûteux et surtout plus complet, des professeurs plus assidus et (ce qui trahissait l'auteur de la requête), des leçons de perspective, cette admirable science que l'Académie avait bannie avec celui qui l'enseignait. A ce discours le chancelier répondit doucement, sans trop d'humeur, déclara que la requête était irrégulière dans la forme, promit de l'examiner au fond, et se borna, dès qu'il fut seul, à en saisir l'A-

cadémie. Là on en fit lecture avec grande colère; mais le premier feu passé, on mit à profit l'incident en faisant supplier le roi de protéger son Académie et d'infliger les peines les plus sévères à ceux qui se permettraient de telles entreprises. C'est ainsi que le 24 novembre 1662 un arrêt fut rendu en conseil, arrêt qui prohibait toute réunion ou assemblée, sous prétexte de faire école et leçon publique au préjudice de l'Académie royale de peinture et sculpture, condamnait à la prison et à 500 livres d'amende ceux qui tiendraient semblables assemblées, et rendait passibles des mêmes peines les propriétaires et locataires des maisons où elles auraient eu lieu.

Devant un tel arrêt que pouvait faire Mignard? Il crut qu'à force d'esprit, d'intrigue et de souplesse, il le ferait rapporter ou tout au moins qu'on y dérogerait en sa faveur. Il prit habilement ses mesures : fit assaillir Colbert par tous les gens de cour qui lui voulaient du bien; et lui-même essaya de le convaincre tantôt de vive voix, dans de longs entretiens, tantôt en lui laissant des notes et des mémoires. Ce n'étaient pas les arguments de Bosse, c'est-à-dire la question des distances qu'il mettait en avant; l'Académie s'était hâtée d'écarter ce grief en s'engageant à établir dans les quartiers de Paris, où la nécessité en serait reconnue, des succursales dirigées par elle. Mignard faisait valoir des raisons d'un autre ordre, les dangers d'un enseignement unique et uniforme, les abus du monopole, l'émulation salutaire et féconde qu'exciterait l'établissement d'une seconde école. La cause était excellente, et il la plaidait bien; mais il était suspect d'obéir plutôt à sa jalousie qu'au pur amour de la vérité, et il parlait à un juge qui sur toutes ces questions de concurrence et de monopole avait son parti pris. En soutenant Lebrun et ses projets, c'étaient ses propres idées que soutenait Colbert. Mignard s'épuisait donc en vains efforts; il finit par s'en apercevoir; ses illusions tombèrent et il abandonna la partie.

L'Académie n'avait pas vu sans émotion cette guerre acharnée contre son privilége : sitôt que le danger fut passé, elle ne songea qu'à se mieux garantir, à se donner la sauvegarde qui seule pouvait fixer et assurer son état : nous parlons des nouveaux statuts depuis si longtemps attendus, promis et élaborés. Pour y mettre la dernière main, Lebrun se fit aider par le premier commis de Colbert, le sage et judicieux M. Du Metz et par le plus habile des procureurs au parlement, Me Fournier. Leur travail consista à faire un corps complet de statuts composés de toutes les dispositions utiles qu'ils pouvaient emprunter aux deux règlements antérieurs, et des dispositions nouvelles qu'ils jugeaient nécessaire d'ajouter. Quand ils eurent soigneusement fondu, coordonné et révisé

tous les articles, prévu les objections qu'ils pouvaient soulever, et rédigé les lettres patentes qui devaient les confirmer, le tout fut soumis au ministre et discuté de nouveau par lui; puis, le 24 décembre 1663, Colbert fit signer au roi les statuts et les lettres patentes, chargea M. Du Metz de les expédier et sceller le jour même, et fit envoyer d'urgence l'expédition aux trois cours souveraines pour y être vérifiée et enregistrée.

La cour des comptes procéda, dès le 31 décembre, à l'enregistrement pur et simple des lettres et des statuts. La cour des aides ne fit pas plus de difficulté; son arrêt, également pur et simple, fut rendu le 13 février. Quant à l'arrêt du parlement, il n'intervint que trois mois plus tard, le 14 mai 1664, après une lutte opiniâtre soutenue par les jurés. Il y avait sept ou huit ans qu'ils gardaient le silence, ils le rompirent à ce moment suprême et tentèrent un dernier effort. Judiciairement parlant, leur cause était spécieuse : ils soutenaient que les nouveaux statuts n'étaient rendus qu'au mépris et en contravention de l'arrêt de la cour du 7 juin 1652, portant enregistrement et des premiers statuts de l'Académie et du contrat de jonction passé entre elle et la maîtrise. Cet arrêt n'était pas rapporté, il était la loi des parties. Ce qu'on demandait à la cour c'était donc de détruire son propre ouvrage, d'enregistrer le pour et le contre, de se donner un démenti. Sur les esprits de la grand'chambre ce moyen n'était pas sans force, et Mignard l'exploitait avec son savoir-faire accoutumé. Devenu chef des jurés, il les avait poussés à livrer cette dernière bataille. C'était la seule revanche qu'il pût se promettre encore : pour se venger du ministre, il n'avait que le parlement.

La manœuvre était si bien conduite et le danger devenait si pressant que Colbert dut écrire de sa main et de la part du roi, pour inviter le procureur général à bien conclure, ce que ce magistrat était visiblement disposé à ne pas faire. L'invitation porta son fruit, mais bientôt il fallut en adresser une autre, le procureur du roi au Châtelet s'étant à son tour avisé de s'opposer à l'enregistrement, dans l'intérêt de sa juridiction. Quand ces avis réitérés eurent fait connaître clairement la volonté royale, les esprits se calmèrent, et M. Tambonneau lui-même se rendit. C'était le rapporteur de l'affaire, honnête praticien, que les vieux titres et l'antique possession de la maîtrise touchaient profondément. Le premier président, Guillaume de Lamoignon, acheva de tout aplanir. Il fit venir à sa maison d'Auteuil les petits commissaires; l'affaire fut mise sur le bureau et jugée sans désemparer. On changea quelques rédactions, on exigea dans les statuts deux restrictions sans importance, pour faire plaisir aux pointilleux, et l'arrêt fut rendu, arrêt contradictoire et sans

appel, portant que : « Nonobstant l'opposition des maîtres, les nouvelles « lettres et les nouveaux statuts seraient registrés au greffe de la cour. »

L'issue de ce procès n'était douteuse pour personne, et Lebrun, au fond de l'âme, n'en pouvait être inquiet, mais la joie du triomphe n'en fut pas moins complète et s'exprima par de bruyants transports. Pendant huit jours, ce fut dans l'Académie un concert de louanges, d'admiration et de reconnaissance dont Lebrun fut comme accablé. Il y répondit en donnant à tous ses confrères, dans son logement des Gobelins, le plus magnifique banquet.

Notre tâche serait terminée si nous nous étions seulement proposé de raconter l'établissement de l'Académie royale de peinture et de sculpture. La voilà parvenue à sa constitution définitive; en fait d'autorité, de crédit, de puissance, elle n'a plus rien à conquérir. Mais nous avions un autre but que de faire un simple récit, nous cherchions à nous rendre compte du véritable caractère de cette institution, du genre d'influence qu'elle a exercé sur nos arts du dessin, de la place qu'elle occupe dans leur histoire. C'est là ce qu'il nous reste à étudier. Nous ne sommes entré avec si grand détail dans l'exposé des faits, que pour donner une base plus sûre à nos appréciations.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Phoenizier (les Phéniciens), von Dr Movers. T. I, 1841; t. II, 1re partie, 1849, 2e partie, 1850; t. III, 1re partie, 1856.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans un article précédent, j'ai, sur la trace de M. Movers, tout en m'écartant un peu de son opinion, discuté ce qui concerne la fondation de Carthage. Le savant écrivain, ayant entrepris de passer en revue toutes les expéditions maritimes des Phéniciens et des Carthaginois, ne pouvait oublier une page importante de l'histoire nautique de ces derniers : je veux dire la navigation d'Hannon le long des côtes occidentales de l'Afrique; M. Movers a traité ce point d'histoire avec cette érudi-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 117 et suiv.

tion consciencieuse qu'il a montrée dans tout le cours de son long et important ouvrage. Toutefois, comme mes idées relativement à la marche suivie par Hannon, et au terme de son exploration, s'éloignent un peu de celles qu'a émises M. Movers, on me permettra, je crois, d'exposer à cet égard le résultat de mes observations.

On sera peut-être surpris que j'entreprenne encore de commenter le Périple d'Hannon, attendu que ce monument précieux a déjà exercé l'érudition et la sagacité d'un grand nombre d'antiquaires et de géographes d'un talent distingué. Mais, il faut le dire, les difficultés que soulève cette expédition des Carthaginois sont bien loin d'être complétement résolues. Tout récemment, un de mes savants confrères, M. Dureau Delamalle, a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le résultat d'idées nouvelles qui lui ont paru de nature à jeter beaucoup de jour sur ce fait important de l'histoire ancienne. Comme, à plusieurs égards, je ne saurais partager l'opinion du docte antiquaire, on me permettra, sans doute, de descendre à mon tour dans la lice, et d'exposer modestement ce que je pense sur le sujet qui a donné naissance à ces observations. Le Périple d'Hannon est à coup sûr un des monuments les plus remarquables que l'antiquité nous ait transmis. C'est une planche précieuse, échappée à un immense et irréparable naufrage. Quand on se représente ces longues et aventureuses expéditions qu'avaient entreprises durant tant de siècles les Phéniciens, et à leur exemple les Carthaginois, vers tous les rivages du monde connu, on est profondément affligé en pensant combien de relations importantes ont dû se perdre et s'abîmer dans ce gouffre où a disparu l'histoire presque entière de tant de peuples de l'ancien monde. Nous devons donc accepter et conserver avec un respect religieux ce Périple d'Hannon, le seul monument authentique et original qui nous soit resté de tant d'explorations géographiques et commerciales entreprises par les Carthaginois.

Quand on examine ce Périple, plusieurs questions importantes se présentent à l'esprit du lecteur : 1° Quel fut cet Hannon auquel Carthage confia la conduite d'une entreprise mémorable? 2° A quelle époque cette navigation eut-elle lieu? 3° En quelle langue fut rédigé le Périple? 4° Quels furent les lieux visités en cette occasion par les navigateurs carthaginois, et quel fut le terme de leurs investigations? La solution de ces différentes questions offre, à vrai dire, de très-grandes difficultés. D'un côté, l'extrême concision du texte du Périple, et, de l'autre, l'absence de monuments contemporains relatifs à l'histoire de Carthage, contribuent également à nous laisser dans une vague incertitude.

1° Le nom d'Hannon qui, en langue phénicienne, signifie *bienveillant*, a été porté chez les Carthaginois par un grand nombre de personnages, en sorte que, si quelque circonstance accessoire ne désigne d'une manière spéciale celui dont il est question, il devient fort malaisé, et souvent impossible, de déterminer à quelle époque a vécu celui dont l'histoire rappelle le souvenir. Le titre de *roi*, que le texte grec du Périple donne au chef de l'expédition, ne prouve absolument rien. Il indique seulement qu'Hannon avait occupé à Carthage le rang honorable de *suffète*, c'est-à-dire de « juge, magistrat suprême, שֹׁפֵט. » M. Kluge, le dernier éditeur du Périple, suppose que cet Hannon fut le père d'Amilcar, qui perdit contre Gélon la bataille d'Himère, et qui, ne pouvant survivre à sa défaite, se précipita volontairement dans un bûcher. Cette conjecture est certainement fort ingénieuse; mais, comme elle n'est appuyée sur aucun témoignage historique, rien n'oblige ni de l'admettre ni de la rejeter; et toutefois je ne puis accepter cette hypothèse. D'abord, l'expédition que projetaient les Carthaginois présentait un caractère extrêmement pacifique. Il s'agissait d'atteindre un double but : 1° de coloniser quelques points du rivage de l'Océan Atlantique; 2° d'explorer, le long de cette mer, une vaste étendue de côtes, où n'avaient point jusqu'alors pénétré les flottes de Carthage. Une pareille mission réclamait plutôt les talents d'un navigateur expérimenté que ceux d'un général. En second lieu, cet Hannon, qui avait commandé en Sicile les armées carthaginoises, nous est représenté comme un général entreprenant et intrépide; tandis que celui qui dirigeait les opérations de l'escadre envoyée dans l'Océan Atlantique montre partout une circonspection, une prudence, je dirais presque une pusillanimité, qui s'accorderaient difficilement avec l'audace d'un chef accoutumé à braver les hasards de la guerre. Sous sa conduite, les navigateurs carthaginois n'osent presque jamais opérer un débarquement, s'aventurer dans l'intérieur d'une contrée; le moindre bruit, le moindre obstacle, les glace de terreur; et ils fuient devant des êtres peu redoutables, qui n'avaient pour armes que des pierres et des bâtons. Une telle conduite ne caractérise guère, ni chez le général, ni chez les soldats, un sentiment de hardiesse, encore moins d'héroïsme. Il vaut donc mieux avouer là-dessus notre ignorance, et convenir que nous ne savons pas quel était cet Hannon, dont l'intéressante relation fait l'objet de cette notice.

Quant à l'époque où l'on doit placer cette expédition navale des Carthaginois, nous n'avons aucun moyen d'exprimer une opinion certaine. Tout ce qu'on peut supposer, avec vraisemblance, c'est que cette expédition eut lieu avant le moment où les Carthaginois, se laissant entraîner

par les vues d'une ambition démesurée, changèrent le rôle de pacifiques marchands en celui de guerriers, et s'abandonnèrent aux rêves de la soif des conquêtes. En effet, lorsque les Tyriens eurent fondé, sur la côte septentrionale de l'Afrique, la nouvelle ville de Carthage, ces colons n'étaient pas bien nombreux et ne se trouvaient nullement en état de lutter, par la force des armes, contre les peuples sauvages et belliqueux dont ils étaient environnés de toutes parts. C'était, sans doute, par l'ascendant que donne une civilisation supérieure, par des alliances, des présents magnifiques, et, sans doute aussi, en semant la division parmi ces peuplades farouches, qu'ils s'assurèrent à eux-mêmes une sécurité qui les mit à même de réaliser des entreprises commerciales de la nature la plus gigantesque. Durant plusieurs siècles, ils couvrirent de leurs colonies et de leurs comptoirs tous les rivages septentrionaux de l'Afrique. Alors, comme de nos jours, des caravanes traversaient dans tous les sens cette partie du monde, et allaient chercher, dans l'intérieur de ce continent, la poudre d'or, l'ivoire, les gommes et quantité d'autres denrées précieuses qu'elles apportaient sur les marchés de Carthage, d'où ces marchandises allaient se répandre vers le reste du globe. Comme les Phéniciens, de temps immémorial, et longtemps avant la fondation de Carthage, avaient formé des établissements sur les rivages de l'Afrique, les mariages contractés par eux, avec des femmes du pays, avaient produit une race de sang mélangé. Les hommes qui composaient cette classe ont été désignés, chez les écrivains de l'antiquité, par le nom de Liby-Phéniciens. Il en sera fait mention dans le cours de ce mémoire. On conçoit facilement que de pareils êtres, qui, par suite de leur origine, devaient avoir un degré de culture plus avancée que celle des habitants indigènes de l'Afrique, et qui, d'un autre côté, connaissaient et parlaient la langue en usage chez ces derniers, n'avaient pu manquer de s'allier avec les colons de Carthage, et de leur offrir des auxiliaires extrêmement utiles.

Les Carthaginois, après avoir couvert de leurs colonies les rivages septentrionaux de l'Afrique, se hasardèrent à passer les Colonnes d'Hercule, et à porter leur navigation dans l'Océan Atlantique. Les côtes occidentales de l'Afrique offraient à leurs recherches et à leur commerce un vaste champ d'explorations. Ils n'étaient pas les premiers qui eussent formé des établissements sur ces rivages lointains. A une époque, peut-être assez reculée, les Phéniciens avaient parcouru, sans doute à une grande distance, les parages que baigne cette mer, et fondé, le long des côtes africaines, trois cents villes ou comptoirs. Mais, depuis, une nation belliqueuse et sauvage, celle des Pharusiens, avait, par des attaques

incessantes, détruit ces établissements, qui, sans doute, avaient été organisés dans le simple but de favoriser des opérations commerciales, et ne se trouvaient pas en état de repousser des hostilités sérieuses. Les Phéniciens, dont les flottes étaient disséminées sur un grand nombre de points, n'avaient pu, ou n'avaient pas voulu porter, sur cette terre éloignée, des forces suffisantes, et relever des comptoirs dont la conservation aurait réclamé des garnisons considérables et des frais immenses. Les Carthaginois, mieux placés pour entreprendre une navigation de ce genre, résolurent d'explorer, à leur tour, ces rivages peu hospitaliers, mais qui pouvaient conduire aux contrées opulentes où s'offraient au commerce la poudre d'or, l'ivoire et quantité d'autres denrées précieuses. On peut croire que l'expédition commencée par Hannon ne fut pas la première que les Carthaginois eussent tentée dans l'Océan Atlantique, que celle-ci fut seulement conduite sur un plus vaste plan et avec des moyens qui devaient en assurer le succès. Il est probable que les Carthaginois avaient déjà formé des établissements dans la partie septentrionale des rivages de l'Océan Atlantique. Et, ce qui semble le prouver, c'est que les compagnons d'Hannon trouvèrent, sur ces parages, des interprètes tout prêts à servir d'intermédiaires entre eux et les peuples qui habitaient ces rivages. Or, ces interprètes devaient, sans doute, leur connaissance de la langue punique aux relations qu'ils avaient eues avec les Carthaginois qui naviguaient sur cette côte.

Les forces considérables dont Hannon disposa, pour effectuer son expédition, semblent indiquer que Carthage, au moment où cette expédition eut lieu, se trouvait au comble de sa puissance commerciale. Et, d'un autre côté, si cette république avait été engagée dans ces projets de conquête, qui amenèrent pour elle des luttes si nombreuses et si sanglantes, il est douteux qu'elle eût pu porter sur un point si éloigné autant d'hommes et de vaisseaux. On peut donc croire que cette navigation fut antérieure aux expéditions que Carthage entreprit, à si grands frais et avec un si grand déploiement de forces, contre les Grecs de la Sicile. Une circonstance, empruntée au Périple, pourrait servir à fixer, au moins d'une manière approximative, l'époque de cette navigation. Parmi les villes fondées par les Carthaginois, une portait le nom de *Melita*. Comme ce nom semble identique avec celui de l'île de Malte, on peut croire que cette expédition eut lieu quelque temps après l'occupation de cette île par les Carthaginois, et que des habitants, embarqués sur la flotte d'Hannon, avaient voulu reproduire, sur cette terre lointaine, le nom de leur patrie.

Quant à la langue dans laquelle fut originairement écrit le Périple,

il ne peut, je crois, exister aucun doute. Un pareil monument était éminemment populaire. Exposé sous les yeux du public, dans un des principaux temples de Carthage, destiné, tout à la fois, à retracer un fait honorable pour la marine carthaginoise et à provoquer, chez les navigateurs, la continuation de cette entreprise hardie, il avait dû être rédigé dans le langage vulgaire, de manière à être compris de tout le monde. Or, ce langage était évidemment le punique. D'ailleurs, dans la rédaction du texte qui est sous nos yeux, on trouve des expressions dont on est en droit de conclure que ce n'est pas là l'original du récit. Les noms de lieux mentionnés dans le Périple se présentent, tantôt avec une forme punique, légèrement altérée par une terminaison grecque, et tantôt avec une forme grecque. Il est évident que la première manière d'écrire ces noms est la véritable. D'un autre côté, les interprètes, indiquant le nom que devaient porter des points du rivage, expriment ces dénominations en grec. Or, ces interprètes, pris sur la côte occidentale de l'Afrique, et embarqués sur la flotte carthaginoise, ne savaient probablement pas un mot de la langue grecque; et, quand ils l'auraient sue, ils n'auraient guère été compris par ces soldats et ces matelots qui composaient l'escadre d'Hannon. Enfin, le titre de *roi*, donné à un suffète de Carthage, indique un écrivain étranger qui connaissait imparfaitement la constitution de cette république. Il est donc probable qu'un Grec, établi à Carthage et parlant à la fois sa langue maternelle et celle de sa nouvelle patrie, ayant remarqué l'importance de ce document, aura voulu populariser les faits intéressants qu'il contenait, en les consignant dans un idiome tel que le grec, qui était compris dans la plus grande partie du monde. Nous ignorons à quelle époque fut rédigée cette traduction, mais elle devait avoir une existence fort ancienne. Au reste, la narration qui nous reste n'est peut-être pas la narration originale rédigée par Hannon; elle en offre peut-être un simple sommaire, contenant les faits principaux destinés à être mis sous les yeux du public; tandis qu'un récit plus détaillé avait été retracé par le chef de l'expédition et déposé par lui dans les archives navales de Carthage. Mais il est impossible de donner là-dessus autre chose que des conjectures.

Après ces observations préliminaires, je dois passer à la discussion des faits qui concernent le Périple lui-même. La première question qui se présente et qui est, à vrai dire, d'une haute importance, est celle-ci : Jusqu'à quel point, dans cette circonstance mémorable, les Carthaginois poussèrent-ils leur exploration des côtes occidentales de l'Afrique? Parmi les savants et les géographes qui se sont attachés à commenter ce

document précieux, et qui ont déployé dans cette tâche toutes les ressources de l'érudition et de la critique, les uns, et c'est le plus grand nombre, ont supposé qu'Hannon et ses compagnons de voyage avaient poussé leur navigation jusque sur les rivages de la Guinée. Et tout récemment, comme je l'ai dit, un de mes savants confrères, M. Dureau Delamalle, à l'exemple de Campomanès, Bougainville, etc. a essayé de prouver que, dans cette expédition, les Carthaginois s'étaient avancés jusqu'à l'extrémité du golfe de Benin. D'un autre côté, feu M. Gosselin, dont l'opinion a été adoptée par feu Bredow, M. Lelewel et autres, a soutenu que la flotte commandée par Hannon n'avait pas pénétré au delà des frontières méridionales de l'empire du Maroc. Je n'hésite pas à adopter cette hypothèse, en lui faisant toutefois subir quelques modifications importantes qui avaient échappé à M. Gosselin, ou dont il n'avait pas cru devoir tenir compte.

Je vais maintenant passer à la traduction et à l'examen du Périple lui-même : « Il plut aux Carthaginois d'envoyer Hannon pour naviguer « au delà des Colonnes d'Hercule et fonder des villes de Liby-Phéniciens. « Il partit, menant avec lui soixante galères à cinquante rames, avec une « multitude d'hommes et de femmes, s'élevant au nombre de trente « mille. Il portait avec lui des provisions de bouche et des objets utiles « de tout genre. »

« Ayant franchi les Colonnes, nous naviguâmes l'espace de deux « jours, et fondâmes une première ville, à laquelle nous donnâmes le « nom de *Thymiaterion*. Elle était environnée d'une vaste plaine. De « là, cinglant vers l'occident, nous arrivâmes à Soloeïs, promontoire « de Libye, couvert de bois épais. Après avoir, en cet endroit, élevé un « temple à Neptune, nous nous dirigeâmes vers le soleil levant, l'espace « d'une demi-journée, et arrivâmes à un lac placé non loin de la mer « et couvert de grands et nombreux roseaux. Là se trouvaient des élé- « phants et autres animaux sauvages qui y paissaient en grand nombre. « Après une navigation ultérieure, d'environ une journée, nous fon- « dâmes, sur le rivage de la mer, plusieurs villes, savoir : *Karikon-tei-* « *khos* (le mur carien), Guytté, Acra, Melita et Arambu. Continuant « notre route, nous arrivâmes à un grand fleuve, le Lixus, qui vient de « la Libye. Sur ses bords, habitaient des nomades Lixites qui y faisaient « paître leurs troupeaux. Nous restâmes quelque temps chez ces hommes, « dont nous avions gagné l'amitié. Au-dessous, habitaient des Éthiopiens « inhospitaliers, qui occupent une contrée remplie de bêtes sauvages et « coupée par de hautes montagnes. C'est de ces montagnes que coule, « dit-on, le Lixus. Tout autour, habitent des hommes d'une figure

« étrange et Troglodytes, qui, suivant le rapport des Lixites, sont plus « vites à la course que des chevaux. Ayant pris là des interprètes, nous « naviguâmes vers le midi, le long d'une côte déserte, l'espace de deux « jours. De là, nous nous dirigeâmes, durant un jour, vers le soleil « levant. Nous rencontrâmes, dans le fond d'un golfe, une petite île, qui « avaient cinq stades de tour. Nous y formâmes un établissement, que « nous nommâmes *Cerné*. D'après notre marche, nous estimions que « ce lieu était situé dans une position analogue à celle de Carthage; car, « de cette ville aux Colonnes, et des Colonnes à Cerné, la navigation « était semblable. Ensuite, naviguant au travers d'un grand fleuve ap- « pelé *Khretès*, nous arrivâmes à un lac qui renfermait trois îles, toutes « plus grandes que Cerné. En un jour de navigation, nous atteignîmes « le fond du lac. Au-dessus s'étendaient de très-hautes montagnes, habi- « tées par des hommes sauvages, couverts de peaux de bêtes fauves. Ces « hommes, en nous lançant des pierres, nous repoussèrent et nous em- « pêchèrent de débarquer. Continuant notre navigation, nous arrivâmes « à un autre fleuve, grand et large, rempli de crocodiles et d'hippopo- « tames. Retournant en arrière, nous revînmes à Cerné. »

Je m'arrête ici pour offrir, sur cette partie du Périple, le résultat de quelques observations.

D'abord, il faut se rappeler que, comme je l'ai insinué plus haut, l'expédition commandée par Hannon avait un double but. Il s'agissait, avant tout, de fonder plusieurs établissements sur le rivage de l'Océan Atlantique, et ensuite d'explorer, à une assez grande distance, les côtes de l'Afrique, et de préparer ainsi la voie pour des recherches subséquentes. Dans la première partie du voyage, les Carthaginois traînant à leur suite un cortége de trente mille personnes, hommes et femmes, ayant, en outre, une immense cargaison, qui se composait, non-seulement de provisions nécessaires à la flotte, mais de tous les nombreux objets que réclamaient les besoins de ces colonies naissantes, ne devaient marcher qu'avec une extrême lenteur, tandis que, plus tard, débarrassés de tout ce qui encombrait leur navigation, ils purent cingler en mer avec un peu plus de rapidité. Il est donc peu étonnant que, dans cette circonstance, les Carthaginois, commandés par Hannon, aient mis plus de deux jours à franchir l'espace qui sépare le détroit des Colonnes d'Hercule du cap Soloeïs. Quant à l'établissement formé par les Carthaginois sur ces parages, et auquel le texte grec a donné le nom de Θυμιατήριον, je crois y reconnaître les mots phéniciens דמת עיר « qui ressemble à une ville. » Cette place, fondée par les Carthaginois, devait être située vers le terrain qu'occupe aujourd'hui la ville de Tanger.

Le promontoire appelé *Soloeïs* se trouve si bien caractérisé par Hérodote, qu'il est, suivant moi, impossible de n'y pas reconnaître le cap Spartel, qui forme la pointe circulaire de l'Afrique septentrionale. Si je ne me trompe, le mot *Soloeïs* nous représente l'expression phénicienne סְלָעִים, *Selaïm,* c'est-à-dire « les rochers. » J'ai peine à concevoir comment des hommes aussi habiles que Danville, Bougainville, Campomanès, etc., ont pu méconnaître un fait qui est, à mes yeux, si évident, et prendre pour le promontoire Soloeïs le cap Cantin, situé beaucoup plus au midi, sur le rivage de l'empire du Maroc. Les Carthaginois, après avoir franchi le cap Spartel, qui fait une pointe sur l'Occident, durent, pour côtoyer le rivage de l'Afrique, se diriger vers l'est. Ce fut après un jour et demi de navigation qu'ils fondèrent cinq villes, destinées à être habitées par les Liby-Phéniciens.

Avant d'aller plus loin, je dois consigner ici une observation. Suivant le récit d'Hannon, la flotte qui était sous ses ordres se composait de soixante galères à cinquante rames, qui portaient une population de trente mille Liby-Phéniciens, hommes et femmes. Dans ce cas, chaque galère aurait renfermé cinq cents passagers. Mais il faut ajouter à ce nombre les soldats qui devaient escorter les bâtiments, ceux qui étaient destinés à former la garnison des nouvelles villes, et ceux enfin qui allaient poursuivre les explorations sur des côtes peu connues et inhospitalières. En outre, comme on l'a vu, la flotte carthaginoise traînait avec elle une immense quantité d'approvisionnements de toute espèce. On peut donc croire que les soixante galères ne formaient point la totalité de l'escadre, mais qu'il s'y était joint un nombre considérable de bâtiments de transport. Dans de pareilles conditions, une navigation d'un jour et demi ne pouvait conduire qu'à une faible distance. Par conséquent, les villes fondées, dans cette circonstance, par les Carthaginois, ne devaient se trouver qu'à un petit nombre de lieues, au midi du cap Spartel. D'ailleurs, une considération vient encore à l'appui de l'hypothèse que j'expose ici : les Carthaginois voulant former, sur les rivages de l'Océan Atlantique, des établissements considérables, qui préparassent les voies pour le déploiement d'un commerce immense, ne trouvaient pas, sans doute, dans leur capitale ni dans les villes voisines, un excès de population qui pût fournir aux besoins de tant de colonies. D'un autre côté, ils ne pouvaient, pour une mission aussi délicate, se confier aux Africains indigènes, qui, par suite de leurs habitudes sauvages, se seraient probablement montrés peu dociles aux vues de la métropole, et n'auraient pas tardé à se déclarer indépendants.

Les Carthaginois ne pouvaient guère employer, pour atteindre leur but, que la race industrieuse et fidèle des Liby-Phéniciens. Comment put-on décider trente mille de ces hommes paisibles à quitter à la fois leurs foyers, pour aller s'établir sur une côte lointaine? Doit-on croire qu'une surabondance de population, ou qu'une disette, causée par des nuées de sauterelles ou par l'invasion d'ennemis barbares, avaient forcé cette masse d'hommes d'abandonner leur pays natal? Ou bien, les Carthaginois, qui, sans doute, avaient déjà visité une partie des rivages de l'Océan Atlantique, avaient-ils persuadé les Liby-Phéniciens qu'ils trouveraient, sur cette côte, des terres fertiles, et l'espoir d'un commerce aussi étendu que lucratif? Il est fort probable que tous ces motifs influèrent à la fois pour déterminer l'émigration des Liby-Phéniciens; mais, dans tous les cas, il est impossible de supposer que les Carthaginois, qui trouvaient chez ce peuple des alliés, des auxiliaires précieux, les aient arrachés de leur pays, pour les déporter, malgré eux, sur une terre étrangère. Il est également impossible d'admettre qu'ils les aient jetés au hasard sur une contrée inhospitalière, où ils auraient eu à lutter contre des voisins sauvages, des animaux carnassiers, et les hasards d'une colonisation pénible. Au lieu que si, comme je crois l'avoir prouvé, les Liby-Phéniciens se trouvaient placés à quelques lieues au midi du cap Spartel, ayant sans doute avec eux une garnison carthaginoise pour les protéger, pouvant donner la main aux habitants de la ville de Thymiaterion, et communiquer, par suite, avec les établissements carthaginois de la côte septentrionale de l'Afrique, ils ne pouvaient que se trouver dans une situation heureuse, qui leur présageait un avenir brillant.

Il s'agit maintenant de fixer la signification des noms donnés aux villes fondées par les Carthaginois sur la côte d'Afrique. La première est appelée Καρικόν τεῖχος (le mur carien). Il est facile de sentir qu'une pareille dénomination est tout à fait fautive, et ne doit son origine qu'à une méprise du traducteur. A coup sûr, on ne doit pas s'attendre à trouver ici une mention des Cariens. Si je ne me trompe, le texte portait les mots *kir-hakkar* קִיר הַכָּר, c'est-à-dire « le mur des troupeaux. » Le mot *ghytté* répond, je crois, au terme hébreu *gat* גַּת, qui désigne « un pressoir. » C'était, comme on sait, le nom d'une ville du pays des Philistins, et il entrait aussi, comme partie intégrante, dans les dénominations que portaient plusieurs villes de la Palestine. Le nom *Acra* représente, si je ne me trompe, *hakkara* הַקָּרָה, c'est-à-dire « la ville. » Le mot *Melita* me paraît, comme je l'ai déjà dit plus haut, offrir la reproduction

du nom de l'île de Malte. Enfin, le terme *Arambu* répond, je le suppose, au mot *harama* הָרָמָה, c'est-à-dire « le lieu élevé, la colline. »

Ainsi qu'il résulte de l'ensemble des paroles du texte, les cinq villes dont il vient d'être fait mention étaient situées au nord du fleuve Lixus, entre ce courant d'eau et le cap Spartel. Or, comme l'avait très-bien fait remarquer M. Gosselin, le fleuve Lixus existe encore aujourd'hui, sans avoir changé de nom : car il porte toujours celui de *Loukos*.

A trois journées de navigation, au midi de ce fleuve, les Carthaginois, comme on l'a vu, rencontrèrent, dans le fond d'un golfe, une île qu'ils nommèrent *Cerné*. Ce nom, ainsi qu'il est facile de le voir, nous représente le terme hébreu *Keren* קֶרֶן, qui désigne « une corne » et, par extension, « une pointe de rocher, un cap. » Ces navigateurs firent de cette île un entrepôt, dans lequel ils déposèrent leurs vivres, et des provisions de tout genre. Car, comme on le voit plus bas, Hannon, forcé de rebrousser chemin, sans doute par suite du défaut de vivres, revint jusqu'à Cerné, pour prendre là une nouvelle cargaison.

Les mots du texte *ἐτεκμαιρόμεθα δ' αὐτῆν ἐκ τοῦ περίπλου κατ' ἐυθὺ κεῖσθαι Καρχηδόνος· ἐῴκει γὰρ ὁ πλοῦς ἔκ τε Καρχηδόνος ἐπὶ Στήλας κἀκεῖθεν ἐπὶ Κέρνην*, ont un peu embarrassé les commentateurs. On s'accorde, en général, à traduire « que la navigation depuis Carthage « jusqu'aux Colonnes d'Hercule était parfaitement égale, pour la dis- « tance, à celle qui conduisait de ces mêmes Colonnes à l'île de Cerné. » Mais je ne crois pas que ce soit là le véritable sens du texte. Cette assertion serait tout à fait inexacte, et ne saurait avoir été émise par le commandant de l'expédition carthaginoise. En effet, il résulte de son récit, que, depuis les Colonnes jusqu'à Cerné, la flotte n'employa que six jours et demi environ, pour parcourir cet espace. Or, comme, principalement dans la première partie de l'expédition, l'escadre, encombrée d'hommes, de femmes, de bagages et de provisions de toute espèce, ne devait avancer qu'avec une extrême lenteur, il était impossible de supposer que l'espace qui séparait Cerné des Colonnes équivalût à la distance qu'il fallait franchir pour se rendre de Carthage aux Colonnes. Si je ne me trompe, il faut traduire : « Nous estimions, d'après « notre marche, que Cerné se trouvait dans une position parfaitement « analogue à celle de Carthage; car la navigation, depuis cette ville « jusqu'aux Colonnes, ressemblait parfaitement à celle que l'on suivait « depuis les Colonnes jusqu'à Cerné. » Ce qui veut dire, je crois, que cette seconde partie de la navigation s'effectuait, comme la première,

facilement, en droite ligne, sans avoir à faire de longs détours, ni à lutter contre des bas fonds et des récifs dangereux.

Le fleuve qu'Hannon appelle *Khretès*, et sur lequel il navigua un jour entier, est, si je ne me trompe, celui qui porte aujourd'hui le nom d'*Oamm-er-Rebiah*, et qui est, en effet, le courant d'eau le plus considérable de ceux qui arrosent l'empire du Maroc.

Jusqu'à présent, j'ai suivi assez fidèlement, et adopté, presque sans restriction, les hypothèses émises par feu Gosselin; mais ici je me vois forcé, sur un point important, de contredire les explications qu'a données ce savant géographe. Hannon, en s'éloignant du fleuve Khretès, arriva devant l'embouchure d'un autre fleuve large et profond, rempli de crocodiles et d'hippopotames. M. Gosselin, qui voulait voir, dans ce grand courant d'eau, la rivière appelée *Sebu*, s'est trouvé fort embarrassé pour établir son opinion sur des bases solides. D'abord, la direction qu'il attribue à la navigation des Carthaginois est tout à fait contraire à celle que donne le récit du Périple, puisque, d'après le texte, ils continuèrent leur route vers le midi, tandis que le savant géographe leur fait rebrousser chemin vers le nord. En outre, il est bien certain que, parmi les fleuves qui arrosent l'empire du Maroc, il n'en est aucun dans lequel on trouve des crocodiles et des hippopotames. Il faut, de toute nécessité, descendre jusqu'au Sénégal, pour rencontrer une rivière où pullulent ces grands animaux. M. Gosselin, pour éluder cette difficulté si grave, a supposé que les crocodiles et les hippopotames qui, dans l'antiquité, peuplaient en grand nombre les eaux du Sebu, les avaient abandonnées, pour aller chercher un asile dans un autre fleuve. Mais un pareil fait est absolument invraisemblable, et ne saurait être prouvé par aucun exemple analogue. Les arguments employés par Gosselin, pour démontrer que des crocodiles ont existé jadis dans les rivières de la Mauritanie, ne prouvent absolument rien. Si Strabon a dit, « On rapporte qu'il se trouve des crocodiles dans les fleuves de la Mau- « rusie, » le géographe, comme il est facile de voir, avait puisé ce renseignement dans le Périple de Polybe. Quant au crocodile qui, au rapport de Pline, était conservé à Césarée, dans le temple d'Isis, rien n'indique que cet amphibie eût été pêché dans une des rivières du pays; mais il avait été placé là comme une démonstration de l'hypothèse émise par le roi Juba : que le Nil prenait sa source dans une montagne de la Mauritanie inférieure. Les crocodiles et les hippopotames occupent encore aujourd'hui les mêmes fleuves où ils trouvaient une retraite, dans les temps les plus reculés. On a vu quelquefois, il est vrai, un crocodile isolé, jeté, par suite de causes inconnues, dans un

lac ou un fleuve qu'il n'avait pas fréquenté jusqu'alors, y vivre, plus ou moins longtemps, jusqu'au moment où une mort naturelle ou la force supérieure de l'homme venait briser son existence. Ainsi, le prétendu dragon, tué dans un marais de l'île de Rhodes par le chevalier Dieudonné de Gozon, était sans doute un crocodile. Comment se trouvait-il dans cette localité? C'est ce que l'histoire ne dit pas. Peut-être avait-il été embarqué sur un vaisseau, qui avait fait naufrage à la vue de l'île, et dont le terrible reptile s'était échappé, pour se réfugier dans le marais où, plus tard, il trouva la mort.

Dans un petit lac de la Palestine méridionale, il exista longtemps un crocodile, dont personne ne connaissait l'origine, et qui dévastait les environs de cet étang, lequel a retenu le nom de cet amphibie, et s'appelle encore aujourd'hui *le lac du Crocodile*. Il y a quelques années, que, dans l'Amérique septentrionale, un énorme caïman s'était introduit dans une petite rivière, où il s'était établi, et dévorait tous les poissons. Comme il avait tué l'esclave favori d'un Anglais, celui-ci, voulant venger la mort de son domestique, dirigea vers le crocodile la décharge d'une machine électrique; et l'effet en fut si violent, que, dans un clin d'œil, on vit la rivière couverte des lambeaux sanglants du corps du monstre. Un de mes confrères, M. Wallon, m'avertit qu'un crocodile, il y a quelques années, remonta le Rhône jusqu'auprès de Lyon. On doit supposer que le vaisseau sur lequel il était embarqué avait échoué devant l'embouchure du fleuve.

Mais les fleuves qui, de temps immémorial, ont été habités par les crocodiles et les hippopotames, le sont encore aujourd'hui; et l'homme n'a jamais pu parvenir à les détruire. Quelquefois, il est vrai, ces grands animaux s'éloignent de quelques parties de la rivière, d'où le bruit et le mouvement de la navigation les chassent, et vont chercher un quartier plus tranquille. Ainsi, en Égypte, dans le Nil, les crocodiles et les hippopotames ne paraissent guère dans la partie inférieure du fleuve, et se sont retirés dans le Saïd, où ils trouvent un séjour plus tranquille, et de grandes îles de sable, où ils viennent s'étendre et s'endormir, aux rayons du soleil.

Si un fleuve de l'empire de Maroc avait renfermé des crocodiles et des hippopotames, on les y trouverait encore aujourd'hui. Donc, ce grand fleuve exploré par Hannon, et qui était rempli de ces animaux, ne peut avoir été que le Sénégal.

Mais ici se présente une difficulté réelle. Comment le navigateur carthaginois fut-il porté si loin de sa route ordinaire, sans qu'il ait touché cette immense étendue de côtes, qui se trouvaient sur son pas-

sage? Mais il est, je crois, facile de répondre à cette objection. On sait que, sur mer, les chances de la navigation présentent les faits les plus étranges, les plus imprévus; que souvent un vaisseau est contraint de louvoyer longtemps avant d'atteindre un point peu éloigné, qui est le but de ses efforts : tandis qu'un autre, poussé par les vents, par les courants, franchit avec une rapidité prodigieuse des espaces immenses. Or, on sait que, dans l'Océan qui baigne les côtes occidentales de l'Afrique, on éprouve, tantôt des calmes plats, qui retiennent les bâtiments comme immobiles, tantôt des courants, qui les entraînent avec une vitesse extraordinaire. On peut croire que l'amiral Hannon, ayant voulu cingler en pleine mer, fut entraîné par un de ces courants, et porté rapidement jusque devant l'embouchure du Sénégal. Du reste, il ne paraît pas qu'il ait tenté de pénétrer dans la bouche de ce grand fleuve, car il n'eût pas manqué de mentionner cette barre redoutable qui rend si difficile l'entrée de ce vaste courant d'eau. Comme l'amiral carthaginois ne s'était pas attendu à pousser si loin vers le midi sa navigation, on peut croire que, craignant de manquer de vivres, il reprit le chemin de l'île de Cerné, afin de renouveler ses provisions, et de se préparer à une exploration plus méthodique.

Mais une nouvelle question se présente, et réclame une solution, sinon certaine, du moins probable. Dans le Périple de Polybe, dont Pline nous a conservé l'extrait, il est fait mention de deux grandes rivières, l'une nommée *Darat*, l'autre *Bambotos*, peuplées toutes deux de crocodiles et d'hippopotames. Or, Hannon n'a parlé que d'un seul fleuve qui présentât ce caractère. Mais la difficulté n'est ici qu'apparente. A coup sûr, l'expédition entreprise par Hannon dans l'Océan Atlantique ne fut pas la dernière que tentèrent les Carthaginois. Ces hardis navigateurs, empressés de connaître les contrées dont on tirait la poudre d'or, l'ivoire, etc., et profitant de la facilité que leur offraient ces points de relâche qu'ils avaient établis dans les villes habitées par les Liby-Phéniciens ainsi que dans l'île de Cerné, poursuivirent, dans des voyages subséquents, les recherches qu'avait ébauchées Hannon, et étendirent leurs explorations au delà du point où s'était arrêté cet amiral. Ce fut sans doute à cette époque que les Carthaginois faisaient, avec les naturels de l'Afrique, ce commerce de poudre d'or dont parle Hérodote[1]. Les deux rivières, Darat et Bambotos, mentionnées par Polybe, étaient sans doute le Sénégal et la Gambie.

L'auteur du Périple continue en ces termes :

[1] *Historia*, lib. IV, cap. 196.

« Partis de Cerné, nous naviguâmes, pendant douze jours, vers le « midi, côtoyant la terre. Elle était tout entière habitée par des Éthio- « péens, qui nous fuyaient et ne nous attendaient pas. Ils parlaient un « langage qui n'était compris ni de nous ni des Lixites qui nous accom- « pagnaient. Le dernier jour, nous abordâmes près de montagnes hautes « et boisées. Les arbres étaient d'espèces variées, et exhalaient des odeurs « suaves. Ayant côtoyé ces montagnes l'espace de deux jours, nous en- « trâmes dans un immense bras de mer, sur les deux côtés duquel « s'étendait une plaine. La nuit, nous apercevions un feu allumé, de « tous côtés, de distance en distance, et qui était tantôt plus ardent, tantôt « moins fort. Ayant renouvelé là notre provision d'eau, nous cinglâmes « en avant durant cinq jours, en rasant la terre, jusqu'à ce que nous « arrivâmes à un grand golfe, qui, suivant l'assertion de nos interprètes, « se nommait « la Corne du couchant. » Dans ce golfe était une île « considérable, qui renfermait un lac entretenu par la mer. Dans cet « étang se trouvait une autre île. Étant débarqué sur cette île, nous ne « voyions rien, durant le jour, si ce n'est des bois. Mais, la nuit, nous « apercevions un grand nombre de feux allumés; nous entendions le son « des flûtes, des cymbales, le bruit des tambours, et de nombreuses « clameurs. La frayeur nous saisit, et nos devins nous conseillèrent « d'abandonner l'île. Nous étant éloignés précipitamment, nous cô- « toyâmes une terre qui exhalait une forte odeur d'aromates. De vastes « ruisseaux de feu en sortaient, et allaient se décharger dans la mer. La « chaleur rendait la terre inabordable. Frappés de terreur, nous remîmes « promptement à la voile et naviguâmes l'espace de quatre jours. La nuit, « nous apercevions la terre, toute couverte de flammes. Au milieu, se « trouvait un feu, plus considérable que les autres, qui s'élevait plus « haut, et semblait toucher le ciel. Pendant le jour, se montrait à nos « yeux une montagne considérable, appelée « le char des Dieux. » Après « avoir, durant trois jours, côtoyé des ruisseaux de feu, nous arrivâmes « à un golfe appelé « la Corne du midi. » Dans le fond était une île, sem- « blable à la première, et qui renfermait aussi un lac. Dans ce lac se « trouvait une autre île, remplie d'hommes sauvages. Les femmes, qui s'y « trouvaient en bien plus grand nombre, avaient le corps velu. Nos inter- « prètes les nommaient « des Gorilles. » Les ayant poursuivis, nous ne « pûmes prendre un seul homme, attendu qu'ils fuyaient, étant accou- « tumés à grimper sur les rochers, et qu'ils se défendaient à coups de « pierres. Nous saisîmes trois femmes; mais elles mordaient et égrati- « gnaient ceux qui les emmenaient, refusant absolument de les suivre. « Nous les tuâmes, les écorchâmes, et transportâmes leurs peaux à Car-

« thage. Le défaut de vivres nous empêcha de pousser plus loin notre « navigation. »

Cette seconde partie du Périple d'Hannon peut fournir matière à quelques observations utiles. On voit d'abord que l'amiral carthaginois, après avoir été poussé par les vents et les courants jusqu'à l'embouchure du Sénégal, et ayant dû rebrousser chemin jusqu'à Cerné, afin d'y renouveler ses provisions, se mit en mesure de continuer l'exploration dont le soin lui avait été confié par le peuple de Carthage, et de visiter le littoral de l'Afrique qu'il avait laissé derrière lui, durant sa hardie mais stérile navigation. Ses investigations nautiques, ainsi qu'on le voit par le texte du Périple, se prolongèrent l'espace de vingt et un jours. Durant ce court intervalle, au milieu des privations et de la lenteur que réclamait de lui la reconnaissance de ces terres barbares et inhospitalières, on conçoit très-bien que le général ne dut pas parcourir une distance énorme, et que, dans la seconde époque de son exploration, il fut loin d'atteindre le terme vers lequel il avait été poussé récemment. Toutefois, on peut croire, malgré l'assertion de Gosselin, qu'il dépassa beaucoup les frontières méridionales de l'empire du Maroc et reconnut une partie des terres stériles qui forment le Sahara, car cinq degrés environ séparent la frontière du Maroc du point où devait être placée l'île de Cerné. Et cet espace, même en admettant les restrictions que je viens d'exposer, était trop court pour avoir exigé vingt et un jours de navigation. Mais j'ai la conviction intime que, dans cette circonstance, Hannon ne songea guère à penétrer jusque dans le golfe de Benin.

Une particularité bien remarquable, rapportée par l'auteur du Périple, a fort exercé la sagacité des commentateurs et des géographes : je veux parler de ces énormes feux, dont les uns paraissaient sur le sommet d'une haute montagne, tandis que les autres, formant des torrents embrasés, allaient se perdre dans la mer. On s'est demandé quelle cause avait pu produire un phénomène aussi extraordinaire. Le voyageur anglais Bruce observa que, dans l'Afrique, après l'époque des récoltes, les Arabes et les autres habitants de la contrée sont dans l'usage de mettre le feu aux chaumes desséchés; que l'incendie, alimenté par cette matière éminemment combustible, se propage avec une rapidité effrayante, dévorant tout sur son passage; que le feu, dans cette circonstance, peut s'étendre sur toute la largeur de l'Afrique, jusqu'à ce qu'il s'arrête au bord de la mer. Bruce prétendit que ces ruisseaux de feu, aperçus par les navigateurs carthaginois, n'étaient autre chose que les derniers feux produits par cette conflagration. M. Gosselin s'attacha à réfuter cette

hypothèse. Il fit sentir que cet incendie, malgré sa violence, et par suite de cette violence même, ne pouvait avoir qu'une courte existence, et ne rendait pas suffisamment raison de ces torrents de feu qui, durant l'espace de trois journées de navigation, se montrèrent aux yeux effrayés des marins carthaginois. Ces objections du savant académicien paraissent fort plausibles. On pourrait, toutefois, y répondre, en modifiant seulement l'hypothèse du voyageur anglais; car, au lieu de supposer que ces torrents de feu tenaient à un incendie général, on pourrait admettre que, sur toute la côte, chaque riverain mettait successivement le feu aux terres qui se trouvaient dans son voisinage; et que, de cette manière, la conflagration pouvait se prolonger indéfiniment.

D'autres savants, frappés de l'existence de ces torrents de flammes qui, roulant dans toutes les directions, allaient se perdre dans la mer, et de ce feu ardent qui s'élevait du sommet d'une haute montagne, y ont reconnu les caractères de l'éruption d'un volcan.

Cette opinion est, à coup sûr, fort ingénieuse. On ne pourrait pas objecter, pour la combattre, que l'on ne connaît pas de volcan qui brûle dans ces parages. D'abord, ces rivages peu hospitaliers ont été bien mal et bien imparfaitement explorés par les voyageurs des différentes nations de l'Europe. En second lieu, un volcan, après avoir été quelque temps en pleine activité, aurait pu cesser complétement ses éruptions. Tous les pays du monde, et en particulier la France, offrent les traces nombreuses de volcans éteints. Le Vésuve, avant l'éruption qui engloutit Herculanum et Pompeï, était resté plusieurs siècles sans manifester sa présence par des dévastations effrayantes. Mais une raison plus forte m'empêche d'adopter cette hypothèse. Si la montagne vue par Hannon eût été un véritable volcan; si ces ruisseaux de feu eussent constitué des torrents de lave enflammée, il est probable que ces courants auraient été concentrées dans un espace de peu d'étendue; tandis que les Carthaginois eurent constamment ce phénomène sous les yeux durant une navigation de trois jours. En second lieu, si ces navigateurs avaient eu devant eux un volcan, ils auraient été témoins de toutes ces grandes commotions qui accompagnent toujours une éruption. Ils auraient entendu les rugissements terribles qui se manifestent dans les flancs de la montagne. Ils auraient vu une épaisse colonne de fumée s'élever au-dessus du cratère, et le volcan vomir des masses énormes de cendres et de pierres. Or, aucune de ces particularités si remarquables ne se trouve indiquée dans le journal de l'amiral carthaginois. Pour moi, je crois qu'il ne faut chercher dans tous ces faits qu'une explication extrê-

mement simple et naturelle. Les sauvages habitants de ces contrées inhospitalières furent sans doute effrayés lorsqu'ils virent les vaisseaux carthaginois qui cinglaient le long de leurs rivages et les menaçaient d'une invasion à laquelle ils se sentaient peu en état de résister. Voulant prévenir la visite de ces hôtes incommodes, ils s'efforcèrent de les épouvanter en présentant à leurs regards un spectacle capable de glacer de terreur les hommes les plus intrépides. Ils mirent le feu aux herbes, aux broussailles qui croissaient dans le désert, et le feu, alimenté par ces substances sèches, se répandait avec une rapidité effrayante, et formait des ruisseaux dont le courant ne s'arrêtait qu'au bord de la mer. Quant à ce feu qui brûlait sur la cime d'une haute montagne, je crois y voir un signal employé par les sauvages pour avertir les habitants du voisinage, leur révéler l'approche d'un ennemi et les inviter à réunir leurs forces pour écarter le péril qui les menaçait.

On a vu plus haut que les Carthaginois avaient trouvé, sur la côte d'Afrique, des hommes sauvages qui gravissaient agilement les rochers et se défendaient en lançant des pierres. On a supposé que le nom *hommes sauvages* désignait des singes. Or, comme il existe au fond du golfe de Benin, sur les bords de la rivière de Gabon, des singes remarquables par une taille et une force extraordinaires, on a supposé qu'il fallait placer là le terme de la navigation des Carthaginois. Je ne saurais admettre cette conclusion. D'abord, est-il bien certain que par le mot *hommes sauvages* il faut entendre des singes? A coup sûr, les Carthaginois, qui faisaient un commerce étendu avec l'intérieur de l'Afrique, devaient parfaitement connaître ces animaux et les distinguer des hommes. En second lieu, quand on supposerait qu'il s'agit, dans ce passage, de véritables singes, serait-il nécessaire d'aller jusqu'aux rives du Gabon, pour y trouver de ces quadrumanes remarquables par leur taille et leurs forces?

Une grande espèce, celle du mandril, est répandue sur la côte occidentale de l'Afrique; et les individus de cette espèce pourraient, à la rigueur, être regardés comme désignés par le nom *hommes sauvages*. Mais ce nom se trouve plus haut, dans le même Périple, là où il serait difficile de voir autre chose que des hommes. Je crois donc qu'ici, comme dans le passage cité, le mot *hommes sauvages* doit être pris dans sa véritable acception, comme désignant des nègres étrangers à toute espèce de culture sociale, et qui, dispersés dans les vastes déserts de l'Afrique, y menaient une vie complétement sauvage.

Quant à ces femmes sauvages, appelées *gorilles*, faut-il véritablement

entendre par ce mot des femelles de grands singes? Je ne saurais le croire. Je doute beaucoup que, si les gorilles avaient été réellement des femelles de singes, elles eussent montré, à l'égard des Carthaginois, une férocité indomptable, une répugnance invincible à les suivre, en sorte que les soldats d'Hannon, ne pouvant par aucun moyen les emmener avec eux, se virent contraints de les tuer. On sait combien les singes, mâles ou femelles, témoignent de penchant pour les individus de l'espèce humaine. Plus d'une fois, dans les déserts de l'Afrique, des négresses ont été enlevées par des singes, et retenues auprès d'eux plus ou moins longtemps. Un missionnaire portugais, qui avait résidé plusieurs années dans le Congo, Pigafetta, atteste que les moines de son couvent possédaient un être qui leur avait été donné par le roi du pays, et que l'on assurait être né d'un singe et d'une femme de cette contrée. Un voyageur français, de la fin du XVIIe siècle, prétend et donne comme certain, d'après des renseignements recueillis par lui au cap de Bonne-Espérance, que plusieurs matelots hollandais avaient des rapports monstrueux avec de grandes femelles de singes qui habitaient les forêts voisines; et il entre à ce sujet dans des détails étranges, que je me garderai bien de transcrire. Si je ne me trompe, les gorilles étaient réellement des femmes sauvages, qui, n'ayant aucune idée de la civilisation, étant restées sans aucun contact avec d'autres hommes que les habitants de leur contrée, partageaient la férocité, les mœurs inhospitalières de leurs compatriotes : on doit être peu étonné qu'elles montrassent une haine implacable pour ces étrangers, dont elles n'entendaient pas le langage, qui paraissaient vouloir envahir leur pays à main armée, et leur enlever à elles-mêmes la liberté dont elles avaient joui constamment, liberté qui était, à leurs yeux, le plus précieux des biens. On sait que, parmi les négresses de l'Afrique, il existe des femmes douées au plus haut point d'un caractère énergique, du courage guerrier, et qui ne craignent pas d'affronter la mort dans les combats. Nous apprenons, par des relations authentiques, que le roi de Dahomey, dont l'empire s'étend sur les bords du golfe de Guinée, a une armée composée, en grande partie, de femmes parfaitement équipées, parfaitement aguerries, et qui, sous le rapport de la bravoure et de la discipline militaire, ne le cèdent en rien aux hommes.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 27 avril, l'Académie des sciences a élu, dans la section de minéralogie, M. d'Archiac, en remplacement de M. Constant Prevost, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 17 avril, l'Académie des beaux-arts a élu, dans la section de gravure, M. Martinet, en remplacement de M. le Baron Boucher Desnoyers, décédé.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, met au concours le sujet suivant : « *Histoire du royaume d'Orléans.* » Les mémoires devront être remis au secrétaire général avant le 1er janvier 1858. Le prix sera une médaille d'or de 400 francs.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Quæ partes fuerint episcoporum in Capetianis ad regnum provehendis, par Ern. Mourin. Angers, imprimerie de Cosnier et Lachase, 1856, in-8° de 61 pages.

La réforme et la ligue en Anjou, par le même. Angers, même imprimerie; Paris, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de 321 pages.

De inquisitione apud Romanos Ciceronis tempore, par J.-J. Weiss. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de 161 pages.

Essai sur Hermann et Dorothée de Gœthe, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1856, in-8° de 63 pages.

De nomine substantivo, par A. Ditandy. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, 1856, in-8° de 47 pages.

Parallèle d'un épisode de l'ancienne poésie indienne avec des poëmes de l'antiquité classique, par le même. Paris, imprimerie de Lenormant, librairies de Lenormant et de A. Durand, 1856, in-8° de 167 pages.

De ora Palestinæ a promontorio Carmelo usque ad urbem Joppen pertinenti, par V. Guérin. Paris, imprimerie Gaittet et Cie, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de 72 pages, avec une carte.

Étude sur l'île de Rhodes, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1856, in-8° de 311 pages, avec une carte.

De Senatu romano sub imperatoribus Augusto Tiberioque, par A. Duméril. Douai, imprimerie de V. Wartelles; Paris, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de 82 pages.

Étude sur Charles-Quint, par le même. Douai, même imprimerie; Paris, même librairie, 1856, in-8° de 304 pages.

Libertati apud veteres Græciæ populos quid defuerit, par H. Reynald. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de 73 pages.

Samuel Johnson, Étude sur sa vie et ses principaux ouvrages, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1856, in-8° de 212 pages.

Quid de signis tabulisque pictis senserit Marcus Tullius, par L. Maignen. Paris, imprimerie de F. Didot, 1856, in-8° de 74 pages.

Morale d'Euripide, par le même. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1856, in-8° de 124 pages.

Quomodo græcos poetas Plautus transtulerit, par G. Boissier. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Saint-Giraud, 1856, in-8° de 59 pages.

Le poëte L. Attius, étude sur la tragédie latine pendant la République, par le même, Paris, même imprimerie, même librairie, 1856, in-8° de 141 pages.

Origenis de libertate arbitrii doctrina, par E. Maurial. Montpellier, imprimerie de Boehm, 1856, in-8° de 88 pages.

Le scepticisme combattu dans ses principes, analyse et discussion des principes du scepticisme de Kant, par le même. Montpellier, même imprimerie, 1856, in-8° de 336 pages.

De politicis in Richelium lingua latina libellis, par G. Hubault. Saint-Cloud, imprimerie Belin, 1856, in-8° de 144 pages.

Ambassade de Michel de Castelnau en Angleterre (*1575-1585*), par le même. Même imprimerie, 1856, in-8° de 143 pages.

Luciani samosatensis quæ fuerit de re litteraria judicandi ratio, par H. Rigault. Paris, imprimerie de Lahure, 1856, in-8° de 107 pages.

Histoire de la querelle des anciens et des modernes, par le même. Paris, même imprimerie, librairie de L. Hachette, 1856, in-8° de 485 pages.

De sancti Thomæ sermonibus, par P. Goux. Saint-Cloud, imprimerie Belin; Paris, librairie d'Eug. Belin, 1856, in-8° de 91 pages.

Lérins au ve siècle, par le même. Même imprimerie, même librairie, 1856, in-8° de 214 pages. — Ces vingt-quatre ouvrages complètent, pour l'année 1856, les listes données par nous depuis 1840, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849,

p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60; février 1853, p. 130; juin 1854, p. 386; avril 1855, p. 255; juillet 1856, p. 437.)

Philobiblion, excellent traité sur l'amour des livres, par Richard de Bury, traduit pour la première fois en français, précédé d'une introduction et suivi du texte latin par Hippolyte Cocheris, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, chez Aug. Aubry, rue Dauphine, 16, 1857, petit in-8° tiré à 500 exemplaires, XLVIII-288 pages. — Tel est le titre du onzième volume de la collection des *Pièces rares ou inédites* que publie M. Aubry. — Richard de Bury, aujourd'hui peu connu, fut un homme d'État consommé du XIVe siècle, l'un de ceux qui surent le mieux concilier les appétits de l'ambition et les nécessités du devoir, qui maria les plaisirs du monde et l'austérité de la règle avec le plus d'habileté. Tour à tour évêque, premier ministre, ambassadeur, il trouve le moyen de satisfaire l'amour des beaux et des bons livres dont il est dévoré. S'il parcourt l'Angleterre, s'il traverse la France chargé d'importantes missions, il laisse là les soins des affaires pendant quelques jours pour aller s'enquérir dans les monastères et les châteaux des productions de la littérature ancienne et contemporaine. — C'est durant ces voyages qu'il se lia d'amitié avec Pétrarque. « Cette liaison, dit M. Cocheris, qu'avait formée « une conformité de principes et d'inclinations, est constatée par une lettre du « grand poëte. En lisant cette lettre, on ne peut s'empêcher de faire plus d'un rap- « prochement entre ces deux intelligences : le premier, opposant au sensualisme « grossier du *Roman de la Rose*, l'amour platonique qu'il ressentait pour Laure; le « second, opposant au prosaïsme du XIVe siècle, sa noble et irrésistible passion pour « les livres..... tous deux amis passionnés de la paix et de la liberté; tous deux, « enfin, laissant à la postérité le souvenir de leur attachement pour les lettres, en « léguant, l'un à la République de Venise, l'autre, à l'Université d'Oxford, les « Dieux errants de l'antiquité, je veux dire les livres, qu'ils avaient adorés pendant « leur vie, et que l'on n'apprit à vénérer que bien longtemps après leur mort. » — La France peut revendiquer une part dans le *Philobiblion*. Richard de Bury habita quelque temps Paris, et ses contemporains assurent que la fréquentation de l'Université lui était particulièrement agréable. Il rappelle, dans son livre, comme exemple à suivre, plusieurs des usages de la Bibliothèque de la Sorbonne. — L'introduction de M. Cocheris contient des détails très-curieux et nouveaux sur la vie et les écrits de Richard de Bury. Sa traduction est élégante, et rend généralement bien le texte, qui n'est pas toujours très-facile à comprendre : le texte lui-même a été constitué sur les anciennes éditions et sur les manuscrits. Les variantes sont données avec soin. Les pièces justificatives, fort intéressantes pour l'histoire littéraire, sont tirées de collections peu connues. Le volume est dédié à S. A. R. le Prince Albert.

Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul, ancien député. Tome Ier. Paris, librairies de Didron et de Dumoulin, 1857, in-4° de XII-424 pages, avec cartes et gravures. — L'auteur de ce laborieux ouvrage a entrepris de faire, pour l'ancien diocèse et l'arrondissement de Carcassonne, ce que l'abbé Lebeuf a fait pour le diocèse de Paris, ce que D. Vaissète avait projeté d'exécuter pour la province de Languedoc. M. Mahul s'est écarté, toutefois, du plan suivi par le docte chanoine d'Auxerre. Les notices qu'il consacre à chaque commune de l'arrondissement de Carcassonne se subdivisent en cinq sections sous les titres suivants : Cartulaire et chronique, Église, Catalogue des seigneurs, Territoire, Notes statistiques. Ces notices abondent en renseignements spéciaux puisés aux meilleures sources. Les nombreuses chartes placées

dans la première section, soit textuellement, soit par extraits, sont empruntées, les unes à l'Histoire générale du Languedoc de D. Vaissète ou au *Gallia christiana*, les autres à la collection manuscrite de Doat. Le volume que nous annonçons contient seulement les cantons d'Alzonne et de Capendu. L'intérêt du livre pourra être plus complétement apprécié lorsque l'auteur aura publié les documents relatifs à la ville de Carcassonne, qui a joué un rôle si important au moyen âge.

Études diplomatiques, par le vicomte Henri de Bonneval, attaché aux affaires étrangères. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1857, in-8° de 450 pages. — Ces études, qui offrent un résumé intéressant des grands ouvrages publiés sur le même sujet, contiennent une histoire sommaire et une analyse des traités de paix conclus par la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Elles sont précédées de considérations sur l'origine et le caractère de la diplomatie.

Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763), ou *Journal de Barbier, avocat au parlement de Paris;* première édition complète, publiée avec autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, accompagnée de notes et d'éclaircissements et suivie d'un index. Cinquième série. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Charpentier, 1857, in-12 de 455 pages. — Nous avons annoncé la publication de cette nouvelle édition du *Journal de l'avocat Barbier*, plus complète que celle qu'a donnée, il y a quelques années, la Société de l'Histoire de France. Le cinquième volume, ou la cinquième série de l'ouvrage, comprend les années 1751 à 1753.

Études d'histoire religieuse, par Ernest Renan, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Michel Lévy, 1857, in-8° de XXVIII-433 pages. — M. Ernest Renan a réuni dans ce volume, en les complétant, les études d'histoire religieuse qu'il avait précédemment publiées à part sur les sujets suivants : les religions de l'antiquité; le peuple d'Israël; les historiens critiques de Jésus; Mahomet, ou les origines de l'islamisme; la vie des saints; l'Imitation de Jésus-Christ; Calvin; la nouvelle école hégélienne; la tentation du Christ. La préface qui précède le recueil a pour but d'exposer les principes de critique qui ont guidé l'auteur dans ces études.

Armorial du Bourbonnais, par le comte Georges de Soultrait, membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Moulins, imprimerie et librairie de Desrosiers, 1857, in-8° de IV-334 pages, avec planches. La première partie de ce volume donne la description des armoiries des sires et ducs de Bourbon et de leurs femmes. Dans la seconde partie, l'auteur donne les armes des évêques de Moulins et des communautés religieuses. La troisième partie est consacrée à décrire les armes des villes et des corporations laïques. La quatrième, beaucoup plus étendue, comprend l'armorial des familles nobles et bourgeoises qui ont eu un blason régulier. Chaque article donne les noms des fiefs possédés par les familles, l'indication des châtellenies dans la circonscription desquelles se trouvaient ces fiefs, et l'énumération des ouvrages et documents consultés. A la fin du volume sont placés un dictionnaire héraldique, par ordre alphabétique, des pièces du blason, et un index bibliographique.

Recherches sur le sort des enfants trouvés en France, antérieurement à saint Vincent-de-Paul, par M. J. Desnoyers, membre du comité historique. Paris, imprimerie impériale, in-8° de 31 pages. (Extrait du tome III du *Bulletin du comité historique.*) — Ces recherches, qui ont pour objet une des questions les plus intéressantes et les moins étudiées de l'histoire des institutions charitables en France, sont consignées dans un rapport adressé, par M. J. Desnoyers, au comité historique, sur des docu-

ments inédits concernant les dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés, au XVe et au XVIe siècle. L'auteur analyse d'abord les indications très-dignes d'intérêt que fournissent ces documents. Il en résulte, en premier lieu, que l'autorité civile et municipale s'occupait seule, à cette époque, dans la ville de Lille, de la surveillance des enfants abandonnés. On trouve là de curieux détails sur les recherches que faisait faire l'autorité locale pour découvrir les familles de ces enfants, sur les soins donnés à leur nourriture, à leur entretien, à leur éducation, à leur santé, sur les pèlerinages entrepris pour obtenir des guérisons que la science médicale semblait impuissante à opérer, enfin sur les funérailles de ces enfants. « Il n'est peut-être pas, dit M. Desnoyers, de mention plus touchante que celle du bouquet de violettes placé sur le cercueil du pauvre enfant trouvé, « pour *jolyer, ajolyer,* ou *parer* ledit enfant. » La seconde partie de ce travail a pour but d'appeler l'attention des correspondants du comité sur ce sujet historique considéré à un point de vue plus général. M. Desnoyers y constate, par l'étude des monuments de la législation, les divers modes d'assistance dont les enfants trouvés ont été l'objet depuis l'origine du christianisme jusqu'au XVIIe siècle, en indiquant avec soin la part que l'église, le pouvoir politique central, les corporations ecclésiastiques et laïques, les communes, la charité privée, ont eue dans le soulagement d'une des misères sociales les plus difficiles à adoucir et à réglementer.

Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme, par Francis Meunier. Paris, imprimerie de Lahure, 1857, in-8° de 207 pages. — Nicole Oresme, qui fut successivement grand maître du collége de Navarre, doyen de l'église de Rouen et évêque de Lisieux, est un des écrivains les plus féconds et un des plus sages esprits du XIVe siècle. M. F. Meunier raconte la vie de ce savant homme en recherchant ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans les divers récits qu'on en a faits; il donne une liste exacte de ses ouvrages subsistants ou perdus et apprécie particulièrement, parmi les premiers, ceux qui se rapportent aux belles-lettres. Un appendice renferme : 1° des remarques sur quelques-unes des habitudes grammaticales de cet écrivain; 2° des fragments d'un lexique composé d'après les ouvrages français d'Oresme.

TABLE.

Pages.

Clef inédite du Grand Cyrus. (1er article de M. Cousin.) 209

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (1er article de M. Biot.) 221

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc.; Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc. (5e article de M. Vitet.) 233

Die Phoenizier, etc. (2e article de M. Quatremère.) 249

Nouvelles littéraires 268

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1857.

Travels and Researches in Chaldæa and Susiana, with an Account of excavations at Warka..... and Shush..... in 1849-1852-1853-1854, by William Kennett Loftus. London, 1857, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Les frontières qui forment la séparation entre deux grands empires, celui de la Turquie et celui de la Perse, étaient restées, depuis plusieurs siècles, dans un état incertain, qui n'avait été fixé par aucun traité d'une manière précise. En 1839 et 1840, des discussions produites par cette vague délimitation amenèrent entre ces puissants États des divisions qui allaient dégénérer en hostilités sérieuses, et compromettre gravement la tranquillité de contrées de l'Orient. La Grande-Bretagne et la Russie, dont les possessions, dans l'Inde et la Géorgie, se trouvaient bien rapprochées de la Perse, ne pouvaient manquer de prendre un vif intérêt à l'ébranlement dont l'Asie était menacée, par suite de la guerre qui aurait éclaté entre les deux empires musulmans. Elles offrirent et firent accepter leur médiation, pour prévenir un conflit regrettable, et déterminer les limites des deux territoires, de manière à empêcher à l'avenir une contestation sérieuse. Après des conférences qui eurent lieu dans la ville d'Erzeroum, et qui se prolongèrent l'espace de quatre années, on convint d'envoyer, pour la fixation des frontières, une commission composée de quatre membres. Le commissaire qui devait représenter la Porte Ottomane était Dervisch-Pacha, celui de la Perse était Mirza-Jafer-Khan. Tous deux avaient reçu leur éducation

en Europe : le premier passait pour le plus instruit de ses concitoyens, et réunissait à la connaissance des langues celle de la chimie. Le second ne tarda pas à se faire chérir de tous ses collègues par suite de ses manières obligeantes et de son extrême politesse. Le colonel russe Tchérikoff fut choisi pour représenter l'empereur de Russie, et la cour d'Angleterre désigna, pour son commissaire, le colonel, aujourd'hui major général Williams, le même qui, depuis, défendit la ville de Kars contre les forces de la Russie, et qui fut reconnu comme chef de la mission. Plusieurs personnes furent, à divers titres, attachées à cette savante caravane. On peut citer, entre autres, M. Ainsworth, qui partagea les travaux comme chirurgien et comme géologue, et qui a publié le résultat de ses recherches personnelles. Les travaux de la commission se prolongèrent de 1849 à 1852. Les nombreuses observations recueillies dans le cours d'une si longue exploration, par une compagnie d'hommes éclairés et éminents, fournis de tous les moyens qui pouvaient assurer la certitude de leurs investigations, ne pouvaient manquer d'offrir une haute importance, sous les rapports de la science comme sous les rapports de la politique. Il avait été arrêté que l'ensemble du travail des commissaires serait publié simultanément, avec l'étendue et le luxe qu'il réclamait, dans la ville de Londres et dans celle de Constantinople. J'apprends, par la préface de M. Loftus, que ce projet est aujourd'hui abandonné; ce qui doit inspirer de vifs regrets à tous ceux qui prennent un intérêt bien mérité à tout ce qui concerne l'histoire et la géographie des contrées de l'Orient. Et, à cette occasion, qu'il me soit permis d'exprimer également mon regret de ce que le récit d'une exploration éminemment importante, celle du colonel, aujourd'hui major général Chesney, qui a descendu et remonté l'Euphrate, le Tigre et les principales rivières de la Perse, soit resté jusqu'à présent inédit. C'est cette exploration dont j'ai annoncé jadis la savante introduction, mais dont les résultats ne sont connus du public instruit que par quelques extraits et par les belles cartes publiées avec l'introduction. Au mois de janvier 1849, M. Loftus fut attaché par lord Palmerston, comme géologue, à la mission qui était sous les ordres du colonel Williams. Après avoir quitté Constantinople, traversé la mer Noire et le mont Taurus, il rejoignit la commission anglaise à Mosul, le 5 avril, et on arriva le 5 mai à Bagdad, qui avait été fixé comme le lieu de rendez-vous des commissaires. Par suite de retard du commissaire turc et de quelques difficultés imprévues, on renonça à commencer immédiatement les opérations et l'on résolut d'attendre jusqu'à la fin de l'été avant de se diriger vers la frontière. Et ce retard n'avait rien

de regrettable. En effet, dit M. Loftus, il eût été complétement impossible, à cette saison de l'année, de supporter la chaleur intolérable qui se fait sentir à l'extrémité supérieure du golfe Persique. Vers la fin de l'été, le colonel Williams, fatigué du long séjour qu'il avait fait à Bagdad, entreprit une excursion vers les ruines de Babylone, et vers les deux villes où les Persans font transporter leurs morts. Il fut joint, en route, par le commissaire russe et le commissaire turc.

M. Loftus, en traversant le désert qui, dans un espace d'environ cinquante milles, s'étend depuis Bagdad jusqu'aux ruines de Babylone, en remarquant partout les traces qui attestent l'existence antique d'une fertilité prodigieuse, les vestiges des nombreux canaux qui portaient dans toutes les directions une irrigation salutaire et l'abondance de tous les objets nécessaires à la vie, ne manque pas de faire observer, ainsi que je l'ai fait moi-même dans un autre ouvrage, qu'un changement si déplorable, qui constate, d'ailleurs, d'une manière si éclatante, la vérité des prophéties, doit être uniquement attribué à la faute de l'homme; que lui seul a eu le triste privilége de neutraliser, comme à plaisir, les dons que la Providence lui avait concédés avec une sorte de prodigalité.

Arrivé sur le terrain où exista jadis la ville de Babylone, M. Loftus se contente de donner quelques détails sommaires sur les immenses massifs de briques dont se composent les ruines de cette antique cité, attendu que ces informes débris ont attiré l'attention d'une foule de voyageurs, et ont été décrits par eux avec une exactitude minutieuse. Il atteste que des fouilles tentées récemment n'avaient conduit à aucun résultat satisfaisant. Il nous apprend que, dans les années 1854 et 1855, une exploration complète du sol de Babylone et de ses environs a été exécutée, sous les auspices de sir Rawlinson, par le capitaine Jones, assisté du docteur Hyslop et de M. Lynch. Ce travail, que le nom de ses auteurs recommande suffisamment à l'attention du public instruit, n'a pas, je crois, encore vu le jour. M. Loftus ne partage pas l'opinion de quelques écrivains et voyageurs modernes, qui, pour concilier avec l'état des lieux les récits d'Hérodote et de Diodore de Sicile, ont supposé que le principal bras de l'Euphrate avait, dans ces temps reculés, coulé entre les grands massifs de briques qui s'élèvent sur le sol de Babylone. Il croit, et je suis parfaitement de son avis, que le fleuve n'a pas changé son cours. Il admet que la partie de la ville qui se trouvait sur la rive droite de l'Euphrate, ayant été plus accessible aux chercheurs de briques, les édifices bâtis dans cette portion de la capitale des Chaldéens ont pu disparaître presque totalement. Cette explication est in-

génieuse : dans mon mémoire sur Babylone, j'ai donné de cette difficulté une solution différente. J'ai pensé et je pense encore que, dans le plan primitif adopté par Nabuchodonosor, la ville de Babylone devait former un carré, partagé d'une manière inégale par le cours du fleuve; que ce plan fut réalisé seulement en partie, et qu'il n'avait existé sur la rive droite de l'Euphrate qu'un palais et un petit nombre d'édifices particuliers.

M. Loftus, quittant les ruines de Babylone, a exploré avec soin la partie occidentale de la Chaldée, cette vaste portion de terrain qui a été si légèrement visitée par un petit nombre de voyageurs, tels que Texeira, Niebuhr, Raimond, etc. et qui mérite, à coup sûr, un examen plus approfondi, attendu qu'il s'y rattache des souvenirs importants, qui concernent les Chaldéens, les Perses, et, plus tard, les Arabes, avant et après l'islamisme. Je ne ferai point d'observations critiques ou autres sur le récit du savant voyageur, attendu que j'ai depuis longtemps recueilli, sur cette contrée si peu connue, bien des détails historiques et géographiques, qui trouveront naturellement leur place dans un autre article.

M. Loftus commence son exploration par cette ruine imposante appelée Birs-Nemrod, composée d'une agglomération immense de briques, et qui, dans sa partie supérieure, présente les restes d'un édifice dont les matériaux, de même nature, ont été, par l'effet d'une cause inconnue mais puissante, transformés en une masse vitrifiée. D'après les fouilles opérées sous la direction de sir Henry Rawlinson, en 1854, on s'est convaincu que cette énorme ruine était formée originairement de six étages, dont chacun avait environ 20 pieds de haut, et qui formaient une pyramide oblique. La masse vitrifiée repose sur la sixième plate-forme. Dans les angles des étages étaient encastrés des cylindres qui offrent, dit-on, le nom de Nabuchodonosor, et indiquent, pour la construction, ou plutôt la restauration de cet édifice, l'année 504 avant notre ère. Ce fait semble établi par la traduction que M. Rawlinson a faite des inscriptions gravées sur les cylindres et qui est transcrite par M. Loftus.

Mais je me permettrai d'exprimer ici un doute. A coup sûr, personne n'estime plus sincèrement que moi les travaux de sir Rawlinson; personne ne rend une plus complète justice à ses vastes connaissances, à son étonnante sagacité; mais, je dois le dire, tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur la seconde et la troisième classe des inscriptions cunéiformes est loin d'avoir porté la conviction dans mon esprit. Pour commencer par la seconde espèce, à moins que l'on ne me pré-

sente une démonstration qui soit à l'abri de toute objection, je ne me persuaderai jamais que les monarques de la Perse aient fait graver sur les murs de leur capitale des inscriptions conçues dans le langage que parle aujourd'hui une nation sauvage de la Sibérie. Quant à ce qui concerne la troisième classe de caractères, qui nous offre, sans contredit, l'écriture et la langue dont se servaient les Babyloniens, une réflexion se présente naturellement à l'esprit : des inscriptions, gravées sur des monuments et placées sous les yeux du public, devaient être tracées dans un langage compris par la masse de la population, et non pas dans un idiome qui n'aurait été entendu que d'un petit nombre de savants. Or, nous savons quelle langue parlaient, sous le règne de Nabuchodonosor, les habitants de la Babylonie, puisque nous trouvons, dans le livre de Daniel, outre des chapitres écrits par le prophète lui-même, des rescrits émanés de la chancellerie du monarque babylonien et destinés à être mis sous les yeux de ses sujets. Si les inscriptions dont on prétend nous donner l'interprétation datent réellement du règne de ce prince, on doit, ce me semble, y retrouver le langage qui était parlé à la cour et dans les États de ce puissant monarque. Jusqu'à ce que l'on me présente, dans la transcription de ces monuments, un style analogue à celui de Daniel, on me permettra de conserver des doutes que je crois assez bien fondés. Je sais que l'on a trouvé un moyen bien simple pour répondre à cette objection : on a supposé que le livre qui porte le nom de Daniel n'appartenait point au personnage auquel il a été attribué, ni au siècle où on a placé sa composition, et que cet ouvrage ne remontait pas plus haut que le règne d'Antiochus Épiphane. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans une pareille discussion; je pourrai l'entreprendre ailleurs. Mais, en attendant, je puis protester qu'ayant pris connaissance des arguments employés par divers savants pour affaiblir l'autorité du livre de Daniel, ces arguments ne m'ont jamais paru appuyés sur un fondement solide, et que je ne vois aucune raison sérieuse pour méconnaître l'authenticité du recueil attribué à ce prophète.

M. Loftus, à l'exemple de plusieurs voyageurs, visita, au midi du Birs-Nemrod, l'édifice appelé *Kefil*, qui jouit parmi les juifs d'une grande vénération, et qui, chez eux, comme chez les musulmans, passe pour renfermer le corps du prophète Ézéchiel. Ce monument, sous le rapport de l'art comme sous d'autres rapports, n'offre rien de bien remarquable. Quant à la tradition qui s'y rattache, elle n'a pas, je crois, un grand caractère d'authenticité. Qu'un personnage nommé Ézéchiel, ayant joué parmi les juifs de la Babylonie un rôle de quelque impor-

tance, ait été enseveli dans le tombeau dont nous parlons, la chose, à coup sûr, n'offre rien d'invraisemblable; mais rien ne porte à croire que ce personnage fût identique avec le prophète de même nom. En effet, nous savons qu'Ézéchiel, enlevé de la Judée par Nabuchodonosor, habita, dans la Mésopotamie, sur le bord du fleuve Khobar, le Khaboras des Grecs. Probablement sa résidence dans ce canton lui avait été imposée par le vainqueur, sans la permission duquel il n'aurait pu la quitter. Aucun trait, dans ses écrits, ne conduit à penser qu'il ait fait un voyage ou établi sa demeure à Babylone. Il est probable qu'après sa mort ses restes furent déposés dans le lieu de son exil; et l'on ne voit aucune raison pour croire, à l'exemple de M. Loftus, que le corps de ce prophète ait été transporté de l'autre côté de l'Euphrate, au sud-ouest de Babylone.

A l'ouest, au nord et au sud de ce lieu, s'étendent de vastes marais, formés par les inondations de l'Euphrate, et habités par une belle race d'Arabes, celle des Khazaïl, qui mènent une vie pleine de fatigues, et qui, pour se soustraire aux vexations des pachas de Bagdad, n'ont d'autre ressource que d'inonder leurs terres, ou de se mettre en état de révolte. Ces marais, du moins avec l'extension qu'ils présentent aujourd'hui, ne paraissent pas remonter à une époque fort ancienne; car des voyageurs qui ont parcouru une partie de ce terrain n'y avaient remarqué que des flaques d'eau isolées, mais non pas de ces immenses terrains marécageux.

M. Loftus traversa et côtoya cette grande masse d'eau, reconnut le grand lac appelé Bahr-Nedjef, qui s'étend dans une direction sud-est, l'espace d'environ 40 milles. A son extrémité méridionale, il donne naissance à deux courants d'eau considérables, l'un appelé *Schatt-el-Khazif*, l'autre *Schatt-el-Atchan*, qui se réunissent ensuite. De cette dernière rivière, la même probablement que Texeira désigne par le nom de *Utcela*, sortent cinq grands cours d'eau, qui, en se réunissant, forment le Huran, après un cours d'environ 30 milles. Cette rivière se réunit occasionnellement avec le Atchan, et leur jonction forme ce que l'on appelle l'*Euphrate occidental* ou la *branche de Semawah*. M. Loftus fait observer qu'il est le premier voyageur qui ait remarqué et suivi ces différents canaux. Du reste, il nous apprend que les marais qui s'étendent jusqu'au Bahr-Nedjef, après avoir été visités par M. Lynch, ont été depuis explorés avec un soin minutieux par le capitaine Jones. Ce dernier travail, si je ne me trompe, n'a pas encore vu le jour, et serait accueilli avec un vif empressement par les amis de la géographie et de l'antiquité. Moi-même, ainsi que je l'ai dit plus haut, je consi-

gnerai dans un autre article les renseignements que j'ai recueillis sur ce sujet intéressant et si peu connu.

Après avoir visité les ruines assez insignifiantes de Hirah, l'ancienne capitale d'un royaume arabe, de Koufah, qui fut, durant quelque temps, la principale cité de l'empire musulman, après avoir traversé le sol rocailleux et stérile sur lequel s'élevaient jadis ces deux places, M. Loftus se dirigea vers Nedjef ou Mesdjid-Ali, qui est censé renfermer le corps du kalife Ali; puis vers Kerbela, lieu de la mort tragique et de la sépulture de Housaïn, second fils de ce prince. Ces deux villes, comme on sait, sont habitées par des Persans qui montrent, à l'égard des étrangers, un éloignement extrême, une intolérance poussée jusqu'aux derniers degrés du fanatisme. Notre voyageur en fit l'expérience. Lui et ses compagnons de voyage étant arrivés à Mesdjid-Ali, désiraient vivement entrer dans la magnifique mosquée qui a donné son nom à la ville. Accompagnés d'une escorte que leur avait fournie Tahir-Bey, gouverneur de Hillah, ils purent, au milieu des signes non équivoques de l'improbation et du mécontentement de la population, pénétrer dans la cour qui précède cet édifice. Là, ils jouirent du spectacle magnifique des minarets et du dôme, que recouvrent des briques revêtues d'une couche épaisse d'or, et qui, aux rayons du soleil, présentent un coup d'œil éblouissant. Il n'était pas possible d'avancer plus loin, et les voyageurs durent se retirer, dans la crainte d'exciter parmi le peuple une fermentation qui pouvait avoir des suites funestes. A Kerbela, où règne un fanatisme au moins égal, les voyageurs ne crurent pas prudent de chercher à pénétrer dans l'intérieur de l'édifice sacré. Ils se contentèrent, en se plaçant dans les maisons voisines, de prendre une vue générale de l'intérieur du temple.

Nedjef et Kerbela sont, comme on sait, pour les Persans, des lieux de pèlerinage extrêmement révérés, et ils attachent une haute importance à y faire transporter les corps de leurs parents et de leurs amis, pour leur obtenir la sépulture sur le territoire de l'une ou de l'autre de ces places sacrées. Chaque année, des milliers de cadavres sont ainsi apportés du fond de la Perse. M. Loftus représente le spectacle hideux et repoussant qu'offre cette multitude de corps morts, qui, amenés d'une si grande distance, à dos de chameaux ou d'ânes, dans des cercueils de bois, recouverts d'un simple feutre, exposés pendant toute la route aux rayons d'un soleil brûlant, se trouvaient en pleine putréfaction et répandaient au loin une odeur insupportable et les miasmes les plus délétères.

Il y a quelques années, un médecin français, qui, après avoir séjourné

plusieurs années en Perse, se proposait d'y retourner, avait formé le dessein d'importer dans ce pays, entre autres inventions utiles, les procédés d'embaumement qu'avait imaginés feu Gannal. De cette manière, se disait-il, les cadavres que les Persans envoient tous les ans, par milliers, pour être enterrés dans les deux villes saintes, y arriveront à l'abri de la corruption. Le projet de voyage échoua complétement, sans même avoir reçu un commencement d'exécution. Mais, dans tous les cas, j'ignore : 1° si le mode d'embaumement aurait réellement résisté, durant un long voyage, à l'influence d'un soleil brûlant; 2° si les Persans auraient consenti à renoncer à une routine suivie chez eux de temps immémorial, pour adopter des procédés dont l'usage leur était complétement inconnu.

De retour à Bagdad, M. Loftus ne tarda pas à en partir avec la commission et s'enfonça dans l'intérieur de la Babylonie. Cette partie de l'Orient, comme le fait remarquer l'habile explorateur, était alors, pour l'Europe, une terre inconnue. Aucun voyageur n'y avait porté ses pas. Ce n'était pas, à coup sûr, la crainte des Arabes qui avait pu effrayer des hommes hardis, possédés de l'amour de la science, et qui comptent pour peu les dangers et les fatigues d'une longue route, lorsqu'il s'agit d'arriver à un but vraiment utile. Et, en effet, nous voyons, par la relation de M. Loftus, que ces enfants du désert, loin de se montrer hostiles aux projets du voyageur, n'ont cessé, dans l'espoir d'un juste salaire, de seconder avec zèle et courage ses doctes investigations. Le véritable obstacle, qui semblait presque insurmontable, existait dans la nature du climat. A l'époque des débordements du Tigre et de l'Euphrate, ces grands fleuves épanchent, sur les plaines de la Babylonie, une masse énorme d'eaux, qui, ne trouvant pas d'écoulement, restent stagnantes sur le sol, et y forment de vastes marécages, dont les exhalaisons délétères portent au loin les maladies et la mort. Plus tard, lorsque la chaleur torréfiante du soleil a desséché ces mêmes terrains, une disette absolue d'eau succède à cette surabondance de flaques marécageuses, et le voyageur risque de périr de soif sur ces mêmes points, où quelque temps auparavant il avait à redouter l'attaque dangereuse des maladies putrides.

Au reste, cet inconvénient si grave n'existait pas au temps des monarques chaldéens. A cette époque reculée, la Babylonie intérieure se trouvait sillonnée d'un nombre infini de larges canaux, dont les traces s'offrent partout à l'œil du voyageur, et qui, ouverts par des mains habiles, se dirigeant vers tous les points du territoire, ne permettaient point aux eaux des fleuves de rester stagnantes, mais, les distribuant de

la manière la plus judicieuse, maintenaient partout une fertilité qui tenait du prodige. En sorte que, longtemps après cette époque, sous le règne des monarques de la Perse, les produits de la Babylonie formaient un tiers du revenu total de l'empire.

A l'exemple de M. Loftus, des voyageurs savants, MM. Ainsworth, Layard, Bailie Fraser, ont exploré habilement cette partie de l'Orient. Mais M. Loftus a eu l'avantage inappréciable de pouvoir retourner sur les lieux, continuer et compléter, sur une plus grande échelle, les reconnaissances qu'il avait entreprises, mais non terminées. Un comité s'était formé à Londres, avec l'intention de faire faire des fouilles intelligentes sur les territoires de l'Assyrie et de la Babylonie. Notre voyageur était à peine de retour en Angleterre que le comité l'invita à reprendre la route de la Chaldée, et lui fournit les fonds nécessaires pour continuer avec fruit ses savantes recherches. Ainsi, l'ouvrage qui est sous nos yeux présente le résultat de deux explorations successives, qui, poursuivies sur le même plan, ont mis l'auteur à même de vérifier ses assertions et de n'avancer rien que d'après un examen réfléchi et consciencieux. Il a eu l'avantage de révéler à l'Europe savante le nom et la situation de plusieurs villes importantes, qui faisaient partie de l'empire de Babylone et sur lesquelles on ne possédait aucun renseignement.

En lisant la description des ruines de villes antiques, découvertes et explorées par M. Loftus, il ne faut pas s'attendre à y trouver, comme dans les restes de Ninive, des palais somptueux, dont les murs, couverts de bas-reliefs, offrent partout les images de chasses, d'expéditions guerrières, de prises de villes. Nous ne sommes plus sur le sol de l'Assyrie, mais sur celui de la Babylonie. Or, dans cette dernière contrée, tout semblait avoir pris un caractère de gravité qui excluait la grâce; et les Chaldéens, en élevant des édifices, paraissaient avoir cherché uniquement un principe de solidité qui les mît, en quelque sorte, à l'abri des atteintes du temps. Dans toute la Babylonie, comme sur le terrain où existait la capitale de l'empire, on rencontre constamment et uniformément d'immenses massifs de briques, destinés à soutenir des édifices sur la composition desquels nous n'avons aucune donnée certaine. C'est seulement au lieu nommé Mugeyer, non loin du bord occidental de l'Euphrate, que M. Loftus rencontra un édifice remarquable, ayant de hauteur 70 pieds, et qui, suivant son assertion, constitue le seul temple babylonien qui subsiste en état de conservation, et qui ne se trouve pas caché sous les décombres. Quant à ce qui concerne l'art de la sculpture, chez les Chaldéens, nous ne pouvons en avoir qu'une

idée bien imparfaite. La statue d'or, ou dorée, décrite dans le Livre de Daniel, semble indiquer que les artistes de Babylone connaissaient mal les proportions du corps humain. Ce bloc de basalte, qui se trouve parmi les ruines de Babylone, et qui paraît avoir représenté un lion, est d'un travail fort grossier. M. Loftus, toutefois, découvrit, non loin des ruines de Hamman, une statue qu'il suppose avoir représenté une idole; c'était une figure, de grandeur naturelle, formée de granit noir, et sculptée avec une véritable habileté. Malheureusement elle avait été brisée à dessein; M. Loftus en recueillit les débris et les envoya en Angleterre. Ils existent encore dans les salles du *British Museum*.

La première ruine, ou plutôt le premier emplacement, que notre voyageur rencontra dans le désert, fut celui de la ville arabe de Niliah; elle tirait son nom du grand canal appelé *Nil*, qui, se détachant de l'Euphrate, arrosait une vaste portion de la Babylonie, et laisse encore apercevoir ses traces au travers du désert. Après s'être perdu dans les marais, il reparaît dans le voisinage des ruines de Warka. J'aurai occasion d'en parler ailleurs. En 1848, les sables s'accumulèrent autour de cette place et en couvrirent entièrement les ruines, de manière qu'il est impossible d'en évaluer la figure et l'étendue.

Avant d'aller plus loin, et de suivre notre voyageur dans le cours de ses explorations, qu'il me soit permis de m'arrêter un moment, pour discuter une question qui a une véritable importance. M. Loftus, à l'exemple de sir Henry Rawlinson, place dans cette partie méridionale de la Babylonie le berceau des Chaldéens et le théâtre des premiers événements dont la Bible nous a conservé le souvenir. Suivant lui, les ruines imposantes de Nifar représentent la tour de Babel, et, de plus, la ville de Calneh, qui, d'après le récit de Moïse, faisait partie du royaume de Nemrod. La ville de Warka, dont je parlerai plus bas, répond à la ville de Erek comprise dans le même empire, et à celle d'Our, où était né Abraham et d'où partit ce voyageur pour commencer son voyage vers la terre de Canaan. Ces hypothèses sont sans doute ingénieuses, mais je ne saurais les accepter. M. Loftus lui-même, dans un chapitre suivant, après de nouvelles réflexions que lui a suggérées un examen plus approfondi des lieux, a reconnu franchement que l'opinion émise par lui, à l'exemple de son savant ami, relativement à la tour de Babel et à la ville de Calneh, présentait de graves difficultés, et qu'il était peut-être plus sûr de placer ce monument et cette ville au sud-est de la ville de Babylone. J'aurai, ailleurs, l'occasion de discuter le système de l'auteur relativement à l'origine des Chaldéens. Mais, en attendant, je crois, en suivant le récit de Moïse, pouvoir re-

pousser les hypothèses qu'ont admises à cet égard M. Loftus et sir Rawlinson. Si l'on consulte attentivement le récit de la Genèse, on reconnaît que les premiers travaux des hommes, après le déluge, ont eu lieu près des bords de l'Euphrate; que la tour de Babel donna son nom à la ville de Babylone; que, par conséquent, elle devait avoir été élevée sur le même terrain où fut plus tard fondée cette cité puissante. Il est donc, suivant mon opinion, impossible de supposer que la tour de Babel ait été bâtie bien au midi de Babylone, dans l'intérieur de la Chaldée. J'ai, dans un de mes ouvrages, essayé de prouver que cette tour s'élevait sur la rive gauche de l'Euphrate, et que plus tard on construisit sur son sommet le temple de Belus, et je n'ai pas changé de sentiment. Quant à la ville de Calneh, je crois avoir prouvé, dans le même mémoire, qu'elle était située à l'extrémité orientale de la Babylonie, et que cette ville prit ensuite le nom de Holwan. Le nom Akkad, אַכַּד, en supposant un léger changement de lettre, et en lisant *Akkar* אַכַּר pourrait représenter l'emplacement de cette vaste ruine, qui porte aujourd'hui le nom d'*Akar-Kouf*. La substitution du *aïn* à l'*aleph*, dans la transcription arabe, ne formerait pas une difficulté sérieuse, car on sait avec quelle facilité, dans les dialectes chaldaïques, les gutturales se changent l'une pour l'autre.

L'opinion qui identifie la ville de Warka avec celle d'*Our* ou *Our-Kasdim* (Our des Chaldéens), qui fut la patrie d'Abraham, ne me paraît pas bien fondée. Il me semble difficile, en étudiant le récit de Moïse, de supposer qu'Abraham fût né à l'extrémité méridionale de la Chaldée; on a de la peine à croire (à moins qu'on n'y soit obligé par des témoignages irrécusables) que Dieu eût amené ce patriarche de si loin, et lui ait fait prendre une si longue route, pour le conduire dans la terre de Canaan. Cette objection subsisterait toujours, si l'on voulait admettre que la ville de Our était située sur le terrain qu'occupent les ruines de Mugeyer. D'un autre côté, l'hypothèse de M. Loftus n'a pas été adoptée par son compagnon de voyage, M. Ainsworth : car celui-ci a ressuscité une ancienne opinion, qui veut que la ville de Our réponde à celle de Rhoa ou Orha, l'Édesse des Grecs. Mais cette conjecture ne me paraît pas heureuse. Édesse, en supposant qu'elle existât à une époque si reculée, ne faisait pas partie de la contrée occupée par les Chaldéens. En second lieu, cette ville se trouvait plus proche que Harran du chemin qui conduisait vers la terre de Canaan. On ne voit donc pas comment Abraham, en quittant Our, se serait éloigné de sa route, pour aller temporairement habiter Harran. En conséquence, il me paraît

plus sûr de nous en tenir à la tradition des Arabes, qui placent, à une faible distance de Babylone, dans le voisinage de l'antique ville de Koutha, la patrie d'Abraham.

J'ai parlé tout à l'heure de la ville de Nifar, que sir Rawlinson regarde comme la plus ancienne qui ait été fondée dans la Babylonie. La ruine remarquable qui s'offre à la vue du voyageur consiste dans une haute plate-forme, composée de terres et de décombres et partagée en deux parties à peu près égales, séparées par un profond canal d'environ cent vingt pieds de large. A peu près au centre de la partie orientale, sont les restes d'une ancienne tour de briques, dont les débris forment une masse conique, qui s'élève de soixante et dix pieds au-dessus du niveau de la plaine. Des fragments de poterie, des buttes de terre se trouvent tout autour de la principale ruine.

Près des marais encore inexplorés qui s'étendent au voisinage des ruines de Nifar, habite une tribu remarquable, celle des Benou-Rekhab, dont le chef indépendant, qui prend le titre d'émir, prétend descendre des anciens possesseurs de la contrée. M. Loftus suppose que ce sont les descendants de ces Rékabites, de ces hommes estimables, qui habitaient la Palestine, où ils avaient conservé la vie pastorale, et dont il est fait mention plusieurs fois dans l'histoire des Juifs. L'auteur, pour appuyer son opinion, pense que les Rékabites, au moment de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, furent contraints de suivre les Juifs dans leur exil, et que le vainqueur leur assigna, pour leur résidence, les marais de la Chaldée. Mais une simple ressemblance de nom ne me paraît pas suffisante pour établir une identité qui ne repose, à vrai dire, sur aucun témoignage historique. Il me paraît plus probable que les Rékabites, dont les mœurs simples et peu belliqueuses ne pouvaient inspirer aux Chaldéens aucune inquiétude sérieuse, furent au nombre de ces Juifs à qui il fut permis de rester tranquillement dans la Judée. Et ce qui semble venir à l'appui de cette conjecture, c'est que, suivant l'assertion formelle du Livre de Néhémie, parmi les personnes qui élevèrent des édifices à Jérusalem, on comptait Melkia, fils de Rékab, qui était prince du canton de Beit-hakkerem.

M. Loftus, après avoir traversé différents canaux, dont je parlerai ailleurs, arriva devant les ruines de Hamman, dont j'ai fait mention plus haut, et qui, ayant environ un mille de diamètre, se composent d'une vaste tour, de cinquante pieds de hauteur, entourée de petites élévations de terrain. M. Loftus suppose que cette masse était originairement revêtue de briques cuites au four. Une autre ruine, désignée par le nom de Tel-Ede, n'offrit aux regards du voyageur qu'une énorme

masse artificielle de sable solide, ayant quatre-vingt-dix pieds de haut, et dont la circonférence, à sa base, peut être évaluée à deux mille cinq cents pieds.

Enfin, il arriva devant les imposantes ruines de Warka, qu'aucun voyageur n'avait encore visitées, et qu'il devait explorer avec un soin minutieux, après son retour dans l'Orient, en 1854. Dans cette première visite, où il était accompagné de M. Churchill, et à laquelle les deux voyageurs employèrent deux jours entiers, ils se convainquirent que, parmi toutes les ruines de la Chaldée, les ruines de Warka méritaient seules de prendre rang à côté de celles de Babylone et de Ninive.

M. Loftus, obligé d'ajourner momentanément l'examen détaillé qu'il se proposait de faire des débris imposants de Warka, alla visiter le lieu nommé Mugeyer, situé dans le désert, à six milles de la rive gauche de l'Euphrate, et où se trouve, entre autres ruines remarquables, ce temple babylonien dont j'ai parlé plus haut. Ces monuments ont été également décrits par M. Ainsworth et par M. Bailie Fraser. Le premier de ces écrivains pense que cette ville représente celle d'Orchoë, dont les auteurs anciens ont fait mention. Je discuterai ailleurs cette conjecture.

En 1854, M. Loftus ayant quitté l'Angleterre, avec la mission d'explorer attentivement les ruines de Warka, arriva sur ce territoire, et commença les travaux des fouilles, qui se prolongèrent durant trois mois; les fatigues que s'imposa ce savant voyageur furent extrêmes; mais le sentiment en était adouci par l'espérance de réaliser, sur ce sol encore intact, des découvertes d'une haute importance. Il faut lire dans l'ouvrage lui-même le récit des travaux auxquels se livra M. Loftus; on suit avec un intérêt toujours croissant cette vie si agitée et, en même temps, si patriarcale qu'il menait, au milieu de ces nombreux Arabes employés par lui à pratiquer des excavations sur ce terrain.

Il serait impossible de vouloir représenter, avec quelque détail, la description des ruines de Warka, pour laquelle on peut voir le plan exact qui accompagne l'ouvrage; de donner la note des objets de différentes espèces trouvés dans les excavations, et dont les uns semblent remonter jusqu'au temps de l'empire babylonien, tandis que d'autres semblent dater du temps de la domination des Séleucides, et même de celle des rois Arsacides. M. Loftus annonce que des tablettes, en caractères cunéiformes, offrent les noms des rois grecs, depuis celui d'Alexandre le Grand jusqu'à celui d'Antiochus Eupator. Je n'ai pas été à même de vérifier si cette assertion est parfaitement fondée. Si le fait est complétement exact, il pourrait conduire à des résultats d'une haute

importance, car il serait possible de découvrir des inscriptions bi-lingues, présentant à la fois un texte grec et un texte en caractères cunéiformes, ce qui offrirait un secours précieux pour l'intelligence des monuments littéraires des Babyloniens. Jusqu'à plus ample information, nous devons suspendre notre jugement.

Un caractère bien singulier que présentent les ruines de Warka, c'est le nombre incalculable de vases de terre qui renferment des squelettes humains, et qui y sont entassés à une énorme profondeur. Comme, en faisant des fouilles à Ninive, à Babylone, et dans d'autres villes de l'Assyrie et de la Chaldée, on n'a pas rencontré les cimetières qui auraient dû accompagner chacune de ces places, M. Loftus conjecture que Warka était, pour ces temps anciens, ce que sont aujourd'hui, pour les Persans, les villes de Mesdjid-Ali et de Kerbela, où, de toutes les provinces de la Perse, on envoie les cadavres humains, pour y être enterrés, comme dans une terre sacrée, dont la sainteté doit influer sur le sort futur des morts. Il suppose que de Ninive, de Babylone et des autres villes de l'empire, on faisait descendre les morts, soit par le Tigre, soit par l'Euphrate, afin qu'ils pussent reposer dans ce territoire consacré par la religion. Cette opinion peut être vraie en partie, mais il ne faut pas, je crois, lui donner une trop grande extension. Il est assez difficile de croire que les cadavres fussent envoyés de Ninive vers un point si éloigné du cours du Tigre, surtout si l'on se représente que l'empire des Assyriens fut longtemps séparé de celui des Babyloniens. Mais on pourrait admettre que les habitants de Babylone et des villes voisines regardaient comme un acte méritoire de déposer leurs morts sur un terrain qui, par suite de causes que nous ne connaissons pas, était censé offrir un caractère d'une sainteté toute particulière.

M. Loftus désirait vivement envoyer en Angleterre quelques-uns des vases funéraires que ce sol renferme en si grande abondance; mais, en dépit de ses soins, de ses efforts, tous ces vases se brisaient, sans pouvoir être emportés dans leur intégrité. Ce ne fut qu'après des essais cent fois répétés, après avoir pris les précautions les plus minutieuses, qu'il put faire embarquer trois de ces jarres, qui sont arrivées à bon port et se trouvent aujourd'hui déposées dans les salles du *British Museum*.

M. Loftus, en faisant creuser la terre, au centre des ruines de Warka, découvrit plusieurs tablettes d'argile crue, couvertes de caractères cunéiformes extrêmement fins. Ces petits monuments, sans doute fort précieux, sont conservés à Londres dans le même établissement littéraire.

Parmi les monuments découverts à Warka, M. Loftus mentionne

une chambre de quarante pieds de long, sur vingt-huit de large, qui était remplie de débris d'architecture, briques, fragments de corniches, accompagnés d'ornements dans lesquels il est permis, dit-il, de reconnaître l'influence du goût grec et romain. On y trouva un grand nombre de médailles des rois Arsacides; mais pas une seule ne se rapporta à un prince Sassanide. Plus loin, le voyageur rencontra plusieurs petites tablettes d'argile, portant des empreintes de sceau, en caractères cunéiformes, d'une extrême finesse. Près de là se trouvait une inscription inconnue, dont M. Loftus donne la gravure, et dont le caractère présente une ressemblance frappante avec celui que nous offrent les monuments de l'Arabie-Heureuse.

La dernière ruine visitée par M. Loftus, dans la Babylonie, fut celle de Sincara, située à environ quinze milles au sud-est de Warka, sur la limite du grand désert. Cette vaste masse offrit aux recherches du docte explorateur, outre une énorme accumulation de terre et de briques, trois cylindres, offrant de longues inscriptions en petits caractères cunéiformes. Et ce qui donne à ce monument un caractère particulier, ce sont de grandes chambres sépulcrales, qui paraissent avoir formé des caveaux de famille, et dont chacune renferme un nombre plus ou moins grand de squelettes.

Avant de quitter la Babylonie, M. Loftus exprime le vœu que les recherches pénibles entreprises par lui ne restent pas stériles. Il désire que d'autres antiquaires, animés comme lui d'un amour ardent pour la science, viennent, sur ses traces, continuer et compléter ses travaux. Il fait observer qu'une vaste moisson de résultats précieux attend ceux qui auront le courage de se vouer à cette tâche laborieuse; que ces énormes monceaux de briques, qui retracent le site de villes antiques, n'ont, pour la plupart, faute de temps, d'argent et de bras, été explorés que d'une manière superficielle; que dans ceux même qui ont été examinés avec plus de soin, tels que les ruines de Warka, la matière est loin d'avoir été épuisée, et qu'il reste encore prodigieusement à faire; que des fouilles judicieuses, poursuivies au travers de ces monuments gigantesques, ou sous la terre qu'ils recouvrent, ne peuvent manquer de conduire à des découvertes d'une haute importance pour la géographie, l'histoire et la philologie.

Nous ne pouvons que nous associer à un pareil souhait, et désirer que des travaux entrepris avec tant d'habileté soient continués avec non moins de zèle et de succès.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsh. Berlin, 1856.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les renseignements que je vais rapporter sur les mouvements périodiques du Nil, sont tirés de la relation d'un voyage effectué dans la haute et la basse Égypte pendant les années 1672-1673 par le père Vansleb, religieux dominicain[2]. L'auteur est plutôt curieux que savant. Mais il avait déjà une première fois parcouru l'Égypte comme simple particulier. Il y avait acquis la connaissance et l'usage de la langue arabe. Dans ce second voyage, entrepris sous la protection de la France, il eut toute liberté de se transporter où il lui plut, et de voir ce qui pouvait l'intéresser. Le caractère dont il était revêtu lui permit d'entrer en relation très-intime avec les moines coptes, de prendre les informations les plus détaillées, sur leur condition, leurs rites, les traditions qu'ils conservaient; et d'apprécier la part officiellement fort restreinte, mais non sans influence, qu'ils avaient encore dans l'administration du pays. « Quoique les coptes, dit-il, ne soient en aucune « estime auprès des mahométans, ils ne laissent pas d'être encore en « crédit parmi eux pour ce qui regarde le calcul du temps; parce que, « dans toutes leurs actions, soit privées, soit publiques, ils ne se servent « pas de leur propre calcul, mais de celui des coptes, comme plus « juste, et plus propre à leurs affaires. Par exemple, ils ne disent pas « que la *goutte céleste*, qui est censée provoquer la crue du Nil, tombe « tel ou tel jour de leur mois, mais tel jour du mois des coptes[3]. » Vansleb ne cherche point, et probablement ne voit pas la raison de cette pratique. Elle tient évidemment à ce que les mois mahométans, qui sont lunaires, ne peuvent pas donner, sans calcul, la date d'un phénomène fixe dans l'année solaire, comme l'est le commencement de la crue du Nil; tandis que cette date se trouve toujours répondre à un même jour du calendrier copte, qui est ou est censé réglé fixement sur cette forme d'année. Vansleb décrit ce calendrier, dont les mois conservent leurs anciennes dénominations égyptiennes; et la transformation qu'il fait de leurs dates juliennes initiales en grégoriennes, d'après

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 221. — [2] *Nouvelle relation, en forme de journal, d'un voyage fait en Égypte, etc.* Paris, 1698. — [3] *Ibid.*, page 31.

les indications qu'il a recueillies, montre son identité avec l'alexandrin fixé par Auguste, conformément à ce que l'on savait déjà. Tout ignorants que pouvaient être alors les prêtres coptes, il est présumable que ce sont eux qui ont instruit Vansleb de ces concordances, dont il ne fait pas honneur à son propre savoir. Car s'ils ne les eussent pas connues et appliquées à leur ancien calendrier, ils se seraient trompés de dix jours sur leurs prédictions des mouvements du Nil, ce qui les aurait complétement décrédités. Vansleb ajoute qu'ils partagent l'année en quatre saisons de trois mois, qu'ils appellent l'automne, l'hiver, le printemps, l'été, conformément au mode de division julien; et ils comptent les années à partir de l'ère dite de Dioclétien, ou des martyrs [1].

Venant aux particularités qu'il a apprises sur le régime du Nil, Vansleb dit que la première, c'est qu'il commence de croître, et aussi de décroître, à un jour précis; sauf les faibles modifications que peuvent y apporter occasionnellement les vents locaux [2].

Suivant les prêtres coptes, la chute de la goutte céleste qui présage et annonce son accroissement, a lieu le douze de leur Paoni, 17 juin grégorien, jour où ils célèbrent la fête de l'archange saint Michel. Cette date initiale précède donc de cinq jours le solstice d'été [3].

Depuis lors, ils commencent à dire tous les jours dans leur office de matines, une oraison particulière, par laquelle ils prient Dieu de faire monter le Nil à la hauteur convenable pour inonder suffisamment les terres cultivables. Cette prière se réitère sans interruption jusqu'au 24 septembre grégorien, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, où la crue est censée finir. L'intervalle de la date initiale à cette époque de maximum, est donc précisément de 99 ou 100 jours [4].

A cette fête de l'Exaltation de la Croix, ils ont coutume de bénir à la messe une croix qu'ils jettent dans le Nil, supposant que c'est elle qui arrête son accroissement. Autrefois leur patriarche faisait cette cérémonie en grande pompe. Mais maintenant (1672) les mahométans ne permettant plus ces processions publiques, chaque prêtre l'accomplit en secret, dans son village [5].

Après cette fête, ils continuent leurs prières jusqu'au 8 de leur Paophi, 15 octobre grégorien, époque à laquelle on commence à pouvoir ensemencer les terres que le Nil a les premières abandonnées [6]. Entre cette dernière date et l'initiale, le 8 Paoni *précédent*, il y a 122

[1] *Relation*, pages 34 et 39. — [2] *Ibid.*, page 47. — [3] *Ibid.*, page 48. — [4] *Ibid.*, pages 54 et 57. — [5] *Ibid.*, pages 57-58. — [6] *Ibid.*, page 57.

jours; Vansleb dit 120, les concordances du calendrier égyptien au grégorien qu'il mentionne, n'étant pas toujours absolument rigoureuses. Ces nombres nous ramènent donc justement à l'époque solaire, où finit la tétraménie de l'inondation de Champollion; de laquelle ni Vansleb ni les prêtres coptes n'avaient assurément aucune idée.

Maintenant, si l'on veut considérer que toutes ces particularités du régime du Nil en 1672, rapportées par Vansleb : les dates annuelles, auxquelles on les observe, les phases solaires qui les ramènent, les nombres de jours qu'elles embrassent, sont exactement d'accord avec les témoignages de l'antiquité païenne comme avec les déterminations modernes de nos ingénieurs; que ces mêmes particularités ont été ainsi consacrées par des rites et par des cérémonies publiques, qui se sont continuées annuellement sans interruption, durant près de seize siècles, chez les coptes devenus chrétiens; on comprendra que les données de fait, ainsi établies, ne peuvent pas être arbitrairement niées, dédaignées, ou changées, selon le caprice des philologues; et que toute interprétation des tétraménies antiques, qui les supprime ou les altère, se montre, par cela même, contraire à la vérité.

La division de l'ancienne année égyptienne que Champollion a nommée la *tétraménie de l'inondation,* d'après le symbole figuratif qui la désigne, s'accorde rigoureusement avec ces données, dans tous les détails de son application physique. Elle commence au solstice d'été, à l'époque de l'année solaire où le Nil commence à croître. Dans ses 120 jours, prolongés par les cinq épagomènes, elle embrasse tout l'intervalle de temps pendant lequel le fleuve se gonfle, inonde les terres cultivables, et commence à les abandonner. Pour envisager de même les deux autres tétraménies dans leur application physique, il faut les placer à la suite de celle-là, dans l'ordre de succession où le progrès du temps les amène : c'est ce que montre le tableau ci-joint, où l'année conventionnelle de 365 jours est représentée dans trois périodes consécutives de son évolution complète, qu'il faut concevoir continuées indéfiniment.

A la tétraménie de l'inondation, considérée ici, dans la première des trois années courantes que notre tableau embrasse, succède immédiatement l'apparition des jeunes pousses de plantes nouvelles, provenant des semis artificiels effectués sur les terrains récemment découverts, ou sorties naturellement de leur sein, ce qui ouvre la saison de *la végétation,* dont le symbole figuratif s'applique aux quatre mois qui amènent les grains et les autres produits annuels des cultures à l'état de maturité. Alors commence la saison des récoltes, comprenant les quatre mois

terminés au solstice d'été suivant, qui ramène de nouveau la crue du Nil; époque à laquelle toutes les productions de la culture annuelle doivent avoir été recueillies, pour qu'elles ne soient pas submergées par la nouvelle inondation qui va s'opérer. Ce solstice ouvre une nouvelle succession des trois tétraménies, ordonnée comme la précédente, pareillement appropriée aux circonstances phénoménales que présente invariablement le climat de l'Égypte; ce qui constitue un cycle agricole dont l'application toujours vraie, toujours fidèle, se prolonge sans limites dans la série des temps. Faites commencer hypothétiquement une quelconque des tétraménies à toute autre époque solaire que celle où l'énoncé de Champollion la place, tous les rapports de leurs symboles avec les phénomènes propres à l'Égypte sont rompus; et la notation figurée des mois n'a plus aucune raison d'être.

Un détail de mœurs, mentionné par Hérodote, et que rapportent également des écrivains postérieurs, va nous donner lieu de comprendre par quel motif de convenance propre au climat de l'Égypte, la tétraménie qui succède immédiatement à l'inondation a pu, avec une parfaite justesse, recevoir pour symbole figuratif des tiges naissantes de lotus non encore épanouies. Hérodote a d'abord raconté la manière de vivre des populations qui habitent la portion de l'Égypte comprise depuis Memphis jusqu'à la première cataracte, qu'il n'a point dépassée. Il décrit la simplicité de leur agriculture, les blés semés immédiatement sur les terres boueuses que le retrait du Nil vient de découvrir, puis abandonnés jusqu'à la récolte, sans aucun travail. Venant ensuite aux habitants de la région basse et marécageuse (*τῶν ἑλέων*) que forme le Delta du Nil : « Ceux-ci, dit-il, ont le même mode de vie que les Égyp« tiens des terres supérieures[1]; mais, en outre, ils trouvent à se procu« rer à bon marché un autre genre d'aliment. *Après que le fleuve a atteint « toute sa plénitude, et qu'il a inondé les champs,* on voit naître dans l'eau « en abondance, une sorte de lis que les Égyptiens appellent lotus. Ils « les moissonnent, les battent, puis en ayant recueilli les graines, qui « ressemblent à celles du pavot, ils les broient, les cuisent, et en font « du pain. » Hérodote parle ensuite de la racine que l'on mange. Pline rapporte les mêmes pratiques, dans des termes qui spécifient encore plus expressément la particularité que je souligne, et qui leur donne

[1] *Ἀτὰρ πρὸς εὐτέλειαν τῶν σιτίων τάδε σφι ἄλλα ἐξεύρηται. Ἐπεὰν πλήρης γένηται ὁ ποταμὸς καὶ τὰ πεδία πελαγίσῃ, φύεται ἐν τῷ ὕδατι κρίνεα πολλὰ, τὰ Αἰγύπτιοι καλεῦσι λωτόν. Ταῦτ' ἐπεὰν δρέψωσι, αὐαίνουσι πρὸς ἥλιον καὶ ἔπειτεν τὸ εκ μέσου τοῦ λωτοῦ, τῇ μήκωνι ἐὸν ἐμφερὲς, πλίσαντες ποιεῦνται ἑξαυτοῦ ἄρτους ὀπλοὺς πυρί.* HERODOTI HISTORIARUM LIB. II, XCII, page 99, éd^n DIDOT.

pour nous le plus d'intérêt. Ayant d'abord décrit le lotus d'Asie, le lotus bleu, il ajoute[1] : « Est autem eodem nomine et herba, et in Ægypto « caulis, in palustrium genere. *Recedentibus enim aquis Nili riguis*, prove- « nit similis fabæ caule... cui fructus in capite, papaveri similis... « Incolæ capita in acervis putrefaciunt, mox separant lavando, et sic- « cata tundunt, eoque pane utuntur... Radicem lotos hic habet, mali co- « tonei magnitudine, opertam nigro cortice, qualis et castaneas tegit. Inte- « rius candidum corpus, gratum cibis, sed crudo gratius decoctum, sive « aqua sive pruna. Nec aliunde magis, quam purgamentis ejus, sues cras- « sescunt. » J'ai rapporté la phrase entière pour montrer que ce lotus dont parle Pline est bien le même que celui d'Hérodote. Théophraste[2] raconte les mêmes faits, avec une indication d'époque équivalente, quoique un peu moins précise, disant seulement que ce lotus se montre dans les campagnes inondées. Mais, de plus, il le caractérise spécialement comme étant le lotus *à fleurs blanches* (*Nymphæa* lotus, Linn.), distinct de la variété *à fleurs bleues* (*Nymphæa cærulea*) que les anciens Égyptiens ont peinte et sculptée dans leurs temples plus fréquemment qu'aucune autre plante, peut-être à cause de sa beauté, peut-être aussi comme emblème religieux. Car des faisceaux de fleurs de ce lotus figurent souvent avec leurs couleurs dans les offrandes offertes aux divinités. Raffeneau Delille, le botaniste de l'expédition d'Égypte, confirme cette distinction, et applique le texte d'Hérodote au lotus blanc, ne paraissant pas avoir connu le passage de Pline qui mentionne les mêmes particularités[3]. Toutefois, dans ces récits concordants entre eux, la circonstance spéciale qu'il nous importe ici de remarquer, c'est l'époque de la première apparition annuelle de ce lotus, dans les terres inondées d'où les eaux commencent à se retirer, l'afflux préalable de ces eaux y ayant déterminé le développement des bulbes qui avaient pu y demeurer enfouies, et la germination des graines qui s'y étaient naturellement déposées, à la suite de leur complète maturation dans l'année précédente. Ce phénomène naturel, aussi régulier, aussi invariablement fixe dans l'année solaire que le solstice d'été, marque la fin du débordement du Nil, avec autant de justesse que ce solstice marque le commencement de la crue; et son application comme symbole figuratif, à la tétraménie qui suit l'inondation, n'a pas moins de vérité que n'en a le symbole figuratif de l'eau appliqué à la tétraménie de l'inondation elle-même. Sa convenance spéciale à la portion de l'année agricole qu'il

[1] Plinii *Hist. Natur.* lib. XIII, XXXII, pag. 512, éd^n Nisard. — [2] *Hist. Plant.* lib. IV, cap. x. — [3] *Description de l'Égypte, histoire naturelle*, t. III.

désigne n'avait pas été jusqu'à présent signalée; mais les considérations sur lesquelles je viens de l'appuyer, me semblent la rendre tout à fait évidente[1].

L'emploi intentionnel des symboles attachés aux trois tétraménies consécutives, pour caractériser le cycle agricole qui est propre à l'Égypte, se justifie encore surabondamment, par des preuves de détail que la sagacité patiente de Champollion n'a pas négligées. On sait que les anciens Égyptiens étaient fort superstitieux, et l'étude que l'on a faite aujourd'hui de leurs monuments, montre que la plupart de leurs idées astronomiques ou religieuses, se traduisaient par des personnifications symboliques. Ils affectaient un Dieu ou Génie spécial à chacun des 30 jours de leurs mois, et chaque mois était consacré à une divinité particulière. Or, en examinant les caractères mythologiques et

[1] Ce mémoire de Raffeneau Delille, quoique spécialement consacré à des études de botanique, doit être lu avec un juste sentiment de critique, qui fasse apprécier les modifications que le temps a dû apporter dans l'état du pays, et les habitudes des populations qui l'habitent; sans quoi on risquerait d'en faire de fausses applications à l'antiquité. Ainsi, d'après son dire, les paysans du Delta n'emploient plus les graines de lotus pour se nourrir; ils les considèrent comme un simple médicament. Quant aux racines des deux nymphéa, ils en apportent de cuites au marché de Damiette, où ils les vendent sous le nom de *Byârou;* celles du nymphéa bleu, étant préférées à celles du nymphéa blanc, qu'ils appellent *Byârou des porcs*. On retrouve, dans cette dénomination, la trace d'un des usages que Pline leur assigne. « Ces racines, ajoute Raffeneau, se conservent dans la terre pendant plus d'une année après « l'inondation, comme feraient des graines. Elles ne périssent point dans les campagnes où le Nil manque (occasionnellement) de se répandre. On laboure le fond « d'anciens étangs, convertis en plaines sèches, *après la retraite des eaux*. Les racines « tubéreuses de nymphéa, protégées par leur écorce, sont remuées avec la terre, et « foulées aux pieds dans les champs de blé (préparés pour les semailles); et elles n'y « germent que lorsque le sol vient (de nouveau) à être submergé. » Ceci ne peut donc arriver qu'à l'époque de l'année où l'inondation a recouvert ces champs. Toutefois, au début de la description du *nymphéa*, p. 303, Raffeneau dit : « Cette « plante germe dans les fossés, et dans les canaux (d'irrigation ?) de la basse Égypte, « *au commencement de l'été.* » Ce ne peut être là le fait général. C'est *à la fin* qu'il aurait dû dire. Car le solstice, où *commence* l'été, coïncide avec la naissance de la crue, et non pas avec la plénitude de l'inondation, qui est de 100 jours plus tardive. Or aujourd'hui c'est seulement à cette seconde phase de la crue que l'on rompt les digues qui fermaient les canaux, et que les eaux commencent de se répandre sur les champs qu'elles vont féconder. Cette contradiction du botaniste, entre les faits, et la date solaire à laquelle il les rapporte vaguement, sans y attacher d'importance, est sans doute très-excusable; d'autant qu'elle se rapporte peut-être à quelque accident local, et non pas à la généralité du phénomène. Mais j'ai cru devoir la signaler, afin qu'on n'y cherche pas le fondement d'une objection contre les textes anciens et positifs que j'ai cités.

les attributs figurés de ces divinités protectrices des mois, Champollion a fait voir qu'elles sont en relation manifeste avec la phase phénoménale de l'année solaire ou agricole, à laquelle chaque mois correspond. Mais cet exposé confirmatif trouvera sa place plus tard.

Ici, en effet, je dois commencer à faire intervenir des considérations d'un autre genre. La notation figurée des douze mois égyptiens et des tétraménies, nous est parvenue attachée à une année de 365 jours. Si l'année solaire vraie avait cette même durée, une fois que l'année écrite aurait été mise en concordance avec les phases solaires, le premier jour de la tétraménie de l'inondation coïncidant avec le solstice d'été, l'accord se serait maintenu indéfiniment; et les tétraménies se seraient toujours trouvées placées dans chaque année solaire suivante conformément à la signification physique des symboles qui les désignent. Mais comme la durée d'une année solaire excède 365 jours, elle n'est pas entièrement accomplie quand l'année écrite est terminée; celle-ci rétrograde donc progressivement dans l'autre, ce qui détruit la concordance antérieurement établie entre la notation figurée des mois, et les époques phénoménales auxquelles les symboles de chacun d'eux étaient appropriés. Par exemple, 120 ans égyptiens après une telle concordance, le mois de Thot courant s'écrira toujours . Mais ses évolutions propres étant plus promptes que celles de la phase solaire qui coïncidait primitivement avec lui, son premier jour courant ne répondra plus à la première apparition des lotus. Il la précédera physiquement de 29 jours[1]; de sorte que le symbole qu'on y avait fixement attaché n'aura plus de justesse que dans son interprétation phonétique *sha*, qui signifie *commencement;* signifiant ici, en particulier, le commencement de l'année conventionnelle. De même le mois courant Pâchon s'écrira toujours . Mais son premier jour courant ne répondra plus au solstice d'été ni au commencement de la crue du Nil. Il précédera aussi physiquement ces phénomènes, de 29 jours pour les 120 ans. Cet écart s'accroîtra proportionnellement au temps écoulé depuis la concordance primitive, jusqu'à ce qu'il soit devenu égal à une année solaire complète. Alors chaque jour de l'année écrite aura repris, dans l'année solaire actuelle, la même place qu'il occupait dans celle où nous l'avons considéré primitivement. Ce retour amènera donc une nouvelle époque de concordance, où la notation figurée des mois re-

[1] Le nombre exact est $29^j,10$, comme on le verra dans l'article suivant.

prendra son application phénoménale, qu'elle perdra ensuite pour y revenir après une seconde évolution pareille. Quels sont les intervalles de temps après lesquels ces concordances se réitèrent? Quelles sont les époques absolues où elles ont dû se réaliser pour l'année vague égyptienne, qui s'est propagée jusqu'à nous à travers les siècles, et que nous pouvons identifier jour par jour avec le ciel, d'après les observations d'éclipses que les astronomes anciens y ont numériquement rattachées? Puis, comment, par quels motifs, les Égyptiens ont-ils pu s'accommoder si obstinément d'une notation figurée, dont la signification symbolique ne s'accordait avec les phénomènes naturels qu'à certaines époques intermittentes, que l'on verra avoir été distantes entre elles de 1505 années solaires; n'ayant, dans ces intervalles, aucune réalité actuelle d'application? Enfin, si l'on considère que cette notation est complétement distincte des cinq épagomènes auxquels nous la trouvons associée, ne peut-on pas découvrir dans cette adjonction les traces probables d'une forme d'année antérieure plus simple, où la notation des mois aurait eu des applications plus stables, qui l'auraient fait primitivement imaginer? Ce sont là des questions de calcul et de critique, dont je ferai l'objet de mon prochain article; toutes les données de fait nécessaires pour les traiter, se trouvant établies dans celui-ci et le précédent.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Note additionnelle au présent article.

En étudiant l'ouvrage de Vansleb, j'y ai rencontré la citation d'un passage du célèbre écrivain arabe Makrizi, relatif au temple de Denderah, qui m'a paru importante à vérifier sur le texte même. J'ai prié mon savant confrère M. Caussin de Perceval de vouloir bien me rendre ce service, et je rapporterai tout à l'heure la traduction littérale de ce passage que je dois à son obligeance. Je vais dire d'abord à quelle question il se rattache, afin que l'on comprenne l'intérêt qu'il a pour nous.

Dans un des articles de ce journal, où j'avais eu l'occasion de mentionner les tableaux astronomiques sculptés sur les parois d'édifices égyptiens, d'époques anciennes ou relativement modernes[1], j'avais té-

[1] Cahier de juin 1855, page 361.

moigné combien il était regrettable que des détails de construction, qui nous auraient pu décéler l'intention de ces tableaux, peut-être leur application occasionnelle, n'eussent été que vaguement aperçus. A Denderah, disais-je, comme dans le palais de Rhamsès II à Thèbes, les plafonds et les parois des chambres intérieures, se montrent fréquemment percés de soupiraux coniques, systématiquement disposés pour faire arriver la lumière du ciel ou celle du soleil, suivant des directions déterminées, et la projeter sur certaines portions spéciales des tableaux astronomiques. Hamilton les a remarquées, et Denon a donné un dessin, où l'on en voit plusieurs converger sur le corps d'une déesse *Ciel*, étendu horizontalement. M. Prisse m'a confirmé l'existence de ces particularités. Mais elles n'ont pas été regardées par des yeux qui sussent en apercevoir l'usage. Depuis que le temple de Denderah a été reconnu d'époque moderne, un voyageur de quelque mérite aurait cru compromettre sa réputation d'antiquaire en accordant son attention à de tels détails.

Maintenant je transcris la réponse que M. Caussin de Perceval vient de m'adresser.

« Voici le passage de Makrizi que vous désirez connaître : je le tra-« duis aussi littéralement que possible.

« Au nombre des merveilles de l'Égypte est le temple de Denderah. « C'est un temple étonnant. Il a cent quatre-vingts ouvertures. Le soleil « entre chaque jour par une de ces ouvertures, puis par la seconde, « jusqu'à ce qu'il arrive à la dernière. Ensuite il revient en sens con-« traire, au point où il a commencé.

« Ce passage se trouve dans le premier volume du grand ouvrage de « Makrizi, intitulé : *Kitab el Mawaed oua litibar*, qui contient une des-« cription topographique et historique de l'Égypte, particulièrement du « Caire.

« La Bibliothèque impériale possède quatre exemplaires manuscrits « de ce premier volume. Je les ai examinés tous les quatre. Ils n'offrent « aucune variante de rédaction. Tous, notamment, indiquent le nombre « de *cent quatre-vingts* ouvertures [1]. »

Makrizi était né au Caire. Il a passé toute sa vie en Égypte, occupant des emplois administratifs ou religieux, mais surtout voué par passion aux études historiques et aux recherches d'antiquités. Sa description his-

[1] Voir les manuscrits arabes de l'ancien fonds : n° 673, A, fol. 20, v°; n° 673, C, fol. 25, v°; n° 676, fol. 22, v°; n° 797, fol. 22, r°. (*Note de M. Caussin de Perceval.*)

torique et topographique de l'Égypte, a dit M. de Sacy, est une mine inépuisable de documents relatifs à l'administration, aux coutumes, aux mœurs, des nations diverses qui peuplaient ce pays, ainsi qu'aux monuments, aux édifices tant anciens que modernes, qui en décoraient le sol. On pourrait avec raison, ajoute-t-il, appeler l'auteur de cet ouvrage, le Varron de l'Égypte musulmane[1]. Ne sont-ce pas là des titres suffisants pour attirer l'attention et l'intérêt des archéologues sur une construction aussi évidemment appartenante à l'astronomie d'observation que celle qu'il signale dans ce passage? Puisse cette citation, rapprochée des témoignages postérieurs que j'ai rapportés, dissiper enfin le préjugé, qui a, pendant si longtemps, frappé de réprobation l'étude des monuments égyptiens d'époques grecque ou romaine! Ce sont précisément ceux-là qui peuvent nous servir comme d'interprètes pour comprendre les représentations mystérieuses que nous offrent les monuments des Pharaons. Qu'un archéologue intelligent se dévoue aujourd'hui à explorer l'intérieur du temple de Denderah, avant que la main du temps et celle de l'homme aient achevé de le détruire. Qu'il relève avec soin les places, les orientations, les formes, les directions de celles de ces ouvertures qui subsistent encore. Qu'il fasse dessiner avec fidélité les scènes astronomiques sur lesquelles chacune projette la lumière, sans omettre les légendes hiéroglyphiques dont elles sont accompagnées. Qu'il joigne à cela les dessins, non pas de tous les autres tableaux astronomiques dont les murs du temple étaient recouverts, ce serait un travail immense; mais au moins de ceux qui étaient tracés sur les parois des étages supérieurs, principalement autour de la chambre du zodiaque, et de celles, tant couvertes que découvertes, qui lui étaient contiguës. Cet ensemble de documents nous fournirait sur les procédés d'observations et le symbolisme de l'ancienne astronomie égyptienne, infiniment plus de données instructives qu'on n'a pu, jusqu'à présent, en recueillir.

B.

[1] *Biographie universelle*, article *Makrizi*.

Étude sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite, par Ad. Régnier. Première partie. Paris, 1855, typographie de Ch. Lahure, grand in-4° de XVI-205 pages.

Bien que M. Ad. Régnier n'ait fait paraître que la première partie de son ouvrage, nous pouvons en juger déjà la pensée entière et le mérite. L'idiome des Védas, comparé à la langue qui l'a suivi, et qu'on trouve à de longs siècles d'intervalle dans les codes de Manou et de Yâdjnavalkya, dans les poëmes épiques et dans les commentaires, a des caractères particuliers qui le distinguent. Cet idiome primitif, tout en étant la source des progrès ultérieurs, a son originalité propre, qui le sépare de tout ce qui est venu après lui pour le compléter, l'assouplir et le changer. Quels sont les rapports du style védique avec le sanscrit ordinaire? telle est la question que s'est posée M. Ad. Régnier, et qu'il a résolue en très-grande partie dans le volume dont nous allons rendre compte. Ces rapports peuvent être considérés à trois points de vue différents : d'abord les racines, tant nominales et verbales que pronominales; puis la formation des mots, flexions et désinences, affixes et suffixes; et enfin la syntaxe. Le volume que nous avons sous les yeux traite des racines et de la formation des mots; la seconde étude, que nous promet l'auteur, traitera plus spécialement de la syntaxe.

Pour M. Ad. Régnier, cette recherche se lie à une question plus vaste, dont il ne fait que poser ici les premiers fondements : c'est celle de la syntaxe sanscrite. Il a pensé avec pleine raison que pour résoudre ce difficile problème, jusqu'à présent à peine abordé par les philologues les plus habiles, il fallait procéder par ordre, et réunir plusieurs syntaxes partielles pour édifier le système de la syntaxe totale. Ainsi la syntaxe des Védas n'est pas la syntaxe des Brahmanas et des Oupanishads; elle est encore moins celle de la poésie, de la législation ou de la philosophie, et surtout du commentaire. Elle comporte donc des recherches qui ne s'adressent qu'à elle seule; et comme elle est la première en date, c'est elle qu'il faut interroger la première. Les documents qu'elle fournira seront à la fois les plus anciens et les plus précieux; ils seront les plus féconds, et peut-être aussi les plus clairs; en voyant le point de départ, on comprendra mieux les développements si variés et si complexes que plus tard l'esprit indien en a tirés.

Nous ne saurions trop approuver cette excellente méthode, c'est la seule qui soit vraiment scientifique et vraiment sûre; elle ne peut jamais

s'égarer, puisqu'elle ne procède qu'en s'appuyant sur les faits les plus certains et les plus évidents. Dans plusieurs passages de son livre, M. Ad. Régnier a rappelé avec un pieux sentiment de reconnaissance qu'il était l'élève de M. Eugène Burnouf, dont on ne saurait déplorer ni trop souvent ni trop vivement la perte irréparable. Mais M. Ad. Régnier ne s'en est pas tenu à cette expression d'une juste admiration : il a mieux fait que louer son maître et son ami; il est resté fidèle à ses leçons et à l'esprit de son enseignement; il n'a voulu marcher dans la carrière qu'il s'était tracée qu'avec cette exactitude et cette prudence dont Eugène Burnouf nous a offert un modèle accompli. Dans des études si belles et si neuves, le vertige a saisi plus d'une intelligence; et l'on a souvent donné à l'hypothèse et à l'imagination beaucoup plus qu'il ne fallait. Eugène Burnouf s'est toujours garanti de ces entraînements fâcheux; il a montré par tous ses ouvrages qu'on pouvait faire de très-grandes découvertes sans rien livrer au hasard, et que la science la plus réservée et la plus patiente est en même temps la plus assurée des résultats qu'elle poursuit. C'est ainsi qu'il avait procédé dans son Commentaire sur le Yaçna, dont il n'a expliqué que quelques chapitres, tout en fondant l'étude de la langue Zende, et dans ses deux admirables ouvrages, également inachevés, l'Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien et le Lotus de la Bonne loi. M. Ad. Régnier est de cette sage école; et sa méthode, fruit d'une heureuse tradition, fait honneur à la fois au maître qui l'a inspirée et à l'élève qui a su la recueillir et la continuer.

M. Ad. Régnier pousse même plus loin le scrupule, et il a cru devoir justifier l'entreprise qu'il tente, parce qu'à ses yeux sans doute elle peut surprendre quelques esprits par sa nouveauté et sa hardiesse. Il explique, dès ses premières pages, par quel concours de circonstances favorables les études sanscrites, commencées il y a un demi-siècle, ont pu grandir si vite et si sûrement; et par là il explique aussi comment on peut de nos jours se demander déjà ce qu'est l'idiome védique, et le comparer aux autres monuments de la langue sanscrite. A considérer la chose d'une manière générale et superficielle, il est certain qu'on pourrait supposer que cette étude des Védas est aujourd'hui prématurée, et qu'il aurait peut-être mieux valu l'ajourner jusqu'à plus ample informé. Mais à y regarder de près, on se convainc que la question est mûre dès à présent et qu'on peut la traiter, si l'on a le talent nécessaire, avec toute chance de réussir, même dans un premier essai.

M. Ad. Régnier voit deux causes à cette rapidité des progrès qu'ont faits presque sous nos yeux les études sanscrites : en premier lieu, la perfection des méthodes dont peut disposer la philologie moderne, et, en

second lieu, les secours que lui ont prêtés les grammairiens et les commentateurs indiens. Ces deux causes sont très-certaines; et l'on peut affirmer que sans les études dont les langues classiques et les langues sémitiques ont été les constants objets depuis plusieurs siècles, les études sanscrites n'auraient été ni aussi faciles ni aussi fructueuses. On avait des instruments admirables dès longtemps éprouvés; on n'a eu qu'à les appliquer à une science nouvelle, tandis que nos devanciers avaient eu à se créer peu à peu ces instruments puissants et délicats. Notre âge les trouvait tout faits; il suffisait donc de s'en servir sur les trésors que l'Inde nous livrait. D'un autre côté, on peut affirmer avec non moins de vérité, que sans les secours de toutes sortes que nous offrait la philologie indigène, toujours si profonde, quoique souvent subtile et bizarre, nous eussions bien moins réussi, et nos conquêtes eussent été beaucoup plus lentes; privés des guides que l'Inde nous donnait, et qui nous conduisaient sans nous diriger, nous aurions pu nous égarer assez longtemps, ou du moins avancer beaucoup plus doucement. Ainsi, excellence des méthodes, abondance de secours étrangers, voilà ce qui a rendu si aisée et si sûre la marche de notre philologie sanscrite, et ce qui lui fera dans l'histoire de la science une part qui ne sera qu'à elle.

A ces deux raisons que donne M. Ad. Régnier, j'en ajoute une troisième, qui ne me paraît pas moins puissante : c'est la perfection même de la langue sanscrite, la plus savante sans aucune comparaison, la plus régulière et la plus riche que les hommes aient jamais parlée ou écrite. J'ai récemment essayé de démontrer que, seul parmi tous les peuples, le peuple indien avait su composer de toutes pièces un alphabet systématique et complet, et j'ai fait voir que l'organe humain ne possédait pas une articulation essentielle que cet alphabet incomparable n'eût connue et n'eût classée, comme elle devait l'être, à son rang propre et dans ses rapports avec les autres articulations. Cette perfection que je signalais dans l'alphabet se retrouve à peu près au même degré dans toutes les autres parties de la langue; et la formation des mots, racines ou dérivés, avec toutes leurs flexions si nombreuses et si fines, est une espèce de chef-d'œuvre, dont le sanscrit a eu seul le secret. Lors donc que les philologues contemporains ont appliqué les méthodes modernes à l'étude de ce merveilleux idiome, ils se sont trouvés aux prises avec un organisme achevé dont toutes les parties se tenaient avec une prodigieuse symétrie. Il a suffi d'avoir compris à fond quelques-unes seulement de ces parties pour arriver à comprendre tout le reste. Une logique aussi simple qu'impérieuse conduisait les recherches de proche

en proche, et il a été constaté bientôt qu'on avait réussi au delà de toute espérance en se fiant aux ressources et aux analogies seules de la langue.

Il s'est même passé, dans cette branche de la philologie, un phénomène très-étrange en même temps que très-fécond. En étudiant le sanscrit pour lui-même, on s'est aperçu que cette étude donnait la clef d'une foule de problèmes restés jusque-là profondément obscurs dans la philologie grecque et latine. Comme le grec et le latin se trouvaient à des degrés divers des langues dérivées du sanscrit, ou du moins ses sœurs et ses proches parentes, le sanscrit révéla les origines depuis longtemps ignorées et vainement cherchées non-seulement des racines, mais de la déclinaison, de la conjugaison, de la composition des mots et de la syntaxe en grec et en latin. Par une suite nécessaire, tous ces éléments primordiaux de nos langues se montraient dans le sanscrit à leur état primitif, sans aucune de ces altérations que le temps leur a fait subir chez d'autres peuples, sous d'autres influences d'usage et de climat. La lumière que la philologie sanscrite jeta sur l'étude des autres langues fut aussi pure qu'immense; et, dès lors, la philologie comparée naquit et se constitua avec tous les caractères d'une véritable science. On sait où en sont aujourd'hui les choses, et je n'insiste pas. Tout ce que je veux dire ici, c'est qu'en étudiant le sanscrit on se retrouva comme dans un pays de connaissance; et le nouveau domaine de la philologie étendit et éclaira singulièrement celui où jusque-là on avait dû se confiner.

J'ajoute sur ce point particulier une dernière considération : c'est que la perfection inouïe de la langue sanscrite, dont le génie indien a eu conscience, puisque *sanscrit* veut dire parfait, comme on sait, a été tout aussi utile aux travaux des grammairiens indiens qu'elle a pu nous l'être pour les nôtres. La philologie indienne, il faut bien le savoir, n'a de supérieure au monde que notre philologie contemporaine; et même, pour être juste, on doit avouer que notre avantage consiste bien plus dans l'étendue que dans la profondeur de nos investigations. Nous pouvons travailler et porter nos regards sur toutes les langues à peu près qu'a parlées le genre humain, tandis que les grammairiens indiens n'ont travaillé que sur leur langue uniquement. A part ce mérite, qui tient surtout à notre position, on doit bien reconnaître que les grammairiens indiens ont fait plus et mieux que nous; je ne parle pas, bien entendu, des Grecs et des Latins, restés sous ce rapport fort en arrière. Il n'y a pas de peuple au monde qui puisse présenter à l'examen et à l'estime de la science un monument égal à celui de la grammaire de Pâṇini, résumé et couronnement de tant d'autres recherches antérieures aux

siennes. Mais, il faut aussi le bien constater : sans la constitution de la langue sanscrite elle-même, jamais les travaux des grammairiens indiens n'eussent été possibles; sans les matériaux qu'elle leur présentait, ils ne fussent jamais arrivés à construire de pareils édifices qu'eux seuls ont pu comprendre et exécuter. D'une telle langue il pouvait sortir une telle philologie; mais les deux langues classiques étaient trop imparfaites, quelque belles qu'elles soient encore, pour pouvoir en enfanter de semblables. Les grammairiens grecs et latins sont aussi insuffisants que leurs propres langues; Pâṇini et ses émules doivent à la leur à peu près tout ce qu'ils sont.

Nous sommes donc tout à fait de l'avis de M. Ad. Régnier, et nous ne croyons pas qu'il y ait aujourd'hui la moindre témérité à entreprendre l'étude de l'idiome spécial des Védas. C'est, sans doute, une étude difficile; mais elle n'a rien d'impossible, et surtout elle n'a rien d'arbitraire. Après les travaux de Rosen, qui donnait, voilà vingt ans tout à l'heure, un spécimen qui, depuis lors, n'a point été surpassé; après les travaux divers de MM. Roth, Benfey, Wilson, Langlois, Max-Müller, Albrecht Weber, Whitney et tant d'autres, on peut tenter cette question avec le juste espoir de la résoudre, ou tout au moins d'en avancer la solution. Aujourd'hui les quatre Védas sont imprimés ou vont l'être, avec une bonne partie des commentaires religieux ou grammaticaux, qui en ont expliqué la doctrine ou le langage. Puis, à côté des Védas, un nombre considérable d'ouvrages sanscrits de toutes les époques, de tous les styles, ont été publiés ainsi qu'eux; et ce sont là des ressources plus que suffisantes pour des mains habiles, capables de les mettre en œuvre.

La littérature sanscrite a eu ce bonheur et ce privilége, assez inexplicable au milieu des bouleversements et des conquêtes dont l'Inde a été plus d'une fois la victime, qu'elle n'a presque rien perdu de ses monuments. Depuis le Ṛig-Véda, qui peut passer pour le plus ancien, quinze ou vingt siècles avant notre ère, jusqu'au Bhâgavata-Pourâṇa, qui a tout au plus cinq cents ans de date, tout s'est conservé; et le temps, qui a été si impitoyable pour les monuments grecs et latins, a ici presque tout respecté. Livres sacrés, avec les gloses orthodoxes et les lexiques spéciaux, systèmes de philosophie, codes de lois, poëmes épiques, poëmes lyriques, théâtre, grammaire, mathématiques, science même, rien n'a péri, sans parler de la littérature bouddhique, qui forme un monde à part; tout s'est transmis d'âge en âge avec une exactitude scrupuleuse, que jamais ailleurs la tradition n'a eue au même degré; et tout peut être aujourd'hui recueilli et consacré par les moyens indes-

tructibles dont l'imprimerie dispose. Il résulte de là qu'on peut bien mieux étudier la langue sanscrite, dans ses diverses phases, qu'on ne peut le faire pour aucune des langues classiques, où il y a tant de lacunes irréparables. La langue sanscrite n'a pas de ces lacunes; et, si la chronologie lui fait absolument défaut, ses monuments écrits se distinguent aussi nettement qu'on peut le désirer par les caractères particuliers du style, et ils se prêtent à une classification qui, dans ses lignes principales, est absolument incontestable.

Pour bien se rendre compte de l'idiome des Védas, voici comment M. Ad. Régnier a procédé.

Il a d'abord donné deux hymnes tirés du Ṛig-Véda et il les a fait suivre des explications de Sâyaṇa, le plus récent et le plus autorisé des commentateurs védiques. Le premier de ces hymnes est adressé au Ciel et à la Terre, déités que les croyances indiennes ne séparent guère l'une de l'autre. Le second est adressé à Agni, le dieu du feu, et le plus fréquemment invoqué de tous les dieux du Panthéon indien, le ministre du sacrifice et l'intermédiaire obligé entre l'humanité et les êtres supérieurs auxquels l'humanité adresse ses prières. A la suite de ces deux hymnes, reproduits d'après l'excellente édition de M. Max-Müller, sous les deux formes du Sanhita-Pâṭha, purement védique, et du Pada-Pâṭha, purement grammatical, M. Ad. Régnier donne le texte de Sâyaṇa, qu'il transcrit, comme les hymnes, en lettres latines. Puis il explique mot à mot le commentaire du grammairien tout aussi bien que les vers des hymnes eux-mêmes. Dans cette analyse, faite avec le plus grand soin et avec tous les développements qu'elle comporte, il constate tous les faits de grammaire et de philologie que lui offrent chacun des mots qu'il étudie soit en lui-même, soit dans ses relations. A ces deux premiers hymnes, l'auteur en a joint un troisième, à Savitṛi ou le Soleil. Il traite cet hymne à peu près comme il a traité les deux autres, quoique avec une moindre étendue; et il tire de toutes les observations que cet examen détaillé a provoquées de sa part les conclusions qu'il applique à l'idiome spécial des Védas.

Quelles sont précisément ces conclusions, résultat dernier de ce long et minutieux travail, qui atteste dans l'auteur la connaissance profonde de la grammaire générale en même temps que de la grammaire sanscrite? Nous ne suivrons point l'auteur pas à pas; mais nous essayerons de résumer sa pensée en ce qui regarde la première partie de son œuvre, c'est-à-dire la formation des mots, réservant pour plus tard ce qui regarde la syntaxe, quand cette seconde partie aura paru.

Une première observation toute générale et très-vraie, c'est que la

langue des Védas, fort riche déjà pour la formation des mots, et pour la force significative des racines, est très-pauvre en ce qui concerne la construction des propositions et des phrases. Les mots sont parfaitement composés dans leurs éléments intrinsèques, et les rapports qui les unissent entre eux sont puissants. Mais cette combinaison, déjà fort savante, ne va pas au delà; et elle ne s'étend pas même des mots jusqu'à la proposition qu'ils forment. La phrase est à peine construite, bien qu'on ait de reste tous les matériaux nécessaires pour la construire. A plus forte raison, ne sait-on point enchaîner les propositions entre elles pour en composer un tout qui rende une pensée complète, avec les nuances et les développements indispensables à une entière clarté. Les mots très-expressifs, chacun pris à part, sont juxtaposés plutôt qu'unis; et les propositions, encore plus isolées les unes des autres, se suivent sans presque se tenir entre elles. Aussi l'on arrive le plus ordinairement à la fin de chacun de ces hymnes sans avoir pu y saisir l'ensemble des idées; l'esprit a pu être charmé, ébloui même, il n'est jamais satisfait. L'art de la composition fait absolument défaut; et nos habitudes intellectuelles, formées par l'étude assidue des modèles classiques, en sont vivement choquées. D'ailleurs, ce n'est pas que cet art de la composition manque essentiellement au génie indien, qui, plus tard, au contraire, a poussé jusqu'à l'abus la culture de cette partie du style; la langue sanscrite est la seule qui ait ces monuments singuliers qu'on appelle des Kârîkâs, résumés ultrasynthétiques, où la combinaison des idées est aussi régulière que concise. Mais, à l'époque où les Védas furent composés, ces aptitudes du génie indien ne se sont pas encore révélées; et le lyrisme puissant de ces hymnes s'exprime avec un désordre d'inspiration que rien ne dirige ni ne tempère.

C'est là ce qui explique en partie l'obscurité trop fréquente dans laquelle se perd le Véda, et qui restera peut-être toujours impénétrable. C'est là ce qui explique aussi comment un des quatre Védas, le Sâma, n'est qu'un centon formé avec les fragments des autres. On a pu emprunter, sans beaucoup de discernement, un vers à tel hymne, un vers à tel autre; on a réuni ces morceaux mis côte à côte, et l'ensemble nouveau qu'ils ont composé n'est ni plus factice, ni plus irrégulier que les hymnes originaux d'où on les a tirés pièce à pièce. Le Sâma-Véda n'est pas moins sacré que le Ṛig-Véda, bien qu'il ne fasse que le répéter en le disloquant.

Cette absence de composition proprement dite tient donc, dans les Védas, bien plutôt à l'inexpérience qu'à l'inaptitude. A ses débuts, le génie indien ne sait pas encore tout ce qu'il peut; et, dans l'enthou-

siasme qui le transporte et qui l'enivre, il ignore les facultés dont il est doué et dont il fera, plus tard, un usage exagéré. C'est une remarque que j'ai faite moi-même dans les articles que j'ai consacrés aux Védas[1], et j'étais dès lors d'accord avec M. Ad. Régnier. Cependant il ne faudrait pas trop généraliser cette remarque, que j'appliquais surtout, pour ma part, au Ṛig-Véda, sans l'étendre également aux autres. Les Védas ne sont pas tous du même temps; et l'Atharvan, par exemple, atteste des idées et des habitudes d'esprit et de style qui ne sont pas celles qui dominent dans le Ṛik. J'ajoute que même, dans un seul Véda, et dans le plus important des quatre, le Ṛig-Véda, par exemple, on peut signaler des différences et des bigarrures non moins certaines, qui portent à la fois et sur la pensée et sur le langage, sur le fond et sur la forme. C'est là ce qu'il ne faut jamais perdre de vue; et l'étude si remarquable de M. Ad. Régnier s'attache principalement aux parties les plus anciennes du Ṛig-Véda, qui peuvent passer, en effet, pour les origines de la langue sanscrite. Restreinte à ces parties du Ṛig-Véda, l'observation que je viens de rappeler est parfaitement juste; elle le serait moins pour quelques autres, où l'inexpérience de la composition est loin d'être aussi grande et aussi frappante.

Après avoir ainsi caractérisé d'une manière générale l'idiome védique, il faut s'attacher en détail aux éléments qui le forment. Les racines se présentent d'abord; et M. Ad. Régnier leur a consacré une portion considérable de son livre. Les racines purement védiques, et qui n'ont point passé, avec le reste de l'héritage, à la langue postérieure, sont en très-petit nombre. La plupart des racines sont demeurées dans le sanscrit ordinaire, qui en a modifié l'emploi et quelquefois le sens, mais qui les a conservées avec un soin vigilant et une pieuse vénération. M. Ad. Régnier a pris la peine de relever, dans les hymnes qu'il interprète, toutes les racines nominales, verbales et pronominales, c'est-à-dire celles qui expriment des idées et celles qui expriment des rapports; et il les a examinées une à une. Il est même allé plus loin; et, sans se borner à ces hymnes, il a dressé la liste d'un grand nombre de racines, telles qu'il les trouvait dans le très-utile glossaire que M. Benfey a joint à son édition du Sâma-Véda. Ces racines se partagent en plusieurs classes : d'abord celles qui figurent comme mots simples et sans aucune marque de dérivation dans le discours et qui sont des monosyllabes; ensuite celles qui figurent dans des mots composés qu'elles terminent ou qu'elles commencent.

[1] *Journal des Savants*, avril 1854, page 205.

Il résulte de ces recherches patientes que la langue des Védas, tout en différant de celle qui lui a succédé, a été moins altérée cependant qu'on ne serait tenté de le croire. D'abord les noms qu'emploie le Véda sont restés pour la plupart en usage. Il en est à peu près de même des adjectifs, des verbes et des pronoms. Bien plus, les moyens de dérivation, les suffixes, sont presque identiques; ce sont toujours les voyelles simples *a*, *i*, *ou*, qui, dans la constitution dérivative des mots, ont le rôle le plus actif; et ce rôle, elles l'ont gardé non-seulement dans le sanscrit ordinaire, mais on en découvre encore des traces évidentes, quoique effacées, dans les dernières branches de la famille, et même jusque dans nos idiomes, tout usés qu'ils sont. Après les suffixes voyelles, les formatives les plus fréquemment employées dans le Véda, comme dans la langue ordinaire, ce sont les semi-voyelles, la sifflante et les consonnes *n*, *m* et *t*. Les superlatifs sont fréquemment en *ishṭha;* les comparatifs des particules sont en *ara;* et leurs superlatifs, en *ama*. D'une autre part, les mots indéclinables, les préfixes, sont plus nombreux dans la langue védique qu'ils ne l'ont été postérieurement. Leur forme est plus nette, et les dérivés qu'ils produisent sont plus abondants; ils ont plus de vie propre et de fécondité. Les préfixes verbaux n'ont presque pas varié quant à la forme et quant au sens. Seulement ces préfixes sont, en général, moins étroitement unis aux verbes qu'ils modifient, et ils en sont plus indépendants qu'ils ne l'ont été par la suite.

« Ainsi, comme le dit très-bien M. Ad. Régnier, de l'époque védique « à l'époque classique le lexique n'a pas subi de ces altérations qui « changent radicalement les idiomes et qui font une langue distincte et « nouvelle. L'arbre a grandi; il est plus touffu, mais c'est toujours le « même tronc, à la même place, sous le même ciel. Ce n'est point une « branche détachée qui, replantée ailleurs et reprenant racine sous un « autre climat, aurait constitué peu à peu, sans perdre ses caractères « génériques, une espèce différente. »

C'est peut-être sous le rapport de la conjugaison que le Véda s'éloigne le plus de la langue ordinaire. Chose assez singulière, les verbes, dans l'idiome des Védas, se présentent avec l'abondance la plus variée. Plus tard, le verbe a presque entièrement disparu de la phrase sanscrite; dans les Védas, au contraire, il tient à peu près autant de place que dans le grec et le latin, presque autant de place que dans nos propres langues. Le Véda affectionne surtout les temps généraux, c'est-à-dire ceux qui adjoignent directement les désinences à la racine, sans l'insertion des lettres formatives, caractères distinctifs des différentes classes. De plus, le Véda possède un type d'aoriste qui n'est qu'à lui,

et qui forme une huitième espèce de ce temps, outre les sept espèces qui sont demeurées dans le sanscrit habituel. L'idiome védique fait pour les verbes un emploi très-fréquent de toutes ces ressources diverses, tandis que le sanscrit classique est arrivé de degré en degré à les négliger et à les perdre complétement.

Le contraste est frappant, quelles que soient d'ailleurs les causes de cette atténuation bizarre de la langue. M. Ad. Régnier croit trouver une explication de ce fait très-remarquable dans le caractère même du peuple indien; et comme, selon lui, le verbe est destiné surtout à exprimer l'action, le peuple indien étant le moins actif des peuples, le verbe a disparu de sa langue, en même temps que l'activité de la race s'éteignait pour se perdre dans les abstractions les plus vides de toute réalité et dans les rêveries d'un mysticisme incurable. La langue, suivant M. Ad. Régnier, n'aurait fait que refléter ici, comme toujours, les habitudes et les dispositions du peuple qui la parlait; et l'emploi du verbe aurait cessé précisément dans la même mesure où l'esprit indien serait lui-même devenu de plus en plus incapable d'agir. « Au contraire, dans les Védas, ajoute M. Ad. Régnier, l'emploi très-varié des « verbes est un principe d'harmonie, et, quoique la langue paraisse « encore peu assouplie à certains égards, un principe de mouvement et « de vie. On reconnaît, à voir les allures du langage, une race active « qui sait apprécier les biens et les plaisirs de ce monde et aussi ses « travaux et ses devoirs, pour qui les phénomènes de la nature sont « d'admirables ou terribles réalités, et qui est bien loin de ce détachement intellectuel et pratique du philosophe et de l'ascète. »

Je ne nie pas tout à fait la justesse de ces idées et de ces hypothèses; et j'admets, avec M. Ad. Régnier, que la poésie des Védas et du Rik en particulier suppose une race plus active et plus énergique que le Râmâyaṇa ou le Bhâgavata Pourâṇa; mais je crois que, sans aller chercher une cause aussi éloignée et aussi obscure, on peut en trouver de plus rapprochées et de plus simples. Le verbe s'est retiré du sanscrit ordinaire à mesure que la synthèse s'est accrue et que la phrase en est arrivée à cette condensation exagérée où nous la voyons dans les Kârîkâs des Darsaṇâni, ou dans les commentaires. Comme au fond il n'y a de verbe proprement dit que le verbe substantif, le verbe d'existence, toujours le même et toujours immuable dans sa fonction de copule indispensable à l'union des idées, on conçoit qu'on puisse omettre de l'exprimer par ce motif même que, logiquement, il est absolument nécessaire. Ce verbe peut être sous-entendu sans danger et presque sans inconvénient, parce qu'il est de toute nécessité impliqué dans une

pensée quelconque. L'intelligence le porte si profondément en elle-même qu'elle n'a plus besoin, en quelque sorte, de le considérer à part; elle l'affirme virtuellement sans l'exprimer; elle l'emploie sans même lui donner de forme; et, par cela seul qu'elle pense et qu'elle est, elle peut se passer de donner à l'existence une voix qui la représente. L'être est toujours actuel, et il demeure caché, mais tout-puissant, bien que le vocable qui le désigne disparaisse de la proposition. Le sanscrit ordinaire, mû par cette observation intime et instinctive, et dominé aussi par ce besoin de synthèse qui l'entraînait, a réduit le plus ordinairement sa phrase au sujet et à l'attribut, réunis par les mille liens que les cas et les flexions de toute sorte peuvent établir entre eux. Il a supprimé le verbe, parce qu'il était impossible de s'y méprendre, et qu'entre l'attribut et le sujet il n'y a qu'une copule possible, l'existence et toujours l'existence, soit que d'ailleurs on l'affirme, soit qu'on la nie.

Je crois donc que cette absence du verbe révèle dans le génie indien un grand mérite d'observation logique, si d'ailleurs ce mérite est assez mal appliqué, et je serais porté à lui en faire un honneur plutôt qu'un reproche. L'obscurité de la langue sanscrite tient beaucoup moins à l'absence habituelle du verbe qu'à l'excès de la synthèse, qui pourrait n'être pas moindre quand même le verbe serait plus fréquemment employé.

Il n'en est pas moins certain que cet usage du verbe dans les Védas est un caractère spécial de l'idiome qu'ils emploient, quand on le compare avec l'idiome qui est sorti de celui-là, et qui de transformation en transformation en est parvenu au point où nous le voyons dans les dernières productions de l'intelligence indienne. Par ce côté, il faut le remarquer, l'idiome des Védas est beaucoup moins loin du grec et du latin qu'il ne l'est du sanscrit ordinaire. Il y a tel vers du *Rig-Véda* où pour l'effet du rhythme et l'agencement des mots on croirait lire des vers de Pindare ou d'Horace; et quand on trouve dans le *Rig-Véda* des phrases comme celle-ci :

> Tam satchanté sanayas, tam dhanâni.
> Illum sequuntur honores, illum dona;

ou comme cette autre :

> Sa gâ avindat, so avindad açvân-t-sa oshadhîh, so apah, sa vanâni.
> Ille vaccas obtinuit, ille obtinuit equos, ille herbas, ille aquas, ille sylvas.

ne pourrait-on pas penser, sans se faire trop de violence, que ce sont des phrases traduites du latin ou du grec? Il est assez étonnant que ces

deux dernières langues, sœurs de l'idiome védique, aient à cet égard conservé, bien que transportées à des distances immenses de lieux et de temps, plus de ressemblance avec lui que cette autre langue, sa fille directe et son héritière dans le pays et chez le peuple qui l'avaient vu naître lui-même. Le Véda emploie le verbe à peu près comme les langues indo-européennes ont continué de l'employer, tandis que le sanscrit classique en est arrivé à se passer du verbe presque complétement.

M. Ad. Régnier a donné aussi beaucoup d'attention à l'emploi des cas dans le Véda. La déclinaison sanscrite est plus riche dans cette partie de la grammaire que les langues classiques. Elle a huit cas, que les grammairiens, en les désignant avec un simple chiffre, rangent, par des motifs plus ou moins plausibles, dans l'ordre suivant: le nominatif, l'accusatif, l'instrumental, le datif, l'ablatif, le génitif, le locatif et le vocatif. Le latin a conservé six cas, plus heureux que le grec, qui n'en a que cinq; et il a remplacé l'instrumental et le locatif par des prépositions dont la fonction est indispensable, mais qui ne suppléent qu'assez imparfaitement les cas que l'on a perdus. Les langues néo-latines sont devenues de plus en plus stériles, et les cas y ont été successivement altérés de façon à y devenir méconnaissables pour y périr enfin. Le Véda possède les huit cas que gardera le sanscrit ordinaire, et il en fait un usage presque pareil, quoiqu'un peu plus libre encore. Le nominatif joue dans la phrase védique le rôle de sujet et d'attribut. L'accusatif marque essentiellement le but où tend l'action, et par suite il sert le plus souvent de régime direct aux verbes transitifs. L'instrumental marque le moyen et la cause efficiente. Le datif n'exprime guère que l'attribution, en servant de complément indirect, et parfois aussi le mouvement et le but comme l'accusatif; c'est ainsi que le poëte latin a pu dire, et M. Ad. Régnier le fait remarquer avec raison : *It clamor cœlo.* L'ablatif marque le point de départ, comme l'accusatif marque au contraire le point d'arrivée; l'ablatif marque aussi la comparaison, autre nuance du point de départ. Le génitif exprime l'idée d'appartenance et de filiation. Le locatif, par une métaphore très-facile à admettre, indique le temps tout aussi bien que le lieu, le temps et le lieu surtout étant en définitive les deux idées fondamentales auxquelles s'appliquent toutes les désinences des noms et tous les cas obliques, c'est-à-dire tous les cas autres que le nominatif. Enfin, le vocatif, le moins utile des cas, est souvent remplacé dans le Véda par le cas sujet ou le nominatif; et voilà comment le nominatif et le vocatif ont pu se confondre dans les langues néo-latines et dans les langues germaniques, modernes comme elles.

Une grande importance s'attache à cette étude de l'emploi si divers des cas dans le Véda, et nous ne sommes pas surpris de l'étendue que M. Ad. Régnier a cru devoir donner à cette partie de ses recherches. Sans dire « qu'on pourrait écrire un gros volume sur l'emploi des cas dans les Védas, » je crois aussi que nulle part la nature et la valeur des diverses formes de la flexion n'apparaît d'une manière plus frappante que dans cet idiome antique; et comme c'est de là que nos langues savantes ont emprunté ces formes si expressives et si claires, il est intéressant de remonter à la source directe et d'y étudier la pensée primitive à son origine. En grec et en latin, la puissance des cas, dérivée du sanscrit, est déjà très-confuse, puisque le nombre des cas y est notablement réduit, et que ceux qui ont survécu ont dû faire en partie l'office de ceux qui avaient péri.

Un idiotisme très-spécial du Véda et sur lequel M. Ad. Régnier insiste avec toute raison, c'est l'emploi de verbe transitif conservé même au nom décliné. En devenant substantif ou adjectif, le mot n'en reste pas moins verbe virtuellement, et, sous la forme de nom, il continue à régir l'accusatif, tout comme s'il eût reçu la forme entière et complète de verbe. En latin si l'on disait, *dator pecuniam* pour signifier celui qui donne ou qui donnera de l'argent, certainement ce serait une tournure barbare et inintelligible. En grec cette tournure serait peut-être moins bizarre et moins irrégulière; mais le Véda dit parfaitement :

Hantâ yo vṛitram;
Verberator qui nubem;
Toi qui frappes la nuée;

ou bien par une ellipse un peu moins forte, mais avec une tournure identique :

Astâsi (astâ + asi) çatravé vadham;
Jaculator es hosti mortem;
Tu lances la mort à l'ennemi [1].

M. Ad. Régnier explique très bien cet idiotisme en disant : « que la « flexion nominale ne modifie ni n'arrête la vertu régissante de la ra- « cine. Ce n'est pas en qualité de verbe, mais en qualité de racine et « d'élément absolu doué de toutes les aptitudes, que le mot, malgré la

[1] Un autre exemple que cite M. Ad. Régnier (page 139) me paraît un peu moins sûr que les deux précédents : *pâtâ vṛitrahâ soutam â ghâ gamat. Soutam* peut être le régime de *âgamat*, et *pâtâ* peut rester isolé comme apposition et attributif.

« flexion nominale, appelle ce cas de l'accusatif. C'est du cœur du mot « que part l'influence. »

Une autre remarque aussi fine que juste de M. Régnier, c'est celle qui regarde la haute valeur des mots védiques considérés étymologiquement et en tant qu'expression directe et originelle des phénomènes de la nature et de l'esprit. Pour bon nombre de ces mots, la simplicité s'unit dans une exquise mesure à la profondeur et à l'élévation. Ainsi *antariksha*, le ciel, l'atmosphère, vient de *antar*, entre, de *iksh*, voir. Le ciel, *antariksha*, est donc : le transparent, ce que dans quoi on voit les choses, ce qui fait voir les choses en s'interposant. *Svasṛi*, soror, la sœur, est le nom de la nuit, la sœur du jour; *vâtâpya*, la parente du vent, l'eau; *kétou*, la lumière, celle qui fait reconnaître les objets, de la racine *kit*, reconnaître, avec le gouṇa et le suffixe *ou; dvish*, la haine et l'ennemi, de la racine *dvi*, qui veut dire deux; *yoshâ, yoshît*, l'aimante, la jeune fille; *hṛidispriç*, cher (carus), qui touche dans le fond du cœur (hṛid + spriç), etc. etc. On pourrait aisément multiplier ces exemples dans le Véda; mais la langue sanscrite s'est en général bien gardée de rien oublier de ces trésors; et il ne serait pas difficile de les retrouver dans l'idiome vulgaire aussi bien que dans l'idiome védique. Le génie indien, à quelque époque qu'on le prenne, a toujours conservé ces délicatesses de perception et de langage, qui attestent beaucoup de goût et un sentiment infaillible de la vérité des choses.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse du livre de M. Ad. Régnier; elle suffit pour montrer le but qu'il poursuit, la méthode qu'il emploie, la nouveauté et l'intérêt de ses études. Nous serons d'ailleurs heureux de revenir sur toutes ces questions quand la seconde partie de cet ouvrage, qui concerne la syntaxe, nous en fournira l'occasion. En attendant, la philologie française peut se féliciter d'une telle œuvre, et l'opposer aux travaux de la philologie allemande, sinon pour l'étendue des monuments publiés et interprétés, du moins pour la profondeur et l'exactitude du savoir.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp. t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, Chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonckbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc* (*Chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

DIXIÈME ARTICLE[1].

Première partie.

QUELQUES DISCUSSIONS GRAMMATICALES À PROPOS DES TEXTES PUBLIÉS PAR M. JONCKBLOET.

Il faut savoir beaucoup de gré à M. Jonckbloet d'avoir publié cinq chansons de geste inédites, avec les variantes fournies par plusieurs manuscrits. A fur et mesure que les textes viennent au jour, notre his-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars 1856, page 151; pour le sixième, celui d'avril, page 224; pour le septième, celui de juillet, page 413; pour le huitième, celui d'août, page 458; et, pour le neuvième, celui de janvier 1857, page 55.

toire littéraire s'étend et se consolide. Ce travail de publication, et cela nous est à la fois utile et honorable, ne se fait pas seulement par les Français; des étrangers y prennent part avec succès. De même que, dans les temps où notre vieille littérature florissait, elle s'avançait au delà de nos frontières, de même, de nos jours et au moment de cette renaissance due à l'érudition, nos frontières sont également franchies, et des associés qui sont les bienvenus prennent part au labeur et à la moisson. Et véritablement, quand on considère l'ensemble des événements littéraires, on reconnaît que, outre leur bonne volonté, ils ont un intérêt propre qui les excite. Les Allemands, se tournant vers les anciens monuments de leur langue, ont rencontré les nombreuses traductions de nos chansons de geste et de nos poëmes de la Table ronde, l'influence que cette littérature a exercée sur la leur, et les mots mêmes qui se sont introduits par là chez eux [1]. Les Anglais, pendant longtemps, après la conquête, n'ont eu d'autre littérature que la nôtre, et leurs bibliothèques sont encore particulièrement riches en textes de notre langue. Les Italiens ont réuni dans la précieuse compilation des

[1] Dans un poëme allemand du xve siècle, qui vient d'être publié par M. von Keller, et dont l'auteur est nommé Elblin von Eselberg, je lis, p. 13, ces trois vers :

Mich fraget eins tages ein geselle gut,
Ob mir zu reitten stünd der muth,
Durch kurczweil *birssen* an ein Walt.

Pour le mot que j'ai souligné, il y a en variante *beyssen*. Je pense que la vraie leçon est *birssen*, qui vient du français *berser*, tirer de l'arc; de sorte que le tout signifie : « Un compagnon me demande un jour si j'étais d'avis de chevaucher et « d'aller, par délassement, *berser* en un bois. » *Berser en un gault* se trouve très-souvent chez nos trouvères; et c'est exactement *birssen an ein walt*. Plus loin, p. 32, on trouve la description d'une matinée fraîche et joyeuse; les oiseaux font entendre leurs chants, et le rossignol les surpasse tous :

Ja was sie mit *quintieren*
Yetz unden und dann oben.....

Je crois encore trouver dans ces vers un mot français; *quintieren* doit être notre verbe *cointoyer*, qui veut dire faire le cointe, le joli, comme dans ces vers :

La douce voiz du louseignol sauvage
Qu'oi nuit et jour contoier et tentir.
(Couci, XIX.)

et je traduirais : « Quoi que les oiseaux fassent pour *cointoyer*, tantôt en bas, tantôt « en haut, ils ne peuvent égaler le rossignol. » J'ajoute que ceci est aussi une imitation de nos trouvères, qui se sont complu à peindre le réveil des oiseaux et la fraîche matinée.

Reali di Francia, qui remonte au XIVe siècle, les légendes émanées de nos poésies, si bien qu'il y en a plus d'une qui, conservée là, ne se retrouve plus en original; c'est par l'intermédiaire de ce recueil que les héros de nos gestes sont devenus les héros du Boiardo et de l'Arioste; et si Rodomont est couvert d'une peau de serpent dont les écailles sont impénétrables aux armes les plus tranchantes, le Sarrasin Margot, dans la *Bataille d'Aleschans*, v. 6,000,

> . . . . . ne doute arme neant,
> Que envols est d'une pel de serpant,
> Qui ne crient arme d'acier ne feremant.

Enfin, l'Espagne n'a pas non plus manqué de puiser à la source d'imagination et de poésie qui s'était ainsi ouverte; elle a traduit mainte de nos œuvres; et ces traductions, remises ensuite en français, ont passé pour être des créations espagnoles dans le pays même où elles étaient indigènes, et qui en avait perdu le souvenir.

Il est donc juste et naturel que l'on s'intéresse, ailleurs qu'en France, à notre vieille poésie. Elle est née sans doute des antécédents qui, de la Gaule, firent une province romaine, et, de cette province, l'empire de Charlemagne; mais, à son tour, elle a été, parmi les principales nations de l'Europe, un antécédent qui s'est mêlé à leur histoire et désormais en fait partie. Saisissons ces connexions qui se présentent et qui sont comme la trame du développement général. Il y eut un moment, cela est certain, où les diverses poésies nationales reculèrent devant la poésie chevaleresque dont le centre fut la France. Tout ce qui éclaircit ce grand mouvement littéraire et, par conséquent, moral, tout ce qui en assure les origines, tout ce qui en corrige et épure les monuments, peut à bon droit réclamer une part dans le domaine de l'érudition. A ce titre, nos vieilles chansons de geste excitent une curiosité véritablement scientifique.

J'ai dit, dans le précédent article, que les poëmes sur Guillaume d'Orange avaient existé dès les années qui terminent le XIe siècle ou qui commencent le XIIe, mais qu'il n'était pas sûr que nous eussions présentement ces anciens textes, qui ont sans doute été, comme tant d'autres, plusieurs fois remaniés. Un mot que j'ai rencontré dans *li Charrois de Nymes* m'a suggéré quelques conjectures qui, en effet, reporteraient cette chanson plutôt vers le milieu du XIIe siècle que vers le commencement; c'est le mot *tafure*, qui se trouve dans ces vers où Guillaume demande au roi Looys l'investiture de terres appartenant aux Sarrasins :

Et dit Guillaumes : De sejorner n'ai cure;
Chevaucherai au soir et à la lune,
De mon haubert covert la feutreüre;
S'en giterai la pute gent *tafure*.

Les *Tafurs* nous sont bien connus par la *Chanson d'Antioche* qu'a publiée M. Paulin Paris. Ils y figurent à diverses reprises, par exemple :

Et le roi des Tafurs et Pieron acourant,
Et ribaut et Tafurs qui venoient huant,
Et le rice barnage de la terre des Francs.

(I, 135.)

Ou bien encore :

Li rois Tafurs s'escrie, qui moult bien fu oïs :
« Buiemont de Sesile, francs chevaliers eslis,
« Et vous, Robert de Flandres, gentius quens de haut pris,
« Et li autre baron que Diex a beneïs,
« Gardés li Turc n'eschapent qu'avés ci envaïs. »

(II, 127.)

Voici la description qu'en fait le trouvère :

Es vos le roi Tafur, o lui sa gent menue ;
Il n'ont auberc ne elme ne guige au col pendue.
Puis qu'icele gent fu en l'estour embatue,
Mains cous i ont ferus de pierre et de maçue,
Et de coutiaus trenchans et de hache esmolue;
A maint Sarrasin ont la cervele espandue.
Orible gens estoit et moult laide et herue.

(II, 254.)

Et ailleurs :

S'ont lor sas à lor cols à cordele torsée.
Si ont les costés nus et les pances pelées,
Les mustiax ont rostis et les plantes crevées.
Par quel terre qu'il voisent, moult gastent la contrée;
Car ce fut la maisnie qui plus fu redotée.

(II, 295.)

Mustiax veut dire *jambes*, comme le montre le wallon *mustai*, qui a ce sens.

A ces *Tafurs* se rattache un effroyable épisode du siége d'Antioche. La famine sévissait sur les assiégeants et particulièrement sur cette nombreuse bande de gens mal armés, indisciplinés, non payés, qui suivaient l'armée des croisés. En cette extrémité, suivant le trouvère, *les Tafurs* mangèrent la chair des Turcs tués dans les combats :

A lor cotiaus qu'il ont trenchans et afilés,
Escorchoient les Turcs, aval parmi les prés.
Voiant paiens, les ont par pieces decoupés;
En l'iave et el carbon les ont bien quisinés;
Volontiers les manjuent sans pain et dessalés.
(II, 5.)

A l'odeur qu'exhale cette hideuse cuisine, le peuple d'Antioche accourt sur les murs :

Par la cit d'Antioche en est li cris levés,
Que li François menjuent les Turs qu'ils ont tués.
Paien montent as murs, grans en fu la plentés;
De paienes meïsmes est tos li mur rasés.
Garsions lor a dit : « Par Mahomet, veés;
« Cil diable menjuent no gent; car esgardés. »

Garsion, le chef des Turcs, en fit des reproches aux barons, qui répondent qu'ils ne sont pas maîtres des Tafurs.

Et respont Buiemons : « N'est mie par nos grés.
« Ainc ne le commandasmes, jà mar le cuiderés.
« C'est par le roi Tafur, qui est lor avoués,
« Une gent moult averse, saciés de vérité.
« Par nous tous ne puet estre li rois Tafurs domtés. »
(II, 9.)

Le trouvère a-t-il été ici l'écho de quelque bruit mensonger? M. Paulin Paris a, dans une note, cité un passage de Guibert, qui ne laisse guère de doute sur le fait en lui-même, bien qu'il en restreigne les proportions. « Comme on trouva, dit Guibert, qui fut l'un des historiens de la « première croisade, et qui vient de donner des Tafurs une description « très-semblable au tableau tracé par le trouvère, des lambeaux de « chair enlevés aux corps des païens, à Marra et en d'autres lieux où la « famine sévit, ce qui, cela est certain, ne fut fait par les Tafurs qu'à la « dérobée et très-rarement, un bruit plein d'horreur se répandit parmi « les gentils, qu'il y avait dans l'armée franque des gens qui se nourris- « saient avidement de la chair des Sarrasins. » C'est ce que dit le trouvère à sa manière :

Plus aiment char de Turc que poons empevrés.

Et l'historien, s'accordant avec le trouvère, qui dit que c'était la *maisnie la plus redoutée*, ajoute que les Tafurs étaient plus craints des ennemis que les plus vaillants barons. En définitive, il est historiquement établi que, sous l'influence des souffrances et des dernières privations, la démora-

lisation, qui, en ces cas, est toujours extrême, alla, dans les basses classes de l'armée chrétienne, jusqu'à l'anthropophagie.

Guibert nous donne le sens de ce mot *tafur* : « Thafur apud gentiles « dicuntur quos nos, ut nimis litteraliter loquar, trudannes vocamus. » Les Tafurs sont donc des truands. Et en effet, il y a en arabe un mot *tafir*, تافر, qui, dans Freitag, est traduit par *vir sordens et squalens*. A l'aide de ces passages on complétera l'article de du Cange, qui n'a que *tafuria*, expliqué par *tributi species*, et qui cite seulement un texte espagnol peu ancien : *Los tahures e los vellacos*. Il faut dorénavant ajouter le mot *tafur*, et, sous cette rubrique, rapporter le texte de Guibert et les vers de la *Chanson d'Antioche* et du *Charroi de Nymes*.

L'auteur de ce dernier poëme en a usé fort librement avec le sens du mot *tafur;* c'était une qualification donnée par les Sarrasins à une bande de chrétiens; lui s'en sert pour désigner les Sarrasins eux-mêmes. Mais il lui suffisait que ce fût une expression injurieuse pour qu'il la jugeât bien appliquée, quand il s'agissait de ceux qu'on appelait communément *la pute gent averse*. L'emploi de ce mot fixe une limite supérieure, au delà de laquelle on ne peut reporter la composition du poëme. *Tafur* n'a pris naissance que dans la première croisade, qui appartient aux dernières années du XIe siècle. D'un autre côté, l'usage de l'assonance ne permet pas non plus de faire descendre le *Charroi de Nymes* beaucoup au delà de la première moitié du siècle suivant. C'est à un point indéterminé de cet intervalle que notre trouvère a écrit.

Il y a, dans la publication de M. Jonckbloet, un certain nombre de fautes d'impression que je n'ai garde de relever, car cela est péché véniel pour un étranger imprimant un livre de vieux français dans un pays étranger; mais il y a un certain nombre de vers faux, que j'ai grand soin de relever; car cela est imputable, non à M. Jonckbloet, mais aux manuscrits, avec lesquels je prétends bien qu'on doit prendre la liberté de les corriger, suivant les règles de la critique.

P. 9, v. 330 :

> . . . . . Si vienent dui mesage
> Qui li aportent une novele aspre.

Le vers n'y est pas. La correction se présente de soi :

> Qui li aportent unes noveles aspres.

Unes, au pluriel, ce qui est une locution bien connue. Ceci n'est pas même une conjecture, car au vers 1424 on lit correctement : *Unes novelles aspres*.

P. 9, v. 1901 :

Dont auras Rome quite en heritage;

lisez *tot quite*.

P. 83, v. 385 :

Ge vos dorrai de France un quartier.

il faut lire : *de France l'un quartier;* correction qu'on aurait trouvée sans peine, et qui, d'ailleurs, est donnée par cet autre vers (432) :

Or m'a de France otroié l'un quartier.

P. 107, v. 1301 :

Com faitement Guillaume ataïnent.

Rien de plus simple que de restituer le vers en lisant :

Com faitement Guillaume il ataïnent.

P. 109, v. 1389 :

Et la bataille orrible et pesanz;

ajoutez *moult*, et lisez *moult orrible*.

P. 124, v. 428 :

Tant redoutons Guillaume au cort nés.

La bonne leçon est donnée par une multitude de finales semblables; mettez *dant Guillaume au cort nés*.

P. 155, v. 1589 :

El palès mainent et l'oncle et le niés.

Ce vers n'est pas sur ses pieds; il est entaché aussi d'une autre faute : *niés* est le cas sujet du mot dont *neveu* est le cas régime; il faut donc dire, pour satisfaire en même temps à la versification et à la grammaire :

El palès mainent et l'oncle et le neveu.

Dans des rimes par assonances, *neveu*, à la fin du vers, convient aussi bien que *niés*.

P. 160, v. 1802 :

Li cuens Bertrans l'en apele avant.

On ne doit pas laisser boiteux un tel vers, pouvant le redresser si sûrement; lisez : *l'en apele devant.*

P. 295, v. 3031 :

Quant la chiere vos est si enflamée;

dites *et quant*. . . . . Rien, dans le contexte, n'empêche de mettre cette particule, que la mesure rend nécessaire.

P. 297, v. 3108 :

Guillaume a la roïne vergondée.

Celui-ci est tout à fait défectueux. La restitution doit être :

La roïne a Guillaumes vergondée.

P. 330, v. 389 :

Ainz que Guiborc ait ses diz parfinez,
Sont descendu desous Orenge es prez,
Tendent leur loges et paveillons et trés;
Crut moult la force Guillaume au cort nez.

Le dernier vers manque d'une syllabe. Au premier abord la correction semble être :

Crut moult la force de Guillaume au cort nez;

mais, en prenant en considération le vers 4151 :

Or vait Guillaume moult grant force croissant,

on voit que *croistre* est ici un verbe actif, dont Guillaume est le sujet, et on lira :

Moult crut la force Guillaumes au cort nez.

P. 354, v. 5275 :

Espiez ot fort, grant et large enseigne.

Pour avoir le vers, il suffit de restituer la préposition que le copiste a oubliée :

Espiez ot fort od grant et large enseigne.

Il avait un épieu avec grande et large enseigne.

Ce sont là à peu près tous les vers défectueux que j'ai rencontrés, et dont la restitution n'a présenté aucune difficulté. Il ne m'en reste plus

qu'un à citer; mais celui-ci a résisté à tous mes efforts. On lit, p. 114, v. 38, *de la Prise d'Orange :*

> En ot, pour voir, mainte paine sofferte,
> Maint jor *jeuné* et veillié mainte vespre.

Le second vers, qui serait exact dans notre manière de compter les syllabes, ne l'est pas dans la manière ancienne, où *jeuné* est trissyllabique : *jeüné*. Cela est constant, et je citerai en exemple un passage parallèle du *Charroi de Nymes*, v. 42 :

> Et tant vos estes travailliez et penez,
> De nuiz veillier et de jorz jeüner.

Pour expliquer cette anomalie, j'ai pensé que peut-être le trouvère avait fait la contraction que nous faisons présentement et dit, comme nous, *jeuné* en deux syllabes; et que peut-être, dès ce temps-là existait une double prononciation : l'une plus récente et plus populaire (*jeuner*), et l'autre plus archaïque et plus relevée (*jeüner*). Mais, avant d'admettre une telle hypothèse, il faudrait avoir réuni un nombre suffisant de cas, où de pareilles contractions seraient bien établies. Aussi, en l'absence d'un travail de ce genre, et avant d'admettre que le trouvère ait contracté, contre l'usage général, le mot en question, je serais disposé à lire, quoique ce soit faire une certaine violence à la construction :

> En ot, pour voir, mainte perte sofferte,
> Moult jeüné, et veillié mainte vespre.

Quoi qu'il en soit de cette correction, il demeure certain que, toutes les fois qu'un vers est boiteux, il y a une faute de copiste et que l'éditeur est autorisé à le rectifier, tantôt à l'aide de passages parallèles, ce qui est le mieux, tantôt à l'aide de conjectures, qui sont d'autant plus probables qu'elles sont fournies par une lecture plus étendue des textes et une connaissance plus exacte des règles de la versification et de la grammaire. On peut affirmer que, dans cette masse énorme de vers que nous possédons, il n'en est pas un de faux. Il suffit, en notre versification, de consulter l'oreille pour reconnaître le rhythme; et l'oreille des trouvères était parfaitement exercée. La prononciation qui prévalait, en poésie du moins, ne contractait rien : *plaie* se prononçait *pla-ye; voie* se prononçait *vo-ye; ils aimoient* se prononçait *aimo-ye;* l'*e* féminin des adjectifs en *i*, en *é*, en *u*, se faisait toujours entendre; l'*s* qui suivait un *e* muet n'en permettait jamais l'élision. Le fait est qu'on donnait aux mots toute leur amplitude, plus encore que ne fait la pro-

nonciation poétique de notre temps, qui cependant conserve beaucoup de traces de cet usage et qui tranche par là avec la prononciation courante. Y avait-il, à l'époque des trouvères, une aussi grande différence entre les deux prononciations? Ce qui me porterait à croire que non, c'est la sûreté avec laquelle ils construisent leurs vers.

Mais s'ils ne prenaient jamais de licence avec la métrique, ils en prenaient souvent avec la grammaire. Pour satisfaire tantôt à la mesure, et tantôt à la rime, ils violaient les règles de la langue. Aussi faut-il user de beaucoup de discrétion pour corriger grammaticalement les vers. Cependant, quand on lit un poëme de quelque longueur, même copié par le plus mauvais copiste, on ne tarde pas à reconnaître que le nombre des cas où la règle est observée l'emporte immensément sur le nombre des cas où elle est mise de côté. Il en résulte nécessairement que, là où on la rencontre méconnue, elle ne l'est que par le fait du copiste, à part les exemples dans lesquels la mesure ou la rime s'opposent à la restitution. C'est d'après ces conditions qu'à mon avis on doit procéder à la correction des vers.

La règle du sujet et du régime, les deux seuls cas de la déclinaison latine qui fussent restés dans le vieux français, est une de celles dont les trouvères se dégagent le plus facilement. Pourtant, comme ils l'observent toutes les fois qu'ils le peuvent (cela se voit à la simple lecture), il faut la rétablir là où le copiste est visiblement seul en cause. Ainsi, p. 31, v. 1163 :

Puisque mon oncle a le camp gaaignié,

mon oncle est le régime; le sujet est nécessaire, et l'on mettra *mes oncles*, comme plus loin, p. 160, v. 1788 :

Morz est mes oncles, par le mien esciant.

Home fait au sujet *hom*, et au régime *home*. Cependant je trouve, p. 122, v. 360 :

Home qui aime est pleins de desverie;

mais, six vers plus bas, je lis :

Homs qui bien aime est trestoz enragiez.

C'est donc aussi *homs qui bien aime* qu'on doit mettre dans le vers où la règle est violée. *Hom* et *home* sont de ces formes sur lesquelles le nombre infini des exemples ne laisse aucun doute. Il en est de même de *traître* au

sujet, et *traïtor* au régime. Pourtant, voici un cas où *traïtre* est employé comme régime d'une préposition, p. 51, v. 1901 :

> Car bien l'avez deservi, ce sachiez
> Que por traïtre certes tenus en iez.

On corrigera cette faute en supprimant le *que*, suppression tout à fait autorisée par l'ancienne syntaxe, et en lisant *por traïtor*. Dans le passage suivant, p. 177, v. 543 :

> Où es alez, Vivien traïtor,

traïtor, qui devrait avoir la flexion du sujet, a la flexion du régime, mais il n'y a aucune tentative à faire; *traïtor*, étant à la rime, ne peut être changé; c'est une licence qu'a prise le trouvère. Au reste, en examinant ce genre de licences, on verra que les trouvères mettent quelquefois le régime au lieu du sujet, mais rarement le sujet au lieu du régime; c'est qu'ils obéissaient dès lors à la tendance que la langue avait à abolir les cas, à laisser tomber le cas sujet et à ne plus se servir que du cas régime, ce qui s'est finalement accompli dans le français moderne.

Dans quelques circonstances, les solécismes ne sont qu'apparents, étant dus seulement à des accents mal placés, qui transforment des féminins en masculins. Quand on lit, p. 100, v. 1033 :

> Sur la chaucié passent Gardone au gué,

on croit à un solécisme, car *chaucié* ainsi écrit ne pourrait être qu'au masculin; mais effacez l'accent, il reste *la chaucie*, féminin alors, comme aujourd'hui *la chaussée*. Même faute dans le passage, p. 326, v. 4239 :

> Que Guiborc iert à chevaus traïnée,
> Ou en la mer noié et effondrée;

ce masculin *noié* ne doit pas être laissé; on retrouve le féminin et la véritable leçon en ôtant l'accent et en lisant *noïe*. Je citerai encore ces vers, p. 416, v. 7663 :

> Chauces de fer, blanches comme flor de prez,
> Li ont chauciés, ne s'i sont arestez.

Il faut encore effacer l'accent, et *chaucies* sera au féminin comme il convient. En général, on doit faire attention à ces participes féminins en *ie*, afin de ne pas y mettre un accent qui trouble la grammaire.

Il est hors de doute, maintenant, que la négation latine *non* a été

représentée dans l'ancien français, pendant quelque temps, par *nen*. Ce temps n'a pas été fort long, et *nen*, dans les textes, est une marque d'antiquité. Comme les manuscrits, vu le système orthographique d'alors, ne distinguent pas *nen*, négation, de *nen*, mot composé de deux, pour *ne en*, il faut se garder, en mettant l'apostrophe (ce qui est un service rendu au lecteur), de ne pas se méprendre et de ne pas introduire, par la manière d'écrire, le pronom *en* dans des phrases où il ne se trouve pas réellement. Ainsi, p. 11, v. 401, au lieu de

Ainz mès nus clers n'en ot le cuer si large,

lisez :

Ainz mès nus clers nen ot le cuer si large (*non habuit*);

au lieu de (p. 192, v. 1121) :

Ne ge n'en ai ne argent ne or mier,

lisez :

Ne ge nen ai ne argent ne or mier;

au lieu de (p. 324, v. 4169) :

Mès de la targe mie n'en i trova,

lisez :

Mès de la targe mie nen i trova;

enfin, dans le v. 5892, p. 370, l'éditeur a écrit non pas *n'en*, comme plus haut, mais *ne n'* :

Devant leur brans ne n'a nus garison;

c'est encore ici la négation *nen* :

Devant leur brans nen a nus garison.

Ces remarques minutieuses, qui, constatant la grammaire, expliquent les locutions et purifient les textes, ne sont pas sans utilité pour assurer les fondements de notre plus vieille littérature, qui eut une importance historique dans l'Europe du moyen âge.

Deuxième partie.

ESSAIS DE CORRECTION DE PASSAGES ALTÉRÉS DANS LES TEXTES PUBLIÉS PAR M. JONCKBLOET; NOTES SUR QUELQUES MOTS; TÉMOIGNAGES SUR L'ANTIQUITÉ DE NOTRE POÉSIE.

Les manquements des copistes ne se bornent pas à fausser la syntaxe

et les vers; ils vont jusqu'à rendre maint passage inintelligible. C'est le devoir de la critique d'y remédier par la collation des manuscrits, et, quand faire ne se peut autrement, par la conjecture. Le trouvère, comparant son temps à celui de Charlemagne, dit que les princes ne font plus droit, que les méchants ont tourné la justice en courtoisie pour l'argent de corruption qu'ils reçoivent; mais que Dieu, qui tout gouverne, punira les pervers.

Lors fist l'en droit, mès or nel fet l'on mès;
A cortoisie l'ont torné li mauvès;
Par faus loiers remainent li droit plet.
Dex est preudoms, qui nos gouverne et pest,
Si com querrons anfer qui est punès,
Les mavès princes dont ne resordront mès.

Ces deux derniers vers ne peuvent se comprendre; la première personne du pluriel, *querrons*, ne s'accommode en rien à la construction. M. Jonckbloet, qui a donné avec beaucoup de soin les variantes de plusieurs manuscrits, n'en a aucune pour ce passage. Considérant que *les mavès princes* est au régime, je pense que *enfer* est sujet, et, dès lors, je lis en un seul mot et à la troisième personne du singulier, *conquerra*, au lieu de *com querrons :*

Si conquerra anfer qui est punès
Les mavès princes dont ne resordront mès.

C'est-à-dire : Dieu, qui nous gouverne et nous nourrit, est sage, si bien que l'enfer prendra les mauvais princes, qui n'en ressortiront jamais.

Dans la belle scène au début du *Charroi de Nymes*, quand Guillaume, énumérant à Looys les services rendus, lui demande une *honor*, c'est-à-dire un fief, on lit :

Looys, Sire, dit Guillaumes li bers,
Moult t'ai servi par nuit de tastonner,
De veves fames, d'enfanz deseriter.
Mès par mes armes t'ai servi comme bers;
Si t'ai forni maint fort estor champel,
Dont ge ai mort maint gentil bacheler;
Dont li pechié m'en est el cors entré;
Qui que il fussent, si les ot Dex formés,
Dex penst des ames, si me le pardonnez.
(P. 74.)

M. Jonckbloet n'a là-dessus aucune variante. Cependant le texte ne me paraît pas admissible. Comment serait-il possible que Guillaume,

qui est un loyal baron, avouât, *oiant toute la court,* pour me servir des expressions de ce temps, avoir commis, de nuit, des œuvres furtives, avoir déshérité des veuves et des enfants, lui qui, justement, quand Louis lui offrira les fiefs de veuves et d'enfants, se récriera contre de pareils dons qui dépouillent les faibles; lui qui, en rappelant ce qu'il a fait pour le roi, ne cite que des actes dignes d'un vaillant guerrier? De plus, dans le contexte, on ne se rend guère compte du vers :

Mès par mes armes t'ai servi comme bers;

cela semble indiquer une opposition entre les services loyaux de Guillaume et d'autres services moins honorables. Je propose donc de lire :

Moult t'ont servi par nuit de tastoner,
De veves fames, d'enfanz deseriter;

c'est-à-dire : beaucoup t'ont rendu des services que la nuit a cachés de son ombre et t'ont aidé à déshériter les veuves et les orphelins.

Ailleurs, page 116, le captif échappé d'Orange venant conter à Guillaume les nouvelles qui l'enflammeront d'amour pour dame Orable, le trouvère dit :

Icil dira tiex noveles ancuí
A nos barons qui parolent de bruit,
Que puis torra Guillaume à anui
Que à deduit de dames nu à nu.

Cette phrase n'a pas de sens; mais, remarquant le *que* devant *à déduit,* on comprend bien vite qu'il s'agit d'une comparaison entre l'*ennui* que la guerre d'Orange vaudra à Guillaume et le *déduit* qui lui en reviendra. Cela établi, la correction va de soi; il faut lire *plus* au lieu de *puis;* et le sens est : celui-ci dira, aujourd'hui même, à nos barons qui parlent à haute voix, de telles nouvelles qu'il en résultera pour Guillaume plus d'ennui que de déduit. *Torra* est le futur du verbe *tourner;* et comme le troisième vers n'y est pas, on le lira, toute correction faite :

Que plus torra dant Guillaume à anui.

Je ne laisserai pas non plus sans remarque ce passage-ci; il s'agit des innombrables païens qui couvrent le pays et de Vivien qui les brave :

Tant en i ot, li cors Deu les mehaigne,
N'i a valée ne tertre ne montaigne
Ne soit coverte de cele gent grifaigne.

Mès Viviens, qui un seul ne desdaigne,
Point le cheval.....
(P. 199.)

L'hémistiche, *Qui un seul ne desdaigne*, ne signifie rien, ou plutôt a un sens contraire à celui que le contexte réclame. L'auteur a voulu dire et a certainement dit : Vivien, qui n'en redoute pas un seul... On retrouvera l'idée en lisant :

Mès Viviens, qui d'un seul ne se daigne...

Il y a dans les trouvères un lien commun, à savoir *jusqu'à la mer betée*, locution dont ils se servent pour exprimer un immense éloignement. Diez en a donné une bonne explication : dans la légende de saint Brandaine, il est dit que la mer fut *bietée;* et comme l'original latin porte *mare coagulatum*, il ne reste pas de doute sur le sens de cette expression : la *mer betée*, c'est la mer glacée. On expliquera de la même façon les deux vers suivants, qui sont dans la *Bataille d'Aleschans :*

Desoz l'auberc li est li sanc betez.
(V. 715.)

et

Del sanc des cors est la terre betée.
(V. 5413.)

Beté veut dire *caillé*.

M. Génin, de regrettable mémoire, qui a eu, sur notre vieille langue, tant d'heureux aperçus, mêlés, il est vrai, de quelques erreurs, a donné une étymologie du mot *hanneton*. Suivant lui, la prononciation populaire, qui ôte l'*h* aspirée, est la bonne. « *Annetons*, dit-il, est le diminutif d'*ane*, « formé du latin *anas*, pour quelques rapports de figure qu'on a cru « saisir entre l'insecte et l'oiseau :

Anes, mallars, et jars, et oues.
(*Rom. du Renard.*)

« Duguez, qui fut le maître de français de Henri VIII, écrit dans sa gram- « maire : THE DUCKLYNS, *les annetons*, sans *h*. DUCK est un canard en « anglais. A la vérité, Palsgrave, contemporain de Duguez, range le mot « *hanneton* parmi ceux qui ont l'*h* aspirée. Mais Duguez était français, « et Palsgrave était anglais. Duguez enseignait le français usuel, et Pals- « grave enseignait le français littéraire... L'*h* aspirée n'est qu'un ca- « price de gens à qui il plaisait de mettre un mot en relief. Vous avez « encore en France des localités où l'on prononce *hénorme*, *himmense*.

« Si la mode s'y met, on dira quelque jour *des hépinards*, aussi légitime-« ment que l'on dit *des hannetons*. Et l'Académie l'adoptera; et ceux qui « s'obstineront à dire *des épinards* seront de vieux ridicules. Voilà ce que « c'est que l'usage. » (*Récréations philologiques*, t. I, p. 136.) Duguez a raison d'écrire sans *h* les *annetons*, que nous disons maintenant *cannetons*, et dont le nom vient, en effet, de *anas*. Mais Palsgrave n'a pas tort de mettre un *h* à *hanneton*. En effet, je le trouve écrit de la sorte dans un de nos poëmes sur Guillaume d'Orange :

Corsolz lui dist deus moz par contençon :
« Ahi Guillaume, comme as cuer de felon !
« Ne valent mès ti cop un haneton. »
(*Li coronemens Looys*, v. 1050.)

L'*h* est donc primitive dans ce mot; et il n'y a aucun rapprochement à faire entre *anneton* et *hanneton*. Cela donne du poids à la conjecture de M Diez qui suppose, dans *hanneton*, un diminutif du mot allemand *hahn* (un coq), *weiden-hahn* étant encore un nom provincial du *hanneton*.

J'ai rencontré, dans ces mêmes poëmes, un mot dont l'étymologie offre de très-grandes difficultés : c'est *complot*. Il n'a pas tout à fait le même sens qu'aujourd'hui, et il est pris pour une foule, une presse :

Quant Sarrazin voient mourir Margot,
Plus de vint mille viennent plus que le trot;
Chascuns portoit ou lance ou javelot;
Entor Guillaume veïssiez grant complot.
(*Bat. d'Aleschans*, v. 6053.)

Il n'est pas isolé en la langue de ce temps; car dans Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*, II, v. 10,499, je lis :

Cil prent l'espée qui resplent,
Qui plus vaut de cent mars d'argent;
Ariere turne al bruiseïz
E au très fier comploteïz.

Ce mot paraît évidemment composé; et, en effet, l'anglais nous offre le simple *plot*, qui signifie morceau de terre, projet, complot. Ce simple, à ma connaissance du moins (et pour de pareilles assertions, on est obligé de s'en fier à sa mémoire et à des glossaires jusqu'à présent très-incomplets), n'existe pas dans les textes d'ancien français que nous avons; mais il n'est pourtant pas étranger à notre langue, car *plot* se lit dans le *Glossaire du centre de la France*, de M. le comte Jaubert,

avec le sens de chanvre teillé, de billot de bois et de chantier sur lequel on pose les fûts dans les caves. Il se trouve aussi avec le sens de billot dans le *Nouveau glossaire genevois* de Humbert. Autant que mes recherches s'étendent, *plot* n'est qu'en français et en anglais; je n'en ai rencontré de trace ni en italien, ni en espagnol. On y distingue trois significations : 1° pièce de terre; 2° billot de bois; 3° chanvre teillé, à laquelle se rattache peut-être celle d'assemblage comme dans *com-plot*, puis, par dérivation, celle de plan, d'intrigue. De la première on pourrait rapprocher *plodius*, mesure de terre, dont du Cange cite un exemple en un texte italien, de l'an 1319, de la seconde, *ploda*, pièce de bois, cité aussi par du Cange. Remarquez, dans tous les cas, qu'on ne sait non plus d'où proviennent ces mots bas latins. Quant à la troisième, j'avais songé à *plocium*, étoupe, qui se trouve dans Isidore. Mais *plocium* ne donnerait pas facilement *plot;* et, pour compter sur une pareille dérivation, il faudrait quelques intermédiaires. Je n'insiste donc pas davantage sur cette hypothèse; et, jusqu'à plus ample informé, *plot* reste une énigme étymologique.

Le roi Corsolt, celui qui coupa le bout du nez à Guillaume, est un géant effroyable. Entre les deux yeux, l'intervalle est large d'un demi-pied, et il a *une grant toise des épaules au brayer*. L'*apostole de Rome* est allé en mission près des païens pour demander qu'ils se contentent de tout l'or de la ville et qu'ils se rembarquent sans plus ravager la terre. Il est amené près de Corsolt. Celui-ci :

> Vers l'apostoille commence à reoillier;
> A voiz escrie : « Petiz homs, tu que quiers?
> Est-ce tes ordres que haus es reoigniez?
>
> (P. 14, v. 504.)

Ce géant énorme se baisse vers le petit homme, et lui demande si c'est en vertu de l'ordre auquel il appartient qu'il est tonsuré au haut de la tête. Mais que signifie *reoillier? Reoillier* n'est pas un mot qui ait tout à fait disparu du langage de la France; il se dit encore dans le Berry, et M. le comte Jaubert l'a consigné dans son *Glossaire :* « *Rœiller*, regar- « der avec curiosité. » *Rœiller*, comme l'antique *reoillier*, est sans doute formé de la particule *re* et de *oil* ou *œil*.

A toute époque, les écrivains ont puisé dans la langue latine comme dans un fonds commun. Ce fut une nécessité. La première formation, celle qui fit véritablement le français, ne porta nécessairement que sur les mots d'un usage habituel; à ceux-là elle mit son empreinte, et les marqua comme mots de la langue d'oïl. Cela constituait un voca-

bulaire assez borné; aussi quand le langage vulgaire se substitua peu à peu au latin dans la poésie, dans la chronique, dans l'histoire, des lacunes furent senties; et, le latin étant à portée, on lui emprunta; mais ces mots, introduits de seconde main, restent reconnaissables; ils sont latins et non français. Il n'y avait pas, dans le vieux français, de terme qui répondît au latin *meretrix*. *Vivre en soignentage* se disait d'une femme qui vivait avec un homme sans être mariée. Dans *Raoul de Cambrai* il y a un passage où sont rassemblés une foule de mots usuels en pareil cas. Raoul dit à Marcent, maîtresse du comte Ybert et mère du bâtard Bernier, en l'injuriant :

Je ne fai rien de putain chamberiere
Qui ait esté corsaus ne maailliere,
A toutes gens communax garsoniere.
Au comte Ybert vos vi je soldoiere....

Et la dame répond :

...Or oi parole fiere,
Laidengier moi par estrange maniere.
Je ne fus onques corsaus ne maailliere.
S'uns gentils homs fist de moi sa maistriere,
Un fil en ai, dont encor sui plus fiere.

Dans cette pénurie d'un mot qui lui convînt, l'auteur de la *Bataille d'Aleschans* n'a pas craint de recourir au latin *meretrix :*

Et ma seror, la pute meretris,
Par cui je sui si vilment recuillis.
(V. 2890.)

Si ce mot avait passé par la bouche populaire, il se serait sans doute transformé en *mereïs*, comme *imperatrix* en *empereïs;* mais à l'époque où le trouvère composait, *mereïs* n'aurait pas été compris; et force lui fut, comme force nous est, toutes les fois que nous introduisons un vocable latin dans la langue, de lui laisser sa structure latine, qui seule le rend intelligible, sinon à la foule, du moins aux lettrés.

On sait que quelques-uns des mots qui ont passé du latin dans le français primitif ont changé d'acception. Ainsi *exilium* a donné *essil* avec la signification, non de *bannissement*, mais de *ruine*, de *destruction; calumniari* a donné *chalenger* avec la signification, non de *calomnier*, mais de *défier, provoquer;* et ainsi de plusieurs autres bien connus. A cette classe j'ajouterai *imperium*, *empire*, qui a pris le sens d'armée, de force militaire :

En petit d'ore en i ot tant d'armez,
Nel porroit dire nus clers tant soit letrez.
Bien vos puis dire, et si est veritez,
Si grant empire ne vit homs qui soit nez,
Com en cel champ ot le jor assemblez.
(*Bat. d'Aleschans*, v. 5250.)

Et pour qu'on ne croie pas que cet emploi soit quelque chose de spécial à l'auteur et d'arbitraire, je citerai des vers de la *Chanson d'Antioche*, où le mot d'*empire* est le même :

Des armes aus païens ert li vaus reluisans;
Et Solimans de Nique o ses Turs malfaisans
S'en issi après eux; li empires fu grans;
Cent milliers et cinquante i ot des mescreans.
(I, v. 310.)

En lisant des vers comme ceux-ci :

Dient François : « Or as que bris parlé,
« Quant tu ce crois que Mahomet soit Dé; »

on éprouvera certainement, à moins d'une grande habitude, quelque difficulté à comprendre *or as que bris parlé*. C'est qu'en effet le mot qui peut embarrasser a deux formes très-différentes, suivant qu'il est sujet ou régime : *bris* dans le premier cas, *bricon* dans le second. Les mots de ce genre dérivent d'un substantif latin en *o, onis; latro*, leres, *latronem*, larron; *brico*, bris, *briconem*, bricon. *Brico* ne figure pas dans le *Glossaire* de du Cange; on ne le trouve donc en aucun des textes qui nous sont parvenus; pourtant il appartient très-certainement au bas latin, c'est-à-dire à ce latin de transition d'où le français est né. Il a bien fallu qu'à un certain moment il ait existé dans la latinité le mot *brico*, décliné comme un substantif latin, avec l'accent sur *bri* au nominatif, et l'accent sur *co* à l'accusatif, pour qu'il en soit né, en français, *bris* au sujet et *bricon* au régime. Le provençal a aussi *bris* et *bricon* employés comme fait le vieux français. La conservation d'un cas sujet et d'un cas régime est ce qui distingue le plus la langue d'oc et celle d'oïl des autres langues romanes.

Reculer les origines de la poésie narrative en français jusqu'au XIe siècle est un résultat légitime obtenu par la critique, puisqu'on fait voir, pour la geste de Guillaume d'Orange, qu'elle était en pleine popularité dès les premières années du XIIe. C'est encore dans les premières années de ce siècle que des jongleurs chantaient la geste de Guillaume

Longue-Épée, fils de Rollon, le premier duc de Normandie. Wace dit dans son roman de *Rou*, I, 106 :

> A jugleors oï en m'effance chanter
> Que Willames....

L'enfance de Wace, qui était déjà *clerc lisant* sous Henri Ier d'Angleterre, mort en 1135, appartient aux commencements du XIIe siècle; et, comme pour Guillaume d'Orange, une poésie populaire et chantée par les jongleurs dès ce temps-là remonte sans conteste à des débuts plus anciens. Au reste nous avons un témoignage qui nous apprend que deux cents ans auparavant il s'était fait des vers en langue française, en langue d'oïl. Rollon, à la tête de ses Normands, ravageait la France; il assiégeait Chartres; l'évêque appela à son secours les Français, les Bourguignons et les Poitevins; avant l'arrivée de ces derniers, une sanglante bataille fut livrée, où les Normands eurent le dessous; Rollon s'enfuit avec une portion de son armée; le reste demeura enveloppé. Arrive le comte Ebles avec les Poitevins; mais dans la nuit les Normands cernés font une sortie, mettent en déroute leurs ennemis, et s'échappent. Le comte Ebles, dans la terreur et les ténèbres, alla se cacher chez un foulon.

> Repuns e cucez e muciez
> Se fu la nuit quens Ebalun,
> Ceo truis lisant, chez un fulun;
> Tant i estut espoentez,
> Que li quens fu quis e trovez.
> Mult par en fu puis tut le meis
> Estrange eschar entre Franceis;
> Vers en firent e estraboz,
> Ci out assez de vilains moz.
>
> (Benoit, *Chr. de Norm.* 2, 5904.)

Il est dommage que nous ne possédions pas cet échantillon de la langue d'oïl dans le passage du IXe au Xe siècle. Une *male chanson*, comme disent nos trouvères, fut chantée du comte Eble, *male chanson* que Roland à Roncevaux craignait plus que la multitude des Sarrasins. Quand dans la première croisade Étienne donne le conseil d'une lâche retraite, un chevalier, Olivier de Jusi, s'écrie :

> Seigneur, entendés moi, franc chevalier vaillant;
> Encor sont tot entier nostre escu flamboiant,
> Ne ne somes plaié deriere ne devant,
> Ne sont pas desmaillé no haubert jaserant.

Se à l'ost Dame Dieu en alomes fuiant,
Anqui nous gaberont Baivier et Alamant.
Alons les Turs ferir, el non Dieu le poissant.
(*Chans. d'Antioche*, II, 31).

C'est une peinture fidèle des mœurs et des sentiments. La *geste*, la *male chanson*, les jongleurs, tout cela est étroitement lié aux anciens temps de la vie féodale.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Alfred de Musset, membre de l'Académie française, est mort, le 2 mai 1857, à Paris.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Dureau de Lamalle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 17 mai 1857.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Cauchy (Augustin-Louis), membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, est mort à Sceaux (Seine), le 23 mai 1857.

Dans la séance du 25 mai, M. Passy (Antoine), a été élu membre libre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Bonnard, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le marquis de Pastoret (Amédée), membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 19 mai 1857.

M. Simart, membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, est mort à Paris, le 27 mai 1857.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 2 mai, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Bérenger.

Après un discours d'ouverture, le président a fait connaître, dans l'ordre suivant, les décisions de l'Académie sur les prix décernés, et annoncé les nouveaux sujets de prix mis au concours.

PRIX DÉCERNÉS.

Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « De la philosophie de saint Thomas. »

Le prix a été décerné à M. Charles Jourdain, agrégé de la Faculté des lettres, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes.

Une mention honorable est accordée à M. Domet de Vorges, attaché au ministère des affaires étrangères.

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir en France sur les « mœurs la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans le « roman. »

Le prix a été décerné à M. Eugène Poitou, conseiller à la cour impériale d'Angers.

Un accessit a été accordé à M. Arsène Legrelle, licencié en droit, à Paris.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Retracer l'histoire des « divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis; rechercher, au point « de vue moral et au point de vue économique, quels sont les avantages et les « inconvénients de chacun de ces régimes. »

Le prix est décerné à M. G. A. Humbert, docteur en droit et ancien sous-préfet.

Une mention honorable a été accordée à M. Picot, avocat et docteur en droit, à Paris.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie avait proposé pour 1854, et remis au concours pour l'année 1856, le sujet de prix suivant, dont la valeur était de 10,000 francs : « Manuel de morale et d'économie « politique à l'usage des classes ouvrières. »

Le prix est décerné à M. Rapet, inspecteur des écoles primaires, à Paris.

Deux mentions honorables ont été accordées : l'une à M. Augustin Rivier, vice-président du tribunal de Grenoble; l'autre à l'auteur anonyme du mémoire n° 17.

L'Académie avait également mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant, dont la valeur était de 5,000 francs : « Du rôle de la famille dans « l'éducation. »

Un prix de 3,500 francs a été décerné à M. Barrau; et un autre prix de 1,500 francs à M. Prevost-Paradol, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

Une première mention très-honorable a été accordée à M. Rapet, qui a obtenu le prix de 10,000 francs dans le concours relatif au *Manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières.* Une deuxième mention honorable a été accordée à M. X. Rousselot, professeur de logique au lycée de Troyes. Une troisième mention honorable a été accordée à l'auteur anonyme du mémoire n° 13.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1860, le sujet de prix suivant : « De la philosophie de Leibnitz. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er avril 1859.

Section de morale. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1858, le sujet de prix suivant : « Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu « être recueillis, les changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, « dans la condition matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, « et rechercher quelle influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habi- « tudes morales. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1857.

L'Académie avait également proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant, de la valeur de 1,500 francs : « Déterminer les rapports de la morale avec l'éco- « nomie politique. »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1856.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant, de la valeur de 1,500 francs « Recher- « cher les origines, les variations et les progrès du droit maritime international, et « faire connaître les rapports de ce droit avec l'état de civilisation des différents « peuples. »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 novembre 1856.

Section d'économie politique et statistique. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « Déterminer les causes « auxquelles sont dues les grandes agglomérations de population. Expliquer les « effets qui s'ensuivent sur le sort des différentes classes de la société, et sur le dé- « veloppement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1857.

L'Académie rappelle qu'elle avait également proposé, pour l'année 1853, et successivement remis à 1855 et 1857, le sujet de prix suivant, de la valeur de 1,500 francs : « Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de « rendre, outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, « un excédant qui se convertit en rente ou fermage ; 2° les causes qui déterminent « le taux plus ou moins élevé des rentes ou fermages. »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1856.

L'Académie rappelle également qu'elle avait proposé pour l'année 1853, et remis successivement à 1855 et à 1857, le sujet de prix suivant : « Expliquer, « d'après les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et « soudain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des « nations. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1857.

L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « Étudier et faire connaître les causes et les effets de l'émigration développée dans le XIXe siècle chez les nations de l'ancien monde et de l'immigration « chez les nations du nouveau monde. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er août 1857.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer les divers principes qui ont pré- « sidé au service militaire et à la formation de l'armée en France, depuis l'origine « de la monarchie jusqu'à nos temps;

« Étudier dans leur origine et dans leurs développements successifs : 1° le service « féodal; 2° les milices locales; 3° l'enrôlement volontaire; 4° l'enrôlement forcé.

« Rechercher dans quel rapport ont été ces divers modes de formation de l'armée « avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle « influence ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le développement « de l'unité nationale et la constitution de l'État. »

Il n'a été adressé qu'un seul mémoire à l'Académie, et, ce mémoire ne lui ayant pas paru remplir les conditions du programme, elle remet la question au concours pour l'année 1859, dans les termes suivants : « Exposer les divers principes qui « ont présidé au service militaire et à la formation de l'armée en France, depuis « l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps;

« Étudier dans leur origine et dans leurs développements successifs : 1° le service « féodal; 2° les milices locales; 3° la formation et la constitution de l'armée perma- « nente, d'après les ordonnances des rois; 4° les divers modes d'entretien et de re- « nouvellement de l'armée permanente, spécialement l'enrôlement volontaire, le « recrutement forcé et le service des corps étrangers;

« Rechercher dans quel rapport ont été ces divers modes de formation de l'armée « avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle « influence ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le développement « de l'unité nationale et la constitution de l'État. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1858.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant, de la valeur de 1,500 francs : « De la condition des classes ouvrières en « France, depuis le XIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789. »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1856.

L'Académie rappelle qu'elle a également proposé, pour l'année 1858, le sujet de prix suivant : « Rechercher quel a été le caractère politique de l'institution des « parlements en France, depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à la révolution « de 1789. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1857.

Section de politique, administration, finances. — L'Académie propose, pour l'année 1859, le sujet de prix suivant : « De l'impôt avant et depuis 1789. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er novembre 1858.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie propose, pour être décerné en 1859, le sujet de prix suivant : « Institutions de crédit. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1858.

Prix quinquennal fondé par M. le baron de Morogues, à décerner en 1857 et 1858. — M. le baron de Morogues a légué, par son testament, en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans,* alternativement par l'Académie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier;* et, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.*

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les ouvrages adressés au concours de 1857 ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1856; et ceux adressés au concours de 1858 devront être déposés le 31 décembre 1857.

Prix Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a institué, par son testament, des prix qui seront décernés, tous les ans, par chacune des cinq Académies de l'Institut. L'Académie a décidé que la somme annuelle dont elle peut disposer, d'après le testament de M. Bordin, servirait à fonder un sujet de prix qui sera alternativement proposé par chacune des sections.

Section de philosophie. — L'Académie avait mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Histoire critique de la philosophie arabe en Espagne. »

Cette question est retirée du concours et remplacée par la suivante, proposée pour l'année 1860 : « Rechercher quels sont les principes de la science du Beau, et « les vérifier en les appliquant aux beautés les plus certaines de la nature, de la « poésie et des arts, ainsi que par un examen critique des plus célèbres systèmes « auxquels la science du Beau a donné naissance dans l'antiquité, et surtout chez « les modernes. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1858.

Section de morale. — L'Académie met au concours, pour l'année 1857, la question suivante : « Rechercher et déterminer les principes de la morale considérée « comme science. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er octobre 1857.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie propose, pour l'année 1858, le sujet de prix suivant : « Rechercher, au point de vue philosophique « et moral, quelle est, d'après leur nature et leur mode d'affliction, l'influence des « peines sur les idées, les sentiments, les habitudes de ceux à qui elles sont infli- « gées, et sur la moralité des populations. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er octobre 1858.

Prix Léon Faucher, à décerner en 1860. — Mme Léon Faucher, veuve de M. Léon Faucher, membre de l'Académie, a, par acte notarié du 21 juin 1855, fait donation à l'Académie d'une rente annuelle de *mille francs,* destinée à fonder un prix

sous la dénomination de *Prix Léon Faucher*, à décerner tous les trois ans et alternativement au « meilleur mémoire sur une question d'économie politique, ou sur « la vie d'un économiste illustre, français ou étranger. »

En conséquence, l'Académie propose, pour l'année 1860, le sujet de prix suivant : « Retracer la vie de Turgot, exposer l'ensemble des mesures administratives, « politiques, économiques, auxquelles il a pris part; en caractériser l'esprit, en si- « gnaler les conséquences. »

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 janvier 1859.

Prix triennal fondé par M. Edmond Halphen, à décerner en 1860. — Feu M. Edmond Halphen, ancien juge suppléant au tribunal civil de Versailles, a légué, par son testament du 3 juin 1855, à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques, une rente annuelle de *cinq cents francs*, pour les arrérages de ladite rente être décernés en prix par lesdites Académies, tous les ans, tous les deux ou trois ans, à leur choix, savoir : par l'Académie française, *à l'ouvrage qu'elle jugera à la fois le plus remarquable, au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral*, et par l'Académie des sciences morales et politiques, *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué aux progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.*

Le prix que l'Académie doit décerner tous les trois ans, et qui, dès lors, aura la valeur de 1,500 francs, sera distribué dans la séance publique de 1860, selon les intentions du testateur. Le concours sera clos le 31 décembre 1859.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture d'une notice historique de M. Mignet, secrétaire perpétuel, sur la vie et les travaux de M. Lakanal.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Biographie universelle (Michaud) *ancienne et moderne*, nouvelle édition. Paris, chez Mme C. Desplaces, rue de Verneuil, n° 52. Tome XVII, 654 pages, grand in-8° à deux colonnes. — Le XVIIe volume de la seconde édition de la *Biographie universelle* vient de paraître, et il s'étend des lettres GO jusqu'aux lettres GRY. Ce volume se distingue, comme tous les précédents, par le soin scrupuleux avec lequel on a révisé et complété la première édition. Nous y avons distingué, parmi les articles nouveaux, l'article de M. Villemain, sur le comte Grey; celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire, sur Gotama, philosophe indien; celui de M. Jules Janin, sur Grandville, le dessinateur; plusieurs articles historiques de M. Weiss, de M. Callet, etc., etc. On se rappelle que la première édition, commencée en 1810, n'avait été terminée qu'en 1828 : elle se composait de 52 volumes. Depuis lors, un supplément y avait été ajouté en 30 volumes. La seconde édition, parvenue aujour-

d'hui à la moitié à peu près, formera 40 ou 42 volumes, qui, outre la première édition et le supplément corrigés, recevront toutes les additions nécessaires pour que cette grande œuvre soit tenue au courant des connaissances actuelles et des faits les plus récents. De nos jours, les études historiques ont fait d'immenses progrès, et la face de l'histoire a été presque renouvelée. La *Biographie universelle* devait suivre et refléter ce mouvement des esprits. Les nouveaux éditeurs n'ont pas manqué à ce devoir. Il suffit de jeter les yeux sur la liste des collaborateurs pour se convaincre que les noms les plus illustres et les plus autorisés en tout genre ont concouru et concourent encore à cette vaste entreprise. Sur trois cents auteurs environ, plus d'un quart appartiennent à l'Institut. Parmi les ouvrages de biographie, il n'en est point, à notre connaissance, qui soit plus exact, plus sérieux, ni plus complet que celui-ci. L'exécution typographique, toujours si importante dans un ouvrage d'érudition et de science, est confiée aux presses de M. Henri Plon, imprimeur de l'Empereur.

Channing, sa vie et ses œuvres, avec une préface, par M. Charles de Rémusat. Paris, Didier et Cie, 1857, in-8°, XVII-404 pages. — Le docteur Channing, pasteur américain, mort en 1842, n'a guère été connu chez nous que dix ou douze ans plus tard, quand M. Édouard Laboulaye, de l'Institut, publia une notice très-intéressante sur le ministre unitairien, et traduisit une partie de ses œuvres. L'attention publique en fut très-vivement frappée. Peut-être ne le sera-t-elle pas moins encore par la biographie complète qui vient de paraître, et par les morceaux nouveaux de Channing dont cette biographie est accompagnée. Il n'est pas de spectacle plus attachant ni plus beau que celui de cette âme si éclairée, si pure, si sincère. Notre temps peut y puiser des enseignements de plus d'un genre, et la morale religieuse s'y trouve mêlée à la politique, dans une mesure qui peut être profitable à bien des esprits.

ALLEMAGNE.

Corpus inscriptionum græcarum; auctoritate et impensis Academiæ litterarum regiæ Borussicæ ex materia collecta ab Augusto Boeckhio, Academiæ socio, adornavit et elaboravit Joannes Franzius, edidit Ernestus Curtius, Academiæ socius. Voluminis quarti fasciculus prior. Berlin, librairie de Reimer; Paris, librairie de Glaeser, 1856, in-folio de XX-276 pages, avec 11 planches. — Cette première livraison du tome IV du *Corpus inscriptionum græcarum* comprend la trente-neuvième partie de ce grand ouvrage, c'est-à-dire les inscriptions de lieu incertain. Une préface de l'éditeur, M. E. Curtius, est placée en tête du volume.

BELGIQUE.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par M. Gachard. Bruxelles, Hayez, 1856, in-8° de LXXX-330 pages. (Publication de la commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique.) — On sait combien sont précieux pour l'étude de l'histoire moderne, en général, les rapports des ambassadeurs que la république de Venise accréditait auprès des diverses puissances de l'Europe. M. Gachard, dans un précédent ouvrage, les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, a déjà fait ressortir tout le parti qu'on peut tirer de ces documents, en

ce qui concerne l'histoire des Pays-Bas. Il a donné en même temps des analyses et des extraits des relations des ambassadeurs vénitiens sur Philippe le Beau et Charles-Quint. Le volume qu'il publie aujourd'hui est la suite de ce premier travail. Les relations dont on y trouve la traduction ou l'analyse sont au nombre de sept, savoir : 1° Relation de Frédéric Bodoaro, faite au retour de son ambassade auprès de Charles-Quint et de Philippe II, en 1557; 2° Relation de Michel Suriano, envoyé par la république de Venise à la cour de Philippe II (1559); 3° Relation d'Antoine Tiepolo, ambassadeur auprès du même monarque (1567); 4° Relation de la cour d'Espagne, écrite en 1572 par un gentilhomme de la suite de Tiepolo; 5° Relation d'Espagne, faite en 1577; 6° Relation de Thomas Contarini, au retour de son ambassade d'Espagne, en 1593; 7° Relation de François Vendramino, envoyé aussi en Espagne en 1593. M. Gachard avertit, dans un post-scriptum, que les deux premiers de ces documents ont été publiés récemment à Florence, par M. Alberi, dans le tome VIII des *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato.*

Revue des opera diplomatica de Miræus, sur les titres reposant aux archives départementales du Nord, à Lille, par A. Le Glay. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1856, in-8° de XVI-292 pages. (Publication de la commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique.) — Le recueil donné par Aubert Le Mire, et continué par Foppens, sous le titre d'*Opera diplomatica* (Bruxelles, 1723-1748, 4 vol. in-fol.), est d'une importance incontestable pour l'étude des sources de l'histoire de la Belgique et du nord de la France; mais les érudits y ont depuis longtemps signalé beaucoup de fautes et de lacunes. Le savant travail que publie M. Le Glay, sous les auspices de la commission d'histoire de Belgique, rectifie un grand nombre de ces fautes à l'aide des titres originaux conservés dans les archives du département du Nord, et donne des éclaircissements utiles sur les noms géographiques. Généralement, les rectifications de M. Le Glay se présentent sous forme d'errata ou de variantes. Quelquefois aussi les documents sont rétablis en entier d'après les originaux, et soigneusement annotés. Cet opuscule sera consulté avec fruit, en attendant une nouvelle édition du recueil de Le Mire, ou un supplément rectificatif complet.

Recueil des chroniques de Flandre, publié sous la direction de la commission royale d'histoire, par J. J. de Smet, chanoine de Saint-Bavon, à Gand, membre de l'Académie royale de Belgique. Tome III. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1856, in-4° de IV-742 pages. — On trouve dans ce volume les cinq monuments historiques dont voici les titres : 1° *Breve chronicon Flandriæ, ex manuscripto bibliothecæ regiæ Bruxellis.* L'auteur anonyme raconte les événements arrivés en Europe, et surtout en Flandre, depuis 1333 jusqu'en 1356; 2° *Laetste deel der Kronyk van Jan van Dixmude...* Suite de la chronique de Jean de Dixmude (1419-1440), document important pour l'histoire des guerres du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, contre les partisans de Jacqueline de Bavière et les communes de Flandre; 3° *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne (1294-1466). Cette chronique, très-étendue, fournit des matériaux abondants pour l'histoire de la guerre de Philippe le Bon contre les Gantois; 4° *Chronique de Flandre et des croisades*, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. C'est l'ouvrage que M. L. Paris a publié, il y a vingt ans, sous le titre de *Chronique de Rains;* 5° *Histoire des Pays-Bas, depuis 1477 jusqu'en 1492*, écrite en forme de journal par un auteur contemporain.

Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis et ejusdem diœceseos status hierarchicus ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem; liber prodromus tomi tertii Synodici belgici; edidit P. F. X. et de Ram. Bruxelles, Hayez, 1856, in-8° de VII-

326 pages, avec une carte. — Ce volume sert de préliminaire au tome III du *Synodicum Belgicum*, important ouvrage dont M. le chanoine de Ram a commencé, il y a trente ans, la publication. C'est un tableau chronologique et analytique de l'histoire et de la discipline du diocèse d'Anvers. Il est divisé en trois sections, qui ont pour titre : *Synodi diœcesanæ; Congregationes archipresbyterorum seu decanorum; Instructiones pastorales, mandatæ et edictæ; Diœceseos descriptio.* Nous y avons surtout remarqué des notices historiques intéressantes sur les évêques d'Anvers et sur les abbayes et communautés religieuses du diocèse.

PIÉMONT.

Grammatica sanscrita, di Giovanni Flechia, Torino, coi tipi di Giacinto Marietti, 1856, in-8°, III-408 pages. — La grammaire de M. G. Flechia est divisée en trois parties qu'il intitule : Fonologia, Flessioni et Formazione de' temi, et où il traite successivement des lettres, des inflexions des mots (déclinaison et conjugaison) et de la formation des mots de diverses espèces. Cette division est fort simple, et M. Flechia s'est attaché à porter, dans toutes les règles qu'il indique, la plus grande clarté. Il s'est proposé de faciliter les progrès des études sanscrites en Italie, où elles ne sont pas autant cultivées qu'en Allemagne et dans d'autres pays. A notre avis, l'auteur a rempli son but, et cet ouvrage peut être fort utile. Cette grammaire a été publiée aux frais du gouvernement piémontais, et sous les auspices de deux ministres, MM. Cibrario et Lanza. Le gouvernement piémontais s'honore en patronant de tels travaux, et l'on se rappelle que c'est à lui déjà qu'on doit la publication du Râmayâna, de M. Gorresio, imprimé à notre Imprimerie impériale. Nous pensons que la grammaire de M. Flechia est le premier ouvrage sanscrit qui soit sorti d'une presse piémontaise.

TABLE.

Pages.

Travels and Researches in Chaldæa and Susiana, etc. (1er article de M. Quatremère.) 273

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (2e article de M. Biot.) 288

Étude sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite. (Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 298

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (10e article de M. Littré.). 312

Nouvelles littéraires 332

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1857.

Voyages des pèlerins bouddhistes, tome second. Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648 (de notre ère), par Hiouen-thsang, et du chinois en français, par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Tome Ier, contenant les livres I à VIII et une carte de l'Asie centrale. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1857, in-8° de LXXVIII-493 pages.

PREMIER ARTICLE.

M. Stanislas Julien poursuit sa belle entreprise, et voici le second volume des Voyages des pèlerins bouddhistes. Le premier contenait la vie de Hiouen-thsang, par Hoeï-li; ce second volume contient la relation originale de Hiouen-thsang lui-même, telle qu'il l'a traduite sur les documents sanscrits recueillis par lui dans l'Inde, et telle que nous la donne, traduite du chinois, notre savant confrère. Nous avons loué M. Stanislas Julien d'avoir conçu la pensée de cette collection si intéressante; nous le félicitons non moins vivement de la continuer avec tant de persévérance, malgré les obstacles qu'il a rencontrés, et dont il aurait pu s'effrayer, s'il eût été moins courageux. Grâce à la munificence éclairée de la Cour des directeurs de la Compagnie des Indes, ce nouvel ouvrage, achevé depuis longtemps, a pu paraître; et cette première partie des *Mémoires de Hiouen-thsang* ne tardera point à être complétée par la seconde, qu'on imprime en ce moment. Pour qui connaît l'état actuel des études bouddhiques, c'est un service signalé que

leur rend M. Stanislas Julien, après tant d'autres qu'il leur a déjà rendus; et, si la lecture des *Mémoires de Hiouen-thsang* est moins attachante que l'*Histoire* de sa vie et de ses voyages, elle ne sera pas moins féconde en renseignements précieux.

On sait maintenant, par la biographie de Hoeï-li, ce qu'est Hiouen-thsang. On connaît le caractère et les vertus de ce personnage, sa foi et son énergie, sa magnanimité et son savoir. Je n'insiste pas sur tous ces points, que j'ai tâché, dans une autre occasion, de mettre en lumière; mais il est bon, pour que l'on comprenne toute la valeur des *Mémoires de Hiouen-thsang*, de présenter quelques considérations générales sur le bouddhisme chinois, et de rappeler le rôle qu'il joue à côté du bouddhisme indien, qu'il développe et qu'il explique à bien des égards.

Depuis les grandes découvertes de M. Hogdson dans les monastères du Népâl, où il a pu se procurer les livres originaux du bouddhisme en sanscrit, voilà bientôt trente ans; depuis les travaux de Csoma de Körös, ceux de M. Schmidt, ceux de M. Ph.-Ed. Foucaux, et surtout ceux d'Eugène Burnouf, on possède, sur les doctrines et l'histoire du bouddhisme indien, les documents les plus authentiques et les plus étendus, si ce n'est encore les plus complets. Cette étrange religion, née dans l'Inde du nord, six ou sept siècles avant notre ère, s'est propagée rapidement dans toute la presqu'île, où elle a pu subsister longtemps sans subir de persécution; elle a passé de bonne heure à Ceylan, au midi de la péninsule. Mais elle a surtout réussi au nord, dans les États qui se trouvent sur la rive gauche du Gange et sur les pentes de l'Himâlaya. Puis elle a franchi ces montagnes, et elle s'est étendue, avec un succès vraiment prodigieux, parmi ces populations à demi barbares, qui remplissent les vastes espaces du Tibet et de la Mongolie. De plus, elle a pénétré à l'est; et, traversant les bouches du Gange, comme elle avait traversé l'Himâlaya et l'Indou-Kouch, elle a envahi le Birman, l'Ava et ces immenses provinces qui séparent l'Inde de la Chine. Enfin, elle est arrivée de proche en proche dans la Chine elle-même; et, dès l'an 61 de notre ère, elle y avait fait assez de progrès pour y être officiellement adoptée par les empereurs.

Ce ne sont pas là des conjectures plus ou moins probables, recueillies dans de vagues traditions et répétées sur des autorités suspectes. Ce sont des faits absolument incontestables qui reposent sur des ouvrages considérables, dont une partie est déjà imprimée et dont le reste le sera bientôt; car les analyses qui en ont été faites par les juges d'ailleurs les plus compétents ne suffiront pas à la curiosité de notre

âge. Les originaux des livres bouddhiques sont en deux langues, fort rapprochées l'une de l'autre, quoique distinctes, le sanscrit dans l'Inde, et le pâli à Ceylan. Ces livres sont au nombre de plusieurs centaines, que possèdent nos bibliothèques, enrichies par les libéralités de M. Hodgson, et d'où les tire chaque jour la sagacité de nos philologues. Ils ont été traduits, à diverses époques, par les Tibétains, par les Mongols, par les Birmans, par les Chinois; et ces traductions existent dans les recueils les plus volumineux et les plus authentiques, aussi bien que les livres primitifs d'après lesquels on les a faites. C'est sur cet ensemble de documents qu'on peut aujourd'hui étudier la religion bouddhique en elle-même d'abord, et dans ses branches principales.

Ces rameaux du bouddhisme, qui couvrent la plus grande partie de l'Asie, et qui embrassent le tiers tout au moins de l'humanité, sont dans des relations diverses avec le tronc qui les a portés. Les emprunts qu'ils lui ont faits sont ou directs, ou médiats, sans cesser d'être aussi certains qu'importants. A Ceylan, et dans la presqu'île au delà du Gange, les ouvrages canoniques, rédigés en pâli, sont si ressemblants aux livres sanscrits du nord de l'Inde, qu'on hésite entre les deux rédactions. On est embarrassé de donner à l'une la priorité sur l'autre, et l'on peut se demander si le pâli a servi de texte au sanscrit altéré et corrompu du Népâl, ou si, au contraire, ce n'est pas plutôt ce sanscrit, tout incorrect qu'il est, qui a été le point de départ de la version singhalaise. Mais je laisse de côté cette question délicate, que Burnouf se proposait de traiter quand une mort prématurée est venue l'enlever à ce labeur comme à tant d'autres non moins regrettables. S'il reste quelques doutes sur les livres bouddhiques, rédigés en pâli, il n'y en a point pour les traductions birmanes, qui ont été calquées certainement sur la version dont Ceylan a fait usage. Il ne reste pas de doutes davantage sur les traductions tibétaines; elles ont eu pour modèle le texte sanscrit, comme l'a constaté M. Ph.-Ed. Foucaux en traduisant du tibétain le Lalita-Vistara et en confrontant la version tibétaine avec l'original sanscrit du Népâl. M. Schmidt a obtenu un résultat identique en traduisant les ouvrages mongols. Enfin, les Chinois ont employé le même procédé; et c'est sur le sanscrit directement qu'ils ont traduit les livres bouddhiques, dès les premiers siècles de notre ère et bien longtemps avant les Tibétains, qui, cependant, avaient reçu la foi bouddhique plusieurs siècles avant eux.

Quant à nous, c'est du tibétain, du mongol et surtout du sanscrit, que nous avons, jusqu'à présent, tiré la connaissance des livres canoniques du bouddhisme. On n'a rien demandé aux traductions chinoises,

bien qu'elles doivent être au moins aussi nombreuses et peut-être aussi exactes[1].

Mais ce que les Chinois ont par-dessus tous les autres peuples bouddhiques, ce sont les voyages de leurs missionnaires. A partir du IVe siècle de notre ère au plus tard, jusqu'au Xe et au XIe siècle, une foi ardente entraîna une foule de pèlerins dans l'Inde; ils bravèrent les effroyables périls de la route pour aller retremper aux sources originales une croyance qui s'altérait dans leur pays; et les récits de leurs pérégrinations, plus ou moins complets, ont été conservés avec la scrupuleuse exactitude qui est une des qualités du caractère chinois. Il est assez probable que, chez les Tibétains et les Mongols, il s'est passé quelque chose d'analogue, et qu'il y a eu parmi ces peuples aussi plus d'un dévot pèlerinage. Mais le souvenir n'en a pas subsisté, et nous ne connaissons point de monuments qui en gardent la mémoire, tandis que, dans la Chine, rien ou presque rien ne s'est perdu.

Il paraît certain que, dans ces relations religieuses, devenues plus tard si intimes, c'est l'Inde qui d'abord a provoqué la Chine. Deux cent dix-sept ans avant notre ère, un çramaṇa pénétra le premier dans l'Empire du Milieu et y porta les germes de la religion nouvelle. Ce fait, consigné dans les annales chinoises[2], prouve que le bouddhisme a eu ses apôtres, comme on pouvait le supposer; et que l'esprit de propagande, dont le Bouddha lui-même avait donné l'exemple, n'a pas été étranger à cette religion non plus qu'à tant d'autres. Le prosélytisme est un devoir quand on se croit appelé à sauver les hommes par la vérité dont on possède le dépôt; et c'est là une des prétentions les plus nobles, si ce n'est les mieux justifiées, du bouddhisme. Le Bouddha était venu montrer au reste des créatures la voie du salut; et il était tout simple que ses disciples, en voulant l'imiter, conviassent le genre humain à les y suivre.

[1] Par exemple, c'est au tibétain que M. Ph.-Ed. Foucaux a emprunté la traduction du *Lalita-Vistara*. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, traduire directement l'original sanscrit, qu'il a, d'ailleurs, toujours consulté pour vérifier la traduction tibétaine. Le *Lalita-Vistara* aurait pu être connu également par les traductions chinoises, puisqu'il a été traduit jusqu'à quatre fois en chinois, la première remontant à l'an 76 de notre ère. D'un autre côté, c'est sur l'original sanscrit que M. E. Burnouf a traduit le Lotus de la Bonne Loi. On pouvait le tirer indifféremment de la traduction tibétaine que M. E. Burnouf a très-utilement consultée dans bien des cas, ou des traductions chinoises, dont la première est de l'an 280 de notre ère. J'ai traité plus au long de toutes ces questions dans le premier de mes articles sur le bouddhisme; voir le *Journal des Savants*, cahier de mai 1854, page 280 et 281. — [2] Abel Rémusat, *Foe-koue-ki*, page 41, et préface de M. Landresse au *Foe-koue-ki*, page 38.

C'est là sans doute ce qui conduisit en Chine les premiers apôtres samanéens. Mais nous ne savons point, et peut-être ne saurons-nous jamais précisément comment se produisirent ces premières prédications. Tout ce que l'on peut conjecturer, c'est qu'elles réussirent avec assez de peine, puisqu'il leur fallut trois siècles encore avant que le bouddhisme ne devînt en Chine une religion publique et nationale, sans être, d'ailleurs, à l'abri des persécutions et des réactions violentes.

Mais il semble que ce n'était pas par les apôtres venus de l'Inde que la Chine eût dû recevoir le bouddhisme et le voir se propager dans son sein. Chez ce peuple, où tout semble se faire à l'inverse des autres, on alla chercher la foi religieuse chez les étrangers, loin d'attendre qu'ils l'apportassent. Ce fut une sorte de prosélytisme retourné. Les pèlerins chinois, j'ai eu tort de dire les missionnaires, se rendirent dans l'Inde, à quelques mille lieues de leur patrie, pour y puiser un dogme plus pur ou réveiller les langueurs d'une croyance qui s'affaiblissait. Il fallut s'y reprendre à plusieurs fois, et, pendant six siècles à peu près, les pélerinages furent constants, avec des succès plus ou moins féconds. Après être parvenu dans l'Inde, et surtout dans l'Inde du nord et dans l'Inde centrale, on y résidait pour en apprendre la langue, gardienne du dépôt sacré de la Loi; on parcourait ensuite le pays plus ou moins longtemps; on y recueillait des traditions saintes; on y visitait les monuments et les lieux consacrés par la présence du Bouddha; on consultait les docteurs les plus autorisés et l'on conférait avec eux dans de solennels entretiens; on se mettait à leur école quand on les trouvait dignes d'une telle déférence par leur savoir et leur sainteté; on obtenait d'eux les livres canoniques dans les éditions les plus correctes; on y joignait les commentaires les plus développés et les plus fameux; on en faisait des collections les plus nombreuses possible, et, quand on ne pouvait pas se procurer les ouvrages eux-mêmes, on en notait du moins les titres avec une pieuse vénération pour les recommander aux recherches de successeurs plus heureux. A tous ces trésors de la science, on ajoutait, quand on le pouvait, des statues du Bouddha, surtout quelques parcelles de ses reliques inestimables; et l'on revenait triomphalement dans sa patrie, après quinze ou vingt ans d'exil et de souffrance, rapportant ces richesses et ces lumières acquises au prix de tant d'efforts et de dangers. Puis on passait le reste de sa vie à traduire, pour l'usage de ses compatriotes, raffermis dans leur salutaire croyance, ces précieux livres qui leur seraient demeurés inaccessibles dans la langue originale.

Telle a été la carrière de la plupart des pèlerins bouddhistes, du moins de ceux qui ont pu accomplir leur entreprise tout entière, et mener

à bout leur pieux dessein. Beaucoup sont morts à la peine, et n'ont jamais revu le pays d'où ils étaient partis, et pour qui leur dévouement affrontait en vain tant d'épreuves. Mais quelques-uns ont réussi; et le plus grand parmi eux est, sans comparaison, celui dont M. Stanislas Julien nous a déjà donné la biographie et dont il nous donne aujourd'hui les mémoires.

C'est là certainement dans l'histoire des religions un fait unique; et je ne crois pas qu'on puisse, dans les annales de l'humanité, citer rien de semblable. Pour ne prendre que les deux exemples qui nous sont le mieux connus, le christianisme et le mahométisme se sont propagés d'une manière toute contraire. Le christianisme, sorti d'un coin obscur de la Judée, s'est étendu par voie de prédication et d'apostolat sur le monde gréco-romain, qu'il a bientôt subjugué. C'est de même par ses apôtres qu'il a successivement conquis de proche en proche les barbares des différentes parties de l'Europe; et aujourd'hui encore c'est par des missionnaires qu'il cherche à répandre ses bienfaits sur les parties les plus reculées du monde et spécialement en Chine. Mais on ne voit pas que les peuples se soient convertis au christianisme ou s'y soient affermis, en allant se régénérer à la source d'où le christianisme était sorti. Les croisades mêmes, tout admirables telles qu'elles sont, n'eurent jamais cet objet; et l'Europe soulevée contre le Sarrasin n'alla point délivrer les Saints Lieux afin de s'y mieux instruire dans la foi qu'elle professait. Quant au mahométisme, il se propagea comme la religion chrétienne, si ce n'est par les mêmes moyens. Ce fut une immense et rapide expansion, et les peuples qu'il avait convertis par la force et par le glaive ne vinrent jamais recevoir ses leçons aux lieux mêmes qui avaient vu naître le prophète. Le pèlerinage de la Mecque fut toujours un acte de dévotion, et ne fut jamais un enseignement religieux.

Les Chinois doivent donc conserver cette sorte de privilége, et la manière dont ils se sont approprié le bouddhisme indien n'est pas la moindre de leurs singularités.

Quel bien en ont-ils réellement tiré? et la religion bouddhique fut-elle pour eux un avantage? c'est là une question fort obscure; et, dans l'état actuel de nos connaissances sur la Chine, il est très-difficile d'y répondre. On ne sait point assez quelle était la situation morale des habitants du Céleste Empire à l'époque où le bouddhisme commença à y pénétrer et à y toucher les âmes. Il n'y a guère à parler de religion; car la religion dite de Confucius n'en est point une, à prendre ce mot dans son acception ordinaire et juste. Ce n'est pas même une philosophie; c'est tout au plus une morale de beaucoup de bon sens, on ne

peut le nier, mais fort étroite, souvent délicate et fine, mais sans la moindre profondeur. Elle a bien moins encore d'élévation et de noblesse de sentiments. Ce n'est pas à dire que, tout imparfaite qu'elle est, cette doctrine n'ait rendu à l'esprit chinois d'immenses services, et que Confucius ne mérite toute la vénération dont la Chine reconnaissante entoure encore sa mémoire, même après vingt-cinq siècles. Mais on comprend très-bien que cette doctrine, malgré toutes les conséquences sociales et politiques qu'elle a portées, n'ait pu suffire à tous les cœurs, et comment il en est un bon nombre qui aient dû chercher à satisfaire ailleurs des besoins plus nobles et des aspirations plus hautes. Les autres philosophes, tels que Lao-tseu, antérieur d'un demi-siècle à Confucius ou Meng-tseu, ne pouvaient guère contenter davantage les intelligences, et il suffit de lire le *Tao-te-king* pour concevoir que cet obscur enseignement ne pouvait convenir qu'à bien peu d'esprits.

Mais je trouve que les ouvrages de Lao-tseu et de Confucius lui-même sont une introduction assez directe au bouddhisme; et je ne m'étonne pas trop qu'il ait fait une si grande fortune dans le pays où il était préparé par de semblables doctrines. Elles ont ce point commun avec lui qu'elles sont destituées au même degré de l'idée de Dieu. Dans la religion des lettrés aussi bien que dans celle de Çâkyamouni, l'homme ne voit jamais au delà de lui-même ni au delà de ce monde. Il se débat contre les souffrances qu'il subit ici-bas, il jouit des rares plaisirs qu'il y peut rencontrer, sans rapporter l'ensemble des choses mauvaises ou bonnes à un être supérieur et tout-puissant qui les a faites et qui les régit. Il peut même avoir des vertus; il peut lutter contre ses propres vices avec un instinct du bien assez développé et assez sûr, sans remonter jusqu'à la source première du bien et de la vertu. Le bouddhisme a précisément les mêmes lacunes; et il ignore Dieu aussi profondément que Confucius ou Lao-tseu. Mais il va cependant un peu plus loin qu'eux; et il essaye de porter ses regards dans des régions un peu plus élevées. Il propose au cœur de l'homme un idéal dans le Bouddha et une récompense dans le Néant, dont il lui apprend l'infaillible chemin. Je sais de reste tout ce qui manque à cette déplorable doctrine, ou plutôt je sais les vices affreux qui la déparent, et qui ont fait des peuples bouddhiques ce que nous les voyons à l'heure qu'il est. Mais cette croyance, tout imparfaite, toute monstrueuse qu'elle nous paraît, doit être regardée comme un progrès; et, si on la compare à ce qui l'avait précédée, ou à ce qui subsiste à côté d'elle, la justice veut qu'on lui reconnaisse une supériorité incontestable. Rapprochée du christianisme, elle n'est rien, ou plutôt elle fait horreur; rapprochée de

la religion de Confucius, elle acquiert une vérité et une grandeur relatives qu'on ne saurait nier.

C'est là, sans doute, ce que pensaient les empereurs, qui, dès le premier siècle de notre ère, se firent un devoir d'adopter officiellement le bouddhisme, alors fort peu connu en Chine; c'est là ce que pensaient les peuples; c'est là ce que pensèrent aussi les pèlerins dévoués, dont M. Stanislas Julien veut nous faire connaître les merveilleux et sincères récits.

Il est bon de faire avec lui l'inventaire des trésors qui nous restent et que la piété attentive des bouddhistes chinois nous a conservés avec le soin le plus vigilant. Il est bon aussi de savoir ce qu'on a perdu de ces singuliers monuments.

Il paraît bien certain que le premier pèlerin chinois qui ait pensé à écrire ses voyages dans l'Inde se nommait Chi-tao-'an. Il voyageait au commencement du IVe siècle, c'est-à-dire près de quatre-vingts ans avant Fa-hien. Son livre, intitulé : *Description des contrées occidentales*, est probablement perdu, ou, du moins, on n'a point encore pu le découvrir dans les couvents où peut-être il demeure enseveli. On ne le connaît que par la mention fort succincte qu'en ont faite des encyclopédies ou des biographies publiées plusieurs siècles ensuite. On ignore quelle était l'étendue de cet ouvrage, dont la perte semble fort regrettable à M. Stanislas Julien.

Le pèlerin qui vient le second en date est Fa-hien. Son récit, parvenu jusqu'à nous, est fameux sous le titre de Foe-koue-ki, ou Mémoires sur les royaumes du Bouddha. Il y a vingt ans et plus, ce fut comme une révélation, lorsque la traduction d'Abel Rémusat, complétée par Klaproth et par M. Landresse, vint nous donner la première idée de ces relations. Quelque restreinte que fût celle-ci, c'était un trait de lumière; et, grâce aux détails qu'elle renfermait, on comprit, malgré les lacunes et les défauts, toutes les ressources qu'offraient de pareils documents. Fa-hien avait voyagé quinze ans dans l'Inde, de l'an 399 à l'an 414. Mais il n'y avait parcouru que trente royaumes à peu près, et son intelligence n'égalait point son courage. Son récit, trop court, était obscur à force de concision. Les notes dont l'enrichissait M. Abel Rémusat ne suffisaient pas à écarter toutes les obscurités. Mais c'était déjà beaucoup d'avoir pris cette glorieuse initiative; et cette première découverte en promettait bien d'autres plus fécondes et plus complètes.

Cent ans environ après Fa-hien, deux pèlerins, Hoeï-seng et Song-yun, envoyés dans l'Inde par l'ordre d'une impératrice, ont écrit le récit

de leur voyage; mais c'est avec moins de développements encore que n'en a donné Fa-hien. M. Ch.-Fréd. Neumann a traduit ce morceau en allemand dans son Mémoire sur les pèlerinages des prêtres bouddhistes. Hoeï-seng et Song-yun semblent avoir surtout parcouru les parties septentrionales de l'Inde, et ils demeurèrent deux ans entiers dans le pays d'Oudyâna, l'Aoude actuel.

Après ces deux récits viennent ceux de Hiouen-thsang, beaucoup plus étendus et à tous égards infiniment plus instructifs. C'est l'ouvrage que traduit actuellement M. Stanislas Julien, et qui est intitulé *Si-yu-ki*, ou *Mémoires sur les contrées occidentales*. Il forme près de 600 pages in-4° dans le texte chinois, c'est-à-dire qu'il est dix ou douze fois plus considérable que celui de Fa-hien. Il a été honoré de plusieurs éditions impériales. Hiouen-thsang parcourut l'Inde pendant dix-sept années, de l'an 629 à l'an 645 de notre ère, et il y visita personnellement cent dix royaumes, dont il a donné la description. Il a décrit également, sur ouï-dire ou sur des documents qu'il s'était procurés, dix-huit royaumes où il n'a pu pénétrer, entre autres l'île de Ceylan. Les documents nombreux et authentiques dont il faisait usage étaient en sanscrit. Il les traduisit lui-même; mais la rédaction des Mémoires fut revisée par un religieux appelé Pien-ki, comme nous l'apprend le grand catalogue de la bibliothèque de l'empereur Kien-long [1]. Hiouen-thsang avait écrit lui-même une préface qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, et qui a été remplacée par celle de Tchang-choue, ministre de la gauche, et duc du royaume de Yen, sans parler de la préface de Pien-ki intitulée : *Éloge des Mémoires*. M. Stanislas Julien a donné l'œuvre de Tchang-choue, qui est un spécimen à la fois de la rhétorique chinoise et de la science consommée de celui qui a pu traduire dans notre langue et nous expliquer cette série d'énigmes et de logogriphes entortillés. Outre la préface que nous n'avons plus, Hiouen-thsang avait joint à sa traduction quelques notes très-courtes, soit philologiques, soit géographiques; nous les avons encore.

Aux *Mémoires de Hiouen-thsang*, il faut réunir, pour les compléter, l'*Histoire de sa vie et de ses voyages* par ses deux disciples Hoeï-li et Yen-thsong. Je n'insiste pas sur cet ouvrage, que j'ai fait suffisamment connaître dans de précédents articles. Cette biographie ajoute une

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, préface, p. XXIII, et *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, préface, p. 5 et suiv. Hiouen-thsang, absent de sa patrie depuis longtemps, avait en partie perdu l'habitude de la langue chinoise, et son style ne parut pas suffisant pour un ouvrage auquel on devait donner un caractère officiel.

foule de faits des plus curieux à la statistique un peu sèche des Mémoires.

Entre le voyage de Hiouen-thsang et celui des cinquante-six religieux, il s'écoule près de cent ans, ou, du moins, c'est en 730 qu'un lettré nommé I-tsing rédigea, en vertu d'un décret impérial « l'Histoire « et les itinéraires de religieux de la dynastie des Thang, qui voyagè- « rent à l'occident de la Chine pour aller chercher la Loi. » Cet ouvrage est un peu moins étendu que celui de Fa-hien.

Enfin, il reste, pour achever cette galerie des pèlerinages chinois dans l'Inde, l'*Itinéraire du voyage de Khi-nie dans les contrées de l'Ouest.* Par ordre de l'empereur, Khi-nie était parti, en 964, à la tête de trois cents Samanéens; et il était resté douze ans absent de sa patrie. Il paraît qu'il ne subsiste de ce long voyage que des notes ne formant pas plus de huit pages in-4°, qu'un lettré a recueilies dans un de ses ouvrages, où elles se retrouvent.

Tel est l'ensemble des relations que M. Stanislas Julien compte réunir pour contribuer à éclairer l'histoire du bouddhisme chinois. Il est facile de voir qu'en nous donnant la biographie de Hiouen-thsang et ses mémoires, M. Stanislas Julien nous donne les parties les plus intéressantes de ces relations. Ces deux-là l'emportent de beaucoup sur toutes les autres; et, en comparant Hiouen-thsang à ses devanciers et à ses successeurs, on sera frappé de l'immense supériorité qu'il a sur eux pour l'étendue et l'exactitude des renseignements. Outre sa vocation religieuse, Hiouen-thsang était doué d'une véritable aptitude pour les investigations de ce genre; et, s'il était né aussi bien dans d'autres temps et parmi nous, il aurait compté certainement au nombre des géographes et des voyageurs les plus instruits et les plus illustres.

Cependant il faut dire, sans vouloir rien diminuer de son mérite, que l'époque où il vit a été particulièrement favorable aux travaux du genre des siens. Pour des intérêts de politique et de commerce au moins autant que pour des intérêts religieux, les empereurs chinois du VIIe siècle, soit de la dynastie des Souï, soit de la dynastie des Thang, paraissent s'être beaucoup occupés des contrées occidentales et de l'Inde spécialement. Outre les missions des religieux bouddhistes, il y eut une foule de missions de généraux et de magistrats, qui tous rapportèrent de leurs voyages les documents les plus utiles. Le gouvernement chinois, qui avait alors, à ce qu'il semble, bien plus de rapports avec l'Inde qu'il n'en a ajourd'hui, ne manquait pas d'employer à son usage tous ces documents, et de les mettre à la portée du public. M. Stanislas Julien ne mentionne pas moins de huit grands ouvrages de ce genre,

qui furent publiés dans le cours du VIIe siècle. En 606, c'est une description statistique de quarante-quatre royaumes, rédigée d'après un décret impérial, par Feï-kiu, en trois livres. Elle est intitulée : *Mémoires sur les contrées situées à l'occident de la Chine, avec des cartes géographiques.* Vers la même époque, on publia encore une *Description statistique des contrées occidentales,* en trois livres, et un *Mémoire sur les distances itinéraires des pays occidentaux*, en trois livres également. Ces trois ouvrages appartiennent à la dynastie des Souï. La dynastie des Thang, dits les grands Thangs, qui monta sur le trône en 618, provoque et favorise les recherches de statistique et de géographie avec une ardeur qui ne se ralentit pas. En moins de cinquante ans, il paraît cinq ouvrages : un *Routier des contrées occidentales*, par Tching-sse-tchang; une *Relation d'un voyage dans les contrées occidentales*, par Weï-hong-ki. Dans l'an 648, l'empereur envoie dans l'Inde un des hauts fonctionnaires de l'empire, nommé Wang-youen-tse, qui, à son retour, publie un *Mémoire sur son voyage dans l'Inde centrale.* Un ouvrage beaucoup plus important que tous ceux-là, à ce qu'il semble, c'était la *Description géographique et statistique des contrées occidentales, avec des cartes.* Terminé en 658, il fut présenté cette même année à l'empereur. Il comprenait quarante livres. Enfin, huit ans plus tard paraissait un autre ouvrage qui était le résumé et le complément de tous les précédents. « La perte la plus dé« plorable, dit M. Stanislas Julien, est certainement celle de la *Descrip« tion des contrées occidentales*, en soixante livres, avec quarante livres « de dessins et de cartes, qui, rédigée en vertu d'un décret par plusieurs « écrivains officiels, d'après les mémoires des voyageurs religieux et « laïques les plus célèbres, parut, en 666, aux frais de l'État, avec une « introduction de l'empereur Kao-thsong[1]. »

Il serait facile, je crois, à l'érudition de M. Stanislas Julien, de multiplier ces indications; et il semble même espérer qu'on retrouvera bientôt en Chine de nouveaux monuments de cet ordre, différents de ceux que je viens d'énumérer d'après lui.

Ceux-là suffisent pour montrer que la science statistique et géographique de Hiouen-thsang n'est pas un fait isolé, et qu'il prend sa part dans un mouvement très-actif d'études et de recherches analogues aux siennes. Ce qui l'attire dans l'Inde et ce qu'il y voit surtout, ce sont les monuments de la foi bouddhique. D'autres vont y observer les productions du sol, la situation politique des royaumes et des peuples,

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages*, préface, p. I et suiv., et p. LXXIX; et *Mémoires de Hiouen-thsang*, p. XX.

leurs moyens de défense, ou leurs moyens d'échanges, leurs mœurs et leurs besoins. Mais tous ces voyages, quel qu'en soit l'objet, attestent, de la part de la Chine une grande préoccupation; et c'est un phénomène assez remarquable que ces relations, si actives dans les premiers siècles, se soient plus tard tellement ralenties, et qu'elles aient complétement cessé, longtemps même avant l'occupation de l'Inde par les Anglais. Il est vrai qu'une fois le bouddhisme solidement établi dans l'Empire du Milieu, il a été moins nécessaire de remonter à la source d'où il était sorti, et les pèlerinages ont été d'autant moins fréquents que le Bouddha était plus honoré, si ce n'est mieux compris, par ses sectateurs chinois.

D'ailleurs, la reconnaissance des bouddhistes de la Chine n'a pas été moins vive que leur dévotion. De très-bonne heure, les fidèles, pour montrer combien ils appréciaient les services rendus à leur foi, songèrent à consigner d'une manière authentique le souvenir de ces services, en écrivant la biographie des religieux les plus illustres. La bibliothèque de Saint-Pétersbourg, qui peut aisément s'enrichir par la mission de Péking, ne possède pas moins de huit grands ouvrages de biographies sur les bouddhistes célèbres, et quelques-uns de ces vastes ouvrages ont des vingtaines de volumes in-4°. La plus ancienne de ces biographies remonte au VIe siècle de notre ère, et elle est, par conséquent, antérieure de cent ans environ au voyage de Hiouen-thsang. La plus récente est presque de nos jours, puisqu'elle est de la fin du siècle dernier. Ainsi Hiouen-thsang pouvait trouver, dans l'estime publique dès longtemps acquise aux religieux aussi courageux et aussi dévoués que lui, une incitation puissante à son audacieuse tentative; et son zèle, tout désintéressé qu'il était, pouvait se laisser séduire par l'espoir d'une récompense aussi délicate.

Mais je laisse de côté tous ces faits, qui sont en partie connus, et que j'ai déjà rappelés dans une autre occasion. Si j'ai cru devoir y revenir de nouveau, c'est qu'ils m'ont paru une introduction utile aux *Mémoires de Hiouen-thsang*, que je vais maintenant aborder.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsh. Berlin, 1856.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Boileau, dans une de ses lettres à Racine, déclare que les transitions lui paraissent le plus difficile chef-d'œuvre de la poésie. Elles ne sont guère moins difficiles à ménager dans la simple prose; et elles deviennent d'une impossibilité presque absolue, quand on doit traiter avec suite un même sujet, dans des articles disjoints, qui se succèdent à un ou plusieurs mois de distance. Tel est le cas où je me trouve aujourd'hui. Ne voyant donc pas moyen d'en sortir par quelque artifice littéraire, j'admettrai résolûment que le lecteur se souvient encore des questions que je lui ai proposées à la fin de l'article précédent; et, partant de là, je n'aurai plus qu'à les lui faire résoudre.

La première consiste à chercher après quels intervalles de temps, la notation figurée de l'année égyptienne revient en concordance avec les phases solaires, de manière à reprendre son application physique.

Ceci est un problème d'arithmétique très-simple; surtout quand on suppose que l'année solaire comprend juste $365^j \frac{1}{4}$, comme l'ont fait tous les écrivains de l'antiquité, à l'exception de Ptolémée; même, après qu'Hipparque eut prouvé que cette évaluation était trop forte d'environ $\frac{1}{300}$ de jour. Il faut donc nous placer d'abord dans leur préjugé, pour nous rendre compte des résultats qu'ils ont obtenus.

L'année solaire étant supposée de $365^j \frac{1}{4}$, chaque année égyptienne de 365^j retarde sur elle de $\frac{1}{4}$ de jour. Pour savoir après combien d'années pareilles ce retard sera égal à une année solaire entière, il faut diviser $365^j \frac{1}{4}$ par $\frac{1}{4}$ de jour. Le quotient est 1461 années égyptiennes de 365^j, pendant lesquelles il aura dû s'écouler un nombre d'années solaires moindre d'une unité, conséquemment 1460. En effet, ces deux multiples des deux années supposées sont égaux en durée l'un à l'autre, comme comprenant le même nombre de jours, ce qu'il est facile de constater. Tel sera donc l'intervalle des concordances, dans les conditions de calcul que nous avons admises. C'est ce que dit Géminus, et ce qu'ont répété après lui tous les auteurs anciens qui ont parlé des

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 221, et, pour le deuxième, celui de mai, page 288.

évolutions de l'année égyptienne dans l'année solaire[1]. Les nombres 1461 et 1460 sont devenus pour eux des types consacrés.

Le mode de calcul est exactement le même, quand on l'applique à la véritable durée de l'année solaire; mais les résultats sont différents. Cette durée varie quelque peu avec le temps, à cause des inégalités de diverses sortes qui affectent le mouvement apparent du soleil. En l'évaluant d'après les formules de la *Mécanique céleste*, pour les époques anciennes que nous avons ici à considérer, si l'on compte le temps en années juliennes à partir de l'ère chrétienne, comme le font les chronologistes, en désignant par le signe — celles qui sont antérieures à cette ère, on lui trouve les valeurs suivantes :

En — 250..... $365^j,242400$;
En — 4250..... $365^j,242600$.

Toutes les époques auxquelles nous devrons l'appliquer étant comprises entre ces deux dates, nous pouvons sans scrupule lui attribuer pour valeur moyenne $365^j,2425$. En outre, dans tout cet intervalle de temps, 1506 années égyptiennes de 365 jours ont été équivalentes à 1505 années solaires, à $\frac{11}{100}$ de jour près, en plus ou en moins, comme je le montre ici en note[2]. Nous pourrons donc employer cette équivalence comme tout à fait exacte, dans les énoncés d'intervalles pareils.

Ici je ne puis me dispenser de répudier un héritage d'erreur qui s'est perpétué dans l'érudition moderne, et qui fausserait inévitablement toutes les recherches qu'elle peut avoir à faire sur les phénomènes astronomiques des temps reculés. Admettant par exemple, comme un fait assuré, que les anciens Égyptiens ont pu tout au plus connaître l'année solaire de $365^j \frac{1}{4}$, on ne veut, pour l'ordinaire, employer que celle-là, dans les études relatives à leurs traditions et à leurs monuments. C'est là une pratique très-vicieuse à deux points de vue. Car, d'abord, si, conformément au témoignage unanime des écrivains grecs et romains qui ont parlé d'eux, on accorde qu'ils ont noté et enregistré

[1] Géminus, *Introduction aux phénomènes*, chap. VI, *Des mois*. — [2] Nommons V la durée de l'année égyptienne comprenant 365 jours; et S la durée de l'année solaire vraie aux deux époques ici considérées. En attribuant à celles-ci les valeurs que j'ai rapportées dans le texte, on trouvera par le procédé de la multiplication arithmétique, les égalités suivantes :

En l'an 250; $1506\ V = 1505\ S + 0^j,1880$;
En 4250; $1506\ V = 1505\ S - 0^j,1130$,

ce qui justifie les résultats que j'ai énoncés.

minutieusement les mouvements apparents des astres pendant de longues suites de siècles, à mesure qu'ils les voyaient s'opérer, il n'est nullement impossible que l'excès de cette évaluation, qui était d'à peu près 1 jour en 120 ans vagues, leur soit devenu sensible; et cela paraîtrait même vraisemblable si l'on osait prendre à la lettre le remarquable passage dans lequel Strabon raconte les renseignements que lui ont donnés sur ce sujet les prêtres égyptiens[1]. Mais en laissant ce point indécis, cela ne nous autorise aucunement à employer nous-mêmes cette fausse évaluation de l'année solaire, pour remonter aux époques véritables des phénomènes célestes sur lesquels ils ont pu établir leurs traditions, ou pour calculer les périodes d'intermittence qui les ramenaient. Ainsi, parce que Géminus, et après lui tous les auteurs anciens, nous disent que la durée de l'évolution de l'année vague dans l'année solaire, comprend 1461 années de 365 jours, ce n'est pas à nous de les suivre dans leur fausse croyance. Mais nous devons effectuer cette évaluation d'après la véritable durée de l'année solaire que j'ai tout à l'heure rapportée; car nous n'avons pas à nous inquiéter de ce qu'ils ont pu croire, mais de ce qui a eu lieu réellement.

Raisonnant donc sur ces nombres comme nous l'avions fait tout à l'heure sur des données moins exactes, le retard de chaque année égyptienne dans l'année solaire vraie ne sera plus $\frac{1}{4}$ de jour, mais $0^j,2425$. Ainsi, le nombre d'années égyptiennes qui rendra ce retard égal à une année solaire entière sera $\frac{365^j,2425}{0,2425}$. La division effectuée donne pour quotient 1506 plus $\frac{15}{97}$ ou un peu moins de 2 mois. Si nous consentons à négliger ce faible excédant, le nombre d'années solaires écoulées pendant le même temps sera 1505, puisqu'il doit toujours être d'une unité moindre que l'autre. Tel sera donc le véritable intervalle des concordances de la notation avec le ciel, fort différent de celui que nous avait donné l'évaluation inexacte de l'année solaire, admise par les anciens. Toutefois, en l'adoptant comme préférable, il ne faudra pas oublier qu'il n'est pas tout à fait rigoureux, à cause de la petite fraction $\frac{15}{97}$ que nous y avons négligée. Car il peut se présenter des occasions de recherches, où il serait nécessaire d'en tenir compte.

En multipliant le retard annuel $0^j,2425$ par 30 et par 120, on obtient les résultats suivants :

[1] Strabon, liv. XI.

ANNÉES ÉGYPTIENNES de 365 JOURS.	RETARD DU THOT VAGUE dans l'année solaire.
30	$7^j,275$
120	$29^j,100$

Ces périodes offraient des moyens faciles pour rattacher l'année égyptienne aux phases solaires, en ajoutant aux dates courantes $7^j \frac{1}{4}$ après 30 ans, ou 1 mois après 120 ans. La première n'aurait donné que $\frac{1}{4}$ de jour d'erreur en 300 ans; la seconde 9^j en 1200 ans. Il est presque impossible que les prêtres égyptiens ne les aient pas remarquées. Car elles devaient s'apercevoir avec évidence, soit par des observations d'équinoxes ou de solstices assidûment suivies; soit même par le simple enregistrement des dates de jours auxquels avait commencé la crue du Nil. Géminus, dans le chapitre que j'ai cité, emploie précisément une période pareille de 120 ans pour calculer le retard progressif de l'année égyptienne dans l'année solaire. Seulement, la durée inexacte qu'il attribuait à celle-ci lui fait évaluer ce retard à 30 jours ou 1 mois juste au lieu de $29^j,1$ qui est sa valeur véritable. La connaissance précise de ces périodes aurait été fort utile aux prêtres égyptiens, pour les calculs secrets de raccordement, qui leur étaient nécessaires. Je dis les calculs *secrets*, parce que la fixation de l'année usuelle dans les actes publics qui en aurait détruit l'application, aurait porté une atteinte mortelle à la religion établie, et à leur réputation de savoir; ce qui explique comment ils y ont toujours répugné, avec une obstination que la toute-puissance d'Auguste a eu peine à vaincre, même après que leur autorité religieuse était fort déchue.

Il nous faut maintenant déterminer une des époques de concordance de la notation avec les phases solaires; car une seule étant connue, les autres s'en déduiront d'après les nombres constants d'années solaires ou égyptiennes qui les séparent. Cette détermination était beaucoup plus facile pour les Égyptiens, qu'elle ne l'est pour nous aujourd'hui; parce que le fait se présentait immédiatement à eux par l'observation, ou pouvait se conclure aisément de leurs périodes, d'après une seule date du solstice d'été, ou du commencement de la crue du Nil observée dans une quelconque de leurs années, antérieure ou postérieure à la con-

cordance cherchée. Au lieu que, pour faire le même calcul d'après nos tables solaires dressées selon le calendrier julien, il faut d'abord transformer les dates égyptiennes en juliennes, ou inversement, au moyen de tables préparatoires, dont j'indique l'existence et les fondements ici en note[1]. Or, cela n'est pas sans difficulté quand on veut pousser la pré-

[1] On trouve de pareilles tables dans le traité intitulé l'*Art de vérifier les dates* qui est bien connu des chronologistes, et dans mon *Précis de chronologie astronomique*, chap. II. Elles donnent, pour une étendue de temps quelconque, la date julienne du jour physique, où chaque année égyptienne a commencé, et l'on en conclut les dates juliennes de tous les jours suivants de cette même année, d'après leur mode de répartition qui est indiqué dans le tableau suivant :

NOMS des DOUZE MOIS ÉGYPTIENS rangés dans l'ordre de leur succession.	RANG ORDINAL du PREMIER JOUR de chaque mois dans le cours d'une année égyptienne.
1 Thoth	1er
2 Paophi	31e
3 Hathor	61e
4 Choïak	91e
5 Toby	121e
6 Méchir	151e
7 Phaménoth	181e
8 Pharmouthi	211e
9 Pachons	241e
10 Paoni	271e
11 Épiphi	301e
12 Mésori	331e
Jours complémentaires.	
1er	361e
2e	362e
3e	363e
4e	364e
5e	365e

Application : quelle a été la date julienne du 1er épiphi dans l'année de l'ère de Nabonnassar 724, celle-là même où cette forme d'année vague jusqu'alors exclusivement usitée en Égypte, fut rendue fixe par l'intercalation quadriennale?

Pour cette année 724, les tables de concordance donnent,

Date julienne du 1er jour du mois thot : année de la période julienne 4689^{B} août 29, jour 242e. L'indice ^{B} désigne cette année 4689 comme bissextile.

L'intervalle compris entre ce thot et le 1er épiphi suivant est 300 jours. Ce qui, ajouté à 242, donne :

Date julienne du 1er épiphi : Année de la période julienne 4689^{B} jour 542e,

D'où retranchant 366 jours, durée de l'année 4689^{B} il reste :

Date julienne du 1er épiphi : Année de la période julienne 4690^{C} jour 176e 25 juin. L'indice ^{C} indique que cette année 4690 est commune.

cision jusqu'à identifier les heures et les fractions d'heures, à cause des époques différentes de la révolution diurne où l'on place l'origine du jour, soit civil, soit astronomique, dans les deux calendriers. J'ai exposé avec un soin minutieux tous les détails de ce raccordement, dans le chapitre II de mon *Précis de chronologie astronomique*, inséré au tome XXII des *Mémoires de l'Académie des sciences*, et l'on pourrait y recourir au besoin. Mais cela ne sera pas nécessaire pour les questions de concordances physiques dont nous aurons ici à nous occuper, parce que l'erreur d'un jour en plus ou en moins y serait complétement indifférente; et, avec cette tolérance, les plus simples notions du calcul arithmétique suffisent pour les aborder.

Je prends donc une de ces questions, et, pour plus de simplicité, je la traiterai d'abord comme les Égyptiens pouvaient le faire. Reportons-nous par exemple à la 724e année de l'ère de Nabonassar, qui fut celle où Auguste abolit l'antique usage du calendrier vague, en y introduisant l'intercalation julienne. Je suppose, qu'au moyen des procédés pratiques dont les prêtres égyptiens devaient être en possession depuis bien des siècles, comme la détermination des points de l'horizon où le soleil se lève et se couche chaque jour; les phases d'illumination observées sur les diverses faces des pyramides; même par la simple apparition de la crue du Nil, ils eussent reconnu que cette année-là, le solstice d'été avait eu lieu à Thèbes, le 1er jour du mois épiphi, ce qui était effectivement la vérité. Ce fait leur montrait, avec évidence, que la notation n'était pas en concordance actuelle avec cette phase solaire, et leur donnait immédiatement la mesure du désaccord. Car le mois épiphi s'écrivait , le troisième de l'inondation; et, aux époques de coïncidence, le solstice d'été devait avoir lieu au 1er jour du mois pachon, lequel s'écrivait , le 1er de cette même tétrade. Ainsi, depuis la concordance immédiatement précédente, ce 1er pachon vague avait rétrogradé de 60 jours sur le solstice. Le temps nécessaire pour produire un tel écart est bien facile à calculer d'après les périodes exactes que nous

Par les tables solaires abrégées de M. Largeteau, on trouve que le solstice d'été est arrivé ce jour-là même 25 juin, à $2^h.\ 0^m.\ 8^s$, temps moyen à Paris, compté de minuit. Ces tables dont l'application est extrêmement simple, sont insérées dans les *Additions à la connaissance des temps pour l'année 1847*, dans le tome XXII des *Mémoires de l'Académie des sciences*, et à la fin du tome V de mon *Traité élémentaire d'astronomie physique*.

avons tout à l'heure établies. En effet, deux périodes de 120 ans égyptiens, ensemble 240, donnent déjà 58 jours; et les 2 jours de surplus ajoutent à ce nombre 8 autres années, en comptant $\frac{1}{4}$ de jour de retard par an, ce qui est une évaluation très-suffisamment précise pour un intervalle si court. C'est donc en tout 248 ans égyptiens, dont il faut revenir en arrière des 724 pour retrouver l'époque de la concordance immédiatement antérieure, ce qui la reporte à l'an de Nabonassar 476. Effectivement, dans cette année-là, le 1er jour du mois pachon vague a coïncidé avec le solstice d'été, comme la nature de la question l'exige, et comme je le prouve ici en note par nos calculs modernes; mais avec bien plus de détours que n'en exige le calcul égyptien[1].

[1] Détermination de la date égyptienne du solstice d'été dans l'année de Nabonassar 724.

D'après nos tables de concordance, le 1er jour du mois thoth de cette année 724 tombe dans l'année de la période julienne 4689^{B}, au 29 août, jour 242e.

Le solstice d'été immédiatement postérieur à ce 1er thoth appartient donc à l'année de la période julienne 4690^{C}, qui est la première après la bissextile.

Avec cette indication les tables abrégées de M. Largeteau donnent,

Année 4690^{C}; solstice d'été 25 juin, jour 176e 2h. 0m. 8s, temps moyen à Paris compté de minuit.

Ou, en ajoutant 366 au nombre des jours pour reporter l'origine de leur numération au 1er janvier de l'année julienne précédente :

Année 4689^{B}, solstice d'été le..	jour 342e 2h. 0m. 8s.
Date du thot dans cette même année	jour 242e
Différence, ou distance du 1er thoth au solstice d'été dans cette année 724.....	jours 300e 2h. 0m. 8s,
Donc : date du solstice dans ladite année égyptienne.....	jour 301e 2h. 0m. 8s; 1er épiphi même heure.
Date du 1er pachon dans cette même année.....	jour 241e
Donc : rétrogradation du 1er pachon sur le solstice d'été.....	60j, 2h. 0m. 8s.

Puisque cet écart croît à mesure que le temps augmente, il a dû être nul à une époque antérieure. Le nombre exact d'années égyptiennes qui remontera jusqu'à cette époque est donné par la fraction $\frac{60\frac{1}{12}}{0,2425}$ ou $\frac{721}{2,91}$ en négligeant les 8s.

Le quotient tombe entre les nombres entiers 247 et 248, beaucoup plus proche de celui-ci que de l'autre. C'est donc ce dernier qu'il faut prendre pour avoir la moindre erreur possible sur la date cherchée; erreur qui sera bien minime, puisque l'écart total d'une unité qui existe entre ces deux nombres, ne produirait dans les

Ceci me fournit justement un exemple des erreurs auxquelles on s'expose, quand on veut effectuer ces déterminations rétrospectives, d'après la valeur inexacte $365^{j}\frac{1}{4}$, que les auteurs anciens attribuaient à l'année solaire et que la plupart des archéologues modernes s'obstinent à employer. Dans celle-ci, nos 60 jours d'écart répondent juste à une rétrogradation de 240 ans, ou 8 de moins que par le calcul exact, ce qui met l'époque de la concordance à l'an de Nabonassar 484 au lieu de 476. Or, aussi, dans cette année-là le 1er jour du mois pachon n'a pas coïncidé avec le solstice d'été, comme la question l'exige. Il lui était antérieur de 2 jours, ce qui détruit l'accord demandé. Mais, de ce que les Égyptiens ou les Grecs auraient pu obtenir ainsi des résultats faux, en opérant mal, ce n'est pas une raison pour nous de les imiter quand nous avons besoin de résultats vrais.

Maintenant que nous connaissons une des époques où la notation figurée de l'année égyptienne s'est trouvée en concordance avec les phases

dates absolues qu'une différence de $0^{j},2425$, moindre que $\frac{1}{4}$ de jour. Retranchant donc 248 de 724, le reste 476 marquera l'année de Nabonassar dans laquelle le 1er jour du mois pachon a coïncidé avec le solstice d'été, ce qui s'accorde avec le calcul égyptien établi dans le texte. Il ne reste plus qu'à vérifier la réalité de cette coïncidence. C'est un calcul tout pareil à celui que nous avons effectué d'abord pour l'année 724.

D'après les tables de concordance, la 476e année de Nabonassar commence dans l'année de la période julienne 4441^{B}. Le 1er jour du mois thoth y concorde avec le 30 octobre, jour 304e. Le solstice d'été immédiatement postérieur à ce thoth, appartient donc à l'année de la période julienne 4442^{C} qui est la 1re après la bissextile. Avec cette indication les tables abrégées de M. Largeteau donnent :

Année 4442^{C} solstice d'été juin 27, jour 178e. 2^{h}. 42^{m}. 24^{s}, temps moyen à Paris, compté de minuit. Ou en ajoutant 366 au nombre des jours pour reporter l'origine de leur numération au 1er janvier de l'année précédente :

Année 4441^{B} solstice d'été.....	jour 544e 2^{h}. 42^{m}. 24^{s},
Date du 1er thoth dans cette même année.....	jour 304e
Différence ou distance du 1er thot au solstice d'été dans l'année de Nabonassar 476.....	jours 240, 2^{h}. 42^{m}. 24^{s}.
Conséquemment : date égyptienne de ce solstice.....	jour 241e même heure : précisement le 1er pachon.

D'après le canon des rois de Ptolémée, l'année de Nabonassar 476 est la 12e du règne de Ptolémée Philadelphe. La notation figurée de l'année vague se trouva donc alors à concorder avec l'année solaire *pour la dernière fois*, puisque dans l'année 724, Auguste lui ôta sa mobilité.

solaires, toutes les autres, antérieures ou postérieures à celle-là, s'en concluront d'après les intervalles de temps sensiblement égaux qui les séparent. Seulement, il est essentiel de remarquer d'avance, que ces concordances prévues n'auront d'application réelle qu'autant que l'année vague de 365 jours aura effectivement continué, sans interruption, d'être en usage, aux temps où elles ont dû s'accomplir, ce qui sera une question de fait à discuter dans l'occasion.

Cette réserve étant admise, nous pouvons prolonger indéfiniment le calcul des concordances, d'après leurs intervalles connus. Néanmoins, pour plus de rigueur, le tableau suivant les présente individuellement déterminées d'après les tables solaires de Delambre en tenant compte de toutes les inégalités qui affectent les positions absolues du soleil. Ces calculs ont été effectués à l'occasion de mon premier travail par Gambart et Bouvard, deux astronomes zélés, qui ne sont plus. Ils les ont fait remonter dans la suite des temps, aussi loin que les applications historiques peuvent s'étendre.

ANNÉES de LA PÉRIODE julienne.	ANNÉES de L'ÈRE CHRÉTIENNE. Dates chronologiques.	DATE JULIENNE du solstice d'été.	TEMPS MOYEN À PARIS compté de minuit.	DATE ÉGYPTIENNE du MÊME SOLSTICE D'ÉTÉ correspondante à la julienne.
1429^{B}.....	— 3285	20 juillet.	20^h 38^m 30^s	1er pachon, même heure.
2934.....	— 1780	9 juillet.	9^h 6^m 53^s	1er pachon, même heure.
4439.....	— 275	27 juin.	10^h 57^m 44^s	Veille du 1er pachon, même heure [1].

Bouvard avait aussi calculé les intervalles de temps qui ont séparé entre eux les équinoxes et les solstices aux trois époques de coïncidence ici désignées, intervalles que le déplacement progressif du périgée solaire a rendus sensiblement variables; et j'ai rapporté ces résultats dans mon premier travail inséré au tome XIII des *Mémoires de l'Académie*

[1] Puisque, à cette date julienne, le solstice d'été *précède* encore le 1er pachon vague, celle de l'époque à laquelle ce 1er pachon devra le rejoindre sera plus tardive. Or l'écart qui lui reste à parcourir est moindre que 1 jour entier. Supposons $\frac{3}{4}$ de jour, cela ajoutera presque exactement 3 unités, à la date de l'année julienne 4439, ce qui la portera à 4442, comme les computations effectuées dans les pages précédentes nous l'avaient appris.

des sciences. J'en ai déduit les dates égyptiennes des jours auxquels ont eu lieu les équinoxes et les solstices dans ces mêmes années de coïncidence, où le solstice d'été s'est trouvé placé au 1er jour du mois pachon, et je les ai rassemblées dans le tableau suivant, qui nous sera tout à l'heure utile à consulter. Les évaluations y sont portées jusqu'à la précision des centièmes de jour.

ANNÉES de L'ÈRE CHRÉTIENNE. Date chronologique.	SOLSTICE D'HIVER.	ÉQUINOXE VERNAL.	SOLSTICE D'ÉTÉ.	ÉQUINOXE AUTOMNAL.
— 3285.....	Paophi 24e,19	Toby 27e,07	Pachon 1er.	Mésori 1er, — 0j,3
— 1780.....	25e,03	26e,70	1er.	1er, 93
— 275.....	26e,58	26e,93	1er.	3 , 23

Nous pouvons maintenant raisonner sur ces diverses dates, soit absolues, soit relatives, comme sur des faits positifs. Car toutes les particularités qu'elles expriment appartiennent *matériellement* à l'année vague de 365 jours qui a été employée par les Égyptiens, et non à aucune autre de même forme; de sorte qu'elles lui sont numériquement inhérentes, sans qu'aucun élément hypothétique ait concouru à les introduire. Je tâcherai de maintenir la même exclusion dans les conséquences que j'en déduirai.

Je considère d'abord les dates égyptiennes des jours auxquels les équinoxes et les solstices se sont trouvés répondre, à chacune des époques où la notation figurée est revenue en concordance avec l'année solaire dans l'intervalle des 30 siècles que nos calculs embrassent. Elles vont nous montrer avec quelle sagacité Champollion, sans les connaître, avait aperçu et signalé les caractères mythiques, ainsi que la justesse d'appropriation des personnages divins, qui dans les tableaux astronomiques d'Edfou et du Rhamesseum, sont représentés comme présidant à chacun des quatre mois dans lesquels ces dates sont comprises.

Considérons d'abord le mois paophi, lequel, aux époques de coïncidence, contient invariablement le solstice d'hiver. Champollion le trouve consacré à un dieu dont le nom est *Phtah.* Il est représenté debout, monté sur une coudée placée horizontalement, et enfermé dans

un naos, ou tabernacle, qui pourrait figurer aussi une caisse funéraire. Son accoutrement est celui de la momie. Tout son corps est serré d'une étroite enveloppe qui tient ses jambes réunies, et le rend forcément stationnaire. Le grammairien grec du IVe siècle de notre ère, qui, sous le nom réel ou supposé de Horapollo, a écrit un ouvrage tardivement interprétatif des figures hiéroglyphiques, affirme que, dans le symbolisme égyptien, cet emblème de *deux pieds liés,* désignait *le soleil arrivé au solstice d'hiver.* L'image n'aurait pas été moins vraie pour le solstice d'été, sauf quelques différences d'accessoires. M. de Rougé m'apprend que le caractère mythique spécialement attribué au dieu Phtah, est celui de créateur suprême. C'est le seul personnage divin, auquel on ait trouvé appliquée la dénomination de *Père du soleil.* La coudée placée sous ses pieds lui est affectée, ainsi que l'atteste Jamblique, comme symbole de l'ordre, de la règle intelligente qui a présidé à la création; ce caractère de ses actes étant rappelé par son nom même Phtath qui signifie *le seigneur de la coudée.* Ce n'est pas non-plus seulement comme présidant au mois solsticial paophi, qu'il porte l'accoutrement de la momie. Il le conserve dans toutes les représentations où il intervient. Son application à un solstice a-t-elle été motivée par la seule spécialité de ses attributs extérieurs, ou par quelque idée d'appropriation plus générale, cachée comme tant d'autres, sous les voiles de la mythologie égyptienne? Nous ne pouvons jusqu'à présent le décider.

La connaissance pratique du rapport que notre calcul établit entre le mois paophi et le solstice d'hiver, est manifestement indiquée, on pourrait dire attestée, par un mythe religieux, et une cérémonie annuelle, mentionnés dans le traité d'Isis et d'Osiris, attribué communément à Plutarque[1]. Il y est dit d'abord que la déesse Isis, la mère des Horus, s'apercevant qu'elle était enceinte, suspendit à son cou un amulette, *le 6 de paophi,* et accoucha d'Harpocrate, avant terme, *au solstice d'hiver.* Or M. de Rougé m'apprend que le mot grec Ἁρποκράτης n'est que la traduction du mot égyptien *Harpechruti,* qui signifie *Horus enfant,* lequel par une analogie constante autant que naturelle, désigne le soleil naissant, soit à son lever diurne, soit au solstice d'hiver. C'est pourquoi, ajoute Plutarque ou son pseudonyme, « *le 22 du mois de paophi,* les « Égyptiens célèbrent une fête qu'ils disent être celle des bâtons du « soleil; par quoi ils veulent faire entendre, qu'à cette époque, le soleil

[1] *De Iside et Osiride,* p. 466, édition de Reiske.

« a besoin de soutien et de force; » ce qu'il interprète faussement dans un sens absolu, appliquant cette ancienne tradition à l'année égyptienne fixe usitée de son temps, où le 22 paophi précédait le solstice d'hiver de deux mois entiers. Le motif de la fête n'aurait pas plus de vérité, si on voulait l'appliquer dans ce même sens absolu, au 22 paophi vague d'une époque quelconque; puisque le jour égyptien qui portait cette dénomination parcourait progressivement toutes les phases de l'année solaire. Mais il devient d'une parfaite justesse, si cette fête était commémorative du 22 paophi appartenant à une année de coïncidence, particulièrement aux deux plus anciennes, que nos calculs reportent à — 3285, ou — 1780. Car alors, selon l'expression figurée des rites égyptiens, le soleil était déjà si vieux qu'il devait mourir deux ou trois jours après.

Nous trouverons plus loin d'autres exemples de fêtes attachées à certains jours du calendrier vague, dont le motif est aussi très-évident quand on les considère comme commémoratives des jours de même dénomination, pris dans dans une année de coïncidence; tandis qu'il n'aurait aucun sens raisonnable étant appliqué à toute autre époque. Mais, comme cette considération va nous être d'une grande importance, je crois devoir établir dès à présent la généralité de cet usage, à titre de fait, par le témoignage irrécusable de Géminus qui l'expose en détail dans son chapitre des mois, sans nulle prévision des conséquences qu'il va nous fournir. Après avoir décrit les efforts des Grecs pour constituer un calendrier, dans lequel les solennités religieuses restassent attachées à des époques fixes de l'année solaire; les Égyptiens, dit-il, ont une intention et une pratique toute différente. Car ils veulent que la même fête qui a été célébrée dans une certaine saison se transporte successivement dans les autres; à quoi ils parviennent, en composant leur année usuelle de 365 jours, plus courte de $\frac{1}{4}$ de jour que l'année solaire; de sorte que les jours de leur calendrier rétrogradent dans celle-ci de 1 jour en 4 ans, et de 1 mois après 120 ans, ce qui fait que le retour des fêtes, devance progressivement de plus en plus le retour des phases solaires avec lesquelles précédemment elles s'étaient trouvées concourir. Cette conséquence implique donc que les fêtes égyptiennes, au moins celles que Géminus a ici en vue, étaient attachées à certains jours de dénomination fixe, dans le calendrier vague; et l'on reconnaît évidemment qu'il leur attribue ce caractère, par l'application qu'il fait de son raisonnement aux *fêtes Isiaques*. « C'est à tort, dit-il, « que la plupart des Grecs croient avec Eudoxe que chez les Égyptiens, « ces fêtes coïncident avec le solstice d'hiver. Cela a été ainsi il y a

« 120 ans, mais maintenant elles devancent ce solstice d'un mois « entier.... Et, anciennement, elles étaient arrivées au solstice d'hiver, « plus anciennement au soltice d'été, comme le démontre Ératosthène « dans son traité de l'octaétéride. Il viendra aussi un temps où elles se « célèbreront en automne, puis au solstice d'été, ensuite au printemps, « puis au solstice d'hiver. » On ne peut marquer mieux la marche rétrograde d'une fête attachée à un jour égyptien de dénomination fixe. Malheureusement Géminus ne dit pas quel était ce jour, ce qui aurait conduit à retrouver l'époque où il écrivait ce passage. Mais l'exemple qu'il rapporte suffit pour nous montrer que, dans les idées égyptiennes, la fête attachée au 22 paophi mobile, doit, ainsi que je l'ai fait, s'interpréter comme étant célébrée en commémoration du solstice d'hiver qui répondait à cette date dans une année de coïncidence de la notation avec le ciel; ce qui explique également et justifie la consécration de ce mois au personnage divin qui était le symbole spécial de cette phase solaire. Ces rapports mystiques, probablement ignorés du peuple et connus des seuls prêtres égyptiens, ont pu entrer pour beaucoup dans la persistance qu'ils mirent toujours à conserver le calendrier vague. Car un calendrier fixe dans l'année solaire, leur aurait ôté toute application.

Le solstice d'hiver ayant lieu le 24 ou le 25 paophi, aux époques de coïncidence, entraîne, par une nécessité astronomique, le solstice d'été suivant au 1er jour du mois pachon. Ici l'analogie et la dissemblance des deux phases solaires, se retrouvent empreintes dans les emblèmes qu'on y voit attachés. Le dieu *Chons*, qui préside à ce mois pachon, est tout pareil, pour l'accoutrement et les formes, au Phtah de paophi. Il est représenté comme lui debout, étroitement serré dans une enveloppe de momie qui tient ses jambes réunies, et le rend forcément stationnaire. Mais il n'est pas monté sur une coudée, ni confiné dans un naos. Champollion voit en lui la forme primordiale d'Horus, le premier-né des dieux. M. de Rougé ajoute qu'on l'adorait à Thèbes comme le symbole de l'immuable perfection. Il se trouve aussi occasionnellement identifié avec la lune. Je vois à cela un motif que j'exposerai dans l'article qui suivra celui-ci.

Faites seulement descendre le solstice d'été de six jours, du 1er au 6, dans le mois pachon. L'image de Phtah, affectée au solstice d'hiver ne pourra plus rester dans le mois paophi ou la notation la met. Elle devra passer dans le suivant hathyr, le mois des fleurs, pour maintenir le juste intervalle de ces deux phases célestes; et alors son emploi comme emblème deviendra fautif. Les places que ces deux symboles occupent

dans l'année figurée, sont les seules qui conviennent au nombre de jours compris entre les phases correspondantes.

Les positions des deux solstices étant fixées, celle de l'équinoxe vernal en résulte astronomiquement au 27 du mois toby. Ici l'appropriation des symboles significatifs est, s'il se peut, encore plus manifeste. Le personnage divin qui préside à ce mois est l'*Horus générateur*, ayant pour attribut un ou plusieurs cônes de palmiers mâles, les mêmes que l'on porte, vers cette époque, sur les palmiers femelles pour les féconder, M. de Rougé traduit littéralement son nom hiéroglyphique *Ardor palmarum*. A cela, dans les tableaux du Rhamesseum, se joint encore un signe plus énergique : le phallus droit.

Un écrivain du moyen âge, Moïse de Choren, qui se trouvait en Égypte au ve siècle de notre ère, nous a transmis, fort insciemment, la connaissance d'une cérémonie religieuse qui se célébrait anciennement chez les Égyptiens avec une grande pompe, à cette date même du 25 toby, l'avant-veille du 27 de notre calcul. Moïse était chrétien, et il se félicite de ce que les anciennes superstitions païennes ont disparu, pour faire place aux fêtes du christianisme. « Ici on ne voit « plus, s'écrie-il, le 25 toby, cette vaine fête, où des bêtes de somme « étaient couronnées, où l'on offrait des sacrifices à des animaux, etc. « Mais le 11 de ce mois on célèbre la manifestation du Seigneur et l'on « chante les louanges des martyrs chrétiens. » Le regrettable orientaliste Saint-Martin qui a le premier signalé ce passage, remarque avec raison que les mois mentionnés par Moïse appartenant à l'année alexandrine fixe, conservée par les Coptes devenus chrétiens, ce 11 toby répondait au 6 janvier julien, jour de l'Épiphanie, ce qui explique et justifie la dernière moitié de la phrase. Mais ni lui, ni Moïse, ne pouvaient deviner le motif de cette fête du 25 toby, qui effectivement n'en avait plus depuis que les jours égyptiens étaient devenus fixes; au lieu qu'elle se comprenait très-bien quand ils étaient vagues, comme étant la commémoration de l'équinoxe vernal des époques de coïncidence, de même que celle du 22 paophi vague était la commémoration du solstice d'hiver. Les néoplatoniciens, Jamblique entre autres, ne méconnurent pas le coup mortel que la fixation de l'année porta au culte égyptien, en ôtant, comme il le dit, « aux prières toute leur force, et aux jours toute « leur vertu. »

Dans ces mêmes années de coïncidence que nous considérons, l'équinoxe automnal, d'après nos tables solaires, tombe astronomiquement du 1er au 3e jour du mois mésori, le 4e de l'inondation. En Égypte comme en Grèce, cette phase solaire présente une époque de transition

physique à peine sensible. On a donc pu très-légitimement la signaler par un phénomène naturel propre à l'Égypte, qui l'accompagne ou tout au plus la précède d'un très-petit nombre de jours. A cette époque de l'année solaire, vers la fin d'épiphi, ou au commencement de mésori, le Nil atteint le maximum de sa crue, et inonde au loin les campagnes. Cette abondance d'eaux limoneuses, échauffées par une ardente chaleur favorise le développement d'une multitude innombrable de grenouilles, qui sortant du fleuve la nuit et s'éloignant à quelque distance sur le sol sablonneux du désert, s'y trouvent frappées dès le matin par les rayons du soleil, et se hâtent par myriades de regagner les eaux. Le développement de ces animaux prend alors des proportions telles, que Champollion l'a remarqué avec une profonde surprise. L'Exode le mentionne au nombre des plaies de l'Égypte. Ce fait annuel si caractérisé, si purement local, est signalé symboliquement, dans le calendrier, par la déesse *Epep* à tête de grenouille, présidant au mois d'épiphi, lequel, selon notre calcul rétrospectif, au lieu de contenir mathématiquement l'équinoxe automnal des années de coïncidence, l'aurait précédé seulement de 1 jour en — 3285. Outre qu'une si petite différence pourrait être fort atténuée ou sauvée par une légère modification dans l'origine de numération des heures, je n'oserais pas affirmer qu'elle ne fût pas due, pour quelque partie, aux erreurs de nos tables solaires appliquées à de si grandes distances de nous. Mais ces délicatesses de raccordement paraîtront bien inutiles, si l'on considère ce que devaient être alors des déterminations d'équinoxes. Quand nous voyons celles d'Hipparque être en erreur de $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{5}$ de jour, celles de Ptolémée de $1^{j}\frac{1}{3}$, il n'y aurait pas de raison à vouloir que 3000 ans auparavant celles des observateurs égyptiens fussent exactes à moins d'un jour près.

Le traité d'Isis et d'Osiris[1] mentionne une fête égyptienne, ayant pour objet *la naissance des yeux d'Horus*, qui se célébrait le 30 épiphi, *le soleil et la lune étant en conjonction.* Si, comme M. de Rougé m'en a témoigné le soupçon, l'œil d'Horus que l'on trouve fréquemment figuré sur les monuments, était le symbole d'un équinoxe, la fixation de cette fête au 30 épiphi ne serait pas moins significative que celle des deux que l'on célébrait, l'une le 22 paophi, l'autre le 25 toby. Quant à la particularité de la conjonction nous la trouverons plus tard également justifiée. En général, il y aurait un grand intérêt à rechercher dans les textes égyptiens toutes les fêtes qui étaient placées comme celles-là à des jours fixes du calendrier vague, ou à des époques fixes de l'année solaire;

[1] *De Iside et Osiride,* page 466, éd. de Reiske.

et j'annonce avec plaisir que M. de Rougé a déjà rassemblé beaucoup de matériaux relatifs à ce sujet important.

Outre les symboles mythiques si naïvement et pourtant si fidèlement adaptés aux quatre mois qui contiennent les quatre phases cardinales de l'année solaire, que je viens de mentionner d'après Champollion, il en avait signalé d'autres appliqués à des mois intermédiaires, et qui ne leur sont pas moins convenablement appropriés. Par exemple : le troisième mois de la *végétation est* consacré à la déesse Hathor, qui préside aux fleurs; le quatrième mois de la tétrade des récoltes, qui les termine et précède immédiatement l'inondation, est consacré à la déesse *Rannou*, qui, dans les légendes hiéroglyphiques annexées à ses images coloriées, est appelée *la déesse des graines*, celle qui *produit les boisseaux de blé*, celle qui *procure des pains nombreux, des pains excellents*, de sorte qu'il ne peut y avoir le doute sur son caractère mythologique; non plus que sur la convenance de son application à ce mois de l'année agricole, où les récoltes des céréales sont terminées.

Champollion a reconnu en outre que le mois thoth, le premier de l'année courante, est consacré à une déesse dont le nom se lit *Toschi* ou *Tichi*, dans le tableau astronomique du Rhamesseum comme dans celui d'Edfou. Cette lecture est incontestable. Mais le caractère mythique du personnage qu'elle désigne est, jusqu'à présent ignoré. Champollion avait cru pouvoir l'identifier avec Isis-Sothis, se fondant sur quelque analogie de signe, et guidé probablement aussi par le préjugé d'érudition fort répandu alors, que l'étoile Sirius ou *Sothis*, présidait au commencement de l'année vague égyptienne. Mais une note de M. de Rougé que je rapporte au bas de cette page, prouve que Champollion s'est trompé en prenant pour le symbole représentatif de *Sothis*, un signe hiéroglyphique qui, offrant avec lui quelque rapport de forme, avait une signification toute différente [1]. Quant à une association permanente, soit

[1] *Note de M. de Rougé.* La déesse *Techi*, protectrice du mois *thoth*, porte sur sa tête deux longues plumes droites. C'est là l'unique analogie qu'elle présente avec la déesse Isis-Sothis qui, au Rhamesseum, est représentée debout dans sa barque, avec une coiffure semblable.

Mais le rapport que Champollion avait cru voir entre le nom de *Sothis* et celui de *Thoth* repose sur une erreur matérielle. Dans le nom d'Isis-Sothis, , Champollion a confondu le signe avec qui se lit *ta;* avec *t*, cela aurait fait *tat*. Mais on sait aujourd'hui que la figure a pour lecture *sopt*. C'est de là sans aucun doute, que vient la transcription grecque *sothis;* il y a eu élision du *p*, comme dans le nom

réelle soit symbolique, de Sirius avec le premier mois de l'année vague, on n'en trouve aucun indice dans les documents égyptiens des anciennes époques; et je montrerai plus loin qu'elle aurait été incompatible avec l'ensemble des traditions. L'idée en a pris naissance dans les systèmes astrologiques des écrivains du temps des empereurs, Porphyre par exemple et Vettius Valens, qui considéraient Sirius comme le *dominateur* de l'année. Elle se fortifia aussi et s'accrédita par la croyance qui se répandit vers le même temps sur la réalité de la fameuse période sothiaque, tardivement imaginée par les prêtres d'Égypte en l'honneur d'Hadrien, et qui s'est propagée depuis, à titre de fait réel, dans l'érudition moderne. Mais les documents originaux, aujourd'hui mieux connus, ont dissipé ces illusions, et nous montrent que les traditions égyptiennes relatives à Sirius, avaient un tout autre objet.

En écartant cette erreur bien naturelle, dont Champollion n'a pas su se défendre, toute son interprétation des tétraménies égyptiennes, présente un ensemble d'applications tellement vraies, frappantes, et concordantes entre elles, qu'il me semble tout à fait impossible d'en méconnaître la vérité. Il nous reste à chercher si cette division de l'année, physiquement assortie au climat de l'Égypte, qui s'est maintenue exclusivement dans la religion et les usages publics pendant tant de siècles, ne renfermerait pas en elle quelque trace qui pût nous faire remonter à son origine. Cette recherche sera l'objet de l'article suivant.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851, deux volumes in-8° de XIX, 428 et 496 pages.

Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς

Amenhotp, qu'on trouve transcrit en grec *Aménophis* ou *Aménothès* indifféremment, avec la suppression du *p* ou du *t*. Le nom en question doit donc se lire *Isis-Soptis* et n'a rien de commun avec *tat* ou *thoth*. Ainsi s'évanouit la difficulté qui semblait résulter d'un rapport établi entre *Sothis* et le mois 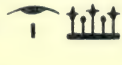 .

περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρᾳ, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον..... ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταυιλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrection grecque, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier.* « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, xxxv, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, VIII et 404 pages in-8°.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Il nous reste à examiner le second et le troisième volume de M. Tricoupis. Comme le premier, ces deux volumes offrent des événements extraordinaires, des catastrophes sanglantes, des traits de générosité et, bien plus souvent, de perfidie; ils se recommandent surtout par la qualité la plus essentielle à un historien, par celle qui le fait presque dispenser des autres et à laquelle nulle autre ne peut suppléer, par l'exac-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1856, page 24; pour le deuxième, celui d'avril, page 203; pour le troisième, celui d'octobre, page 611; pour le quatrième, celui de novembre, page 676, et, pour le cinquième, le cahier de mars 1857, page 183.

titude des faits. Mais ces faits, ou entièrement nouveaux ou diversement vus, racontés et interprétés par d'autres écrivains, ces faits abondent ici, au point qu'il nous sera impossible de les indiquer tous. Nous nous bornerons donc presque uniquement à un simple extrait fort incomplet de cette partie de l'ouvrage où l'intérêt s'accroît avec les événements; nous reproduirons dans les notes les expressions mêmes de l'auteur pour donner aux linguistes et aux philologues une idée de son style; et, pour tempérer la sécheresse de nos extraits, nous ajouterons à cet exposé rapide quelques réflexions que nous ne nous flattons pas de rendre intéressantes, mais que le sujet nous paraîtra permettre, et quelquefois exiger.

Lorsqu'au mois de mars 1821 les populations chrétiennes du Péloponnèse se levèrent pour délivrer leur pays, elles étaient sans unité, sans argent, sans amis, sans conseils que ceux de leur désespoir; heureusement leur position ne tarda pas à s'améliorer. Dans les quatre chapitres qui ouvrent le second volume (p. 1-66), M. Tricoupis raconte comment, avant la fin de l'année, une assemblée composée d'hommes actifs et expérimentés prit la direction générale des affaires, et que vers le même temps la paix fut troublée entre la Porte ottomane, sounnite, et la Perse, où domine une opinion religieuse différente. Cette dernière puissance, il est vrai, négligea d'accabler, au moment du danger, la secte d'Omar, sa rivale ou plutôt son ennemie, comme le sont souvent les sectes dont les doctrines se rapprochent; la Grèce ne reçut que peu de soulagement de cette guerre lointaine[1]; mais les Hellènes, bien que réduits à leurs propres forces, n'en furent pas moins victorieux sur mer, et restèrent maîtres de l'Archipel, tenant les îles et les ports turcs en état complet de blocus; sur terre même quelques revers furent balancés par des succès. La prise de Monembasie, forteresse réduite par la famine, compléta la conquête de la Laconie; Néocastron, plus connu dans l'Occident sous le nom de Navarin, se rendit le 7 août; et notre auteur avoue avec regret que la population mahométane de cette ville fut, contre la foi des traités, massacrée presque en entier[2]. Il était cependant dans l'intérêt même des Hellènes de se montrer humains, afin d'inspirer aux Turcs, maîtres encore de Modon, de Coron, de Nauplie, de l'Acrocorinthe, assez de confiance pour les amener à capituler. Mais on comprend que les bandes indisciplinées des assiégeants devaient être animées de ce désir violent de vengeance que

[1] *Ἐκ τούτου ὀλίγην ηὕρεν ἡ Ἑλλὰς ἀνακούφισιν.* Tome II, p. 25. — [2] *Ἐδόθησαν ἔπειτα εἰς γενικὴν σφαγὴν, παρὰ τὰ συνομολογηθέντα.* P. 66.

les opprimés avaient légué, depuis quatre siècles d'outrages, à leurs descendants.

L'acropole d'Athènes résista également. Après l'avoir battue sans succès par quelques pièces d'artillerie placées en face du théâtre de Bacchus et sur la colline du Musée, les Grecs pratiquèrent une mine non loin de l'angle sud-est du rocher, et « le 9 juin, jour qu'ils avaient fixé « pour y mettre le feu, toute la ville se répandit dans la plaine près du « temple de Jupiter Olympien, pour jouir du spectacle de l'explosion[1]. » Malheureusement la mine ne produisit pas d'effet; et le siége, qui avait duré depuis le 25 avril jusqu'au 20 juillet, fut levé précipitamment à l'approche d'une armée turque commandée par le pacha Omer Vryonis (Ὀμὲρ-πασᾶς Βρυώνης). Comme au temps de Thémistocle, la population épouvantée d'Athènes couvrit dans sa fuite la route qui mène au Pirée[2], et, comme alors, trouva en partie un asile dans les îles de Salamine et d'Égine, tandis que beaucoup d'hommes allèrent grossir les camps qui gardaient l'isthme aux environs de Corinthe.

De toutes les localités où s'étaient réfugiés les Turcs au premier signal de l'insurrection, la plus importante était Tripolitza, gardée, dit-on, par plus de dix-huit mille hommes armés. Capitale du Péloponnèse dont elle occupait le centre, enceinte de murs garnis de tours, défendue par un château pourvu d'artillerie, cette ville, d'origine moderne, renfermait dans son sein les trésors, la force et les espérances des mahométans de toute la Morée. Investie depuis plusieurs mois elle fut enfin assiégée dans les formes; et M. Tricoupis, au chapitre XXIV, qui est un des plus curieux de l'ouvrage (p. 91-102), rapporte fidèlement de quelle manière elle tomba, par une sorte de surprise, au pouvoir des insurgés. Ce fut, dit notre auteur, le 23 septembre 1821, « jour de « malheur, d'incendie, de pillage et de sang. Hommes, femmes, enfants, « tous périrent, les uns égorgés, les autres jetés dans les flammes qui « dévoraient la ville, d'autres encore écrasés par la chute des toitures « et des plafonds des maisons embrasées. La soif de la vengeance étouffa « la voix de la nature[3]. » . . . . . « on aurait dit que les Hellènes vou-

[1] *Οἱ Ἀθηναῖοι ἔσκαψαν . . . ὑπόνομον, καὶ τὴν 9 ἰουνίου, καθ' ἣν ἡμέραν ἀπεφάσισαν νὰ τὴν ἀνάψωσιν, ἐχύθη ὅλη ἡ πόλις ὑπὸ τὴν ἀκρόπολιν πρὸς τὸν ναὸν τοῦ Ὀλυμπίου Διὸς, εἰς θέαν τῆς ἐκραγῆς.* P. 10. — [2] *Ἄνδρες, γυναῖκες, παιδία ἐσκέπαζαν τὴν ὁδὸν τοῦ Πειραιῶς, καταφεύγοντες εἰς τρία ἐν τῷ λιμένι ἐκείνῳ ἐμπορικὰ πλοῖα ὑπὸ σημαίαν Ὁλλανδικὴν, καὶ εἰς ἓν ὑπὸ Ἑλληνικὴν, καὶ μετακομιζόμενοι οἱ μὲν εἰς Σαλαμῖνα, οἱ δὲ εἰς Αἴγιναν.* P. 13. — [3] *Ἦτον ἡμέρα καταστροφῆς, πυρκαϊᾶς, λεηλασίας καὶ αἵματος. Ἄνδρες, γυναῖκες, παιδία, ὅλοι ἀπέθνησκαν, ἄλλοι φονευόμενοι, ἄλλοι εἰς τὰς ἀναφανείσας ἐν τῇ πόλει φλόγας ῥιπτόμενοι, καὶ ἄλλοι ὑπὸ τὰ σε-*

« laient punir en un seul jour les crimes commis pendant quatre « siècles[1]. » Un esprit sévère ou même impartial, comme celui de M. Tricoupis, ne pouvait approuver ces écarts, auxquels, au reste, s'abandonne la multitude chaque fois et en tout pays, quand elle sent que le lien social est brisé; aussi notre historien s'empresse-t-il de rappeler que les populations accourues pour former le siége étaient sans direction, sans solde ni distribution régulière de vivres; que leur avenir n'était point assuré; enfin qu'il n'y avait, dans le camp des insurgés, ni punition pour l'indiscipline ni récompense pour la bonne conduite[2]. On pourrait ajouter que la ville mahométane fut prise d'assaut, que les Grecs eurent à vaincre une résistance des plus opiniâtres, et que leurs chefs firent de vains efforts pour arrêter le carnage, tandis que six mois plus tard la poétique, riche et industrieuse île de Chios, après s'être soumise, eut à souffrir les mêmes désastres que Tripolitza, et que les commandants turcs se rendirent alors coupables de la plus odieuse perfidie.

C'est au chapitre XXIX (p. 187-210) que M. Tricoupis fait connaître la conduite déshonorante de ces chefs. Le capitan-pacha, après son débarquement, « appela auprès de lui les consuls des puissances chré- « tiennes; il leur dit que, par ordre supérieur, il accordait un pardon « général à la population de Chios réfugiée sur les montagnes, et il les « engagea à parcourir l'île pour y répandre des lettres d'amnistie[3]. » A la vue de ces lettres la joie fut grande partout; les réfugiés livrèrent leurs armes et « envoyèrent soixante et dix députés à l'amiral turc afin de lui « exprimer leur reconnaissance pour le pardon octroyé[4]. » Mais, à peine les réfugiés furent-ils rentrés dans leurs villages, avec leurs femmes et leurs enfants, que parut l'ordre d'égorger ou de mettre en esclavage toute la population chrétienne; et les soixante et dix députés dont nous venons de parler furent attachés à des gibets, ainsi que tous les primats des villages amnistiés. « Quand les chefs eux-mêmes provoquent au « meurtre et à l'enlèvement une troupe barbare et fanatisée, on devine

γάσματα καὶ τὰ πατώματα τῶν καιομένων οἰκιῶν καταθλιβόμενοι... ἡ δίψα δὲ τῆς ἐκδικήσεως ἔσβυε τὴν φωνὴν τῆς φύσεως. P. 100. — [1] Ἐφαίνοντο δὲ οἱ Ἕλληνες ὡς θέλοντες νὰ ἐκδικηθῶσιν ἐν μιᾷ ἡμέρᾳ ἀδικήματα τεσσάρων αἰώνων. P. 100. — [2] Οὔτε κυβέρνησις ὑπῆρχεν, οὔτε μισθὸς ἐδίδετο, οὔτε τροφαὶ τακτικῶς διενέμοντο, οὔτε μέλλον ἀσφαλὲς ἐφαίνετο, οὔτε ὁ ἄτακτος ἐπαιδεύετο, οὔτε ὁ σωφρονῶν ἀνταμείβετο. P. 100. — [3] Ἐκάλεσε μετ' αὐτὰ τὰ συμβάντα τοὺς προξένους· καὶ ἀφ' οὗ τοῖς ἐκοινοποίησεν ὅτι κατὰ διαταγὴν ἀνωτέραν ἐχάριζε γενικὴν ἀμνησίαν, τοὺς παρεκάλεσε νὰ περιέλθωσι τὴν νῆσον φέροντες τὰ ἔγγραφα τῆς ἀμνησίας. P. 201. — [4] Ἐσίαλησαν δὲ καὶ ἑβδομῆντα ἐκ τῶν διαφόρων χωρίων πρὸς τὸν καπητᾶν-πασᾶν εἰς ἔκφρασιν τῆς κοινῆς εὐγνωμοσύνης διὰ τὴν δοθεῖσαν ἀμνησίαν. P. 201.

« facilement à quelles atrocités horribles se livrent de pareils soldats[1]. » Aussi je ne retracerai point, d'après M. Tricoupis, le pénible tableau des massacres de Chios et de la cruauté patiente des Turcs qui, se vengeant de leur peur, s'abandonnèrent pendant quatre mois au débordement des passions les plus dégradantes. Il suffira de dire qu'avant le 30 mars 1822, jour du débarquement du capitan-pacha, l'île comptait cent quinze mille habitants, et qu'au commencement d'août on n'en trouvait plus que dix-huit cents. Vingt-trois mille environ avaient été égorgés; quarante-sept mille, d'après les registres de la douane turque, avaient été vendus comme esclaves[2]; le reste, dispersé et réduit à vivre d'aumônes, trouva un asile obscur dans les villes et les provinces qui s'étaient déjà affranchies du joug. Trente-cinq ans se sont écoulés depuis cette catastrophe sanglante; mais telle fut l'étendue du mal, qu'aujourd'hui encore la désolation, la misère et les ruines couvrent l'île tout entière, dont la prospérité semble anéantie pour toujours[3].

Chios, florissante et riche, avait peu contribué à l'émancipation de la Grèce; elle la servit par ses malheurs [4]; car sa chute eut un retentissement immense dans l'Occident, où l'on apprit avec douleur et indignation les profanations et les meurtres commis par des vainqueurs implacables. Des comités philhellènes se formèrent partout, en France, en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Amérique; des officiers européens, suivis d'une foule de jeunes hommes enthousiastes des temps héroïques de la Grèce, accoururent en Morée, apportant aux insurgés des armes, des munitions de guerre, enrichissant leur courage de toute leur expérience. Des hommes d'État le plus à l'abri de l'émotion comprirent que la cause des Grecs était une cause européenne, celle de la justice, du christianisme et de la civilisation; ils s'intéressèrent à un peuple soutenant avec courage une lutte inégale; enfin « ces sentiments philanthropiques commencèrent à se faire jour jusque « dans les cabinets des souverains, changeant, par degrés, d'an-

[1] *Ὅταν οἱ ἴδιοι ἀρχηγοὶ προκαλῶσιν εἰς σφαγὴν καὶ εἰς αἰχμαλωσίαν βάρβαρον καὶ φανατικὸν στρατὸν, εὔκολον εἶναι νὰ συμπεράνῃ τις τὰς φρικτὰς παραφορὰς τοῦ στρατοῦ τούτου.* P. 202. — [2] P. 204. — [3] Dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, vol. V, année 1856, p. 481-642, M. Fustel de Coulanges, membre distingué de l'École française d'Athènes, a publié un mémoire renfermant des renseignements nouveaux et curieux sur la géographie physique et comparée de l'île de Chios, sur son histoire, son commerce, son gouvernement municipal durant la domination turque, et sur les désastres de 1822. — [4] *Ἂν ἡ πολυπαθὴς αὕτη νῆσος δὲν ὠφέλησε τὸν ἀγῶνα ζῶσα, τὸν ὠφέλησε πεσοῦσα.* P. 204.

« ciennes antipathies en bienveillance pour les victimes[1]; » ils modifièrent la politique, jusqu'alors incertaine et vacillante, des puissances de l'Occident.

En Grèce même, l'ordre finit par naître du sein de l'anarchie, et le gouvernement crut pouvoir siéger avec sécurité à Argos depuis que plusieurs forteresses, occupées encore par les Turcs, avaient été prises par famine. L'Acrocorinthe, citadelle regardée de tout temps comme la clef du Péloponnèse, capitula le 14 janvier 1822; l'acropole d'Athènes, assiégée une seconde fois, se rendit le 9 juin, Nauplie, le 30 novembre, après une vaine tentative faite au mois de juillet par le pacha Mahmod Dramali pour débloquer cette place. L'armée de Dramali, la plus formidable que la Porte eût encore réunie, afin d'accabler les Hellènes, était assez nombreuse pour envahir, conquérir et occuper méthodiquement toute la Morée; d'après les renseignements fournis à M. Tricoupis par un chef turc fait prisonnier lors de la reddition de Nauplie [2], elle comptait jusqu'à dix-huit mille hommes de cavalerie et une infanterie composée en grande partie d'Albanais; elle traînait à sa suite trente mille mulets, cinq cents chameaux et six pièces de campagne. Cette masse de forces, après avoir quitté les Thermopyles, brûla Thèbes, Éleusis, Mégare, franchit l'isthme, reprit l'Acrocorinthe abandonnée par les Grecs, passa par les montagnes de Némée, et, descendue dans la plaine d'Argos, parut devant Nauplie.

Ce fut là le terme de ses succès. Un des caractères les plus intéressants de la lutte dont notre auteur nous révèle tant de détails nouveaux, c'est la facilité avec laquelle on y voit, dans des moments de crise, des hommes extraordinaires sortir des rangs de la multitude, dominer des périls sans cesse renaissants, et, sans instruction, avec une intelligente énergie, sauver l'indépendance nationale. C'était, sans doute, l'habitude de vivre au milieu des dangers, d'excès et de troubles, qui avait donné à beaucoup d'Hellènes de la dernière classe, à ceux surtout qu'on désignait par les noms de Klephtes et de Pallicares, le courage d'affronter les hasards, comme elle leur avait fourni de fréquentes occasions d'exercer leur bon sens inné et leur coup d'œil naturel. Les membres du pouvoir exécutif et les deux assemblées délibérantes s'étaient enfuies d'Argos, mais les levées en masse des

[1] *Τὰ φιλάνθρωπα καὶ φιλελεύθερα φρονήματα τῶν ἑταιριῶν τούτων... εἰσεχώρησαν ὀλίγον κατ' ὀλίγον καὶ εἰς αὐτὰ τὰ ταμεῖα τῶν βασιλέων, καὶ μετέτρεψαν, τοῦ καιροῦ προϊόντος, τὴν κατ' ἀρχὰς δυσμένειάν των εἰς εὐμένειαν πρὸς τοὺς πάσχοντας.* P. 205. — [2] *Ἐλάβαμεν τὰς πληροφορίας ταύτας παρὰ τοῦ συνεκστρατεύσαντος καὶ ἐπὶ τῆς πτώσεως τοῦ Ναυπλίου αἰχμαλωτισθέντος Ἀλῆ-πασᾶ.* P. 399.

pâtres demi-sauvages de l'Arcadie, conduits par des chefs aussi illettrés qu'eux-mêmes, arrivaient de toutes parts pour occuper les défilés des environs. On élut pour commandant Colocotronis, qui, n'étant connu jusqu'alors que comme un partisan audacieux, se montra général consommé et fit des dispositions si habiles, que les Turcs, harcelés sans cesse et manquant de vivres, se trouvèrent bientôt cernés. Après de nombreux combats dont notre auteur rapporte jusqu'à la moindre circonstance, et où les chefs grecs, les frères Mavromichalis, Dikæos, Nikitas, surnommé *le Turcophage*, montraient autant de bravoure que de jugement, Dramali, ayant essuyé de grandes pertes, s'estima heureux de pouvoir regagner Corinthe avec une armée à moitié expirante; dans sa retraite précipitée, il avait perdu toute son artillerie.

Le troisième volume de l'ouvrage de M. Tricoupis comprend l'exposé des événements arrivés depuis la fin de l'année 1822 jusqu'à l'automne 1826. Comme auparavant, la guerre maritime fut tout à fait à l'avantage des insurgés, mais, en Morée, le pouvoir central eut à lutter contre des difficultés sans cesse renaissantes. Un peuple ne se gouverne lui-même que dans la mesure de ses aptitudes; souvent l'amour trop inquiet du bien public n'est qu'une ambition déguisée, et les chefs des partis opposés oublient que la condition des choses humaines implique un permanent sacrifice. Aussi, au second congrès national qui s'ouvrit à Astros en avril 1823, de graves dissensions éclatèrent entre la fraction des primats (*τὸ κόμμα τῶν πολιτικῶν*) ayant à sa tête le prince Mavrocordatos, et le parti militaire, qui, représenté par ses chefs Colocotronis, Odysseus et Démétrius Hypsilantis, dominait dans les provinces [1]. Néanmoins, malgré ces conflits interminables d'intérêts, d'ambitions et de principes, on parvint à négocier en Angleterre un emprunt fourni principalement par les comités philhellènes; et, le 9 février 1824, les plénipotentiaires grecs signèrent à Londres une convention par laquelle, contre la somme de 800,000 livres sterling, aux intérêts de cinq pour cent, courant depuis le 1er janvier de la même année, ils engagèrent tous les domaines de l'État, et spécialement les revenus des douanes, des pêcheries et des salines [2]. On obtint même

[1] *Ἐξάρχοντες δὲ τοῦ πολεμικοῦ κόμματος ἦσαν ἐν μὲν τῇ Πελοποννήσῳ ὁ Κολοκοτρώνης, ἐν δὲ τῇ ἀνατολικῇ Ἑλλάδι ὁ Ὀδυσσεύς· τοῦ κόμματος τούτου ἦν πάντοτε καὶ ὁ Ὑψηλάντης.* Tome III, p. 35. — [2] *Ὑπέγραψαν τὴν 9 φεβρουαρίου συμφωνητικὸν μετὰ τῶν τραπεζιτῶν Λογμάνου καὶ Ὀβριένου περὶ 800,000 λιρῶν στερλινῶν πρὸς 59, καὶ ἐπὶ τόκῳ 5 τοῖς 0/0 λογιζομένῳ ἀπὸ α^ης ἰανουαρίου, καὶ ἐπὶ ὑποθήκῃ ὅλων τῶν ἐθνικῶν γαιῶν, καὶ κυρίως τῆς προσόδου τῶν τελωνείων, τῶν ἰχθυοτροφείων καὶ τῶν ἁλικῶν.* P. 131.

à Londres, le 26 janvier 1825, un second emprunt au capital de deux millions de livres sterling.

De nombreux dangers, plus grands que tous ceux qui avaient menacé la Grèce jusqu'alors, rendaient ces secours nécessaires. Un pacha qui, par son habileté seule, s'était élevé à une puissance égale ou supérieure à celle du sultan, « qui avait su former des armées régulières, « construire des flottes, trouver les moyens de les entretenir et de les « augmenter, Méhémet-Ali, maître de l'Égypte, avait promis de mettre « ses forces à la disposition de son suzerain, de soutenir le trône chan- « celant de celui-ci et de lui envoyer, à la tête de ses troupes, son « propre fils Ibrahim, nommé d'avance gouverneur de la Morée. On disait « et l'on croyait que son intention était, après avoir réduit le Péloponnèse, « de transporter en Égypte tous les habitants chrétiens de la péninsule « et de la peupler d'Arabes [1]. » En effet, peu s'en fallut que ce projet ne fût mis à exécution. Ibrahim, avec une armée nombreuse, débarqua à Coron le 11 février 1825, s'empara de Navarin le 6 mai, pénétra en Arcadie, reprit Tripolitza abandonnée par les Grecs, et, le 13 juin, il parut devant Nauplie où le désordre et les embarras étaient au comble. « Il y avait une telle agglomération de réfugiés, on y manquait « tellement d'eau et de vivres, que la ville serait tombée au pouvoir des « ennemis, s'ils l'avaient assiégée, pendant quelques jours seulement, par « terre et par mer [2]. »

Il faut voir dans l'ouvrage même comment Nauplie échappa à ce danger; mais la désolation n'en régnait pas moins en Morée, qu'Ibrahim ravagea sans presque trouver de résistance. En vain le gouvernement grec fit-il des efforts pour créer un corps de troupes régulières et chargea-t-il de leur organisation le colonel Fabvier. Ce philhellène « avait servi sous le duc de Raguse pendant les guerres de l'empire; « et, depuis quelque temps, inconnu, portant un nom emprunté, il « se trouvait dans le camp des Hellènes, sans titre et comme simple « volontaire, pour apprendre à mieux connaître les mœurs et le ca-

[1] Ὁ σατράπης οὗτος, ὁ διὰ μόνης τῆς ἱκανότητός του παραχθεὶς ἀπὸ τοῦ μὴ ὄντος εἰς τὸ εἶναι... ὁ πλάσας τακτικὰ στρατεύματα καὶ ναυπηγήσας στόλους, ὁ εὑρὼν πόρους εἰς διατήρησιν καὶ αὔξησιν αὐτῶν, ὑπεσχέθη νὰ κινήσῃ τὰς δυνάμεις του κατὰ τὴν ἐπιθυμίαν τοῦ κυριάρχου του εἰς ὑποστήριξιν τοῦ κλονιζομένου σκήπτρου του, καὶ νὰ στείλῃ ἀρχηγὸν αὐτῶν τὸν υἱόν του Ἰβραὴμ-πασᾶν, ἀναδειχθέντα ἐπ' αὐτῷ τῷ λόγῳ ἡγεμόνα τῆς Πελοποννήσου· ἐλέγετο δὲ καὶ ἐπιστεύετο ὅτι ἐμελέτα νὰ μετοικίσῃ εἰς Αἴγυπτον ὅλους τοὺς κατοίκους τῆς Πελοποννήσου χριστιανοὺς, μετὰ τὴν ὑποδούλωσίν της, καὶ νὰ τὴν ἀποικήσῃ ἐξ Ἀράβων. P. 133. — [2] Ἀπερίγραπτος ἦτον ἡ ταραχὴ καὶ ἡ ἀμηχανία τῶν ἐν αὐτῷ (τῷ Ναυπλίῳ). Τόσα πλήθη προσφύγων ἦσαν συσσωρευμένα καὶ τόση σπάνις τροφῆς καὶ ποτοῦ ἐπεκράτει, ὥστε θὰ ἐκυριεύετο τὸ φρούριον ἂν οἱ ἐχθροὶ

« ractère des hommes au milieu desquels il s'était proposé, avec un « noble désintéressement, de souffrir et d'affronter les dangers jusqu'à « la fin de la lutte [1]. »

Il ne put cependant pas empêcher la chute de Mésolonghi. Cette ville, patrie de M. Tricoupis, située non loin de l'entrée du golfe de Corinthe, dans les lagunes (*λιμνοθάλασσα*) formées par les atterrissements de l'Achéloüs et de l'Événus, avait déjà soutenu un siége au mois de décembre 1822, contre une armée turque forte de onze mille hommes, battant la place avec onze pièces d'artillerie et quatre mortiers [2]. Le nombre des défenseurs ne dépassait pas d'abord trois cent soixante combattants; aussi, pour cacher leur faiblesse numérique, eurent-ils recours à plusieurs ruses de guerre, « plantant habilement des « baïonnettes sur le couronnement du mur d'enceinte, afin de faire « croire à la présence d'une troupe d'infanterie européenne [3]; » sommés de se rendre, ils firent par écrit cette réponse laconique digne des Spartiates de Léonidas : « Si vous voulez notre ville, venez la prendre [4]. » Les Turcs furent obligés de se retirer, et la Grèce célébra avec transport, dans ses chants populaires, ce succès inespéré. Nous croyons bien faire en donnant, d'après notre auteur, le commencement d'une de ces improvisations, pour montrer, par un exemple de plus, ce qu'était devenue, pendant des siècles d'oppression et d'ignorance, la langue de Démosthène dans la bouche de la multitude illettrée. Tandis que M. Tricoupis fait de louables et patriotiques efforts pour l'enrichir d'une désinence qui n'y existe plus, de celle du datif, nos lecteurs verront que, dans l'idiome vulgaire, les marques distinctives de plusieurs autres cas tendent à s'effacer; *ἡ σπορὰ* fait à l'accusatif *τὴ σπορὰ*, et, à l'exception du génitif, les déclinaisons courent grand risque de disparaître, comme elles ont disparu dans les langues néo-latines. L'instruction, plus répandue de jour en jour, et l'éducation, qui aujourd'hui se propage partout, arrêteront, il faut l'espérer, cette tendance fâcheuse, mais la décomposition de la langue a déjà fait de regrettables progrès. Que l'on compare les sept

τὸ ἐπολιόρκουν ὀλίγας ἡμέρας διὰ ξηρᾶς καὶ θαλάσσης. P. 223. — [1] *Ὁ Γάλλος συνταγματάρχης Κάρολος Φαβιέριος, ἐπὶ Ναπολέοντος ὑπὸ τὸν στρατηγὸν Μαρμόντην ἐντίμως ὑπηρετήσας· ἄγνωστος καὶ ὑπ' ἄλλο ὄνομα ἐπεσκέπτετο ὁ ἀνὴρ οὗτος τὰ ἑλληνικὰ στρατόπεδα ἀναμιγνυόμενος ὡς ἰδιώτης καὶ ἐθελοντής, πρὸς γνῶσιν τῶν ἠθῶν καὶ τοῦ χαρακτῆρος τῶν ἀνθρώπων μεθ' ὧν διενοεῖτο νὰ ταλαιπωρηθῇ καὶ νὰ κινδυνεύσῃ ἀφιλοκερδῶς μέχρι τέλους.* P. 230. — [2] *Ἦσαν δὲ οἱ πολιορκοῦντες κατὰ ξηρὰν ἐχθροὶ ὡς ἑνδεκακισχίλιοι, ἔχοντες ἕνδεκα κανόνια καὶ τέσσαρας βομβορριπτῆρας.* T. II, p. 367. — [3] *Ἐμπήγοντες ἐπ' αὐτοῦ (τοῦ τείχους) ἐπιτηδείως τουφεκολόγχας, ἵνα ὑποθέτωσιν οἱ θεωροῦντες αὐτὰς ἔξωθεν ὅτι ἦσαν ἐν τῇ πόλει καὶ ὁπλῖται φράγκοι.* P. 368. — [4] *Ἂν θέλετε τὸν τόπον μας, ἐλᾶτε νὰ τὸν πάρετε.* P. 371.

vers placés en note, avec la prose de M. Tricoupis, et l'on verra que la distance qui sépare les uns de l'autre est bien plus grande que celle qui peut exister, quant aux formes grammaticales, entre le langage de notre auteur et celui de Polybe [1].

Les Turcs avaient échoué devant Mésolonghi en 1822; mais ils revinrent plus nombreux le 15 avril 1825, sous les ordres du séraskier Reschid-Pacha. Depuis la première attaque, Mésolonghi, il est vrai, avait été entourée de fortifications régulières; dans la relation circonstanciée du second siége, auquel notre auteur consacre deux chapitres (p. 279-359), il cite souvent les bastions de Botzaris et de Franklin (*τὸ προτείχισμα τοῦ Φραγκλινίου*), les batteries de Coray et de Byron (*τὸ κανονοστάσιον τοῦ Βύρωνος*), les tenailles de Guillaume d'Orange et de Montalembert (*τὸ καρκινοειδὲς πρόφραγμα τοῦ Μονταλεμβέρτου*), ouvrages que les Hellènes défendirent avec tant de vigueur, qu'Ibrahim, avec ses troupes égyptiennes, fut obligé de venir au secours des Turcs de Reschid-Pacha. La ville ne succomba sous leurs efforts réunis que lorsque ses défenseurs, après une résistance de onze mois, eurent épuisé leurs munitions et leurs vivres. Ils cherchèrent la mort dans les flammes ou dans les bataillons ennemis.

Les historiens prétendent que, tandis qu'Annibal campa aux portes de Rome, on prit ce moment pour faire partir des troupes destinées à l'armée d'Espagne. Dans le chapitre LIX (p. 360-373), M. Tricoupis nous fait connaître un trait qui rappelle la fermeté et la confiance du sénat romain : pendant qu'Ibrahim occupait l'Arcadie, la Messénie et l'Élide, le gouvernement grec n'hésita point à se dégarnir du peu de troupes régulières dont il disposait, pour tenter une conquête. Ce fut au mois de mars 1826 que le colonel Fabvier, à la tête de 200 cavaliers et d'environ 2,500 fantassins, en partie organisés à l'européenne,

1 *Νάμουν πουλὶ νὰ πέταγα, νὰ πήγαινα τοῦ ψήλου,*
Ν' ἀγνάντευα τὴ Ῥούμελη, τὸ δόλιο Μεσολόγγι,
Πῶς πολεμᾷ μὲ τὴν Τουρκιὰ, μὲ τέσσαρους πασάδαις.
Πέφτουν ἡ μπόμπαις σὰ βροχὴ, ἡ μπάλαις σὰ χαλάζι,
Κι' αὐτὸ τὸ λιανοτούφεκο σὰν ἄμμος τῆς θαλάσσης.
Κλαίουν μαννούλαις γιὰ παιδιὰ, γυναῖκες γιὰ τοὺς ἄνδραις·
Κλαίει κι' ἡ μαύρη μας ἡ γῆ πόχασε τὴ σπορά της κ.τ.λ.

Voici la traduction de ces vers, qui se trouvent t. II, p. 380 :

«Que ne suis-je oiseau pour voler au haut des airs, || pour contempler en face la Romélie et Mésolonghi fécond en ruses, || pour voir comment cette ville lutte contre la Turquie, contre quatre pachas! || Les bombes tombent comme de la pluie, les balles comme de la grêle, || le menu plomb comme du sable de la mer. || Les mères pleurent leurs enfants, les femmes leurs époux; || notre terre noire elle-même pleure, car elle a perdu sa semence, etc.»

quitta le camp de Marathon pour s'emparer d'Eubée, île dont on sentait toute l'importance. Malheureusement, malgré les talents militaires du chef et le dévouement de ses soldats, cette expédition ne réussit point. On trouva une résistance imprévue devant Carystos; les troupes ottomanes eurent le temps de venir au secours des défenseurs de cette ville; et les Hellènes, obligés de se replier sur les bords de la mer, assaillis dans leur camp par des forces supérieures, réduits à vivre de la chair de leurs chevaux, passèrent par tous les degrés de privations, jusqu'au moment où des navires grecs vinrent les recueillir. Nous pensons que, dans les combats sanglants qui précédèrent et hâtèrent cette retraite désastreuse, une des pertes les plus douloureuses dut être celle d'un magnifique étendard, brodé par de jeunes dames de Paris et offert par elles au corps de cavalerie qu'on avait commencé à former dans l'Attique[1].

Le récit fidèle et impartial de la destruction du corps puissant des janissaires termine le troisième volume. On sait que, fatigué des horribles excès de cette milice indisciplinable, convaincu de l'inutilité des concessions tantôt pécuniaires, tantôt sanglantes, qui leur avaient été accordées par ses prédécesseurs et par lui-même, le sultan Mahmoud, par des mesures sages et vigoureuses, sut triompher de la rébellion d'une soldatesque effrénée. Leur corporation, maudite par les ulémas, fut abolie à jamais; et, le lendemain de sa victoire, « le sultan, portant, « pour la première fois, un costume qui rappelait celui des Européens, « put se rendre à la mosquée accompagné, non pas comme jadis par « des janissaires, mais par ses artilleurs dévoués[2]. » Plusieurs relations publiées en France et en Angleterre ont fait connaître la révolution dont il s'agit; un savant orientaliste a laissé entrevoir de quelle manière elle fut jugée par un écrivain musulman[3]; il nous semble donc tout à fait inutile d'entrer ici dans d'autres détails à ce sujet.

M. Tricoupis, dans les chapitres qui terminent son troisième volume, nous montre la Grèce continentale réduite aux dernières extrémités, sa population réfugiée sur des montagnes escarpées et stériles, les armées ennemies, égyptienne et turque, victorieuses en Livadie et dans le Pé-

[1] *Ἔπεσεν εἰς χεῖρας τῶν ἐχθρῶν καὶ λαμπρά τις σημαία, τὴν ὁποίαν κεντήσασαι Παρίσιαι νεάνιδες τὴν ἐπρόσφεραν εἰς χρῆσιν τοῦ ἱππικοῦ τῆς Ἑλλάδος.* Tome III, p. 367. — [2] *Ὑπῆγεν ὁ σουλτᾶνος εἰς τὸ ζαμίον συνοδευόμευος, ὄχι ὡς πάντοτε ὑπὸ γενιτσάρων, ἀλλ' ὑπὸ τῶν πισίτῶν του κανονοβολισίτῶν, καὶ φορῶν κατὰ πρώτην φορὰν τὸν εὐρωπαΐζοντα ἱματισμόν.* P. 372. — [3] *Précis historique de la destruction du corps des janissaires par le sultan Mahmoud, en 1826;* traduit de l'arabe par M. Caussin de Perceval. Paris, chez Firmin Didot frères, 1833, in-8°.

loponnèse qui n'était plus qu'un désert; les îles elles-mêmes, celles qui avaient résisté jusqu'alors, étaient découragées et épuisées par la longueur de la lutte. Dans un quatrième volume, dont la publication est prochaine, notre auteur n'aura plus qu'à nous faire connaître le dénoûment heureux de cette crise suprême. Ce sera avec la correction habituelle de son langage que l'éminent historien retracera l'intervention des trois puissances occidentales résolues de mettre fin à une guerre meurtrière. Il parlera de la bataille de Navarin, où la flotte turque fut anéantie, et de l'expédition du général Maison, si glorieuse pour les armes de la France, puisque l'apparition de nos drapeaux força Ibrahim à évacuer la Morée qu'il avait inondée de sang; enfin, dans ce même volume, on trouvera, nous le supposons, des détails pleins d'intérêt sur l'élection et l'arrivée du comte Capodistrias, nommé pour sept ans gouverneur du nouvel État.

On a dit bien souvent qu'un écrivain, à peine d'être convaincu ou tout au moins soupçonné de partialité, ne devrait jamais donner au public l'histoire de son temps; on a pensé que les hommes politiques, quand ils racontent des événements dont ils ont été témoins ou qu'ils ont dirigés, mêlent toujours à leurs convictions les plus pures des réflexions intéressées ou des illusions décevantes. L'ouvrage de M. Tricoupis, ce nous semble, prouve le contraire de ces assertions. L'auteur rapporte, juge et apprécie les faits sans fiel contre les oppresseurs, comme sans flatterie pour ses compatriotes; quant à ces derniers surtout, il tient, pour ainsi dire, registre de leurs excès et de leurs vertus, et livre ce registre à la postérité, qui doit prononcer et faire justice. On ne trouve point dans son ouvrage cette chaleur exaltée qui ne laisse ni au sentiment, ni à la pensée, sa justesse et sa vérité; narrateur exact, il descend aux détails les plus minutieux, mais aussi les plus instructifs; il y ajoute souvent des particularités que lui seul pouvait connaître. Rarement il parle d'un fait sans préciser le jour où cet événement est arrivé; et, dans nos extraits, nous avons conservé ces dates sans les changer, bien qu'elles diffèrent de celles que l'on trouve dans les relations des mêmes événements publiés en France, en Angleterre et en Allemagne. M. Tricoupis, écrivant pour ses compatriotes, a eu raison de suivre le calendrier julien, qui est le leur; mais nous devons signaler la discordance chronologique dont il s'agit aux traducteurs, qui s'empresseront, sans doute, de faire passer dans les langues de l'Occident l'ouvrage que nous annonçons; peut-être feront-ils bien de réduire ces dates d'après notre manière de compter. On sait que la différence entre les calendriers julien et grégorien est de douze jours.

Les trois volumes dont nous terminons ici l'analyse comptent plus de douze cents pages. Il serait injuste de relever, dans un travail de cette étendue, quelques négligences qu'on doit imputer non à l'auteur, mais à la précipitation des typographes[1], et un petit nombre de détails peu importants où nous ne sommes pas entièrement de l'avis de l'auteur[2]. Nous aimons mieux répéter ici ce que nous avons déjà dit du style de M. Tricoupis, qui a surtout fixé notre attention et dont nos lecteurs ont pu juger d'après les nombreux extraits qui accompagnent cet article. Les amis de la langue et de la littérature grecques y ont vu avec quelle habileté cet écrivain remarquable, doué d'une grande justesse d'esprit, sobre d'expressions ambitieuses et de figures qui obscurcissent la pensée au lieu de l'embellir, cherche à se rapprocher de la prose hellénique, tout en respectant certaines formes grammaticales consacrées par l'usage. Dans un autre genre, le Dante a eu le mérite rare, et qui ne pouvait appartenir qu'à un homme supérieur, de former, le premier en Italie, par ses vers, une école de poésie et de fixer la langue. Nous désirons qu'à son tour M. Tricoupis fonde en Grèce une école historique; que, marchant sur ses traces, les jeunes hommes de talent, qui abondent dans sa patrie, prennent pour modèle sa manière d'écrire et sa correcte clarté; qu'ils imitent, dans leurs jugements, sa modération et son calme; qu'appelés à jouer un rôle politique ils joignent, comme notre auteur, le goût des lettres au talent des affaires, montrant ainsi que rien n'est plus propre que l'étude à disposer l'esprit et le caractère au maniement des intérêts de la société; puisque du commerce des livres, réuni au commerce toujours si nécessaire des hommes, il résulte un degré de lumières et de force d'esprit auquel il est difficile d'atteindre autrement que par ce double moyen. C'est ainsi que M. Tricoupis a pu se signaler comme fonctionnaire et comme écrivain. Homme public, il a servi sa

[1] Nous ne signalerons que quelques *itacismes* non marqués dans l'errata, tels que : *τὴν μιλωτὴν*, t. I, p. 53, l. 12; *μελιδὸν*, p. 149, l. 19; *τετριχωμένος*, p. 167, l. 22; *σύγχισις*, t. III, p. 320, l. 26. Il serait inutile de citer d'autres fautes d'impression également très-faciles à corriger. — [2] Nous croyons, par exemple, si *Ῥύμνικον*, devenu célèbre par la défaite d'Alexandre Hypsilantis, est réellement la localité nommée Rymnik Woultchéa sur nos cartes, nous croyons, disons-nous, que cette petite ville n'est point située *ἐπὶ τῆς ἀριστερᾶς ὄχθης τοῦ Ὄλτου* (t. I, p. 153), mais sur la rive droite de l'Alt, qui, venant des Carpathes, et formant la limite entre la grande et la petite Valachie, se jette dans le Danube vis-à-vis de Nicopolis. Hâtons-nous d'ajouter que c'est la seule inexactitude dont nous nous soyons aperçu dans les nombreuses et instructives descriptions topographiques qui, dans l'histoire de M. Tricoupis, comme dans celle de Tite-Live, précèdent souvent et rendent intelligibles les relations des siéges et des combats.

patrie dans les circonstances les plus critiques; écrivain, après avoir choisi un sujet important et difficile, il l'a traité avec une impartialité et un talent qui le placent parmi les historiens distingués de tout âge et de tout pays.

HASE.

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ,* par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes,* par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage,* par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp. t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, Chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas,* par M. W. J. A. Jonckbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*Chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

ONZIÈME ARTICLE [1].

Dans le dernier article je m'occupais d'un Hollandais, M. Jonckbloet,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars

qui vient de publier cinq chansons de geste inédites; aujourd'hui j'ai à parler d'un Allemand, M. Mätzner, qui consacre aussi ses soins et son érudition aux monuments de notre vieille langue. Lui ne s'est pas donné pour tâche de mettre au jour des ouvrages encore manuscrits; il a reproduit un certain nombre de petites pièces de vers, imprimées, la plupart, dans le *Romvart* d'Adelbert Keller; mais il s'est proposé de corriger, d'épurer, d'expliquer les textes suivant les règles de la critique. Je ne puis mieux faire que de le laisser parler lui-même, en traduisant quelques passages de sa préface.

« La tentative de traiter critiquement ces poésies ne peut se justifier « que par elle-même. Ceux-là sauront en apprécier la difficulté qui réflé- « chiront qu'il s'agit d'une langue qui n'est jamais arrivée à une ortho- « graphe généralement fixée, une langue où le son et la lettre demeu- « rèrent perpétuellement en lutte, et qui n'a pas davantage établi des « principes assurés pour la flexion et la dérivation de ses mots. Outre « la nuance individuelle qui, pour l'orthographe et la flexion, se montre « dans chaque manuscrit de vieux français, ces monuments littéraires « portent aussi la couleur de la province dans laquelle ils ont été copiés. « Si l'on ajoute l'ignorance et l'inattention de certains copistes, on ne « s'étonnera pas de trouver ici, parfois, dans les matériaux, objet de « l'interprétation critique, une confusion singulière, qui se joue d'une « rectification générale et systématique. Déterminer le sens de ces dé- « bris poétiques est étroitement lié avec le travail critique qui les cor- « rige; cela est évident : aussi y a-t-il lieu de s'étonner de la reproduc- « tion, d'ailleurs estimable, de tant de manuscrits inintelligibles dans « bien des endroits et pourtant publiés avec un sang-froid qui semble « les supposer intelligibles sans difficulté pour le lecteur. Il ne manque « pas, non plus, de traductions en français moderne qui attribuent aux « mots tantôt une signification, tantôt une autre, avec un arbitraire « manifeste, et qui assignent, sans hésiter, une idée à des formes de « mots dépourvues de tout sens. Je me suis efforcé, avec un soin cons- « ciencieux, aussi bien de restituer que d'interpréter. Toutefois, l'erreur « gît près de la vérité; ceux qui apprennent le savent mieux que ceux « qui n'ont plus rien à apprendre; et c'est d'eux aussi que j'espère de l'in- « dulgence pour les cas où je me serai fourvoyé. »

M. Mätzner signale avec toute raison l'incurie qui ne fait aucune

1856, page 151; pour le sixième, celui d'avril, page 224; pour le septième, celui de juillet, page 413; pour le huitième, celui d'août, page 458; pour le neuvième, celui de janvier 1857, page 55; et, pour le dixième, celui de mai, page 312.

distinction entre les passages intelligibles et les passages inintelligibles. Du moins, les premiers éditeurs qui publiaient les textes grecs marquaient d'un astérisque les endroits qui, altérés, attendaient la main du critique. Cette incurie a tenu, sans doute, à la croyance générale où l'on fut d'abord que nulle règle ne présidait à ces vieilles écritures, et que là où l'on n'y entendait rien elles ne valaient pas moins que là où l'on y entendait quelque chose. Aujourd'hui elle ne serait plus excusable; il ne faut pas présenter ce qui ne se comprend pas de la même manière que ce qui se comprend; et l'on peut être sûr que, sauf quelques mots et locutions correctes mais encore obscures ou inexpliquées, les phrases qui n'offrent aucun sens sont corrompues. On est donc, je le répète avec M. Mätzner, autorisé à corriger; et je suis satisfait de l'avoir avec moi pour soutien d'une thèse que plus d'une fois j'ai mise en avant. Souvent les copistes ne comprenaient rien, bien que ce fût en langue vulgaire, à ce qu'ils copiaient, soit qu'ils fussent tout à fait ignorants, soit que le texte qu'ils avaient sous les yeux fût difficilement lisible; et dès lors les fautes, les barbarismes, les non-sens se trouvent accumulés. Que dira-t-on du copiste qui a écrit ceci :

Et s'eles font par mal conseil folage,
Elais keilz gens menasces lor feront?

Évidemment, il n'a pas su lire son exemplaire; ce sont des lettres réunies, non des mots; tout sens en a fui : il faut restituer, et la tâche serait difficile et bien conjecturale, si, en ce cas particulier, on n'avait pas d'autres manuscrits qui fournissent la bonne leçon.

Cette bonne leçon, je la donne avec la strophe à laquelle elle appartient. Du reste, il aurait été dommage que la pièce tout entière ne nous fût pas parvenue dans un meilleur texte; car c'est une belle composition, toute pleine des sentiments chevaleresques. Je la cite, afin que l'on voie ce qu'est notre vieille langue bien écrite et bien maniée. Quenes de Béthune, qui prit part à la célèbre croisade détournée de son but vers Constantinople, en est l'auteur. Il gémit de son départ, qui le sépare de ses amours; mais il suit la voix de Dieu qui l'appelle aux lointains périls, et il excite tous les cœurs vaillants à prendre la croix.

Ahi, amours, com dure departie
Me convendra faire de la meillor
Qui onques fu amée ne servie!
Dieu me ramaint à li par sa douçor,
Si vraiement que m'en part à dolor!
Las, qu'ai je dit? jà ne m'en part je mie;

Se li cors va servir Nostre Seignor,
Li cuers remaint del tout en sa baillie.

Quenes partait pour la croisade. Le lyrisme de ces temps, qui opposait si souvent la dame et le devoir, le corps et le cœur, trouve ici, dans la réalité des choses, un appui qui ôte à ce début toute apparence de recherche et de langueur. Quelques-uns de ceux qui ont édité cette pièce se sont mépris sur le sens du vers *Dieu me ramaint...*, ne s'apercevant pas que *ramaint* est au subjonctif, et mettant : *Dieu m'attire si bien à lui.* Le sens est : *puisse Dieu me ramener à elle, aussi vrai que je m'éloigne avec douleur!* M. Mätzner ne s'y est pas trompé. La strophe suivante expose ce que doit le chrétien, et ce qu'espère le chevalier.

Pour li m'en vois souspirant en Surie;
Car nus ne doit faillir son Creator;
Qui li faudra à cest besoin d'aïe,
Sachiés que il li faudra à greignor.
Si sachent bien li grant et li menor
Que là doit on faire chevalerie
Où on conquiert paradis et honor,
Et los et pris et l'amour de s'amie.

Le mouvement de cette strophe est vif, et la phrase bien jetée. Dieu a besoin de notre aide; ne lui faillons pas; sinon, il nous faudra au suprême besoin. Ce vers a été retourné d'une façon piquante contre Quenes de Béthune par Hues d'Oisi, qui, lui reprochant d'être revenu de la croisade, dit :

Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il lui faudra, car il li a failli.

La strophe suivante fait honte (et c'est ce qui avait irrité Hues d'Oisi) à tous ceux qui ne prendront pas la croix et resteront chez eux.

Diex est assis en son saint heritage.
Or i parra se cil le secorront
Que il jeta de la prison ombrage,
Quant il fu mors en la croix que Turc ont.
Sachiés, cil sont trop honi qui n'iront,
S'il n'ont poverte ou viellece ou malage;
Et cil qui sain et jone et riche sont
Ne pueent pas demourer sans hontage.

Il ne faut pas prendre *assis* avec le sens que nous lui donnons uniquement aujourd'hui. Il avait aussi celui d'*assiégé;* et M. Mätzner a cité quelques passages d'autres auteurs qui viennent en confirmation. Il fait voir

aussi que *ombrage* est un adjectif signifiant *obscur;* ce mot vient en effet d'*umbraticus*, dont il a le sens.

Tous li clergiés et li home d'eage
Qui en aumosne et en bienfais meinront,
Partiront tuit à cest pelerinage,
Et les dames qui chastement vivront,
Se loiauté font à ceus qui iront;
Et s'eles font par mal conseil folage,
A lasches gens mauvaises le feront;
Car tuit li bon s'en vont en cest voiage.

C'est, comme on voit, au septième vers de cette strophe que se rapporte la ligne informe qu'un copiste nous a transmise : ainsi lue, à l'aide de meilleurs manuscrits, elle n'offre aucune difficulté. M. Mätzner avertit de ne pas attribuer à *meinront* le sens de *demeurer chez soi, en France;* ce verbe doit être construit avec *aumosne* et *bienfais*, et, pris figurément, il se dit d'un état moral : *manoir en torment, en espoir, en loialté. Aumosne* au singulier signifie la pratique de l'aumône, et *bienfais* ou *biens fais* veut dire non pas, comme aujourd'hui, un acte de générosité à l'égard d'un autre, mais, en général, toute bonne action.

Diex! tant avons esté preu par oiseuse;
Or verra on qui à certes iert preus;
S'irons vengier la honte doloreuse
Dont chascuns doit estre iriés et honteus,
Quant à nos tens est perdus li sains lieus
Où Diex por nous soffri mort angoisseuse.
S'or i laissons nos ennemis mortieus,
A tous jours mais iert no vie honteuse.

Oiseuse est un adjectif féminin pris substantivement, et qui signifie *oisiveté; par oiseuse* est ici l'opposé de *à certes :* nous avons si longtemps été preux de loisir; aujourd'hui l'on verra qui sera preux de fait. Le texte porte *nostre vie honteuse;* mais cela ne peut rester; le vers n'y serait pas, l'*h* de *honteuse* étant aspirée. Mais la correction est facile : au lieu de la forme *nostre, vostre*, il suffit de prendre la forme accourcie, mais non moins usitée, *no, vo*, qui sert pour les deux genres.

M. Mätzner n'a épargné aucune peine pour déterminer le sens des passages difficiles ou altérés; et je puis dire qu'il y a réussi d'une manière excellente. Son travail, purement critique, a naturellement suscité de ma part un examen de même nature; à mon tour, j'ai pris la loupe, j'ai considéré les mots, les sens, les autorités; et mon approbation, autant qu'elle peut valoir, a été acquise, dans la plupart des cas,

aux interprétations qu'il donne. En quelques passages seulement, j'ai trouvé ses restitutions insuffisantes, et j'en propose d'autres; en quelques endroits encore, il ne m'a pas paru assez sévère sur les règles de la versification. Mais, en somme, j'ai été frappé de cette connaissance si précise, chez un étranger, de notre ancien idiome; il l'a certainement beaucoup étudié, pour le savoir aussi bien; j'ajouterai que M. Mätzner a été soutenu par la vaste lecture qu'il possède de la vieille poésie provençale, italienne, allemande. Rien n'éveille mieux l'esprit et ne le met plus à l'abri des surprises que d'être maître d'un champ étendu de comparaison.

Entrons dans le détail. Des remarques de ce genre peuvent servir à d'autres, soit directement, soit comme exemple. Adam le Bossu commence ainsi une de ses chansons (p. 23) :

> Il ne muet pas de sens celui qui plaint
> Paine et travail qui li ert avantaje.

Que signifie cette locution : *il ne muet pas de sens celui...?* D'abord il faut se garder d'une méprise à laquelle le français moderne induirait, si on n'y faisait attention; ce serait de prendre *celui* pour un sujet; *celui* est, dans le vieux français, un régime, et ici un régime indirect; *mouvoir* est donc un verbe neutre employé en ancien français et en provençal avec le régime indirect de la personne; par exemple, en français : *et dont li muet et dont li vient?* et, en provençal : *de cor li movia.* Le mot à mot de cette locution est donc : *il ne vient pas de sens à celui.....* c'est-à-dire *celui-là est insensé qui.....*

Richard de Fournival (p. 23) a ces deux vers-ci :

> Cil fait que faus qui son cheval eskeut,
> Quant il n'a frain dont le puist arrester.

On en comprend facilement le sens : celui-là fait que fou (je me sers de cette locution archaïque, mais que La Fontaine nous a conservée) qui lance son cheval, quand il n'a pas de frein dont il le puisse arrêter. Néanmoins on désire entrer de plus près dans le sens du verbe *eskeut.* M. Mätzner s'est chargé de nous l'expliquer. Il cite cette phrase de Froissart, qui dit, en parlant d'un cheval : *et prit son mors aux dens par telle maniere qu'il s'escueillit;* et ces vers de *Renart le nouvel : Quant Harouge voit que s'en va, Elle s'eskieut, apriès ala;* double passage où *s'escueillir* veut dire *s'en aller.* Cela suffit pour faire admettre sans difficulté un verbe transitif *escueillir,* qui signifie *lancer.* Aux exemples de M. Mätzner, j'ajouterai un exemple du substantif *escueil,* avec le sens précis d'*élan :*

Prist son escueil, si s'est evertuez,
Vingt et cinq piez est sailliz mesurez.
(Bataille d'Aleschans, v. 5618.)

On ne confondra pas cet *escueil*-ci, qui vient de *excolligere*, avec *escueil*, français moderne *écueil*, italien *scoglio*, qui vient de *scopulus*.

Le *Romvart* de Keller renferme une pièce (reproduite dans le recueil de M. Mätzner, p. 23), où on lit :

A follarge ne porroit fin souner
Quanque fors quist ne quanque molin meut.

Le premier vers est inintelligible. M. Mätzner va nous l'expliquer. D'abord il décompose *follarge* en deux mots, *fol large*, et fait voir que cette locution signifie *prodigue*, comme *folle largesse* signifie *prodigalité*. Puis, guidé par le sens, et, je crois, par une bonne conjecture, à *fin souner* il substitue *faim souler*, de sorte que le tout devient :

A fol large ne porroit faim souler
Quanque fors quist ne quanque molin meut.

C'est-à-dire : *tout ce qui se cuit au four et se meut au moulin ne pourrait rassasier la faim d'un prodigue*. A la vérité, *souler* est, dans l'ancien français, *saouler*, de trois syllabes; M. Mätzner le remarque lui-même; mais il cite un passage du *Théâtre français*, de M. Monmerqué, p. 583, où *souler* est dissyllabe. Malgré cet exemple, j'ai bien de la peine à admettre la contraction pour un texte qui appartient en plein au XIIIe siècle, et qui provient d'un trouvère lettré; et je préférerais changer *porroit* en *puet*, de cette façon :

A fol large ne puet faim saouler.

M. Mätzner a étudié ligne à ligne son texte, et les petites choses ne lui ont pas échappé. Ainsi dans ces vers (p. 24) :

Cil qui d'amour essauchier ne se faint,
Ne puet avoir en li servir damaje;
Qui bien la sert, cis biens fais li remaint,
Que mal droit est qu'il li *court* à hontaje;

il a bien vu que *court* était une mauvaise lecture, et qu'il fallait *tourt*, c'est-à-dire *tourne*, troisième personne du singulier, subjonctif présent. Les exemples ne lui ont pas manqué pour justifier sa correction :

Tourt à folie et à savoir,
Vous aiderai quoi qu'en aviegne.
(Mouskes, Chronique, v. 28046.)

Chose qui me tourt à merite.

(Monmerqué, *Th. fr.* p. 366.)

Je me plais à donner des preuves de la sagacité de M. Mätzner :

Sire, encor soit tiex vos dis,
El pensez, si faites *lan wier;*
On ne se puet de vous gaitier;
Je sui touz fis,
Que de lonc puc yave traire
Vous voi pour plus bel atraire
Celui que volez engingnier.

(p. 79.)

Ces deux mots *lan wier* ne sont pas de la langue française; le copiste s'est trompé. Au reste, le sens du couplet, sauf l'endroit altéré, est : *quelles que soient vos paroles, vous pensez autrement; on ne se peut garder de vous; je vous vois, j'en suis sûr, tirer de l'eau d'un puits profond pour mieux attirer celui que vous voulez engignier.* C'est, guidé par ce contexte, que M. Mätzner propose de lire *l'auwier, aquarius.* La conjecture est très-ingénieuse; elle me paraît tout à fait probable; car elle cadre parfaitement avec l'image employée par le trouvère pour peindre l'homme qui tend un piége. On peut dire, en changeant le proverbe, qu'une bonne correction n'est jamais perdue. M. Mätzner a trouvé aussitôt emploi de la sienne. Il y a, dans le *Renart* (t. IV, p. 100), cette épopée satirique qui aurait tant besoin d'être revue par la critique, trois vers fort corrompus et tout à fait inintelligibles :

Dont je vos ai conté ce hui,
Coment de louch puis a sa chief
L'iauve dont est venus à chief.

Dans ces lignes dépourvues de sens, M. Mätzner a reconnu un passage parallèle à celui dont il venait de donner l'interprétation; et il faut lire avec toute sûreté :

Dont je vos ai conté ce hui,
Coment de lonch puis a sachié
L'iauve dont est venus à chief.

Ce qui veut dire : *donc je vous ai conté aujourd'hui comment il a tiré du puits profond l'eau dont il est venu à bout.*

Repassant après lui sur des textes qu'il a épurés et expliqués, naturellement je rencontre quelques aspérités, quelques taches qui ne sont devenues facilement visibles qu'après et par son travail. Un trouvère dit

(p. 49) : *J'espère merci depuis si longtemps qu'une telle peine* (il s'agit de la peine d'amour) *me doit sembler digne d'être souhaitée* (ou plutôt, en prenant le sens du verbe *haitier* en considération), *me doit sembler contentement :*

> Car j'espoire merci, si lons tans a,
> Que tel paine me doit sanler *souhais.*

M. Mätzner a changé *souhais* en *soulais*, inutilement, à mon gré; car le texte des manuscrits se comprend; *souhait* est un mot de ces temps-là. D'ailleurs, écrire *soulais* pour *soulas* n'est pas permis ici; le trouvère est d'Amiens, le texte est picard, et la transformation de l'*a* en *ai* ne se fait que dans les dialectes de la Lorraine ou avoisinant la Lorraine. De même j'aimerais mieux que M. Mätzner eût laissé *guier*, au lieu de le remplacer par *guigner*, dans ces deux vers (p. 21) :

> Et molt de fois i fait mes cuers *guier*
> Mes iex ki n'en pueent soufrir le fais.

Guier, en français moderne *guider*, est le mot propre; je ne sais pas si on pourrait fournir un exemple de *guigner* dans les poésies de cet âge et de cette nature.

Parfois mon dissentiment porte sur quelques règles de grammaire. Ainsi un trouvère dit, en parlant de sa dame :

> Tort a, se je dire l'osoie,
> Qui mes complains ne voust ainc escouter;
> Car mais ne cuit que veoir doie
> *Hom* qui tant l'aint de fin cuer sans fausser.

Hom est toujours un sujet et jamais un régime; c'est seulement dans des textes incorrects et mal écrits (et encore à de très-rares intervalles) qu'on rencontre une pareille confusion. Elle n'est pas admissible dans des poésies aussi soignées que celles-ci. Je corrigerais donc :

> *Home* qui tant l'aint de cuer sans fausser.

Je supprime *fin*, me réglant sur cet exemple qui est plus loin, p. 29, v. 23 :

> Car s'on pooit toudis aperchevoir
> Li quel aiment de cuer sans decevoir.....

La règle des adjectifs, comme celle du sujet et du régime, manque en un cas où elle aurait pu, je crois, être suivie. *J'en sais tant*, dit le trouvère en parlant des dames, *qui, au premier abord, sont douces et de rire*

attrayant, jusqu'à ce que soit pris le captif, qui dès lors a un maître pour jamais.

Tant en sai qu'à l'acointier
Sont *douches*, d'atraians ris,
Tant que li caitis est pris,
Qui tous jours puis est en dangier.
(p. 74.)

Les adjectifs qui dérivent des adjectifs latins à même terminaison pour le masculin et le féminin n'ont, on le sait, non plus qu'une terminaison pour les deux genres dans le vieux français. A la vérité, il y a des irrégularités, et *doux* est un adjectif qui en présente souvent. Pourtant, comme un des manuscrits de M. Mätzner donne le vers ainsi :

Sont *douz* et d'atreant ris,

il fallait prendre cette leçon; c'est certainement la vraie, car la tendance des copistes a été de détruire ces formes féminines, semblables au masculin, qui devinrent peu à peu des archaïsmes. Je n'ai pas besoin de remarquer que *atreant* n'est qu'une orthographe différente d'*atraiant*. C'est encore de grammaire qu'il s'agit dans les exemples suivants :

Ainsi me font loiaus amours parler;
(p. 27.)

et

Et alegier mon mal d'un douc penser
Que par amours fait à moi presenter
Li oel du cuer, quant jou le puis veïr.
(p. 48.)

Dans le premier cas, il faut *fait* au lieu de *font*, et dans le second, inversement, *font* au lieu de *fait*. *Loiaus amours* est un sujet singulier, comme un peu plus loin :

Et puis qu'ainsi m'a mis en vo baillie
Loiaus amour, qui bien en a pooir.....
(p. 29.)

Au reste, il n'y a pas besoin d'exemple pour une chose si connue : *loial*, venant de *legalis*, a, au masculin et au féminin, pour le sujet singulier et le régime pluriel, *loiaus*, pour le régime singulier et le sujet pluriel *loial*. Mais le copiste, mal familiarisé avec une grammaire qui vieillissait, a pris *loiaus amours* pour un pluriel et mis au pluriel le verbe *font*. *Li oel* a été l'objet d'une erreur du même genre; c'est un sujet pluriel, le

sujet singulier est *li iex;* il fallait donc mettre le verbe au pluriel et dire :

Que par amours font à moi presenter...

Après les règles de la grammaire, celles de la versification. Restituer les vers faux n'est pas moins de l'office du critique que rétablir le texte et déterminer le sens, d'autant plus que ces trois choses s'aident souvent l'une l'autre. De ces vers :

Vers moi qui riens ne demant par hausage
Et qui sui tous *vostre* à iretage,
(p. 24.)

le second manque d'une syllabe. La restitution est très-facile : il suffit de lire *vostres*, au sujet avec une *s* comme *tous*. Dans la même page, une syllabe manque aussi au vers :

Mon cuer qui vous a fait lige homage.

Lisez :

Mon cuer qui si vous a fait lige homage,

en ajoutant une de ces particules qu'aime le vieux français, et qui donnent tantôt une certaine grâce, tantôt une certaine force à la phrase. Dans une pièce où de petits vers de trois syllabes sont entremêlés avec les vers de dix, le trouvère dit, en s'adressant à la vierge Marie (p. 66) :

Riviere en cui s'esnetie et escure
Cis ors siecles souillés de vanité,.....
Aquité
Le treü de mortalité.

M. Mätzner a bien vu que, dans le quatrième vers, le sens n'était pas complet, et il a ajouté *avez*, imprimant

Avez le treü de mortalité.

Dans ses notes il reconnaît que la césure est fautive, mais il s'excuse en disant qu'elle ne pourrait pas être améliorée par l'insertion d'un mot dissyllabique dans un autre endroit du vers. En effet, cette insertion ne suffisait pas, et il fallait changer les articles de place :

Avez treü de la mortalité.

Il y a, p. 21, un passage altéré et difficile à comprendre, que M. Mätzner a très-bien compris et restitué. Le trouvère dit qu'il n'ose pas plus regarder sa maîtresse en face que l'enfant qui a commis un

méfait n'ose regarder son maître; mais qu'il la craint bien plus que ne craint son maître l'enfant en faute. M. Mätzner a imprimé :

Car ne l'os pas plainement aviser,
Ne que fait son maistre l'enfes mesfais;
Mais plus m'estuet ma maistresse douter
Que ne fait l'enfes son maistre mesfais.

Je ne rapporte pas, voulant abréger, la leçon informe du manuscrit d'où M. Mätzner a tiré son excellente correction. Le sens est éclairci, le texte est réparé, et je n'ajouterais rien, si je ne remarquais un vice dans le second vers. Ce vers, tel qu'il est là, ne peut être ramené à aucune des formes connues des vers de dix syllabes. Les formes en sont au nombre de quatre : 1° celle des gestes, où l'hémistiche, à la quatrième syllabe, peut être suivi d'une voyelle muette qui ne compte pas; 2° celle des chansons, où cette voyelle muette en surplus n'est jamais admise; 3° celle où l'hémistiche est à la sixième syllabe; et 4° celle où il suffit que la quatrième syllabe soit accentuée, sans qu'il soit besoin qu'elle termine un mot; par exemple, dans le recueil même de M. Mätzner :

Cascune dame le doit regarder,
(p. 35);

et

Ele n'i garde ricour ne paraje,
(p. 60);

ou, si l'on veut, le quatrième vers de ceux que j'examine :

Que ne fait l'enfes son maistre mesfais.

Cette forme est identique à l'une de celles de l'hendécasyllabe italien. Cela établi, la correction du vers que je critique se présente de soi; il faut lire

Ne que fait l'enfes son maistre mesfais.

Le manuscrit porte *enfe;* M. Mätzner a ajouté l'*s*, signe du sujet. Cela est inutile. Il est vrai qu'on trouve souvent ainsi écrits les noms de cette espèce, *li homs*, *li lerres*, *li sires;* mais les textes anciens et corrects ne mettent pas d'ordinaire cette *s*, le sujet étant assez marqué par la forme même du mot sans l'*s* caractéristique; ce n'est que plus tard et en obéissant à une sorte de régularité grammaticale que beaucoup de copistes y ont adjoint une *s* sur le modèle des autres substantifs [1].

[1] M. Mätzner, dans un glossaire qu'il a mis à la suite de son recueil, tire, tout en

Il me reste à discuter trois passages pour la restitution desquels je ne suis pas d'accord avec M. Mätzner. Ils sont fort difficiles et méritent qu'on s'y arrête.

Une chanson (p. 49) commence ainsi :

Puisque chanters onkes nul houme aida,
N'est mie drois que j'en soie ore en pais;
Car g'espoire merci, si lonc tans a,
Que tel paine me doit sembler souhais.

M. Mätzner corrige le premier vers en

Puisque chanters onkes nul hom ne aida...

et traduit : *comme chanter ne fut jamais secourable à un homme, il n'est pas juste que je garde pour cela le silence;* c'est-à-dire : *bien que les vers n'aient jamais délivré de la souffrance, cependant il faut que je chante.* D'abord, je ne puis accepter *hom* en correction; *hom*, on le sait, n'est pas un régime; faire une restitution aux dépens de la grammaire usuelle n'est jamais licite. Je laisse donc le texte tel qu'il est; mais, remarquant que *nul*, dans l'ancien français, n'a point, sans la particule *ne*, une valeur négative, et qu'il répond seulement à *aucun*, je traduis : *puisque chanter fut parfois secourable, il est bien droit que je ne me taise pas; car j'espère merci depuis si longtemps qu'une telle peine me doit sembler contentement.* Ou, paraphrasant pour faire sentir la liaison des idées : *Chanter est parfois secourable; je chanterai donc; et je n'en serai pas empêché par la peine d'amour; je la supporte depuis si longtemps qu'elle me doit sembler contentement.*

Adam le Bossu (p. 24), se plaignant de la rigueur de sa dame, dit :

N'est pas petis li maus qui me destraint;
Mon taint viaire entrai à ces mougnage,
Par vo cuer l'ai, dame, quant il ne fraint
Vers moi qui riens ne demant par hausage.

Le second vers est absolument inintelligible. M. Mätzner ne s'est pas rebuté; et, changeant *ces* en *cest* et mettant une virgule après *viaire*, il lit :

Mon taint viaire, entrai en cest mougnage...

remarquant que le mot est dissyllabique, *eür*, français moderne *heur*, *heureux*, de *hora*. Cela est impossible, *hora* ne pouvant donner qu'un monosyllabe pour la syllabe *ho;* l'étymologie est *augurium;* elle est trop bien établie, pour que je ne croie pas en ceci à quelque faute de l'imprimeur.

Ce qu'il interprète ainsi, considérant *entrai en cest mougnage* comme une parenthèse : *si mon visage est pâli, je l'ai ainsi, étant entré en cette confrérie* (des malades d'amour), *par votre cœur qui ne veut pas se laisser fléchir.* La correction doit être conçue tout autrement. Il ne faut pas changer *ces* en *cest;* mais, gardant *ces* et le rapprochant de *mougnage*, il faut lire *tesmougnage* ou *tesmongnage;* puis, continuant, on divisera *entrai* en deux mots : *en trai,* du verbe *traire*, de sorte que le vers deviendra

Mon taint viaire en trai en tesmongnage;

et le tout se traduira : *n'est pas petit le mal qui m'étreint; j'en prends à témoignage mon visage pâli; je l'ai ainsi par votre cœur inexorable pour moi qui ne demande rien avec témérité.*

Richard de Fournival, déplorant l'aveuglement d'un cœur qui se livre tout entier, dit (p. 23) :

Et cuers est tiex qu'il s'i met duqel heut;
Quand il li plaist, riens ne l'en puet oster.

Le cœur est tel, c'est-à-dire *fou* (qui est dans le vers précédent). M. Mätzner, trouvant que *duqel heut* n'avait pas de sens, s'est efforcé d'y substituer une locution qui suivît d'aussi près que possible les traits du manuscrit. Il a très-ingénieusement conjecturé *cui que cheut*, c'est-à-dire : *quel que soit celui à qui il en chaille;* remarquez, en passant, la concision de la vieille langue en comparaison de la langue moderne. Ces formules : *cui que cheut, cui qu'en poist, cui qu'il desplace* (déplaise), sont très-communes; et le vers, ainsi changé, signifierait : *le cœur est fou de s'abandonner à l'amour en dépit de tout; quand il s'y plaît, rien ne l'en peut ôter.* Pourtant ce n'est pas là qu'il faut chercher la restitution. La leçon du manuscrit est correcte à une *s* près : au lieu de *duqel heut*, il suffit de lire *dusq'el heut*, c'est-à-dire *jusqu'à la garde : le cœur est fou quand il s'y met jusqu'à la garde, jusqu'au heut. Heut* en ce sens est bien connu.

Ces remarques, même quand elles contredisent M. Mätzner, rendent hommage à son érudition toujours si riche, à sa sagacité toujours si vigilante. Son livre est un guide excellent pour quiconque veut s'exercer à lire nos vieux textes, à en pénétrer les difficultés, à en corriger les mauvaises leçons.

É. LITTRÉ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Brifaut (Charles), membre de l'Académie française, est mort, le 5 juin 1857, à Paris.

Voici le discours de M. Biot, chancelier de l'Académie française, prononcé à ses funérailles.

Messieurs, un devoir, imprévu comme la mort même, me donne aujourd'hui la douloureuse mission d'apporter sur cette tombe les sincères et unanimes regrets de l'Académie française. Je crains de ne pouvoir pas assez les exprimer, comme elle les ressent. Je n'ai connu M. Brifaut que dans les derniers jours de sa vie; lorsque, malgré la maladie et les souffrances qui devaient bientôt nous priver de lui, il venait, avec une constante assiduité, assister aux réunions de l'Académie, prendre part à ses travaux, et honorer d'un solennel hommage la mémoire d'un de ses membres les plus illustres. D'autres vous parleront de ses talents littéraires, de ses œuvres dramatiques, de ces poëmes touchants, qu'il appelait modestement des *Éphémères*, où tant de vers heureux, élégants et faciles, font naître dans l'âme des impressions qui ne s'effacent plus. Moi, je ne puis que vous raconter les soins affectueux dont il était l'objet parmi nous; les témoignages d'intérêt, d'attachement, qui se pressaient autour de lui, et montraient, mieux que des paroles ne pourraient le faire, combien il était estimé et aimé. Il a joui de ces consolations jusqu'au dernier moment; et, après les assurances que la religion nous donne d'un éternel avenir, quoi de plus doux peut nous être accordé, aux approches du terme fatal, que de sentir, près de soi, des amis qui chériront votre mémoire! Cette continuation fidèle de leurs sentiments ne lui manquera point; et ils seront partagés par tous ceux qui liront ces chants si purs, si aimables, que son cœur lui avait inspirés.

Sa mort a été calme. Son esprit grave et doux s'y était préparé par les pensées pieuses qui soutiennent l'homme dans cette dernière épreuve; et, le détachant des misères de la vie, lui montrent le ciel comme un asile, où il trouvera le repos et la vérité. Puisse chacun de nous supporter ses maux avec autant de patience, voir approcher sa fin avec la même résignation religieuse, et laisser après lui autant de regrets!

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le baron Thenard, membre de l'Académie des sciences, section de chimie, est mort à Paris, le 22 juin 1857.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie du Gard met au concours de 1858 une notice sur Rivarol. « L'Académie désire qu'après avoir peint l'homme mêlé à l'histoire contemporaine dans « ses côtés les plus graves et les plus légers, on détermine la part d'action qu'il a eue « au milieu de ces luttes ardentes où se débattaient les plus hautes questions de politique et de philosophie, et dans cette presse quotidienne qui était déjà une puissance. » — Le prix, consistant en une médaille d'or de 300 francs, sera décerné dans la séance qui suivra l'époque de la clôture du concours. Les ouvrages doivent être adressés, avant le 1er juillet 1858, au secrétaire de l'Académie, à Nîmes.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études historiques et biographiques, par M. le baron de Barante, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1857, 2 vol. in-8° de VIII-466 et 436 pages. — Quelques-uns des morceaux qui forment ce recueil ont été déjà publiés en 1835, ceux qui sont ajoutés à cette édition nouvelle se composent de biographies ou d'études historiques et ont, en général, plus de développement que les premiers. Ces fragments, si divers par les sujets qu'ils touchent et par les époques où ils furent écrits, reçoivent du talent éminent et du caractère de modération de l'auteur une sorte d'unité remarquable. On y trouve le constant désir d'une justice impartiale, la crainte continuelle de subir le joug des opinions exclusives et de l'esprit de parti, le besoin impérieux de rendre hommage à tout ce qui est noble dans la pensée et désintéressé dans l'action, quelles qu'en puissent être l'inspiration et l'origine. Le premier volume de ces études offre d'abord des notices sur les chefs vendéens Cathelineau, Bonchamp, Lescure, d'Elbée, La Rochejaquelein, Stofflet, Charette, etc.; puis les biographies du comte de Saint-Priest, de Camille Jordan, du général Foy, du duc de Vicence, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, un discours prononcé à la Chambre des pairs, à l'occasion du décès de M. le marquis d'Osmond, le 16 avril 1838, l'éloge du prince duc de Talleyrand-Périgord, prononcé, dans la même assemblée, le 8 juin 1838, une notice sur la vie et les ouvrages du comte de Montlosier, lu à l'Académie de Clermont, en 1842, et des éloges du baron Mounier, du comte d'Haussonville, du comte Mollien et du comte Al. de Saint-Priest. Le second volume comprend la suite des notices biographiques et les études historiques. On y lira avec intérêt le récit de la vie de M. de Ponté-

coulant, de M. le comte Louis de Sainte-Aulaire et de M. le comte Molé. Parmi les études, qui consistent surtout dans l'analyse et l'examen de diverses œuvres historiques, on remarquera une appréciation judicieuse des travaux de M. Benj. Guérard, et d'excellentes notices sur Grégoire de Tours, Froissart, Comines, Brantôme, Pasquier, Vertot, sur la chronique du religieux de Saint-Denis, la chronique de Richer, le Journal d'un bourgeois de Paris, sur les villes de Thiers, de Riom, de Napoléon-Vendée. Deux autres volumes d'études littéraires et historiques, de M. de Barante, seront prochainement publiés.

Philosophie écossaise, par M. Victor Cousin. Troisième édition, revue et augmentée. Paris, imprimerie de Delcambre, Librairie nouvelle, 1857, in-8° de XII-527 pages. — Cette troisième édition de l'histoire de la philosophie écossaise, de M. Cousin, se distingue des précédentes par des notes et de nombreuses additions. Elle est précédée d'un Avertissement, dans lequel l'illustre auteur confirme le jugement qu'il a porté, dans ses leçons de 1819, sur l'école écossaise, et apprécie en quelques pages les services rendus à la philosophie par les principaux chefs de cette école, notamment par Thomas Reid. Le volume que nous annonçons, quoique publié séparément, forme le tome III d'une nouvelle édition du cours de philosophie de M. Cousin, comprenant en quatre volumes : les premiers Essais de philosophie; la Philosophie sensualiste; l'École écossaise et l'École de Kant.

Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution, par L.-F. Alfred Maury; tome Ier. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de Ladrange, 1857, in-8° de XII-608 pages. — Écrire l'histoire de la religion chez les Grecs, s'attacher surtout à en suivre le mouvement dogmatique progressif, montrer comment la notion divine s'est dégagée graduellement du naturalisme au sein duquel elle s'était éveillée, faire sentir les rapports qui liaient le culte à la morale et l'instinct de la vertu à celui du monde invisible : telle est la tâche que s'est proposé d'accomplir l'auteur de cet important ouvrage. M. Maury s'est inspiré du livre de M. Creuzer sur les religions de l'antiquité, mais, tandis que le savant allemand, en cherchant à saisir la liaison des mythes et des symboles, néglige le côté historique et pragmatique, et considère les religions de l'antiquité comme un grand tout dont il donne un exposé synthétique, le travail de M. Maury, au contraire, est une œuvre d'analyse; l'auteur y suit le progrès des idées en s'attachant à marquer les époques. Le premier volume, qui vient d'être publié, embrasse l'histoire de la religion hellénique depuis les temps primitifs jusqu'au siècle d'Alexandre. Il est divisé en six chapitres, dont voici les titres : les populations primitives de la Grèce; religion des populations primitives de la Grèce; du premier développement mythologique et poétique de la Grèce; Homère et la religion des temps homériques; Hésiode, sa théogonie et son système religieux; système théogonique des Grecs depuis les temps qui ont suivi immédiatement l'époque d'Homère et d'Hésiode jusqu'au siècle d'Alexandre; grandes divinités des Grecs, demi-dieux, héros et démons. Nous n'avons pas à juger ici ce savant travail, qui, sans doute, sera l'objet d'un compte rendu détaillé dans ce journal; mais, pour donner à nos lecteurs une idée générale du livre et leur indiquer un des principaux résultats des recherches de l'auteur, nous croyons devoir citer un passage de son deuxième chapitre. Après s'être attaché à constater, par de nombreux rapprochements, que les plus anciennes traditions mythologiques des Grecs ont les mêmes origines que les Védas, M. Maury cherche à démontrer que les héros de la Grèce, les prétendus fondateurs de ses premières villes, les hommes qui passèrent pour les inventeurs de certains arts, ne sont que des mythes, des personnifications, et il ajoute :

« Longtemps les historiens et les antiquaires furent dupes de ces inventions, nées « d'antiques habitudes allégoriques dont la racine est dans le Véda, et dont le dé- « veloppement se continua pendant bien des siècles. L'assurance avec laquelle les « Grecs avaient donné, comme des personnages réels, une foule de dieux et de « héros où se réfléchissait, comme dans un miroir à mille facettes, l'impression « faite par la nature sur leur esprit, donna le change à l'érudition. On ne put sup- « poser, tant qu'on ne posséda pas les originaux de cette longue contrefaçon histo- « rique, que tant de rois, de guerriers, d'héroïnes, de divinités, se réduisissent à « des apparences naturelles, transportées par la métaphore dans le domaine de « l'humanité. Mais maintenant que nous saisissons la filiation de toutes ces fables, « maintenant que la comparaison des monuments religieux de l'Inde nous a révélé « les procédés et montré les intermédiaires qui lient ces êtres en apparence si vi- « vants, si passionnés, si personnels, si humains, aux phénomènes de la nature, « aux scènes physiques et aux météores, la transformation devient évidente. » Dans le second volume, l'auteur traitera des institutions religieuses de la Grèce.

Études sur la grammaire védique. Prâtiçâkhya du Rig-Véda (première lecture, ou chapitres I à VI); par M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-8° de 315 pages. — Les *Prâtiçâkhyas*, sur lesquels M. Roth, dans les deux premières de ses dissertations relatives à la littérature et à l'histoire du Véda, a donné des détails fort instructifs, sont des recueils de vers mémoriaux, d'antiques axiomes, accompagnés de nombreux exemples, et formant les éléments et la base de l'étude des textes sacrés, telle que l'Inde elle-même l'entendait. « C'est un exposé, en général très-concis, mais en même temps très-rigoureux, « à beaucoup d'égards, de la partie matérielle et la plus extérieure, en quelque « sorte, des théories grammaticales, de tout ce qui touche aux lettres, à leur com- « binaison, à leur prononciation, aux accents, aux modes de lecture et d'écriture, « à la versification. Il est difficile de pousser plus loin qu'on ne l'a fait dans ces « traités, l'attention consciencieuse, le scrupule de l'exactitude. » M. Ad. Regnier a pensé qu'avant de juger en détail les *Prâtiçâkhyas* ou de traiter les diverses questions qui s'y rattachent, il importait de les publier, de les traduire, d'en rendre le contenu accessible à tous ceux qui s'occupent des premiers âges de la littérature indienne. Le Prâtiçâkhya du Rig-Véda se divise en trois *adhyâyas* ou lectures, composées chacune de six *patalas* ou chapitres. M. Regnier a traduit l'ouvrage entier, mais il se borne à publier le texte, avec traduction et commentaire, de la première lecture ou des six premiers chapitres, en attendant que M. Max Müller, le savant éditeur du Rig-Véda, ait fait paraître le texte entier du *Prâtiçâkhya* et l'interprétation qu'il doit y joindre.

Poëme allégorique de Meliténiote, publié d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque impériale, par M. E. Miller. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4° de 139 pages. — L'auteur de ce poëme appartenait à la famille des Meliténiotes, célèbre à Constantinople au moyen âge, et il paraît avoir écrit à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Peu recommandable sous le rapport du goût, du style et de la versification, ce poëte entre parfois dans des détails curieux qui touchent à des matières dignes de fixer l'attention des antiquaires et des philologues. Nous citerons particulièrement, d'après le savant éditeur, une galerie mythologique où Meliténiote décrit, avec leurs attributs physiques ou moraux, tous les dieux de l'antiquité, une galerie biblique consacrée aux personnages de la Bible, une liste considérable de toutes les pierres précieuses connues alors, et qui permet des rapprochements curieux avec Pline, Dioscoride, Galien, Psellus, etc.; et la descrip-

tion des animaux monstrueux qui ont tant occupé la tératologie du moyen âge, tels que le Dragon, la Chimère, Pégase, Cerbère, la Gorgone, l'Hydre. On trouve aussi dans cet ouvrage des renseignements sur les inventeurs des arts et des sciences, sur les artistes et les grands écrivains de l'antiquité et sur d'autres points qui intéresseront le lecteur. Le poëme se compose de 3,062 vers. M. Miller en donne le texte d'après le manuscrit unique, conservé à la Bibliothèque impériale sous le n° 1720 (3561[2] de l'ancien fonds du roi).

Notes sur un roi inconnu de la race carlovingienne, par Aug. Bernard, membre honoraire de la Société des antiquaires de France. Paris, imprimerie de Lahure, 1857. Brochure in-8° de 13 pages. — Le document dont M. Bernard publie, dans cette brochure, le texte et le commentaire, est une charte de l'abbaye de Cluny, écrite sous l'abbé Aimart, c'est-à-dire entre les années 942 et 964, et terminée par ces mots : « Rotardus, levita et monachus, scripsit, sexto nonas Marcii, die Jovis, Clu- « niaco, publice, *regnante Karolo rege.* » Quel est ce roi Charles, dont l'histoire de cette époque ne fait aucune mention ? M. Bernard pense qu'il s'agit du second fils de Louis d'Outremer, Charles, qui fut depuis duc de la basse Lorraine, et tenta de disputer le trône à Hugues Capet. Ce prince, né en 953, aurait été nommé, dès lors, par son père, roi en Bourgogne, titre dont il aurait été dépouillé à l'avénement de Lothaire, son frère aîné (10 septembre 954). La charte de Cluny se rapporterait à l'intervalle compris entre ces deux dates; elle serait du 2 mars 954. Cette opinion est appuyée sur des considérations historiques qui la rendent très-vraisemblable.

La paix et la trêve de Dieu; histoire des premiers développements du tiers état par l'Église et les associations, par Ernest Semichon. Rouen, imprimerie de Péron, Paris, librairie de Didier, 1857, in-8° de x-448 pages. — Dans cette étude sur l'histoire de l'origine des communes et du tiers état, l'auteur s'attache d'abord à faire ressortir l'action du pouvoir ecclésiastique, en qui résidait, au XIe siècle, le principe d'autorité, et il nous montre l'Église préparant, au sein de l'anarchie, le règne de la paix, de l'ordre et d'une justice régulière par l'institution de la *paix et trêve de Dieu.* Dans les chapitres suivants, M. Semichon explique, au même point de vue, le caractère et l'origine des grandes institutions du moyen âge, entre autres de la chevalerie et des associations de tout genre, et il termine par un résumé des progrès accomplis du Xe siècle au XIIIe, progrès dont la paix de Dieu lui paraît avoir été la source principale.

Journal inédit d'Arnauld d'Andilly (1614-1620), publié et annoté par Achille Halphen, juge suppléant au tribunal civil de Versailles, etc. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de J. Techener, 1857, in-8° de XXXI-506 pages. — Ce journal, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal parmi les papiers de Conrart, a pour auteur Robert Arnauld d'Andilly, fils aîné de l'avocat Antoine Arnauld, et frère du grand Arnauld. On avait déjà d'Arnauld d'Andilly des mémoires qu'il composa pour ses enfants et qu'il acheva dans sa retraite de Pomponne, en 1667. L'abbé Goujet les publia pour la première fois en 1734. Le journal historique que fait paraître aujourd'hui M. Halphen a un caractère très-différent de celui des mémoires. « L'auteur s'y efface complétement, ne se préoccupant que des « faits et des événements, qu'il note au moment même où ils se passent, presque « jour par jour, en simple rapporteur de tout ce que sa situation personnelle et ses « hautes relations lui permettent de voir et de savoir. » L'éditeur exprime, dans sa préface, le regret de ne pouvoir donner au public que la partie de cet intéressant journal qui s'est retrouvée dans les recueils de Conrart. L'ouvrage entier, se prolongeant jusqu'en 1632, et formant huit volumes in-4°, existait, il y a quelques

années, à la bibliothèque de l'Arsenal, et avait été signalé par M. Pierre Varin. Toutes les recherches faites pour découvrir ce manuscrit, probablement autographe, ont été jusqu'à présent infructueuses.

Œuvres complètes de Lucien de Samosate, traduction nouvelle avec une introduction et des notes, par Eugène Talbot, docteur ès lettres, professeur adjoint de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1857, 2 vol. in-12 de XXIV-567 et 598 pages. — Vers la fin du siècle dernier, Belin de Ballu donna une bonne traduction française de Lucien, qui dispensa de recourir à la médiocre et diffuse version de Perrot d'Ablancourt. En entreprenant aujourd'hui une tâche semblable, M. Talbot a trouvé dans les textes fournis par Lehmann et d'autres éditeurs allemands des ressources qui manquaient à ses devanciers. Il s'est attaché à reproduire, avec une scrupuleuse exactitude, les pensées et les formes de style de Lucien. Sa version est d'ailleurs plus complète que les précédentes. Belin de Ballu n'avait traduit ni le Lexiphane, ni le Pseudosophiste, que M. Talbot donne en français pour la première fois.

Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXI, première partie. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4° de 408 pages, avec planches. — Ce volume est rempli par six mémoires et dissertations dont voici les titres : Mémoire sur le stoïcisme, par M. Félix Ravaisson; Sur la manière de lire Pausanias, par M. Ch. Lenormant; Explication du capitulaire *de Villis*, par M. B. Guérard; Mémoire sur le chœur des Grenouilles d'Aristophane, et sur un chœur du Cyclope d'Euripide, par M. Rossignol; Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes, par M. Egger; Observations sur quelques fragments de poterie antique, provenant d'Égypte, et qui portent des inscriptions grecques, par le même.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France. Première série; sujets divers d'érudition. Tome V, première partie. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4° de 423 pages, avec 18 planches. — Ce volume contient : 1° Études relatives à l'état politique et religieux des Iles Britanniques, au moment de l'invasion saxonne, par M. Varin; 2° Observations sur la chronique de Cousinot, par M. Vallet de Viriville; 3° Souvenirs d'une excursion d'Athènes en Arcadie, par M. Rangabé.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1857 (premier trimestre). Paris, imprimerie de Lahure, au secrétariat de la société, 1857, in-8° de 64 pages. — La Société des antiquaires de France a décidé, dans sa séance du 11 février 1857, qu'elle publiera désormais un bulletin trimestriel de ses travaux. Chaque numéro de ce bulletin contiendra le compte rendu des séances et le texte ou une analyse des notices, mémoires, rapports ou communications qu'elle aura reçus et qui ne seront pas de nature à figurer dans le recueil de ses mémoires. Ce bulletin, étant destiné à remplacer le compte rendu des secrétaires, peut être considéré comme formant l'introduction du volume annuel des mémoires. Le premier numéro, qui vient d'être publié, contient, outre la liste des membres de la société et l'extrait des procès-verbaux de ses séances, une notice sur la vie et les travaux du P. Arthur Martin, par M. Ferdinand de Lasteyrie.

Du Gallia christiana et de ses auteurs, étude bibliographique, par Victor Fouque. Paris, librairie d'Edwin Tross, 1857, in-8° de 91 pages. — Le but principal de cette brochure est de prouver que l'écrivain qui, le premier, a conçu le plan du *Gallia christiana* est Jean Chenu, auteur du livre intitulé : *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia* (Paris, 1621, in-4°), et non Claude Robert à

qui l'on doit la première édition de la *Gaule chrétienne* (1626). Cette étude se divise en deux parties : l'une comprenant l'histoire et la description des trois premières éditions du *Gallia christiana;* l'autre, consacrée à décrire la dernière édition du même ouvrage, publiée par les bénédictins.

Dictionnaire des cardinaux, par M. l'abbé C. B., publié par M. l'abbé Migne, imprimerie et librairie de Migne, à Montrouge, 1857, grand in-8° de 912 pages. — Ce volume, qui forme le tome XXXI de l'*Encyclopédie théologique,* troisième série, contient des notions générales sur le cardinalat et deux nomenclatures, l'une alphabétique, l'autre chronologique, des cardinaux de tous les temps et de tous les pays. Les cardinaux dont la vie a marqué dans l'histoire sont seuls l'objet de notices développées.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux et du diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales, conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, par MM. Luc. Merlet et Aug. Moutié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Tome Ier. Paris, imprimerie de Plon, 1857, in-4° de 472 pages. — Cinq cent neuf chartes des années 1118 à 1250 remplissent le premier volume du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.* Cette publication importante, sur laquelle nous reviendrons, se composera de trois volumes. L'ouvrage sera précédé d'une introduction et accompagné de planches et de cartes.

Les monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français, par M. Hennin. Tome II. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Delion, 1857, in-8° de CXXIII-302 pages. — Ce second volume d'un ouvrage important, dont nous avons annoncé le tome Ier en 1856, comprend d'abord la table des auteurs et des livres cités. Dans ce travail étendu, M. Hennin ne s'est pas borné à transcrire le titre des livres imprimés ou manuscrits dont il a fait usage; il donne des indications bibliographiques que l'on consultera avec fruit, surtout celles qui se rapportent aux grands recueils manuscrits conservés dans nos bibliothèques publiques. La seconde partie du volume contient l'énumération chronologique et la description sommaire des monuments figurés de l'histoire de France, depuis l'an 481 jusqu'à l'an 1060. Nous reviendrons sur cette publication lorsqu'elle sera terminée.

Variétés en prose, par A. Bignan. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain, librairie de Dentu, à Paris, 1857, in-18 de VI-458 pages. — M. Bignan, dont les vers ont si souvent obtenu les couronnes académiques, réunit dans ce volume des morceaux de prose sérieuse ou légère, dont la plupart ont déjà paru dans divers recueils. Nous y avons particulièrement remarqué des notices sur Pascal, La Bruyère, Madame Dacier et Le Sage, un dialogue entre Saint-Simon et Voltaire; un parallèle de Louis XIV et de Napoléon; des conseils à un jeune homme sur la traduction en vers des poëtes anciens, et des réflexions sur l'influence morale de la poésie.

Voyage aux Alpes, par J.-M. Dargaud. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Hachette, 1857, in-18 de 414 pages. — « Ce voyage n'est pas un voyage de science, « mais d'amitié et de plaisir. Il n'a pas été écrit, il a été crayonné, tantôt à pied, « tantôt à cheval; tantôt sur une barque de pêcheur, tantôt sur les bords d'un lac; « tantôt dans la neige d'un glacier, tantôt dans l'herbe d'un pré vert. » Ainsi s'annonce ce livre agréable dès le début de la préface. Aux impressions de la contrée, à la vive peinture des paysages, aux souvenirs de la poésie et de l'histoire, l'auteur a mêlé d'ingénieuses pensées sur des sujets très-divers, en les supposant amenées

par ses conversations avec les voyageurs que le hasard associait pour quelques heures à son intimité.

Les Vierges, par Barrillot, auteur de *la Folle du logis*. Imprimerie de Munzell frères, à Sceaux, librairie de G. Roux, à Paris, 1857, in-18 de 245 pages. — Des pensées élevées ou gracieuses, exprimées en vers souvent heureux, recommandent ce livre aux amis de la poésie. Mais c'est au point de vue littéraire seulement que nous apprécions ici l'ouvrage de M. Barrillot, laissant à d'autres le soin de juger les idées de l'auteur sur l'avenir de l'humanité et sa foi en la métempsycose. Des trente-sept pièces de poésie qui forment ce recueil, la plus étendue et la plus caractéristique est celle qui a pour titre : *la Vierge à l'étoile*.

Myrrha, tragédie d'Alfieri, en cinq actes, traduite en vers par le comte Anatole de Montesquiou. Paris, imprimerie de Morris, librairie d'Amyot, 1857, in-18 de xv-89 pages. — Le succès que la Myrrha d'Alfieri vient d'avoir parmi nous, grâce surtout au talent de madame Ristori, a engagé M. le comte de Montesquiou à traduire cette pièce en vers français. Une exactitude scrupuleuse n'est pas le seul mérite de cette version, qui reproduit heureusement, en plus d'un passage, les beautés de l'œuvre du poëte italien.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées par H. Barbet de Jouy, conservateur-adjoint des antiques et de la sculpture moderne au musée impérial du Louvre. Paris, imprimerie de Claye, librairie de V. Didron, 1857, in-8° de xxx-142 pages. — On ne peut que louer l'auteur de ce livre d'avoir essayé de diriger l'attention des archéologues sur des œuvres d'art peu connues hors de l'Italie, et dont l'étude aide à faire connaître, sur beaucoup de points, des temps fort obscurs. Les plus anciennes des mosaïques décrites et expliquées par M. Barbet de Jouy sont celles de l'église de Sainte-Constance, sur la voie Nomentane; elles appartiennent au IVe siècle. Les plus récentes sont celles de l'église de Sainte-Marie-Scala-Cœli, exécutées à la fin du XVIe siècle. Les descriptions, quoique concises, offrent tous les détails nécessaires pour faire apprécier la valeur de chaque monument, au point de vue de l'art ou de l'histoire, et sa signification symbolique. L'auteur doit faire paraître successivement des études sur les mosaïques de Ravenne, de Venise, de Palerme et de Florence.

TABLE.

Pages.

Voyages des pèlerins bouddhistes, etc. (1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 341

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (3e article de M. Biot.) 353

Chants du peuple en Grèce, etc. (6e et dernier article de M. Hase.) 369

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (11e article de M. Littré.). 383

Nouvelles littéraires 397

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1857.

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées, d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, 2 vol. in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Un mois et demi avant la mort inopinée d'Henri II, au moment où se resserrait, entre ce prince et Philippe II, l'union qui menaçait d'être si redoutable à tout le protestantisme; à la veille de l'arrestation d'Anne Dubourg, de Louis Dufaur, d'Antoine Fumée, de Paul de Foix, jetés des siéges de la magistrature dans les cachots de la Bastille pour avoir incliné vers une sorte de tolérance religieuse; pendant que la persécution redoublait de violence, les Églises évangéliques, déjà constituées, avaient osé se réunir en synode national, au milieu même de Paris. Les 26, 27 et 28 mai 1559, les pasteurs, les diacres et les anciens de plus de trente d'entre elles formèrent, non loin du Louvre et du Palais de Justice, une assemblée législative pour établir avec précision et avec uniformité le dogme et l'administration du culte nouveau. Durant ces trois jours, on rédigea dans cette assemblée la confession de foi qu'adopteraient, on dressa la règle de discipline d'après laquelle se

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 717; pour le deuxième, celui de février 1857, page 92; et, pour le troisième, celui de mars, page 156.

gouverneraient toutes les Églises de France. La plupart des articles[1] de la confession de foi furent tirés de la lettre écrite par Calvin à Henri II ou empruntés à ses écrits. La règle de discipline fut en tout conforme à celle que le réformateur, leur maître, avait donnée à Genève.

En ce qu'il fallait croire comme en ce qu'il fallait faire, on ne reconnaissait que l'autorité de l'Écriture sainte comprise aux livres canoniques du Vieux et du Nouveau Testament. « La parole contenue en ces « livres, y était-il dit, est procédée de Dieu. De lui seul elle prend son « autorité et non des hommes. Elle contient tout ce qui est nécessaire « pour le service de Dieu et notre salut. Il n'est loisible... d'y ajouter, « diminuer ou changer. Dès lors, ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la « multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni « les édits, ni les décrets, ni les visions, ni les conciles, ni les miracles, « ne doivent être opposés à l'Écriture sainte. »

Après avoir admis, selon ses enseignements, l'essence divine en trois personnes, reconnu la pureté primitive de l'homme, sa chute volontaire qui laissait son esprit dans l'aveuglement de l'erreur, son cœur dans la captivité du mal, et avait atteint toute sa race d'un vice héréditaire dont l'unique remède était la rédemption par le Christ, ils établissaient avec le même excès que Calvin une prédestination absolue, en rendant arbitraire le don ou le refus de la grâce de Dieu et aussi inévitable qu'involontaire l'élection de l'homme ou sa réprobation. Le salut de l'homme n'était obtenu que par la mort du Christ qui était un sacrifice unique fait en la croix et suffisant pour racheter toutes les iniquités humaines. Elle justifiait l'homme devant Dieu, en lui conférant une justice qui n'était fondée que sur la rémission de ses péchés. C'était par la seule foi en Jésus-Christ, foi qui était elle-même un don gratuit du Saint-Esprit, qu'avait lieu la participation à cette justice supérieure et communiquée. Seul médiateur des hommes, Jésus-Christ était le seul chef et l'universel évêque de l'Église, laquelle résidait « dans la compagnie des « fidèles s'accordant à suivre la parole de Dieu, et gouvernée, selon la « police que Jésus-Christ a établie, avec des pasteurs, des surveillants (ou « anciens), des diacres, afin que la pure doctrine ait son cours, que les « vices soient corrigés et réprimés, que les pauvres et tous les affligés « soient secourus en leurs nécessités, et que les assemblées se fassent au « nom de Dieu, dans lesquelles grands et petits soient édifiés. »

[1] Voir les articles de cette confession de foi et de cette discipline ecclésiastique dans Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. Ier, p. 142 à 159.

En ce gouvernement, où toutes les fonctions sont électives, les pasteurs doivent avoir la même autorité, et aucune Église ne doit prétendre à la domination sur l'autre; les pasteurs auxquels est réservée la prédication de la parole évangélique sont aussi les uniques administrateurs des sacrements, réduits à deux dans le synode de Paris comme dans l'Église constituante de Genève, le baptême et la cène, ajoutés à la parole divine pour soulager la foi humaine. Ces deux sacrements sont les gages et les moyens de la grâce, le premier en faisant de l'homme l'adopté de Dieu, le second en l'unissant avec lui. D'après la discipline des Églises françaises, qui consacrait parmi elle l'égalité la plus entière, les ministres, élus en consistoire par les anciens et par les diacres, devaient être présentés au peuple, qui ratifiait l'élection, et être consacrés par l'imposition des mains. Ils pouvaient être déposés, à cause de leur doctrine, si elle n'était pas orthodoxe, de leur conduite, si elle n'était pas régulière, d'un châtiment infligé avec justice par le magistrat, d'une excommunication encourue, d'une désobéissance manifestée envers le consistoire, ou d'une insuffisance constatée dans le ministère. Le consistoire, auquel, dans ces cas, seraient adjoints deux ou trois pasteurs, avait le pouvoir de prononcer la déposition et d'en déclarer les causes au peuple. Les anciens et les diacres, dont l'office consistait, pour les premiers, à faire assembler le peuple, à surveiller les mœurs des fidèles, à rapporter au consistoire les scandales ou les désordres; pour les seconds, à visiter les pauvres, les prisonniers, les malades, à aller catéchiser dans les maisons, et, en l'absence des ministres, à faire les prières et à lire quelques passages de l'Écriture, mais sans forme de prédication, élus comme les pasteurs, pouvaient être déposés pour les mêmes causes qu'eux. Ils étaient le sénat de l'Église, que présidaient les ministres et qui composait ce redoutable consistoire chargé d'excommunier les hérétiques, de censurer les vicieux, de punir les rebelles et les traîtres, et auquel il appartenait d'examiner le mérite des mariages et de dissoudre les unions déréglées.

Ces petites républiques chrétiennes étaient unies entre elles par des assemblées provinciales et générales auxquelles assistaient leurs pasteurs, leurs anciens, leurs diacres, et qui, sous le nom de colloques ou synodes, en formaient le lien fédéral, et en réglaient la conduite. Les décisions des consistoires particuliers pouvaient être déférées aux synodes provinciaux, qui étaient tenus de s'assembler deux fois par an. Mais c'était seulement en synode général qu'il était permis de déroger aux règles données à toutes les Églises et de statuer sur leurs intérêts communs. Démocratiquement organisée et républicainement conduite sous le rap-

port religieux, cette société évangélique proclamait, sous le rapport civil, la soumission absolue au gouvernement de l'État. Elle reconnaissait, conformément à la doctrine de Calvin et en employant ses propres paroles, qu'il fallait obéir aux princes et aux magistrats, ne pas endurer seulement leur puissance, mais les honorer comme les lieutenants terrestres de Dieu ayant en main le glaive qu'il leur avait remis et exerçant la charge légitime et sainte qu'il leur avait commise. Les protestants de France sortirent bientôt de cette soumission absolue; accrus en nombre et poussés à bout par la persécution, ils voulurent sinon dominer, du moins n'être plus proscrits. Calvin, qui les avait contenus jusque-là dans les bornes d'une résignation obéissante et silencieuse, et ne leur avait permis de s'étendre que par l'ardeur de la foi et le courage du martyre, ne parvint plus à empêcher leurs manifestations religieuses et même leurs entreprises politiques. Échappant à son influence pour suivre les entraînements de passions devenues irrésistibles et d'espérances encore bien prématurées, ils tentèrent de se soustraire aux prisons et aux bûchers et de conquérir une existence avouée dans le royaume. L'avénement de François II au trône et la domination aussi intolérante qu'exclusive de ses oncles les princes de la maison de Lorraine, leur en fournirent l'occasion comme le prétexte.

Le successeur d'Henri II n'avait guère plus de seize ans. Quoiqu'il eût atteint la majorité légale fixée à quatorze ans dans la monarchie par l'ordonnance de Charles V, il était mineur d'esprit et de caractère. Incapable de gouverner l'État, il confia toute l'autorité royale au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, qui régnèrent à sa place, secondés par leur nièce Marie Stuart, dont la beauté et l'affection exerçaient un empire irrésistible sur le jeune roi. Ces cadets de la maison de Lorraine, établis en France au commencement du siècle, avaient continué, sous Henri II, la fortune qu'ils avaient commencée sous François Ier, et qu'ils portèrent au comble sous François II. Ils étaient six frères. Non moins considérables par leurs hautes qualités que puissants par leur nombre et possédant déjà les principales charges du royaume, ils visèrent successivement à tout, et rien ne fut au-dessus de leur ambition, pas même le trône. Pendant cette génération, ils aspirèrent à exercer, et, pendant la génération suivante, à posséder le pouvoir royal. Établissant leur grandeur sur la forte base de la gloire militaire et du dévouement religieux, les princes de cette famille guerrière et catholique devinrent l'appui du clergé, obtinrent l'admiration du peuple; et, maîtres de l'armée et de l'Église, après avoir disposé de la royauté contre la noblesse, ils disposèrent du peuple contre la royauté. Ils furent pour beaucoup dans les longs troubles civils

et religieux qui agitèrent les règnes des fils et petits-fils des deux monarques auxquels ils devaient leur établissement et leur grandeur en France, et dont, plus que qui que ce soit, ils contribuèrent à éteindre la triste postérité.

Ne ménageant alors que la reine mère du roi, de peur de la jeter dans le parti des princes du sang et de la grande noblesse, ils écartèrent les Bourbons, disgracièrent les Montmorency, annulèrent les Châtillon. Le roi de Navarre et le prince de Condé auraient pu, en leur qualité de premiers princes du sang, revendiquer l'administration du royaume. Les personnages les plus considérables de la noblesse le désiraient, les protestants l'espéraient et le connétable Anne de Montmorency avait fait presser le roi de Navarre de venir à la cour pour y soutenir les droits de sa naissance. Mais une aussi forte résolution dépassait le courage de ce prince sans fermeté comme sans hardiesse. Il partit tard de Nérac et se rendit lentement à Saint-Germain. Il n'arriva à la cour que vers le 18 août, un peu plus d'un mois après la mort de Henri II, et il n'y parut ni en ambitieux disposé à réclamer l'exercice du pouvoir royal, ni en sectaire désireux d'obtenir la tolérance chrétienne. Il fut accueilli très-froidement par François II auprès duquel il s'excusa en quelque sorte d'avoir quitté ses propres États. Il lui dit qu'il était venu faire un service religieux à Saint-Denis pour l'âme de son père Henri II, le reconnaître lui-même comme son seigneur et prince, et lui obéir ainsi que le moindre de son royaume. Le jeune roi, que ses oncles avaient préparé à cette entrevue, ne reçut pas seulement avec hauteur l'expression de cette humble obéissance, il ne craignit pas de questionner sur sa religion le roi de Navarre qui se défendit d'en avoir changé. François II accepta son hommage et son désaveu en lui disant d'un ton où perçait la menace : « qu'il entendait avec plaisir l'assurance de sa bonne « volonté envers lui et surtout de ses sentiments à l'égard de la reli- « gion, car, si, en matière d'État ou de foi, il voulait tenir un autre « chemin que le sien, il ne le souffrirait ni de lui ni d'autres, et en ferait « le châtiment qui convenait[1]. »

Le roi de Navarre, qui avait vécu en protestant à Nérac, vécut en catholique à Saint-Germain. Après le sacre de François II, il consentit à conduire en Espagne la princesse Élisabeth, dont le mariage avait été récemment conclu avec Philippe II, tandis que le prince de Condé, son

[1] Dépêche manuscrite de l'ambassadeur d'Espagne Chantonnay au roi catholique Philippe II, du 22 août 1859. Archives de l'Empire, *Papiers de Simancas*, B. 10, n° 193.

frère, avait été déjà éloigné de la cour pour aller jurer, dans les Pays-Bas, la paix de Cateau-Cambrésis. Frappé d'une entière disgrâce, le connétable Anne de Montmorency fut contraint d'abandonner la charge de grand maître que le duc de Guise joignit à celle de grand chambellan dont il était déjà revêtu, et son neveu, l'amiral de Coligny, dut se dessaisir, afin de n'en être pas dépouillé, du gouvernement de Picardie, que reçut le maréchal de Brissac, gagné par une semblable faveur à la cause des princes lorrains. Ceux-ci, après avoir écarté ou indisposé les puissantes familles qui, jusqu'alors, avaient partagé avec eux l'autorité dans le royaume, excitèrent au plus haut degré le mécontentement des gens de guerre, licenciés sans qu'on les récompensât de ce qu'ils avaient fait, ni même qu'on les payât de ce qui leur était dû. Les menaces les plus offensantes s'ajoutèrent aux plus odieux refus. On chassa ignominieusement de la cour tous les gentilshommes et tous les vieux soldats qui étaient venus y porter leurs réclamations, en faisant publier à son de trompe que, s'ils n'étaient pas partis dans les vingt-quatre heures, ils seraient pendus. Ils se retirèrent en frémissant, et, dans sa timidité défiante, le cardinal de Lorraine, qui craignait toujours quelque attentat contre sa personne, interdit de porter des armes à feu et d'avoir des manteaux longs sous lesquels pouvaient être cachés des pistolets.

Les poursuites contre les sectaires étaient devenues plus générales et plus acharnées. Rien ne fut oublié pour découvrir leurs sentiments et surprendre leurs conventicules. Dans Paris et dans beaucoup de villes, on plaça au coin des rues de petites madones et des images de saints ornées de fleurs, entourées de cierges, devant lesquelles on chanta des cantiques, en contraignant ceux qui passaient à s'incliner, à prier et à contribuer. Ne pas s'associer aux prières et aux collectes, c'était se déclarer hérétique. Outre ces involontaires dénonciations, il y en eut d'imposées aux propriétaires de maisons, aux hôteliers et aux loueurs de chambre. Il leur fut prescrit, sous peine de châtiments corporels et de confiscation, de s'informer des croyances de ceux qu'ils y recevaient; de savoir s'ils vivaient catholiquement, s'ils allaient à la messe et assistaient les dimanches et les jours de fêtes aux cérémonies de l'Église; de prendre leurs noms, leurs surnoms, leurs qualités et d'en dresser le rôle, qu'ils donneraient aux commissaires du quartier; de révéler surtout à la justice les assemblées qui s'y tiendraient.

Des transfuges du protestantisme[1] en secondèrent les persécuteurs. Ils dénoncèrent eux-mêmes leurs coreligionnaires, dont ils firent con-

[1] *Histoire ecclésiastique des Églises réformées, etc.* t. Ier, p. 227 à 240.

naître les noms, les demeures, les réunions. Les maisons de ces malheureux, qu'on poursuivit avec un acharnement implacable, furent envahies et dévastées. On emprisonna tous ceux qui n'eurent pas le temps ou la prudence de fuir. Le spectacle qu'offrait Paris était des plus lamentables. « On ne pouvoit y aller, dit Théodore de Bèze, sans passer « à travers gens de pied et de cheval armés à blanc, qui tracassoient çà « et là, menans prisonniers hommes et femmes, petits enfants et gens « de toutes qualités. Les rues aussi estoyent si pleines de charettes char- « gées de meubles, qu'on ne pouvoit passer, les maisons estans abandon- « nées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre « en une ville prise par droit de guerre[1]. »

Aux emprisonnements succédèrent les supplices. On dressa de nouveaux bûchers sur lesquels montèrent de nombreuses victimes[2]. Le conseiller Anne Du Bourg fut une des plus illustres. Tandis que les quatre conseillers ses collègues, arrêtés en même temps que lui, se rétractèrent pour sortir de prison et remonter sur leurs siéges, lui se reconnut membre de la nouvelle secte, dont il exposa les doctrines avec non moins de piété que de force, avouant qu'il avait assisté à des assemblées secrètes pour y prendre part à la distribution de la cène. Le parlement, que la crainte avait ramené à la rigueur, condamna Du Bourg, déclaré hérétique, à être brûlé après avoir été étranglé. Sachant que l'électeur palatin[3], à la sollicitation de Calvin, envoyait des ambassadeurs à François II pour lui demander la vie de ce pieux et savant personnage, dont il voulait se servir comme professeur, en son université de Heidelberg, le cardinal de Lorraine fit précipiter son exécution. Du Bourg fut conduit au supplice sur une charrette entourée de troupes, de peur que ses coreligionnaires, qui avaient voulu le délivrer de sa prison, ne l'arrachassent à ses bourreaux. Arrivé sur la place de l'Hôtel de ville, il pria Dieu de l'assister en ce moment suprême, dit au peuple qu'il mourait pour l'Évangile, et l'intègre magistrat finit en courageux martyr[4].

Les réformés n'étaient plus disposés à souffrir sans résistance ces persécutions croissantes[5]. Ils s'unirent aux mécontents politiques non moins nombreux qu'irrités. Ils portaient une haine égale aux nouveaux maîtres de la cour de France, aux princes étrangers et intolérants de la maison de Lorraine, qu'ils aspirèrent à déposséder de l'autorité royale. Cette autorité, selon eux, devait être exercée par les princes nationaux et

[1] *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. I, p. 234. — [2] *Ibid.* p. 540. — [3] *Ibid.* p. 221 et 222. — [4] Voir dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 213 à 304, son procès et sa mort. — [5] *Histoire ecclésiastique, etc.* t. I, p. 239.

protestants de la maison de Bourbon, tant que le roi ne serait ni en âge, ni en état de gouverner lui-même. Aussi tous ensemble combinèrent-ils contre le duc de Guise et le cardinal, son frère, le mystérieux et vaste complot connu sous le nom de *conjuration d'Amboise*. Le dessein en fut conçu de bonne heure. C'est ce que nous apprend une lettre française fort étendue et historiquement très-précieuse, que Calvin écrivit, sur cette conjuration, à l'amiral Coligny, et que M. Jules Bonnet a insérée dans son recueil [1]. Pleine de détails d'un haut intérêt, tant sur l'origine de l'entreprise que sur les intentions qui en animèrent les auteurs et sur les doctrines d'après lesquelles ils agirent, elle prouve que Coligny et Calvin y demeurèrent étrangers et la blâmèrent aussi vivement l'un que l'autre [2]. Elle en fait remonter la pensée au mois d'août ou de septembre 1559, presque aussitôt après la mort d'Henri II, qui, le 10 juillet, avait succombé à sa blessure. Les protestants religieux et les protestants politiques unirent leurs griefs et leurs efforts. S'adressant à des jurisconsultes et à des pasteurs pour savoir s'il ne leur était pas permis de secouer le joug d'une autorité irrégulière et persécutrice, ils se laissèrent aisément persuader que les Guise n'avaient pas le droit de gouverner; que ce droit, sous un monarque incapable, par son âge, de se diriger lui-même et d'administrer le royaume, appartenait aux princes du sang; que, dans une situation semblable, il aurait fallu assembler les états généraux; que les états généraux n'ayant pas été réunis, il était licite tout à la fois d'en provoquer la convocation et de prendre les armes contre les détenteurs illégitimes de la puissance royale, si les princes du sang, auxquels, d'après eux, en revenait l'exercice, se mettaient à la tête de l'entreprise, ou tout au moins y donnaient leur assentiment.

Au moment où la secte religieuse allait agir en parti politique et conspirer pour se faire admettre, il lui importait de connaître l'avis et de rechercher l'approbation du grand chef étranger, qui l'avait jusque-là conseillée, fortifiée, étendue, dirigée. Elle consulta donc Calvin. Écoutons ce qu'il rapporte du dessein en lui-même, de la raison qu'on en donnait, du but qu'on y assignait et des suites qu'il en prévoyait. « Sept ou huit mois auparavant, dit-il, quelqu'un ayant charge de

[1] *Lettres de J. Calvin*, t. II, p. 382 à 391. — [2] L'amiral lui avait fait dire par son frère, Antoine Calvin, qui l'avait vu récemment en France et qui était retourné à Genève, « *de se descharger du blasme qui lui avoit été mis sus, touchant l'entreprise d'Amboise.* » *Ibid.* p. 382-383.

« quelque nombre de gens, me demanda conseil s'il ne seroit pas licite « de résister à la tyrannie dont les enfants de Dieu estoyent pour lors « opprimez, et quels moyens ils y auroit; pour ce que je voyois que « desjà plusieurs s'estoyent abreuvez de ceste opinion, après lui avoir « donné response absolue qu'il s'en falloit déporter, je m'efforçay de « lui monstrer qu'il n'y avoit nul fondement selon Dieu, et mesme que, « selon le monde, il n'y avoit que légereté et présomption, qui n'auroit « point bonne issue[1]. »

On insista auprès de lui. Des motifs pressants et plausibles furent donnés à l'entreprise, qu'on colora en disant : « Qu'il n'estoit pas ques- « tion de rien attenter contre le roy ni son authorité, mais de requérir « un gouvernement selon les loix du pays, attendu le bas aage du « roy. » On lui représenta les grandes inhumanités qui menaçaient d'anéantir leur religion, et l'on ajouta que d'heure en heure on s'attendait à une horrible boucherie de tous les fidèles. Calvin demeura inébranlable. Il condamna toute pensée de soulèvement, et il en exprima son horreur et ses craintes : « S'il s'espandoit une seule goutte de sang, dit-il, « les rivières en découlleroyent. Il vaut mieux que nous périssions tous « cent fois que d'estre cause que le nom de chrestienté et l'Évangile soient « exposés à tel opprobre[2]. » Comme on allégua que les princes les plus rapprochés du trône par leur naissance pourraient réclamer l'administration du royaume, dont ils auraient dû être investis; il admit « que, « si les princes du sang requéroient d'être maintenus en leur droit pour « le bien commun, et si les cours du parlement (réputées les organes « du pays en l'absence des états généraux, qu'elles représentoient au « petit pied) se joignoient à leur querelle, il seroit licite à tous bons « subjects de leur prester main-forte. » Son interlocuteur lui demanda alors s'il ne serait pas permis d'appuyer une semblable entreprise dans le cas où l'on aurait induit l'un des princes du sang à la conduire ou à l'avouer, encore que ce prince ne fût pas le premier en degré. C'était une allusion au prince de Condé, plus ferme que le roi de Navarre dans la croyance protestante, d'un caractère tout autrement décidé, qui consentait à être ou qu'on présentait comme étant le chef secret et futur de l'attaque qui serait dirigée contre les usurpateurs de l'autorité et les persécuteurs de l'Évangile. Calvin ne trouva point qu'une prise d'armes, même secondée par un prince du sang aussi considérable, fût suffisamment justifiée, et il en repoussa le dessein avec la même résolution.

[1] *Lettres de J. Calvin*, t II, p. 383-384. — [2] *Ibid.* p. 384.

Il croyait avoir fait abandonner l'entreprise en la déconseillant. Il n'en était rien. D'autres, moins sensés et moins scrupuleux, téméraires interprètes du droit autant que sectaires passionnés et politiques peu prévoyants, approuvèrent ce qu'il avait dissuadé. De ce nombre furent l'ancien moine David et le ministre génevois Boisnormand[1]. Voici comment s'expriment, à cet égard, les contemporains les mieux instruits, et ce que Théodore de Bèze n'a pas hésité lui-même à insérer dans son *Histoire des Églises réformées*. « La nécessité de pourvoir à une juste « défense et de remettre sus l'ancien et légitime gouvernement du « royaume estant proposée aux jurisconsultes et gens de renom de « France et d'Allemagne comme aussi aux plus doctes théologiens, il se « trouva qu'on se pouvoit légitimement opposer au gouvernement « usurpé par ceux de Guise et prendre les armes au besoin pour re- « pousser leur violence, pourvu que les princes du sang, qui sont nais « en tels cas légitimes magistrats, ou l'un d'eux le voulut entreprendre « surtout à la requeste des estats de France ou de la plus saine partie « d'iceux[2]. »

La préparation et la conduite de l'entreprise furent confiées à Godefroy de Barry, seigneur de la Renaudie. C'était un baron de Périgord qui avait vaillamment servi dans les guerres précédentes et qui avait embrassé récemment la croyance réformée. Dans un procès qu'il avait eu, pour la possession d'un bénéfice ecclésiastique, avec le greffier du parlement de Paris, Jean du Tillet, procès qui avait été jugé à Dijon, le parlement de Bourgogne l'avait condamné et emprisonné pour avoir produit des pièces reconnues fausses. Il s'était habilement tiré de prison

[1] Dans une lettre que François II écrivit le 9 avril, quelques semaines après la conjuration, au roi de Navarre, il les lui dénonça en ces termes : « . . . . . Je vous « prie, mon cher oncle, vous saisir d'aucuns Prédicans et ministres de Genève, « que l'on me dit aller souvent par delà, et entre autres ung nommé *Bois-Normant*, « et l'autre maistre *David*, qui sont à ce que les prisonniers ont confessé, deux des « principaux séducteurs et qui les avoyent suscitez à cette belle entreprise. . . . . » (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 400.) Le roi de Navarre lui répondit le 6 mai que des deux ministres *Boynormand* et *David*, le premier n'avait pas été vu à Pau depuis sept ou huit mois, le second s'était absenté environ quinze jours avant la réception de la lettre du roi, et que, s'ils y retournaient, il suivrait ses commandements. (Bibliothèque impériale, manuscrit Colbert, vol. 28, registre parchemin.) —

[2] *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, par Théodore de Bèze, t. I, p. 249-250. Ce que dit Th. de Bèze est tiré textuellement de Regnier de la Planche. *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion sous le règne de François II*, qui fut imprimée en 1576 avant l'*Histoire ecclésiastique*, dont la première édition est de 1580. Voir p. 89 et 90 de Régnier de la Planche, copié également par la Popelinière, édition de 1836; chez Techener.

avec l'assistance même du duc de Guise[1], qui avait favorisé l'évasion d'un homme de guerre dont il connaissait la brillante valeur. La Renaudie, réfugié en Suisse, s'était établi à Lausanne où il avait épousé la fille du sieur de Roignac, Guillemette de Louvain, dont la sœur était mariée avec un gentilhomme de Metz, nommé Gaspard de Heu. Ce Gaspard de Heu, que le roi de Navarre avait chargé d'une négociation dans l'Allemagne protestante, pris par les princes lorrains, avait été enfermé à Vincennes, mis à la torture pour découvrir le secret de sa mission, et avait succombé dans les tourments. Le ressentiment de sa mort avait effacé chez la Renaudie la reconnaissance du service qu'il avait reçu du duc de Guise. Venu en France pour y faire entériner des lettres de grâce qui lui avaient été accordées après sa condamnation, il conspira avec une haine industrieuse, comme gentilhomme et comme sectaire, le renversement de la domination hautaine et violente des princes lorrains, contre laquelle il réunit les hommes de guerre éconduits et les protestants persécutés. Il était très-actif, fort insinuant, d'un grand courage, d'une non moindre adresse, sachant se faire croire et se faire suivre, tromper et entraîner, mais plus capable encore, comme il le montra, d'ourdir artificieusement une entreprise que de l'exécuter habilement. Après s'être entendu en France avec les mécontents politiques et les proscrits religieux, il alla chercher en Suisse des secours en hommes et en argent. Il y présentait la conjuration comme avouée par de très-grands personnages de la cour de France et de l'Église de Genève, au nombre desquels il mettait Coligny et Calvin. Il assurait que le prince de Condé était à sa tête et se déclarerait au moment opportun.

« Quelque temps après, ajoute Calvin dans sa lettre, je fus bien « esbahi que La Renaudie, estant arrivé de Paris, me conta que la « charge (de l'entreprise) lui estoit donnée, faisant valoir son cas par « toutes les couvertures qu'il pouvoit prendre... Or, l'ayant cognu tou- « jours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutai bien « loin, en sorte que jamais il ne put arracher de moi signe aucun de « consentement, mais plustôt je mis peine à le divertir de cette folie « par beaucoup de raisons qu'il seroit trop long de reciter[2]. » Dès ce moment La Renaudie se cacha de Calvin. Il continua à recueillir de l'argent et à recruter des conjurés en assurant toujours que Calvin accé-

[1] Brantôme dit que le duc de Guise le conta devant lui, en soupant, au moment même de la conjuration d'Amboise. — [2] *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 384-385.

dait à l'entreprise, mais en défendant qu'on lui en parlât, parce qu'il ne voulait pas qu'on le compromît. Cet opiniâtre emploi de son nom, cette assurance menteuse de son approbation, irritèrent au dernier point Calvin, qui en fut instruit par Pierre Viret. En présence de Théodore de Bèze et de plusieurs personnages considérables, il eut une explication très-vive avec La Renaudie, qui nia tout et n'en poursuivit pas moins son active propagande à l'aide de tous les moyens.

Un de ceux que La Renaudie avait attirés dans la conspiration en prétendant que l'amiral Coligny y donnait son assentiment et y prêterait son appui, était Villemongis-Bricquemaut, réfugié à Genève pour cause de religion. Ce vaillant et enthousiaste gentilhomme ne s'en laissa pas détourner par les pressantes adjurations de Calvin, qui n'épargna rien pour le retenir en Suisse. Villemongis-Bricquemaut lui laissa entendre qu'il se croirait perdu d'honneur et serait regardé comme ayant montré de la crainte, s'il ne partait point; mais il promit de se tenir éloigné de l'entreprise, à moins que l'amiral ne lui commandât d'y prendre part. — « Comment, lui dit Calvin, avez-vous si mal profité « en l'école de Dieu que de mal faire au plaisir des hommes. Le plus « grand service que vous pourriez faire au seigneur auquel vous estes « tant affectionné, seroit de l'empécher et lui dire franchement que je « lui mande, au nom de Dieu, qu'il fait mal s'il s'embrouille en telle « confusion[1]. »

Le régulier et circonspect réformateur ne put mettre obstacle au complot ni par ses conseils ni par ses prédications, car il alla jusqu'à le réprouver en chaire dans de véhémentes allusions. Il s'en plaignait avec amertume. — « Hélas! disait-il, je ne pensois pas tant vivre que « de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux « qui se renomment fidèles. Faut-il donc que l'Église de Genève soit « ainsy mesprisée de ses enfants[2]. » Les défenses mêmes du conseil de la République, qui fit crier à son de trompe et prévenir aussi de maison en maison que nul ne bougeât de la ville[3], n'arrêtèrent personne. On sortit de Genève à la dérobée et l'on se dirigea par petites troupes du côté de la France, pour prendre part à une entreprise que Calvin trouvait non moins condamnable qu'inconsidérée, qu'il traitait de puérile et qu'il croyait perdue d'avance, en étant dirigée par un homme aussi frivole à ses yeux que La Renaudie, et d'une habileté aussi peu rassurante.

Ce chef du complot était retourné depuis quelque temps en France,

[1] *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 386-387. — [2] *Ibid.* p. 386. — [3] *Ibid.*

où avec une singulière ardeur il en avait étendu les ramifications dans les provinces. Afin d'en exposer les raisons, régler les moyens, fixer l'exécution, il convoqua les principaux des conjurés à Nantes pour le 1er février 1560[1]. Comme le parlement de Bretagne siégeait alors dans cette ville, ils ne devaient pas y être remarqués au milieu des nombreux plaideurs qui s'y étaient rendus de toute part et avec lesquels ils se confondirent en faisant porter devant eux des sacs à procès et en évitant de se reconnaître les uns les autres lorsqu'ils se rencontraient. Mystérieusement réunis dans une maison de Nantes, ils y formèrent, bien que sans avoir reçu de mandat, un très-imparfait simulacre d'états généraux. Ils croyaient se donner par là les apparences légales, comme ils avaient cherché à établir, dans des écrits récemment publiés, que les Guise, d'après les usages fondamentaux de la monarchie, n'avaient pas le droit de gouverner l'État et que la possession actuelle du pouvoir royal était pour eux un acheminement à l'usurpation future de la couronne. Conformément à ce qui avait été soumis à Calvin cinq mois auparavant, ils jurèrent de ne rien attenter contre le roi, les princes du sang, ni le légitime état du royaume; ils décidèrent qu'on ne recourrait aux armes que pour revenir aux lois; qu'on déposséderait du gouvernement les Guise, dont on se rendrait maître par surprise ou par force et qu'on ferait juger ensuite; qu'après avoir délivré le jeune roi de leur domination, on lui demanderait *d'abolir entièrement tous édicts, inquisitions et placcartz vieulx et nouveaulx sur le faict de la religion*[2], jusqu'à la décision future des états généraux qu'on supposait devoir être favorables à la tolérance. La Renaudie assura que le prince de Condé adhérait à l'entreprise dont il consentait à être le chef muet, et il se présenta lui-même comme chargé de

[1] « Il me souvient, dit Castelnau Mauvissière, que, lorsque l'entreprise d'Amboise « fut découverte, ayant cet honneur d'estre assez près du roy, je fus envoyé par Sa « Majesté pour voir si je pourrois apprendre quelle estoit leur délibération : je sceus « de quelques-uns que l'entreprise n'estoit que pour présenter une requeste au roy « contre ceux de Guise; aussi fut-il vérifié qu'une assemblée de plusieurs ministres, « surveillants, gentilshommes et autres protestants de toute qualité, s'estoit faite en « la ville de Nantes et qu'un nommé Godefroy Barri Limosin, dit la Renaudie, « avoit esté élu et nommé en ladite assemblée pour conduire et effectuer l'entreprise « de laquelle il avoit esté chargé par le prince de Condé, que l'on disoit chef de la « conspiration. » *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. VIII, p. 16, édition in-folio de 1731, avec les additions de Le Laboureur. — [2] C'étaient les termes exprès d'une requête qui fut trouvée sur les conjurés pris un peu plus tard devant Amboise, et dont l'ambassadeur d'Espagne envoya une copie à Philippe II. (*Papiers de Simancas*, B. 11, n° 148.)

la conduire sous la direction cachée du prince qui serait à la cour, au moment même où elle éclaterait, pour seconder les conjurés de sa présence, se mettre à leur tête lorsqu'ils auraient réussi, et appuyer la requête destinée à faire cesser les persécutions et à provoquer la réunion des états généraux. Ils prêtèrent serment d'inviolable fidélité et d'active coopération, convenant de se porter des diverses parties du royaume, avec des forces considérables, sur Blois, où était alors la cour et où ils crurent qu'elle serait encore le 6 mars, moment qui fut fixé pour l'exécution de l'entreprise[1]. Cinq cents hommes à cheval, bien montés, auxquels s'en joindraient beaucoup d'autres et que suivraient des bandes d'hommes de pied, nombreuses et bien armées, durent partir des provinces et arriver en même temps devant Blois, afin d'y surprendre et d'y enlever les Guise[2]. Les conducteurs désignés de ces troupes étaient le baron de Castelnau-Chalosse pour la Gascogne, le capitaine Mazères pour le Béarn, Le Mesny pour le Limousin et le Périgord, Mirambeau pour la Saintonge, le capitaine Sainte-Marie pour la Normandie, le capitaine Cocqueville pour la Picardie, Ferrières de Maligny, qui descendait par les femmes de la maison de Vendôme et était parent du prince de Condé, pour la Champagne, la Brie et l'Ile de France, Montbrun pour le Dauphiné, le capitaine Châteauneuf et Mouvans pour le Languedoc et la Provence[3]. L'assemblée se dispersa après avoir nommé un conseil avec lequel La Renaudie aurait à se concerter. Chacun des conjurés retourna dans sa province afin d'y lever la troupe qu'il devait conduire sur la Loire, et La Renaudie annonça qu'il allait rendre compte au chef muet de l'entreprise de tout ce qui avait été convenu et préparé pour en assurer le succès.

Ce succès n'était guère probable. Il était bien difficile qu'une conju-

[1] Le président la Place, suivi par Jean de Serres, dans ses *Commentaires* (en latin) *de la religion et de la république, etc.*, a donné fort exactement le 6 mars comme le jour d'abord assigné à l'entreprise. Regnier de la Planche, que copient La Popelinière et Théodore de Bèze, donne le 10 mars. Il en est de même de Castelnau dans ses mémoires, de de Thou et d'Aubigné dans leurs histoires. — [2] Dépêche de Chantonnay à Philippe II, du 19 mars 1560, conforme par ses révélations aux récits des contemporains les mieux informés. (*Papiers de Simancas*, B. 11, n°s 111 à 116.) — [3] Il reste cependant quelque désaccord sur les noms de ces chefs provinciaux de la conjuration. Le président La Place, qui a écrit son histoire cinq ans après la conjuration, en 1565, ne les désigne pas. Regnier de la Planche, suivi par la Popelinière et par Théodore de Bèze, les donne un peu autrement que d'Aubigné, qui les tenait, dit-il dans son *Histoire universelle*, de son père, lequel était de la conspiration. Liv. II, chap. xv.

ration, conçue sur un plan aussi vaste, exposée à tant de divulgations et exigeant l'accord tout comme l'emploi de forces si considérables, pût réussir par voie de surprise ou par voie d'agression. Dès qu'elle serait découverte, toute surprise devenait impossible, et, pour qu'une attaque de vive force n'échouât point, il fallait que les bandes qui devaient s'acheminer vers la Loire, ne rencontrant point d'obstacle dans leur levée, n'éprouvant aucun retard dans leur marche, arrivassent sur les lieux en même temps et s'y trouvassent en état de vaincre l'ennemi qu'elles n'auraient plus la possibilité de surprendre. Nous allons montrer, à l'aide de documents certains, avec quel désordre fut conduite et comment manqua cette entreprise, sur laquelle les historiens contemporains ont répandu bien des erreurs, que tous les historiens postérieurs ont copiées. Puisque l'occasion s'en présente, il ne sera pas sans intérêt de rétablir exactement les faits dénaturés, d'en fixer avec précision les dates, et de rétablir, à plusieurs égards, et touchant certains personnages, la vérité altérée depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Un incident inattendu vint troubler les conjurés dans leurs arrangements. La cour changea de résidence; elle quitta Blois pour se rendre à Amboise. On a prétendu que ce changement avait été déterminé par la découverte de la conspiration, et que les Guise, ne se trouvant plus en sûreté dans Blois, ville grande et ouverte, s'étaient transportés à Amboise, petite place fermée avec un fort château. Il n'en est rien. Le dessein d'établir la cour à Amboise était très-ancien, l'ambassadeur d'Espagne, Perrenot Chantonnay, l'avait annoncé dès le 2 décembre 1859 à Philippe II, son maître[1] : « La cour, lui avait-il écrit, a le « projet de passer le carême à Amboise, de se rendre en Guyenne « au printemps, en passant par Poitiers, Bordeaux, Bayonne, d'aller « ensuite à Toulouse, de demeurer l'hiver suivant en Provence et en « Languedoc et d'agir vigoureusement contre les hérétiques[2]. » Très-alarmé de l'état du royaume et de l'agitation générale des esprits, l'ambassadeur du roi d'Espagne trouvait, du reste, que la religion catholique était exposée à de grands périls quel que fût le lieu où s'établirait la cour. Il s'attendait à des soulèvements, et il ajoutait dans sa dépêche du 2 janvier 1560 : « que la fleur de la nation était la plus gâtée, que « la noblesse s'était surtout mise dans cette liberté qu'ils appelaient « évangélique; qu'on le voyait clairement par ce qui se passait à Paris,

[1] Dépêche de Chantonnay à Philippe II. (*Papiers de Simancas*, B. 10, n° 169 à 171.) — [2] *Ibid.*

« à Rouen, dans toute la Normandie et la Bretagne; que, si l'on se rap-« prochait de la Guyenne, tout le reste demeurait mal assuré, et que, si « l'on s'en éloignait pour revenir vers Paris, Dieu savait dans quel état « tomberaient la Guyenne, le Lyonnais, le Languedoc, l'Auvergne et la « Provence [1]. » Il annonçait enfin, le 17 janvier [2], le départ prochain de la cour pour Amboise, où le jeune roi se rendrait lentement à travers le Vendômois et prenant, de château en château et durant quinze jours, le plaisir de la chasse qu'il aimait passionnément. Dès la fin de janvier [3], la ville d'Amboise fut avertie de tout préparer pour le recevoir. François II partit, en effet, de Blois, le 5 février [4], quatre jours après la grande réunion des conjurés à Nantes. Les princes lorrains, ses oncles, n'ayant aucun soupçon de ce qui se tramait contre eux, le suivaient dans une entière sécurité. Ce fut le 12 février [5] seulement, entre Marchenoir et Montoire, que leur fut donné le premier avis de la conspiration. Ils ne durent pas en être instruits avec des détails bien précis et bien circonstanciés, puisque le cardinal de Lorraine ignorant que la Renaudie était alors en France et croyant qu'il résidait encore en Suisse, écrivait, le 19 février, à M. Coignet, ambassadeur du roi auprès des Cantons de le faire étroitement surveiller et d'aider, par ses avertissements, à s'emparer de lui, lorsqu'il franchirait la frontière. Dans cette lettre singulière, qui sera publiée ici pour la première fois [6],

[1] Dépêche de Chantonnay à Philippe II. (*Papiers de Simancas*, B. 10, n°s 169 à 171. — [2] « . . . . . Se acerca el tiempo por la partida desta corte para Amboyse que es a x leguas de aqui, y tardara en el camino XII o XV dias, yendo en caça de Castillo en Castillo de particulares. (*Ibid.* B. 11, n° 168.) — [3] M. Cartier, dans ses *Essais historiques sur la ville d'Amboise*, imprimés à Poitiers en 1842, dit p. 74, qu'une ordonnance du roi du 25 janvier, sur la manière d'ordonner les logis dans la ville à son arrivée, fut lue en assemblée générale le 4 février 1560. — [4] « The french « king, as it is said, the 5th of february removed hens towardes Amboises, and will « be 15 days in going thither. » (Dépêche de Killygrew et de J. Jones, ambassadeurs extraordinaires d'Élisabeth auprès de François II, du 28 janvier 1560, dans *A full view of the public transactions in the reign of Q. Elizabeth, etc.*, by doctor Forbes, grand in-4°. London, 1740, t. I, p. 320.) — [5] D'après ce que le roi fit dire au parlement par Jacques de Morogues, sieur de Lande, conseiller et secrétaire de ses finances, lequel, assisté de l'évêque de Châlons, annonça « que le douzieme « jour du moys passé, Sa Majesté eut advertissement d'une conspiration faicte tant « contre luy que ses freres et ses principaulx ministres estans auprès de luy; à quoy « il espère donner bon ordre et remède. » (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 337.) — [6] La voici en entier : « Au demeurant je croy que vous cognoissez bien le sieur « de la Regnauldie pour homme de bien tel qu'il est et scavez les occasions qui l'ont « contrainct de sortir hors de ce royaulme dont il ne s'est pas contenté car nous « avons descouvert qu'il va et vient par deça où il praticque et conspire, chose si im-« portante et dommaigeable au roy que ledict sieur veult, à quelque prix que ce soit,

se montrent bien et le peu que savaient encore les princes lorrains d'une conspiration ourdie cependant depuis plus de cinq mois et la pauvreté des précautions qu'ils imaginaient afin d'en arrêter le chef. Après avoir ordonné à l'ambassadeur de François II *de mettre*, comme il le disait, *un ou deux hommes à la queue de la Regnaudie pour l'observer de loin, n'en perdre la connaissance ni jour, ni nuit*, le faire saisir à son entrée dans le royaume ou bien le suivre jusqu'au lieu de sa retraite, dont on informerait diligemment le cardinal de Lorraine, celui-ci ajoutait : « Sur « tout le service que desirez jamais faire au roy, usez en cecy de telle « dextérité et vigilance que le dict sieur soit satisfaict en cest endroict, « mettant peyne de descouvrir quelque menée que la Regnauldie a « practiquée avec ceulx de Berne pour donner faveur aux mal sentans « de la foy qui sont en France ainsy que l'on dict, pour m'en faire aussi « sçavoir des nouvelles. En quoy, il faut que vous employez la fidélité « que le roy a en vous, car en chose du monde ne lui scauriez vous « jamais faire service plus grand ni plus à propos. »

Cette dépêche était écrite de Montoire le 19 février, et, le 22, les princes lorrains vinrent s'enfermer dans Amboise, deux jours plus tôt

« le faire attraper, et pour ce qu'il a sa retraicte à Berne où il va et vient souvent et « qu'il n'y a poinct de meilleur moyen de scavoir quant il va en ce royaulme que « par vous, ledict seigneur veult que incontinent cette lettre receue vous y donniez « ordre plus avant que vous pourrez, mectant un ou deux hommes à sa queue pour « l'observer de loing, et ne perdre, s'il est possible jour ne nuict, la cognoissance « de luy pour scavoir s'il viendra poinct en ledict royaulme où l'on le puisse faire « prendre, et s'il entre à Lyon ou passe es environs que ledict homme ne faille in- « continent d'en aller advertir monsieur de Savigny, lieutenant au gouvernement de « Lyon qui a charge de le faire prandre. Il ne reste qu'à le faire descouvrir, sinon « et s'il prenoyt autre chemin, qu'il le suive tousjours tant qu'il soit en lieu d'où « il me puisse advertir pour y donner ordre aprés que ledict homme aura mis peyne « dextrement de scavoir le lieu où il va et se doibt addresser et retraire ledict de la « Regnauldie, et l'aultre homme vous fera advertir de son partement dont vous « m'escrirez en toute diligence par la poste. . . . » (Le reste de la lettre est inséré ci-dessus). (Bibl. impér., Saint-Germain, Fr. ms. n° 759, f. 154.) Comme de raison, l'ambassadeur ne put rien lui apprendre sur la Renaudie, et le cardinal de Lorraine, après avoir reçu sa lettre du 28 février, lui écrivit d'Amboise, le 16 mars, au moment même où éclatait la conspiration. . . « Vous nous advertissez n'avoir « rien descouvert du personnaige de Berne, lequel aussi est par deça et a, avecques « beaucoup d'aussi gens de bien que luy, commencé une conjuration si malheureuse « qu'il n'y va rien de moins que de la personne du roy et changement de son estat, « et jà ont mis plusieurs gens aux champs pour essayer de l'exequuter, mais nostre « seigneur y a tellement pourveu qu'ils ont été descouverts et y en a plusieurs de « prins, espérant qu'il achevera ce qu'il a bien commencé en cest endroict et qu'ils « seront chastiez comme ils méritent. . . » (*Ibid.* f. 154, v°.)

qu'il n'avait été d'abord projeté[1]. Ils ne connaissaient que vaguement encore ce complot, qui leur semblait alarmant, bien qu'étrange, et qui les inquiétait par ses obscurités mêmes. Ils espérèrent s'en éclaircir en interrogeant trois prisonniers qu'ils y crurent initiés et qui étaient enfermés au château de Vincennes. Le 25[2], François II écrivit au connétable de Montmorency de les lui envoyer sous bonne garde et en toute hâte, « afin, disait-il, de les entendre sur la méchante conspira- « tion qu'il venoit de découvrir et dont ils devoient savoir quelque « chose. » Ces trois prisonniers étaient depuis quelques mois dans le donjon pour avoir montré un attachement trop zélé aux intérêts des princes du sang, ou pour s'être rendus suspects par un dévouement trop hardi à la cause réformée. Le premier était un gentilhomme angevin, nommé Soubselles, qui, surpris avec quelques-uns de ses coreligionnaires dans l'hôtellerie protestante du vicomte, au faubourg Saint-Germain, avait traversé, l'épée à la main, une troupe nombreuse de sergents du guet, et que les Guise avaient fait arrêter dans Reims, au moment du sacre, à la vue même du roi de Navarre, dont il était le serviteur zélé et entreprenant. Le second était le bailly de Saint-Agnan, entre les mains duquel on avait trouvé des écrits destinés à soutenir les droits et à ranimer le courage du faible Antoine de Bourbon. Enfin le dernier était l'Écossais Robert Stuart, soupçonné d'avoir tué d'un coup d'arquebuse le juge le plus acharné d'Anne Du Bourg, le président Minard, si redoutable aux réformés, un soir du mois de décembre, lorsqu'il se rendait sur sa mule du palais de justice à sa maison. Obéissant à l'ordre qu'il avait reçu, le connétable Anne de Montmorency tira les trois prisonniers de Vincennes et les remit à son prévôt, qui, avec une escorte de quatre-vingts cavaliers, les conduisit, masqués, et par des chemins détournés, à Amboise[3].

Avant leur arrivée, le cardinal de Lorraine avait reçu quelques éclaircissements sur la conspiration. L'ambassadeur d'Espagne Chantonnay l'avait prévenu, d'après les informations que son frère l'évêque d'Arras lui avait transmises des Pays-Bas[4], qu'un complot redoutable était tramé surtout contre lui et les princes de sa maison; que les con-

[1] L'ambassadeur d'Angleterre Nicolas Throkmorton écrit d'Amboise, le 27 février, à la reine Élisabeth : « . . . The XXII of this present the french king arrived at this « towne, which was two days sooner then was loked for. » (Forbes, t. I, p. 334.) — [2] La lettre est dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 334, 335. — [3] Dépêche de Nicolas Throkmorton, écrite d'Amboise au secrétaire d'État Cécil, du 7 mars 1560, dans Forbes, t. I, p. 353; dépêche de Chantonnay à Philippe II, du 19 mars, *Papiers de Simancas*, B. 11, nos 111 à 116. — [4] *Ibid.*

jurés (dont on grossissait singulièrement les forces et auxquels on prêtait les plus effrayantes intentions) devaient arriver sur les bords de la Loire le 6 mars, à la tête de quatre à cinq mille chevaux et de trente mille hommes de pied; pénétrer de jour ou de nuit dans le château avec quatre ou cinq cents hommes, et, après en avoir saisi les postes, s'emparer du roi et de ses jeunes frères; faire prisonniers les princes de la maison de Lorraine; convoquer les états généraux; convertir le roi à leur croyance, et, s'il s'y refusait, en élire un autre; forcer les Guise à embrasser le protestantisme, sinon les chasser du royaume et même les tuer, selon qu'on suivrait le conseil attribué aux prédicateurs moins immodérés de la confession d'Augsbourg, ou celui qu'on prêtait aux prédicateurs réputés plus violents de la ville de Genève[1].

Le cardinal avait eu, d'autre part, des avis à peu près semblables[2], auxquels il était bien difficile d'ajouter une foi entière. Cependant, le 6 mars, jour marqué pour l'exécution de l'entreprise, la terreur se répandit dans Amboise. Le roi, entouré des chevaliers de l'ordre qui avaient été appelés près de lui[3], resta enfermé dans le château dont les gardes ordinaires furent doublées, et où l'on ne laissa pénétrer que des personnes connues et sûres. Le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, le grand prieur, et tous ceux qui étaient attachés à leur maison et fidèles à leur autorité, passèrent la nuit dans une attente pleine d'anxiété, entourés de soldats et d'hommes d'armes, veillant eux-mêmes aux abords du château, prêts à repousser l'attaque qu'ils redoutaient[4].

MIGNET.

(*La suite au prochain cahier.*)

Voyages des pèlerins bouddhistes, tome second. Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648 (de notre ère), par Hiouen-thsang, et du chinois en français, par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Tome Ier, conte-

[1] Dépêche de Chantonnay du 19 mars. *Papiers de Simancas*, B. 11, n° 111 à 115. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] Dépêches déjà citées du 7 mars, de Throkmorton, et du 19 mars, de Chantonnay. Forbes, t. I, p. 354-355. *Papiers de Simancas*, B. 11, nos 111 à 116.

nant les livres I à VIII et une carte de l'Asie centrale. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1857, in-8° de LXXVIII-493 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans le grand catalogue de la bibliothèque de l'empereur Kien-long, le titre de l'ouvrage de Hiouen-thsang, authentique et complet, est le suivant : « Mémoires sur les contrées occidentales (Si-yu-ki), publiés « sous les grands Thang, traduits du sanscrit, en vertu d'un décret im- « périal par Hiouen-thsang, Maître de la Loi des trois Recueils, et ré- « digés par Pien-ki, religieux du couvent de Ta-tsong-tchi. » Il faut entendre par cette traduction du sanscrit non pas une traduction dans le sens ordinaire du mot, mais un arrangement de matériaux sanscrits, qui ont servi à Hiouen-thsang pour composer son livre. Dans ces Mémoires, le voyageur a disparu, et sa personne ne se montre presque jamais. Cependant il n'en est pas moins certain que ce n'est point d'après un ouvrage sanscrit qu'il rédige mot à mot le sien; il profite seulement de tous les documents indiens qu'il a recueillis; il les dispose à sa guise suivant les besoins de son récit et au point de vue de ses croyances religieuses. C'est en ce sens restreint qu'il les traduit, et qu'il les fait passer du sanscrit en chinois. Puis, après ce premier travail de Hiouen-thsang, qui ne constituait pas même une rédaction définitive, le soin de reviser le style et de donner à l'ensemble une forme convenable fut confié à une main plus habile que la sienne. Pien-ki fut le rédacteur officiel des matériaux qu'avait accumulés le Maître de la Loi, soit durant son voyage dans l'Inde, soit après son retour en Chine.

Ce qu'il nous importerait surtout de connaître, ce serait la nature véritable des ouvrages sanscrits que consultait Hiouen-thsang, et dont il nous a transmis la substance dans le Si-yu-ki. Mais il est assez difficile de se faire une juste idée de ces ouvrages; et c'est déjà beaucoup que nous en ayons appris l'existence. La littérature sanscrite, telle qu'elle nous est actuellement connue, ne nous offre absolument rien de pareil; et, d'après les citations assez fréquentes que fait Hiouen-thsang des mémoires sanscrits qu'il emploie et qu'il a sous les yeux, puisqu'à plus d'une reprise il les traduit textuellement, il est clair que ces mémoires ne ressemblent que fort peu au Mahâvamsa, pâli, que nous a

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, page 341.

révélé M. Turnour, ni au Râdjataranguini, que nous devons à M. Troyer. Il faut donc penser qu'au VIIe siècle de notre ère, à l'époque où le pèlerin chinois parcourait l'Inde, la littérature sanscrite possédait un genre d'ouvrages dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous, et qui présentaient, dans des descriptions plus ou moins fidèles, l'histoire, la statistique et la géographie du pays. C'est là sans aucun doute une découverte fort inattendue et fort curieuse; mais elle n'en est pas moins réelle. Comme Hiouen-thsang rencontre des ouvrages de cette nature depuis le royaume de Koutché, au nord de l'Inde, jusque dans le Magadha, où il séjourne, pour les mieux étudier, pendant de longues années, évidemment ces ouvrages sont fort nombreux et fort répandus. Les noms que Hiouen-thsang leur donne sont assez variés. Il les appelle tantôt des Anciennes Descriptions, tantôt des Mémoires historiques, tantôt des Recueils d'annales et d'édits royaux, ou bien des Histoires profanes, ou bien encore simplement les Livres des Indiens sur tel ou tel pays, des Mémoires sur l'Inde, etc., etc.[1]. Hiouen-thsang ne se borne pas à ces indications, qui sont déjà très-positives; il ne se borne même pas aux citations qu'il extrait des livres sanscrits; il nous apprend, en outre, la source de ces livres précieux et leur origine officielle. Dans la description générale de l'Inde, qui remplit la meilleure partie du second livre du Si-yu-ki, et qu'on peut trouver une excellente introduction à tout ce qui suit, Hiouen-thsang a bien soin de nous dire, dans le chapitre consacré à la littérature, que « des fonctionnaires spéciaux sont chargés généralement, dans l'Inde, de consigner par écrit les paroles mémorables, et « que d'autres ont mission d'écrire le récit des événements. » Puis il ajoute : « Le recueil d'annales et d'édits royaux s'appelle Nîlapiṭa. On y « mentionne le bien et le mal, les calamités et les présages heureux. »

On ne peut donc plus en douter : l'Inde avait, du temps de Hiouen-thsang et longtemps avant son époque, selon toute apparence, des livres d'histoire en très-grand nombre, fort détaillés, et qui répondaient, dans une certaine mesure, à ceux que, depuis les Grecs, n'ont cessé de rédiger tous les peuples de l'Europe civilisée. Je ne veux pas exagérer le mérite de ces annales; et j'avoue que, d'après les citations mêmes de Hiouen-thsang, je trouve que les Indiens ont une manière assez bizarre de comprendre et de rédiger l'histoire. L'Inde n'a jamais eu d'Hérodote, de Thucydide, de Polybe, de Tite-Live, de Tacite ou de Machiavel.

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires sur les contrées occidentales*, page 5, à propos du royaume de Koutché; page 13, pour Bâloukâ; page 24, pour Kaçanna, pour Tchéka; page 116, pour Çrâvastî; page 217, pour Sroughna sur le Gange; page 278, sur Prayâga; page 386, sur Vaiçâlî, etc., etc., etc.

Mais elle a eu ses historiens originaux, quels qu'ils fussent; et c'est un fait que désormais on ne peut plus nier. Il semble donc qu'on s'est un peu trop hâté de dire que le génie indien n'avait point connu l'histoire; et que, dans ses préoccupations constantes de l'absolu et de l'infini, il n'avait jamais songé à noter le temps qui s'écoule, et à fixer d'une manière durable le souvenir des événements qui passent. L'Inde a ressenti ce besoin comme le reste de l'humanité; elle a tâché même de le satisfaire comme elle a pu; et le témoignage de Hiouen-thsang, bien qu'il soit à peu près unique, est tout à fait irrécusable à cet égard. Ce témoignage est trop souvent répété, et il s'appuie sur des autorités trop diverses, pour qu'il soit possible de le révoquer en doute un seul instant. Autant qu'on en peut juger, l'histoire à la façon des Indiens n'est guère autre chose que l'histoire à la façon des Chinois. C'est une histoire bien superficielle, bien puérile, bien vide, si l'on veut; mais cependant c'est de l'histoire; et ce fait, quel qu'en soit d'ailleurs le développement, est considérable en soi, et l'on doit en tenir le plus grand compte, sauf à l'apprécier pour ce qu'il vaut. On pourra dédaigner à bon droit une histoire si peu profonde et si peu intelligente; mais, du moins, on devra savoir désormais qu'elle existe, et qu'on ne doit pas la passer absolument sous silence. Le génie indien et le génie chinois sont assez grands et assez forts, à certains égards, pour qu'on puisse reconnaître, sans leur nuire, leurs faiblesses et leurs lacunes évidentes. L'histoire, telle que nous la pratiquons, est trop virile pour eux; ils n'ont jamais été assez mûrs pour la comprendre ainsi; mais l'histoire, prise d'une manière toute générale, ne leur a point manqué absolument. Ils n'ont eu que des germes là où d'autres peuples mieux doués et plus heureux ont pu recueillir des fruits complets.

On peut trouver même que cette infériorité manifeste des Chinois et des Indiens dans le domaine historique relève d'autant la gloire du génie grec, qui a trouvé la vraie forme de l'histoire et qui nous donnait des modèles impérissables, voilà près de vingt-cinq siècles. Je n'insiste pas sur ce point, qui s'éloignerait trop de mon sujet, mais je signale ce contraste, qui est frappant, et qui doit servir encore à rehausser les services que la Grèce a rendus à l'esprit humain.

Après avoir essayé de faire la part des emprunts de Hiouen-thsang aux historiens sanscrits, il faut voir, pour estimer sa propre valeur historique, ce qu'il y a ajouté de son propre fonds. Mais d'abord, ainsi que je l'ai dit dans une autre occasion, on doit être fort indulgent pour sa superstition. Elle va très-souvent jusqu'au ridicule et à l'absurde, j'en conviens; mais il faut se rappeler qu'elle s'allie en lui aux plus nobles

qualités; et, sans l'enthousiasme qui l'aveugle et lui fait accepter les plus incroyables légendes et croire aux miracles les plus extravagants, il n'aurait pas entrepris et accompli son rude et fécond voyage. Il faut penser en ceci comme le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de l'empereur Kien-long : « Le Si-yu-ki, dit-il, cite surabondamment des « faits surnaturels et des prodiges qui ne méritent pas un examen sé- « rieux; mais tout ce qui se rapporte aux montagnes, aux rivières et « aux distances itinéraires est susceptible d'être clairement vérifié. » C'est pourquoi, ajoute encore très-sensément le bibliothécaire, « nous avons « fait entrer ce livre dans notre catalogue, et nous l'avons conservé, dans « l'espoir qu'il pourra servir à compléter les études comparées des savants[1]. » Pour nous, il ne faut pas nous montrer plus sévères qu'un écrivain chinois du XVIIIe siècle; et, puisque les compatriotes de Hiouen-thsang en sont arrivés à lui pardonner sa crédulité, nous pouvons bien la lui pardonner comme eux. On peut laisser de côté les récits merveilleux du pèlerin bouddhiste, et n'en profiter pas moins des renseignements si divers et si précieux qu'il nous donne quand il redevient un simple voyageur[2].

Voici donc la méthode habituelle de Hiouen-thsang, qui ne laisse pas d'être assez sévère, et dont la sécheresse même atteste que ses travaux ont été précédés par bien d'autres, qui lui ont servi de guides, sinon de modèles.

La narration est soigneusement divisée par royaumes, et elle ne regarde guère que l'Inde et les pays qui lui sont limitrophes au nord-ouest. Le voyageur a dû traverser des contrées immenses depuis la Chine jusqu'au royaume d'Agni ('O-ki-ni). Il n'en dit rien, malgré tous les dangers qu'il y a courus et les maux qu'il y a soufferts. Ces détails personnels sont laissés à la biographie, où nous avons pu les lire avec le

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires sur les contrées occidentales*, par Hiouen-thsang, page XXVII. — [2] Il faut dire, pour être juste, que parfois les assertions les plus singulières de Hiouen-thsang se trouvent vérifiées par des témoignages incontestables, et, par exemple, par des voyageurs de nos jours. C'est ainsi qu'en parlant des statues du Bouddha, Hiouen-thsang leur attribue des dimensions énormes, qu'on aurait pu croire purement imaginaires. Dans bien des cas cependant il n'exagère rien, puisque, dans un récit tout récent, celui de M. Robert Fortune, le voyageur cite des statues du Bouddha qui ont 165 pieds de long. Ces statues, que M. Fortune a vues, et dont il parle en témoin oculaire, sont couchées comme celle que mentionne le pèlerin bouddhiste. Quelque étrange que soit une statue de ce genre, la véracité de Hiouen-thsang, du moins à cet égard, n'est plus douteuse, quoique à première vue on fût en droit de la suspecter. Voir la *Revue britannique*, numéro du mois de juin 1857, page 328.

plus vif intérêt; mais, comme sans doute ces détails eussent rabaissé la gravité du récit, Hiouen-thsang, pour mieux remplir son devoir d'écrivain officiel, les écarte avec un désintéressement modeste; et il ne commence sa description qu'avec le premier royaume où il trouve le culte du Bouddha bien établi, sur la frontière du pays des Oïgours.

Pour chacun des royaumes qu'il visite, Hiouen-thsang donne d'abord l'étendue de l'est à l'ouest et du sud au nord. Il indique spécialement, toutes les fois qu'il le peut, les dimensions de la capitale et sa circonférence. C'est là presque invariablement le début de chaque description particulière. Quand le voyageur ne peut pas préciser ces mesures dans les deux sens, il donne au moins la circonférence des royaumes comme celle des capitales. D'où le pèlerin a-t-il emprunté des renseignements de ce genre? C'est ce qu'il ne dit point lui-même; mais, si, dans certains cas, on peut croire qu'il a pu s'en rapporter à son investigation personnelle, dans la plupart des cas, au contraire, il faut supposer que cette investigation lui a été tout à fait impossible. On peut indiquer approximativement la grandeur d'une ville où l'on passe et où l'on séjourne. On ne peut parcourir toute l'étendue d'un royaume, même très-petit, pour s'assurer par soi-même de l'étendue qu'il a. Il est donc très-probable que c'est aux ouvrages sanscrits qu'on lui communique, que Hiouen-thsang emprunte les chiffres qu'il nous transmet avec un soin scrupuleux.

Après la mesure générale du royaume et de la capitale, et l'indication des pays limitrophes, l'auteur passe à l'examen du sol, dont il mentionne les productions principales, et du climat avec ses qualités caractéristiques. Il n'oublie ni les fruits qu'on y cultive, ni les mines de diverses espèces que la terre renferme. A cette description plus ou moins succincte de la nature, succède le portrait des habitants du pays; on juge leurs mœurs; on dépeint leurs vêtements; on rappelle leurs usages les plus remarquables et l'on ne manque pas de dire de quelle écriture ils se servent[1], et quelles monnaies ils emploient dans le com-

[1] C'est ainsi que Hiouen-thsang, en remarquant que les habitants du pays de *Sou-li* dans le royaume de Bâloukâ au nord-ouest de l'Inde ont peu de Mémoires historiques, ajoute qu'ils les lisent de haut en bas, et que l'alphabet de ces peuples se compose de trente-deux lettres (*Mémoires sur les contrées occidentales*, page 13). Plus loin (*ibid.* page 24), il est dit que les habitants du royaume de Kaçanna ont un alphabet de vingt-cinq lettres, qui se combinent ensemble pour exprimer toutes choses, système très-nouveau pour un Chinois, et que leurs livres, écrits en travers, se lisent de droite à gauche, etc., etc. Il est clair que ces deux alphabets de vingt-cinq et trente-deux lettres, et cette écriture qui se lit du haut en bas ou de droite à gauche, n'appartiennent pas à l'Inde.

merce. Puis, des habitants on passe au gouvernement qui les régit; et l'on va même jusqu'à se prononcer sur le mérite du roi auquel ils obéissent, et qui n'a pas toujours le talent nécessaire pour bien remplir le poste qu'il occupe. On note avec attention les pays qui ont un code et ceux qui n'en ont point; on distingue ceux où les lois sont toutes-puissantes, et les pays où elles sont sans force.

A la suite de tous ces détails préliminaires, qu'on ne néglige jamais, on en arrive à la partie religieuse du récit. On décrit d'abord les couvents, dont on précise le nombre, ainsi que le nombre des religieux qui les fréquentent, et qui y séjournent. On ne manque jamais de dire à quelle secte ces religieux appartiennent, et, par exemple, s'ils sont de l'école du Grand Véhicule ou du Petit Véhicule. On insiste encore plus sur leurs mœurs que sur les mœurs générales des autres habitants; et l'on dit à quelle source ces religieux ont puisé les instructions sacrées et la discipline qui les dirigent. On mentionne avec admiration leur conduite chaste et sévère et leurs pratiques méritoires. S'ils vivent dans le désordre, on signale sans réserve leurs fautes, qu'on blâme. On va même jusqu'à spécifier les aliments dont ils se nourrissent; car c'est là un point capital de la discipline bouddhique, qui ne reconnaît que trois aliments purs et défend étroitement tous les autres.

Après les couvents et les religieux; on s'occupe des ouvrages que suivent ou que composent les diverses écoles; on rappelle les titres plus ou moins fameux de ces ouvrages, et l'on analyse parfois en quelques mots la doctrine qu'ils renferment, soit pour l'approuver, soit pour la combattre. Sous le rapport de ces indications littéraires, les *Mémoires* de Hiouen-thsang sont moins riches que sa biographie rédigée par ses deux disciples; mais les deux ouvrages se complètent mutuellement; et, réunis, ils contiennent avec abondance les renseignements de cet ordre, qui ne sont pas moins instructifs que tous les autres.

Mais la partie du récit à laquelle le voyageur a donné le plus de développements, c'est celle qui concerne le Bouddha, les souvenirs qu'a laissés presque partout sa présence personnelle, plus ou moins avérée, les monuments de toute sorte élevés en son honneur ou pour son culte, les reliques conservées de son corps adorable, les légendes qu'a recueillies ou inventées sur lui la piété plus ou moins intelligente des fidèles, les traditions merveilleuses sur ses principaux disciples, sur les événements les plus importants, sur les princes les plus illustres, les docteurs les plus autorisés, etc., etc. C'est là le côté faible du bon pèlerin; et il est difficile de se figurer jusqu'où va, dans le bouddhisme, la puérilité et l'ineptie de la foi. L'esprit n'y rencontre pas la moindre barrière aux

croyances les plus monstrueuses et les plus sottes. La superstition naturelle à tous les peuples de l'Asie trouve une incitation de plus dans le système du bouddhisme, qui, confondant l'homme et la nature, l'esprit et la matière, les personnes et les choses, fait des notions les plus évidentes et les plus simples un inextricable chaos. L'idée absurde, autant qu'inébranlable, de la transmigration, a tout mêlé et tout obscurci; et, si l'on ajoute à ce désordre, bien assez déplorable déjà, l'aveuglement ordinaire d'une foi irréfléchie, on peut se figurer jusqu'où doit aller une superstition qui ne recule devant rien, et qui se fait comme un pieux mérite de braver à plaisir la plus vulgaire raison.

Mais, je le répète, je préfère jeter un voile sur ces misères, malheureusement trop communes, et qui ne sont pas, d'ailleurs, les moins excusables du bouddhisme, si elles en sont les plus ridicules.

Pour compléter l'idée qu'on doit se faire des Mémoires de Hiouen-thsang, et comme spécimen de sa manière, je m'arrête plus particulièrement à la description générale de l'Inde, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure.

Hiouen-thsang, après avoir décrit, par la plume de Pien-Ki, trente-quatre royaumes, dans le premier livre de ses Mémoires, depuis le royaume d'Agni ou Akni jusqu'à celui de Kapiça, arrive dans le royaume de Lampâ, aujourd'hui Laghman. Avec le royaume de Lampâ, commence l'Inde proprement dite au delà des Montagnes Noires ou de l'Indoukouch. Voilà donc le pèlerin parvenu, après bien des traverses, au pays qu'il est venu chercher de si loin, au pays de la foi sainte que son voyage doit restaurer en Chine. On dirait qu'avant de décrire ce pays sacré du Bouddha, le Maître de la Loi se recueille, et que, sur le point d'entrer dans les détails de son exploration, il veut jeter une vue d'ensemble sur son sujet, qu'il aborde avec l'attention la plus respectueuse. De là, dans les Mémoires, cette notice sur l'Inde, qui renferme tant de faits aussi exacts que curieux, et qui en est certainement la partie la plus remarquable. Il faut voir comment, au VIIe siècle, l'Inde, prise en masse, se présentait à l'observation des voyageurs qui venaient pieusement la visiter, et de quelle nature étaient les souvenirs de tout genre qu'elle leur laissait comme expression résumée de sa physionomie la plus générale [1].

[1] Il est à remarquer que cette description générale de l'Inde manque dans la *Biographie de Hiouen-thsang*, par Hoeï-li et Yen-thsong. C'est une lacune regrettable; et, sous ce rapport, les Mémoires sont supérieurs à la Biographie. Ce n'est pas le talent qui a manqué à Hoeï-li; et j'ai déjà dit toute l'estime que l'on devait faire de la composition de son ouvrage. Mais il n'a pas senti le besoin de ce résumé,

Hiouen-thsang s'occupe d'abord du nom même du pays; et il constate, après avoir discuté les formes diverses et confuses données à ce nom, qu'il faut, avec les Indiens eux-mêmes, appeler la contrée qu'ils habitent In-tou (Indou). C'était ainsi que cette contrée s'appelait déjà douze cents ans avant Hiouen-thsang; et l'on sait qu'Hérodote, qui est le premier des historiens à en parler, ne la connaît point sous une autre dénomination. Mais, comme le mot d'*Indou*, en sanscrit, n'est pas seulement l'analogue ou l'origine du nom de l'Inde, mais que, dans son acception ordinaire, il signifie aussi *la lune*, Hiouen-thsang cherche, d'après les traditions locales, quel rapport on peut établir entre l'Inde et la lune. L'explication qu'il donne de ce rapprochement, sans doute tout fortuit, est très-singulière; et elle tient à ses préjugés de moine bouddhiste. « Si les Indiens, dit-il, ont comparé l'Inde à la lune, c'est « surtout parce que, dans cette contrée, les saints et les sages qui se sont « succédé les uns aux autres ont guidé le siècle et dirigé les êtres, comme « la lune lorsqu'elle répand son éclat sur le monde. C'est par suite de « cette idée qu'ils l'ont appelée In-tou (Indou). » Il est évident que c'est là une explication beaucoup trop recherchée et qui n'a rien de solide. A choisir, il semble que les bouddhistes chinois, s'ils étaient si vivement frappés des lumières religieuses qu'ils recevaient de l'Inde, auraient dû bien plutôt la comparer au soleil. Il est vrai qu'en sanscrit le soleil ne s'appelle pas *Indou;* et la vanité de l'adepte bouddhiste s'est plu à une interprétation qui ne laissait pas que d'être encore assez flatteuse. Les créatures marchaient dans les ténèbres et dans la nuit avant que le Bouddha, un prince de l'Inde, ne vînt les éclairer de la pure lumière du Nirvâna.

Après cette explication, moitié philologique, moitié historique, qu'il faut laisser pour ce qu'elle est, Hiouen-thsang essaye de donner la dimension approximative de l'Inde, ou, comme il dit, des Cinq-Indes. Il en porte la circonférence totale à quatre-vingt-dix mille li. Or, comme le li répond à peu près à un dixième de lieue, la circonférence de l'Inde entière serait, à ce compte, de neuf mille lieues environ. Ce renseignement mérite quelque attention, venant de la part d'un homme qui a parcouru personnellement la meilleure partie de l'Inde pendant de longues années, et qui pouvait se procurer, sur ce point spécial, une foule de renseignements. Cependant, d'après les recherches les plus récentes, le chiffre qu'indique Hiouen-thsang pour la circonférence de l'Inde est certainement très-exagéré; mais il faudrait aussi savoir bien

qu'il n'a peut-être pas voulu non plus recommencer, puisqu'il était déjà dans les Mémoires.

précisément ce qu'il entend par les Cinq-Indes, et quelles sont toutes les contrées qu'il renferme dans ce vaste cercle. Aujourd'hui même cette délimitation est assez incertaine; et, ce qui le prouve, c'est que très-souvent encore on parle de l'Inde en deçà du Gange et de l'Inde trans-gangétique.

Hiouen-thsang connaît d'ailleurs très-bien la configuration géographique de l'Inde. « De trois côtés, dit-il, elle est bornée par une grande « mer; au nord, elle est adossée à des montagnes neigeuses (Himâlaya). « Elle est large au nord et resserrée au midi; sa figure est celle d'une « demi-lune. » Il eût peut-être mieux valu dire : « la figure d'un triangle, » comme nous le disons ordinairement. Mais ces indications, toutes vagues qu'elles sont nécessairement, n'en sont pas moins justes au fond; et le voyageur chinois parle ici comme un homme qui a sous les yeux des cartes de géographie assez fidèles, et qui veut exprimer une idée générale de ce que ces cartes représentent.

Hiouen-thsang établit positivement que l'Inde est, de son temps, divisée en soixante-dix royaumes. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ce nombre est exact, bien que le voyageur ait visité lui-même et décrit la plus grande partie des royaumes indiens. Ce qui ressort clairement de cette indication, c'est que l'Inde est divisée, au VIIe siècle de notre ère, en une foule de petites dominations plus ou moins indépendantes les unes des autres. Ces divisions du territoire varient nécessairement beaucoup, et, suivant l'habileté et l'audace d'un de ces petits souverains, le domaine d'un royaume s'accroît aux dépens de quinze ou vingt royaumes voisins. Mais, après la mort du conquérant, toutes les souverainetés locales reparaissent, avec la dissolution de l'empire passager qui les avait absorbées pour un moment. Parfois, l'histoire nous l'atteste, le conquérant plus heureux ou plus puissant est parvenu à soumettre l'Inde presque entière; mais ces vastes dominations ne durent guère; et leur chute est plus rapide encore que leur succès. Le pays revient alors au morcellement politique, qui semble lui être à peu près aussi naturel qu'il l'a été à la Grèce elle-même. Hiouen-thsang, pour sa part, n'a point eu à voir dans l'Inde, où il est resté de longues années, ces conquêtes et ces bouleversements dont elle a été si souvent le théâtre. Le roi de Kanoge (Kânya-Koubdja), auprès duquel il résida, le puissant Çîlâditya, qui l'honorait de sa protection, ne commandait qu'à dix-huit petits princes, ses tributaires. Ces vassaux étaient, d'ailleurs, à peu près indépendants sous la main de Çîlâditya, et ils conservaient chacun leur royaume, tout en obéissant, dans une certaine mesure, à un maître plus fort qu'eux.

Aujourd'hui, et malgré l'uniformité d'une obéissance commune au gouvernement de la Compagnie des Indes, la presqu'île n'est guère moins divisée. Les races, les langues, les religions, les sectes, les mœurs y sont toujours très-diverses; les petits États y sont toujours très-nombreux et très-différents les uns des autres sous la force à laquelle ils sont tous également tenus de se soumettre. On n'aurait pas grand'peine à retrouver, dans les vastes possessions de la Compagnie et dans les districts qu'elle a dû y conserver, les éléments des soixante-dix États dont a parlé Hiouen-thsang, et qui existaient sans doute longtemps auparavant, et qui ont duré longtemps encore après lui.

L'auteur, pour mieux faire comprendre ce qu'il a dit sur l'étendue de l'Inde, essaye de donner la nomenclature des mesures principales dont on se sert dans le pays; et, par une suite assez logique, il passe aux divisions du temps et aux noms des saisons et des mois, qu'il compare soigneusement aux divisions analogues qui sont en usage dans la Chine.

Après ces généralités, Hiouen-thsang expose la construction des villes et des villages, des édifices publics, des couvents et des maisons particulières. Puis il entre dans les habitations, et il parle des lits et des siéges et des ornements intérieurs. Il attache une assez grande importance aux vêtements dont les différentes classes des Indiens sont couvertes; et il s'arrête avec une sorte de complaisance à détailler les vêtements des Çramaṇas, c'est-à-dire des bouddhistes, après avoir dit quelques mots de ceux des hérétiques ou des brahmanes. Il insiste sur la propreté excessive des Indiens, et ce trait du caractère national qui le frappe est en effet tellement marqué, qu'un observateur un peu attentif ne peut le passer sous silence. De nos jours, les Indous sont, sous ce rapport, ce que Hiouen-thsang les a vus, ce que les virent les compagnons d'Alexandre; et, dans les insurrections militaires qui ont récemment éclaté, le motif ou le prétexte des révoltés était une souillure corporelle que leur imposait la discipline, disaient-ils, et qu'ils ne voulaient point subir.

Aux détails purement matériels succède la description morale et littéraire de l'Inde, et le pèlerin chinois, instruit comme il l'est lui-même, donne à cette partie de son récit toute l'importance qu'elle mérite. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré sa ferveur de bouddhiste, il rend pleine justice aux lumières et aux travaux des brahmanes, dont il s'occupe en premier lieu. Il expose l'écriture admirable dont ils se servent depuis que le dieu *Fan* (Brahmâ) la leur a enseignée, les qualités de leur langue harmonieuse, les livres principaux qu'ils étudient, les

Védas en tête, la durée des études qui se prolongent jusqu'à l'âge de trente ans, les honneurs et la gloire dont les savants et les sages sont entourés, etc. Si le Maître de la Loi parle avec tant d'estime des brahmanes, qu'il considère comme des hérétiques, on peut croire qu'il épargne encore moins les éloges à ses frères les bouddhistes. Il rappelle les dix-huit écoles qui partagent le bouddhisme et y entretiennent la lutte et la vie, la discipline sévère à laquelle les religieux s'astreignent, les livres sacrés du Bouddha, qui sont répartis dans douze collections différentes, les honneurs proportionnels qu'on rend à ceux qui connaissent ces livres précieux plus ou moins profondément, et surtout à ceux qui savent défendre éloquemment la Loi dans les discussions solennelles, la honte qui attend les docteurs qui sont vaincus dans la controverse, et l'excommunication qui frappe sans pitié ceux que la remontrance et les réprimandes n'ont pu ramener au bien.

Ce tableau des mœurs brahmaniques et des mœurs bouddhiques a quelque chose de frappant, tout étroit qu'en est le cadre; et, si Hiouen-thsang ne flatte pas un peu trop ses coreligionnaires, on serait autorisé à croire que le bouddhisme a été, dans le sein de la religion brahmanique, une réforme salutaire, et que, malgré la fausseté déplorable de ses dogmes, il a eu sur les mœurs la plus heureuse influence.

Hiouen-thsang indique en quelques lignes la distinction des castes, et il ne s'arrête, comme on le fait d'ordinaire, qu'aux quatre principales, parce qu'il serait trop long de faire connaître les autres en détail, ainsi qu'il le dit lui-même. Il analyse brièvement les lois du mariage parmi les Indiens; et il a bien soin de noter l'horreur qu'ils ont pour les secondes noces de la femme. Dès qu'une femme s'est une fois mariée, il lui est défendu jusqu'à la fin de sa vie d'avoir un second époux. On sait que cette loi, sanctionnée par un usage inflexible, s'est perpétuée jusqu'à ce moment; et tout récemment les journaux anglais de l'Inde nous ont appris comme un fait inouï, et comme une grande victoire de la civilisation sur des préjugés invétérés, qu'une jeune veuve indoue venait de convoler en secondes noces. C'est un progrès immense, que les autorités anglaises ont obtenu après de grands efforts, et dont elles sont presque aussi fières que d'avoir enfin aboli la coutume atroce des sutties.

Hiouen-thsang s'occupe ensuite des familles royales, qui se composent ordinairement de kchattriyas; des soldats répartis dans les quatre corps différents de l'armée, infanterie, cavalerie, chars et éléphants; des généraux qui les commandent, et des armes dont ils se servent depuis des siècles, etc. Après la guerre, l'auteur passe à l'administration

de la justice : il indique les pénalités principales, et il décrit avec assez de détails les épreuves judiciaires, dont l'Inde s'est servie bien longtemps avant que notre moyen âge découvrît ou renouvelât cette monstrueuse procédure. Le pauvre pèlerin bouddhiste semble admirer beaucoup cette manière infaillible et simple « de fermer la voie de tous les crimes. »

Après quelques détails sur les neuf manières de témoigner le respect, depuis la simple politesse des paroles jusqu'à la prosternation des quatre membres et de la tête, Hiouen-thsang traite des funérailles et des divers modes de rendre les derniers devoirs. Il n'oublie pas l'étrange coutume du suicide par immersion dans le Gange; et il estime qu'un vieillard sur dix met fin à ses jours par ce moyen que la superstition lui offre de s'assurer la vie éternelle.

Enfin, Hiouen-thsang consacre trois derniers chapitres à quelques considérations générales, qui ne se lient pas très-bien entre elles, sur l'administration publique, sur l'agriculture et sur les métaux précieux de toute sorte que l'Inde produit en abondance.

Il paraît que l'administration dans l'Inde fit la meilleure impression au voyageur chinois; il la trouve généralement très-douce et peu compliquée, deux grands avantages. Seulement il remarque, en vrai statisticien chinois, qu'il n'y a point de registres de l'état civil. L'observation est malheureusement vraie, non-seulement pour l'Inde, mais pour la plus grande partie de l'Asie; et Hiouen-thsang, qui trouvait cette institution établie de temps immémorial dans son propre pays, ne se doutait pas qu'elle est une sorte de privilége que bien peu de peuples ont su se donner, et que n'ont pas même encore tous les peuples de l'Europe civilisée. Mais, à la louange de l'administration indienne, Hiouen-thsang constate que les taxes sont légères, et qu'il n'y a point de corvées imposées aux sujets. Le produit des terres de la couronne dans chacun des États se divise habituellement en quatre parts : l'une pour les dépenses du roi et les frais des sacrifices; l'autre pour les fiefs des ministres et des fonctionnaires du conseil d'État; la troisième pour récompenser les hommes éminents par leur savoir et leurs talents; la quatrième enfin pour distribuer des aumônes, ce qui s'appelle, par une heureuse expression bouddhique, « cultiver le champ du bonheur. » Dans la doctrine du Bouddha et d'après ses exemples vénérables, l'aumône est la plus haute et la plus féconde des vertus; et les distributions régulières d'aumônes étaient devenues peu à peu le devoir des rois, et une obligation à la fois religieuse et politique dont ils ne se sont jamais écartés. Il faut ajouter que les rois demandaient en général aux cultivateurs, aux çoûdras, le sixième de leur récolte, ce qui eût été énorme, si l'administration n'eût

en même temps fourni préalablement la semaille. Hiouen-thsang atteste aussi qu'aux gués des rivières et aux barrières des chemins, on avait établi des perceptions qui étaient pour le trésor royal une source de revenus. L'administration, d'ailleurs, ne commandait jamais un travail sans le payer équitablement; et les enrôlements des soldats étaient volontaires, l'appât des récompenses qu'on leur offrait suffisant pour les attirer et les retenir dans les rangs de l'armée. Tous les employés de l'État, à tous les degrés, vivaient du produit des terres qui leur étaient assignées pour le salaire de leurs services.

Le chapitre de l'agriculture, quoique peu développé, est très-curieux. Hiouen-thsang énumère les principaux arbres fruitiers que l'on cultive, les céréales, les légumes et plantes potagères. Il énumère aussi les principaux aliments, végétaux ou animaux, dont les Indiens se nourrissent, les viandes qui sont permises et celles qui sont proscrites, les boissons, les ustensiles de cuisine et de table, etc. Il remarque que les Indiens ne se servent de cuillers que quand ils sont malades, et que d'ordinaire ils mangent avec leurs doigts.

Enfin, Hiouen-thsang dit quelques mots des métaux précieux que l'Inde, selon lui, produit en abondance, et à la tête desquels il place l'or et l'argent, qui servent de monnaie courante dans les échanges et dans les transactions commerciales, où l'on admet aussi comme monnaie des perles et des coquilles à perles.

Tel est l'ensemble des matières traitées avec plus ou moins d'étendue et d'exactitude dans la Notice sur l'Inde, qui ouvre le deuxième livre des Mémoires; et l'auteur, avant de poursuivre son récit, sent le besoin de se résumer et de rappeler à ses lecteurs le but qu'il s'est proposé en leur présentant ces récits si divers et, parfois, un peu incohérents. Cette précaution de l'auteur chinois, que, d'ailleurs, ce soit Pien-ki ou bien Hiouen-thsang, est certainement fort louable; et à elle seule elle suffirait pour indiquer une grande habileté de composition et de style. D'après l'analyse que je viens de faire de sa Notice sur l'Inde, et que j'ai tenu à montrer dans toutes ses parties, on doit voir assez nettement quel est le procédé de l'auteur chinois et quel est son mérite. Au fond, la manière de comprendre les choses et de les présenter est tout à fait analogue à notre propre manière; et un voyageur de nos jours qui irait explorer l'Inde pour la décrire sous tous ses aspects ne pourrait adopter une autre méthode. Il en est même plus d'un sans doute qui n'adopterait pas une méthode aussi claire et aussi sûre que celle de Hiouen-thsang; et je ne crois pas faire tort aux touristes de notre temps en disant que tous n'ont pas l'esprit aussi juste et aussi

droit. Rien n'est approfondi, j'en conviens, dans les recherches du pèlerin chinois; mais tout y est indiqué et tout y est rangé dans un ordre convenable. C'est beaucoup; et, quoique la science avec ses exigences actuelles puisse trouver à redire à bien des choses, c'est un phénomène très-curieux que ce talent d'exposition d'auteurs chinois du VIIe siècle de notre ère. A cette même époque, personne, en Europe, n'eût peut-être été capable de faire de tels livres; et j'ai voulu signaler encore une fois ce singulier mérite des écrivains de la Chine, dont, en général, on ne se doute guère.

Je vais maintenant poursuivre avec Hiouen-thsang son intéressant voyage, tel qu'il se présente dans ses Mémoires, à partir du royaume de Lampâ.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

SEPTIÈME ARTICLE [1].

SENEBIER.

Mémoires physico-chimiques sur l'influence de la lumière solaire pour modifier les êtres des trois règnes de la nature, et surtout ceux du règne végétal, 3 volumes in-8°, chez Barthélemy Chirol, libraire, 1782.

*Recherches sur l'influence de la lumière solaire pour métamorphoser l'*air fixe *en air pur par la végétation avec des expériences et des considérations propres à faire connaître la*

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février 1856, page 94; pour le quatrième, celui de mai, page 286; pour le cinquième, celui de juin, page 360; et, pour le sixième, celui d'août, page 473.

nature des substances aériformes, par J. Senebier. Genève, Barthélemy Chirol, 1783, *partie chimique de la Physiologie végétale de l'Encyclopédie méthodique, 1791.*
Physiologie végétale, par J. Senebier. Genève, Paschoud, 1800, 5 volumes in-8°.
Expérience sur la germination des plantes, par E.-A. Lefebure, à Strasbourg, de l'imprimerie de Louis Eck, rue des Frères, n° 2, an IX.
Mémoire sur l'influence de l'air et des différentes substances gazeuses dans la germination de différentes graines, par les citoyens J. Huber et J. Senebier, 1 volume in-8°, an IX (1801).

On a vu les difficultés qu'il a fallu surmonter avant de parvenir à formuler, en termes précis, l'amélioration par les végétaux de l'air que la respiration et la combustion des combustibles carburés ont vicié.

Nous avons cherché à faire la part de Priestley, d'Ingen-Housz et de Senebier, dans les travaux et les découvertes dont l'article précédent est le résumé. Il n'aura pas paru trop long, nous l'espérons du moins, à ceux qui pensent que l'exposé d'une branche des connaissances humaines, quelque simples qu'on en suppose les ramifications, pour être complète et parfaite, doit comprendre l'histoire critique des travaux qui ont fait cette branche ce qu'elle est au moment où on veut la connaître.

Mais, en attribuant à Senebier la part qu'il a prise à la découverte du grand fait physiologique dont nous avons tracé l'histoire, nous nous sommes abstenu des détails, les ayant réservés pour cet article, dont une grande partie sera consacrée à l'ensemble de ceux des travaux de ce savant qui rentrent dans l'histoire chimique des corps vivants.

Exposé des travaux de Senebier concernant les relations de l'acide carbonique avec la végétation.

Senebier fit, en 1782, une observation capitale lorsqu'il constata l'influence exercée par l'*air fixe* sur la quantité et la qualité de l'*air déphlogistiqué* qui se dégage des feuilles exposées dans l'eau à l'action du soleil, et encore des parties vertes de l'écorce et des fruits qui ne sont pas mûrs soumises à la même influence[1], mais dater de cette époque même la découverte de l'origine du carbone fixé dans les végétaux, parce que, dirait-on, cette fixation est la conséquence du dégagement de l'oxygène de l'acide carbonique, serait une incontestable erreur. On en sera convaincu, si on se rappelle que Senebier, comme Priestley, professait la théorie du phlogistique, et que celle-ci ignorait la vraie nature de l'*air fixe*.

[1] *Mémoires physico-chimiques*, t. I, p. 374 et suiv.

Selon Priestley, l'*air fixe*, uni à l'*air déphlogistiqué* de l'atmosphère, s'en précipitait, lorsque cet air déphlogistiqué s'unissait au phlogistique; de là l'origine de l'*air fixe* qui apparaissait dans la combustion du bois, du charbon, de la cire, du suif et dans la respiration. Enfin, l'air déphlogistiqué, après avoir enlevé le phlogistique aux combustibles que nous venons de nommer, était-il absorbé par les végétaux, il leur cédait ce même phlogistique, et, redevenu libre, se dégageait dans l'atmosphère. Voilà l'explication de Priestley.

Senebier concevait les choses différemment; l'*air fixe*, selon lui, formé d'*air pur* et de *phlogistique*, une fois absorbé par les plantes, subissait une décomposition sous l'influence du soleil; l'*air pur* se dégageait du végétal, tandis que le *phlogistique* s'y fixait. L'*air pur*, une fois répandu dans l'atmosphère, s'y phlogistiquait de nouveau, et, redevenu *air fixe*, en vertu de la pesanteur (*densité*) il descendait sur la terre et les eaux où vivent les plantes, et contribuait, sous cette forme, à leur accroissement. L'*air pur* était donc, dans la pensée de Senebier, un véhicule qui transmettait le phlogistique de l'atmosphère aux végétaux, tandis que, dans la pensée de Priestley, l'*air fixe* était indépendant de l'*air pur* qui se dégageait des feuilles et du *phlogistique* qui se fixait dans la plante.

Senebier n'avait aucune idée juste de la différence existante entre l'*air fixe* (*acide carbonique*) et l'*air phlogistiqué* (azote), car il admettait que celui-ci ne différait de l'air fixe que par une saturation plus complète de phlogistique; aussi croyait-il que l'*air fixe*, en se phlogistiquant, devenait air phlogistiqué[1]. Il pensait encore que l'*air phlogistiqué* gagnait la région supérieure de l'atmosphère en raison de sa légèreté, tandis que l'*air fixe* en gagnait la région inférieure en raison de sa densité. Enfin, quoique Lavoisier eût démontré, en 1781, que l'*air fixe* a pour éléments l'*oxygène* et le *carbone*, Senebier le considérait, en 1782, comme un composé d'*air pur* (oxygène) et de *phlogistique*.

Or cette composition, formulée en ces termes, ne permettait pas qu'on se rendît compte de l'origine du carbone dans les plantes, par la raison que leur inflammabilité ne tenant pas en réalité à un principe unique, mais à deux, le *carbone* et l'*hydrogène*, l'*air fixe*, tel que Senebier l'envisageait, pouvait renfermer de l'hydrogène tout aussi bien que du carbone.

Une preuve du vague des idées de Senebier sur l'étendue de l'in-

[1] *Recherches sur l'influence de la lumière solaire pour* métamorphoser *l'air fixe en air pur par la végétation*, 1783, p. 259.

fluence de l'acide carbonique dans la végétation, est le titre même du livre qu'il publia, en 1783, comme la suite de ses trois volumes de mémoires relatifs à *l'influence de la lumière solaire sur les êtres des trois règnes de la nature*, imprimé l'année précédente. En effet, ce nouveau volume est intitulé *Recherches sur l'influence de la lumière solaire* POUR MÉTAMORPHOSER L'AIR FIXE EN AIR PUR *par la végétation, avec des expériences et des considérations propres à faire connaître la nature des substances aériformes*. L'auteur est donc plus préoccupé de la *métamorphose* de l'air fixe en air pur que de sa décomposition. Aussi dit-il : « . . . Changer « en air déphlogistiqué un acide matériel, que le feu seul ne peut faci- « lement volatiliser, opérer ce changement par le moyen d'une feuille « verte exposée au soleil dans une eau imprégnée de cet « acide, eût « été une *transmutation* aussi importante pour l'avancement de nos « connaissances, et aussi curieuse aux yeux de la raison que celle d'un « corps quelconque en or ou en argent. Frappé de ces idées, je pris la « peine de recommencer ces expériences... » (Page 27.

Il essaye, mais en vain, de décomposer plusieurs acides, et notamment le sulfurique, par les feuilles, et, tout en avouant que ses nouvelles expériences sont contraires à ses prévisions (pages 76 et 77), cependant il n'y renonce pas absolument. Quoi qu'il en soit, il reconnaît qu'un acide, ajouté à une eau dans laquelle l'air fixe est uni à une base alcaline, telle que la chaux, favorise l'émission de l'air pur, parce qu'en saturant cette base, il met l'air fixe en liberté, et que celui-ci, en pénétrant dans les feuilles, peut y être décomposé sous l'influence de la lumière.

Enfin, une dernière preuve que Senebier n'avait, en 1783, qu'une idée bien vague de la nature de l'air fixe, c'est qu'il admet avec le comte Morozzo comme *évidente la conversion de l'air fixe de la craie en air nitreux*.

Ingen-Housz n'adopta pas l'opinion de Senebier[1]. Selon lui, « les « plantes absorbent continuellement, pendant le jour, une quantité très- « considérable d'air commun; et, après en avoir pris pour leur nourri- « ture le phlogistique, le répandent de nouveau dans l'atmosphère dans « l'état d'un vrai vidange (*sic*) ou d'un vrai excrément, mais dans un état « propre à pouvoir alors servir à la conservation de la vie des ani- « maux[2]. »

Ce n'est qu'en 1791[3] que Senebier résuma de la manière suivante le rôle de *l'air fixe* dans la végétation, relativement au carbone. « Je crois

[1] *Journal de physique*, tome XXIV. — [2] Tome XXV, page 439. — [3] *Physiologie végétale de l'Encyclopédie méthodique*, article *Feuilles*, page 96.

« avoir montré, dit-il, que l'air fixe était encore un aliment des végétaux, « que la sève l'amène avec elle; qu'il est porté jusque dans les feuilles; « qu'il les pénètre avec la rosée par leurs pores; qu'il y est élaboré dans « leur parenchyme; que le soleil favorise sa décomposition, de manière « que l'air pur s'échappe hors de la feuille, et que la partie inflammable « ou le *carbonne* (sic) qui forme avec lui *l'air fixe* se combine avec les « plantes. »

En définitive, si Senebier avait eu raison de dire, dès 1782, que l'oxygène dégagé des feuilles provient de *l'air fixe*, ce n'est qu'après avoir abandonné l'hypothèse du phlogistique, pour adopter la théorie de Lavoisier, qu'il apprécia, en 1791, toute l'importance de l'acide carbonique dans la végétation, en faisant dépendre de sa décomposition par les parties vertes des feuilles, la fixation du carbone au végétal. Nous avons donc eu raison de dire qu'il fut longtemps à saisir toute l'étendue du rapport de l'acide carbonique avec les plantes.

Mais il n'était pas chimiste, et on s'en aperçoit par toutes les explications qu'il donna depuis son premier mémoire de 1782 jusqu'à sa physiologie inclusivement. Ainsi rien de plus vague et de moins clair que tout ce qu'il dit des affinités agissant dans l'émission de l'air pur [1]; rien de plus faux que ses opinions sur la couleur verte des feuilles. Elle résulterait, suivant lui, de l'union d'une matière jaune, opérée sous l'influence d'une résine, avec un bleu de Prusse, et il ajoute que cette matière colorante serait très-analogue, sinon identique, avec l'indigo [2]; plus loin, il considère le jaune comme la couleur fondamentale des végétaux [3]. Enfin, dans sa physiologie végétale de 1800, après avoir attribué, avec raison, à l'acide carbonique la source du carbone dans les plantes, il revient sur l'origine de la couleur verte des feuilles, et il la considère comme le résultat du *dépôt de carbone sur le réseau jaune dont il remplit les mailles* [4], opinion tout à fait fausse.

Voilà les faits les plus saillants, au point de vue de l'histoire critique de la science, que présentent les écrits de Senebier relatifs à sa manière d'envisager le rôle de l'acide carbonique dans la végétation. Maintenant revenons sur nos pas, afin de résumer rapidement ce que nous avons trouvé de plus intéressant, à notre point de vue, dans ces mêmes écrits, mais sur des sujets autres que l'acide carbonique.

---

[1] *Mémoires physico-chimiques*, tome Ier, pages 251 à 254, 375 à 376. — [2] *Mémoires ph.-ch.* tome II, p. 256. — [3] *Mémoires ph.-ch.* tome III, p. 97. — [4] *Physiologie*, tome III, pages 151 à 159.

Si Senebier a composé ses quatre volumes de mémoires, y compris le supplément, de ses propres expériences, et, sous ce rapport, s'il a bien mérité de la science des corps vivants, il a commis la faute d'y rattacher des explications vagues, sans parler d'erreurs évidentes qu'il a commises. Tout en ne blâmant pas le ministre du saint Évangile d'avoir fait intervenir les causes finales dans des considérations générales où l'harmonie de l'ensemble est à nos yeux incontestable, il aurait dû éviter d'y recourir lorsqu'il s'agit des détails, et cela dans l'intérêt même des opinions religieuses qu'il professait et de la méthode *a posteriori* qu'il disait pratiquer, et dont il recommandait l'usage d'une manière toute particulière dans son *Essai sur l'art d'observer et de faire des expériences* (Genève, 1775, 2 vol. in-8° et *ibid.* 1802, 3 vol. in-8°).

Mémoires physico-chimiques, 1782 à 1783.

Senebier a étudié, dans ses quatre volumes de mémoires, l'action de la lumière sur les corps des trois règnes de la nature, mais en insistant sur les corps vivants et les plantes principalement. Le premier et le quatrième volume traitent exclusivement de l'action de la lumière sur les feuilles; dans les deux autres, il parle des conferves, de l'étiolement, de quelques mouvements des feuilles et des pétales, des feuilles qui rougissent quand elles sont sur le point de tomber, des panachures, de l'action de la lumière pour changer la couleur des pétales, colorer les fruits et pour modifier les pepins et noyaux, les boutons à fruit, la moelle et les racines. Il dit peu de chose de l'action de la lumière sur les animaux. Enfin, il décrit des effets de la lumière sur plusieurs produits de la végétation, telle que les bois, la partie verte des feuilles dissoute dans l'alcool, et sur quelques composés de la nature inorganique.

Nous regrettons que Senebier n'ait pas suivi une marche plus méthodique dans la rédaction de ses mémoires. Il *fût allé du simple au composé*, en étudiant les effets de la lumière sur les *composés inorganiques* d'abord, puis sur les *produits de la nature organique*, tels que la matière verte des feuilles ou chlorophylle, les bois, les tissus teints et les peintures colorés avec des matières organiques, et en traitant enfin des phénomènes des corps vivants, auxquels concourent tant d'éléments divers. Dans l'étude de la vie, il faut connaître avant tout les principes immédiats qui constituent l'être vivant : car, quand il s'agira de l'étude d'un organe appartenant à un animal ou à une plante, la connaissance des principes immédiats dont cet organe est l'ensemble doit évidemment précéder l'étude des phénomènes vitaux dont ce même

organe est le siége. C'est conformément à cet ordre que nous parlerons des matières qui composent le deuxième et le troisième volume des mémoires.

I. — Recherches de Senebier concernant des composés de la nature inorganique.

Elles n'ont rien d'original, car presque toutes ne sont que la répétition d'expériences déjà faites par des physiciens ses contemporains.

Ainsi il dit que le turbith minéral, le mercure doux, le sublimé corrosif, le magistère de bismuth, noircissent à la lumière; que le soufre doré d'antimoine y blanchit; que l'esprit de nitre y jaunit. Un résultat intéressant qu'il observa, d'après le conseil de Théodore de Saussure, c'est que l'huile de vitriol ne noircit point à la lumière, lorsqu'au lieu de la renfermer dans des flacons fermés à l'émeri on l'expose dans des tubes scellés à la lampe.

Senebier, en exposant la *lune cornée* (chlorure d'argent) à la lumière, n'a fait que constater des faits déjà connus; peut-être a-t-il donné plus de précision à quelques-uns d'entre eux. Par exemple, le chlorure d'argent, exposé au soleil dans l'eau, devient violet après une minute, et de couleur de terre d'ombre après une demi-heure. Le phénomène se produit dans le vide comme dans l'air. Quatre feuilles de papier empêchent l'action de la lumière. Le rayon violet colore la lune cornée en quinze secondes, tandis que le rayon rouge la colore en vingt minutes, et encore moins fortement.

Senebier pense que l'effet de la lumière est analogue à celui du phlogistique, et il en donne pour preuve l'action de l'acide sulfhydrique (air puant de soufre) sur un grand nombre de métaux qu'il noircit; mais la blancheur du soufre doré exposé au soleil est en dehors de cette supposition.

II. — Recherches de Senebier concernant les produits de la végétation.

Senebier a fait de nombreuses expériences sur la coloration des bois exposés à la lumière. L'air n'a, selon lui, aucune part sur ce phénomène; mais, en lisant la description de ses expériences, on voit qu'il ne s'est pas garanti de l'influence que l'air contenu dans les pores du bois a pu exercer.

L'effet de la lumière sur les diverses espèces de bois commence à s'apercevoir après des temps fort différents; par exemple :

Le *bois d'épine-vinette* commence à changer au bout de trois ou quatre minutes.

Le *bois de sapin blanc* commence à changer au bout de quarante minutes.

Les *bois d'érable, de cerisier, de poirier,* au bout de quatre heures;

Le *bois de chêne,* au bout de quatorze heures;

Le *bois de noyer,* au bout de dix-huit heures;

Le *bois d'amandier,* au bout de vingt-neuf heures;

Le *bois d'ébène,* au bout de trente heures.

La coloration des bois est plus ou moins intense; les uns brunissent *considérablement,* comme le gaïac, le châtaignier; les autres, comme l'if, l'olivier, l'oranger, le cèdre, ne brunissent que *légèrement;* enfin il en est comme le gui, le sureau, le bois de vigne et le réglisse, qui ne se colorent que *très-légèrement.*

En général les bois blancs se dorent, les bois bruns blanchissent, tandis que les bois rouges se violètent, jaunissent ou noircissent.

Senebier croit que c'est la partie résineuse du bois qui est changée par la lumière, et non le bois proprement dit.

Il a observé que l'action de la lumière blanche est plus énergique qu'aucune lumière colorée; parmi celles-ci, c'est le rayon violet, dont l'énergie calorifique est la plus faible, qui a l'énergie la plus grande pour colorer en vert les feuilles étiolées.

Senebier a fait un grand nombre d'expériences relatives à la stabilité au soleil des matières colorantes employées en peinture et en teinture. Malheureusement, faute d'avoir toujours défini toutes les circonstances de ses expériences et d'avoir donné la composition des matières exposées, ainsi que les procédés par lesquels elles avaient été employées, il est fort difficile de tirer des résultats précis de ses observations. Nous ne devons pas taire qu'il arrive à conclure « que les « bonnes couleurs comme celles des Indes sont plus solides sur le fil et « le coton que sur la soie et la laine. . . . . »

Si nous avons montré, il y a longtemps, l'erreur des personnes qui ont professé l'opinion contraire d'une manière absolue, nous convenons que l'opinion de Senebier n'est pas absolument vraie, car tel principe colorant est plus solide sur la laine et la soie que sur le ligneux, et tel autre sur celui-ci que sur les deux premières.

III. — Recherches de Senebier concernant les plantes vivantes.

Nous avons vu, dans le précédent article, l'importance que les obser-

vations de Priestley avaient donnée à l'étude de la *matière verte*, qui, selon Fontana, était un animal. Senebier dut, conformément à ses recherches, s'occuper de cette matière, et, contrairement à l'opinion de Fontana, il n'hésita point à la considérer comme une plante, la *conferva cespitosa filis rectis undique divergentibus Halleri*, sur laquelle des insectes pouvaient vivre; il admit sa multiplication par *graine* (*sporule*) et par filets, ainsi que l'abbé Corti l'avait observé pour les tremelles.

Les graines de *conferva cespitosa* se répandent au loin par l'atmosphère qui les tient en suspension, et de laquelle elles se précipitent dans les eaux.

Si celles-ci renferment de l'air, elles peuvent germer; et, une fois germées, si l'acide carbonique intervient, la plante se développe et s'accroît. Comme les autres végétaux, la *conferva* se porte vers la lumière.

En définitive, Senebier a étudié la matière verte aussi exactement que l'ont permis les connaissances de son temps.

Enfin, nous réunirons quelques faits observés, pour la première fois, ou constatés de nouveau par Senebier.

L'air est nécessaire à la germination; et les rayons, diversement colorés de la lumière, agissent diversement sur la germination de la graine de laitue.

Les parties rouges des feuilles ne s'étiolent pas, ainsi que cela a lieu pour les feuilles vertes, privées du contact de la lumière.

Les narcisses et les tulipes ne fleurissent pas dans l'obscurité; les premières ne perdent pas leur odeur par l'étiolement.

Les feuilles adultes restent vertes dans l'obscurité, tandis que les jeunes feuilles s'y étiolent.

La lumière blanche agit rapidement pour colorer les feuilles décolorées.

Les rayons violets, les moins chauds des rayons colorés, développent plus rapidement que les autres et plus fortement la couleur verte des feuilles étiolées.

Les crocus fleurissent jaunes dans l'obscurité.

Physiologie végétale, 5 volumes in-8°.

Cet ouvrage, qui parut en 1800, est assurément meilleur que le

Dictionnaire de physiologie végétale de 1791. Cependant, il n'est pas comparable, par l'originalité, par la précision des observations, à ceux de Duhamel sur le même sujet, et particulièrement à la *physique des arbres*.

Les deux premiers volumes comprennent l'*anatomie* et une partie chimique qui, sans doute, serait mieux placée dans la *physiologie*. Quoi qu'il en soit, Senebier a parfaitement apprécié la part de la chimie dans l'étude de la végétation, et il est regrettable qu'il n'ait pas été plus familiarisé avec cette science, car, indubitablement, à l'époque même où il écrivait, il n'aurait pas commis certaines erreurs, et il eût été moins disposé à donner comme théories des explications vagues de plusieurs phénomènes de végétation.

Pour Senebier, la vie chimique est une suite de fermentations. Il insiste, avec raison, sur ce que le sol renferme ce qui est nécessaire au développement des plantes qu'il doit porter, et rattache à ce principe et au but de l'agriculture l'emploi des engrais.

A l'appui de ce principe, il rappelle que Linné ne parvint à faire fleurir le *nitraria*, dans le jardin d'Upsal, qu'en ajoutant du sel à la terre en une proportion capable de tuer beaucoup d'autres plantes.

Mais l'engrais ne doit pas dépasser une certaine proportion; on sait aujourd'hui que l'excès est nuisible, parce qu'il absorbe l'oxygène du sol qui doit pénétrer dans la plante. S'il ne le dit pas, il parle de la nécessité de l'oxygène pour la végétation, et insiste sur le renouvellement de l'air à l'égard des plantes. Il parle d'un fait intéressant, concernant la culture de la garance.

A propos de l'influence du sol, relativement à la nature des cendres végétales, il attribue à Bergmann la découverte de la silice dans les plantes; la vérité est que plusieurs anciens chimistes, indépendamment de toute idée hypothétique, y avaient signalé la *terre vitrifiable*, qui était pour eux ce qu'est la silice pour les chimistes modernes.

Il admet, avec raison, la circulation de l'azote dans les plantes; il ajoute qu'il y pénètre avec l'acide carbonique.

De ce que la lumière est, selon lui, contraire à la fermentation, il la croit nuisible à la germination, parce qu'il considère celle-ci comme une fermentation.

A l'exemple de Priestley, il reconnaît que des plantes peuvent vivre aux dépens de leur propre substance; il cite l'*euphorbe*, le *sedum anacampteros*.

Beaucoup de personnes savent qu'un oignon de jacinthe peut se développer et fleurir au sein d'une eau aérée, et qu'en ce cas l'oignon ne

produit pas de caïeux; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que le comte Choiseul-Gouffier est l'auteur de cette expérience, à ce qu'assure Senebier.

Expérience sur la germination des plantes, par E.-A. Lefebure. Strasbourg, Louis Eck, an IX.

Cet ouvrage n'a rien de remarquable; cependant, pour le but que nous nous sommes proposé en écrivant une série d'articles sur la végétation, envisagée principalement au point de vue des lumières que l'agriculture peut puiser, nous ne disons pas dans des théories chimiques, mais dans les recherches expérimentales de la science, faites avec plus ou moins de précision, nous ne pouvons omettre de parler des expériences de Lefebure et de celles de Senebier et de Huber, qui sont du même temps.

Le livre de Lefebure comprend deux parties. La première est l'exposé de recherches expérimentales relatives à l'influence, sur la végétation, de l'âge, de la grandeur de la figure et de la partie interne de la graine.

Selon l'auteur, toute graine ne germe qu'après sa maturité; si donc des graines non mûres, mises en terre, se développent, c'est parce qu'elles y ont mûri préalablement.

Lefebure a observé que des graines de raves, âgées de dix-sept ans, ont toutes germé; mais, par les citations qu'il fait de différents auteurs, il reconnaît que les graines de diverses espèces de plantes diffèrent beaucoup les unes des autres, relativement à la limite du temps où elles cessent de germer. Par exemple, suivant Duhamel, les graines d'angélique et de café ne germent qu'à l'époque où elles viennent d'atteindre leur maturité, tandis que des graines de *mimosa* germent après vingt ans (Duhamel); que des graines de seigle germent après cent quarante ans (Home).

La partie de la graine essentielle à la germination est le point d'insertion des cotylédons à la radicule.

Enfin l'eau, sans la présence de laquelle il n'y a pas de germination, pénètre dans la graine, non-seulement par l'ombilic, mais par d'autres parties encore.

Lefebure examine dans la *seconde partie* les influences des corps pulvérulents de certains gaz ou vapeurs, de la température et de la lumière sur la germination; il a opéré sur les graines de rave.

Suivant lui, elles germent plus rapidement dans le charbon, la terre

noire, les oxydes de plomb, que dans la poudre à poudrer, le sulfure d'antimoine et le sous-carbonate de magnésie.

Il a constaté, après beaucoup d'expérimentateurs, que la mousse humide est très-favorable à la germination, et que celle-ci ne se fait pas sans air; aussi, lorsqu'un vase ne permet pas à ce fluide élastique de pénétrer jusqu'à la plante, la germination dans ce vase est impossible.

Le suif qui enduit une graine n'empêche pas la germination, et peut servir même à la conservation du germe.

Lefebure croit que la graine est susceptible d'absorber le carbone à l'état solide, cependant il n'est pas éloigné d'admettre la possibilité que ce corps pénétrât dans le végétal à l'état d'un *acide carboneux*, c'est-à-dire d'un acide moins oxygéné que ne l'est le carbonique, opinion tout à fait hypothétique.

Il a vu que ce gaz et l'hydrogène sont impropres à la germination; enfin il prétend que celle-ci est possible dans des atmosphères où se trouvent des vapeurs de camphre et d'huile volatile de térébenthine. Nous verrons tout à l'heure des observations contraires à cette proposition.

Enfin Lefebure conclut de ses expériences que les graines de raves ne germent pas au-dessus de 38° ni au-dessous de 5°, et que, si la lumière est nécessaire à la végétation, elle nuit à la germination.

Mémoires sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes graines, par le citoyen J. Huber et J. Senebier. — Genève, Paschoud, an IX, 1801.

Ces mémoires sont au nombre de six. Le premier traite de *l'influence de l'air dans la végétation de diverses graines;* le deuxième, troisième, quatrième et cinquième, *de l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes graines;* enfin le sixième, *de la décomposition de l'eau dans la germination et par conséquent dans la végétation des plantes.*

Les expériences dont l'ouvrage se compose ont été exécutées par J. Huber, dont le nom rappelle une série nombreuse d'observations intéressantes sur les abeilles; mais Senebier n'a pas été le simple rédacteur des travaux d'autrui; il en discutait les résultats en même temps que Huber les lui communiquait; et la conséquence de cette discussion était l'institution de nouvelles expériences. Une part d'auteur revient donc légitimement à Senebier.

Les recherches des deux auteurs ne manquent pas d'intérêt, mais

elles ne sont, en général, qu'une confirmation de ce qu'on savait déjà. Ils ont constaté, après les académiciens del Cimento, Homberg, Boerrhaave, etc., etc., la nécessité de l'air pour la germination, et, après Achard, que la germination, qui ne se fait pas dans les gaz hydrogène, azote et acide carbonique, a lieu dans le gaz oxygène. Ils admettent avec Th. de Saussure que, dans la germination, du carbone de la graine forme du gaz acide carbonique aux dépens de l'oxygène atmosphérique, et qu'une fois cette quantité de carbone enlevée, le germe se développe en vertu d'une fermentation devenue alors possible; il faut se rappeler que Senebier assimilait la végétation à des fermentations successives.

Le mélange de 1^{v} d'oxygène et de 3^{v} d'azote ou d'hydrogène est, suivant eux, plus favorable à la germination que le mélange de 3^{v} d'oxygène et de 1^{v} d'azote ou d'hydrogène.

Mais une observation très-importante par les inductions qu'elle suggérerait, si elle était démontrée, est qu'une atmosphère devenue incapable de servir à la germination, par suite d'un certain nombre de graines qu'on y a fait germer successivement, conserve cette incapacité malgré l'addition d'une quantité d'air plus grande que celle qui aurait formé, avec un volume d'azote pur égal à celui de cette atmosphère délétère, un mélange propre à la germination. Il semblerait donc que la germination produirait une matière ou un agent nuisible au développement ultérieur de la graine.

S'il est vrai qu'à volume égal le gaz acide carbonique soit plus nuisible à la germination que ne le sont l'azote et même l'hydrogène, ce n'est pas, comme le croit Senebier, parce que ceux-ci sont capables d'enlever du carbone à la graine, le contraire étant parfaitement démontré; mais une des observations les plus intéressantes de l'ouvrage est la possibilité d'opérer la germination et la végétation dans des vases très-petits, pourvu que l'air s'y renouvelle incessamment. Senebier et Huber, les premiers à notre connaissance, ont eu le mérite de démontrer que, si, dans une petite capacité où l'air ne se renouvelle pas, on fait germer un certain nombre de graines, on pourra réussir encore une seconde et peut-être même une troisième fois, mais on ne pourra aller au delà, tandis qu'en renouvelant l'air dans cette même capacité, on fera un nombre indéfini de germinations. Nous reviendrons sur ce résultat dans un prochain article.

Contrairement à ce que dit Lefebure de l'innocuité de la vapeur d'huile de térébenthine à l'égard de la germination, Senebier et Huber ont observé que cette même vapeur et celle du camphre, de l'assa fœtida, du vinaigre, de l'ammoniaque, tuent les germes végétaux;

qu'il en est de même des corps *pourrissants* et des champignons frais qu'on a renfermés avec des graines qui auraient germé sans leur présence.

Senebier, après avoir considéré l'ensemble des circonstances où l'oxygène atmosphérique est absorbé pour les besoins de la végétation, croit que les plantes pourvues de parties vertes doivent être insuffisantes pour maintenir dans l'atmosphère cette proportion constante qu'on y remarque entre le gaz oxygène et azote.

Toute graine incontestablement a besoin d'oxygène pour sa complète germination, mais il en existe qui, comme les pois (*pisum sativum*), les fèves, les lentilles, les épinards, le blé même, se gonflent sous l'eau, de manière que leur radicule se dégage des enveloppes de la graine et s'allonge jusqu'à atteindre, dans les pois, par exemple, 9 millimètres. Est-ce un simple phénomène d'imbibition, ou est-ce un commencement de végétation ? Senebier et Huber sont de cette opinion; aussi ont-ils cherché à reconnaître si l'air était nécessaire à la manifestation du phénomène; s'ils n'ont pas résolu la question, et si on admet avec eux que le développement de la radicule est vital, il resterait prouvé que, si l'air intervient, ce n'est que dans une proportion excessivement faible. Nous verrons que Théodore de Saussure admet la nécessité de l'air pour toute germination, et que, si des graines placées dans de l'eau absolument privée d'air laissent apparaître leur radicule, c'est un phénomène de pure imbibition tout à fait étranger à la vie.

Senebier et Huber ont observé que la germination ne se fait ni dans l'eau saturée d'acide carbonique, ni dans celle qui est aiguisée d'acide sulfurique, chlorhydrique, etc.; que de l'eau sursaturée de gaz oxygène est plus favorable à la germination que l'eau commune; enfin qu'une eau courante l'est plus qu'une eau stagnante, puisque, disent-ils, l'eau courante éloigne incessamment de la graine l'acide carbonique et la matière fermentescible qui nuisent à son développement.

Il n'est pas étonnant qu'avec leur manière de voir ils admettent que les pois peuvent germer dans le vide et les gaz hydrogène et azote. Ils disent avoir fait jusqu'à huit germinations seccessives de pois dans un même volume de gaz hydrogène, et que, si des pois refusèrent d'y germer dans une nouvelle expérience, cela tenait à l'acide carbonique qui s'était développé dans les huit expériences précédentes; car, lorsqu'ils eurent absorbé l'acide, les pois y développèrent leur radicule.

Ils ne purent opérer la germination ni dans le gaz acide carbonique ni dans l'huile.

Senebier suppose que le carbone des graines qui germent sous l'eau

est dans un état différent du carbone des autres graines, supposition absolument gratuite. En outre, il serait tenté de croire à une décomposition de l'eau dans la végétation, surtout lors de la germination, époque, où, selon lui, l'action vitale a le plus d'énergie; mais il reconnaît qu'on est hors d'état de démontrer cette décomposition et qu'elle peut avoir lieu sans émission au dehors d'oxygène et d'hydrogène.

Enfin il pense, conformément aux opinions qu'il a énoncées dans la *Physiologie végétale*, que la *germination place dans la plantule une espèce de levure qui provoque et qui entretient une fermentation pendant toute la durée de la plante.* Comme Van Helmont et Stahl, Senebier fait donc jouer aux ferments un grand rôle dans les phénomènes de la vie.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Phoenizier (les Phéniciens), von Dr Movers. T. I, 1841; t. II, 1re partie, 1849, 2e partie, 1850; t. III, 1re partie, 1856.

TROISIÈME ARTICLE[1].

M. Movers poursuit, avec un zèle éclairé, la publication du grand ouvrage qu'il a consacré à retracer l'histoire, les institutions, les expéditions commerciales et guerrières des Phéniciens. Le troisième volume doit contenir tout ce qui a rapport au commerce et à la navigation de ce peuple célèbre. La première partie de ce tome a déjà vu le jour, et la seconde probablement ne se fera pas longtemps attendre. Il est probable que le livre ne se terminera pas là, car le savant auteur, dans un de ses chapitres, renvoie d'avance à la section qui doit avoir pour objet la littérature des Phéniciens.

M. Movers s'occupe d'abord à exposer, d'une main ferme, mais d'une manière succincte, le tableau du commerce antique des Phéniciens. Il divise ce négoce en plusieurs époques. Il le représente, dans

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 117, et, pour le deuxième, celui d'avril, page 249.

les temps les plus reculés, comme se bornant presque exclusivement à la vente du poisson que l'on pêchait dans les mers qui baignent les rivages de la Phénicie; puis se changeant en une sorte de brocantage, qui s'exerçait de côte en côte, d'île en île, dans la Méditerranée. Enfin, lorsque Sidon, longtemps reine et métropole de la Phénicie, eut fondé la ville de Tyr, cette dernière place, habitée par une population aussi active qu'industrieuse, que dévorait la plus noble et la plus insatiable ambition, ne tarda pas à éclipser la ville à qui elle devait la naissance, et se plaça, sans contestation, à la tête de la civilisation phénicienne. Grâce aux efforts prodigieux de ces navigateurs intrépides, la Méditerranée tout entière fut bientôt couverte des vaisseaux phéniciens, sillonnée par leurs bâtiments de commerce. Des colonies riches et puissantes s'établirent sur tous les points. Un commerce immense amena dans les ports de Tyr les richesses du monde connu. Non contents d'explorer les plages de la mer Méditerranée, ces hardis matelots franchirent les limites qui séparent cette mer de l'océan Atlantique, et, s'aventurant sur cette vaste étendue d'eau, allèrent sur ces côtes inconnues, tenter des explorations nouvelles, recueillir de nouveaux trésors.

Tandis que les Phéniciens étendaient si loin du côté de l'occident leurs recherches et leurs investigations commerciales, leur activité prodigieuse les entraînait également, dans une autre direction, vers des régions lointaines, qui leur offraient une source de richesses inépuisables. Non contents de parcourir la Palestine, la Syrie, l'Arabie, l'Assyrie, la Babylonie, la Perse, l'Asie Mineure, l'Égypte, ils s'ouvrirent, par la mer Rouge, le chemin des côtes orientales de l'Afrique, où ils allaient chercher la poudre d'or, les aromates, les gommes, l'ivoire, et une foule d'autres productions précieuses; tandis qu'une autre route, celle du golfe Persique, les conduisait dans l'Inde, où ils trouvaient en abondance les diamants, les pierreries, et quantité d'autres produits que l'Europe a, dans tous les temps, demandés à ces heureuses contrées.

Les Phéniciens, qui, depuis les conquêtes des Israélites, avaient perdu la plus belle partie de leur domaine, je veux dire la Palestine, et qui se trouvaient confinés sur un sol étroit et d'une étendue médiocre, étaient naturellement destinés au commerce maritime. Leurs côtes offraient plusieurs bons ports. D'un autre côté, les forêts du Liban, qui s'étendaient à leurs portes, leur présentaient une masse inépuisable de cèdres, de sapins, qui pouvaient suffire à la construction des flottes les plus nombreuses. Ils avaient sous la main, avec une extrême abondance, le

fer, le cuivre, le chanvre, le lin et tout ce qui était nécessaire pour équiper des navires du commerce; mais, comme leur territoire trop resserré ne leur fournissait qu'imparfaitement des moyens d'échange, ils allaient, dans les pays les plus reculés, acheter à bas prix des marchandises de toute espèce, qu'ils transportaient sur des plages lointaines, où ils les troquaient, avec avantage, contre des produits non moins précieux, sur lesquels ils réalisaient des bénéfices énormes.

Les circonstances, ainsi que le fait observer M. Movers, furent, durant plusieurs siècles, constamment favorables aux entreprises commerciales des Phéniciens. Dans ces temps reculés, les rivages de la Méditerranée et, à plus forte raison, ceux de l'océan Atlantique et de l'océan Indien, étaient habités par des populations imparfaitement civilisées, chez qui l'agriculture était fort peu avancée, et qui, étrangères aux besoins du luxe, livraient, sans hésiter, les productions précieuses de leur pays, pour se procurer soit des objets utiles en eux-mêmes, que leur sol aurait pu leur fournir, à bien moins de frais, soit des bagatelles brillantes, mais dépourvues de toute valeur. C'est ainsi que, de nos jours encore, des tribus sauvages donnent la poudre d'or, l'ivoire, et d'autres denrées importantes, en échange de grains de verre, de perles fausses, et d'autres frivolités, dont le prix est bien loin de représenter celui des objets cédés par elles à d'avides spéculateurs. Un jour viendra où ces mêmes hommes, instruits par les progrès de la civilisation qui aura pénétré jusque chez eux, ou avertis par la concurrence des peuples commerçants auxquels ils fournissent, sans le savoir, des trésors d'un grand prix, apprendront à mieux connaître la valeur des présents que leur a départis la nature, et se montreront moins empressés d'enrichir, par des bénéfices énormes, les êtres cupides qui viennent exploiter leur crédulité naïve.

Mais cet état de chose si prospère, ce monopole commercial si prodigieusement lucratif, ne pouvaient se soutenir indéfiniment. Tyr, en fondant sur la côte d'Afrique une ville puissante, celle de Carthage, ne se doutait pas, sans doute, qu'elle élevait une cité rivale, qui, tout en conservant pour sa métropole un attachement, un dévouement sincère, ne laissa pas de lui porter un coup mortel, en lui enlevant le commerce des côtes occidentales de la mer Méditerranée et des rivages de l'océan Atlantique. De plus, une population nombreuse, celle des Grecs, également distinguée par son activité et par son intelligence supérieure, ne tarda pas à se sentir humiliée de rester tributaire d'une nation étrangère, pour des objets d'utilité ou de luxe qu'elle pouvait demander à son territoire, ou aller chercher elle-même, à bien moindres

frais, aux lieux dont ils étaient le produit; qu'elle pouvait, en établissant chez elle de nombreuses fabriques, obtenir sans peine des denrées précieuses, que les Phéniciens lui avaient fournies jusqu'alors, en prélevant sur la vente des bénéfices énormes. Animés par un sentiment d'intérêt national et par le désir naturel de faire passer dans leurs mains les sommes immenses qu'ils payaient aux Phéniciens, les Grecs fondèrent partout des colonies, sur les rivages de la Méditerranée et du Pont-Euxin, établirent, dans toutes les directions, de nombreux comptoirs. Marseille, colonie des Phocéens, étendit ses relations commerciales jusque dans le nord de l'Europe. Enfin, les Grecs se montrèrent partout les rivaux habiles et intelligents de ces mêmes hommes à qui leur contrée, durant plusieurs siècles, avait offert, pour le commerce, des débouchés aussi nombreux que lucratifs.

L'interruption des relations intimes qui, depuis le règne de Salomon, s'étaient établies entre le peuple juif et les Phéniciens, ferma à ces derniers la voie de la mer Rouge, et arrêta le commerce lucratif qu'ils allaient faire sur les côtes orientales de l'Afrique. Le négoce avec l'Inde suivit d'autres routes, passa aux mains des navigateurs de l'Arabie heureuse, des Égyptiens, des colons établis près de l'embouchure du Tigre et des rivages du golfe Persique. D'un autre côté, la ville de Tyr et toute la Phénicie avaient perdu leur indépendance, leur nationalité, et se trouvaient soumises à une domination étrangère. Toutes ces circonstances réunies ne pouvaient manquer d'amener la décadence totale du commerce phénicien. Quelques siècles plus tard, Carthage, cette orgueilleuse colonie, cette rivale de Tyr, succomba sous les armes des Romains, et l'immense commerce dont elle était le centre s'éparpilla et passa dans d'autres mains. Tel est l'arrêt du sort, telle est la loi invariable qui existe pour toutes les nations. Un peuple qui n'a pas chez soi une force nationale assez imposante pour maintenir son indépendance, protéger ses colonies, ses comptoirs, aura beau déployer des prodiges d'industrie, d'intelligence commerciale, il lui faudra, dans un temps plus ou moins éloigné, éprouver une concurrence dangereuse, inévitable, et céder la palme à des rivaux plus puissants ou plus heureux. C'est ainsi que, dans le moyen âge, des villes d'Italie, Pise, Gênes, Venise, après avoir, soit successivement, soit simultanément tenu le sceptre du commerce, étendu dans tout l'univers les opérations d'un négoce gigantesque, ont vu ce sceptre s'échapper de leurs mains, et n'ont conservé de tant de prospérité, qu'un souvenir glorieux mais affligeant.

M. Movers s'occupe à rechercher quels étaient les objets qui for-

maient la matière de l'immense commerce des Phéniciens. Il passe en revue chacun de ces objets, et réunit, sur ce qui les concerne, tous les détails que peuvent fournir l'érudition et la sagacité. En rendant toute justice à ces recherches consciencieuses, on ne peut se défendre d'une réflexion pénible. A coup sûr, si la main destructive du temps, si la barbarie des hommes ne nous avaient enlevé tous les documents historiques qui concernaient les Phéniciens; si quelque registre des chambres de commerce de Tyr ou de Sidon avait échappé à la ruine de tant de monuments précieux, nous posséderions, sur le négoce de ce peuple, des détails bien autrement instructifs, bien autrement intéressants que tous ceux dont nous pouvons seulement, et avec tant d'efforts, recueillir une faible partie dans les récits des écrivains grecs et latins. L'espérance de retrouver un document de ce genre est, certainement, tout à fait chimérique. Mais, quand des fouilles intelligentes auront pu être exécutées, sur le territoire de la Phénicie, dans les environs de Tyr et de Sidon, il n'est pas impossible que l'on trouve, gravé sur le marbre, sur le bronze, quelque décret relatif au commerce, quelque tarif de douane, quelque document indiquant d'une manière précise la nature des marchandises étrangères importées sur le territoire de la Phénicie, et la quotité des droits imposés sur ces diverses denrées.

M. Movers, passant en revue les objets qui servaient à alimenter le prodigieux commerce des Phéniciens, place au premier rang, avec toute raison, les métaux précieux, l'or et l'argent, qui, dans tous les temps, ont formé et formeront toujours la base du négoce de tous les peuples. Il paraît probable que, dans les temps qui précédèrent le déluge, les hommes ne connaissaient pas la valeur de ces métaux, n'avaient pas songé à les employer pour leur usage, et, encore moins, à les faire servir comme signes représentatifs des objets nécessaires à la vie. Car Moïse, exposant avec des détails succincts, l'invention des arts les plus utiles à l'homme, rapporte que Tubal-Caïn trouva le moyen de travailler le cuivre et le fer. Mais il ne fait aucune mention de l'or ou de l'argent. Ce qui semble indiquer que le genre humain n'avait pas encore senti le besoin d'exploiter ces métaux, qui devaient un jour occuper une si grande place dans l'organisation des sociétés.

Mais, après le déluge, dès les premières époques historiques, dans l'âge d'Abraham et des autres patriarches, nous trouvons l'or et l'argent reçus dans la circulation et mis en œuvre, soit sous la forme de bijoux, soit comme les signes qui représentaient la valeur de tous les objets utiles ou agréables. L'or et l'argent, à ces époques reculées,

n'existaient pas sous la forme de monnaies. Mais on composait, avec ces métaux, de petites masses, qui offraient un poids déterminé, et sur lesquelles on imprimait des marques, qui attestaient la pureté du métal et la valeur de la pièce. C'est ce qui, dans le texte de Moïse, est indiqué par cette expression : « De l'argent qui avait cours chez le marchand. » Chez les peuples pasteurs, il est vraisemblable que l'on imprimait sur ces plaques de métal la figure d'un bœuf, d'un mouton, ou d'un autre animal domestique. C'est ainsi que, chez les Romains, les premiers as présentaient la figure d'un animal de ce genre : d'où la monnaie reçut le nom de *pecunia*.

Et, à cette occasion, je crois pouvoir hasarder une conjecture. Dans plusieurs passages des livres hébreux, on trouve des ventes opérées moyennant un signe qui offre une valeur commerciale, et qui est désigné par le mot *ksitah*, קְשִׂיטָה. Les interprètes grecs se sont accordés à rendre cette expression par le mot *agneaux*. Les traducteurs modernes n'ont pas tous partagé cette explication. Et, en effet, il est peu probable que, dans des temps où les métaux précieux étaient universellement reçus dans le commerce comme les principaux signes de la valeur des objets, on eût encore, pour l'acquisition de terrains ou de denrées plus ou moins précieuses, employé la voie des échanges, qui semble indiquer l'enfance de la civilisation, la naissance des sociétés. En admettant, avec les traducteurs grecs, que le mot *ksitah* désignait « un agneau, » on peut, je crois, supposer que ce nom avait été appliqué à une plaque d'or ou d'argent, sur laquelle on avait imprimé la figure d'un agneau. C'est peut-être de la même manière qu'il faut entendre les passages du Zend-Avesta, cités par M. Movers, et dans lesquels on lit que les amendes étaient acquittées en pièces de bétail. J'ai, à vrai dire, bien de la peine à me figurer que, du temps de Zoroastre, les Perses ignorassent la valeur des métaux précieux, et fussent encore réduits à employer, dans la circulation, des pièces de bétail, comme signes représentatifs des objets dont ils avaient besoin. Un mode de commerce si imparfait me semble bien peu vraisemblable ; et j'aime mieux croire que ces prétendues pièces de bétail étaient des plaques de métal, offrant la figure d'un animal domestique.

M. Movers, pour confirmer son hypothèse, cite à l'appui un passage où le prophète Isaïe, en parlant des Mèdes, appelés par Dieu pour opérer la ruine de Babylone, emploie cette expression : « Les Mèdes qui « ne tiennent aucun compte de l'argent, qui n'ont aucun désir de l'or. » Le savant auteur rapproche ce passage d'un texte de Justin, qui dit, en parlant des Parthes : « Auri argentique nullus nisi in armis usus. »

M. Movers tire de ces passages la conséquence que, dans les temps anciens, les Mèdes, ainsi que les Parthes, ne connaissaient pas la valeur de l'or et de l'argent, et ne faisaient, dans leur négoce, aucun usage des métaux précieux. Mais j'oserais ne pas partager l'opinion du docte écrivain. A coup sûr, les Mèdes, qui, après avoir saccagé la ville de Ninive, en avaient enlevé des trésors considérables, qui, dans leur capitale, voyaient une enceinte de murs revêtue de plaques d'or, et une autre de plaques d'argent, connaissaient et appréciaient ces métaux. Mais l'écrivain sacré, si je ne me trompe, a voulu indiquer que les Mèdes, destinés à être les ministres de la vengeance divine contre Babylone, présentaient un phénomène singulier, celui d'un peuple, qui, en entreprenant une guerre lointaine et périlleuse, n'était guidé par aucun sentiment de cupidité, ni par le désir de s'approprier les immenses richesses que renfermait la capitale des Chaldéens; mais que l'instinct belliqueux, le sentiment d'une vengeance implacable, suffisaient pour l'attirer vers ces parages éloignés. Quant au passage qui concerne les Parthes, il veut dire, je crois, que ces hommes, qui avaient conservé la simplicité d'un état presque sauvage, qui ne connaissaient guère qu'une civilisation imparfaite, ne se piquaient pas d'employer l'or et l'argent pour parer leurs habits et leurs demeures; mais qu'ils les réservaient pour orner leurs armes. De nos jours encore, on pourrait citer des peuples qui, étrangers à toutes les jouissances d'un luxe personnel, montrant, dans toutes leurs habitudes, la simplicité et la frugalité dignes des temps primitifs, attachent le plus grand prix à posséder des armes d'une magnificence extraordinaire, et ne reculent devant aucune dépense, lorsqu'ils peuvent se procurer un avantage dont ils sont si jaloux. C'est ainsi que, dans l'Iliade, Glaucus échange son armure d'or contre les armes de fer de Diomède. C'est ainsi que David s'empara des boucliers d'or que portaient les officiers du roi de Syrie.

M. Movers se pose à lui-même une question importante, dont la solution offrirait, à vrai dire, un haut intérêt historique, mais qui présente, en même temps, une difficulté bien réelle, ou plutôt un problème qu'on ne saurait expliquer d'une manière satisfaisante. Dès les premières époques de l'histoire, nous trouvons l'argent répandu partout, en grandes quantités, et formant la principale base du commerce des nations ; tandis que l'or se montre comme beaucoup plus rare, et paraît avoir eu, dès l'origine, une valeur décuple du premier métal. Et, cependant, l'or se rencontre, dans la nature, sous plusieurs formes. On le recueille dans le lit de quelques rivières : on l'obtient, dans plusieurs pays, par le simple lavage des terres; tandis que l'argent ne se présente, en général, que dans le sein de la terre; rarement il s'offre à un état de pureté com-

plète. Il est, le plus souvent, uni au plomb, au cobalt, au soufre et à d'autres minéraux, dont il faut le séparer avec de longs travaux et des frais considérables. En outre, les mines d'où on l'extrait ne sont pas extrêmement nombreuses. Et, de nos jours, malgré la masse considérable d'argent que fournissent annuellement à l'Europe les mines de Potosi, de Guanaxuato, de Freiberg, de Hongrie, nous voyons avec surprise ce métal disparaître journellement de la circulation, remplacé par une surabondance d'or; en sorte qu'il deviendra, je crois, impossible de maintenir longtemps le rapport qui existe entre les deux métaux. Mais, dans ces temps reculés où commence l'histoire des peuples du globe, d'où provenait cette quantité d'argent, que réclamaient les besoins du commerce, les exigences du luxe? Nous savons, par le témoignage des écrivains de l'antiquité, que l'Espagne méridionale renfermait de nombreuses mines d'argent, aujourd'hui oubliées, que les Phéniciens exploitaient avec un immense profit. Mais, à l'époque d'Abraham, ces mines étaient-elles connues? et, en supposant qu'elles l'aient été, les Phéniciens, alors si peu puissants, auraient-ils eu assez de force pour subjuguer les Turdétains et les autres nations belliqueuses et sauvages qui occupaient le midi de l'Espagne, et se maintenir dans ces contrées lointaines avec cette tranquillité que réclament les travaux compliqués de l'exploitation des mines? On peut, je crois, répondre à ces questions d'une manière négative, et supposer que l'Espagne fut, à une époque beaucoup moins reculée, reconnue et occupée par les Phéniciens. Il faut donc, je crois, conjecturer que ce peuple habile autant qu'avide avait, dès les plus anciens temps, découvert sur des parages plus ou moins éloignés, des gisements d'argent d'une assez grande abondance pour fournir aux besoins du commerce, mais que sa politique ombrageuse dérobait avec le plus grand soin aux autres nations la connaissance de cette source inépuisable de sa richesse. Quant à ce qui concerne la rareté comparative de l'or, par rapport à l'argent, il faut observer que, dans les temps les plus anciens, l'Afrique, qui a toujours fourni une si grande abondance de poudre d'or, n'était pas, probablement, encore ouverte au commerce des Phéniciens; que ce fut seulement sous le règne de Salomon que les flottes de ce prince, réunies à celles de Hiram, roi de Tyr, partant du port d'Élath, à l'extrémité du golfe oriental de la mer Rouge, allèrent explorer les côtes orientales de ce continent, et en rapportèrent une énorme quantité de ce précieux métal.

Il existe, dans les récits d'Hérodote, une particularité singulière, qui a frappé M. Movers, et dont je dois dire un mot. L'historien grec,

passant en revue les tributs que payaient au roi de Perse les différentes contrées de l'Asie soumises à sa domination, évalue tous ces impôts en argent; tandis qu'il fait observer que l'Inde seule acquittait les sommes qu'elle devait fournir, en poudre d'or ou en pépites de ce métal. On est surpris, au premier abord, d'une ordonnance qui présente un fait, en apparence, si étrange, si contraire à la nature des choses. L'Inde, comme on sait, ne renferme pas de mines d'or. Ou, si la terre en recèle dans son sein, les habitants ne se sont jamais mis en peine de les rechercher et de les exploiter. Comment donc la politique du roi de Perse imposait-elle à cette contrée une nécessité impérieuse d'acquitter son tribut avec une denrée précieuse que son sol ne fournissait pas? Il me semble que l'on peut expliquer cette anomalie d'une manière satisfaisante. L'Inde, il est vrai, ne renferme pas de mines d'or et d'argent. Mais elle offre en abondance des diamants, les pierres gemmes, les aromates, les épiceries, et une foule de produits recherchés par le luxe des nations de l'Asie et de l'Europe, et qui, convoités partout, comme un besoin impérieux, ont été, dans tous les temps, achetés à des prix exorbitants. D'un autre côté, la frugalité des Indiens ne leur imposant pas la nécessité de demander aux nations étrangères les denrées qu'ils trouvaient sous leurs mains, c'est toujours avec des métaux précieux que les peuples commerçants ont soldé les nombreux produits qu'ils allaient chercher dans l'Inde. Aussi, à toutes les époques, et jusqu'à ces derniers temps, le numéraire de l'Europe et de l'Asie allait s'engouffrer dans ces heureuses contrées, pour n'en plus sortir.

Lorsque les Phéniciens ouvrirent à leur commerce la route directe qui communiquait avec les côtes orientales de l'Afrique, ils avaient pour but de faire tourner à leur profit exclusif l'ivoire et les autres denrées précieuses que fournit en abondance ce continent, mais, surtout, la poudre d'or, dont l'Afrique présente une mine inépuisable. Ce dernier produit avait pour eux un avantage inappréciable, comme offrant, sous un faible volume, une valeur immense. A l'époque où les Phéniciens établirent avec l'Inde des relations suivies et très-lucratives, ils trouvèrent, sans doute, plus commode de porter dans cette contrée, en échange de ses produits, la poudre d'or, cette marchandise d'un faible volume, qu'ils rencontraient sous leurs mains, et qu'ils n'avaient pas besoin de tirer à grands frais de la métropole. Ce calcul était, sans doute, excellent, dans l'intérêt commercial des Phéniciens. Mais on conçoit qu'il dut, avec le temps, en résulter un inconvénient grave pour l'utilité générale des nations du globe. L'or, par suite des besoins tou-

jours croissants du luxe, se portant sans cesse vers l'Inde, et n'en étant jamais exporté, ce métal aurait fini par disparaître de la circulation, et à s'accumuler sans aucun avantage dans les mains des Indiens. Lorsque les rois de Perse se trouvèrent les maîtres de la plus grande partie de l'Asie, leur politique ne perdit pas de vue l'inconvénient grave dont nous venons de parler. N'ayant aucun moyen d'empêcher la tendance de l'or à se porter vers les contrées de l'Inde et de forcer les habitants à prendre en échange des denrées dont le besoin ne se faisait pas sentir pour eux, ils voulurent les obliger à rendre à la circulation une partie de ces richesses étrangères. Pour atteindre ce but, ils exigèrent que les Indiens, en acquittant les impôts qu'ils devaient payer au monarque de l'Orient, donnassent exclusivement la poudre d'or que leur apportait le commerce, et fissent ainsi refluer vers les contrées plus occidentales, une partie notable du métal précieux qui, depuis des siècles, s'accumulait entre leurs mains.

M. Movers passe en revue les richesses immenses qui, dès les temps anciens, existaient chez les peuples de l'Orient, les trésors énormes entassés dans les palais de Babylone, de Ninive, d'Ecbatane, de Persépolis et des autres grandes capitales de l'Asie. Tous ces récits paraissent fondés sur des autorités incontestables, et les calculs qui en résultent sont parfaitement exacts. Mais peut-être ne pourrait-on pas en conclure que ces richesses se renouvelassent sans cesse, et que l'opulence des peuples augmentât sans mesure. Ces trésors ne faisaient souvent que changer de mains. Les rois de l'Orient ayant toujours eu la fantaisie d'accumuler dans leurs trésors des masses de métaux précieux, entièrement perdus pour la circulation, ces richesses excitaient au plus haut point la cupidité des monarques voisins, qui songeaient à conquérir la capitale de leur ennemi, moins peut-être pour acquérir une augmentation de territoire que pour s'emparer de ces trésors, dont la masse, accrue par la renommée, stimulait au plus haut point leur cupidité insatiable. Ainsi, à la prise de Ninive, les trésors du dernier monarque assyrien furent partagés d'une manière inégale entre les Mèdes et les Babyloniens. Plus tard, les Mèdes et les Perses s'enrichirent des dépouilles de Babylone. Ces richesses, transportées et déposées dans les différentes capitales de l'empire perse, tombèrent ensuite au pouvoir d'Alexandre et de ses successeurs.

M. Movers, en décrivant les richesses qu'un commerce étendu avait amassées chez les Phéniciens, ne pouvait manquer de jeter un coup d'œil sur un peuple voisin, celui des Juifs, dont le territoire confinait avec les frontières de la Phénicie, et qui étaient liés par les nœuds d'une alliance

intime avec les habitants de ce pays. Il démontre que, sans parler des temps plus anciens, et en se bornant au peu d'années qui s'écoulèrent depuis le règne de David jusqu'à celui de Salomon, il s'était opéré, par l'influence du commerce étranger, un accroissement considérable dans la richesse des habitants de la Palestine. Les expressions des livres saints, à cet égard, sont formelles. M. Movers confirme ce fait par plusieurs exemples empruntés à l'histoire. Joab, général des troupes de David, reprochant à un soldat de n'avoir pas tué Absalon, qu'il avait trouvé suspendu à un arbre, lui dit : « Si tu l'avais fait, je t'aurais donné dix « sicles d'argent et une ceinture. » M. Movers se demande quelle devait être la pauvreté d'un pays où la vie du fils du roi était estimée à un prix si médiocre. Tandis que, sous le règne de Salomon, d'après le témoignage formel du Cantique des cantiques, les gardiens des vignes du roi recevaient un salaire qui paraît bien considérable; que, plus tard, du temps du prophète Isaïe, un plant de vignes, contenant mille ceps, avait une valeur de 1,000 sicles d'argent.

Ceci demande quelques explications succinctes. Les Israélites, depuis leur origine, formaient un peuple peu riche, qui avait des goûts simples, des habitudes peu dispendieuses. Habitant une contrée d'une étendue médiocre, et qui était destinée à nourrir une population comparativement très-considérable, ils avaient dû mettre en culture le moindre coin de terre; mais les produits du sol étaient absorbés par la consommation intérieure, et il ne restait rien, ou presque rien, pour l'exportation. Les Juifs ne possédaient pas de mines dont les produits pussent les enrichir. D'un autre côté, Moïse avait interdit aux Israélites le commerce avec les nations étrangères. Ce législateur craignait, surtout, que ces peuples, voués au culte des idoles, n'amenassent les Juifs à partager les mêmes superstitions. Par suite de cet isolement, les arts, dans la Palestine, n'étaient pas fort avancés, et se réduisaient probablement à ce qui pouvait suffire aux plus simples besoins de l'homme. Et nous voyons que, sous le règne de Saül, les Israélites; opprimés par les Philistins, ne trouvaient plus chez eux les moyens de subvenir à leurs nécessités les plus pressantes, et se voyaient contraints, pour la réparation de leurs instruments d'agriculture, de recourir à leurs plus cruels ennemis. Les métaux précieux, comme on peut croire, étaient rares dans la Palestine, et, par suite, le prix des terres ne s'élevait pas à des sommes considérables; d'autant plus, que, suivant la loi de Moïse, les terres ne pouvaient être aliénées à perpétuité, et devaient, au bout d'un laps de temps, revenir à leurs propriétaires. Sous les règnes de Saül et de David, les choses, dans la Judée, ne subirent pas une modification sen-

sible. Le premier de ces princes, depuis son avénement au trône, conduisait lui-même l'exploitation de ses terres. David, au milieu de ses grandes conquêtes, avait conservé des goûts de simplicité qui annonçaient plutôt un particulier qu'un monarque. Obligé de fuir devant son fils Absalon, il se vit contraint de partir à pied, au risque de compromettre sa vie et celle de ses serviteurs. Ses fils n'avaient d'autres montures que des mules. Et tout, dans cette cour, annonçait un luxe qui n'avait rien de trop dispendieux. David, dans le cours de ses expéditions guerrières, avait enlevé aux ennemis vaincus des sommes prodigieuses. Mais ces métaux précieux, entassés par lui dans son palais, et destinés surtout à la construction du temple qu'il se proposait d'élever au vrai Dieu, ne paraissent pas avoir passé dans la circulation et ajouté beaucoup aux richesses du peuple juif. Quant à l'exemple de la récompense offerte par Joab au soldat qui aurait tué Absalon, ce fait ne doit pas être pris à la lettre, et recevoir une signification trop absolue. Il ne s'agissait pas ici d'une récompense nationale, proposée au nom de l'État, comme prix de la tête d'un grand coupable. C'était simplement une gratification que le général aurait, sur ses propres fonds, offerte clandestinement à celui qui aurait délivré l'État de son plus grand ennemi. Absalon, comme on sait, s'était révolté contre son père, avait entraîné dans sa rébellion une bonne partie du peuple juif, et avait montré, dans sa conduite, tout ce qu'une ingratitude parricide peut avoir de plus odieux. Au moment où la bataille allait s'engager entre les deux armées, David, qui conservait pour ce fils sa première tendresse, recommanda expressément d'épargner sa vie. Joab, général des troupes de David, homme impérieux et énergique, voulait surtout épargner le sang du peuple et préférait étouffer la révolte dans le sang du principal coupable. Lorsqu'il apprit qu'un soldat avait aperçu Absalon suspendu à un arbre, il dit à cet homme : « Pourquoi ne l'as-tu pas tué? je t'aurais donné dix sicles « d'argent et une ceinture. » Cette récompense, qui, au premier abord, paraît si faible, eût été une gratification donnée par Joab, à l'insu de David. Or Joab, par lui-même, n'était pas riche, et probablement, lorsqu'il avait accompagné la fuite de son maître, tout ce qu'il possédait avait été pillé par le parti d'Absalon.

Sous le règne de Salomon, les choses, dans la Judée, changèrent de face. Ce prince joignait à une haute sagesse, à une érudition prodigieuse, les goûts d'un luxe brillant, de la magnificence la plus raffinée. Profitant des trésors immenses amassés par son père; ayant, par son alliance avec Hiram, roi de Tyr, procuré aux Juifs les bénéfices d'un

commerce immense, qui avait fait arriver dans la Palestine une surabondance de métaux précieux, Salomon crut pouvoir se livrer sans contrainte à des goûts de luxe nobles, mais extrêmement dispendieux. Non content d'avoir, suivant les intentions de son père, élevé à Dieu un temple admirable; d'avoir pourvu, avec une magnificence vraiment royale, à l'entretien du culte divin, il s'entoura lui-même de toutes les jouissances que peut offrir le faste le plus somptueux. Des palais magnifiques s'élevèrent pour recevoir le monarque; à l'exemple des rois de l'Orient, il réunit auprès de lui un grand nombre de femmes, dont les dépenses absorbaient annuellement des sommes prodigieuses. De vastes jardins furent plantés en divers cantons, et occupèrent des terrains considérables, qui primitivement étaient consacrés à l'agriculture. De nombreux chevaux, destinés pour les plaisirs du monarque et pour composer une cavalerie imposante, furent, malgré les prohibitions de la loi de Moïse, amenés journellement dans la Judée. On doit donc peu s'étonner que Salomon, dont le luxe ne connaissait pas de bornes, qui se piquait, dans tout ce qui le concernait personnellement, de déployer une magnificence extraordinaire, ait assigné aux gardiens de son jardin favori des gages qui semblent excéder le prix de leurs services. Mais il ne faudrait pas, je crois, tirer de ce fait une conséquence pour ce qui concernait les dépenses des particuliers. Au reste, tout en admirant la sagesse, la magnificence de Salomon, on doit convenir que ce prince, par son luxe, par ses prodigalités, causa à son pays un tort irréparable. Se fiant un peu trop sur un état de prospérité et d'opulence qui devait être passager, il fit connaître à son peuple des besoins nouveaux, lui inocula des goûts de dépense pour lesquels un immense commerce étranger pouvait seul offrir des ressources suffisantes; mais ce commerce ne devait pas se prolonger perpétuellement, et les habitudes de luxe, une fois introduites chez un peuple, y prennent facilement racine. D'un autre côté Salomon, pour entretenir la magnificence qui régnait autour de lui, avait imposé sur ses sujets des contributions qu'une opulence passagère permettait d'acquitter, mais qui, au moment où le commerce déclina, devinrent, pour la nation, tout à fait onéreuses. Il semble même que, du vivant de Salomon, cette décadence commençait à se faire sentir; car nous voyons ce monarque, à qui Hiram, roi de Tyr, avait fourni des cargaisons de bois de cèdre, offrir en récompense vingt villes de ses États, que le prince tyrien refusa avec une sorte de dédain. On sait que les dépenses prodigieuses de Salomon, et, par suite, la gêne qui en était résultée pour la nation, amenèrent, après le règne de ce prince, l'évé-

nement le plus funeste : je veux dire le schisme de dix tribus, qui porta à la nationalité du peuple juif un coup irréparable.

Quant à l'exemple cité par M. Movers, d'après le prophète Isaïe, qui nous offre une vigne ayant une valeur considérable, cet exemple ne saurait être pris comme constituant une règle générale. Le prophète, voulant indiquer d'avance la dévastation qui menaçait la Judée, choisit pour type une vigne plantée avec soin par un propriétaire riche, qui s'était plu à y réunir des ceps d'une qualité supérieure, pour lesquels il n'avait épargné ni soins ni dépenses.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 11 juillet, S. A. I. le Prince Napoléon a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. le marquis de Pastoret, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Rig-Véda ou les hymnes sacrés des brahmanes, publiés par Max-Muller, avec une introduction, le texte et la traduction du Pratiçâkhya, qui renferme la métrique et la grammaire des hymnes les plus anciens. Première et seconde livraison. — M. Max-Muller rend service aux études indiennes en réimprimant le texte des hymnes du Rig-Véda sans y joindre le long commentaire de Sayâna, qui l'accompagne et l'explique dans la grande et magnifique édition d'Oxford. Ce qui donne un prix tout particulier à cette nouvelle édition, c'est la publication du Prâtiçâkhya de Çaounaka, avec les explications d'Ouvata. Dans les deux livraisons que nous avons sous les yeux, M. Max-Muller en est arrivé à la fin de la première lecture du Prâtiçâkhya, qui en contient trois, chaque lecture renfermant six patalas ou chapitres. Les autres livraisons continueront à donner la suite du Prâtiçâkhya, en même temps qu'elles donneront la continuation du texte du Véda. M. Max-Muller n'a eu presque aucun changement à faire à ce texte, qu'il avait élaboré déjà avec le plus grand soin, et qui, de plus, est, comme on sait, demeuré depuis les temps les plus reculés dans une pureté inaltérable. Le Prâtiçâkhya de Çaounaka, qui remonte au moins au IVe siècle avant notre ère, constate que, dès ce temps, le texte du Rig-Véda était absolument pareil à celui que nous avons maintenant.

Cette édition du Rig-Véda est dédiée à M. le Dr Herman-Brockhaus, dont M. Max-Muller a reçu les leçons en 1843 et 1844, à Leipsick. C'est un bel hommage d'un savant élève à un savant professeur.

Nous reviendrons sur la publication de M. Max-Müller pour étudier plus particulièrement le Prâtiçâkhya, qu'il a éclairci par un commentaire très-développé et très-curieux, et dont nous nous occuperons en même temps que de l'édition de M. Ad. Regnier, annoncée déjà par nous.

M. Ad. Regnier avait achevé dès longtemps la traduction du Prâtiçâkhya de Çaounaka, et il avait même déjà commencé à la publier, avec le texte, dans le Journal asiatique de Paris, quand a paru l'édition de M. Max-Muller. Aujourd'hui l'ouvrage de M. Regnier et celui de M. Max-Muller sont parvenus au même point, c'est-à-dire que l'un et l'autre ont donné la première lecture du Prâtiçâkhya. On peut regretter que deux hommes aussi savants se soient occupés en même temps du même monument, et que leurs forces ne se soient pas appliquées, avec un plus grand avantage pour les études indiennes, à des monuments divers. Mais c'est là un hasard que rien ne pouvait prévenir; et, pour notre part, nous serions bien fâché que l'un ou l'autre renonçât maintenant à poursuivre son œuvre. M. Ad. Regnier semble en avoir eu l'intention, si nous en jugeons par quelques lignes qui précèdent son travail et y servent comme d'introduction, mais nous sommes assuré qu'il ne cédera point à ce premier mouvement et qu'il ne nous privera point de la continuation de ses belles études. Nous savons que la seconde lecture est sous presse, et cette publication nouvelle mettra M. Ad. Regnier en avance sur M. Max-Muller. Le monde savant ne peut que gagner à cette honorable concurrence.

Mélanges de philosophie juive et arabe, par M. Munk. Texte hébreu. Paris, librairie de A. Franck, 1857, in-8° de VII-281 et 76 pages, première livraison. — La première livraison de ce recueil important renferme des extraits d'un traité philosophique arabe, intitulé : *Source de la vie,* par un juif espagnol du XIe siècle, nommé Salomon ben Gébirol. Ici les extraits sont tirés d'une version hébraïque, faite par un autre juif espagnol, Schem Thob ben Salaquera, et ils sont accompagnés d'une traduction française et de notes critiques et explicatives. A la suite de la traduction on trouve une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, et un exposé de ses doctrines. Cet auteur est celui qui, dans le moyen âge, fut souvent désigné par les écrivains scolastiques de l'Europe sous la dénomination altérée d'*Avicebron.* Les fréquentes citations qu'on rencontre du *Fons vitæ* d'Avicebron, dans les écrits d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, témoignent de la grande vogue dont ce livre jouissait alors. Ces citations ont suffi à M. Ritter, auteur d'une histoire de la philosophie, en allemand, pour proclamer l'auteur « une « des plus puissantes intelligences philosophiques du moyen âge. » Mais qui était Avicebron et où était le *Fons vitæ?* M. Munk, travaillant, il y a quelques années, au catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque impériale, trouva, dans un volume qui renfermait divers traités de philosophie, l'abrégé fait par Schem-Thob, abrégé où le traducteur disait avoir introduit toute la substance du traité original. Or ce travail de Schem-Thob contenait les passages cités par Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Quelque temps après, M. Munk rencontra dans un manuscrit latin le *Fons vitæ* cherché depuis si longtemps. Le *Fons vitæ* et l'abrégé de Schem Thob s'accordaient; la question était donc résolue. Le manuscrit hébreu et le manuscrit latin dont il s'agit ici sont les seuls exemplaires de cet ouvrage qui aient été découverts jusqu'à présent.

Le traité de Ben Gébirol roule sur ces délicates questions qui s'agitent depuis que

l'homme s'est occupé de philosophie, et qui ne finiront qu'avec lui. L'ouvrage se compose de cinq livres, dont voici le sommaire. Le premier livre explique ce qu'on doit entendre par *matière* et par *forme* en général; le second livre traite de la matière revêtue de la forme corporelle; le troisième établit l'existence de substances simples, intermédiaires entre l'agent premier, c'est-à-dire Dieu, et le monde. Dans le quatrième livre on démontre que les substances simples sont composées de matière et de forme; enfin le cinquième livre est consacré à la matière universelle et à la forme universelle, c'est-à-dire aux idées de matière et de forme prises dans leur sens le plus étendu et appliquées aussi bien aux substances simples qu'aux substances composées. Viennent ensuite quelques observations générales sur la *volonté*, première hypostase de la divinité, qui plane sur tout ce qui existe, sur les substances simples comme sur les substances composées. Dans l'exposé de son système, l'auteur est amené à dire que l'âme et les autres substances simples doivent avoir une matière; et l'on peut croire que c'est pour ne pas choquer ses coreligionnaires qu'il composa son traité en arabe, ce qui ne l'empêcha pas de passer parmi les juifs pour un philosophe hétérodoxe. Mais Ben Gébirol était poëte; il a été même, au jugement de M. Munk, le plus grand poëte que le judaïsme ait produit depuis les temps bibliques. Il composa en hébreu un certain nombre de chants religieux qu'on répète encore dans les synagogues. Cette première livraison, dont notre analyse suffira pour faire apprécier l'intérêt, sera suivie d'une seconde; le tout formera un volume in-8°.

Le Guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Maimonide, publié par M. Munk, texte arabe, traduction française et notes. Tome Ier. Paris, librairie de Frank, in-8°. — Maimonide, médecin et philosophe juif, naquit en Espagne vers l'année 1136 de notre ère, et se rendit en Égypte où il devint le médecin de Saladin. Les juifs le regardent comme le plus grand écrivain qu'ait produit le rabbinisme. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits. Celui-ci est ordinairement cité sous son titre hébreu de *Méré nebokim*, ou Guide des égarés. Il a été ainsi appelé parce que son objet est principalement de tirer d'embarras les personnes qui, dans l'interprétation de l'Écriture sainte, ne savent pas trouver la vraie voie, hésitant entre le sens littéral, qui blesse quelquefois la raison, et le sens allégorique, qui n'est pas toujours d'accord avec la religion; mais, en même temps, par les développements donnés aux questions, l'ouvrage rentre dans la philosophie générale. Voilà pourquoi l'auteur, voulant qu'il fût lu non-seulement par les juifs instruits qui alors savaient tous l'arabe, mais aussi par les Arabes eux-mêmes, il le rédigea dans la langue de Mahomet.

C'est sur l'arabe que fut faite, sous les yeux mêmes de l'auteur, une traduction hébraïque par le rabbin Samuel Ben-Thibbon; plus tard une traduction latine fut faite sur l'hébreu, et voilà comment l'ouvrage fut mis à contribution par saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand. La version hébraïque et la version latine furent imprimées dans la suite; mais la première ne rend pas toujours l'original d'une manière claire, et la seconde manque d'exactitude. Le texte arabe paraît ici pour la première fois. Il est publié d'après les manuscrits des bibliothèques d'Oxford et de Leyde. La traduction française se tient aussi près du texte qu'il est possible; pour les notes, elles sont critiques, littéraires et explicatives.

Sous ces divers rapports, personne peut-être en Europe ne se trouvait placé dans d'aussi bonnes conditions que M. Munk. M. Munk est juif, et il sait non-seulement l'hébreu, mais l'arabe; de plus il s'est occupé toute sa vie de matières philosophiques. Enfin, M. Munk a été pendant quelque temps employé au département

des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et il a rédigé en grande partie un nouveau catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque. S'il a quitté cette position, c'est parce qu'il a été frappé par la plus grande des infirmités, la cécité. En ce qui concerne l'ouvrage lui-même, on sait quelle est son importance pour l'exégèse et la théologie biblique, et combien il est riche en renseignements sur l'histoire de la philosophie au moyen âge, notamment par rapport aux Arabes. Aucune des questions qui intéressent le théologien n'y est passée sous silence, et, bien que les solutions données par l'auteur soient généralement basées sur une exégèse allégorique et sur une métaphysique qui a fait son temps, elles nous offrent souvent des traits de lumière qui peuvent encore aujourd'hui nous servir de guides. Comme fondateur d'une théologie rationnelle, Maimonide a exercé sur ses coreligionnaires une influence décisive, dont les conséquences se font sentir encore aujourd'hui. L'ouvrage entier aura trois volumes. C'est M. James de Rothschild qui fait les frais d'impression.

Voyage à la côte orientale d'Afrique, exécuté pendant les années 1846, 1847 et 1848, par le brick *le Ducouëdic*, sous le commandement de M. le capitaine Guillain; publié par ordre du Gouvernement. Tomes I et II; Paris, Arthus Bertrand, 1857, deux volumes grand in-8° et atlas grand in-folio de 60 planches. (L'ouvrage comprendra trois volumes.) — Les côtes de l'Afrique orientale, dont M. le capitaine Guillain publie en ce moment la description, étaient visitées, sous la domination des Ptolémées et sous celle des empereurs, par les navires grecs et romains partis des côtes d'Égypte. Elles le furent plus tard par les navires arabes et persans partis, soit de l'Égypte, soit des côtes occidentales de l'Arabie, soit aussi des deux rives du golfe persique. On peut consulter à ce sujet la *Relation des voyages des Arabes et des Persans à l'Inde et à la Chine, au IXe siècle de notre ère*, publiée par M. Reinaud. Quand Vasco de Gama fit flotter pour la première fois l'étendard portugais dans ces parages, il trouva les Arabes répandus partout, et ce fut de leur part qu'il rencontra le plus d'opposition : en effet, les Arabes servaient d'intermédiaires pour le commerce des épiceries entre l'Europe et l'Asie orientale. Mais, lorsque le cap de Bonne-Espérance fut franchi et que les Portugais eurent tracé la route de l'Inde, de la Malaisie et de la Chine, il devint plus simple d'aller chercher directement les épiceries dans les lieux de production. Dès ce moment, les côtes de l'Afrique orientales furent à peu près délaissées. Les navires européens, arrivés au cap de Bonne-Espérance, cinglaient vers le nord-est pour se rendre dans la presqu'île de l'Inde, à Sumatra, à Java ou en Chine. D'une part, les possessions des Portugais à Sofala et à Monbase perdirent presque toute leur importance; de l'autre, la partie de la côte située au nord, laquelle n'a jamais été productive, fut complétement négligée et devint presque inconnue. Le gouvernement anglais fit faire, en 1823 et en 1824, une exploration de ces côtes au point de vue hydrographique; mais cette exploration était loin de répondre à ce que la science de la géographie et les besoins du commerce sont en droit de demander. La découverte de la navigation à vapeur vint reporter l'attention sur ces contrées jadis plus favorisées. On sait que le gouvernement anglais, pour accélérer ses communications avec ses immenses possessions de l'Inde, a fondé un service de bateaux à vapeur entre Suez, d'une part, et, de l'autre, Bombay, Ceylan, Madras, Calcutta, Singapour, etc. Les avantages qui sont résultés de cette rapidité de communications ont fait songer à établir une autre ligne de bateaux à vapeur entre Suez et l'Ile de France. De son côté, la France, qui, outre l'île Bourbon, Mayotte et d'autres îles voisines, possède quelques portions de territoire sur les côtes de Madagascar, comprenait dès lors combien

il serait important d'établir aussi par la mer Rouge et les côtes de l'Afrique orientale ses relations avec les colonies qui lui appartiennent dans ces parages. Plus tard est venue la question du percement de l'isthme de Suez, question immense et qui à elle seule est de nature à modifier profondément les voies actuelles du commerce. En 1845, le gouvernement français jugea d'une bonne politique de se préparer à la situation nouvelle que les événements faisaient prévoir. Il résolut d'entreprendre une exploration des côtes de l'Afrique orientale, considérée à la fois au point de vue hydrographique et au point de vue des besoins du commerce. Sous le premier rapport, il s'agissait de prendre note de la direction des côtes, de la profondeur des eaux, des lieux ensablés, de l'existence des courants. En ce qui concerne le commerce, il s'agissait d'exposer d'une manière précise ce que chaque localité peut fournir et ce qu'elle est susceptible de recevoir du dehors. Pour une mission aussi délicate, le gouvernement fit choix de M. Guillain, qui déjà avait navigué plusieurs fois dans ces parages. M. Guillain, à son retour en France, présenta au ministre un mémoire développé sur les résultats de ses explorations en ce qui touche les intérêts commerciaux de notre pays; mais, avant de publier l'ensemble de ses observations, il se réserva de les contrôler et de les compléter par une étude approfondie des faits du même genre qui avaient été recueillis avant lui. Telle est la cause du retard que cette grande publication a éprouvé. Le premier volume porte pour titre particulier : *Exposé critique des diverses notions acquises sur l'Afrique orientale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Les témoignages qui nous sont parvenus des voyages faits dans ces mers par les Grecs, les Romains, les Arabes et les navigateurs modernes, y sont rapportés et discutés. La relation du voyage proprement dit ne commence qu'avec le deuxième volume; elle l'occupe tout entier, et remplira aussi le tome troisième. Dans cette première partie de la relation, M. Guillain arrive à l'île de Zanzibar, qui, dans les temps modernes, a acquis de l'importance, et il en donne une description qui semble complète. De là il fait une excursion sur les côtes de l'Inde, à Diu, à Surate, à Goa et dans l'île de Socotora, pays qui tous rappellent des souvenirs et méritent, au point de vue actuel, une sérieuse attention. Dans ses exposés et ses discussions, l'auteur mène de front l'hydrographie, la géographie, l'étude des mœurs, l'histoire, l'état du commerce, et, grâce aux recherches approfondies qu'il a faites depuis son retour, ces diverses matières, qu'il est rare de trouver réunies, sont ici rapprochées, contrôlées les unes par les autres, et accompagnées des corollaires qui en découlent. L'atlas se compose de vues de villes, de plans, d'armes, d'ustensiles, de portraits d'indigènes pris au daguerréotype et lithographiés. On y trouve, de plus, quelques cartes gravées pour le compte du ministère de la marine.

TABLE.

Pages.

Lettres de Jean Calvin, etc. (4e article de M. Mignet.) 405

Voyages des pèlerins bouddhistes, etc. (2e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 423

Recherches expérimentales sur la végétation, etc. (7e article de M. Chevreul.). 437

Die Phoenizier, etc. (3e article de M. Quatremère.) 451

Nouvelles littéraires 464

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1857.

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées, d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, 2 vol. in-8°.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

Le château d'Amboise, dans lequel les Guise s'étaient enfermés avec le jeune roi François II, était d'un accès difficile. Il s'élevait sur un rocher assez vaste, flanquant la rive gauche de la Loire et formant une esplanade dont les bords étaient presque à pic dans la plus grande partie de sa circonférence, et d'où l'on dominait le cours de la Loire au nord et la forêt d'Amboise au sud. Le rocher était de forme longitudinale, et le château qu'y avaient construit les anciens comtes d'Anjou, qu'avait réparé et fortifié Charles VII en 1421, et auquel Charles VIII avait ajouté, trois quarts de siècle auparavant, deux grosses tours, l'une du côté de la rivière et l'autre du côté de la forêt, s'étendait de l'est à l'ouest. Vers sa partie occidentale et à ses pieds était la petite ville d'Amboise, qui était entourée de murailles et qu'il fallait assiéger, si l'on n'y était pas introduit. La possession même de la ville n'entraînait point la prise du château, dont il était plus malaisé encore de se

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1856, page 717; pour le deuxième, celui de février 1857, page 92; pour le troisième, celui de mars, page 156, et, pour le quatrième, celui de juillet, page 405.

rendre maître. On ne pouvait y pénétrer que par des tours faciles à garder et par des ponts-levis jetés sur les fossés qui le couvraient là où le rocher taillé à pic n'en défendait pas l'abord. Le 6 mars, toute la cour fut sous les armes. Ce jour-là et les jours suivants, la place d'Amboise fut fermée et défendue comme si l'ennemi eût été à ses portes et que le roi y fût menacé d'un siége[1].

Dans ces moments de vives alarmes, d'après les conseils de l'amiral Coligny[2], qui venait d'être mandé à la cour sur les instances de la reine mère, poussée à la modération par la crainte, et de l'avis du chancelier Olivier, que son équité et sa clairvoyance auraient, s'il n'avait pas été si faible, disposé non-seulement à suspendre les poursuites contre les dissidents, mais à leur accorder une entière tolérance, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine consentirent à un édit d'adoucissement dans la persécution. Ils espérèrent apaiser par là la secte poussée à bout et devenue entreprenante des réformés. François II avouait, dans cet édit, que, à son avénement à la couronne, ayant trouvé la plupart des provinces troublées par des dissensions religieuses et par la licence des guerres passées, agitées par des prédicants venus de Genève, inondées de livres qui étaient apportés de cette ville hérétique, et dont on avait infecté le peuple de son royaume, il avait, conformément à ses devoirs et aux ordonnances, fait procéder avec rigueur contre ceux qui avaient été pris par la justice et reconnus *sacramentaires*. Mais il ajoutait que le nombre des prisonniers arrêtés, pour avoir été entraînés avec simplicité et ignorance dans les assemblées illicites des prédicants, ou qui avaient pris part à l'administration de la cène et du baptême, selon l'usage de Genève, était trop grand, et l'obligerait, s'il voulait agir rigoureusement, à verser trop de sang, ce qui répugnait à son naturel et à son âge, et qu'il s'était dès lors décidé à user envers eux de clémence et de miséricorde. C'est pourquoi, de l'avis de la reine, sa mère, des princes du sang, d'autres

[1] « Desto ha avido tanta alteracion en todos, y dado tantas muestras della como « si tuvieran un exercito enemigo á las puertas porque aquellos dias que tenian « aviso que se avia de intentar la conjuracion, encerrandose en el palacio llamaron « los cavalleros de la orden que le velassen redoblando las guardias ordinarias del « rey chr^mo^ y del palacio, no dexando entrar en el a quien no fuesse muy conocido « y segur. » Dépêche de Chantonnay, du 19 mars. — [2] Tous les historiens contemporains prétendent que les trois Châtillon vinrent en même temps à la cour; c'est inexact. Le cardinal y était déjà. Dans une lettre qu'il écrit, le 26 février, à son oncle le connétable, il lui annonce que l'amiral, son frère, a été mandé à cause des affaires d'Écosse. Ms. Béthune, n° 8674, fol. 22 v°. Quant à d'Andelot, il n'arriva que le 15 à Amboise, longtemps après Coligny. — Dépêche de Chantonnay, du 19 mars.

grands, princes et seigneurs de son conseil, de son chancelier, il leur donnait une amnistie générale, à condition qu'ils vivraient désormais en bons catholiques. Il n'en exceptait que les prédicants et les conspirateurs contre sa personne, sa famille et son État. Cet édit, donné à Amboise, le 8 mars, et vérifié en toute hâte à Paris, le 11, par le parlement[1], était à la fois tardif et insuffisant. Il ne devait pas arrêter les conjurés qui étaient en marche, et rassurer les protestants qui, pour sortir de prison ou pour n'y être pas jetés, étaient réduits à abjurer leur foi religieuse et à rentrer dans l'Église catholique.

Du 6 au 9 mars, les Guise s'étaient tenus constamment sur leurs gardes. Ils avaient fait mettre à la torture[2], avec quelques hommes suspects qu'on avait déjà arrêtés sur les bords de la Loire, les prisonniers mystérieusement amenés de Vincennes. L'Angevin Soubselles et l'Écossais Stuart y avaient été appliqués quatre fois, et si rudement, que le dernier y avait eu le bras cassé. Rien n'ayant été dévoilé par eux, et personne ne se montrant, les Guise, qui avaient mandé quatre cents hommes d'armes, fait monter Sipierre, gouverneur des frères du roi, vers Orléans, pour y lever des troupes, descendre le comte de Sancerre vers Tours, pour surveiller le cours inférieur de la Loire, commencèrent à se rassurer. La confiance leur revint, et, le 10 mars, ils permirent au jeune roi de sortir du château où il était confiné, pour aller à la chasse[3].

L'entreprise semblait manquée et, certainement elle était compromise. Calvin en augurait plus mal que jamais; il était dans la plus grande anxiété sur son issue. Il en connaissait l'époque, bien qu'il en eût désapprouvé le dessein; aussi écrivait-il, le 23 mars, à Jean Sturm instruit de la conspiration, à Strasbourg, comme il l'était lui-même à Genève : « Ce qu'ils ont conçu follement, ils l'ont accompli puérilement. « Je regrette maintenant leur molle inaction; ce qu'ils avaient résolu « d'exécuter avant les ides de mars, je sais que cinq jours après ils ne « l'avaient pas tenté encore. De moment en moment nous nous atten- « dons à apprendre où ont abouti leurs magnifiques efforts[4]. »

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 335 à 337. Les noms de tous ceux qui ont pris part au conseil dans lequel l'édit a été accordé sont exactement indiqués. — [2] Dépêches de Throckmorton, du 7, et de Chantonnay, du 19 mars. — [3] « En este alboroto se « estuvo hasta quatro dias, despues commençó el rey a salir à caça. » (Dépêche du « 19 mars, B. II, nos 111 à 116.) — [4] « Quod stulte agitaverant, pueriliter deinde « aggressi sunt. Nunc me ignaviæ eorum piget, quia quod ante idus martias exequi « statuerant, scio nondum tentatum fuisse quinque post diebus. Nunc in singula « momenta expectamus quorsum magnifici eorum conatus eruperint. » (Lettre ms. arch. eccl. de Berne.)

Calvin ne se trompait pas. Il n'y eut rien de moins bien conduit et de plus confus que cette entreprise téméraire et désordonnée, dont beaucoup d'historiens ont fait, avec trop d'imagination, le complot le plus savant et le mieux ourdi. La découverte inévitable qui en était venue du dehors et que confirma du dedans, vers les derniers jours de février ou les premiers jours de mars[1], l'infidélité d'un avocat protestant, de Paris, nommé des Aveneles, chez lequel logeait La Renaudie, dans le faubourg Saint-Germain, et qui, après en avoir reçu de la Renaudie même l'entière confidence, l'avait dénoncée en la faisant connaître avec plus de détail au cardinal de Lorraine, rendait toute surprise désormais impossible. Il n'en était pas de même d'une attaque. Bien qu'avertis du danger, les Guise avaient assez faiblement pourvu à leur défense, et, si les conjurés avaient mis assez de concert dans leur arrivée et d'ensemble dans leur agression, ils auraient eu quelque chance de réussir. Mais, soit que les chefs du complot eussent été contraints, par le déplacement de la cour, qu'ils apprirent tard, de changer les rendez-vous de leurs troupes, soit qu'il leur fût malaisé de conduire celles-ci des diverses parties du royaume sur les bords de la Loire aussi vite qu'ils l'avaient cru d'abord, ils avaient retardé de dix jours l'exécution de leur entreprise, qui fut renvoyée du 6 au 16. Toutefois, s'ils en ajournèrent l'époque, ils n'en modifièrent pas le plan, et ils conservèrent encore l'espérance de surprendre ceux qu'il était devenu nécessaire et qu'il n'était pas moins difficile de vaincre.

Ils s'étaient mis en marche des diverses provinces, par petites troupes, portant leurs armes et leurs munitions dans des coffres et sur des bêtes de somme. Ils s'acheminaient avec confiance vers les bords de la Loire, soit à travers champs, soit au milieu des villes qui les laissaient passer sans obstacle, et dont quelques-unes, comme Orléans et Tours, au-dessus et au-dessous d'Amboise, les logèrent et leur fournirent des vivres. Mais parties de points si inégalement éloignés, elles ne purent ni se trouver en même temps sur le même lieu, ni s'y entendre pour y agir de concert. Les unes y arrivèrent trop tôt, les autres y parvinrent trop tard. Les premières parurent dès le 12 mars. Le comte de Sancerre surprit ce jour-là vers Tours une petite troupe, à laquelle il fit dix-huit prisonniers, et le surlendemain on arrêta dans les champs, à deux lieues d'Amboise, une autre troupe qui, dans sa con-

[1] Il ne put pas l'avoir divulguée plus tôt. Lui-même dit au cardinal de Lorraine, d'après Regnier de la Planche, *que dedans dix ou douze jours, ce serait fait ou failli*, p. 111.

fiance, annonça la venue prochaine de cinquante mille hommes[1]. Ces deux bandes furent suivies de près par une trentaine de gentilshommes ou de vieux soldats, à la tête desquels se trouvaient le baron de Castelnau Chalosse, le capitaine Mazères, et Raunay, le maître du château de Noisay, situé à une lieue d'Amboise et principal rendez-vous des conjurés. Ils entrèrent dans le faubourg de Tours et s'y logèrent. Le comte de Sancerre, fort bien accompagné, entreprit de les saisir ou de les expulser; mais ils lui résistèrent avec vigueur. Le comte de Sancerre ayant, au nom du roi, appelé à son aide les habitants de Tours sans qu'aucun ne bougeât, n'osa point s'engager entre une bande dont il ne connaissait pas la force et une ville dont il redoutait la défection. Il n'attaqua dès lors point Castelnau qui, de son côté, profita de la nuit pour sortir de Tours, traversa la Loire, qu'il remonta par la rive droite jusqu'à la hauteur de Noisay. Le 15 mars au matin, il était avec les siens dans ce château, où il attendit les autres conjurés[2].

C'était la veille du jour définitivement fixé pour l'exécution du complot. Les Guise, qui avaient envoyé le comte de Sancerre à Tours, le maréchal de Thermes à Blois, qui avaient chargé leurs zélés partisans, Sipierre et Villegomblain, de rassembler avec une grande diligence le plus d'hommes de guerre et de gentilshommes armés qu'ils pourraient, et qui firent partir un peu plus tard le maréchal de Vieilleville pour Orléans, instruits du passage de Castelnau à Tours et de sa présence à Noisay, tombèrent de nouveau dans de profondes alarmes. La défiance s'ajouta à leur crainte lorsqu'ils virent arriver le même jour[3] à Amboise le prince de Condé et d'Andelot, qu'on soupçonnait de conduire ou de favoriser l'entreprise. Ils veillèrent à la garde du château avec plus d'anxiété encore qu'ils ne l'avaient fait le 6, et l'un des témoins de leurs dispositions et de leur épouvante en retrace ainsi le saisissant tableau : « C'est une merveille de voir dans quel état de crainte et de « confusion ils sont, eux qui, en d'autres temps, n'ont pas eu peur de « grandes armées de cavaliers, de fantassins, et de la furie tonnante des « canons. Je n'ai jamais vu des gens plus terrifiés et qui de moment en « moment s'abandonnent davantage. Ils ne savent sur qui ils peuvent

[1] « Respondieron muy confiados quales nos veys, y por lo mismo vereys antes de « muchos dias cinquanta mil hombres. » Dépêche de Chantonnay, du 19 mars. — [2] Dépêches de Throckmorton à Élisabeth, du 21 mars, dans Forbes, t. I, p. 376 à 380; et de Chantonnay, du 19 mars. — [3] « Ayer, » dit Chantonnay dans la partie de la dépêche qu'il écrivait le 16 et qu'il ne ferma que le 19, « llegaron a esta « corte el principe de Conde y Mos^r de Andelot. » (*Papiers de Simancas*, B. 11, n°s 111 à 116.)

« compter, ni de qui ils doivent se défier. Ils envoient, puis ils rappellent; « ils haïssent tous ceux auxquels ils montrent de la confiance aujourd'hui, « et qu'ils suspecteront demain[1]. »

Toutefois, dans leur trouble, les Guise prirent encore mieux leurs mesures que ne le firent les conjurés. Croyant leurs ennemis plus nombreux et mieux préparés, supposant qu'ils arriveraient tous en même temps pour participer à une attaque commune, ils dépêchèrent vers Tours le maréchal de Saint-André avec trois cents hommes d'armes[2], afin d'y fortifier le comte de Sancerre et de leur fermer le passage de la Loire, au-dessous d'Amboise. Le même jour ils envoyèrent leur parent Jacques de Savoie, duc de Nemours, avec une troupe un peu plus forte devant Noisay[3]. Le duc de Nemours, après avoir surpris Mazères et Raunay en dehors du château, investit le château lui-même. Il entra en pourparler avec Castelnau, qu'il invita à se rendre sans armes auprès de François II, puisqu'il prétendait n'avoir d'autre intention que de lui présenter une requête, et s'être armé uniquement pour s'ouvrir de force vers le roi un accès que fermaient à ses fidèles sujets les princes de la maison de Lorraine. Sur l'assurance qu'il serait reçu par le roi et qu'il ne lui arriverait aucun mal, le trop crédule Castelnau se mit avec les siens entre les mains du duc de Nemours, qui les conduisit à Amboise. A leur arrivée, au lieu d'être présentés à François II, ils furent jetés en prison. Ce manque de foi les indigna sans les intimider, et, soutenant avec une opiniâtre fierté la justice de leur cause, ils répondirent à ceux qui les menaçaient de la mort destinée aux rebelles, qu'ils étaient venus là pour glorifier le Seigneur[4].

Les Guise ne sévirent point encore contre leurs prisonniers. Le péril leur semblait trop grand. Ils essayèrent même de le dissiper par une adroite indulgence. Le lendemain de la prise de Castelnau, une bande d'environ soixante ou soixante et dix hommes fut aperçue dans les bois par des serviteurs de la vénerie qui en avertirent la cour. Les cavaliers

[1] Dépêche de Throckmorton à Cecil, du 15 mars, dans Forbes, t. I, p. 375. — Chantonnay fait de leur état un tableau semblable : « No pienso que muchos años « ha se aya visto principe en tanta confusion y aprieto, y es lastima ver lo que passa « por que á cada momento estan con esperança y luego desesperados, confiados y « desconfiados, contentos y en trabajo cegandose con miedo y turbacion. » (Dépêche du 19 mars.) — [2] Post-scriptum de la dépêche de Throckmorton, écrite le 15 à neuf heures du soir. Forbes, p. 1, p. 369. — [3] Dépêches de Chantonnay, du 19 mars, et de Throckmorton à Élisabeth, du 21 mars. Forbes, t. X, p. 376 à 380. — [4] « Responden sin miedo y disputan porfiadamente con las razones que saben y « hablandoles de morir dizen que vienen á esto para glorificar el Señor. » (Chantonnay, dépêche du 19 mars.)

envoyés pour les surprendre dans leur halte leur enlevèrent aisément les arquebuses et les hallebardes dont ils étaient armés, et les menèrent comme un *troupeau de moutons*[1] dans Amboise. François II leur parla avec douceur d'une fenêtre du château, et, sauf trois ou quatre de leurs chefs, il les renvoya tous, après avoir fait distribuer un écu à chacun d'eux[2]. Lorsqu'on les questionnait sur le motif qui les avait amenés de si loin, ils répondaient que c'était pour dire au roi de les laisser dans le chemin de leurs âmes[3], et ils ajoutaient que, sur l'ordre venu de Genève et sous l'impulsion de toutes leurs Églises, il en viendrait bientôt quarante mille de tous les lieux du royaume autour d'Amboise[4].

Les Guise le craignirent. Mais ces ennemis de leur domination, qu'on annonçait comme devant se presser en si grand nombre et avec une obéissance entreprenante autour d'Amboise, n'y vinrent qu'une seule fois avec peu de monde et dans l'espérance obstinée de surprendre le château. Le dimanche 17, à l'aube du jour, cent cinquante cavaliers bien montés et bien armés[5], que commandaient le capitaine picard Cocqueville et la Roche-Chandieu, frère du ministre protestant de ce nom, arrivèrent par la forêt et se présentèrent aussi hardiment qu'inopinément vers l'église des Bons-Hommes, très-rapprochée du château. A la confiance qu'ils montrèrent, on eût dit que, comptant sur l'appui qui avait été annoncé aux conjurés du dehors de la part des conjurés du dedans, ils attendaient qu'on les introduisît dans la place. Le point où parut cette troupe audacieuse n'était pas éloigné du château. A sa vue, il y eut une vive agitation et l'on cria soudain *aux armes! aux armes! à cheval! à cheval*[6]! Les conjurés avaient mis pied à terre; mais, après quelques moments d'attente sans que personne de la ville ou du château les secondât ou

[1] ...« Y quitandoles las armas los truxeron al Castillo como carneros. » (Chantonnay, dépêche du 19 mars.) — [2] Dépêches de Chantonnay et de Throckmorton. [3] ...« Dizen que venien para hablar á su rey que les dexe en el camino de la salva-« cion de sus animas. » (*Ibid.*) — [4] ...« Mas dizen que los han echado de Ginevra y « que los que los mandan les tienen dada orden que para tal dia se hallen cerca « deste lugar y que pocos á pocos los seguira toda la compañia, que son mas de « quaranta mil hombres, de los quales tienen hecha nomina por todas sus Iglesias « que ellos dizen en las quales han hecho sus juntas. » (*Ibid.*) — [5] ...« When « unloked for, the XVII in the morning, about four of the clock, there arrived a « company of 150 horsemen well appointed, who approached the court gates. » Dépêche de Throckmorton à Élisabeth, du 21 mars. (Forbes, *ibid.*) — [6] Wherupon « there was such an alarme and ronnyng up and downe in the court, as if th'enemies « encamped about them had sought to make an entry into the Castle, and there « was crying to horse, to horse. » (*Ibid.*) Chantonnay, dans sa dépêche du 19, fait à peu près le même récit.

leur ouvrît, voyant que, loin de s'unir à eux, on tirait au contraire sur eux, ils déchargèrent quelques coups d'arquebuse contre la porte des Bons-Hommes, remontèrent à cheval et disparurent. Ils furent poursuivis par les hommes d'armes de la cour qui en prirent quelques-uns dont les chevaux avaient été atteints de coups de feu[1]. Pendant toute cette journée, on fouilla les bois et les villages à l'entour d'Amboise, et, du matin à la nuit, on surprit des bandes de dix, de vingt, de trente conjurés, qui, sans direction et au fond sans chef, ne pouvaient pas se réunir et ne savaient pas même se garder[2]. On les conduisit pêle-mêle au château, où les Guise, ayant aperçu parmi eux quelques-uns de ceux qui avaient été relâchés le jour précédent, perdirent toute pensée d'indulgence et commencèrent d'impitoyables exécutions. Ils firent pendre quelques-uns de leurs prisonniers aux créneaux d'Amboise[3], et noyer les autres dans la Loire, après les avoir enfermés dans des sacs[4]. Tous ces malheureux mouraient avec une fermeté pieuse et en chantant des psaumes[5].

Bien que la tentative fort peu sérieuse du 17 au matin eût moins été, de la part des conjurés, une attaque qu'une apparition, elle fut la seule qu'ils hasardèrent. Le prince de Condé, auquel avait été confiée la garde d'une porte d'Amboise, conjointement avec l'un des frères du duc de Guise, le grand prieur, mis à côté de lui[6] pour le contenir au besoin en paraissant le seconder, n'avait rien pu ou voulu entreprendre en faveur de ceux dont on le croyait le chef. Son jeune parent, Ferrières de Maligny, qui se trouvait dans Amboise et à l'aide duquel les conjurés espéraient sans doute y pénétrer, n'avait pas été en mesure de leur en ouvrir l'accès. Il se hâta alors de fuir sur un cheval qu'il se fit donner par l'écuyer du prince de Condé, et on le poursuivit sans pouvoir l'atteindre[7]. Il n'y eut, le 18 et le 19, jours marqués par de cruelles sévérités, aucune agression; les princes lorrains cependant étaient loin de croire tout fini. Le duc François de Guise, déjà grand chambellan et grand maître, avait reçu les pouvoirs militaires les

[1] Dépêches déjà citées de Throckmorton et de Chantonnay. — [2] *Ibid.* — [3] « Han « començado á ahorcarlos de las almenas del Castillo, mas segun los muchos que « traen presos creo que tomaran espediente de echarlos en el rio que de otra manera « nunca acabarian de justiciarlos. » Dépêche de Chantonnay. (*Ibid.*) — [4] Throckmorton, dépêche du 21 mars à Élisabeth. — [5] « All which dyed very assuredly and cons- « tantly for religion in singing of psalmis. » (*Ibid.*) — [6] Mémoires de Castelnau-Mauvissière, qui était en ce moment à la cour, liv. I, ch. VIII, éd. in-fol. de 1731. — [7] *Commentaires de l'estat de la religion et republique, sous les roys Henry et François seconds et Charles neufviéme*, par le président Laplace, édition de 1565, p. 54.

plus étendus par des lettres patentes du 17, qui le nommaient lieutenant général du roi[1]. Il disposait ainsi de toute l'autorité de la cour et de toutes les forces du royaume. Ses frères et lui craignaient que le péril ne se fût accru en paraissant s'éloigner, et que l'attaque, dont la démonstration du 17 ne leur semblait qu'un prélude, ne recommençât bientôt avec des troupes plus considérables et mieux conduites. Ils supposèrent que les conjurés, au lieu de se faire prendre isolément et successivement, se ralliaient à une certaine distance d'Amboise pour se porter ensuite en masse contre le château et l'enlever. Comme ils ne s'y sentaient pas très-forts et qu'ils ne s'y croyaient pas assez en sûreté, ils furent sur le point d'en sortir, et de conduire le jeune roi ou vers le midi, du côté de l'Espagne, ou dans une place forte du nord[2].

Ils en étaient là, lorsqu'ils apprirent dans la journée du 20[3], que le chef de la conspiration venait d'être tué et les délivrait par sa mort des craintes qui les agitaient encore. Une des petites troupes qui battaient les environs d'Amboise, et à la tête de laquelle se trouvait le baron de Pardaillan, avait rencontré La Renaudie suivi seulement de quelques hommes, dans la forêt de Château-Renaud, située à une certaine distance de la rive droite de la Loire. La Renaudie, depuis plus de six jours que ses bandes arrivaient de divers points, n'avait pas paru encore sur le lieu des événements. Du moins on n'aperçoit aucun indice de sa présence. Il n'avait point été là pour recevoir les conjurés et les réunir; il ne s'était trouvé, ni le 15 à Noisay, avec Castelnau et Mazères, qu'il aurait empêchés de se livrer si imprudemment au duc de Nemours, ni le 17 devant Amboise, avec Cocqueville et Chandieu, dont il aurait dû prévenir l'impuissante démonstration. Il accourait fort tard, venant on ne sait d'où, pour tenter on ne sait quoi, lorsque Pardaillan l'assaillit

[1] Ces lettres patentes sont dans les Mémoires de Condé, t. I, p. 342 à 346. — [2] ... « Loque hase sospechar que... se detienen para ponerse en orden y juntarse « para hazer mas cuerpo de gente... de que estan estos señores tan confusos que no « saben en que determinarse. No estan fuera de parescer que el rey de Francia se vaya « secretamente á algun lugar fuerte, etc... » (Dépêche de Chantonnay, du 19 mars.) — [3] Tous les contemporains le font tuer avant : le président Laplace et Agrippa d'Aubigné, le 17; Regnier de la Planche, la Popelinière et Bèze, le 18. Il ne fut tué que le 19, vers la fin du jour, ou le 20, au matin. François II, dans sa lettre du 19 au connétable de Montmorency, parle de la capture de Castelnau, de Mazères, de Raunay, etc. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 346-347), et il ne dit rien de la mort autrement importante de La Renaudie. Chantonnay et Throckmorton n'en parlent pas non plus dans leurs dépêches à la date du 19, tous les deux en parlent à la date du 20. « ... Parece que con la muerte de *Rennodire*... estos señores estan algo asosegados. » (Dépêche du 20 mars, *Papiers de Simancas*, B. 11, n° 130.)

à six lieues d'Amboise. Pardaillan tira son pistolet sur lui et le manqua. La Renaudie d'une main plus sûre, le perça de deux coups de dague, mais en même temps il tomba lui-même abattu par un des soldats de Pardaillan, qui l'atteignit d'un coup d'arquebuse. Son corps fut porté à Amboise, où il fut pendu le 20 devant la porte du château, avec cet écriteau : *La Renaudiere se faisant nommer La Forrest, autheur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles* [1].

Le conducteur fort courageux, mais aussi inconsidéré que peu prévoyant de l'entreprise étant mort, l'entreprise, déjà manquée, était tout à fait perdue. Le reste des conjurés se dispersa. Ceux qui étaient dans le voisinage d'Amboise s'enfuirent, et ceux qui n'y étaient pas arrivés encore, instruits en chemin du sort de leur chef et de leurs compagnons, retournèrent en toute hâte chez eux. Ils venaient avec si peu d'ensemble et de simultanéité, que, plusieurs jours après la mort de La Renaudie, le maréchal de Vieilleville attaqua cinq cents d'entre eux à peine arrivés près de Jargeau, à douze lieues au-dessus d'Orléans; il leur tua environ cent vingt hommes, leur prit trois bateaux chargés d'armes et de poudre, avec trois fauconneaux et quatre arquebuses à croc [2]. Pleinement rassurés, les Guise, qui avaient déjà fait pendre une vingtaine de leurs prisonniers, jeter plus de cinquante autres dans la Loire, et qui en envoyèrent un grand nombre aux galères [3], ordonnèrent alors le supplice des chefs qu'ils avaient surpris au château de Noisay. Castelnau, Mazères, Raunay, Villemongis-Briquemaut furent décapités en présence de la cour, qui courut à ces sanglants spectacles avec d'autant plus d'empressement qu'elle avait eu naguère plus d'épouvante. Ils moururent tous en vieux et intrépides soldats, en nouveaux et ardents chrétiens [4]. Villemongis-Briquemaut, que Calvin n'avait pas pu détourner de ce sort funeste, après s'être mis à genoux, trempa les mains dans le sang de ses compagnons décapités avant lui, et les élevant vers le ciel : « Seigneur, dit-il, voilà le sang des tiens injustement répandu; tu en feras « la vengeance [5]. »

Le prince de Condé, qu'avait compromis la fuite du jeune Maligny

[1] « The xx of this present a capitaine amongs these rebellis being before killed by « such as went to take him was hanged before the court gate. There was a billet set « upon the gibet conteyning these wordes : *La Renaudiere se faisant nommer La Forrest, « autheur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles.* » (Dépêche de Throckmorton du 21 mars, dans Forbes, t. I, p. 376 à 380.) — [2] *Mémoires de Vieilleville*, édit. de Petitot, t. XXVII, p. 429 à 432, liv. VIII, ch. VII. — [3] Dépêche de Chantonnay à Philippe II, d'Amboise, le 30 mars. (*Papiers de Simancas*, B. II, n° 104.) — [4] « Todos mueren obstinados en su mala opinion. » (*Ibid.*) — [5] *De l'estat de la religion*, etc., Laplace, p. 53.

sur un cheval pris dans ses écuries et qu'avaient désigné les prisonniers dans leurs aveux, fut soupçonné, mais ne fut pas cette fois poursuivi. On le crut complice de la conspiration sans pouvoir le prouver[1]. Ses coffres qu'on fouilla, les papiers de la Renaudie, pris sur son secrétaire La Bigne, qui, pour se sauver, livra tous les secrets de la conspiration, ne fournirent aucun témoignage direct contre lui. Il fit lui-même très-bonne contenance, et déconcerta ses ennemis en les bravant. Peu de temps après, le jeune François II ayant été conduit par la reine mère à Chenonceaux, le prince de Condé s'approcha de lui, et, en présence des princes lorrains ses oncles, des chevaliers de l'ordre et d'une cour nombreuse, il le supplia de vouloir bien l'écouter un moment. Après avoir rappelé sa naissance, les services qu'il avait rendus, le peu d'égards qu'on montrait pour lui, et avoir laissé entendre que les affaires du royaume seraient aussi sûres dans ses mains que dans celles des Guise, il ajouta : « J'ai su qu'on dit à la cour que j'étais le chef des conspira- « teurs contre la personne du roi mon souverain seigneur. Jamais rien « de pareil ne m'est entré dans la pensée, et je déclare, avec la per- « mission du roi, que qui que ce soit qui l'a dit en a méchamment et « faussement menti. Je m'offre à le maintenir contre quelque personne « que ce soit, grande ou petite, sauf le roi et ses frères, et, pour ce cas « seulement, je renonce à ma qualité, qui me sépare de celui qui ose- « rait soutenir le contraire[2]. »

Pendant qu'il prononçait fièrement ces paroles, écrit l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, le cardinal de Lorraine troublé tenait les yeux fixés en terre, et ne dit pas un seul mot. Le duc de Guise répondit au prince qu'il ne pensait pas que Sa Majesté très-chrétienne eût une telle opinion de lui, et que tout le monde devait se réjouir du témoignage qu'il donnait lui-même de ses bons sentiments. Cet acte d'audace, ajoutait Chantonnay, les uns le prirent pour une justification, les autres pour une bravade[3]. Il grandit beaucoup le prince de Condé dans l'opinion de ses ennemis comme dans celle de ses partisans.

[1] François II disait lui-même, dans sa lettre du 9 avril au roi de Navarre, que les prisonniers avaient déclaré que son frère, le prince de Condé, connaissait depuis longtemps toute l'entreprise et qu'il était de la partie. Mais, ajoutait-il, « je me « doubtay incontinent que, ou ces belistres-là disoient telles choses pensant prolon- « ger leur vye, ou bien que cela leur avoit esté donné à entendre par Maligny, qui « n'est pas plus homme de bien qu'eux. » (*Mémoires de Condé*, t. Ier, p. 398 à 402.) — [2] Ces mots, que rapporte Chantonnay dans sa dépêche du 10 avril à Philippe II, sont à peu près semblables à ce que font dire à Condé les historiens contemporains. Mais le récit de l'ambassadeur, dans ce qui suit, diffère de celui de la plupart des historiens. (*Papiers de Simancas*, B. II, n° 122.) — [3] « El cardenal estava presente te-

Telle fut la conduite et l'issue de cette conspiration, justement appelée le *tumulte d'Amboise*. Comme conjuration, l'entreprise n'était pas assez restreinte; comme agression, elle n'était pas assez bien concertée. Il fallait ou surprendre les Guise sans qu'ils fussent prévenus, ou les attaquer sans qu'ils pussent se défendre. Pour la surprise, un secret inviolable était nécessaire; pour l'attaque, une force irrésistible. Participant à la fois de la conspiration et de la guerre, l'entreprise manqua et de secret et de puissance. La conspiration fut découverte, l'attaque fut déconcertée. Comment en eût-il été autrement? D'une part, comment conspirer en France, en Suisse, en Allemagne, sans que ceux contre lesquels on conspirait en fussent instruits; et de l'autre, comment tirer de tant de lieux une armée véritable, la conduire à travers la France sur les bords de la Loire, l'y faire arriver avec assez de précision, l'y faire agir avec assez d'ensemble, pour déjouer les précautions infailliblement prises, et vaincre de haute lutte des ennemis préparés et disposant, pour se défendre, de toute la puissance royale? Le succès de l'agression n'était pas plus présumable que le succès de la surprise, puisque le complot ne comportait point la possibilité du secret, ni l'attaque la possibilité du concert. L'entreprise échoua donc également par la divulgation inévitable du projet, et par la confusion non moins inévitable de la tentative.

Tout n'était cependant pas fini. Les protestants de France, que depuis lors on appela *huguenots*, à cause des *huguenots* de Genève, qui avaient eux-mêmes reçu ce nom lorsqu'ils avaient été admis parmi les *eidgenossen* ou confédérés de la Suisse, les protestants de France ne furent pas disposés à accepter leur défaite et à subir sans résistance de nouvelles persécutions. Le roi, ayant dit dans les lettres du 31 mars qu'il avait adressées au parlement sur la *conjuration d'Amboise*, que cette *conspiration, naguères découverte, avait été, par la bonté de Dieu, soudainement rompue*, ils réfutèrent ces lettres en les attribuant au cardinal de Lorraine. « L'orateur s'abuse, dirent-ils, cuidant que l'entreprise (qu'il

« niendo los ojos en tierra, sin hablar palabra, mostrando solamente descontenta-
« miento de lo que passava. Mons. de Guisa respondio al principe que él no pensava
« que Su Magestad christianissima tuviesse tal opinion del y que todos se devian hol-
« gar del testimonio que dava de su buen animo. Muchos de los que estavan presen-
« tes notaron la propuesta del principe y lo que se le respondio. Algunos toman este
« hecho del principe por justification, otros por fiero y por manera de buscar occa-
« sion de mas dessabrimiento si alguno respondiera o hiziera cosa contra el principe,
« viendo su parentela, la amistad y deudo que tiene con el condestable y la sazon
« presente que qualquier cosa bastaria para levantar nuevas rebueltas y alteraciones. »
(*Papiers de Simancas*, B. II, n° 122.)

« appelle conspiration) ait esté soudainement rompue. Car tant que le « roy sera en bas aage et ne gouvernera son royaume par soy-mesme, « ni par légitime conseil, ceste entreprise ne sera rompuë, ains taschera- « t-on tousjours de faire justice de la tyrannie, cruauté, rapacité, des- « loyauté, ambition, orgueil insupportable et avarice insatiable de ceux « de la maison des Guise. » Ce qu'ils annonçaient, ils le firent, et, après avoir échoué dans une conspiration contre la cour, ils essayèrent d'un soulèvement dans le royaume.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsch. Berlin, 1856.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Dans les articles précédents, nous avons établi tous les caractères numériques et physiques de l'ancienne année égyptienne, telle que l'histoire et les monuments nous l'ont transmise. Nous connaissons le nombre de jours qui la composent; sa subdivision en 12 mois de 30 jours complétés par cinq épagomènes; la notation symbolique attachée à ces mois, laquelle, à certaines époques périodiquement distantes, les met en exacte concordance avec la série annuelle des phénomènes météorologiques et des travaux agricoles qui est propre au climat de l'Égypte; tandis que, dans les intervalles de ces époques, les mêmes relations, toujours exprimées, ne subsistent plus que par souvenir. Enfin, nous avons reconnu que ce calendrier, assemblage unique d'éléments chronométriques et d'indications phénoménales, s'est invariablement conservé en Égypte pendant une longue suite de siècles, sous la double autorité du gouvernement et de la religion. Il faut maintenant chercher s'il a été primitivement institué dans l'état complet sous lequel il nous est parvenu, ou si les cinq épagomènes qui sont en dehors de la nota-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 221; pour le deuxième, celui de mai, page 288; pour le troisième, celui de juin, page 353.

tion des mois, n'auraient pas été postérieurement ajoutés à une année de 360 jours d'abord en usage. Enfin, dans l'obscurité absolue ou l'histoire nous laisse relativement à son origine, il faut tâcher de découvrir par nous-mêmes, jusqu'où on peut la faire remonter.

Pour entrer directement dans cette recherche, sans y mêler d'hypothèses, je prends l'année vague égyptienne, telle qu'elle est écrite, et qu'elle nous est parvenue; puis je la reconduis en arrière, suivant ses propres lois, indépendamment des applications physiques ou religieuses qu'on a pu en faire, et je l'emploie comme une échelle numérique de temps, qui peut être identifiée dans toutes ses parties avec notre calendrier moderne par les éclipses que Ptolémée nous a transmises datées en jours égyptiens. Remontant alors à l'aide du calcul, le cours des années et des siècles, je vais examiner s'il s'est opéré dans le ciel quelques concordances phénoménales, spécialement remarquables pour l'Égypte, dont les traces seraient empreintes dans le calendrier vague, ou s'y trouveraient rattachées par des traditions incontestables; de sorte qu'on dût en conclure qu'il a été institué, ou qu'il était déjà employé, aux époques où elles se sont accomplies.

Si l'on considère d'abord la notation figurée des mois, qui est si intimement adaptée à la succession annuelle des opérations agricoles et des circonstances physiques propres au climat de l'Égypte, on peut, je crois, regarder comme infiniment vraisemblable qu'elle a dû être imaginée et établie à une époque où elle avait son application actuelle. Car alors elle était seulement l'expression naïve de ce que l'on avait sous les yeux; tandis que, dans tout autre temps, sa conception purement spéculative, et sans but présent, n'aurait été qu'un caprice d'esprit, difficile à motiver, et plus difficile encore à réaliser en dehors des faits, avec la justesse d'application que la notation nous présente. C'est donc particulièrement à ces époques rares et remarquables, où elle s'est trouvée en concordance avec les phases solaires, que nous pouvons espérer d'y découvrir des conditions d'origine. Il s'est rencontré seulement trois époques pareilles dans les 30 siècles antérieurs à l'ère chrétienne. En voici les dates que nous avons déterminées précédemment. Je les remets sous les yeux du lecteur. Quand nous aurons étudié les particularités qui s'y rapportent, nous verrons s'il est nécessaire de remonter plus haut.

ANNÉES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE. Date chronologique.	DATE JULIENNE DU SOLSTICE D'ÉTÉ et de la crue du Nil.	DATE ÉGYPTIENNE DU MÊME SOLSTICE D'ÉTÉ correspondante à la julienne.
— 3285.....	20 juillet.....	1er Pachon.
— 1780.....	9 juillet.....	1er Pachon.
— 275.....	27 juin.....	1er Pachon ou la veille.

La plus récente de ces concordances celle de — 275, ou de Nabonassar 476, s'est opérée sous les Lagides, et sa date calculée répond à la xe année de Ptolémée Philadelphe, le grand restaurateur des monuments égyptiens. Elle ne put manquer d'être remarquée. Car on dut la prévoir longtemps à l'avance, par l'acheminement lent mais continu de la crue du Nil et des autres phénomènes naturels vers les dates figurées qui les désignaient dans la notation; comme aussi, lorsque, après un concours plus ou moins prolongé, cet accord vint à se désunir, ce fut avec une lenteur qui dut en prolonger la mémoire. Admettons que, pour le peuple, la discordance ne dût être sensible qu'autant qu'elle s'élevait à une dizaine de jours en avant ou en arrière. Sa progression étant à peu près d'un jour en quatre ans, il y aura eu un intervalle de 80 années, pendant lequel la notation écrite des mois, leurs symboles figurés et leurs divinités protectrices, se seront trouvés avoir une application actuelle, qui était depuis longtemps perdue, et devait se perdre de nouveau pour longtemps. Ce dut être là un événement mémorable aux yeux du peuple et de la religion. C'est à cet intervalle de temps que Champollion rapporte la construction ou l'achèvement du temple d'Edfou si riche en sculptures relatives à l'astronomie religieuse, et sur lequel se trouve en particulier le tableau figuré des douze mois égyptiens, tout pareil à leur représentation antique dans le Rhamesseum de Thèbes. Mais ce monument si important des Lagides n'a pas trouvé grâce devant les préjugés de nos antiquaires, et on ne l'a qu'à peine regardé.

Ne pouvant voir ici qu'une continuation et non pas une origine, il nous faut remonter aux concordances précédentes, celles de — 1780 et de — 3285. Sans rien préjuger sur ce que la première de ces deux pourra nous apprendre, je passe tout de suite à la plus ancienne. Elle nous présente une particularité astronomique extrêmement remarquable.

Le jour du solstice d'été s'y trouve être précisément un 20 juillet julien. C'était aussi la date fixe du lever héliaque de Sirius pour le centre de l'Égypte, dans ces anciens temps. Donc, en supposant l'année vague de 365 jours prolongée continuement jusque-là, supposition que j'emploie pour le moment comme une simple hypothèse numérique, le premier jour du mois pachon et de la tétraménie des eaux, qui coïncidait alors avec le solstice d'été, conséquemment avec le commencement de la crue du Nil, concourut également avec le lever héliaque de Sirius. Or, de toutes les traditions égyptiennes qui sont parvenues jusqu'à nous, il n'y en a pas de plus universellement et de plus irrécusablement attestée que celle qui établissait une relation de fait entre ces deux phénomènes. Dans tous les documents écrits, sur tous les monuments, où il est question de Sirius, cet astre est présenté comme le signe précurseur de la crue du Nil, le principe excitateur du débordement, et l'attribut d'Isis, la déesse de la fécondité. Cette tradition, fixée dans les emblèmes religieux et les croyances populaires, continua d'être admise bien des siècles après qu'elle n'avait plus d'application réelle. Car, au temps du scholiaste d'Aratus qui la mentionne encore, Sirius se levait héliaquement pour le centre de l'Égypte 27 jours *après* le solstice d'été, de sorte que son apparition accompagnait alors des phases déjà considérables de la crue, et n'en était plus le présage. Elle retardait déjà ainsi de 23 jours sur ce phénomène en —275 au temps des Lagides, puisque tel était l'intervalle du 27 juin au 20 juillet; ce qui n'empêche pas qu'à Philæ, Isis, la personnification divine de Sirius ne soit désignée comme *la déesse de l'inondation*. Dégageant donc le fait que cette tradition atteste, de l'année égyptienne dans lequel nous l'avions provisoirement placé, nous en devons conclure avec certitude qu'à une époque aussi reculée que 33 siècles avant l'ère chrétienne, les Égyptiens avaient constaté la coïncidence du lever héliaque de Sirius, avec le commencement de la crue du Nil. Car cette coïncidence astronomique n'a eu lieu qu'alors, sous les conditions d'identité absolue de date que le calcul vient de lui assigner.

Mais, pour faire un juste emploi de cette indication mathématique, il faut en tempérer la rigueur dans l'application. La coïncidence dont il s'agit n'ayant pas dû être calculée, mais seulement constatée par des observations faites à la simple vue, elle a dû paraître exister, autour de cette date entre des limites de temps qu'il est nécessaire d'évaluer. A cet effet il faut savoir qu'à ces époques anciennes, les levers héliaques de Sirius sur le parallèle moyen de l'Égypte, se reproduisaient périodiquement à des intervalles qui comprenaient juste $365^{j},25$. Le solstice

d'été au contraire et la crue du Nil qui lui est attachée ont pour période l'année solaire vraie, qui était alors de $365^j,2425$, plus courte de $0^j,0075$ que celle des levers. Cette différence produit 3 jours d'écart en 400 ans; et telle est aussi, pour le moins, l'amplitude d'erreur que comporte l'observation d'un lever héliaque de Sirius. Donc pendant 400 ans au moins, avant et après le 20 juillet — 3285, le lever héliaque de Sirius a dû sembler coïncider avec le solstice d'été et le commencement de la crue du Nil; de sorte que la tradition qui associait ensemble ces phénomènes, a pu prendre naissance dans cet intervalle de temps, et, non à aucune autre époque avant ou après; puisque hors de là, ils étaient manifestement séparés.

Mais cette tradition atteste seulement que la concordance phénoménale qui eut lieu alors a été effectivement remarquée par les Égyptiens, sans nous donner aucune lumière sur la forme d'année qui était en usage chez eux à la même époque. Celle qui nous a été transmise n'offre aucun caractère, aucun symbole, qui se rapporte à Sirius. Ceci résulte immédiatement du service que M. de Rougé nous a rendu, en découvrant et rectifiant la fausse lecture par laquelle Champollion avait cru voir *Sothis*, au lieu de *Sethi* ou *Seki*, dans le nom de la déesse qui préside au mois thot, le premier de l'année égyptienne. Car *Sothis* étant le nom égyptien de l'étoile Sirius, il se présentait là comme équivalent symbolique de la déesse Isis, à laquelle cette étoile était consacrée. De sorte que son application à ce mois de l'année usuelle, pouvait faire croire que son lever, qui a pour période $365^j\frac{1}{4}$, en déterminait le commencement, comme plusieurs archéologues l'ont prétendu, ce qui donnait lieu à une foule de conséquences incompatibles avec les indications des monuments. Ces interprétations s'évanouissent quand le nom de la déesse qui préside à ce premier mois est lu *Sethi* ou *Seki*, comme il doit l'être, et non pas *Sothis*, puisqu'il la désigne comme toute différente de la déesse Isis personnification divine de Sothis ou Sirius. Il suit de là que le commencement de l'année usuelle n'était nullement rattaché au lever de cet astre comme on l'avait cru; et qu'ainsi la tradition qui associait ce lever à la première apparition de la crue du Nil, est tout à fait indépendante de la forme qu'avait le calendrier égyptien quand on remarqua la concordance des deux phénomènes.

Cette tradition laisse donc entières les deux questions d'origine que j'avais d'abord posées, et que je répète ici, pour les discuter successivement :

1° L'année vague égyptienne de 365 jours, qui nous est parvenue, est-elle d'institution primitive?

2° Ou bien l'année vague usuelle, a-t-elle été primitivement de 360 jours, auxquels les 5 jours complémentaires auraient été postérieurement ajoutés?

Les archéologues les plus versés dans l'étude des antiquités égyptiennes regardent la première supposition comme très-vraisemblable. Aussi loin qu'ils puissent remonter dans l'examen des monuments, tout, chez ce peuple, leur offre le caractère de l'immutabilité. Dès les premières dynasties, dont l'époque remonte si haut qu'on ose à peine la limiter par conjecture, l'écriture hiéroglyphique est complète et ses caractères ne changent plus. Les noms des divinités, leurs attributs, le symbolisme religieux, les formules d'adorations, d'offrandes, sont identiquement les mêmes que pour les dynasties les plus récentes. M. de Rougé a trouvé les 5 jours épagomènes déjà inscrits dans des tombeaux appartenant à la XIIe dynastie; et ils le sont avec les mêmes dénominations, les mêmes caractères qui les désignent sur les monuments des derniers temps. N'est-ce pas là une puissante induction pour penser que le calendrier n'a pas plus changé que le reste, et qu'il nous est arrivé complet, avec ses 365 jours, tel qu'il avait été primitivement établi?

Cette dernière conséquence ne me paraît nullement résulter des arguments sur lesquels on prétend l'établir. L'antiquité de l'institution ne prouve pas qu'elle ait été sans précédent; et la notation des 12 mois, tout à fait indépendante des épagomènes, semblerait, comme leur nom même (*jours complémentaires*), annoncer que ce précédent a existé. Mais, au lieu de poursuivre des conjectures, cherchons plutôt si les traditions religieuses, ou les documents historiques, ne nous fournissent pas des indications positives attestant que l'année vague égyptienne a été primitivement composée de 360 jours. L'auteur du traité d'Isis et d'Osiris rapporte à ce sujet une allégorie mythologique, qu'il expose fort au long, en ayant soin de prévenir qu'il ne faut pas prendre les mythes égyptiens dans leur sens apparent, mais s'attacher au sens moral qui est caché sous les formes qu'ils expriment, remarque vérifiée aujourd'hui par trop d'exemples, pour qu'on veuille la contester [1]. Le sens astronomique de cette allégorie devient très-manifeste, quand on fait une juste application des nombres qui s'y trouvent énoncés, comme j'ai eu déjà l'occasion de le montrer dans un autre cahier de ce journal [2]. Elle n'atteste pas seulement que les 5 jours ont été ajoutés à une année

[1] *Plutarchi opera*, vol. VII, page 401, édit. de Reiske. — [2] *Journal des Savants* pour l'année 1843, page 505.

vague de 360 antérieurement adoptée. Elle nous apprend, qu'à la même époque où cette addition fut faite, on rectifia aussi l'appréciation de mouvement de la lune, et elle assigne en nombres, les portions de temps dont se composa cette correction. Quand les Égyptiens employaient une année de 360 jours partagée en 12 mois égaux de 30 jours chacun, ils durent, comme tous les autres peuples, et plus naturellement encore, commencer par croire que chaque lunaison comprenait 30 jours complets, et était ainsi égale à un de leurs mois. Mais l'expérience leur apprit qu'elle est réellement plus courte d'une fraction de jour, fraction que le mythe dit avoir été évaluée alors à la 70e partie d'une lunaison de 30 jours, conséquemment à $\frac{3}{7}$ de jour, ce qui est très-peu éloigné de la vérité. En effet chaque lunaison ainsi réduite se trouva ne comprendre plus que $29^j,57$ au lieu de $29^j,53$ qui est sa durée moyenne exacte. Ces $\frac{3}{7}$, répétés 12 fois, pour autant de lunaisons complètes comprises dans une année de 360 jours, font en somme $5^j,14$. Sur ce total, Hermès[1], le grand régulateur des temps, prit 5 jours pleins qu'il ôta à la lune pour les donner au soleil, ce qui porta le nombre des jours propres à cet astre, c'est-à-dire *l'année*, de *360* jours à *365*. L'explication ne saurait être plus positive. Mais, ajoute le mythe, ces 5 jours de surplus ne purent être insérés dans les mois (déjà irrévocablement réglés); et l'on dut les placer à leur suite, sous le nom de *jours additionnels, que leur donnent aujourd'hui les Égyptiens*[2]. Effectivement, l'insertion de ceux-ci dans les mois aurait troublé toute l'application des divinités antérieurement attachées à chacun de leurs jours. En conséquence, on attribua ces cinq à autant de divinités déjà admises dans la religion, mais non employées dans les mois, comme le mythe le dit encore; et ils furent célébrés depuis comme les jours de naissance de ces divinités, lesquelles, étant désignées par le rang ordinal de leur application, étaient Osiris, Aroueris, Typhon, Isis dans les panégyries, et Nephtis.

Cette tradition si détaillée, si précise, atteste donc que le calendrier de 365 jours a remplacé un autre plus ancien, qui en comprenait seulement 360. Mais elle ne nous fournit aucune lumière sur l'époque de ce changement.

[1] Le texte dit positivement Ἑρμῆς, que Reiske traduit *Mercurius*, d'après l'identité que les écrivains grecs avaient hypothétiquement établie entre ces deux personnages mythologiques. Mais l'Hermès égyptien a des attributions spéciales que n'a point le Mercure grec. — [2] *Plutarchi opera*, vol. VII, page 402 : ἃς (πέντε ἡμέρας) νῦν ἐπαγομένας Αἰγύπτιοι καλοῦσι, καὶ τῶν θεῶν γενεθλίους ἄγουσι τῇ μὲν πρώτῃ τὸν Ὄσιριν γένεσθαι, etc.

Pour nous préparer à la découvrir, reportons-nous au temps où l'année de 360 jours était en usage. Alors, chaque fois que le premier jour du mois pachon se trouvait coïncider avec le solstice d'été, instant de l'année où le Nil commence à croître, la tétrade marquée concordait avec les phases successives du débordement, et la retraite des eaux commençait à s'opérer aussitôt après. De sorte que les tétrades suivantes, ayant des origines moins rigoureusement définies, concordaient fort approximativement avec les phénomènes physiques et agricoles que leurs symboles désignaient. Mais la période de 360 jours, étant notablement plus courte que l'année solaire, elle ramenait le premier pachon avant que le solstice fût revenu. L'état de concordance primitif s'altérait donc ainsi de plus en plus, avec le temps, jusqu'à ce qu'il se rétablît de nouveau par ces avances accumulées; ce qui arrivait périodiquement à des intervalles alternatifs de 69 ou 70 années. En choisissant une de ces époques de concordance, pour ajouter les épagomènes à la suite du 12e mois, on n'aurait fait que rendre l'application de la tétrade des eaux plus complète et celle des suivantes plus fidèle, sans troubler la succession des jours qui les composaient; avec l'avantage encore de rendre l'accord actuel de la notation et des phénomènes plus longtemps durable, peut-être existant pour toujours. Si au contraire on eût effectué cette adjonction quand l'année de 360 jours se trouvait hors de coïncidence, on aurait accru soudainement la discordance actuelle de la notation, sans aucun motif raisonnable comme sans aucune utilité. Il y a donc tout lieu de présumer que l'opération a été faite à une de ces époques où elle était à la fois également praticable et particulièrement motivée. S'il en a été ainsi, comme tout l'indique, l'année de 365 jours établie alors s'est trouvée elle-même en coïncidence comme celle de 360 d'où elle dérivait. Donc, s'étant propagée depuis, jusqu'à nous, sous cette nouvelle forme, si sa transmission n'a pas été interrompue, nous n'avons qu'à la faire remonter en arrière indéfiniment suivant ses lois propres, et les époques où nous la trouverons en coïncidence, seront exceptionnellement celles à l'une desquelles son origine présumable devra se rapporter. Ceci la place donc à l'une des années juliennes — 1780, — 3285, ou à de plus éloignées encore, qui les précéderaient par des intervalles de 1505 ans juliens.

Il faut maintenant chercher si les documents historiques de l'antiquité, qui sont parvenus jusqu'à nous, renferment quelque indication de date, relative à ce mémorable fait de l'introduction des épagomènes dans le calendrier égyptien. La seule que l'on ait pu jusqu'ici découvrir,

se trouve dans un passage de la chronique du Syncelle, où il est dit *que les épagomènes ont été ajoutés à l'année primitive sous le règne du roi Aseth, père d'Amosis, le premier de la XVIIIe dynastie diospolitaine; et aussi que le bœuf Apis fut mis au rang des dieux à la même époque*[1]. Cette dernière assertion n'offre rien d'incohérent avec la première. Car le bœuf ou plutôt le *taureau* Apis, comme les monuments le représentent, était consacré à la lune, probablement à la lune en conjonction avec le soleil, d'après la couleur *noire* qui lui est attribuée; et en outre la durée de sa vie symbolique était limitée à 25 ans vagues. C'est là en effet la période très-approchée du retour des phases lunaires moyennes à un même jour vague dans l'année de 365 jours[2], mais nullement dans celle de 360. Sa période de retour y est restreinte à 5 années, ce qui est aussi la durée de la vie symbolique du taureau Minévis qui était considéré comme le père d'Apis. La quatrième lettre écrite d'Égypte par Champollion ajoute à ces indications une circonstance, qui leur donne beaucoup de force. C'est que, d'après des inscriptions sculptées sur de grandes stèles à l'entrée des deux carrières qui avoisinent Memphis, le fameux temple dédié à Apis, dans cette ville, a été effectivement bâti par ce même roi Amosis, dont le Syncelle parle. Quant au surplus de son récit, pour en faire une juste application, il faut remarquer que, dans le sens qu'il lui donne, son roi *Aseth* ne doit pas être confondu avec l'*Assis*, que Flavien Josèphe désigne comme ayant été le dernier des rois *Hycsos*, dans un célèbre passage que l'on a souvent reproduit[3]. Car le Syncelle, qui assure avoir eu sous les yeux plusieurs exemplaires de Josèphe, ne pouvait pas ignorer la mention que cet auteur fait de son *Assis*, avec la désignation d'*Hycsos*, et toutefois il affirme qu'il n'y a aucune mention de cet *Aseth* dans Eusèbe, ni dans l'Africain. De plus, la qualification qu'il lui donne, de père d'Amosis, le premier roi de la XVIIIe dynastie diospolitaine, le distingue essentiellement des rois *Hycsos;* et il assure avoir tiré cette filiation de plusieurs manuscrits les plus corrects; *ὡς τὰ πλεῖστα καὶ ἀκριβέστερα τῶν ἀντιγράφων*[4]. Or, si l'on prend la date absolue que le Syncelle assigne à son *Aseth*, à partir de la création du monde, et qu'on la rapporte à l'ère chrétienne, par différence avec la première année de Nabonassar, extraite de la même chronographie, ce qui fait disparaître l'indétermination de l'origine commune, elle se trouve justement répondre à

[1] George le Syncelle, *Chronographie*, tome I, pages 232-233, éd. Dindorf. — Voyez aussi le *Journal des Savants*, pour l'année 1843. — [2] Voyez, sur la détermination de cette période, le *Journal des Savants*, pour l'année 1843, pages 497 et 498. — [3] Josèphe, *contre Appion*, liv. I, chap. v. — [4] Syncelle, t. I, p. 127.

l'année julienne — 1779; ce qui est si proche de l'année de coïncidence 1780, qu'il y a plus à s'étonner de l'accord que de la différence des deux résultats [1].

Cette convenance phénoménale que présente l'époque fixée par le Syncelle, ajoute beaucoup d'autorité à son récit. Toutefois il semble matériellement infirmé par la découverte due à M. de Rougé, que les cinq épagomènes sont déjà mentionnés parmi les jours de fêtes, où l'on devait faire des offrandes aux tombeaux de personnages ayant appartenu aux premiers temps de la XIIe dynastie; et qu'ils y sont désignés par les mêmes noms hiéroglyphiques, avec lesquels on les trouve écrits sous toutes les dynasties plus récentes. Le calendrier de 365 jours existait donc alors complet et officiellement employé; de sorte que son institution première ne peut pas être supposée descendre jusqu'à la XVIIIe dynastie où le Syncelle la place. Mais la contradiction disparaît, ou plutôt s'explique, quand on considère la série des événements dont l'Égypte fut le théâtre entre ces deux époques; et le récit du Syncelle, modifié seulement dans une particularité de détail qu'il a pu ignorer, reste vrai pour nous.

On sait qu'entre la XIIe et la XVIIIe dynastie, l'Égypte fut envahie et entièrement conquise par une horde de peuples nomades venue d'Asie, que tous les historiens ont désignés par le nom de *Hycsos, rois pasteurs*. L'époque précise de cette invasion n'est pas connue avec une entière certitude. M. Lepsius croit qu'elle eut lieu aussitôt après la XIIe dynastie. Mais, comme on trouve des restes de grands monuments qui ont été érigés par cette dynastie-là, et même par les deux suivantes, M. de Rougé pense que l'empire égyptien a dû rester encore, au moins partiellement puissant, durant plusieurs siècles, et que la conquête s'étendant progressivement, n'est devenue complète que vers le temps de la XVe dynastie. D'ailleurs, tous les témoignages s'accordent pour attester les

[1] Suivant le Syncelle, tome I, page 232, éd. Dindorf, le roi Aseth, le dernier de la XVIIe dynastie égyptienne, sous lequel furent établis les épagomènes, commence à régner en l'an du monde..... 3716

Dans le même système de chronographie, tome I, page 383, le roi chaldéen Nabonassar commence à régner en l'an du monde..... 4747

Différence ou nombre d'années écoulées entre Aseth et Nabonassar... 1031

Distance de Nabonassar à l'ère chrétienne, d'après les éclipses chaldéennes rapportées par Ptolémée..... 747

Somme *augmentée de l'unité*, ou date du roi Aseth, antérieurement à l'ère chrétienne, selon la *Chronographie* du Syncelle..... 1779

effroyables ravages commis par les *Hycsos*. Joignant à l'ardeur du pillage, la fureur des antipathies religieuses, ils dévastèrent, et renversèrent de fond en comble les palais, les temples, que l'on dut reconstruire entièrement après qu'on les eut chassés. Ils n'épargnèrent que les tombeaux. Aussi la mémoire de leur présence resta-t-elle toujours en horreur chez les Égyptiens. On n'est pas d'accord sur la durée de leur domination. M. de Rougé estime qu'elle dut être au moins de 500 ans. D'autres la supposent beaucoup plus longue. Leur expulsion fut progressive comme leur invasion l'avait été. M. de Rougé a rendu indubitable que la dernière ville, *Avaris*, qui demeura en leur puissance, fut prise par Amosis au commencement de la XVIIIe dynastie. De là date la rénovation de l'empire égyptien, la reconstruction des monuments détruits, le rétablissement de la prospérité au dedans, et l'extension de sa puissance au dehors, par une longue suite de victoires que nous voyons retracées sur les parois des édifices élevés par les Pharaons vainqueurs.

Pendant cette ère de dévastation civile, politique et religieuse, qui dura plusieurs siècles, et s'étendit à toute l'Égypte, il est comme impossible que l'observation de l'ancien calendrier vague, soit qu'il comprît déjà 365 jours, ou seulement 360, ait été maintenue invariablement avec une continuité rigoureuse, surtout étant lié comme il l'était, dans tous ses détails, au gouvernement ainsi qu'à la religion. Les conquérants qui s'attachaient avec une égale fureur à détruire l'un et l'autre, ne pouvaient laisser aux vaincus l'exercice libre d'une institution, qui aurait été en opposition journalière avec leur domination et leurs croyances. Aussi n'en retrouve-t-on de vestiges que dans les tombeaux des dynasties précédentes qu'ils ont épargnés; et d'eux-mêmes, il ne reste aucun monument, aucune inscription, aucune date. Or, chez les naturels égyptiens, la numération des temps ne s'établissait pas, comme chez les nations modernes, à partir d'une époque fixée astronomiquement que l'on peut toujours rattacher aux époques subséquentes par une observation postérieure, même quand les portions de temps intermédiaires n'auraient pas été continuellement notées. L'avénement de chaque souverain constituait une ère nouvelle, à partir de laquelle on recommençait à compter les jours et les années. De sorte que la chaîne des temps ne se continuait de l'un à l'autre que par l'ordre de succession des jours fidèlement suivi, exactement enregistré; et une fois cette chaîne rompue en un seul point, par l'omission des rites qui consacraient les jours, ou la destruction des registres dans lesquels on avait coutume de les noter, il n'était plus possible d'en

rejoindre les anneaux. Une telle rupture dut presque inévitablement s'opérer sous la terrible domination des *Hycsos*, étendue pendant des siècles à toute l'Égypte. Après eux, on ne put que rétablir le calendrier national dans son ancienne forme vague, qui, puisque l'on avait antérieurement l'usage des épagomènes, devait très-probablement comprendre 365 jours. Mais on ne put avoir aucune prétention, ni aucune espérance de remédier à une disjonction désormais irréparable. Cette œuvre de restauration, réclamée à la fois par la religion comme par la politique, fut sans doute une des premières dont les souverains indigènes, redevenus maître de l'Égypte, durent nécessairement s'occuper.

Elle était très-aisée à accomplir, pourvu seulement que l'on eût conservé en mémoire la composition de ce calendrier, la notation des mois, et son appropriation à exprimer la succession annuelle des phénomènes météorologiques ainsi que des travaux agricoles, propres au climat de l'Égypte. Alors, en observant un solstice d'été, ou un commencement de la crue du Nil, il suffisait d'y placer le premier jour du mois pachon. Toute la série des 12 mois et des 365 jours se trouvait immédiatement mise en concordance avec les circonstances phénoménales que la notation devait exprimer; et la marche ultérieure du calendrier se déroulait à partir de cette nouvelle origine, aussi naturellement qu'à partir de l'ancienne désormais perdue.

Parmi tous les solstices d'été qui se sont succédé alors, quel est celui que l'on a choisi pour inaugurer cette restauration? Nous pouvons le reconnaître avec certitude. Car le calendrier rétabli étant celui-là même qui s'est propagé continuement jusqu'à nous, puisque les institutions de l'Égypte n'éprouvèrent depuis que des attaques partielles et passagères, mais jamais une destruction générale, nous n'avons qu'à prendre l'année vague dans la relation absolue avec le ciel, où les éclipses mentionnées par Ptolémée la placent, et en la reconduisant en arrière suivant ses propres lois, jusqu'à la XVIIIe dynastie, l'époque où nous la trouverons en concordance phénoménale, sera celle où on l'a restaurée. Ceci nous ramène à l'année julienne — 1780, désignée par le récit du Syncelle, dont la seule erreur, bien excusable à une telle distance, a été de signaler comme une institution primitive, ce qui n'a été qu'une restauration.

Mais notre critique moderne peut aller plus loin. Parmi tous les solstices d'été qui se sont succédé annuellement vers cette époque, pourquoi a-t-on choisi celui de — 1780, plutôt que tout autre pour y placer le 1er pachon du calendrier que l'on voulait rétablir. Le calcul astronomique nous donne de ce choix une raison péremptoire. Par une

circonstance qui eut lieu alors, cette seule fois dans la série des siècles, l'année lunaire dont la durée moyenne est à très-peu près $354^{j},36$ se trouva encadrée dans l'année de 365 jours ainsi placée, avec une symétrie d'arrangement exceptionnellement favorable pour que toutes les nouvelles lunes de cette même année s'écartassent le moins possible du commencement des mois, et les pleines lunes de leurs milieux. On peut se convaincre de ce fait en jetant les yeux sur le tableau suivant qui est calculé pour l'horizon de Thèbes [1].

Tableau figuratif, représentant les douze lunes dans l'année vague égyptienne de 365 jours, correspondante aux années juliennes — 1781, — 1780 des chronologistes, époque à laquelle la notation des mois s'est trouvée en concordance exacte avec l'année solaire vraie; le solstice d'été, origine annuelle de l'exhaussement du Nil, ayant coïncidé alors avec le premier jour du mois pachon, qui ouvre la tétraménie des eaux.

	THOT.	PAOPHI.	ATHYR.	CHOIACK	TOBY.	MÉCHIR.	PHAMÉNOTH.	PHARMOUTHI	SOLSTICE D'ÉTÉ. PACHON	PAONI.	ÉPIPHI.	MÉSORI.	E	THOT.
Date de visibilité des nouvelles lunes dans chaque mois.....	+6e grande.	+ 5e.	+ 5e.	+5e grande	+ 4e.	+ 3e.	+ 3e.	+ 2e.	+ 1er — 1.	Petite — 1.	— 1		— 6	Grande.
Date des pleines lunes.....	19	18	18	17 Éclipse.	17	16	16	16	15	15	15	14		

Une spécialité d'appropriation bien remarquable s'aperçoit aussi dans ce tableau. C'est précisément autour du mois pachon, de son premier jour, que l'année lunaire est répartie, et pour ainsi dire équilibrée. Ainsi, à ce même mois pachon, à celui-là seul, la nouvelle lune visible sur l'horizon de Thèbes, coïncide avec le 1er jour du mois, et s'y montre solsticiale, comme le soleil. C'est également à celui-là que la pleine lune tombe juste au milieu du mois. Enfin, par une combinaison singulière, unique, des valeurs qu'eurent alors les mouvements vrais, la nouvelle lune suivante arrive précisément à son 30e jour. De sorte que toutes les phases lunaires vraies de l'année se trouvent symétriquement distribuées, et balancées, autour de ce mois, qui, ouvrant la tétrade du débordement, était comme la clef de voûte de la notation. Ce ne sont pas là des résultats d'interprétation que l'on est libre de

[1] Pour plus de détails sur ce sujet, voyez le *Journal des Savants* pour l'année 1843, page 496 *bis*.

rejeter ou d'accueillir. Ce sont des faits réels, fondés sur des déductions numériques auxquelles on ne peut se soustraire. L'arrangement qu'elles décèlent est matériellement reproduit dans le calendrier égyptien qui nous est parvenu. Il est essentiellement lié à sa marche absolue; et ayant lieu, entre les mouvements vrais, il ne s'y est réalisé dans la série des siècles qu'à cette seule époque de — 1780, quelque loin que l'on veuille faire remonter numériquement l'année de 365 jours. Lorsque le calcul me fit découvrir ces étonnants rapports, il y a dix-sept ans, on n'avait encore trouvé les épagomènes que sur des monuments postérieurs à la XVIIIe dynastie. On pouvait donc présumer, conformément à l'assertion du Syncelle, que l'année de 365 jours avait été *instituée* à cette époque même de — 1780, où les phases lunaires se trouvent réparties entre les 12 mois avec tant d'adresse. Maintenant que M. de Rougé a trouvé les cinq épagomènes inscrits sur des monuments bien antérieurs, on ne peut plus admettre à cette époque qu'une restauration du calendrier primitif, pour laquelle on saisit habilement l'occasion qui s'offrit d'y encadrer les phases lunaires avec tant de symétrie. Si l'on se représente bien l'irrégularité des mouvements vrais de la lune, et la rapidité de leurs discordances avec ceux du soleil, on sentira qu'il ne fallait pas manquer d'une seule année l'époque où un tel concours s'opérait entre eux. Ce fut sans doute une œuvre de sagacité merveilleuse que de le reconnaître et de l'appliquer au moment où il se réalisait. Mais la simple astronomie des yeux suffit alors pour le constater. Aucune science théorique, pas même la nôtre, n'aurait pu le faire prévoir à quelques années de distance, aussi précisément que le cours naturel des deux astres l'a produit.

Une conséquence fatalement nécessaire des faits que je viens d'établir, c'est que le calendrier vague de 365 jours qui fut rétabli en Égypte dans l'année julienne — 1780, après l'expulsion des *Hycsos*, n'est pas immédiatement consécutif au calendrier de même forme qui était usité avant leur invasion. Par l'effet de cette disjonction, l'histoire du premier empire égyptien ne peut plus être chronologiquement rattachée à celle du second, d'après les dates que l'on trouverait inscrites sur les monuments qui leur ont appartenu. Elles ne se suivent point. On ne pourrait réussir à combler l'abîme qui les sépare que si l'on découvrait, dans les inscriptions ou les documents écrits de ces deux périodes, la mention de phénomènes célestes instantanés, comme des éclipses soit de lune, soit de soleil, dont la science moderne pourrait retrouver les dates absolues. Ce sont là les seules données auxquelles nous puissions aujourd'hui recourir, pour connaître avec certitude, jusqu'à quelle

profondeur l'antique civilisation égyptienne remonte dans la nuit des temps.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ,* par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes,* par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage,* par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp. t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, Chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas,* par M. W. J. A. Jonckbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*Chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

DOUZIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Résumé.

Arrivé à la fin d'un travail qui s'est tant prolongé, je ne veux et même je ne puis le laisser aller sans y joindre une sorte de conclu-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le

sion qui en rappelle les idées générales et en montre l'enchaînement. Cinq ouvrages importants m'en ont fourni la matière, et j'ai eu successivement à examiner un glossaire étymologique des langues romanes, des recherches sur les racines sanscrites qui se trouvent dans le français, une grammaire de la langue d'oïl, une édition de cinq chansons de geste qui n'avaient pas encore été publiées, enfin un essai de critique et de correction appliqué à un certain nombre de petites pièces de vers. L'écrivain qui a pour tâche d'analyser et d'apprécier les productions d'autrui a, s'il fait comme j'ai fait, un sujet nécessairement divers. A cette diversité il remédiera en ayant lui-même un point de vue déterminé d'avance par ses propres études et en choisissant dans chaque ouvrage ce qui peut le mieux s'y rapporter. Cela m'a paru particulièrement utile dans une matière qui, encore peu connue, est l'objet d'erreurs accréditées et de notions chancelantes; je parle de notre vieille langue et de notre vieille littérature. L'oubli où ces deux éléments de notre histoire étaient demeurés depuis la renaissance permit à quelques idées très-superficielles et très-erronées de s'emparer de l'opinion et d'y devenir monnaie courante. A mesure que les recherches se sont approfondies, il a bien fallu reconnaître que cette monnaie était fausse; mais on en rencontre incessamment dans la circulation quelques pièces; il s'en faut qu'elles aient été toutes refondues. Puis, quelque sûrs que commencent à devenir les résultats de l'érudition, ils sont encore partiels, et fragments de doctrine plutôt que doctrine. C'est ce qui m'a décidé à choisir, pour mon début ici, dans le *Journal des Savants,* un mode qui me permît d'exposer dans leurs linéaments essentiels les faits généraux que les investigations progressives ont mis en lumière.

Le premier à prendre en considération est que la formation du français n'est point quelque chose d'isolé qui se soit produit en deçà de la Loire et qui n'ait rien d'analogue et de congénère dans les autres parties latines, membres disjoints du grand empire. Un travail tout semblable s'est opéré au delà de la Loire, d'où le provençal, au delà des Alpes, d'où l'italien, au delà des Pyrénées, d'où l'espagnol. Ce qui frappe, c'est la grandeur même du phénomène philologique que l'érudit doit étudier. Sur cet espace immense tout concorde : il suffit

deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars 1856, page 151; pour le sixième, celui d'avril, page 224; pour le septième, celui de juillet, page 413; pour le huitième, celui d'août, page 458; pour le neuvième, celui de janvier 1857, page 55; pour le dixième, celui de mai, page 312; et, pour le onzième, celui de juin, page 383.

d'effacer cette sorte de pellicule légère qui, soit comme forme des mots, soit comme désinence, dissimule les similitudes, et aussitôt on aperçoit à nu la trame, qui est la même. Plus on s'approche de l'origine, plus la ressemblance croît, jusqu'à ce qu'on atteigne le tronc latin, dont chacune de ces vastes branches est sortie. Ce n'est pas seulement le vocabulaire, et, si je puis dire, la provision de mots, qui est commune de part et d'autre; mais les artifices de la nouvelle grammaire qui a surgi des ruines de l'ancienne ont été simultanément inventés par des populations qui élaboraient un même fonds sous des conditions analogues de culture. La conjugaison prend un caractère uniforme; les temps latins qui se perdent, se perdent pour les quatre langues; les temps romans qui se créent et qui enrichissent le paradigme, se créent pour toutes les quatre. Toutes prennent l'article; toutes laissent le neutre disparaître; toutes suppléent aux désinences de l'adverbe latin par une même composition; toutes adoptent à peu près les mêmes mots germains; toutes s'accordent pour détourner semblablement de leur signification originelle un certain nombre de termes latins. Quels furent les inventeurs et quelle fut l'invention? Ce qui alors s'est passé donne une image de ce qui se passa toujours dans la formation des langues. Les deux époques, l'époque secondaire et l'époque primaire, se distinguent en ce que les populations romanes n'eurent pas à créer les mots, qui ont été l'œuvre des populations primitives; mais elles eurent à créer toutes ces conventions singulières qui constituent un langage, s'il faut donner le nom de convention à ce qui se fait spontanément, à ce qui germe de soi-même, à ce qui se comprend sans explication. Dans les langues romanes, qui sont pleinement historiques, on voit tout cela, production spontanée, germination générale et intelligence sans truchement.

Les langues romanes ont pour fond le latin. Le celtique dans les Gaules, l'ibère dans l'Espagne, n'ont laissé que de faibles traces parmi les populations qui les parlaient avant la conquête romaine. Cette conquête fut si profonde, le poids de l'immense empire assimila tellement les peuples de l'Espagne et de la Gaule, ils se laissèrent tellement captiver et absorber, que leur propre idiome leur devint étranger. L'influence germanique s'est fait sentir beaucoup davantage; et, de fait, les circonstances avaient grandement changé; l'empire, bien loin d'avoir une force de cohésion et d'absorption, tombait en dissolution; la langue latine eut le même sort et elle s'ouvrit à bon nombre de mots allemands. Voilà les trois sources, très-inégales, d'où proviennent les langues romanes. Ces langues sont, comme on voit, des formations postérieures; elles constituent, dans l'évolution de l'occident, un moment

original de génération spontanée; et, à ce titre comme à bien d'autres, elles méritent un vif intérêt, mais il ne faut pas leur demander des notions sur les éléments primordiaux des langues ariennes. Le latin, l'allemand, le grec, le sanscrit sont sur un autre plan, sur un plan bien plus lointain et bien plus rapproché des origines; les secrets de philologie qu'ils contiennent sont d'une autre nature que ceux que renferment les langues romanes. Celles-ci enseignent comment d'une langue naît une langue et comment de vastes populations, à mesure que l'idiome maternel leur fait défaut, s'entendent, sans se concerter, pour le remplacer par un idiome doué de qualités nouvelles.

Parmi le petit nombre d'érudits qui, durant le XVIIe siècle, s'occupèrent de recherches sur la langue d'oïl, ce fut un préjugé d'admettre qu'en général un mot français dérivait du mot italien correspondant. L'idée n'était fondée sur aucun examen précis des faits. Sans doute, voyant le mot italien plus voisin, dans la plupart des cas, de la forme latine, on s'imagina qu'il était une sorte d'intermédiaire, et que, à ce titre, il avait la prérogative de l'antériorité. Sans doute aussi le grand éclat des lettres et des arts en Italie pendant le XVIe siècle, alors que le développement français, à pareille époque, ne pouvait soutenir la comparaison, fit croire que cette supériorité n'était pas récente, mais remontait aux âges antérieurs, et qu'à toutes les phases du moyen âge la France avait reçu de l'Italie son impulsion, ses modèles, et jusqu'aux mots de sa langue. Une pareille opinion ne résiste pas au moindre examen; elle n'était pas celle même des Italiens du XIIIe et du XIVe siècle, Brunetto Latini, Dante, Pétrarque et Boccace, qui tous s'accordaient pour reconnaître, dans la France du XIIe et du XIIIe siècle, une source féconde, et pour traiter avec une grande révérence la langue d'oïl et la langue d'oc. Eux, en effet, connaissaient, parce qu'ils la touchaient, bien qu'elle fût près de la décadence, la prépondérance littéraire de la France dans la haute période du moyen âge. Mais ceux qui portaient des jugements si fautifs prononçaient sur ce qu'ils n'avaient pas étudié; aucune tradition ne les soutenait; les manuscrits n'étaient pas sortis de leur poussière; on ignorait ce qu'était cette langue de nos aïeux, quelles en étaient la structure et les règles usuelles, et ce qu'était un vers correct dans cette vieille poésie. Avec si peu d'éléments de connaissance, que faire sinon des hypothèses sans consistance? Il suffit de considérer un seul instant la grande formation, dans le monde romain, des langues romanes, pour être sûr que l'une ne dérive pas de l'autre, que le français ne vient pas de l'italien, et qu'elles sont toutes sœurs.

Cette formation si étendue, qui s'est établie comme le dépôt d'un âge géologique sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule, exclut aussitôt l'arbitraire, le caprice, l'irrégularité. On peut affirmer tout d'abord que, considérée dans son ensemble, elle présente un assujettissement à des conditions déterminées. L'examen détaillé n'infirme pas le jugement général. La langue d'oïl (il ne s'agit ici que d'elle) a suivi, dans la manière de refondre à son usage les mots latins, des procédés qui la caractérisent, et que l'on peut observer, pour ainsi dire, sans exception, dans les différentes séries. Une des habitudes qui lui sont propres, c'est de supprimer, dans l'intérieur du mot latin, quelqu'une des consonnes qui le constituent, de manière à procurer la rencontre des voyelles. *Adorare* donne *aorer, adunare* donne *aüner, pavor* donne *peor, sudor, sueur*, et ainsi de suite. C'est un moyen de reconnaître, à première vue, un vocable qui est d'origine dans la langue française, ou qui, postérieurement, a été emprunté au latin; dans ce dernier cas, les consonnes intermédiaires subsistent; ainsi *soucier* est ancien, *solliciter* est moderne, tous deux viennent de *sollicitare; métier* est ancien, *ministère* est moderne, tous deux de *ministerium*. Elle a ses règles pour modifier les désinences diverses du latin; elle a ses exigences de prononciation pour le commencement des mots; elle change le genre de certaines catégories avec une complète uniformité; ainsi tous les noms abstraits en *or*, qui sont masculins en latin, sont devenus féminins en français : *dolor*, douleur, *error*, erreur, *amor*, amour; et celui-ci n'a pris le masculin que par une anomalie du langage moderne. Ce sont là autant de conditions qui ont déterminé la formation du français, et sans la connaissance desquelles il est impossible de procéder, avec sûreté, à la recherche des étymologies, des règles et des idiotismes.

Un mot latin n'était pas seulement un assemblage particulier de consonnes et de voyelles que la langue d'oïl modifiait suivant des convenances régulières et toujours les mêmes; il était encore vivifié par l'accent, qui en faisait un tout en y subordonnant les parties à l'ensemble. Cet accent n'a pas été perdu; loin de là, il est devenu l'agent le plus efficace de la transformation. La syllabe accentuée a été le point fixe et invariable autour duquel le nouveau mot s'est constitué; celle-là ne manque jamais; ce qui la précède subit les modifications exigées par le nouvel organe; ce qui la suit est immanquablement sacrifié, de manière à devenir soit une terminaison masculine, soit une terminaison féminine; ce qui détermine, du même coup, l'accentuation française, toujours obligée de porter ou sur la dernière syllabe ou sur l'avant-dernière, mais n'étant pas nulle, comme l'ont prétendu des

grammairiens qui se méprenaient sur ce qu'est un accent. De la quantité latine, en tant qu'instrument de la métrique, il ne reste aucune trace dans la langue d'oïl, non plus que dans les autres langues romanes: mais l'accent latin y est le dominateur; preuve qu'au moment où elles se sont formées, la quantité n'avait plus de valeur, et que l'accent l'avait complétement subordonnée. La faute contre l'accent, comme la conservation des consonnes intérieures, signale un mot entré secondairement dans la langue française. Ainsi, *facile* n'est pas d'origine; *facilis* a l'accent sur *fa*, et eût donné *fele*, comme *fragilis* a donné *frêle*. *Débile* est aussi une introduction postérieure; *debilis*, ayant l'accent sur *de*, eût fourni *dieble*, comme *flebilis* a fourni *fieble* ou *foible*, aujourd'hui *faible*. A l'aide de ce criterium on discerne tout de suite ce qui fut fait quand le latin était encore vivant et avait sa prononciation et son accent, de ce qui fut fait quand il était complétement éteint, et quand l'accent et la prononciation de la langue d'oïl avaient prévalu; et on aperçoit cette distinction, non-seulement dans le XVIe siècle, où ce genre d'emprunt devint si fréquent, mais encore dans le XIIIe et le XIIe siècle, où, bien que plus rare, il existait pourtant. Ainsi *nobile*, qu'on trouve dans des chansons de geste, est néanmoins une forme moderne, c'est-à-dire créée quand on calquait le mot nouveau sur le mot ancien, sans tenir compte de l'accent. *Noble* est la forme antique, et, à ce point de vue, légitime.

Pour déterminer une étymologie, non-seulement il faut tenir compte du procédé régulier auquel la langue d'oïl soumet l'intérieur du mot, ses terminaisons et son commencement; non-seulement il faut rapprocher la syllabe qu'elle accentue de la syllabe accentuée du latin; mais encore il faut avoir sous les yeux le plus grand nombre d'intermédiaires que l'on peut rassembler. Par intermédiaires, je n'entends pas ces créations arbitraires dont Ménage a tant abusé et dont Génin s'est tant moqué; de cette façon l'étymologiste n'était guère embarrassé; il concevait, par une supposition quelconque, une origine à un mot; puis il la justifiait en imaginant des altérations successives qui conduisaient d'un point à l'autre; par exemple, quand, voulant tirer *larigot*, sorte de flageolet, de *fistula*, il indiquait comme transitions *fistularis*, *fistularius*, *fistularicus*, *laricus* et finalement *laricotus*, d'où *larigot*. A quoi n'arriverait-on pas par de pareils moyens? Les intermédiaires doivent être trouvés dans les textes, non forgés par l'imagination. Ainsi, autour d'un mot français, pour peu qu'il soit difficile à reconnaître, on réunira la forme qui y correspond dans l'ancien français, les différents patois, le provençal, l'italien, l'espagnol et le bas latin, non pas ce bas latin des notaires et des scribes, qui est postérieur au mot français et conséquemment sans

importance, mais le bas latin primitif, celui qui a pénétré dans les langues romanes et pour lequel elles fournissent tant de renseignements. La liste des intermédiaires n'est pas toujours complète, il s'en faut; et, quand elle manque absolument, l'étymologie est exposée à se fourvoyer; car elle n'a plus pour se guider que les circonstances particulières et la conjecture.

La langue d'oïl a, comme le provençal, un caractère qui lui est propre et qui établit une différence très-notable avec l'italien et l'espagnol; c'est la conservation des cas, ou, pour parler plus exactement, de deux cas. A cela, en effet, s'est réduite la déclinaison latine. On ne trouve dans la déclinaison gallo-romane ni génitif, ni datif, ni ablatif; mais on y trouve, très-nettement gardés, un nominatif, qui sert de sujet, et un régime, qui sert de complément aussi bien aux verbes qu'aux prépositions. Les cinq déclinaisons latines ont disparu pour faire place à une seule, dont le paradigme se rapproche le plus de celui de la seconde. Ce fait grammatical a été longtemps méconnu; et pourtant il est tellement essentiel, que, quand on ne le soupçonne pas, la langue ne paraît plus qu'un tissu d'irrégularités et de barbarismes. Que dirait-on d'un texte latin, si, le croyant sans cas, on supposait que l'écrivain emploie arbitrairement les terminaisons et met suivant son caprice *populus, populi, populo, populum?* C'est pourtant ce qui est arrivé au vieux français, sur une moindre échelle sans doute, puisque le nombre des cas y est beaucoup moindre. Aucune grammaire, aucune tradition n'avaient averti que des cas y avaient été conservés; et, quand on jetait les yeux sur ces textes, on était tout d'abord rebuté par des changements de formes qu'on ne s'expliquait pas. Si on y avait porté quelque intérêt, on n'aurait pas tardé à pénétrer le mystère; et, de fait, dès que Raynouard, qui se plaisait à l'étude du provençal, eut feuilleté suffisamment les poésies des troubadours, il aperçut l'existence des cas dans la langue d'oc; découverte qui incontinent s'étendit à la langue d'oïl, et qui est la base essentielle de sa grammaire.

La prépondérance que le latin garda, comme langue du vieil empire et de l'Église, eut une action considérable sur la forme et la nature des langues romanes. Il faut, en effet, se représenter exactement comment le latin est mort et de quelle façon il a transmis ce flambeau de vie, *lampada vitaï*, qui est aussi réel pour les idiomes des peuples que pour les existences individuelles. Le vieux français est aujourd'hui une langue qu'on peut considérer comme éteinte; nul ne la parle plus; on ne la comprend pas sans une préparation, courte sans doute, à cause de ses étroites affinités avec le français moderne, mais pourtant effec-

tive. Dans cette mutation, un fait est à noter, c'est que nous suivons, sans aucune interruption, toutes les transitions qui ont conduit de l'un à l'autre; depuis le moment où la langue d'oïl a commencé d'être écrite, c'est-à-dire vers le xe siècle, il ne se passe plus un intervalle de temps où l'on cesse de s'en servir; et, pas à pas, d'âge en âge, on voit survenir les modifications qui la transforment; si bien que, sans pouvoir dire le moment où le vieux français est mort, on arrive pourtant au point où il cesse d'être parlé et compris. Il n'est pas douteux qu'il en a été ainsi pour le latin. Peu à peu on a parlé un peu moins latin et un peu plus roman, tellement qu'au bout d'un certain temps, l'un était mort et l'autre vivant. Mais le roman ne fut pas écrit d'époque en époque; c'est le latin qu'on écrivit, de sorte que, pour nous, la décomposition est masquée. Quand le roman sort de derrière les voiles qui le cachaient, quand il entre dans les livres, il y avait bien des années que le latin n'était plus entendu de la foule. Là est une différence essentielle et qu'il ne faut pas perdre de vue entre le développement, par exemple, du français moderne relativement au vieux français, et le développement des langues romanes relativement au latin. Elles n'ont pas eu, pendant un long intervalle, la culture par les livres, culture toute détournée au profit d'une autre langue, si l'on peut ainsi qualifier ce reste d'usage consacré à un idiome qui était irrévocablement parvenu aux limites de sa durée. La langue nouvelle, à l'origine, se trouva privée de tout exercice sur les grands sujets de religion, de philosophie, de science, de législation et d'histoire. Ce fut par la poésie qu'elle fit irruption dans le domaine des lettres, et peu à peu elle s'empara de tout ce qui lui appartenait de plein droit.

Raynouard avait pensé que les langues novo-latines n'émanaient pas directement du latin, et qu'elles avaient pour source un idiome, moins pur que celui-ci, moins altéré que celles-là. Créer un pareil intermédiaire est une hypothèse que rien n'autorise et que rien ne rend nécessaire. Rien ne l'autorise, puisqu'il ne nous reste aucun document attestant l'existence d'une pareille langue; et, si l'on voulait attacher ce caractère au bas latin, il serait facile de montrer que le bas latin est non pas un idiome ayant eu son existence et sa durée, mais simplement des formes d'altération successive dont les unes nous sont conservées par des textes, et dont les autres se retrouvent à l'aide des mots romans. Rien non plus ne la rend nécessaire; car, visiblement, chacune des quatre grandes divisions de l'occident romain a élaboré immédiatement, suivant sa nature propre, le fonds commun; de sorte que, dès le début, le latin a varié dans chacun des quatre compartiments; ce qui

exclut l'hypothèse de Raynouard. D'autres, vu la condition particulièrement populaire des langues romanes, ont admis qu'elles nous représentaient surtout le parler du peuple dans la latinité, et qu'il était arrivé là ce qui arriverait par exemple chez nous, si une catastrophe, substituant des barbares aux classes supérieures, et tuant la langue littéraire, ne laissait prévaloir que celle des classes non lettrées; on verrait surgir, en ce cas, toutes sortes d'archaïsmes qui sont frappés de déchéance, mais non d'oubli. Il y a du vrai dans cette opinion; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle contienne tout le vrai. Car les idiomes novo-latins montrent des traces évidentes d'un néologisme qui, sans doute, était populaire lors de leur formation, mais qui ne se rattache en rien aux archaïsmes de la vieille latinité; néologisme qui se manifeste non-seulement dans les mots, mais aussi dans les formes, dans les tournures, dans les significations. A cette question se rattache celle de la corruption ou du développement, c'est-à-dire si les langues romanes sont du latin corrompu ou du latin développé. Tant qu'a régné l'opinion qui attribuait à l'antiquité classique une supériorité sans partage, il n'y a pas eu même lieu de songer au débat, et elles ont été considérées comme un jargon barbare dont les grossièretés natives n'avaient été qu'imparfaitement effacées par le travail de la renaissance. Mais, quand on considère la régularité générale qui a présidé à la transformation du latin en roman, quand on aperçoit les qualités qui ont été acquises, quand on reconnaît que ces langues sont devenues les organes de riches et belles littératures, et ont pu aussi bien se prêter à la poésie qu'aux spéculations les plus difficiles, on est en droit de soutenir qu'elles ne démentent pas leur illustre origine, à la condition toutefois de confesser qu'elles naquirent dans une crise sociale trop grave et trop orageuse pour n'avoir pas conservé la trace profonde du mal souffert, et les cicatrices infligées par la barbarie perturbatrice, et qui un moment faillit être victorieuse.

De même que le latin s'était partagé en quatre grands systèmes, de même chaque système se partagea en dialectes. La langue d'oïl a eu les siens. Bien que les dialectes soient descendus au rang de patois, ou, du moins, que les patois contiennent des restes visibles des dialectes correspondants, il ne faut pourtant pas confondre ces deux choses. Le patois est tel par rapport à une langue dominante qui devient la règle. Le dialecte, au contraire, appartient à un ordre politique dans lequel de grandes provinces ont des droits égaux et une égale culture. Ainsi était la France féodale. La Normandie, la Picardie, les bords de la Seine, constituaient des centres aussi bien littéraires que politiques.

Comme ces centres avaient mêmes mœurs, mêmes institutions, mêmes goûts, mêmes amusements, même culture, il en est résulté que les dialectes écrits tendaient à se rapprocher les uns des autres; mais il ne faudrait pas en conclure, comme a fait Génin, que dès lors régnait en France une langue commune consacrée aux livres, aux lettres, à la poésie; il n'en est rien; là où le rapprochement est le plus grand, les différences dialectiques restent encore caractérisées suffisamment. La connaissance des dialectes est indispensable pour apprécier les textes et leur correction.

Cette langue, ainsi née et constituée, eut son plus grand éclat au XIIe et au XIIIe siècle. Puis elle entra en décadence et se transforma. Ceci n'est pas le résultat d'appréciations délicates et subtiles sur lesquelles on puisse contester. Non, l'ancienne veine de poésie et de production est tarie; il ne se fait plus rien d'original; on vit sur un passé qu'on remanie, qu'on affaiblit et qu'on oublie; voilà pour la décadence. La conservation d'une déclinaison fut le caractère singulier de la langue d'oïl, et ce qui la constitua en véritable intermédiaire entre le latin et la langue moderne; cette déclinaison s'effaça; quand le XIVe siècle s'ouvre, les cas sont en plein usage; quand il s'achève, ils ont disparu, ne laissant plus que des débris gardés dans le parler comme des espèces de formes fossiles dont le sens est perdu. Voilà pour la transformation. C'est, en effet, au XIVe siècle qu'est le point de partage dans l'histoire de notre idiome : au delà est la langue de la France féodale; en deçà est la langue de la France monarchique et unitaire. Ce point de partage est un lieu plein de trouble, de souffrance et de dissolution. Car une langue ne subit pas, dans un court espace, de profondes modifications sans que de graves événements ne soient en cause. Ici la société féodale se défait; la monarchie triomphe; les bourgeois s'agitent et retombent; les paysans se soulèvent et sont écrasés; l'unité religieuse est en proie à des désordres qui la compromettent; enfin des malheurs particuliers se joignent à une situation déjà si critique par elle-même; une guerre étrangère, qui dure près de cent ans, et qui est longtemps désastreuse, promène sur la face entière du pays les fléaux les plus variés. C'est un temps dont un témoin oculaire, qui pourtant n'en vit qu'une partie, a dit :

Et maint pays destruit en furent,
Dont encore les traces durent,
Et des prises et des outrages,
Et des occisions sauvages
De barons et de chevaliers,

De clers, de bourgeois, d'escuyers,
Et de la povre gent menue
Qui morte y fut et confondue.
(MACHAULT, p. 69.)

Quand on sortit de cette tourmente, le vieux français avait fini : le français moderne commençait.

Ce fut, sur une échelle restreinte, une image de ce qui se passa dans le cataclysme de l'empire romain et lors de la formation des langues romanes; et, de même que le latin ne fut pas régulièrement transmis à une forme ultérieure, de même le vieux français ne fut pas régulièrement transmis à l'état plus analytique vers lequel il tendait. Au moment des chefs-d'œuvre du XVIIe siècle et après, quand toute notion exacte manquait sur le développement de la langue, ce fut un préjugé général de regarder les archaïsmes comme des fautes. On était, en fait, arrivé à un point éminent de culture littéraire; cela trompa et fit prendre la perfection du style pour la perfection intrinsèque de la langue, et le travail de correction secondaire des grammairiens pour les analogies primitives de la grammaire spontanée. Puis, qui alors considérait la langue d'oïl autrement que comme une corruption du latin? Et de la corruption, que pouvait-il sortir sinon des choses informes, que le travail moderne avait sagement rectifiées? Donc, plus on remontait vers l'origine, plus on trouvait la rouille et l'incorrection, le solécisme et le barbarisme; car le type était la forme moderne, nécessairement mal comprise et mal interprétée, puisqu'on la séparait de son passé, qui l'expliquait. Tout ce jugement hypothétique et préconçu a été, à la révision, trouvé faux : la source est plus pure que le ruisseau. Quand on parle ainsi, on ne prétend pas dire que la langue moderne a eu tort d'effacer les cas et autres conditions grammaticales dont elle s'est séparée dans son passage vers l'ère moderne; mais on veut dire que, conservant, comme cela fut inévitable, maints débris d'un système qu'elle abandonnait, elle perdit bien des fois le sens des formes, elle fit des méprises, elle tomba en des confusions, et commit, sans le savoir, des solécismes et des barbarismes qui n'existaient pas dans l'ancien langage, et pour lesquels justement la comparaison avec cet ancien langage est le véridique témoin.

La perfection relative d'une langue est d'être propre à traiter les sujets qui naissent des besoins et des goûts de la société contemporaine. De très-bonne heure, la langue d'oïl, comme la langue d'oc, se trouva prête pour cet office. Alors survint un phénomène tout à fait digne d'attention. Bien que le siècle fût pleinement historique, bien

que l'histoire conservât sa tradition, néanmoins, à côté d'elle se développa un vaste cycle légendaire, qui, semblable à certains mirages, changea les proportions des hommes et des choses, déplaça les distances dans le temps et dans l'espace, et confondit, comme aux âges héroïques, dans un étroit commerce, le ciel et la terre. Le grand empire d'Occident en fut le centre; là fut la lutte décisive entre le christianisme et les musulmans au midi, et les Saxons au nord, ou, comme on disait en parlant des uns et des autres, les païens; ou bien la légende, ne distinguant pas Charlemagne de ses faibles successeurs, éleva, sur le pavois de la renommée populaire, les grands barons féodaux, qui bravèrent la royauté et poursuivirent, contre elle ou malgré elle, leurs passions, leurs intérêts, leurs guerres privées. Cette poésie fut à son plein dans le XIIe siècle, mais elle avait commencé auparavant; et ce qu'il faut remarquer tout particulièrement est ceci : le reste de l'occident latin fut devancé; il y eut une antériorité de culture et de production, qui fut le privilége de la Gaule devenue terre romane.

A cette antériorité se rattache un autre fait, considérable aussi. Je veux dire la faveur que le cycle épique ou légendaire, ainsi écrit, trouva au delà des limites du pays natal. Ce fut un succès prodigieux; l'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne traduisirent ou imitèrent ces poëmes, dont les héros devinrent populaires par toute l'Europe catholique et féodale. Une grande influence littéraire fut ainsi acquise à la France. Les esprits les plus divers et les plus lointains se laissèrent semblablement captiver; et, comme dans un brillant et solennel banquet, la coupe de poésie fit le tour des peuples, unis par tant de liens. Mais la décadence qui, le XIIIe siècle une fois écoulé, atteignit la langue, atteignit aussi les lettres et leur force productive. Dans le XIVe siècle et le XVe, les nations n'eurent plus rien à traduire ou à imiter; l'éclat de l'art et sa suprématie visitaient alors d'autres lieux; la France vécut de sa vieille renommée, et ce ne fut qu'au XVIe et au XVIIe siècle que, redevenant ce qu'elle avait été jadis dans la haute période du moyen âge, elle reprit un attrait universel pour l'Europe. Les poëmes qui lui valurent cet antique renom, étant tombés dans l'oubli, y demeurèrent de longs siècles; pourtant les types qu'ils avaient créés pour satisfaire au plaisir et à l'idéal de la société d'alors n'avaient pas été renfermés sous le commun linceul : Roland, Renaud, les douze Pairs, Roncevaux, continuaient à vivre dans la renommée des choses, *fama rerum*, cette suprême récompense des grands hommes et des grandes œuvres.

C'est que, de fait, encore que dans cette vaste création il ne se soit rien produit de comparable à un Homère et à un Dante, pourtant une

originalité puissante y domine, et elle en fit la fortune. Cette fortune mérite l'attention, et, maintenant que la poudre des bibliothèques et des manuscrits est secouée, on reconnaît sans peine qu'elle ne fut pas usurpée. Notre âge, si curieux de l'histoire, a donc raison de remettre en lumière et en honneur nos vieux monuments de langue et de littérature. Ni la langue n'est digne de mépris, ni la littérature n'a été sans efficacité et sans gloire. Toutes deux se tiennent étroitement, et seule une véritable connaissance de la première permet de donner à la seconde la vie et la couleur. A cette étude, toutes les règles de la critique sont applicables et doivent être appliquées.

L'érudition, dont le danger est de se fourvoyer en de stériles recherches, ne s'est pas trompée ici, et elle a bien mérité de l'histoire. Elle a dissipé toutes sortes d'erreurs et de préjugés qui obscurcissaient les origines de notre littérature; elle a montré, dans le vieux français, une langue qui est, par sa structure, un intermédiaire entre le latin et l'idiome moderne; elle a rendu à notre pays la présidence littéraire qui lui appartint dans le haut moyen âge; elle a effacé cette anomalie qui, pendant que la France avait le premier rôle dans la première affaire du temps, les croisades, la présentait comme barbare de langue et de lettres, et ainsi elle a aidé à remplir des lacunes, à rectifier de fausses notions, en un mot, à mieux faire saisir, dans un intervalle déterminé, l'enchaînement et la filiation des choses.

É. LITTRÉ.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

HUITIÈME ARTICLE[1].

Recherches chimiques sur la végétation, par Théodore de Saussure. Paris, Ve Nyon, rue du Jardinet, n° 2, an XII (1804).

Les recherches de Théodore de Saussure sur la végétation jouissent

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour

dans le monde savant, depuis le jour où elles parurent, d'une grande estime. Certes, en les examinant aujourd'hui, notre intention n'est pas de la diminuer, car nous rendons pleine justice à l'auteur, en reconnaissant qu'il s'était préparé à traiter son sujet par des études physico-chimiques, absolument indispensables pour continuer les découvertes de Priestley et les travaux d'Ingenhousz et de Senebier; enfin en reconnaissant qu'il avait puisé dans les leçons de son illustre père le goût et l'habitude des raisonnements rigoureux et des observations précises, sans lesquels Horace-Bénédict de Saussure ne serait pas parvenu à exécuter des travaux qui le placent au premier rang des géologues et des savants dont la physique du globe a fixé l'attention. A une pareille école, Théodore de Saussure s'est familiarisé avec l'analyse minérale et celle des gaz surtout; il a préféré, avec raison, comme moyen eudiométrique, les sulfures alcalins et la combustion rapide du phosphore, au gaz nitreux employé presque exclusivement avant lui. Dans l'étude de l'action de l'air et d'autres corps gazeux sur les plantes, ses expériences ont été variées, les questions traitées nombreuses, et les conclusions qu'il en a tirées se sont distinguées de celles de ses prédécesseurs par la précision des détails. Si l'ensemble de ses recherches n'a pas l'originalité des découvertes de Priestley, quelle que soit l'importance des travaux futurs dont la végétation sera l'objet, le nom de Théodore de Saussure restera toujours associé à ceux des hommes qui auront fait faire le plus de progrès à cette branche importante de l'histoire des corps vivants, car les travaux de précision afférant à l'étude de la végétation datent et ne cesseront pas de dater des recherches dont cet article est le sujet.

§ 1er. — Germination.

Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'examen de l'*influence du gaz oxygène sur la germination;* comparé aux écrits de Lefebure, de Senebier et de Huber, dont nous avons parlé dans le précédent article, il témoigne de la supériorité avec laquelle Théod. de Saussure procède dans ses recherches. En effet, ses expériences sont instituées et exécutées pour arriver à des conclusions précises : par exemple, à propos de la question de savoir si des graines germent sans le contact

le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février 1856, page 94; pour le quatrième, celui de mai, page 286; pour le cinquième, celui de juin, page 360; pour le sixième, celui d'août, page 473; et, pour le septième, celui de juillet 1857, page 437.

de l'air, traitée par Senebier et Huber sans être résolue, ainsi que nous l'avons vu (septième article), Théodore de Saussure arrive aux conclusions suivantes par des expériences positives.

Toute graine ne germe qu'avec le contact du gaz oxygène et le concours, bien entendu, de l'eau et d'une certaine température.

Les graines, qui, au dire de Senebier et de Huber, présentent un commencement de germination dans de l'eau privée de gaz oxygène, se gonflent par la seule imbibition de ce liquide; et une preuve sans réplique que la vie n'intervient pas dans le phénomène, c'est que des graines qui, comme le café, des lentilles, etc., etc., dont le temps a aboli la faculté de germer, plongées dans l'eau, s'y gonflent, et la radicule se dégage plus ou moins de son enveloppe.

Aucun acide, aucun oxyde ne favorise la germination. Le chlore dissous dans beaucoup d'eau peut remplacer le gaz oxygène, ainsi que Humboldt l'a observé depuis longtemps, et cette action n'a rien de surprenant, puisqu'on sait aujourd'hui qu'il tend à séparer l'oxygène de l'eau en s'unissant à l'hydrogène de ce liquide, mais il faut le concours de la lumière pour que l'action se produise à la température ordinaire. D'un autre côté, Théodore de Saussure ayant observé que le chlore favorise la germination dans l'obscurité, quelque principe de la graine doit attirer l'oxygène de l'eau en même temps que le chlore en attire l'hydrogène.

Après que la radicule s'est développée par le fait de la germination, si celle-ci se continue, la saveur de la graine devient amère ou sucrée, suivant les espèces; les cotylédons verdissent sous l'influence de la lumière, et se vident de leur matière intérieure, afin d'alimenter la plantule.

Le gaz oxygène en contact avec la graine ne change pas de volume, parce que celui qui agit se change en entier en gaz acide carbonique, dont le volume est égal à celui de l'oxygène qui le constitue.

Le gaz acide carbonique n'est pas favorable à la germination, ainsi qu'on le savait déjà, aussi la ralentit-il, à volume égal, plus que ne le feraient l'hydrogène ou l'azote.

Les diverses espèces de graines exigent des proportions diverses de gaz oxygène pour germer, et la quantité de ce gaz est proportionnelle, non au nombre de graines, mais à leur poids, l'espèce étant la même.

Aucun phénomène n'autorise à penser que l'eau soit décomposée pendant la germination.

Mais un fait remarquable, c'est que, si l'on compare la perte d'eau que des graines éprouvent par la dessiccation opérée 1° avant la germi-

nation et 2° après la germination, on trouve qu'elle est plus forte après la germination qu'auparavant, et ce, lors même qu'on tient compte du carbone de l'acide carbonique produit par la germination et de la matière soluble que l'eau qui touchait les graines a pu leur enlever. La quantité d'eau séparée des graines germées provient en entier de l'oxygène et de l'hydrogène de leur propre matière, elle n'est donc pas le résultat d'une action de l'oxygène de l'air sur l'hydrogène de la matière organique.

Enfin, quoi qu'on en ait dit, la lumière ne nuit pas à la germination toutes les fois qu'elle n'agit pas comme chaleur pour sécher le sol et la graine elle-même.

§ 2. — Action de l'acide carbonique sur la végétation.

La grande découverte de Priestley, que les végétaux améliorent l'air que les animaux ont vicié en le respirant, l'influence de la lumière sur ce phénomène, reconnue par Ingenhousz, enfin, l'observation de Senebier, que cette amélioration est due à la décomposition de l'acide carbonique, ont été, pour Théodore de Saussure, le point de départ d'expériences aussi intéressantes que variées, dont l'exposé occupe un peu plus du tiers de l'ouvrage; et cela devait être, puisqu'à cette recherche se rattache la connaissance d'une des plus grandes harmonies de la nature vivante, et celle de l'origine, dans les plantes, du carbone, un des éléments les plus abondants de leurs principes immédiats. Théodore de Saussure traite d'abord de l'influence du gaz acide carbonique sur la germination, puis de celle qu'il exerce sur les plantes développées.

Si l'acide carbonique nuit à la germination, il ne nuit pas moins à toutes les parties de la plante, lorsque celle-ci ne reçoit pas l'action de la lumière du soleil, c'est-à-dire lorsque les feuilles ne se trouvent pas dans la condition de décomposer l'acide carbonique; car cette décomposition s'effectuant, cet acide devient alors un aliment précieux pour les végétaux, soit qu'ils le puisent par leur racine à l'état de solution aqueuse, soit qu'ils le trouvent dans l'atmosphère en une *proportion convenable.*

Les plantes exposées au soleil périssent dans une atmosphère de gaz acide carbonique, et même encore lorsque ce gaz ne fait que les deux tiers du volume de l'atmosphère; elles prospèrent, au contraire, si celle-ci se compose de 11 volumes d'air et de 1 volume d'acide carbonique; relativement aux mêmes plantes croissant dans l'air atmosphérique pur, le poids des premières est à celui des autres comme 11 est

à 8. Et c'est à l'influence de cet acide qu'il faut attribuer le bon effet produit par du terreau humecté, et placé dans une atmosphère limitée où croissent des plantes. Mais, pour observer ce bon effet il faut renouveler l'atmosphère deux fois en 24 heures, par exemple, afin de prévenir la fâcheuse influence d'un excès d'acide carbonique ou celle de miasmes exhalés du terreau.

A l'ombre, la plus faible proportion d'acide carbonique ajoutée à l'air nuit à la végétation.

La végétation des plantes exposées au soleil n'est possible qu'à la condition que les feuilles pourront élaborer l'acide carbonique. Aussi, les *plantes à feuilles minces,* soit que leurs racines plongent dans l'eau pure ou dans la terre, périssent, sinon en tout, du moins en partie, quand les atmosphères limitées où on les a mises, soit en totalité, soit partiellement, renferment une matière alcaline, potasse, ou chaux, capable d'absorber le gaz acide carbonique : il est entendu que la végétation aurait lieu dans ces mêmes atmosphères privées de matière alcaline. Nous disons les *plantes à feuilles minces,* attendu que les plantes grasses vivent dans des atmosphères où se trouve une matière alcaline, par la raison que celle-ci n'absorbe pas l'acide carbonique, le parenchyme des feuilles grasses le retenant.

Toutes les expériences de Théodore de Saussure l'ont conduit à conclure que les plantes, en s'assimilant le carbone du gaz acide carbonique, s'assimilent en même temps une portion de son oxygène. Nous citerons comme exemple l'expérience suivante :

7 pervenches, dont les racines plongeaient dans l'eau, végétèrent durant 7 jours au sein d'une atmosphère limitée, formée de :

Azote	4199 c. c.
Oxygène	1116
Acide carbonique	431
	5746

Les plantes reçurent pendant 6 jours les rayons directs du soleil, depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures. Après ce temps, elles étaient en parfait état.

L'atmosphère contenait :

Azote	4338 c. c.
Oxygène	1408
Acide carbonique	0
	5746

Conséquemment :

1° Tout le gaz acide carbonique de l'atmosphère avait disparu;

2° Mais tout son oxygène ne s'était pas fixé dans la plante, puisque des 431 centimètres cubes qui le constituaient, 292 seulement en avaient été dégagés à l'état de gaz;

3° Il s'était dégagé de la plante 139 centimètres cubes de gaz azote, volume précisément égal à celui de l'oxygène de l'acide carbonique qui avait disparu.

Enfin, les sept pervenches, qui représentaient, avant l'expérience, $0^{gr},528$ de charbon produit en vase clos, en représentaient $0^{gr},629$ après l'expérience.

En outre, des pervenches, qui avaient végété dans l'air dépouillé d'acide carbonique, donnèrent moins de charbon après cette végétation qu'auparavant.

Enfin, des menthes, dont les racines plongeaient dans l'eau et les tiges dans l'air libre, ont fixé du carbone provenant du gaz que l'atmosphère renferme toujours. En généralisant ce résultat, on voit comment le gaz acide carbonique de l'atmosphère contribue à la végétation.

La menthe et la salicaire et même le pin (*pinus genevensis*) et le *cactus opuntia* ont donné des résultats analogues.

Il est probable pour Théodore de Saussure que, sans le contact de la lumière, les plantes décomposent une partie de l'acide carbonique qu'elles forment avec l'oxygène atmosphérique.

En voyant toutes les parties vertes des végétaux décomposer l'acide carbonique, tandis que les autres parties de ces mêmes végétaux qui ne sont pas vertes ne jouissent pas de cette faculté, on est tenté de généraliser ce fait et de croire à la nécessité d'un *organe vert* pour produire ce phénomène. Mais l'expérience nous apprend qu'il n'en est pas ainsi, car l'*atriplex hortensis*, dont les feuilles, les tiges, etc., sont rouges, décompose parfaitement l'acide carbonique.

Enfin, les feuilles qui présentent le plus de surface ont aussi le plus de puissance pour opérer cette décomposition; et rappelons qu'en exhalant de l'oxygène elles exhalent toujours du gaz azote.

§ 3. — De l'influence du gaz oxygène sur les plantes développées.

Il existe deux catégories de feuilles relativement à la manière dont elles se comportent lorsqu'on les met en contact avec une atmosphère d'air ordinaire pendant la nuit : les unes, comme celles de chêne, de

marronnier d'Inde, de faux acacia, de *sedum reflexum*, absorbent l'oxygène en donnant naissance à un volume d'acide carbonique moindre que le volume d'oxygène absorbé; les autres feuilles, comme les parties vertes du *cactus opuntia*, de la *crassula cotyledon*, du *sempervivum tectorum*, de *l'agave americana*, de la *stapelia variegata*, absorbent l'oxygène, sans qu'il se manifeste de gaz acide carbonique dans l'atmosphère ambiante.

Si ces mêmes feuilles, qui ont absorbé de l'oxygène pendant la nuit, sont exposées le jour suivant à la lumière, elles restituent, sinon en totalité, du moins en partie, du gaz à l'atmosphère qu'elles avaient diminuée durant la nuit. Théodore de Saussure donne le nom d'*inspiration* à l'absorption nocturne, et le nom d'*expiration* à l'exhalaison diurne, sans prétendre, bien entendu, comparer ces deux fonctions à l'*inspiration* et à l'*expiration* des animaux.

La plante que Théodore de Saussure a choisie pour ses expériences est le *cactus*, dont la partie verte est douée d'une vitalité si puissante, qu'un de ses rameaux, qui, après avoir subi trois semaines d'expositions successives à l'ombre et à la lumière, avait été abandonné quatorze mois dans une armoire obscure, à un froid d'hiver de 10°, et à une chaleur d'été de 27°,5, perdit la moitié de son eau de végétation, et cependant, remis en terre, végéta avec force.

A. *Inspiration.*

Un cactus, exposé, durant trente-six à quarante heures, dans une atmosphère d'air obscure et limitée, égale à huit fois son volume, peut absorber une fois et un quart son volume d'oxygène. Mais, pour que cela soit, il doit y avoir du gaz oxygène libre en excès après l'absorption.

Théodore de Saussure a vu 1 volume de cactus plongé dans 8 volumes d'air privés d'acide carbonique, durant une nuit, absorber les 2/3 de son volume d'oxygène; l'azote n'avait point été absorbé, et l'atmosphère ne renfermait pas d'acide carbonique.

Mais, si le cactus était saturé d'oxygène, il produirait de cet acide avec l'oxygène ambiant, sans qu'il y eût changement de volume, et dès lors il se comporterait comme la plupart des feuilles caduques, qui forment du gaz carbonique en même temps qu'elles absorbent du gaz oxygène.

Le gaz oxygène qui a été inspiré par des feuilles y est assez fortement retenu, pour que le vide de la pompe pneumatique ne puisse l'en extraire. Le vide n'extrait qu'une petite quantité d'air libre contenu dans la plante.

Fait remarquable, les feuilles ne font aucune inspiration, lorsque,

pendant la nuit, elles sont dans des atmosphères limitées, privées de gaz oxygène libre.

Lorsque le gaz acide carbonique est mêlé en petite quantité à de l'air atmosphérique, par exemple : 7 de gaz à 93 d'air, le cactus inspire le gaz acide carbonique en même raison que le gaz oxygène.

Le cactus qui a été saturé de gaz oxygène dans l'obscurité, exposé à l'air libre, laisse exhaler du gaz carbonique, et acquiert ainsi la propriété d'absorber de nouvel oxygène, lorsqu'on le met dans une atmosphère limitée qui renferme de ce gaz. Cet effet rentre dans le phénomène de l'évaporation; on n'admet donc plus aujourd'hui que ce soit par affinité que l'air enlève de l'acide carbonique à la feuille, celui-ci s'en séparant en vertu de la simple tension qui lui est propre. Il n'est pas étonnant que Th. de Saussure ait professé l'opinion contraire, puisque c'était celle de son illustre père.

Le cactus dont le tissu a été désorganisé mécaniquement n'inspire pas d'oxygène.

Enfin, Théodore de Saussure ne doute pas que l'oxygène inspiré par le cactus ne soit bientôt converti en acide carbonique, qui reste dans le tissu de la plante.

B. *Expiration.*

Le cactus, qui avait absorbé les $\frac{2}{3}$ de son volume d'oxygène pendant la nuit, exposé le jour suivant au soleil, en exhala $\frac{2}{3}$ $_3$ avec un peu de gaz azote.

Théodore de Saussure a trouvé, après sept jours, que la somme des inspirations durant sept nuits était de 331 centimètres cubes de gaz oxygène, et que celle des expirations au soleil durant sept jours était de 584 centimètres cubes, formés de 460 centimètres cubes oxygène et de 124 centimètres cubes azote.

Il a constaté que l'expiration est en raison de l'inspiration; qu'elle se fait sous l'eau distillée et dans le gaz azote comme elle se fait dans l'air.

Les matières alcalines font périr les feuilles minces qui sont exposées au soleil, parce qu'elles absorbent l'acide carbonique. Elles n'exercent pas la même action sur le *cactus* et les *plantes grasses;* cependant, au soleil, elles absorbent une quantité sensible d'acide carbonique.

Enfin Théodore de Saussure admet que les feuilles caduques se comportent d'une manière analogue aux plantes grasses.

A l'ombre, le gaz oxygène pur est décidément nuisible à la végétation. Il a donc besoin d'être mêlé d'azote ou d'hydrogène.

Au soleil, les plantes augmentent de poids à peu près comme dans l'air, mais les tiges sont moins effilées. Théodore de Saussure se de-

mande si le gaz oxygène retiré du peroxyde de manganèse et le gaz azote obtenu de l'acide azotique et des muscles de bœuf, gaz avec lesquels il a formé un mélange semblable à l'air atmosphérique, étaient purs ou non; ou bien si l'air ne contiendrait pas des substances favorables à la végétation dont l'eudiomètre n'accuserait pas la présence dans l'atmosphère. La vérité est que l'air artificiel n'agissait pas comme l'air atmosphérique.

Théodore de Saussure a tiré de ses expériences d'intéressantes conclusions relativement aux proportions diverses de volumes de gaz oxygène consommées par les diverses espèces de plantes dans les vingt-quatre heures à l'obscurité, le volume de la feuille étant pris pour unité.

Les feuilles qui en consomment le moins appartiennent aux végétaux croissant naturellement dans des sols stériles, ou vivant dans des atmosphères raréfiées comme le sont celles des montagnes, dans des milieux dont l'air, faute de se renouveler facilement, n'est pas pur. Les plantes dont les feuilles appartiennent à cette catégorie sont celles des arbres verts, des herbes des montagnes et des marécages.

Les feuilles qui ont le plus grand besoin du gaz oxygène appartiennent aux végétaux dont le développement n'est assuré que dans un sol fertile et des atmosphères convenables, et, toutes choses pareilles d'ailleurs, à ceux dont le feuillage présente une grande surface, à cause de la division des feuilles.

L'importance des feuilles, soit qu'on ait égard à leur rôle dans l'économie générale de la nature et à leurs fonctions dans la végétation, soit enfin l'étude détaillée que Théodore de Saussure a faite de leurs rapports avec les gaz oxygène et acide carbonique, enfin les conclusions auxquelles il est arrivé, sont les motifs des détails dans lesquels nous venons d'entrer. Nous serons plus bref relativement à ce qui nous reste à dire de l'action du gaz oxygène atmosphérique sur les racines, les tiges ligneuses, les fleurs et les fruits.

Les racines, quoique environnées de terre, ont besoin du contact de l'oxygène atmosphérique : par exemple, de jeunes marronniers d'Inde dont la partie inférieure des racines plonge dans l'eau et la partie supérieure dans l'azote, l'hydrogène et l'acide carbonique, périssent, tandis qu'ils vivent lorsque c'est l'air atmosphérique qui touche la partie non submergée.

Que devient l'oxygène pénétrant dans la plante par la racine? Selon Théodore de Saussure, il forme l'acide carbonique qui va se décomposer dans les feuilles sous l'influence de la lumière.

Les racines séparées de leur tige se comportent, soit dans l'obscurité, soit au soleil, à la manière des feuilles dans l'obscurité. Elles consomment au plus leur volume d'oxygène, mais elles en absorbent beaucoup moins. Ainsi une carotte jaune, mise dans une atmosphère d'air limitée, a consommé son volume d'oxygène et en a absorbé un centième seulement.

Si les racines pourvues de leur tige sont disposées de manière à être en contact avec l'air et avec l'eau par leur extrémité, la tige étant dans l'air, les racines semblent absorber beaucoup plus d'oxygène que dans le cas contraire.

Théodore de Saussure, comme Woodward, a constaté que les eaux de terreau et de fumier très-faibles sont plus favorables à la végétation que l'eau pure.

Si, au printemps, on plonge dans de l'eau, par leur partie inférieure, des branches ligneuses pourvues de leurs boutons et qu'on les place, ainsi disposées, dans de l'air, de l'azote, de l'hydrogène ou de l'acide carbonique, les boutons ne se développeront que dans l'air; conséquemment *l'oxygène est nécessaire à l'évolution des boutons.*

Les tiges ligneuses effeuillées vicient l'air à l'ombre et au soleil sans en changer le volume, parce que, pour un volume d'oxygène consommé, il se produit un volume égal de gaz acide carbonique. En vingt-quatre heures, des branches de saule, de chêne, de peuplier, de charme, ont consommé depuis $\frac{1}{2}$ jusqu'à leur propre volume d'oxygène, tandis que des branches de pommier et de poirier, dans les mêmes circonstances, en ont consommé de deux à trois fois leur volume.

Le tissu vert des tiges agit comme les feuilles sur l'air et l'acide carbonique.

Les tiges ligneuses pourvues de leurs racines qui plongent dans le sol ne remplacent plus l'oxygène qu'elles consomment par un volume égal d'acide carbonique, parce que la plus grande partie de cet acide va dans les feuilles se décomposer.

Théodore de Saussure a constaté de nouveau que les bois récemment écorcés ne se colorent que sous l'influence de l'oxygène.

L'oxygène nécessaire au développement des feuilles, des racines, des boutons, des tiges ligneuses, ne l'est pas moins à l'épanouissement des fleurs, car leurs boutons périssent et se putréfient dans le gaz azote pur.

Les fleurs, dans une atmosphère d'air limité, consomment un volume d'oxygène qui ne représente pas celui de l'acide carbonique produit, en tenant compte de l'acide absorbé par la fleur. Mais, en sou-

mettant à l'expérience des fleurs récemment cueillies, on observe, en général, que le volume de l'atmosphère ne change pas, par la raison, et c'est là un trait caractéristique de l'histoire des fleurs, que celles-ci font une émission de gaz azote qui compense la diminution du volume. Aucune autre partie des plantes n'exhale autant d'azote. Le soleil augmente la consommation de l'oxygène.

Des lis blancs, à l'ombre, ont consommé une fois $\frac{1}{2}$ leur volume d'oxygène en vingt-quatre heures; ils en ont absorbé $\frac{1}{1500}$, en même temps qu'ils ont exhalé $\frac{1}{1500}$ de gaz azote.

Lorsque des raisins verts, tenant à un cep fixé au sol par ses racines, reçoivent l'influence du soleil et de l'air dans un ballon de verre où ils sont renfermés, ils améliorent leur atmosphère à l'instar des feuilles, sans exhaler d'acide carbonique, et atteignent la maturité.

Si le ballon eût contenu de la chaux, ils auraient vicié l'air sans mûrir.

Les fruits verts séparés de leur tige ne mûrissent pas dans des atmosphères limitées et les vicient.

En définitive, le gaz oxygène ne sert pas seulement à la végétation en formant, avec l'azote et l'acide carbonique, une atmosphère favorable à la plante, et en se fixant à celle-ci en même temps que du carbone, mais il sert encore de diverses manières : en agissant sur le terreau, il produit de l'acide carbonique avec sa partie soluble; il en produit encore avec la partie qui est insoluble dans l'eau, et une conséquence de cette action est de former un extrait soluble, et, en outre, de l'eau, aux dépens de l'oxygène et de l'hydrogène de ce même terreau insoluble. Th. de Saussure croit encore que ces réactions donnent lieu à un développement de chaleur favorable à la végétation.

§ 4. — Influence du gaz oxygène sur des produits végétaux.

Théod. de Saussure traite, dans un chapitre spécial, de l'action de l'air sur divers produits organiques privés de la vie, tels que des extraits solubles dans l'eau, des liqueurs vineuses, des bois, des huiles et des substances végétales en putréfaction.

Il montre que les pellicules produites à la surface des solutions d'*extraits végétaux* ne sont pas, comme l'a avancé Fourcroy, un *extractif oxygéné*. L'oxygène s'unit alors en entier à du carbone, aussi produit-il un volume de gaz égal au sien, en même temps qu'il se sépare une quantité d'oxygène et d'hydrogène à l'état d'eau, provenant de la matière même de l'extrait; et le poids de celle-ci était représenté par 7, celui du carbone par 1, dans une de ses expérience; enfin, le prétendu *extractif*

oxygéné lui donna, à la distillation, plus de charbon que l'extrait non modifié par l'oxygène.

Théod. de Saussure a eu raison de combattre Fourcroy, en recourant aux procédés d'analyse dont on pouvait disposer de son temps; mais reconnaissons qu'ils ne lui permettaient pas d'arriver à des résultats précis : l'analyse organique élémentaire n'existait point encore, et l'analyse organique immédiate n'était pas assez avancée pour réduire en espèces définies les principes immédiats constituant les extraits soumis à l'expérience. En outre, l'imperfection de cette même analyse n'a pas permis à l'auteur de distinguer de l'alcool le principe immédiat du liquide vineux qui produit du gaz acide carbonique sous l'influence de l'oxygène atmosphérique dans l'acétification; et c'est la cause qui a pu faire croire, d'après l'observation de l'auteur, qu'il suffisait que l'oxygène atmosphérique enlevât du carbone au vin pour le changer en acide acétique, tandis qu'aujourd'hui on admet que l'alcool se change en acide acétique sans produire d'acide carbonique, en absorbant pour 1 atome 4 atomes d'oxygène; 2 atomes produisent 2 atomes d'eau en brûlant 4 atomes d'hydrogène, et les 2 autres atomes d'oxygène, en se fixant à l'alcool ainsi déshydrogéné, produisent 1 atome d'acide acétique hydraté.

Théod. de Saussure pense que l'oxygène agit sur la sciure de bois humide d'une manière tout à fait analogue à celle dont il agit sur les extraits, l'oxygène ne séparant du bois par union directe que du carbone, mais, en même temps, il se sépare de l'oxygène et de l'hydrogène, à l'état d'eau, en telle quantité, que le ligneux altéré est plus carburé qu'il ne l'était auparavant; il se produit encore une matière soluble dans l'eau.

Le résultat est différent lorsque le bois s'altère sous l'influence de l'eau dépouillée d'air.

L'auteur n'a pas encore ici suffisamment distingué du ligneux les principes immédiats qui l'accompagnent dans les bois; mais il a parfaitement vu que l'huile volatile de térébenthine et l'huile de lin se comportent tout différemment. La première absorbe en quatre mois vingt fois son volume d'oxygène en ne produisant que 5 volumes d'acide carbonique; la seconde absorbe douze fois son volume d'oxygène sans en produire sensiblement. Il admet qu'une portion de l'oxygène absorbé forme de l'eau aux dépens de l'hydrogène du corps gras. Si l'oxygène agit sur les huiles séparées du tissu végétal, il fait remarquer qu'à l'état de vie l'absorption de l'oxygène par elles n'a jamais lieu.

Enfin, il croit que les végétaux qui fermentent sans le contact du gaz oxygène produisent du gaz acide carbonique aux dépens de l'oxygène et du carbone qui les constituent, tandis qu'avec le contact de l'air, la matière qui fermente ne concourt à la production de cet acide que par son carbone seulement.

§ 5. — Terreau végétal.

Tout le monde sait l'influence sur la végétation que les cultivateurs attribuent à cette *matière noire* appelée *terreau, humus* des terres les plus fertiles, particulièrement des terres de jardin; le terreau est évidemment le résultat de l'altération des matières végétales exposées au contact de l'air. L'auteur en a dit déjà quelques mots à propos de l'influence du gaz oxygène sur les plantes développées, mais il y revient dans un chapitre spécial.

Le terreau qu'il a examiné était le produit de l'altération des plantes ligneuses, telles que chêne, rhododendron, etc.; il renfermait, à poids égal, moins d'oxygène et plus de carbone et d'azote que les plantes d'où il provenait.

Les acides ne lui enlevaient que du fer, des matières terreuses et très-peu de matière organique.

Il cédait 2 à 3 centièmes de matière à l'alcool.

Les alcalis le dissolvaient presque entièrement avec dégagement d'ammoniaque.

L'auteur le considère, à l'état de pureté, comme insoluble dans l'eau. Mais éprouve-t-il l'action de l'oxygène atmosphérique, il se produit de l'acide carbonique dont le volume est égal à celui de l'oxygène consommé; en même temps il se produit de l'eau aux dépens des éléments du terreau, et en telle quantité, que le reste de la matière est plus carburé que ne l'était le terreau. Enfin, un autre effet de cette action est la formation d'une matière soluble, c'est *l'extrait de terreau.*

L'eau bouillante ne lui enlève pas plus de $\frac{1}{11}$ $\frac{1}{22}$ de $\frac{2}{33}$ de matière soluble.

L'auteur a trouvé que les matières solubles d'un terreau de gazon, d'une terre forte d'un jardin potager et d'une terre meuble d'un champ, étaient entre elles comme les nombres 26, 10 et 4.

La partie soluble du terreau est favorable à la végétation, si la solution aqueuse en est convenablement étendue.

Enfin, l'auteur pense que le terreau soumis alternativement à l'action de l'air et de l'eau finit par se résoudre, en totalité, en acide carbonique et en matière soluble.

C'est ce qui explique pourquoi la terre végétale d'un terrain fertile, cultivé depuis des siècles, n'a pas plus de $0^{m},33$ d'épaisseur, ainsi que de Saussure le père l'a remarqué dans les plaines de Lombardie, si renommées par leur fertilité.

Théod. de Saussure attribue à la partie insoluble du terreau la propriété d'être antiseptique relativement à la partie soluble.

Mais une observation qu'il a faite c'est la présence des phosphates de chaux et de magnésie, de la silice, des oxydes métalliques et de la chaux dans l'eau de lavage du terreau, de sorte que la matière des cendres des végétaux existe dans le terreau; et cette matière, y compris les phosphates terreux, est soluble dans l'eau. Lorsque, dans ces derniers temps, on a examiné comment les phosphates terreux insolubles dans l'eau pénètrent dans les plantes, on avait perdu de vue cette observation de Théod. de Saussure et l'expérience que nous fîmes, il y a bientôt un demi-siècle, d'un liquide organique acide qui laisse précipiter par l'ammoniaque du phosphate ammoniaco-magnésien, tandis qu'il retient en solution de l'acide phosphorique et de la chaux.

§ 6. — Végétation dans des milieux dépourvus de gaz oxygène.

Nous avons vu que la germination ne se fait pas sans l'intervention de l'oxygène, et que le contact de ce gaz est nécessaire au développement de toutes les parties de la plante. L'auteur ne s'en est pas tenu aux expériences que nous avons rapportées à l'appui de ces propositions : de nouvelles expériences lui ont appris que les moisissures ne végètent pas sans oxygène, et que *certaines plantes*, dans *certaines circonstances*, vivent dans les gaz azote, hydrogène et oxyde de carbone; ces plantes sont du nombre de celles qui, dans l'obscurité, consomment peu d'oxygène et dont les feuilles présentent une grande surface, et la *circonstance* où elles peuvent vivre est l'exposition au soleil, qui permet aux parties vertes de la plante d'émettre de l'oxygène en décomposant l'acide carbonique.

Le *cactus opuntia* a végété au soleil pendant trois semaines dans le gaz azote; à l'ombre, il y est mort du cinquième au sixième jour. Même résultat pour le *sedum telephium*.

Des pois ont végété des mois entiers au soleil, mais la végétation était languissante. Car, en dix jours, des pois qui auraient acquis à l'air libre, leur racine plongeant dans l'eau pure, 24, n'ont acquis dans le gaz azote que 3.

Des *pervenches mineures* ne peuvent soutenir l'expérience à cause de l'humidité de leur atmosphère.

Le *lythrum salicaria*, dont le volume, représenté par 1, plonge dans 520 volumes d'azote pur, après deux mois avait augmenté son atmosphère de 32 d'oxygène. A l'obscurité, il avait produit de l'acide carbonique aux dépens de sa propre matière, et c'est ce gaz qui, sous l'influence du soleil, donnait de l'oxygène. Des plantes semblables, dans des récipients d'air commun, n'ont rien ajouté à l'atmosphère.

Le *lithrum salicaria*, dans l'azote exposé au soleil, ne meurt pas, quoiqu'on ait mis sous le récipient une substance capable d'absorber l'oxygène; mais il ne résiste pas à la présence d'un corps alcalin qui absorbe l'acide carbonique à mesure qu'il se forme.

L'excès de l'acide carbonique est plus nuisible aux plantes qui peuvent végéter dans le gaz azote que si elles étaient mises sous des récipients remplis d'air.

Théodore de Saussure, d'accord avec Senebier et Woodhouse, ne croit pas à l'absorption du gaz azote par les plantes, ainsi que Priestley l'a avancé. *Il pense que l'azote des plantes provient des vapeurs ammoniacales, et de l'azote qui est un des éléments constituants des extraits et des engrais.*

Les plantes se comportent avec l'oxyde de carbone à peu près comme avec l'azote et l'hydrogène : elles ne le décomposent pas.

Théodore de Saussure prétend que les graines qui s'altèrent dans le gaz hydrogène produisent de l'oxyde de carbone, en vertu de la réaction de l'hydrogène et de l'acide carbonique. De nouvelles expériences seraient indispensables pour mettre cette opinion hors de doute.

Les plantes, suivant Théodore de Saussure, se comportent dans le vide à peu près comme dans l'azote et l'hydrogène : il ne lui semble donc pas que la pression de l'atmosphère ait sur elles une grande influence.

§ 7. — De la fixation de l'eau par les végétaux.

S'il est démontré que l'acide carbonique existe dans les organes des végétaux qui émettent du gaz oxygène sous l'influence du soleil, on ne peut douter de l'existence de l'eau dans la sève et dans tous les organes de la plante. Dès lors, on peut se demander sur quels faits s'appuie l'opinion d'après laquelle on attribue exclusivement à la décomposition de l'acide carbonique l'origine de l'oxygène que les feuilles émettent au dehors. La réponse est fort simple : c'est qu'elles n'en émettent pas, si elles sont privées de gaz carbonique, et, en outre, c'est que des plantes végétant en vase clos, dans de l'air privé d'acide carbonique, pendant un mois, avaient augmenté tout au plus de 1/20 de leur

poids, tandis que l'augmentation eût été bien plus grande en présence de l'acide carbonique.

Enfin Théodore de Saussure pense que, si une plante peut donner plus d'oxygène que n'en contient l'acide carbonique avec lequel on l'a mise en contact, c'est qu'elle a produit de cet acide aux dépens de sa propre matière.

Les expériences de Théodore de Saussure confirment donc celles de Senebier sur l'origine du gaz oxygène émis par les feuilles exposées au soleil.

§ 8. — De l'absorption des dissolutions par les racines.

Tout le monde a entendu parler de l'expérience du saule de Van Helmont; nous-même l'avons rappelée dans ce journal (février 1850, page 77). Si elle prouve que la plante s'est développée en n'empruntant rien, pour ainsi dire, à la matière terreuse du sol dans lequel plongeaient ses racines, l'expérience est parfaitement interprétée aujourd'hui : on n'admet plus que le saule n'ait reçu que de l'eau pure. L'opinion de Tull, que le sol ne sert que de support aux végétaux, et que les engrais n'agissent que par leur humidité et la chaleur qu'ils peuvent développer ou maintenir, est pareillement abandonnée. Théodore de Saussure a certainement contribué à établir la preuve de l'opinion contraire à celle de Van Helmont et de Tull par ses remarques, ses observations et ses expériences. On admet donc aujourd'hui généralement que l'eau employée par Van Helmont pour arroser son saule, loin d'être pure, renfermait des sels et des matières organiques. Les expériences de Giobert, d'Hassenfratz, de Vauquelin et de Théodore de Saussure sont d'accord pour établir que des graines mises avec du sable et de l'eau pure peuvent germer, se développer et fleurir; mais les graines ne mûrissent pas. Comme nous l'avons vu, notre auteur pense que la plupart des plantes ne s'assimilent pas l'azote à l'état de gaz, mais à celui d'ammoniaque ou de tout autre composé, et il admet en principe la nécessité de l'engrais soluble. En définitive, il reconnaît l'*insuffisance de l'eau et des gaz pour opérer l'entier développement des plantes*.

Un résultat fort intéressant sans doute est la décomposition de solutions aqueuses de diverses matières solides produite dans l'absorption de ces liquides par les racines du *polygonum* et du *bidens*, qui s'y trouvaient plongées. Ainsi, supposons 2 volumes des solutions contenant 100 parties pondérales d'un corps dissous. Arrêtez l'expérience au moment où une plante aura absorbé 1 volume de la solution, s'il n'y a

pas eu de décomposition de cette solution, le volume restant contiendra 50 parties pondérales du corps dissous. Or le résultat constant a été que ce volume contenait plus de 50 parties du corps dissous; conséquemment, l'eau avait été absorbée en plus forte proportion que le corps dissous. Il a opéré sur les muriates de potasse, de soude et d'ammoniaque, le nitrate de chaux, le sulfate de soude, l'acétate de chaux, le sulfate de cuivre, la gomme de sucre et l'extrait de terreau. Le *polygonum* n'avait absorbé, au lieu de 50 parties du corps dissous, que 4 de nitrate de chaux, 8 d'acétate de chaux, 9 de gomme, 29 de sucre et 47 de sulfate de cuivre. Cette grande quantité d'un sel cuivreux, qui est un poison pour les plantes comme pour les animaux, prouve bien que la plante ne refuse pas d'absorber les corps qui lui sont nuisibles. Les solutions contenaient, pour 1000 parties d'eau, 0,800 de corps dissous.

L'auteur a constaté que, lorsque des poids égaux de différents sels sont dissous dans la même eau, ils sont absorbés en proportions diverses, et il est porté à attribuer la différence d'absorption, non à l'affinité, mais à une diversité de fluidité et de viscosité des diverses substances unies à l'eau. Si cette dernière influence est incontestable, elle n'est certainement pas la seule qui agisse. Il fait remarquer avec raison que des individus d'une même espèce peuvent contenir des quantités fort différentes des mêmes sels, selon la nature des milieux où plongent leurs racines. C'est faute d'avoir connu cette vérité que plusieurs personnes, à notre connaissance, se sont méprises sur les avantages que procurerait la culture de divers végétaux à l'égard des sels de potasse qu'on pourrait en retirer.

Théodore de Saussure professe l'opinion que certains sels sont absolument nécessaires aux végétaux. Il rappelle les observations de Duhamel, que nous avons eu l'occasion de citer déjà, sur la nécessité du sel marin pour la végétation des plantes marines. Il combat l'opinion de Thouvenel et de Cornette, qui prétendaient que les sels ne pénétraient pas dans les plantes; et il cite, comme preuve du contraire, l'observation de Bullion, à savoir que des graines de tournesol, semées dans un sol sablonneux, dépourvu de nitre, produisent des tiges qui n'en renferment pas, tandis que le contraire a lieu lorsque le sol en renferme.

En définitive, voici l'opinion de Théodore de Saussure sur l'origine des éléments qui constituent les plantes :

Le *terreau* ne contribue à l'accroissement du poids des plantes que dans une proportion très-faible, par exemple, de 1/20 pour un tournesol (*helianthus annuus*).

Le terreau fournit surtout de l'acide carbonique, des sels et une matière organique azotée.

Des *matières végétales et animales en suspension dans l'atmosphère*, qui se déposent sur les plantes, peuvent contribuer à leur développement.

Mais l'eau et l'acide carbonique provenant de l'atmosphère et du sol sont la source principale de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone qui constituent la plus grande partie de la matière organique du végétal.

§ 9. — Observations sur les cendres des plantes.

Avant Théodore de Saussure, on s'était occupé des cendres des végétaux, mais principalement au point de vue de la nitrification et des engrais : en France[1] et en Angleterre[2], on avait reconnu que les plantes herbacées sèches donnent, à poids égal, plus de cendres que les plantes ligneuses; mais à Théodore de Saussure revient le mérite d'avoir entrepris une série d'analyses de cendres végétales pour en coordonner les résultats relativement à la végétation, d'avoir décrit ses procédés et d'être arrivé à quelques conclusions générales exactes que nous allons exposer.

Théodore de Saussure, en constatant que les plantes herbacées renferment plus de cendre que les plantes ligneuses, en attribue la cause à la transpiration plus grande dans les premières que dans les secondes. Dès lors, la succion des plantes herbacées étant, d'après Hales, plus grande que celle des plantes ligneuses, les premières doivent renfermer plus de matières salines, puisque celles-ci ne pénètrent, pour ainsi dire, que par les racines dans les plantes.

Les organes qui transpirent le moins contiennent moins de cendres que les autres. Ainsi les fruits en contiennent moins que les feuilles, le bois moins que l'aubier.

L'eau, en enlevant des sels solubles aux végétaux, diminue ainsi la quantité de sels qu'ils auraient donnée. C'est pourquoi les bois flottés donnent moins de potasse que les bois non flottés.

Théodore de Saussure a bien distingué les divers sels qui constituent essentiellement les cendres des végétaux. Ce sont des sels à base de potasse et de soude, des phosphates de chaux et de magnésie, des sels à base de chaux dont l'acide est détruit par la chaleur. Il y a, de plus, de la silice, des oxydes de fer et de manganèse.

[1] Pertuis. — [2] Kirwan et Ruckert.

Il a parfaitement vu que la matière des cendres provient du sol, particulièrement du terreau, et qu'une très-faible quantité vient de l'atmosphère; mais aucun de leurs principes n'est un produit de la végétation, comme Lampadius et quelques auteurs l'ont prétendu.

Conformément à cette manière de voir, la nature du sol a une grande influence sur la proportion et la nature des cendres.

Par exemple, des fèves semées dans du gravier et arrosées avec de l'eau distillée ont donné des plantes dont la cendre s'élevait à 0,039 du poids des plantes séchées; des fèves semées dans des capsules de verre pleines de gravier et placées sur la terre en rase compagne, arrosées avec de l'eau de pluie naturellement ou artificiellement, ont donné 0,075 de cendre, et des fèves cultivées en pleine terre d'un jardin potager en ont donné jusqu'à 0,120.

Les cendres d'une même plante varient de nature suivant la nature du sol. Ainsi, dans un sol siliceux, une plante donne une cendre contenant proportionnellement plus de silice, relativement à la chaux, qu'elle n'en donne dans un sol calcaire.

Dans la cendre d'une même plante la proportion des sels à base de potasse ou de soude est plus forte dans la plante jeune que dans la plante âgée. Ainsi, la cendre de jeunes plantes de verge d'or, de fève, contient 0,75 de sels à base de potasse; la cendre des jeunes feuilles de chêne, 0,75; celle des jeunes feuilles de noisetier et de peuplier, 0,50. Cette proportion s'affaiblit avec l'âge, les eaux pluviales qui lavent les plantes leur enlèvent des sels solubles.

Si on examine la nature des cendres des diverses parties d'une même plante, on voit que la proportion mutuelle des divers principes constituant la cendre que donne cette plante brûlée intégralement, ne sont pas les mêmes pour ces diverses parties.

Par exemple :

Les sels alcalins sont moins abondants dans la cendre de l'écorce que dans celle de l'aubier et du bois, où la proportion est à peu près la même.

La cendre des semences contient une proportion plus forte de sels alcalins que la cendre du reste de la plante.

Les phosphates terreux, les plus abondants principes des cendres, après les sels à base de potasse ou de soude, dans la jeune plante herbacée en voie d'accroissement, présentent des résultats analogues à ceux de ces derniers sels.

Les cendres des jeunes feuilles renferment plus de ces phosphates que celles des feuilles adultes.

Les eaux pluviales enlèvent les phosphates terreux à la plante vivante dont elles lavent la surface.

La cendre de l'écorce contient moins de phosphates terreux que celle de l'aubier, et celle-ci en contient plus que celle du bois.

L'auteur signale la présence du phosphate de potasse dans les semences et l'absence de la chaux carbonatée ou caustique dans leurs cendres, tandis qu'à l'époque de la maturation les cendres des tiges présentent le résultat inverse.

La découverte du *phosphore* dans les semences remonte jusqu'à la découverte de ce corps. Albinus en parle; Hoffmann, dans ses notes des œuvres de Potter, fait mention du phosphore que les semences de moutarde, de rue et de roquette, donnent à la distillation; Pott, dans des remarques sur la *Chimie* de Boerhaave, dit qu'il en est de même du froment, du seigle et d'autres graines; enfin Margraff confirme ces résultats par ses propres expériences.

On conçoit, d'après la remarque de l'auteur, que, si la proportion des sels alcalins et des phosphates terreux diminue, celle des sels qui donnent par l'incinération de la chaux libre ou carbonatée doit augmenter. Or tel est le résultat de ses analyses.

Les plantes de fève qui conservent leurs sels solubles et les phosphates terreux dans la même proportion, durant leur végétation, donnent la même quantité de chaux libre ou carbonatée aux diverses périodes de leur vie.

L'écorce donne beaucoup plus de chaux carbonatée par l'incinération que l'aubier, et celui-ci en donne moins que le bois.

La plupart des semences communes donnent une cendre qui ne contient que très-peu de chaux.

Enfin, Théodore de Saussure annonce l'existence du carbonate de chaux ou de magnésie dans la graine de quelques lithospermes.

La proportion de la silice augmente avec l'âge des plantes et à mesure que celle des sels alcalins diminue.

Elle existe en proportion notable dans les céréales, et, suivant l'auteur, dans les plantes les plus épuisantes, parce que la silice s'y accumule surtout à l'époque où elles ont perdu de ce qu'elles avaient d'abord puisé dans le sol.

Dans les arbres, Théodore de Saussure a remarqué que les feuilles renferment de la silice surtout en automne, lorsqu'il n'y en a pas ou que très-peu dans l'écorce, l'aubier et le bois.

Les oxydes de fer et de manganèse augmentent dans la plante à me-

sure que la végétation avance. Les feuilles en contiennent plus en automne qu'au printemps.

Une conséquence de ce qui précède est que les lavages de la plante doivent augmenter la proportion de la silice et des oxydes de fer et de manganèse, comme ils augmentent la proportion des sels qui, dans l'incinération, se changent en chaux libre ou carbonatée.

Tel est le compte que nous avons voulu rendre des travaux de Théodore de Saussure sur la végétation. Les détails qu'il comprend et les conclusions auxquelles ils conduisent montrent tout ce que la science doit à leur auteur de connaissances positives, et justifient le jugement que nous en avons porté, en datant de leur publication les travaux de précision afférant à l'étude chimique de la végétation. Mais, si ces détails montrent que l'auteur a compris dans son livre tous les éléments que, de son temps, il était possible d'étudier pour connaître la végétation au point de vue chimique, ils prouvent en même temps que les recherches dont nous venons de parler ne présentent aucune découverte capitale, ouvrant des voies nouvelles à l'observation; de là donc la nécessité où nous nous sommes trouvé, pour les louer, d'en montrer le nombre et la variété. Plus tard, nous verrons ce que la science actuelle sera capable d'ajouter aux recherches de Théodore de Saussure, relativement aux méthodes de l'analyse organique élémentaire et de l'analyse organique immédiate, et relativement encore à la précision des appareils qui permettront d'apprécier des différences trop petites pour qu'elles aient pu l'être dans les appareils dont Théodore de Saussure a fait usage.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le lundi 17 août, sous la présidence de M. le comte de Montalembert, directeur de l'Académie française, assisté de MM. Villemain, Félix Ravaisson, Is. Geoffroy Saint-Hilaire, Hittorff et le comte de Portalis, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques.

Le président a prononcé un discours et donné lecture du rapport sur le concours pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney.

La commission a décerné ce prix à M. Miklosich pour son ouvrage intitulé *Vergleichende Formenlehre der Slavishen Sprachen;* Vienne, 1856, un vol. in-4°.

Elle a accordé une mention particulière :

1° A la publication intitulée : *Glossarium latinogermanicum mediæ et infimæ ætatis, e codicibus manuscriptis et libris impressis.* Francfort, 1857, un vol. in-4°. Cet ouvrage est bien ordonné et atteste une étude approfondie des glossaires imprimés et manuscrits de la langue allemande, depuis les plus anciens monuments de cet idiome jusqu'à la fin du moyen âge;

2° A un *Mémoire sur la formation des racines sémitiques,* par M. Léon de Rosny, deux cahiers in-4°. Bien que ce mémoire ne résolve pas suffisamment les graves questions qui y sont traitées, la commission croit devoir encourager l'auteur à poursuivre ses recherches;

3° Au *Glossaire historique et comparatif du dialecte néo-latin parlé dans le Bas-Quercy (département de Tarn-et-Garonne)*, par M. Mary-Lafond, manuscrit en deux parties in-folio. — Dans ce traité, l'auteur ajoute d'utiles développements à ce qu'il a dit dans son *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France,* ouvrage honorablement distingué dans un précédent concours.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1858, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été pu-

bliés depuis le 1er janvier 1857, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril.

Après la proclamation et l'annonce du prix Volney, M. Charles Lenormant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu un extrait d'un mémoire sur l'arc d'Orange; M. Hittorf, de l'Académie des beaux-arts, a lu l'éloge de M. Schinckel, associé étranger de l'Institut, et M. Amédée Thierry, de l'Académie des sciences morales et politiques, un morceau historique intitulé : *Élection d'un évêque à Bourges, au ve siècle.*

La lecture d'une épître à M. Villemain, par M. Viennet, de l'Académie française, a terminé la séance, l'heure avancée n'ayant pas permis d'entendre M. Despretz, de l'Académie des sciences, qui devait lire un mémoire sur la fusion et la volatilisation des corps simples.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le jeudi 20 août, l'Académie française a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Vitet, directeur.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, a lu, au début de la séance, son rapport sur les concours, et a proclamé dans l'ordre suivant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné :

Un prix de 2,000 francs à Zoé Chenu, veuve Florat, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne);

Sept médailles de 1,000 francs chacune : à Marie Beauget, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); à Marguerite Mailley, à Baume-les-Dames (Doubs); à Pierre-Barthélemy Bladviel, à Capdenac (Lot); à Marguerite Durand, à Bayeux (Calvados); à Rose-Françoise Lepetit, à Valognes (Manche); à Stanislas-Pierre-Marie Perret, à Quiberon (Morbihan); à Marguerite Lacroix, à Murat (Cantal);

Vingt médailles de 500 francs chacune : à Félicité Bécler, à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine); à Simon Bontemps, ouvrier orfèvre, à Paris; à Marguerite Catany, à Angoulême (Charente); à la veuve Choppart, dite Babet, demeurant à Paris; à Noël Fonta, instituteur à Roquefort (Ariége); à Marie Four, à Bourg-Argental (Loire); à Catherine Georgel, veuve Gérard, à Saint-Blaise (Vosges); à Barbe Guillet, à Nantes (Loire-Inférieure); à Marie Jacob, à Pierrefitte (Allier); à Anne Lehic, à Mesanger (Loire-Inférieure); à Marie Neveu, à Sedan (Ardennes); à Catherine Piézel, à Vezelize (Meurthe); à Rose Raffin, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier); à Marguerite Taconé, à Nantes (Loire-Inférieure); à Pierre Terrat, au Logis-Neuf, à Allauch (Bouches-du-Rhône); à Étienne Vial, à Thuélins (Isère); à Marie Voisin, à Piacé (Sarthe); à Marie Fontbonne, à Lyon (Rhône); à Marie Odiné, veuve Toperieux, à Paris; à Jean-Baptiste-Joseph Andanson, à Olonne (Vendée).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné deux médailles de 2,500 francs chacune : à M. Alexandre Monnier, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes;* à M. Édouard Charton, pour son ouvrage intitulé : *Les Voyageurs anciens et modernes.*

Deux médailles de 2,000 francs chacune : à M. Autran, pour son recueil de poésies intitulé : *La Vie rurale;* à M. Hippolyte Rigault, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la querelle des anciens et des modernes.*

Deux médailles de 1,500 francs chacune : à M. Leconte-Delisle, pour son recueil intitulé : *Poëmes et Poésies;* à M. Vidaillan, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des conseils du roi.*

Prix fondé par M. le baron Gobert. — Le grand prix fondé par le baron Gobert pour *le plus éloquent morceau sur l'histoire de France* est attribué, quant à la présente année, à l'ouvrage de M. Poirson, intitulé : *Histoire du règne de Henri IV.*

L'Académie a partagé le second prix de la même fondation, pour la présente année, entre l'ouvrage de M. Chéruel, intitulé : *Histoire de l'administration monarchique en France,* etc., et l'ouvrage de M. Th. Lavallée, intitulé : *Histoire de la maison de Saint-Cyr.*

Prix fondé par M. Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs, fondé par M. Bordin pour encourager la haute littérature, est décerné à l'ouvrage de M. Rosseuw-Saint-Hilaire, intitulé : *Histoire d'Espagne.*

Prix fondé par M. Lambert. — La récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, ou secours à la famille d'un homme de lettres, a été accordée cette année à Mme Louise Colet, qui a obtenu quatre fois le prix de poésie décerné par l'Académie.

PRIX PROPOSÉS.

Prix de poésie pour 1858. — L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1857, *la Guerre d'Orient.* Ce prix n'ayant pas été décerné, le sujet est remis au concours pour l'année 1858.

L'Académie rappelle que la limite de *trois cents vers* ne doit pas être dépassée par les concurrents.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1858.

Prix d'éloquence pour 1858. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1858, l'*Éloge de Regnard.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 30 novembre 1857.

Prix Montyon pour l'année 1858. — Dans la séance publique annuelle de 1858, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Les pièces ayant rapport aux demandes d'admission au concours du prix de vertu doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de chaque année.

Le prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, *dans le cours des années 1856 et 1857,* et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, avant le 1er décembre 1857, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1856, la question suivante :

« Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la pre-« mière partie du XVIIe siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes « *sur la Méthode.*

Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque « intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVIe siècle, et ce que, dans « le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau, et produisit « de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs.

« Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la « vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans « l'Église, dans la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur « carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres sa-« vantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, « négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de « la langue. »

Aucun mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question a été remise au concours pour l'année 1858.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 30 novembre 1857.

« L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un autre prix à décerner en 1858, la question suivante : « Étude sur le génie historique et oratoire de Thucy-« dide : faire connaître les caractères de sa composition et de son style par des ana-« lyses, par des traductions fidèles et expressives, par des rapprochements avec les « historiens anciens et modernes, par l'examen des principaux jugements dont il a « été l'objet; apprécier son influence sur plusieurs des grands écrivains de l'anti-« quité. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1858.

L'Académie propose, pour sujet d'un prix qui sera décerné en 1859, un *Lexique de la langue et du style de Corneille, à extraire de l'ensemble complet de ses œuvres.*

L'Académie, par une conséquence du travail de langue et de goût, qu'elle a déjà obtenu sur Molière, propose le même travail sur le grand Corneille. Elle désire que les œuvres de ce génie créateur, poëmes dramatiques, poésies lyriques et diverses, prose, soient l'objet de l'étude la plus attentive, sous le rapport du langage et des formes de diction. Elle recommande, à cet égard, les points suivants :

1° Observer toujours, dans les exemples cités, l'ordre chronologique des différents écrits, comme représentant l'état graduel de la langue et le progrès du génie de Corneille, sauf à tenir compte des corrections souvent heureuses introduites par l'auteur dans les dernières éditions du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna*, etc., etc.;

2° Étudier non-seulement les mots, mais les constructions, les tours anciens et indigènes et les expressions créées par le poëte; faire, de l'ensemble de ce travail, un *index verborum et locutionum* qui permette d'apprécier complétement, avec l'état et le mouvement de la langue, durant la longue vie de Corneille, la part d'influence de ce grand génie et l'originalité puissante de son style;

3° Résumer les conclusions de cette étude et les observations générales qu'elle peut suggérer, dans un travail à part qui serait joint au *Lexique* demandé par l'Académie.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 4,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er avril 1859.

L'Académie propose un prix de 10,000 francs, à décerner en 1862, pour une œuvre dramatique en vers et en trois actes au moins, qui, représentée avec succès, réunirait le mieux à l'utilité de la leçon morale, le mérite de la composition et du style.

L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1er janvier 1862.

Les membres de l'Académie sont seuls exclus de concours.

Prix Gobert. — A partir du 1er janvier 1858, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*. L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1856. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, institué en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1858, par l'Académie, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix Bordin.—La fondation annuelle de 3,000 francs instituée par feu M. Bordin, et dont l'emploi, sous la forme d'un prix unique, a eu lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature.

Pour la troisième application du prix en 1858, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs avant le 1er janvier 1858.

Prix fondé par feu M. Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout hommes de lettres, ou veuve d'hommes de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Au rapport de M. Villemain a succédé celui de M. Vitet, directeur, sur les prix de vertu.

La séance s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Legouvé, intitulée : *Les deux misères.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 7 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Félix Ravaisson.

A l'ouverture de la séance, le président a prononcé un discours et proclamé dans l'ordre suivant les prix décernés et les sujets de prix proposés :

JUGEMENT DU CONCOURS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie avait proposé, en 1855, pour le prix à décerner en 1857, le sujet suivant : « Rechercher quels ont pu être, dans l'anti-

« quité grecque et latine, jusqu'au ve siècle de notre ère, les divers genres de narra-« tions fabuleuses qu'on appelle aujourd'hui romans, et si de tels écrits n'ont pas été « quelquefois, chez les anciens, confondus avec l'histoire. »

Il n'a été déposé au secrétariat de l'Institut qu'un mémoire, qui se recommande par de savantes recherches, mais qui n'a pas traité assez complétement la question pour qu'il soit possible de décerner le prix cette année. L'Académie a décidé en conséquence que le concours serait prorogé jusqu'à l'an 1859.

L'Académie avait également mis au concours, pour sujet d'un autre prix à décerner en 1857, la question suivante, substituée à celle de l'histoire de la sculpture chez les Grecs, qui avait été retirée en 1855 : « Déterminer les caractères « de l'architecture byzantine; rechercher son origine, et faire connaître les change-« ments qu'elle a subis, depuis la décadence de l'art antique jusqu'au xve siècle de « notre ère. »

Il a été déposé au secrétariat de l'Institut deux mémoires, que l'Académie n'a pas jugés dignes de prix. Le concours reste ouvert jusqu'à l'année 1859.

Les prix consisteront chacun en une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne les deux premières médailles, *ex æquo*, à M. Deloche, pour ses *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les divisions territoriales du Limousin;* et à M. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Alise, étude sur une campagne de Jules César,* br. in-4°.

La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Études historiques sur les clercs de la Bazoche,* 1 vol. in-8°, et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge,* 1 vol. in-4°.

Rappel de mentions très-honorables : 1° A MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome II de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments,* in-8°; 2° A M. H. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy,* in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° A M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *La croisade de 1285 et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines;* 2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen,* 1 vol. in-8°; 3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin-au-Val-les-Chartres* (*Eure-et-Loir*).

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. O. Des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche, de la famille des Rotrou,* 1 vol. in-8°; 2° à M. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs,* 1 vol. in-8°; 3° à M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine,* 1re partie, *Époque celtique,* in-8°; 4° à M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle,* 1 vol. in-8°; l'autre : *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers,* 1 vol. in-8°; 5° à M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *La Réforme et la Ligue en Anjou,* 1 vol. in-8°; 6° à M. de la Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année 1791;* 7° à M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* 2 vol. in-4°; 8° à M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques, du pays d'Avranches, ou de la toute basse Normandie,* 1 vol. in-4°; 9° à M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII. Épisode de la guerre civile de 1620,* in-8°; 10° à

M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *La faculté des arts de Montpellier (1242 à 1790)*, in-8°.

Prix fondés par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — L'Académie maintient le premier de ces prix à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia christiana* (*Province de Tours*), 1 vol. *in-folio*.

Le second prix est décerné à M. Digot, auteur de l'*Histoire de Lorraine*, 6 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — L'Académie ne décerne pas cette année le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, mais elle accorde une mention très-honorable à M. Cohen, pour son ouvrage intitulé : *Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires*, 1 vol. in-4°.

Prix fondé par M. Bordin. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1857, la question suivante : « Un commentaire particulièrement « exégétique et grammatical, soit sur une partie suivie, soit sur un choix d'hymnes « du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter, s'il y a lieu, « même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana Atchâria. » Le seul mémoire qui ait été déposé au secrétariat de l'Institut laisse à désirer plus de maturité dans quelques parties, mais a paru très-digne d'estime dans beaucoup d'autres. L'Académie accorde à l'auteur, M. Hauvette-Besnault, bibliothécaire de l'École normale, une somme de 2,000 francs à titre d'encouragement.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1858, la question suivante : « Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous « les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule antérieurement à l'empereur Claude, « en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents « de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée « des langues. »

Pour sujet du prix annuel ordinaire, qui devra être décerné en 1859, elle propose la question suivante : « Faire l'histoire critique du texte du Coran : recher- « cher la division primitive et le caractère des différents morceaux qui le composent; « déterminer, autant qu'il est possible, avec l'aide des historiens arabes et des com- « mentateurs, et d'après l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie « de Mahomet auxquels ils se rapportent; exposer les vicissitudes que traversa le « texte du Coran, depuis les récitations de Mahomet jusqu'à la récension définitive « qui lui donna la forme où nous le voyons; déterminer, d'après l'examen des plus « anciens manuscrits, la nature des variations qui ont survécu aux récensions. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 2000 francs.

Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1858, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er janvier 1857.

Trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou imprimés dans le cours de l'année précédente, sur *les antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1858.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet du prix à décerner en 1856, la question suivante remise au concours pour l'an 1858 : « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine: exposer ce « que l'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs usages. »

Elle rappelle également qu'elle a proposé pour sujet d'un autre prix à décerner en 1858, la question suivante : « Recherches sur les institutions administratives « du règne de Philippe le Bel. »

Elle propose, pour le prix qu'elle décernera en 1859, la question suivante : « Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de M. Terentius « Varron, en insistant particulièrement sur les fragments qui nous restent de ses « écrits aujourd'hui perdus. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix de M. Louis Fould. — L'auteur de cette fondation a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure « Histoire des arts du « dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples « de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. Par les arts du dessin il faut entendre « la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels « dans leurs rapports avec les premiers. »

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1860.

Les ouvrages, soit imprimés soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1860.

Ils seront écrits *en français* ou *en latin.*

Pour l'année 1858, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1857, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1858.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Le *Journal des Savants* a fait connaître, l'année dernière, les diverses questions proposées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à l'École française d'Athènes pour les années 1857-1858.

Voici les questions proposées cette année pour la première fois :

Faire la description générale de l'Épire, en explorer particulièrement la partie montagneuse, et chercher à compléter les notions que les derniers voyageurs, depuis Pouqueville jusqu'au colonel Leake, ont données de cette contrée. Visiter d'abord Passaron, l'antique capitale du royaume, le lac de Janina, le Tomaros (Mitzikéli), et vérifier l'emplacement assigné à Dodone. De là, se diriger au N. O. et rechercher, vers les sources du Thyamis (Calama), les vestiges de Photiké, qui existait encore au temps de Justinien. De là, passer à Delvinaki et suivre la rivière qui coule vers Tépélen; près de ses bords devaient se trouver les villes d'Omphalion, Adrianoupolis, Elæus et Hécatompédon, dont la position précise n'est point connue. Arrivé à l'Aoüs (la Voïoussa), côtoyer son cours, reconnaître l'emplacement d'Antigonia et de Byllis ou Bullis; visiter enfin, non loin de l'embouchure de l'Aoüs, ce qui reste d'Apollonia, l'ancienne colonie corinthienne.

On pourrait revenir en longeant la côte, par Aulon (Avlona), Amantia, dont l'emplacement est incertain, Oricum (Eriko), Chimæra, Phœniké (Phiniki), Buthrotum (Butrinto), Pandosia située sur les bords de l'Achéron, dont il serait à propos de remonter le cours, Cassiopé, Nicopolis. Les villes de ce littoral ont été explorées, presque toutes, par le colonel Leake et par beaucoup d'autres; il serait possible néanmoins que de nouvelles recherches, surtout dans les églises grecques

et dans les monastères, y fissent découvrir des inscriptions non encore publiées et des documents historiques inédits.

Étudier le système employé par les Athéniens pour défendre leur territoire, tant au nord de l'Attique que le long du littoral. Relever le plan de toutes les places fortes ou défenses avancées dont il subsiste des restes, depuis Éleuthères jusqu'à Rhamnunte ou même Oropos, et depuis Rhamnunte jusqu'au Pirée. Les décrire, en les comparant aux forteresses du Péloponèse dont on voit encore de si admirables ruines. Rechercher les causes de leur établissement et rappeler les faits historiques qui s'y rattachent, sans négliger les allusions qu'y ont faites les philosophes et surtout les poëtes. Insister particulièrement sur Décélie, en déterminer l'emplacement, et examiner si les Spartiates y avaient fondé un établissement durable, ou élevé seulement des moyens de défense temporaires, comme semblerait l'indiquer l'aspect des lieux désignés vulgairement sous le nom de Décélie.

Recueillir dans les dialectes populaires de la Grèce le vocabulaire de l'agriculture, des arts et de l'industrie, et comparer les mots dont il se compose avec les chapitres correspondants de l'*Onomasticon* du grammairien Pollux. Tirer de cette comparaison les inductions qu'elle peut fournir concernant la langue, les usages et les mœurs de la Grèce aux diverses époques de son histoire.

On souhaite que les éléments de ce travail soient, autant qu'il est possible, préparés et recueillis en commun par les membres de l'École, dans toute la suite de leur séjour en Grèce.

Après la proclamation de ces divers prix, M. Naudet, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Guérard; M. de Longpérier, le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1857, et M. Guigniaut le rapport, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1855-1856.

La séance s'est terminée par la lecture de quelques fragments d'un mémoire de M. Reinaud sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 1er août, M. Jouffroy a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, en remplacement de M. Simard, décédé.

TABLE.

Pages.

Lettres de Jean Calvin, etc. (5e article de M. Mignet.) 469

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (4e article de M. Biot.) 481

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ, etc.; 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, etc.; 3° Grammaire de la langue d'oïl, etc.; 4° Guillaume d'Orange, etc.; 5° Altfranzösische Lieder, etc. (12e et dernier article de M. Littré.) 495

Recherches expérimentales sur la végétation, etc. (8e article de M. Chevreul.). 507

Nouvelles littéraires 528

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1857.

1° *Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert.* Paris, Chaix, rue Bergère, n° 20, 2 vol. in-8°.

2° *Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par Ch. Grandgagnage.* Liége, Félix Oudart, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Distribution géographique des patois et conséquences qui en résultent.

Il n'est plus besoin aujourd'hui de préambule pour recommander l'étude des patois et les tirer de l'oubli et du dédain où ils étaient demeurés. Depuis les éclatants exemples qui ont montré combien la philologie pouvait être utile aussi bien à l'histoire des peuples qu'à celle de l'esprit humain, on a, sans retard, passé des filons principaux aux filons secondaires et poursuivi la mine dans toutes les directions. Les faits de langue abondent dans les patois. Parce qu'ils offrent parfois un mot de la langue littéraire estropié ou quelque perversion manifeste de la syntaxe régulière, on a été porté à conclure que le reste est à l'avenant et qu'ils sont, non pas une formation indépendante et originale, mais une corruption de l'idiome cultivé, qui, tombé en des bouches mal apprises, y subit tous les supplices de la distorsion. Il n'en est rien; quand on ôte ces taches peu nombreuses et peu profondes, on trouve un noyau sain et entier. Ce serait se faire une idée erronée que de considérer un patois comme du français altéré; il n'y a eu aucun moment

où ce que nous appelons aujourd'hui le français ait été uniformément parlé sur toute la surface de la France, et, par conséquent, il n'y a pas eu de moment non plus où il ait pu s'altérer chez les paysans et le peuple des villes pour devenir un patois. Les patois sont, à un certain point de vue, contemporains du français proprement dit; ils plongent, comme lui, par leurs racines, dans le latin, d'où toute langue romane dérive, et dans le compartiment provincial qui les a produits. Ils répondent, autant que peuvent faire des idiomes qui n'ont plus été cultivés ni écrits depuis le XIVe ou le XVe siècle, aux anciens dialectes de la langue d'oïl, qui furent jadis si productifs et si florissants. Ils en tiennent la place, ils en occupent les circonscriptions et en ont gardé mainte visible trace. Beaucoup de mots et de tournures, oubliés ailleurs, survivent dans les différents patois; en lisant les glossaires, en causant avec les paysans et les ouvriers, on trouve que le vieux langage est moins mort qu'on ne croyait; et, quand un homme du Berry dit que le soleil *s'abrande* dans les chenevières et y brûle tout, il se sert d'un mot du XIIe siècle :

> Armez ains que l'ombre *s'abrande*
> (Benoît de Sainte-Maure, *Chr. de Norm.* fol. 139);

mot d'ailleurs très-bien formé, comme on voit, du radical de *brandon*, et, même aujourd'hui, encore très-intelligible. Les exemples de ce genre sont infinis.

Si, tout d'abord, cette considération préliminaire tend à rendre aux patois un intérêt qui leur avait été dénié, il en est une autre qui, venant à l'appui, leur assigne un véritable caractère de régularité et une importance philologique; c'est qu'ils ne sont pas répartis au hasard. S'ils étaient répartis sans ordre, c'est-à-dire sans un ordre qu'on peut saisir et expliquer, il faudrait, on le comprendra, renoncer à y chercher des échantillons d'une formation générale. Mais, si, au contraire, il est facile d'apercevoir les conditions qui les ont rangés les uns à côté des autres et qui leur ont assigné leurs limites respectives, cela seul suffit pour écarter les préjugés, et pour mettre aussitôt la question sur le terrain de la philologie et de l'histoire.

Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout doit se rapporter, on reconnaît, dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, *empiriquement*, il est constaté que les teintes de langues se succèdent sans éprouver ni saut, ni brusque interruption (j'exposerai plus

bas pourquoi, *rationnellement*, il ne peut pas en être autrement), si dis-je, cela est constaté, on tient la loi de la répartition. Les patois, ainsi vus dans le cadre général qui les embrasse, ne sont pas des créations contingentes, dues, car il faudrait bien toujours les faire provenir de quelque chose, à des circonstances qui ne relèvent pas de la philologie romane; ce sont des produits naturels et réguliers d'une vaste formation, produits que détermina, en lieu et place, le concours de la condition collective et de la condition particulière. Quels qu'ils soient aujourd'hui, quelque confusion qu'y ait apportée le défaut de culture, ils sont les vrais fils du sol qui les entretient encore. Les déplacer, ce serait troubler l'économie d'un système entier.

J'ai dit ailleurs que le vieux français avait conservé, dans sa grammaire, une empreinte du latin plus marquée et, si je puis parler ainsi, plus primitive, que n'avaient fait l'italien et l'espagnol. Cette proposition, que je compte développer et mettre dans un plus grand jour en un prochain travail, je n'entends aucunement y porter atteinte quand je dis que l'italien représente mieux que le français la forme du latin; en garder plus fidèlement la grammaire, fut l'effet de circonstances politiques propres à la Gaule, où se conserva un reste organique de la déclinaison disparue dans les autres pays romans; en garder plus fidèlement la forme fut le privilége de la situation géographique et du contact avec la source elle-même. Les mots qui en découlaient, n'ayant qu'un court trajet à faire, ne subissaient, dans le voyage, que peu de frottement et d'altération; ou, pour mieux dire, et pour rendre à l'idée de distance et de trajet ce qu'elle signifie véritablement ici, les conditions ne changeaient que médiocrement d'un point à un autre, et c'est pour cela aussi que la langue latine, tout en obéissant à l'irrésistible mouvement de décomposition, ne se dépouillait qu'à peine de son vêtement et restait toujours reconnaissable. Quand elle passa en Espagne, de plus fortes différences l'assaillirent et la dominèrent; pourtant le nouveau milieu qui la reçut avait assez de ressemblance, dans le ciel et dans la terre, avec la contrée privilégiée d'où elle provenait, pour ne pas infliger au latin des contractions trop violentes et des remaniements trop impérieux.

Mais il fallut franchir les Alpes et les Pyrénées; et alors un milieu moins clément, ou plutôt moins conforme à la plante exotique, agit avec plus d'énergie sur elle. Le provençal ne laisse plus aux mots leur ampleur primitive; il les resserre; il diminue la variété de leurs désinences. C'est le latin de ce côté ci des monts, car c'est toujours du latin, et le fond est aussi intact que de l'autre côté; mais la forme en a

été notablement modifiée. Le latin n'a pu supporter un si lointain déplacement sans prendre un autre air, qui le rendrait étranger dans sa vieille patrie, s'il y reparaissait; il n'a pu changer de climat sans éprouver ce qu'éprouvent tous ceux qui en changent, c'est-à-dire une mutation dans sa constitution. Mais le séjour où les événements l'avaient conduit, quelque différent qu'il fût du séjour originaire, était adossé à ces montagnes dont l'autre versant voyait se dérouler les campagnes italiques, longeait cette Méditerranée dont l'autre bord était italien, et ne s'avançait pas à perte de vue dans les profondeurs de l'occident gaulois. Aussi la langue d'oc, malgré ses dissemblances, a-t-elle encore un certain aspect latin qui ne jure ni avec l'italien ni avec l'espagnol; la teinte latine est moins marquée sans doute, mais n'est aucunement effacée. Le voisinage se fait sentir avec toute sa puissance. Cette Gaule narbonnaise, cette *province* par excellence, devenue la *Provence*, se distinguait à peine, au dire de Pline, de l'Italie elle-même; l'assimilation était grande; mais, le lien avec Rome une fois rompu, une physionomie spéciale s'empreignit dans ces contrées; elles ne furent plus autant italiennes, elles furent plus gauloises, mais gauloises intermédiaires. On remarquera, ce qu'il n'est pas superflu de noter, que les patois de cette région inclinent, aux Alpes, vers l'Italien, aux Pyrénées, vers l'espagnol, comme le veut la règle des rapports et de la gradation.

Maintenant le latin quitte définitivement les pays méridionaux, et il se dirige vers le centre de la Gaule. Pour décrire, au point de vue que je suis ici, le phénomène de l'enchaînement des langues romanes, je pars de l'Italie et marche vers l'occident; mais passer ainsi successivement d'une contrée et d'une langue à l'autre n'implique aucunement que celles qui sont le plus loin du centre soient postérieures à celles qui en sont plus près. Je me suis maintes fois expliqué là-dessus : les langues romanes sont sœurs, et non pas mères ou filles; le travail qui les a produites fut simultané sur toute la face du monde romain. Si cette proposition, certaine dans son ensemble, est sujette à quelque restriction (et j'essayerai, dans des recherches ultérieures, de montrer ce que la restriction comporte), il n'en peut rien résulter en faveur de l'opinion qui établirait, entre une langue romane et les autres, des rapports de filiation. La langue d'oc a son domaine propre; mais, quand on s'approche de l'espace où règne la langue d'oïl, on trouve des patois divers tenant tantôt plus de l'une et tantôt plus de l'autre, mais formant une zone mitoyenne de langage comme de position.

Enfin les parties centrales de la Gaule sont atteintes, on arrive sur les bords de la Loire, et définitivement l'on entre dans l'ouest et dans

le nord. D'après tout ce que nous avons vu jusqu'ici, un si lointain voyage de la latinité ne se fera pas sans une nouvelle et grave modification. Non-seulement l'italien ou l'espagnol ne peuvent arriver jusque-là, mais le provençal lui-même est empêché par la nature des choses de se propager dans ces contrées qui ne sont pas siennes, et avec lesquelles il n'aurait ni harmonie ni sympathie. Nous parlons, on le comprend, du temps des formations spontanées; il est des moments où une langue littéraire, réagissant par l'intermédiaire de l'éducation et de mille nécessités sociales, s'impose dans des lieux qui ne sont point faits pour elle; on le voit pour le français; on le vit surtout pour le latin; l'uniformité est le résultat. Mais là où nulle contrainte ne règne, où tout est livré au jeu naturel des affinités créatrices et des conditions fondamentales, rien de pareil ne se produit, et il faut que la langue, ainsi transplantée, reflète fidèlement les nuances d'un ciel et d'un sol nouveaux; la diversité est le résultat. Dans le roman du nord, cette diversité est le plus empreinte. L'extrême limite du latin, conquérant et assimilateur, est atteinte de ce côté, et aussi l'extrême limite de la mutation qu'il a subie. Ce n'est pas dans le vocabulaire et la masse des mots que gît la mutation; cela a été conservé sans plus d'altération ici que dans les lieux voisins du centre; mais les mots se sont contractés; des voyelles ont permuté; et, si l'on n'en croyait que l'oreille, on s'imaginerait être hors du monde latin. Dans le sein même de la langue d'oïl, des gradations de même nature se font remarquer, et il est certain que le patois wallon, placé tout au bout de la Gaule et sur la frontière où commence la Germanie, est le plus dissemblable de l'original d'où tout est sorti. Le latin *masculus* donne en italien *maschio*, en espagnol *macho*, en provençal *mascle*, en français *mâle*, en wallon *mâie*. C'est là le sens général de la mutation en allant de l'Italie jusqu'aux bords de la Meuse. Le latin est partout dans cette vaste étendue, mais partout il éprouve des modifications qui suivent une marche déterminée par l'ensemble des circonstances.

Si la force d'expansion des conquérants romains avait été assez puissante pour faire de la Germanie ce qu'ils firent de la Gaule, le latin, s'implantant entre le Rhin et l'Oder, aurait expulsé les idiomes germaniques comme il expulsa les idiomes celtiques; puis, quand serait arrivée pour l'empire la dissolution, et pour sa langue la décomposition, un roman, différent de ceux du pays d'oïl, du pays d'oc et du pays de si, aurait pris naissance dans les contrées allemandes, et aurait formé un chaînon de plus à cette longue chaîne qu'on peut suivre depuis Rome et son Capitole. Ou bien, si vous voulez, supposez que dans la Bretagne

l'assimilation se fût exercée avec une durée suffisante, et que l'invasion anglo-saxonne n'en eût pas détruit ou dispersé les éléments, vous auriez, de l'autre côté de la Manche, une langue romane-bretonne, comme il y en a deux gauloises, une italienne et une espagnole. Même cette dernière hypothèse a reçu une sorte de réalisation, incomplète, il est vrai, mais assez marquée cependant pour la justifier. Dans le courant du XIe siècle, une invasion victorieuse porta le français, et, plus particulièrement, le dialecte normand, dans la Bretagne devenue anglo-saxonne. Sans équivaloir à une conquête romaine, la conquête normande fut pourtant tellement prépondérante, qu'elle fit du français, pendant de longues années, la langue des hautes classes et du gouvernement; si bien que la langue anglaise, quand l'élément national eut pris le dessus, garda la trace ineffaçable de l'immixtion étrangère. Mais ce français n'eut pas duré quelque temps dans le pays où il n'était pas indigène, qu'il contracta des caractères spéciaux; je citerai la forme *graunt* pour *grand;* et il se forma un dialecte anglo-normand, qu'il faut bien se garder de confondre avec le normand, et auquel le triomphe définitif de l'anglais, dans le XIVe siècle, ne permit d'arriver à aucune culture.

De tous ces dialectes, ou, si l'on veut, de tous ces patois, quel fut celui qui devait avoir la fortune de devenir la langue des lettres, et, par conséquent, la langue commune du pays? Cela dépendit évidemment des événements politiques. Ce fut l'usurpation de Hugues Capet qui en décida; elle fixa la tête du système féodal à Paris. Tant que ce système fut en pleine vigueur et que la royauté n'eut, sur de grands vassaux aussi puissants qu'elle, d'autre prérogative que de recevoir d'eux foi et hommage, les langues d'oc et d'oïl florirent avec leurs dialectes; et, si, dans le XIe et le XIIe siècle, on eût annoncé aux troubadours que le moment approchait où leur brillant idiome perdrait, dans son propre pays, sa primauté, qui aurait ajouté foi à des prophéties si peu vraisemblables? Pourtant il en fut ainsi; l'unité royale grandissant, la diversité provinciale diminua, et peu à peu le parler de l'Ile de France, de Paris et d'un rayon plus ou moins étendu prévalut. Mais ce dialecte de la langue d'oïl, en devenant langue générale, et en s'exposant ainsi à toutes sortes de contacts, fit à tous ses voisins des emprunts multipliés, ou plutôt en reçut des empreintes qui ne sont pas d'accord avec son analogie propre, et c'est ce qui les rend reconnaissables encore aujourd'hui. On observe, dans le français moderne, des formes qui dérivent du picard, du normand, du bourguignon. Pour nous, l'habitude masque ces disparates; mais, dès qu'on se familiarise avec les patois ou les dialectes, et que l'on en considère l'origine et l'histoire, on découvre les amalgames qui se sont

faits. Ce furent, en effet, des amalgames dus aux circonstances qui déterminaient l'influence et la pression des provinces sur le centre; ce ne furent pas des néologismes qu'amenait le besoin de nouveaux mots pour de nouvelles idées. Il n'y eut pas choix bien ou mal entendu, attraction plus ou moins heureuse; il y eut fusion et, partant, confusion. Nous disons *poids* et *peser,* au lieu de dire *pois* et *poiser* comme les gens de l'Ile de France, ou *peis* et *peser,* comme les gens de Normandie. On ne peut donc pas qualifier d'enrichissement ce qui alors se passa dans la langue française. Puis, quand elle fut pleinement formée, quand elle eut rejeté loin d'elle les patois comme des parents humbles et éloignés dont elle rougissait, il se manifesta un dégoût superbe pour ce qui n'était pas de l'usage restreint et raffiné. « Si ces scrupuleux, dit Chifflet « dans la dixième édition de sa grammaire (1697), qui sont toujours « aux écoutes pour entendre si un mot est moins en usage dans la « bouche des dames cette année que l'autre, continuent à crier : *ce mot* « *commence à vieillir,* et qu'on les laisse faire, dans peu de temps notre « langue se trouvera détroussée comme un voyageur par des brigands. » Ce fut en effet un travers de cette époque de retrancher ce qui vieillissait et ce que le cénacle élégant et spirituel n'admettait pas. Des débris de tout cela sont conservés dans les patois. Et ce serait une affaire de goût et de tact, et, dès lors, non indigne de l'Académie française et de son Dictionnaire, de reprendre ce qui peut être repris, c'est-à-dire ce qui, se comprenant sans peine, et étant le mieux dans l'analogie de la langue actuelle, a la marque de la précision et de l'élégance.

Les patois, ou leurs ancêtres les dialectes, sont les racines par lesquelles les grandes langues littéraires tiennent au sol. Ce qui nous le garantit, c'est qu'ils sont non pas disséminés, mais répartis. Disséminés, rien ne serait à conclure, ou du moins rien dans l'ordre du langage et de ses transmissions; répartis, l'esprit est aussitôt porté sur tout ce que la régularité implique. Nulle part la langue d'oc et la langue d'oïl, faisant un retour, n'ont jeté, l'une en Italie et l'autre en Provence, un rejeton égaré fortuitement sur une terre étrangère; et, réciproquement, l'italien n'a point, dans les contrées d'oc, quelque circonscription où il ait surgi; ni le provençal n'est allé occuper quelque point isolé en Normandie, en Picardie ou dans le pays wallon. C'est là un fait manifeste, et en même temps un fait très-important. En raison de sa certitude, il offre une base consistante au raisonnement; en raison de son importance, il ouvre des aperçus sur les conditions historiques des temps et des lieux. Les mutations successives, sur une vaste étendue, d'une langue fondamentale, sont un fil qui, on le voit, ne se rompt pas sous la main. Puisqu'elles sont

graduelles, régulières, générales, elles se lient à un ensemble de circonstances générales, régulières, graduelles. Ces circonstances tiennent l'une à l'autre. Celles qui sont certaines déterminent celles qui le sont moins.

Dans un temps où, les faits de langue étant très-mal connus, le pouvoir d'imaginer n'était point resserré en d'étroites limites, les érudits pensèrent que le celtique entrait pour une grande part dans la constitution du français. Cela, d'apparence, était naturel : les Celtes avaient tenu la terre des Gaules; les Romains n'y avaient eu que, comme conquérants et étrangers, leurs établissements; pourtant, de compte fait, il s'est trouvé que les étymologies latines dépassaient de beaucoup toutes les autres, et que les traces certaines du gaulois dans le nouvel idiome étaient réduites à peu de chose. Cette notion se confirme et se complète quand on considère, comme j'ai fait tout à l'heure, la distribution des dialectes et des patois. Ils se distribuent, ils s'arrangent, ils se disposent par une loi qui, évidemment, leur est intrinsèque, et qui n'est nulle part soumise à l'influence d'éléments hétérogènes. S'ils avaient trouvé sur leur route le celtique dominant en quelque point, ils s'en seraient nécessairement laissé modifier en ce point, comme on a vu la prépondérance transitoire du français en Angleterre imprimer dans l'anglais des marques profondes. Rien de pareil ne se présente : dans ce long parcours, on ne rencontre aucune région où ce qui fut, pour la langue, un sol primitif, vienne affleurer la surface. Ce sol primitif est partout enseveli sous la puissante alluvion qui l'a recouvert. Ni l'aquitain du côté des Pyrénées, qui était sans doute un idiome ibérien et radicalement distinct du gaulois, ni le celtique du centre, ni le belge du nord, qui étaient sans doute des dialectes d'un même idiome, n'ont résisté plus l'un que l'autre à la conquête. Le novo-latin a procédé dans son immense développement, sans aucune perturbation essentielle. Les zones successives de langues, de dialectes, de patois, en portent témoignage. Il est donc certain qu'au moment où il se forma, le parler indigène était partout effacé d'une manière régulière. Ce succès prodigieux d'une langue sur tant d'autres fut dû à la supériorité de la civilisation romaine, à l'attrait qu'elle inspira et à la longue durée de la domination.

Un raisonnement analogue s'applique à l'invasion barbare. Les Ostrogoths, les Hérules, les Lombards, occupèrent l'Italie; les Visigoths, les Suèves, les Vandales tinrent l'Espagne; les Visigoths encore, les Burgondes et les Francs eurent des établissements dans les Gaules, sans parler de tant de peuplades secondaires, qui, parcourant l'empire, se

fixèrent çà et là. Nous ne savons rien de bien précis ni sur leur nombre, ni sur celui de la population des pays romans. Il est vraisemblable que cette population a toujours été numériquement très-supérieure et les a complétement absorbés au bout de quelques générations; mais, quoi qu'on en pense, toujours est-il que les choses se sont comportées, quant à la langue, comme s'il en avait été ainsi. Les idiomes novo-latins marchent, dans les terres novo-latines, régulièrement (selon le genre de gradation dont il s'agit ici) de l'Orient vers l'Occident, et cette régularité n'est, en aucun point, interrompue par des ressauts qui indiqueraient la prépondérance locale d'un établissement barbare. De quelque façon qu'on les examine, on ne peut signaler une trace, plus marquée en une zone qu'en une autre, des Visigoths ou des Ostrogoths, des Francs ou des Burgondes. Bien plus, les interpolations germaniques qui se firent alors dans le roman (car il y en eut de notables, et je ne prétends, en aucune façon, les mettre en doute) sont, pour la plupart, communes à l'ensemble des nouveaux idiomes; ce qui fait reparaître par ce côté la régularité fondamentale, et exclut, du moins en général, l'action particulière de telle ou telle population étrangère à l'empire. Ces interpolations sont presque toutes des mots nouveaux, des emprunts que la latinité fait aux langues germaniques; c'est du néologisme; et, comme ce néologisme, s'étendant simultanément à la Gaule, à l'Italie, à l'Espagne, ne peut rien avoir d'arbitraire, il indique des relations nécessaires entre le parler des envahis et celui des envahisseurs; il témoigne que les langues restèrent, en cela même, maîtresses de leurs choix et de leurs affinités. En somme, sauf cette part néologique, sauf les maux de la perturbation sociale, sauf l'abaissement momentané de civilisation que l'invasion amena, les langues romanes se développèrent, d'un bout à l'autre de leur domaine, suivant la loi qui leur était propre.

Rien n'est plus effroyable que le tableau, tracé par les chroniqueurs contemporains, des ravages des Normands dans les malheureuses contrées qui furent si longtemps visitées par ce fléau. On n'est certainement pas autorisé à taxer d'exagération les récits; la terreur qu'inspiraient ces bandits de la mer fut extrême : demander au Ciel d'être délivré de la fureur des Normands entra dans les prières quotidiennes; la puissance de mettre un terme à d'aussi horribles déprédations manquait soit à la chétive royauté issue de Charlemagne, soit à ces grands barons qui ne voulaient, ni ne savaient se coaliser. Mais je n'hésite pas à dire qu'on se fait une fausse idée de la portée des dévastations, si l'on s'imagine que la Neustrie, alors que Rollon la reçut à titre de duché et de fief, n'était qu'un désert, et que la population native en était disparue.

Sans doute, cette province, plus particulièrement exposée aux incursions, avait beaucoup souffert; les hommes s'étaient retirés dans les bois, dans les lieux peu accessibles, dans les campagnes éloignées du trajet que suivaient d'ordinaire les bandes destructives; mais, quand la sécurité fut établie, le gros de la population se retrouva de toutes parts, et la Neustrie, devenue la Normandie, répara rapidement ses pertes. Les Normands s'y fondirent, et, en peu de temps, il ne resta plus que le souvenir de leur origine septentrionale: religion, langue, mœurs, institutions, ils tenaient, bien que vainqueurs, tout du pays où leur course vagabonde avait fini par se fixer. Ce qui me rend pleinement affirmatif sur ce point, c'est le dialecte qui s'est parlé en Normandie sous la féodalité, qui a servi d'instrument à tant de trouvères, et dont le patois actuel est l'humble héritier. Que l'on considère la Normandie par ses trois frontières, le Maine, l'Ile de France et la Picardie; que l'on compare son parler avec ces parlers limitrophes, et l'on verra qu'il a conservé tous les rapports qu'il devait naturellement avoir. L'invasion normande n'y a rien changé; sauf quelques dénominations locales qui doivent y être rattachées, elle n'a, dans la langue, laissé aucune marque. Le dialecte normand, ou, pour parler plus exactement, neustrien, est ce que les conditions générales de la transformation du latin en roman voulaient qu'il fût, et non ce que l'aurait fait l'infusion accidentelle d'une langue scandinave. J'insiste sur ce fait, car il est essentiel. Les hommes du Nord n'ont pas modifié le parler de la Neustrie; ils l'ont donc trouvé tout fait, car, visiblement, il n'est pas postérieur à leur établissement. Ainsi il est certain que, dès le IXe siècle, le dialecte neustrien avait tous ses caractères; c'est un minimum d'antiquité. Nous savons d'ailleurs aussi, par le témoignage de Benoît de Sainte-Maure (voy. dans ce journal, mai 1857, p. 331), que, dans ce même siècle, du moins vers la fin, on faisait des vers en langue française, c'est-à-dire en langue d'oïl.

En suivant, comme j'ai fait, sur un grand espace, les variations consécutives des dialectes, on arrive à se représenter sans difficulté la cause de l'uniformité fondamentale et celle de la diversité contingente. La cause de l'uniformité est que les peuples romans s'étaient fondus en une véritable unité par la langue, par le gouvernement, par les lettres, par la religion, par les mœurs. Dès lors, tous partaient d'un fonds identique; les sentiments et les idées se mouvaient dans un même cercle; les moyens de les exprimer étaient les mêmes. L'empreinte ayant été ainsi fortement marquée, il fallut bien que la décomposition, quelque dissolvante qu'elle fût, et la rénovation, quelque créatrice qu'elle fût, demeurassent congénères, et que ce double travail ne s'écartât, en au-

cun temps et en aucun lieu, des conditions qui le dominaient. Les éléments mis dans le creuset étaient partout semblables; les affinités qui les dissociaient pour les réassocier avaient même vertu; de là, cette ressemblance frappante et singulière qui se trouve entre les langues romanes, même dans les lointains détails. Il est sûr qu'elle serait allée jusqu'à l'identité et que tout serait resté uniforme, si les causes de diversité n'étaient intervenues. Elles furent et ne pouvaient être que les influences locales. A mesure que le latin, devenu langue commune, se décomposait, il subissait cette métamorphose parmi des hommes qui n'étaient pas de même nation, parmi des gens placés à l'orient comme les Italiens, au midi comme les Espagnols, à l'occident et au nord comme les Gaulois, sous des cieux qui ne versaient pas une influence semblable, sur un sol qui variait de nature, d'aspect et de productions. Ces nouvelles empreintes venant s'appliquer sur l'empreinte fondamentale, ces perturbations contingentes venant troubler l'ordre général, il fallut bien que tout cela se trouvât écrit de proche en proche dans les langues, dans les dialectes, dans les patois. On a, en ces circonstances particulières, en ces conditions différentes, des agents spéciaux et efficaces qui firent simultanément leur office. De là ces dissemblances graduelles, ces séries sans lacune, ces métamorphoses sans ressaut ni retour qui caractérisent la formation des langues romanes sur la surface de l'empire romain d'occident. Ainsi s'enchaînent et s'expliquent l'uniformité et la diversité.

En étudiant géographiquement et pas à pas le développement général des langues romanes, on arrive forcément à cette conclusion que la localité habitée est un des facteurs du langage humain. Ce n'est pas celui qui crée, qui produit les radicaux, qui fait les mots et qui jette les fondements de la grammaire; celui-là, qui est supérieur, appartient à l'esprit humain et détermine, selon les familles d'hommes, les familles de langues. Mais c'est celui qui change et modifie, celui qui crée les patois et les dialectes, celui qui fait que des idiomes parents et congénères deviennent méconnaissables l'un à l'autre par la longueur des temps écoulés et des chemins parcourus, comme le Sarpédon d'Homère, gisant dans la poudre et sous les javelots, est méconnaissable pour ses plus proches (*οὐδ' ἂν ἔτι φράδμων ὥερ ἀνὴρ Σαρπήδονα δῖον Ἔγνω*). Ainsi, dans le groupe arien, la dissociation a engendré le sanscrit, l'allemand, le grec et le latin, qui se croiraient encore radicalement dissemblables, si l'érudition n'avait retrouvé les communes origines. Les lieux ont donc une puissante influence; pourtant elle ne va jamais jusqu'à changer les racines de la langue et les conditions fondamentales

de la grammaire. Quelque loin que l'on se sépare, sous quelque climat qu'on aille vivre et fonder des sociétés et des empires, le type primitif, transmis par une tradition non interrompue, subsiste sous les modifications que lui impriment les localités diverses et les circonstances contingentes. L'action des lieux ne l'altère pas et n'en substitue pas un autre; on aurait beau la prolonger tant qu'on voudrait par la pensée, on n'obtiendrait jamais que des dérivations ultérieures et non une production de racines nouvelles. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause de la diversité radicale des langues humaines. Cette action des lieux, si visible dans les dialectes et les patois du roman, se retrouve partout où on la cherche.

Ainsi il est bien vrai qu'à toutes sortes d'égards les patois sont dignes de curiosité et d'intérêt. Ils répondent à un ordre spécial de recherches pour lesquelles ils sont indispensables. Une langue littéraire, devenue générale, englobe tout, efface tout. Voyez le français d'aujourd'hui : il s'étend des bords de la Meuse et de l'Escaut aux Pyrénées, et des Alpes aux rivages de la mer de Normandie; dans cet espace, même enseignement grammatical, même élocution, même littérature; si l'on n'avait que ce témoin pour juger ce que fut la formation du roman dans les Gaules, on croirait à une uniformité qui n'est pas réelle; et toutes les véritables influences qui concourent à produire les idiomes seraient dissimulées. Mais les dialectes et les patois mettent justement en lumière les conditions effectives : locaux et particuliers, ils conservent les traces de ce qui est particulier et local; or, dans ces créations vastes et spontanées, tout est d'abord local et particulier pour devenir universel et général. Comme ces baromètres qui marquent eux-mêmes la marche du mercure dans l'instrument, le travail de la langue s'est inscrit au fur et à mesure dans les dialectes et les patois. Les matériaux gisent épars sur le sol, et déjà l'on commence de tous côtés à les relever et à les recueillir. Il faut et remercier les auteurs qui, comme M. le comte Jaubert et M. Grandgagnage, nous ont donné de bons glossaires, et encourager les érudits de province à se livrer à ce genre de recherches qui paye toujours sa peine.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsch. Berlin, 1856.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La tâche que j'avais à remplir envers Champollion est maintenant terminée. Grâce à l'assistance que m'a prêtée M. de Rougé, un de ses plus habiles continuateurs, ce beau travail sur la notation du temps chez les Égyptiens, qui fut le dernier acte d'intuition de son génie, s'offre désormais à nous, dans l'état de perfection et d'ensemble où il l'aurait amené lui-même s'il avait vécu. Le principe fondamental sur lequel il l'a établi, d'après les monuments qu'il connaissait, a été soumis à l'épreuve de tous les documents nouveaux que le progrès des études archéologiques a mis au jour. Ils n'ont fait qu'en confirmer, en compléter l'application, et la rendre plus sûre ou plus précise. Un seul détail, la mention de Sirius, comme régulateur initial de l'année vague, semblait former une discordance grave avec le système de procédés chronologiques, universellement attribué aux Égyptiens par l'histoire. Mais M. de Rougé a dissipé cette difficulté, en montrant qu'elle résulte d'une erreur que Champollion avait commise dans la lecture du symbole qu'il supposait désigner Sirius; ce qui rend la notation des mois entièrement indépendante du lever de cet astre. Débarrassés de cette fausse connexion, nous avons pu déterminer par un calcul certain l'époque reculée, à laquelle dut naître et s'établir, en Égypte, le mythe religieux qui signalait le lever matutinal de Sirius comme annonçant le commencement de la crue du Nil; concordance dont le souvenir se conserva invariablement par la tradition, et continua de se transmettre par les emblèmes religieux, dans tous les siècles postérieurs, après que les deux phénomènes qu'elle réunissait, s'étaient visiblement séparés. Tous les éléments de l'ancien calendrier égyptien, étant ainsi reconnus, et indubitablement constatés, nous avons essayé de découvrir l'époque à laquelle remonte son premier établissement. Mais il ne nous a pas été possible de le reconduire jusque-là; son emploi, comme institution politique et religieuse, ayant dû, presque inévitablement, être interrompu

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 221; pour le deuxième, celui de mai, page 288; pour le troisième, celui de juin, page 353; et, pour le quatrième, celui d'août, page 481.

entre la XIIe et la XVIIIe dynastie, pendant la longue domination des *Hycsos*, circonstance trop bien attestée par le manque absolu de dates écrites, correspondantes à cet intervalle. Le seul document connu qui soit relatif à ce point d'histoire, consiste en une assertion du Syncelle, d'après laquelle le calendrier vague des Égyptiens, ne contenant primitivement que 360 jours, aurait été complété par les cinq épagomènes au commencement de la XVIIIe dynastie diospolitaine. Dans ces termes l'assertion ne saurait être exacte, puisque l'on a récemment découvert les épagomènes inscrits, et employés pour dates courantes, dans des tombeaux appartenant à la XIIe dynastie. Toutefois, comme le Syncelle affirme avoir établi cette portion de son ouvrage sur la comparaison de plusieurs manuscrits d'une grande autorité, nous avons pensé, qu'ignorant le fait antérieur, il avait pu prendre pour premier établissement ce qui n'avait été qu'une restauration. Alors nous avons déterminé, d'après sa chronographie, la date absolue à laquelle son assertion s'applique, et elle s'est trouvée être celle de l'année julienne — 1780. Or, non-seulement à cette époque-là, l'année vague égyptienne de 365 jours, qui nous est parvenue, se trouve en exacte concordance avec les phénomènes naturels que la notation des mois désigne, comme il fallait qu'on l'y adaptât quand on en rétablissait l'usage; mais, de plus, précisément à cette même date, les douze lunaisons vraies sont réparties entre les douze mois égyptiens avec une symétrie, et une spécialité de distribution, qui ne peuvent avoir été que l'application intentionnelle d'un état actuel judicieusement reconnu et saisi. Cet accord si juste et si imprévu, entre des indications de nature aussi différente, rend donc à peu près indubitable qu'en effet le calendrier vague des Égyptiens fut, non pas institué, mais rétabli en — 1780 sous son ancienne forme, après une interruption qui ne nous permet plus d'en prolonger l'application chronologique, au delà de cette époque de restauration.

L'exposé détaillé que je viens de faire du travail de Champollion sur la notation symbolique attachée au calendrier vague des anciens Égyptiens, était indispensable pour que l'on s'en formât une juste idée. Il ne repose pas sur une interprétation plus ou moins arbitraire des caractères ou des symboles hiéroglyphiques appliqués aux douze mois, comme beaucoup d'archéologues ont paru le croire. Champollion ne fait que constater et rapprocher consécutivement le sens figuratif de ces symboles, dont la série signale une succession continue de phénomènes naturels et d'opérations agricoles, qui est spécialement propre au climat de l'Égypte; succession qui s'y reproduit chaque année, dans le même ordre avec une invariable périodicité. De sorte que ces phé-

nomènes étant constatés par l'observation, comme ils l'ont été dans tous les temps et le sont aujourd'hui encore, si l'on voulait inventer une notation qui en présentât l'image fidèle, on n'en saurait imaginer une plus simple à la fois et plus exacte, que celle qui est inscrite, depuis quarante ou cinquante siècles, dans le calendrier vague des Égyptiens. Voilà ce que n'ont pas vu ceux qui ont cru pouvoir ébranler cet ensemble, par l'application isolée de quelque conjecture philologique, à telle ou telle particularité de ses détails. En croyant rompre ainsi un des fils de la toile de Champollion, ils n'ont pas senti qu'il leur fallait reconstruire la toile entière, puisque tous se tiennent entre eux; ou s'ils ont essayé de le faire, ce n'a été qu'en laissant échapper de leur tissu nouveau, toutes les indications de phénomènes physiques et de dates annuelles, que Champollion tenait si heureusement rassemblées dans le sien. C'est ce qui est arrivé à M. Brugsch dans la dissertation que j'ai mentionnée en tête de ces articles, et je ne pouvais choisir un meilleur exemple de ce genre d'égarement. M. Brugsch est un philologue très-habile et très-exercé. Ses travaux sur l'écriture démotique lui ont acquis une juste réputation. Mais pour avoir appliqué exclusivement les finesses de la linguistique au problème complexe que Champollion avait traité, il a substitué à cette œuvre si parfaite un système entièrement arbitraire, sans aucune spécialité d'application à l'ancienne Égypte, tous les rapports de la notation figurée, avec le climat et la religion y étant omis. Comment est-il arrrivé là, c'est ce qui nous reste à dire.

M. Brugsch ne s'arrête pas à discuter les données dont Champollion a fait usage. Il oppose tout d'abord à l'ensemble de son travail, comme une fin de non-recevoir suffisante, la répugnance instinctive que lui-même éprouve à en admettre les conséquences. Après avoir rappelé la division de l'année égyptienne en trois tétraménies caractérisées par les symboles 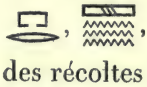 , que Champollion traduit : tétraménies de la végétation, des récoltes, de l'inondation, M. Brugcsh nous dit:

« Je dois avouer que, de prime abord, ces dénominations m'avaient « choqué. En effet, pourquoi aurait-on désigné les saisons, non d'après « les phénomènes célestes, mais d'après les phénomènes terrestres? Je « ne connais en effet aucun peuple qui ait fait usage d'un pareil système « de division de l'année. Que l'on dise d'ailleurs tout ce qu'on voudra sur « la régularité des phénomènes terrestres en Égypte, ceux-ci ne dépendent « après tout que des phénomènes célestes. Et quand on supposerait que « les noms tels que Champollion et ses disciples les ont entendus pour

« les saisons aient été exacts, on ne pourrait pas s'expliquer alors par « quel motif étrange les Coptes, qui ont conservé les noms antiques des « mois, malgré leurs rapports avec les divinités du paganisme, auraient « rejeté les anciens noms des saisons, pour les remplacer par d'autres « plus naturels, se rapportant aux variations de la température. Il y a « donc lieu d'examiner attentivement ce point. »

Que M. Brugsch trouve étrange la division de l'année égyptienne en trois saisons, définies par des phénomènes terrestres, à lui permis. Que les Égyptiens eussent mieux fait, à son idée, d'adopter un mode différent; à la bonne heure. Mais la question est de savoir si effectivement ils ont employé celui-là, préférablement à tout autre que M. Brugsch jugerait meilleur. Quand ensuite il demande pourquoi les Coptes ne l'ont pas conservé, la réponse est toute simple. C'est que les Coptes habitant l'Égypte, et devenus chrétiens postérieurement à la fixation alexandrine, ont adopté le calendrier alexandrin qui partage l'année en quatre saisons, le printemps, l'été, l'automne, l'hiver, et non plus en trois, comme le calendrier païen de leurs ancêtres. C'est celui-ci qu'il s'agit de retrouver, non le moderne, qui n'a de commun avec l'ancien que les noms des mois. N'ayant pas tenu compte de ce changement, M. Brugsch s'est trouvé conduit à torturer les symboles des trois tétraménies antiques pour en tirer les dénominations coptes des saisons modernes, comme je l'ai déjà expliqué. Mais aucun artifice philologique ne peut faire que le quart d'une année soit l'équivalent du tiers.

D'après ce parti pris à l'avance sur la question en litige, on ne doit pas s'attendre que M. Brugsch ait pris la peine d'étudier bien profondément le système de correspondance que Champollion avait cru pouvoir établir, entre la notation symbolique des tétraménies anciennes, et la succession des phénomènes naturels propres au climat de l'Égypte. Je suis même allé jusqu'à dire qu'il n'avait pas compris les conditions de cet accord. Toute naturelle que cette assertion doive paraître, quand on considère la série des idées dans lesquelles M. Brugsch s'était engagé, j'en donnerai ici une preuve irrécusable, en mettant sous les yeux du lecteur le tableau suivant qu'il présente comme exprimant d'après Champollion les relations des tétraménies et des phases solaires, aux époques de concordance de la notation avec la nature. Les noms des mois contenus dans la dernière colonne, sont ceux de notre calendrier actuel que M. Brugsch suppose correspondre aux mois égyptiens, à ces époques. J'ai seulement annexé à chacun de ceux-ci, le symbole propre qui lui était affecté.

MOIS ÉGYPTIENS ACCOMPAGNÉS DES SYMBOLES QUI LES DÉSIGNENT.	TÉTRAMÉNIES DE CHAMPOLLION SELON M. BRUGSCH.	
Thoth I	Juin. — Juillet.	De la végétation.
Paophi II	Juillet. — Août.	
Hathor III	Août. — Septembre.	
Choïak IIII	Septembre. — Octobre.	
Toby I	Octobre. — Novembre.	De la récolte.
Méchir II	Novembre. — Décembre.	
Phaménoth III	Décembre. — Janvier.	
Pharmouthi IIII	Janvier. — Février.	
Pachon I	Février. — Mars.	De l'inondation.
Paoni II	Mars. — Avril.	
Épiphi III	Avril. — Mai.	
Mésori IIII	Mai. — Juin.	
Cinq épagomènes.	Juin.	

L'inspection de ce tableau, présenté par M. Brugsch comme exprimant les résultats de Champollion, inspire un profond étonnement. Il en donne une idée tout à fait fausse. Les mois de notre calendrier actuel que M. Brugsch a inscrits dans son avant-dernière colonne, ne sont nullement ceux qui, aux époques de concordance de la notation avec la nature, représentent les mois égyptiens auxquels il les identifie; et tous les résultats que Champollion avait pris tant de soin d'établir se trouvent dénaturés par cette fausse assimilation. La conséquence fondamentale de son travail, de laquelle découlent toutes autres, c'est que, à ces époques-là, le premier jour du mois pachon vague, qui ouvre la tétraménie des eaux, coïncide avec le solstice d'été, qui amène le renouvellement de la crue du Nil. Le premier pachon se trouve donc alors répondre au 21-22 juin de notre calendrier actuel. M. Brugsch le place au milieu de février; et l'erreur de cette date, qui est de 125 jours, se

transmettant aux deux autres tétraménies, la série entière des douze mois s'en trouve transportée à 515 ans de l'époque la plus proche où leur notation s'accorde avec les phénomènes naturels. D'après cela il n'est pas étonnant que le travail de Champollion ne présente plus à M. Brugsch aucun caractère de réalité, puisqu'il en a faussé lui-même l'application spéciale. Mais le tort en est à lui et non pas à Champollion.

Ayant ainsi méconnu les rapports de la notation avec la série de phénomènes qu'elle désigne, on n'a plus lieu d'être surpris, si M. Brugsch l'accommode sans scrupule à un système hypothétique de son invention, qui lui ôte ses applications physiques, religieuses, et rompt tout son enchaînement. Il le résume lui-même dans le tableau suivant, que j'extrais de son ouvrage, page 14.

MOIS ÉGYPTIENS ACCOMPAGNÉS DES SYMBOLES QUI LES DÉSIGNENT.	NOMS ET CARACTÈRES significatifs DES TÉTRAMÉNIES.	SAISONS QU'ELLES DÉSIGNENT.
Thoth Paophi Hathor Choïak	De l'inondation, , Se. (En copte ϣⲉⲉⲓ, *fluctuatio.*)	(L'été.)
Toby Méchir Phaménoth Pharmouthi	De l'hiver, , PeR. (En copte ⲡⲣⲟ, ⲫⲣⲱ, *hiems.*)	L'hiver.
Pachon Paoni Épiphi Mésori	De l'été, , SeMOU. (En copte ϣⲱⲙ., *æstas.*)	L'été.
Les cinq jours épagomènes.		

J'oublie tout le travail de Champollion; et je vais discuter directement ce mode de division physique attribué par M. Brugsch à l'année vague égyptienne. Je la prends, comme lui, numériquement composée de 12 mois de 30 jours complétés par 5 épagomènes, en somme 365 jours.

La notation hiéroglyphique, que nous y voyons attachée dans la première colonne, présente la série des douze mois partagée en trois groupes, désignés individuellement par des symboles distincts, chacun de ces groupes comprenant quatre mois consécutifs. Nous les appellerons avec M. Brugsch les tétraménies de l'année égyptienne.

Selon lui, l'une d'elles, marquée du symbole , désigne la *saison de l'hiver*. Les deux autres quoique marquées de symboles distincts et , ont une application physique commune. Elles désignent la *saison de l'été*.

L'hiver de M. Brugsch comprend donc quatre mois; *l'été* huit. A quelles époques de l'année solaire s'ouvrent et se terminent ces deux *saisons*? Il ne le dit point. Cependant cela est indispensable pour les définir et en suivre l'application. Leurs limites n'auraient pu être assignées que par des observations astronomiques, ou par coïncidence avec des phénomènes naturels, fixes dans l'année solaire. Lequel de ces deux procédés a-t-on choisi? A quelle époque l'a-t-on employé? Quel document historique ou figuré atteste qu'on en a fait usage? M. Brugsch garde sur toutes ces questions un silence complet.

Quelles qu'aient pu être les limites physiques de ces deux saisons, les mois auxquels la notation les attache, étant vagues dans l'année solaire, ils n'auront pu s'accorder avec leurs symboles propres, qu'à de certaines époques distantes entre elles de 1505 années solaires, à l'une desquelles la notation qui les désigne a dû être instituée. Ainsi, à une telle époque, si l'on en croit M. Brugsch, les Égyptiens auraient imaginé de partager leurs douze mois en trois groupes, affectés de symboles distincts, pour désigner deux phases indécises de froid et de chaud, l'hiver et l'été, qui n'étaient physiquement telles pour eux qu'à ce seul instant; et, en outre, ils auraient institué deux symboles différents, pour les deux moitiés d'une de ces saisons, n'en attribuant qu'un à l'autre! Sans doute, dans les bizarreries infinies de l'imagination humaine, un tel caprice ne serait pas absolument impossible. Mais pour l'admettre comme un fait réel, dans un pays où la vie physique ne dépend pas des faibles alternatives de chaud et de froid, mais du régime périodique d'un fleuve qui par ses variations règle invariablement toute

la série des opérations, des travaux, des récoltes par lesquels on la sustente, faudrait-il, au moins avoir des preuves positives, bien assurées, d'une si invraisemblable spéculation. Or voici la première et la principale, sur laquelle M. Brugsch se fonde.

Le symbole , en langage égyptien PER, a dans le copte un équivalent ou analogue ⲡⲣⲟ, ou ⲫⲣⲱ, dont la signification actuelle est *hiems*, *hiver*. Ce ne peut être que l'hiver copte, c'est-à-dire chrétien, comprenant les quatre mois qui s'étendent depuis le solstice d'hiver jusqu'à l'équinoxe vernal. Mais M. Brugsch n'entre pas dans ces définitions mathématiques. Il ne s'attache qu'à l'analogie grammaticale, d'où il conclut l'identité d'application. Ainsi, à ses yeux, le mot *hiver*, pris dans l'acception moderne, donne la signification véritable du symbole affecté à la tétraménie antique. En voulant lui attribuer un autre sens, Champollion l'a mal compris, et l'a dénaturé.

Pour les symboles des deux autres tétraménies et l'interprétation adoptée par M. Brugsch est pareillement philologique. Mais elle présente plus de difficulté dans son application. Le premier se traduit par le copte, *æstas*, *l'été*, sans doute l'été copte et chrétien. Le second traduit de même a pour sens *fluctuatio*, par quoi M. Brugsch entend l'inondation. Et parce que ce phénomène a lieu pendant l'été solaire, il prend le mot *fluctuatio* comme désignant aussi cet été, ce qui, de bon compte lui en fait deux, comprenant ensemble huit mois, et composant un été total dont il est le créateur. Car aucun monument figuré, aucun document historique, aucune tradition, ne donnent le moindre sujet de soupçonner que les anciens Égyptiens eussent imaginé et adopté une division de l'année aussi étrange.

Toutes ces invraisemblances ont pour base commune l'idée préconçue, que les tétraménies de l'ancien calendrier égyptien ont dû se transmettre dans le calendrier copte, avec les mêmes applications et des dénominations correspondantes : j'ai montré précédemment que l'hypothèse d'une telle transmission est démentie par l'histoire, et incompatible avec les nombres. Or M. Brugsch, qui l'admet *a priori*, comme un fait assuré, arrive, en définitive, à des conclusions qui lui sont toutes contraires, puisque le calendrier copte ne renferme rien qui ressemble à une division de l'année en deux saisons, l'une de quatre, l'autre de huit mois. Cette contradiction palpable, non moins que l'invraisemblance d'un mode de division qui n'a aucun rapport avec la nature spéciale du climat de l'Égypte, auraient dû avertir M. Brugsch de son erreur. Mais il n'a donné aucune attention aux éléments physiques

du problème. Il n'a tenu non plus aucun compte de cette appropriation si frappante des divinités égyptiennes protectrices des mois aux phénomènes naturels que chacun d'eux ramène, quand la notation figurée est en concordance avec le ciel, appropriation que Champollion avait établie avec tant de détail et d'évidence. Tout cela disparaît et n'a plus de place dans son système. Sa confiance exclusive et absolue dans la puissance de la linguistique, lui a fermé les yeux sur les déductions comme sur les faits.

Je regrette que le devoir qu'il me fallait remplir envers la mémoire de Champollion m'ait contraint de montrer l'inanité du système que M. Brugsch a prétendu lui opposer. Ma critique ne tend nullement à diminuer la juste estime qui est due à M. Brugsch pour son talent philologique, et pour l'activité intelligente avec laquelle il en fait habituellement usage. Cette estime même m'oblige à me précautionner contre la fin de non-recevoir que pourrait lui suggérer mon incompétence, disons mieux mon ignorance, dans les matières de philologie. C'est pourquoi j'ai prié M. de Rougé, de vouloir bien traiter cette partie de la question avec lui, et il a eu la complaisance de le faire dans une lettre qu'il m'a adressée, pour la joindre à ces articles. Je n'aurai donc pas à me défendre sur les choses que j'ignore, mais seulement sur celles que j'ai étudiées; condition fort désirable dans les controverses littéraires, ou autres, quand les deux partis savent s'y tenir.

J. B. BIOT.

Lettre de M. de Rougé.

5 avril 1857.

« Mon cher confrère,

« Vous me demandez mon opinion sur le mérite des changements que M. Brugsch a proposés, tout dernièrement, pour les noms des deux tétraménies égyptiennes qui s'écrivaient dans les hiéroglyphes par les groupes et ; il faut, pour répondre convenablement à votre question, distinguer entre *la lecture* de ces deux noms et *le sens* qu'on veut leur attribuer. La nouvelle lecture est incontestable à mes yeux; mais le savant prussien ne me paraît pas avoir raison contre Champollion, dans l'interprétation qu'il veut substituer à celle que nous avons suivie jusqu'à présent.

« Occupons-nous d'abord du nom de la 3e tétraménie . Champollion a pris le

second signe, , l'eau, pour un simple déterminatif; il transcrit donc seulement le premier, , dont la valeur *sche* est incontestable. Il compare ce mot au copte ϣⲉⲉⲓ « fluctuare, » et traduit, sans hésitation, le tout par « l'inondation. » M. Brugsch considère, au contraire, le second groupe comme faisant partie de la prononciation du mot à transcrire; il fait voir que, dans des variantes appartenant à des monuments du temps des Ptolémées, ce nom est écrit *schem*. Il prouve, en outre, que le signe , qui figure l'eau (en copte ⲙⲱⲟⲩ), a servi à écrire la syllabe *mou* dans les variantes du nom du décan *Seschemou* , et cela dès la XIXe dynastie. Il me paraît donc presque certain que la lecture *schemou* doit être adoptée pour le nom de la 3e tétraménie.

« M. Brugsch me semble encore dans la vérité, quand il rapproche le mot antique *schemou* du copte ϣⲱⲙ « æstas, » mot curieux et sur lequel j'aurai besoin de revenir tout à l'heure. Mais je ne suis plus d'accord avec lui quand il rapporte l'origine du mot antique *schemou* au thème copte ϣⲏⲙ « chaleur. » Le type antique de ce dernier existe en effet dans les hiéroglyphes; il s'écrivait *schemm* , avec le symbole du feu , pour déterminatif (voyez, par exemple, au *Rituel de Turin*, ch. CXLV, l. 66). Je sais bien que M. Brugsch a signalé, dans les inscriptions de Philæ, une variante , qui unit le déterminatif du feu au nom de la 3e tétraménie; mais c'est là une orthographe des bas temps de l'écriture hiéroglyphique. Il faut y voir, suivant moi, une sorte de jeu de mots graphique, dont nous avons beaucoup d'exemples, et par lequel on présentait aux yeux les sens réunis de deux mots qui se prononçaient d'une manière presque identique. Dans les monuments pharaoniques, le nom de la 3e tétraménie s'écrivait constamment par le bassin et l'eau , et je n'y ai jamais rencontré le signe du feu. Je dis que, dans l'orthographe du mot trouvé à Philæ , l'on aura voulu rassembler les deux idées de l'inondation et des chaleurs de l'été; en effet, ce mot se lit dans une légende où l'on nomme la déesse Isis *dame du Schemou*. Isis présidait, tout à la fois, au solstice d'été et à l'inondation, et vous avez expliqué trop clairement ce rôle d'Isis-Sothis pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Si M. Brugsch se l'était rappelé, il aurait vu qu'en substituant le mot *été* au mot *inondation*, il ne changeait rien, en réalité, à l'attribution que Champollion avait faite des trois tétraménies aux diverses époques de l'année naturelle. Nous sommes réduits à penser que notre savant confrère de Berlin avait complétement perdu de vue le point initial de l'inondation, lorsqu'il a dressé le tableau qui termine son mémoire, et lorsqu'il a rédigé la phrase suivante : « La 3e tétraménie n'était pas celle de l'inondation, mais celle de « l'été. » Je reste persuadé, quant à moi, que Champollion avait eu raison de traduire le nom de la 3e tétraménie par la *saison de l'inondation*, et je suis confirmé dans cette opinion par deux remarques dont vous apprécierez l'importance. La première m'est suggérée par la variante usuelle du groupe en question, que l'on trouve très-souvent écrit avec le bassin seul. Il était contraire à tous les principes de l'écriture hiéroglyphique d'écrire un mot en abrégé, avec le seul signe d'une lettre initiale. , dans l'alphabet, ne vaut à lui seul que la lettre *sche;* employé dans sa *valeur*

phonétique, le bassin n'aurait donc pas pu, à lui seul, représenter le mot *schemou* : ce n'est que comme caractère *figuratif* ou *tropique*, qu'il aura pu suffire pour écrire le mot entier, si, toutefois, sa nature se prêtait au sens qu'on voulait lui donner. Or nous connaissons très-bien ce signe; sa variante plus détaillée , nous le montre même rempli d'eau. Un autre bassin, de forme très-voisine, , représente le mot *meri*, « arroser, » et il sert de déterminatif au nom du Nil, *Hapi;* mais nous trouvons le bassin substitué à , dans cet emploi, et, ce qui est remarquable, dans les inscriptions mêmes où l'on a noté la hauteur des inondations, à Semné, sous la XIIe dynastie. (Voy. Lepsius, *Denkmäler*, II, 139.) Le bassin , pris idéographiquement, avait donc un sens presque identique à « arroser, inonder, » et je crois avec Champollion que sa lecture, *comme lettre, sche*, doit le rattacher au copte ϣⲉⲉⲓ « fluctuare. » En tous cas, quand il est employé seul pour écrire le nom de la 3e tétraménie, il est impossible d'y trouver l'idée de *chaleur*.

« La seconde remarque m'est fournie par une autre signification que prend le groupe lorsqu'il est suivi du déterminatif , un boisseau versant des grains. M. Birch a montré, dans son Mémoire sur l'inscription statistique du règne de Toutmès III, que l'ensemble de ces signes devait se traduire par *la quotité d'un tribut*, exigé des peuples vaincus. M. Brugsch fait voir que le mot produit par sa nouvelle lecture, *schemou*, est encore ici facile à reconnaître dans le copte ϣⲙⲱ « vectigal, » qui ne diffère pas de ϣⲙⲱ « æstas. » Or c'était, en Égypte, une coutume constamment suivie de fixer la quotité de l'impôt annuel d'après la hauteur de l'inondation officiellement constatée, et qui servait de critérium presque infaillible pour l'abondance de la récolte. On comprend dès lors facilement qu'un même terme ait désigné l'inondation et la quotité des redevances et des tributs, et ce curieux rapprochement de mots milite encore en faveur de Champollion.

« La 2e tétraménie, dont le nom s'écrivait , donne lieu à des remarques de la même nature; Champollion s'est trompé pour la lecture du premier signe. Il a lu ce mot *hre*, en supposant égal au signe très-voisin , qui est en effet une aspiration; la valeur R, pour la bouche , n'est pas contestée. M. Brugsch s'appuie sur une variante déjà observée par M. Lepsius, et qui donne à la valeur de , c'est-à-dire P. On trouve aussi le surnom d'Épiphane, , écrit en démotique *pri*, dans des variantes où le P est d'une forme connue; il ne reste donc aucun doute pour moi sur cette lecture importante. Les développements que M. Brugsch ajoute ici sont d'une incontestable valeur; il suit le radical antique ainsi obtenu, *pri*, dans tous ses dérivés hiéroglyphiques, et nous fait retrouver les nuances de sens qui leur correspondent dans les mots coptes ⲡⲓⲣⲉ « oriri, nasci, germinatio; » ⲡⲉⲓⲣⲉ « splendere, effulgere; » ⲡⲉⲣⲓ « cibus, » etc.

« Cette lecture *pre* étant ainsi bien établie pour le groupe , M. Brugsch propose de traduire le nom de cette tétraménie par le copte ϯ-ⲡⲣⲱ *hiems*. Mais ici il y a de nouveau matière à distinction. Constatons d'abord que rien, dans les divers mots dérivés du radical *pre*, ne rappelle l'idée *des frimats*. Parmi les divers mots auxquels la syllabe sert pour ainsi dire de charpente, Champollion en avait choisi un qu'il traduisait par *les grains;* la nouvelle lecture est bien loin d'infirmer cette valeur, puisqu'elle mène directement au mot copte ⲡⲉⲣⲓ « cibus, esca. » Les hiéroglyphes me donnent aussi le groupe *pre-tu* (forme du participe), dans

le sens incontestable de grains, avec le boisseau pour déterminatif. On peut rapprocher également ce mot de l'hébreu פְּרִי « fructus. » En somme, la traduction de Champollion me paraît encore la plus *probable;* je me contente de ce mot parce que nous n'avons pas le moyen de trancher absolument la question, au point de vue philologique. En effet, la syllabe *pre* se prête à beaucoup de sens; le groupe , en devenant le nom d'une tétraménie, a pris le déterminatif des divisions du temps, le soleil (*sic* ou); il a perdu le déterminatif spécial qui nous aurait révélé l'étymologie du mot. Quant à l'idée générale qui paraît présider au radical antique *per,* je crois qu'on doit la reconnaître dans le sens de *sortir,* d'où découlent facilement *apparaître* et *produire.*

« M. Brugsch n'a rien innové quant au nom de la 1re tétraménie, . Champollion l'interprétait figurativement; elle aurait donc représenté la végétation des lotus. Lorsque le caractère est tracé en grand, on voit clairement que le pied de ces plantes plonge dans une nappe d'eau. Le signe est employé figurativement dans les scènes de chasse et de pêche; il désigne, dans les légendes jointes à ces tableaux, les canaux ou étangs couverts de lotus et de papyrus, que traverse la barque du chasseur ou du pêcheur. Il est bien naturel de penser que ce caractère indique, en effet, l'époque de la pleine végétation des plantes de cette espèce. Je ne dois pas, néanmoins, oublier de vous faire remarquer que le signe , pris phonétiquement, se lisait *scha,* et qu'ainsi il pouvait servir, à lui seul, et servait en effet souvent pour écrire le mot *scha,* « commencement. » Or le était la 1re tétraménie; mais, malgré ce rapport, qui peut être fortuit, j'inclinerais encore pour la conjecture de Champollion, et je crois le caractère employé ici figurativement. Quoi qu'il en soit, le nom de cette tétraménie ne paraît plus dans la nomenclature copte des quatre saisons[1].

« Il est absolument nécessaire de nous arrêter un instant sur cette nomenclature, pour apprécier la valeur du rapprochement que M. Brugsch a établi entre les mots coptes ϣⲉⲙⲏ « æstas, » ⲡⲣⲉⲙ « hiems, » et les noms de deux tétraménies antiques. Lorsque les Égyptiens entreprirent la traduction des livres saints, ils se trouvèrent obligés de faire passer dans leur idiome national les noms des quatre saisons grecques; mais ils ne possédaient que des mots appartenant à un système qui divisait l'année en trois tétraménies seulement. Ces mots pouvaient, d'ailleurs, provenir d'un ordre d'idées entièrement différent et lié à la constitution physique du pays. Il sera curieux pour nous d'étudier la méthode qui présida à ces traductions.

« Le nom de la 1re tétraménie ne s'y retrouve pas, et je n'en suis pas étonné. Dans la signification originelle du calendrier égyptien, la tétraménie qui suivait l'inondation était une époque de pleine végétation pour l'Égypte, au moment précis où la nature prenait ses quartiers d'hiver, dans des climats moins favorisés. Le point

[1] Depuis que cette lettre a été écrite, je crois avoir pleinement confirmé et justifié l'interprétation de Champollion, dans mon deuxième article, p. 291-292 du présent volume, en montrant, qu'aux époques de concordance, où le symbole coïncide physiquement avec la tétraménie de l'inondation, le symbole est parfaitement approprié à désigner la tétraménie qui lui succède, puisqu'il représente les pousses nouvelles du lotus blanc, qui commencent à paraître en abondance lors du retrait des eaux « après que le fleuve a atteint toute « sa plénitude, et qu'il a inondé les champs. » — *Biot.*

de repère de la nouvelle division est évidemment la saison nommée ϣⲱⲙ *schom*, et je ne vois aucune difficulté à reconnaître dans ce mot le *schemou* antique. L'été grec fut donc nommé en copte ϣⲱⲙ, et l'automne prit le nom de ϩⲙ-ϣⲱⲙ ou *fin du* ϣⲱⲙ. Quant au printemps, on lui trouve plusieurs noms : un des plus usuels est ϩⲏⲛ ϣⲱⲙ, ce qui signifie clairement *la tête ou l'avant-garde du* ϣⲱⲙ. On voit quelle importance est accordée au ϣⲱⲙ dans cette nomenclature; c'est comme le pivot et la saison dominante de l'année. Le terme ⲧ-ⲡⲣⲱ (memphitique ⲧ-ⲫⲣⲱ), qui ressemble au nom de la tétraménie *pre*, est le nom donné à l'hiver grec, mais non pas exclusivement. On trouve aussi le même mot employé pour le printemps (ἔαρ, Zacharie, XIV, 8). C'est qu'en effet la tétraménie *pre* venait avant le *schemou*. Ces deux tétraménies servaient, dans les textes hiéroglyphiques, de termes d'opposition; probablement parce qu'elles indiquaient l'époque des plus hautes et des plus basses eaux du Nil. Cette circonstance a pu suffire pour faire traduire *hiems* par ⲧ-ⲡⲣⲱ, en l'absence d'expressions exactes. On trouve encore le printemps appelé ⲡⲓ-ⲧⲟⲩⲱ « celui qui fait germer. »

« Appliquée aux trois mois qui suivent l'équinoxe vernal, cette dénomination eut été bien tardive pour l'Égypte; elle n'a évidemment rien de commun avec les anciens noms nationaux, non plus que ϕ ⲟⲩⲱⲧⲉⲛ, qui désigne le printemps sous le nom de *saison des pluies*. On retrouve le même point de vue étranger dans le nom de ϣⲃⲉϧ « frigus, » qu'on trouve quelquefois pour l'hiver.

« Ces remarques prouvent suffisamment combien il serait téméraire de chercher le véritable sens originel des trois noms antiques de tétraménies, dans les applications postérieures que les Coptes en ont pu faire aux quatre divisions d'une année étrangère. »

Vicomte E. DE ROUGÉ, de l'Institut.

MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

MÉMOIRES INÉDITS SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montai-

glon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

V.

Avant tout, il ne faut pas confondre 1648 et 1664, c'est-à-dire l'Académie à sa naissance, telle que l'avaient conçue ses fondateurs, et l'Académie restaurée, transformée, quinze ans plus tard, par Lebrun, Colbert et Louis XIV. Ce ne sont pas deux institutions distinctes, mais deux phases bien différentes d'une même institution. Après ces quinze années, l'apparence a beau rester la même, au fond tout est changé, l'esprit, le but et l'influence. Les documents que nous venons d'extraire en sont une vivante preuve; ils ont ce grand mérite qu'ils mettent en lumière et révèlent, on peut le dire, cette transformation jusque-là méconnue.

Qu'on juge avec sévérité l'Académie de 1664, l'Académie toute-puissante et oppressive, rien de mieux; mais il faut y regarder de près avant de frapper du même blâme la primitive Académie. Celle-là nous semble avoir été la plus heureuse combinaison qui se pût alors imaginer pour sortir d'un état de choses évidemment suranné, et passer sans secousse à un régime nouveau; combinaison qui relevait à la fois la condition de nos artistes et l'enseignement de nos arts du dessin, et qui perpétuait, en le rajeunissant et en l'appropriant aux mœurs d'une société nouvelle, notre ancien et national système de corporations hiérarchiques et librement élues.

Si Lebrun, Colbert et Louis XIV avaient créé l'Académie de peinture et de sculpture, comme ils passent pour l'avoir fait, ils l'auraient autrement conçue; mais, la trouvant toute créée, ils se contentèrent de modifier et de comprimer, sans le détruire, le principe électif sur lequel elle était fondée. C'est grâce à ce principe qu'elle a pu leur survivre et retrouver, après eux, sinon l'autorité souveraine et excessive dont ils l'avaient investie, du moins un autre pouvoir plus efficace et plus durable. Dépouillée de son monopole de 1664, mais fidèle à ses premiers statuts, c'est-à-dire ouverte et accessible aux ambitions de tout

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1856, page 641; pour le deuxième, celui de décembre, page 735; pour le troisième, celui de janvier 1857, page 20; pour le quatrième, celui de février, page 106; pour le cinquième, celui d'avril, page 233.

étage, aristocratique et populaire tout ensemble, l'Académie du XVIIIe siècle, même au milieu des capricieuses fantaisies dont elle fut témoin, et en s'y associant parfois dans une certaine mesure, sut accomplir la difficile mission de maintenir constamment parmi nous ce fond de solide enseignement, de traditions et de pratiques qui constitue une école, et d'où devaient enfin sortir tous ces hommes qui, dans les soixante dernières années, ont, à des titres divers, porté si haut l'honneur de l'art français.

Aujourd'hui que tout cela semble près de s'éteindre sans être remplacé, lorsque les noms les plus brillants, les facultés les plus heureuses languissent ou se corrompent chaque jour sous nos yeux dans un stérile isolement, faute de guides et d'espérance, n'est-il pas permis de regretter qu'on ait quitté trop tôt la voie qu'avaient suivie nos pères, et ne peut-on se demander si, pour le corps illustre qui tient la place de l'ancienne Académie, aussi bien que pour notre jeunesse, il n'y aurait pas profit à faire quelques emprunts aux idées et aux statuts de 1648?

Ce sont là des questions que, dès le début de cette étude, nous avions entrevues; elles en sont, à vrai dire, le complément, la conclusion; il nous faut donc, en terminant, y revenir en peu de mots, plutôt pour les poser que pour tenter de les résoudre.

Et, d'abord, commençons par justifier l'estime singulière où nous tenons la primitive Académie.

Quel but se proposaient ses douze fondateurs? Prétendaient-ils réglementer le goût, asservir la peinture et la sculpture en France? Pas le moins du monde. Un seul d'entre eux peut-être, au fond de sa pensée, pouvait dès lors nourrir de tels projets, mais vaguement et sans le moindre espoir. Lebrun, comme ses confrères, bornait son ambition à n'être plus troublé par la maîtrise; tous ils n'avaient cherché qu'une sauvegarde, un moyen d'affranchir leur profession. Lisez les premiers statuts, article par article, vous n'y trouverez pas autre chose. L'esprit d'envahissement et de domination ne s'y laisse voir nulle part. Aucun privilége exclusif n'est assuré à la corporation nouvelle, pas même le droit d'ouvrir école et d'enseigner d'après le modèle vivant. Ce droit, tout nouveau qu'il soit, les maîtres et les brevetaires peuvent en user comme elle, et la preuve c'est qu'au bout de six mois, sans rencontrer le moindre obstacle, la maîtrise fondait l'Académie de Saint-Luc.

Ainsi nos douze artistes, en constituant leur compagnie, n'attaquaient ni de près ni de loin l'indépendance des beaux-arts. Ce n'est qu'en 1655, lors du premier remaniement de leurs statuts, qu'ils commencèrent à changer d'attitude et à se faire attribuer, exclusivement à tous autres,

le droit d'ouvrir école et de poser modèle[1]. Jusque-là, rien n'était plus inoffensif que le privilége académique, puisqu'il ne consistait que dans la faculté de peindre et de sculpter librement sans justifier ni de lettres de maîtrise ni de brevets royaux. Ce n'était, à proprement parler, qu'un affranchissement, un retour au droit commun sous forme d'exemption et de privilége. Dira-t-on que cette innovation n'était pas nécessaire? que les choses pouvaient rester comme elles étaient? qu'une position intermédiaire entre les artistes de boutique et les artistes de cour était une superfétation, une création factice, inventée seulement pour complaire à quelques vanités d'atelier?

Nous n'aurions pas cherché cette objection si, dans une publication récente[2], M. le comte de Laborde ne se l'était appropriée, sans toutefois la soutenir jusqu'au bout, n'étant pas homme à braver longtemps, même par jeu d'esprit, l'évidence des faits et l'unanimité des témoignages contemporains. Le rapport officiel où il a, par incident, hasardé cette thèse, n'aura peut-être pas un grand nombre de lecteurs par la seule raison qu'il a plus de mille pages, mais ceux qui l'auront lu en garderont assez bonne mémoire, tant il y a d'agrément et d'esprit dans cette immense dissertation, pour qu'il nous faille, avant de passer outre, chercher pourquoi l'Académie trouve en M. de Laborde un juge aussi peu indulgent. Chose étrange! l'objet de sa disgrâce n'est pas l'Académie de la seconde époque, celle qu'il est plus aisé d'attaquer que de défendre, mais celle qui n'a fait de mal à personne, l'Académie à son berceau. Pour lui, le plus grand crime de cette pauvre compagnie ce n'est pas son despotisme, c'est sa naissance. Il croit qu'en venant au monde elle a détruit ce qu'il estime et regrette le plus, ce qu'il veut ressusciter à tout prix, ce qui lui semble la condition première et comme la source des chefs-d'œuvre, l'union de l'art et de l'industrie. Cette union, son rêve d'avenir, n'est pas une pure utopie; elle a existé jadis, il la trouve vivante et prospère, au moyen âge, dans les corps de métier, ces familles mi-parties d'artistes et d'artisans; dès lors c'en est assez pour qu'il prenne en déplaisance tout ce qui a troublé ou interrompu le régime de sa prédilection, tout ce qui a fait obstacle ou concurrence aux maî-

[1] Arrêt du parlement, 7 janvier 1655. « Comme aussi accorde Sadite Majesté à « chacun desdits peintres droit de *committimus* de toutes leurs causes aux requestes « de l'hostel ou du palais, ainsi qu'en jouissent ceux de l'Académie françoise, *avec « défenses à touts peintres de s'ingerer doresnavant de poser aucun modele, ni donner leçons « en public, touchant le fait de peinture et sculpture* QU'EN LADITE ACADÉMIE. » — [2] *De l'union des arts et de l'industrie*, par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, 1856.

trises, aux jurandes et aux corps de métier. Il gourmande nos rois de n'avoir pas franchement soutenu, de n'avoir pas fait durer de siècle en siècle, envers et contre tous, cette indivision de l'art et de l'industrie que, si longtemps d'abord, ils avaient protégée. N'est-ce pas d'eux qu'est venu tout le mal? Que ne renvoyaient-ils les réfractaires, les déserteurs de la maîtrise, que ne les forçaient-ils à rejoindre le corps d'armée, au lieu de les encourager, de les accueillir dans leurs palais, de les attacher à leurs personnes, de les combler d'honneurs et d'en faire des sculpteurs et des peintres de cour? Si M. de Laborde s'attaque ainsi aux têtes couronnées, on comprend qu'il ménage encore moins les douze roturiers qui, pour se soustraire, dit-il, à de prétendues persécutions, et, en réalité, pour échapper à la règle commune, et faire créer à leur profit des situations exceptionnelles, se sont permis un beau jour d'inventer une classification nouvelle dans le monde des arts. Les malheureux, qu'ont-ils fait? Ils ont creusé entre l'artiste et l'artisan un infranchissable fossé, consommé le divorce de l'art et de l'industrie, et interrompu, Dieu sait pour combien de siècles, cette union salutaire sans laquelle on ne fait rien qui vaille. C'est là ce que M. de Laborde ne peut leur pardonner; c'est là le vice originel qui perd l'Académie dans son esprit.

Nous répondrons à cette ingénieuse boutade que nous aussi nous sommes partisans de l'union de l'art et de l'industrie, que nous l'aimons, que nous la souhaitons, à la condition cependant que ce soit l'art qui commande et l'industrie qui obéisse. En peut-il être toujours ainsi? L'obéissance volontaire et respectueuse de l'artisan envers l'artiste, cette soumission dévouée, cette communauté d'efforts et d'intelligence que nous avons admirée au XIIIe siècle, et même encore au XIVe, la peut-on retrouver dans tous les temps, chez tous les peuples, à tous les âges d'une même société? A mesure que l'industrie grandit, c'est-à-dire à mesure que le temps marche, ne prend-elle pas le sentiment de sa force? Et, lorsqu'une fois elle en a conscience, lorsqu'elle s'est aperçue que les gros bataillons sont pour elle, croyez-vous qu'elle soit encore tentée d'obéir? Ne comptez plus dès lors sur la paix du ménage, il faudrait l'acheter trop cher, et, si fâcheux que soit un divorce, mieux vaut encore l'accepter que de laisser l'art obéir à son tour, c'est-à-dire, s'abaisser pour plaire à la multitude.

Alors commence une phase nouvelle : les deux associés se séparent et chacun y perd quelque chose, nous le reconnaissons; l'industrie, abandonnée à ses instincts, sans autre guide que la mode, tâtonne et s'égare souvent; l'art, d'un autre côté, n'est plus servi par des milliers de bras dociles à sa pensée; ce n'est plus un général d'armée, c'est un

athlète solitaire ; il ne commande plus qu'à lui-même. Heureusement, si sa puissance collective s'affaiblit, sa force individuelle se développe et s'accroît. Il se règle, il se gouverne, il devient plus réfléchi, plus châtié, plus parfait.

Mais il n'est plus vivant, s'écrie M. de Laborde; il n'est plus qu'un objet d'étude et de curiosité : ce n'est plus l'art qui fait battre les cœurs, l'art compris, admiré, senti par tout un peuple, l'art des églises, des monastères et des châteaux, l'art religieux et domestique, c'est l'art savant, l'art sans application, l'art des musées, ces nécropoles du sculpteur et du peintre!

Il est possible que les musées, les galeries, les cabinets d'amateurs, soient, sinon des tombeaux, du moins des solitudes un peu froides, des lieux d'asile, des couvents, où l'art se réfugie, lorsque les causes sociales qui le rendaient intelligible à la foule commencent à perdre leur empire. S'ensuit-il qu'il soit mort pour cela? Il vit d'une vie nouvelle, et voilà tout; vie de reclus, si l'on veut, mais pleine encore de sève et de chaleur pour qui sait le comprendre et le goûter dans sa retraite. Ne peut-on, tout en admirant, et même en regrettant ce qu'il fut autrefois, l'accepter tel qu'il est devenu? A quoi sert de récriminer? Le grand coupable, c'est le temps; c'est lui qui, goutte à goutte, a opéré cette métamorphose : ce ne sont ni les princes plus ou moins débonnaires, ni les artistes plus ou moins vaniteux. Revenons donc à la question : prenons les choses telles qu'elles étaient en 1648, lorsque naquit l'idée de cette Académie, qui, nous dit-on, a tout perdu. Voyons quelle était alors la condition de nos arts du dessin. Était-elle régulière? Les lois qui les gouvernaient s'appliquaient-elles sans injustice et presque sans violence? Pouvait-on reconnaître encore aux maîtres peintres et sculpteurs la même autorité, les mêmes priviléges que dans les siècles précédents? Pouvait-on nier que la plupart d'entre eux ne fussent devenus de simples commerçants, presque étrangers à l'art de sculpter et de peindre? Ne se formait-il pas en dehors de la corporation tout un monde d'artistes qu'on ne pouvait ni contraindre à devenir maîtres malgré eux, ni condamner à mourir de faim faute d'avoir le droit d'exercer leur talent? N'était-ce pas là une de ces situations dont il faut à tout prix sortir, une de ces crises dont on attend l'issue? Le palliatif des brevets, inventé et pratiqué depuis plus d'un siècle, que la faute en fût à nos rois, ou seulement à la nécessité de corriger par des fictions un monopole de plus en plus intolérable, ce palliatif était-il efficace? L'abus qu'on en avait fait permettait-il d'en user encore, et, dès lors, n'était-il pas urgent d'inventer un remède nouveau?

A tout cela que répondre? M. de Laborde est trop sincère, et ces temps-là lui sont trop bien connus pour qu'il s'obstine à sa gageure. Il a beau rire des soi-disant persécutions dont se lamentaient les artistes, faire bon marché de leurs tourments et réhabiliter du mieux qu'il peut la corporation; il est forcé de convenir « qu'elle laissait avilir l'enseigne-« ment à un degré d'infériorité qui faisait tache au milieu des progrès « obtenus partout[1]; » et d'ajouter : « qu'on aurait pu, dès lors, la diviser « en deux sections, et introduire, en faveur de la section supérieure, des « améliorations dans l'enseignement et une plus grande liberté dans « l'exercice de l'art[2]. » Ainsi le mal est reconnu, nous ne différons plus que sur le choix du remède. Or, de deux choses l'une, ou cette section supérieure n'aurait été qu'une annexe de la corporation, habitant le même toit, subissant les mêmes influences, et, dans ce cas, rien n'eût été changé ; le vieil esprit de la maîtrise eût régné dans les deux sections et la condition des artistes du dehors fût restée exactement la même; ou bien la section nouvelle n'aurait appartenu que de nom au vieux corps de métier, et de fait s'en fût rendue indépendante, vivant de sa propre vie, se dirigeant, s'administrant soi-même, abjurant aussi bien les habitudes mercantiles que les routines de l'enseignement, et ouvrant aux jeunes talents un généreux asile; dans ce cas quelle eût été la différence entre l'Académie et la section supérieure? N'est-ce pas disputer sur un mot? Sans doute il est des circonstances où mieux vaut radouber un navire que d'en construire un neuf, c'est quand, après l'avoir sondé, on trouve le cœur du bois tout à la fois éprouvé par l'usage et encore jeune et vigoureux; mais, s'il y a vétusté au dedans comme au dehors, mieux vaut créer que restaurer. Notre corps de métier était vieux jusqu'au cœur, on n'y pouvait donc rien greffer. Il n'y avait qu'un moyen, sinon de le faire renaître, du moins d'en perpétuer les fruits, c'était de transporter dans un corps entièrement nouveau les éléments de vie qui l'avaient jadis animé.

C'est ce que firent les fondateurs de la corporation nouvelle, à leur insu peut-être, mais peu importe, leur instinct les servit. Ils empruntèrent au vieux corps de métier ce qui, dans l'origine, avait fait sa force et son indépendance, le principe électif, le recrutement du corps par lui-même, cette condition vitale de toute association, et, en même temps, ils rejetèrent ce qui avait vicié ce principe, ce qui avait altéré et dégradé l'institution, la non-gratuité, la vénalité des maîtrises et toutes les conséquences de cette vénalité, c'est-à-dire les droits, les faveurs, les

[1] Page 114. — [2] *Ibid.*

concessions héréditaires, qui rendaient l'élection dérisoire. Le droit de suffrage épuré, rajeuni, dégagé de toute question d'argent, sans autre but que le mérite personnel, et exercé, non par la compagnie tout entière, ce qui eût été jouer trop gros jeu, mais par l'élite de ses membres, par ceux dont le savoir ou le discernement s'était produit au grand jour, telle fut la base que prirent nos douze artistes et qui, même en dépit des circonstances les plus contraires, devait maintenir et protéger leur œuvre pendant cent cinquante ans.

M. de Laborde paraît regretter beaucoup que cette réorganisation des beaux-arts se soit accomplie dans un temps de désordre et de laisser-aller, au plus mauvais moment de la régence, presque à la veille de nos secondes barricades. Un gouvernement fort, selon lui, aurait reconstitué la corporation des peintres, tandis qu'Anne d'Autriche, conduite par Mazarin, qui connaissait mieux, dit-il, l'organisation des académies de Rome et de Florence que l'esprit des corporations françaises, accepta l'expédient et consentit à faire un corps nouveau [1].

Nous voilà encore une fois, et toujours avec le même regret, dans l'impossibilité d'être du même avis que l'honorable rapporteur. Nous estimons, pour notre part, que le hasard a bien fait les choses et que l'époque où tout cela s'est passé ne pouvait être mieux choisie. Si un gouvernement fort se fût mêlé de cette affaire, il n'eût point obéi aux désirs de M. de Laborde, l'ancienne corporation n'eût pas été reconstituée, l'entreprise en eût semblé trop vaine ou trop difficile; ce gouvernement fort aurait créé, lui aussi, un corps nouveau, mais un corps ne se recrutant pas lui-même, un corps administratif, ne vivant que d'une vie d'emprunt, un corps sans racines et sans avenir. L'Académie est donc née au seul moment peut-être où une constitution du genre de la sienne pouvait encore être tolérée. Le désordre était grand sans doute, les têtes étaient folles, les meilleurs esprits chancelaient, mais il y avait dans l'air comme un reste d'indépendance qui se glissait encore partout; chacun prenait ses précautions, ses garanties, et la régente, comme ses conseillers, devait trouver tout naturel qu'une compagnie d'artistes se constituant alors voulût nommer ses officiers, faire elle-même ses affaires, remplacer comme elle l'entendrait ceux de ses membres que lui enlèverait la mort, et même en choisir de nouveaux, sans limite de nombre, selon que l'occasion l'inviterait à grossir ses rangs. Toutes ces concessions semblaient de droit commun en 1648. Sept ans plus tard, en 1655, les idées étaient bien changées, elles l'étaient encore

[1] Page 115.

plus en 1664. On s'en serait aperçu, si, à ces deux époques, il eût été question non pas de corriger, mais d'octroyer des statuts. Que de choses on laisse subsister parce qu'on les trouve toutes faites, parce que la possession est un porte-respect, tandis qu'on les refuserait, s'il s'agissait de les donner. Pour ne parler que du droit de suffrage, de ce principe électif qui servait de base à la compagnie et lui assurait le gouvernement d'elle-même, on n'y changea rien en 1655; on se contenta de rendre le pouvoir moins mobile, en le faisant exercer non plus par les douze professeurs, à tour de rôle, chacun pendant un mois, mais par quatre recteurs, de trimestre en trimestre. Tout en créant ces quatre charges, on ne songea pas à les remplir; le droit de l'Académie resta sauf, les recteurs furent élus par elle, comme ses autres officiers. En 1664, au contraire, les recteurs, ainsi que le directeur, devinrent inamovibles et à la nomination du roi; ce fut la seule atteinte grave aux droits électoraux de la compagnie. Est-il douteux que, si la table eût été rase, s'il se fût agi d'organiser à neuf, les douze professeurs et tous les autres officiers auraient eu le sort des recteurs?

Aussi l'Académie, non-seulement avait bien fait de naître, mais elle avait bien choisi son moment. Cette origine, un peu frondeuse, qui d'abord ne fut pas sans péril, devait être sa sauvegarde. Si le grand roi l'eût mise au monde, elle aurait eu sans doute des commencements plus doux; elle n'aurait pas, à deux reprises, failli périr, faute d'argent; les gens de justice et de chicane l'auraient moins rudement traitée, et ses membres auraient obtenu, du premier coup, sans lutte et sans efforts, cette infaillible omnipotence en matière d'art et de goût, dont on devait plus tard les investir, en la corroborant de faveurs et de pensions; mais l'Académie comme corps, que lui aurait-on donné? De quelles pauvres franchises eût-elle été dotée? Fût-elle jamais devenue la sœur puînée, la légitime sœur, et des académies italiennes et de l'Académie française, cette autre petite république, qui, elle aussi, avait bien pris son heure pour naître et se faire assurer de belles et bonnes libertés. Trente ans plus tard, n'eût-elle pas couru risque d'échanger contre un peu de clinquant, contre des jetons plus dorés peut-être, ou des habits mieux galonnés, un trésor dont la valeur ne cesse de s'accroître à mesure qu'il vieillit.

C'était bien un gouvernement fort qui lui en avait fait l'octroi. Elle n'avait profité ni d'un temps de licence, ni du faible pouvoir d'une femme, mais la cause des lettres et des lettrés était, dès ce temps-là, tout autrement gagnée que celle des arts et des artistes. Cette inextricable question des maîtrises, cette lutte de l'art et du métier, des droits ac-

quis à prix d'argent et du talent sans patrimoine, tout cela n'existait pas pour les lettres. Elles avaient bien aussi, et toujours elles auront, leurs artisans, leurs hommes de métier, mais ces hommes ne faisaient pas partie, depuis quatre cents ans, d'une puissante corporation. On n'avait pas à compter avec eux. On pouvait, sans les dépouiller, sans déshériter personne, créer une aristocratie littéraire : en la créant ouverte et accessible à tous, on rattachait tout le monde à sa cause, et quiconque maniait une plume, aussi bien le manœuvre que l'homme de génie, était intéressé à soutenir une noblesse dans les rangs de laquelle il se flattait d'entrer. Voilà pourquoi l'Académie française, une fois instituée, devait vivre et durer sans obstacles, sans autre guerre que des guerres d'épigrammes, combats à coups d'épingles, qui ne sont pas mortels. Elle n'avait pas à soutenir ces conflits, ces procès, ces luttes interminables, questions de vie ou de mort, qui l'auraient jetée malgré elle dans les bras d'un pouvoir protecteur. Le grand bonheur de l'Académie française, ce qui lui a valu cette faveur sans exemple d'avoir vécu autant que la monarchie sans jamais faire une infidélité à ses premiers statuts, c'est de n'avoir pas eu besoin de l'assistance de Louis XIV. Ce tout-puissant secours ne lui aurait pas manqué; le monarque, à coup sûr, aurait épousé sa querelle; mais à quel prix? En la restaurant à neuf, elle aussi, en lui imprimant le cachet de son règne, c'est-à-dire en la condamnant aux retours de fortune, à l'abandon, presque au décri public, qui devaient, après lui, frapper les choses et les hommes qu'il avait faits à son image, et comme empreints de son esprit.

C'est là le danger que n'a pas évité l'Académie de peinture et de sculpture : sa *grande restauration*, elle l'a payée cher. Le repos, il est vrai, lui a été rendu; ses adversaires ont lâché prise; elle est restée maîtresse du terrain, seule puissante, seule souveraine, sans concurrents ni rivaux; mais cette domination exclusive, ce pouvoir sans partage, ce luxe de priviléges et de prérogatives, cette sorte de complicité, qu'on nous passe le mot, avec les idées du grand roi, il fallait bien qu'elle en portât la peine; de là lui sont venues et son impopularité d'aujourd'hui et les tribulations qui l'attendaient dès le déclin du règne, car celui qui faisait sa force, Lebrun, s'étant laissé mourir un quart de siècle avant son maître, elle se vit assaillie de nouveau par sa vieille ennemie, sans appui, sans défense ni du côté de la cour, ni du côté de l'opinion.

L'Académie sortit de cette épreuve et fit peu à peu sa paix avec le public, en subissant de bonne grâce d'inévitables représailles, en acceptant la concurrence, en n'employant pour la vaincre que des moyens

de bon aloi, c'est-à-dire en revenant modestement à sa constitution première, avec l'aide de ces franchises, dont, par bonheur, au temps de sa fortune, on ne l'avait dépouillée qu'à demi. Jamais pourtant elle ne parvint à se réhabiliter tout à fait; toujours elle valut un peu mieux que sa renommée, c'était comme une expiation de sa longue infidélité à la pensée de ses fondateurs.

Cette pensée, nous n'avons pas besoin de l'exposer encore, nous l'avons fait assez connaître. Relever tout à la fois la profession d'artiste et l'enseignement du dessin, substituer à la monotonie de vieux modèles, de poncis d'ateliers, transmis de père en fils chez la plupart des maîtres, l'étude éternellement variée de l'antique et de la nature, n'imposer aux élèves aucun type du beau et protéger la variété de leurs aptitudes par la diversité de goût des nombreux professeurs chargés de les diriger, ouvrir enfin aux jeunes gens les portes les plus larges et mesurer la sévérité des épreuves à l'importance hiérarchique des grades à concéder, telle fut la pensée de l'Académie de 1648, pensée qui s'y conserva dans sa pureté primitive pendant sept années environ. C'est donc à cette période qu'il faut se reporter, si l'on veut sainement juger et de l'institution elle-même et des services qu'elle pouvait rendre.

Dira-t-on que nous prenons trop au sérieux ce qu'il y avait dans ces premiers statuts de tolérant, de modéré, nous dirions presque de libéral? Que c'était de la prose faite sans le savoir, peut-être même sans le vouloir; que nos douze fondateurs se contentaient de peu, seulement pour commencer; et qu'à juger de leurs sentiments par ceux du plus ardent, du plus zélé d'entre eux, ce n'était pas la lutte à armes égales, mais la domination qui était leur but, tout comme à lui.

Lebrun sans doute, nous l'avons vu, prit à cœur plus que personne l'établissement de l'Académie; rien ne lui coûta pour cette cause; il s'y dévoua d'abord tout entier. Mais, une fois les premiers obstacles franchis, une fois les statuts promulgués, de continuels désaccords s'élevèrent, ne l'oublions pas, entre Lebrun et ses confrères. Les froissements de l'amour-propre, les défauts des caractères n'en étaient pas la seule cause. L'Académie, telle qu'elle s'était fondée, n'avait pas répondu à l'attente de Lebrun; elle était pour lui trop modeste, ou, comme on dirait aujourd'hui, trop bourgeoise. Ce qui suffisait à ses confrères ne pouvait pas l'accommoder. De là ses brouilles et ses mécontentements : il saisissait tous les prétextes de se mettre à l'écart, de se tenir en réserve. Ainsi rien à conclure du premier zèle de Lebrun. Quelque part qu'il eût prise à la création de l'œuvre, cette œuvre, assurément,

n'était point faite à son image, et personne moins que lui n'en était le représentant.

S'il existait alors un homme duquel on pourrait dire que l'Académie de 1648 se personnifiait en lui, cet homme, à notre avis, serait plutôt Lesueur, bien que jamais, selon toute apparence, ce génie suave et délicat n'ait fait le moindre effort pour imposer à ses confrères sa façon de sentir et de voir, encore moins pour conduire et gouverner leurs affaires. Parcourez les registres des anciennes délibérations, les procès-verbaux primitifs conservés aux archives de l'École des beaux-arts, précieuse collection d'autographes et de signatures, vous vous étonnerez d'y rencontrer si rarement, et jamais en place apparente, jamais au premier rang, toujours comme dans l'ombre et perdu dans la foule, ce nom de Lesueur aujourd'hui si grand. A peine se trouve-t-il cité de loin en loin dans les mémoires dont nous nous occupons ici, et, sur ce point, la différence est nulle entre la version qu'a mise au jour M. de Montaiglon, et celle que M. Paul Lacroix vient récemment de publier[1]. Cette apparente obscurité de Lesueur au sein de l'Académie exclue-t-elle le rôle prépondérant qu'il y joua selon nous? L'homme supérieur dans les arts, lors même que sa supériorité, à demi comprise de ses contemporains, est presque un mystère pour lui-même, n'en exerce pas moins sur tout ce qui l'entoure un secret et irrésistible empire; on lui obéit, il gouverne, à son insu comme à l'insu des autres, par le seul ascendant de ses œuvres. C'est ainsi que Lesueur, sans faire ce qu'on appelle école, sans être en possession de cette vogue qui provoque et fait éclore l'imitation, s'élevait cependant peu à peu, surtout depuis l'apparition de ses peintures des Chartreux, à un tel degré d'autorité, que, vers le temps dont nous parlons, à cette phase de sa vie malheureusement si proche de sa mort, on peut dire qu'il était le chef, ou tout au moins le guide et le régulateur de nos artistes français.

[1] Dans la *Revue universelle des arts* (en cinq livraisons, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1856), d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, catalogué sous le n° 822 (classe d'histoire). M. Paul Lacroix a bien fait de publier cette relation; les annotations qu'elle renferme sont surtout précieuses; quant au texte, nous ne trouvons pas qu'il soit aussi supérieur que paraît le penser M. Paul Lacroix à celui de la Bibliothèque impériale mis au jour par M. de Montaiglon. Il est possible que Jean Rou en soit l'auteur, mais l'autre n'est certainement pas de M. Hulst. On peut en acquérir la preuve en lisant le début de cette même relation manuscrite qui appartient à l'école des Beaux-Arts. Plus on examine cette relation, plus on est porté à croire, avec M. de Montaiglon, qu'*Henry Testelin* en est vraiment l'auteur, malgré les objections assez puissantes que nous avons nous-même rapportées.

Comme un prédicateur qui parle peu, mais qui prêche d'exemples, il lui suffisait de peindre pour donner le ton à la peinture de son temps, pour empêcher de trop choquantes dissonances avec son propre style et maintenir ses rivaux aussi bien que ses disciples dans un certain respect de l'expression juste et vraie, de ce goût tempéré, simple et noble à la fois, sans prosaïsme et sans emphase, qui lui étaient naturels, traditions à peu près perdues avant lui, et qu'un seul homme, dans ce siècle, avait, comme lui, retrouvées. Ce que Poussin professait à distance, loin de la mêlée, dans les muettes solitudes de Rome antique, Lesueur le pratiquait à Paris. Il arrêtait, ou retardait, du moins, l'invasion de cet art théâtral dont Lebrun devait être le brillant coryphée. Tant que Lesueur vécut, Lebrun, sans qu'il s'en rendît compte, fut incertain et comme hésitant à suivre sa propre pente. Qu'on veuille bien comparer, dans les galeries du Louvre, les tableaux exécutés après 1661 par le premier peintre du roi, et ceux que le peintre ordinaire de la régente a fait cinq ou six ans plus tôt. Qu'on s'arrête devant ce *Benedicite*, sainte famille un peu pâle sans doute, mais si gracieuse et si tendre! Trouve-t-on là le moindre excès d'ampleur, le moindre effet déclamatoire? N'y reconnaît-on pas comme un reflet involontaire d'autres scènes plus vraies et plus simples encore qu'il serait aisé de citer? N'y sent-on pas la secrète influence que nous venons de signaler?

Lesueur mourut en 1655, l'année même où, pour la première fois, furent refondus et restaurés les statuts de l'Académie, et deux mois environ avant que cette restauration fût un fait accompli. Il n'a donc assisté qu'au premier âge de la compagnie, il n'a connu que son premier esprit, cet esprit qu'il animait du sien et qui semble n'avoir pu lui survivre. Si la mort l'avait épargné, s'il eût été témoin des changements qui se préparaient, s'il eût assisté seulement à la seconde des deux restaurations, nous doutons qu'il l'eût acceptée sans regret et sans déplaisir. Son mécontentement n'eût pas été bruyant; il n'eût pas, comme Lebrun, protesté, boudé, fait bande à part, mais l'envie ne lui en eût pas manqué. Ce régime nouveau ne pouvait pas lui plaire, pas plus que l'ancien ne plaisait à Lebrun. Comment auraient fait ces deux hommes, dans une question d'art, pour être à la fois contents des mêmes choses?

Peu nous importe de savoir si, en dehors de l'art, dans les relations privées, ils eurent l'un pour l'autre des sentiments tout différents. On l'affirme aujourd'hui, on nous dit que tous leurs biographes se sont mépris grossièrement : nous le voulons bien croire. Les biographes ne

sont pas infaillibles; au lieu de remonter aux sources, ils copient leurs prédécesseurs et s'exposent ainsi à débiter des contes qui s'accréditent en vieillissant, mais ne risque-t-on pas de suivre un peu leurs traces, même en prenant plus de peine, lorsqu'on grossit outre mesure des vérités microscopiques? Ce n'est pas tout de compulser de vieux cartons poudreux, il faut peser ce qu'on y trouve, mettre les choses à leur vraie place, les éclairer de leur vrai jour, et ne pas prendre à tout propos des taupinières pour des montagnes. La plus sûre méthode est celle que pratiquent les collaborateurs des archives de l'art français : les matériaux qu'ils découvrent ils les mettent au jour presque sans commentaire, et sans autre addition que quelques notes explicatives. C'est le moyen de n'égarer personne, tout en rendant service à quelques-uns. Que n'ont-ils inspiré cette circonspection à un spirituel et docte historiographe, qui s'est épris comme eux de nos anciens artistes et consacre les loisirs de son érudition à compléter et rectifier leur histoire. Parce qu'il a eu l'heureuse idée de consulter les registres des baptêmes et des décès tenus jadis dans les paroisses de Paris, parce qu'il y trouve çà et là quelques révélations piquantes, le voilà convaincu que tout ce qui s'est dit et imprimé depuis deux siècles sur le compte de ces artistes n'est qu'un tissu de fables, que seul il les connaît, que seul il est avec eux dans un intime et sérieux commerce, parce qu'il peut dire combien ils ont eu chacun de femmes et d'enfants, combien de garçons et de filles, combien ils en perdirent en nourrice et combien ils en ont conservé. Quand on sait ces choses-là ne va-t-il pas sans dire qu'on connaît tout le reste? Ainsi, vous vous imaginez que Lebrun et Lesueur, par exemple, n'ont pas été toujours de même avis sur toutes choses; ce n'est là qu'un vieux roman. Allez à l'hôtel de ville de Paris, consultez les registres de l'année 1649, et en particulier les registres des naissances, vous y verrez que Suzanne Lebrun, fille du paysagiste Nicolas Lebrun, frère de Charles, a été baptisée cette année et tenue sur les fonts par madame Lebrun et Eustache Lesueur. Dès lors n'est-il pas avéré qu'on calomnie Lebrun? qu'il ne ressentait pour Lesueur que la plus franche amitié, non-seulement en cette année 1649, au lendemain de la fondation de l'Académie, mais toujours et tant que vécut Lesueur? Comment croire que sa femme eût été la commère d'un homme dont il était jaloux? Cela s'est-il jamais vu? Voilà, il faut en convenir, un acte de baptême qui en dit plus qu'il n'est gros.

Fidèle à ce système, notre érudit ne souffre pas qu'on croie à la sensibilité, à la mélancolie ni même à la faible santé de Lesueur.

Toujours même procédé : il rectifie des détails apocryphes, prend les biographes en faute et aussitôt il fait comme eux, il imagine; il prosaïse ce qu'ils ont poétisé. Les biographes font mourir le grand peintre dans les bras des Chartreux, ils le peignent inconsolable d'avoir perdu sa femme; or il est mort en son logis et sa femme lui a survécu. Voilà qui est excellent : l'érudition triomphe; pourquoi ne pas s'arrêter là? Pourquoi se croire autorisé à nous faire un Lesueur entièrement nouveau, non-seulement ami intime de Lebrun, mais bien portant, sans souci, presque Roger-Bontemps? autant vaudrait le faire octogénaire. Nous ne saurions ici discuter à loisir et comme il conviendrait ces nouveautés biographiques, encore moins la méthode qui les engendre, méthode soi-disant historique, qui tue l'histoire en croyant la servir. L'occasion s'en présentera, et nous la saisirons. Nous rendrons un sincère hommage à ces sortes de recherches, à ces dépouillements minutieux de documents trop négligés, mais nous montrerons aussi quelle en est la portée, et quelles découvertes il est possible d'en attendre. Les rectifications de détail ne modifient que peu de chose dans l'ensemble d'une figure; ses traits caractéristiques n'en sont pas altérés; aussi les vieux portraits qu'on dédaigne, portraits faits à distance et étudiés d'ensemble, restent encore, à tout prendre, les plus sûrs et les plus ressemblants.

Quant à présent, nous nous bornons à dire que, nous produisît-on dix autres actes de baptême, et nous démontrât-on par pièces authentiques que nos deux peintres, au coin du feu, étaient unis comme deux frères, nous n'en soutiendrions pas moins que, dans l'Académie comme à l'hôtel Lambert, comme en tout lieu où se sont rencontrées face à face soit leurs œuvres, soit leurs idées, tout fut contraste dans ces deux hommes. Ce sont deux systèmes en présence encore plutôt que deux personnes; ils sont rivaux fatalement, par la nature des choses. Prenez tout ce qu'ils ont fait, depuis leurs toiles capitales jusqu'aux moindres hachures échappées de leurs doigts, n'est-il pas clair qu'ils ont tout compris autrement, aussi bien l'enseignement que l'art lui-même? Et, pour parler Académie, ne leur en fallait-il pas une autrement faite à chacun?

Aussi voyez les deux conduites : lorsqu'il s'agit de la jonction, Lebrun prend feu contre les maîtres; il s'indigne, il tempête, et refuse de signer, en gourmandant le *gros* de ses confrères, comme on disait alors, ou, comme on dirait aujourd'hui, la majorité de la compagnie, cette majorité qu'il n'avait pas encore dans la main; pendant ce temps, que fait Lesueur? Il est ardent pour la jonction, il court chez les notaires

ratifier le contrat; l'affaire lui tient au cœur, sa signature est la seconde; de tous les actes signés de lui, c'est peut-être le seul où il ait failli se mettre au premier rang. Qui le poussait ainsi? l'esprit de la compagnie. La jonction, sans doute, n'était pas née viable, c'était un rêve, une illusion; Lebrun l'avait bien dit, et la démocratie de la maîtrise ne tarda pas à lui donner raison : mais ce qui lui déplaisait le plus, ce qu'il redoutait par-dessus tout, dans cette union avec les maîtres, c'était la mésalliance; tandis que ses confrères et Lesueur le premier, quoique jaloux aussi de la dignité d'artiste, l'entendaient moins superbement et consentaient de bonne grâce à des adjonctions plébéiennes qui devaient, croyaient-ils, assurer à leur art la paix et la liberté.

Nous insistons sur ces contrastes, parce qu'ils aident à saisir ce que nous cherchons à expliquer, et qu'il est plus aisé de sentir que de dire la vraie physionomie, les caractères distinctifs de notre Académie à sa première phase; qu'on nous permette un dernier mot. Littérairement parlant, le règne de Louis XIV semble, au premier aspect, empreint d'un même esprit : tous ces maîtres du style et de la pensée ont un air de famille : même grandeur et même perfection; mais, à les voir de près et à les mieux connaître, bientôt on les distingue; ils sont de deux générations et presque de deux races. Avant et après Versailles, voilà le point de partage : ceux-ci plus châtiés, plus exquis, ceux-là plus indépendants, et, à génie égal, plus simples et plus vrais. Ce que nous disons des lettres, il faut le dire de nos arts du dessin. Là aussi deux générations, deux familles, deux esprits différents, avant et après Versailles. L'Académie avant Versailles, c'est l'Académie de Lesueur, l'Académie qui s'éclipse au même instant que lui, en 1655, celle dont personne ne parle, et dont il faudrait, selon nous, non-seulement mieux garder la mémoire, mais consulter plus souvent les leçons.

Quant à celle qui lui succède, qu'avons-nous besoin d'en parler? Nous ne pourrions que redire ce qu'en sait à peu près tout le monde : chacun ne la connaît-il pas? N'est-ce pas l'Académie proprement dite, cette compagnie souveraine qui posséda, pendant un quart de siècle, l'exclusif privilége de faire tous les travaux de peinture et de sculpture commandés par l'État et de diriger seule, d'un bout du royaume à l'autre, l'enseignement du dessin, à Paris dans ses propres écoles, hors de Paris dans des écoles subordonnées, académies succursales fondées par elle, placées sous sa direction, soumises à sa surveillance[1]. Jamais un tel

[1] Voyez le *Règlement pour l'établissement des écoles académiques de peinture et sculpture dans toutes les villes du royaume où elles seront jugées nécessaires*, enregistré au parlement le 22 décembre 1676.

système d'unité et de concentration ne fut appliqué nulle part à la production du beau. Incompatible avec l'inspiration individuelle, ce système est funeste, on peut même dire absurde en théorie. En pratique, il a, par exception, grâce à de merveilleuses circonstances, produit quelque chose de grand, quelque chose qu'on ne reverra plus, grandeur abstraite, inanimée, qui étonne sans émouvoir, qu'on admire sans l'aimer, et qui semble le produit d'un mécanisme obéissant plutôt que d'intelligences disciplinées mais libres. C'est qu'en effet, dans cette Académie, comme dans une ruche travailleuse, tout le monde obéit, il n'y a qu'une tête qui pense, qu'une volonté qui commande; tous ces hommes habiles à incruster la couleur ou le marbre dans l'or de ces palais, ce sont des instruments, des rouages qu'un mécanicien fait mouvoir. A lui seul le succès. Si cette omnipotence despotique, qui, toujours et partout, a comme frappé de mort les beaux-arts, leur a donné, dans ce quart de siècle, une imposante majesté; si les œuvres qui en sont sorties rachètent les défauts du genre, la froideur et l'ennui, par la richesse, l'abondance et l'ampleur, on le doit au hasard d'avoir trouvé un homme incomparable, prédestiné, en quelque sorte, à ce genre de gouvernement. Laissez Lebrun dans la foule, au milieu de ses confrères, *inter pares*, comme dans la primitive Académie, il aura du talent, de l'habileté, du savoir, ses tableaux seront goûtés, de son vivant surtout, mais il mourra sans s'être fait connaître; la moitié de lui-même, la meilleure moitié, sera restée dans l'oubli; donnez-lui à gouverner ses égaux, chargez-le de leur dicter des idées, de leur tracer des modèles, de tout inventer, tout régler, tout dessiner pour eux, et vous l'allez voir grandir comme sa tâche, développer des dons innés, des facultés instinctives, un véritable génie pour tout dire, et non-seulement le génie de l'organisation et du commandement, mais le génie de la décoration et de la magnificence. Composant, dessinant, comme on parle et comme on écrit, traçant du matin au soir aussi bien des formes de meubles, des broderies, des ornements, des moulures, des arabesques, que des pages d'histoire, ou profane ou sacrée, toujours prêt et suffisant à tout, splendide, harmonieux, intarissable dans l'uniformité, il était le seul homme peut-être qui pût sauver les vices du système et en soutenir le fardeau.

L'histoire de l'Académie, dans sa seconde phase, ne serait donc, comme on le voit, que l'histoire d'un seul homme. Avec Lebrun finit cette période; elle ne dura même pas autant que lui. C'est la mort de Colbert qui fut pour l'Académie le terme de la toute-puissance. Lebrun ne transmettait à ses confrères que les rayons de sa faveur : pour don-

ner, il fallait qu'il reçût; il ne régnait que par Colbert. Aussitôt que la surintendance eut passé dans les mains de Louvois, tout changea. Lebrun ne fut plus qu'un peintre : crédit, puissance, il perdit tout. On le tint à distance comme suspect d'attachement à une mémoire importune. Si le monarque, par habitude, lui continua ses bonnes grâces, ce furent des bontés stériles, s'adressant plutôt à l'homme qu'à l'artiste et n'allant pas jusqu'à l'Académie. Lebrun se vit disputer d'abord, puis enfin enlever la conception, la direction, la surveillance des grands travaux de la couronne. Sept ans se passèrent ainsi, sept années de regrets, de dégoûts, d'amertume, et, pour la compagnie, sept années d'interrègne, d'inquiétude et d'abandon. A moitié détrôné, Lebrun laissait flotter les rênes, sa santé chancelait, on parlait de son successeur, et cet héritier présomptif causait à ses amis, à ses anciens sujets, autant d'effroi que de tristesse. L'aspirant à l'empire, le César, avait quatre-vingts ans, par conséquent, la pourpre lui pouvait échapper; mais, s'il vivait assez, elle ne pouvait aller qu'à lui. Nous parlons de Mignard. On l'a vu, en 1663, livrer à l'Académie de désespérés combats, frapper de porte en porte pour ameuter contre elle la cour et le parlement; tout ce que peut inventer un esprit habile et tenace, il l'avait mis en œuvre pour s'opposer au monopole académique et à la toute-puissance de Lebrun : vaincu, il ne s'était pas rendu. Les artistes contemporains avaient tous fléchi le genou, et, parmi ceux qui s'étaient plus particulièrement associés à sa querelle, les uns, comme Dufresnoy, étaient morts de bonne heure, les autres, comme Anguier, au bout de cinq ou six ans, étaient entrés à l'Académie. Mignard, seul, n'avait pas cédé; il attendait depuis vingt-sept ans, se résignant à ne pouvoir être ni peintre du roi, puisqu'il n'était pas académicien, ni président effectif de l'académie de Saint-Luc, puisqu'elle n'existait plus de droit, n'exerçant la peinture que comme simple maître, mais exploitant avec autant d'art que d'audace sa situation d'opposant. Ce n'est pas seulement de nos jours qu'il s'est trouvé des gens habiles à comprendre jusqu'où peuvent aller les profits de la défaveur. Même sous Louis XIV, on pouvait faire fortune à être mal en cour. Mignard eut ce talent. Insinuant et souple quand il voulait, trouvant d'ailleurs sur sa palette de quoi servir son savoir-faire, il était parvenu, malgré Lebrun, malgré l'Académie, à se donner un tel renom, que, lorsque Colbert mourut, il devait être forcément le favori de son successeur. Louvois n'y manqua pas. Entre Mignard et lui des liens intimes s'établirent, et la succession de Lebrun fut non-seulement promise, mais en partie donnée d'avance, à son vieil adversaire.

Lorsque en 1690, n'ayant pas accompli sa 71e année, Lebrun succomba le premier, il conservait encore trois charges considérables : il était premier peintre du roi, directeur des manufactures et directeur de l'Académie. Mignard tout aussitôt fut nommé premier peintre ; pour lui donner les Gobelins il n'était pas besoin de plus de cérémonie, mais il en fallait un peu plus pour le mettre à la tête de cette compagnie dont il était depuis si longtemps l'ennemi déclaré. Les statuts ne permettaient pas de choisir en dehors du corps, et Mignard n'en faisait pas partie. Il fallut négocier, on fit parler le roi, l'Académie comprit qu'il n'y avait pas à résister, et, dans sa séance du 4 mars, Mignard fut successivement élu, coup sur coup, d'abord académicien, puis professeur, recteur et chancelier. Il vint ensuite prendre séance en qualité de directeur, et les registres constatent que Noël Coypel, recteur en exercice, parlant au nom de ses confrères et cherchant sans doute à sauver la dignité du corps, eut soin de dire que *l'Académie obéissait avec respect aux volontés du roi.*

Après de tels préliminaires on ne pouvait guère espérer une franche réconciliation. Entre Mignard et ses nouveaux confrères il n'y eut jamais rupture ouverte, mais jamais confiance, ni cordialité. Pas plus d'un côté que de l'autre, on ne se pardonnait cette élection par ordre, et l'aigreur et le mauvais vouloir ne firent qu'aller croissant, au grand dommage de l'Académie, car ce chef imposé, au lieu d'aider la compagnie à reprendre son ancien éclat, sentait un secret plaisir à la tenir dans l'ombre. D'un autre côté, les maîtres peintres et sculpteurs, qui, depuis vingt-sept ans, n'avaient donné signe de vie, voyant Lebrun tombé et Mignard aux honneurs, sortirent de leur repos. Ils vinrent à leur ancien chef, lui rappelèrent ses engagements, le sommèrent de tenir ses promesses. « Vous voilà puissant, dirent-ils, faites abroger les statuts, faites casser « les arrêts qui nous ont dépouillés de nos vieux priviléges, rendez-nous « notre Académie, faites rouvrir notre Saint-Luc dont nous vous avons « fait prince. » Mignard, au fond du cœur, penchait de leur côté, mais il ne pouvait le dire. Général de la veille, trahir aujourd'hui son armée, c'était trop tôt. Il fit la sourde oreille, devint plus maussade encore pour les académiciens, mais n'usa pas de son crédit pour satisfaire les maîtres. Seulement il les servit par d'habiles paroles, semées sans que cela parût dans l'esprit du ministre et du roi. « N'y a-t-il pas, disait-il, « place pour tout le monde? Si la communauté s'entête à faire les frais « d'un enseignement public, pourquoi ne pas la laisser faire? ce serait « un grand bien, surtout pour l'Académie; n'est-elle pas de taille à « triompher de tels rivaux? » Il n'insistait pas davantage, les voies

étaient préparées. De son vivant, les choses en restèrent là : on ajourna, on évinça les maîtres; mais leur requête était apostillée du public tout entier. Au bout de huit ou dix ans, le mouvement des esprits devint si unanime, que, malgré l'ombre de Lebrun, malgré les protestations de sa phalange consternée, les maîtres gagnèrent leur procès.

Par déclaration du 17 novembre 1705, il fut permis à la communauté de rétablir publiquement l'Académie de Saint-Luc et de reprendre ses exercices d'enseignement. C'était la violation formelle du principal article des statuts octroyés à l'Académie royale en 1664. La maîtrise fit de grands efforts pour donner tout l'éclat possible à cette résurrection. Un beau local dans sa grande maison de la rue du Haut-Moulin, près Saint-Denis-de-la-Châtre; des leçons quotidiennes de dessin, de peinture, de sculpture, d'architecture, de perspective, de géométrie et d'anatomie; vingt-six professeurs pour desservir ces cours; des modèles en nombre suffisant pour être posés à volonté, soit isolément, soit en groupe; des concours et des prix annuels, des précautions de toute sorte pour garantir aux étudiants l'impartialité de leurs juges, et tout cela gratuitement, sans demander un sou ni à l'État, ni au public, tel fut le programme du nouveau corps enseignant.

L'Académie royale eut la sagesse de garder le silence. Elle pouvait invoquer son privilége, assigner les contrevenants, se pourvoir au conseil, mettre en campagne les procureurs et les huissiers : elle prit le bon parti, se tint tranquille et laissa faire au temps. En acceptant la concurrence, elle en annula les effets. Ce courant d'opinion, qui l'avait abandonnée, ne soutint pas longtemps ses adversaires et peu à peu revint à elle. La maîtrise eut beau redoubler d'efforts et de sacrifices, faire afficher dans tout Paris ses libéralités et ranimer de temps en temps la lutte, soit en ajoutant quelque chose à ses promesses, soit en obtenant, comme en 1723, en 1730 et en 1738, tantôt la confirmation de ses immunités, tantôt l'octroi de règlements nouveaux, jamais elle ne parvint ni à donner crédit à son enseignement, ni à mettre son Académie au même rang et en même estime que l'Académie royale.

D'où vient qu'en renonçant au monopole, celle-ci n'avait rien perdu? D'où vient qu'on ne citerait pas dans tout le siècle un seul sculpteur, un seul peintre de quelque valeur qui ne lui ait appartenu? On pouvait cependant aller ailleurs; pourquoi la préférait-on? Sans doute elle conservait encore d'assez belles prérogatives : les commandes de la cour, sans lui revenir de droit, lui étaient en partie assurées par l'usage, et, dans les expositions publiques, les tableaux de ses membres avaient

les honneurs du Louvre, tandis que ceux des membres de Saint-Luc étaient accrochés en plein vent, à la place Dauphine, pendant quelques heures seulement, à certains jours de l'année. De telles différences étaient assurément appréciées des artistes, mais elles ne suffisaient pas pour placer dans leur esprit les deux Académies à si grande distance. S'ils préféraient l'Académie royale, c'est qu'elle était vraiment une académie, c'est-à-dire une institution libérale fondée uniquement sur l'intérêt de l'art, sans aucune considération mercantile. Sa prétendue rivale n'avait d'une académie que le nom et la surface, ce n'était au fond que la maîtrise, s'affublant d'un titre d'apparat, cherchant à s'ennoblir, mais demeurant toujours la même, c'est-à-dire une association où les places et les grades s'obtenaient soit à titre héréditaire, soit à titre onéreux, autrement dit, à prix d'argent, où la question de boutique dominait la question d'art, et où le meilleur garant, la plus sûre condition pour être admis était moins le talent que la solvabilité. Le bel honneur de faire partie d'un corps qui se recrutait ainsi! Tandis qu'à l'Académie royale c'était plaisir d'entrer. Là, du moins, on était admis pour son mérite et non pour ses écus; on vous mettait dans la balance sans que l'hérédité ni la finance fussent du moindre poids, sans que le pouvoir lui-même se crût le droit d'intervenir, grâce aux franchises électorales qui s'étaient maintenues au sein de la compagnie sans trop d'altération. Ces franchises et le caractère désintéressé, c'est-à-dire purement artiste, de l'institution, voilà le vrai secret du retour de faveur qui attendait l'Académie royale.

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude. Notre but nous paraît atteint. Nous voulions démêler les origines de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, indiquer son véritable caractère, distinguer ses différentes phases, montrer qu'à sa naissance elle répondait à de sérieux besoins, donnait satisfaction à de légitimes plaintes, et promettait à nos arts du dessin la plus efficace assistance; nous voulions établir encore que, si, sous le grand règne, on la voit investie d'un monopole omnipotent, qui mit l'art en péril, tout en créant de pompeuses merveilles, ce n'est qu'une infraction à ses principes, un oubli de son institution, un incident dans son histoire, non son histoire tout entière, et, qu'en effet, rendue bientôt à elle-même, réduite à ses seules forces, rétablie sur son vrai terrain, elle introduit dans nos arts autant de liberté qu'elle y avait imposé de servitude, non sans maintenir pourtant, malgré sa tolérance, l'utile et fécond dépôt de nos traditions d'école. Tout cela vient d'être, ce nous semble, sinon suffisamment éclairci, du moins sommairement exposé. Aller plus loin, ce serait entamer un trop vaste

sujet. L'histoire de l'Académie royale, depuis la résurrection de l'Académie de Saint-Luc, c'est-à-dire depuis 1705 jusqu'en 1792, date de sa suppression, n'est rien moins que l'histoire complète de la peinture et de la sculpture en France au XVIIIe siècle. Un tel hors-d'œuvre deviendrait tout un livre. Qu'il nous suffise de dire que, si la France occupe encore une si grande place dans le monde des arts, elle le doit en partie, et bien plus qu'on ne le pense, à notre ancienne Académie.

D'abord c'est quelque chose que d'avoir mis au monde cette série charmante de gracieux talents, tous éclos sous son aile, série qui commence à Wateau et se termine à Greuze, en passant par Chardin, Boucher, Fragonard, et tant d'autres, aujourd'hui favoris de la mode, naguère objets de son mépris. Sans obéir à ce guide inconstant, sans porter aux faux dieux l'encens qui n'appartient qu'aux beautés de la forme, à la justesse du modelé, à la grandeur du style, aux véritables maîtres en un mot, il faut savoir goûter, malgré leurs fautes, ces habiles gens du XVIIIe siècle et convenir qu'ils ont un charme, un attrait, des séductions sans égales. Nous ne prétendons pas qu'ils les doivent à l'Académie; ce n'est pas à l'école qu'on acquiert de tels dons : ils les doivent à l'esprit du siècle, aux influences et aux excitations de cette société sensuelle et frivole au milieu de laquelle ils vivaient; ils les doivent surtout à la réaction pittoresque qui suivit brusquement l'oppression de Lebrun. Mais, si l'Académie n'a pas créé ces grâces originales, elle en a favorisé l'essor; elle a su s'associer au mouvement du siècle, ne jamais contrarier l'inspiration individuelle, ne rien exclure absolument : ce qui ne veut pas dire qu'elle ait tout approuvé. Combien n'a-t-elle pas, au contraire, contenu et tempéré le désordre de cette émancipation téméraire? Qui peut dire à quels excès d'incorrection, de négligence et de monstrueux caprices, les novateurs eussent été emportés, si, à peine au sortir de l'école, ils s'étaient vus, comme nos jeunes talents d'aujourd'hui, abandonnés à eux-mêmes, sans frein, sans garde-fou, s'il n'y avait pas eu là cette ancienne et puissante institution devenue leur famille, qui leur offrait à tous un appui, un contrôle, des devoirs, des honneurs, ou tout au moins des espérances. La licence fut grande malgré l'Académie, sans elle il ne fût rien resté debout. Et de tout ce qu'elle a sauvé ce qui lui fait le plus d'honneur, ce qu'elle a maintenu dans sa pureté native, même aux plus mauvais jours, c'est l'habile maniement du pinceau, et la franche manière de rendre la nature et d'exprimer la vie qui constitue l'art du portrait, cet art national parmi nous, cette première et solide base de la peinture. En veut-on voir la preuve? Il est à l'École des beaux-arts des salles où, par malheur, le public

n'entre pas, salles réservées aux délibérations de MM. les professeurs. Tâchez d'y pénétrer, vous verrez une galerie de portraits provenant de l'ancienne Académie, portraits de professeurs qui se sont peints eux-mêmes ou fait peindre par leurs confrères. Ces personnages sont tous vivants : ce sont d'excellents portraits, et quelques-uns sont admirables, sans manière, sans convention, franchement conçus, fermement peints. Sont-ils tous de Rigaud, de Toqué, de Largillière et des autres maîtres en renom? pas du tout. La plupart portent des noms qui vous étonneraient, des noms presque inconnus; c'est donc la moyenne de l'école que vous avez devant les yeux. Ces mêmes hommes, pour se mettre à la mode, pour plaire aux turcarets, pour vendre mieux leurs toiles, faisaient peut-être, hors de l'école, de la pauvre peinture, de l'art de fantaisie, de fades compositions; mais, quand ils le voulaient bien, voilà ce qu'ils savaient faire, voilà ce qu'ils enseignaient, voilà ce qu'ils nous ont transmis. Rien ne dit mieux que ces portraits en quelle estime il faut tenir, malgré sa frivole apparence, la compagnie qui a perpétué un fond d'études aussi solide, et d'aussi bonnes traditions. Pour peindre avec cette vérité, dans un tel temps, il faut plus qu'un heureux hasard, plus que le mérite de quelques hommes, il faut l'esprit de suite et la constance d'une grande institution.

Ce serait ici le lieu de revenir à notre point de départ, de traiter en termes moins succincts les questions que nous nous étions posées. D'abord, n'est-il pas regrettable qu'en créant, en 1803, l'éminente compagnie qui remplace aujourd'hui l'ancienne Académie de peinture et de sculpture et son annexe l'Académie d'architecture, on se soit volontairement privé des moyens d'influence et de crédit sur la jeunesse qu'assuraient à ces corps une large organisation et avant tout la non-limitation du nombre de leurs membres et leur division hiérarchique? En second lieu n'est-il pas encore temps, sans rien détruire et sans trop innover, de profiter des exemples du passé et de lui faire d'heureux emprunts? Une classe d'agrégés ou d'auditeurs, placés entre l'école et l'Académie, appartenant à l'une et à l'autre, servant de lien, pour ainsi dire, entre l'avenir et le présent, ne serait-elle pas une création utile, surtout si, par une combinaison quelconque, et, par exemple, en centralisant toutes nos écoles secondaires de dessin, on élevait en face de l'Académie ainsi restaurée et agrandie, comme aiguillon à son zèle, un établissement rival, quoique inférieur, quelque chose d'analogue à l'Académie de Saint-Luc? Il y aurait beaucoup à dire pour exposer clairement ce projet, pour prévenir les objections, pour en faire ressortir les avantages pratiques : on comprendra que nous nous abstenions. C'est dans l'Académie

des beaux-arts elle-même que sont les juges de ces problèmes : nous leur livrons nos aperçus sans autre commentaire, ils sauront mieux que nous le parti qu'on en peut tirer. Qu'il nous soit permis seulement d'exprimer un profond regret. Nous ne voyons plus dans leurs rangs un des hommes que ces questions préoccupaient le plus, et qui, mieux que tout autre, pouvait aider à les résoudre; souvent nous l'avions entendu déplorer ce défaut de solidarité, ce vide qui sépare nos générations d'artistes. De sa personne, de ses conseils, Paul Delaroche cherchait bien à le combler; mais trouver le remède dans une mesure générale, dans une large restauration de nos établissements de beaux-arts, voilà, nous n'en doutons pas, ce qu'il eût préféré, et c'eût été beaucoup pour le succès d'un tel dessein que l'autorité de sa parole, la lucidité de son esprit, la fermeté de sa raison. Nouveau sujet pour nous, ajouté à tant d'autres, de regretter amèrement cette noble intelligence, et de rendre un public hommage à une mémoire amie, à un nom dignement illustré.

L. VITET.

Voyages des pèlerins bouddhistes, tome second. Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648 (de notre ère), par Hiouen-thsang, et du chinois en français, par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc. Tome Ier, contenant les livres I à VIII et une carte de l'Asie centrale. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1857, in-8° de LXXVIII-493 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Après avoir passé les montagnes noires, l'Indoukouch, et être entré dans l'Inde du nord, Hiouen-thsang s'avança vers le sud-est par la route que l'on connaît. Il eut à traverser quarante-deux royaumes pour arriver au Magadha, où il devait séjourner cinq ans de suite avant de reprendre ses pieuses pérégrinations dans le reste de l'Inde. La description de ces

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin, page 341, et, pour le deuxième, celui de juillet, page 423.

quarante-deux royaumes remplit; dans les Mémoires, la fin du livre II, dont le début est consacré à la notice générale sur l'Inde; et elle continue dans les livres III, IV, V, VI et VII. La description particulière du Magadha forme le livre VIII tout entier, qui n'en contient encore que la première partie; et elle se poursuit dans le livre suivant, que M. Julien va publier, avec la fin de l'ouvrage, dans un prochain volume.

Cet itinéraire de Hiouen-thsang dans ses Mémoires ne diffère que très-légèrement de celui que nous avons trouvé dans la Biographie du pèlerin par Hoeï-li. Mais, quoique ces différences soient peu considérables, il est bon cependant de les signaler au moins d'une manière générale, afin qu'on se rende mieux compte du caractère spécial de chacun des deux ouvrages. Ils ont des mérites divers qui se complètent mutuellement; et il eût été très-fâcheux que, par crainte de double emploi, et par un scrupule mal entendu, M. Stanislas Julien ne nous les eût pas traduits l'un et l'autre.

Les Mémoires de Hiouen-thsang, puisés soit aux sources officielles que nous avons indiquées, soit à ses observations personnelles, sont avant tout essentiellement statistiques et légendaires. Ce que nous en avons dit doit assez le montrer. Comme Hiouen-thsang n'est pas le premier pèlerin et voyageur qui pénètre de la Chine dans l'Inde, s'il est d'ailleurs le plus illustre et le mieux informé de tous, il doit nécessairement imiter ses prédécesseurs, du moins en partie. Ce ne sont pas seulement des religieux que la ferveur de leur foi a poussés à ces rudes entreprises; ce sont aussi des personnages politiques, civils ou militaires, qui ont quitté l'Empire du Milieu pour explorer les pays situés à l'ouest, l'Inde notamment; et, à leur retour, ces personnages ont consigné dans des documents publics les résultats de leurs explorations de tous genres. Hiouen-thsang, qui vient après eux, travaille comme eux, lorsqu'il est rentré dans sa patrie, aux frais de l'État; il est en quelque sorte un historiographe officiel; et ces graves fonctions lui imposent, pour la rédaction de ses Mémoires, certaines conditions assez étroites. Le pauvre religieux sent et observe ces lois, toutes de convenance, avec une grande délicatesse; et il ne s'en écarte pas un seul instant. Sa personne doit disparaître; et elle disparaît en effet à peu près complétement. Il est tout entier à son œuvre, qui est de faire connaître la situation géographique et l'état politique et moral de toutes les contrées qu'il a parcourues, et où il a séjourné. Dans un tel récit, il n'y a plus place pour les détails individuels; et l'on en chercherait vainement aucun dans ce sérieux ouvrage. Il faut louer Hiouen-thsang de sa parfaite réserve sur tout ce qui ne concerne que lui; et le dévot pèlerin a bien fait de s'effacer de-

vant l'historien, le géographe et le statisticien. Cette abnégation ne laisse pas que d'avoir son mérite et sa difficulté. On ne renonce pas volontiers à se mettre en scène, surtout quand on a couru de si nombreux et de si longs dangers; et le voyageur chinois donne en ceci un exemple qui n'a trouvé que bien peu d'imitateurs.

Tout au contraire, dans la Biographie de Hiouen-thsang, c'est sa personne qui domine, et qui doit en effet dominer. De pieux disciples, frappés des vertus et de la science de leur maître, et pleins d'admiration pour une si noble vie, veulent en conserver le souvenir à la postérité. Ils racontent cette sainte et laborieuse existence dans toutes ses phases, depuis la naissance et l'éducation du Maître de la Loi jusqu'à ses derniers travaux et à sa mort. Dans cette carrière qu'ils regardent pieusement comme un modèle, ils ne négligent aucune des circonstances qui ont signalé le courage, le savoir, le dévouement, l'héroïsme de Hiouen-thsang. C'est lui, avant tout, qu'ils veulent mettre en relief; et ils s'occupent bien plus de ce qu'il a fait lui-même que de tout ce qu'il a vu sur sa route, d'ailleurs si périlleuse. Ainsi, pour eux, la géographie, l'histoire, la légende même, qui tiennent tant de place dans les Mémoires, ne viennent qu'au second plan. Ils sont trop habiles pour les passer sous silence; car le tableau qu'ils veulent tracer pourrait souffrir de cette lacune; mais c'est avant tout au Maître de la Loi qu'ils s'attachent, et c'est à peindre la douce et sévère figure de ce personnage révéré qu'ils consacrent leur talent et leurs soins.

Il est d'ailleurs bien évident que Hoëi-li et Yen-thsong n'inventent rien, et que les détails si curieux et si multipliés dans lesquels ils entrent ne peuvent leur appartenir. Ils ne savent rien de toutes ces aventures que ce que le Maître de la Loi a bien voulu leur en apprendre lui-même. Ils ont pu recueillir de sa propre bouche beaucoup de renseignements intimes; ils en auront trouvé beaucoup aussi dans les papiers qu'il laissait après lui. Pendant les vingt dernières années de sa vie, ils ont pu l'observer eux-mêmes et le voir au travail, qui absorbe le reste de ses forces après tant d'épreuves et de souffrances. Ils ont pu mille fois l'interroger; et, comme ils sont ses collaborateurs en même temps que ses élèves, ils auront été en mesure de puiser abondamment aux mêmes sources que lui, et de profiter des matériaux qu'il a rapportés de l'Inde au prix de tant de traverses. La seule chose qui appartienne véritablement aux deux biographes, c'est la composition de leur ouvrage; c'est le talent consommé dont ils y ont fait preuve, et qui justifie la confiance mise en eux quand on les chargeait d'élever ce monument à une mémoire illustre et chère. J'ai tâché, dans une autre occasion, de

rendre justice à cet excellent ouvrage, sous le rapport de la composition et du style aussi bien qu'à d'autres égards; je n'y insiste pas; mais je ne puis m'empêcher de répéter ce que j'ai déjà dit : c'est que, dans notre Occident, au milieu et vers la fin du VIIe siècle, personne n'eût été capable d'écrire comme ces pauvres religieux chinois.

A comparer les Mémoires d'Hiouen-thsang et sa Biographie, il est donc très-présumable que le bon pèlerin faisait deux parts distinctes des notes de tout ordre qu'il prenait durant son voyage. Les unes étaient toutes personnelles; les autres ne l'étaient en rien. Plus tard, quand il s'agit de faire un choix, Hiouen-thsang laissa, sans amour-propre, à d'autres le soin de raconter ce qu'il avait fait; et, pour lui-même, il se contenta de décrire très-minutieusement tout ce qu'il avait observé.

Voilà comment, dans les Mémoires, il y a bon nombre de royaumes mentionnés et décrits, dont le nom même ne se retrouve plus dans la Biographie de Hoéï-li. Ainsi entre les royaumes d'Oudyâna (l'Aoude actuel) et de Takshaçîla (le Taxile des anciens), Hiouen-thsang traverse le royaume de Bolor (Po-lou-lo) avant d'arriver à l'Indus et de franchir le fleuve au sud d'Outakhânda (Attock). Les Mémoires consacrent tout une page et une description assez frappante au royaume de Bolor; dans la Biographie ce nom ne paraît pas[1]. Il est certain cependant, malgré cette omission, que le pays que décrit Hoeï-li entre Oudyâna et Takshaçîla est bien identiquement celui dont il est parlé dans les Mémoires. Ce pays montagneux est sous un climat très-rude, quoiqu'il produise beaucoup de froment, pour des habitants grossiers et farouches; la route y est extrêmement dangereuse; tantôt il faut que le voyageur, pour franchir des passes à peu près inaccessibles, se cramponne à des chaînes de fer; tantôt il faut qu'à l'aide de ponts volants et de légères passerelles il marche au-dessus des abîmes et des précipices. Comme ces détails très-particuliers sont donnés de part et d'autre dans les Mémoires et dans la Biographie, et dans des termes souvent pareils, il n'y a point à s'y tromper. Seulement la Biographie ne distingue point ce royaume de Bolor, bien qu'il soit encore assez grand, puisqu'il a quatre mille li de circuit, c'est-à-dire quatre cents lieues à peu près, allongé de l'est à l'ouest, et plus resserré du sud au nord.

De même encore, dans l'Inde centrale, la Biographie oublie complétement le royaume de Goviçana, entre les deux royaumes de Brâhma-

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, page 150; *Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde*, page 88. On peut se convaincre que, tout en oubliant le nom de Bolor, la Biographie copie cependant les Mémoires presque mot à mot.

poura et de Ahikshétra, qu'il ne fait aussi que mentionner. Le royaume de Goviçana est moitié plus petit que celui de Bolor, puisqu'il a deux cents lieues de tour environ; et il n'a rien de remarquable. Placé au pied de l'Himâlaya, le climat y est doux; la terre, très-fertile; la population, très-nombreuse. La capitale a une lieue et demie de circonférence. On rencontre partout dans cet heureux pays des bosquets fleuris, des étangs et des viviers. Les habitants y sont pour la plupart livrés à l'hérésie, c'est-à-dire qu'ils suivent le culte des brahmanes. Il y a cependant près de la capitale plusieurs stoûpâs, dont l'un a deux cents pieds de haut; mais, comme d'ailleurs il n'y a point de monument particulièrement intéressant, Hoeï-li a cru pouvoir se dispenser de rien dire de ce royaume[1].

Enfin, pour terminer avec ces omissions, j'en cite deux autres que M. Stanislas Julien a déjà indiquées. Ce sont celles des royaumes de Vrĭdji et du Népal, situés entre les royaumes de Vaiçâlî et de Magadha, c'est-à-dire dans une des parties les plus saintes et les plus fameuses de l'Inde bouddhique[2]. Le royaume de Vrĭdji a les dimensions à peu près de celui de Bolor. La capitale est en ruines, comme dans la plupart des pays que visite Hiouen-thsang; mais elle paraît avoir été jadis très-grande, puisque, dans la seule enceinte de l'ancien palais des rois, le pèlerin trouve encore une sorte de petite ville et de bourgade où il compte près de trois mille maisons. Un stoûpa, élevé sur le bord d'un grand fleuve qu'on ne nomme pas, atteste en cet endroit un miracle du Tathâgata, ému de compassion pour un poisson extraordinaire qu'avait pris une troupe de cinq cents pêcheurs. Quant au royaume de Népal (Nipala), il n'est pas plus grand que celui de Vrĭdji; mais le climat y est beaucoup moins favorable. Le pays, situé en général au milieu de montagnes neigeuses, est très-froid. Les habitants, bien qu'ils soient pleins d'adresse et d'habileté pour les arts, dédaignent la culture des lettres. Leur naturel est dur et rude; ils sont faux et perfides. Les hérétiques sont parmi eux aussi nombreux que les vrais croyants; les couvents et les temples des Dévas se touchent les uns les autres, sans qu'il y ait ni persécutions ni querelles. Deux particularités assez frappantes auraient pu attirer sur le Népal l'attention des biographes de Hiouen-thsang et le leur signaler. On trouve dans cette partie montagneuse et glaciale une espèce très-singulière de bœufs, nommés *yaks*, à

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, page 233; et *Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde*, page 110. — [2] *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, page 136, en note.

poils longs et soyeux; et, de plus, il y a, au sud-est de la capitale, un petit étang où, quand on jette du feu, une flamme brillante s'élève aussitôt à la surface de l'eau[1].

Ce qui explique peut-être comment Hoeï-li et Yen-thsong ont oublié dans leur Biographie les royaumes de Vrĭdji et de Népal, c'est que, pour aller dans ces royaumes, le pèlerin a quitté Vaiçâlî et qu'il est revenu encore à Vaiçâlî après les avoir visités. C'est une excursion qui n'a produit aucune découverte importante; et les historiens de Hiouen-thsang, tout exacts qu'ils sont, ont cru pouvoir se dispenser d'en rien dire.

A côté de ces omissions, qui ne sont peut-être pas les seules, on peut citer d'autres différences encore assez graves entre les Mémoires de Hiouen-thsang et l'Histoire de sa vie par ses deux disciples. Il est une foule de royaumes qui sont décrits assez longuement dans les Mémoires, et auxquels la Biographie n'accorde que des mentions très-concises, se bornant le plus souvent à quelques lignes : par exemple, les royaumes d'Ouraçî, Pounatcha, Râdjapoura, Djâlandhara, Koulouta, Çatadrou, Pâryâtra, Mathoura, Sthânéçvara, Ahikshétra, Vîraçana[2], etc., etc. Sans doute l'excuse de cette concision se trouve dans l'obscurité même de ces contrées, qui ne présentent rien de saillant à l'histoire ni à la légende. Pour d'autres, la concision n'est pas aussi justifiable; et l'on peut trouver, par exemple, que les deux biographes auraient pu donner plus d'étendue à ce qu'ils disent du royaume de Râmagrâma. Ce royaume, placé entre celui de Kapilavastou où est né le Bouddha, et celui de Kouçinagara où il est mort, a été nécessairement témoin de quelques-uns des actes les plus importants de la vie du saint personnage. C'est dans le royaume de Râmagrâma que le Tathâgata, alors prince royal, dut se retirer d'abord après s'être échappé de Kapilavastou, malgré la vigilance des Çâkhyas et les ordres de son père. Dans ces lieux, et après avoir traversé une vaste forêt à l'est du Couvent du Novice, il quitta ses ornements royaux, les rendit à Tchaṇḍaka, son fidèle écuyer, et coupa ses longs cheveux. Les deux biographes de Hiouen-

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, pages 402 et 407; *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, page 136. Les essais que l'on a faits pour acclimater chez nous les *yaks* de Mongolie, que M. de Montigny a envoyés, en 1854, au Muséum d'histoire naturelle, ne paraissent pas avoir réussi. La flamme qui se produit à la surface des étangs indique simplement des émanations de gaz combustibles. Ce phénomène, sans être très-rare, est cependant toujours curieux. — [2] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, p. 166, 187, 188, 202, 203, 205, 206, 207, 211; et *Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde*, p. 90 et 96.

thsang rapportent en quelques mots ces souvenirs, qui sont sacrés pour tous les fervents bouddhistes. Mais ils oublient d'ajouter, comme le font les Mémoires, que c'est également en cet endroit que le prince royal échangea avec un chasseur l'habit précieux qui lui restait contre un vêtement en peau de cerf. Cet habit était comme le dernier lien qui rattachait le jeune homme au monde [1]. A dater de ce moment, « il avait « rompu, ainsi qu'il le dit lui-même, avec les choses passagères; et il « s'était délivré de tous ses péchés. » Ces détails sont consignés longuement dans les Mémoires; la Biographie ne leur accorde que quelques mots. Il semble qu'ils méritaient davantage.

Un autre point beaucoup plus grave, que les Mémoires discutent et qu'omet absolument la Biographie, c'est l'âge exact du jeune prince à l'époque où il prit la résolution héroïque d'abandonner le monde et d'entrer dans la vie religieuse pour sauver les hommes. Hiouen-thsang nous apprend, dans ses Mémoires, que c'était là l'objet de doutes et de controverses parmi les docteurs. Suivant les uns, Siddhârtha avait dix-neuf ans; suivant les autres, ce qui semble plus probable, il en avait vingt-neuf. Cette dernière version est la plus généralement adoptée; elle ressort du récit du Lalitavistara; et elle est positivement affirmée par le Mahâvamsa [2]. Vingt-neuf ans, c'est déjà bien jeune pour quitter ainsi toutes les jouissances du pouvoir et prendre une résolution si magnanime; à dix-neuf ans, c'est à peine concevable. Quoi qu'il en soit, Hiouen-thsang nous révèle, à cet égard, quelque chose de nouveau; et il est bon de savoir que la tradition n'était pas unanime sur ce point intéressant.

J'ai dit que les Mémoires étaient beaucoup plus riches que la Biographie sous le rapport de la statistique, de l'histoire et de la géographie. C'est assez facile à comprendre, une fois qu'on connaît le caractère spécial de chacun des deux ouvrages. Mais ce qui doit causer plus d'étonnement, c'est qu'ils sont aussi beaucoup plus riches en légendes de tout ordre. On aurait pu croire que toutes les légendes bouddhistes recueillies par Hiouen-thsang seraient, en quelque sorte,

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, p. 325 et suivantes; *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, p. 128. On peut, d'ailleurs, consulter, sur toute cette partie de l'histoire du prince royal de Kapilavastou, les articles du *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 365 et suivantes; *Rgya tch'er rol pa*, de M. E. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 214. — [2] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, p. 332; *Journal des Savants*, cahier de juin 1854, p. 369; *Rgya tch'er rol pa*, de M. E. Foucaux, t. II, ch. xv, p. 203 et suivantes; *Mahâvamsa*, de M. M. Georges Turnour, p. 9. On sait que le *Mahâvamsa* a été rédigé vers le ve siècle de notre ère.

revenues de droit aux historiens du pauvre pèlerin qui était allé chercher ces traditions saintes au péril de sa vie, dans des contrées lointaines, et par une ferveur invincible pour la loi du Bouddha. Il n'en est rien; et l'ouvrage de Hoeï-li contient beaucoup moins de ces récits fabuleux que n'en contiennent les Mémoires. On dirait que les disciples de Hiouen-thsang sont un peu moins dévots et un peu moins crédules que lui, quoiqu'ils le soient encore prodigieusement; ils choisissent évidemment parmi les événements extraordinaires qui leur sont racontés; et, tout en y croyant d'une foi implicite, ils essayent d'y porter un discernement assez libre. Sans doute, il y a déjà dans la Biographie de Hiouen-thsang tant de choses incroyables et absolument déraisonnables, qu'on peut être surpris de la réserve des auteurs, qui n'avaient plus, ce semble, à rien ménager. Mais cependant, les Mémoires de Hiouen-thsang dépassent encore cette mesure déjà si large; et l'on se ferait difficilement une idée d'une crédulité aussi aveugle, ou plutôt, tranchons le mot, aussi inepte. On peut, jusqu'à certain point, dans ces récits populaires que le bouddhisme n'a pas été le seul à produire, excuser l'extravagance du fond par la grâce des détails et de la forme. Parfois une intention délicate, quoique à peine indiquée, y rachète bien des trivialités et des folies. Mais il y a ceci de particulier et de vraiment déplorable dans la plupart des légendes bouddhiques, qu'il est impossible d'y découvrir le moindre sens, et que ce sont de pures aberrations dont rien ne vient compenser l'incomparable démence.

On pourrait, dans les Mémoires de Hiouen-thsang, en citer un aussi grand nombre qu'on voudrait, et c'est par centaines qu'il serait facile de les compter. J'en prends quelques-unes au hasard, ou plutôt je prends celles qui se présentent tout d'abord et dès le début de l'ouvrage.

Dans le livre premier, le grave historien vient d'atteindre le royaume de Koutché, non loin des montagnes appelées aujourd'hui Mosour-Dabaghan et non loin du lac Témourtou ou Issikoul. Il a donné, avec une exactitude toute chinoise, les dimensions de ce royaume et de sa capitale. Il a décrit le climat et les productions du sol fertile en fruits, en froment, en minéraux de tout genre. Il a dépeint les mœurs des habitants, qui ne manquent ni de douceur ni de vertu, et qui même ont beaucoup de goût pour les beaux-arts. Il a rappelé une coutume bizarre, subsistant même encore aujourd'hui chez ces peuples, qui aplatissent la tête des enfants nouveau-nés en la pressant avec une planchette. L'historien est même allé plus loin, et il a porté un jugement assez sévère sur le roi de cette contrée, qui manque de prudence en même temps que de capacité, et qui se laisse dominer par de puis-

sants ministres. Enfin il vient de faire l'éloge des couvents, au nombre d'une centaine environ, où il a trouvé les religieux soumis à la discipline la plus régulière, et se livrant à l'envi à la pratique des œuvres méritoires. Il semble que le récit est monté au ton le plus sérieux, et que les réalités dont il a été question jusqu'à présent ne comportent guère le mélange des rêveries bouddhiques. Mais tout à coup l'histoire fait place à la légende suivante :

« Au nord d'une ville qui est située sur les frontières orientales du « royaume, il y avait jadis, devant un temple des dieux, un grand lac de « dragons (Nâgahrada). Les dragons se métamorphosèrent et s'accou- « plèrent avec des juments. Elles mirent bas des poulains qui tenaient « de la nature du dragon. Ils étaient méchants, emportés et difficiles « à dompter; mais les rejetons de ces poulains-dragons devinrent doux « et dociles. C'est pourquoi ce royaume produit un grand nombre d'ex- « cellents chevaux[1]. »

Voilà ce que raconte sérieusement l'écrivain officiel; mais, comme intérieurement sa raison se révolte, sans qu'il s'en doute lui-même, il sent le besoin d'appuyer la tradition qu'il a recueillie, et qui lui semble probablement peu admissible, sur une autorité qui la fortifie et qui l'explique. Il ajoute donc :

« Si l'on consulte les anciennes descriptions du pays, on y lit ce qui « suit : « Dans ces derniers temps, il y avait un roi surnommé *Fleur-d'Or*, « qui montrait dans ses lois une rare pénétration. Il sut toucher les « dragons et les atteler à son char. Quand il voulait se rendre invisible, « il frappait leurs oreilles avec son fouet et il disparaissait subitement. « Depuis cette époque jusqu'à nos jours, la ville ne possède point de « puits, de sorte que les habitants vont prendre dans le lac l'eau dont « ils ont besoin. Les dragons, s'étant métamorphosés en hommes, « s'unirent avec des femmes du pays, et ils en eurent des enfants forts « et courageux, qui pouvaient atteindre à la course les chevaux les plus « agiles. Ces relations s'étant étendues peu à peu, tous les hommes « appartinrent bientôt à la race des dragons. Mais, fiers de leur force, « ils se livraient à la violence et méprisaient les ordres du roi. Alors le « roi, ayant appelé à son aide les Tou-Kioue (Turcs), massacra tous les « habitants de cette ville, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, et n'y « laissa pas un homme vivant. Maintenant, la ville est complétement « déserte et l'on n'y aperçoit nulle habitation[1]. »

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, liv. Ier, p. 4 et 5, royaume de Kiu-Tché (Koutché).

On entrevoit bien, au travers de cette absurde légende, quelques traces de faits réels; et il est assez probable que cette contrée de Koutché était renommée par ses excellents coursiers, et que, dans un temps assez récent, la horde des Turcs y avait exercé d'affreux ravages. Mais quelle transformation des faits! quelle tradition bizarre! quel conte insensé! quel charme a-t-il, à défaut de raison? quel sens caché peut-il recéler? quelle explication donne ce conte de faits beaucoup plus simples que lui et parfaitement intelligibles, qu'il prétend sans doute remplacer et embellir?

Après cette légende historique et nationale, j'en cite une autre toute religieuse. Elle se rapporte au fait que j'indiquais tout à l'heure en parlant du royaume de Vrĭdji, et de la conversion de cinq cents bateliers par Jou-Laï, le Tathâgata. J'abrége d'ailleurs cette légende.

Hiouen-thsang rencontre un stoûpa sur le bord d'un fleuve. Ce stoûpa a été construit en ce lieu pour consacrer le souvenir d'un des actes méritoires de l'Honorable du siècle. « Jadis, du temps du Bouddha, « dit Hiouen-thsang, cinq cents pêcheurs s'étant associés ensemble, se « livraient à la pêche des habitants des eaux. Un jour, dans le courant « de ce fleuve, ils prirent un grand poisson qui avait dix-huit têtes, « pourvues chacune de deux yeux. Au moment où les pêcheurs s'apprê- « taient à le tuer, le Tathâgata, qui se trouvait alors dans le royaume « de Vaiçâlî, les aperçut avec sa vue divine. Se sentant ému de pitié, il « profita de ce moment pour les convertir; et, par suite de cette circons- « tance, il ouvrit leur cœur à la foi. Alors, s'adressant à la grande mul- « titude, il dit : Dans le royaume de Vrĭdji, il y a un grand poisson; je « veux le conduire dans la bonne voie, afin d'ouvrir l'esprit aux pêcheurs; « il faut que vous connaissiez les circonstances. » Voilà donc le Tathâgata qui, laissant la multitude à Vaiçâlî, s'élance dans l'air et vient à Vrĭdji trouver les pêcheurs qu'il avait vus de trente lieues de là. Arrivé sur le rivage du fleuve, il engage les pêcheurs à ne pas tuer ce poisson, auquel il veut, dit-il, ouvrir la voie du bonheur en lui révélant son ancienne existence. Le Bouddha interroge alors le poisson, « qu'il rend « capable de parler la langue des hommes, » et il lui demande quel crime il a commis dans une existence précédente pour rouler ainsi dans une mauvaise voie et recevoir cet ignoble corps. Le poisson confesse ses crimes avec un profond repentir. Il était jadis un brahmane plein d'orgueil et d'insolence, qui ne respectait point la loi des Bouddhas. Mais maintenant il reconnaît ses fautes; et le Bouddha, pour le récompenser, le fait renaître dans le palais des dieux. Le poisson, sous cette forme divine, vient remercier le Tathâgata; il se prosterne à ses pieds;

il tourne respectueusement autour de lui et lui offre des fleurs célestes d'un parfum délicieux. « L'Honorable du siècle, continue Hiouen-thsang, « écho fidèle de la tradition, l'Honorable du siècle cita son exemple aux « pêcheurs et leur expliqua la loi excellente: Alors, ouvrant leur cœur « avec émotion, ils lui témoignèrent un respect sincère et un profond « repentir. Ils déchirèrent leurs filets, brûlèrent leurs bateaux, revinrent « à la vérité et reçurent la loi. Après avoir revêtu des habits de couleur « et entendu la sublime doctrine, ils renoncèrent à la corruption du « monde et obtinrent tous le fruit de la sainteté[1].

Je ne veux pas pousser plus loin ces citations que je pourrais très-aisément multiplier; mais j'ai hâte de dire qu'on peut aussi trouver dans les Mémoires de Hiouen-thsang bien d'autres légendes d'un tout autre caractère, qui sont d'abord beaucoup plus raisonnables, et qui, selon toute apparence, sont exactes dans les souvenirs qu'elles conservent. J'en rappelle ici quelques-unes pour montrer le côté sérieux et instructif des Mémoires de Hiouen-thsang, après en avoir montré la superstition déplorable et l'étrange niaiserie.

Le pèlerin traverse le royaume de Takshaçilâ, et, au sud-est de la capitale, on lui montre un stoûpa qui est haut de près de cent pieds. Ce fut en cet endroit, lui dit-on, qu'on arracha les yeux à Kouṇâla, fils aîné du roi Açoka, qui avait été injustement accusé par sa belle-mère. Hiouen-thsang ne manque pas de recueillir la tradition tout entière, et il raconte en détail la touchante histoire de ce malheureux prince, sa soumission aux ordres affreux de son père, sa résignation soutenue par le dévouement de sa femme, son stratagème pour se faire reconnaître du roi, sa magnanimité envers sa belle-mère coupable de son supplice immérité, et enfin sa guérison miraculeuse[2]. Je ne répète point cette histoire que j'ai déjà eu l'occasion de raconter[3]. Mais Il est à remarquer que le récit transmis à Hiouen-thsang est parfaitement conforme à celui des Soûtras sanscrits que nous connaissons, et qui ont été composés sept ou huit cents ans avant le pèlerinage du

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, page 402, livre VII, royaume de Vrĭdji. — [2] Idem, *ibid.* page 154, livre III, royaume de la Takshaçilâ. — [3] *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, page 644, d'après M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, pages 358 et 408. M. Stanislas Julien (*Mémoires de Hiouen-thsang*, p. 156) rectifie une légère erreur de M. E. Burnouf, à propos de l'histoire du prince Kouṇâla. Ce n'est pas avec un morceau d'ivoire que le roi Açoka avait coutume de cacheter ses lettres, c'était avec l'empreinte de ses dents. Ce qui a pu donner lieu à cette confusion, c'est que le mot sanscrit *danta* signifie *ivoire* aussi bien que *dent*.

bouddhiste chinois. On doit ajouter que, si les Mémoires de Hiouen-thsang racontent tout au long cette histoire, la Biographie l'a complétement omise. Il semble pourtant qu'un récit de ce genre devait encore plutôt figurer dans la Biographie que dans les Mémoires; car le pèlerin n'avait recueilli cette tradition sans doute que parce qu'elle l'avait profondément ému.

Les aventures d'un prince aussi généreux sont certainement fort intéressantes; mais tout ce qui touche le Bouddha et sa doctrine l'est bien davantage encore. A cet égard, les Mémoires sont particulièrement précieux à consulter; et, comme Hoeï-li et Yen-thsong les avaient eux-mêmes sous les yeux en rédigeant leur ouvrage, c'est aux Mémoires qu'il faut toujours directement recourir sur tous ces grands sujets. C'est ainsi qu'on y trouve les renseignements les plus étendus sur les royaumes devenus fameux par la présence du Bouddha et par ses prédications : Çrâvastî, Kapilavastou, Kouçinagara, Varâṇaçî (Benarès), Vaiçâlî, Magadha, etc., etc.[1]. Déjà les détails contenus dans la Biographie ont une grande importance, parce qu'ils précisent assez exactement les lieux par la description qu'ils en fournissent. Mais les détails dans lesquels entrent les Mémoires sont un auxiliaire et un complément que rien ne peut remplacer, en ce qui touche la configuration générale des lieux et la géographie de ces contrées. Je suis persuadé, comme je l'ai dit dans une autre occasion[2], qu'un voyageur intelligent, en prenant ces deux ouvrages pour guides, pourrait retrouver sur le sol la trace des villes et même des monuments qu'ont décrits le pèlerin chinois et ses disciples. Les troubles affreux dont l'Inde est aujourd'hui désolée ajourne ces paisibles recherches de la science; mais on les reprendra quand la paix sera revenue; et ces livres chinois, s'ils sont consultés par des investigateurs éclairés, pourront nous mettre sur la voie d'une foule de découvertes.

Après la vie du Bouddha lui-même, il n'est rien de plus important, dans l'histoire du bouddhisme, que les trois conciles, tenus l'un aussitôt après la mort du Tathâgata, non loin de Radjagrïha, l'autre cent dix ans plus tard à Vaiçâlî ou à Patalipouttra, et le troisième quatre cents ans après le Nirvâna, dans la capitale du Cachemire, sous le règne de Kanishka. La Biographie parle assez longuement du premier concile; elle s'étend beaucoup moins sur le troisième; et elle se borne à mentionner le second[3]. Par bonheur les Mémoires comblent assez bien ces lacunes,

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, pages 293, 309, 333, 353, 384, 409, etc., etc. — [2] *Journal des Savants*, cahier de février 1856, page 85. — [3] Voir, sur ces trois conciles, le *Journal des Savants*, cahier de février 1856, p. 89.

et ils présentent des renseignements étendus sur le troisième concile et surtout sur le second [1]. En réunissant la Biographie aux Mémoires, on peut en composer une narration assez complète des trois assemblées qui ont successivement fixé le canon de l'orthodoxie bouddhique. Tout ce qu'en rapporte Hiouen-thsang a été nécessairement tiré ou des documents officiels du pays ou des traditions locales; et ces deux sources d'informations ont chacune de la valeur, quoique cette valeur soit inégale.

On trouve encore dans les Mémoires certains détails historiques que l'on chercherait vainement dans la biographie et qui ne laissent pas que d'avoir leur prix. Ainsi Hoeï-li, en parlant du royaume de Tchéka, que le pèlerin traverse après ceux de Râdjapoura et de Kachmire, parle brièvement de ce royaume [2] et ne s'y occupe que des couvents et d'une aventure assez fâcheuse où le Maître de la Loi, attaqué par des brigands, faillit perdre la vie. Dans les Mémoires, au contraire, il y a un long et très-curieux récit des troubles religieux qui ont longtemps agité cette contrée. Comme on ne sait encore presque rien de l'histoire du bouddhisme dans les siècles qui ont suivi son apparition, et qu'on ignore surtout les persécutions dont il a pu être l'objet, avant celle qui le chassa pour jamais de l'Inde, ces renseignements, consignés dans les Mémoires de Hiouen-thsang, ont un intérêt tout particulier, bien qu'ils ne soient pas aussi précis qu'on pourrait le désirer. Les faits qu'il raconte « se sont passés, dit-il, plusieurs centaines d'années avant l'é« poque actuelle. » Malgré cette indécision, nous n'en apprenons pas moins qu'un roi de Tchéka, nommé Mahira-Koula, conquérant des cinq Indes, expulsa les bouddhistes de toutes les contrées soumises à sa domination et essaya de les exterminer; qu'un roi du Magadha, nommé Bâlâditya, que Mahira-Koula n'avait pu soumettre, défendit contre lui la religion persécutée. Fait prisonnier dans une guerre malheureuse, Mahira-Koula doit la vie à l'intercession de la mère de Bâlâditya; mais bientôt il s'échappe et se réfugie dans le Kachemire, où il usurpe le trône sur le roi qui lui avait donné asile, et recommence le cours de ses cruautés, qui paraissent avoir été vraiment monstrueuses [3].

Il est évident que ce récit du bon pèlerin chinois renferme la vérité, et que les contrées qu'il cite ont été, à une certaine époque, le théâtre des plus violentes persécutions religieuses. Le bouddhisme n'a point été

[1] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, pages 106, 129 et surtout 398. — [2] Idem, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, page 96. — [3] *Mémoires de Hiouen-thsang*, page 189.

exterminé comme le voulait Mahira-Koula; mais il aura beaucoup souffert tout le temps qu'a régné ce détestable prince.

Les renseignements que nous donnent les Mémoires de Hiouen-thsang, sur le royaume de Tchéka, ne sont pas les seuls de ce genre; et l'on pourrait en recueillir une assez grande quantité d'autres dans l'intérêt de l'histoire. Je n'ai signalé ceux-là que comme exemples.

En revanche, on trouvera dans les Mémoires peu de ces détails littéraires qui, dans la Biographie, forment un tableau si animé et si vivant de l'histoire du bouddhisme dans l'Inde, au moment où le Maître de la Loi la visite. Le récit même des aventures personnelles de Hiouen-thsang, que les Mémoires suppriment par les raisons que nous avons dites, est très-instructif, et, si les Mémoires ne disent qu'un mot de la fameuse caverne du royaume de Nagarahâra, où l'on voyait l'ombre du Bouddha, subsistante depuis plus de mille ans, il serait à regretter que Hoeï-li ne nous en eût pas parlé ainsi qu'il l'a fait. Ce spectacle de la piété la plus superstitieuse est triste à certains égards, si l'on veut; mais c'est aussi une partie de l'histoire de l'esprit humain; et, à ce titre, il mérite notre étude, et, jusqu'à un certain point, notre sympathie. Cette dévotion, tout aveugle qu'elle est, loin de diminuer Hiouen-thsang, le grandit au contraire; sans doute elle est ridicule; mais, si elle eût été moins ardente, le religieux chinois n'eût pas entrepris son voyage, et la postérité n'aurait rien su de tout ce qu'il lui a révélé.

En terminant cette comparaison des Mémoires et de la Biographie de Hiouen-thsang, j'avoue que je persiste dans l'opinion que j'avais d'abord émise, et je trouve toujours que M. Stanislas Julien a bien fait de commencer par l'ouvrage le moins sérieux. Les Mémoires sont d'une lecture sévère et difficile; cette lecture est monotone, comme doivent l'être des documents officiels; elle est faite surtout pour instruire, et elle s'inquiète assez peu de plaire. Certainement pour des géographes, pour des historiens et même des statisticiens, elle est fort attachante, parce qu'ils y peuvent beaucoup profiter. Mais je doute que c'eût été une bonne introduction à la Vie de Hiouen-thsang, tandis qu'au contraire la Biographie est une introduction excellente aux Mémoires. Grâce à elle, on connaît le personnage qui les a rédigés; on sait à quelle occasion et au prix de quels labeurs cette collection de documents si divers et si instructifs, en même temps que si singuliers, a été possible. On comprend beaucoup mieux l'ouvrage quand on a vécu en quelque sorte avec l'auteur qui l'a composé. Je crois que M. Stanislas Julien a pris le sage parti, et qu'il a fait preuve d'un très-juste discernement en donnant le pas à l'œuvre de Hoeï-li sur l'œuvre de son maître. A vrai

dire, quand M. Stanislas Julien a commencé sa publication, il n'y avait guère que lui qui pût être juge, et décider du choix en connaissance de cause, attendu que lui seul possédait les deux ouvrages et pouvait les comparer. Aujourd'hui que, par ses heureux travaux, cette comparaison est devenue facile à tout le monde, j'espère que tout le monde sera de son avis et du mien.

Nous rendrons compte du second volume des mémoires de Hiouen-thsang dès qu'il aura paru.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Boissonade, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Passy (Seine), le 9 septembre 1857.

M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 18 septembre.

Ces deux grandes pertes, qui seront un sujet de deuil pour toute l'Europe savante, doivent être particulièrement ressenties par le Journal des Savants, dont M. Quatremère était l'un des assistants, et dont M. Boissonade avait été l'un des auteurs. Nous publierons dans nos plus prochains cahiers une notice sur les travaux de chacun de nos deux illustres et regrettés confrères.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Largeteau, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Pouzauge (Vendée), le 11 septembre 1857.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le comte de Pradel, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort, le 20 septembre 1857, à Villesavin (Loir-et-Cher).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traces de bouddhisme en Norwége avant l'introduction du christianisme, par M. C. A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'université royale de Norwége. Paris, 1857, in-8°, 74 pages, avec deux planches. M. Holmboe a cru trouver des ressemblances assez frappantes entre quelques monuments norwégiens et les monuments bouddhiques, et il a poursuivi cette comparaison sur les topes (hoûpas) des bouddhistes et les haughs des anciens habitants de la Norwége, en analysant ces monuments dans leurs moindres détails et dans tous les accessoires qui d'ordinaire les accompagnent. Ce serait certainement une découverte fort neuve que celle du bouddhisme se répandant au nord de l'Europe dans les siècles qui ont précédé ou qui ont suivi immédiatement l'ère chrétienne. Nous ne savons si M. Holmboe a bien complétement démontré cette thèse; mais les rapprochements qu'il signale sont curieux, et il n'est pas sans utilité de les étudier.

Les Ennéades de Plotin, chef de l'école néoplatonicienne, traduites pour la première fois en français, accompagnées de sommaires, de notes et d'éclaircissements, et précédées de la Vie de Plotin et des principes de la théorie des intelligibles de Porphyre, par M. N. Bouillet, conseiller honoraire de l'Université, inspecteur de l'académie de Paris, tome Ier. Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1857, in-8° de CXXXIV-548 pages. — C'est un grand service que M. N. Bouillet vient de rendre aux études philosophiques en entreprenant la tâche ardue de traduire en français les Ennéades de Plotin. Jusqu'à présent, on ne les connaissait guère dans notre langue que par le petit traité du Beau, traduit par M. Anquetil, et par les morceaux choisis qu'en a donnés M. Barthélemy Saint-Hilaire voilà douze ans. Plotin est certainement un des auteurs les plus difficiles à comprendre à cause de la négligence systématique qu'il apporte à son style et que nous a expliquée son disciple Porphyre, à cause de l'obscurité profonde de ses idées, et à cause, enfin, du siècle et du pays où il écrit, vers la fin du IIIe siècle, à Alexandrie en Egypte. Plotin est comme on sait, le chef de la seule école mystique qu'ait produite l'antiquité. Il fonda le néoplatonisme et l'éclectisme alexandrin, qu'on peut regarder comme la dernière lueur de la philosophie grecque et du paganisme expirant; et ce syncrétisme s'inspire à la fois de Platon, qu'il regarde comme son maître, d'Aristote et de tous les systèmes antérieurs, en les mêlant, pour surcroît de confusion, à des traditions orientales dont la vague et déplorable influence redouble encore les ténèbres naturelles de tout mysticisme. Il est donc excessivement difficile de comprendre et de traduire Plotin. M. N. Bouillet s'est préparé à cette rude besogne par les plus fortes et les plus persévérantes recherches. Ce premier volume que nous avons sous les yeux en porte la trace la plus évidente et la plus utile : longue et très-solide préface; notice bibliographique exacte et complète; annexes propres à mieux faire comprendre les théories de Plotin; sommaires, Vie de Plotin par Porphyre; notes érudites et perpétuelles; éclaircissements de tout genre; M. N. Bouillet n'a rien négligé, et tous ses soins nous ont paru aussi heureux qu'attentifs. Comme introduction à la doctrine de Plotin, M. Eugène Lévêque, jeune professeur de philoso-

phie plein de talent et de zèle, a joint au livre de M. N. Bouillet divers morceaux de Porphyre, d'Ammonius et de Numénius.

Nous sommes heureux d'annoncer au monde savant une nouvelle aussi bonne et aussi inattendue que celle de la traduction de Plotin par M. N. Bouillet.

Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXIe, seconde partie. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4° de 427 pages. — On trouve au commencement de ce volume d'importantes recherches de M. Guigniaut sur les mystères de Cérès et de Proserpine et sur les mystères de la Grèce en général. Ce travail comprend : 1° un premier mémoire intitulé : *de l'Hymne homérique à Déméter (Cérès), et de son rapport avec les mystères d'Éleusis, leurs rites et les dogmes qui pouvaient y être enseignés;* 2° un second mémoire sur les mystères de la Grèce et les mystères d'Éleusis en particulier. Ce second mémoire est divisé en quatre sections. L'auteur, après une revue critique préliminaire des principales opinions modernes sur les mystères, leur origine et leur histoire, traite des mystères considérés en eux-mêmes, spécialement de ceux d'Éleusis, de leur nature, leur portée, leur influence morale et religieuse; il examine les documents nouveaux fournis à l'histoire des mystères d'Éleusis par les *Philosophumena* attribués à Origène, et énumère les monuments figurés qui se rapportent aux mystères d'Éleusis et, en général, au culte de Cérès et de Proserpine. Deux mémoires de M. Natalis de Wailly complètent le volume : le premier a pour titre : *Recherches sur le système monétaire de saint Louis;* le second traite des variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale.

Esquisses historiques sur Moscou et Saint-Pétersbourg, à l'époque du couronnement de l'empereur Alexandre II, par M. A. Regnault, archiviste du conseil d'État, etc. Paris, P. Bertrand, rue de l'Arbre-Sec, n° 22, 1857, in-8° de 308 pages. — M. A. Regnault, à qui on doit une *Histoire du conseil d'État* et un *Voyage en Orient*, vient de publier ces esquisses, où il a eu le talent de dire agréablement des choses peu connues et d'en faire savoir un bon nombre qui étaient tout à fait ignorées. Il nous peint la Russie telle qu'il l'a vue au sacre d'Alexandre II, belle et majestueuse, avec ses usages antiques qui n'ont pas plus changé que son calendrier.

TABLE.

Pages.

1° Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert; 2° Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par M. Ch. Grandgagnage. (1er article de M. Littré.) 537

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (5e et dernier article de M. Biot.) 549

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc.; Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc. (6e et dernier article de M. Vitet.) 561

Voyages des pèlerins bouddhistes, etc. (3e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 584

Nouvelles littéraires 598

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1857.

Tables de la Lune, d'après le principe newtonien de l'attraction universelle, par P. A. Hansen, directeur de l'observatoire ducal de Gotha. 1 vol. in-4° de 511 pages, publié aux frais du Gouvernement britannique. Londres, 1857.

PREMIER ARTICLE.

Voici un ouvrage d'une étendue considérable, tout composé de nombres. Sa confection a exigé beaucoup d'années de travail, et d'immenses calculs. Pour aider à l'exécuter, l'assistance de deux Gouvernements, appartenant à des nations différentes, le Danemark et l'Angleterre, a été successivement accordée à un habile mathématicien doué d'une infatigable patience. Une guerre coûteuse ayant interrompu les secours que le premier lui donnait, le second les lui a généreusement continués. Puis, quand l'œuvre de la science a été accomplie, ce même Gouvernement en a effectué à ses frais la publication, qui autrement aurait été impossible; et aujourd'hui, il offre ce volume en présent à toutes les institutions savantes du monde civilisé, même aussi à de simples particuliers qu'il juge pouvoir en faire un utile usage. Quel est donc l'objet de cette entreprise? Et en quoi est-elle assez importante pour avoir mérité des protections si continues, comme si puissantes? Le titre seul du livre le dit, à ceux qui en comprennent la portée. Mais combien petit en est le nombre! Les sciences sèment, produisent, et la société récolte; bien souvent sans connaître, sans soupçonner, ce qu'il a fallu d'efforts de

pensée, et de travaux secrets progressivement perfectionnés pendant des siècles, pour préparer, et mettre à son usage, les bienfaits dont elle jouit. Elle admire les conquérants qui ont ravagé le monde. Elle entoure leur souvenir d'une auréole de gloire; et rarement sait-elle les noms de ceux qui ont usé leur vie pour elle, en travaillant à étendre les connaissances et le pouvoir du génie humain! Cicéron, questeur en Sicile, racontant qu'il a découvert le tombeau d'Archimède, l'appelle *humilem homunculum! Humilem homunculum e radio et pulvere excitabo*[1]. Combien d'autres, autant ou plus élevés dans les dignités publiques, n'ont pas su qu'Archimède a existé. Mais qu'importe ce dédain, ou cette ignorance? connus ou inconnus, ces scrutateurs de la nature, qu'un souffle divin anime, se succèdent, et poursuivent leur voie, d'âge en âge. Il vient un temps, et ce temps est venu, où les sciences qu'ils ont créées rendent à la société de si grands, de si nombreux, et de si éclatants services, que partout, en Amérique ainsi qu'en Europe, les Gouvernements éclairés et prévoyants, s'empressent, se font honneur de les aider à les produire. Tel est l'intérêt qui s'attache au volume que nous annonçons. Il est l'instrument abstrait d'un de ces plus surprenants miracles de la science. Un navire est jeté sur l'Océan, à mille lieues de toutes côtes, ne voyant que les eaux et le ciel. L'homme qui le monte, va déterminer sur cette immensité uniforme, la position absolue du point imperceptible où il se trouve; et la précision de son calcul sera telle, que, du haut des mâts de son navire, l'horizon que sa vue découvre s'étendra presque aussi loin, ou plus loin même que ne pourrait s'étendre son erreur. Ainsi, la côte la plus proche qui lui offrira un port pour s'abriter, ou qui lui opposerait des récifs sur lesquels il irait se perdre, lui deviendra sensible par l'intelligence avant de la voir. Comment s'est-il donné cette puissance d'intuition que ne lui avait pas accordée la nature? Par quels actes de ses sens et de sa pensée parvient-il à l'exercer? Voilà autant de mystères que l'on aimera sans doute à connaître.

C'est dans les positions rapidement changeantes de la lune sur le contour du ciel que le navigateur trouve les signaux qui le mettent à chaque instant en rapport avec tous les autres points connus du globe terrestre. Ce sont les tables des mouvements de cet astre, incessamment perfectionnées par les travaux réunis des géomètres et des astronomes, qui lui donnent cette perception anticipée des terres encore invisibles; non pas au moyen d'un emploi immédiat qui demanderait trop de temps et de science, mais par l'intermédiaire d'éphémérides ou almanachs lu-

[1] Cic. *Tuscul.* lib. V, § 23.

naires que l'on en déduit, et que tous les Gouvernements maritimes font calculer plusieurs années à l'avance, pour qu'il puisse s'en munir quand il entreprend des voyages de long cours. Il n'a plus qu'à s'en appliquer les résultats par ses observations actuelles, partout où il se trouve transporté. Comment le peut-il? c'est ce qui me reste à dire.

Dans un autre volume de ce journal, année 1844, j'ai décrit avec détail les instruments, les procédés d'observation, et les méthodes de calcul, que l'on emploie aujourd'hui, soit à terre, soit à la mer, pour déterminer à chaque instant les positions apparentes des astres, telles que les verrait directement un observateur placé au centre de la terre, si l'atmosphère n'existait pas. Prenant donc tout de suite des résultats d'observation ramenés à ce cas idéal, j'en ferai l'application à la lune. Tout le monde a pu remarquer que, d'un jour à l'autre, cet astre comparé aux étoiles fixes, éprouve parmi elles des déplacements considérables. Ce mouvement qui lui est propre, est tel, qu'en vingt-quatre heures, elle décrit, d'occident en orient, sur le contour du ciel, un arc dont l'amplitude moyenne surpasse treize degrés sexagésimaux; tandis que, durant le même temps, le soleil par son mouvement propre décrit dans le même sens moins d'un degré, et les planètes un arc bien plus petit encore. La distance apparente de la lune au soleil, ainsi qu'aux planètes et aux étoiles qui se rencontrent sur sa route, change donc sans cesse à raison de ce transport; et la rapidité de ses déplacements devient surtout manifeste, quand on la suit avec des instruments qui peuvent y faire apprécier de petites fractions de degré. Considérons maintenant un navigateur muni de pareils instruments, construits avec les artifices nécessaires pour qu'ils puissent lui servir à mesurer les hauteurs apparentes des astres au-dessus de l'horizon, et les arcs célestes compris entre eux, aussi commodément et presque aussi exactement que s'il était à terre. Munissons-le aussi de montres marines, dont la marche constamment suivie, et ramenée à une uniformité idéale par des observations astronomiques réitérées tant de nuit que de jour, lui donne la mesure exacte des intervalles de temps, et lui indique à chaque moment le temps solaire absolu, ou l'*heure qu'il est*, à son bord. Ainsi outillé, il déterminera directement, sans autre secours, la distance actuelle du pôle visible à son zénith, ou sa latitude. Celle-ci portée sur les cartes nautiques, ou comparée aux tableaux imprimés qui contiennent la liste de tous les lieux du globe dont la position a été déjà déterminée astronomiquement, lui fera connaître le parallèle terrestre sur lequel il se trouve, et il lui restera seulement à savoir quel point il occupe sur ce parallèle. C'est à quoi la lune va lui servir. A un moment quelconque où il peut la voir, soit la nuit, soit le

jour, il mesure la distance apparente de son bord éclairé, à quelque étoile connue, à une planète ou au soleil; et de là, par des réductions mathématiques qu'il a apprises, il conclut la distance angulaire vraie des centres des deux astres, telle qu'on la verrait directement du centre de la terre, à cet instant que sa montre marine lui a marqué au temps du bord. Supposez que par un hasard heureux, un astronome établi dans quelque observatoire fixe, à Paris, Greenwich, ou Washington, ait justement déterminé cette même distance centrale, en notant aussi l'heure solaire absolue qu'il comptait sous son méridien propre, quand elle s'est réalisée. Supposez encore que, par un art magique, il transmette aussitôt cette heure au navigateur. Elle sera différente de celle du bord; et, se rapportant à un même signal céleste instantané, la différence convertie en arc, fera connaître à celui-ci, l'angle compris entre son méridien local et le méridien de l'observatoire fixe, ou sa longitude comptée de ce lieu connu. Cette longitude étant portée à partir de là sur le parallèle terrestre où il sait être, achèvera d'y marquer sa position précise. Reste à trouver l'observateur toujours prêt à faire l'observation correspondante, et le magicien toujours prêt à la transmettre.

L'un et l'autre se créent artificiellement, par le pouvoir de la science abstraite. Dans les pays qui ont de grands intérêts maritimes, et qui se font une gloire nationale d'assurer le salut de leurs navigateurs par leurs lumières propres, la France, l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique, ce soin est confié à une institution spéciale, dirigée par une ou plusieurs personnes versées dans les théories mathématiques et astronomiques, ayant sous leurs ordres un personnel plus ou moins nombreux de calculateurs pratiques, comme sont les commis de la banque ou du trésor, pour ces deux établissements. Prenons la France pour exemple. Le bureau des longitudes y est chargé par une loi de cette direction. Ayant choisi pour base du travail les tables de la lune estimées les plus exactes, on fait calculer plusieurs années à l'avance pour chaque jour et chaque nuit, de trois heures en trois heures, les distances angulaires de la lune au soleil, ainsi qu'aux planètes et aux principales étoiles, qui à ces jours-là ne se trouveront pas absorbées dans la lumière solaire. Les instants où ces distances calculées se réaliseront d'après la table théorique, sont notés en temps de l'observatoire de Paris. Le navigateur muni de ces tables avant de quitter la terre, y trouve, pour chaque jour, des distances lunaires, entre lesquelles celles qu'il observe se trouvent comprises; et comme ces distances théoriques sont assez rapprochées pour que le déplacement de la lune entre deux consécutives puisse être considéré comme sensiblement uniforme, il conclut l'heure de la correspondante

exacte par une opération arithmétique très-simple, que l'on appelle une interpolation. Ainsi, tant que les éphémérides de la lune, qu'il a emportées, demeurent applicables, elles réalisent pour lui la fiction que nous avions imaginée, d'un astronome lointain toujours prêt à observer au même instant que lui, et pouvant lui transmettre aussitôt l'heure solaire que l'on compte alors à la station fixe. Posséder ou ne posséder pas un trésor pareil, dans un voyage de long cours, est, pour le navigateur une question de vie ou de mort[1].

Ces éphémérides lunaires font partie des recueils que l'on appelle, en France, la *Connaissance des temps*, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, le *Nautical Almanac*. On y insère encore beaucoup d'autres données astronomiques calculées aussi à l'avance, d'autant plus nombreuses et s'appliquant à des prévisions plus éloignées, selon la quotité de fonds que chaque Gouvernement y consacre. En général, la confection, l'étendue et la publication de ces recueils dépendent d'un seul ressort : l'argent. Les deux pays où les allocations les plus considérables sont accordées, pour ce but d'utilité, à la fois maritime et scientifique, sont l'Angleterre et les États-Unis.

Par l'exposé qui précède, on voit que l'évaluation des longitudes en mer, au moyen des distances lunaires, se fonde sur deux opérations, dont l'exactitude y est également nécessaire. Elles consistent à déterminer les heures solaires absolues, vraies ou moyennes, que l'on compte à bord et dans l'observatoire fixe choisi pour point de départ, au moment où chaque distance se réalise dans le ciel. La première de ces déterminations s'effectue pratiquement par le navigateur, avec d'autant plus de précision qu'il y emploie de meilleurs instruments. La seconde s'effectue théoriquement par le calcul, d'après les tables lunaires, avec une exactitude proportionnée à leur justesse. L'idée de la méthode est en elle-même fort simple et on l'a de très-bonne heure imaginée[2]. Mais,

[1] Voyez à ce sujet la singulière négociation qui eut lieu dans un port de la mer Pacifique, entre les commandants de deux navires qui avaient épuisé leur approvisionnement de *Nautical Almanacs*, et le capitaine Basile Hall, qui, parti plus récemment d'Europe, s'en trouvait encore pourvu. (*Journal des Savants*, année 1844, p. 482.) — [2] Elle se présenta aux astronomes dès le commencement du XVIe siècle. Apian, professeur de mathématiques à Ingolstadt paraît avoir été le premier qui, dans un traité de cosmographie publié en 1524, proposa l'observation des distances de la lune aux étoiles, comme un moyen de déterminer les longitudes. Gemma Frisius reproduisit la même proposition en 1530 dans un ouvrage également de cosmographie, où il enseignait à réaliser graphiquement l'opération sur un globe. Kepler recommanda aussi ce mode de détermination des longitudes en 1527, dans ses *Tables Rudolphines*. Il fut de nouveau mis au jour et réduit en méthode mathéma-

pour apprécier l'utilité dont elle peut être, et savoir à quelles conditions elle est pratiquement applicable, il faut se rendre compte de l'influence que les erreurs commises dans les deux opérations qui la composent doivent avoir sur la position estimée du navigateur. Cette appréciation est l'objet d'une note mathématique que je dois à l'obligeance de mon ami M. Caillet, examinateur de la marine. Je la rapporte au bas de cette page[1]; j'en présenterai seulement ici le résultat général.

tique en 1634 par Morin professeur de mathématiques au Collége royal, qui en fit le sujet d'un traité spécial, et le présenta comme de son invention au cardinal de Richelieu, lequel le fit examiner par une commission de savants, du nombre desquels était Pascal. La commission reconnut que la méthode proposée était bonne, mais que l'idée n'en était pas nouvelle, et que les tables de la lune usitées alors étaient trop imparfaites pour qu'on pût l'appliquer. Cette difficulté trop réelle ne fut levée que par l'apparition des tables de Mayer. Lacaille, dans son voyage au cap de Bonne-Espérance, constata alors l'utilité pratique de la méthode, la perfectionna, et dans l'introduction à ses éphémérides, de 1755 à 1765, il proposa d'en faciliter l'usage, en publiant pour les marins, sous le titre d'*Almanachs nautiques*, des tables où l'on trouverait d'avance les distances de la lune aux principales étoiles toutes calculées d'avance de quatre heures en quatre heures, ou pour des intervalles de temps moindres. Maskeline, ayant eu aussi l'occasion de répéter les mêmes épreuves, dans un voyage qu'il fit à Sainte-Hélène en 1761, adopta l'idée de Lacaille, et fit depuis lors insérer les distances lunaires calculées de trois heures en trois heures, dans le recueil annuel devenu depuis célèbre sous le titre de *Nautical Almanac*, dont le premier volume parut en 1767. Lalande en 1774 obtint que l'on transportât dans la *Connaissance des temps* ces tables anglaises de distances, l'usage n'étant pas encore venu de donner aux astronomes français les secours d'argent que le bureau des longitudes d'Angleterre accorde à l'astronome royal pour payer des calculateurs dont il n'a qu'à diriger et vérifier le travail. On a depuis institué en France le même genre de dépenses, dans des limites proportionnées à l'utilité que le Gouvernement leur suppose. Tout ceci offre un exemple du travail incessant que les sciences ont à faire pour transformer leurs conceptions abstraites en applications.

[1] *Influence de l'erreur d'une distance lunaire sur la longitude du navire.*

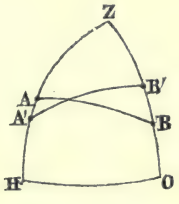

Soient Z le zénith, HO l'horizon, B le lieu apparent du centre de la lune, B' son lieu vrai, A le lieu apparent du centre du second astre, A' son lieu vrai.

Les distances lunaires, comme tous les arcs de grands cercles célestes, s'évaluent en parties appelées degrés, minutes et secondes, que je supposerai appartenir à la division sexagésimale de la circonférence.

Nommons Δ la distance apparente des centres déduite de l'observation,
Δ' la distance vraie correspondante,
δ l'erreur dont la distance Δ est affectée,
δ' l'erreur résultante sur Δ';
Nous aurons $AB = \Delta + \delta$, $A'B' = \Delta' + \delta'$, et si l'on appelle
b la hauteur apparente BO du centre de la lune,
b' sa hauteur vraie B'O,
a la hauteur apparente AO du second astre,
a' sa hauteur vraie A'O,
Les deux triangles ZA'B' et ZAB donneront

$$\cos Z = \frac{\cos(\Delta' + \delta') - \sin a' \sin b'}{\cos a' \cos b'} = \frac{\cos(\Delta + \delta) - \sin a \sin b}{\cos a \cos b}$$

D'où l'on tire, en développant la valeur de δ' suivant les puissances croissantes de δ et en se bornant au terme du premier ordre,

$$\delta' = \delta \frac{\sin \Delta \cos a' \cos b'}{\sin \Delta' \cos a \cos b}$$

Par suite, δ' diffère très-peu de δ; c'est-à-dire que l'erreur de la distance apparente se reporte en entier sur la distance vraie.

Pour obtenir l'erreur y qu'elle produit sur l'heure de Paris ou, sur la longitude, représentons par D la variation en 3 heures, des distances données par les éphémérides; nous aurons proportionnellement

$$\text{en temps } y = 3^h \frac{\delta}{D}; \qquad \text{ou en arc } y = 45^\circ \frac{\delta}{D}$$

Les valeurs de D oscillent entre les limites extrêmes 1° 17′ et 1° 55′, selon les phases de mouvement où la lune se trouve. On aura donc entre ces limites :

$$\text{erreur } y > 45^\circ \frac{\delta}{1^\circ 55'} \text{ et } < 45^\circ \frac{\delta}{1^\circ 17'}$$

c'est-à-dire $y > 23\,\delta$ et $< 35\,\delta$. (Voyez le *Traité de navigation* de M. Caillet, n° 311.)

Supposons, par exemple $\delta = 30''$; il viendra $y > 11',5$ et $< 17',5$
$= 20'' \ldots\ldots\ldots\ldots > 7',7 \ldots < 11',7$
$= 15'' \ldots\ldots\ldots\ldots > 7',7 \ldots < 8',7$

Nous sommes en droit d'admettre que l'erreur de la longitude ne devra jamais dépasser 15′ environ, quand les observations seront faites avec soin. De là résulte le tableau inséré dans le texte, indiquant la plus forte erreur dont la position du navire peut être affectée dans le sens parallèle à l'équateur. (*Note de M. Caillet.*)

Chaque minute d'erreur dans l'évaluation théorique ou pratique d'une de ces distances, se reporte agrandie sur la longitude qui s'en déduit; et, selon la phase de mouvement où la lune se trouve, l'erreur résultante varie de 23′ à 35′. Si le navire parcourt l'équateur terrestre, chacune de ces minutes d'arc produit sur sa position une différence d'un mille marin, dont trois composent une lieue marine de vingt au degré. Il en résulte donc un déplacement total de 23 à 35 milles, ou en lieues de $7\frac{2}{3}$ à $11\frac{2}{3}$. L'effet est moindre sur des parallèles moins distants du pôle, mais je prends l'équateur pour exemple. Or, les premières tables de la lune calculées par Halley d'après la théorie de Newton comportaient des erreurs qui allaient jusqu'à sept ou huit minutes; ce qui entraînait sur la longitude équatoriale des déplacements de soixante à quatre-vingt-dix lieues. Les erreurs des distances optiquement mesurées à la mer, au moyen des instruments qu'on avait alors n'étaient guère moindres. Avec des procédés théoriques et pratiques aussi imparfaits, l'évaluation des longitudes à la mer par la mesure des distances lunaires, bien loin d'être utile, aurait été pleine de dangers.

Voici maintenant ce qu'est devenue cette méthode après un intervalle de 150 années. Aujourd'hui, on peut généralement admettre que l'erreur de la longitude évaluée à la mer ne dépassera pas 15′ quand les observations auront été faites avec soin. L'erreur qui en résultera sur la position du navire dans le sens du parallèle qu'il décrit, se voit dans le tableau suivant :

LATITUDE DU NAVIRE.	ERREUR COMMISE sur LA POSITION DU NAVIRE dans le sens du parallèle.
0°	15 milles.
20°	14,5
30°	13,0
40°	11,5
50°	9,6
60°	7,5
70°	5,1
80°	2,6

Ainsi le navigateur intelligent ne se trompera pas de plus de cinq lieues marines sur la distance de la terre, vers laquelle il marche. Il pourra donc toujours la prévoir d'assez loin, et de beaucoup plus loin, qu'il ne lui est nécessaire pour n'en être pas surpris.

Comment un si grand progrès a-t-il pu être obtenu en si peu de temps? Il a été le résultat des efforts incessants qui ont été faits durant ces 150 années pour amener à un même degré de suprême exactitude, les instruments d'observation employés à la mer, et les théories mathématiques par lesquelles les mouvements de la lune peuvent être numériquement calculés. Ce caractère de perfection a été assez promptement atteint pour les instruments. Mais les tables lunaires ont été bien plus lentement améliorées, sans qu'on puisse encore aujourd'hui les croire parfaites. Et il n'y a pas lieu d'en être surpris, parce que cette seconde partie du problème est incomparablement plus difficile que l'autre.

L'usage auquel on les destine, c'est de prédire longtemps à l'avance la position que la lune occupera dans le ciel, à telle heure quelconque de l'observatoire fixe pour lequel on les établit. Or le mouvement propre de la lune est extrêmement variable. Les astronomes qui se sont appliqués à le suivre pendant plus de vingt siècles, depuis Hipparque jusqu'à Tycho, ont pu seulement constater par l'observation quelques-unes de ses inégalités les plus considérables. Une foule d'autres, moins sensibles et dont les lois sont plus complexes, ont échappé à leur sagacité, comme à leurs instruments. Il aurait été à jamais impossible de démêler cette multitude de phénomènes enchevêtrés, si Newton n'avait pas découvert qu'ils ont pour cause unique et commune la force universelle qui fait graviter tous les corps planétaires les uns vers les autres, avec une énergie proportionnelle à leurs masses, et inverse du carré de leurs distances mutuelles. En vertu de cette loi générale, le mouvement de circulation de la lune autour de la terre, est perpétuellement troublé par les attractions d'intensité inégale que le soleil exerce sur ces deux corps, aux diverses distances où ils se trouvent de lui. L'orbite lunaire se présente ainsi à nous comme une ellipse, qui, toujours agitée dans des limites prescrites, change à chaque instant de forme, de grandeur, de direction, de position dans l'espace, et qui est décrite par un mobile dont la vitesse, sans cesse variée, éprouve des intermittences continuelles de retardement ou d'accélération. On conçoit qu'un mécanisme si complexe ne pouvait être pénétré qu'au moyen d'une application très-profonde du calcul. C'est en cela que consiste le fameux problème *des trois corps*, qui a tant occupé les géomètres

du XVIIIe siècle. L'analyse mathématique n'était pas assez avancée au temps de Newton pour qu'il pût l'embrasser dans son ensemble. Mais, guidé par la connaissance de la cause physique d'où résultent tous ses détails, il l'attaqua par parties avec une puissance d'intuition infinie; et non-seulement il put déduire ainsi de la théorie les principales inégalités déjà reconnues par les astronomes, sauf une, appelée l'évection, mais il en mit au jour un grand nombre d'autres, plus cachées quoique non moins réelles, dont l'observation seule n'aurait pas pu faire discerner la nature, ni même soupçonner l'existence.

En réunissant ces découvertes, aux constructions empiriques d'Horrox sur le mouvement de l'apogée lunaire, que lui-même n'avait pas pu tirer de son calcul, Newton en composa un ensemble qu'il communiqua à Whiston son suppléant au collége de Cambridge, et celui-ci le publia dans ses *Prælectiones astronomicæ* sous le titre de *Theoria lunæ newtoniana*. La communication est datée du 29 novembre 1703. Ce Whiston était un géomètre médiocre, d'une imagination très-ardente. En 1713, il prévalut assez sur la timidité naturelle de Newton, alors âgé de 81 ans, pour obtenir de lui qu'il appuyât de son nom près de la chambre des communes, un projet de bill tendant à proposer une récompense publique pour la mesure des longitudes en mer, soit par les distances lunaires ou d'autres procédés astronomiques, soit par la confection de montres qui pussent toujours marquer à bord l'heure actuelle du lieu de départ. Le bill passa à l'unanimité, et la récompense proposée fut magnifique, s'élevant à 20,000 livres sterling (500,000 francs) si la longitude était obtenue avec une erreur moindre qu'un demi-degré de grand cercle terrestre, et à 15,000 ou à 10,000 si l'exactitude de la détermination atteignait seulement un tiers de degré ou un degré. Ce bill, adopté peut-être sans de bien sérieuses espérances, eut un grand retentissement et d'immenses effets. La France, la Hollande proposèrent des encouragements analogues. Mais la mécanique pratique se trouva mieux préparée que la science du calcul à en profiter.

Encore ce triomphe de l'art ne fut-il obtenu qu'après beaucoup d'essais, où les difficultés du problème, successivement révélées par l'expérience, faisaient chercher et découvrir à mesure les moyens d'y remédier. Les premières montres reconnues propres au service de mer furent construites entre les années 1726-1763 par l'artiste anglais Harrison; et le degré d'exactitude où il les amena, lui valut du parlement une récompense de 10,000 livres sterling, la moitié du prix total, le reste étant réservé pour l'avenir. Les artistes français ne tardèrent pas à marcher avec succès dans la même voie, en y apportant des inventions qui leur

étaient propres. De 1761 à 1773 Ferdinand Berthoud, de 1763 à 1764 Pierre Leroi, construisirent des garde-temps, dont l'excellence fut constatée dans plusieurs voyages maritimes, ordonnés expressément pour les éprouver. Grâce à ces rivalités paisibles, l'horlogerie de précision se perfectionnant toujours, a rendu aujourd'hui ce genre d'instruments d'un usage général dans la grande navigation.

La détermination des longitudes, par la mesure et le calcul des distances lunaires, exigea beaucoup plus de temps pour être rendue praticable. Il s'écoula plus de quarante années, depuis Newton, avant que l'analyse mathématique fût devenue assez puissante pour embrasser dans son ensemble le problème des trois corps, dont le système formé par le soleil, la terre et la lune, est un cas particulier. Vers 1747, Euler, Clairaut, d'Alembert, l'abordèrent simultanément, chacun à l'insu des deux autres; et si, dans ce premier effort, ils n'en donnèrent pas des solutions numériques absolument complètes, ce que l'on n'a pas aujourd'hui encore, ils établirent la méthode générale par laquelle on peut le résoudre dans son abstraction mathématique. Les deux géomètres français l'ayant surtout envisagé dans son application au mouvement de la lune, on vit découler de leur théorie, non-seulement les inégalités de ce satellite que Newton avait déjà dérivées du principe de l'attraction, mais un grand nombre d'autres, particulièrement l'évection et le mouvement de l'apogée, qu'il n'avait pas su en déduire. Clairaut tira de ses recherches des tables de la lune entièrement fondées sur ce principe; et en 1750 il les adressa à l'Académie de Saint-Pétersbourg où elles remportèrent le prix qu'elle avait proposé pour un pareil travail. Depuis, il s'appliqua encore à les perfectionner; et en 1763 il en publia une édition nouvelle où les résultats théoriques se rapprochaient beaucoup plus des observations. De son côté Euler, témoin du succès de Clairaut et de d'Alembert en 1747, ne renonça pas à partager l'honneur que promettait une application si importante, dont la solution qu'il avait donnée du problème des trois corps, préparait tous les éléments. Elle était spécialement appropriée au système formé par le Soleil, Jupiter et Saturne. En adaptant ce cadre au système plus restreint qu'il lui fallait considérer, il en vit presque immédiatement ressortir le mouvement des nœuds de l'orbe lunaire, et les inégalités de son inclinaison sur l'écliptique; puis, continuant de s'attacher à cette recherche avec son habileté, et son ardeur infatigable, il put dès 1753, la présenter entièrement embrassée, au point de vue mathématique dans un traité spécial qu'il intitula *Theoria motus lunæ*, œuvre admirable par la généralité et la netteté de l'exposition, par la spécification précise des

particularités, des difficultés propres au problème, et à laquelle il ne restait plus que d'appliquer des nombres[1]. Il le fit plus tard. Mais lui, et ses deux illustres rivaux, n'étant pas eux-mêmes astronomes, ne pouvaient appuyer, éprouver leurs calculs, que sur des observations peu nombreuses, qui leur étaient communiquées, sans qu'il leur fût possible d'en apprécier l'exactitude. Ce complément de connaissances pratiques fut apporté à leurs travaux par Tobie Mayer, rare génie, enlevé trop tôt aux sciences à l'âge de trente-neuf ans. Mathématicien assez profond, non-seulement pour comprendre les formules des géomètres, mais, au besoin pour les étendre ou les rectifier, expérimentateur habile, et observateur sagace, il réunissait en lui tous les genres de talents qui composent un savant complet. S'appuyant sur les formules d'Euler, il en détermina tous les éléments numériques par ses observations propres, avec l'adresse d'un astronome consommé. Il les disposa dans l'ordre le plus commode pour les calculs pratiques; et il en composa ainsi des tables de la lune qu'il adressa en 1755 au bureau des longitudes de Londres pour concourir au prix proposé. L'illustre Bradley, alors astronome royal, fut chargé de les éprouver par l'observation. Il les trouva tout d'abord fort supérieures à celles que l'on possédait; et, après y avoir introduit quelques légers changements de forme qui en rendaient l'usage plus exact, il déclara que 1100 observations auxquelles il les avait comparées, n'y avaient pas décélé d'erreur plus forte qu'une minute de degré, ce qui était une limite de précision presque inespérée alors. Il n'hésita donc pas à les recommander aux commissaires de l'amirauté comme devant être d'une grande utilité pour la navigation. Cependant Mayer voulut les améliorer encore, en perfectionnant les données d'observation sur lesquelles il les avait établies. Il inventa aussi un instrument qui devait faciliter leur application à la mer, en y rendant les mesures des distances lunaires infiniment plus précises qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, sans les rendre plus malaisées à obtenir. C'est, à peu de chose près, *le cercle de réflexion,* dont Borda a très-avantageusement propagé l'usage parmi nos marins[2]. Ces travaux de théorie, et de pratique inven-

[1] Pétersbourg, 1753, in-8°; c'est, je crois dans cet ouvrage que l'on trouve la première trace du procédé de *la variation des constantes arbitraires,* devenu depuis d'un usage si général dans la mécanique céleste. A la page 12, § 8, Euler considère tour à tour la longitude du nœud et l'inclinaison de l'orbite comme simultanément constants et comme simultanément variables dans l'équation trigonométrique qui les unit, et il obtient ainsi la relation analytique qui lie l'une à l'autre les variations instantanées de ces deux éléments. — [2] Le principe du perfectionnement considérable qui fut apporté aux observations des marins par l'invention de

tive, qui devaient être si utiles à toutes les nations du monde, occupèrent exclusivement les dernières années de Mayer. Il s'y appliqua sans relâche, au milieu des chagrins et des tourments causés par la guerre qui avait envahi le Hanovre, et fait de son observatoire un magasin militaire. Il mourut à cette tâche en 1761, laissant deux exemplaires corrigés de ses tables de la lune. Sa veuve les adressa au Gouvernement anglais qui en ordonna la publication et accorda, en deux fois, une récompense de 5000 livres sterling (125000 francs) aux héritiers de l'auteur. Euler, dont les formules théoriques avaient servi de base aux calculs de Mayer, reçut un prix additionnel de 300 livres sterling (7500 francs). Ce sont là des magnificences éclairées qui honorent une nation.

Les tables de la lune de Mayer, telles qu'il les avait lui-même définitivement corrigées, furent publiées par le Gouvernement anglais en 1770. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les astronomes n'essayèrent pas d'en construire de nouvelles. Ils se bornèrent à en améliorer les détails par les observations. C'est ce que fit en 1787, Mason l'un des astronomes de Greenwich, qui employa pour ce travail 1200 observations de Bradley. Euler en 1772 avait tenté vainement d'en former par la seule théorie qui leur fussent préférables. Cette voie n'était pas encore suffisamment déblayée. Mais vers le commencement du XIXe siècle on y avait fait de grands pas. Plusieurs particularités importantes du mouvement de la lune, qui étaient restées jusqu'alors à l'état de simples faits, avaient été ramenées par Lagrange et Laplace, à n'être, comme toutes les autres, que des conséquences mécaniques de l'attraction newtonienne. Laplace surtout, avait porté l'exploration analytique des mouvements lunaires, à un tel point de précision et de détail, qu'on pouvait espérer qu'aucun n'échapperait à ses formules. Elles dévoilaient aussi, entre des phénomènes très-éloignés les uns des autres, de secrets rapports, jusque-là inconnus, qui vérifiés par les nombres, devaient fournir autant de preuves nouvelles et irrécusables du pouvoir de l'attraction. En même temps les observations devenues plus nombreuses et plus précises, permettaient d'aspirer à un degré d'exactitude auquel cinquante ans plus tôt, l'on n'aurait pas pu prétendre. Cet heureux concours de circonstances fit appliquer au perfectionnement des

Mayer, consiste dans l'emploi de la répétition consécutive des angles mesurés, pour atténuer les erreurs des divisions tracées sur les limbes des instruments. Voyez, sur l'application de ce principe, le *Journal des Savants* pour l'année 1851, pages 476 et suiv. La description de l'instrument inventé par Mayer se trouve dans l'ouvrage de Borda intitulé *Description et usage du cercle de réflexion*. Paris, 1747, in-4°.

tables de la lune, une nouvelle série d'efforts, qui furent surtout provoqués par l'Académie des sciences et le Bureau des longitudes de France. L'ouvrage de M. Hansen est un dernier résultat de l'impulsion qui fut alors imprimée à l'astronomie lunaire. Je devrai donc expliquer comment elle s'est exercée avant de se propager jusqu'à lui; et alors l'analyse de son travail montrera ce qu'il doit, ce qu'il ajoute à ses devanciers. Tel sera l'objet de mon second article.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Travels and Researches in Chaldæa and Susiana, with an Account of excavations at Warka..... and Shush..... in 1849-1852-1853-1854, by William Kennett Loftus. London, 1857, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

M. Loftus, après avoir exploré la Babylonie, quitta les bords de l'Euphrate, traversa le désert jusqu'à Basrah (Bassora), descendit le Schat-el-Arab, jusqu'à une ville nouvelle, appelée Mohammarah, et, de ce point, se dirigea vers les principales villes de la Susiane. M. Loftus pense, et je partage son opinion, que Mohammarah nous représente Spasinu-Charax, l'ancienne capitale du royaume de Mésène. Comme il s'agit ici d'un point de géographie et d'histoire fort intéressant, j'ose croire que l'on me pardonnera si je m'engage, à cet égard, dans une discussion un peu approfondie.

Il exista jadis, dans l'Orient, à l'extrémité méridionale de l'Asie, près des rivages du golfe Persique, une province désignée sous le nom de *Mésène*. Cette contrée, par suite de sa médiocre étendue, semblait destinée à jouer, dans l'histoire, un rôle extrêmement secondaire. Et toutefois, grâce à sa situation, qui la rendait susceptible de servir d'entrepôt pour le commerce avec l'Inde, elle devint florissante, obtint et conserva, durant un laps de temps assez considérable, un degré de richesse

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mai, page 273.

et de puissance pour lequel la nature ne l'avait pas prédestinée. Un savant, distingué par son érudition et sa sagacité, feu Saint-Martin, avait fait, de ce petit pays, l'objet de recherches intéressantes. Et ce sujet, qui paraissait ne pouvoir fournir la matière que d'un petit nombre de pages, prit, sous sa plume, l'étendue d'un volume entier; malheureusement, la mort prématurée de l'auteur ne lui permit pas de publier son travail, qui vit le jour par les soins de M. Lajard. Moi-même, avant l'apparition de cet ouvrage, j'avais écrit, sur le même sujet, un mémoire, qui est resté entièrement inédit. Aujourd'hui, de nouvelles réflexions m'ont engagé à modifier mon sentiment, ainsi que celui de mon docte confrère, et je vais exposer l'opinion que je me suis formée sur ce point d'érudition intéressant.

En abordant cette discussion, une première question se présente d'abord. Il s'agit de savoir si le nom de *Mésène*, Μεσήνη, est d'origine grecque, ou si cette dénomination, appartenant à une langue de l'Orient, a, par la suite, reçu une terminaison grecque. On sait que, chez les Syriens, cette contrée est désignée par le nom de *Mischan*, ܡܫܢܐ, et, chez les Arabes, par celui de *Maïsan*, ميسان. Saint-Martin n'a point hésité à adopter la seconde hypothèse. Il suppose que le nom de cette contrée existait antérieurement à la domination des Séleucides, et il ajoute que le nom Μεσήνη ne paraît pas formé d'une manière analogue au génie de la langue grecque.

La question ne pourrait manquer d'être décidée dans ce sens, si l'on croyait devoir s'en rapporter au témoignage de Josèphe. Cet historien, commentant le dixième chapitre de la Genèse, fait observer que Moïse indique, parmi la postérité d'Aram, un fils nommé Masch, מָשׁ. L'écrivain ajoute : « Mesas fonda la nation des Messanéens, dont la capitale « se nomme aujourd'hui *Spasinu-Charax.* » Mais, quand il s'agit de ces temps antiques, qui remontent jusqu'à l'origine même de l'histoire, l'autorité de Josèphe ne saurait être invoquée comme un témoignage irréfragable. Car il n'avait sous les yeux aucun monument contemporain, et son opinion, à cet égard, n'était fondée que sur une conjecture, produite par la ressemblance des noms. Or une pareille ressemblance, quand elle n'est pas appuyée de preuves plus directes, ne peut former la démonstration d'une vérité historique.

Saint-Martin, pour confirmer son hypothèse, cite un autre passage du même chapitre de la Genèse, où Moïse, passant en revue les fils de Joctan, ajoute ces mots : « Ils habitent depuis Mescha, en se dirigeant « vers Sefar, et la montagne orientale. » Saint-Martin, à l'exemple de Gesenius, a pensé que le mot Mescha devait signifier la province de Mésène.

Mais je ne saurais souscrire à cette opinion. Et, en effet, si on examine avec attention le récit de Moïse, on se convaincra, je pense, que les lieux dont il fait mention, et qui composaient l'habitation des fils et des descendants de Joctan, devaient être compris dans l'Arabie heureuse, et former, des deux côtés, les limites de cette vaste contrée. Or la Mésène n'a jamais fait partie de cette division de l'Arabie. S'il est permis de hasarder une conjecture sur un point de géographie dont l'origine se perd dans la nuit des temps, on peut supposer que la ville appelée *Mescha* répond à la ville actuelle de Mokha, celle de Sefar à Dafar, et que la montagne orientale nous représente cette vaste chaîne de montagnes qui traverse du nord au sud la province d'Oman, et se prolonge jusqu'au cap Mocendom.

Il m'est impossible d'admettre que, du côté de l'orient, la contrée de Mésène se soit étendue jusque vers les frontières de la Perse. On lit, il est vrai, dans Pline : « Susianis ad orientem versus junguntur Oxii « latrones et Mizæorum XL populi, liberæ feritatis. » Saint-Martin a pensé que ces peuples, appelés *Mizæi*, formaient une portion de ceux qui habitaient la Mésène. Mais je ne puis admettre cette hypothèse. Jamais, je crois, les limites de cette province ne se sont étendues aussi loin, du côté de l'orient. Si je ne me trompe, la leçon *Mizæi*, que nous offre le texte de Pline, est le produit d'une erreur de copiste ; mais que faut-il lire à la place? On pourrait être tenté d'y substituer le mot *Mardi*. En effet, Strabon, citant le témoignage de Néarque et passant en revue les peuples de l'Orient qui vivaient de brigandage, atteste expressément que les Mardes étaient voisins des Perses ; que les Uxiens et les Élyméens confinaient avec eux et avec les habitants de la Susiane. On voit que ce passage correspond parfaitement à celui de Pline, et semble avoir été puisé à la même source. Mais, comme cette conjecture paraîtrait, sans doute, un peu hardie, il est facile de présenter une explication beaucoup plus simple. Dans un passage d'Hérodote[1], il est fait mention d'un département de l'empire de Perse qui comprenait, entre autres peuples, les Outiens, Οὐτίων, les Myces, Μύκων, et les habitants des îles de la mer Érythrée. Si je ne me trompe, ces Myces nous représentent les Mizéens de Pline. Les Outiens, dont le nom, je crois, ne se trouve pas ailleurs, ne sont autres que les Ouxiens ou Uxiens. Enfin, par ces îles de la mer Érythrée où, suivant le même historien[2], le roi de Perse faisait déporter ses sujets rebelles, il faut entendre les grandes îles dispersées sur la surface du golfe Persique.

[1] *Historia*, lib. III, cap. XCIII. — [2] Lib. VII, cap. LXXX.

Nous n'avons, je crois, aucun motif qui nous porte à croire que le nom de Mésène remonte à une époque plus ancienne que la domination grecque sur l'Orient. On peut donc supposer que le nom par lequel on a désigné cette province appartient réellement à la langue des peuples de la Grèce. Et je ne vois pas pourquoi cette dénomination n'aurait pas tiré son origine du mot *μέσος* désignant « ce qui est au mi-« lieu, » puisque, comme on va le voir, cette province se composait originairement d'une grande île renfermée entre deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate. Cette forme, je crois, n'a rien d'insolite, rien d'étranger au génie de la langue grecque. Et, en effet, il existait dans le Péloponèse une province appelée Messénie, Μεσσήνη, mais dont le nom, dans l'histoire de Polybe, est souvent écrit Μεσήνη. On peut supposer que cette orthographe était l'orthographe primitive, et que cette contrée avait dû son nom à ce qu'elle se trouvait comprise entre deux golfes de la mer Méditerranée.

Il paraît même que, sous la domination des Séleucides, le nom de *Mésène* n'était pas encore connu, ou avait acquis seulement une faible célébrité, car ce nom ne se rencontre pas chez les écrivains qui nous ont transmis l'histoire de cette puissante dynastie. Au rapport de Polybe [1], Xénœtas, envoyé par Antiochus le Grand pour faire la guerre à Molon, appela sous ses drapeaux Diogène, gouverneur de la Susiane, et Pythiades, qui commandait sur les rivages de la mer Érythrée. Un peu plus tard [2], Molon, s'étant rendu maître de la Babylonie et de tout ce qui avoisinait la mer Érythrée, *τῆς περὶ τὴν Ἐρυθρὰν θάλατταν*, arriva à Suse. Après la défaite et la mort du rebelle, Tychon, général d'armée, fut envoyé par Antiochus vers les lieux situés dans le voisinage de la mer Érythrée, *ἐπὶ τοὺς κατὰ τὴν Ἐρυθρὰν θάλατταν* [3]. Si, à cette époque, la Mésène avait formé une province tant soit peu importante, il est probable qu'elle aurait composé une satrapie particulière, qu'elle se présenterait désignée par une dénomination spéciale, et ne se trouverait pas confondue avec d'autres, sous la dénomination commune de « pays voisins de la mer Érythrée. »

Comme l'opinion que je viens d'émettre contredit celle qui a été adoptée par des antiquaires éminents, je me vois obligé, pour défendre mon hypothèse, de m'engager dans une discussion un peu approfondie, et d'examiner les passages que l'on a produits, jusqu'à présent, pour prouver le contraire de ce que j'avance. Pline

[1] *Historia*, lib. V, cap. XLVI, t. II, p. 309. — [2] Cap. XLVIII, p. 314. — [3] Cap. LIV, p. 329.

le Naturaliste, parlant de la ville de *Spasinu-Charax*, sur laquelle je donnerai plus bas quelques détails, atteste que cette place, ayant été détruite par une inondation, fut rétablie par Antiochus, le cinquième des rois, qui lui donna son nom. « Antiochus restituit quintus regum, « et suo nomine appellavit. » Ce passage a extrêmement embarrassé les antiquaires et les philologues. Comme on a supposé que cet Antiochus appartenait, de toute nécessité, à la dynastie des Séleucides, on s'est demandé si, par les mots « quintus regum, » il fallait entendre le cinquième des rois de cette dynastie, ou le cinquième de ceux qui ont porté le nom d'Antiochus. Comme cette dernière hypothèse paraissait se concilier difficilement avec les récits que nous ont transmis les historiens sur les événements qui ont signalé le règne d'Antiochus V, surnommé *Eupator*, Saint-Martin, à l'exemple du P. Hardouin, a supposé que le prince désigné par les mots *Antiochus quintus regum* nous représentait, non pas Antiochus V, mais Antiochus VI, surnommé *le Dieu*. Visconti, au contraire [1], adoptant l'opinion de Frœlich, a prétendu que, par cet *Antiochus quintus regum*, il fallait entendre Antiochus Ier Soter, qui fut, en effet, le cinquième des rois de l'Asie, à compter depuis Alexandre le Grand. Mais je ne saurais admettre aucune de ces deux hypothèses. Si Pline avait voulu indiquer un roi de la dynastie des Séleucides, il l'aurait désigné d'une manière expresse, et n'aurait pas employé cette façon de parler si complétement vague, *quintus regum*. Et cela, d'autant plus que, dans tout ce qui précède, le naturaliste romain n'avait pas nommé les Séleucides. S'il l'avait fait, on conçoit qu'il eût pu, sans crainte d'égarer le lecteur, se servir de l'expression *quintus regum*. Mais, comme le nom des Séleucides ne se rencontre pas dans ce chapitre, rien n'oblige de voir, dans le roi dont l'historien fait mention, un prince appartenant à cette puissante dynastie. Or, comme le savent très-bien les antiquaires, le nom *Antiochus* n'a pas été porté exclusivement par des monarques Séleucides. Les listes des princes de plusieurs autres dynasties orientales nous offrent également la même dénomination. Si je ne me trompe, les mots *Antiochus quintus regum* désignent « Antiochus, cinquième roi de la dynastie qui régna sur la « province de Mésène. » Et une considération importante vient, je crois, confirmer cette hypothèse. Ainsi que nous l'avons vu, Pline atteste que la ville de Spasinu-Charax, ayant été détruite par une inondation, fut rétablie par Antiochus, le cinquième des rois, qui lui donna son nom. On sait, par le témoignage de l'historien latin, que, jusqu'à cette catas-

[1] *Iconographie grecque*, t. III, p. 180.

trophe, la ville, qui devait sa fondation à Alexandre le Grand, avait porté le nom d'*Alexandrie*. Or, je le demande, est-il possible de supposer qu'un roi de la dynastie des Séleucides ait eu l'absurde ambition de venir substituer son nom à celui d'Alexandre. Ce dernier nom avait laissé dans l'Orient un si profond sentiment d'admiration et de respect, qu'on eût regardé comme une sorte d'impiété le projet d'enlever ce nom à une des nombreuses villes qui devaient leur existence au conquérant. Et certes, une pareille idée n'aurait pu, surtout, entrer dans la tête d'un descendant de ce Séleucus, qui, après avoir été un des principaux généraux, un des confidents d'Alexandre, avait réuni sous sa domination la plus grande partie des contrées de l'Orient que le conquérant macédonien avait soumises par la force de ses armes. Je le répète, un prince séleucide n'aurait pu, sans une monstrueuse ingratitude, effacer le nom d'Alexandre pour y substituer son propre nom; au lieu que la chose n'offre rien d'impossible ni de criminel, si l'on suppose que cet Antiochus n'appartenait nullement à la famille de Séleucus; qu'il avait seulement une origine grecque, comme son nom semble l'indiquer; que ses États, au lieu d'embrasser la plus grande partie du vaste continent de l'Asie, comprenaient uniquement une petite province située sur les bords du golfe Persique. Cet Antiochus, si je ne me trompe, fut le cinquième prince qui régna sur cette contrée. L'origine de la dynastie dont il faisait partie remontait à l'époque où la province de Mésène s'était soustraite à la domination des Séleucides et s'était déclarée indépendante. Cet événement avait eu lieu, sans doute, postérieurement à la révolte des Parthes, lorsque les Séleucides, attaqués par ces redoutables adversaires, s'étaient vu enlever successivement la domination des vastes contrées qui s'étendaient à l'Orient de l'Euphrate.

Le passage de Pline que nous venons de citer n'est pas le seul qui nous indique l'existence de cet Antiochus. On lit, chez le même écrivain[1], que Numénius, général d'Antiochus, roi de Mésène, avait, près d'un promontoire de l'Arabie, situé vis-à-vis la Caramanie, défait la flotte des Perses, et que, le même jour, au moment du reflux, il avait vaincu les mêmes ennemis dans un combat de cavalerie. Je sais que, dans le texte de Pline, on lit : « Numenium ab Antiocho rege Mesenæ « præpositum; » et qu'on a traduit : « Numénius, qui avait été établi « par Antiochus gouverneur de la Mésène. » Mais, si je ne me trompe, le mot *Mesenæ* est placé ici pour *Mesenes*, et il faut traduire, comme je l'ai fait : « Antiochus, roi de la Mésène. » Et, quand on voudrait

[1] Cap. XXXII, p. 57.

conserver la leçon telle qu'elle nous est donnée, on pourrait toujours admettre que Numénius occupait, sous le gouvernement du roi Antiochus, le gouvernement de la Mésène proprement dite.

D'autres passages, dont on a fait, je crois, une application peu exacte, se rapportent, si je ne me trompe, à ce même prince. On lit, dans un fragment de l'histoire de Polybe[1], que les Gerréens, peuple d'Arabie, ayant obtenu une liberté pleine et entière, offrirent au roi Antiochus cinq cents talents d'argent, mille talents d'encens et deux cents de la résine appelée *stacte;* que ce prince cingla ensuite vers l'île de Tylos, d'où il se dirigea vers Séleucie. On a cherché, sans beaucoup de succès, à concilier les faits rapportés par Polybe avec l'histoire des Séleucides. Parmi les princes de cette dynastie qui ont porté le nom d'Antiochus, on a été bien embarrassé de trouver celui qui avait dû entreprendre cette expédition lointaine; au lieu que tout s'explique parfaitement, si l'on admet que cet Antiochus, désigné par Polybe, était roi de la Mésène : on voit sans peine que ce prince, qui entretenait une marine dans le golfe Persique, dont la flotte avait vaincu celle des habitants de la Perside, avait pu, dans une expédition navale qu'il commandait en personne, soustraire les Gerréens à une domination étrangère, et, en assurant la liberté de ce peuple, ouvrir à ses sujets les voies d'un commerce étendu et lucratif. Quant à la ville de Séleucie, vers laquelle, suivant le récit de Polybe, fit voile le roi Antiochus, on a voulu y reconnaître la ville célèbre située sur le bord du Tigre. Je ne puis souscrire à cette opinion. Il me paraît bien difficile d'admettre qu'une flotte entière ait, à cette époque, remonté le Tigre, et soit venue aborder devant Séleucie. Mais toutes les difficultés s'aplanissent, si l'on suppose que, par ce nom, il faut entendre la ville de Séleucie, dont je parlerai plus bas, et qui était située sur le rivage septentrional du golfe Persique.

Pline le Naturaliste, dans un passage auquel on n'a pas, je crois, fait assez d'attention, désigne, en peu de mots, mais d'une manière assez claire, le roi dont il vient d'être parlé, et l'expédition que ce prince conduisit en personne vers les côtes de l'Arabie. L'écrivain romain s'exprime en ces termes[2] : « Nunc a Charace dicimus oram Epiphani pri« mum exquisitam. » Cette exploration des rivages de l'Arabie est évidemment la même que celle dont Polybe a parlé, et qu'il a attribuée à Antiochus. Or il serait bien difficile de trouver dans la vie d'Antiochus, roi de Syrie, une époque avec laquelle puisse coïncider le récit de cette

[1] Lib. XIII, t. III, p. 456. — [2] *Historia naturalis,* lib. VI, cap. XXXII, p. 55.

expédition. Il est donc plus naturel de voir, dans le roi Épiphane, Antiochus souverain de la Mésène. On ne doit pas être surpris de trouver un prince de cette contrée adoptant un surnom qu'avait porté avant lui un monarque séleucide. Nous voyons aussi des rois du même pays prendre le titre de *Soter,* qu'avaient porté des princes séleucides.

J'ai dit plus haut que, suivant toute apparence, ce fut au moment où les Parthes se soulevèrent et secouèrent le joug des Séleucides, que la Mésène commença à devenir un royaume indépendant. Il est probable que, dans la confusion produite par les conquêtes rapides des princes Arsacides, des généraux grecs, qui commandaient dans quelques cantons voisins du golfe Persique, profitèrent des embarras nombreux dans lesquels se trouvaient engagés les monarques de la Syrie pour se former à eux-mêmes de petites souverainetés. Nous ne pouvons, faute de monuments authentiques, assigner la date précise de cette révolution, qui, probablement, s'accomplit sans éprouver de grands obstacles et sans effusion de sang, les Séleucides étant alors trop occupés des grands intérêts qui se débattaient dans les plaines de la haute Asie pour s'inquiéter des mouvements dont était agitée une petite province située sur les rivages du golfe Persique. Suivant ce que l'on peut croire, ce fut au moment où s'opéra cette révolution que la province reçut le nom de Mésène, ou que cette dénomination, renfermée primitivement dans des limites très-étroites, commença à prendre une plus grande extension. Il paraît que, par suite des bouleversements qui remuèrent profondément l'Asie, et grâce à une position tout à fait favorable pour le commerce, ce petit État acquit bientôt une assez grande importance. Car, dès le règne de Phrahate Ier, roi des Parthes, nous voyons ce prince porter la guerre chez les habitants de la Mésène[1] : plus tard, les habitants d'une partie de la Mésène avaient su, au moyen de travaux considérables et d'une inondation, se prémunir contre les invasions des Parthes[2].

Antiochus, dont il vient d'être fait mention, fut peut-être le dernier prince de cette dynastie grecque qui régna sur la Mésène. Car, bientôt après, nous voyons apparaître une race de rois indigènes, qui, à la suite de révolutions sur lesquelles l'histoire garde le silence, se frayèrent le chemin au trône, et l'occupèrent durant un laps de temps assez long. Au rapport de Pline, qui cite pour autorité le roi Juba, Pasines ou Spasines, fils de Sogdonac et roi des Arabes voisins, rétablit la ville d'Antiochia, qui avait été ruinée par une inondation, et à laquelle

[1] Trogi Pompeii prolog. in lib. LXII. — [2] Pline, *loc. laud.*

il donna son nom. Suivant Juba, ce Pasines avait été satrape du roi Antiochus. Pline, j'ignore sur quels motifs, contredit formellement cette assertion. Entre les témoignages d'historiens aussi respectables, il nous est impossible de prononcer avec une entière certitude. Toutefois, l'assertion de Juba n'offre, à vrai dire, rien d'impossible. Mais, quel que soit le rang qu'ait occupé Pasines ou Spasines dans le royaume de Mésène, il paraît du moins évident qu'il était contemporain d'Antiochus, et que, par suite de circonstances qui nous sont inconnues, il monta sur le trône peu de temps après la mort de ce prince. Car un roi seul put relever de ses ruines une ville que son importance avait élevée au rang de capitale du royaume. Il est probable que ce prétendu Arabe était un Syrien ou un Chaldéen, qui renversa la dynastie grecque, dont Antiochus avait été le cinquième monarque, s'assit à sa place, et donna, sans doute, naissance à une série de princes indigènes, dont l'histoire et les médailles nous ont conservé plusieurs noms.

Parmi ces noms, il en est un qui mérite d'arrêter quelques moments notre attention. Il existe, dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, une rare médaille, portant une légende grecque, tracée en caractères assez barbares. Corsini crut pouvoir y lire le nom d'un prince nommé *Minissar*, et y reconnaître la figure d'un roi d'Arménie. Visconti, ayant examiné cette pièce avec plus d'attention, reconnut que le nom gravé sur la médaille devait être lu ΑΔΕΝΝΙΓΑΟ, et il n'hésita pas à voir, dans la figure représentée sur la monnaie, l'image d'un roi de la Mésène. Son opinion fut complétement adoptée par Saint-Martin, et je n'hésite pas à souscrire à l'heureuse conjecture de ces deux savants. Maintenant, il reste à déterminer quelle a pu être l'origine d'un nom qui présente une forme tout à fait insolite et complétement étrangère à l'analogie de la langue grecque. Ce nom, en effet, appartient au langage des Chaldéens. Si je ne me trompe, on doit le lire, dans l'idiome de ce peuple : אדן נגו pour מתן נגו, c'est-à-dire « le don « de Nego. » On ne doit pas être étonné de trouver ici le langage chaldaïque dans un état d'altération assez grave. Si l'on se représente à quelle distance la province de Mésène était placée relativement à Babylone, où la langue chaldaïque avait sans doute été parlée dans toute sa pureté, on jugera, sans peine, que, dans cette contrée reculée, la langue avait dû se corrompre et devait présenter une sorte de patois. Nous rencontrons une altération du même genre dans le nom d'un des plus célèbres rois de la Mésène, qui fut contemporain de l'empereur Trajan. Ce nom, chez les historiens et sur les médailles, est écrit ΑΤΤΑΜ-

ΒΙΛΟΣ, *Attambilus*. Si je ne me trompe, ce nom nous représente la forme מַתַּן בֵּל, c'est-à-dire « le don de Bel. »

Mais la médaille que je viens de citer, malgré le peu d'élégance de sa fabrication, nous offre un fait extrêmement curieux. Dans le nom barbare *Adennigao*, on trouve le mot *Nigao*. Or ce nom, ainsi que je l'ai insinué tout à l'heure, représente celui de *Nego*, נְגוֹ, qui désignait une divinité babylonienne. Ce fait nous est révélé par le témoignage de Daniel. En effet, nous apprenons de ce prophète qu'un de ses compagnons d'exil avait reçu, chez les Chaldéens, le nom d'*Abed-Nego*, עֲבֵד נְגוֹ, c'est-à-dire « le serviteur de Nego. » Or nous savons que, dans tous les noms propres des Orientaux, anciens ou modernes, lorsque le mot *ebed*, עֶבֶד ou عبد, est suivi d'un autre mot, ce dernier désigne toujours le nom d'un dieu. Feu Gesenius, n'ayant trouvé nulle part le nom de *Nego*, a supposé qu'il s'était glissé, dans le texte de Daniel, une faute de copiste, et qu'au mot *Nego*, נְגוֹ, il fallait substituer celui de *Nebo*, נְבוֹ, ou *Nebou*, נְבוּ. Mais cette conjecture, il faut le dire, n'est rien moins que probable. En effet, le mot *Nebo* ou *Nebou*, qui, chez les Babyloniens, désignait une de leurs divinités, entrait dans la composition d'une foule de noms propres; il est donc peu à présumer qu'un copiste eût méconnu ce nom, et y eût substitué un terme beaucoup moins fréquemment employé. Et, pour le dire en passant, l'existence du nom *Abed-Nego*, dans le livre de Daniel, est une des preuves qui confirment l'authenticité de ce recueil, et contredisent l'hypothèse de plusieurs critiques modernes, suivant l'opinion desquels le livre de Daniel n'a pas l'antiquité qu'on lui attribue, et ne remonte pas plus haut que le règne d'Antiochus le Grand. Si, comme le prétendent ces philologues, ce recueil avait été compilé, à cette époque, dans la Syrie, il est peu probable que l'auteur de cet ouvrage supposé eût connu et employé le nom de *Nego*, נְגוֹ, qui, suivant toute apparence, n'était en usage qu'à Babylone et dans les provinces dont se composait l'empire des Chaldéens.

Après avoir recueilli et discuté quelques renseignements bien imparfaits, qui concernent l'histoire de la Mésène, il me reste à examiner les détails peu nombreux relatifs à la position géographique de cette contrée.

Suivant le témoignage d'Étienne de Byzance, le nom *Mésène*, Μεσήνη, désigne « une province de la Perside, enfermée entre deux grands « fleuves, le Tigre et l'Euphrate. » Le même écrivain, parlant de la ville d'Apamée, s'exprime en ces termes : « Il en existe une, de ce nom, « située dans la contrée de Mésène, et entourée des eaux du Tigre. C'est

« là que ce fleuve se partage en deux bras. Celui qui coule à droite porte « le nom de *Sellas;* celui qui est à gauche conserve, comme le courant « principal, le nom de Tigre. » Philostorge[1] est parfaitement d'accord avec Étienne de Byzance, relativement à la situation géographique de cette province. Cet écrivain s'exprime en ces termes : « Le Tigre, avant « d'arriver à la mer, se divise en deux grandes branches; ensuite, par « deux embouchures fort éloignées l'une de l'autre, il se décharge dans « la mer de Perse, embrassant un vaste terrain, dont il forme une île, « qui est à la fois maritime et fluviale. Elle est habitée par un peuple « appelé *Méséniens.* » Xiphilin, l'abréviateur de Dion Cassius confirme pleinement les témoignages que je viens de produire. Au rapport de cet écrivain[2], « l'empereur Trajan, après la prise de Ctésiphon, éprouva le « désir de descendre le Tigre pour arriver à la mer Rouge. Il s'empara « sans peine de la Mésène, île du Tigre, sur laquelle régnait Attambilus. « Arrivé dans ces parages, il courut de grands dangers par suite d'une « violente tempête, de la rapidité du fleuve et de la force de la marée. »

Le nom que les Persans ont donné à cette île, et qui a été adopté par les Arabes, justifie pleinement ce que je viens de dire. Ce nom est celui de *Miane-Roudan,* ميان رودان, qui, en langue persane, signifie « le milieu des fleuves. » On lit dans le lexique géographique intitulé *Marâsid-el-Ittilâ.* « *Mian-Roudan* est un mot persan qui signifie le « milieu des fleuves. On appelle ainsi une île située au-dessous de « Basrah, et qui renferme la ville d'Abadan. Elle est entourée des deux « côtés par le Tigre. Ce fleuve se décharge dans la grande mer par deux « embouchures. De l'une, les vaisseaux font voile vers Bahrein et « la côte des Arabes; et, de l'autre, les voyageurs se dirigent vers « Kisch et les rivages de la Perse. Cette île présente une figure triangu- « laire; deux des côtés sont formés par le Tigre, et le troisième, par la « grande mer. Elle renferme des plants de palmiers, des cultures et des « bourgs, au nombre desquels se trouve El-Moharzi, qui sert aujourd'hui « de rade pour les vaisseaux destinés à la navigation de la mer. » ميان رودان... وهو فارسى معناه وسط الانهار وهى جزيرة تحت البصرة فيها عبادان يحيط بها دجلة من جانبيها ويصبّ فى البحر الاعظم فى موضعين احدهما يركب فيه المراكب للقصد الى البحرين وبرّ العرب والاخر يركب فيه القاصد الى لنس (كيش) وبرّ فارس فهذه الجزيرة مثلثة الشكل من جانبيها دجلة والجانب الثالث

[1] *Historia ecclesiastica,* lib. III, p. 490. — [2] Lib. LXVIII, cap. XXVIII, t. IV, p. 338, édit. Sturz.

البحر الاعظم وفيها نخل وعمارة قرى من جملتها المحرزى التى هى مرفا للسفن البحر اليوم

Tous ces témoignages réunis indiquent de la manière la plus claire que le nom de Mésène, dans sa véritable acception, désignait la grande île comprise entre les bouches du Tigre.

Cette petite province, se trouvant resserrée dans des bornes trop étroites, et, d'un autre côté, ayant, par suite de sa position géographique et des communications commerciales qu'elle entretenait avec l'Arabie et l'Inde, acquis une importance et des richesses considérables, avait successivement accru son territoire. Il paraît que le nom de Mésène, pris dans sa plus grande extension, comprenait le terrain qui borde à droite et à gauche le grand fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Son territoire, suivant toute apparence, se prolongeait jusqu'au confluent de ces deux grandes rivières. Car, suivant le témoignage du dictionnaire géographique arabe, la ville d'El-Madhar, qui renferme le tombeau d'Abd-Allah, fils d'Ali, dépendait de la province de Maïsan. Or cette petite ville existe encore sur la rive orientale du Tigre, un peu au-dessus de Corna.

Si Pline assure que la province de Sittacène était limitrophe de la Mésène, cette assertion prouve seulement un point : c'est que cet historien, qui, dans cette partie de son ouvrage, montre peu de critique, a prolongé un peu trop au midi, comme un peu trop au nord, le territoire de la Sittacène.

On lit dans la géographie de Ptolémée (*Tabula quinta Asiæ*, p. 149) que la partie de la Susiane qui avoisine le Tigre se nomme *Mélitène*, Μελιτήνη. Comme ce nom ne se trouve point ailleurs, je crois qu'il s'est glissé dans le texte une faute de copiste, et qu'il faut lire *Mésène* Μεσήνη.

Dans un passage de Strabon, ce géographe, fixant les limites de la Babylonie [1], dit que cette contrée, du côté du midi, est bornée par le golfe Persique, les Chaldéens, et que cette frontière se prolonge jusqu'aux Arabes Aléséniens, *μέχρις Ἀράβων τῶν Ἀλεσηνῶν*. Feu Letronne a supposé qu'il fallait substituer au mot Ἀλεσηνῶν celui de Μεσήνων. Cette conjecture a paru si probable, que M. Kramer a reçu cette leçon dans l'édition qu'il a donnée du texte de Strabon. Mais plusieurs raisons m'empêchent de souscrire à cette hypothèse :

[1] *Géographie*, liv. XVI, p. 739 (éd. de 1620).

1° Le mot Ἀλεσηνῶν semble présenter parfaitement un nom arabe précédé de l'article ال.

2° Les habitants de la Mésène étaient plutôt regardés comme Chaldéens que comme Arabes.

3° Il est difficile de croire que la frontière de la Babylonie eût pour extrême limite l'île de la Mésène. Il est plus probable qu'elle se prolongeait bien au delà dans le pays des Arabes. Je crois donc qu'il ne faut pas changer la leçon reçue jusqu'à nos jours.

D'une autre part, les rois de la Mésène, entretenant avec les contrées voisines ou lointaines un commerce étendu, avaient formé, sur les côtes occidentales et septentrionales du golfe Persique, des établissements maritimes, qui offraient un asile à leurs nombreux vaisseaux; ils avaient pu d'autant plus facilement empiéter sur ces rivages, qu'ils portaient, sous ce rapport, peu d'ombrage aux monarques arsacides, puisque ces princes, plus guerriers qu'administrateurs, montrèrent, dans leur longue domination, une indifférence assez complète pour tout ce qui tenait à la navigation et au commerce. Mais les petits souverains qui régnèrent sur le Mésène n'auraient pu, sans s'exposer aux dangers les plus graves, entreprendre d'élargir les limites dans lesquelles leurs États se trouvaient circonscrits. Du côté de l'orient, comme du côté du nord, s'étendaient deux grandes provinces, la Susiane et la Babylonie, qui faisaient une partie essentielle du vaste empire des Arsacides. S'ils avaient osé empiéter sur ces territoires, ils auraient risqué leur existence, puisqu'ils auraient eu en tête des forces infiniment supérieures, cette redoutable cavalerie des Parthes, qui, plus tard, fut l'effroi des Romains, écrasa l'armée de Crassus, et força Antoine à une retraite désastreuse. Je crois donc pouvoir assurer que, dans aucun temps, les frontières et le nom de la Mésène ne pénétrèrent dans la Babylonie ni dans la Susiane. Mais je reviendrai plus bas sur ce sujet.

Parmi les villes que renfermait le petit royaume de Mésène, la plus célèbre fut, sans contredit, celle que les Grecs ont désignée par le nom de Σπασίνου χάραξ, *Spasini* ou *Pacini Charax*. Suivant le témoignage de Pline, « cette place dut sa première fondation à Alexandre le Grand; « elle fut placée sur une colline formée de main d'homme, ayant à droite « le Tigre, à gauche la rivière d'Eulæus, et occupait un espace de deux « mille pas. Il y transporta les habitants d'une ville capitale appelée « *Durine*, qui cessa alors d'exister. Il y laissa ceux de ses soldats qui « étaient devenus impropres au service. Il donna à la nouvelle ville le nom « d'Alexandrie. Il appliqua la dénomination de *Pella*, lieu de sa nais- « sance, au quartier occupé exclusivement par des Macédoniens. » D'a-

près ce récit, qui paraît puisé à de bonnes sources, on peut conclure que, non loin du site où s'éleva la nouvelle ville, il existait une capitale appelée *Durine*, qui, sans doute, faisait partie de la province de Susiane. Ce voisinage peut seul expliquer comment Alexandre alla prendre les habitants de cette ville afin d'en faire un fonds de population pour la place à laquelle il donnait son nom.

On demandera sans doute à quelle époque de la vie d'Alexandre il faut rapporter la fondation de cette ville. Arrien est le seul des écrivains de la vie du conquérant macédonien qui éclaircisse ce point d'histoire. Suivant le récit de cet auteur, si judicieux et si exact, Alexandre, après son arrivée à Babylone, et peu de temps avant sa mort, résolut d'explorer les contrées importantes qui formaient les dépendances de cette ville antique, où il se proposait d'établir le siége de son nouvel empire; il s'embarqua sur le grand canal appelé *Pallacopa*, dont je parlerai ailleurs plus en détail, et se dirigea vers les lacs et le pays des Arabes. Ayant trouvé, dans le voisinage de cette contrée, un site qui lui parut offrir une position favorable, il y fonda une ville, où il déposa ceux de ses soldats qui étaient devenus incapables de servir plus longtemps. Arrien n'indique pas le nom que reçut cette nouvelle ville. Mais, comme Alexandre était, en général, dans l'habitude de donner son nom aux places dont il était le fondateur, on doit croire naturellement que, dans cette occasion, il se montra fidèle à ses habitudes. D'ailleurs, le récit de Pline, qui a sans doute suivi pour guide le roi Juba, indique clairement que, dans les deux narrations, il faut reconnaître une seule et même place. Les savants géographes Danville, le docteur Vincent, Barbier-Dubocage, etc., qui ont placé la ville fondée par Alexandre sur le terrain où s'éleva plus tard la ville de Hira, capitale d'un royaume arabe, n'ont pas, je crois, fait assez d'attention aux vues d'Alexandre et à la position où se trouvait ce conquérant dans le temps qui précéda sa mort prématurée. Ce prince, à qui rien n'échappait, qui, au milieu des rêves d'une ambition effrénée, de la soif insatiable des victoires, s'occupait avec une constance infatigable de tout ce qui pouvait contribuer aux progrès de la civilisation, des lettres, du commerce, n'avait point été guidé, dans sa dernière navigation, par une vaine curiosité, ni par le désir d'arracher aux sables du désert une portion de terrain plus ou moins considérable. Ses idées se portaient beaucoup plus loin. Ayant choisi Babylone pour la capitale de son immense empire, il voulait examiner avec le plus grand soin l'état des provinces qui avaient été primitivement soumises à la domination des rois chaldéens, et ensuite des monarques de la Perse. Il songeait à améliorer l'adminis-

tration, l'agriculture, à rendre son royaume le centre d'un commerce immense et prodigieusement lucratif. Pour arriver à ce but, il devait explorer minutieusement le cours des deux grands fleuves qui embrassaient la Babylonie, et chercher les moyens de les rendre éminemment propres à la navigation. A son retour de l'Inde, il avait remonté le Tigre, et s'était attaché à faire disparaître les obstacles que la politique ignorante des rois babyloniens et perses avait multipliés dans le lit de ce fleuve, afin d'en rendre la navigation impraticable. Il lui restait à explorer par lui-même le cours de l'Euphrate et à parcourir les contrées situées entre les deux fleuves, contrées dont le sol, si prodigieusement fertile, devait être, pour le nouvel empire, une source de richesses inépuisables.

Dans cette vue, il s'embarqua sur un des principaux bras de l'Euphrate, descendit ensuite cette rivière, et, ayant trouvé un lieu qui devait offrir un entrepôt commode pour le commerce qu'il se proposait d'entretenir avec l'Inde, l'Arabie et les côtes orientales de l'Afrique, il s'occupa d'y fonder une ville; et ses espérances ne furent pas déçues; car cette place ne tarda pas à acquérir une importance bien réelle. Nous verrons plus bas quelle route suivit Alexandre lorsqu'il reprit le chemin de Babylone.

Au reste, ce monarque, dans l'espace de temps si court que lui réservait la Providence, n'eut pas le loisir de pousser loin et, encore moins, de conduire à leur fin les travaux que réclamait la fondation de la nouvelle ville. Malgré l'activité prodigieuse dont il avait constamment donné tant de preuves, il ne put, vu la brièveté de son séjour, faire autre chose que donner des ordres généraux, tracer les plans relatifs à la distribution du terrain, à l'enceinte de la place, jeter les fondements des principaux édifices et veiller à l'établissement provisoire des soldats macédoniens qui devaient former la garnison de la place. Mais les volontés du prince étaient si respectées, et l'on sentait si bien quel sentiment judicieux avait présidé au choix de cet emplacement, que la mort d'Alexandre n'empêcha, en aucune manière, de poursuivre les travaux qu'il avait entrepris.

Suivant la continuation du récit de Pline, « cette ville ayant été « détruite par l'inondation des fleuves, Antiochus, le cinquième des « rois, la rétablit et lui donna son nom. Une catastrophe du même « genre en ayant causé la ruine, Pasines, fils de Sogdonac, roi des Arabes « voisins, que Juba a donné faussement pour un satrape d'Antiochus, « rebâtit cette ville, en la protégeant par des digues, et lui donna son « nom. Il fit élever le sol avoisinant de manière à former une chaussée,

« qui avait une longueur de trois milles et une largeur un peu moindre. « Cette ville, dans l'origine, était à dix stades du rivage de la mer, et « elle avait un port maritime. Suivant Juba, il en était à cinquante mille « pas. Maintenant, suivant l'assertion des ambassadeurs arabes et de « nos négociants qui sont revenus de cette contrée, cette ville est à « cent vingt milles du rivage de la mer. Nulle part ailleurs, les terres « charriées par les fleuves n'ont produit un effet plus considérable et « plus prompt, et il est bien étonnant que ces terres n'aient point été « repoussées par la marée qui se fait sentir bien au delà de ce point. « Il est constant que cette ville a donné naissance au plus récent des « géographes, à Denys, que l'empereur Auguste envoya dans l'Orient « pour y faire des observations complètes, au moment où le fils aîné « de ce prince se préparait à porter la guerre chez les Arméniens, les « Parthes et les Arabes. »

Ce passage, que j'ai cru devoir reproduire dans son entier, peut donner matière à plusieurs observations. D'abord, comme je l'ai insinué plus haut, et comme le pense M. Loftus, la ville fondée par Alexandre devait être située au point où existe la place moderne de Mohammarah. C'était le point d'où elle pouvait, véritablement et avec avantage, commander la navigation du large fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Elle se trouvait, d'ailleurs, placée entre le Tigre et l'Eulæus, dont les eaux, baignant la butte factice sur laquelle s'élevait cette place, pouvaient, dans des cas d'inondations extraordinaires, briser les digues qui s'opposaient à leurs efforts et renverser les murs minés par la violence du courant. Je n'ai pas besoin de revenir sur ce que j'ai dit plus haut, relativement à Antiochus, le cinquième des rois. Étienne de Byzance confirme cette assertion, lorsqu'il dit : « Spasini « Charax est une ville située dans la Mésène, qu'environne le Tigre. » La Table de Peutinger, en traçant la route qui conduisait à cette ville, fait bien voir que, pour y arriver, on côtoyait le Tigre. Xiphilin, l'abréviateur de Dion Cassius, atteste que, dans l'expédition de Trajan, les habitants de Spasini Charax accueillirent cet empereur avec toutes sortes de témoignages d'affection. Or on sait que, dans le cours de cette expédition aventureuse, ce prince suivit jusqu'au golfe Persique le cours du Tigre et ne pénétra pas dans le Susiane. La position que Ptolémée assigne à Spasini Charax confirme parfaitement cette opinion, puisqu'il place cette ville sous la même longitude que l'embouchure orientale du Tigre[1]. J'ai prouvé plus haut que le territoire qui

[1] *Tabula quinta Asiæ*, p. 149.

composait le royaume de la Mésène ne s'étendait qu'à une faible distance des deux rives du Tigre. Il me paraît donc impossible de souscrire à l'assertion de Gossellin et de Saint-Martin, qui supposaient que Spasinu-Charax était située plus à l'orient, dans l'intérieur de la Susiane. On a vu plus haut, que le chef arabe Spasinès ou Pasinès, qui releva les ruines de la ville d'Antioche, l'appela de son nom, Σπασίνου χάραξ, ce qui, en grec, signifie : « le retranchement de Spasinès. » Mais est-il bien sûr que ce soit là la véritable orthographe? C'est ce que je ne crois pas. A coup sûr, si la réédification de cette ville avait eu lieu tandis que la Mésène était soumise à des princes d'origine grecque, on concevrait sans peine que la langue des vainqueurs de l'Asie eût fourni le nom par lequel devait être désignée la nouvelle capitale. Mais, puisque Spasinès ou Pasinès, fondateur d'une seconde dynastie, était un Arabe, ou plutôt un Chaldéen, il est peu probable que ce prince, qui semblait devoir être intéressé à faire disparaître les vestiges de la domination des Grecs, ait été chercher un nom emprunté à la langue de ceux-ci pour désigner la capitale de ses États. Je crois donc que le mot χάραξ n'a jamais été connu dans la Mésène et ne doit son origine qu'à une méprise des Grecs. Si je ne me trompe, Spasinès, en relevant les ruines de cette ville, dut, par un sentiment d'ambition patriotique, choisir, pour la désigner, un nom appartenant à la langue du pays. Il employa, pour cet effet, le mot *karak*, כַּרְכָּ, qui, en chaldéen, signifie *ville*. Il y joignit son propre nom. Les Grecs entendant prononcer ce terme, qui offrait une ressemblance assez frappante avec celui de χάραξ, se sont persuadés facilement que ce dernier mot, appartenant à leur langue, était entré dans la composition du nom de cette capitale. Cette erreur, une fois introduite dans l'opinion des populations grecques, a passé chez les écrivains grecs et latins; de là s'est formé le nom de *Characène*, par lequel les Grecs et les Romains ont désigné la partie septentrionale du royaume de Mésène, mais qui n'a jamais été connu des populations indigènes. Et ce qui confirme l'opinion que je viens d'émettre, c'est que, comme on le verra tout à l'heure, le nom donné à cette ville par les Orientaux était précédé du mot *karkh*, كرخ, qui représente le terme chaldaïque-*karak*, ville.

Cette place, ainsi que le petit royaume dont elle était la capitale, se trouvant, comme je l'ai dit, dans une situation favorable pour le commerce terrestre et maritime, obtint dans l'Orient une position importante. Les habitants, n'ayant pas assez de forces pour entreprendre des conquêtes sérieuses, mais se trouvant en état, par suite du nombre de leurs escadres, de protéger contre les pirates étrangers leurs côtes et

celles des provinces voisines, possédant d'ailleurs au plus haut point l'esprit du commerce, surent se maintenir, à l'égard des Parthes, dans une véritable indépendance, et entretinrent avec les peuples de l'Asie et de l'Europe des relations de négoce extrêmement actives. On conçoit que ce commerce, non interrompu, dut accumuler chez eux des richesses immenses. Un fait rapporté par Josèphe[1] démontre l'importance qu'avait acquise le royaume de la Mésène et la considération dont jouissait auprès des étrangers le souverain de ce petit État. Monobaze, fils d'Hélène et roi de l'Adiabène, redoutant pour son fils Izatès la malveillance de ses frères, confia ce jeune homme aux soins d'Abennérig, roi de Spasinu-Charax. Ce souverain accueillit le jeune prince avec une bienveillance marquée, lui donna en mariage sa fille appelée Symacho, et lui confia la propriété d'un district qui devait lui produire un revenu considérable.

Sous le règne des empereurs romains, lorsque les habitants de la capitale du monde étaient livrés à tous les caprices, à toutes les exigences d'un luxe désordonné, les marchandises précieuses que produisait l'Inde formaient, pour ces hommes dégénérés, des objets dont la nécessité se faisait sentir d'une manière impérieuse. Les Romains, fatigués sans doute des dangers et des lenteurs que présentait la route qui, partant des côtes de l'Arabie Pétrée et de l'Égypte, longeant la péninsule de l'Arabie Heureuse, conduisait, avec une longue perte de temps, les vaisseaux jusqu'aux rivages de l'Inde, avaient dû, de bonne heure, chercher une voie de communication plus courte et plus directe. Le royaume de la Mésène offrait, à cet égard, toutes sortes d'avantages. En lisant les mémoires historiques de cette époque, on voit avec quel soin les Romains évitaient de s'aventurer sur les territoires soumis à l'empire des Parthes. Ces mortels ennemis du nom romain, ces hommes qui avaient appris au monde que les généraux et les armées de Rome n'étaient rien moins qu'invincibles, n'auraient pas vu, sans une extrême jalousie, la prospérité commerciale de leurs adversaires; et les négociants romains auraient eu trop à craindre pour leur sûreté personnelle et celle de leurs marchandises, s'ils avaient traversé quelque point soumis à la domination de ces redoutables voisins. Aussi nous voyons par les récits de Pline que les marchands de la Syrie supérieure, après s'être réunis à Palmyre, se dirigeaient vers Petra; que ceux de la Palestine se rendaient en droite ligne vers cette ville; et que, réunis là en caravanes plus ou moins nombreuses, ils traversaient le désert de

[1] *Antiquitat. Judaic.* lib. XX, cap. II, t. I, p. 957 et 958.

l'Arabie et arrivaient à Spasinu-Charax. Dans ce voyage long et aventureux, mais où les négociants se mettaient sous la protection des tribus nomades du désert, on avait bien soin de ne pas tomber sur le territoire des Parthes.

Dans le passage de Pline, que j'ai traduit plus haut, on trouve, relativement à la position de Spasinu-Charax, des détails qui présentent une difficulté réelle. Suivant le témoignage du naturaliste romain, « Spasinu-Charax était primitivement à deux stades de la mer; elle « avait un port maritime. Au rapport de Juba, il en était éloigné de « 50,000 pas. Aujourd'hui, ajoute Pline, cette ville est à 120 milles « du rivage de la mer. » On peut, je crois, offrir ici une solution toute naturelle. D'abord, je commence par dire que, dans mon opinion, la leçon « deux stades » présente peut-être une faute de copiste. Mais, dans tous les cas, voici comme on peut, je crois, entendre ce passage. Dans l'origine, il existait, à l'orient de l'embouchure du Tigre, un grand lac que les anciens et Pline lui-même désignent par le nom de *Chaldaici lacus*. Néarque traversa ce bassin lorsqu'il alla avec sa flotte rejoindre Alexandre. Le port de Spasinu-Charax était situé sur la côte du golfe Persique, non loin de l'embouchure de ce lac, à 50 milles de la ville. Plus tard, cette rade s'étant probablement comblée en partie par l'action des sables, les habitants de la ville choisirent, sur le golfe Persique, un port situé dans des conditions plus favorables, et qui se trouvait à 120 milles de la capitale. Je dirai, dans l'article suivant, ce que je pense sur la situation de ce port.

On a vu plus haut que la ville de Spasinu-Charax avait successivement été désignée par trois noms différents. Mais ces dénominations, qu'avait imaginées la vanité des princes, n'eurent qu'une existence passagère, et ne semblent pas avoir été connues dans le pays, car on n'y trouve nulle part aucune trace du nom de Spasinu-Charax. Cette ville est désignée, chez les écrivains orientaux, par le nom de *Maïsan*, ميسان, qui est celui de la province, ou par celui de *Karkh Maïsan*, كرخ ميسان, c'est-à-dire la ville de Maïsan.

Les écrivains arabes qui ont raconté les guerres des Arabes contre les Perses emploient toujours le nom de *Maïsan* pour désigner cette ville. Elle reçut le christianisme dans les premiers siècles de notre ère, et devint une métropole, qui avait sous sa juridiction trois évêchés.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Clef inédite du Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

A la fin de l'année 1649, le premier acte du trop long drame de la Fronde était fini depuis quelques mois : Paris commençait à respirer des périls et des ennuis du siége qu'il venait de soutenir ; mais les esprits et les cœurs étaient encore tout émus des souvenirs de la guerre à peine terminée ; et ses diverses aventures, les faits d'armes de l'un et de l'autre parti étaient l'entretien de tout le monde, de la bourgeoisie aussi bien que de la noblesse, parce que la bourgeoisie comme la noblesse y avait joué un rôle plus ou moins brillant. Après avoir été si étroitement renfermé dans les murailles de Paris, c'était comme un plaisir nouveau d'en sortir, d'aller visiter les lieux où s'était livré plus d'un combat sanglant :

... juvat ire, et Dorica castra
Desertosque videre locos.....
... hic acie certare solebant.

De tous ces combats, le plus célèbre, celui qui avait été le plus funeste et le plus honteux à la Fronde et qui avait aussi coûté bien cher à l'armée royale, est le combat de Charenton. Il avait eu lieu le 8 février 1649. Charenton avait été attaqué par un détachement de l'armée royale, composé des meilleurs régiments et commandé par un des vainqueurs de Lens, le duc de Châtillon, déjà lieutenant général, et auquel était promis le bâton de maréchal de France. La défense de la place était confiée au marquis de Clanleu, officier malheureux, mais d'une intrépidité à toute épreuve, et qui se battit avec son obstination accoutumée. Près de cinquante mille hommes de milice bourgeoise et de troupes régulières sortirent de Paris, et débouchèrent dans la plaine pour venir au secours de la garnison et de son vaillant chef. Condé, adossé à Vincennes dont lui répondait un de ses plus braves officiers, le comte de Broglie, occupa tout l'intervalle entre Vincennes et Charenton, et fit monter de l'artillerie sur les hauteurs qui couronnent la plaine, ne laissant ainsi d'autre alternative à l'armée de la Fronde que de venir lui livrer bataille dans cette forte position, ou de rester spectatrice immobile de la prise de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 209.

la place, qui était une des clefs de Paris. La place fut prise en effet à la vue de l'armée de la Fronde; mais il y eut des pertes cruelles de part et d'autre. Les deux généraux qui commandaient l'attaque et la défense, Châtillon et Clanleu furent tués. En vain *la Gazette*, le Moniteur du temps[1], s'applique-t-elle à diminuer l'importance de cet événement; il était très-considérable; il fit une impression profonde sur la population parisienne et ne contribua pas peu à amener les négociations d'où sortit la paix de Ruel. Il en courut plus d'un récit populaire en prose et en vers, dont Châtillon était le héros[2]. On comprend alors quel intérêt dut avoir pour toute la société française la troisième partie du *Cyrus*, qui parut le 7 décembre 1649, et où mademoiselle de Scudéry racontait, sous des noms empruntés mais fort transparents, le siége de Paris, l'attaque et la prise de Charenton. Cette narration est, en général, exacte, mais assez courte, mademoiselle de Scudéry mêlant à son enthousiasme pour Condé une grande faiblesse envers la Fronde, par égard sans doute pour Mme de Longueville. Cependant nous préférons encore son récit à celui de *la Gazette;* et les détails qu'il donne se retrouvent dans les Mémoires les plus authentiques publiés longtemps après.

Le grand Cyrus, tome III, livre second, page 611 : « La grande ville d'Artaxate (Paris) étoit située dans une plaine très-fertile au bord de l'Araxe (la Seine). Cette ville n'étoit commandée que de fort peu d'endroits; mais ses murailles étoient si foibles et même en quelques lieux si détruites, que sa force ne consistoit qu'en la multitude de ses habitants. »—Auparavant l'auteur a déjà parlé du fort de Charenton, « château qui n'est qu'à cinquante stades d'Artaxate et qui est bâti sur le bord d'une petite rivière (la Marne), laquelle se jette en ce lieu-là dans l'Araxe, qui passe dans Artaxate..... Cyrus fut reconnoître en personne la situation de ce bourg, où étoit le château qu'il vouloit prendre.... Après avoir assemblé ses troupes proche d'un petit bois (le bois de Vincennes), et choisi celles qu'il destinoit à l'attaque du bourg et du château, quoiqu'il fût averti que toute la ville d'Artaxate étoit en armes, et que tous les bourgeois se préparoient à sortir contre lui, ce grand cœur ne s'ébranla point; au contraire, prenant de nouvelles forces par la grandeur du péril, il choisit une petite éminence qui étoit entre la ville et ce château, et, après avoir

[1] *Recueil de Gazettes, nouvelles ordinaires et extraordinaires, relations et récits des choses avenues, tant en ce royaume qu'ailleurs, toute l'année mil six cent quarante neuf*, par Théophraste Renaudot, médecin et historiographe du Roy, etc. n° 17, p. 113. — [2] Les recueils de Mazarinades pour l'année 1649 contiennent un *Agréable et véritable récit de ce qui s'est passé avant et depuis l'enlèvement du Roi dans la ville de Paris*, où l'auteur met dans la bouche de Châtillon mourant un discours contre Mazarin. On a encore : 1° *les Regrets de madame de Châtillon sur la mort de son cher époux;* 2° *les Adieux qu'a faits M. de Châtillon avant que de mourir à sa mère et à sa femme;* 3° *l'Apparition de l'esprit de M. de Châtillon au prince de Condé*, etc. Voyez dans le *Courrier françois*, n° v, le récit détaillé de la mort de Châtillon.

rangé huit mille hommes[1] en bataille sur cette hauteur, et y avoir placé six de ces terribles machines[2] qui servoient à lancer des boulets de pierre, pour s'opposer au secours que l'ennemi vouloit y donner, il fut avec les quatre mille autres attaquer le bourg dans lequel on avoit jeté trois mille soldats[3] qui s'étoient retranchés quelques jours auparavant que Cyrus arrivât à la vue d'Artaxate. Cette attaque se fit par trois endroits à la fois, après que quatre béliers eurent abattu la barricade et la muraille, mais avec tant de vigueur que les ennemis en furent épouvantés.....
..... La première barricade fut emportée du côté qu'étoit Cyrus, et ceux qui la défendoient, fuyant avec précipitation jusques à la seconde, y furent tués, et servirent encore à faire forcer les autres par l'effroi que leur défaite leur donna. Les soldats, encore animés par l'exemple de leur vaillant chef, plantèrent des échelles contre les murs dont les béliers avoient déjà abattu une partie; de sorte que tout d'un coup les soldats et les habitants se virent enveloppés de toutes parts, et contraints de fuir pour sauver leur vie. Les uns jettent leurs armes et se rendent, les autres fuient en tumulte et en désordre; quelques-uns, pour éviter l'épée de l'ennemi qui les poursuit, trouvant le pont trop étroit et trop embarrassé pour tant de monde, se jettent en la rivière qui passe en ce lieu, et s'y noient misérablement. Quelques-uns tâchent de se défendre encore à ce pont; mais, comme la valeur de Cyrus ne s'arrêtoit jamais qu'après la victoire, il les poursuit, il les force, il tue tout ce qui lui résiste, et pardonne à tout ce qui lui cède. Celui[4] qui commandoit les gens de guerre qui étoient en ce lieu-là, et qui étoit un homme de cœur, y fut tué de divers coups, n'ayant pas voulu demander quartier; et des trois mille hommes que l'on avoit mis dans ce bourg, il en échappa fort peu qui ne fussent ou blessés ou prisonniers. Bien est-il vrai que, du côté de Cyrus, le prince Artibie (Châtillon), qui ce jour-là combattoit comme volontaire, y reçut deux blessures mortelles, ce qui affligea extraordinairement Cyrus. »

La seule erreur que nous puissions découvrir ici est de mettre le prince Artibie, c'est-à-dire le duc de Châtillon, parmi les volontaires : Châtillon, comme nous l'avons dit, avait le titre et l'emploi de lieutenant général, et tous les témoignages s'accordent à dire que Condé lui confia l'attaque de Charenton[5].

Mais ce combat, qui a eu tant d'influence sur le sort de la première Fronde, est peu de chose au point de vue militaire, surtout en comparaison de tant d'autres combats et de tant d'autres siéges où Condé a montré une capacité bien supérieure, par exemple, le siége de Dunkerque, un des plus fameux siéges du XVIIe siècle, dont Sarasin[6] a fait

[1] *La Gazette* dit cinq à six mille. Monglat (*Collection Petitot*, t. L, p. 158), six mille. — [2] *La Gazette* : quatre pièces de canon. — [3] La Rochefoucault, dans un endroit, dit : deux mille hommes et dans un autre trois mille. (*Collection Petitot*, t. LI, p. 406 et 464.) — [4] *La Gazette* : « Le sieur de Clanleu, se voyant forcé, se mit « derrière une petite barricade, où, après s'être encore défendu quelque temps, il « fut tué en combattant vaillamment, après avoir refusé vingt fois quartier et même « tué l'un de ceux qui le lui offraient. » — [5] La Rochefoucault, *ibid.* p. 465; Monglat, *ibid.* p. 158. — [6] *Œuvres de monsieur Sarasin*, in-4°, 1656.

l'histoire d'après des documents authentiques, et que mademoiselle de Scudéry raconte ici[1], t. VII, liv. II, sous le nom de siége de Cumes. Elle n'oublie aucune circonstance importante de cette grande opération, et nous aimerions à nous engager à sa suite dans l'examen de ce siége mémorable[2], qui nous rappellerait glorieusement un illustre fait d'armes du même genre dont tous les cœurs français sont encore émus, si nous n'avions hâte d'arriver aux batailles de Condé où son génie ne se marque pas davantage, mais qui occupent une plus grande place dans l'histoire militaire. Pour nous borner, nous nous attacherons aux deux plus célèbres, celles de Lens et de Rocroy, et nous nous appliquerons à faire voir que les récits qu'en a faits mademoiselle de Scudéry sont d'une exactitude qui défie la critique la plus sévère.

Selon nous, la description de la bataille de Lens égale en fidélité toutes les descriptions qui en ont été données, anciennes et modernes; elle a même cela de particulier et de bien remarquable qu'elle contient, de la manœuvre hardie qui engagea l'affaire et prépara la victoire, une explication qu'on chercherait en vain dans la narration officielle de *la Gazette*, et qui, dans le temps, a dû sembler une conjecture de mademoiselle de Scudéry et de son frère, qui se piquait d'être mi-

[1] Remarquons que le tome VII du *Cyrus* étant de l'année 1651, le récit de mademoiselle de Scudéry parut bien avant celui de Sarasin, si pourtant il n'y a pas quelque édition du siége de Dunkerque par Sarasin publiée d'abord séparément avant d'avoir passé, en 1656, dans la collection de ses œuvres. — [2] Nous ne pouvons nous empêcher de citer au long le passage suivant, tome VII, liv. II, p. 654 : « Comme Cyrus prévoyoit en grand capitaine que, si le siége duroit « longtemps, son armée seroit détruite, qu'elle pourroit être battue, et qu'il ne « prendroit point Cumes, il prit la résolution d'accourcir le siége par la force, et « d'attaquer cette ville si vivement qu'elle ne lui pût résister. Et certes, ce ne fut « pas sans raison qu'il prit ce dessein : car l'incommodité des vivres étoit grande, « et les barques qui en apportoient se brisoient bien souvent en abordant, tant la « mer étoit furieuse. De plus, la pluie étant continuelle, et l'hiver commençant « déjà de venir, les soldats souffroient beaucoup : l'impétuosité du vent, poussant « quelquefois une nue de sable sur tout le camp, les aveugloit; leurs huttes et leurs « tentes en étoient même abattues, et une partie des soldats couchoient dans la « fange. De plus, outre toutes les fonctions de la guerre, il falloit continuellement « travailler, ou à réparer ce que la mer gâtoit aux travaux, ou à refaire de nouveaux « fossés, parce que le vent combloit les lignes de sable en divers endroits : de sorte « que la faim, le mauvais temps et le travail excessif, commençoient déjà de mettre « diverses maladies dans le camp. Cependant Cyrus, sans s'étonner de tant de fâ- « cheux obstacles, parce qu'il les avoit prévus, ne songea qu'à les surmonter, en « prenant la résolution d'attaquer Cumes par force et d'accourcir, par ce moyen, la « fatigue. Il jugea fort prudemment qu'il perdroit moins de soldats en les hazardant « au combat qu'en les laissant mourir par les incommodités d'un long siége. . . . »

litaire. Aujourd'hui que nous possédons une relation de la bataille de Lens émanée de l'hôtel de Condé, et qui a été revue et corrigée par Condé lui-même, le secret du grand capitaine est divulgué; mais cette relation n'a vu le jour qu'en 1748, dans la troisième édition de la très-médiocre Vie de Condé par Coste[1]; auparavant, nul ouvrage, nul mémoire contemporain ne met sur la trace de la vérité.

La bataille de Lens est du petit nombre de ces batailles illustres qui ont leur place dans l'histoire universelle. Politiquement, elle a décidé le traité de Westphalie, et elle a arrêté, pour un moment du moins, la première furie de la Fronde, déjà maîtresse de la capitale; militairement, elle a achevé ce qu'avait commencé Rocroy, la destruction de l'infanterie espagnole; surtout elle a mis dans une lumière éclatante que la guerre est par-dessus tout une œuvre d'art, et qu'il y faut infiniment d'esprit avec une valeur à toute épreuve. Cette bataille mérite donc à tous égards d'être sérieusement étudiée et bien comprise.

Mais, d'abord, entendons-nous sur ce qu'il faut appeler l'étude et l'intelligence d'une bataille. Ce n'est pas seulement la découverte et le rassemblement, d'ailleurs très-nécessaires, et si difficiles au bout de deux siècles, des différentes pièces que le chef d'état-major de l'armée devait

[1] *Histoire de Louis de Bourbon*, in-4°, troisième édition, 1748, à La Haye. Préface: « Le délicat Saint-Évremont, ayant ouï lire la seconde édition, beaucoup plus correcte et plus complète que la première, n'y trouva, dit-il, rien à reprendre que la « manière dont j'avois traité la fameuse bataille de Lens. Bien loin de prendre au « pied de la lettre ce qu'il ajouta poliment du reste de l'ouvrage, je me sentis fort « mortifié du défaut qu'il y trouva, défaut très-sensible et bien fondé, que j'avois « soupçonné moi-même et fort longtemps sans pouvoir le réparer. Enfin, après « avoir fait une connoissance intime avec un domestique du prince de Condé, l'ayant « prié de me tirer de l'embarras où je me trouvois par rapport à la bataille de Lens, « dont je n'avois rien dit qui ne fût très froid, très chétif et absolument indigne de « paroître dans l'histoire de ce prince, il me fit espérer qu'un honnête homme de « ses amis, qui avoit la garde des livres de l'hôtel de Condé, pourroit m'être d'un « grand secours; et en effet, peu de temps après, il me porta une relation de la bataille de Lens, qu'il me permit de retenir pendant vingt-quatre heures. L'ayant « lue, je me mis d'abord en état de la copier, tout m'y paroissant clairement et noblement exprimé; c'est celle-là même que je présente *mot pour mot* au public. « Je puis la louer hardiment sans blesser la modestie, parce que je n'y ai ajouté « ni retranché quoi que ce soit. Il me souvient ici d'une particularité qui fait honneur à la mémoire du prince de Condé. Mon ami m'apprit que cette relation avoit « passé sous les yeux de ce prince, qui, de sa propre main, bien connue de mon « ami, corrigea doucement ce qui lui parut l'effet d'une simple prévention en sa faveur, mais dont il se seroit fâché tout ouvertement, s'il eût cru devoir l'attribuer à « une lâche flatterie. Voilà le défaut qui avoit déplu à M. de Saint-Évremont très-« bien réparé. »

avoir entre les mains le jour de l'affaire, et qui, pour le temps présent, sont fidèlement conservées dans le dépôt du ministère de la guerre : par exemple, ce qu'on appelle les états de situation, la connaissance des divisions et même des régiments qui ont pris part à l'action, les noms des généraux et même des colonels, le nombre effectif et réel des soldats présents sous les armes, la position des troupes sur les divers points du terrain, leurs diverses évolutions sur le champ de bataille, les vicissitudes du combat, enfin ses résultats, à savoir la perte ou l'occupation d'un territoire, les drapeaux conquis ou perdus, le nombre précis des morts, des blessés, des prisonniers; et, de plus, ces mêmes pièces, ces mêmes renseignements pour l'armée ennemie. C'est là, en quelque sorte, l'extérieur d'une affaire; et, le jour même du combat, un spectateur, placé dans une situation favorable et armé d'une bonne lunette, aurait pu voir tout cela; mais il serait possible aussi d'avoir vu tout cela, sans avoir rien compris à la bataille. Il ne suffit pas en effet de savoir que telle division ou tel régiment a reçu l'ordre d'exécuter tel mouvement, et que ce mouvement a été exécuté avec plus ou moins de succès; il faut savoir pourquoi le général en chef a ordonné ce mouvement, sans quoi on ne connaît que les faits accomplis, on n'en connaît pas les raisons et les causes. Or ce sont ces raisons et ces causes qui, seules, contiennent le véritable sens de la bataille. Dans la vérité des choses, la pensée du général est en première ligne; la stratégie est au service de cette pensée, et la tactique au service de la stratégie. Au contraire, au dépôt du ministère de la guerre, tous les documents relatifs à la tactique surabondent; on trouve assez peu de choses sur la stratégie, et toujours la pensée est absente. Et elle doit l'être, car la pensée, qui est l'âme de la stratégie, était dans une seule tête, celle du général, qui ne l'a pas toujours exposée à son conseil; en sorte que bien souvent les commandants des divisions n'ont pas connu le but auquel ils concouraient et ne peuvent rendre compte que de ce qui s'est passé sur le point où ils étaient, et que le chef d'état-major lui-même qui a transmis tous les ordres, prescrit tous les mouvements, recueilli tous les renseignements, est rarement en état de donner une bonne relation de la bataille. De là tant de relations détaillées et minutieuses où le numéro d'aucun régiment n'est omis, où les plus petits mouvements sont indiqués, et où pourtant l'ensemble de l'affaire échappe, parce que la pensée qui a présidé à tout n'y est point. Nous avons ailleurs[1] posé en principe que toute description de bataille qui

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville, Appendice,* Bataille de Rocroy.

est très-longue est par cela même obscure, quand même tous les détails en seraient vrais. Mais donnez à César, et surtout à Napoléon, cinq ou six pages, et elles lui suffiront pour faire connaître, en quelques traits nets et précis, les positions essentielles sur lesquelles le plan de bataille a été fait, ce plan, le but qu'on s'est proposé, les combinaisons stratégiques d'avance arrêtées pour l'atteindre, comment ces combinaisons ont été secondées ou contrariées, ou sont restées plus ou moins longtemps incertaines par la constance et l'intrépidité ou par les défauts contraires des lieutenants commis à leur exécution, les changements que souvent il a fallu y apporter en raison de circonstances nouvelles qu'il était impossible de prévoir, comme la mort de tel ou tel officier d'élite qu'on ne peut pas toujours remplacer dignement, ou à cause de prodiges inattendus de talent et de courage de la part de l'ennemi; d'où les péripéties pleines d'anxiété de ce drame terrible qui touche parce qu'on le comprend, que l'on suit avec un intérêt douloureux, parce qu'on sait à quel point est attachée la fortune de toute la journée, et que ce point fatal on le voit tour à tour chanceler, reculer, s'approcher, et enfin tout à fait manqué ou atteint avec gloire. Dans l'histoire militaire, comme dans l'histoire politique, comme dans celle de la philosophie, la qualité suprême de l'historien est l'intelligence, ainsi que le dit M. Thiers, donnant à la fois et le précepte et l'exemple [1].

Si, pour comprendre la bataille de Lens, il suffisait d'avoir sous les yeux les documents les plus nombreux et les plus détaillés, quelques jours après cette glorieuse affaire on eût pu l'écrire définitivement pour la postérité, car la bataille est du 19 et du 20 août 1648, et, le 22 août, *la Gazette*, dans son numéro 128, page 1109, en donnait un premier rapport très-général, et le 28 août, au numéro 129, page 1117, une relation longue et détaillée, qui vient évidemment, non de Condé lui-même, qui avait alors autre chose à faire qu'à écrire, mais de son état-major. Cette relation a trente et une pages in-4°, en assez petit texte; elle ne laisse à désirer aucun renseignement nouveau; elle retrace tous les mouvements des deux armées, les ordres de Condé, les diverses positions des troupes, les noms de tous ceux qui se sont distingués, avec une liste des officiers morts, blessés ou prisonniers, et une autre liste des prisonniers espagnols de marque, en descendant même jusqu'à des grades inférieurs, et régiment par régiment. Eh bien, malgré tous ces détails, ou peut-être à cause de tous ces détails, la bataille demeure à peu près inintelligible. On voit bien la succession des mouvements, et

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, préface du tome XIII.

on connaît ceux qui y ont pris part, mais il est impossible de comprendre pourquoi ces mouvements ont eu lieu et non pas d'autres; on assiste à une mêlée où divers corps opposés se poussent en quelque sorte l'un contre l'autre, reculent ou avancent, sans qu'on y discerne autre chose que le plus ou moins de vaillance ou de bonheur des combattants. On sait tout et on ne sait rien; et une telle lecture n'apporte à l'esprit aucune lumière et ne fait même aucun plaisir.

Il y a plus : le premier mouvement de l'armée française, qui a entraîné tout le reste, ce mouvement est attribué, dans la relation officielle, à des motifs si légers, qu'il fait l'effet d'un emportement de courage digne d'un brillant colonel et non d'un sérieux capitaine. Pour justifier une pareille assertion, il est indispensable d'entrer dans quelques développements.

Au mois d'août 1648, la France était dans la situation la plus critique. La Fronde commençait, excitée, fomentée, soutenue par l'étranger, qui mettait dans nos divisions ses plus grandes espérances. L'Autriche et la Bavière, que la victoire de Nordlingen avait épouvantées, et qui, menacées par les projets bien connus de Condé jusque dans leurs capitales, étaient prêtes à signer à Münster une paix particulière, hésitaient de nouveau, et prêtaient l'oreille aux suggestions de l'Espagne, qui les conjurait d'attendre, leur montrant la perte assurée de la France dans les progrès croissants et inévitables de la Fronde. L'armée du Rhin, travaillée à la fois par les intrigues des frondeurs et par celles de l'Espagne, semblait d'une fidélité bien douteuse, sous un chef plus attaché aux intérêts de sa maison qu'à ceux de la monarchie, et plus docile aux conseils de son frère aîné, le duc de Bouillon, qu'aux ordres du gouvernement de la reine. Cette reine était comme assiégée au Palais-Royal. Mazarin, que l'Espagne redoutait à l'égal de son grand prédécesseur, assailli de toutes parts par l'aristocratie et par les parlements, voyait les rênes de l'État lui échapper, et toute sa fortune suspendue à un fil en apparence bien léger, l'affection d'une femme. Il ne restait donc à la royauté et à la France qu'une armée, celle de Flandre, depuis longtemps mal payée, mal vêtue, et où se trouvait plus d'un ami des frondeurs, mais qui était commandée par le vainqueur de Rocroy. Une grande bataille, c'est-à-dire une grande victoire, était nécessaire pour contenir et intimider Paris, et contraindre l'Autriche et la Bavière à tenir la parole donnée et à signer la paix. Condé aussi sentait le besoin d'une grande bataille; elle était dans tous ses instincts, et dans la nouvelle manière de faire la guerre qu'il avait tirée de la nature de son génie, et dont le seul Gustave-Adolphe lui avait donné l'exemple. Au

lieu de remporter successivement de petits avantages, de prendre une place, puis une autre, en disséminant ses forces, et de s'avancer lentement et par degrés, sa méthode était de rassembler ses troupes, de les tenir sous sa main à l'abri de toute attaque, de ne hasarder aucun engagement particulier, et de chercher, soit autour de lui, soit au loin un terrain favorable où il pût attirer l'ennemi, et le combattre à sa façon, c'est-à-dire en employant des manœuvres inattendues et dont lui seul avait le secret. Il frappait ainsi un grand coup et finissait la campagne en un jour. Voyant l'armée ennemie bien plus nombreuse que la sienne et plusieurs de nos places fortes succomber successivement, il avait rappelé à lui la plupart des garnisons, tous les détachements épars, et pressé l'arrivée de l'excellente division du général d'Erlac; et, pendant quelque temps il avait travaillé et formé son armée, il l'avait rendue à la fois souple et disciplinée, obéissante et hardie, et, ce qui était plus difficile, il lui avait appris à joindre à la furie française la constance, par confiance en elle-même et en son général. Les Espagnols, qui avaient compté le détruire en détail en multipliant les petits engagements, ne le rencontrant jamais et le voyant se dérober à toutes les tentations qu'ils avaient semées avec art sous ses pas, s'étaient avisés, pour l'exciter et pousser à bout sa patience, de faire mettre dans le journal d'Anvers, qu'on était prié de vouloir bien donner des nouvelles de l'armée française, parce qu'on ne la voyait plus, et qu'on la cherchait inutilement. Ces bravades calculées, répandues à dessein parmi nos troupes, les transportaient d'indignation et leur faisaient appeler à grands cris une bataille. Condé laissait croître cette ardeur généreuse, et les exerçait à tout supporter comme à tout oser. Il partageait leurs fatigues, leurs privations; et, pour se délasser, reprendre haleine et croire au succès, il leur suffisait de regarder le visage calme et serein de leur jeune général, qui, comme dit Bossuet, portait la victoire dans ses yeux.

Enfin, ayant appris que les Espagnols étaient allés faire le siége de la petite place forte de Lens, il reconnut dans les grandes plaines voisines de cette place le champ de bataille qui lui convenait, et il forma le dessein d'y amener les ennemis. Il y réussit en les laissant entasser leurs forces autour de la place qu'ils voulaient prendre, et, le 18 du mois d'août, il se présenta tout à coup devant eux. La plaine de Lens est un immense terrain situé entre Lens et la Bassée, parfaitement propre, et par son étendue et par la variété de ses accidents et de ses ondulations, à servir de théâtre à une grande bataille entre deux fortes armées. L'armée espagnole était plus nombreuse que la nôtre d'environ cinq

mille hommes (18,000 contre 14,000). Elle occupait les hauteurs de Lens. Sa droite, composée des dernières vieilles bandes espagnoles, s'appuyait à la ville même, et elle était couverte sur son front de ravins et de chemins creux. Son centre occupait plusieurs bois et hameaux fortement retranchés. A sa gauche, la fameuse cavalerie croate et lorraine était postée sur une éminence à laquelle on ne pouvait arriver que par des défilés très-étroits. Elle était commandée en chef par l'archiduc Léopold, qui n'était pas un grand général, mais un militaire brave et expérimenté, familier avec la manière de combattre de Condé et très-décidé à ne pas prêter le flanc à ses manœuvres accoutumées. Son plan avait été de rechercher toutes sortes d'engagements particuliers, où la supériorité du nombre de ses troupes et son artillerie lui auraient donné l'avantage, et d'éviter toute affaire générale. Il avait avec lui le comte de Fuensaldagne, habile général et politique plus habile encore, ainsi que le général Beck, vieilli dans les camps et qui connaissait parfaitement le terrain. Ils attendaient tranquillement Condé dans cette position formidable, qui avait plus d'une analogie avec celle de Mercy et de l'armée impériale à Nordlingen. Le 19 au matin, Condé parut à l'autre extrémité de la plaine; mais lui, qui, à Nordlingen, malgré l'avis de son conseil, avait attaqué Mercy, reconnut que cette fois la même attaque serait une faute immense. A Nordlingen un échec ne compromettait que sa gloire; la France était loin et elle avait d'autres armées : ici elle n'en avait plus qu'une; Condé tenait dans ses mains la dernière ressource de la monarchie; son devoir était donc de ne la pas risquer témérairement. Il passa toute la journée du 19 à escarmoucher dans la plaine, et fit tout au monde pour engager l'archiduc à descendre de ses hauteurs dans l'espoir d'écraser facilement la petite armée française. L'archiduc ne remua pas. Il était bien pourvu de vivres et de munitions, tandis que nous manquions de tout. Le bout de la plaine que nous occupions était stérile et sans eau. Les chevaux commençaient à s'épuiser faute de fourrages, et les soldats souffraient beaucoup de la soif. Le soir du 19, voyant tous ses efforts inutiles, Condé prit le parti de quitter sa propre position et de gagner la petite ville de Neus, sur le chemin de la Bassée, où il devait trouver en abondance tous les secours nécessaires, et d'où il pourrait surveiller l'ennemi. Rien n'était plus raisonnable; mais, pour opérer ce changement de position, il était raisonnable aussi de profiter de la nuit, afin de dérober son mouvement aux Espagnols et de parvenir impunément à une position plus convenable. Or Condé ne suivit pas ce conseil de la prudence la plus vulgaire, et, pour exécuter ce périlleux déplace-

ment, il choisit précisément le lendemain matin 20 août, et se mit à défiler en plein jour à la vue de l'archiduc.

Mais, s'il est à la guerre une règle certaine et qu'il suffit d'énoncer, c'est qu'il ne faut pas entreprendre un changement considérable de position devant l'ennemi, à plus forte raison une longue marche de flanc, surtout quand l'ennemi a beaucoup d'artillerie et beaucoup de cavalerie. Condé n'était nullement forcé d'exécuter de jour cette opération difficile. Quel motif a donc pu le porter à violer ainsi un des premiers principes de la guerre? Ouvrez la *Gazette :* qu'y trouvez-vous sur ce point décisif? Presque rien, sinon que Condé voulait montrer aux ennemis qu'il n'avait pas peur d'eux : « Comme il leur vouloit faire voir « le désir qu'il avoit de les combattre, il ne voulut marcher qu'il ne fît « grand jour. » Comment! risquer une déroute pour montrer qu'on n'a pas peur, hasarder le sort de la dernière armée de la France pour une bravade de jeune homme! Et imputer une telle conduite au capitaine qui venait de lever le siége de Lerida, de reculer devant l'armée espagnole jusqu'à la frontière de France, et qui avait coutume de répondre à ceux que son courage extraordinaire frappait d'admiration : « Je n'ai « jamais montré de courage que quand il l'a fallu. » Il est impossible que Condé n'ait pas eu, pour se conduire comme il l'a fait, quelque raison, ignorée ou mal comprise de l'officier d'état-major auteur de la relation de la *Gazette.*

L'homme qui, avec le duc de Châtillon, se distingua le plus à la bataille de Lens est assurément le maréchal de Grammont. Il fit des merveilles à la tête de l'aile gauche qu'il commandait, et la part qu'il prit à cette affaire est son meilleur titre auprès de la postérité. Le maréchal avait écrit des notes sur les diverses parties de sa carrière, que son fils a rédigées en forme de Mémoires, publiés en 1676. On n'y trouve, sur le point en question, qu'une répétition de la phrase insignifiante de la *Gazette :* « Comme il vouloit leur faire voir le désir qu'il avoit de les « combattre, et qu'il ne les craignoit pas, il ne décampa de devant eux « qu'en plein jour[1]. »

Consultez les Mémoires de Monglat, officier médiocre, mais écrivain militaire distingué, qui n'était pas à Lens, mais qui devait connaître bien des officiers qui s'y étaient trouvés; on est confondu d'y voir indiqué en une ligne le mouvement de Condé sans la moindre remarque : « Alors, voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, puisque Lens étoit rendu,

[1] *Mémoires du maréchal de Grammont,* coll. Petitot, t. LVI, p. 423.

« et qu'il n'étoit pas si fort que l'archiduc, il fit faire demi-tour à droite « à toute son armée pour se retirer[1]. »

Voilà tout ce que nous apprend l'histoire, au XVIIe siècle, sur une des actions les plus étranges de Condé, sur une action qui engagea une des plus grandes batailles, et qui, en vérité, si elle n'a pas eu d'autre motif qu'une vaine gloriole, mériterait d'être sévèrement blâmée. Non; la conduite de Condé lui fut dictée par un plus sérieux motif; et ce motif, c'est le roman, et le roman seul, qui le fait connaître; il a échappé à la *Gazette*, à Grammont, à Monglat; et, pendant tout le XVIIe siècle, on ne le trouve que dans le *Grand Cyrus*.

Évidemment mademoiselle de Scudéry et son frère ne s'étaient pas contentés du récit de la *Gazette;* ils avaient entendu raconter cette grande journée à l'hôtel de Condé ou à Chantilly, et même ils avaient demandé à quelque secrétaire ou aide de camp du prince, ou au prince lui-même, des notes sur les parties de la bataille que laissait dans l'ombre la narration officielle; car c'est Condé lui-même qu'enfin on va entendre pour la première fois par la bouche de mademoiselle de Scudéry. La preuve en est que le récit du *Grand Cyrus*, sur tous les points essentiels, est entièrement conforme à la relation qu'un siècle plus tard Coste emprunta aux archives de la maison de Condé.

Voici ce qui avait déterminé Condé à se conduire avec la témérité apparente que lui prête l'histoire : une victoire était nécessaire à la France, et il croyait la pouvoir remporter, s'il parvenait à entraîner l'archiduc dans les plaines de Lens; tel est l'objet principal que se proposait Condé, et auquel il a tout subordonné. S'il avait été ce présomptueux officier qui, par pure ostentation de courage, opère une retraite assez longue devant une armée plus nombreuse que la sienne pendant le jour, pouvant le faire la nuit, la même présomption l'aurait poussé à attaquer l'archiduc Léopold dans sa forte position, par exemple par le centre, un peu plus découvert et abordable que les deux ailes, comme il l'avait fait à Nordlingen; cependant il ne le fit pas, et la *Gazette* et Grammont célèbrent en cela sa prudence. Ils ne sont donc pas reçus à lui prêter, un moment après, une inconcevable imprudence, sur le plus futile de tous les motifs. Encore une fois, si Condé a opéré cette fameuse retraite en plein jour, ç'a été l'effet, non d'une saillie de courage, mais d'un calcul militaire, calcul habile, mais, il est vrai, toujours un peu incertain, comme ceux des plus grands capitaines, qui ont toujours besoin d'être secondés dans l'exécution par une constance et une

[1] Monglat, *ibid.* p. 99.

valeur extraordinaires. A peu près sûr de vaincre, s'il attirait l'ennemi dans la plaine, Condé risqua tout pour obtenir ce résultat. La veille, il avait employé tous les artifices, toutes les provocations, toutes les demi-attaques, et l'archiduc était resté immobile. Il ne lui restait d'autre ressource que l'apparence d'une imprudence. Nous disons que Condé n'avait pas d'autre ressource. En effet, arrivé heureusement à Neus pendant la nuit, il se fût trouvé en meilleur état sans doute, mais là encore, moins que dans sa première position, il pouvait se flatter d'attirer l'archiduc au combat qui lui était nécessaire. Tournez et retournez en tous sens la situation de Condé, même après la retraite la plus prudente et la plus heureuse, il n'eût pas été plus avancé qu'auparavant, et il eût toujours été réduit, ou à aller chercher l'archiduc dans ses retranchements, ou à l'attendre en vain. Il ne pouvait le séduire qu'en lui présentant l'amorce d'une grande imprudence. Beck, malgré sa vieille expérience, entraîné par ses instincts et son ambition, ne put pas résister à l'habile séduction exercée sur son courage. En voyant défiler devant lui toute l'armée française, il prit pour une retraite désespérée ou follement audacieuse ce qui n'était qu'une manœuvre; il crut le moment venu d'écraser le jeune et téméraire général; il lança sur lui la redoutable cavalerie croate et lorraine, et peu à peu s'engagea la bataille tant désirée. Nul doute que telle n'ait été l'intention de Condé dans un mouvement qui, en toute autre circonstance et sans l'objet fondamental qu'il se proposait, et encore sans les précautions profondes et savantes qu'il prit, eût été la dernière des imprudences, une absurde témérité.

Il est vraisemblable qu'en choisissant le jour pour opérer sa retraite, Condé, ne voulant pas livrer son secret à ses soldats, c'est-à-dire aux espions de l'ennemi, et ayant, d'ailleurs, besoin de soutenir et même d'exalter les courages, jeta quelques mots de bravade qui convenaient bien à sa grande âme et allaient à celle d'une armée française. Mais, tandis qu'il parlait en paladin, il renfermait en lui les desseins d'un général. L'histoire officielle a recueilli les paroles prononcées, les bruits de l'état-major; elle n'a pas connu le secret du grand capitaine; mademoiselle de Scudéry nous le révèle :

Le Grand Cyrus, tome V, livre IIIe, p. 1245 : « La difficulté étoit de résoudre si Cyrus décamperoit de jour ou de nuit; la prudence vouloit que ce fût de nuit, mais le grand cœur de Cyrus n'y pouvoit consentir et n'y consentit pas en effet. *Il est vrai qu'une des raisons qui l'obligèrent à suivre plutôt en cette occasion les mouvements de son courage que les conseils de la prudence ordinaire, fut qu'il espéra que peut-être Crésus et le roi de Pont* (l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne) *voudroient-ils*

du moins faire semblant de le suivre, et que, profitant de cette occasion, il tourneroit tête et les forceroit à combattre. De sorte qu'encore qu'il connût bien qu'il y avoit un danger évident à faire ce qu'il prétendoit, et que le bon succès en étoit douteux, il ne laissa pas d'entreprendre de se retirer à la vue d'une armée beaucoup plus forte que la sienne et commandée par des princes qui savaient admirablement la guerre, et qui, par conséquent, devoient vraisemblablement prendre la résolution de faire en sorte que la retraite de Cyrus se changeât en fuite, et que sa fuite fût suivie de sa défaite entière. »

Voilà enfin une explication sérieuse et militaire, et cette explication, nous ne la devons ni à la relation officielle du gouvernement français, ni au maréchal de Grammont, ni au lieutenant général Monglat : nous la devons à mademoiselle de Scudéry. Cette explication est seule dans toute l'étendue du XVIIe siècle; elle paraît en 1650, deux ans après l'affaire même; et, pour la rencontrer dans un livre d'histoire, il faut attendre jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, jusqu'à la relation empruntée par Coste aux archives des Condé, et où se lisent les lignes suivantes : *Histoire de Louis de Bourbon, etc.* 3e édition, La Haye, 1748, t. Ier, p. 110 : « La résolution prise de décamper, il délibéra s'il partiroit de « nuit ou de jour. Il prit ce dernier parti, quoique l'autre fût plus sûr, « espérant qu'en se retirant de jour il engageroit les ennemis à le suivre, « et qu'il les engageroit au combat. » Depuis, Desormeaux (*Histoire de Louis de Bourbon, etc.* 1766, t. II, p. 66), qui avait sous les yeux les manuscrits de l'hôtel de Condé, renouvelle cette explication; mais, encore une fois, il ne faut pas oublier qu'on la trouve pour la première fois dans le *Grand Cyrus.*

Tout le reste du récit de la bataille de Lens, dans mademoiselle de Scudéry, n'est pas moins remarquable par l'intelligence et l'exactitude. On y voit clairement l'ensemble de l'affaire, ses parties principales, les divers mouvements des divisions et des régiments engagés, les vicissitudes du combat, les noms de tous les généraux et officiers qui y prirent part, le rôle de l'aile gauche, commandée par le maréchal de Grammont, la belle conduite de la gendarmerie de Châtillon, le péril extrême que courut Condé, ainsi que les grands résultats obtenus; en sorte que, désormais, quiconque voudra étudier cette mémorable journée, devra s'appuyer sur la relation du *Cyrus* tout autant que sur celle de Coste, parce que ces deux relations, dans leur ressemblance, trahissent la même source, et viennent également de Condé.

Nous en disons autant de la bataille de Rocroy. *La Clef*, que nous avons trouvée et que nous suivons, ne donne, il est vrai, le nom de Rocroy à aucune des batailles racontées dans le *Cyrus;* mais, une fois mis sur la voie, nous avons aisément reconnu bien des combats et des

siéges que *la Clef* n'indique point, et, entre autres, cette bataille de Rocroy, la première en importance comme en date de toutes les batailles de Condé, et qui n'a pas de supérieure et très-peu d'égales dans toute l'histoire militaire. C'est évidemment la bataille que Cyrus remporte sur les Massagètes et l'armée de Thomiris, au livre IIIe du IXe volume, et qui n'y occupe guère moins de cent pages. L'étude spéciale que nous avons ailleurs consacrée à l'affaire de Rocroy[1] nous permet d'affirmer que nulle part il ne s'en trouve une relation plus étendue, plus complète, plus détaillée, plus exacte, où tous les points importants soient marqués avec plus de précision, le dessein bien arrêté de Condé de combattre dans les plaines de Rocroy comme plus tard il le fit dans celles de Lens, la politique qui lui fait garder pour lui seul la nouvelle de la mort du roi, l'habileté avec laquelle, sans rompre en visière au maréchal de L'Hôpital, qui lui avait été donné pour le gouverner et qui voulait éviter toute grande bataille, il l'engage et le fait avancer peu à peu sous le prétexte de jeter du secours dans la ville et la place de Rocroy, puis, arrivé au lieu qu'il a marqué pour vaincre ou pour périr, déclarant sa résolution, prenant le ton du commandement, imposant silence à toutes les résistances, et gagnant la grande et belle plaine par un sentier périlleux, action hardie comparable au défilé en plein jour à Lens, et qui réussit pourtant parce qu'il soutint ou répara l'apparente témérité de la conception par la promptitude et la vigueur incomparable de l'exécution ; la sérénité et le calme du jeune capitaine la veille de la bataille, le triste début de cette bataille, les mérites et les fautes des divers généraux, le malheur de L'Hôpital, la fougue ambitieuse de La Ferté, la vaillance de Sirot et de Gassion, le coup d'œil supérieur de Condé, et en quelque sorte son omniprésence ; enfin, la manœuvre extraordinaire qui décida la victoire, la belle résistance de l'infanterie espagnole, la mort glorieuse du vieux comte de Fontaine : tout cela est exposé dans son ordre, fidèlement et brillamment représenté dans mademoiselle de Scudéry, et il est impossible de méconnaître qu'ici une main plus exercée que la sienne a conduit sa plume. Comme le récit de la bataille de Thybarra, au tome V^e du *Cyrus*, a été fait évidemment sur la relation corrigée par Condé lui-même, et qui longtemps après a été communiquée à Coste, ainsi nous retrouvons, dans le IIIe livre du tome IXe du *Grand Cyrus*, le récit de la bataille de Rocroy justement attribué à La Moussaye, qui, à cette bataille, servit de premier aide de camp à Condé, ne le quitta pas un moment, connaissait

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville, Appendice,* Bataille de Rocroy.

tous ses desseins, et nous peut tenir lieu de son général. Si on compare avec soin le récit de La Moussaye et celui de mademoiselle de Scudéry, leur ressemblance éclate; il est manifeste que les deux auteurs ont puisé à la même source, et on demeure convaincu qu'on possède, en ces deux récits presque identiques, celui de Condé lui-même.

L'espace nous manque pour examiner en détail la description de la bataille de Rocroy par mademoiselle de Scudéry; nous n'y voulons signaler qu'un seul point, d'une suprême importance et encore aujourd'hui controversé : nous voulons parler de la manœuvre célèbre qui assura la victoire.

On sait qu'à Rocroy, pendant que l'aile droite française, commandée par Condé, qui avait sous lui Gassion, avait enfoncé l'aile gauche espagnole, et la poursuivait l'épée dans les reins jusque vers les dernières lignes de l'armée ennemie; notre aile gauche, sous le maréchal de L'Hôpital et le lieutenant général de la Ferté-Senneterre plia, se renversa sur notre centre qu'elle mit en désordre, et qu'ainsi la bataille se trouvait en très-grand péril, si l'ennemi n'était promptement et énergiquement arrêté : de là l'ordre donné à la réserve commandée par Sirot de marcher au secours du centre et de l'aile gauche, et l'étonnante résolution prise par Condé de passer par-dessus la ligne ennemie et d'aller tomber sur les derrières de l'aile droite espagnole victorieuse. Cette grande résolution a-t-elle été une inspiration personnelle de Condé, ou ne fit-il que suivre le conseil de Gassion, qui, dans ce cas, devrait avoir avoir tout l'honneur de cette manœuvre? C'est là une question qui n'en a jamais été une au XVIIe siècle, et qui, à toute force, si on la veut poser, est selon nous bien facile à résoudre, du moins selon les règles connues de la critique historique.

Un écrivain distingué, le spirituel et brillant auteur de la dernière histoire de France, M. H. Martin, racontant la bataille de Rocroy, et arrivé à son moment critique, s'exprime ainsi : *Histoire de France, etc.* t. XIV, p. 10 : « En ce moment, les chances semblaient parfaitement « égales; mais, des deux ailes droites victorieuses, c'était la française « qui avait conservé le plus d'ordre dans le succès. Gassion, qui avait re- « joint Enghien, lui fit voir ce qui se passait à l'aile gauche, et, selon « toute apparence, lui montra tout à la fois le mal et le remède. En- « ghien, passant derrière l'infanterie ennemie, qu'il laissait à moitié rom- « pue, alla prendre en queue la cavalerie de Mello, qui avait en tête la « réserve française. Cette belle manœuvre eut un plein succès, etc..... » *Selon toute apparence!* ne semble-t il pas que, pour parler ainsi, l'honorable écrivain a des raisons très-fortes, ou le plus grand nombre de

témoignages, ou des témoignages dont le poids l'emporte sur tous les autres? Quels sont donc les témoignages qu'on peut invoquer ici? D'abord la *Gazette* (pour l'année 1643, n° 65, p. 449, etc.); mais la *Gazette* mentionne la manœuvre sans la rapporter le moins du monde à Gassion. L'*Histoire du maréchal de Gassion* (2 vol. in-12, Amsterdam, 1696), qui décrit seulement les actions personnelles de son héros, ne dit rien de cette manœuvre, parce que Gassion n'y était point. Lenet (*Mémoires de Lenet*, collection Michaud, t. II, p. 477, etc.), qui déclare avoir consulté bien des officiers présents à l'affaire avant de prendre la plume, et qui se fonde sur une dépêche envoyée du champ de bataille au père de Condé, fait exécuter la fameuse charge au jeune prince, sans dire un seul mot de Gassion, du moins en cet endroit. Enfin, La Moussaye (*Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, in-12, 1673, réimprimée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de M. le Prince*, 2 vol. 1693, et à la suite des *Mémoires de Turenne*) indique avec précision la manœuvre de Condé, et la lui fait entreprendre après avoir donné l'ordre à Gassion de poursuivre les restes de l'aile gauche des ennemis qu'ils avaient culbutée ensemble et de s'opposer à l'arrivée du général Beck, mission importante et difficile. Ni la *Gazette*, ni Lenet, ni La Moussaye ne disent que Gassion prit part à la charge inattendue qui vint écraser l'aile droite espagnole. Gassion était sur un tout autre point du champ de bataille; cela n'est pas douteux, car, lorsque Condé eut forcé l'aile droite espagnole de lâcher sa proie, de faire volte-face, de se défendre au lieu d'attaquer, et bientôt de prendre la fuite vers le fond du champ de bataille, Gassion, qui y était encore, la reçut et l'acheva. S'il eût conseillé une manœuvre nécessaire, mais hasardeuse, il eût certes voulu partager au moins les périls de l'exécution; tandis qu'il est incontestable que Condé seul les prit tous sur lui, ce qui, d'ailleurs, était dans son caractère, et ce qu'il fit constamment à Fribourg, à Nordlingen, à Lens, comme à Rocroy. Aussi le récit de La Moussaye, conforme à celui de Lenet, et qu'aucun des autres témoignages précités ne contredit, a fait foi, et il a été suivi par Coste et par Desormeaux.

Cet ensemble de témoignages est décisif. Un seul écrivain militaire du XVIIe siècle donne une version contraire; cet écrivain est Monglat. Monglat n'était pas à Rocroy plus qu'à Lens. Il a écrit sur des ouï-dire; aussi sa description de la bataille est très-souvent défectueuse. Elle est en pleine contradiction, sur la conduite de la réserve, avec le langage de Sirot, qui la commandait, et dont ici le récit est irrécusable. Elle n'a donc, à parler sérieusement, aucune autorité. Or c'est juste cette relation-là, et celle-là seule, que M. Henri Martin a suivie, négligeant pour elle tous

les autres témoignages. Et encore il l'a suivie à sa guise, comme nous allons voir. Monglat ne dit pas, avec tout le monde, que Gassion concourut avec Condé, à la tête de l'aile droite française, à renverser l'aile gauche de l'ennemi au commencement de la bataille; il fait à Gassion seul tout l'honneur de ce premier succès, où ne paraît pas Condé; puis, dans le récit de Monglat, Gassion, de son autorité privée, change de front, tourne à droite et se jette sur les derrières de l'aile droite espagnole, sans qu'encore ici il soit question de Condé; celui-ci ne se montre un moment que pour venir dire à Sirot d'avancer, ce que Sirot refuse de faire, engageant le jeune duc à prendre patience et à attendre que Gassion ait achevé d'exécuter sa brillante manœuvre. Autant eût-il valu dire que Condé assista à la bataille sans y prendre part. Le passage vaut la peine d'être cité : « De l'autre côté, Gassion ayant renversé les premiers esca-« drons espagnols, les poussa dans la seconde ligne, qu'il mit en déroute; « et lors les poussant avec vigueur, il les força de tourner le dos et de « prendre la fuite; mais, au lieu de les poursuivre, il les laissa sauver, « et fut, bride en main, ralliant toutes ses troupes et les remettant en « bataille, parce qu'il aperçut le désordre des siens dans l'autre aile, et « les Espagnols victorieux, qui, n'ayant pas la même précaution qu'il « avoit, pilloient le bagage comme s'ils n'eussent plus rien à craindre. « Alors il fit faire demi-tour à droite et marcha pour les prendre par « derrière. Cependant le duc d'Enghien manda à Sirot, qui commandoit « le corps de réserve, de donner et de secourir le maréchal de L'Hôpital; « mais il répondit qu'il n'étoit pas temps; et le duc arrivant là-dessus, « il (Sirot) lui fit voir l'état des choses, et comme Gassion, après avoir « battu l'aile gauche des Espagnols, alloit attaquer l'autre par derrière, « qu'il falloit avoir un peu de patience, ce que le duc trouva bon. Et « aussitôt que Gassion chargea d'un côté, Sirot en fit autant de « l'autre, etc. . . . . » Il n'y a qu'un seul défaut à toutes ces belles inventions, c'est que Sirot, dans ses Mémoires (*Mémoires et la vie de messire Claude de Letouf, chevalier, baron de Sirot, lieutenant général, etc.* 2 vol. in-12, 1683, t. II, p. 36, etc.), ne dit pas un seul mot de ce que lui fait dire Monglat, qu'il dit précisément tout le contraire, qu'il ne parle pas même de Gassion, qu'enfin, comme il ne sait que ce qui s'est passé où il était, il ne mentionne pas la manœuvre en question. Toute cette partie du récit de Monglat est une fable ridicule : le reste est à l'avenant. Les témoignages sont unanimes pour affirmer que Gassion n'accompagna pas même Condé dans son attaque sur l'aile droite espagnole, bien loin qu'il l'ait exécutée de son chef. Incontestablement Gassion devait être à l'autre extrémité du champ de bataille,

pour poursuivre la cavalerie d'Albuquerque, rompue mais non défaite, et pour surveiller et empêcher l'arrivée du général Beck. Nous croyons avoir ailleurs démontré en détail [1] que toutes ces assertions de Monglat ne résistent pas au moindre examen, qu'elles sont même fort peu dignes d'être examinées. Voilà pourtant l'unique témoignage sur lequel paraît s'appuyer M. H. Martin. Du moins fallait-il le prendre tout entier et tel qu'il est. Monglat ne dit pas que Gassion, *qui avait rejoint Enghien* (car jusque-là ils n'avaient pas été séparés, et tous deux avaient chargé Albuquerque à la tête de l'aile droite française) *lui fit voir ce qui se passait à l'aile gauche* (car le duc le pouvait bien voir comme lui); *et selon toute apparence* (entendez : contre tous les témoignages), *lui montra tout à la fois le mal et le remède.* Non; Monglat assure que Gassion tourna lui-même à gauche, et fut *bride en main* réparer le désordre des siens dans l'aile gauche, tandis que M. H. Martin laisse au moins à Condé l'honneur de l'exécution de cette belle manœuvre, et ne donne à Gassion que le mérite d'ailleurs immense d'un conseil. Mais cette division est tout à fait arbitraire; c'est une pure conjecture, débris des conjectures de Monglat; et l'idée d'un simple conseil donné par Gassion, sans aucune participation de sa part à l'exécution, est une imagination exclusivement propre à M. H. Martin. A toutes ces hypothèses des deux graves historiens, nous préférons le récit de l'ingénieuse romancière qui nous inspire une entière confiance, parce que cette romancière a eu le bon sens de puiser à des sources certaines, et très-vraisemblablement de se procurer la relation même de La Moussaye, alors manuscrite, et de la suivre pas à pas, en se bornant à la développer et à l'éclaircir en quelques endroits. Nous prenons le récit de mademoiselle de Scudéry au moment où Cyrus, avec Mazare, qui représente Gassion, a mis en fuite, à la tête de l'aile droite française, la cavalerie d'Octomazade (le duc d'Albuquerque) :

Le *Grand Cyrus*, t. IX, liv. III, p. 1234, etc : « Mais, comme ce vaillant prince savoit bien que des ennemis qui fuient sont déjà vaincus, il ne s'amusa point à les suivre; et, voulant donner une plus noble matière à sa valeur, il se contenta d'ordonner à Mazare (Gassion) d'achever de vaincre la cavalerie qu'il avoit déjà rompue, de peur qu'elle ne se ralliât; il fut droit à l'infanterie ennemie, contre qui il fit des miracles de sa personne. Mais, durant qu'il faisoit fuir tous les ennemis qu'il avoit en tête, l'aile gauche de son armée ne combattit pas si heureusement; car, comme Crésus (le maréchal de L'Hôpital) avoit mené ses troupes à la charge avec un peu trop de précipitation, elles furent rompues d'abord : ce n'est pas qu'il ne se signalât en cette occasion et qu'il ne témoignât avoir beaucoup de cœur, mais enfin, après avoir eu le

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, etc.

bras droit considérablement blessé, et avoir été mis hors de combat, il eut la douleur de voir l'aile qu'il commandoit entièrement mise en fuite, plusieurs bataillons de son infanterie taillés en pièces, presque toutes les machines de son parti gagnées par les Massagètes (les Espagnols), et de voir enfin qu'ils eussent fait périr tous les siens, si le corps de réserve ne se fût avancé pour servir de barrière à ceux qui poursuivoient les vaincus. Ainsi on pouvoit dire alors que la victoire était dans les deux partis et voloit sur les deux armées; car l'aile droite de Cyrus, où il étoit en personne, avoit mis en déroute l'aile gauche de Thomiris (D. Francisco de Mélos), et l'aile droite de Thomiris, où Ariante (le comte d'Isembourg) combattoit, avoit rompu la gauche de Cyrus. Mais, pendant que cette double victoire se remportoit dans chaque parti, et à l'aile gauche et à l'aile droite, l'infanterie n'étoit pas oisive, et celle de Cyrus avoit avancé contre celle des Massagètes. Il y avoit même eu quelques bataillons qui avoient commencé le combat; mais, comme Aglatidas (d'Espenan, qui commandoit le centre, où étoit l'infanterie et l'artillerie) vit le désordre de l'aile gauche, et qu'il remarqua que l'infanterie des Massagètes paroissoit plus ferme que la sienne et attendoit le choc d'une contenance plus fière, il crut fort sagement qu'il étoit à propos de voir ce que la fortune décideroit du destin des deux cavaleries, avant que de rien entreprendre : c'est pourquoi il se contenta de faire de continuelles escarmouches, jusques à ce que l'occasion lui parût plus favorable. Mais enfin Cyrus, après avoir entièrement défait l'aile gauche des ennemis, comme je l'ai déjà dit, attaqua l'infanterie des Massagètes, et l'attaqua avec tant d'ordre et tant de vigueur, que, sans qu'aucun de ses corps fût rompu, il renversa l'infanterie des Callipides, celle des Issédons, et mit entièrement en déroute celle des Scythes royaux (l'infanterie allemande, wallonne et italienne). Mais, lorsqu'il étoit en ce glorieux état où il lui étoit permis de croire qu'il seroit bientôt vainqueur, il vit tout d'un coup les pitoyables termes où étoit son aile gauche : ainsi il connut avec certitude que ce gain de la bataille dépendoit absolument des troupes qu'il avoit auprès de lui. De sorte que, sans perdre de temps et sans s'opiniâtrer à achever de vaincre ceux qu'il avoit déjà rompus, il songea à vaincre les vainqueurs des siens, et il espéra même que leur victoire seroit la cause de la sienne. Car, comme les Massagètes n'avoient pu vaincre sans se mettre en quelque désordre, et que ce qu'il avoit de troupes étoient aussi serrées dans leur rang que si elles n'eussent point combattu, il attendit un heureux succès du dessein qu'il prenoit d'aller combattre cette aile victorieuse. Si bien qu'après avoir, par ses regards seulement, fait reprendre un nouveau cœur aux siens, il abandonna sa nouvelle victoire, et fut sans précipitation, pour conserver l'ordre dans ses troupes, par le derrière de l'armée de Thomiris, afin d'attaquer cette cavalerie, qui venoit de rompre la sienne. De sorte que, la trouvant encore toute ébranlée, et dans cette négligence que la victoire donne à ceux qui ne sçavent pas tout à fait bien l'art de vaincre, il la défit entièrement sans beaucoup de peine. Il délivra même par cette victoire le roi d'Hircanie (La Ferté-Senneterre), qui avoit été fait prisonnier, lorsque l'aile où il étoit avoit été rompue; et il fut trouvé blessé en plusieurs endroits. Il arriva encore que ceux qui échappèrent à la victoire de Cyrus en s'enfuyant, rencontrèrent Mazare (Gassion), qui acheva de les vaincre; de sorte que l'illustre Cyrus eut la gloire d'avoir vaincu les vainqueurs des siens, d'avoir entièrement défait les deux ailes de l'armée ennemie, et d'avoir même vaincu une grande partie des gens de pied de Thomiris. »

A cette description claire et précise de la manœuvre qui a décidé la

victoire, qu'il nous soit permis d'ajouter une dernière citation, celle du passage où mademoiselle de Scudéry peint la fin de la bataille, la résistance opiniâtre de l'infanterie espagnole, la glorieuse mort du comte de Fontaine, et la noble et généreuse conduite par laquelle le jeune héros met en quelque sorte le sceau à sa gloire, en mêlant l'humanité à la vaillance, et en couronnant la victoire par la clémence et la piété. Tout le monde sait par cœur les belles pages de Bossuet sur ce grand sujet; mais, après l'éloquence, l'exactitude a encore son prix; et nous ne connaissons pas de récit plus exact que celui que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. Il est de tout point conforme à la savante narration de La Moussaye, fondement de celle de Bossuet, comme nous l'avons montré ailleurs; mais la relation de La Moussaye n'a été publiée qu'en 1673, tandis que le tableau tracé par mademoiselle de Scudéry est de l'année 1653. Et, comme ce tableau est incomparablement supérieur, pour la netteté, l'ordre et l'agrément, à la relation officielle de la *Gazette*, on peut dire que le *Cyrus* est le premier ouvrage qui ait donné une juste idée de toute la bataille de Rocroy, de l'habile stratégie qui l'a préparée, de la manœuvre hardie qui l'a gagnée, et particulièrement des dernières scènes de cette héroïque journée.

« Il ne restoit donc plus à combattre qu'un grand corps d'infanterie, qui, n'étant composé que de Massagètes (les Espagnols), s'était posté auprès des machines de leur armée, et qui paroissoit en une posture si fière, qu'il étoit aisé de voir que ces Massagètes vouloient défendre leur vie et leur liberté jusques à la dernière goutte de leur sang. Le vaillant Térez (le comte de Fontaine) commandoit ce corps; mais, parce qu'il étoit fort incommodé à cause des blessures qu'il avoit eues autrefois, il ne pouvoit monter à cheval, et il alloit toujours à la guerre dans un petit char (une chaise à porteurs). Cet expérimenté capitaine étant donc à la tête de ces vaillants Massagètes, Cyrus n'hésita point à les attaquer; et il se résolut d'autant plus tôt à se hâter de les vaincre, qu'il avoit sçu par des prisonniers qu'il avoit faits que le prince Aripithe (le général Beck) avançoit avec un puissant secours de Sauromates, et qu'il étoit déjà dans les bois. Joint qu'appréhendant que Mazare (Gassion), qui suivoit ceux qu'il avoit mis en déroute, ne rencontrât Aripithe et n'en fût vaincu, il croyoit qu'il falloit promptement se hâter de se défaire de ce reste d'ennemis. Il avoit pourtant peu de cavalerie auprès de lui, parce qu'après cette dernière victoire, elle s'étoit amusée à piller. Néanmoins, sans attendre son gros de réserve, il fut courageusement à la charge à la tête de son infanterie, quoiqu'il eût peu de cavalerie pour la soutenir..... Cependant Térez, voyant venir Cyrus à lui, avec toute la fierté d'un homme qui n'avoit jamais été vaincu, ne s'ébranla point, et commanda aux siens de ne tirer point leurs flèches que leurs ennemis ne fussent à la juste portée d'un trait. Et en effet Cyrus avança toujours avec les siens, sans que les Massagètes tirassent. Mais, lorsqu'il fut à la distance que Térez leur avait marquée, ce vaillant capitaine fit ouvrir ses bataillons, et fit faire une si furieuse

décharge de toutes les machines de l'armée de Thomiris et de toutes les flèches de son infanterie, que l'air en fut obscurci, et que toutes les troupes de Cyrus en furent non-seulement couvertes, mais épouvantées. Et, si l'extrême valeur de ce grand prince n'eût rassuré ses soldats, ceux qui avoient vaincu partout ailleurs eussent été vaincus en cet endroit. Mais, comme, par bonheur, Térez n'avoit point de cavalerie pour pouvoir les pousser et profiter de leur désordre, ils ne se reculèrent pas fort loin; et Cyrus sçut si bien les rassurer, qu'il les ramena au combat. Il est vrai que, comme Térez avoit eu le loisir de faire préparer de nouveau ses machines, cette seconde attaque eut le même succès de la première; et jusques à trois fois le vainqueur de l'Asie attaqua ces fiers ennemis sans les pouvoir rompre, quoiqu'il y fît des choses prodigieuses, et que les princes qui le suivoient se signalassent par mille actions de courage. Cette opiniâtre valeur de ces vaillants Massagètes leur fut pourtant inutile : car Cyrus, ayant fait avancer son gros de réserve, et quelques autres troupes que ce prince avoit envoyées après ceux qu'il avoit rompus étant arrivées, il fit envelopper cette vaillante infanterie de tous les côtés. De sorte que, ne restant plus rien à faire à ces courageux Massagètes qu'à se rendre, puisqu'ils le pouvoient faire avec gloire, ils firent les signes qu'on a accoutumé de faire lorsqu'on veut demander quartier; si bien que l'illustre Cyrus, qui ne cherchoit qu'à pouvoir sauver la vie à de si braves gens, s'avança pour leur donner sa parole et recevoir la leur. Mais, comme il s'avança sans leur faire aucun signe qui leur pût faire connoître qu'il leur faisoit grâce, ils crurent qu'au contraire il alloit encore les attaquer; de sorte que, faisant une nouvelle décharge de leurs machines et tirant toutes leurs flèches, tous ceux qui suivoient Cyrus virent ce prince en si grand danger, que, poussés par l'amour qu'ils avoient pour lui, ils allèrent attaquer ces vaillants Massagètes, quoiqu'ils n'en eussent point reçu d'ordre; et ils les attaquèrent par tant d'endroits à la fois, qu'ils les rompirent de partout et pénétrèrent leurs bataillons de part en part.

« Cependant Cyrus, qui fut véritablement touché d'une généreuse compassion de voir de si vaillants soldats en état de périr, fit une action aussi glorieuse en voulant leur sauver la vie, que celle qu'il avoit faite le même jour en donnant la mort à tant d'autres : car il se jeta, malgré le tumulte et la confusion, au milieu des vaincus et des vainqueurs, criant aux siens, avec une voix éclatante qui imprimoit du respect à ceux qui l'oyoient, qu'il vouloit absolument qu'on donnât quartier aux Massagètes, menaçant même avec une fierté héroïque ceux qui lui venoient d'aider à remporter la victoire, s'ils ne pardonnoient aux vaincus et s'ils ne lui obéissoient. Mais à peine ce commandement eut-il été entendu, qu'en un même temps les soldats de Cyrus cessèrent de tuer; et les Massagètes, charmés de la clémence de leur vainqueur, posèrent les armes, et s'amassèrent en foule et avec précipitation à l'entour de lui, regardant alors comme leur protecteur celui qu'un moment auparavant ils avoient combattu comme leur ennemi. En effet, il n'y eut pas un officier qui ne voulût avoir l'honneur de s'être rendu à ce prince, et il n'y eut pas un simple soldat qui ne fît du moins ce qu'il put pour s'en approcher. Il y eut même deux prisonniers considérables (La Moussaye nomme, entre autres, don Georges de Castelui, mestre de camp; la *Gazette* l'appelle Castelvis) qui eurent la gloire d'être pris de la plus illustre main du monde, puisqu'ils le furent de celle de Cyrus...

« Comme Cyrus sçavoit qu'il ne faut jamais que les vainqueurs s'endorment entre les bras de la victoire, dès qu'il eut sauvé la vie à ces vaillants Massagètes, qu'il eut donné ordre à la sûreté des prisonniers, et qu'il eut commandé qu'on prît soin du corps du vaillant Térez, qui fut tué en cette occasion, il pensa dili-

gemment à rallier ses troupes victorieuses, afin qu'elles fussent en état de soutenir Mazare (Gassion), s'il étoit poussé par Aripithe (Beck), et d'aller même attaquer ce prince des Sauromates, s'il osoit sortir du bois et s'avancer dans la plaine. Mais, comme il étoit occupé à ce ralliement, Mazare (Gassion), qui venoit de donner la chasse aux ennemis, arriva, qui apprit à Cyrus qu'Aripithe, n'ayant osé s'engager dans la plaine, avoit toujours été dans le bois, où il avoit reçu dans le défilé les troupes qu'il avoit rompues; ajoutant que cela n'avoit pas empêché qu'on ne les eût poursuivies ardemment; et qu'il avoit sçu par des prisonniers qu'il avoit faits assez avant dans le bois, que les troupes d'Aripithe, qui n'avoient point combattu, se retiroient avec tant de confusion qu'on ne les pouvoit presque discerner d'avec celles qui avoient été défaites. Cyrus loua Mazare en peu de mots de tout ce qu'il avoit fait de grand dans cette journée..... Et, voulant enseigner par son exemple à tous les siens, que toutes les grâces ne viennent que du ciel, il se mit à genoux, et, se tournant vers le soleil, qui étoit le dieu des Persans, il le remercia d'avoir éclairé sa victoire. Ainsi on vit le victorieux au milieu d'un champ de bataille tout couvert de morts et de mourants, rendre hommage de sa valeur au dieu qu'il adoroit. Toutes ses troupes à son exemple firent la même chose; chacun, à l'usage de son pays, rendit grâces aux dieux d'une victoire si signalée.

« En effet, il n'en fut jamais une plus complète : toute l'armée ennemie avoit été vaincue partie à partie, et presque escadron à escadron, tant la déroute fut grande. Il s'en fallut peu que tous les officiers de cette armée ne fussent tués ou prisonniers : le vaillant Térez (le comte de Fontaine) mourut à la tête de cette courageuse infanterie qui combattit la dernière; et son corps fut trouvé auprès du char dont il se servoit à la guerre, depuis qu'il avoit été estropié. Toutes les machines des ennemis furent prises : toutes leurs enseignes servirent à élever un trophée à leur vainqueur; tout leur bagage enrichit tous les soldats de l'armée de Cyrus; et, pour mieux marquer la victoire de ce grand conquérant, il campa dans le camp de ses ennemis. Mais ce qui la lui rendit plus glorieuse étoit que Myrsile, Artamas, Intapherne, Atergatis, Gobrias, Gadate, Indathirse, (les célèbres *petits-maîtres*, Laval, La Moussaye, Chabot, qui servirent d'aides de camp à Condé, Tourville, le père du grand amiral, son premier gentilhomme, Barbantane, son écuyer, etc.), et tous ceux qui s'étoient trouvés à cette grande journée, publioient tout haut que Cyrus tout seul avoit gagné la bataille. En effet on peut assurer sans flatterie que la prudence avec laquelle il conduisit sa valeur la lui fit effectivement gagner : étant certain que, s'il n'eût retenu l'impétuosité de son courage et celle de ses troupes, lorsqu'il eut rompu l'aile gauche des Massagètes, il n'eût peut-être pas vaincu. Mais, comme il ne s'emporta point à les poursuivre, et qu'il tourna tout court ses escadrons contre leur infanterie, sans que pas un des siens sortît de son rang, il se trouva en pouvoir d'aller par le derrière de l'armée de Thomiris attaquer avantageusement cette aile victorieuse qui avoit mis Crésus (le maréchal de L'Hôpital) en déroute, ce qui fut en effet le point décisif de la bataille. »

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 3 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Hittorff.

La séance s'est ouverte par l'exécution de la scène qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale.

M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu ensuite le rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

Après la lecture de ce rapport, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de paysage historique et de composition musicale, et l'annonce des divers autres prix décernés et proposés par l'Académie, ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : *La résurrection de Lazare.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Sellier (Charles-François), né à Nancy, le 23 décembre 1830, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, et de M. Louis Leborne.

Le second grand prix a été remporté par M. Leroux (Louis-Hector), né à Verdun (Meuse), le 27 décembre 1829, élève de M. Picot, membre de l'Institut.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Bonnat (Joseph-Florentin-Léon), né à Bayonne, le 22 juin 1833, élève de M. Léon Cogniet.

Une mention honorable a été accordée à M. Ulmann (Benjamin), né à Blotzheim (Haut-Rhin), le 24 mai 1829, élève de feu M. Drölling, membre de l'Institut, et de M. Picot.

Grands prix de sculpture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Ulysse blessé.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Tournois (Joseph), né à Chazeuil (Côte-d'Or), le 18 mai 1830, élève de M. Jouffroy, membre de l'Institut.

Le second grand prix a été remporté par M. Delorme (Jean-André), né à Sainte-Agathe (Loire), le 31 mars 1829, élève de M. Bonnassieux.

Une mention honorable a été accordée à M. Delaplanche (Eugène), né à Belleville (Seine), le 28 février 1836, élève de M. Duret, membre de l'Institut.

Grands prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Une Faculté de Médecine.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Heim (Joseph-Eugène), né à Paris, le 2 février 1830, élève de M. Le Bas, membre de l'Institut.

Le second grand prix a été remporté par M. Moreau (Ernest), né à Paris, le 22 juillet 1828, élève de MM. Garrez et Le Bas.

Grands prix de paysage historique. — Le sujet donné par l'Académie était : *Jésus et la Samaritaine.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Didier (Jules), né à Paris, le 26 mai 1831, élève de M. Léon Cogniet et de M. Jules Laurens.

Le second grand prix a été remporté par M. de Penne (Charles-Olivier), né à Paris, le 11 janvier 1831, élève de M. Léon Cogniet.

Grands prix de composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *Clovis et Clotilde,* dont les paroles sont de M. Am. Burion.

Le premier grand prix a été remporté par M. Bizet (Alexandre-César-Léopold), né à Paris, le 25 octobre 1838, élève de M. F. Halévy, membre de l'Institut, et de feu M. Zimmermann.

Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Colin (Charles-Joseph), né à Cherbourg (Manche), le 2 juin 1832, élève de M. Ambroise Thomas, et de feu M. Ad. Adam, membres de l'Institut.

Le second grand prix a été remporté par M. Faubert (Pierre), né à Toulouse (Haute-Garonne), le 21 novembre 1828, élève de M. Carafa, membre de l'Institut.

Une mention honorable a été accordée à M. Cherouvrier (Edmond-Marie), né à à Sablé (Sarthe), le 7 février 1831, élève de M. Leborne.

Prix fondé par madame veuve Leprince. — Madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs (réduite à 2,700 francs), pour être distribuée, à titre de récompense, entre les concurrents qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière suivante, savoir : 900 francs pour le peintre, 900 francs pour le sculpteur, 540 francs pour l'architecte, et 360 francs pour le graveur. L'Académie a décidé que cette fondation serait rappelée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que ces récompenses sont décernées cette année : pour la peinture, à M. Sellier; pour la sculpture, à M. Tournois; pour l'architecture, à M. Heim.

Prix Achille Le Clère. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, fondé en faveur d'un jeune artiste, élève de l'École impériale et spéciale des beaux-arts de Paris, qui aura obtenu le second grand prix d'architecture, a été décerné, cette année, à M. Moreau.

Prix Deschaumes. — M. Deschaumes a fondé, par un testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs (réduit à 1,080 francs), à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte.

L'Académie décerne ce prix à M. Rouyer.

La fondation de M. Deschaumes a, en outre, permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel pour la scène lyrique à mettre en musique, et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur de la cantate qui aura été préférée.

Trente-huit pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 33, intitulée *Clovis et Clotilde,* dont l'auteur est M. Am. Burion.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, institué en faveur d'un jeune écrivain ou d'un jeune artiste, a été, cette année, dans les conditions voulues par le fondateur, décerné à M. Chatrousse, sculpteur, dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé.

Prix fondé par feu M. Georges Lambert. — Ce prix est destiné par le testateur, ancien compositeur et professeur de musique, à être décerné, chaque année, simultanément par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres ou à un artiste, ou à la veuve d'un artiste honorable, comme marque publique d'estime. L'Académie a décerné ce prix, dans les conditions du testament, à M. Louis Lamothe, peintre d'histoire.

Prix fondé par M. Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, en fondant des prix qui seront distribués annuellement par chacune des Académies, a institué pour l'Académie des beaux-arts un concours nouveau. L'Académie propose, chaque année, comme sujet de prix, une question qui doit se rattacher d'une manière générale à l'étude ou à l'histoire ancienne et moderne de l'art, ou qui en peut intéresser spécialement une des branches.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1857, le sujet suivant : « Études historiques sur l'architecture française depuis le ve siècle « jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Rechercher quels furent en France les dif- « férents caractères d'architecture qui se sont succédé pendant cette longue période. « Faire connaître les causes auxquelles doivent être attribuées les transformations « complètes ou les modifications que cet art a subies. »

Ce prix a été décerné à M. Léon Vaudoyer.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix qu'elle devra décerner en 1858, la question suivante : « Histoire de la sculpture statuaire et d'ornementa- « tion, en France, depuis le vi^e siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

« Déterminer, par l'appréciation des monuments de sculpture, les caractères qui « distinguent les différentes époques de l'art; indiquer les causes des diverses trans- « formations.

« Faire connaître les artistes dont les travaux, dans les diverses époques, ont eu « le plus d'influence sur leurs contemporains; indiquer, autant qu'il est possible, les « ouvrages qui existent encore et ceux qui sont détruits. »

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera en 1859, la question suivante : « Histoire de la peinture en France depuis le xe siècle jusqu'à la fin « du xviiie.

« Comprendre dans ce travail :

« Les miniatures qui décoraient les manuscrits, en remontant, pour cette partie « de l'ouvrage, jusqu'au ve siècle;

« La peinture sur verre et sur émail;

« Une appréciation de l'influence qu'ont exercée les écoles étrangères sur la pein- « ture française, et une étude sur les caractères généraux de cet art en France aux « principales époques. »

Les ouvrages destinés à ces deux concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er mai 1858 et le 1er mai 1859.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix fondés par M. le baron de Trémont. — M. le baron de Trémont a légué à l'Académie des beaux-arts deux sommes annuelles de 1,100 francs, pour la fondation de deux prix d'encouragement, l'un destiné à un jeune peintre ou à un jeune statuaire, l'autre à un jeune musicien.

L'Académie décerne ce prix pour la première fois, et, ayant à sa disposition le revenu des prix de 1856 et 1857, elle accorde les deux prix de l'année 1856 à MM. Perraud, statuaire, et Elvart, compositeur-musicien; et ceux de l'année 1857, à MM. Simyan, statuaire, et Deffès, compositeur-musicien.

L'Académie a décidé que le prix de 1,500 francs, proposé pour cette année par M. Édouard Rodrigues, pour le *meilleur ouvrage choral,* tel que *oratorio, messe* ou *motet,* composé par un pensionnaire de l'Académie, ne serait décerné que dans la séance publique du mois d'octobre 1858.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique,* seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la *tête d'expression, en peinture,* n'a pas été remporté en 1857.

Le prix de la *demi-figure peinte* a été remporté par M. Antoine-Victor-Léopold Durand-Durangel, de Paris, élève de M. Horace Vernet, membre de l'Institut, et de M. Wachsmuth.

Le prix de la *tête d'expression* n'a pas été remporté *en sculpture.*

Une mention honorable a été accordée à M. Auguste Lechesne, du Mans (Sarthe), élève de feu M. Simart, membre de l'Institut, et de M. Jean De Bay.

Le concours de *Paysage historique,* dit concours de *l'Arbre,* n'a pas eu lieu cette année, à cause du concours aux grands prix de paysage.

La grande médaille d'émulation de 1857, accordée au plus grand nombre de succès dans la section d'architecture de l'école des beaux-arts, a été remportée par M. Joseph-Eugène Heim, de Paris, élève de M. Le Bas, avec trente-six valeurs de prix et une valeur de médaille sur concours spéciaux.

Un premier accessit a été accordé à M. Constant Moyaux, d'Anzin (Nord), élève de M. Le Bas, avec vingt-cinq valeurs de prix et quatre médailles sur concours spéciaux.

Un second accessit a été accordé à M. Charles-Alphonse Thierry, de Paris, élève de MM. Le Bas et Thierry, avec vingt valeurs de prix et trois médailles sur concours spéciaux.

Prix Abel Blouet. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe de la section d'architecture qui a remporté la grande médaille d'émulation.

M. Joseph-Eugène Heim est appelé cette année à jouir du bénéfice du prix *Abel Blouet.*

L'Académie a ensuite proclamé les noms des élèves qui ont obtenu les grandes médailles d'émulation pour les sections de peinture et de sculpture.

Ce sont, *pour la peinture,* M. Jules-Émile Saintin, de Lemée (Aisne), élève de feu M. Drölling et de M. Picot, avec trente valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Antoine-Victor-Léopold Durand-Durangel, de Paris, élève de M. Horace Vernet et de M. Wachsmuth, ainsi qu'à M. Charles-Ernest Romagny, de Mello (Oise), élève de M. Léon Cogniet; chacun avec vingt-quatre valeurs de prix.

Un deuxième accessit a été accordé à M. Louis-Hector Leroux, de Verdun (Meuse), élève de M. Picot, avec vingt valeurs de prix.

Et, *pour la sculpture,* M. Eugène Delaplanche, de Belleville (Seine), élève de M. Duret, avec vingt-deux valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. François-Clément Moreau, de Paris, élève de feu MM. Pradier et Simart, avec dix-neuf valeurs de prix.

Deux seconds accessit ont été accordés à MM. Ernest-Eugène Hiolle, de Paris, élève de M. Jouffroy, et Auguste Lechesne, du Mans (Sarthe), élève de feu M. Simart et de M. Jean De Bay.

Après la distribution et la proclamation de ces divers prix et récompenses, M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. David (d'Angers).

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études sur les tragiques grecs, par M. Patin, de l'Académie française, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris. Deuxième édition, revue et augmentée; Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1858 (1857), 4 volumes in-12 de VII-386, 389, 427 et 423 pages. — Publiées pour la première fois de 1841 à 1843, ces études viennent d'être revues avec le plus grand soin et considérablement augmentées par leur auteur dans la nouvelle édition que nous annonçons. En ne négligeant rien pour rendre cet important ouvrage plus digne encore de la faveur publique qui l'avait accueilli, en mettant à profit pour le compléter les travaux qui ont paru depuis seize ans sur le même sujet, M. Patin s'est acquis un titre de plus à la reconnaissance de tous les amis des lettres anciennes. La seconde édition des Études sur les tragiques grecs comprend quatre volumes, dont le premier s'ouvre par une *Histoire générale de la tragédie grecque,* dans laquelle l'auteur fait connaître l'origine de la tragédie grecque, ses progrès, ses transformations diverses, le caractère de ses principaux représentants et de leurs écoles, les nombreux poëtes, d'ordre inférieur, qu'elle a produits, et au temps des grands maîtres et dans les âges suivants. Après avoir fait ressortir l'immense influence et la popularité universelle qu'obtint la tragédie chez les anciens, l'éminent professeur retrace son influence sur la renaissance, sur les nouveaux développements du théâtre, et particulièrement du genre tragique, chez les modernes. Cette introduction, qui forme le premier livre des *études,* est suivie, dans le même volume, de l'examen des tragédies d'Eschyle. A Sophocle est consacré le tome second, à Euripide le troisième et une grande partie du quatrième. Ce dernier volume est terminé par un cinquième livre où sont rassemblés et discutés, sous la forme d'une revue critique, les jugements portés jusqu'à ce jour sur la tragédie grecque. « Rappeler tout ce qu'on en a dit, à diverses époques, et d'erroné, et aussi de juste; « montrer que, le plus souvent, on l'a rapportée à des règles de composition, à des « habitudes scéniques, à des mœurs, à des institutions, à des croyances qui lui « étaient étrangères...; réclamer pour ces antiques productions... le droit d'être « jugées uniquement d'après le petit nombre de lois universelles, éternelles, qui « ont autorité en tous lieux, en tous temps, sur le génie des poëtes, tel est, dit

« M. Patin, le sujet de ce dernier livre, où se reprend et s'achève l'histoire retracée « par le premier. »

Souvenirs d'un voyage en Sibérie, par Christophe Hansteen, directeur de l'observatoire de Christiania, accompagnés d'une carte itinéraire dressée par l'auteur, traduits du norwégien par madame Colban et revus par MM. Sédillot et de la Roquette. Paris, librairie de Perrotin, 1857, in-8° de xv-428 pages. — Depuis longtemps, de nombreuses observations avaient été recueillies sur l'intensité du magnétisme terrestre à différentes latitudes, mais l'immense zone qui s'étend de Saint-Pétersbourg au Kamtchatka n'avait pas encore été suffisamment explorée sous ce rapport, lorsque M. le professeur Hansteen, de Christiania, fut chargé, en 1827, par le *storthing* de Norwége, de diriger une expédition en Sibérie, dans le but de combler cette lacune. M. Hansteen, accompagné du lieutenant Due, de la marine norwégienne, et d'un minéralogiste prussien, M. Erman, accomplit en trois années son importante mission, que lui facilitèrent avec empressement les autorités russes. Les résultats scientifiques de ce voyage sont connus du monde savant depuis plus de vingt ans; mais M. Hansteen n'en avait publié alors que la partie purement technique. C'est tout récemment que le docte professeur a rassemblé et donné au public, dans un des recueils périodiques de la Norwége, les souvenirs de cette longue excursion. La traduction française de ces souvenirs est due à madame Colbran, compatriote de l'auteur. M. de la Roquette a placé en tête de l'ouvrage une notice sur la vie et les travaux de M. Hansteen. On lira avec un vif intérêt cette relation pleine de notions curieuses et instructives sur le vaste pays parcouru par le savant voyageur norwégien depuis le cercle polaire jusqu'aux frontières de la Chine. C'est par Moscou, Nischni-Novogorod, Kasan, Perm et Ekatherinenbourg que M. Hansteen pénétra en Sibérie; il remonta ensuite au nord, le long de la chaîne des monts Ourals, pour visiter les lavoirs d'or et de platine; se rendit à Tobolsk où il demeura quelque temps, puis à Irkust en passant par Tomsk et Krasnoïarsk, et profita de son séjour à Irkust pour faire une excursion jusqu'à la ville chinoise de Maimatschin. Au retour, il descendit l'Angara et l'Iénisséi jusqu'à Turuchansk situé par 66° de latitude septentrionale, remonta ensuite l'Iénisséi jusqu'à Krasnoïarsk et regagna l'Europe par la frontière de la Tartarie, Oufa, Orenbourg, le pays des Kirghises, le Volga, Soratov et Moscou. Les mœurs des populations si variées qui habitent ces immenses contrées sont encore bien peu connues de l'Europe civilisée; l'ouvrage de M. Hansteen, esprit pénétrant, observateur judicieux, fournira, sur ce point, malgré la date ancienne de son voyage, des renseignements utiles et réellement nouveaux.

Traduction des Histoires de Tacite, avec le texte en regard, par Félix Olivier. Imprimerie de Vingtrinier, à Lyon; librairie de Dumont, à Paris; 1857, in-8° de vii-408 pages. — La clarté et l'élégance sont des mérites qu'on ne refusera pas à cette nouvelle traduction des Histoires de Tacite; mais elle nous paraît laisser à désirer du côté de la précision et de l'énergie. On peut y regretter aussi l'absence de toute espèce de notes, et surtout celle d'une table, si nécessaire dans un ouvrage historique de cette importance.

Essai sur la dépopulation de la Dombes et l'origine de ses étangs, par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes, etc. Bourg-en-Bresse, imprimerie et librairie de Millet-Bottier, 1857, in-8° de 78 pages. — En exposant l'histoire de l'ancienne principauté de Dombes, en faisant connaître, d'après des documents puisés aux sources locales, l'état physique de ce pays à diverses époques, les causes de sa dépopulation, l'origine de ses étangs et leur funeste influence, l'auteur de cet excel-

lent mémoire s'est proposé un but d'utilité pratique qu'il nous paraît avoir complétement atteint. Il établit par les faits la possibilité de régénérer cette contrée, une des plus malsaines et des moins peuplées de la France, au moyen de la suppression des 18,000 hectares d'étangs qui subsistent encore dans l'ancienne Dombes. Le recommandable travail de M. Guigue est un exemple de ce que peut l'étude intelligente de l'histoire pour la solution de certaines questions économiques.

Histoire religieuse de la Flandre maritime, et en particulier de la ville de Dunkerque, études, par Victor Derode. Dunkerque, imprimerie de B. Kien, Paris, librairie de Didron, 1857, in-8° de IX-356 pages. — M. V. Derode, connu comme érudit par plusieurs travaux recommandables, parmi lesquels on doit citer une histoire de Lille et une histoire de Dunkerque, a recueilli, dans la nouvelle étude que nous annonçons, les faits les plus importants qui constituent les annales religieuses de la Flandre maritime. Dans ses premiers chapitres, l'auteur, remontant jusqu'aux temps des Gaulois et des Francs, recherche les traces que le druidisme d'abord, et plus tard la religion scandinave, ont laissées dans la contrée. Il nous montre ensuite le christianisme se propageant dans l'ancienne Morinie et y reconstituant l'ordre social sous l'influence d'apôtres zélés, dont le plus célèbre est saint Éloi. Dans la partie de l'ouvrage qui traite du moyen âge, on remarque la touchante légende de sainte Godelieve, le récit des querelles qui éclatèrent en Flandre, à la suite des croisades, entre les *Blavoetins* et les *Ingrekins*, c'est-à-dire entre les hommes du parti populaire et la noblesse; on y trouvera aussi des considérations intéressantes sur l'origine de quelques chants populaires flamands. Les chapitres consacrés à l'histoire de la réforme et au récit des événements de la révolution dans la Flandre maritime sont particulièrement développés, et abondent en faits curieux dont M. Derode fait très-bien ressortir l'intérêt et la signification morale. Dunkerque et ses établissements religieux occupent naturellement une grande place dans cet ouvrage. Dunkerque n'est cité dans aucun document historique antérieur à l'an 1067. M. Derode démontre, à l'aide des titres déposés aux archives locales, que, sur l'emplacement de cette ville, se trouvait auparavant un bourg nommé Saint-Gilles, qui a laissé son nom à l'une des rues de la cité moderne.

La villa Brennacum, étude historique, par Stanislas Prioux, correspondant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France près le ministère de l'instruction publique et des cultes. Imprimerie de Beau, à Saint-Germain; librairie de Morel, à Soissons; 1857, in-12 de 105 pages. — Par une suite de rapprochements et de citations historiques d'un grand poids, M. Prioux établit, conformément à l'opinion de la plupart des historiens, mais contrairement à celle de l'abbé Lebeuf, que la ville de Braine sur la Vesle correspond exactement au *Brennacum* de Grégoire de Tours et d'Aimoin, lequel ne diffère pas du *Braina* de Frodoard. On trouve, à la fin du volume, un relevé de tous les textes sur lesquels l'auteur appuie sa démonstration.

Archives, bibliothèque et inscriptions de Malte, par M. L. de Mas Latrie. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-8° de 240 pages. — Les documents historiques conservés dans les dépôts publics de Malte intéressent la France à tant de titres, qu'on peut s'étonner qu'ils aient été si rarement jusqu'ici l'objet des recherches de nos érudits. M. de Mas Latrie, dans les voyages qu'il a faits pour recueillir les matériaux de son grand travail sur l'île de Chypre, a eu l'occasion de mettre à profit ces documents, et il est un des premiers savants français qui en aient signalé l'importance. Personne plus que lui n'était en état de faire connaître tout ce que les archives, la bibliothèque et l'église cathédrale de Malte renferment de curieux,

soit pour l'histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui fut comme une institution française par sa composition, sa législation et la succession de ses grands maîtres, soit pour l'histoire générale, la géographie et l'archéologie du moyen âge. Tel est, en effet, le sujet du livre intéressant dont nous annonçons la publication. La première partie de l'ouvrage traite des archives de Malte, dépôt organisé récemment (1851) et confié à la direction de M. le docteur Louis Vella. La mise en ordre de ces archives n'étant pas achevée, M. de Mas Latrie a été obligé d'établir lui-même un ordre méthodique pour classer les renseignements qu'il y a recueillis. Il divise en quinze séries ou catégories principales les registres, portefeuilles, rouleaux, liasses et titres divers que renferme aujourd'hui ce dépôt, et donne avec soin, pour chacune de ces séries, un aperçu de ce qu'on y trouve de plus digne d'attention. Nous avons remarqué surtout dans cette énumération une collection de bulles de papes de l'an 1163 au XVIIe siècle, des diplômes originaux des rois, des princes et des prélats de Terre sainte, de Chypre et d'Europe, en faveur de l'ordre de Saint-Jean, de l'an 1107 à l'an 1259, des bulles originales des grands maîtres, du XIIe au XVIIe siècle, les registres de délibération des chapitres généraux de l'ordre depuis l'an 1333, un rouleau écrit vers 1357, et renfermant la traduction latine des statuts et règlements de l'ordre, rédigés anciennement en français, pièce à laquelle se rattache, suivant la remarque de l'auteur, un intérêt particulier, parce qu'elle est un indice du temps d'arrêt qu'il y a eu, dès la première moitié du XIVe siècle, dans la propagation de la langue française. Le même rouleau se termine par une chronologie des grands maîtres de l'hôpital depuis Gérard, considéré comme le premier grand maître, mort en 1120, jusqu'à Dieudonné de Gozon, élu en 1346. Cette chronologie, reproduite en entier à la suite de la notice, fournit à M. de Mas Latrie l'occasion de signaler une erreur singulière à laquelle a donné lieu le nom de ce premier grand maître, appelé Gérard *Tunc* par plusieurs historiens, par suite d'une lecture inattentive de quelque ancien texte commençant par les mots : *Gerardus tunc*. La seconde partie du volume contient, outre une notice sur la bibliothèque de Malte, dont la fondation originaire est due à Louis Guérin de Tencin, bailli de l'ordre, la liste détaillée des 390 manuscrits de cette bibliothèque. Dans la troisième et dernière partie de son travail, qui est aussi la plus étendue, M. de Mas Latrie publie une nouvelle collection, revue, corrigée et complétée, de toutes les épitaphes et inscriptions de l'église cathédrale de Malte, qui est, par la richesse de son ornementation, une œuvre d'art si remarquable, et par le nombre de ses tombeaux, un véritable monument de l'histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. La plus grande partie de ces inscriptions se trouvait déjà dans un ouvrage publié à Malte et intitulé : *Collezione di monumenti e lapidi sepolcrali dei militi Gerosolimitani nella chiesa di San Giovanni in Malta, disegnati in contorno litografico da Rafaele Caruana* (1838-1840, 3 vol. in-fol.); mais plusieurs textes n'y avaient été que partiellement reproduits, et d'autres, plus particulièrement les inscriptions commémoratives et non funéraires, y manquaient entièrement. Dans la nouvelle édition, les textes de Caruana ont été collationnés sur chaque monument, et quelquefois corrigés ou complétés; toutes les épitaphes historiques manquant à son recueil, au nombre d'environ cinquante, ont été entièrement transcrites. Cet important travail, qui remet en honneur tant de noms et de souvenirs glorieux de l'ancienne France, a été exécuté avec le plus grand soin, sous la direction de M. de Mas Latrie, par MM. Auguste Paradis, archiviste paléographe, et Athanase Rendu, élève de l'École des chartes.

PAYS-BAS.

Al. Zamakhscharii lexicon geographicum... Dictionnaire géographique de Zamakhschari, texte arabe copié par M. Mathias Salverda de Grave, et publié par les soins de M. le professeur Juynboll. Leyde, 1856, in-8°. — Zamakhschari, écrivain arabe, originaire du Kharizm, au nord de l'Oxus, florissait au commencement du XIIe siècle de l'ère chrétienne. Il est surtout célèbre par un commentaire fort étendu sur le Coran, ouvrage qui s'imprime en ce moment à Calcutta. Ce dictionnaire, dont les exemplaires sont fort rares, car on ne connaissait jusqu'à présent que celui de la bibliothèque de Leyde, d'après lequel a été donnée l'édition que nous annonçons, traite des lieux dont les noms sont cités dans les anciennes poésies arabes, composées, en général, avant Mahomet; aussi l'auteur ne s'occupe-t-il guère que des lieux appartenant à la presqu'île de l'Arabie. Ce n'est pas le seul livre de ce genre que nous présente la littérature des Arabes. On sait que de tout temps, chez ce peuple, les monuments primitifs de la poésie ont servi de base aux études littéraires. Pour l'interprétation de ces anciens poëtes arabes, un dictionnaire géographique est particulièrement utile, car un nom de lieu mal compris suffit parfois pour cacher le sens d'un passage entier. Souvent Zamakhshari joint au nom de lieu la citation du vers ou des vers où le lieu a été mentionné. Ajoutons que cet écrivain, ayant résidé longtemps en Arabie, où il composa son commentaire du Coran, a pu profiter de son séjour dans le pays pour recueillir des notions qui auraient échappé à d'autres. M. Juynboll ne s'est pas contenté de revoir la copie du texte, il l'a fait précéder d'une préface contenant des indications fort instructives sur l'auteur et sur le manuscrit qui a servi à l'édition. A la fin du texte sont plusieurs index, destinés à faciliter l'usage du livre. Le titre particulier du traité est celui-ci : *Livre des montagnes, des lieux et des eaux.* Par *eaux,* il faut entendre les sources, les puits et les citernes, qu'il est si important, pour un étranger, de connaître, dans une région où l'on est exposé à marcher pendant plusieurs jours sans rencontrer une seule goutte d'eau.

TABLE.

Pages.

Tables de la lune, par P. A. Hansen. (1er article de M. Biot.)..... 601

Travels and Researches in Chaldæa and Susiana, etc. (2e article de M. Quatremère.)..... 614

Clef inédite du Grand Cyrus. (2e article de M. Cousin.)..... 633

Nouvelles littéraires..... 656

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1857.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle, réunies et annotées par Edmond Le Blant. Ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome Ier. Provinces gallicanes. Paris, imprimé par ordre de l'Empereur à l'Imprimerie impériale; 1856, 498 pages in-4°, avec 42 planches.

PREMIER ARTICLE.

Pour peu qu'on considère avec des yeux attentifs les travaux philologiques de notre époque, on ne peut disconvenir de la faveur que les études épigraphiques latines ont obtenue, ou plutôt retrouvée, depuis une trentaine d'années. Vers la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, l'Italie seule semble avoir été jalouse d'ajouter de nouveaux et importants ouvrages, dans cette branche d'érudition, au riche et glorieux dépôt que lui avaient laissé les siècles précédents; les noms de Marini, de Morcelli, de Zaccaria, peuvent figurer sans trop de désavantage à côté de ceux de leurs successeurs MM. Cavedoni, Furlanetto, Garucci, Labus, Secchi, Vermiglioli, et même à côté du nom de M. Bartolomeo Borghesi. Mais, dans d'autres contrées de l'Europe, en France, en Angleterre, en Allemagne, les philologues éminents qui ont illustré la fin du XVIIIe siècle s'occupèrent peu d'épigraphie latine. En littérature comme ailleurs, chaque chose a son temps. La direction que suivent les travaux d'érudition n'est jamais due à l'aveugle fortune,

au seul caprice du hasard. Les événements politiques, l'esprit qui domine dans les grands établissements littéraires, l'impulsion donnée par les maîtres de la science à leurs disciples, l'enchaînement des circonstances, disposent les esprits à tel genre de méditation et de recherches plutôt qu'à tel autre; et souvent ce sont des causes extérieures qui font reprendre avec ardeur des études négligées depuis des années, études d'autant plus fécondes en résultats, que des savants y consacrent des efforts plus nombreux et plus assidus.

C'est surtout depuis que les armes françaises ont ouvert l'Afrique à la civilisation de l'Europe que l'épigraphie latine, dans presque toutes les contrées de notre Occident, est redevenue l'objet de travaux importants. Des philologues d'un ordre supérieur, cherchant le passé partout, l'ont poursuivi dans tous ses débris, quelque épars, quelque dispersés qu'ils fussent; grâce à leurs investigations, les manuscrits palimpsestes ont fourni des textes que l'on croyait perdus, les marbres ont offert des faits nouveaux à expliquer, des conjectures à approfondir, des erreurs à redresser; à mesure que les découvertes se multipliaient, on s'est aperçu que plus d'une fois les historiens anciens et modernes, ces derniers par nécessité, les autres par dédain pour les recherches pénibles et minutieuses, ont omis d'innombrables détails curieux et substitué même la fiction ou la vraisemblance à la vérité. Nous ne pouvons citer ici que quelques-uns de ces ouvrages, qui, de nos jours, ont agrandi le domaine de la science; nous ne signalerons que le grand recueil de M. Léon Renier[1] comme l'acquisition la plus importante que l'épigraphie latine ait faite depuis le XVIe siècle, travail considérable, riche en renseignements précieux sur l'administration civile et militaire de l'Afrique romaine, sur les usages, la vie intime et les goûts littéraires de ses habitants, sur l'organisation de ses colonies et de ses municipes; à cet égard, ce seul recueil nous semble plus instructif que tous les auteurs

[1] *Inscriptions romaines de l'Algérie*, recueillies et publiées sous les auspices de S. E. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Léon Renier, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-folio. Cet important ouvrage est publié par livraisons, dont dix ont déjà paru; elles contiennent les inscriptions de la Numidie, au nombre de 3,265, et le commencement des inscriptions de la Mauritanie Sitifienne. Nous croyons que celles-ci seront au nombre d'environ 300, et celles de la Mauritanie Césarienne au nombre d'environ 500; ce qui fera pour le tout plus de 4,000 monuments. D'après le plan adopté, l'ouvrage, publié en vingt-cinq livraisons, formera deux volumes, le premier contenant le texte des inscriptions et les tables, le second le commentaire, dans lequel l'auteur développera avec fruit sa profonde critique. Les deux volumes seront terminés, nous l'espérons, à la fin de l'année 1858.

de l'antiquité, qui, depuis Salluste jusqu'à Procope, ont parlé de la Mauritanie et de la Numidie romaines. Un autre ouvrage, dans lequel le même savant réunira les inscriptions païennes de la Gaule, remplacera également beaucoup de notions vagues par des détails précis, caractéristiques, inconnus jusqu'à présent; plus de trois mille de ces monuments paléographiques ont été recueillis par M. Léon Renier dans la seule Narbonnaise, dans l'espace compris entre le Rhône et la chaîne des Pyrénées. Une érudition peu commune, des observations justes et neuves donnent le plus vif intérêt aux publications de M. Philippe Le Bas, fruit de ses voyages en Grèce et en Asie Mineure pendant les années 1843 et 1844[1]; les points d'histoire, de géographie et d'antiquité helléniques, qu'il éclaircit à l'aide d'une critique ingénieuse, sont sans nombre; et, si la langue grecque domine presque uniquement dans les huit mille inscriptions que contiendra son grand travail, plusieurs cependant de ces monuments contribueront à faire mieux connaître l'administration des provinces dans la partie orientale de l'empire romain. Une des gloires de l'épigraphie en Allemagne, M. Mommsen, après avoir enrichi la science par un ouvrage dont nous nous sommes empressé de rendre compte dans ce journal[2], a signalé son séjour à Zurich par une nouvelle publication, où il relève les erreurs échappées à Orelli[3]; enfin, secondé par de dignes collaborateurs, tels que M. Ritschl, professeur à Bonn, et MM. Henzen et Rossi, à Rome, le même philologue dirigera, dit-on, l'impression du *Corpus inscriptionum latinarum*, vaste recueil qui, sous les auspices de l'Académie royale de Berlin, couronnera tant de travaux, et qu'on peut regarder comme l'une des entreprises les plus importantes pour la littérature ancienne qui aient été formées depuis le commencement de ce siècle.

Toutefois, tandis que la science épigraphique prenait l'essor le plus rapide, une seule de ses branches a été peu cultivée et même, si l'on excepte l'Italie, presque dédaignée par les érudits. Nous voulons parler

[1] *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, fait par ordre du Gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, et publié, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par Philippe Le Bas, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc. avec la coopération d'Eugène Landon, architecte, ingénieur civil; gravure de Lemaître. Paris, chez Firmin Didot frères, libraires-éditeurs, grand in-4°. Depuis 1847, où parut la première livraison, le savant auteur a donné au public une partie considérable de ce grand ouvrage épigraphique. — [2] Année 1854, p. 547 et 677; année 1855, p. 59, 637 et 746. — [3] *Inscriptiones confœderationis Helveticæ; edidit Theodorus Mommsen.* Cet important recueil se trouve imprimé dans le volume X des *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.* Zurich, 1854, in-4°.

des inscriptions chrétiennes, qui, en effet, forment à elles seules une littérature à part. On comprend que le langage incorrect, quelquefois barbare, de plusieurs de ces monuments appartenant à des siècles de décadence, a pu inspirer une sorte d'antipathie à des savants du premier mérite, familiarisés avec les modèles du goût et de la perfection dans les lettres, modèles que l'on doit à l'antiquité classique. Mais tout excès est injuste, et les esprits supérieurs eux-mêmes prennent quelquefois pour l'objet entier la première face que la prévention ou le hasard leur en présentent. Tout siècle qui pense bien ou mal, pourvu qu'il croie penser, et qu'il pense autrement que les siècles qui l'ont précédé, se croit supérieur à ceux-ci. On comprend peu alors les générations qui, placées jadis dans des circonstances fort différentes, en avaient reçu une autre façon de sentir; on oublie que l'histoire, qui nous unit aux temps passés par le spectacle de leurs égarements et de leurs progrès, de leurs connaissances et de leurs erreurs, transmet aussi les nôtres aux siècles futurs, et qu'il fallait peut-être, d'après les décrets d'une providence impénétrable, passer par les ténèbres du moyen âge pour arriver à la régénération intellectuelle et morale de l'humanité.

M. Edmond Le Blant, auteur du livre objet de cette analyse, ne partage pas les préventions dont nous venons de parler. Depuis plusieurs années il avait conçu le projet de réunir en un seul corps d'ouvrage toutes les inscriptions chrétiennes antérieures au VIIIe siècle et découvertes sur le sol de la Gaule romaine, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin et depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, monuments dont aucun philologue n'avait encore fait l'objet d'un travail critique étendu. Mais l'épigraphie, quand on veut l'enrichir de découvertes nouvelles, n'est pas une science sédentaire et paresseuse qui puisse être cultivée dans le repos et dans l'ombre d'un cabinet; il ne suffit pas toujours d'employer ce que disent les livres; pour avoir des matériaux nouveaux, il faut se résoudre à la fatigue d'aller les chercher au loin. C'est une nécessité que M. Le Blant a comprise. Distingué par ses connaissances archéologiques, par une vive ardeur pour l'étude et une grande aptitude à celle des beaux-arts, il s'est courageusement voué à la mission qu'il s'était donnée. Plus les yeux ont vu, plus la critique voit elle-même. Ayant donc entrepris plusieurs voyages préparatoires en France, en Italie et dans la Prusse rhénane, visitant les bibliothèques, les musées, les églises, les catacombes, M. Le Blant a dessiné lui-même les monuments, fait des copies figurées de toutes les inscriptions existantes, reproduit enfin, pour les monuments disparus, les textes anciens conservés dans un grand nombre de manuscrits et de livres imprimés. C'est à un zèle

aussi rare, à une persévérance aussi consciencieuse, que le public est redevable de l'ouvrage dont nous nous proposons de rendre compte et dont le premier volume vient de paraître.

Il était temps qu'un épigraphiste habile, possédant des connaissances bibliographiques fort étendues, eût le dévouement et sût trouver le loisir d'entreprendre de longs et dispendieux voyages pour voir, étudier, sauver les monuments, et pour recueillir les 369 inscriptions que renferme son premier volume; car, malgré la sollicitude d'un gouvernement éclairé, malgré les louables efforts de tant de sociétés archéologiques, l'insouciance et une sorte de persécution sourde semblent s'attacher à faire disparaître du sol de la France ce qui reste de ces antiques débris. Chaque année, j'ai failli dire chaque jour, ajoute à leur destruction. Dans les *Schedæ epigraphicæ* de Scaliger, dans les manuscrits laissés par Suarez et par Marini, dans les correspondances du cardinal François Barberini, M. Le Blant a retrouvé des copies d'inscriptions existant jadis à Lyon, à Vaison, à Trèves, perdues aujourd'hui; d'autres, relevées par Millin pendant son voyage fait en 1805[1], ont également disparu. Les amis des arts doivent regretter un hypogée semblable à ceux de Rome, découvert à Reims et décoré de fresques représentant, avec de riches ornements, la figure en pied de plusieurs personnages[2]. Ce mausolée chrétien a été détruit, vers 1802, par un maçon entre les mains duquel il était tombé, et qui, voyant que personne ne s'y intéressait, finit par le démolir pour en avoir les pierres. Ailleurs, un précieux sarcophage, qui, d'après la tradition, renfermait les restes de saint Andoche, fut enlevé de Saulieu pendant la révolution et transporté à Dijon, où M. Le Blant l'a vu, en 1849, scié et débité en tranches chez un marbrier[3]; enfin de longues et minutieuses recherches faites par le savant auteur lui ont donné la certitude que, sur 430 inscriptions que renfermera son recueil, il n'en existe plus aujourd'hui que 198, dont un grand nombre, dans ces derniers temps, a éprouvé de regrettables mutilations. Faut-il en conclure que la barbarie, ou du moins l'indifférence, sont de tous les siècles ? Il est juste cependant d'ajouter, pour excuser le nôtre, que, parmi les 430 inscriptions dont nous venons de

[1] *Voyage dans les départements du midi de la France*, par A.-L. Millin. Paris, de l'Imprimerie impériale, 1807, in-8°. — [2] Depuis sa découverte, en 1738, jusqu'à présent, cet hypogée avait été regardé comme une sépulture païenne, à cause de la beauté des fresques et de la pureté du dessin. Mais l'œil exercé de M. Le Blant a facilement reconnu, p. 448, parmi les personnages figurés sur les parois de la crypte, Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac, et le paralytique emportant son grabat. — [3] Page 8.

parler, il y en a plusieurs qui, sans doute, ont été détruites pendant la durée du moyen âge; car, pour rendre son recueil aussi complet que possible, M. Le Blant y a reproduit un certain nombre de légendes murales et d'épitaphes composées ou conservées par Sidoine Apollinaire, Fortunat et saint Grégoire de Tours; pièces évidemment destinées à orner des basiliques ou à être gravées sur des pierres tumulaires. Ce qui le prouve, c'est qu'on rencontre quelquefois, dans les écrits de ces auteurs, la prière de veiller à ce que la transcription sur la pierre se fasse avec soin[1], recommandation dont malheureusement, même dans la haute antiquité, beaucoup de lapicides romains et grecs n'ont guère tenu compte[2].

En classant les nombreux monuments réunis dans son ouvrage, M. Le Blant suit l'ordre géographique, en prenant pour guide la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ,* rédigée, à ce qu'il paraît, sous le règne d'Honorius et publiée par dom Bouquet[3]. Il a placé dans le premier volume les monuments provenant des quatre Lyonnaises, des deux Belgiques et des deux Germanies. Parcourant chacune de ces provinces dans la direction du nord au sud, l'auteur énumère les localités où existent, où existaient, des inscriptions chrétiennes dont il donne le texte, précédé d'une notice bibliographique et suivi de variantes, d'essais de restitution et d'un commentaire, aussi remarquable par l'étendue et la richesse du savoir que nécessaire à cause de la latinité peu classique de ces textes et du caractère mystique du langage, ayant souvent un sens assez profond pour récompenser de la peine qu'il a fallu prendre avant de le pénétrer. Dans ce même commentaire et dans les nombreuses dissertations grammaticales et archéologiques qui en font partie, M. Le Blant se trouve plus d'une fois en désaccord

[1] C'est ainsi que Sidoine Apollinaire dit dans ses lettres, l. III, ép. 12 : *Sed vide ut vitium non faciat in marmore lapicida.* — [2] M. Le Blant, p. 384, note 2, fait la remarque que ces fautes sont surtout nombreuses lorsque des sculpteurs grecs, établis dans l'Occident, avaient été chargés de graver des inscriptions latines. Dans la *Roma sotterranea,* de Bosio, édit. de Rome, 1632, in-fol. p. 107, et dans la *Roma subterranea,* d'Aringhi, édit. de Paris, 1659, in-fol. t. I, p. 204, on lit PATRIS MEH pour *p. mei;* et dans le Recueil de notre habile épigraphiste, p. 393, n° 289, l. 3, CAPITATE pour *caritate;* p. 370, n° 261, l. 2, LAPVS pour *carus;* p. 79, n° 39, l. 3, EVGENIS pour le nom propre Εὐγένης; p. 26, n° 10, l. 4, PPECESSI pour *præcessit;* car c'est surtout lorsqu'il s'agissait de graver un P que les ouvriers, trompés par la forme identique du P grec et du P latin, se sont souvent égarés. Il y en a même qui déclinent les substantifs latins d'après les règles de la grammaire hellénique. — [3] Dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* tome Ier, p. 122-124.

avec ses devanciers, mais toujours il propose ses conjectures avec une modestie qui fait presque en leur faveur l'effet d'une nouvelle preuve.

La première Lyonnaise (p. 1-178) s'étendait des sources de la Meuse jusqu'aux environs de Saint-Étienne, et de l'est à l'ouest, depuis la Saône jusqu'au delà du bassin de la haute Loire. C'est dans cette province que sont situés Decise (*Decetia*), Anse (*Assa Paulini*) et Autun (*Augustodunum*), où, du temps des Romains, les lettres florissaient dans des écoles renommées. Parmi les épitaphes trouvées dans cette dernière ville, on remarque d'abord celle d'Aschandius, rédigée en vers grecs et devenue célèbre par les discussions savantes auxquelles elle a donné lieu; puis l'épitaphe d'une jeune fille, ou plutôt d'une enfant, nommée Quieta; c'est la seconde en ancienneté de toutes les inscriptions chrétiennes de la Gaule à date certaine; portant les noms des empereurs Valens et Valentinien II, consuls pour la sixième et pour la deuxième fois, elle appartient, par conséquent, à l'an 378[1]. Mais la ville qui, après Trèves, a fourni le plus de monuments au volume qui nous occupe, c'est Lyon, élevé par Auguste au rang de métropole de la Gaule celtique et honoré par ses successeurs des titres de *Colonia Copia Claudia Augusta Lugdunensis*. On sait que saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, y avait commencé la longue chaîne des docteurs

[1] C'est à Lyon, sur la montagne de Saint-Irénée, qu'a été découverte, vers 1730, la plus ancienne de toutes les inscriptions à date certaine relatives aux chrétiens de la Gaule. Elle est malheureusement perdue aujourd'hui. Nous la reproduisons d'après M. Le Blant, p. 138, n° 62 :

OPTATO ET PAVLINO CON
SVLIBVS FAL
FEBRARIS DEPOS
SELENTIOSES

Notre savant épigraphiste fait remarquer que, sur les inscriptions, comme dans les auteurs ecclésiastiques, il faut distinguer la mention de la mort de celle de la *depositio*, qui est l'inhumation. Le nom très-rare de Silentiosa ne se rencontre dans aucun des grands recueils d'épigraphie, et le génitif archaïque *Silentioses*, au lieu de *Silentiosæ*, loin d'être un indice de l'altération de la langue, ne prouve que la persistance des formes du vieux langage dans l'idiome vulgaire. Dans une inscription latine, bien antérieure au triumvirat de César, on trouve le génitif DIANAES (M. Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, p. 198, n° 3789, l. 2), dans une autre celui de PESCENNIAES (*ibid.* n° 3798, l. 1). Silentiosa fut inhumée le 1er février 334; la terminaison dont il s'agit reparaît donc à plus de quatre siècles de distance.

qui ont illustré l'Église gallicane; les marbres examinés et interprétés par M. Le Blant nous apprennent que, même plus tard, pendant la période mérovingienne, Lyon renfermait une population considérable, non-seulement animée d'une vive piété, mais conservant aussi, parmi d'autres usages romains, celui d'inscrire sur la pierre l'expression de ses affections, de ses espérances et de ses douleurs. On peut expliquer ainsi la quantité d'inscriptions chrétiennes provenant de la même ville et dont plusieurs avaient été déjà publiées dans le savant et magnifique ouvrage de M. de Boissieu[1], Presque toutes sont tumulaires. Incorrectes, souvent barbares, mais quelquefois aussi empreintes d'une simplicité qui n'est pas sans charme, elles sont au nombre de plus de 70; et, dans leur explication, l'auteur, comme partout dans son ouvrage, montre une profonde connaissance de l'antiquité ecclésiastique.

Autant le bassin du Rhône est riche en inscriptions chrétiennes antérieures au VIIIe siècle, autant elles sont rares en Normandie, province qui formait jadis la seconde Lyonnaise (p. 179-224). C'était sur les bords de l'Eure que les Druides tenaient annuellement leur grande assemblée[2]. Sans doute, depuis les premiers Césars[3], leur religion mystérieuse était bannie des villes où dominaient d'abord les divinités de Rome et, plus tard, vers la fin de l'empire, la foi de l'Église, tandis que le polythéisme du Capitole expirait dans la molle croyance ou le scepticisme de ses partisans. Mais il paraît que, dans les campagnes, l'ancienne religion indigène, jusqu'à la grande invasion des barbares et même après, exerça un empire puissant et durable sur l'esprit superstitieux de cette partie des populations gauloises; pendant longtemps elle y combattit avec succès les progrès du christianisme, peut-être même la propagation de la langue latine, et elle finit par se cacher dans l'ensemble du culte nouveau. Quoi qu'il en soit, M. Le Blant n'a trouvé des épitaphes chrétiennes que près de Valognes (*Alauna?*), à Évreux (*Ebroicum*) et dans quelques autres localités peu nombreuses.

La disette est encore plus grande dans la troisième Lyonnaise (p. 225-265), c'est-à-dire en Bretagne, dans le Maine, l'Anjou et la Touraine. Ces quatre provinces n'offrent pas une seule inscription chrétienne antérieure au VIIIe siècle. On comprend une telle absence

[1] Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs, par Alph. de Boissieu. Lyon, 1846-1854, in-fol. — [2] César, *De bello Gall.* VI, c. XIII : « Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio « totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. » — [3] Suétone, Claude, c. XXV : « Druidarum religionem apud Gallos, diræ immanitatis, et tantum civibus « sub Augusto interdictam, penitus sustulit. »

de monuments quant à la Bretagne, berceau du druidisme, et où, sans doute, à l'exception de quelques villes, la civilisation, la langue, l'écriture et les usages de la société romaine n'avaient pénétré qu'imparfaitement. Mais, quand on se rappelle avec quelle dévotion les fidèles, sous les rois mérovingiens, visitaient les lieux qu'avait habités saint Martin de Tours, comment on venait y chercher la guérison de ses maux, combien la basilique qui portait le nom du saint était célèbre entre tous les édifices sacrés de la Gaule, on a peine à s'expliquer pourquoi, sur les bords de la Loire inférieure et de l'Indre, aucune pierre, aucune épitaphe ne nous révèle ces pèlerinages et les sentiments de piété qui, depuis le ve siècle jusqu'au VIIIe, animaient une population nombreuse et latine. Nous laisserons aux historiens à rechercher quelles peuvent être les causes de ce silence: quant à M. Le Blant, il a été réduit, dans cette partie de son travail, à reproduire, d'après Fortunat et d'après quelques manuscrits, les légendes murales et les vers composés jadis pour orner, suivant la coutume du temps, les églises et les oratoires de Tours et de Nantes.

Les savantes investigations de l'auteur ont eu plus de succès dans l'Ile-de-France, la Champagne et l'Orléanais, provinces qui constituaient, au déclin de l'empire, la quatrième Lyonnaise ou Sénonie (p. 266-321). Déjà, sous les premiers Césars, un grand système de routes et de navigation fluviale liait la Méditerranée à l'Océan, par le Rhône, la Saône et la Seine, rivière sur laquelle, d'après la relation de Strabon[1], des bateaux descendaient jusqu'au pays de Caux, d'où les navires pouvaient atteindre, en moins d'un jour, les côtes de la Grande-Bretagne. Le hasard a conservé, comme on sait, l'autel votif que la corporation des mariniers de Paris consacra à Jupiter, sous les auspices de l'empereur Tibère[2]; mais d'autres villes encore sur les bords de la Marne, de l'Eure et de la Loire, s'étaient, à ce qu'il paraît, promptement formées à la civilisation avancée de Rome; elles en avaient adopté la langue, laquelle devint plus tard, lors de la grande révolution qui devait transformer le monde, un moyen puissant et prompt pour propager les vérités de l'Évangile dans tout l'Occident. Aussi M. Le Blant a-t-il trouvé des inscriptions chrétiennes à Jouarre (*Jovara*), à Chartres (*Carnutes*),

[1] T. I, p. 248, de l'édition de Coray : *Εἶτα πεζεύεται μέχρι τοῦ Σηκουάνα ποταμοῦ· κἀντεῦθεν ἤδη καταφέρεται εἰς τὸν Ὠκεανὸν, καὶ τοὺς Ληξοβίους, καὶ Καλέτους· ἐκ δὲ τούτων εἰς τὴν Βρετανικὴν ἐλάττων ἡ ἡμερήσιος δρόμος ἐστίν.* — [2] Orelli, *Inscriptionum lat. selectarum amplissima collectio*, vol. I, p. 352, n° 1993 : « TIB*erio* « CAESARE AVG*usto* IOVI OPTVMO MAXSVMO *ara*M NAVTAE PARISIACI « PVBLICE POSIERVNT. »

et surtout à Paris et dans ses environs. Parmi ces monuments, nous croyons devoir particulièrement indiquer une crypte fort ancienne, découverte, le 13 juillet 1611, sur le versant de la colline de Montmartre, au-dessous d'une chapelle élevée, suivant l'usage des premiers chrétiens, par suite de l'affluence des pèlerins dans ce lieu consacré à la mémoire de saint Denis. Comme dans les catacombes de Rome, la présence de ces pieux visiteurs y était attestée par des inscriptions tracées à la pointe du style ou au charbon sur les parois du souterrain. Soixante-quatre sarcophages en pierre furent trouvés, en 1753, dans le faubourg Saint-Marceau, derrière l'église paroissiale de Saint-Martin; ils provenaient d'un cimetière antique, occupant tout le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et ses versants de l'est et du midi. Nous croyons bien faire en transcrivant ici une épitaphe tirée du même lieu, et qui paraît à M. Le Blant être de la fin du ve siècle. Elle pourra donner une idée de la disposition et de la latinité de la plupart des inscriptions tumulaires chrétiennes rédigées en prose, témoins irrécusables et contemporains de l'état de société qu'elles nous retracent si vivement. On remarquera dans celle-ci, ligne 3, le pronom relatif QVI, se rapportant à un substantif féminin. C'est déjà le *qui* français, le *chi* des Italiens, se construisant également avec les deux genres :

DOMINE CONIVGI ⸗ DVL
CISSIME BAR · BARE TITV
LVM POSVI QVI VIXIT
ANNOS XXIII ET M V
ET DIES XXVIII PAX
TECVM PERMAN
ET
VITALIS · CONIVX ⸗ POSV
I T

L'épitaphe de Barbara[1], qui vécut vingt-trois ans, cinq mois et vingt-

[1] M. Le Blant remarque, p. 279, que le nom de Barbara, illustré par une martyre, est rare sur les tombes chrétiennes. Il ne l'y a rencontré qu'une fois encore, dans le recueil de Gudius, p. 366, n° 1.

huit jours, a été conservée; on peut la voir dans un vestibule de la Bibliothèque impériale. Mais nous regrettons qu'un monument épigraphique bien plus important, le sarcophage qui renfermait les restes d'un petit-fils de Clovis, ne se retrouve plus aujourd'hui. Lorsque, après la mort de Clodomir, Childebert et Clotaire firent périr ses fils encore enfants, l'un de ceux-ci, Clodoald, « ne put être pris, fut sauvé par des « hommes courageux[1], » et échappa seul à la rage de ses oncles. Il se coupa lui-même ses longs cheveux, marque de sa royale origine, se fit moine[2], et mourut, vers l'an 560, près de Paris, dans le village de Novigentum, aujourd'hui appelé, de son nom, Saint-Cloud. Il y avait fait construire une église, où ses reliques furent longtemps conservées avec une grande vénération, et la tombe de Clodoald canonisé devint célèbre par des miracles. Exécutée en marbre noir et reposant sur quatre colonnes de porphyre, on la voyait encore, au commencement du siècle dernier, dans une crypte de l'ancienne église de Saint-Cloud. Aujourd'hui, nous venons de le dire, elle a disparu; mais la description que l'abbé Lebeuf[3] et d'autres antiquaires en ont donnée constate qu'on y lisait six vers élégiaques, dont voici les quatre premiers :

✝ ARTVB*us* HVNC TVMVLVM CHLODOALDVS CONSECRAT ALMIS
EDITVS EX REGVM STEMMATE PERSPICVO
QVI VETITVS REGNI SEPTRVM TENERE CADVCI
BASILICAM STVDVIT[4] HANC FABRICARE DEO

Il nous reste à suivre M. Le Blant dans ses explorations des deux

[1] Grégoire de Tours, III, XVIII; t. I, p. 320 de l'édition de MM. J. Guadet et Taranne : « Tertium vero Chlodovaldum comprehendere non potuerunt, quia per auxilium « virorum fortium liberatus est. » — [2] « Sibi manu propria capillos incidens, clericus « factus est. » (*Ibid.* p. 322). — [3] *Histoire du diocèse de Paris,* t. VIII, p. 32. — [4] On remarquera que le versificateur s'est permis de faire une longue de la dernière syllabe de *studuit,* parce que, dit M. Le Blant, p. 137, dans les poëtes de la décadence, « la lettre *h* est parfois considérée comme une consonne ferme, devant « laquelle les brèves terminées par une consonne deviennent longues. » Le fait est mis hors de doute par les passages de Fortunat et de Juvencus cités par le savant auteur. D'après le grammairien Vélius Longus (édit. de Putsch. col. 2218), qui vécut, dit-on, vers le commencement du IIe siècle, on trouverait même dans Virgile, Égl. VI, 53, un exemple de l'*h* faisant position : *Ille, latus niveum molli fultus hyacintho.* Mais plusieurs philologues modernes, tels que C.-L. Schneider, *Elementarlehre der lat. Sprache,* vol. I, p. 180, pensent que c'est plutôt l'ἄρσις de la fin de l'hexamètre qui a rendu longue la dernière syllabe de *fultus.*

Belgiques et des deux Germanies. Dans un deuxième article, nous continuerons d'indiquer sommairement les monuments épigraphiques chrétiens recueillis par l'auteur dans le nord-est de la Gaule, et nous donnerons quelques extraits de ses dissertations et de ses notes explicatives. Nos lecteurs y verront que ce commentaire renferme non-seulement une peinture vive et savante de la vie romaine modifiée par un culte nouveau, mais encore des recherches sur l'altération de la langue latine parlée dans la Gaule, et l'examen ingénieux de l'art chrétien dans les premiers siècles de notre ère.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert.* Paris, Chaix, rue Bergère, n° 20, 2 vol. in-8°.

2° *Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par Ch. Grandgagnage.* Liége, Félix Oudart, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Patois du Berry.

Les deux beaux volumes où M. le comte Jaubert a recueilli les mots et certaines locutions du parler présentement usité dans le Berry forment, comme la plupart des dictionnaires qui entrent dans quelques détails, une lecture non-seulement instructive, mais encore qui attire et qui fait constamment tourner les feuillets du livre. Les mots portent tant de choses avec eux, tant de vives empreintes de l'esprit qui les jeta comme une monnaie dans la circulation, tant de marques des temps et des lieux, tant de traces d'histoire, tant de ressouvenirs de leur voyage à travers les siècles et les contrées lointaines, qu'on se complaît sans peine à les voir défiler un à un dans le glossaire qui les contient. Ce qui intéresse en un recueil comme celui-ci, c'est de confronter perpétuellement la langue littéraire avec une langue locale ou

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1857, p. 537.

patois. Les différences portent sur trois points : d'abord les mots communs aux deux, et qui forment la part la plus considérable, se présentent sous une forme qui leur est propre : par exemple, ici, *fener* pour *faner*, *flatrir* pour *flétrir*, *flambe* pour *flamme*, *fouger* pour *foyer*, *forvier* pour *fourvoyer*, *vardezir* pour *verdir*. En second lieu, un certain nombre de termes, qui n'ont pas leurs correspondants dans la langue littéraire, sont pourtant des termes très-légitimement français; du moins ils le furent jadis; appartenant à la vieille langue d'oïl, ils ont survécu dans le parler local, et les patois peuvent fournir quelques suppléments utiles pour l'étude de nos textes du moyen âge. Enfin, une autre catégorie de mots ne se trouve ni dans le français actuel, ni dans le français ancien, tel du moins que nous le connaissons; de ceux-là, plusieurs s'expliquent par le latin, et plusieurs aussi résistent à toute explication et viennent augmenter ce fonds de mots dont l'étymologie présente d'extrêmes difficultés; fonds qui, suivant la juste remarque de M. Diez, est plus grand dans les langues romanes (et aussi dans leurs patois) qu'on ne le suppose d'ordinaire.

La position du Berry est assez centrale pour que sa langue, entre tous les dialectes qui pouvaient prétendre à la suprématie, soit fort voisine du français actuel. Paris est le point le plus avancé vers le nord de la grande région centrale; quelques pas plus loin, on atteint la Picardie et le dialecte picard; et, si l'on tourne à l'ouest, la Normandie et le dialecte normand. On remarque, il est vrai, dans le parler du Berry, quelques formes qui se rapprochent du limousin, par exemple, *ortruge*, ortie, en limousin *ortrudze;* mais elles sont très-rares, et témoignent, par leur rareté, que la frontière du parler provençal est loin au midi. Ce qui distingue surtout le patois berrichon du français, c'est qu'il met le son *ei* à la place du son *oi* en maintes places où la langue littéraire le conserve : *creire*, *accreire*, *creitre*, *fred*, *etc.* Cette prononciation appartient aux contrées qui sont situées un peu plus bas en descendant la Loire; elle appartient aussi à la Normandie, de sorte qu'elle est particulière à l'Ouest; et c'est de là qu'elle est venue dans nos imparfaits et nos conditionnels, où elle a fini par expulser le son *oi*, bien longtemps avant que l'orthographe dite de Voltaire enregistrât cette mutation. Dans le XVIe siècle, Beze nous apprend qu'à Paris le vulgaire (*vulgus Parisiensium*) disait *allet*, *venet*, *parlet*, au lieu de *alloit*, *venoit*, *parloit*, prononciation qu'il considère comme seule correcte. Mais, peu à peu, l'influence du *vulgaire parisien*, de la Loire et de la Normandie, expulsa de la conjugaison la diphthongue *oi*, qui était particulière au Nord. Sous Louis XIV, il n'y avait plus que quelques

vieillards et des parlementaires attachés aux vieux usages qui conservassent *oi* dans les mots dont les hommes nouveaux le chassaient. La poésie en usait encore quelquefois par une licence qui ne choquait pas les oreilles, comme elle fait les nôtres, parce que ce son vieilli était encore, çà et là, entendu soit dans la conversation, soit au barreau, soit dans la chaire. Mais enfin le peu de vie qui lui restait s'éteignit tout à fait; personne ne l'entendit plus, ne le prononça plus, et il fut définitivement remplacé par celui que la coutume lui donnait pour successeur. C'est ainsi que se rompent les traditions.

La prédominance du son *ei* sur *oi* aide à expliquer certains mots du Berry. *Arreyer*, qui signifie *arranger*, provient d'un substantif *arrei*, qui a disparu dans le langage actuel, et qui, usité dans l'ancien français de la Normandie et des bords de la Loire, correspondait à *arroi* des autres dialectes; il ne nous en reste plus que *désarroi*. Quant à *s'éméjer*, qui signifie *s'inquiéter*, M. le comte Jaubert demande si ce ne serait pas le vieux mot français *s'esmaier;* la chose ne me paraît pas douteuse : *esmoi* et *esmoier* dans certains dialectes, *esmai* et *esmaier* dans d'autres, d'où dérive la forme du Berry *éméjer*.

Il est encore une autre ressemblance à signaler entre le parler de Paris et celui du Berry. Beze nous apprend que les Parisiens changeaient *r* en *s*, et disaient : *Mazie*, *pese*, *mese*, *Théodose*, pour *Marie*, *père*, *mère*, *Théodore*. Il rapproche doctement cette permutation de lettres des formes latines *Valesius* et *Valerius*, *honorem* et *honosem;* mais il n'en déclare pas moins que c'est un vice que n'excuse aucun usage dans la langue française. Le parler berrichon a une foule de mots où il permute ainsi les deux lettres. Il dit : *chemire* pour *chemise*, *môse* pour *mûre*, fruit de la ronce, *mouzir* pour *mourir*, *poise* pour *poire*, *praisie* pour *prairie*, *rase*, *rasement* pour *rare*, *rarement*, *etc.* La prononciation générale, qui conserve l'*r* étymologique, l'a emporté à Paris sur cette prononciation locale qui y substituait le son du *z*. Pourtant il nous en est resté (comment, en effet, pourrait-il se faire que, parmi tant de croisements, il n'y eût pas des métis?), il nous en est resté *chaise*, qui, sans la connaissance de cet accident de prononciation, serait difficile à expliquer. *Chaire*, le seul dérivé légitime de *cathedra* par l'intermédiaire que fournit le vieux français *chaere*, est devenu, dans le parler parisien, *chaise*, qui a pris droit de bourgeoisie dans la langue. Aussitôt, comme pour atténuer le vice de son origine, on lui a donné un office spécial : le mot s'étant dédoublé en *chaire* et en *chaise*, le sens se dédoubla aussi. Il y a plusieurs autres exemples de ces artifices par lesquels la langue a réparé, autant qu'il était en elle, les doubles emplois que

les circonstances avaient créés et les incorrections qu'un faux usage avait introduites.

Beze nous apprend que, de son temps, les gens du Berry prononçaient *ou* pour *o* dans bon nombre de mots : *Noustre, voustre, dous*, pour *nostre, vostre, dos*. Cette coutume n'a pas changé : on y prononce encore *chouse, rousée, roûtie, propous, propouser;* prononciation qui a été celle de Rabelais, de la reine Marguerite de Navarre, de la cour de François Ier. En effet, cette cour résida la plupart du temps sur les rives de la Loire, où une telle prononciation était usuelle. Et *ou* pour *o*, bien que rejeté, ainsi que Beze le témoigne, par ceux qui parlaient purement, n'en gagna pas moins beaucoup de faveur; il se maintint bien longtemps après que la cour était revenue à Saint-Germain et à Paris. *Chouse*, entre autres, au lieu de *chose*, a pensé rester, comme *chaise* est resté effectivement. « J'ay veu le temps, dit Chifflet, *Grammaire*, 1697, « page 179, que presque toute la France étoit pleine de *chouses;* tous « ceux qui se piquoient d'être diserts, *chousoient* à chaque période. Et je « me souviens qu'en une belle assemblée, un certain lisant hautement « ces vers :

« Jettez luy des lys et des roses,
« Ayant fait de si belles choses,

« quand il fut arrivé à *choses*, il s'arrêta, craignant de faire une rime « ridicule; puis, n'osant démentir sa nouvelle prononciation, il dit bra- « vement *chouse*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendirent qui « ne baissât la tête pour rire à son aise, sans lui donner trop de confu- « sion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris que quelques railleurs « disoient que ce n'étoit plus que la femelle d'un chou. » Chifflet se trompe en disant que la prononciation était nouvelle; il aurait dû dire que c'était une prononciation provinciale, à laquelle des hasards avaient failli donner la consécration de l'usage.

Je trouve dans le glossaire de M. le comte Jaubert que le verbe *bailler* (*donner*), qui, dans la langue littéraire, tombe en désuétude, mais qui est en plein usage dans plusieurs patois, fait au futur *je barrai*. Ce futur est usité aussi en Normandie; et, au XVIe siècle, le *vulgaire des Parisiens* disait *je baurrai*. On a là un reste visible d'archaïsme; et ce n'est pas fortuitement et par incorrection que des paysans, qui ne consultent pas des grammaires pour parler, attribuent une telle flexion au verbe *bailler*. Cela se rapporte à ce qu'on a nommé la conjugaison des verbes forts; dans l'ancienne langue, des verbes modifiaient, dans certains temps, le thème lui-même. *Donner* ne faisait pas *je donne, tu donnes*,

il donne, mais il faisait *je doin, tu doins, il doint; laisser* ne faisait pas *je laisse, tu laisses, il laisse*, mais *je lais, tu lais, il lait; bailler* ne faisait pas *je baille, tu bailles, il baille*, mais *je bau, tu baus, il baut.* Le futur de ces verbes était *je donrai, je lairai, je barrai* ou *baurrai.* Dans les langues romanes, le futur est un temps composé avec *avoir* et l'infinitif du verbe : *j'aimerai, je servirai*, c'est-à-dire *j'ai à aimer, j'ai à servir;* mais, dans les formes anciennes, comme *donrai, lairai*, l'infinitif est devenu, par une forte contraction, un mot qui serait presque méconnaissable, si l'on ne tenait le fil de l'analogie. Pourtant il m'est survenu quelques doutes sur la notion des verbes *forts.* Cette notion a été transportée de la grammaire des langues germaniques dans celle de la langue d'oïl. Est-ce à bon droit? et la conjugaison de l'ancien français qui paraît s'y rapporter, n'est-elle pas susceptible d'une autre explication? Pour moi, il me semble que l'accent latin est la seule cause de cette particularité, et qu'il règle toute la conjugaison de l'ancienne langue. *Dóno, dónas, dónat*, avec l'accent sur la pénultième, ont produit *je doin, tu doins, il doint*, comme *aúdio, aúdis, aúdit*, avec l'accent placé semblablement, ont produit *je o, tu os, il ot. J'ouis, tu ouis, il ouit*, qui sont les formes modernes et qui dérivent de l'infinitif, seraient des barbarismes dans l'ancienne langue, qui se dirigeait d'après l'accent latin. *Je donne, tu donnes, il donne*, ne seraient pas des barbarismes, puisqu'ils sont conformes aussi à l'accentuation de la langue mère; mais je suis porté à croire que ces flexions-là sont postérieures, quand même elles seraient anciennes. Dans un autre travail je reviendrai sur cette question et d'autres qui s'y rattachent.

Beaucoup de mots, qui étaient français et qui provenaient du latin, ont disparu de l'usage. De ces mots, il en est qu'on ne trouve que dans un auteur et qui, sans cet auteur, ne seraient pas parvenus jusqu'à nous : par exemple, *fanle*, domestique, *famulus*, mot qu'on était surpris de ne pas rencontrer dans la langue; *vaure*, toison, qui est la reproduction exacte de *vellere;* et un verbe, qui fait sans doute *prienre* à l'infinitif, que je ne connais qu'à l'indicatif présent et qui vient de *premere*, dans ces vers de Benoît (II, 3751) :

> Ainz se sunt tuit estreit serré,
> Pur ceo qu'à poi fuissent esmé;
> Priement et quassent sei en bas
> Li pluisor d'aus (*eux*) tuit en un tas.

De sorte que la part de mots latins qui appartiennent au français a été notablement plus grande que ne l'indique l'état actuel, que ne l'in-

diquent même les textes venus du moyen âge; car ces textes sont certainement loin de représenter toute la langue parlée. Quelques-unes de ces lacunes sont comblées par les patois. Ainsi le mot *moineau* est évidemment adventice, quelque idée qu'on se fasse de son étymologie; c'est *passer* qui a dû figurer dans la langue et qui figure encore dans le parler du Berry, sous la forme de *passe*, ou *prase*, ou *prasse;* en Touraine, *praisse*. *Passereau* en est le diminutif, et il a, d'ailleurs, cessé d'être employé hors du langage relevé ou poétique. Si les mots ont une noblesse due à l'antiquité de leur origine, comme cela n'est pas douteux, *prase* ou *passe* vaudrait mieux, si l'usage n'en avait décidé autrement, que *moineau*, qui vient on ne sait d'où. *Coma*, chevelure, a donné *come*, qui se dit, dans le Berry, d'une herbe entrelacée et tenant fortement à la terre. Si l'on quitte le Berry, et qu'on descende jusque vers l'Angoumois, où le parler est encore langue d'oïl, on rencontre une *nore* pour une bru, de *nurus;* des *vimes*, pour de l'osier, de *vimen; crémer*, pour brûler légèrement, de *cremare*. Tous ces mots, de provenance latine, et tant d'autres, ont péri dans le français actuel. D'autres fois le patois donne la forme véritable, celle qui a été imprimée au mot latin dans sa transformation, tandis que la langue littéraire n'a plus que le vocable calqué servilement, dans le XVIe siècle, sur le latin. Ainsi *minimus*, duquel nous avons fait *minime*, n'aurait pu engendrer ce mot, qui est contre toutes les règles de notre idiome, considéré en sa formation; l'accent latin étant sur *mi*, c'est cette syllabe qui aurait été accentuée, et elle l'est en effet dans *moime*, du Morvan, qui veut dire *le plus petit*. Quand ce mot de *moime* a été fait, on connaissait la prononciation latine qui accentuait *mi*, et dont il est ainsi véritablement le contemporain; mais, quand on a fait *minime*, on n'a pu, reproduisant le mot latin, que lui donner l'accentuation française, qui veut toujours que l'accent soit sur la dernière syllabe en terminaison masculine, et sur l'avant-dernière en terminaison féminine. Même observation pour *origne*, qui est ancien français et patois : *originem*, ayant l'accent sur l'antépénultième, a formé, au temps où l'accentuation latine était entendue dans les Gaules, *origne*, tandis qu'*origine* met l'accent où jamais bouche latine ou gallo-romane ne le mit. Nos aïeux, qui, dans un mot polysyllabe, supprimaient la voyelle brève et faisaient tomber la consonne (voy. *presbyter*, prêtre), n'auraient pas, de *jubilare*, fait *jubiler;* mais ils auraient pu très-bien en faire, comme le Berry, *jeûler;* de *ruminare*, ils n'auraient pas fait non plus *ruminer*, mais bien, comme le Berry encore et d'autres patois, *rouinger*, qui indique aussitôt l'étymologie de *ronger*.

D'autres fois le patois conserve mieux la forme latine, comme dans *mêle*,

de *mespilus*, à peine reconnaissable en *nèfle; uller*, qui représente *ululare*, défiguré dans *hurler*, tant par l'*h* aspirée que par l'intercalation vicieuse d'une *r*, qu'on trouve dans certains textes anciens (par exemple *arme* pour *âme*); *hierre*, de *hedera*, dépouillé de cet article barbare que l'usage a fondu dans le mot actuel; et *papou*, qui jette quelque lumière sur une difficulté étymologique. *Papou*, qui signifie pavot, est une transformation régulière de *papaver*, qui, ayant l'accent sur la pénultième, a donné *papou*, comme *clavus* a donné *clou*, ou le bas latin *travum* a donné *trou*. Le patois wallon a *pavoir*, qui est aussi une dérivation satisfaisante: la finale *voir* représente non pas *ver*, qui, n'étant pas accentué, n'a pu fournir une syllabe accentuée, mais *paver* qui, devenant, suivant l'habitude, *paer*, s'est changé en *voir*, avec un *v* pour le *p*, comme dans *pauvre*, de *pauper*, *poivre* de *piper*. Cette forme wallone me fournit une correction : dans le *Livre des métiers de Paris*, texte d'ailleurs peu correct, on lit, p. 59 : « Huile de *paveez.* » *Paveez* ne rentre dans aucune analogie, mais *pavoir* a, dans le parler de Paris, *paveir* pour correspondant; et c'est *paveir* qu'il faut lire dans notre passage. *Papou*, *pavoir*, *paveir*, tous déduisibles de *papaver*, montrent que *pavot* en vient aussi. Pourtant je dois dire que la finale *ot* reste inexplicable pour moi; et elle est ancienne, car, dans un texte très-correct du XIIIe siècle, je trouve: « Fleurs de *paot*, broiies en oile d'olive. » *Paot*, au lieu de *pavot*, suivant l'affection que la vieille langue avait pour la rencontre des voyelles.

Ce qui explique les patois sert aussi à expliquer tantôt le français ancien, tantôt le français moderne, et, dans tous les cas, complète le système entier de la langue d'oïl. M. le comte Jaubert a noté le mot *attolée*, qui signifie repas long et prolongé, et il se demande si ce ne serait point une corruption du mot *attelée*. Dans mon opinion, une telle substitution de voyelle n'est pas justifiable dans ce dialecte, et elle me semble d'autant moins admissible, qu'une autre explication plus satisfaisante pour la forme et aussi pour le sens peut en être donnée. *Attolée* doit s'écrire *attaulée*, qui est une forme bourguignonne pour *attablée* (nous n'avons pas *attablée*, mais nous avons *s'attabler*, se mettre à table). En bourguignon *table* se dit *taule*, et généralement les mots en *able* se transforment en *aule;* cela se voit aussi dans les anciens textes qui proviennent de cette province. Il n'y a rien d'extraordinaire à trouver quelques formes bourguignonnes dans le Berry, qui, du côté de l'orient, s'approche de la Bourgogne. *Chiaule*, rejeton, *chiauler*, pousser des rejetons, viennent, suivant moi, de *capitulum*, petite tête, ce qui s'applique très-bien à ce qu'on appelle, d'après une autre analogie, *œil* ou *œilleton*. *Capitulum*, ayant l'accent sur *pi*, a donné *chapitre*, ce qui est

une dérivation correcte; mais, si l'on suppose que le *p* ait été supprimé, genre de suppression qui frappe si souvent les consonnes intermédiaires dans le passage du latin au français, il n'en pourra résulter que *chiaule*, ou un mot très-analogue, comme de *situla*, seau, a résulté *seille* dans l'ancien français et dans les patois. *Canutus*, blanc, n'est donné que par des gloses; la latinité du bon usage n'avait que *canus;* mais les langues romanes, qui ont beaucoup pris à la latinité de l'usage vulgaire, ont laissé *canus* et adopté *canutus*, d'où *chenu* en français, *canut* en provençal, *canuto* en italien (l'espagnol a *cano*). C'est dans ce bas latin que *canutus* a donné un verbe *canutire*, d'où proviennent le provençal *canuzir*, blanchir, et le mot du Berry *chenousir* ou *chenosir*, moisir. Je rattache à un verbe bas latin, tiré pareillement d'un adjectif, le verbe berrichon *caduire*, qui signifie affaiblir, flétrir, faner. M. le comte Jaubert le dérive de *cadere;* mais, outre que *cadere* ne peut pas avoir le sens actif, il ne peut non plus fournir la finale *uire*. Cette finale mène à un verbe bas latin *caducere*, dérivé de *caducus*, et qui a fait *caduire*, comme *ducere*, duire, *conducere*, conduire, etc.

La discussion de l'étymologie d'un mot est souvent fort difficile. Nous avons, pour *caillou, caille*, substantif masculin, dans le berrichon, et *chail* dans le saintongeais. Ces mots nous débarrassent provisoirement de la finale *ou*, et nous placent plus près de l'origine, pour laquelle on songe aussitôt à *calculus*. Mais M. Diez n'accorderait cette dérivation qu'à grand'peine, attendu que la disparition complète de la première *l*, sans aucune trace, est contre la règle : il faudrait *cauille* au lieu de *caille*, ou *chauil* au lieu de *chail*. Ou bien on est obligé de supposer une abréviation de *calculus* en *caclus*. J'avais pensé à *callum*, qui, dans la latinité, a signifié, par déduction, toute espèce de partie dure. Mais je me réserve de montrer, dans l'article sur le patois wallon, que *calculus* a véritablement pu donner *caille* ou *chail*. Aussi je rejette ou l'étymologie germanique, qui le rattache au hollandais *kai* ou *kei*, de même signification, ou la conjecture de M. Diez, qui cherche à y voir le latin *coagulum; coagulum* donnant *caille*, comme *coagulare, cailler*. Le sens est trop éloigné pour que, sans autre indication, on suppose une telle assimilation. Reste à expliquer la terminaison *ou*, qui existe aussi dans le provençal sous la forme *au, calhau*. M. Diez n'en cherche pas l'interprétation; il se contente de remarquer qu'elle est singulière, ne se rencontrant, du reste, que dans les noms géographiques *Anjou, Poitou*. Elle se rencontre ailleurs, et elle est *o* dans l'ancien français : *clo, clou, clavus; tro, trou*, bas latin *travum; papou, papaver*. On voit qu'elle représente, dans ces mots, comme aussi dans *Andegavus, Pictavus*, une terminaison latine

qui est employée à exprimer une dérivation. C'est de la sorte qu'à mon avis on a fait de *calculus* un dérivé *calculavus*, d'où *caillou*, ancien français *caillo*, *chaillo*, provençal *calhau*.

Des difficultés non moins grandes sont suscitées par le mot du Berry *dôter*, *doûter*, qui est dans le limousin sous la forme *dousta*, et qui signifie *ôter*. Il n'est pas douteux que *dôter* et *ôter* sont au fond un même mot; et, suivant M. le comte Jaubert, le *d* dans *dôter* est simplement euphonique et destiné à éviter la rencontre des voyelles. C'est, je crois, le seul exemple que présenterait le patois berrichon d'un *d* euphonique placé en tête d'un mot, et un seul exemple ne peut se servir d'interprétation à lui-même. Dans le fait, ce *d* fait corps avec le verbe, et conduit à la fabrique primordiale des mots français. *Ôter*, ancien français *oster*, provençal *ostar*, est étranger aux autres langues romanes et se ramène directement, par la forme, au latin *obstare*. Mais comment s'y ramène-t-il par le sens? M. Diez a jugé la difficulté si grande, que, malgré son habileté à retrouver dans l'original latin les significations romanes, même éloignées, il y a renoncé pour cette fois. Il a donc eu recours à un bas latin *haustare*, qui, d'ailleurs, lui a été fourni par Ménage, assez mauvaise autorité en ces sortes de formations; *haustare* est le fréquentatif de *haurire*. Mais les objections abondent : d'une part, le sens n'est pas tellement naturel entre *haurire* ou *haustare* et *ôter*, que cela seul suffise pour forcer l'assentiment; et, d'autre part, *haustare*, qui, d'ailleurs, ne se trouve ni dans la latinité, ni dans le bas latin, n'est pas non plus restitué, comme cela arrive pour tant d'autres, par le mot roman qui fournit en retour les éléments de son original perdu; ni le vieux français *oster* ni le provençal *ostar* ne montrent trace de l'*h* et de l'*au* de leur radical supposé; c'est leur faire une violence non permise que de leur imposer des lettres qui leur sont étrangères. Ainsi, avec *haustare*, le sens laisse beaucoup à désirer, et la forme est réfractaire, au lieu que, avec *obstare*, la forme est parfaitement correcte et le sens peut être ramené légitimement au sens roman. C'est Ducange qui a indiqué cette étymologie, et, quand on lit les exemples qu'il a recueillis sur l'usage d'*obstare* dans le bas latin primitif, on n'éprouve pas de difficulté à admettre que *obstare* ait pris le sens actif de *empêcher*, d'où l'on passe à celui d'*ôter*, ce qui *empêche* pouvant être facilement considéré comme ce qui *ôte*. Si *ôter* est *obstare*, *dôter* du Berry est *deobstare;* à la vérité M. Diez déclare que cette combinaison est un non-sens; mais, *obstare* ayant pris dans le bas latin le sens d'*empêcher*, *deobstare* est une composition très-légitime, qui implique directement, et non plus par déduction comme pour *ôter*, l'idée d'enlever. En même temps, cette

composition nous reporte à l'époque où les éléments latins se remaniaient pour constituer les langues modernes; et ici le patois du Berry est comme une médaille antique qui garde encore la fleur du coin.

Le cornouiller se nomme dans le Berry *fuselier*, que M. le comte Jaubert, avec raison, je pense, tire de *fusel*, attendu que cet arbre fournit un bois dont on fait des *fuseaux*. Mais je ne puis être de son avis quand il dérive *aumaille*, mot collectif qui signifie bêtes à cornes, d'*armentum*. Comment trouver dans *armentum* les éléments nécessaires? *Aumaille* vient d'*animalia*, plusieurs neutres pluriels ayant fourni au français des féminins, par exemple *mirabilia*, merveille : la règle de l'accent et la correspondance des lettres sont le point de départ de toute recherche étymologique. *Abrier*, c'est-à-dire *abriter*, ne peut venir de *arbre*, même prononcé *abre* comme dans le Berry, attendu que, *arbre* étant la forme générale, et *abre* une forme locale, on trouverait dans les textes *arbrier* à côté d'*abrier*, qui est à la fois vieux français et patois; or cela n'est pas; *abri* vient d'*apricus*. *Itou* est à tort attribué à *etiam; etiam* a l'accent sur l'antépénultième, et aurait donné, s'il avait passé dans le français, un mot comme *ece* ou *iecé;* pour retrouver *itou*, il faut chercher un mot qui ait l'accent sur la syllabe répondant à *tou*. *Itou* est en patois ce que *itel* est dans le vieux français, et dérive de *hic talis*. Le Berry dit un *chevau* et des *chevals*, un *bestiau* et des *bestials*, un *animau* et des *animals*. « Si cette interversion de nombre, dit M. le comte Jau- « bert, n'avait lieu qu'accidentellement, elle pourrait être critiquée, « même exclue du *Glossaire;* mais c'est un système suivi dont il faut « tenir compte. » L'interversion de nombre n'est qu'apparente, ou, du moins, elle peut être aussi bien attribuée au français littéraire qu'au patois. En effet, pour juger ces désinences, il faut se reporter au vieux français, qui avait des cas. On disait, au singulier, *chevaus* pour le sujet et *cheval* pour le régime; et, au pluriel, *cheval* pour le sujet et *chevaus* pour le régime. On voit que le français a pris pour le singulier le régime, et le patois le sujet, tandis que pour le pluriel c'est le contraire : le français a pris le régime, et le patois le sujet. Cette remarque enseigne qu'il faut écrire, dans le patois, des *cheval*, des *bestial*, des *animal*, sans *s;* le pluriel étant marqué suffisamment par la désinence *al*. Il y a, dans le *Glossaire*, *se mettre à la coi*, qui signifie se mettre à l'abri. Cette locution ainsi écrite est un solécisme, même dans le patois; l'article *la* ne peut convenir avec un adjectif masculin, et il faut dire *à la coie*, ou plutôt *à l'acoi*, ce qui se trouve justifié par une autre forme de cette même locution : *à l'écoi*.

Je ne puis feuilleter ce glossaire sans y faire d'excellentes rencontres.

Echarnir y veut dire singer; c'est l'ancien français *escharnir*, provençal et espagnol *escarnir*, italien *schernire*, se moquer, qui viennent de l'ancien haut allemand *skërn*, moquerie. J'éprouve un véritable plaisir quand un vieux mot, que je n'ai jamais connu que mort et immobile dans des textes poudreux, vient, prononcé par un paysan ou inscrit dans un glossaire patois, frapper mon oreille ou mes yeux; c'est une sorte de résurrection du passé dans ce qu'il a de plus fugitif, les sons et la prononciation. M. le comte Jaubert cite des vers en ancien français où *enosser* est employé:

Uns leus qui fut de male part,
Glout et enfruns et de mal art,
S'*enossa* par mesaventure
D'un os d'une chievre moult dure.
(Ysopet, II, fable I.)

Et se la male mort l'*ennosse*,
Je le condui jusqu'en sa fosse.
(Jean de Meung.)

Quar pleüst ore au vrai cors Dié
Que un chien en fust *enossé*.
(Du Pescheor de Pont-seur-Saine, fabliau.)

Évidemment *enosser* veut dire mettre un os dans la gorge, et, par suite, étrangler, étouffer. Sans ces citations, on resterait fort incertain sur l'étymologie du mot patois *ennosser*, qui signifie gêner la respiration, suffoquer. Mais les rapprochements que fait M. le comte Jaubert déterminent le sens primitif du mot, et fournissent ces intermédiaires sans lesquels la recherche d'origine est souvent fort conjecturale. *Nen*, pour la négation *non*, se trouve dans le patois du Berry, du moins en une locution : *nen plus;* « vous ne voulez pas y aller, eh bien moi *nen plus.* » M. le comte Jaubert écrit *n'en plus*, comme si cela venait de *ne* et *en;* mais il a été trompé par une fausse orthographe de Roquefort, dans une citation :

Qui n'a argent, l'on n'en tient compte,
N'emplus que d'une vieille pelle.

Lisez *nemplus*. Le manuscrit n'avait point d'apostrophe, et il n'en faut pas : *nen* a été dit pour *non*, par une tendance qu'a eue la langue de substituer en bien des cas la voyelle *a* à la voyelle *o*, et la voyelle *an* à la voyelle *on*. *Fleuri*, *fleurie*, se dit, dans le Berry, d'un bœuf, d'une

vache marquée de taches blanches; là encore est une trace d'archaïsme : dans beaucoup de chansons de geste, la barbe est dite *fleurie*, quand elle grisonne, et la *Chanson de Roland* appelle les vieux guerriers qui ont accompagné Charlemagne en toutes ses victoires, *les barons à la barbe florie*. Dans bien des cas, les patois et la vieille langue se justifient mutuellement.

Ce qui souvent rend les étymologies difficiles, c'est le croisement de mots qui, partis de points très-différents, viennent pourtant aboutir à une seule et même forme. Ainsi, dans le Berry, on a *enjôler* signifiant donner des joyaux, des bijoux. Rien ne serait plus facile que de l'identifier avec notre *enjôler*, par une transition qui, de l'idée de cadeaux, passerait à l'idée de flatterie et de tromperie. Mais la recherche des intermédiaires révèle un de ces croisements qui peuvent égarer. Il y a dans l'ancien français *enjoueler, enjoeler*, qui veut dire donner bagues et joyaux; c'est de celui-là que provient l'*enjôler* du Berry. Au contraire, l'espagnol *enjaular*, mettre en cage, montre que notre *enjôler* provient de *geôle*, qui, proprement, signifie une petite cage. Dans le premier, le radical est *joyau*, qui vient du bas latin *jocale*, de *jocus*, jeu; tandis que, dans le second, le radical est *cavea*, qui a donné en italien *gabbia*, en français *cage*, un diminutif italien *gabbiuola*, espagnol *gayola*, vieux français *gaole* et *jaiole*, d'où le français moderne *geôle*. On voit quelles transformations ont subies les deux radicaux pour se rencontrer dans *enjôler*.

Un patois n'a pas d'écrivains qui le fixent, dans le sens où l'on dit que les bons auteurs fixent une langue; un patois n'a pas les termes de haute poésie, de haute éloquence, de haut style, vu qu'il est placé sur un plan où les sujets qui comportent tout cela ne lui appartiennent plus. C'est ce qui lui donne une apparence de familiarité naïve, de simplicité narquoise, de rudesse grossière, de grâce rustique. Mais, sous cette apparence, qui provient de sa condition même, est un fonds solide de bon et vieux français qu'il faut toujours consulter. Je me suis plusieurs fois demandé d'où venait, dans *rancune*, la terminaison *une*. L'ancien français est *rancœur*, usité encore à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe; provençal *rancor*, italien *rancore;* on a, sous une autre terminaison, le provençal et l'italien *rancura*, et le Berry *rancure;* tout cela provient du latin *rancus*, qui signifie ranci : *rancor*, dès les auteurs ecclésiastiques, avait pris le sens de chagrin et de ressentiment. Dans cet ensemble de mots, *rancune* paraît isolé et sans raison d'être, et il doit provenir de quelque vice de prononciation, soit pour *rancure*, soit pour *rancume*, *rancitudine* ayant pu donner *rancume*, comme

amaritudine, amertume. La tendance du français moderne a été de contracter les voyelles qui se rencontraient dans l'intérieur des mots vieux français : *seür, sûr, peor, peur, etc.* Pourtant, en quelques cas, la contraction ne s'est pas faite : ainsi, l'on dit *fléau*, de *flagellum*, au lieu de dire *flau*, comme *sceau* de *sigillum*, ancien français *sceel.* Mais le Berry a contracté : *fléau* y est devenu *flau*, et même, dans l'Ouest, qui change volontiers *fl* en *cl*, *clau*. Sans les intermédiaires, qui pourrait rattacher *clau* à *flagellum*, dérivation pourtant tout à fait certaine? Souvent une série de dérivés, incomplète dans le français, est complète dans le patois : *frileux* est isolé; mais le Berry a *friler* ou *friller* (bien des gens, en effet, prononcent *frilleux*), qui est le verbe de cet adjectif. Je rencontre aussi de ces mots d'heureuse formation, et qui ornent une langue; j'en citerai deux. L'un est un emprunt au latin : *arrider*, sourire à quelqu'un, *arrider un enfant.* L'autre est une création : *s'aramer*, se mettre dans les branches, en parlant du soleil, *le soleil s'arame*, c'est-à-dire, il est à l'horizon, et ses rayons se projettent dans la ramée; c'était, en effet, à des gens de la campagne, à inventer cette jolie expression.

M. Louis Passy, dans un article sur le Glossaire de M. le comte Jaubert (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. III, p. 557), a dit : « Les écrivains du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, deux grands « écrivains du XVIIe, La Fontaine et Molière, ont fourni la plus grande « partie des pièces justificatives (pour l'histoire des mots). M. Jaubert « n'a rien dédaigné. Il a fouillé les archives du Cher et de l'Indre; « et, dans des actes notariés, comptes d'hospices, registres de paroisses, « règlements et transactions de toutes sortes, il a saisi l'ancien dialecte « sous ses formes les plus expressives. Oublierons-nous, dans cette revue « rapide, ces vieilles chansons, ces poésies populaires, que les pères « apprennent aux fils, et que les rhapsodes berrichons répètent dans les « soirées d'hiver et dans les fêtes d'été? » Je m'associe pleinement à ces éloges bien mérités; et je recommande l'exemple de M. le comte Jaubert aux érudits qui voudront composer des glossaires de l'idiome de leurs provinces. Il importe de compulser les chartes, les comptes, les registres locaux, les règlements, les transactions. Ces documents expliquent des termes difficiles, restituent des formes oubliées, et fournissent bon nombre de mots qui ont disparu de l'usage. Les patois, comme la langue littéraire, ont besoin de leur histoire.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Clef inédite du Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Il doit être maintenant bien établi que Cyrus et Mandane sont Condé et madame de Longueville, et que mademoiselle de Scudéry s'est proposé de peindre le frère et la sœur dans la première et la plus brillante partie de leur carrière. Tout le roman est rempli de leur gloire, raconte leurs aventures et leurs conquêtes. Mandane, en effet, est aussi une conquérante. Partout où le sort la jette, sa beauté, son esprit, sa douceur, sa bonne grâce, lui soumettent tous les cœurs. Lui plaire est l'ambition de tous les guerriers et de tous les princes; et, ce qui est plus touchant encore et non moins vrai, elle charme les femmes autant que les hommes, les petits comme les grands, les étrangers comme les compatriotes, dans le malheur et dans les fers comme dans l'éclat des cours et sur les marches d'un trône. Il n'y a pas même jusqu'à son langage, ce langage d'une distinction si haute et en même temps d'une si exquise politesse et d'une adorable négligence, que mademoiselle de Scudéry n'ait tâché d'imiter, autant qu'il était en elle, autant qu'une femme de la ville, quel que fût son esprit, pouvait prendre le ton de la cour et celui d'une princesse du sang de France. Il y a, semées çà et là dans *Le Grand Cyrus*, plus d'une conversation de Mandane, où nous retrouvons presque le style de madame de Longueville. Voilà bien ses longues phrases, un peu embarrassées, la grandeur et aussi la subtilité de ses sentiments, sa délicatesse raffinée, son agrément infini, excepté ses incorrections de grande dame, comme aussi cet accent énergique et fier que tout le talent du monde ne peut feindre, et qu'il faut tirer de son propre cœur. De son côté, le Cyrus du roman est bien le Condé de l'histoire, avant sa fatale participation aux criminelles folies de la Fronde : jeune, beau, plein d'esprit, libéral, dévoué à ses amis, méprisant la richesse, adorant la gloire, le cœur rempli des plus nobles flammes, et par-dessus tout, le premier soldat à la fois et le premier capitaine de son siècle.

Et ce n'est pas Condé seul que mademoiselle de Scudéry nous représente; c'est Condé entouré de ses jeunes amis, Châtillon, Laval,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 209; et, pour le deuxième, celui d'octobre, page 633.

La Moussaye, Chabot, en compagnie des guerriers les plus illustres de son temps, tels que Gassion et Sirot à Rocroy, à Lens, Grammont, Villequier, d'Erlac, etc., parmi les ennemis, Francisco de Mélos, Albuquerque, Isembourg, le comte de Fontaine, l'archiduc Léopold, le vieux général Beck; et nul doute qu'on y verrait Merci et Turenne, si les batailles de Nordlingen et de Fribourg étaient racontées. Aussi quel vif et puissant intérêt excitait à son apparition un volume du *Cyrus!* Tout ce qui tenait à Condé et à sa sœur, tout ce qui avait suivi l'un à la guerre et vu l'autre à la cour, c'est-à-dire toute la noblesse française, hommes et femmes, dévorait ces récits galants et militaires, où ils pouvaient se rencontrer eux-mêmes, sous des noms qui les déguisaient à peine, et qui très-souvent leur restaient, dans les habitudes de cette société passionnée pour la gloire.

Mais, si Condé, madame de Longueville et leurs amis particuliers sont bien les principales figures du *Cyrus;* avec celles-là, combien d'autres figures encore y brillent à des rangs divers! L'aristocratie française, ses grandes habitations, ses mœurs, ses aventures, surtout ses aventures galantes, qui occupaient et amusaient les salons à la mode, tout cela a sa place dans le *Cyrus*. Puis, de proche en proche, le tableau s'agrandissant comprend des personnages de différents ordres, auxquels pouvaient manquer la naissance, mais que relevaient le mérite et l'esprit. Car l'esprit était alors une puissance reconnue, avec laquelle toutes les autres puissances comptaient, et mademoiselle de Scudéry s'estimait trop, elle et ses pareils, pour hésiter à mettre des gens de lettres éminents avec les plus grands seigneurs. En sorte qu'on peut dire avec la plus parfaite vérité que *Le Grand Cyrus* embrasse, en ses diverses parties, tous les côtés distingués de la société française, dans la première moitié du XVIIe siècle, en faisant rejaillir sur eux l'incomparable éclat de deux noms immortels.

Très-vraisemblablement la clef dont nous faisons usage est d'une main bourgeoise; car cette clef va fort bien aux personnages d'un ordre un peu inférieur, surtout aux gens de lettres, et elle ouvre assez mal le monde aristocratique. Elle ne nous dit rien de beaucoup de princes et de princesses qui jouent un grand rôle dans le *Cyrus;* et ce qu'elle nous dit de beaucoup d'autres ressemble à des conjectures bien hasardées. Les aventures de la princesse Istrine et d'Atergatis, du prince Intapherne et de la princesse de Bithynie, dans le premier livre du tome VIII, ne manquent assurément pas d'intérêt; mais la clef ne nous apprend pas quels personnages du XVIIe siècle il faut reconnaître sous ces noms-là. Et de même pour d'autres princes et princesses sur

lesquels la clef se tait, et dont nous avons en vain cherché à découvrir les noms réels. D'autre part, nous ne pouvons toujours adhérer aux explications de la clef : par exemple, elle prétend que l'histoire d'Amestris et d'Aglatidas, au livre Ier du tome IV, est celle du marquis de Vardes et de la princesse d'Harcourt. Mais quelle est cette princesse d'Harcourt? En 1650 (date de ce IVe volume), le seul personnage qui se pût appeler prince d'Harcourt est Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, appelé cadet à la Perle, l'heureux et célèbre capitaine. Sa femme, Marguerite du Cambout, parente de Richelieu, d'abord mariée à Puylaurens, était aimable et jolie, comme l'atteste le petit portrait de Montcornet, mais nous ne sachions pas qu'on lui ait jamais attribué aucune liaison galante, surtout avec le marquis de Vardes, alors fort peu connu, et dont le fils seul s'est distingué, et bien à son désavantage, dans le monde de la galanterie, au temps de madame Henriette[1]. D'ailleurs, qu'a de commun le comte d'Harcourt avec le mari d'Amestris, Otane, dont mademoiselle de Scudéry a tracé le portrait suivant, livre IV, page 443 : « Il « faut s'imaginer Otane d'une assez grande taille (d'Harcourt était gros « et court, dit la chanson de Condé et la magnifique gravure de « Masson), d'une physionomie sombre, fière et fine, d'une action con- « trainte et déplaisante, d'une humeur inégale et soupçonneuse, d'une « conversation pesante et incommode; et, parmi tout cela, il faut pour- « tant concevoir qu'on ne peut guère avoir plus de cœur ni plus « d'esprit que lui. » Nous ignorons à qui ce portrait s'applique et nous le regrettons fort, car nous saurions quelle était cette Amestris que mademoiselle de Scudéry nous a peinte sous des traits si touchants. Toute la fin de cette histoire, réelle ou imaginaire, est vraiment pathétique; et la scène d'adieu entre Amestris, qui se consacre à ses devoirs dans une austère solitude, et Aglatidas qui part pour l'armée, rappelle de loin l'entrevue de Pauline et de Sévère, et mériterait une place dans Zaïde et peut-être même dans la Princesse de Clèves. L'histoire de la princesse de Palmis et de Cléandre dans ce même livre du tome IV est celle de la princesse Marie, depuis reine de Pologne, et du grand écuyer Cinq-Mars, à ce qu'affirme la clef : mais nous n'y voyons aucun fondement. Dans les aventures rien de semblable, sinon que Cléandre, comme Cinq-Mars, aime une personne fort au-dessus de son rang. C'est d'ordinaire dans les portraits que mademoiselle de Scudéry met l'histoire, laissant la fiction se jouer dans les aventures;

[1] Voyez madame de La Fayette, *Histoire de madame Henriette d'Angleterre.*

mais ici il n'y a aucun portrait de la princesse de Palmis que nous puissions confronter avec les trois admirables gravures de Falck, de Mellan et de Nanteuil. Il en est de même de Cléandre; on loue beaucoup sa bonne mine, mais on ne nous donne aucune description détaillée de sa personne qui nous puisse faire reconnaître le beau Cinq-Mars, tel qu'il est à la galerie de Versailles. On ne comprend pas comment la clef n'a pas désigné Christine, reine de Suède, comme l'original de Cléobuline, reine de Corinthe, au livre second du tome VII : il est impossible de s'y tromper. Plus tard Georges Scudéry dédia son poëme d'*Alaric* à la reine Christine; ici mademoiselle de Scudéry a devancé son frère en célébrant cette personne extraordinaire. L'histoire de Cléobuline est vraie dans toutes ses parties. La reine de Corinthe est bien la fille de Gustave-Adolphe. Le prince Basilides « qui regarde la couronne de si près, que, selon les lois, il doit succéder à Cléobuline, si « elle ne se marie point, » est, à n'en pas douter, Charles-Gustave, qui succéda à Christine sous le nom de Charles X. La belle princesse Philimène, sœur de Basilides, et aimée de Myrinthe, est la princesse Euphrosine, sœur du prince Charles-Gustave; et Myrinthe est le comte Magnus de la Gardie, qui fut le premier favori de Christine. Toute cette histoire compliquée et délicate est fort bien racontée dans le *Cyrus*. Il doit nous suffire de mettre sous les yeux du lecteur le portrait de Christine, portrait un peu flatté sans doute, qui laisse les défauts dans l'ombre et relève seulement les qualités, et, malgré tout cela, présente des traits frappants de vérité. Il ne faut pas oublier que nous sommes encore ici en 1651, et que Christine n'était pas encore venue en France comme pour y ternir le prestige de sa renommée. C'est ici la glorieuse fille de Gustave-Adolphe, qui soutenait dignement la rude couronne de son père, gardait l'alliance de la France et concourut puissamment au traité de Westphalie, qui venait d'appeler Descartes auprès d'elle et à qui Pascal dédiait la machine arithmétique. Elle était alors l'admiration de l'Europe et l'idole des savants et des gens de lettres. Elle en était à sa première faiblesse, et nul ne pouvait savoir que cette faiblesse-là serait suivie de bien d'autres d'un caractère plus tragique. Tome VII, livre I, p. 712 :

« . . . . . Il est vrai que la taille de Cléobuline ne peut être mise qu'au rang des médiocres; mais il est pourtant certain qu'il y a un caractère de grandeur et de majesté sur son visage, qui ne laisse pas d'imprimer de la crainte et du respect, quoique ce soit un privilége qui semble être réservé à celles à qui la nature a donné une taille fort haute et fort avantageuse. Mais, si Cléobuline n'est pas aussi grande qu'elle a le cœur élevé, elle a en échange les plus beaux yeux bleus qu'on puisse

voir, les cheveux du plus beau blond du monde, et la meilleure mine qu'il est possible d'avoir : car, comme elle a le nez un peu grand[1], et l'air du visage fort noble, il y a quelque chose d'héroïque en sa physionomie qui plaît infiniment, et qui, comme je l'ai déjà dit, inspire le respect dans le cœur de ceux qui la voient. Mais ce n'est pas toutefois par les grâces de sa personne que je prétends vous la rendre recommandable : c'est par la grandeur de son âme, par la noblesse de ses inclinations, par la générosité de son cœur, et par l'étendue de son esprit : car enfin il est certain qu'on ne peut avoir de plus grandes qualités que cette princesse en a. Elle parle à tous les ambassadeurs qui viennent à sa cour en la langue de leur nation, mais avec tant d'éloquence, tant de facilité et tant de grâce, qu'ils en sont surpris. Au reste son sçavoir n'est pas borné à la connoissance des langues étrangères, qu'elle parle et qu'elle écrit comme la sienne, car il n'est point de science dont elle ne soit capable; mais ce que j'estime encore plus, c'est qu'elle a une telle vénération pour toutes les personnes qui ont du sçavoir ou de la vertu, ou qui excellent seulement en quelque art, qu'elle a présentement des intelligences par tous les lieux du monde afin de connoître tous ceux qui ont quelque mérite extraordinaire, et que, par ce moyen, il n'y en ait aucun qui ne reçoive quelque marque de sa libéralité. Car il faut que vous sçachiez que cette grande reine donne, comme si les dieux l'avaient établie pour enrichir tout ce qu'il y a de gens sçavans en toutes les parties du monde; et certes elle a quelque raison de les regarder comme s'ils étoient ses sujets, puisque je suis assuré qu'il n'y en a aucun qui ne la respecte comme sa reine légitime. Elle ne donne pas seulement à ceux qui lui demandent, elle donne même à ceux qui ne prétendent rien; elle donne tôt, elle donne beaucoup, elle donne de bonne grâce, elle donne avec joie; et la libéralité est une vertu qu'elle pratique d'une manière si noble et si héroïque, et qu'elle porte si loin, qu'on peut dire qu'elle ne pourroit la faire aller plus avant sans cesser d'être vertu. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que cette vertu n'est pas une vertu aveugle, qui la fasse agir sans choix et sans discernement; puisque, au contraire, elle ne donne qu'à ceux qu'elle croit dignes de recevoir ses présents, les mesurant toujours plutôt à sa propre générosité qu'à la vertu de ceux qui les reçoivent, aimant beaucoup mieux donner plus que ne méritent ceux à qui elle donne, que de ne donner pas autant que sa condition et son inclination magnifique et libérale le demandent. Au reste, cette vertu, qui est proprement la vertu des rois, n'est pas la seule qu'elle possède avec éclat : elle est bonne, elle est prudente et elle est juste, mais juste jusqu'à violenter ses inclinations plutôt que de faire la moindre injustice au moindre de ses sujets; et, si cette vertu, qui est le fondement de toutes les autres, trouve quelquefois quelque résistance à porter son esprit où elle veut, ce n'est que lorsque la clémence la fait pencher à pardonner à quelque illustre criminel. Enfin elle a si bien sçu joindre dans son cœur la sévérité de la justice et la douceur de la clémence, qu'il résulte de ces deux vertus mille bons effets qui la font craindre et aimer de tous ses peuples. Au reste cette princesse assiste à tous ses conseils, connoît de toutes ses affaires, et les entend si admirablement, qu'il ne seroit pas aisé de lui imposer quelque chose. Cependant quoiqu'elle supporte elle-même tout le faix de son État, elle n'en paroît pas plus embarrassée, et elle ne laisse pas d'avoir l'esprit aussi libre que si elle n'avoit rien à faire. On ne voit que fêtes magnifiques dans sa cour, et que divertissements superbes; mais, après tout, la passion dominante de son

[1] Ce portrait est entièrement conforme à celui de Nanteuil et à celui de Falk.

âme est l'amour des sciences, et l'on peut aussi bien la nommer la reine des muses que la reine de Corinthe. En effet, on voit que de partout elles lui rendent hommage : ce ne sont qu'éloges et panégyriques ou en vers ou en prose; le nom de Cléobuline est célébré par tout ce qu'il y a de célèbre au monde, et sa gloire est si éclatante, qu'elle ne le peut être davantage. »

Pour ne pas trop prolonger ces études, et voulant montrer seulement quel parti on peut tirer du roman pour l'histoire, surtout pour l'histoire des mœurs, sans songer à épuiser ici cette mine nouvelle, nous nous contenterons d'un seul exemple pour le monde aristocratique, et, parmi les femmes du plus haut rang que le *Cyrus* a gracieusement et fidèlement représentées, nous choisirons la marquise de Sablé, dont ailleurs nous avons retracé une imparfaite image, avant de savoir combien de traits nouveaux nous pouvait fournir mademoiselle de Scudéry.

On connaît assez bien la dernière moitié de la vie de madame de Sablé[1], depuis qu'elle se fut un peu retirée de la cour et du monde, après la mort de son mari et celle de son fils, Guy de Laval, un des amis les plus particuliers de Condé, et qui fut tué en 1646 au siége de Dunkerque. Alors elle quitta le quartier du Louvre, et, après avoir demeuré quelque temps à la Place Royale, elle finit par s'aller mettre à Port-Royal de Paris, au faubourg Saint-Jacques. A partir de son séjour dans la pieuse maison, le docteur Vallant, son secrétaire et son médecin, a pris soin de nous conserver les moindres détails, les moindres monuments de ses occupations. C'est dans cette solitude active et remplie, que la marquise s'est fait involontairement une assez grande renommée, en se mêlant à l'histoire de Port-Royal et à celle de tout un genre de littérature qu'elle cultiva elle-même et contribua fort à répandre, la littérature des Maximes et des Pensées qu'ouvre avec tant d'éclat le livre de La Rochefoucauld, composé en quelque sorte dans le salon et sous les yeux de madame de Sablé. Ajoutez-y les hautes amitiés qui, après avoir été l'agrément de sa jeunesse, consolèrent et illustrèrent ses dernières années : la comtesse de Maure et madame de Hautefort, La Rochefoucauld et madame de la Fayette, surtout madame de Longueville. Mais, bien avant cette époque, lorsque madame de Sablé était jeune et brillante, quelle a été sa vie? Quand Madeleine de Souvré est-elle venue à la cour? Son mariage avec Montmorency de Laval, marquis de Sablé, fils du maréchal de Bois-Dauphin, a-t-il été heureux, et quels étaient alors ses goûts, son caractère, sa réputation? Voilà ce que

[1] Voyez *Madame de Sablé*, chap. III, IV, etc.

nous ignorons presque entièrement, et ce qu'il importerait de bien savoir pour apprécier toute la carrière de cette éminente personne, qui a reçu les hommages de tous les esprits délicats de son siècle. Aussi, en voyant dans la clef du *Cyrus*, que l'histoire de la princesse de Salamis était celle de madame de Sablé, avons-nous espéré y trouver les lumières qui, jusqu'ici, nous avaient manqué. On va juger si notre attente a été trompée.

L'histoire de la princesse de Salamis occupe la plus grande partie du premier livre du tome VI. La princesse s'y appelle Parthénie, et ce nom de roman est si bien resté à madame de Sablé, que, huit ans plus tard, en 1659, Mademoiselle, dans l'*Histoire de la princesse de Paphlagonie*, la représente encore sous le nom de la princesse Parthénie. Mais, dans les deux romans, madame de Sablé joue un rôle bien différent. Dans la *Princesse de Paphlagonie* elle touche à la vieillesse et elle en a déjà les goûts et les occupations, tandis que, dans le *Cyrus*, elle est dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

Il n'y a qu'une voix sur la beauté de madame de Sablé parmi ses contemporains[1]; mais de quelle nature était cette beauté? Aucun d'eux ne prend la peine de nous le dire. Scudéry, dans la description en vers de son cabinet de curiosités[2], cite un portrait de madame de Sablé de la main de Mellan, mais, au lieu de nous en faire une description fidèle, il se borne à nous donner ces vers aussi vagues que maniérés :

« Que d'attraits et que de beauté!
Que d'esprit et de complaisance!
Quelle farouche liberté
A pu tenir en sa présence?
Et qui ne voit, à cette fois,
Que les grâces sont plus de trois! »

Heureusement la sœur s'entend mieux que le frère à décrire les belles personnes. Elle ne se contente pas de parler de la beauté de madame de Sablé dans les termes les plus forts, elle entre dans des détails qui mettent en quelque sorte cette beauté sous nos yeux. T. VI, liv. I, p. 138, elle dit que « Parthénie étoit grande, de belle taille, « qu'elle avoit de beaux yeux, que sa gorge étoit la plus belle du monde, « qu'elle avoit le teint admirable, les cheveux blonds et la bouche fort « agréable... avec un air charmant et des souris fins et éloquents qui « faisoient quelquefois si bien connoître la douceur ou la malice qui

[1] *Madame de Sablé*, chapitre 1er. — [2] *Le cabinet de M. de Scudéry, etc.* in-4°, chez Courbé, 1646, première partie, p. 147.

« étoient dans son âme. » C'est là un premier document qui a son prix et qu'on chercherait vainement ailleurs. En voici d'autres d'un genre différent.

Parthénie, princesse de Chypre, est la sœur du prince Philoxippe, dont le père était gouverneur de cette partie de l'île de Chypre qu'on appelait Amathusie. Philoxippe est ici certainement le marquis de Souvré, le frère aîné de Madeleine de Souvré, et le gouvernement d'Amathusie est celui de Touraine, que possédait en effet le maréchal de Souvré, et qu'il transmit à son fils aîné. Le père de Parthénie, dit le roman (*ibid.* p. 119), fit élever tous ses enfants en Amathusie, « jusqu'à « ce qu'ils fussent en état de paroître à la cour, joint que la princesse sa « femme y demeuroit toujours; de sorte qu'il ne fut pas de l'éclat de « la beauté de Parthénie comme du soleil que l'on voit tous les jours « s'élever peu à peu, et aux rayons duquel on s'accoutume insensible- « ment; car elle parut tout d'un coup à Paphos toute brillante de lu- « mière. » Ainsi Madeleine de Souvré passa ses premières années avec ses frères et sœurs dans le gouvernement de son père en Touraine, et elle vint toute formée à Paris et à la cour.

Vient ici une agréable peinture des mœurs de Paris et de la cour, et des habitudes de galanterie qui y régnaient :

P. 113 : Dans l'île de Chypre et à la cour de Paphos, « l'amour n'est pas seulement une simple passion comme partout ailleurs, mais une passion de nécessité et de bienséance : il faut que tous les hommes soient amoureux et que toutes les dames soient aimées. Nul insensible parmi nous; on reproche cette dureté de cœur comme un crime à ceux qui en sont capables; et la liberté de cette espèce est si honteuse, que ceux qui ne sont point amoureux font, du moins, semblant de l'être. Pour les dames, la coutume ne les oblige pas nécessairement à aimer, mais à souffrir seulement d'être aimées : et toute leur gloire consiste seulement à faire d'illustres conquêtes et à ne perdre pas les amants qu'elles ont assujettis, quoiqu'elles leur soient rigoureuses, car le principal honneur de nos belles est de retenir dans l'obéissance les esclaves qu'elles ont faits, par la seule puissance de leurs charmes et non pas par des faveurs; de sorte que, par cette coutume, il y a presque une égale nécessité d'être amant et malheureux. Il n'est pourtant pas défendu aux dames de reconnoître la persévérance de leurs amants par une affection toute pure : au contraire, Vénus Uranie l'ordonne; mais il faut quelquefois tant de temps à acquérir le cœur de la personne que l'on aime, que la peine du conquérant égale presque le prix de la conquête. Il est toutefois permis aux plus belles de se servir de quelques artifices innocents pour prendre des cœurs : le désir de plaire n'est pas un crime; le soin de paroître belle n'est point une affectation; la complaisance même est extrêmement louable, pourvu qu'elle soit sans bassesse; et, pour dire tout en peu de paroles, tout ce qui les peut rendre aimables, et tout ce qui les peut faire aimer leur est permis, pourvu qu'il ne choque ni la pureté ni la modestie, qui, malgré la galanterie de notre île, est la vertu dominante de toutes les dames

lieu d'accorder l'innocence et l'amour, elles mènent une vie assez agréable et assez divertissante... »

Il ne faut pas croire que ce soit là une peinture de fantaisie. Non : telle était véritablement le sentiment reçu dans la noblesse française pendant toute la première moitié du XVIIe siècle. L'amour alors n'était pas considéré comme une faiblesse : c'était la marque de l'élévation et de la délicatesse de l'âme; et, en toute rigueur, dans le code des belles manières du temps, on ne pouvait être honnête homme sans être sensible à la beauté. Quand la duchesse d'Aiguillon présenta dans le monde son jeune neveu, le futur duc de Richelieu, pour achever son éducation et en faire un parfait honnête homme, elle l'engagea elle-même à rendre des soins à mademoiselle Du Vigean l'aînée, madame de Pons, et à lui faire un peu la cour[1]. Elle n'entendait certes pas lui donner un mauvais conseil. Le jeu, sans doute, n'était pas sans dangers; mais il paraît que ces dangers-là n'effrayaient personne; et, à un point de vue plus sérieux, nous doutons que les mœurs nationales aient beaucoup gagné à la chute de cette galanterie, inévitablement remplacée par d'obscures bassesses et de vulgaires plaisirs.

Parthénie n'eut pas de peine à s'accommoder au génie du pays qu'elle venait habiter. Sa beauté, son esprit, ses connaissances, s'y développèrent heureusement; et elle ne tarda pas à devenir très-savante dans les délicatesses de la plus fine galanterie :

P. 116 : « Parthénie est née avec une beauté surprenante, qui charme dès le premier instant qu'on la voit, et qui semble encore augmenter à tous les moments qu'on la regarde. Son esprit brille aussi bien que ses yeux; et sa conversation, quand elle le veut, n'a pas moins de charmes que son visage. Au reste, son esprit n'est pas de ces esprits bornés qui sçavent bien une chose et qui en ignorent cent mille; au contraire, il a une étendue si prodigieuse, que, si l'on ne peut pas dire que Parthénie sçache toutes choses également bien, on peut, du moins, assurer qu'elle parle de tout fort à propos et fort agréablement. Il y a même une délicatesse dans son esprit si particulière et si grande, que ceux à qui elle accorde sa conversation en sont épouvantés, et d'autant plus que c'est une des personnes du monde qui parlent le plus juste et le plus fortement, quoique toutes ses expressions soient simples et naturelles. De plus, elle change encore son esprit comme elle veut : car elle est sérieuse et même sçavante avec ceux qui le sont, pourvu que ce soit en particulier; elle est galante et enjouée quand il le faut être; elle a le cœur haut et quelquefois l'esprit flatteur; personne n'a jamais sçu mieux le monde qu'elle le sçait; elle est d'un naturel timide en certaines choses et hardi en d'autres : elle a de la générosité héroïque

[1] Madame de Motteville, *Mémoires*, t. III, p. 393 : « Cette illustre tante, voyant « un jour son neveu rendre de petits soins à madame de Pons, lui dit qu'elle sou- « haitait qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle. »

et de la libéralité, et, pour achever de vous la dépeindre, son âme est naturellement tendre et passionnée. Aussi peut-on dire que jamais personne n'a si parfaitement connu toutes les différences de l'amour.....; et je ne sçache rien de si agréable que de lui entendre faire la distinction d'une amour toute pure à une amour grossière et terrestre, d'une amour d'inclination à une amour de connoissance, d'une amour sincère à une amour feinte, et d'une amour d'intérêt à une amour héroïque. Car enfin elle vous fait pénétrer dans le cœur de tous ceux qui en sont capables; elle vous dépeint la jalousie plus épouvantable en ses paroles qu'on ne la représente avec les serpents qui lui déchirent le cœur; elle connoît toutes les innocentes douceurs de l'amour et tous ses supplices; et tout ce qui dépend de cette passion est si parfaitement de sa connoissance que Vénus Uranie ne la connoît guères mieux.... »

Ce portrait répond à ce que nous savons de madame de Sablé, et Vénus Uranie, à laquelle mademoiselle de Scudéry la compare, nous rappelle un curieux passage de madame de Motteville, t. Ier, p. 13 : « La « marquise de Sablé étoit une de celles dont la beauté faisoit le plus de « bruit quand la reine (la reine Anne) vint en France (en 1615). Mais, « si elle étoit aimable, elle desiroit encore plus de le paroître. L'amour « que cette dame avoit pour elle-même la rendit un peu trop sensible « à celui que les hommes lui témoignoient. Il y avoit encore en France « quelques restes de la politesse que Catherine de Médicis y avoit rap- « portée d'Italie; et on trouvoit une si grande délicatesse dans les « comédies nouvelles et tous les autres ouvrages en vers et en prose qui « venoient de Madrid, qu'elle avoit conçu une haute idée de la galan- « terie que les Espagnols avoient apprise des Maures. Elle étoit persua- « dée que les hommes pouvoient sans crime avoir des sentiments tendres « pour les femmes, que le desir de leur plaire les portoit aux plus grandes « et aux plus belles actions, leur donnoit de l'esprit et leur inspiroit de la « libéralité et toutes sortes de vertus; mais que, d'un autre côté, les « femmes, qui étoient l'ornement du monde et étoient faites pour être « servies et adorées, ne devoient souffrir que leurs respects. Cette dame « ayant soutenu ses sentiments avec beaucoup d'esprit et une grande « beauté, leur avoit donné de l'autorité dans son temps..... »

Avec de tels sentiments et de tels moyens de plaire, on ne peut pas manquer d'adorateurs, surtout quand on est coquette, et madame de Sablé le fut pendant sa jeunesse. Le roman et l'histoire s'accordent parfaitement sur ce point. Madame de Motteville vient de nous dire que, « si madame de Sablé étoit aimable, elle désiroit encore plus de le pa- « raître, » et mademoiselle de Scudéry nous l'insinue fort clairement en plusieurs endroits :

« Dès que la belle Parthénie commença de paroître dans le monde, elle y fit mille

conquêtes..... Elle éblouit tous ceux qui la virent, et l'on peut assurer sans mensonge qu'elle effaça toutes les autres beautés, et qu'elle brûla plus de cœurs en un jour que toutes les autres belles n'en avoient seulement blessé en toute leur vie.... Et cet admirable esprit qu'elle avoit déjà, quoiqu'elle l'ait encore infiniment plus aimable qu'elle ne l'avoit en ce temps-là, ne lui servit de rien pour faire toutes les conquêtes qu'elle fit, parce que sa beauté avoit un si prodigieux éclat, que ceux qu'elle devoit assujettir l'étoient devant qu'ils l'eussent entretenue, tant il est vrai que ses yeux étoient puissants et que leur charme étoit inévitable.... Voilà donc Parthénie aimée de plusieurs et haïe de beaucoup; car vous pouvez juger que toutes celles qui perdirent les cœurs qu'elle gagna ne l'aimèrent pas. Il n'y en eut pas une qui ne fît tout ce qu'elle put pour trouver quelque défaut à sa beauté; et, comme il n'étoit pas aisé, elles s'attaquoient du moins ou à sa coiffure, ou à ses habillements, quoiqu'elle fût très-propre[1], et elles n'oublioient rien de ce qu'elles pensoient lui pouvoir être désavantageux. Cependant Parthénie, qui s'aperçut de l'envie qu'elles lui portoient, trouvoit un extrême plaisir à s'en venger en assujétissant toujours davantage leurs amants, ne se souciant pas même de faire de nouvelles ennemies, pourvu qu'elle fît de nouveaux esclaves; car elle étoit alors dans un âge où il est assez difficile aux belles de mettre elles-mêmes des bornes à leurs conquêtes et de rejeter des vœux et des sacrifices. »

On ne peut pas dire plus nettement que madame de Sablé était coquette. Mais elle ne le fut pas longtemps, du moins selon le roman; elle s'ennuya bien vite de cette foule d'adorateurs, et elle n'en garda que trois fort supérieurs à tous les autres, et auxquels mademoiselle de Scudéry donne les noms de Polydamas, Salamis et Callicrate.

Polydamas, dans la Clef, est le duc de Montmorency. Le portrait qu'en donne mademoiselle de Scudéry ne dément point cette conjecture :

Page 124 : « Polydamas avoit les inclinations toutes généreuses; il étoit beau, de bonne mine et bien fait. Il avoit l'air grand et noble, l'esprit enjoué, mais médiocre, et il plaisoit plus par un charme inexplicable qui étoit en toutes ses actions et en toute sa personne que par les choses qu'il disoit, qui étoient sans doute plus agréables par la manière dont elles étoient dites que par elles-mêmes.... »

L'histoire, en effet, ne donne pas infiniment d'esprit au beau, vaillant et infortuné maréchal de Montmorency, et on lui peut appliquer, à la rigueur, ce qui est dit ici de l'esprit de Polydamas. Mais, si Polydamas est Montmorency, comment mademoiselle de Scudéry n'a-t-elle pas rappelé sa haute naissance, son étroite parenté avec son héros et son héroïne, et retracé avec complaisance ses exploits, ses victoires, ses galanteries ? Il n'y a pas même la moindre allusion à la bataille de Veillane, où le jeune duc se couvrit de gloire et gagna le bâton de ma-

[1] Se disait alors pour *bien mis, élégant.*

réchal de France. Il est certain que Henri de Montmorency eut une très-grande passion pour madame de Sablé, madame de Motteville le dit positivement (*ibid.*), sans nous apprendre si madame de Sablé répondit ou non à « cette forte passion. » Mais le jeune et léger maréchal ayant paru lever les yeux sur la reine Anne, madame de Motteville nous assure que madame de Sablé, « aux premières démonstrations que le « duc lui donna de son changement, ne voulut plus le voir, ne pouvant « recevoir agréablement des respects qu'elle avoit à partager avec la « plus grande princesse du monde. » Ici rien de pareil. Parthénie a beaucoup de goût pour la personne de Polydamas, et elle ne se détache de lui qu'avec peine, en reconnaissant la trop grande médiocrité de son esprit.

Page 133 : « Polydamas, qui n'avoit pas assez d'esprit pour fournir à de longues conversations, faisoit connoître sa passion par mille divertissements qu'il lui donnoit continuellement. Ce n'étoit que bals, musiques, collations et promenades; et, comme sa personne étoit infiniment aimable, qu'il dansoit admirablement bien, que toutes ses actions plaisoient, et que sa présence et l'enjouement de son humeur inspiroient de la joie aux plus mélancoliques, Parthénie ne le haïssoit pas et n'eût pas eu de répugnance à l'épouser, si ses parents y eussent consenti. Mais, comme il y avoit alors quelques factions dans la cour qui partageoient les grandes maisons, il y avoit de certains intérêts qui faisoient que ceux qui pouvoient disposer de Parthénie ne la vouloient pas donner à Polydamas. D'autre part, remarquant le peu d'esprit qu'il avoit, quelque inclination qu'elle eût pour lui, elle vint à croire qu'elle seroit blâmée de l'aimer et de le choisir, de sorte que, combattant ses propres sentiments, elle commença de vivre un peu plus froidement avec Polydamas qu'elle n'avoit accoutumé. Toutefois, comme elle avoit une assez forte inclination pour lui, et qu'en effet il étoit fort aimable, elle ne se vainquit pas tout d'un coup.... »

Il faut avouer que ce dénoûment-là est assez bien imaginé pour une précieuse passionnée pour l'esprit, comme celui que madame de Motteville nous donne va parfaitement à une glorieuse et à une coquette. Nous laissons le choix entre l'un et l'autre.

S'il nous reste quelque doute que Polydamas soit le duc de Montmorency, nous n'en avons aucun que la Clef n'ait toute raison de voir Montmorency Laval, marquis de Sablé, dans le second des adorateurs de Parthénie, le prince de Salamis. Et ici se présentent des renseignements entièrement nouveaux et très-curieux, s'ils sont vrais, ce que nous croyons pleinement.

L'histoire ne nous dit rien de Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Bois-Dauphin, fils du maréchal de ce nom, sinon qu'il épousa Madeleine de Souvré, dont il eut plusieurs enfants, et

mourut d'apoplexie le 4 juin 1640. On ne le rencontre dans aucune des grandes affaires du temps; et, malgré les dignités et la faveur de son père et de son beau-père, tous deux maréchaux, on ne le voit jouer aucun rôle à la cour; on ignore même s'il avait embrassé la carrière des armes. Mademoiselle de Scudéry supplée à l'histoire : elle nous donne quelques détails sur le marquis de Sablé, nous apprend que le goût de Madeleine de Souvré ne fut pas du tout consulté dans ce mariage, que pourtant elle se conduisit très-bien avec lui, et que M. de Laval, après avoir montré une vive passion pour elle et lui avoir donné en toute propriété la terre et le marquisat de Sablé, lassé par la possession, la négligea, lui donna des rivales indignes d'elle et la rendit très-malheureuse. Elle en tomba malade, quitta la cour, se retira dans sa terre de Sablé, où peu à peu elle regagna sa santé et sa beauté, et acquit des connaissances variées et solides, que, plus tard, elle produisit avec tant d'avantage lorsqu'elle reparut dans le monde. C'est dans cette solitude qu'elle aurait appris la nouvelle de la mort subite de son mari. Laissons parler mademoiselle de Scudéry :

Page 125 : « Le prince de Salamis étoit infiniment riche, de grande condition, fort bien fait de sa personne, ayant assez d'esprit, mais un peu bizarre..... » Page 169 : « Il sçut si bien ménager l'esprit de tous les parents de Parthénie, que son mariage fut conclu devant qu'elle en eût entendu parler. Je ne vous dirai point quelle répugnance elle eut à obéir au commandement qu'on lui fit...; mais je vous apprendrai qu'enfin la chose n'ayant point de remède, il fallut que Parthénie se résolût à épouser le prince de Salamis..... Ce prince l'épousa malgré qu'elle en eût, et lui témoigna tant d'amour au commencement de son mariage, qu'il en adoucit ses chagrins et diminua de beaucoup l'aversion qu'elle avoit pour lui. Il lui donna même en propre, en cas qu'il mourût devant elle, la principauté de Salamis, lui rendant plus de soumission que personne n'en a jamais rendu. Mais, après vous avoir dépeint cette princesse aussi belle que je vous l'ai représentée, pourrez-vous croire que, lorsqu'elle vivoit le mieux avec lui, les yeux de ce prince s'accoutumèrent de telle sorte à la beauté de Parthénie, qu'elle vint à lui donner moins de plaisir à voir que ne faisoit une beauté qui lui étoit nouvelle, et qui étoit mille degrés au-dessous de la sienne ? Il est pourtant vrai que, n'ayant aimé Parthénie que comme belle, dès que ses yeux furent accoutumés à la voir et à la voir à lui, sa passion s'allentit : de la tiédeur, son âme passa insensiblement à l'indifférence et de l'indifférence au mépris; car, comme il avoit l'esprit bizarre, l'humeur de Parthénie et la sienne n'avoient aucun rapport. Je vous laisse donc à penser quelle fut la douleur de cette princesse lorsqu'elle se vit méprisée. Elle fut si forte qu'elle en tomba malade, mais d'une maladie languissante, qui, sans mettre sa vie en hasard, lui fit perdre sa beauté. Vous pouvez juger que celui qui l'avoit méprisée, lorsqu'elle étoit la plus belle personne de Chypre, ne l'aima pas lorsque, par sa mélancolie, elle ne le fut presque plus; aussi commença-t-il de la maltraiter encore davantage. Il eut vingt amours différentes pour des femmes qui, dans le plus grand éclat de leur beauté, étoient moins belles que Parthénie ne

l'étoit encore, quelque changée qu'elle fût.... » Page 177 : « Toutes les belles à qui la princesse Parthénie avoit tant ôté d'amants à son arrivée à Paphos furent ravies de son malheur, et tous les amants qu'elle avoit maltraités en furent bien aises; de sorte que Parthénie, voyant qu'elle perdoit tout ce que sa beauté lui avoit acquis, entra en une telle indignation contre elle-même, qu'elle quitta la cour et s'en alla à Salamis, où elle vécut dans une fort grande solitude. Ce fut pourtant là où son esprit acquit de nouvelles lumières, et où elle apprit cent choses pour charmer ses ennuis, qui l'ont rendue encore plus merveilleuse qu'elle n'étoit auparavant.... La solitude ne laissa pas d'avoir quelque douceur pour elle : car, enfin, si elle ne voyoit rien qui lui plût, elle ne voyoit aussi rien qui la fâchât; et l'absence de son mari, et de tous ceux qui l'avoient abandonnée avec sa beauté, faisoit qu'elle avoit l'esprit plus tranquille, si bien que, s'accoutumant peu à peu à une espèce de mélancolie qui occupe l'âme sans la troubler, elle commença de se porter mieux, et elle recouvra sa beauté, mais de telle sorte que jamais elle n'en avoit tant eu. Les choses étant en ces termes, il arriva que le prince de Salamis mourut subitement à Paphos..... »

Il nous semble impossible que ce récit ne soit pas vrai, au moins dans ses points essentiels; car comment mademoiselle de Scudéry, une personne si honnête et si prudente, aurait-elle osé attribuer au marquis de Sablé de pareils procédés envers sa femme, à dix années de distance, en présence de ses contemporains et de ses enfants, si ces procédés n'eussent pas été des faits avérés et tombés dans la notoriété publique?

Mademoiselle de Scudéry nous apprend encore qu'après le temps consacré au deuil de la mort de son mari, madame de Sablé revint à la cour, et pour l'affaire de son marquisat, et pour montrer aussi les nouveaux charmes que la retraite avait ajoutés à son esprit et à sa beauté. Elle y gagna donc autant de cœurs que la première fois. « Cependant, dit mademoiselle de Scudéry, p. 189, il y eut une telle fatalité « à la beauté de Parthénie, qu'elle lui causa cent malheurs, ou par ceux « qui l'aimoient, ou par celles qui lui portoient envie... Il y eut même « encore un homme de haute qualité qui l'aima sans l'aimer longtemps, « de sorte qu'elle vint à être si rebutée du monde et de la cour, qu'elle « ne les pouvoit plus endurer... et, pour se délivrer de tant d'impor- « tunité à la fois, elle retourna chercher la solitude... » Sous ce peu de mots se cachent bien des mystères qu'il nous est impossible de pénétrer. Quel est cet homme de haute qualité qui aima madame de Sablé, mais l'aima peu de temps? Nous soupçonnerions que mademoiselle de Scudéry a voulu par là désigner Henri de Montmorency, si la chronologie ne nous embarrassait, et si nous n'étions parvenu bien au delà de l'année 1632, où le duc de Montmorency finit si déplorablement sa carrière.

Mais arrivons, il en est temps, à ce troisième adorateur de la belle Parthénie, à ce rival de Polydamas et du prince de Salamis, qui aurait bien voulu ou les faire éconduire ou leur succéder, et que mademoiselle de Scudéry nomme Callicrate. C'est ici que le roman abonde particulièrement en détails d'histoire et de mœurs d'une assez grande importance, parce qu'ils se rapportent à un personnage célèbre. Callicrate en effet n'est autre que Voiture.

Ailleurs[1] nous avons rencontré et apprécié Voiture; nous avons rétabli ses justes droits à la renommée, et maintenu l'opinion de madame de Sévigné, de La Fontaine et de Boileau. Voiture est le créateur d'un genre où il est resté le premier, même après Saint-Évremont et jusqu'à Voltaire. Ses lettres et ses poésies légères sont, au XVIIe siècle, un monument unique où brillent les qualités les plus rares, infiniment d'esprit, une verve comique inépuisable qui part et jaillit à tout propos, une hardiesse qui se permet tout, avec un art qui sait tout dire[2]. Mais, en défendant le talent de Voiture, nous faisons toutes réserves sur son caractère. Voilà bien, hélas! le triste modèle de l'homme de lettres pris par ses mauvais côtés! Vain par-dessus tout, son amour-propre n'a de frein, de contre-poids, que l'intérêt. Contraint de flatter, on sent qu'il aimerait mieux mordre. Les succès d'autrui l'importunent et lui semblent une usurpation. Il voudrait occuper de lui et à tout moment la terre entière; il n'a d'éloges que pour ceux qui le peuvent servir d'une façon ou d'une autre, capable de trouver de l'esprit à Costard, si Costard se veut consacrer à répandre son nom; fréquentant les grands, en tirant de toutes mains de bonnes places et de bonnes pensions; puis, de peur de paraître leur obligé et leur inférieur, affectant avec eux une familiarité presque insolente, et faisant dire au duc d'Enghien : « Vraiment « cet homme seroit insupportable s'il étoit des nôtres; » selon les temps, d'une humeur charmante et obséquieuse, ou inégale, impérieuse et presque maussade; à ce point irritable, qu'il faut bien prendre garde à ce qu'on lui dit et comment on le lui dit, car le moindre oubli soulève des orages; galant aussi, non pas par le besoin d'aimer et d'être aimé, mais par vanité pure et pour se donner des airs de gentilhomme; faisant le mourant des grandes dames pour paraître au moins n'en être pas

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, chap. II. — [2] Ayant essayé de tirer Voiture de l'injuste et universel oubli où depuis longtemps il était tombé, nous avons été flatté de voir un jeune homme intelligent et laborieux, M. Ubicini, mettre au jour, en profitant des ressources que nous avions indiquées, une meilleure édition de Voiture, qu'avec de nouveaux soins il pourra perfectionner encore. *Œuvres de Voiture, etc.* par M. A. Ubicini, 2 vol. in-12, 1855.

haï; d'ailleurs vivant mal, libertin et débauché. C'est sous cet aspect que mademoiselle de Scudéry, qui avait appris sans doute à ses dépens à bien connaître Voiture, nous le représente courageusement; elle rend une entière justice à ses talents, mais elle fait voir quelle étrange distance il y a souvent de la délicatesse de l'esprit à celle du cœur. Selon mademoiselle de Scudéry, jamais Voiture n'aima madame de Sablé et n'osa porter si haut ses prétentions; mais il trouva qu'il était du bon air de ne paraître pas mal avec une personne de ce rang, de cet esprit, de cette beauté, de cette considération. Perfide au besoin pour satisfaire sa vanité, il affectait en public une équivoque familiarité avec elle, qui ne s'en fâchait pas, parce qu'elle ne se doutait pas de ses desseins, et qu'on passait beaucoup à Voiture. En recevait-il quelque lettre, il ne la montrait pas, comme s'il y avait eu quelque mystère entre eux. Une fois même, dit mademoiselle de Scudéry, pendant que madame de Sablé était retirée dans le Maine, il fit semblant d'aller la voir, bien qu'elle ne reçût personne, faisant une partie du chemin jusqu'à un certain endroit où il était sûr d'être vu, et s'en revint chez lui par un détour. Au milieu des scènes romanesques que mademoiselle de Scudéry mêle à l'histoire, elle lui fait jouer un très-vilain rôle : il travaille à brouiller la belle Parthénie avec Polydamas, en mettant tout son esprit à lui faire sentir combien Polydamas en a peu; il se félicite de la voir mariée au prince de Salamis, parce qu'il sait qu'elle ne l'aime point, et qu'il espère devenir son confident et son consolateur. Tombe-t-elle dans la disgrâce de l'opinion, il la néglige. Reparaît-elle avec éclat dans le monde, il s'empresse de nouveau auprès d'elle, jusqu'à ce que la belle Parthénie, découvrant enfin toutes ses ruses, rompe décidément avec lui. Il y a là dans mademoiselle de Scudéry des peintures que la seule fantaisie n'a point inspirées.

Page. 125 : « Callicrate étoit un homme d'assez basse naissance, qui, par son esprit, en étoit venu au point qu'il alloit de pair avec tout ce qu'il y avoit de grand à Paphos et parmi les hommes et parmi les dames. Il écrivoit en prose et en vers fort agréablement, et d'une manière si galante et si peu commune, qu'on pouvoit presque dire qu'il l'avoit inventée : du moins, sçai-je bien que je n'ai jamais rien vu qui l'ait pu imiter, et je pense même pouvoir dire que personne ne l'imitera jamais qu'imparfaitement. Car enfin, d'une bagatelle, il en faisoit une agréable lettre; et, si les Phrygiens disent vrai, lorsqu'ils assurent que tout ce que Midas touchoit devenoit or, il est encore plus vrai de dire que tout ce qui passoit dans l'esprit de Callicrate devenoit diamant, étant certain que du sujet le plus stérile, le plus bas et le moins galant, il en tiroit quelque chose de brillant et d'agréable. Sa conversation étoit aussi très-divertissante, à certains jours et à certaines heures, mais elle étoit fort inégale; et il y en avoit d'autres où il n'ennuyoit guères moins que la plupart du monde l'ennuyoit lui-même. En effet, il avoit une délicatesse

dans l'esprit qui pouvoit quelques fois plutôt se nommer caprice que délicatesse, tant elle étoit excessive. Sa personne n'étoit pas extrêmement bien faite; cependant il faisoit profession ouverte de galanterie, mais d'une galanterie universelle, puisqu'il est vrai que l'on peut dire qu'il a aimé des personnes de toutes sortes de conditions. Il avoit pourtant une qualité dangereuse pour un amant, étant certain qu'il n'aimoit pas moins à faire croire qu'il étoit aimé qu'à l'être..... Callicrate, dont l'âme n'étoit que vanité, ne songeoit principalement qu'à faire en sorte qu'on pût soupçonner que Parthénie souffrît agréablement sa passion, et je ne doute nullement qu'il n'eût été plus satisfait que toute la cour eût cru que Parthénie l'aimoit, que si elle l'eût aimé effectivement et que personne ne l'eût sçu. C'est pourquoi toutes ses actions avoient un dessein caché, dont Parthénie ne s'aperçut que longtemps après. Mais, ce qu'il y avoit d'admirable en l'humeur de Callicrate, c'est qu'il n'aimoit jamais tant par son propre jugement que par celui des autres; et si Parthénie, toute belle qu'elle étoit, n'eût pas eu la grande réputation de beauté, il ne l'auroit jamais aimée, car sa vanité ne cherchoit pour l'ordinaire que les choses d'éclat. Les belles maisons, les beaux meubles, le grand train et la grande qualité, lui ont quelquefois fait quitter les plus belles dames de Chypre; c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner, si, trouvant en une même personne la condition, la beauté, l'esprit et la grande réputation, il s'y opiniâtra plus qu'aux autres, et mit sa dernière félicité à persuader à toute la cour qu'il n'étoit pas mal avec elle. Ce n'est pas que de la naissance dont il étoit, il osât agir comme faisoient Polydamas et le prince de Salamis, mais il prenoit un autre air de vivre plus familier, et présupposant toujours que ce qu'il faisoit ne pouvoit tirer à conséquence, il accoutuma insensiblement Parthénie à souffrir qu'il la louât, qu'il lui parlât souvent bas et qu'il lui dît même quelques fois tout haut en raillant qu'elle étoit une dangereuse personne. Comme il ne songeoit pas tant à être aimé qu'à faire croire qu'il n'étoit pas haï, il ne lui disoit jamais rien en particulier qui lui pût déplaire de peur qu'elle ne le bannît, mais il apportoit grand soin à faire que l'on s'aperçût qu'il étoit amoureux d'elle. C'est pourquoi, quand il sortoit de chez Parthénie avec quelqu'un qu'il croyoit avoir assez d'esprit pour l'observer, il affectoit de paroître mélancolique. Quelques fois il ne parloit point, d'autres fois il parloit toujours d'elle et la suivoit presque en tous lieux, affectant étrangement de la regarder attentivement quand elle ne le regardoit pas, et cherchant pourtant avec soin de rencontrer quelques fois ses yeux, pour lui faire quelque signe d'intelligence sur quelque secret de bagatelles, qu'il lui avoit confié exprès pour cela : car, de l'humeur dont il étoit, il eût préféré un regard favorable dont on se seroit aperçu aux plus étroites faveurs obtenues dans le secret et dans le silence. Ce qu'il y avoit d'étrange en l'humeur de Callicrate, étoit qu'encore qu'il eût une délicatesse d'esprit si excessive qu'il ne pût presque trouver personne digne de louanges, il ne laissoit pas d'avoir certains goûts bizarres et extravagans, qui lui en faisoient quelquefois aimer d'autres qui n'étoient point du tout aimables, si ce n'étoit parce qu'il en étoit aimé, et que, selon son sens, il y avoit de la vanité à l'être de qui que ce fût. Comme il avoit l'esprit impérieux, il aimoit à avoir toujours quelqu'un qu'il pût mépriser impunément : et, comme il n'eût assurément pu trouver cela parmi des personnes de qualité et des personnes raisonnables, il en souffroit quelques autres, seulement pour avoir le plaisir de pouvoir les tourmenter et d'être plutôt leur tyran que leur amant[1], de sorte que l'on peut assurer que jamais nul autre que

[1] Ceci ressemble bien à une allusion à la pauvre madame de Sainctot.

lui n'a eu des sentiments dans le cœur si opposés qu'étoient tous les siens. Au reste, tout le monde a toujours bien sçu qu'il adoroit plutôt en son cœur Vénus Anadyomène que Vénus Uranie; car, enfin, il ne pouvoit comprendre qu'il pût y avoir de passion détachée des sens, et il avoit même bien de la peine à croire qu'il y eût au monde une affection toute pure. Il ne laissoit toutesfois pas d'être non-seulement souffert de toutes les dames, mais il étoit encore aimé de plusieurs; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si Parthénie, toute sage qu'elle étoit, le souffroit; et d'autant moins qu'il vivoit avec elle plus respectueusement qu'avec toutes les autres, et qu'il ne lui disoit jamais qu'il avoit de l'amour pour elle, si ce n'étoit en raillant et d'une manière qui ne lui permettoit pas de s'en offenser, ni même de le croire..... »

Page 157, après la rupture de Parthénie et de Polydamas : « Pour ne perdre point de temps à contenter sa vanité, durant qu'il n'y avoit pas d'amants déclarés auprès de Parthénie, Callicrate se mit à n'en partir plus, il la voyoit à toutes les heures où elle étoit visible; et, quand il ne la voyoit pas, il affectoit non-seulement de parler d'elle hors de propos, mais de la nommer toujours au lieu d'une autre, de sorte qu'il appeloit tout le monde Parthénie, feignant de se reprendre avec précipitation, et faisant semblant d'être fâché que sa langue découvrît le secret de son cœur. En un mot, il agit avec tant d'art qu'il fit enfin soupçonner à toute la cour qu'il aimoit Parthénie. Personne n'osa pourtant en parler à cette princesse; car le moyen, disoit-on, qu'elle ne s'aperçoive point de ce que toute la terre aperçoit? et, si elle s'en aperçoit, le moyen encore qu'elle ne bannisse pas Callicrate de chez elle? Si bien que, ne sçachant que croire, on se contentoit de voir que Callicrate étoit amoureux, et d'en parler sans en rien dire pourtant à Parthénie, qui n'avoit garde de penser que Callicrate eût de l'amour pour elle, puisque, pour l'ordinaire, il ne l'entretenoit que de choses si indifférentes et si peu importantes qu'elle n'en pouvoit pas avoir la pensée..... »

Quand Parthénie épousa le prince de Salamis : « Callicrate trouva quelque consolation à penser que Parthénie ne l'aimeroit point, et à espérer qu'il pourroit être le confident et le consolateur de tous ses déplaisirs secrets. Joint aussi qu'il espéra que, tout le monde sçachant que Parthénie n'aimeroit point son mari, il lui seroit plus aisé de faire croire qu'il n'en seroit pas haï; car, pour en être aimé, quelque orgueil qu'il pût avoir, et quelque mauvaise opinion qu'il eût des femmes en général, je suis assuré qu'il n'a jamais pu croire lui-même que Parthénie, dont il connoissoit bien la vertu, pût avoir un sentiment criminel en toute sa vie, quoiqu'il connût bien qu'elle avoit l'âme passionnée..... »

La princesse Parthénie, maltraitée par son mari, ayant perdu et sa santé et sa beauté : « Callicrate trouvant moins de vanité à faire d'être aimé de Parthénie que lorsqu'elle était l'astre de la cour, se désaccoutuma de la voir si souvent. »

Lorsque la princesse de Salamis, après être revenue à la cour et y avoir jeté un nouvel éclat, se fut décidée à s'éloigner encore : « Callicrate se mit à lui écrire très-souvent, sans lui écrire pourtant rien qui lui pût déplaire. Au contraire, il lui mandoit cent agréables choses, et les lui mandoit si plaisamment, qu'il lui eût été difficile de refuser un divertissement qui lui étoit si nécessaire dans la solitude où elle vivoit. De sorte que, pour le faire durer, elle se résolut de lui répondre; mais, quoique les lettres de cette princesse fussent très-jolies, qu'elles ne fussent que de choses indifférentes, et que bien souvent elle lui en écrivît avec dessein qu'il les montrât, il n'en fit pourtant voir pas une; si bien que tout le monde, sçachant que Parthénie écrivoit à Callicrate, et voyant qu'il faisoit un grand mystère de ses lettres, les ennemies de cette princesse tâchèrent de faire croire que l'intelligence

qu'elle avoit avec Callicrate n'étoit pas une intelligence de bel esprit seulement. Mais, pour achever de contenter sa vanité, Callicrate feignit d'avoir un voyage à faire, où il donnoit des prétextes si peu vraisemblables, qu'il eût donné de la curiosité aux gens du monde les moins curieux des affaires d'autrui. Et, pour faire que cette curiosité fût plus générale, il fut dire adieu à toute la cour, après quoi il partit sans mener personne avec lui, et partit même le soir, disant que, parce qu'il faisoit chaud, il vouloit aller de nuit. De plus, comme il ne doutoit point qu'il n'y eût quelques personnes à Paphos qui s'intéressoient assez en lui pour l'observer, aussitôt qu'il fut hors de la ville, il prit le chemin qui alloit au lieu où demeuroit la princesse de Salamis, et en effet il fut jusques à cinquante stades de la maison où elle étoit; puis tout d'un coup, prenant plus à gauche, il fut se cacher chez un de ses amis, sans lui en dire la véritable cause; où il fut quinze jours entiers. Après quoi, il revint à Paphos, où ceux qui l'avoient fait suivre, comme il l'avoit bien prévu, avoient déjà publié qu'il étoit allé faire une visite à la princesse de Salamis. De sorte que, lorsqu'il revint à la cour, on ne manqua pas de lui demander pourquoi il avoit voulu cacher le lieu où il avoit été. Mais, pour mieux faire croire la chose, il feignit d'être en une si grande colère contre ceux qui la disoient, et s'empressa tellement à dire que cela n'étoit pas, qu'enfin on vint à le croire. La chose fit un si grand bruit, que je l'écrivis à ma sœur afin qu'elle le fît sçavoir à Parthénie, qui ne douta point du tout que ce ne fût une fourbe de Callicrate; de sorte qu'elle se confirma de plus en plus dans l'aversion qu'elle avoit pour le monde. Cependant Parthénie fit savoir si clairement à Paphos que Callicrate n'avoit point été chez elle, que personne n'en douta plus; mais on ne put pas convaincre Callicrate de la fourbe qu'il avoit faite, à cause qu'il avoit toujours dit qu'il n'avoit point été chez la princesse de Salamis. Cela n'empêcha pourtant pas que Parthénie ne rompît toute sorte de commerce avec lui. Mais, comme si les dieux avoient voulu que la mort eût triomphé de tous ceux que les yeux de Parthénie avoient vaincus, Callicrate mourut peu de temps après cette fourbe, extrêmement regretté de tous ceux qui l'avoient connu, et même de celles qu'il avoit le plus cruellement trompées, tant il est vrai que les rares qualités de son esprit faisoient excuser je ne sçais quelle maligne vanité dont son âme étoit remplie. La belle Parthénie le plaignit aussi comme les autres, quelque sujet de plainte qu'il lui eût donné..... »

Nous le demandons ici, comme nous l'avons fait précédemment à propos de ce que mademoiselle de Scudéry nous disait de la conduite du marquis de Sablé envers sa femme : ne sent-on pas dans tout ce récit l'accent de la vérité ? Et quand Voiture venait de mourir au milieu de l'année 1648, quand, à la fin de 1649, son fameux sonnet sur Job avait occupé tous les salons de Paris et procuré à sa mémoire le plus éclatant triomphe, se peut-il admettre qu'au mois d'avril 1651 mademoiselle de Scudéry lui eût prêté ce rôle de Callicrate, si ce rôle n'eût pas été conforme aux souvenirs qu'il avait laissés dans la société où ils avaient tous deux vécu? Et aurait-elle eu la pensée d'adresser une semblable peinture, si c'eût été une invention calomnieuse, à madame de Longueville, c'est-à-dire à la plus ardente des admiratrices de Voiture, en même temps que la plus fidèle amie de madame de Sablé?

C'est qu'évidemment l'âme du personnage avait percé à travers tout le brillant de son génie, et qu'on le savait fort capable des petites perfidies qui lui sont ici attribuées, de celles-là ou d'autres semblables. Nous croyons donc le portrait de Callicrate, dans *Le Grand Cyrus*, digne de toute confiance, et fondé sur une connaissance intime de la vie et du caractère de Voiture. En traçant ce portrait, mademoiselle de Scudéry était animée par le généreux désir de venger son sexe et de défendre la cause de la noble et parfaite galanterie, offensée par un bel esprit corrompu.

Les noms de Voiture et de madame de Sablé nous sont une transition naturelle pour arriver à l'hôtel de Rambouillet, où mademoiselle de Scudéry va nous introduire. Personne n'a mieux connu l'illustre hôtel : elle le fréquenta de bonne heure; elle fut le témoin de son plus grand éclat et aussi de sa décadence, quand la maîtresse de la maison ressentit les atteintes de la vieillesse, quand ses deux filles durent suivre leurs maris en province, et que le temps dispersa toute la brillante compagnie. Aussi la description qu'elle nous a donnée de ce sanctuaire de la société polie au XVIIe siècle est-elle la plus complète, la plus fidèle, comme aussi la plus agréable qui soit parvenue jusqu'à nous.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Notice sur M. Étienne Quatremère.

La carrière scientifique que nous avons l'intention de retracer ici sommairement est une des plus laborieuses que personne ait jamais fournies. M. Étienne Quatremère ne se recommande point par ces découvertes éclatantes qui signalent tout à coup un nom à la gloire. Mais soixante années d'une application infatigable ont produit les plus solides et les plus nombreux résultats. Fort versé dans les langues, pour lesquelles il avait une aptitude extraordinaire, et surtout dans les langues sémitiques, M. Étienne Quatremère s'est moins occupé de philologie que d'histoire et de géographie; mais, dans la géographie et l'histoire des peuples sémitiques et des peuples musulmans, il a mis en lumière une multitude de faits ignorés ou mal connus jusqu'à lui. Imbu des

méthodes du dernier siècle, et peu porté par son caractère aux innovations, il a représenté parmi nous la tradition plutôt que le progrès. Les études de grammaire comparée et de linguistique générale, qui feront tant d'honneur à notre temps, n'ont eu pour lui aucune séduction; il n'est pas même sûr qu'il les approuvât. Mais, dans le domaine où il s'est renfermé avec une réserve peut-être excessive, M. Étienne Quatremère a été presque sans égal, et sa physionomie restera une des plus graves de nos jours.

M. Étienne-Marc Quatremère, qui a fait partie du *Journal des Savants* pendant près de vingt ans, et de l'Institut pendant plus de quarante, était né à Paris le 12 juillet 1782[1]. Sa famille, adonnée dès longtemps au commerce des draps, était une des plus honorables de la bourgeoisie janséniste. Son aïeul, échevin de Paris, avait été anobli par Louis XV et décoré du cordon de Saint-Michel, avec cette clause très-sage des lettres de noblesse, qu'un de ses fils pourrait toujours, sans déroger, continuer le commerce. Le père de M. É. Quatremère n'avait pas manqué à ce privilége et à ce devoir. Mais, dans ces fortes et sérieuses familles, la culture de l'esprit s'alliait sans peine à l'austérité de la discipline morale et au labeur régulier des affaires. La famille des Quatremère put compter, pendant d'assez longues années, trois de ses membres à la fois dans l'Institut de France : les deux frères, Quatremère-Disjonval et Quatremère de Quincy, et leur cousin M. Étienne Quatremère. Un autre parent, Quatremère de Roissy, voué à des études moins graves, s'était fait une réputation dans la littérature légère. Les femmes n'étaient pas moins distinguées que les hommes; et l'aïeule de M. Étienne Quatremère, Anne Bourjot, a mérité par ses vertus qu'un bénédictin, D. Labat, éditeur des *Conciles de France*, nous conservât le souvenir de sa vie pieuse et charitable.

C'est au milieu de ces féconds exemples que M. Étienne Quatremère fut élevé. Sa mère, aussi instruite que belle, savait le latin, et put faire en partie l'éducation classique de son fils. Son père avait pour intime ami M. d'Ansse de Villoison. L'enfant répondit aux soins éclairés et tendres dont il était l'objet. Doué d'une mémoire prodigieuse, qui se manifesta de très-bonne heure et qui ne l'a jamais quitté, il savait lire, dit-on, à trois ans; et, à cinq ans, il avait déjà beaucoup lu. Entré successivement

[1] Dans une vieille maison de la rue Saint-Denis, n° 45, où la famille entière résida pendant plusieurs générations, et que M. Étienne Quatremère ne quitta lui-même qu'en 1820, pour aller habiter dans l'île Saint-Louis.

dans la pension de M. Cimetière et chez M. Gravier, il terminait son cours d'études à quatorze ans, au milieu des plus affreuses traverses qui pussent l'atteindre à cet âge. Son père, que des opinions libérales et la plus rare générosité envers les malheureux avaient signalé un des premiers, parmi les officiers municipaux, au choix des électeurs de 1789, était traduit, en 1794, au tribunal révolutionnaire, et exécuté le 21 janvier, un an, jour pour jour, après l'infortuné monarque. Le jeune Étienne était assez avancé déjà pour comprendre la sentence, prononcée avec une atroce dérision des juges, et au milieu des cris désespérés de quelques pauvres gens réclamant leur protecteur contre les bourreaux [1]. L'impression sur cette jeune âme fut aussi profonde que terrible, et il est à croire qu'elle ne s'est jamais effacée.

Madame Quatremère, restée veuve, ne perdit point courage après cette effroyable séparation. Privée de tous ses biens comme ci-devant noble, obligée de fuir et de se cacher chez des paysans qui lui étaient dévoués, elle put reparaître dès que la sanglante tourmente fut passée; et elle s'occupa, avec une fermeté virile, à refaire une fortune détruite, pour soutenir la famille dont elle restait chargée. Avec le secours de quelques amis, elle put rétablir le commerce héréditaire, tandis que l'honnête M. Gravier continuait ses leçons gratuites au jeune élève qui donnait déjà de très-grandes espérances. Après avoir terminé ses classes, M. Étienne Quatremère se livra d'abord à l'étude des sciences, botanique, minéralogie, mathématiques, etc. et il songea quelque temps peut-être à l'École polytechnique, récemment créée. Mais bientôt sa vocation véritable pour les langues se déclara; et il apprit rapidement et presque seul toutes celles qu'il a plus tard si bien possédées, à commencer par l'hébreu. Il suivait alors au Collége de France le cours d'arabe du vénérable M. Silvestre de Sacy, et le cours de poésie latine de M. Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, qui, bien que très-éloigné des croyances religieuses de son jeune auditeur, évitait avec une déférence bienveillante tout ce qui aurait pu les froisser.

Employé durant quelque temps au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. É. Quatremère abandonnait ces fonctions pour devenir professeur de langue et de littérature grecque à la faculté des lettres de Rouen. Puis il rentrait à Paris vers 1811 pour ne plus le quitter du reste de sa vie. En 1815, déjà connu par plusieurs ouvrages

[1] Le président déclara que « Quatremère, dans sa charité pour les pauvres, n'avait « eu en vue que son Dieu et non les sans-culottes, et qu'il méritait la mort pour « avoir humilié le peuple par ses bienfaits. »

remarquables, il élait élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il remplaçait La Porte du Theil; en 1819, il était nommé professeur au Collége de France pour la chaire d'hébreu, de syriaque et de chaldéen; et, quand M. Silvestre de Sacy, longtemps son maître et son patron, nous fut enlevé, en 1838, M. Étienne Quatremère lui succéda tant au *Journal des Savants* qu'à la chaire de persan près l'École des langues orientales vivantes.

Voilà toute la vie de M. É. Quatremère: frappée d'abord des plus douloureuses catastrophes, puis ensuite tranquille et calme jusqu'à la fin, toujours excessivement laborieuse, et adoucie, pendant près d'un demi-siècle, par l'affection de la mère éminente à laquelle il devait tant. Nous en venons maintenant aux travaux qui ont fait sa renommée, et qui le classeront parmi les orientalistes les plus savants de notre siècle.

M. Étienne Quatremère débuta, en 1808, par un ouvrage intitulé : *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte.* Ce volume, imprimé aux frais de l'État, paraissait sous les auspices de M. Silvestre de Sacy, à qui il était dédié, et de M. Langlès, qui avait aidé l'auteur de ses encouragements. Peut-être l'éclat de l'expédition française en Égypte avait-il dirigé le choix de ce sujet; et, dans ce cas, ce serait sans doute l'unique concession que M. Étienne Quatremère ait jamais faite à la mode et à l'opinion. Mais il est plus probable que c'était le cours de ses études, dès longtemps poursuivies, qui l'amenait à ce travail, répondant par un hasard heureux à quelques-unes des préoccupations scientifiques du moment. M. Étienne Quatremère démontra avec une érudition étendue et sûre ce qu'avaient entrevu Renaudot[1], Jablonski et l'abbé Barthélemy, à savoir l'identité de la langue copte, telle qu'elle nous a été conservée dans de nombreux manuscrits, avec l'ancienne langue de l'Égypte sous ses rois indigènes, les Pharaons. Le copte avait reçu beaucoup de mots grecs depuis la conquête d'Alexandre; au IIIe siècle de notre ère, il avait même pris l'alphabet grec, en le modifiant très-légèrement à son usage; et, vers le Xe siècle, il s'était à peu près éteint tout à fait, ne subsistant plus guère qu'à l'état de langue savante et cédant la place à l'arabe. Mais, au fond, c'était la langue qu'avait parlée l'Égypte à l'époque de son indépendance et de sa gloire.

Dans ce premier ouvrage, M. Étienne Quatremère, qui était alors âgé de vingt-six ans tout au plus, a déjà tous ses mérites, et, il faut ajouter

[1] L'abbé Renaudot avait prouvé le premier que le mot même de copte n'était qu'une corruption du mot grec Αἰγύπτιος.

aussi pour être juste, ses défauts. Il sait dès cette époque toutes les langues sémitiques qu'il cite et qu'il lit avec une égale facilité. Mais le livre, qui atteste une immense lecture, n'est pas d'une composition très-régulière, quoique l'auteur l'ait refait à deux fois; et les détails, d'ailleurs fort curieux qu'il donne, sont un peu confus.

En 1811, M. Étienne Quatremère complétait cette étude par deux volumes de mémoires géographiques et historiques, recueillis et extraits des manuscrits coptes et arabes de la Bibliothèque impériale[1]. En 1812, il ajoutait comme supplément, des *Observations sur quelques points de la géographie de l'Égypte*[2]; et ce dernier opuscule avait surtout pour objet de repousser des attaques dont les récents travaux de Champollion le jeune avaient été l'occasion. La tournure d'esprit de M. Etienne Quatremère ne le disposait point à faire lui-même la grande découverte qui vint bientôt illustrer le nom de Champollion, et nous livrer le secret, si longtemps cherché, des hiéroglyphes. Aussi M. Quatremère, qui était convaincu que les hiéroglyphes ne pouvaient pas être phonétiques, ne se rendit jamais, et ce fut avec la plus entière bonne foi qu'il refusa toujours de croire à la découverte, même quand elle fut avérée pour tout le monde.

Quoi qu'il en soit, M. Étienne Quatremère consacra encore de longs travaux à l'Égypte; mais ce fut à l'Égypte musulmane qu'il s'attacha plus particulièrement. C'est ainsi qu'il a publié, pour le Comité des traductions orientales de Londres, l'*Histoire des sultans mamlouks*, de Makrizi[3], et qu'il a pensé plus d'une fois à donner la grande *Description de l'Égypte*, par le même auteur[4]. Il en avait traduit une bonne partie.

[1] *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines*, recueillis et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale, 2 vol. in-8°, 1811. Cet ouvrage avait été commencé dès 1805. Le premier volume contient une liste alphabétique des principales villes de l'Égypte; le second est une suite de mémoires sur divers sujets relatifs à ce pays. — [2] *Observations sur quelques points de la géographie de l'Égypte, pour servir de supplément aux Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, 1812, in-8°, 73 pages. — [3] *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, écrite en arabe par Taki-Edin-Ahmed Makrizi, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques; Paris, 2 vol. in-4°. Printed for the Oriental Translation Fund of Great Britain and Ireland. Chaque volume se compose de deux parties, qui ont successivement paru de 1837 à 1845. M. É. Quatremère se proposait d'y ajouter un troisième et dernier volume, qui devait paraître à ses frais (voir le *Journal des Savants*, juin 1856, p. 324). La préface contient une biographie de Makrizi (1358-1441 de notre ère). Les deux volumes ne comprennent que l'histoire des sultans mamlouks, de 1250 à 1309. C'est également pour le Comité des Traductions orientales que devait être publiée la *Description de l'Égypte*. — [4] Voir, dans le *Journal des Savants*, juin 1855, page 325,

Dans les études sémitiques, qui semblaient être pour M. É. Quatremère plus spéciales que les études égyptiennes et coptes, il n'a pas laissé d'ouvrage considérable. Mais des articles très-nombreux, qu'il a donnés au *Journal des Savants*, témoignent des recherches les plus profondes et les plus variées. En rendant compte des travaux de M. l'abbé Glaire, de M. Juynboll, de M. Van de Velde, de M. Forster[1], etc. etc. il a exposé, à diverses reprises, le résultat de ses études personnelles sur la culture de la langue et de la grammaire hébraïque, depuis la Renaissance et Reuchlin jusqu'à M. Gesenius, et depuis les innovations des Massorètes jusqu'à celles de la philologie allemande de nos jours. Il redoutait beaucoup les hardiesses de l'exégèse germanique, parce qu'elles blessaient souvent ses convictions religieuses, en même temps qu'elles étonnaient ses habitudes scientifiques. Mais il n'ignorait pas les tentatives de nos voisins, et surtout il ne les dédaignait point. Malgré son respect sans bornes pour les livres saints, sa plus chère et sa plus constante lecture, il interprétait aussi les textes à sa manière avec une grande liberté de jugement. Nous n'avons pas oublié le mémoire qu'il nous a communiqué sur le miracle de Josué, auquel il donnait une explication toute naturelle, fondée sur un examen plus attentif du fameux passage de la Bible. Il avait également fait un mémoire, resté inédit, sur le livre de Job[2], dont la composition lui paraissait beaucoup plus récente qu'on ne le croit d'ordinaire, et qu'il plaçait sous les rois de Juda, c'est-à-dire huit ou neuf siècles tout au plus avant l'ère chrétienne[3].

Le cours d'hébreu que M. Étienne Quatremère a professé au Collége de France pendant trente-huit ans, avec la scrupuleuse exactitude

l'article de M. É. Quatremère sur l'édition de la *Description de l'Égypte* de Makrizi, imprimée à Boulak, près du Caire. — [1] Voir le *Journal des Savants*, articles sur le *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, de M. l'abbé Glaire, cahiers d'octobre 1844, d'avril, mai et juillet 1845; article sur l'*Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, du même auteur, cahier de décembre 1844; article sur le *Voyage de M. Van de Velde en Syrie et en Palestine*, cahier de décembre 1854; articles sur le *Chronicon Samaritanum arabice conscriptum*, publié et traduit par M. Juynboll, cahiers de 1848 et 1849; article sur les *Inscriptions du Sinaï*, de M. Forster, cahier de juillet 1851. — [2] *Journal des Savants*, cahier d'août 1856, p. 487 et 490. — [3] On peut citer encore, parmi les études hébraïques de M. É. Quatremère, un *Mémoire sur Darius le Mède et Balthazar, rois de Babylone* (*Annales de philosophie chrétienne, 1838*); un *Mémoire sur les tombeaux des rois de Juda* (*Revue archéologique*); un *Mémoire sur Ophir*. Je ne cite point, dans cette catégorie, *Daniel et les douze petits prophètes*, d'après les manuscrits coptes de la Bibliothèque impériale (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. impér.* 1810); M. É. Quatremère y donne le texte copte du prophète Zacharie, et ce travail se rattache plutôt aux études sur le copte qu'aux études sur l'hébreu.

qu'il apportait à tous ses devoirs, a produit quelques élèves distingués. Mais le professorat, pour être vraiment fécond, exige une ardeur et une passion de prosélytisme dont la nature n'avait pas doué M. Quatremère. Il encourageait assez souvent ses plus sérieux disciples en prenant la peine de rendre compte lui-même de leurs travaux, et en leur donnant ses conseils jusque dans notre journal[1]. Mais, pour profiter de ses leçons, il fallait porter à la science l'amour austère et désintéressé dont il était lui-même animé. Dans son cours, M. Quatremère s'occupait au moins autant de questions dogmatiques que de philologie, et le *Mémoire sur Josué*, que nous citions tout à l'heure, doit nous donner une assez juste idée de son enseignement.

On peut répéter des études phéniciennes ce qu'on vient de dire des études sémitiques : M. Quatremère s'en occupa beaucoup sans y laisser de trace profonde. En jugeant les ouvrages de M. Gesenius, de M. Hitzig, de M. Movers et de M. le duc d'Albert de Luynes, il a fait preuve des connaissances les plus solides sur l'ancienne histoire des Chananéens, appelés par les Grecs du nom obscur de Phéniciens, sur leur origine plus obscure encore, sur les colonies de Tyr, Carthage surtout, sur leurs expéditions maritimes[2], sur leur gouvernement, leurs institutions, etc. Mais, dans un domaine où les monuments sont encore si peu nombreux, et où la conjecture doit tenir nécessairement tant de place, le génie de M. Quatremère ne se sentait point à l'aise; ses travaux propres s'y sont bornés à des mémoires et à des articles dont quelques-uns sont aussi des mémoires véritables[3]. Il n'y a rien à attendre de la littérature du peuple phénicien, si toutefois les marchands de Tyr, de Sidon et de Carthage, ont jamais eu une littérature. Il faut s'en fier au hasard pour multiplier les découvertes d'inscriptions, seuls débris de tant d'activité, de richesse et de gloire; mais les inscriptions comme celle de Marseille sont encore bien rares; et, ainsi qu'on l'a remarqué, le peuple auquel la tradition rapporte l'invention de l'écriture est un de ceux qui ont le moins écrit.

[1] On peut se rappeler notamment ses articles sur les ouvrages de M. Tornberg, *Journal des Savants*, avril 1844, août 1847. — [2] Voir le *Journal des Savants*, article d'octobre 1838 sur l'ouvrage de M. Gesenius, *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta;* article sur l'*Histoire ancienne des Philistins*, de M. Hitzig, cahiers de 1846; articles nombreux sur le grand ouvrage de M. Movers, *Die Phœnizier*, cahiers de 1846, 1850, 1851, 1857. — [3] *Mémoires sur quelques inscriptions puniques*, *Journal asiatique*, janvier 1828; *Mémoires sur le Sarcophage et l'Inscription funéraire d'Esmun-Azar*, *Journal des Savants*, mai 1856; *Observations sur les Numides*, *ibid.* juillet 1838.

Dans les études araméennes ou chaldaïques, M. Étienne Quatremère a été plus heureux. Son *Mémoire sur les Nabatéens*, publié dans le *Journal asiatique*, fera époque dans ces difficiles recherches. Les Nabatéens, ou le peuple que les auteurs grecs et arabes désignent sous ce nom, tiennent aux plus anciennes origines du monde sémitique et du monde arien, dont ils forment peut-être le lien et la limite. Établis entre le Tigre et l'Euphrate, ils y ont développé, dans des temps très-reculés, une civilisation qui a son caractère propre, et qui a produit, chose bien curieuse, une foule de monuments littéraires d'un genre tout spécial, dont les noms sont arrivés jusqu'à nous par une tradition incontestable. Un de ces monuments sur l'agriculture, telle qu'on la pratiquait au temps de la splendeur de Babylone et de Ninive, nous a été conservé dans une traduction arabe qui remonte au IIIe siècle de l'hégire, c'est-à-dire au Xe siècle de notre ère. Les bibliothèques de l'Europe en gardent plusieurs manuscrits. La nôtre n'en avait qu'un exemplaire incomplet, où se trouvaient deux des neuf livres de l'*Agriculture nabatéenne*. Mais ces deux livres, le second et le troisième, les seuls que M. Étienne Quatremère eût alors consultés, étaient bien faits pour exciter la curiosité la plus vive. Ils contenaient, dans trois cents pages in-folio, les renseignements les plus inattendus et les plus intéressants, un calendrier agronomique aussi exact que développé et une nomenclature précise et savante de toutes les plantes potagères cultivées pour les habitants des grandes villes de l'empire d'Assyrie.

C'est en partant de ce document précieux, dont la bibliothèque de Leyde possède deux exemplaires complets, que M. Étienne Quatremère put essayer de reconstruire toute l'histoire des Nabatéens, d'après les témoignages épars, quoique assez nombreux, des écrivains de l'antiquité. Il démontra que les Nabatéens, chassés de la Mésopotamie au temps de Nabuchodonosor II, étaient venus s'établir en Arabie, y apportant avec eux les souvenirs et les ressources d'une civilisation qui, comparativement, était beaucoup plus avancée que celle de leurs voisins. Il démontra surtout, avec un grand bonheur de sagacité et de divination, qu'un livre tel que celui de l'*Agriculture nabatéenne* n'avait pu être écrit dans les déserts de l'Arabie, et qu'il répondait à des habitudes et à des besoins qu'on ne pouvait avoir que dans les campagnes de Babylone et de Ninive, fécondées par les procédés les plus habiles de la culture et des irrigations. M. Quatremère faisait donc remonter ce singulier ouvrage au delà de la prise de Babylone par Cyrus, c'est-à-dire au VIIe siècle avant l'ère chrétienne.

M. Étienne Quatremère se proposait de donner une analyse com-

plète de l'*Agriculture nabatéenne*, et peut-être même se fût-il décidé à la traduire; mais, détourné par d'autres travaux, il ne poursuivit pas sa découverte jusqu'au bout, et il a laissé à d'autres mains le soin et peut-être la gloire de l'achever. M. Chwolsohn, qui vient de publier sur les Sabiens et le Sabisme un excellent ouvrage, dont M. É. Quatremère a fait l'éloge dans le *Journal des Savants* [1], annonce la publication prochaine de l'*Agriculture nabatéenne*, qu'il fera paraître, comme son premier ouvrage, sous le patronage de l'Académie de Saint-Pétersbourg. M. Chwolsohn, ainsi que l'Allemagne savante, adopte déjà toutes les conjectures de M. Étienne Quatremère; et ces conjectures, qui ont pour elles toute la vraisemblance désirable, méritent en effet d'autant plus d'attention, que l'auteur a toujours été très-sobre d'hypothèses, et que sa sévère méthode ne s'est jamais permis le moindre écart [2].

A côté de l'histoire d'Égypte, de Phénicie et de Chaldée, M. Étienne Quatremère s'est occupé toute sa vie, et avec la constance infatigable qui le distinguait, du monde musulman; et c'est peut-être sur ce point que ses travaux ont été les plus vastes et les plus originaux. Déjà ses premiers mémoires sur l'Égypte, au début même de sa carrière, attestaient de longues et savantes investigations; M. É. Quatremère ne cessa jamais de les poursuivre, et il est à croire qu'aucun orientaliste n'en a su plus que lui sur ces détails inextricables et trop souvent rebutants. Depuis l'Afrique septentrionale et l'Espagne jusqu'à l'Inde, depuis les premiers temps de l'islamisme jusqu'aux temps les plus récents, depuis les chants populaires jusqu'aux documents diplomatiques, M. Étienne Quatremère avait tout lu, tout consulté, tout annoté, avec cette sûreté de souvenir à laquelle rien n'échappait et avec une application qui ne se lassait jamais, comme le prouvent la diversité et l'abondance de toutes ses publications [3]. Géographie, histoire dans

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de mars 1857. — [2] On peut rapporter encore aux études araméennes de M. É. Quatremère divers articles qu'il a communiqués au *Journal des Savants* sur l'ouvrage de M. Chwolsohn, *Die Sabier und der Sabeismus*, mars 1857, où M. É. Quatremère annonce un mémoire inédit de lui sur ce même sujet; et sur le voyage de M. Loftus en Chaldée et dans la Susiane, cahiers de mai et d'octobre 1857. M. É. Quatremère n'avait pas tout à fait corrigé ce dernier article quand la mort l'a frappé. — [3] Je puis citer, d'après le témoignage de M. l'abbé Glaire, une anecdote qui montre jusqu'où allaient l'étonnante mémoire de M. É. Quatremère et la précision merveilleuse de ses souvenirs. M. Amédée Jaubert, son collègue au Collége de France, vint un jour le consulter sur deux vers turcs qui l'embarrassaient fort. Il en comprenait tous les mots; mais le sens énigmatique et caché lui échappait. Il s'agissait, dans ces vers, de murailles, de moutons, de jeunes gens jouant entre eux, etc. Ce qu'il y avait de plus piquant,

toutes ses branches, littérature, philologie, grammaire, science, il n'avait rien négligé, et il en a tiré une multitude d'ouvrages, de mémoires, d'articles, qui suffiraient à eux seuls pour fonder la solide réputation de plusieurs savants. L'arabe, le persan, le turc oriental et occidental, l'arménien et plusieurs idiomes ariens, lui étaient également familiers, et il les avait approfondis jusque dans leurs dialectes.

Parmi tant de travaux, je ne citerai que les principaux. A côté de la grande *Histoire des sultans mamlouks d'Égypte*, dont il a été question un peu plus haut, il faut placer l'*Histoire des Mongols de Perse*, dont le premier volume a seul paru. Il fait partie de cette splendide *Collection orientale*, qui, décrétée en 1813, n'a pu recevoir un commencement d'exécution que sous la monarchie de 1830, et qui compte déjà tant de ruines par la mort d'Eugène Burnouf et celle de M. Étienne Quatremère [1]. Dès 1811, et au milieu même de ses travaux sur le copte et sur l'Égypte, M. Quatremère avait beaucoup exploré l'histoire des Mongols; et, à vingt-cinq ans de distance, il ne fit qu'employer des matériaux dès longtemps recueillis. Si l'on veut connaître le talent et la manière de M. Étienne Quatremère, c'est surtout dans cet ouvrage qu'il faut l'étudier. L'érudition est immense; mais elle porte souvent sur des détails assez minces; et le résultat ne semble pas toujours valoir la peine qu'il a dû coûter. Le choix même du sujet n'est pas très-heureux; et l'histoire de Raschid-Eldin ne mérite peut-être, ni par l'auteur, ni par les personnages, l'honneur de figurer parmi les monuments de la *Collection orientale*. Mais, le sujet étant une fois admis, il était impossible de le traiter avec une science plus étendue et plus exacte; et, pour quiconque voudra connaître cette partie des annales humaines, M. É. Quatremère est le guide le plus éclairé et le plus infaillible.

c'est que M. Amédée Jaubert, qui avait beaucoup voyagé en Orient, connaissait très-bien le lieu dont il était question dans ces vers. M. Étienne Quatremère, qui n'y était jamais allé, lui fit, d'après les auteurs, la description la plus minutieuse des localités, lui raconta la coutume spéciale des habitants à laquelle les vers faisaient une allusion détournée, et lui fournit toutes les explications nécessaires jusque dans les moindres détails. Les témoins de cette conversation étaient confondus d'étonnement. — [1] *Histoire des Mongols de la Perse*, écrite en persan, par Raschid-Eldin, publiée, traduite en français et accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur par M. Quatremère; Paris, Imprimerie royale, 1836, in-fol. CXLIV-450 pages. M. Quatremère parle de ses travaux sur les Mongols dans la préface de ses *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*. Il les cite dès cette époque comme étant terminés. Il est probable qu'il aura fait passer tous ses documents dans les notes si développées et dans les appendices de l'ouvrage de Raschid-Eldin.

Après l'*Histoire des Mongols de Perse*, on peut citer plusieurs mémoires importants qui se rattachent plus directement à l'islamisme : par exemple, sur Abdallah-ben-Zobaïr, neveu de Mahomet, sur les Ommiades, les Abbassides, les Fatimites; et, dans un autre genre, sur les Proverbes de Meidani, que M. Quatremère se proposait de publier en entier, sur le Kitab-al-Agani, ou recueil de chansons d'Abou'l-Faradj-Ali-ben-Hosaïm, sur le goût des livres chez les Orientaux, sur la vie et les ouvrages de Masoudi, sur la description de l'Afrique, par un auteur arabe, né à Cordoue, sur les Kalmouks, etc. etc.[1]

[1] Pour donner une idée plus précise des labeurs de M. Étienne Quatremère, je les réunis ici sous quatre ou cinq chefs différents :

1° Géographie. Notice d'un manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, contenant la description de l'Afrique, 1831, in-4°; articles sur la Géographie d'Édrisi, *Journal des Savants*, cahiers d'avril et d'août 1842; sur les voyages des Arabes et des Persans au IXe siècle, *ibid.* cahiers de 1846 et 1847; sur la Géographie d'Aboul'féda, *ibid.* cahiers de 1848 et 1849; sur la bibliographie des historiens de l'Inde mahométane, *ibid.* cahiers de septembre 1850 et janvier 1851; sur le Voyage au Darfour du cheik Mohammed-Ibn-Omar-el-Tounsy, *ibid.* cahiers d'avril et d'août 1853; sur la Description de l'Égypte de Makrizi, *ibid.* cahier de juin 1856;

2° Histoire. Mémoire historique sur la vie d'Abdallah-ben-Zobaïr, 1832, extrait du *Journal asiatique;* mémoires divers, extraits du même recueil, 1837; Observations géographiques et historiques sur les Kalmouks, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1839. Ce mémoire est relatif à la horde des Kalmouks qui vint jusqu'en Égypte en l'an 695 de l'hégire; articles nombreux sur l'ancienne histoire de Perse, les Arsacides, les Sassanides, sur les origines de la langue persane, le pehlevi, le parsi, sur le Schahnameh, *Journal des Savants*, 1838, 1840, 1841, 1842; articles sur les Seldjoucides, sur Tabari, *ibid.* cahier de septembre 1844, et sur Mirkhond, *ibid.* cahiers de mars et de juillet 1843; sur Ibn-Khaldoun, *ibid.* cahier d'avril 1844; articles sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, *ibid.* cahiers d'août 1849, et de mars et juillet 1850;

3° Littérature. Mémoire sur Meidani et son recueil de proverbes, *Journal asiatique*, mars 1828; autre mémoire sur le même sujet, *ibid.* 1838; Mémoire sur le Kitab-al-Agani, *ibid.* 1837 : quelques-unes des chansons arabes y sont traduites; Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux, *ibid.* 1838;

4° Philologie. Article sur un glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1848; articles sur la grammaire persane, *ibid.* cahiers de novembre 1852, de juin et octobre 1853. En 1842, M. Ét. Quatremère publia une Chrestomathie turque, avec une traduction;

5° Sciences. Articles sur les prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-Beg, *Journal des Savants*, cahier de septembre 1847, et cahier de juin 1848. Dans ce second article, M. Étienne Quatremère a donné la fameuse description de Samarkand par le sultan Baber; article sur la jurisprudence musulmane et sur Khalil-ben-Ishak, *idem*, cahier de novembre 1849.

Cette note, toute longue qu'elle est, n'est certainement pas complète, et il

Membre de la commission des travaux littéraires à l'Académie des inscriptions, M. Étienne Quatremère s'était chargé des historiens arabes et arméniens dans la Collection des historiens des croisades. Il devait aussi publier, dans les Mémoires de la savante compagnie, les prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, dont il n'a pu donner que le texte arabe.

On peut voir, par les détails qui précèdent, combien le génie de M. Étienne Quatremère eût été propre aux travaux de lexicographie, dans lesquels la mémoire, l'exactitude, l'assiduité, jouent un rôle si utile. Il l'avait lui-même senti; et, dans son premier ouvrage de 1808, il annonçait un dictionnaire copte déjà fort avancé, et qu'il aurait tiré de tous les manuscrits coptes de la Bibliothèque impériale, dépouillés jusqu'au dernier mot. Durant toute sa carrière, il a élaboré un grand dictionnaire pentaglotte, arabe-persan-turc-oriental-syriaque et copte. Mais la difficulté de faire imprimer ce gigantesque ouvrage l'avait amené à proposer la publication séparée de ces cinq dictionnaires; et, il y a quelques années, il avait fait composer une feuille d'essai d'un dictionnaire arabe-français. Malheureusement il ne fut pas donné suite à cette publication, qui peut-être aurait fait oublier celle de Méninski. On a retrouvé dans les papiers de M. Quatremère les éléments de ces dictionnaires sur de petits bulletins, mais une longue révision eût été encore nécessaire, à ce qu'il paraît, avant de les livrer à l'impression. L'auteur avait communiqué une bonne partie de ces documents à M. l'abbé Glaire, son ami, et le confident de ses travaux pendant plus de trente ans.

On devra trouver aussi, dans les papiers de M. Étienne Quatremère, d'immenses travaux sur le règne de Louis XIV. Il se flattait quelquefois, devant ses amis, d'avoir lu tout ce qui était inédit dans nos dépôts publics sur ce grand règne. M. Quatremère ne pensait pas sans doute à en devenir jamais l'historien. Mais, avec les puissantes facultés de travail dont il était doué, il est probable qu'il a découvert une foule de pièces précieuses, que d'autres mains plus heureuses que les siennes pourront mettre à profit.

serait possible, sans doute, de citer encore plus d'un travail de M. Étienne Quatremère qui n'est point rappelé ici. On a cru devoir y mentionner de simples articles, comme on y mentionne les mémoires et les livres. C'est que les articles de M. Ét. Quatremère étaient aussi approfondis que des ouvrages, et qu'il y déposait le fruit de ses recherches antérieures sur les objets traités par les auteurs qu'il critiquait. On peut dire qu'il n'était jamais surpris; et, quelle que fût la matière dont il avait à s'occuper, il avait toujours une masse de matériaux tout disposés; il ne lui restait qu'à les produire selon l'occasion, sans donner à la forme une attention très-grande.

Cette notice sur M. Étienne Quatremère serait trop incomplète, si l'on n'y parlait point de ses qualités morales. Comme M. Quatremère a vécu toujours très-retiré, le monde en général l'a peu connu, et ne l'a peut-être point jugé avec assez de justice et d'impartialité. Cependant M. Quatremère a donné l'exemple, durant sa vie entière, des vertus les plus solides et les plus rares. Dans nos temps de trouble et de mobilité, sa foi politique est restée inviolable comme sa foi religieuse. Il a consacré toutes ses forces à des labeurs qui n'ont pas discontinué un seul jour, et dont l'excès a parfois compromis sa santé[1], surtout dans sa jeunesse. Tout entier à ses études, rien ne lui a été plus étranger que l'esprit d'agitation ou de brigue. Les honneurs littéraires sont venus le trouver plutôt qu'il ne les a cherchés[2]; et, s'il en a désiré quelques-uns, c'est qu'il y regardait plutôt les devoirs qu'ils lui imposaient que les avantages qu'il en devait retirer. Il se traitait dans ce cas lui-même comme il aurait pu traiter son prochain; et on l'a vu même parfois mettre aux intérêts d'autrui une chaleur qu'il n'aurait jamais mise aux siens[3]. Il a eu des amis peu nombreux, il est vrai, mais constants et dévoués, parce que son commerce était pour eux aussi sûr qu'affectueux[4]. Dans le sein de sa famille, il était aimé au moins autant que vénéré et admiré. On sera étonné sans doute d'apprendre qu'au dire unanime des siens, le fond de son caractère était la gaieté; et, dans les temps d'épreuves, il contribua beaucoup, par la sérénité de son âme, appuyée sur une pieuse résignation, à soutenir le courage et les espérances de ceux avec qui il vivait. Dans les petites fêtes de l'intérieur, il prenait très-franchement sa part de la joie commune; et il se mêlait sans peine aux jeux de l'enfance, dont il aimait à se voir entouré. Sa conversation très-variée, grâce à ses lectures si diverses et à sa mémoire imperturbable, animait les réunions, en même temps qu'elle instruisait ses jeunes auditeurs[5].

[1] Vers l'âge de vingt et un ans, M. Ét. Quatremère tomba très-malade par suite d'un travail trop assidu. Sa mère le crut attaqué de la poitrine; les médecins la rassurèrent en ordonnant au jeune homme de s'appliquer moins. — [2] C'est ainsi qu'il a été nommé membre de l'Académie de Munich, qui ne voulut point voter pour lui dans les formes ordinaires, et l'élut d'une acclamation unanime. — [3] Quand, à la mort d'Abel-Rémusat, en 1832, on pensa quelques instants à supprimer la chaire de chinois, M. Étienne Quatremère la défendit avec une vivacité qui lui était peu ordinaire. Voir aussi sa défense de M. Silvestre de Sacy, contre quelques attaques injustes, *Journal des Savants*, cahier de mars 1847, pages 163 et 179. — [4] Ses parents ont même remarqué qu'à mesure qu'il avançait en âge il devenait de plus en plus affectueux pour eux et pour ses amis. C'est ce qui doit se passer dans les âmes bien faites; c'est comme un pressentiment et un regret du prochain adieu. — [5] Dans les fêtes de la famille, il faisait souvent des chansons fort plaisantes.

Fidèle aux exemples de son père et de sa mère, comme aux préceptes de la religion, il était très-charitable, et cachait ses aumônes, dont on n'a bien connu l'étendue qu'après sa mort.

Qu'a-t-il manqué à M. Étienne Quatremère pour que ses qualités excellentes et ses vertus fussent appréciées au dehors comme elles l'étaient autour de lui? Peut-être n'a-t-il point cultivé la société dans la mesure où il convient de le faire, non pas seulement pour les autres, mais pour soi. Il est permis d'aimer passionnément les livres, surtout quand on en tire tant de trésors; mais il n'est pas bon de ne communiquer qu'avec eux. C'est surtout avec ses semblables que l'on vit; et, quand on sait prendre leur commerce comme il doit être pris, on peut leur donner beaucoup, sans rien retrancher au devoir, et même à la règle la plus rigoureuse. Il ne faut point porter dans les relations du monde l'âpreté que l'on met aux labeurs solitaires du cabinet; les habitudes y sont autres et l'on doit avoir assez de souplesse et de sociabilité pour contracter ces habitudes, qui, après tout, n'ont rien de bien pénible. Il faut, dans les rapports du dehors, une facilité d'humeur qui est aussi un devoir, parce que, sans elle, la vie commune n'est point possible. Ce ne sont pas même des concessions qu'on a mutuellement à se faire; c'est un certain abandon de bienveillance sympathique, que les hommes se doivent entre eux. M. Étienne Quatremère avait certainement tous ces sentiments dans le cœur; mais il ne les montrait point assez; et il ne s'était pas donné suffisamment la peine de les exercer en lui.

Cette lacune, la seule peut-être qu'on pût regretter dans une nature aussi estimable et aussi digne, a voilé bien des qualités que sans elle on aurait prisées davantage. Mais ce défaut tenait sans doute, dans M. Quatremère, aux premières années de son existence si rudement éprouvées, à l'influence d'un travail incessant, qui ne laissait point même de place au repos indispensable, et peut-être aussi à l'influence secrète de la race[1]; il n'était pas le seul, dans sa famille, à ce qu'il paraît, qui aimât démesurément la solitude. Pour lui, elle s'accroissait encore par le célibat, qu'il a gardé, bien qu'il eût songé au mariage.

On ne signalerait point ici de telles particularités de caractère, si elles n'avaient eu des conséquences scientifiques. Nous sommes persuadé que, si M. Étienne Quatremère avait tenu davantage au monde, il se

Dès l'âge de quatorze ans, il avait fait des vers; il lisait beaucoup les poëtes et on peut voir dans ses articles les plus sérieux des citations très-fréquentes de vers français. — [1] L'illustre M. Quatremère de Quincy, dont M. Étienne Quatremère était le cousin, avait l'habitude de s'isoler encore bien plus que lui, et sa famille même, quoiqu'il fût très-bon pour elle, ne l'abordait pas sans difficulté.

serait efforcé aussi, pour lui plaire, de donner à ses écrits une forme plus achevée et plus acceptable. L'érudition peut toujours avoir une élégance qui lui est propre, et qui résulte surtout de l'heureuse disposition des matières et des idées. Ce soin doit être de règle, non point en vue du succès, qu'on peut très-bien dédaigner, mais en vue du résultat qu'on veut toujours atteindre, même quand on s'adresse au public le plus restreint et le plus savant. On ne doit jamais oublier, du moment qu'on écrit, l'excellent précepte de La Bruyère : « Quand le philosophe donne quelque tour à ses pensées, c'est moins par une vanité « d'auteur que pour mettre une vérité qu'il a trouvée dans tout le jour « nécessaire pour faire l'impression qui doit servir à son dessein. » Il est d'autant plus regrettable que M. Étienne Quatremère n'ait pas songé à prendre cette peine, qu'elle lui eût été très-facile, et la forte culture littéraire de son esprit l'y aurait beaucoup aidé.

Une autre conséquence plus grave peut-être, c'est la manière dont M. Étienne Quatremère a compris et pratiqué la critique. Rien n'était plus loin de son intention que de blesser ceux dont il examinait les livres. Il a répété souvent et avec une pleine sincérité qu'il n'agissait que « dans le seul intérêt de la vérité et sans aucun esprit de système[1]. » C'était parfaitement vrai, et il ne voulait que soumettre aux savants auteurs dont il s'occupait des remarques utiles. Mais, quand on signale aux gens leurs erreurs, ou ce qu'on croit leurs erreurs, il faut apporter dans ces avis délicats, donnés en face du public, les plus grands ménagements. Avec quelque autorité que l'on parle, il faut bien peser toutes les expressions et toutes les nuances. Autrement on suscite les aigres discussions de la polémique, qui servent bien rarement le progrès réel de la science, et qui peuvent compromettre la dignité des caractères. Mais, quand on connaît bien les hommes pour avoir vécu avec eux, et que l'on comprend leurs susceptibilités, d'ailleurs très-naturelles, on a des formes plus indulgentes; sans rien enlever aux droits de la critique, on rend ces droits plus forts en ne les appliquant qu'avec réserve et circonspection.

Mais ces taches, qu'ont pu remarquer quelques contemporains, disparaîtront pour la postérité. Elle ne connaîtra de M. Quatremère que ses immenses et consciencieux labeurs. Il laissera, comme on l'a dit[2], une trace immortelle. Il n'a travaillé presque jamais que sur l'inédit;

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1845, page 422, et cahier de décembre 1846, page 745. — [2] Voir l'article de M. Ernest Renan dans le *Journal des Débats* du 20 octobre 1857.

et, dans les sujets qu'il a traités, ses investigations sont des documents de première main, et des sources abondantes et sûres.

M. Étienne Quatremère est mort le 18 septembre 1857. Selon son habitude, dès six heures du matin il avait donné ses ordres à la vieille servante qui le soignait depuis trente ans; vers sept heures, il allait se lever lorsqu'il fut atteint d'une apoplexie foudroyante. On ne s'aperçut de la catastrophe qu'une ou deux heures plus tard; et il est certain que le secours, fût-il venu sur-le-champ, n'eût pas été plus efficace. La santé de M. Étienne Quatremère causait depuis quelque temps d'assez graves inquiétudes à ses amis. Le médecin lui avait donné les plus sérieux avertissements, dont il n'avait pas cru devoir tenir compte. Comme, en général, M. Quatremère s'occupait fort peu de lui-même, il négligea cet avis, comme il en avait négligé tant d'autres. Mais la mort, quelque rapide qu'elle ait été, ne l'a pas surpris; et des âmes telles que la sienne sont toujours prêtes à paraître devant Dieu. Lorsqu'on entra dans sa chambre, on le trouva le calme peint sur tous les traits, et les yeux tournés vers son crucifix, qui avait eu certainement sa dernière pensée.

M. Étienne Quatremère n'avait pas voulu qu'on prononçât de discours sur sa tombe; et l'Institut a dû se taire par respect pour cette volonté suprême. Mais le *Journal des Savants* n'était point tenu au même silence, et nous nous sommes fait un devoir de rendre hommage à la mémoire de notre regretté confrère.

M. Étienne Quatremère laisse une bibliothèque considérable et parfaitement composée, de près de 40,000 volumes imprimés et de plusieurs centaines de manuscrits. C'est encore un service qu'il aura rendu à la science. M. Étienne Quatremère laisse aussi une foule de travaux inédits, dont quelques-uns, comme le chapitre du Palmier, de l'*Agriculture nabatéenne*, étaient tout prêts pour l'impression. Le public est en droit d'attendre que ces travaux lui seront communiqués quelque jour par les soins pieux des amis et des élèves de M. Quatremère.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 13 novembre 1857, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Alfred Maury en remplacement de M. Dureau De la Malle, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 14 novembre 1857, M. Achille Fould a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Pradel, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Philosophie écossaise, par M. Victor Cousin, troisième édition. — *Philosophie de Kant*, par M. Victor Cousin, troisième édition. Paris, librairie nouvelle, 1857, deux volumes in-8° de XII-527 et XII-412 pages. — Ces deux volumes, réunis aux *Premiers essais de philosophie* et à la *Philosophie sensualiste*, déjà annoncée dans ce journal, complètent la nouvelle édition, revue et augmentée, du *Cours de philosophie* de M. Cousin. L'éminent écrivain a soumis à une révision attentive toutes les leçons qui composent ce cours, dont la rédaction paraît désormais définitive. Le volume consacré à la philosophie écossaise est précédé d'un avertissement, dans lequel M. Cousin, après avoir rendu justice au génie de Reid, le loue spécialement d'avoir élevé si haut le bon sens et mis à son service tant de pénétration, de finesse et de profondeur, et confirme de tout point le jugement qu'il en avait porté en 1819. Moins favorable à la métaphysique de Kant, « On trouvera, dit-il dans la

« préface du volume qu'il lui consacre, notre appréciation peut-être un peu sévère. « Nous sommes forcé d'avouer qu'aujourd'hui nous la ferions plus sévère encore. « Car, plus nous avançons dans la vie, plus nous préférons le sens commun au génie « lui-même, et les grandes voies où marche l'humanité aux sentiers détournés qui « trop souvent aboutissent à des précipices. A notre âge, au lieu de se laisser « éblouir à l'éclat des systèmes, on les juge avec une austère équité, en reportant « ses regards, de ces copies brillantes, et toujours imparfaites sur leur immortel et « indéfectible exemplaire, la nature humaine. »

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet; suite de la seconde partie. Modifications subies par les éléments primitifs dont s'est formée la langue française. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1857, in-8° de v-561 pages. — Ce volume complète la publication de l'ouvrage important qui a valu à M. de Chevallet le prix de linguistique fondé par Volney. L'auteur y traite des changements qui se sont produits dans l'ordre des faits appartenant à la grammaire, et subdivise son travail en trois chapitres ainsi intitulés : I. Modifications relatives aux formes grammaticales des mots variables et aux autres accidents grammaticaux propres à cette même espèce de mots; II. Modifications relatives au sens et à la structure des mots invariables; III. Modifications relatives aux règles de la syntaxe.

Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie, publiés par M. Félix Bourquelot, professeur adjoint à l'École des chartes, membre de la Société des Antiquaires de France. Paris, Imprimerie impériale, 1857; deux volumes in-4°, ensemble de LXXII-1194 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série, histoire politique.) — La publication des mémoires de Claude Haton, curé du Mériot, près de Provins, vient ajouter de précieux renseignements à ceux que fournissent déjà, pour l'étude de la seconde moitié du XVIe siècle, les documents compris dans la collection du ministère de l'instruction publique. Bien qu'écrits en partie au point de vue local, ces mémoires donnent une idée exacte des hommes et des choses de cette grande époque. On y trouve un tableau fidèle de l'influence que les actes du Gouvernement et ceux des grands seigneurs ont eue sur la marche générale des affaires publiques, sur l'état de la France, sur le bien-être des populations; ils font connaître la manière dont les faits ont été appréciés et jugés dans les provinces par les contemporains, la nature des impressions que les événements ont laissées dans les masses. « Le récit de Claude Haton, dit M. Bourquelot, est une sorte de version populaire de l'histoire des quarante années de luttes intestines dont la France a été le théâtre au XVIe siècle, un écho des bruits répétés par les mille voix de l'opinion sur les auteurs du drame, pendant les règnes de Henri II, de Charles IX et de Henri III. » L'éditeur a dû faire, dans le texte du manuscrit, d'assez nombreuses suppressions; il a écarté les actes officiels qui avaient déjà pris place dans d'autres recueils, les récits contenant des faits racontés ailleurs plus complétement et par des gens mieux informés, les particularités d'un intérêt purement local; mais, pour que les curieux puissent toujours retrouver une trace des faits supprimés, il a résumé dans une analyse exacte les passages qui n'ont pas paru de nature à être reproduits intégralement. M. Bourquelot a donné à cette publication tout le soin qu'on devait attendre de son érudition consciencieuse. Une ample introduction, placée en tête du premier volume, contient, après un aperçu de quelques documents inédits concernant l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle, la vie de Claude Haton, l'examen de ses mémoires et

l'exposé du plan de sa publication. Des notes indiquent les ouvrages qui peuvent servir à rectifier ou à compléter les assertions de l'auteur; dans un appendice, on trouve des lettres, des morceaux inédits ou peu connus qui se rapportent aux événements racontés par Claude Haton; enfin, le second volume est terminé par un index des noms de lieux et de personnes, et par un tableau des phénomènes météorologiques et astronomiques relatés dans le corps du livre.

La chronique d'Enguerran de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444), publiée par la Société de l'Histoire de France, par L. Doüet-d'Arcq, tome premier. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, librairie de Mme Ve Jules Renouard, 1857, in-8° de XXIII-416 pages. — La publication d'une édition critique de la Chronique de Monstrelet, si exacte et si utile pour la connaissance approfondie des événements de la première moitié du XVe siècle, n'est pas un des moindres services que la Société de l'Histoire de France aura rendus aux études historiques. En tête du tome premier, on trouve une préface dans laquelle l'éditeur, M. Doüet-d'Arcq, après avoir rendu compte de ses recherches sur la biographie assez peu connue d'Enguerran de Monstrelet, donne la description du manuscrit dont il a fait usage pour établir le texte de cette nouvelle édition. Viennent ensuite les cinquante premiers chapitres du premier livre de la Chronique, comprenant les années 1400-1408. Un appendice, placé à la fin du volume, reproduit, d'après l'original conservé au trésor des chartes, des lettres de rémission accordées, en 1424, par Henri VI, roi d'Angleterre, à Enguerran de Monstrelet, capitaine du château de Frévent, personnage qui, suivant M. Doüet-d'Arcq, serait le même que l'auteur de la Chronique. Le texte de Monstrelet comprendra plusieurs volumes et sera suivi de pièces justificatives, de notes, d'éclaircissements et de tables étendues.

La Société de l'Histoire de France vient aussi de publier son *Annuaire historique* pour 1858. Librairie Renouard, in-12 de 280 pages. Outre le règlement de la Société et la nomenclature de ses membres, on y trouve la suite et la fin de la liste générale des saints, disposée dans l'ordre du calendrier, d'après le martyrologe universel, de Chastel, liste dont le commencement a paru dans l'Annuaire de 1857.

Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen, suivi de mélanges relatifs à la Normandie, par Léon de Duranville. Rouen, imprimerie de Péron; Paris, librairie d'Aubry, 1857, in-8° de 471 pages. — Outre une histoire très-développée de la forteresse et de l'abbaye de la côte Sainte-Catherine, près Rouen, on trouve dans cet ouvrage des recherches sur les châteaux bâtis à Rouen par Rollon, Richard Ier, Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre Henri V, et une description de l'ancienne enceinte murale de cette ville. Les *Mélanges* qui forment la seconde partie du volume renferment des études sur l'*Histoire et chronique de Normandie*, sur les antiquités rouennaises et sur le séjour des Normands dans le Beauvoisis.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Deuxième série, tome Ier. Angoulême, imprimerie de J. Lefraise, 1857, in-8° de 434 pages. — Après les procès-verbaux des séances de la société, on trouve dans ce volume : Des notes archéologiques sur les démolitions à faire dans le quartier Saint-Pierre de la ville d'Angoulême, par M. Charles de Chancel; Une bibliothèque de livres introuvables, par M. Eusèbe Castaigne; Notice sur les archives départementales de la Charente, par M. Alexis de Jussieu, archiviste; Notes biographiques et littéraires sur Jean Bastier de la Péruse, par M. Ath. Mourier; Isabelle d'Angoulême ou la comtesse-reine, par M. Marvaud; Six chansons populaires de l'Angoumois, recueillies et an-

notées par M. Eusèbe Castaigne; Notice sur les assemblées de protestants qui eurent lieu en France, à la suite de la conversion de Henri IV jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes, par M. A. de Jussieu; Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, recueillies et publiées avec de nombreux éclaircissements, par M. E. Castaigne.

Études assyriennes. Textes de Babylone et de Ninive développés et interprétés par Jules Oppert. Livre premier. *Inscription de Borsippa,* relative à la restauration de la Tour des Langues, par Nabuchodonosor, roi de Babylone. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-8° de 200 pages. — Cette publication est très-digne de l'attention des savants, puisqu'elle présente, pour la première fois, le déchiffrement, l'analyse grammaticale et l'interprétation d'une inscription assyrienne. Toutefois la critique ne peut, jusqu'à présent, porter un jugement définitif sur le système de lecture et d'interprétation adopté ici, M. Jules Oppert ne donnant pas encore, dans cette première étude, la preuve de la valeur qu'il attribue à chaque signe cunéiforme. Dans un travail plus étendu, et qui sera prochainement publié, l'auteur, après avoir soumis à la critique les quatre-vingt-dix noms propres fournis par les inscriptions assyriennes des Achéménides, se propose d'en déduire les valeurs syllabiques attachées aux caractères, et en grande partie déjà connues par les travaux de MM. de Saulcy, Hincks et Rawlinson. Il expliquera ensuite la nature et l'origine des caractères cunéiformes, et donnera, comme base de l'explication des textes, une analyse rigoureuse des inscriptions assyriennes des rois perses, partout où l'original arien aura pu le guider.

Cours d'économie politique fait au collége de France par M. Michel Chevalier, membre de l'Institut. Deuxième volume; seconde édition refondue et considérablement augmentée. *Leçons.* Paris, librairie de Capelle, 1858 (1857) in-8° de VIII-636 pages. — Ce volume, qui paraît sous le titre de seconde édition, est en réalité, de même que le premier publié en 1855, un ouvrage complétement refondu. Le cadre général est cependant demeuré le même, en ce sens qu'il traite des mêmes sujets. On y trouvera donc, comme dans la première édition : 1° la comparaison entre les différentes voies de communication; une suite de questions relatives aux moyens d'exécution des travaux publics et spécialement celle de l'exécution par l'État ou par les compagnies, et celle du meilleur système à suivre à l'égard de ces dernières; 2° l'exposé du système d'application des troupes aux travaux publics dans le passé et dans les temps modernes; l'auteur traite, en même temps, d'une manière plus générale, des rapports qui peuvent exister entre l'organisation des armées et la production de la richesse; 3° les éléments d'organisation que présente actuellement l'industrie et les éléments nouveaux qui pourraient y être introduits. Ce cadre a été, toutefois, élargi par l'addition d'une série de cinq leçons sous le titre générique du *bon marché.* L'auteur a mis toutes les parties de son travail au courant des progrès de la science, et, pour épargner au lecteur la peine de comparer les résultats indiqués dans le texte avec ceux qui seraient consignés dans des notes séparées, il a fait la supposition qu'il professait en 1857, et a donné, dans le courant même des leçons, les chiffres relatifs au moment présent.

PAYS-BAS.

Abul-Mahasin ibn Tagribardi annales, ouvrage publié par M. Juynboll, professeur de langues orientales à Leyde. Texte arabe. Tome premier, Leyde, in-8°. — Aboul-

Mahassen (Djemal-Eddin-Youssouf, fils de Tagribardi), est un écrivain arabe d'Égypte du xve siècle de l'ère chrétienne. A cette époque, la Syrie et l'Égypte étaient réunies sous la domination des sultans mamelouks; Aboul-Mahassen lui-même, à en juger par le nom de son père, descendait d'un de ces esclaves achetés sur les bords de la mer Noire ou de la mer Caspienne, et qui devenaient quelquefois les souverains du pays. Né à Alep, où son père était émir, Aboul-Mahassen alla s'établir au Caire, où il fut élevé à la même dignité. Il paraît avoir exercé à la fois des fonctions civiles et militaires; du moins il déclare lui-même avoir réuni « les avantages de la plume et de l'épée. » Entre autres ouvrages, il a composé une histoire fort étendue de l'Égypte et de la Syrie, sous le titre de *Livre des étoiles resplendissantes.* C'est l'œuvre dont M. Juynboll a entrepris la publication; le récit commence à la conquête de l'Égypte par les musulmans, l'an 20 de l'hégire (641 de J. C.), et ne s'arrête qu'au milieu du xve siècle de notre ère. Cet ouvrage est rédigé sous forme de chronique, c'est-à-dire que les événements sont présentés année par année. A la fin de chaque année on trouve une notice plus ou moins développée des personnages qui sont morts dans l'année et qui ont marqué dans la religion, dans les lettres, etc. C'est, en plusieurs endroits, une simple compilation; mais on y trouve une multitude de faits qui ne sont pas ailleurs. L'ouvrage jouit d'une telle estime en Orient, que l'auteur a été appelé, par excellence, le *Chroniqueur de l'Égypte.* Du reste, il n'y est pas seulement question de l'Égypte; Aboul-Mahassen s'occupe aussi des faits qui se sont passés en Syrie, et, en général, de tous les événements notables qui ont eu lieu dans les pays soumis à l'islamisme. Ce volume s'étend jusqu'à l'année 254 de l'hégire (868 de J. C.), au moment de l'avénement des Toulounides. Le deuxième volume, qui ne tardera pas à paraître, continuera le récit jusqu'à l'année 365 (975 de notre ère), époque de l'établissement des califes fatimites. Le texte arabe, très-étendu, sera suivi d'une traduction latine; aussi l'ouvrage comprendra-t-il un assez grand nombre de volumes, qui seront donnés successivement. En attendant qu'on puisse juger cette publication dans son ensemble, on ne peut douter de son importance. Le sujet par lui-même est digne d'intérêt; le livre a été composé par un écrivain haut placé, qui a profité, pour bien faire, et des ouvrages du même genre rédigés avant le sien, et des avantages que lui donnait sa position personnelle; quant à l'éditeur, c'est un homme qui, depuis longtemps, a fait ses preuves de zèle, d'intelligence et de savoir. Cette édition est faite d'après les exemplaires de la Bibliothèque impériale de Paris, qui, de toutes les bibliothèques de l'Europe, paraît être la mieux pourvue des divers écrits d'Aboul-Mahassen.

TABLE.

Pages.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle. (1er article de M. Hase.) 665

Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert; — Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par M. Ch. Grandgagnage. (2e article de M. Littré.) 676

Clef inédite du Grand Cyrus. (3e article de M. Cousin.) 689

Notice sur M. Étienne Quatremère. (Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 708

Nouvelles littéraires 724

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1857.

Tables de la lune, construites d'après le principe newtonien de l'attraction universelle, par P. A. Hansen, directeur de l'observatoire ducal de Gotha. 1 vol. in-4° de 511 pages, publié aux frais du Gouvernement britannique. Londres, 1857.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, les géomètres étaient parvenus à faire dériver du principe de l'attraction newtonienne, non-seulement toutes les inégalités des mouvements de la lune que les astronomes avaient jusque-là constatées, mais beaucoup d'autres encore dont ils n'avaient pas, et dont ils n'auraient jamais, par la simple observation, réussi à reconnaître l'existence et à démêler les rapports. Cet immense développement de la mécanique céleste, commencé par Clairaut, d'Alembert, et Euler, s'était glorieusement continué et accru, par les travaux de Lagrange et de Laplace, dignes successeurs de ces hommes de génie. Le mouvement scientifique, qui portait alors les esprits vers ces grands objets où tant de découvertes étaient à faire, avait été puissamment entretenu et dirigé par une suite de prix que proposait annuellement l'Académie des sciences pour appeler les géomètres étrangers à y concourir. Elle devait les fonds de ces prix à la générosité d'un magistrat français, M. Rouillé de Meslay qui en 1714 lui avait légué une somme de 125000 francs, dont la rente annuelle devait être employée à cette destination spéciale. La grande influence

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 601.

que cette fondation a exercée, sur l'avancement de l'astronomie théorique, mérite que l'on n'oublie jamais le nom de son auteur[1].

Quand on se crut assuré d'avoir établi la théorie mathématique des mouvements de la lune dans leur entière généralité, en considérant ce satellite au point de vue abstrait d'un corps soumis aux attractions simultanées de la terre et du soleil, on s'occupa de perfectionner les données d'observation qu'il est nécessaire d'introduire dans cette théorie, afin qu'elle s'adapte spécialement aux conditions d'existence de notre lune réelle. Cette nécessité résulte de l'universalité d'expression qui est propre à la langue algébrique. Lorsqu'on a écrit dans cette langue les conditions abstraites d'un problème particulier de mécanique ou de géométrie, que l'on a en vue de résoudre, le même énoncé symbolique embrasse généralement une infinité d'autres problèmes auxquels on n'avait pas songé, qui s'identifient avec celui-là dans leurs conditions mathématiques, quoiqu'ils s'en distinguent essentiellement dans leurs applications. Ainsi, quand on forme les équations différentielles qui expriment les conditions de mouvement auxquelles la lune est soumise pendant chaque intervalle de temps infiniment petit, ces équations conviennent à tous les problèmes où l'on considérerait le mouvement d'un corps libre attiré par deux autres. Pour les restreindre à notre satellite, il faut d'abord spécifier que, dans les circonstances particulières qu'on a en vue, l'attraction exercée par l'un de ces corps, qui sera le soleil, est toujours très-faible comparativement à l'attraction de l'autre, qui sera la terre. Mais, après cette restriction, les équations différentielles ne sont pas encore suffisamment particularisées. Car elles conviennent à toutes les lunes possibles, qui circuleraient autour de la terre dans des ellipses troublées, dont les grandeurs, les excentricités, les inclinaisons sur l'écliptique, et les positions dans l'espace à un instant donné, seraient quelconques. On les rapproche de la réalité, en admettant que les excentricités de ces ellipses et les inclinaisons de leurs plans sur l'écliptique sont très-petites, ce qui est le cas de notre lune. Avec ces limitations, jointes à la faiblesse convenue de l'attraction perturbatrice, on parvient à obtenir les intégrales qui expriment, pour un temps quelconque, les lois du mouvement de l'astre troublé; non pas à la vérité sous une forme explicite, à quoi l'analyse mathématique n'est pas parvenue encore, mais par des séries, ordonnées suivant les puissances ascendantes des quantités que

[1] Une copie authentique du testament de M. Rouillé de Meslay, est conservée dans la bibliothèque de l'Institut.

l'on a supposées très-petites. Toutefois, ces expressions conviendraient encore à une infinité de satellites possibles de la terre. Pour qu'elles s'appliquent particulièrement à notre lune, il faut y introduire les éléments spéciaux de l'ellipse *moyenne* qu'elle décrit en réalité, abstraction faite de toutes les inégalités temporaires qui l'en écartent occasionnellement. Il faut aussi attribuer au demi-grand axe de cette ellipse, à son excentricité, à l'inclinaison de son plan sur l'écliptique, les valeurs numériques, qu'ils ont effectivement. Il faut, en outre, spécifier quel est, *à une époque donnée*, le lieu moyen de ses nœuds, de son apogée, et quelle est aussi, à cette même époque, la place moyenne que la lune réelle y occupe, en la supposant soustraite à toutes les inégalités temporaires qui écartent son mouvement de l'uniformité, place qui se définit par la grandeur de l'arc que l'on appelle sa longitude moyenne. Or ces six éléments spécifiques ne peuvent être conclus que des observations, en dépouillant celles-ci de toutes les inégalités temporaires qui les affectent, et qu'il faut supposer théoriquement connues. Cette détermination est particulièrement difficile pour les trois derniers qui varient progressivement avec le temps. Car, s'il existe dans le mouvement de la lune quelque inégalité à période très-longue, dont la théorie n'ait pas donné connaissance, la variabilité de ses effets ne sera pas physiquement sensible pendant le petit nombre d'années qu'embrassent les observations de la lune dont l'exactitude est assurée. Alors ils se présenteront dans les calculs avec un caractère uniformément progressif, qui les associera faussement aux éléments moyens, lesquels s'en trouvant viciés, devront rendre en peu de temps fautives, les tables où on les a employés. Cet inconvénient s'était promptement manifesté dans les tables de Mayer, même après les corrections que Mason y avait faites. Ces tables, qui, en 1692, donnaient les longitudes de la lune trop faibles en moyenne seulement de 2″, les donnaient déjà trop fortes de 45″ en 1793, et leurs erreurs devaient continuellement s'accroître. C'est pourquoi, en 1798, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, proposa pour sujet de prix la question suivante : Fixer, par 500 observations au moins, les valeurs à une époque donnée, ou comme on dit en langage astronomique, *les époques* de la longitude moyenne de la lune, de son apogée, de ses nœuds. Le prix fut partagé entre A. Bouvard astronome français, et Tobie Burg astronome adjoint à l'observatoire impérial de Vienne. Tous deux avaient fait plus que l'on n'avait espéré. Car ils avaient déterminé les valeurs demandées des trois éléments, non-seulement pour l'époque présente, mais aussi pour le commencement du XVIIIe siècle; ce qui, joint aux évalua-

tions intermédiaires déjà acquises, attestait la variabilité de ces valeurs et décelait ainsi l'existence d'inégalités encore inconnues qui les altéraient. Laplace réussit à en découvrir plusieurs; et comme Burg, au lieu de 500 observations, en avait fait concourir à ses déterminations plus de 3000, on pensa qu'avec cette masse de matériaux, et les nouveaux secours que fournirait la théorie, on pourrait attendre de lui des tables plus précises et plus durables que celles de Mayer. Dans cette vue le bureau des longitudes, sollicita et obtint en 1800, du gouvernement consulaire, l'autorisation d'ouvrir à cet effet un concours dont le terme n'était pas fixé, et auquel était attaché un prix de 3000 francs. Ces espérances ne furent pas déçues. Burg, depuis son premier succès, s'était appliqué à construire de nouvelles tables de la lune. Il mit tout son zèle à les perfectionner, les adressa au bureau des longitudes en 1802; et après un examen approfondi, sur un rapport détaillé, signé par Laplace, Lagrange, Mechain, et Delambre, on leur décerna le prix proposé. L'extrait de ce rapport ayant été lu devant le premier consul, il doubla spontanément la valeur du prix, et fit écrire à Burg, par son ministre Chaptal, pour lui offrir à Paris une position avantageuse, que l'attachement de l'astronome allemand pour sa patrie, le décida à ne point accepter. Plus tard, Burckhardt perfectionna encore les tables de Burg, leur donna une forme plus commode, les rendit plus précises; et, en 1816, d'après l'examen qu'en fit une commission, composée de Laplace, Delambre, Bouvard, Poisson, et Arago, il fut définitivement reconnu qu'elles leur étaient préférables. Le bureau des longitudes les fit imprimer, les adopta, et à son exemple presque tous les astronomes de l'Europe les ont employées depuis dans leurs calculs. Les nouvelles tables de M. Hansen sont les premières qui se présentent aujourd'hui avec une présomption d'autorité suffisante pour leur être préférées.

Ici, grâce au progrès de l'analyse mathématique, et surtout aux travaux persévérants de Laplace sur la théorie de la lune, la confection des tables de ce satellite entra dans une phase nouvelle qu'il est nécessaire de signaler.

A considérer le problème dans son abstraction, les six éléments spécifiques qui caractérisent l'orbite moyenne de la lune, sont les seules indéterminées qu'il faille emprunter aux observations. Et si on les suppose représentés par autant de symboles propres, toutes les inégalités des mouvements du satellite doivent résulter algébriquement du principe de l'attraction; non-seulement quant à la composition des arguments qui expriment les lois de leur variabilité, mais aussi quant à leur grandeur numérique absolue, en fonction des six éléments spéci-

fiques assignés à l'orbite moyenne. Or chaque inégalité a pour expression algébrique, le produit de deux facteurs : l'un est une fonction périodique, généralement le sinus ou le cosinus de l'arc variable qui exprime la loi de leur évolution. Celui-ci s'appelle l'*argument* de l'inégalité. L'autre facteur se compose d'une somme de termes, dans laquelle les éléments spécifiques de l'orbite moyenne du satellite, entrent combinés, avec ceux de l'astre perturbateur, et avec le rapport des moyens mouvements des deux corps. Cette somme s'appelle le *coefficient* de l'inégalité, qui, évalué en nombres, détermine sa grandeur absolue. Mais, dans l'état actuel de l'analyse mathématique, ces coefficients ne s'obtiennent que sous la forme de séries lentement convergentes, qu'il faut étendre très-loin, avec un excessif labeur, pour en obtenir l'évaluation, sinon complète, du moins suffisamment approchée pour l'application astronomique. Or ici l'on rencontre une difficulté toute particulière, qui a été, qui constitue encore, le plus dangereux écueil que l'on ait à franchir dans cette théorie. Pour que de telles séries soient utilement applicables, il faut que les termes qui les composent aillent en s'affaiblissant toujours à mesure qu'on les prolonge, de manière qu'au delà d'une certaine limite d'amplitude de leur évolution, ils deviennent insensibles aux observations et puissent être ultérieurement négligés. Pour obtenir ce résultat, on apprécie à l'avance, le degré de petitesse tant absolue que relative, des données symboliquement exprimées, qui entrent dans la composition des termes successifs, et l'on ordonne les développements suivant les puissances ascendantes des symboles qui les représentent. Dans la théorie de la lune, une de ces données régulatrices de l'approximation est le rapport du moyen mouvement du soleil à celui de la lune. Sa valeur numérique est à peu près égale à la $\frac{1}{13,4}$. Le symbole littéral qui le représente dans les développements est considéré comme étant *du premier ordre de petitesse*. On rapporte à ce même ordre, les excentricités des ellipses moyennes de la lune et du soleil, ainsi que l'inclinaison de l'orbite lunaire sur l'écliptique. La force perturbatrice exercée en moyenne par le soleil sur la lune est encore une donnée qui entre symboliquement dans ces calculs. Sa valeur numérique est égale au carré de la fraction qui exprime le rapport des moyens mouvements. C'est donc le carré de $\frac{1}{13,4}$ ou $\frac{1}{179}$. On considère celle-ci comme étant du *second ordre de petitesse;* et l'on range dans ce même ordre le rapport des distances moyennes de la lune et du soleil à la terre, dont la valeur numérique est environ $\frac{1}{400}$. On classe dans les ordres ultérieurs de petitesse, les carrés et les puissances supérieures de ces mêmes quantités; puis on ordonne les déve-

loppements analytiques, suivant les puissances ascendantes des symboles littéraux qui les désignent. Mais, après que les coefficients des inégalités sont ainsi obtenus jusqu'à un certain degré d'approximation analytique, quand on y remplace les symboles littéraux des données primitives par les valeurs numériques qui leur sont propres, elles se trouvent, dans beaucoup d'entre eux, tellement combinées, et associées à des facteurs numériques étrangers, qu'un ou plusieurs termes qui étaient analytiquement d'un certain ordre de petitesse en sont remontés à un ordre moindre, ce qui, pour ceux-là, détruit ou suspend la convergence supposée. De sorte qu'il faut alors prolonger le développement analytique plus loin, même souvent beaucoup plus loin, pour n'avoir plus à craindre de pareils retours dans les termes qu'on néglige, ce dont toutefois on peut seulement obtenir de fortes présomptions, et non pas la preuve rigoureuse. Ce fut par l'insuffisance d'un tel calcul approximatif que Newton trouva le mouvement théorique de l'apogée lunaire, moitié moindre qu'on ne l'observe, discordance qu'il évita soigneusement de signaler dans le livre des principes, de peur de compromettre le principe de l'attraction. La même chose arriva d'abord à Clairaut. Mais ayant poussé l'approximation à un terme de plus, il obtint une évaluation de ce mouvement beaucoup moins fautive, quoique non pas encore tout a fait complète. Plus tard, Laplace découvrit que les coefficients de certaines inégalités, qui, sous leur forme élémentaire, se présentent comme négligeables, s'accroissent ultérieurement par les intégrations dans des proportions telles, que les inégalités qu'ils affectent deviennent fort sensibles; et l'extraction de celles-ci dans le nombre immense de celles que l'analyse mathématique développe, rend leur recherche extrêmement épineuse. Par le sentiment instinctif de ces difficultés, les auteurs des meilleures tables lunaires, Mayer et Bürg, avaient seulement emprunté à la théorie de l'attraction, les arguments des inégalités jusque-là signalées; et ils représentaient leurs coefficients par autant de symboles littéraux, dont ils déterminaient les valeurs numériques, par la condition que les coordonnées de la lune ainsi exprimées, s'accordassent en moyenne, avec des milliers d'observations, les plus précises qu'ils pussent se procurer. Cette concordance d'ensemble s'obtenait par une méthode de compensation que Mayer avait imaginée, et qui s'emploie avec un égal succès dans toutes les recherches où l'on a besoin d'assujettir des formules théoriques à des résultats d'observation ou d'expérience. On l'appelle la méthode des équations de condition. Le temps parut arrivé où l'on pourrait débarrasser les tables lunaires de ce reste d'empirisme. C'est pourquoi en 1820, à la suggestion de La-

place, l'Académie des sciences proposa pour sujet du grand prix de mathématiques, la composition de tables lunaires, aussi exactes que celles qu'on avait jusque-là obtenues par le concours des observations et de la théorie, mais dans lesquelles les arguments, ainsi que les coefficients de toutes les inégalités, seraient entièrement déduits du principe de l'attraction, sans emprunter à l'observation d'autres données, que les six éléments spécifiques de l'orbite moyenne. Deux pièces furent couronnées. L'une avait pour auteur Damoiseau ancien officier d'artillerie rentré en France après l'émigration; l'autre MM. Carlini et Plana, géomètres astronomes, appartenant à l'Italie. Ces deux pièces remarquables diffèrent dans leurs formes, comme dans la diversité de talent et de hardiesse que leurs auteurs y ont apportées.

Damoiseau était un esprit dépourvu d'invention, mais doué d'une aptitude incroyable pour les calculs algébriques et numériques. Il suivit aveuglément la voie que Laplace avait adoptée dans le livre VII de la *Mécanique céleste;* mais il y poussa les calculs beaucoup plus loin, et l'on peut dire presque aussi loin qu'une tête humaine est capable de les conduire. Le but final de cette recherche, c'est d'obtenir les coordonnées vraies de la lune pour un temps quelconque assigné; par exemple d'obtenir la longitude vraie, exprimée par la longitude moyenne correspondante, plus une somme d'inégalités ne contenant comme elle d'autre variable que le temps. Mais, à l'exemple de Clairaut et de d'Alembert, Laplace trouva que les approximations devenaient plus sûres et plus rapides en renversant le problème. C'est-à-dire qu'il cherche d'abord la longitude moyenne, analytiquement exprimée par la longitude vraie, plus une somme d'inégalités dépendantes comme elle des lieux vrais de la lune et du soleil; puis, après avoir converti les coefficients de cette expression en nombres, il en tire l'expression de la longitude vraie en fonction du temps seul, par un procédé général de calcul appelé le *retour des suites*[1]. Damoiseau reprit toute cette succession d'opérations

[1] Ces développements direct et inverse donnent lieu, dans le langage astronomique, à des identités de dénominations qui s'appliquent en réalité à des quantités différentes; d'où résultent des équivoques d'interprétation contre lesquelles il est bon de se prémunir. Quand on développe d'abord la longitude moyenne en fonction de la longitude vraie et des inégalités qui l'affectent, toutes ces inégalités ont leurs arguments exprimés en éléments appartenant aux lieux *vrais* du soleil et de la lune. Mais, quand on retourne la série pour en retirer la longitude vraie en fonction de la longitude moyenne, les inégalités de celle-ci ont leurs arguments exprimés en éléments appartenant aux lieux *moyens* des deux astres. Or, dans l'un et l'autre cas, les principales inégalités se présentent avec des arguments de forme pareille, ce qui les a fait désigner par les mêmes noms, quoique les périodes de leur

directe et inverse de Laplace en leur donnant des développements immenses; n'y ajoutant ni explication ni raisonnement, n'éclaircissant aucun des pas difficiles que Laplace avait franchis en les laissant obscurs; faisant marcher de suite vingt, trente pages in-4° de formules et de nombres, sans offrir au lecteur une ligne de discours ni aucun moyen de vérification. Par cet effort prodigieux de patience, et d'instinct calculateur, il obtint les expressions des coordonnées vraies de la lune pour un temps quelconque, en étendant les approximations jusqu'aux quantités du quatrième ordre inclusivement, terme que l'on n'avait pas encore atteint; ce qui, dans l'évaluation de la longitude vraie par exemple porte le nombre des inégalités périodiques seules à près de 100, au lieu de 28, auxquelles l'expression théorique donnée par Clairaut était restreinte, toutes les autres y étant négligées, ou encore ignorées. Cet immense travail est imprimé dans le tome Ier des *Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie, lequel parut en 1827. Damoiseau en tira bientôt des tables numériques, pour l'usage des astronomes. Mais soit que, n'étant nullement observateur, il y ait employé des données trop peu précises, telles qu'on les possédait alors, sans les avoir personnellement vérifiées, soit que la forme de ses tables n'ait pas été trouvée assez commode, elles n'ont pas prévalu, dans la pratique, sur celles de Burckhardt.

évolution, ainsi que leur grandeur absolue, soient différentes. Je prends pour exemple celle que l'on appelle *la variation*. Elle a pour argument le double de la distance angulaire de la lune au soleil. Mais, dans le premier développement cette distance est celle de la lune vraie au soleil vrai; et dans le second celle de la lune moyenne au soleil moyen. Aussi ces arcs étant différents, sa grandeur absolue que son coefficient exprime, est différente. Ouvrez le mémoire de Damoiseau à la page 544 où se trouve le premier développement. Le coefficient de la *variation* est 1900″,94 ou 31′40″. Mais dans le second développement, pages 563 564, ce coefficient est 2370″ ou 39′30″. De là des équivoques continuelles, quand on se borne à désigner cette inégalité, ou toute autre, par son nom convenu, sans spécifier sous laquelle de ses deux formes on la considère. C'est à quoi il faut prendre garde quand on lit l'*Exposition du système du monde* de Laplace. Dans la 1re édition de cet ouvrage publiée en l'an VI (1797), et dans la 2e publiée en l'an VII (1798), il fait le coefficient de la *variation* égal à 0^g^,6608 ou 35′41″ sex. Mais dans la 3e et la 4e, publiées en 1808 et 1813, il leur attribue seulement pour valeur 0^g^,5877 ou 31′54″ sex. Ce n'est pas une rectification qu'il a voulu faire, mais c'est que dans les deux premières éditions il l'appliquait aux lieux moyens, et dans les deux suivantes aux lieux vrais, sans en avertir. Dans la 5e, faite en 1824, il reprend l'énoncé en lieux moyens sans le dire et alors il fait ce coefficient égal à 0^g^,6611 ou 35′42″ sex, ce qui diffère à peine de ses premières évaluations. A cette dernière époque 1824, il n'avait encore que les nombres de la *Mécanique céleste*. Le travail de Damoiseau est postérieur.

Le mémoire de MM. Carlini et Plana qui partagea le prix avec celui de Damoiseau n'a pas été imprimé, et la pièce originale n'a pas été conservée dans les archives de l'Institut, comme elle aurait dû l'être. On ne peut donc juger aujourd'hui de sa valeur que par la distinction qui lui fut alors accordée, et par l'éloge que Laplace en fait dans la cinquième édition du *Système du Monde*. Il reconnaît que les deux savants italiens ont poussé les approximations au delà des bornes où lui-même s'était arrêté dans la *Mécanique céleste;* et qu'en particulier, dans la détermination des inégalités séculaires qui affectent le mouvement moyen de la lune, ainsi que les mouvements du périgée et des nœuds de son orbite, inégalités dont il avait le premier découvert la cause et les rapports, les nombres qu'ils ont obtenus doivent être préférés à ceux qu'il avait trouvés.

Encouragé par ce premier succès, M. Plana conçut et exécuta le hardi projet de reprendre toute la théorie analytique des mouvements de la lune, avec plus d'extension encore, et de développements, qu'on n'avait osé jusque-là lui en donner. Ce fut le sujet d'un grand ouvrage dont le premier volume parut en 1831, les deux suivants en 1832, et dont l'achèvement lui a coûté dix-huit années de travail. Il y suit, comme Damoiseau, la méthode alternativement directe et inverse de Laplace; mais avec cette importante différence, que, dans les deux phases de l'opération, les coefficients des inégalités sont obtenus et présentés sous leur forme entièrement algébrique, en conservant aux éléments primitifs les symboles littéraux qui les représentent; ce qui met dans une complète évidence, la nature, l'ordre de succession, et le degré de convergence analytique, des termes dont ces coefficients sont composés. C'est là le caractère d'abstraction qu'il faut donner aujourd'hui à la théorie de la lune pour qu'on puisse la dire entièrement mathématique. Mais l'immensité des calculs algébriques qu'il faut effectuer pour lui donner cette généralité de forme, le nombre prodigieux de termes d'ordres divers qui s'y enchevêtrent en réagissant les uns sur les autres, présentent des obstacles tels, qu'aucun géomètre, avant M. Plana, n'avait osé entreprendre une tâche aussi effrayante. Il a eu le courage de l'accomplir, étendant même les approximations jusqu'au cinquième ordre des quantités que l'on considère analytiquement comme très-petites, ce qui est un pas au delà de la limite où Damoiseau s'était arrêté [1]. Or,

[1] M. Plana a même poussé occasionnellement ses approximations jusqu'aux quantités du 8e ordre, quand cela était nécessaire pour n'avoir pas à craindre que les termes négligés, eussent une influence sensible sur l'exactitude des résultats.

dans ce genre de calcul, à chaque nouveau pas que l'on veut franchir, les termes qu'il faut rassembler, souvent aller chercher au loin, se multiplient en se ramifiant pour ainsi dire, jusqu'à opposer bientôt à l'intelligence humaine un labyrinthe inextricable. Toutefois ces formules prolongées de M. Plana étant réduites en nombres, n'ont offert avec les évaluations correspondantes de Damoiseau que de fort petites différences, provenant peut-être de quelques faibles dissemblances dans les données numériques dont l'un et l'autre ont fait usage; et comme, d'ailleurs, M. Plana s'est attaché à montrer, par des inductions très-puissantes, que les termes ultérieurs qu'il a négligés ne sauraient produire en somme des quantités appréciables dans les observations astronomiques, on dut en conclure avec une extrême vraisemblance, qu'aucune inégalité importante des mouvements de la lune n'échappait désormais à la théorie ainsi perfectionnée.

Après cet immense travail de M. Plana, il n'y avait plus à espérer d'aller plus loin, en suivant la même route. Personne ne l'a tenté. Mais il restait à chercher si l'on ne pourrait pas attaquer le problème par quelque méthode directe, qui donnât immédiatement les coordonnées vraies de la lune en fonction du temps, sans passer par les détours analytiques que l'on avait jusque-là suivis pour les obtenir sous cette dernière forme. Deux tentatives savantes ne tardèrent pas à être faites dans cette intention : la première par M. Lubbock dans un mémoire inséré aux *Transactions philosophiques* de 1832, qu'il a étendu depuis dans un traité spécial, dont la première partie a été publiée en 1834, la seconde en 1838. L'autre, presque de même date, fut l'objet d'un travail présenté par Poisson en 1833 à l'Académie des sciences, et il est inséré au tome XIII des Mémoires de cette compagnie. Les voies analytiques suivies par ces deux habiles géomètres sont différentes. M. Lubbock procède par des développements immédiatement déduits des équations différentielles, en fonction du temps pris pour variable indépendante; et il arrive ainsi, directement, à la plupart des formules finales, où la voie suivie par Laplace, et par M. Plana, ne conduit que par des détours. Poisson remplace ces équations par celles qui s'appliquent aux six éléments elliptiques de l'orbite lunaire que l'action perturbatrice du soleil rend variables; et il cherche à en déduire les expressions générales de ces éléments troublés. Mais, quel que soit le mérite propre de ces travaux, quelle que soit l'importance des questions accessoires que Poisson y a rattachées, leurs auteurs se sont trouvés arrêtés dans l'exécution, par la complication excessive des calculs où ils se voyaient entraînés; de sorte qu'ils ont fourni à la science des études nouvelles

d'un grand intérêt, mais non pas encore la solution complète du problème, au point de vue direct où ils l'avaient analytiquement abordé. Une telle solution sert-elle de fondement aux nouvelles tables de la lune de M. Hansen? En quoi diffèrent-elles essentiellement de celles qui les ont précédées? Sont-elles actuellement plus précises, et peut-on espérer qu'elles seront plus longtemps durables? Ce sont là autant de points qu'il est nécessaire d'examiner pour apprécier leur valeur propre, et connaître l'importance du service rendu à la science par leur auteur. C'est ce que je tâcherai de faire dans un prochain et dernier article, qui lui sera entièrement consacré. Seulement, j'y joindrai l'annonce d'un travail analogue, entrepris et continué sans interruption depuis onze années par M. Delaunay, un de nos jeunes confrères de l'Académie des sciences, en suivant une voie analytique toute différente qui paraît devoir conduire directement à des approximations plus prolongées encore que celles où M. Hansen est parvenu.

J. B. BIOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Études sur la Grammaire védique, Prâtiçâkhya du Rig-Véda, première lecture ou chapitres I à VI, par M. Ad. Regnier, membre de l'Institut (extrait du Journal asiatique, n° 4 de l'année 1856). Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-8°, 315 pages.

Rig-Veda, oder die heiligen Lieder der Brahmanen, herausgegeben von Max-Müller, mit einer Einleitung, Text und Uebersetzung des Prâtiçâkhya oder der ältesten Phonetik und Grammatik enthaltend, Erste Lieferung. Leipsick, F. A. Brockhaus, 1856, gr. in-4°, LXXII-100; Zweite Lieferung, 1857, LXXIII à CXXVIII-101 à 200. *Le Rig-Véda, ou les Chants sacrés des Brahmanes, publiés par M. Max-Müller, avec une introduction, renfermant le texte et la traduction du Prâtiçâkhya, ou la phonétique et la grammaire des plus anciens de ces chants,* 1re et 2e livraison.

Das Vâdjaseneyi Prâtiçâkhyam, von Dr Albrecht Weber, indische Studien, vierter Band, Erstes Heft. Le Prâtiçâkhya du Yadjour-Véda, par le Docteur Albrecht Weber. Berlin, 1857, *Études indiennes,* IVe volume, 1er cahier.

Traité de la formation des mots dans la langue grecque, avec des notions comparatives sur la dérivation et la composition en sanscrit, en latin et dans les idiomes germaniques, par Ad. Regnier. Paris, 1855, in-8°, VII-404 pages.

Apollonius Dyscole, Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité, par E. Egger. Paris, 1854, in-8°, II-349 pages.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons eu déjà l'occasion, en parlant des Védas[1] et de l'alphabet sanscrit[2], de nous occuper de ces curieux ouvrages qu'on appelle des Prâtiçâkhyas[3], et qui remontent aux temps les plus anciens de l'exégèse védique. Ce sont des grammaires d'un genre tout à fait spécial, et qui s'appliquent aux diverses parties dont les livres sacrés se composent. Ces manuels, où la science est déjà régulière et profonde, représentent, dans le développement de l'esprit indien, une phase aussi importante qu'inattendue; et, dans l'histoire générale de la philologie, ils doivent tenir une place très-élevée qui n'appartient qu'à eux. Il n'est point d'autre peuple où un tel phénomène se soit produit, et où des études savantes de grammaire, à côté des inspirations de la poésie primitive, soient nées aussitôt et aient été poussées aussi loin. Ni dans la Judée, ni dans l'Arabie, si religieuses, ni dans la Grèce, et encore bien moins à Rome, rien ne s'est vu de pareil; et cette gloire, car c'en est une, demeurera tout entière au génie indien. Il aura enfanté, à de longs siècles de distance, et par sa seule originalité, les hymnes sacrés des Védas et la grammaire exacte et subtile qui en éclaircit et en fait comprendre tous les mots.

C'est pour ainsi dire d'hier que les Prâtiçâkhyas nous ont été connus.

Colebrooke, en rédigeant son fameux mémoire sur les Védas[4], fruit d'une immense lecture, n'avait pas eu sous les yeux les Prâtiçâkhyas; et il est probable que ces livres, tout importants qu'ils sont, avaient échappé à ses investigations, d'ailleurs si consciencieuses et si utiles. Il les aurait certainement nommés, s'il les avait eus en main; et il n'eût pas manqué de les alléguer parmi les preuves irréfragables qu'il appor-

[1] *Journal des Savants*, cahier de février 1854, pages 119 et suivantes. — [2] *Ibid.* cahier de janvier 1857, page 50. — [3] Pour être parfaitement exact, il faudrait dire *Prâtiçâkhyam* au singulier, et *Prâtiçâkhyâni* au pluriel. Ce changement serait assez singulier en français, et j'ai préféré conserver le même mot pour l'un et l'autre nombre. — [4] *Asiatic Researches*, vol. VIII, pages 369-476, Calcutta, 1805, in-4°; et *Miscellaneous Essays*, tome I, pages 9 et suivantes.

tait de l'authenticité des Védas[1]. Colebrooke avait le *Nighaṇṭou*, petit dictionnaire de la Sanhitâ du Ṛig-Véda, et le *Niroukta*, qui est le commentaire du *Nighaṇṭou*. Il les cite l'un et l'autre; mais il ignore, à ce qu'il semble, l'existence de ces traités grammaticaux, qui complètent, avec le *Niroukta* et le *Nighaṇṭou*, ce qui nous reste de la grammaire védique à ces époques reculées. Colebrooke ne parle pas davantage des Prâtiçâkhyas dans la liste des grammairiens sanscrits qu'il a mise en tête de sa propre grammaire, composée vers le même temps à peu près que son mémoire sur les Védas[2].

Frédéric Rosen, dont le Spécimen, en 1830, a véritablement ouvert la carrière des études védiques en Europe, n'a pas connu les Prâtiçâkhyas plus que Colebrooke[3]; et sa merveilleuse sagacité en eût tiré un excellent parti, s'il les avait eus à sa disposition.

Ce fut seulement en 1845 que M. Rudolph Roth en signala l'importance, et fit connaître, par l'analyse du Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda, la haute valeur de ces grammaires védiques. M. Roth se flattait d'être le premier à parler de ces ouvrages, et ce mérite doit justement lui rester. C'est une découverte dont le monde savant lui est redevable; et peut-être, sans lui, aurait-on quelque temps encore tardé à savoir tout ce que les Prâtiçâkhyas renferment de précieux à la fois pour l'interprétation des Védas et pour la grammaire indienne[4].

[1] Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, tome I, *On the Vedas*, pages 25 et 99. — [2] *Ibid.* tome II, pages 40 et suivantes. La grammaire de Colebrooke a paru à Calcutta en 1805. — [3] Le commencement du *Ṛig-Véda*, resté inachevé par la mort de Rosen, a paru en 1838, grâce à la piété de quelques amis, et aux frais du Comité des traductions orientales. On ne saurait trop déplorer la fin prématurée d'un homme qui promettait tant aux études sanscrites. Voir le *Journal des Savants*, juillet 1853, page 405. La préface anonyme et très-bienveillante qui précède le volume atteste que l'intention de Rosen était d'ajouter à ses notes un *index verborum* pour le Ṛig-Véda tout entier, et de faire précéder l'ouvrage d'une introduction étendue sur la civilisation et les mœurs des Indiens à l'époque où les trois premiers Védas ont été composés. Mais une mort douloureuse, à trente-deux ans à peine, vint arrêter l'infortuné jeune homme dans un dessein que personne n'était en état d'accomplir aussi bien que lui. Les amis de Fréd. Rosen annonçaient, en outre, qu'il avait pu achever avant de mourir ses notes sur le premier ashtaka du Ṛik, et l'*Index verborum*, et que ces travaux seraient publiés plus tard par les soins et sous la surveillance de son père. Nous ne croyons pas que cette publication ait jamais été faite et que la promesse ait été remplie. C'est fort regrettable; car le talent de Rosen était déjà si mûr, que ses moindres travaux ont un grand prix. Le monument qu'il a laissé, tout inachevé qu'il est, doit prendre rang parmi les plus importants des études sanscrites. On ne fera pas mieux, quoiqu'on puisse faire davantage. — [4] M. Rudolph Roth, *Zur litteratur und Geschichte des Veda, drei Abhandlungen*, 1846, in-8°, 148 pages. Cet opuscule, dédié à M. Wilson, commença

Dans un mémoire, lu d'abord à une des assemblées annuelles de la Société orientale allemande, à Darmstadt, M. Roth établissait qu'à sa connaissance il existait au moins trois Prâtiçâkhyas, un du Ṛig-Véda, et les autres, des deux Yadjours, blanc et noir. Suivant lui, le titre seul des Prâtiçâkhyasoûtrâṇi, ou axiomes grammaticaux des diverses écoles, attestait que ces livres, mis entre les mains des jeunes Brahmatcharis, avaient eu bien d'autres livres avant eux, dont ceux-là n'étaient en quelque sorte que les résumés. Chaque école, dès les temps les plus anciens de l'exégèse, avait adopté son système et son manuel appelé Pârshada. Plus tard, ces différents systèmes s'étaient conciliés peu à peu pour établir des règles communes à chacun des Védas; et c'était de la fusion de ces travaux qu'étaient sortis les Prâtiçâkhyas du Ṛig et des deux Yadjours. L'existence des Pârshadas, antérieurs aux Prâtiçâkhyas, était attestée par le *Niroukta*, où est cité le Pârshada de l'école Mâdhyandina, qui s'est particulièrement illustrée par ses travaux sur la Vâdjasaneyi.

Quant à la date des Prâtiçâkhyas, M. R. Roth la faisait remonter très-haut, sans pouvoir, d'ailleurs, la fixer d'une manière précise. Mais il était évident, d'une part, qu'entre la compilation des hymnes et ces analyses grammaticales, il devait s'être écoulé beaucoup de temps; et, d'autre part, que le *Nighaṇṭou* de Yâska avec le *Niroukta*, et surtout Pâṇini, étaient plus récents que les Prâtiçâkhyas, où la grammaire se présentait sous une forme beaucoup plus simple.

M. Roth plaçait donc les Prâtiçâkhyas cinq siècles avant notre ère; et, comme ils nomment eux-mêmes déjà trente grammairiens antérieurs, dont ils discutent les opinions, on en devait conclure que ces grammairiens remplissaient l'intervalle entre l'époque où le texte des écritures sacrées avait été définitivement fixé, et l'époque où les diverses écoles réconciliées s'étaient mises enfin d'accord pour constituer leur orthodoxie grammaticale. Ainsi, selon M. Roth, les degrés de l'exégèse védique se seraient succédé à peu près de la manière suivante. La première explication des Védas, qu'il faut placer bien longtemps avant Homère, se trouverait dans les Brâhmaṇas, commentaires semi-religieux, semi-philosophiques. Après les Brâhmaṇas, viendraient les travaux des écoles exposés dans les Pârshadas; des Parshâdas réunis, seraient sortis les Prâtiçâkhyas, tels que nous les possédons. Le Nighaṇṭou et le

une ère nouvelle dans ces études, comme l'a très-bien dit M. Théodore Benfey. Le Mémoire lu devant la Société orientale allemande est du 2 octobre 1845. A cette époque, personne n'avait encore prononcé le mot de *Prâtiçâkhya*.

Niroukta de Yâska ne viendraient qu'à la suite des Prâtiçâkyas; et Pâṇini, qu'il faut bien mettre, en effet, 350 ans avant l'ère chrétienne comme le veut M. Böhtlingk, et comme nous essayerons de le prouver tout à l'heure, représenterait l'achèvement de cette vaste exégèse commencée peut-être mille ans avant lui.

Lorsque, en 1852, M. Rudolph Roth, poursuivant ces belles études, publia le Nighaṇṭou et le Niroukta [1], il ne changea rien aux opinions qu'il avait émises sept ans plus tôt. Il les confirma encore en ajoutant aux trois Prâtiçâkhyas dont il avait parlé la mention d'un quatrième, celui de l'Atharva. M. Roth soupçonne même que le Saman pourrait bien avoir son Prâtiçâkhya comme les autres Védas, bien qu'il n'en soit qu'un extrait et une reproduction textuelle par fragments.

Par tous ces détails, si neufs et si curieux, M. Roth avait piqué la curiosité plus encore qu'il ne l'avait satisfaite. Les extraits mêmes qu'il avait donnés du Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda en faisaient désirer d'autant plus vivement la publication complète [2]. Dix ans entiers cependant devaient s'écouler avant que personne ne se chargeât de cette tâche difficile. Mais l'année dernière, en 1856, deux philologues également distingués, M. Adolphe Regnier, notre honorable confrère à l'Institut, et M. Max-Müller, l'éditeur du Ṛig-Véda, annonçèrent presque à la fois la publication du Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda. M. Adolphe Regnier avait déjà commencé cette publication dans le *Journal asiatique* de Paris, quand il apprit que M. Max-Müller poursuivait le même travail, et qu'il comptait le joindre à la nouvelle édition qu'il donnait du Ṛig-Véda sans le commentaire de Sâyaṇa. M. Adolphe Regnier fut sur le point de renoncer à son entreprise, quoiqu'il eût la priorité, et de s'en remettre à l'habileté bien connue de M. Max-Müller. De son côté, M. Max-Müller a manifesté les mêmes sentiments; et il a exprimé son regret d'une concurrence que le hasard seul avait produite, et qu'il n'avait pas dépendu de lui de prévenir. MM. Ad. Regnier et Max-Müller publient donc simultanément le Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda; et, au point où ils en sont aujourd'hui tous les deux arrivés, c'est M. Adolphe Regnier qui se trouve en avance. Sans doute, il est fâcheux que ce double labeur se soit adressé à un seul et même ouvrage; et, dans l'intérêt des études sanscrites, il eût été désirable que les efforts de deux savants

[1] M. Rudolph Roth, *Yâska's Nirukta*, sammt den *Nighaṇṭavas* herausgegeben und erläutert, Göttingen, 1852, in-8°, LXXII-228 et 230 pages; voir pages XLII et suivantes. — [2] A ces extraits donnés par M. Rudolph Roth, il faut ajouter ceux que M. le docteur Pertsch publiait peu après dans son Oupalekha. Le mot de *Prâtiçâkhya* ne se trouve pas encore dans la seconde édition du dictionnaire de Wilson.

aussi éminents se fussent divisés. Mais, comme l'a remarqué M. Benfey, ces investigations simultanées sur un monument aussi difficile se complètent mutuellement loin de se nuire; et l'interprétation du Prâtiçâkhya du Ṛig-Véda gagnera beaucoup à ce contrôle réciproque [1]. La science ne peut qu'en profiter, et la réputation légitime des deux auteurs n'a rien à y perdre.

L'exemple de MM. Regnier et Max-Müller a provoqué sans doute le zèle de M. Albrecht Weber; et, en 1857, il a commencé, dans son recueil des *Études Indiennes*, la publication d'un second Prâtiçâkhya, celui de la Vâdjasaneyi [2]. C'était bien en effet à l'éditeur du Yadjour blanc que ce travail revenait de droit, et personne n'était mieux placé pour l'accomplir.

Nous connaissons donc actuellement deux Prâtiçâkhyas. Quant aux deux autres, ceux du Tattirîya et de l'Atharva, ils ne manqueront pas probablement de trouver bientôt leurs éditeurs. Quand ils auront été publiés, nous posséderons le cycle entier de la grammaire védique telle que les Indiens eux-mêmes l'ont comprise et pratiquée. Mais, à l'heure qu'il est, et avec les deux Prâtiçâkhyas que nous ont expliqués MM. Regnier, Max-Müller et Albrecht Weber, nous pouvons nous faire une très-juste idée de cette grammaire, du caractère que le génie indien lui a imprimé et des résultats vraiment admirables qu'il a obtenus. M. Rudolph Roth, en terminant sa préface au Niroukta [3] et en comparant le génie grammatical de l'Inde à celui de la Grèce, n'hésite pas à donner la préférence aux travaux des brahmanes, et ils les trouve infiniment supérieurs. Nous ne croyons pas qu'en présence des monuments on puisse être d'un autre avis que M. R. Roth. Sans qu'il nous soit resté aucun ouvrage complet de tous ceux qu'avait produits la philologie grecque à Alexandrie, nous savons assez ce qu'elle a été par les débris qui nous sont parvenus. La comparaison est possible, et nous l'essayerons à l'aide surtout de l'ouvrage que M. E. Egger vient de publier sur *Apollonius Dyscole*, le représentant le plus autorisé peut-être de la grammaire hellénique [4]. Le génie grec s'est développé, comme le génie in-

[1] M. Théodore Benfey, *Indische studien*, IIIe volume, page 345. M. Th. Benfey a prouvé, par plusieurs rapprochements très-bien choisis, comment le travail de l'un des concurrents pouvait servir à compléter le travail de l'autre. — [2] *Indische Studien, vierter Band, erstes Heft* (IVe volume, 1er cahier), Berlin, 1857, recueil que M. Albrecht Weber poursuit avec le plus grand courage et la plus grande utilité. Les savants collaborateurs qu'il a su associer à ses travaux ne se lassent pas plus que lui. — [3] *Yâska's Niroukta*, préface, page LIII. — [4] Apollonius Dyscole, *Essai sur l'Histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, par E. Egger, membre de l'Institut, Paris, Auguste Durand, 1854, in-8°, 349.

dien, d'une manière parfaitement originale, à l'abri de toute influence extérieure, et par la seule expansion de ses facultés propres. La Grèce et l'Inde sont, à cet égard, aussi pures l'une que l'autre de tout contact étranger; et l'on sait de reste qu'elles n'ont eu entre elles aucun rapport, de même qu'elles n'ont aucune ressemblance.

Mais, pour que cette comparaison soit la plus exacte et la plus utile possible, il importe de préciser autant qu'on le peut le point que nous touchions un peu plus haut, nous voulons dire la date des travaux de la philologie indienne. L'Inde, malheureusement, n'a point de chronologie; et, à toutes les époques de son histoire, elle a laissé s'écouler le temps, dont elle faisait d'ailleurs un merveilleux emploi, sans essayer jamais d'en noter exactement les pas et d'en retenir la trace fugitive et le souvenir. Mais, par bonheur, on peut faire une exception dans le domaine qui nous occupe; et, en fixant la date de Pâṇini, le fameux grammairien, on peut reconstruire avec assez de solidité et de vraisemblance toute la succession des travaux que nous venons d'indiquer, aussi considérables que divers. Il n'y a point à parler de dates précises ni de chiffres déterminés dans la chronologie indienne, telle que nous pouvons la refaire en l'absence des témoignages indigènes; mais des approximations et des vraisemblances sont déjà beaucoup, et elles peuvent même être tout à fait satisfaisantes pour la recherche que nous nous proposons en ce moment.

M. Böhtlingk, le savant éditeur et commentateur de Pâṇini après Colebrooke, en plaçant Pâṇini vers l'an 350 avant notre ère, tire ses preuves de quatre sources d'inégale valeur[1]. Il cite d'abord le Kathâsaritsagâra, puis l'Amarakosha, la chronique de Kachemire et Hiouenthsang, le pèlerin chinois que nous a si bien fait connaître M. Stanislas Julien. Le Kathâsaritsâgara, recueil d'historiettes du XIIe siècle de notre ère, fait de Pâṇini un disciple de Varsha, qui vivait sous le règne de Nanda, père de Tchandragoupta. Le témoignage est assez clair et assez direct, comme on le voit; mais l'ouvrage qui le donne est lui-même trop récent pour mériter beaucoup de foi. La preuve tirée de l'Amarakosha n'est pas beaucoup plus forte en ce qu'elle est détournée. Comme Amara Sinha, auteur du dictionnaire connu sous le nom d'Amarakosha, semble faire des emprunts assez fréquents aux règles de Pâṇini, et qu'il est lui-même antérieur d'un demi-siècle à l'ère chrétienne, on en conclut que Pâṇini a vécu avant lui. Mais de combien lui est-il antérieur?

[1] M. Böhtlingk, *Pâṇini, acht Bücher grammatischer Regeln, herausgegeben und erläutert*, 2 vol. in-8°, Bonn, 1839-1840, pages X et suiv. et pages LI et LIII. Colebrooke avait donné *Pâṇini* dès 1809.

A cette question, l'Amarakosha n'a pas de réponse, et l'on ne peut faire que de vaines hypothèses. La chronique de Kachemire qu'a publiée M. Troyer, le Râdjatarangini, est un peu plus satisfaisante sans l'être encore pleinement; et elle atteste que le Mahâbhâshya, commentaire de Patandjali sur Pâṇini, était d'usage vulgaire sous le règne d'Abhimanyou, roi de Kachemire, 150 ans av. J. C.[1] Enfin, M. Böhtlingk, citant Hiouen-thsang d'après une note du Foue-Koue-Ki d'Abel Rémusat, plaçait Kâtyâyana, le premier commentateur de Pâṇini et l'auteur des Vârtikas, qu'a complétées Patandjali, dans l'an 300 après le Nirvâṇa du Bouddha[2]. L'an 300 après le Nirvâṇa répond à l'an 250 à peu près avant notre ère; et, si le commentateur de Pâṇini existe à cette époque, on en peut assez bien conclure que Pâṇini lui-même est antérieur d'un siècle environ.

Chacune de ces preuves, prise séparément, peut n'être pas très-puissante; mais l'ensemble qu'elles forment, quand on les réunit, ne laisse pas que d'avoir du poids; et déjà l'on pouvait trouver que l'opinion de M. Böhtlingk, adoptée d'ailleurs par la plupart des indianistes, était d'une probabilité assez haute. Mais, depuis que nous avons les Mémoires de Hiouen-thsang, grâce à M. Stanislas Julien, il n'est plus guère permis de douter que Pâṇini ne doive être en effet rapporté à la date que lui assignait M. Böhtlingk, c'est-à-dire au moins trois siècles et demi avant l'ère chrétienne.

Hiouen-thsang est arrivé dans l'Inde du Nord, et il parcourt le royaume de Gândhâra, non loin des bords de l'Indus. Au nord-ouest de la ville d'Ouḍakhâṇḍa (Ou-to-kia-han-tcha, l'Attok moderne) et à peu de distance, il rencontre la ville de Çâlâtoura[3], et dans un pays où la culture des lettres a toujours été en très-grand honneur, il ne manque pas de rappeler que c'est dans cette ville que le Ṛichi Pâṇini a vu le jour. Il raconte la légende de l'auteur de la grammaire; et cette légende, tout étrange qu'elle est, fournit les plus précieuses indications.

[1] *Râdjatarangini*, ou l'histoire des rois de Kachemîr, publiée en sanscrit et traduite en français, par M. Troyer, Paris, 1840-1852, 3 vol. in-8°, sous les auspices de la Société asiatique de Paris; M. Böhtlingk, *Pâṇini*, tome II, page XIV. — [2] M. Böhtlingk, *Pâṇini*, page LXVI; Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, tome II, pages 37 et 40. Pâṇini a fait les aphorismes qu'on connaît; Kâtyâyana les a rectifiés et complétés dans les Vârtikas; Patandjali, dans le Mahâbhâshya, a rectifié et complété les Vârtikas. — [3] M. Stanislas Julien, *Mémoires de Hiouen-thsang*, tome Ier, pages 125 et suiv. Hiouen-thsang dit toujours *Po-lo-tou-lo* au lieu de *So-lo-tou-lo*, Pâratoura au lieu de Çâlâtoura. Mais, comme le nom de Çâlâtoura est certain en sanscrit, M. Stanislas Julien pense que *Po-lo-tou-lo* est une faute de copiste, et il corrige *So-lo-tou-lo*. Voir aussi l'*Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, page 165.

D'abord, l'admiration qu'excite le savoir de Pâṇini est si vive, qu'on suppose que c'est le maître des dieux, le dieu Içvara lui-même, qui a daigné l'instruire. Son ouvrage a paru si utile, qu'un décret royal l'a imposé à toutes les écoles, et que des récompenses considérables ont été promises à qui le connaîtrait le mieux et pourrait le réciter par cœur d'un bout à l'autre. De plus, une statue a été élevée en l'honneur de Pâṇini; et elle subsistait encore cinq cents ans après le Nirvâṇa, c'est-à-dire un demi-siècle environ avant notre ère.

D'une autre légende qui vient se mêler à celle de Pâṇini, il résulte très-nettement que ce grammairien est fort antérieur au roi de Kachemire Kanishka, qui a convoqué, comme on sait, le troisième et dernier concile bouddhique, quatre cents ans après le Nirvâṇa, c'est-à-dire cent cinquante ans à peu près avant J. C.[1] Dès cette époque, on parle de Pâṇini comme ayant vécu bien auparavant, et son livre est dans les mains de tous les enfants, qui doivent y apprendre la grammaire. Les leçons successives des maîtres l'ont transmis de siècle en siècle; et, au temps même de Hiouen-thsang, il n'est pas un brahmane, ni même un bouddhiste un peu instruit, qui n'étudie ce livre vénéré, base de toute instruction profane. On se rappelle que, dans le magnifique couvent de Nâlanda, Pâṇini est l'auteur à l'aide duquel le pèlerin chinois apprend les principes de la langue sanscrite, sous la direction du savant Çîlabhâdra[2].

Tels sont les renseignements qu'on peut tirer des Mémoires de Hiouen-thsang sur Pâṇini et sur le temps où il a vécu. Sans doute ces renseignements pourraient être plus précis; mais, tels qu'ils sont, ils suffisent amplement pour démontrer que la date assignée par M. Böhtlingk est très-acceptable; et, malgré les critiques d'ailleurs peu nombreuses dont elle a été l'objet, elle peut, jusqu'à nouvel ordre, prendre rang parmi celles qui doivent nous servir de point de repère dans cette obscurité chronologique. On n'exagère certainement rien en faisant Pâṇini contemporain de l'expédition d'Alexandre.

Si ces faits peuvent encore sembler un peu vagues, il en est d'autres qu'on tire de Pâṇini lui-même et qui sont parfaitement certains. Pâṇini, en exposant ses règles, nomme jusqu'à dix grammairiens, ses prédécesseurs, dont quelques-uns sont, d'ailleurs, connus par d'autres témoignages que le sien. Il cite leurs opinions sur des points douteux, la

[1] *Journal des Savants*, cahier de février 1856, p. 89 et suiv. Hiouen-thsang a donné d'assez longs détails sur ce troisième concile. — [2] *Journal des Savants*, cahier de septembre 1855, page 558; et *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, de M. Stanislas Julien, page 165.

plupart du temps pour invoquer leur autorité, qu'il semble respecter beaucoup, quelquefois, mais bien plus rarement, pour les contredire[1]. Il est donc indubitable que Pâṇini paraît au milieu d'un mouvement d'études qui a commencé longtemps avant lui, et qu'il a eu la gloire d'achever par la perfection même de son œuvre. Après lui, en effet, et dans une longue succession de siècles, il n'y a plus que des commentaires sur le passé, et il ne surgit point d'ouvrage vraiment original. Le génie indien se répète et se subtilise; mais il ne produit rien de nouveau.

On peut donc, sans crainte d'erreur, placer la grammaire indienne, avec toute la philologie sacrée qui lui est fort antérieure, à une époque contemporaine des premiers débuts et des plus beaux développements de la philosophie grecque, du VIIe au IVe siècle avant notre ère.

Ce synchronisme n'a rien qui doive nous surprendre, et tout ce que nous savons sur les origines du monde arien et du monde grec doit au contraire le confirmer. La haute antiquité des Védas, la vénération sans bornes dont le texte sacré a été l'objet, permettent de supposer que les travaux d'exégèse ont commencé de très-bonne heure; ils avaient certainement précédé le bouddhisme; et la réforme religieuse, six siècles avant notre ère, n'aura fait que leur donner une activité encore plus grande et une application plus directement utile. Ils raffermissaient la foi, qu'un novateur hardi venait saper dans ses bases les plus profondes. Mais ces investigations étaient beaucoup plus anciennes que le bouddhisme, tout en pouvant servir à combattre et à ralentir son influence. D'un autre côté, l'expédition d'Alexandre, qui est un trait de lumière sur le monde indien, trois cent vingt-cinq ans avant notre ère, nous le montre déjà constitué absolument comme tant d'autres monuments nous le révèlent. Il nous reste bien peu de chose des témoignages des compagnons du héros macédonien; mais ce qui nous en a été transmis est suffisant pour établir ce grand fait. Les brahmanes avec lesquels converse Onésicrite sont bien les mêmes que ceux qui nous ont laissé tant de souvenirs impérissables dans les œuvres de leur intelligence; et l'Inde d'Alexandre est bien celle que nous connaissons. Dans un tel pays, il y a place pour tous les travaux de l'esprit, y compris les humbles labeurs de la grammaire, surtout quand cette grammaire s'applique à des textes sortis de la bouche même des dieux.

Si nous voulons remonter plus haut encore, et nous appuyer sur des

[1] M. Böhtlingk, préface au commentaire sur Pâṇini, p. III, et Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, tome II, page 5.

faits d'un autre ordre, beaucoup plus authentiques et plus vastes que ceux-là, nous n'avons qu'à nous souvenir de l'affinité étroite de la langue grecque et du sanscrit. Les brahmanes, en conversant par plusieurs interprètes, avec les généraux macédoniens, et en comparant leur philosophie à la philosophie grecque, ne se doutaient point qu'ils parlaient à des frères; et ils eussent été bien étrangement surpris si on leur eût dit que, à une époque perdue dans la nuit des temps, les deux peuples avaient eu le même berceau, et qu'au fond leur langue était identique. Le monde a longtemps ignoré ces rapports et cette communauté d'origine; et nous-mêmes nous ne le savons que depuis peu. Mais quel jour ne jette point cette découverte inespérée sur le passé, non-seulement de l'Inde et de la Grèce, mais de l'humanité et de la civilisation tout entière! Ce fait immense est désormais avéré; et nous sommes bien loin encore de voir toutes les conséquences qu'il entraîne après lui [1].

Pour le point spécial qui nous occupe ici, on peut dire sans hésitation que la langue sanscrite étant la mère de la langue grecque, et présentant un système complet, dont sa fille n'est qu'une ruine, toute belle qu'elle est encore, il est tout simple que le génie indien soit arrivé plus tôt que le génie grec à cette phase de réflexion et de retour sur lui-même qu'exige la constitution de la grammaire. La Grèce n'en a guère été capable que dans les écoles d'Alexandrie; et même les œuvres qu'elle a produites alors sont loin d'avoir été ses plus glorieuses. L'Inde cultivant l'idiome commun depuis bien plus longtemps que la Grèce, l'a devancée de beaucoup; et il se trouve que la grammaire est peut-être de tous les domaines de l'esprit indien, celui où il est le plus grand et le plus digne d'admiration. Les grammairiens que nomme Pâṇini ont déjà les mêmes formules que lui, et il ne paraît pas que ce soit eux qui aient inventé les expressions techniques dont ils se servent, et qu'il emploie à leur exemple, peut-être en les perfectionnant. Pâṇini parle, en outre, de deux grandes écoles auxquelles il se réfère, celle de l'est et celle du nord, et il appartient lui-même à la première. Mais les Prâtiçakhyas, sans compter les Pârshadas des écoles primitives, sont bien plus anciens que ces écoles, relativement récentes, dont Pâṇini discute les théories.

Quel est donc le véritable caractère de la philologie indienne telle que nous pouvons dès à présent la connaître? Quel est son mérite?

[1] Pour se convaincre de ce fait, il faut lire, dans notre langue, le remarquable ouvrage de M. Adolphe Regnier, cité en tête de cet article. Plus on approfondira cette comparaison du grec et du sanscrit, plus on trouvera d'affinités et de ressemblance entre les deux idiomes.

Quels sont ses rapports et ses différences avec la philologie grecque et latine?

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert.* Paris, Chaix, rue Bergère, n° 20, 2 vol. in-8°.

2° *Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par Ch. Grandgagnage.* Liége, Félix Oudart, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Patois wallon.

Le patois wallon est, du côté du nord, à l'extrême limite de la langue d'oïl. Au delà commence le domaine des idiomes germaniques, dont plusieurs mots, étrangers aux autres dialectes romans, se sont infiltrés dans celui-ci. Mais, malgré ces mélanges inévitables sur une frontière longtemps débattue, il est un vrai fils de la langue latine modifiée par le ciel et la terre de sa nouvelle patrie. Sur les bords lointains de la Meuse et de l'Escaut, les mots latins ont pris la forme la plus altérée qu'ils pouvaient recevoir dans les Gaules. Au premier abord, ils sont méconnaissables; de fortes contractions, des permutations inattendues de lettres y exercent leur empire. L'œil qui les voit s'étonne de ces changements; l'oreille qui les entend cherche sans succès à retrouver les sons familiers à la langue du centre, et l'on pourrait croire qu'on a définitivement quitté la région latine. Mais ce n'est là que l'illusion d'un moment : examinez attentivement ces contractions, ces permutations de lettres, ces terminaisons régulières pour chaque catégorie de mots, et soudain le masque tombe, le latin se montre aussi vivace et aussi pur que dans le reste des idiomes romans. Le patois wallon est un poste avancé des Gallo-romains; il a résisté à l'invasion germanique qui

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1857, p. 537, et, pour le deuxième, celui de novembre, page 676.

s'empara de la rive gauche du Rhin et d'une grande part de la Belgique. On ne peut douter que, si cette invasion n'eût pas été, là, prépondérante en nombre, la langue d'oïl ne se fût étendue aussi loin que s'étendait la domination romaine; mais une large portion de territoire lui fut enlevée. En même temps que le christianisme, dans le ve et le vi^e^ siècle, disparaissait de ces contrées, si bien qu'il fallut convertir de nouveau cette extrémité de la Gaule comme un pays barbare, en même temps disparaissaient les éléments qui s'y seraient transformés en langue d'oïl. Pour le dialecte wallon seul, l'évolution a eu lieu, et il nous est resté comme un échantillon de la forme dialectique qui aurait été propre à l'extrême région de la Gaule.

M. Grandgagnage est un habile étymologiste; il se rend compte des permutations de lettres; il reconnaît les parties analogues; il sait les conditions qui font qu'une étymologie est possible ou impossible; il ne prend pas des conjectures pour des certitudes. Bref, il s'attache étroitement à la forme et au sens du mot, ces deux lumières de toute la recherche. Aussi, guidé par lui, on pénètre sans peine dans la structure du patois wallon, quelque difficile que d'abord elle puisse paraître. Et elle paraît telle en effet : *kinohe*, qui signifie *connaître*, est la reproduction correcte de *cognoscere;* on s'en rend compte ainsi : la préposition *cum* se rend régulièrement en wallon par *ki;* l'*sc*, ou la double *ss*, se rend, régulièrement aussi, par une *h* aspirée, comme dans *frohî*, froisser; l'*e* caractérise cette conjugaison. Tous les éléments de *kinohe* sont donc analysés, et reproduisent, membre pour membre, le latin *cognoscere*. Les patois circonvoisins disent : le patois de Namur, *conoche*, et le patois rouchi, *conoite*. On a dit, dans l'ancien français, *conoistre* ou *conostre*. Toutes ces formes, on le voit, sont régulières. *Heûre* est un verbe qui signifie à la fois secouer et échoir. Il y a donc ici, à côté de la forme, à tenir compte du sens. L'*h*, ainsi placée, représente, dans le wallon, la préposition latine *ex* suivie d'un *c;* dès lors, le sens vient déterminer les deux origines et dissiper la confusion. *Heûre*, dans le premier cas, est *excutere*, qui, s'il existe dans l'ancien français, y a donné *esqueure*, comme *rescutere* y a donné *resqueurre*, d'où *rescous*, encore usité; dans le second cas, *heûre* est *excadere*, en français *échoir*. Ces formes, toutes contractes qu'elles sont, ne résistent pas à l'analyse. Il en est de même de *sitou*, rude, grossier, *sitoudreie*, rudesse, grossièreté. Ces mots seraient tout à fait inintelligibles, si l'on ne remarquait que, tandis que le français rend le *st* latin par *est* (*status*, estat, *spatha*, espée), le wallon le rend par *si*. Cela établi, *sitou*, du wallon, ferait en français *estou;* or *estout* est en effet un mot du vieux français et vient

de *stultus; sitoudreie* est l'ancien français *estoultie*. Le mot français *herse* dérive, sans difficulté, de *hirpicem*, ou, en bas latin, *herpicem;* le mot wallon, sous une forme différente, n'en est pas une dérivation moins directe : *îpre*, par le renversement de l'*r*, ou même *îpe*, par la suppression totale de cette lettre, représentent les éléments du latin. On peut même remarquer que l'*i* du wallon répond plutôt à *hirpex*, et l'*e* du français plutôt à *herpex*. Prononçait-on, dans l'ancien français, le *c* de *arc?* Au sujet, on ne le prononçait pas certainement, puisque même on ne l'écrivait pas : *li ars*. Mais, au régime, *le arc*, où le *c* reparaissait, le *c* était-il une lettre muette? Génin soutient l'affirmative; mais la chose est loin d'être assurée; toujours est-il qu'il trouverait un appui dans le wallon, qui dit *air*, cintre, sans le *c*. *Atrium*, en passant dans le français, avait changé de sens; *aitre* y voulait dire *cimetière;* c'est qu'en effet, l'*atrium*, le péristyle des églises, étant devenu un lieu de sépulture pour les fidèles, l'expression, d'abord restreinte, s'étendit à toute espèce d'enclos funéraire. *Aitre*, qui a disparu du français actuel, persiste dans le wallon avec la forme de *aide*, qui, dans ce dialecte, est correcte.

Abri a suscité, parmi les étymologistes, comme on sait, des discussions, non pas quant à la forme, qui se ramène régulièrement à *apricus* (l'accent y est sur la pénultième), mais quant au sens, pour lequel on se demandait comment *exposé au soleil* avait pu donner *à couvert*, *défendu contre*. On a, par de bonnes raisons, écarté cette difficulté, et il n'a pas été nécessaire de recourir à un verbe allemand signifiant *protéger;* mais ce verbe, quand même il n'eût pas été rejeté, aurait complétement failli à expliquer *abri* dans le dialecte wallon. *Èse à l'abri* y signifie être exposé à : *èse à l'abri dè l'plaive*, être exposé à la pluie. Mais *apricus*, signifiant *qui est au soleil*, et même *qui est au grand jonr*, a pu se détourner pour exprimer et ce qui est à l'abri quand on considère le bien-être que procure la chaleur, et ce qui est exposé quand on considère l'espace libre qui est nécessaire pour l'arrivée des rayons. C'est ainsi que la subtilité instinctive des peuples qui font leur langue remanie le sens des mots donnés d'origine.

A des locutions qui embarrassent en des auteurs vieillis, les patois fournissent parfois des rapprochements qui facilitent l'interprétation. *A l'appétit de* est une locution qui paraît prendre naissance au XVe siècle. D'abord, dans Eustache des Champs, elle a le sens très-naturel de *au désir de :*

> *A apetit* d'aucuns faut estre duit,
> Et que francs cuers au felon s'umilie.
>
> (Douleur advenant.)

Dans une lettre de Charles VII, elle signifie à la suggestion de : « Nostre dict frere et cousin, *à l'appetit de* qui que ce soit, a puis na- « gueres recueilli un grant nombre de gens de guerre vivans sur nostre « peuple. » (*Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 589.) Il en est de même dans ce passage de Comines : « Et se douloit de quoy il lui avoit « ainsi couru sus *à l'appétit d'*autruy (3, 3). » Dans Brantôme, elle signifie simplement *pour :* « De sorte que, si ce pont fust esté faict *à l'appétit de* « *peu* (pour peu de dépense), nous eussions tousjours accompagné nostre « general; et par ainsy, luy très bien accompagné, ce maraut (Poltrot) « n'eust jamais faict le coup. » (*Vie du duc de Guyse.*) C'est aussi le sens de *pour* qu'elle a dans cette phrase de Lanoue : « Il n'y avoit nul propos de « les faire geler tous, l'espace d'une longue nuict, *à l'appetit d'*un soupçon « peut-estre mal fondé. » (Discours, p. 589.) Cette expression, oubliée partout ailleurs, est dans le patois wallon avec le sens de *à cause de.*

Dans le wallon, comme dans les autres patois, on trouve quelques mots qui ont gardé plus fidèlement l'empreinte de l'origine que n'a fait la langue littéraire. Quelque douteuse que soit l'étymologie du mot *landier*, comme l'ancien français est *andier* et le wallon *andi*, il n'est pas douteux qu'ici, comme dans *loriot* et *lendemain*, l'article n'ait été indûment fondu avec le mot. *Caïre* est plus près de *cathedra* que *chaire* et surtout *chaise; lèvai*, de *libellum* (bas latin, pour *libella*), que *niveau; mape*, de *mappa*, que *nappe. Médecin* dérive de l'adjectif *medicinus*, pris substantivement, tandis que le vieux français *miege* et le wallon *med* proviennent de la véritable dénomination latine, à savoir *medicus*, qui a l'accent sur l'antépénultième. *Feûte* n'est pas mieux fait que *foie;* seulement, il conserve le *t* du latin; car on sait que *foie* vient de *ficatum* (foie d'une oie nourrie de figues, et, de là, foie en général). *Foie* en français, *feûte* en wallon, *fetge* en provençal, *fégato* en italien, *higado* en espagnol, *figado* en portugais, témoignent que la bouche romane déplaça l'accent du mot latin, et, au lieu de *ficátum*, qui est la prononciation régulière, dit, par anomalie, *ficatum* avec l'accent sur l'antépénultième. Cette altération a été sans doute facilitée, comme le remarque Diez, par une forme *figido*, qui, montrant l'*a* changé pour l'*i*, montre aussi qu'il a pu perdre l'accent. Au reste, il y a eu, dans la haute période du bas latin, tendance à remplacer, dans des participes de ce genre, l'*a* par l'*i*, et conséquemment à déplacer l'accent; par exemple, *rogitus* pour *rogatus*, *dolitus* pour *dolatus*, *vocitus* pour *vocatus*, *provitus* pour *probatus*. Mais, quant à *ficatum*, l'altération de prononciation, quelque générale qu'elle ait été, ne fut pourtant pas sans exception. En Sardaigne on dit *figáu*, à Venise *figà*, avec le véritable accent latin.

Cette fluctuation du parler roman pour *ficatum* sert à rendre compte d'une fluctuation semblable pour le mot *encre*, car un cas explique l'autre. *Enche* est en wallon ce que *encre* est en français, avec une *r* de moins, laquelle est tout à fait adventice; car il vient d'*encaustum*, qui, dans le bas latin, avait succédé à *atramentum*. Comment *encre* peut-il provenir de *encaustum*? Diez dit que c'est la plus forte contraction que présente la langue d'oïl; mais, à ne voir qu'une contraction, la forme du mot serait inexplicable; car, dans *encaustum*, la pénultième étant accentuée, ce serait la syllabe *cau* qui aurait dû former le noyau du mot contracté, et non la syllabe *en*, qui est muette. C'est ce qui est arrivé en effet dans l'italien *inchiostro* et le provençal *encaut*. Ceux-ci ont suivi évidemment l'accentuation latine, et leur syllabe accentuée répond à la syllabe accentuée du mot latin. Mais, pour que *encre* ou *enche* se soit formé dans le français ou dans le wallon, c'est-à-dire dans la langue d'oïl, il a bien fallu qu'il y ait eu, à l'origine, une prononciation qui accentuât l'antépénultième dans *encaustum*, de même qu'à côté de *ficatum*, avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, il y avait une prononciation avec l'accent sur *fi;* d'où la double forme, dans les langues romanes ou leurs patois, de *foie* et de *figà*. Du reste, l'origine de la double accentuation pour *encaustum* peut être assignée : on sait que, quand un mot grec pénétrait dans la langue latine, la prononciation avait toujours des hésitations, les uns lui attribuant l'accentuation nationale, les autres lui conservant l'accentuation grecque. Or, ici, tandis que le latin accentuait la pénultième, le grec accentuait l'antépénultième (ἔγκαυστον). La langue d'oïl nous montre que cette accentuation, qu'elle a suivie, avait réellement cours, à côté de l'autre, parmi les latins. De cette façon, *encre* n'offre qu'une contraction très-usuelle, la plupart des mots latins proparoxytons de trois syllabes devenant des mots paroxytons de deux syllabes.

Quand on rencontre, dans le wallon, *dalant*, *dangî*, *araini*, *moplî* ou *mompli*, on se sent dans la vieille langue d'oïl. *Dalant*, qui signifie désir, besoin, est l'ancien français *talent*, qui a le même sens, en italien, *talento;* c'est par un très-long détour d'idées que *talentum*, qui désigne un poids, en est venu à exprimer désir, besoin; et le détour n'est guère moindre pour arriver de là à l'acception moderne. *Dangî* est dans le même cas : il est la forme wallone de l'ancien français *dangier*, qui voulait dire force, puissance, du bas latin *domniarium*, pouvoir seigneurial, et il a un sens très-analogue, celui de besoin, de nécessité : *j'a dangî d'aler l'âvâ*, j'ai besoin de descendre. *Arainî* est ce mot qui se trouve si souvent dans les chansons de geste, *arainier*, adresser la parole,

d'un mot bas latin *adrationare*, *raison* ayant, dans la langue d'oïl, le sens de discours, allocution. Enfin, *mompli* ou *moplî*, qui veut dire croître, grandir, est l'équivalent de *multiplier* et répond à l'ancien français, *monteplier*, dit pour *mouteplier;* les deux se trouvent dans les textes. *Mouteplier* tient un compte exact de tous les éléments de *multiplicare; monteplier* les altère; *mompli* y introduit une contraction; enfin *moplî*, en supprimant une nasale, comme dans *covent* pour *convent* (*conventus*), rendrait le mot méconnaissable, si l'on ne suivait pas toute la filière. Il y eut un temps où, dans le français, on disait *liere* au sujet, de *latro*, et *larron* au régime, de *latronem;* quand les cas périrent, le régime persista seul dans la langue moderne. Le wallon a conservé *larron* et *liér'*, mais avec le même emploi; cette double forme s'explique par l'ancien usage de la langue d'oïl.

Traire, de *trahere*, dont il avait primitivement tous les sens, a fini par se borner à celui de *mulgere*, verbe qui n'est pas de la langue française. Mais *mulgere* a survécu dans le wallon *mode*, à la vérité avec une faute contre l'accent, c'est-à-dire que, dans le bas latin, *mulgere* a passé de la seconde conjugaison à la troisième, et de paroxyton est devenu proparoxyton, comme *tacere* a donné, en français, *taire* à côté de *taisir*, et *placere*, *plaire*, à côté de *plaisir*. Le wallon a, pour exprimer la neige, deux mots, dérivés l'un et l'autre du latin, et employés dans des localités différentes : le premier est *ivière*, qui est le féminin de *ivier'*, en français *hiver*, ces trois mots provenant de *hibernus;* on voit dans l'*ivière* wallon comment un mot général se particularise, *hibernus* finissant par désigner spécialement la neige. Le second est *nivâie;* celui-ci est digne de remarque, parce qu'il faut l'ajouter à ces féminins collectifs de la langue d'oïl, qui émanent d'un neutre pluriel latin : *nivâie* est la production de *nivalia*, comme *merveille* de *mirabilia*.

Je ne m'arrêterai sur *dovri*, ouvrir, que pour faire remarquer à M. Grandgagnage que l'origine en est non *deaperire*, mais *deoperire*. J'ai disserté suffisamment (*Journ. des Sav.* août 1856, p. 465) sur ce verbe, dont le sens clair et la forme régulière contrastent avec notre *ouvrir*, inexplicable, ce semble, autrement que par une méprise de la langue. Mais je m'étendrai, en revanche, sur un article qui me permet de tenter l'explication d'une glose malbergique; on sait que c'est le nom de mots intercalés dans le texte de la loi salique. L'antiquité, comme on voit, en est très-grande. Ces mots sont d'une forme le plus souvent très-barbare, et ils ont, de tout temps, été une croix pour les érudits. L'opinion la plus probable est que ces mots sont des rubriques de chapitres, qui de la marge ont passé dans le texte. Tout récemment un savant alle-

mand, M. Leo, a consacré un ouvrage spécial à leur interprétation. Les glossaires patois que j'ai entre les mains et un texte précieux d'un poëte normand du XIIe siècle m'ont conduit à déterminer le sens d'une de ces gloses.

Voici les textes de la loi salique avec la glose malbergique dont il s'agit : *Si quis alterum falsatorem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. iscrabo, *solidos* XV *culpabilis judicetur* (Loi salique, 4e texte, XLVIII, 2). Les variantes sont *ischrabo, hischrabo;* le texte publié par Herold a *extrabo.* — *Si quis mulier ingenua seo vero muliere meretricem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. solis trabo, *solidos* XLV *culpabilis judicetur* (ib. XLVIII, 4). Il y a une variante : *sole strabo.* — *Si quis homo ingenuus alio improperaverit, quod scutum suum jactasset, et fuga lapsus fuisset, et non poterit adprobare*, Malb. austrapo, DC *denarios culpabilis judicetur* (Lex sal. Herold, XXXIII, de convitiis, 5).

La glose malbergique est *iscrabo, ischrabo, hischrabo, extrabo, solis trabo, sole strabo, austrapo*, comme on voudra ou comme on pourra lire entre toutes ces formes également inintelligibles. M. Leo y voit trois mots : l'un signifiant faussaire, l'autre femme de mauvaise vie, l'autre lâche qui jette son bouclier. M. Pott (*Zeitschr. für vergleich. Sprachforschung*, I, p. 337) croit que le sens primordial est *meretrix*, femme de mauvaise vie, sens transporté par métonymie aux hommes méprisables qui fuient dans le combat. En conséquence il propose, mais avec de grands doutes, d'y voir le latin *scrapta*, prostituée, remarquant toutefois que Pictet avait introduit dans la comparaison l'irlandais *striopach*, *straboid*, gaélique *strabaid*, anglais *strumpet*, prostituée.

De toutes ces variantes, la bonne leçon est, je pense, *extrabo;* les autres sont des altérations dues aux copistes. Peu avant que Rollon avec sa bande se fût fixé en Normandie, il essuya une défaite; une partie de ses gens fut enveloppée; mais, dans la nuit qui suivit, cette troupe, prenant conseil de son courage, se fit jour à travers ceux qui croyaient la tenir. Telle fut l'épouvante jetée par cette attaque nocturne, que le comte de Poitiers alla se cacher chez un foulon. C'est là qu'on le trouva; mais cette fuite et cette cachette suscitèrent des moqueries; et, dit Benoît, dans sa *Chronique des ducs de Normandie*, v. 5909,

Mult par en fu puis tut le meis
Estrange eschar entre Franceis;
Vers en firent e *estraboz*,
Ù out assez de vilains moz.

Dans ce passage le sens d'*estraboz* est clairement déterminé : il signifie

raillerie injurieuse, injure, satire. Une acception très-analogue est assignée à un mot du patois wallon : on trouve, dans le *Glossaire*, *estraboté*, rudoyer, maltraiter en paroles, et un verbe composé *restraboté*, qui a le même sens. Ainsi un mot, qui reparaît isolé dans un poëme du XIIe siècle, n'en a pas moins vécu sourdement au sein des patois, bien que la langue écrite n'en ait conservé aucune trace. Je crois même le discerner dans le patois berrichon; je lis dans le *Glossaire* de M. le comte Jaubert : *étrebout*, bourrasque, ouragan. La forme s'y rapporte, car l'accent sur *étrebout* suppose une *s*, *estrebout*. Quant au sens, de même qu'injure a pu être dite bourrasque, de même, par un changement inverse, bourrasque a pu être dénommée d'après injure.

Le mot, d'ailleurs, n'est pas borné à la langue d'oïl et à ses patois. Il est dans le provençal : *estribot* ou *stribot*, qui veut dire chanson moqueuse. Il est dans l'ancien espagnol, où il a le même sens que dans Benoît : *Escarnios et laydos estribotes*, Berc. Dom. 648. Il est enfin dans l'ancien italien *strambotto*, que je trouve dans le *Lexique roman* de Raynouard, avec l'explication : *Poesie che si cantano degli innamorati*. Il faut sans doute l'entendre de chansons railleuses. Cela résulte de l'ensemble des significations.

Tous ces documents nous montrent qu'au fond du mot en question il y a l'idée d'injure. Maintenant appliquons ce résultat des recherches à la glose malbergique. On voit, par les textes de la loi salique, que cette glose est dite à la fois d'un faussaire, d'une femme de mauvaise vie et d'un poltron qui a fui dans le combat. Il faut donc que le sens en soit tel, qu'il convienne dans les trois cas. Mettez à la place *injure*, et vous avez une signification très-satisfaisante. — « Si quelqu'un en appelle un autre faussaire, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quinze sous. — Si quelqu'un traite de femme de mauvaise vie une personne libre, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quarante-cinq sous. — Si quelqu'un reproche à un homme d'avoir fui et jeté son bouclier, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à six cents deniers. » — L'interprétation que je donne appuie l'opinion de ceux qui, comme je l'ai dit, voient, dans les gloses malbergiques, des rubriques introduites de la marge dans le texte. La rubrique était : *des injures*, en latin *de conviciis*, dans la langue des gloses *extrabo*.

La forme de la langue d'oïl (*estrabot* dans Benoît, *estraboté* dans le wallon), la forme italienne *strambotto*, qui est la même, sauf l'intercalation de l'*m* appelée par le *b*, et, subsidiairement, les formes avec *i*, du provençal et de l'espagnol, *estribot* et *estribote*, témoignent que, parmi

toutes les variantes de la glose malbergique, il faut choisir *extrabo*. De ces variantes, la plupart se laissent ramener sans peine au thème ainsi déterminé, par exemple *iscrabo*, *ischrabo* ou *hischrabo;* même *austrapo* est encore dans les conditions d'une faute de copiste; mais on n'en peut pas dire autant de *solis strabo* ou *sole strabo*. Toutefois, en considérant ces dernière variantes et en ne tenant aucun compte de la manière dont elles sont coupées (car des copistes qui ne les comprenaient pas les ont coupées au hasard), on y distingue visiblement *istrabo* ou *estrabo*, ce qui est notre mot. Reste *sol;* je suis porté à y voir une abréviation de *solidi*, sous; de sorte que la rubrique restituée serait : *solidi, extrabo*, qu'on traduirait par : *sous, injure;* c'est-à-dire injure pour laquelle on paye, en amende, une certaine somme de sous. Je livre cette conjecture à ceux qui s'occupent du texte de la loi salique.

Je remarque que, dans la glose malbergique, *estrabo* a l'accent sur *bo;* car toutes les langues qui ont admis ce mot, langue d'oïl, wallon, provençal, italien, espagnol, ont accentué cette syllabe. L'étymologie m'en est tout à fait inconnue. M. Diez a varié : tantôt, au mot *strambo*, considérant que l'espagnol *estrambote* et l'italien *strambotto* désignaient des pièces de vers qui violaient en quelque chose la règle ou la mesure, il a songé au latin *strabus*, louche; tantôt, considérant que l'espagnol *estribote*, le provençal *estribot*, le vieux français *estrabot*, pouvaient impliquer l'idée de refrain, il a songé à *estribo* espagnol, *estreup* provençal, *estrief* ancien français, le refrain étant comme une sorte d'*étrier*, d'appui pour le chant. Tout cela est dit avec doute et est, en effet, fort douteux. L'étymologie est assujettie à une nouvelle condition, c'est d'embrasser la glose malbergique, qui, lorsque M. Diez a fait ses recherches, n'avait pas été rapprochée des mots en question.

La noix se dit en wallon *geie*, ancien wallon *gaill*, rouchi *gaille*, et aussi rouchi *gaugue*. M. Grandgagnage a très-bien expliqué l'origine de ces mots et la variété de leurs formes. « Cette variété, dit-il, qui, au « premier aspect, semble devoir compliquer la question, donne, au « contraire, moyen de la résoudre; car une seule combinaison littérale « peut expliquer la double forme en *lle* et *gue*, savoir *lg*. Le thème *galg*, « en effet, est susceptible de se transformer de deux manières : ou, selon « la règle française, il devient *gaug*, ou le *g* s'amollit en *i* et l'*l* devient « mouillée, ce qui produit *gail*. On peut donc affirmer que le radical « de notre mot doit se composer de ce thème *galg*, plus une désinence; « or on trouve le bas latin *galgalus* (glose d'Isidore, V. Ducange), qui « répond à ces conditions et signifie baie, noyau. » Je m'empare de cette habile explication, et je m'en sers pour rendre raison, comme je l'ai

promis dans le dernier article, de *caillou*, qui est une forme dérivée et dont le thème est *caille* ou *cail*, existant encore dans les patois. *Calculus* a donné ou *cauque* ou *caille;* de ces deux formes, la première n'a pas laissé de traces; la seconde est restée en usage. Ce rapprochement ôte toute raison de contester que *calculus* soit le primitif de *caille*, et, par conséquent, de *caillou*.

Il y a, dans l'ancien français, un verbe très-employé : c'est *se guermenter, se garmenter, se guementer*, en provençal, *gasmentar, guaimentar, gaymentar*. M. Diez est disposé à y voir une transformation de *lamenter*, par l'intermédiaire de l'interjection *guai*. Puis, s'arrêtant à la forme *guermenter*, il se demande si elle ne renferme pas un radical celtique, attendu que le gaélique *gairm*, le kymri *garmio* et le breton *garmi* signifient pousser des cris. Enfin, *se gramenter*, qui se trouve aussi, lui suggère l'idée d'une origine germanique, par *gram*, affligé. Pourtant, je crois qu'il faut y voir seulement une altération singulière, il est vrai, de *lamentari*, et c'est le wallon qui me fournit la principale raison. Ce patois a *se larmenter;* M. Grandgagnage, après avoir discuté quelques étymologies, accorde le plus de probabilité à celle qui s'adresse à *lamentari*, l'épenthèse de l'*r* devant l'*m* n'étant pas sans exemple, en wallon, voyez *germale*, jumeau, de *gemellus*. Ainsi *lamentari* a pu donner *lermenter*, comme *âme* a donné *arme* dans certains textes. Reste la transformation de l'*l* en *g*. Qu'il y ait eu une certaine affinité entre ces deux lettres, la préposition *secundum* le montre, qui s'est changée en *segond* et *selon*. C'est, je suppose, une affinité de ce genre qui a changé *lamenter* en *guementer*, et de là, par l'épenthèse d'une *r*, *guermenter*.

Dans plus d'une circonstance, il faut recourir à la fois au vieux français et aux patois pour expliquer un mot du français actuel. D'où vient *tante?* Pour ce terme de parenté, le vieux français ne connaît que *ante*, reproduction exacte de *amita*, qui a l'accent sur l'antépénultième, comme *sente* (français populaire) représente, pour la même raison, *semita*. Évidemment *tante* tient, par le sens et par la forme, à *ante*, dont il est quelque altération. Mais quelle est cette altération, et comment un *t* s'est-il introduit ici? On a dit que ce *t* n'avait aucune raison étymologique et qu'il était seulement épenthétique comme dans *a-t-il*, *voilà-t-il*, etc. Je ne pense pas qu'il en soit ainsi; un *t* épenthétique peut se trouver entre deux voyelles; mais, au commencement d'un mot, je n'en connais pas d'exemple, et, tout exemple manquant, *tante* ne peut être expliqué de cette façon. Selon moi, ce *t* représente le pronom possessif *ta;* on sait que, dans l'ancienne langue, le féminin des pronoms possessifs, devant un nom commençant par une voyelle, au lieu de se transformer en un

masculin, élidait l'*a* : *m'ame*, *t'espée*, *s'enfance*, formes qui ne nous paraissent dures que parce que notre oreille n'y est pas habituée, tandis que nos formes choqueraient singulièrement nos aïeux par la disconvenance des genres. Mais cette explication ne vaudrait pas plus que la précédente, si je n'avais à citer des analogies en sa faveur. Les cas analogues sont la justification des cas singuliers. C'est le wallon qui fournit la solution. Dans ce patois, le pronom possessif *mon*, *ma*, est accolé à certains noms de parenté, d'une façon étrange et sans en modifier aucunement le sens : *monfré*, *maseûre*, *mononk*, *matante*, y signifient seulement *frère*, *sœur*, *oncle*, *tante*. *C'est s'monfré* veut dire : c'est son frère. *Il est adlé s'matante*, veut dire : il est auprès de sa tante. A cette catégorie de noms de parenté agglutinés avec un pronom possessif, il faut joindre le français *tante*. On conçoit, du reste, comment, à ces noms-là en particulier, il a pu arriver qu'un pronom possessif quelconque s'agglutinât; et, quand j'ai dit tout à l'heure que les formes wallones sont étranges, je dois ajouter qu'elles ne le sont pas plus que la forme française, et que, dans tous les cas, les unes et les autres proviennent du parler enfantin et domestique.

Le *Glossaire* a un article ainsi conçu : « *Négostrom*, d'après quelques « paysans : arbrisseau qui porte de petites grappes de graines noires « quand elles sont mûres, et serrées. C'est assurément le troëne, et ce « nom vient du latin *ligustrum;* mais ce qu'il y a de remarquable est que « ce mot, d'après la manière dont on le rapporte, serait non pas une « corruption de la dénomination scientifique, mais un terme vulgaire. » M. Grandgagnage a eu raison de s'exprimer avec doute et d'une manière suspensive. *Négostrom*, s'il vient de *ligustrum*, comme cela semble manifeste, en est une corruption récente, qui a passé dans le langage du peuple, mais il n'a droit à aucune antiquité. Si, dans le temps que *ligustrum* était le nom du troëne dans la Gaule belgique, il s'en était formé un mot roman, il aurait, attendu que l'accent est sur la pénultième, produit un mot comme *lioustre*. C'est seulement dans notre prononciation moderne du latin, que la syllabe *um* est accentuée; et, pour que des paysans l'accentuent à leur tour, il faut qu'ils l'aient entendu ainsi prononcer. L'accent latin sert à faire distinguer les mots empruntés dans l'époque moderne et gouvernés dès lors par une accentuation qui leur est primitivement étrangère; il est la marque qui sépare les médailles fausses des bonnes.

M. Grandgagnage, tout occupé de soumettre aux meilleures méthodes l'examen du wallon, a pénétré trop avant dans la nature de ce rameau de la langue d'oïl pour ne pas lui avoir assigné sa place dans le système

entier. Cela seul a suffi pour le préserver de toute partialité provinciale. Pourtant l'occasion de signaler une plus grande correction dans le patois que dans la langue littéraire se présenterait plus d'une fois; car, sauf l'usage des bons écrivains et de la société polie, sauf l'élaboration grammaticale (double avantage que je suis loin de vouloir atténuer), la langue littéraire n'est, non plus, qu'un patois ou dialecte élevé à la suprématie; et elle a, comme les autres, ses fautes et ses méprises. En voici une singulière, et qui, justement, appartient en propre, non pas à la langue ou à l'oreille, mais aux régulateurs de l'orthographe. En wallon, *can* est le côté le plus étroit d'un objet. *Mète one brike so s'kan* se traduit par : mettre une brique de champ. *Cant* ou *chant*, suivant le dialecte, se trouve dans le vieux français avec le sens de coin; et il a fourni, dans le français moderne, suivant le dialecte où l'on puisait, *canton* et *chanteau*. *Canto*, en italien et en espagnol, est le même mot, né d'un radical qui, d'ailleurs, se trouve à la fois dans l'allemand *Kanthe*, côté le plus étroit, dans le celtique *cant*, bord, dans le latin *canthus*, bord de la roue, et enfin dans le grec *κανθὸς*, coin de l'œil. La locution actuelle *de champ* n'a donc rien de commun avec *campus;* ceux qui l'ont écrite, ne la comprenant plus, l'ont, ce qui est arrivé tant de fois, assimilée à un mot connu et compris; et c'est ainsi que *chant* (véritable orthographe) a été confondu avec *champ;* un coin, un bord étroit, avec la campagne; et M. Grandgagnage n'a-t-il pas raison de dire : « Ceci est un bel exemple « de corruption dans une langue académique. » Représailles pardonnables du mépris si souvent prodigué aux patois.

Retrouver, à l'aide de formes romanes, un mot latin qui n'est pas dans nos lexiques et qui a été certainement en usage, se peut en certaines circonstances; et il y a là un moyen de fournir quelques additions non sans intérêt, sinon à la latinité classique, du moins à celle qui prépara l'avénement des langues romanes. Je rencontre un cas de ce genre dans *ornière;* non pas immédiatement; il faut d'abord discuter et corriger. *Ornière*, en soi, ne mènerait à rien, sinon à *ornare*, qui n'est pas de mise ici. Mais les patois contiennent la rectification voulue. L' *n* dans *ornière* est une lettre pour une autre; et elle tient la place d'un *d* ou d'un *b*. En effet, le picard *ordière* et le wallon *ourbîre* sont la transcription irréprochable du latin *orbitaria*, transformé par la bouche romane, qui supprimait l'*i* bref, en *orbtaria*, et de là, suivant les affinités de l'oreille, en *ordière* picard ou en *ourbîre* wallon; ce dernier serait en français *orbière*. Mais ces mots, qui ne peuvent pas avoir existé sans *orbitaria*, témoignent en même temps qu'*orbitaria* a existé, lequel, d'ailleurs, est un bon dérivé d'*orbita*, pour exprimer une ornière.

Cette étymologie d'*ornière*, que M. Diez, et d'après les mêmes raisons, a déjà donnée, est assurée et ne mérite pas d'être qualifiée seulement, comme la qualifie M. Grandgagnage, de probable. Mais là où surtout je n'admets pas ses incertitudes, c'est au sujet du mot *aweure*, qui signifie chance heureuse ou malheureuse. Après avoir dit que *aweure* vient de *hora*, le *a* préposé pour donner de la consistance à ce mot emphatique et le *w* inséré pour éviter l'hiatus, il ajoute : « Bien « que la dérivation ci-dessus me paraisse suffisamment claire, il se pour- « rait que *aweure* eût une autre racine que le français *heur* et dérivât d'*au-* « *gurium*. » Je ne puis accepter la thèse; je ne puis non plus accepter la remarque subsidiaire qui la rectifie, il est vrai, mais qui, en la rectifiant, compromet la meilleure raison de la vraie étymologie. Le français *heur* n'a pas une autre racine que le wallon *aweure;* il ne dérive pas de *hora*, il vient d'*augurium;* car, si on remonte au vieux français, on trouve que *heur* y est représenté par *eür* ou *aür*, formes qui excluent *hora*, et qui se rangent à côté de *aweure*.

Quelques mots, choisis ainsi entre beaucoup qui, à égal titre, mériteraient d'attirer l'attention (mais il a fallu se borner), m'ont servi à montrer les qualités du travail de M. Grandgagnage. Ce qui rend véritablement utiles à l'étude les glossaires de patois, c'est une comparaison étendue qui mette le lecteur sur un terrain solide; c'est une analyse des caractères dialectiques sur laquelle il puisse compter; c'est une investigation étymologique qui aille droit aux difficultés. Tout cela se trouve dans le *Glossaire wallon;* et, sans autre préparation, j'ai pu m'en servir pour ce qui fait présentement l'objet particulier de mes recherches, la connaissance détaillée et intime de notre vieille langue. Aussi je profite avec empressement de l'occasion offerte, pour encourager M. Grandgagnage à terminer son *Glossaire*, qui attend depuis longtemps une dernière partie. Il complétera ainsi le service rendu; car c'est un service, et aux lecteurs que je puis avoir ici je ne désespère pas de persuader que, sans les patois enregistrés, confrontés et analysés, le système de la grande langue d'oïl demeure imparfait.

É. LITTRÉ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Clef inédite du Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Catherine de Vivonne était fille unique de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, ambassadeur de France à Rome, et de Julia Savelli, grande dame romaine, veuve de Louis des Ursins. Elle naquit à Rome pendant l'ambassade de son père, en l'année 1588[2], et fut mariée en 1600, à l'âge de 12 ans, à Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, alors vidame du Mans, capitaine d'une des compagnies des cent gentilshommes de la maison du Roi, et qui devint successivement maître de la garde-robe, chevalier des ordres, colonel général de l'infanterie italienne, maréchal de camp, ambassadeur extraordinaire en Piémont en 1620, puis en Espagne en 1627; personnage, à tous égards, très-considérable, qui avait été bien avec le maréchal d'Ancre et fut encore mieux avec le cardinal de Richelieu, de beaucoup d'esprit, d'une assez grande fierté, de peu d'ordre en ses affaires, et dépensant fort noblement sa fortune[3]. A la mort de son père en 1611, il prit le titre et le rang de marquis de Rambouillet. Mais, dès 1606, l'hôtel qui portait alors ce nom, et qui était la demeure de la famille, avait été vendu; et c'est des mains du nouveau propriétaire qu'en 1624 Richelieu l'acheta pour le démolir et bâtir sur son emplacement le fameux Palais-Cardinal[4]. Parmi tous les biens que Catherine de Vivonne avait apportés à son mari était l'hôtel Pisani, l'ancien hôtel d'O et de Noirmoutier, rue Saint-Thomas-du-Louvre. La jeune marquise, qui avait pris en Italie le goût des belles choses, ne trouvant pas cet hôtel assez beau, le fit mettre à bas, et, nul architecte ne lui proposant de plan à son gré, elle s'érigea elle-même en architecte, et fit construire un hôtel nouveau sur des dessins tracés de sa propre main. La principale nouveauté de ce

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril, page 209; pour le deuxième, celui d'octobre, page 633; et, pour le troisième, celui de novembre, page 689. — [2] Le marquis de Pisani épousa Julia Savelli le 8 novembre 1587. Tallemant, t. II, p. 255, dit que sa fille naquit pendant les États de Blois, par conséquent en 1588; et en effet elle doit être née cette année-là, pour avoir pu mourir le 27 décembre 1665, à l'âge de soixante et dix-sept ans, comme le dit positivement Segrais, *Œuvres diverses*, Amsterdam, 1723, t. I, *Mémoires anecdotes*, p. 31. La date certaine du mariage de son père et celle de sa propre mort ne permettent pas de la faire mourir à soixante et dix-huit ans, comme le font la plupart des biographes. — [3] Tallemant, t. II, p. 207-213. — [4] Sauval, t. II, p. 199 et 200.

bâtiment consistait dans la place de l'escalier; d'ordinaire on le mettait au milieu, avec des salles d'un côté et de l'autre, ce qui donnait divers appartements, chacun de médiocre étendue; madame de Rambouillet mit l'escalier de côté, à l'un des coins, en sorte qu'on avait des appartements considérables et une enfilade de chambres toutes de plain pied, arrangement favorable à de grandes réceptions. Au rez-de-chaussée, du côté du jardin, des fenêtres régnant de haut en bas, depuis le plafond jusqu'au plancher, laissaient entrer abondamment l'air et la lumière, et, lorsqu'elles s'ouvraient, agrandissaient, pour ainsi dire, les appartements en les unissant aux vastes jardins qui s'étendaient, sur les derrières de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, jusqu'au Carrousel et aux Tuileries[1]. Ce nouvel hôtel de Rambouillet, placé entre celui de Chevreuse et les Quinze-Vingts, avec son élégante architecture, sa distribution spacieuse et commode, et le riche ameublement que Catherine de Vivonne se plut à y rassembler, excita l'admiration générale et donna naissance à bien des imitations[2]. On met la date de sa construction au temps du maréchal d'Ancre[3], c'est-à-dire de 1610 à 1617. A peu près vers cette époque, dès l'âge de vingt ans, dit-on[4], madame de Rambouillet commença à trouver tant de fatigue et d'ennui aux bruyantes assemblées du Louvre, qu'elle prit la résolution de n'y plus aller et de rester chez elle. Cette résolution dut être bien secondée par l'agrément et la beauté de l'habitation qu'elle se donnait; et, sans prétendre ici à des précisions qui nous échappent, il nous semble que c'est vers 1617 ou 1618, et très-certainement avant 1620, qu'on doit placer les commencements de la célèbre société de Rambouillet. Née avant 1620, elle jette le plus grand éclat pendant trente années, jusqu'à ce qu'à la fin surviennent presque coup sur coup le mariage de madame de Montausier en 1645, la Fronde en 1648, la mort de M. de Rambouillet en 1652, la vieillesse et les infirmités de la noble femme qui l'avait créée et si longtemps soutenue.

Nous avons ailleurs[5] rappelé les qualités diverses et peu communes, nécessaires pour rassembler et retenir autour de soi une compagnie d'élite : madame de Rambouillet présente toutes ces qualités dans leur harmonie à la fois et leur perfection.

Il faut en effet que ç'ait été une personne d'un mérite bien extraordinaire, pour avoir réuni les suffrages de tous ceux qui l'ont approchée,

[1] Sauval, t. II, p. 200-202; Tallemant, t. II, p. 215 et 216; Segrais, t. I, *Mém. anecdotes*, p. 30. — [2] Sauval, *ibid.* — [3] Tallemant, *ibid.* — [4] Tall. *ibid.* — [5] *Madame de Sablé*, chap. II.

quels que fussent leurs opinions, leurs intérêts, leur rang, leur caractère. Nous avons en vain cherché sur son compte, ce qui ne manque d'ordinaire à aucune destinée un peu brillante, quelque calomnie ou quelque médisance, un mot équivoque, l'épigramme la plus légère : partout nous n'avons trouvé qu'un concert d'éloges vivement sentis qui traversent plusieurs générations[1]. Il n'y a pas jusqu'aux gens de lettres, race peu portée à l'enthousiasme, habile et prompte à saisir tous les ridicules, qui, divisés sur tout le reste et prêts à se déchirer entre eux, ne s'accordent d'une façon merveilleuse, dès qu'il est question de la marquise de Rambouillet. Elle a désarmé Tallemant lui-même. Lui, le caricaturier du XVIIe siècle, qui recherche avec passion et ramasse avec complaisance les bavardages du plus bas étage pour en salir les renommées les plus pures ou les plus dignes d'indulgence, qui partout où il entrevoit quelque faiblesse imagine une bassesse ou une ordure, reçu on ne sait comment à l'hôtel de Rambouillet, assez tard, à ce qu'il semble, et sans y avoir été fort remarqué, puisque son nom ne se trouve pas même une seule fois dans les lettres de Voiture, impitoyable sur tous les habitués de l'illustre maison, en épargne la maîtresse, ou plutôt la loue avec une effusion bien touchante, venant d'un pareil personnage. Il la fait connaître avec un soin particulier, raconte sa vie, celle de son mari, de son fils et de ses filles, de son gendre Montausier, et de ses principaux amis. On comprend donc que la bienveillante et reconnaissante mademoiselle de Scudéry, qui avait fait partie des beaux jours de l'hôtel de Rambouillet, n'est pas restée au-dessous de Tallemant. Elle en répète en effet tous les éloges, ou plutôt elle les devance, car Tallemant écrivait cette partie de ses Mémoires en 1657, et le tome VII du *Grand Cyrus* est de novembre 1651. Elle fait plus : elle nous fournit quelques détails nouveaux sur un point qui n'est pas sans importance.

Comment ne nous reste-t-il aucun portrait authentique, peint ou gravé, d'une personne d'une telle renommée? Le fait est étrange, mais il est certain. Pour des portraits gravés, il paraît qu'il n'y en a jamais

[1] On trouvera l'indication de tous les auteurs du XVIIe siècle, depuis Balzac jusqu'à Fléchier, qui ont loué madame de Rambouillet, dans deux écrivains de notre temps qui font autorité sur la matière, M. Rœderer, *Mémoires sur la société polie;* et M. Walkenaër, *Mémoires touchant la vie et les écrits de madame de Sévigné*, t. I, chap. IV, et t. II, *Notes et éclaircissements de la Ire partie.* Rappelons seulement que, pendant longtemps, madame de Rambouillet fut célèbre sous le nom d'Arthénice, anagramme de celui de Catherine. Dans le *Dictionnaire des Précieuses* madame de Rambouillet est *Rozelinde*, et sa fille Julie, *Ménalide.*

eu, ou, du moins, la *Bibliothèque historique de la France*[1] n'en indique aucun. Mais, en même temps, il est hors de doute qu'il y avait, au XVIIe siècle, bien des portraits de la célèbre marquise, de la main des meilleurs peintres. Scudéry[2] nous apprend qu'il en possédait deux, l'un de Ducayer, où elle était peinte en Romaine, et, par conséquent, selon toute vraisemblance, au temps de sa jeunesse; l'autre où Van Moll l'avait représentée regardant le corps de son fils, le marquis de Pisani, tué à Nortlingen, en 1645, à l'âge de trente ans; sa mère, née en 1588, avait alors cinquante-sept ans. Ainsi le seul cabinet de Scudéry avait deux portraits de madame de Rambouillet à deux époques différentes de sa vie. Mais est-il possible de supposer que madame de Grignan et madame de Montausier n'avaient pas un portrait de leur mère, que le marquis de Rambouillet, qui adorait sa femme, ne l'ait jamais fait peindre? Mademoiselle, dans *la Princesse de Paphlagonie*[3], décrivant la chambre de madame de Rambouillet, la plus riche de l'hôtel, dit que la maîtresse de la maison y avait placé les portraits de tous ceux qu'elle aimait : celui de la noble mère de famille pouvait-il ne s'y pas trouver? Ce nous serait du moins une sorte de compensation, si Mademoiselle avait mis madame de Rambouillet dans ses *Divers portraits* : nous posséderions alors une description assez détaillée de cette illustre dame, pour la pouvoir reconnaître dans l'occasion parmi tant de toiles charmantes du XVIIe siècle qui sont parvenues jusqu'à nous et qu'on rencontre çà et là sans la désignation des personnages qu'elles représentent. Mais ni Mademoiselle, ni nul autre auteur contemporain n'a décrit madame de Rambouillet; en sorte qu'aujourd'hui, si nous rencontrions quelque part son portrait véritable sans le nom de l'original, il nous serait impossible de l'y mettre, dans le manque absolu de toutes données caractéristiques. A ce silence extraordinaire, on pourrait croire que madame de Rambouillet n'était pas belle. Mais Tallemant dit positivement qu'elle l'était[4]. Il dit aussi qu'elle avait le teint beau et la peau délicate[5]. Mais tout cela est du dernier vague; et, à l'heure qu'il est, nous n'aurions pas la moindre idée de ce qu'était madame de Rambouillet, si notre *Clef du Grand Cyrus* ne nous apprenait que l'hôtel de Cléomire, dans la ville de Tyr, est l'hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, que Cléomire, née à Athènes, mais demeurant à Tyr, n'est autre que madame de Rambouillet, née à Rome et l'ornement de Paris, et si made-

[1] T. IV. *Liste des portraits gravés des François et Françoises illustres.* — [2] *Le Cabinet de M. de Scudéry*, in-4°, 1646. — [3] 1re édition de 1659, p. 120. — [4] Tallemant, t. II, p. 215 et 216. — [5] *Ibid.*

moiselle de Scudéry ne nous traçait de Cléomire un portrait bien insuffisant encore, mais qui, du moins, contient quelques traits précis. Elle néglige de nous dire si Cléomire était brune ou blonde, si elle avait des yeux bleus ou noirs, les deux points essentiels de tout portrait de femme. Mais, au moins, elle affirme qu'elle était grande, d'une très-belle taille, d'une figure régulière, sereine et tranquille comme son âme; que toute sa personne était pleine à la fois de majesté et d'agrément; et, à l'éloge qu'elle fait de l'éclat particulier de ses yeux, on pourrait conjecturer qu'ils n'étaient ni bleus ni noirs, mais d'une nuance délicate difficile à bien exprimer. Voici cette description, où on aimerait sans doute à trouver, au lieu d'emphatiques louanges, des indications mieux marquées, mais qui est encore le portrait le moins imparfait qui nous ait été conservé de madame de Rambouillet.

Le Grand Cyrus, tome VII, p. 489 : « Imaginez-vous la beauté même, si vous voulez concevoir celle de cette admirable personne. Je ne vous dis point que vous vous figuriez celle que nos peintres donnent à Vénus, pour comprendre la sienne, car elle ne seroit pas assez modeste; ni celle de Pallas, parce qu'elle seroit trop fière; ni celle de Junon, qui ne seroit pas assez charmante; ni celle de Diane, qui seroit un peu trop sauvage; mais je vous dirai que, pour représenter Cléomire, il faudroit prendre de toutes les figures qu'on donne à ces déesses ce qu'elles ont de beau, et l'on en feroit peut-être une passable peinture. Cléomire est grande et bien faite : tous les traits de son visage sont admirables; la délicatesse de son teint ne se peut exprimer; la majesté de toute sa personne est digne d'admiration, et il sort je ne sais quel éclat de ses yeux qui imprime le respect dans l'âme de tous ceux qui la regardent; et pour moi, je vous avoue que je n'ai jamais pu approcher Cléomire, sans sentir dans mon cœur je ne sçais quelle crainte respectueuse, qui m'a obligé de songer plus à moi, étant auprès d'elle, qu'en nul autre lieu du monde où j'aie jamais été. Au reste, les yeux de Cléomire sont si admirablement beaux, qu'on ne les a jamais pu bien représenter : ce sont pourtant des yeux qui, en donnant de l'admiration, n'ont pas produit ce que les autres beaux yeux ont accoutumé de produire dans le cœur de ceux qui les voient; car enfin, en donnant de l'amour, ils ont toujours donné en même temps de la crainte et du respect, et, par un privilége particulier, ils ont purifié tous les cœurs qu'ils ont embrasés. Il y a même parmi leur éclat et parmi leur douceur une modestie si grande, qu'elle se communique à ceux qui la voient; et je suis fortement persuadé qu'il n'y a point d'homme au monde qui eût l'audace d'avoir une pensée criminelle en la présence de Cléomire. Au reste, sa physionomie est la plus belle et la plus noble que je vis jamais, et il paroît une tranquillité sur son visage qui fait voir clairement quelle est celle de son âme. On voit même, en la voyant seulement, que toutes ses passions sont soumises à sa raison et ne font point de guerre intestine dans son cœur; en effet, je ne pense point que l'incarnat qu'on voit sur ses joues ait jamais passé ses limites et se soit épanché sur tout son visage, si ce n'a été par la chaleur de l'été ou par la pudeur, mais jamais par la colère ni par aucun déréglement de l'âme : ainsi Cléomire, étant toujours également tranquille, est toujours également belle. Enfin, si on vouloit donner un corps à la Chasteté pour la faire adorer par toute la terre, je

voudrois représenter Cléomire; si on en vouloit donner un à la Gloire pour la faire aimer par tout le monde, je voudrois encore faire sa peinture, et, si l'on en donnoit un à la Vertu, je voudrois aussi la représenter. »

Même en ôtant quelque chose à ce portrait, il reste toujours que la marquise de Rambouillet était fort belle, et cet avantage, joint à celui de la naissance et de la fortune, ne dut pas peu contribuer à lui donner d'abord une cour brillante et nombreuse, avant même que ses filles vinssent augmenter l'éclat et l'agrément de la maison. Mais Catherine de Vivonne avait deux autres qualités bien puissantes encore pour attirer et conserver une société choisie : elle était la vertu et la raison mêmes. Pleine de considération et d'affection pour un mari qui l'aima toujours comme un amant[1], une honnêteté simple et sans pédanterie la mit bien vite à l'abri et au-dessus de toute prétention particulière, et nulle galanterie ne troubla ni sa vie ni son salon. Accueillante pour tout le monde, sans humeur, sans caprice, on la trouvait toujours la même. Sur ce fond uni et solide brillaient impunément les plus heureux dons, beaucoup d'esprit naturel, une culture très-variée, de rares connaissances en toutes choses, une assez grande lecture dans les littératures italienne et espagnole, alors à la mode; sans parler des qualités de son âme, qui relevaient merveilleusement celles de son esprit et de sa personne, la modestie, le désintéressement, la bonté. Le portrait suivant comprend et résume les éloges épars dans les différents auteurs contemporains, et particulièrement dans Segrais et dans Tallemant.

Le Grand Cyrus, t. VII, p. 492 : « Au reste, l'esprit et l'âme de cette merveilleuse personne surpassent de beaucoup sa beauté : le premier n'a point de bornes dans son étendue, et l'autre n'a point d'égale en générosité, en constance, en bonté, en justice et en pureté[2]. L'esprit de Cléomire n'est pas un de ces esprits qui n'ont de lumière que celle que la nature leur donne, car elle l'a cultivé soigneusement; et je pense pouvoir dire qu'il n'est point de belles connoissances qu'elle n'ait acquises. Elle sçait diverses langues[3], et n'ignore presque rien de ce qui mérite d'être sçu; mais elle le sçait sans faire semblant de le sçavoir; et on diroit, à l'entendre parler, tant elle est mo-

[1] Tallemant, t. II, p. 215 et 216. — [2] Segrais, *Mémoires anecdotes*, t. I, p. 30 : « Madame de Rambouillet étoit admirable : elle étoit bonne, douce, bienfaisante et accueillante... Elle étoit aussi bonne amie et obligeoit tout le monde. » Tallemant, *ibid.* « p. 217 : Il n'y a pas au monde de personne moins intéressée. Elle dit qu'elle ne conçoit « pas de plus grand plaisir au monde que d'envoyer de l'argent aux gens sans qu'ils « puissent savoir d'où il vient. Elle passe bien plus avant que ceux qui disent que « donner est un plaisir de roi, car elle dit que c'est un plaisir de dieu... Jamais il « n'y a eu de meilleure amie... » — [3] Segrais, *ibid.* : « Elle s'étoit formé l'esprit dans « la lecture des bons livres italiens et espagnols. » Tallemant, *ibid.* p. 214 : « Sa mère

deste, qu'elle ne parle de toutes choses admirablement, comme elle fait, que par le simple sens commun et par le seul usage du monde. Cependant elle se connoît à tout : les sciences les plus élevées ne passent pas sa connoissance ; les arts les plus difficiles sont connus d'elle parfaitement... Au reste, jamais personne n'a eu une connoissance si délicate qu'elle pour les beaux ouvrages de prose ni pour les vers ; elle en juge pourtant avec une modération merveilleuse, ne quittant jamais la bienséance de son sexe, quoiqu'elle soit beaucoup au-dessus... Il n'y a personne en toute la cour, qui ait quelque esprit et quelque vertu, qui n'aille chez elle[1]. Rien n'est trouvé beau, si elle ne l'a approuvé : il ne vient pas même un étranger qui ne veuille voir Cléomire et lui rendre hommage ; et il n'est pas jusqu'aux excellents artisans qui ne veuillent que leurs ouvrages aient la gloire d'avoir son approbation. Tout ce qu'il y a de gens qui écrivent en Phénicie ont chanté ses louanges ; et elle possède si merveilleusement l'estime de tout le monde, qu'il ne s'est jamais trouvé personne qui l'ait pu voir, sans dire d'elle mille choses avantageuses, sans être également charmé de sa beauté, de son esprit, de sa douceur et de sa générosité. »

A tant de qualités joignez encore celle-ci, sans laquelle il eût été absolument impossible de maintenir une société quelconque, à travers les perpétuelles agitations de ces temps orageux : nous voulons dire l'indépendance. « Elle ne sçavoit, dit Segrais, ce que c'étoit que prendre « parti. » Et elle le fit bien voir au temps de la toute-puissance de Richelieu. Le cardinal avait beaucoup de considération pour elle ; mais, entouré de sourdes inimitiés et même de tragiques complots, il étendait partout l'œil de sa police, et aurait bien voulu savoir ce qui se passait ou ce qu'on disait de lui dans une compagnie telle que celle de l'hôtel de Rambouillet. Un de ses émissaires en toucha quelque chose à la marquise, qui se tira de ce mauvais pas avec sa dignité accoutumée. Segrais et Tallemant racontent tous deux cette anecdote un peu diversement, mais d'une manière également honorable à madame de Rambouillet. Selon Segrais, l'émissaire de Richelieu aurait été Boisrobert ; il aurait dit à la marquise « que le cardinal la prioit en amie de lui donner avis « de ceux qui parloient de lui dans les assemblées qui se tenoient chez « elle. Elle répondit qu'ils étoient si fortement persuadés de la considé- « ration et de l'amitié qu'elle avoit pour Son Éminence, qu'il n'y en avoit « pas un seul qui eût la hardiesse de parler mal de lui en sa présence, « et ainsi qu'elle n'auroit jamais occasion de lui donner de semblables « avis. » Dans Tallemant, il s'agirait du cardinal de la Valette et de la princesse de Condé, très-assidus à l'hôtel de Rambouillet, et dont le

« eut soin de l'entretenir dans la langue italienne, afin qu'elle sçût également cette « langue et la françoise... Elle a toujours aimé les belles choses, et elle alloit ap- « prendre le latin, seulement pour lire Virgile, quand une maladie l'en empêcha ; « depuis elle n'y a pas songé et s'est contentée de l'espagnol. » — [1] Segrais, *Mém. anecdotes*, t. I, p. 30 : « Les princesses la voyoient, quoiqu'elle ne fût pas duchesse. »

soupçonneux cardinal aurait désiré connaître les véritables relations; et, pour cela, il aurait envoyé le P. Joseph à madame de Rambouillet pendant que son mari était ambassadeur en Espagne. « Celui-ci, sans « faire semblant de rien, dit Tallemant, la mit sur le discours de cette « ambassade, et, après lui dit que monsieur son mari étant employé à « une négociation importante, M. le cardinal pouvoit prendre son temps « pour faire quelque chose de considérable pour lui, mais qu'il falloit « qu'elle y contribuât de son côté et qu'elle donnât à Son Éminence une « petite satisfaction qu'il désiroit d'elle; qu'un premier ministre ne pou- « voit prendre trop de précautions; en un mot, que M. le cardinal « souhaitoit de savoir par son moyen les intrigues de madame la Prin- « cesse et de M. le cardinal de la Valette. Mon père, lui dit-elle, je ne « crois point que madame la Princesse et M. le cardinal de la Valette « aient aucunes intrigues; mais, quand ils en auroient, je ne serois pas « trop propre à faire le métier d'espion. »

Un autre trait du caractère de madame de Rambouillet, que Segrais et mademoiselle de Scudéry n'indiquent point, et que Tallemant seul fait connaître, c'est qu'avec toute sa vertu et toute sa sagesse elle était d'une humeur enjouée, qu'elle aimait fort à s'amuser, et qu'elle garda ce goût jusque dans la vieillesse. « Madame de Rambouillet, écrit Tal- « lemant en 1657, est encore présentement d'humeur à se divertir de « tout. » Comment sans cela expliquer la vie ordinaire de l'hôtel de Rambouillet, le perpétuel amusement qu'on y trouvait, les inventions souvent bouffonnes de Voiture, et tout l'esprit qui s'y dépensait en divertissements de toute sorte[1]? Voilà pourquoi l'hôtel de Rambouillet était si recherché de tout ce qui aimait les plaisirs de l'esprit. L'apprêt en était banni; on y était à son aise; tout y était mis sous un air de plaisanterie, et jamais rien ne différa plus que la société naturelle et divertissante de ces premières et illustres Précieuses et les pédantesques réunions des Précieuses qui vinrent après et soulevèrent la verve railleuse de Molière.

Imaginez maintenant une pareille compagnie, libre, spirituelle, enjouée, dans le plus charmant hôtel du monde, que madame de Rambouillet avait fait bâtir pour elle-même et à l'usage du monde élégant qu'elle y voulait rassembler, d'une médiocre étendue, mais où l'espace avait été habilement ménagé, et où régnaient une opulence et un luxe dirigés par le meilleur goût.

[1] Voyez, par exemple, dans les Mémoires de l'abbé Arnauld, p. 128 du t. XXXIV de la collection Petitot, IIe série, un des plus étranges divertissements dont on se soit jamais avisé, et qui fut conçu et exécuté par madame de Rambouillet.

« Cléomire, dit mademoiselle de Scudéry, s'est fait faire un palais de son dessin, qui est un des mieux entendus du monde; et elle a trouvé l'art de faire en une place d'une médiocre grandeur un palais d'une vaste étendue. L'ordre, la régularité et la propreté sont dans tous ses appartements et à tous ses meubles; tout est magnifique chez elle, et même particulier; les lampes y sont différentes des autres lieux[1]; ses cabinets sont pleins de mille raretés qui font voir le jugement de celle qui les a choisies; l'air est toujours parfumé dans son palais; diverses corbeilles magnifiques pleines de fleurs font un printemps continuel dans sa chambre; et le lieu où on la voit d'ordinaire est si agréable et si bien imaginé, qu'on croit être dans un enchantement lorsqu'on y est auprès d'elle..... »

Cette description, qui parut en 1651, est le point de départ et le modèle de toutes celles qui ont été données de l'hôtel de Rambouillet, au XVIIe siècle. Mademoiselle, en 1659, dans la *Princesse de Paphlagonie*, en parlant du lieu où on voyait d'ordinaire madame de Rambouillet, désignée sous le nom symbolique de la déesse d'Athènes, reproduit les principaux traits de la description de mademoiselle de Scudéry, et indique aussi deux gracieux ornements de la chambre de la marquise, bien faits pour attirer l'attention de mademoiselle de Scudéry, si elle les avait vus en 1651, des portraits et une bibliothèque : « L'antre de la « déesse d'Athènes est entouré de grands vases de cristal, pleins des plus « belles fleurs du printemps, qui durent toujours dans les jardins qui « sont auprès de son temple pour lui produire ce qui lui est agréable. « Autour d'elle il y a force tableaux de toutes les personnes qu'elle aime : « ses regards sur ces portraits portent toute bénédiction aux originaux; « il y a aussi force livres sur des tablettes qui sont dans cette grotte : on « peut juger qu'ils ne traitent de rien de commun. » Tallemant nous apprend que madame de Rambouillet fut la première qui s'avisa « de « faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné; » et Voiture célèbre souvent la grande chambre bleue, ainsi appelée, dit Sauval, parce qu'elle était parée d'une tenture de velours bleu rehaussée d'or et d'argent. Madame de Rambouillet se complaisait dans cette demeure charmante. Dès vingt ans, comme nous l'avons dit, elle avait renoncé aux plaisirs bruyants, aux bals et aux assemblées de la cour, et s'était réservée pour le cercle choisi qui se réunissait chez elle. Bientôt elle dut s'y réduire par suite d'une incommodité toute particulière et fort étrange. Environ à l'âge de trente-cinq ans, elle s'aperçut que le feu lui échauffait le sang. Quelque temps après, le soleil produisit sur elle le même effet. Elle eut bien de la peine à ne plus se chauffer et surtout à fuir le soleil; « car, dit Tallemant, personne n'a jamais tant

[1] Ce détail d'ameublement ne se trouve nulle autre part, et il est à regretter que mademoiselle de Scudéry ne se soit pas ici expliquée davantage.

« aimé à se promener et à considérer les beaux endroits du paysage de « Paris. Cependant il fallut y renoncer au moins pendant le soleil; car, « une fois qu'elle voulut aller à Saint-Cloud, elle n'étoit pas encore à « l'entrée du Cours qu'elle s'évanouit, et on lui voyoit bouillir le sang « dans les veines, car elle a la peau fort délicate. Avec l'âge son incom- « modité s'augmenta. La voilà donc réduite à demeurer presque tou- « jours chez elle et à ne se chauffer jamais. La nécessité lui fit emprunter « des Espagnols l'invention des *alcôves*, qui sont aujourd'hui si fort en « vogue à Paris. » Mademoiselle fait allusion à cette incommodité de madame de Rambouillet avec une délicatesse qui, dans le temps, était facile à comprendre : « Je la crois voir dans cet enfoncement où le « soleil ne pénètre point et d'où la lumière n'est pas tout à fait bannie. » Mademoiselle de Scudéry s'explique un peu plus clairement :

« Cléomire, parmi tant d'avantages qu'elle a reçus des dieux, a le malheur d'avoir une santé délicate que la moindre chose altère; ayant cela de commun avec certaines fleurs qui, pour conserver leur fraîcheur, ne veulent être ni toujours au soleil ni toujours à l'ombre, et qui ont besoin que ceux qui les cultivent leur fassent une saison particulière, qui, sans être froide ni chaude, conserve leur beauté par un juste mélange de ces deux qualités. Cléomire, ayant donc besoin de se conserver, sort beaucoup moins souvent de chez elle que les autres dames de Tyr..... »

Au moment où Catherine de Vivonne commençait à ressentir les plus fâcheux effets de cette indisposition bizarre et les premières atteintes de l'âge, la bonne étoile de l'hôtel de Rambouillet ou plutôt celle de la société française voulut qu'elle trouvât dans sa propre famille la personne au monde la mieux faite pour la seconder, pour continuer et accroître la renommée des assemblées de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

La marquise de Rambouillet avait eu de son mariage sept enfants, deux garçons et cinq filles. Le plus jeune des garçons, qu'elle eut en 1624, et qui prit le premier titre de son père, celui de vidame du Mans, mourut de la peste à l'âge de sept ans. L'aîné, Léon-Pompée d'Angennes, marquis de Pisani, né en 1615, avait de l'esprit et du cœur; compagnon et un peu disciple de Voiture, il contribuait fort bien de son côté au mouvement et à la vie de la maison; mais, ayant toujours voulu suivre le duc d'Enghien à la guerre, il périt à Nortlingen, en 1645, à l'âge de trente ans; noble trépas, pleuré et célébré par toutes les muses de l'hôtel de Rambouillet. Sur les cinq filles, trois furent religieuses; deux, successivement abbesses du couvent d'Hières, à quelques lieues de Paris; la troisième, plus distinguée et qui avait quelque chose des éminentes qualités de sa famille, devint supérieure

de l'abbaye de Saint-Étienne de Reims. Les deux autres filles destinées au monde étaient la fameuse Julie-Lucie d'Angennes, depuis duchesse de Montausier, gouvernante du dauphin, et première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse; et Angélique-Clarisse d'Angennes, qui fut la première femme d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan, le futur gendre de madame de Sévigné; toutes deux très-aimables et très-spirituelles, et les dignes héritières de madame de Rambouillet.

Angélique d'Angennes était de beaucoup la plus jeune. Il paraît qu'elle était la filleule de la fameuse Angélique Paulet, qui lui donna, dit Tallemant, et son nom et quelque chose du blond très-ardent de ses cheveux. Elle avait de sa mère sa belle taille, et aurait pu être assez belle, si la petite vérole ne lui eût un peu gâté le visage. Elle ne se maria qu'en 1658, et on l'appelait ordinairement mademoiselle de Rambouillet. Voici ce qu'en dit l'implacable Tallemant [1] : « Elle a « de l'esprit, et dit quelquefois de fort plaisantes choses; mais elle « est maligne et n'a garde d'être civile comme sa sœur. On dit pour- « tant qu'elle est bonne amie. » On peut retrouver ces différents traits adoucis ou par la vérité ou par une flatterie de bon goût dans le portrait d'Anacrise, une des deux filles de Cléomire qui l'aidaient si bien à faire les honneurs de son palais.

Le Grand Cyrus, t. VII, l. Ier, p. 499 : « Anacrise n'est pas si grande que sa sœur, quoiqu'elle soit de fort belle taille; mais l'éclat de son teint est si surprenant et la délicatesse en est si extraordinaire, que, si elle n'avoit pas les yeux entièrement beaux et merveilleusement fins, on en feroit mille exclamations et on lui donneroit mille louanges. Mais il est vrai que, quoique la personne d'Anacrise soit toute belle et toute aimable, il est pourtant certain qu'il y a je ne sçais quoi, dans sa physionomie, de spirituel, de délicat, de fin, de fier, de malicieux et de doux tout ensemble, qui arrête les yeux agréablement et qui la fait craindre et aimer en même temps. Et certes ce n'est pas sans raison, si elle inspire ces deux sentiments à la fois : car elle est tout ensemble une des plus aimables et une des plus redoutables personnes de toute la Phénicie. Ce n'est pas qu'elle ne soit généreuse, et qu'elle n'ait même de la bonté; mais sa bonté n'étant pas de celles qui font scrupule de faire la guerre à leurs amis, Anacrise est sans doute fort à craindre; car je ne crois pas qu'il y ait une personne au monde qui ait une raillerie si fine ni si particulière que la sienne. Il y a tout ensemble de la naïveté et un si grand feu d'imagination aux choses agréables et malicieuses qu'elle dit, et elle les dit si facilement, elle les cherche si peu et les dit même d'une façon si négligée, qu'on pourroit douter si elle y a pensé, si on ne la connoissoit pas. Cependant elle ne dit jamais que ce qu'elle veut dire, et elle sçait si parfaitement la véritable signification des mots dont elle se sert en raillant, et sçait encore si bien conduire le son de sa voix et les mouvements de

[1] Tallemant, t. II, p. 261.

son visage, selon que plus ou moins elle a dessein qu'on sente ce qu'elle dit, qu'elle ne manque jamais de faire l'effet qu'elle veut. »

Mais le principal ornement de l'hôtel de Rambouillet était la célèbre Julie, l'aînée des deux sœurs. Madame de Rambouillet a mérité de donner son nom à la société qu'elle a su former autour d'elle : Julie demeurera le type le plus accompli de cette société. La mère avait dans le caractère quelque chose de plus élevé; mais la fille était l'amabilité même.

Julie d'Angennes [1] était l'aînée des enfants de madame de Rambouillet, qui l'eut vers 1607 [2]. Avec son esprit naturel et les leçons de sa mère, elle prit part de bonne heure aux assemblées de l'illustre hôtel; et elle ne cessa de les animer, pendant plus de vingt années, jusqu'en 1645 où elle se maria, après s'en être longtemps défendue, par pure déférence aux instances de tout le monde et au désir de sa mère, comme si elle eût senti qu'elle était le génie de l'hôtel de Rambouillet, que sa destinée s'y devait accomplir, et qu'elle était faite pour être l'âme d'une société d'élite, et non pour paraître à la cour et courir la carrière des honneurs aux dépens de ses plus nobles facultés!

« Après Hélène, dit Tallemant, il n'y a guère eu de personnes dont « la beauté ait été plus généralement chantée. Cependant ce n'a jamais « été une beauté. A la vérité elle a toujours la taille fort avantageuse. « On dit [3] qu'en sa jeunesse elle n'étoit point trop maigre et qu'elle avoit « le teint beau. Je veux croire, cela étant ainsi, que, dansant admira- « blement comme elle faisoit, qu'avec l'esprit et la grâce qu'elle a tou- « jours eus, c'étoit une fort aimable personne. Ses portraits feront foi « de ce que je viens de dire. » Mais Tallemant en parlait à son aise; pour nous, comment en juger, aucun des portraits de Julie n'étant parvenu jusqu'à nous? Il paraît bien que la taille et le port faisaient la plus grande beauté de la fille comme de la mère; car c'est là ce que signale particulièrement Scudéry, qui avait sous les yeux [4] le *Portrait de madame*

[1] Elle s'appelait Julie du nom de sa grand'mère Julia Savelli; on lui avait aussi donné celui de Lucie ou Lucine, nom d'une sainte de la maison Savelli, qu'en cette maison l'on donnait toujours aux filles en les baptisant, à ce que dit Tallemant. — [2] Tallemant dit que madame de Rambouillet eut sa première fille à l'âge de seize ans : ce serait donc en 1604; Julie aurait donc eu quarante et un ans à son mariage en 1645; mais ce même Tallemant dit qu'elle avait alors trente-huit ans; et le père Anselme, t. V, p. 20, dit qu'elle mourut en novembre 1671, âgée de soixante-quatre ans : ce qui met sa naissance en 1607. — [3] Ceci prouve que Tallemant ne l'avait pas connue jeune et qu'il était arrivé tard à l'hôtel de Rambouillet. — [4] Voyez le *Cabinet de M. Scudéry*, etc. Paris, 1646, p. 124.

la marquise de Montausier, peinte sur marbre, en habillement de Pallas, par Stella. M. Waagen[1] a rencontré en Angleterre, dans la fameuse galerie d'Althorp, appartenant à lord Spencer, un portrait qui passe pour celui de Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, et qui est attribué à Mignard; mais il se contente de remarquer que ce portrait est un des plus soignés et des plus agréables qu'il ait vus du peintre français; il ne nous dit pas s'il y a une inscription qui désigne positivement Julie, et sur quels motifs on donne cette toile à Mignard. Assurément, rien ne s'y oppose, et, si Mignard, presque en sortant de l'école de Vouet, a quitté la France, et n'y est revenu que vers 1660, et par conséquent n'a pu peindre Julie lorsqu'elle était jeune encore, il est assez vraisemblable que, de 1660 à 1671, lui, dont toutes les belles dames de la cour se disputaient le pinceau, aura fait le portrait de la marquise de Montausier, devenue duchesse, bien que Monville, dans sa vie de Mignard, énumérant les portraits les plus illustres sortis de sa main, ne fasse pas mention de celui-là[2]. D'ailleurs, M. Waagen ne donne pas le moindre détail sur la personne représentée dans le tableau de la galerie d'Althorp, si elle a les cheveux bruns ou blonds, les yeux bleus ou noirs, les traits réguliers et le port majestueux. Ainsi nous n'en savons guère plus sur la beauté de madame de Montausier que sur celle de madame de Rambouillet. Nous savons seulement que c'étaient des beautés de même ordre, dont le trait principal était la grandeur et la perfection de la taille, avec des agréments et des grâces de toute sorte répandus sur toute leur personne.

Mais, en retour, nous connaissons à merveille l'esprit, le caractère, les mœurs et toutes les habitudes de Julie d'Angennes et de la marquise et duchesse de Montausier. Les contemporains lui ont prodigué des éloges qui peuvent paraître excessifs à la légèreté et à l'esprit de dénigrement, mais qu'une longue étude de la vie de cette éminente personne justifie pleinement. Environnée d'hommages dès le berceau, recherchée et adorée par tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus aimable, de l'humeur la plus libre et la plus enjouée, et, comme sa mère, exempte de toute pruderie, jamais aussi le moindre soupçon ne l'atteignit, et, à l'hôtel de Rambouillet ou à la cour la plus polie et la plus galante de l'univers, sa vertu demeura sans tache, et elle soutint avec éclat de son exemple, ainsi que plusieurs autres belles dames du même temps, la sublime et périlleuse maxime de la marquise de Sablé.

[1] *Kunstwerke und Künstler in England*, etc. Berlin, 1838, *Zweiter Theil*, p. 544. — [2] *La vie de Pierre Mignard*, etc. par l'abbé de Monville. Amsterdam, 1731.

que les femmes, ornements de la terre, sont faites pour être adorées et répandre autour d'elles tous les grands sentiments, en accordant comme une assez digne récompense leur estime et leur amitié. Cette maxime, qui eût été ridicule sous le règne de Henri IV, ne l'était pas sous celui du chaste amant d'Angélique de La Fayette et de Marie de Hautefort, et quand le vainqueur de Rocroy dédaignait toutes les beautés faciles pour un regard de la pure et vertueuse mademoiselle du Vigean. Jamais on n'excita tant de passions idéales et réelles que Julie d'Angennes; sans les éteindre, le temps les adoucissait peu à peu et les tournait en amitiés tendres et solides. Comme son cœur n'était troublé par aucun sentiment particulier, elle suffisait et répondait à toutes les affections. Bonne, non-seulement accueillante comme sa mère, mais caressante et empressée, elle se faisait aimer des personnes les plus dissemblables et des femmes aussi bien que des hommes. Mademoiselle de Bourbon ne pouvait la quitter, et se plaisait à la voir et à l'entendre. La duchesse d'Aiguillon avait pour elle le ferme et sérieux attachement qui convenait à son caractère. Madame de Sablé l'aimait au point de donner du dépit à sa fidèle et ombrageuse amie, mademoiselle d'Attichy, depuis la comtesse de Maure; et elle disait que le plus grand bonheur qu'elle concevait dans la vie serait de la passer avec mademoiselle de Rambouillet. Sœur dévouée, quand son petit frère, le vidame du Mans, tomba malade de la peste dont il mourut, elle s'enferma dans la chambre du pauvre enfant, avec sa mère, sans craindre la contagion, et ne le quitta qu'après lui avoir fermé les yeux. Mademoiselle de Bourbon prend-elle la petite vérole; elle lui prodigue les soins les plus touchants[1]. Avec cela, aimant à s'amuser comme sa mère, elle portait partout avec elle le mouvement et la joie, et elle se complaisait dans les fêtes et les grandes réceptions. Son esprit était de la qualité la plus rare, parfaitement naturel, comme il appartenait à son rang et à sa condition, avec une certaine pointe de vivacité contenue par une politesse exquise, ayant moins d'élévation et de fermeté que celui de la noble marquise, mais plus simple, s'abandonnant et risquant davantage, toujours négligé et toujours distingué. Où ne serait-elle pas parvenue, si elle avait fait le moindre effort, si elle eût eu Ménage et Rapin pour maîtres, si Segrais eût corrigé ce qu'elle faisait, si quelqu'un lui eût appris dans sa jeunesse, de 1625 à 1630, la nouvelle langue française qui commençait à se former, qu'on parlait déjà, mais que personne n'écrivait encore? Tallemant, en regrettant qu'on ait perdu ses lettres

[1] Voyez *Madame de Sablé*, chap. Ier.

à Voiture, sur lesquelles celui-ci se confond en exclamations, dit avoir vu quelques lettres d'elle à madame la Princesse, écrites avant le siége de la Rochelle, « qui est un temps où l'on ne s'étoit pas encore avisé « de bien écrire : il y a pourtant des choses dites avec beaucoup de « délicatesse. » Pour nous, nous trouvons aussi bien de l'imagination dans *Zélide et Alcidalis*, petite histoire inventée pour amuser mademoiselle de Bourbon, et que Voiture, malgré tout son esprit, a plutôt gâtée que perfectionnée. Nous avons mis au jour des lettres de mademoiselle de Rambouillet écrites en 1642 ou en 1643[1], où Tallemant, s'il les eût connues, n'eût pu s'empêcher de reconnaître encore bien des délicatesses; et nous en possédons d'autres d'une époque différente, lorsque Julie était devenue madame de Montausier, qui nous paraissent d'un agrément infini. Pour dire enfin toute notre pensée, nous tenons Julie d'Angennes comme un esprit très-rare, et au premier rang des femmes éminentes de la première moitié du XVIIe siècle.

Mais telle est la misère de la nature humaine, que nous portons dans nos meilleures qualités la source même de nos défauts. Julie d'Angennes était aimable, d'une humeur facile et accommodante. Tant qu'elle resta à côté de sa mère, dans une société assez peu courtisanesque, où l'on pensait et parlait avec une juste liberté, cette heureuse facilité de caractère n'avait que de bons effets et servait à entretenir la concorde et la gaieté parmi les habitués de l'illustre hôtel. Mais, quand Montausier l'eut mise à la cour et en eut fait une gouvernante des enfants de France et la première dame d'honneur de la reine, son indulgence dégénéra en une complaisance qui, en portant très-haut sa fortune, nuisit à sa considération; l'ancienne amie de madame de Longueville s'accommoda aux faiblesses du roi, et de marquise devint duchesse. Même auparavant, à partir de son mariage, elle avait successivement perdu la noble indépendance qui avait fait les beaux jours de l'hôtel de Rambouillet, et tant élevé sa mère dans l'estime publique. Nous adhérons donc bien à regret, mais avec une entière conviction, à cette sentence portée sur elle par Tallemant, qui dit, dès l'année 1657 : « Je tiens que mademoiselle de Rambouillet valait mieux que madame « de Montausier. Elle est pourtant bonne et civile, mais il s'en faut bien « que ce soit sa mère, car sa mère n'a pas comme elle les vices de la « cour. » Mais, en 1651, madame de Montausier ressemblait encore beaucoup à Julie d'Angennes, et mademoiselle de Scudéry nous l'a peinte un peu avant son mariage, lorsque avec sa sœur elle était la vie

[1] *Madame de Sablé*, chap. Ier.

et la gloire de l'hôtel de Rambouillet. Le portrait suivant, tout flatteur qu'il est et devait être, et en faisant paraître toutes les grandes qualités que possédait en effet l'original, contient plus d'une réserve légère, ingénieusement déguisée, mais qui ne devait pas échapper à l'œil exercé des contemporains.

Le Grand Cyrus, t. VII, l. Ier : « Philonide est une personne dont la naissance est des plus heureuses du monde : car elle a tout ensemble beaucoup de beauté, beaucoup d'agrément, beaucoup d'esprit et toutes les inclinations nobles et généreuses. Sa taille est des plus grandes et des mieux faites : sa beauté est de bonne mine ; sa grâce est la plus naturelle qui sera jamais ; son esprit est le plus charmant, le plus aisé et le plus galant du monde ; elle écrit aussi bien qu'elle parle et elle parle aussi bien qu'on peut parler. Elle est merveilleusement éclairée en toutes les belles choses et n'ignore rien de tout ce qu'une personne de sa condition doit sçavoir ; et elle danse bien jusques à donner de l'amour quand même elle n'auroit rien d'aimable que cela. Mais, ce qu'il y a de merveilleux est qu'elle est tellement née pour le monde, pour les grandes fêtes et pour faire les honneurs d'une grande cour, qu'on ne peut pas l'être davantage. La parure lui sied si bien et l'embarrasse si peu, qu'on diroit qu'elle ne peut être autrement, et les plaisirs la cherchent de telle sorte, que je ne pense pas qu'elle ait jamais été enrhumée en un jour où il y ait eu un divertissement à recevoir ; et, si je l'ai vue quelquefois malade, ç'a été en certains temps mélancoliques où il n'y avoit rien d'agréable à faire ; encore ne l'étoit-elle qu'autant qu'il le falloit être pour attirer toute la cour dans sa chambre et non pas assez pour se priver de la conversation. Au reste elle a une multitude d'amies et d'amis si prodigieuse, pour ne rien dire de ses amants, qu'on est quelquefois épouvanté comment elle peut faire pour répondre à l'amitié de tant de personnes à la fois. Cependant elle ne laisse pas de les satisfaire toutes ; je suis pourtant persuadé, quoiqu'elle puisse dire, qu'il n'est pas possible qu'elle aime autant de gens qu'il y en a pour qui elle semble être obligée d'avoir de l'amitié ; et je suis assuré qu'il faut qu'il y en ait un grand nombre pour qui elle n'a que de l'estime, de la civilité et quelque reconnoissance. Cependant on ne laisse pas d'être content d'elle et de l'aimer comme si elle aimoit effectivement. Ce n'est pas que je ne croie qu'elle a un petit nombre d'amis et d'amies qui sont assez avant dans son cœur ; mais ce nombre choisi n'est pas aisé à discerner d'avec les autres, et je crois qu'elle seule sçait positivement qui elle aime et combien elle aime. Elle a pourtant une tendresse générale pour tous ceux qui s'attachent à la voir, qui fait qu'elle est la plus officieuse du monde ; ayant encore un charme si particulier dans la conversation, pour peu que les gens qui sont avec elle lui plaisent, qu'il suffiroit, pour devenir amoureux de Philonide, de passer une après-dînée à sa ruelle, quand même on y seroit sans la voir, et en un de ces jours d'été où les dames font une nuit artificielle dans leurs chambres pour éviter la grande chaleur. »

Mademoiselle, en 1659, dans la *Princesse de Paphlagonie*, représente madame de Montausier à peu près sous les mêmes traits, et en relevant particulièrement l'esprit accommodant qui était à la fois son plus grand attrait et son défaut : « La princesse Aminte, fille de la

« déesse d'Athènes, avait un esprit de pacification, et portoit la paix « partout où elle alloit. C'étoit une personne aimable et aimée de tout « le monde, qui n'a jamais fait que du bien et qui a toujours empêché le « mal autant qu'elle a pu. Elle avoit des charmes dans l'esprit qui se « faisoient connoître à tous ceux qui l'approchoient, mais qui ne se « peuvent exprimer. Jamais personne n'a mieux sçu qu'elle conserver « l'affection de ceux qui étoient le plus mal ensemble, ni être si bien « venue chez les ennemis des gens qu'elle venoit de quitter. Rien n'étoit « bien sans elle : les maisons qu'elle ne vouloit pas honorer de ses vi- « sites étaient désertes et décriées. Enfin son approbation seule faisoit « valoir ceux qu'elle en jugeoit dignes; et, pour bien débuter dans le « monde, il falloit avoir l'honneur d'être connu d'elle. »

Pour achever de nous faire bien connaître Julie d'Angennes et sa sœur Angélique, qui, sous les auspices de leur mère, se partageaient la conduite de la maison et concouraient à son agrément, mademoiselle de Scudéry compare et oppose les deux sœurs l'une à l'autre, et ce contraste, présenté avec assez de liberté, nous initie au double esprit qui se pouvait discerner à l'hôtel de Rambouillet. La noble marquise, parmi toutes ses grandes qualités, avait une délicatesse que blessait toute grossièreté, surtout celle du langage, qui repoussait de certains mots que Tallemant cite sans se gêner[1], et que cependant, depuis madame de Rambouillet, on n'a plus prononcés devant des femmes dans la moindre compagnie bourgeoise un peu polie. Selon nous, c'est un service qu'a rendu l'hôtel de Rambouillet. Mais, en telle matière, il est aisé de passer la juste borne, et, pour éviter la grossièreté, de tomber dans le défaut contraire. C'est ce défaut-là, cette pruderie, cette préciosité, fort répandue, à ce qu'il paraît, parmi les dernières et vulgaires imitatrices de l'illustre marquise, que Molière attaqua longtemps après, sans danger alors pour la cause de la politesse et dans l'intérêt du naturel. Lui-même garda-t-il toujours la parfaite mesure? Nous n'oserions l'affirmer, et nous doutons que, dans le progrès de la délicatesse des mœurs et du langage, en 1672, il eût osé produire au grand jour, devant Louis XIV, mademoiselle de la Vallière et madame de Montespan, à côté de la grande comédie des *Femmes savantes*, la bouffonnerie de *Sganarelle* avec son second titre. Madame de Rambouillet aussi ne poussa-t-elle pas un peu loin le scrupule? Nous inclinons à le croire; mais, dans une femme d'une

[1] Tallemant, t. II, p. 233 : « Elle est un peu trop délicate, et le mot de *teigneux*, « dans une satire ou dans une épigramme, lui donne, dit-elle, une vilaine idée; on « n'oseroit devant elle prononcer le nom de c...; mais cela va dans l'excès, etc. »

vertu si vraie et d'un esprit si juste et si fin, ce défaut, qui ne pouvait être excessif, a été si utile à la société française, que, loin d'en faire un crime à la marquise de Rambouillet, nous serions tenté bien plutôt de l'ajouter à ses autres mérites. Il paraît que sa jeune fille Angélique avait pris quelque chose de cette délicatesse un peu outrée, qu'elle l'avait encore exagérée, et que, s'il en faut croire Tallemant, l'aversion des mots la menait aisément à celle des personnes. Elle représente particulièrement le côté précieux de l'hôtel de Rambouillet; et on en cite des traits qui, plus tard, auraient fort bien pu trouver leur place dans la bouche de Bélise et de Philaminte; elle exigeait le langage correct, et la pauvre Martine eût été fort mal venue chez elle. « Un gentilhomme dit hautement qu'il « n'iroit point voir madame de Montausier tant que mademoiselle de « Rambouillet y seroit, et qu'elle s'évanouissoit quand elle entendoit un « méchant mot. Un autre, parlant à elle, hésita longtemps sur le mot « d'avoine : De par tous les diables, dit-il, on ne sait comment parler « céans[1]. » Elle ne souffrait auprès d'elle que des beaux esprits et des gens de cour; et, dès que la société était un peu commune, elle avait des ennuis qu'elle ne prenait pas la peine de dissimuler. Ayant accompagné sa sœur et son beau-frère dans leur gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, elle ne se put faire au ton de la province. « Il y eut « bien des gentilshommes mal satisfaits de mademoiselle de Ram- « bouillet. Une fois elle dit tout haut à quelqu'un qui venoit de la cour : « Je vous assure qu'on a grand besoin de quelques rafraîchissements, « car sans cela on mourroit bientôt ici[2]. » Nous pensons bien que Tallemant, qui rapporte ces anecdotes et qui aimait le naturel jusqu'au cynisme, a un peu exagéré; mais il est certain que mademoiselle de Rambouillet porta jusqu'à l'excès et jusqu'au désagrément les défauts légers de sa mère, et qu'elle avait besoin de la société la plus raffinée, tandis que sa sœur aînée, avant comme après son mariage, passait, avec l'aisance la plus gracieuse, des plus hautes compagnies aux compagnies ordinaires, toujours charmante et caressante, capable à la fois de soutenir contre Voiture et les plus beaux esprits du temps les luttes les plus délicates dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre ou à l'hôtel de Condé, et, dans le fond d'une province, de paraître contente avec des gentilshommes médiocrement façonnés aux belles manières et au beau langage. Tallemant, qui n'est pas suspect, nous la peint, à Angoulême, réparant, à force de civilités et de bonne grâce, les brusqueries et les insupportables dédains de son mari et de sa sœur : « Madame de Mon-

[1] Tallemant, t. II, p. 251. — [2] *Ibid.*

« tausier, dit-il, dès qu'elle voyoit arriver un gentilhomme, s'informoit « de son nom et de tout le reste, et, à table ou en causant, le nommoit « par son nom, lui demandoit des nouvelles de sa famille : cela les « charmoit[1]. » Ce contraste entre les deux sœurs, au milieu de tant de rapports de goût et d'esprit, est déjà marqué avec tous les ménagements nécessaires, mais avec une clarté suffisante, dans ce passage de mademoiselle de Scudéry, écrit en 1651 :

Le Grand Cyrus, t. VII, l. Ier : « Il y a une différence entre Philoniде et Anacrise, qui est considérable et qui en met beaucoup en leur bonheur : car la première ne s'ennuie presque jamais; elle prend de tous les lieux où elle est ce qu'il y a d'agréable, sans se mettre en chagrin de ce qui ne l'est pas, et porte partout où elle va un esprit d'accommodement qui lui fait trouver du plaisir dans les provinces les plus éloignées de la cour. Mais, pour Anacrise, il y a si peu de choses qui la satisfassent, si peu de personnes qui lui plaisent, un si petit nombre de plaisirs qui touchent son inclination, qu'il n'est presque pas possible que les choses s'ajustent jamais si parfaitement, qu'elle puisse passer un jour tout à fait heureuse en toute une année, tant elle a l'imagination délicate, le goût exquis et particulier et l'humeur difficile à contenter. Anacrise est pourtant si heureuse, que ses chagrins même sont divertissans : car, lorsqu'on lui entend exagérer la longueur d'un jour passé à la campagne, ou celle d'une après-dînée en mauvaise compagnie, elle le fait si agréablement, et d'une manière si charmante, qu'il n'est pas possible de ne l'admirer point, et de ne pardonner pas à une personne d'autant d'esprit que celle-là d'être plus difficile qu'une autre au choix des gens à qui elle veut donner son estime et accorder sa conversation. »

Avec toutes ces ressemblances et toutes ces différences qui unissaient et distinguaient madame de Rambouillet et ses deux filles Julie et Angélique, on comprend aisément comment, ainsi que le dit Tallemant[1], l'hôtel de Rambouillet fut, de 1620 à 1650, « le théâtre de tous les « divertissements, le rendez-vous de tout ce qu'il avoit de plus galant « à la cour et de plus poli parmi les beaux esprits du siècle. » Toutes les sociétés les plus relevées, qui se formèrent alors dans Paris et répandirent de toutes parts le goût des choses de l'esprit, le sentiment de la politesse, le bon ton et les bonnes et belles manières, s'établirent à l'instar de l'hôtel de Rambouillet, par exemple l'hôtel de Condé, dont faisait les honneurs madame la Princesse avec sa fille madame de Longueville, toutes deux assidues dans les salons de la rue Saint-Thomas-du-Louvre; puis, à la place Royale et à Port-Royal, le petit salon de madame de Sablé, l'amie particulière de madame de Rambouillet, etc. C'est là

[1] Tallemant, t. II, p. 251.

que se formèrent madame de La Fayette[1], et tant d'autres femmes qui brillèrent plus tard dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Tous les soirs il y avait assemblée et on se séparait assez tard. Mais, dit mademoiselle de Scudéry, « pour comprendre la douceur de cette société, il faut « faire un léger crayon de ceux qui la composoient, j'entends de ceux « qui étoient amis particuliers, car il seroit trop long de parler de ce « grand nombre d'honnêtes gens qui se rencontrent chaque jour au « palais de Cléomire. Si je l'entreprenois, il faudroit que je vous fisse « plus de portraits qu'il n'y a de statues d'or et d'argent dans les trésors « de Crésus, de sorte que, me renfermant dans des bornes plus étroites, « je vous ferai seulement la peinture de cinq ou six de ceux qu'on y « estime le plus, et qui sont en effet les plus dignes d'être estimés. » Déjà nous connaissons les portraits de madame de Sablé et de Voiture; mademoiselle de Scudéry va maintenant nous offrir ceux de Montausier, qui fut, pendant treize ans, le *mourant* de la belle Julie, et finit par être son mari; de Godeau, évêque de Grasse et de Vence, qu'à cause de sa petite taille on appelait, rue Saint-Thomas-du-Louvre, le *Nain de Julie;* d'Arnaud de Corbeville, homme d'esprit et homme de guerre renommé; de Conrart, le premier secrétaire de l'Académie française; du jeune et beau neveu de Malherbe, M. de Chandeville, qui mourut à la fleur de l'âge, ayant à peine eu le temps de montrer le plus brillant esprit et de donner de grandes espérances; enfin, du fameux Chapelain, un des plus honnêtes gens et des meilleurs esprits du XVIIe siècle, qui eût gardé aisément un rang élevé dans l'estime publique, s'il se fût tenu à sa place d'excellent critique et de juge accompli des ouvrages des autres, au lieu de viser à la gloire de poëte épique, et par là de s'exposer à l'humeur et aux traits ineffaçables du grand satirique.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Segrais, *Mémoires anecdotes*, t. I : « Madame de La Fayette a beaucoup pris « d'elle, etc. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 4 décembre 1857, M. Alexandre a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Boissonade, décédé.

Dans la séance du 11 décembre, M. Delisle a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Quatremère, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 14 décembre 1857, M. Frémy a été élu membre de l'Académie des sciences, section de chimie, en remplacement de M. le baron Thenard, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection des cartulaires de France, t. VIII. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle, Paris, imprimerie de Lahure, 1857, 2 volumes in-4° de CLVI-651 et 944 pages. (*Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique.) — Le cartulaire de Saint-Victor de Marseille est le dernier ouvrage auquel doive s'attacher le nom de M. Guérard, qui avait inauguré, en 1840, et enrichi de tant d'excellents travaux la collection des cartulaires de France. Interrompue par la mort de ce savant si distingué

et si regrettable, la publication du cartulaire de Saint-Victor vient d'être achevée sous la surveillance de M. N. de Wailly, par MM. Marion et Delisle, élèves et collaborateurs de M. Guérard. Après un Avertissement de M. N. de Wailly, on trouve, en tête du premier volume, une préface étendue, dans laquelle les éditeurs passent en revue les manuscrits qui ont servi de base à leur publication, et énumèrent les données que les chartes de Saint-Victor fournissent sur divers points de diplomatique, d'histoire et de géographie. Cette préface est suivie d'un index chronologique de ces chartes, dont la plus ancienne est de 683 et la dernière de l'an 1318. Vient ensuite le texte du grand cartulaire de Saint-Victor, qui occupe tout le reste du premier volume et une grande partie du second. Le tome deuxième contient, en outre, le *Cartularium minus* et un appendice très-important, où les éditeurs ont réuni plusieurs documents découverts à Marseille depuis la mort de M. Guérard, entre autres un précieux polyptyque de l'église de Marseille, rédigé au IXe siècle, et qui se lie étroitement à l'histoire de l'abbaye de Saint-Victor. Une table des noms, une table des matières et un dictionnaire géographique terminent l'ouvrage. Dans les diverses parties de ce grand travail, on reconnaît l'érudition scrupuleuse et sobre qui caractérisait toutes les œuvres du digne continuateur des bénédictins, et qui est ici le fruit de ses enseignements et de ses exemples.

ALLEMAGNE.

De Novo Testamento ad versionum orientalium fidem edendo, par M. Paul de Lagarde, professeur de langues orientales. Berlin, 1857, in-4°; — *Didascalia apostolorum*, en syriaque, par le même, Leipzig, VII-121 p. in-8°; — *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ*, en syriaque, par le même. Vienne, in-8° de VIII-144 pages; — *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ*, en grec, par le même, Leipzig, in-8° de LVI-96 pages. — M. Paul de Lagarde, orientaliste allemand, issu d'un réfugié français de l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, a étudié un grand nombre de langues et appliqué ses recherches à des sujets très-divers, mais il a porté plus particulièrement son attention sur nos livres saints et sur les monuments primitifs de l'Église chrétienne. Son opuscule relatif à une révision du texte grec et du texte latin du Nouveau Testament, d'après les leçons que fournissent les plus anciennes versions orientales, répond à un besoin de l'époque actuelle. Le texte du Nouveau Testament, tel qu'il a cours en Europe, n'est pas susceptible de changements considérables; mais il est permis de supposer que, quant aux détails, les éditeurs n'ont pas toujours choisi dans les manuscrits les leçons les plus anciennes, les expressions les plus authentiques. Les versions orientales pour lesquelles M. de Lagarde fait un appel au zèle des philologues sont l'arménienne, l'éthiopienne et la copte. En général, il admet, pour les leçons, trois écoles différentes, celles de l'Égypte, de la Syrie et de la Cappadoce. De plus, il considère comme très-utile de collationner de nouveau les manuscrits grecs et latins les plus anciens qui sont dispersés dans les principales bibliothèques de l'Europe; l'ensemble de ces recherches exigerait le concours d'habiles orientalistes et d'hommes versés dans la lecture des manuscrits grecs et latins; pour accomplir une tâche si vaste et si variée, l'auteur propose de former une association de savants. — Le travail que M. de Lagarde a entrepris sur les règlements des apôtres et des docteurs des premiers siècles de l'Église peut être considéré comme une suite du premier. La pensée qui l'a inspiré est celle-ci : « Si l'on ne « paraît pas tenir compte des Évangiles, à quoi servent les constitutions apostoliques?

« Et, si on néglige les décisions des hommes qui, après la mort du Sauveur, établirent l'Église et lui donnèrent le gouvernement qui la régit, comment se rendra-t-on compte de certains passages des Évangiles? » On entend par *Didascalia* les constitutions apostoliques. Les chrétiens coptes croient que ces constitutions furent rédigées, après la mort de Jésus-Christ, dans une assemblée qui se tint à Jérusalem, et à laquelle assistèrent les douze apôtres, ainsi que saint Paul et saint Jacques, évêque de Jérusalem. — A l'égard des *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ*, c'est un recueil de règlements de divers genres, qui portent, en général, le nom du pape saint Clément, et qui, bien que n'étant pas de lui, remontent aux trois premiers siècles du christianisme. On sait que saint Clément, élu pape à Rome en 90, et mort en exil vers l'an 100, assista saint Paul dans ses prédications, mais on a peu de détails sur les derniers temps de sa vie; d'après une tradition répandue en Crimée, les Russes sont persuadés que le saint pontife fut envoyé dans ce pays, près de l'emplacement de la ville, devenue si fameuse, de Sébastopol, et que les carrières, encore existantes, d'Inkermann, lui servirent de prison et de tombeau. Le texte syriaque des *Reliquiæ* offre d'abord un livre de saint Clément intitulé : « Testament de Notre « Seigneur Jésus-Christ et paroles que le Sauveur prononça devant les saints apôtres « après être ressuscité d'entre les morts. » Viennent ensuite une épître de saint Cyprien et une autre de saint Pierre, patriarche d'Alexandrie. Le contenu du texte grec est analogue à celui du texte syriaque. En somme, il s'agit, dans ce recueil, des règlements qui avaient été adoptés dans l'Église primitive, avant que les empereurs, se faisant chrétiens, prissent une part importante au gouvernement de l'Église. Les questions que fait naître l'étude de ces anciens monuments de l'histoire ecclésiastique n'ont pas cessé d'être agitées en Angleterre et en Allemagne; elles tinrent, au dix-septième siècle, une grande place dans les travaux scientifiques de la France; il suffit de citer les noms de Cotelier et de l'abbé Renaudot. Ces publications de M. de Lagarde pourraient fournir, aux personnes qui, chez nous, ont conservé le goût de ce genre d'études, l'occasion de reprendre des recherches maintenant presque abandonnées. Le texte grec des *Didascalia* et des *Reliquiæ* a été emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui renferme un grand nombre de traités analogues, et dont on trouve une notice faite par M. Munk, dans le *Corpus ignatianum*, de M. Cureton, 2e édition. Ce manuscrit paraît remonter au dixième siècle. Les caractères syriaques qui ont servi à l'impression des *Reliquiæ* ont été gravés à Vienne, sous l'inspection de M. de Lagarde, par les soins de M. Auer, l'habile directeur de l'imprimerie impériale.

ITALIE.

Recherches historiques et critiques sur l'Esprit des lois de Montesquieu, par Frédéric Sclopis. Turin, imprimerie royale, 1857, in-8° de 161 pages. — Des remarques inédites sur Montesquieu, extraites des manuscrits de M. de Monclar, une des lumières du parlement de Bordeaux sous Louis XV, remplissent la première partie de ce volume. A la suite de ces remarques, qui s'arrêtent au onzième livre de l'Esprit des lois, M. Sclopis a placé ses propres considérations critiques sur cet ouvrage célèbre. On y trouve une suite de rapprochements historiques et philosophiques entre Montesquieu et Machiavel, d'Aguesseau, Helvétius, J.-J. Rousseau, Vico, Thomasius, Jacob Vernet. Le dernier chapitre a pour titre : « Comment l'*Esprit des lois* fut reçu en Italie. »

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1857.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Die Phoenizier (les Phéniciens) von Dr Movers. T. I, 1841; t. II, 1re partie, 1849; 2e partie, 1850; t. III, 1re partie, 1856. — 1er article de M. Quatremère, février, 117-136. — 2e article, avril, 249-267 — 3e article, juillet, 451-464.

Die Ssabier und der Ssabismus (les Sabéens et le sabisme), von D. D. Chwolsohn. Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. in-8°. — 1er article de M. Quatremère, mars, 137-154.

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan. 1re partie. Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-499 pages. — 2e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, janvier, 42-55 (voir, pour le 1er article, le cahier d'octobre 1856). — 3e et dernier article, mars, 173-182.

Voyages des pèlerins bouddhistes, tome II. — Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648, par Hiouen-thsang, et du chinois en français, par M. Stanislas Julien. Tome Ier, Imprimerie impériale, 1857, in-8° de LXXVIII-493 pages. Mars, 204. — 1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, juin, 341-352. — 2e article, juillet, 423-437. — 3e article, septembre, 584-598.

Étude sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite, par Ad. Regnier. 1re partie. Paris, 1855, grand in-8° de XVI-205 pages. — Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, mai, 298-311.

Études sur la grammaire védique... par M. Ad. Regnier. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-8° de 315 pages. Juin, 402. — Das Vâdjaseneyi Prâtiçâkhyam, von Dr Albrecht... — Rig-Véda... von Max-Muller... — Traité de la formation des mots dans la langue grecque... par Ad. Regnier. — Apollonius Dyscole... par E. Egger. — 1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, décembre, 739-750.

Prix offert par un ancien fonctionnaire du service civil du Bengale, et à délivrer par la Société asiatique de la Grande-Bretagne, pour le meilleur exposé, écrit soit en allemand, soit en français, du système Védânta, considéré comme philosophie et comme religion. Mars, 207.

Grammatica sanscrita, di Giovanni Flechia. Torino, 1856, in-8° de III-408 pages. Mai, 340.

Traces du bouddhisme en Norwége avant l'introduction du christianisme, par M. C.-A. Holmboe... Paris, 1857, 74 pages avec deux planches. Septembre, 599.

Études assyriennes. Textes de Babylone et de Ninive développés et interprétés par Jules Oppert. Livre Ier... Imprimerie impériale, 1857, in-8° de 200 pages. Novembre, 727.

Al. Zamakhscharii lexicon geographicum... Texte arabe copié par M. Mathias Salverda de Grave et publié par M. le professeur Juynboll. Leyde, 1856, in-8°. Octobre, 664.

Abul-Mahasin ibn Tagribardi annales, par M. Juynboll. Texte arabe, tome Ier. Leyde, in-8°. Novembre, 728.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Études sur les tragiques grecs, par M. Patin. 2e édition. Paris, 1858 (1857), 4 vol. in-12 de VII-386, 389, 427 et 423 pages. Octobre, 660.

Corpus inscriptionum græcarum... edidit Ernestus Curtius. Berlin et Paris, 1856, in-f° de XX-276 pages avec 11 planches. Mai, 338.

Œuvres complètes de Lucien de Samosate, traduction nouvelle... par Eugène Talbot. Paris, 1857, 2 vol. in-12 de XXIV-567 et 598 pages. Juin, 402.

Traduction des histoires de Tacite... par Félix Olivier. Lyon et Paris, 1857, in-8° de VII-408 pages. Octobre, 661.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Clef inédite du Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry. — 1er article de M. Cousin, avril, 209-221. — 2e article, octobre, 633-655. — 3e article, novembre, 689-708. — 4e article, décembre, 763-782.

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus... Paris, 1851, 2 vol. in-8° de XIX-428 et 496 pages. — Chants populaires de la Grèce (texte grec), publiés par M. Spyridon Zampélios, de Leucade... Corfou, 1852, 767 pages. — Histoire de l'insurrection grecque (texte grec), par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier. Londres, 1853, VIII-404 pages in-8°. — 5e article de M. Hase, mars, 183-196 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de janvier, d'avril, d'octobre et de novembre 1856). — 6e et dernier article, juin, 369-383.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle... par Edmond Le Blant... Tome Ier. Imprimerie impériale, 1856, 498 pages avec 42 planches. — 1er article de M. Hase, novembre, 665-676.

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, Italicæ, Hispanicæ, Gallicæ, par Friederich Diez. Bonn, 1853, 1 vol. in-8°. — 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit... par Louis Delâtre. Paris, 1854, tome Ier, in-8°. — 3° Grammaire de la langue d'oïl... par J.-F. Burguy. Berlin, 1853-1854. — 4° Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles... par W.-J.-A. Jonkbloet. La Haye, 1854, 2 vol. in-8°. — 5° Altfranzösische Lieder, etc. (chansons en vieux français), par Ed. Mätzner. Berlin, 1853, 1 vol. in-8°. — 9e article de M. Littré, janvier, 55-71 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'avril, de mai, d'août, de septembre 1855, et de mars, d'avril, de juillet et d'août 1856). — 10e article, mai, 312-332. — 11e article, juin, 383-396. — 12e et dernier article, août, 495-507.

1° Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert. Paris, 2 vol. in-8°. — 2° Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par Ch. Grandgagnage. Liége, 2 vol. in-8°. — 1er article de M. Littré, septembre, 537-548. — 2e article, novembre, 676-688. — 3e article, décembre, 750-762.

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet. Imprimerie impériale, 1857, in-8° de v-561 pages. Novembre, 725.

Poëmes et poésies, par Leconte de Lisle. Paris, 1857, in-12 de 308 pages. Mars, 206.

Myrrha, tragédie d'Alfiéri, traduite en vers par le comte Anatole de Montesquiou. Paris, 1857, in-18 de xv-89 pages. Juin, 400.

Les Vierges, par Barrillot. Paris, 1857, in-18 de 245 pages. Juin, 400.

Voyage aux Alpes, par J.-M. Dargaud. Paris, 1857, in-18 de 414 pages. Juin, 400.

Variétés en prose, par A. Bignan. Saint-Germain et Paris, 1857, in-18 de vi-458 pages. Juin, 401.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Voyage à la côte orientale d'Afrique, exécuté pendant les années 1846, 1847 et 1848... par M. le capitaine Guillain. Tomes I et II. Paris, 1857, 2 vol. in-8° et atlas. Juillet, 467.

2. Chronologie, histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Histoire du règne de Henri IV, par M. A. Poirson. Paris, 1856, 2 vol. en trois tomes de xlvi-544-447 et 561 pages. Mars, 206.

Chronique de la régence et du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier. 5e série. Paris, 1857, in-12 de 455 pages. Avril, 271.

Journal inédit d'Arnauld d'Andilly (1614-1620), publié et annoté par Achille Halphen. Paris, 1857, in-8° de xxxi-506 pages. Juin, 399.

Notes sur un roi inconnu de la race carlovingienne, par Aug. Bernard. Paris, 1857, brochure de 13 pages. Juin, 399.

Mémoires de Claude Haton... publiés par M. Félix Bourquelot. Imprimerie impériale, 1857, 2 vol. in-4°, ensemble de lxxii-1194 pages. Novembre, 725.

La chronique d'Enguerrand de Monstrelet... publié... par L. Douet-D'Arcq. Paris, 1857, in-8° de xxiii-416 pages. Novembre, 726.

Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen... par Léon de Duranville. Rouen et Paris, 1857, in-8° de 471 pages. Novembre, 726.

Armorial du Bourbonnais, par le comte Georges de Soultrait. Moulins, 1857, in-8° de iv-334 pages, avec planches. Avril, 271.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux et du diocèse de Paris. Tome Ier. Paris, 1857, in-4° de 472 pages. Juin, 402.

Collection des cartulaires de France, t. VIII. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard. Paris, 1857, 2 vol. in-8°, de clvi-651 et 944 pages. Décembre, 783.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Esquisses historiques sur Moscou et Saint-Pétersbourg, à l'époque du couronnement de l'empereur Alexandre II, par M. A. Regnault, 1857, in-8° de 308 pages. Juin, 398, et septembre, 600.

Recueil des chroniques de Flandre... par J.-J. de Smet. Tome III. Bruxelles, 1856, in-4° de IV-742 pages. Mai, 339.

5. Histoire littéraire, bibliographie.

Du Gallia christiana et de ses auteurs, étude bibliographique, par Victor Fouque. Paris, 1857, in-8° de 91 pages. Juin, 398.

Philobiblion, excellent traité sur l'amour des livres, par Richard de Bury, traduit pour la première fois en français... par Hippolyte Cocheris. Paris, 1857, petit in-8° de XLVIII-288 pages. Avril, 270.

Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul. Tome Ier. Paris, 1857, in-4° de XII-424 pages avec cartes et gravures. Avril, 270.

Archives, bibliothèque et inscriptions de Malte, par M. L. de Mas-Latrie. Paris, 1857, in-8° de 240 pages. Octobre, 662.

Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme, par Francis Meunier. Paris, 1857, in-8° de 207 pages. Avril, 272.

Biographie universelle (Michaud)... Nouvelle édition. Tome XVII, 654 pages in-8°. Mai, 337.

Titres de vingt-quatre thèses soutenues devant la Faculté des lettres de Paris. Avril, 268-269.

6. Archéologie.

Travels and researches in Chaldæa and Susiana, with an account of excavations at Warka... and Shush... in 1849, 1852, 1853, 1854, by William Kennett Loftus. London, 1857, in-8°. — 1er article de M. Quatremère, mai, 273-287. — 2e article, octobre, 614-632.

Poëme allégorique de Meliténiote, publié... par M. E. Miller. Paris, Imprimerie impériale, 1857, in-4° de 139 pages. Juin, 403.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 2e série. Tome Ier, 1857, in-8° de 434 pages. Juin, 397.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1857, in-8° de 64 pages. Juin, 398.

La villa Brennacum, étude historique, par Stanislas Prioux. Saint-Germain et Soissons, 1857, in-12 de 106 pages. Octobre, 662.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Sancti patris nostri Gregorii, vulgo Nazianzeni, Constantinopolitani archiepiscopi operum tomus secundus, etc. Edente et accurante D. A. B. Caillau (poésie lyrique et liturgie chrétienne). — Article de M. Villemain, février, 73-92.

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois... par Jules Bonnet. Paris, 1854, 2 vol. in-8°. — 2e article de M. Mignet, février, 92-106 (voir, pour le 1er article, le cahier de décembre 1856). — 3e article, mars, 155-173. — 4e article, juillet, 405-423. — 5e article, août, 470-481.

Philosophie écossaise, par M. Victor Cousin. 3e édition. Paris, 1857, in-8° de XII-527 pages. Novembre, 724.

Mélanges de philosophie juive et arabe, par M. Munk. Paris, 1857, in-8°. Juin, 403, et juillet, 465.

Les Ennéades de Plotin, traduites pour la première fois en français... par M. N. Bouillet. Tome Ier, 1857, in-8° de CXXXIV-548 pages. Septembre, 599.

Le guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Maimonide, publié par M. Munk. Tome Ier. Paris, in-8°. Juillet, 466.

La paix et la trêve de Dieu; histoire des premiers développements du tiers état par l'Église et les associations, par Ernest Semichon. Rouen et Paris, 1857, in-8° de X-448 pages. Juin, 400.

Histoire des religions de la Grèce antique... par L.-F. Alfred Maury. Tome Ier. Paris, 1857, in-8° de XII-608 pages. Juin, 401.

Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis... edidit P. F. X. et de Ram. Bruxelles, 1856, in-8° de VII-326 pages. Mai, 339.

De Novo Testamento ad versionum orientalium fidem edendo, par M. Paul de Lagarde. Berlin, 1857, in-4°. Décembre, 784.

Les livres des miracles et autres opuscules de Georges-Florent Grégoire, évêque de Tours, revus et collationnés... par H.-L. Bordier. Tome Ier. Paris, 1857, in-8° de XL-416 pages. Mars, 205.

Dictionnaire des cardinaux, par M. l'abbé C.-B., publié par M. l'abbé Migne. Montrouge, 1857, grand in-8° de 912 pages. Juin, 398.

Études d'histoire religieuse, par Ernest Renan. Paris, 1857, in-8° de XXVIII-433 pages. Avril, 271.

Histoire religieuse de la Flandre maritime et en particulier de la ville de Dunkerque, par Victor Derode. Dunkerque et Paris, 1857, in-8° de IX-356 pages. Octobre, 662.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par M. Gachart. Bruxelles, 1856, in-8° de LXXX-330 pages. Mai, 338.

Études diplomatiques, par le vicomte Henri de Bonneval. Paris, 1857, in-8° de 450 pages. Avril, 271.

Revue des Opera diplomatica de Miræus... par A. Le Glay. Bruxelles, 1856, in-8° de XVI-292 pages. Mai, 339.

Channing, sa vie et ses œuvres, avec une préface, par M. Charles de Rémusat. Paris, 1857, in-8° de XVII-404 pages. Mai, 338.

Cours d'économie politique... par M. Michel Chevalier. 2 vol. 2e édition. Paris, 1858 (1857), in-8° de VIII-636 pages. Novembre, 727.

Recherchees historiques et critiques sur l'Esprit des lois de Montesquieu, par Frédéric Sclopis. Turin, 1857, in-8° de 161 pages. Décembre, 785.

Recherches sur le sort des enfants trouvés en France, antérieurement à saint Vincent de Paul, par M. J. Desnoyers. Paris, in-8° de 31 pages. Avril, 271.

Essai sur la dépopulation de la Dombes et l'origine de ses étangs, par M. C. Guigne, in-8° de 78 pages. Bourg-en-Bresse, 1857. Octobre, 661.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

1° Mémoire sur les observations planétaires... par Henri Brugsch. Berlin, 1856. — 2° Results... Résultats conclus de l'examen... des cinq planètes principales... Tome XXV des Mémoires de la Société astronomique de Londres, 1856. — 3° Note sur les noms égyptiens des cinq planètes principales, par M. le vi-

comte de Rougé. Paris, 1856. — 2e et dernier article de M. Biot, janvier, 1-20 (voir, pour le 1er article, le cahier de décembre 1856).

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, par M. Henri Brugsch. — 1er article de M. Biot, avril, 221-233. — 2e article, mai, 288-297. — 3e article, juin, 353-368. — 4e article, août, 481-495. — 5e et dernier article, septembre, 549-557.

Tables de la lune, d'après le principe newtonien de l'attraction universelle, par P.-A. Hansen, directeur de l'Observatoire ducal de Gotha. 1 vol. in-4° de 511 pages. — 1er article de M. Biot, octobre, 601-614. — 2e article, décembre, 729-739.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville. Paris, 1853, VIII-133 pages, 2 planches et figures dans le texte. — 7e article de M. Chevreul, juillet, 437-451 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1855, de février, mai, juin et août 1856). — 8e article, août, 507-527.

Souvenirs d'un voyage en Sibérie, par Christophe Hanstein... traduits du norwégien par Mme Colban et revus par MM. Sédillot et de la Roquette. Paris, 1857, in-8° de XV-428 pages. Octobre, 661.

Études biographiques pour servir à l'histoire de la science, par Paul-Antoine Capi. Paris, 1857, in-12 de VI-408 pages. Janvier, 72.

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol. — Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°. — 3e article de M. Vitet, janvier, 20-42 (voir, pour les deux précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1856). — 4e article, février, 106-117. — 5e article, avril, 233-249. — 6e article, septembre, 562-584.

Les monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français, par M. Hennin. Tome II. Paris, 1857, in-8° de CXXIII-302 pages. Juin, 400.

Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal... par Aug. Bernard. Paris, 1857, in-8° de XV-260 pages. — Antoine Vitré et les caractères orientaux de la bible polyglotte de Paris, par le même. Paris, 1857, in-8° de 54 pages. Mars, 205.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés et proposés. Août, 528.

Académie française. Réception de M. Biot. Février, 136. — De M. le comte de Falloux. Mars, 196. — Élection de M. Émile Augier. Mars, 196. — Mort de M. Alfred de Musset. Mai, 332. — Mort de M. Brifaut. Juin, 397. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Août, 529-532.

Académie des Inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Dureau de Lamalle. Mai, 332. — Ses mémoires. Tome XXI, 1re partie, 1857, in-4° de 408 pages. Juin, 398. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Août, 532-536. — Mort de M. Boissonade et de M. Quatremère. Septembre, 598. — Ses mémoires. Tome XXI, 2e partie, 1857, in-4° de 427 pages. Septembre, 600. — Élection de M. Alfred Maury. Novembre, 724. — Élections de MM. Alexandre et Delisle. Décembre, 783.

Académie des Sciences. Élection de M. Delafosse. Mars, 196. — Mort de M. Du-

frénoy. Mars, 196. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Mars, 196-204. — Élection de M. d'Archiac. Avril, 268. — Mort de M. Cauchy. Mai, 332. — Élection de M. Passy (Antoine). Mai; 332. — Mort de M. Largeteau. Septembre, 598. — Élection de M. Frémy. Décembre, 783.

Académie des Beaux-Arts. Élection de M. Eug. Delacroix. Janvier, 71. — Mort de M. le baron Desnoyers. Février, 136. — Élection de M. Martinet. Avril, 268. — Mort de M. le marquis de Pastoret et de M. Simart. Mai, 332. — Élection de S. A. I. le Prince Napoléon. Juillet, 464. — Élection de M. Jouffroy. Août, 536. — Mort de M. le comte de Pradel. Septembre, 598. — Séance publique annuelle. Prix décernés. Octobre, 656-660. — Élection de M. Achille Fould. Novembre, 724.

Académie des Sciences morales et politiques. Sa séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Mai, 333-337.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Journal des Savants. Notice sur M. Étienne Quatremère, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Novembre, 708-723.

Société archéologique et historique de la Charente. Son bulletin, 2e série, Tome Ier. Angoulême, 1857, in-8° de 434 pages.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Ses mémoires. Tome VII, 2e série. Troyes, 1856, in-8° de 301 pages. Janvier, 72.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Sujet mis au concours par cette Société. Avril, 268.

Académie du Gard. Notice sur Rivarol, mise au concours pour 1858. Juin, 397.

TABLE.

Pages.

Tables de la lune, par P. A. Hansen. (2e article de M. Biot.) 729

Études sur la grammaire védique, par M. Regnier; — Das Vâdjaseneyi Prâtiçâkhyam, par le docteur Albrecht Weber; — Rig-Véda, par M. Max-Muller; — Traité de la formation des mots dans la langue grecque, par M. Ad. Regnier; — Apollonius Dyscole, par M. E. Egger. (1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 739

Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert; — Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par M. Ch. Grandgagnage. (3e article de M. Littré.) 750

Clef inédite du Grand Cyrus. (4e article de M. Cousin.) 763

Nouvelles littéraires 783

Table des articles et des principales notices contenus dans les douze cahiers de l'année 1857 786

FIN DE LA TABLE.

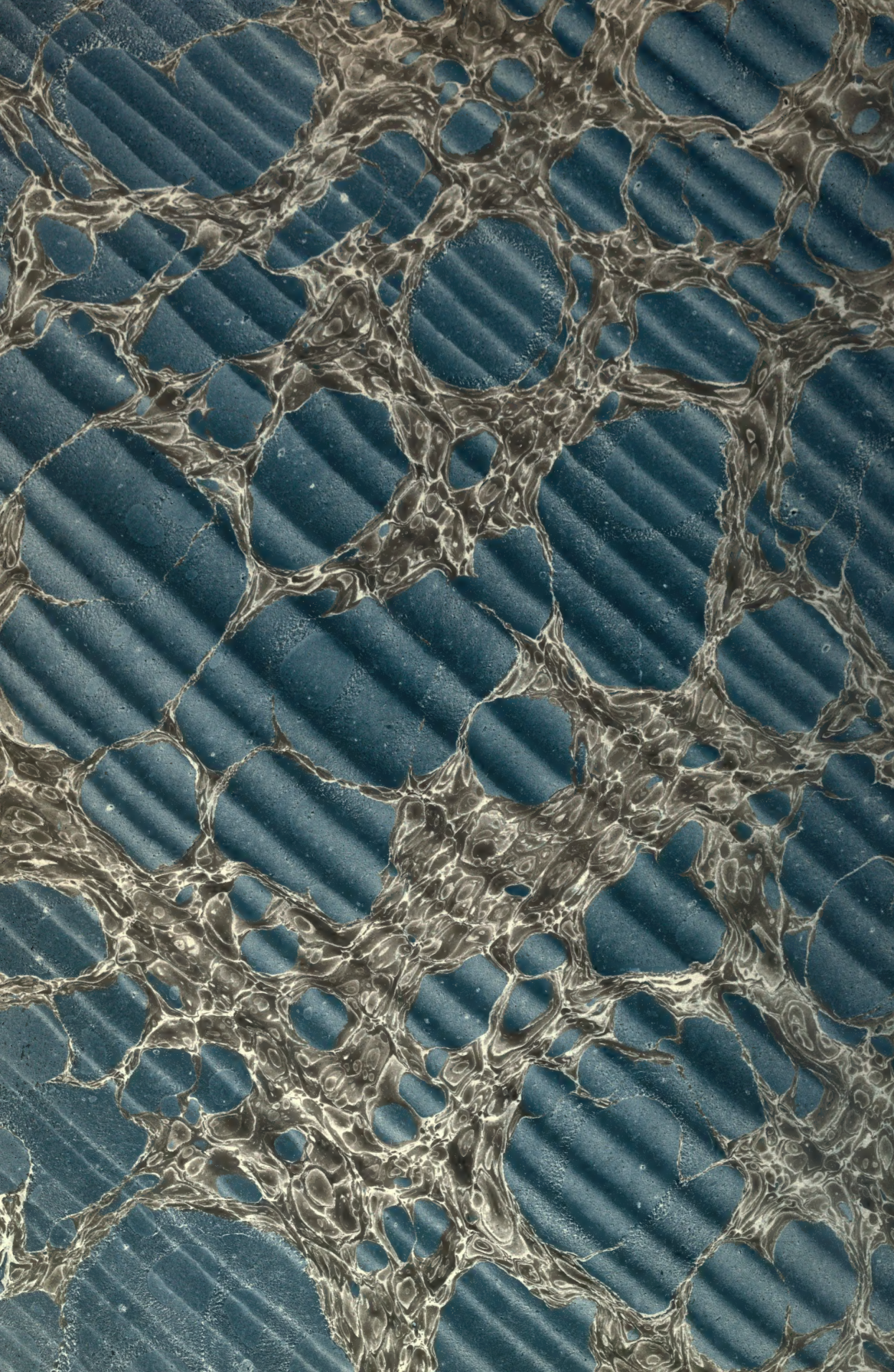

AS
161
J7
1857

Journal des savants

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY